4° 4145

Beuvelet

M 10.729

1152

4113

Doublet, prêtre, chapelain et Souchantre de l'Eglise de St. Malo

MATH LECO TE M. DCCC.XVIII.

MEDITATIONS
SVR
LES PRINCIPALES
VERITEZ CHRESTIENNES

Ex Libris Isaac Doublet Presbiteri subcentoris Ecclesie Macloviensis

ET
ECCLESIASTIQVES,
POVR TOVS LES DIMANCHES, FESTES, ET AVTRES IOVRS DE L'ANNE'E.

Auec cinquante & vne Meditations, pour seruir de sujets aux Conferences spirituelles qui se font dans le cours de l'Année.

Composées pour l'vsage de la Communauté & Seminaire estably par Monseigneur l'Archeuesque de Paris en l'Eglise Paroissiale de Saint Nicolas du Chardonnet.

Par M. MATTHIEV BEVVELET, Prestre dudit Seminaire.

NOVVELLE EDITION.

Reueuë, corrigée & augmentée d'vne Octaue du S. Sacrement: Auec la Table des Matieres.

Ouurage tres-vtile, non seulement aux Communautez & Seminaires Ecclesiastiques, à toutes sortes de Clercs, Beneficiers ou non, Seculiers ou Reguliers, mais encore à toutes sortes de laïques, pour y connoistre la grandeur de leur estat, pour en prendre l'esprit & les maximes, pour s'instruire de la nature & du merite de chaque Ordre, des dispositions pour les receuoir; & des moyens de s'acquitter dignement des fonctions qui y sont annexées.

Enrichy à la marge de passages choisis de l'Escriture, des Conciles & des PP.

A PARIS,
Chez GEORGES IOSSE, ruë Saint Iacques, à la Couronne d'Espines.

M. DC. LXIX.

Auec Approbation des Docteurs, & Priuilege du Roy.

A MONSEIGNEVR MONSEIGNEVR L'ILLVSTRISSIME ET REVERENDISSIME CESAR D'ESTREZ, EVESQVE ET DVC DE LAON,

Pair de France, Comte d'Anisy, &c.

MONSEIGNEVR,

Le tres-ſaint & tres-ſçauant Concile de Trente qui n'a pû former ſes déciſions, & prononcer ſes oracles que par les mouuemens de l'Eſprit de Dieu, duquel eſtoient animez ces Illuſtres Prelats qui le compoſoient, ayant ſi puiſſamment recommandé ſur toutes choſes l'inſtitution des Seminaires dans tous les Dioceſes, ie croy qu'il n'y a perſonne qui ne ſe laiſſe aiſément perſuader que le plus neceſſaire & le plus important remede pour reparer les ruines de l'eſprit & de la diſcipline Eccleſiaſtique, ne ſoit l'eſtabliſſement de ces lieux deſtinez pour l'éducation & la conduite des Clercs. Il ne ſuffit pas de donner des Miniſtres aux Autels, il faut qu'ils ſoient reueſtus de toutes les qualitez que Dieu exige de ceux qu'il appelle à ſon ſeruice. Souuent qui multiplie le nombre des Preſtres, multiplie le nombre des offenſes. Arſenius ce grand ſolitaire, le Maiſtre auparauant de deux Empereurs, mais beaucoup plus fameux par ſes larmes que par ſa ſcience, voyant le lieu de

ſa ſolitude & de ſa retraite ruiné par les Barbares, interrompant ſon ſilence, & meſlant ſa voix auec ſes ſoûpirs, prononça ces paroles ſi remarquables dans l'antiquité: La trop grande multitude du peuple Romain, dit-il, *a eſté la cauſe de la deſtruction de Rome, & la trop grande multitude de Solitaires a eſte le ſuiet & l'occaſion de la perte de Sceté; c'eſt pour obuier à ce mal-heur ſi redoutable dans l'Egliſe, que les Peres de ce Concile apprehendans auec raiſon que les Eccleſiaſtiques croiſſans en nombre, mais diminuans en pieté, au lieu de flechir la miſericorde de Dieu, n'irritaſſent pluſtoſt ſa Iuſtice, eſtant peu conuenable, comme dit ſaint Bernard, que les enfans de cholere ſoient les miniſtres de la grace, & que les flambeaux de la guerre deuiennent les mediateurs de la Paix: Pour ce ſuiet ces ſaints Prelats aſſemblez ſe ſont excitez les vns les autres pour procurer des ouuriers pieux, capables, fideles, qui trauaillaſſent à la vigne du grand Pere de famille, & n'ayant point connu de voye plus prompte & plus facile que celle de l'inſtitution des Seminaires, ils l'ont commandée & recommandée auec tant d'inſtance & d'empreſſement. C'eſt dans ces lieux qu'ils ont iugé que l'innocence de la ieuneſſe trouueroit vn azyle aſſeuré pour ſe deffendre contre la deprauation du ſiecle: que leur eſprit ſeroit formé dans tous les exercices qui concernent leurs obligations: que leur zele ſeroit embrazé par la ferueur & l'exemple de leurs ſemblables: qu'ils apprendroient par la ſageſſe de ceux qui les conduiroient, à regler leurs actions auec prudence. Auſsi le Concile preſsé par toutes ces conſiderations, ſemble n'auoir rien omis qui peuſt fauoriſer cette entrepriſe, & engager ceux qu'il a pleu à Dieu d'appeller au ſouuerain gouuernement de l'Egliſe, de s'appliquer à vn deſſein ſi vtile & ſi neceſſaire. L'experience a fait connoiſtre l'importance de cette inſtitution, le fruict & les auantages que l'Egliſe a deſia receus & reçoit tous les iours des Seminaires particuliers, qui par le ſoin & la vigilance de quelques Eueſques ont eſté eſtablis en pluſieurs Dioceſes*

dedans & hors de ce Royaume, ont fait aduouër que c'estoit le moyen le plus asseuré pour procurer la sanctification des peuples, & l'vnique voye de restablir le lustre & la splendeur de cette ancienne discipline que nous ne pouuons enuisager dans les siecles passez, sans gemir, la voyant en nos temps si abbatuë, & si flétrie. Ces sentimens, MONSEIGNEVR, *depuis plusieurs années m'auoient fait resoudre de consacrer le peu d'estude & de lumiers qu'il a plû à Dieu me donner, au seruice de quelque Seminaire particulier; i'auois trauaillé pour ce suiet, & m'estois efforcé d'assembler toutes les matieres les plus considerables qui regardent les Ecclesiastiques pour leur representer la grandeur de leur estat, l'éminence de leurs fonctions, & en mesme temps la sainteté auec laquelle ils les doiuent traiter, & afin de les leur faire entendre auec plus d'application & de profit, ie les auois distribuées en quelque ordre & par forme de Meditations. Ce trauail que ie m'estois proposé deuoir estre particulier, a esté rendu public, & ne l'ayant destiné premierement dans ma pensée qu'à l'vtilité du Seminaire seul où i'auois esté esleué, ie me suis veu obligé de l'abandonner à tous en general. Dieu a voulu qu'il ait esté receu auec assez de succez, & que plusieurs ayent approuué mon dessein, de sorte que ie me suis senty pour la seconde fois engagé de souffrir que l'on trauaillast à vne seconde impression. Mais i'ay tousiours crû que les Seminaires estant l'ouurage des Euesques, que tout ce qui deuoit contribuër à leurs reglemens deuoit ou sortir de leur main, ou du moins porter pour frontispice le sceau & le caractere de leur approbation: ainsi quelque accueil que ce Liure ait receu de ceux qui ont quelque affection pour les choses Ecclesiastiques, i'ay estimé qu'il n'auroit iamais grande force, si l'authorité de quelque Prelat ne se trouuoit iointe à celle des veritez qui y sont proposées. C'est dans cette pensée,* MONSEIGNEVR, *que i'implore auiourd'huy la vostre, parce qu'il rencontre en vous toute celle qu'il pouuoit iamais espe-*

rer: l'éclat dans la naiſſance, l'éminence dans le ſçauoir, la pieté dans la conduite: tout ce que les hommes ont d'illuſtre, & de remarqnable ſe trouuant heureuſement vny en voſtre perſonne. Rien ne luy peut manquer pour luy donner tout le poids, & l'appuy neceſſaire, ſi vous aggreeZ qu'il paroiſſe reueſtu des marques de voſtre bien-veillance. L'inclination toute particuliere que vous aueZ témoignée d'abord que vous aueZ eſté nommé à l'Epiſcopat, pour eſtablir vn Seminaire en voſtre Dioceſe, me perſuade aiſement que vous ne luy déniereZ pas cette puiſſante protection; ie ne pouuois, ſans trahir mon deuoir & ma conſcience, en rechercher d'autre. Dieu qui m'a fait naiſtre ſous cette charge Paſtorale qu'il vous a confiée entre les mains, m'a imposé en meſme temps cette heureuſe neceſsité d'implorer voſtre ſecours & voſtre aſſiſtance; i'eſpere que cette condition auantageuſe de ma naiſſance excuſera en voſtre endroit tous les defauts de mon Ouurage: & ſi dans la conteſtation fameuſe de ces deux ouuriers de l'antiquité, la ſtatuë d'Alcamene, quoy que moins acheuée, fut par vn iugement public & ſolemnel preferée par cette ſeule conſideration que cet homme eſtoit natif d'Athenes; quelque imperfection qui ſe rencontre dans ce petit trauail, i'oſe me flatter qu'il ſera plus agreable à vos yeux que celuy de pluſieurs autres, puis que celuy qui vous le preſente, a l'honneur d'eſtre nay ſoûmis à voſtre conduite & authorité. C'eſt ce qui me donne encore auiourd'huy l'aſſeurance de me dire,

MONSEIGNEVR,

Voſtre tres-humble, tres-affectionné, & tres-obeïſſant ſeruiteur,
MATTHIEV BEVVELET.

PREFACE.

LA multitude des Liures excellens qui ont esté faits depuis dix ans, touchant les matieres Ecclesiastiques, m'auroit fait iustement apprehender de mettre celuy-cy au iour, si ie n'y auois esté obligé par le commandement exprés de ceux à qui ie ne dois ny ne puis rien refuser.

Le premier dessein de ce petit Ouurage, n'auoit esté que pour seruir à vn Seminaire particulier d'Ecclesiastiques : mais quelques personnes de pieté, d'experience & d'authorité l'ayant veu, ont iugé à propos de le donner au public, considerans qu'encore que beaucoup d'Autheurs ayent traitté ces matieres, il n'y en a point qui l'ayent fait dans l'ordre & dans la methode qui paroist en ce Liure, & auec les instructions pratiques qui s'y rencontrent.

La fin de cét Ouurage, & la raison principale a esté pour instruire les Ecclesiastiques touchant les choses qu'ils sont obligez de sçauoir & de faire dans leur condition; l'experience ayant fait voir que la pluspart de ceux qui entrent dans les Seminaires, n'en ont aucune ou tres-peu de connoissance.

Et dautant que ce seroit peu de conuaincre l'entendement, si on ne venoit à la pratique ; pour animer la volonté & la faire resoudre puissamment à embrasser le bien & les obligations qui luy sont proposées en ce Liure : on l'a reduit en forme de Meditations qui seruent pour tous les iours de l'année afin que les veritez qui

y sont contenuës, ayant esté meurement examinées & considerées deuant Dieu en l'Oraison, puissent faire plus d'impression sur les esprits.

Pour y proceder auec ordre & éuiter la confusion, cette Oeuure est diuisée en deux Parties principales; sçauoir en la vie Chrestienne & la vie Ecclesiastique, qui sont comme les deux bras, auec lesquels nous deuons embrasser l'affaire de nostre salut, & qui tendent toutes deux à l'vnion de l'ame auec Dieu, sous-diuisées apres en d'autres Parties.

La vie Chrestienne contient la voye Purgatiue & Illuminatiue, retranchant par la premiere tous les empeschemens de cette vnion, qui sont les pechez, & y apportant par la seconde les dispositions requises, à sçauoir les Vertus. Et la vie Ecclesiastique comprend la voye Vnitiue, entant qu'elle s'exerce tres-particulierement en l'vnion auec Dieu par l'excellence, le merite & la diuersité de ses fonctions & des vertus qui luy sont propres.

A ces deux parties de la vie Chrestienne, a esté adioustée vne troisiéme des Festes qui arriuent dans le cours de l'Année, laquelle comprend les instructions necessaires aux Ecclesiastiques pour les bien celebrer, & les moyens de remedier aux abus qui se commettent par le Peuple en certains iours & vigiles de Festes.

La vie Ecclesiastique ayant pareillement diuers degrez qui obligent à des choses differentes, & qui demandent plus ou moins de perfection en ceux qui y sont engagez, est sous-diuisée en quelques autres parties, pour instruire chaque Ecclesiastique en tel ordre qu'il puisse estre, de ce qu'il doit à Dieu, à soy-mesme & au

prochain,

prochain, en toutes ces qualitez.

On parle premierement de la vie Chreſtienne auant que de parler de la vie Eccleſiaſtique, parce que l'vne eſt le fondement de l'autre, & la ſeconde s'appuye ſur la premiere; eſtant impoſſible d'eſtre iamais bon Clerc qu'on ne ſoit bon Chreſtien. Ce qui a fait dire à ſaint Hieroſme, que la perfection d'vn Religieux qui eſt l'eſtat le plus parfait entre les Chreſtiens, eſtoit de meriter d'eſtre admis au nombre des Clercs.

L'ordre qui s'obſerue dans cette vie Chreſtienne, c'eſt de traitter de la fin de l'homme en cette vie & en l'autre, parce que le principe de toute la Morale eſt la fin. Puis venant aux promeſſes du Bapteſme où le Chreſtien prend naiſſance, on luy declare quelles ſont ces promeſſes, & les obligations qu'il a contractées en ce premier de tous les Sacremens; entre leſquelles, comme la principale eſt eſt de fuïr tout peché, pour luy en donner plus d'horreur, on luy en découure la malice, les chaſtimens & les mauuais effets. Puis deſcendant dans le particulier, on luy fait voir ceux qui ſont les ſources de tous les autres, & qu'il doit éuiter auec plus de ſoin. Et parce qu'il ne ſuffit pas de connoiſtre le mal, on propoſe les moyens de s'en preſeruer, & les remedes pour ſe guerir, quand on y eſt tombé.

De cette premiere Partie de la vie Chreſtienne, qui forme la Purgatiue, & qui retranche les pechez, on vient à l'Illuminatiue, dans laquelle on fait voir au Chreſtien l'obligation qu'il a à la vertu, le modele qu'il doit ſuiure, les Vertus en particulier qui luy doiuent eſtre plus recommandables, & qu'il doit cultiuer auec plus de ſoin, & les moyens afin de les acquerir & de les conſeruer.

La vie Ecclesiastique a tout de mesme ses progrez, & supposant comme pour fondement toutes les vertus Chrestiennes dans vn homme, elle va dans la premiere partie considerer le merite de l'estat Ecclesiastique, & les dispositions pour y entrer : Dans la seconde elle traite de la Tonsure & des Benefices : Dans la troisiéme, du Sacrement de l'Ordre en general, & des Mineurs en particulier : Dans la quatriéme, des Ordres Sacrez en general, & specialement du Sousdiaconat. Dans la cinquiesme, des fonctions & des vertus du Diacre : Dans la sixiéme de la Prestrise, & de ses obligations. Dans la septiesme, des moyens pour s'en bien acquiter. Et dans la derniere des deuoirs d'vn Curé.

A ces deux premiers Tomes ou principales Parties de la vie Chrestienne & Ecclesiastique, qui dans leur total composent vn cours de trois cens quatre-vingt-six Meditations, ont esté encore adioustées dans vn troisiéme Tome cinquante autres Meditations sur les Euangiles des Dimanches propres pour les Ecclesiastiques, & cinquante-vne autres pour les Conferences spirituelles, qui se font vne fois chaque semaine dans le Seminaire.

Les authoritez de l'Ecriture, & des Conciles & des Peres, desquelles toutes les marges sont remplies, & dont la pluspart des Meditations sont vn tissu continuel, ont esté mises exprez pour deux raisons. 1. Parce qu'il s'en trouue plusieurs qui trouueront plus de goust, & tireront plus de profit d'vne maxime de l'Euangile, ou d'vne sentence des Peres, que de tout autre discours ou raisonnement qu'on leur pût proposer. 2. Pour mettre hors de doute & de contestation toutes les veritez & les propositions qui y sont auancées.

Il n'y a que les cinquante & vne Conferences où ne se trouuent pas d'authoritez ou apostilles en marge, parce que comme elles ne sont proprement qu'vn abregé, vn pressis ou vn racourcy de toute la vie Chrestienne & Ecclesiastique; On pourra en voir la preuue plus estenduë dans les deux premieres parties, comme elles sont renuoyées sur la fin de chacune.

Outre la fin principale de ce petit Ouurage, qui est d'instruire les Ecclesiastiques, leur faire connoistre leurs obligations, les remplir des maximes & des sentimens de la grandeur de leur estat, les disposer à receuoir les saincts Ordres, & à s'acquitter dignement de leurs obligations, il pourra seruir encore à cinq ou six choses. 1. A ceux qui aspirent à l'estat Ecclesiastique, & qui veulent connoistre s'ils y sont appellez.

2. A ceux qui desia y estant engagez, desirent de faire espreuue de leur vocation, ou se renouueller dans la ferueur de l'esprit Ecclesiastique.

3. Aux parens qui destinent leurs enfans à l'Eglise pour ne les y porter pas inconsiderement.

4. A ceux qui dans les Villes ou dans la campagne veulent establir quelques Conferences sur les matieres spirituelles ou Ecclesiastiques, à quoy si cét Ouurage ne peut entierement satisfaire; au moins leur donnera-il la methode, l'ouuerture & la facilité pour les entreprendre.

5. Il sera tres-vtile aux Curez & autres personnes qui ont à parler en public, à cause de toutes les obligations de la vie Chrestienne & Ecclesiastique, qu'ils trouueront expliquées bien au long, diuisées dans les Sommaires pour plus grande facilité d'ordinaire en trois points, & prouuées par l'authorité de l'Escriture & des Peres, qui pourront faire la diuision de leurs discours.

Enfin, il pourra ſuppléer aux lieux, où ne ſe font pas les exercices que nous voyons par la grace de Dieu eſtabis en plusieurs Dioceſes auant que de receuoir les Ordres, & donnera des lumieres, ſinon auec tant de perfection, au moins tres-ſuffiſantes, pour ne s'en approcher pas inconſiderément & ſans reflexion.

Quelques-vns ſe plaindront peut-eſtre de ce qu'elles ſont quelquefois vn peu longues, & que d'autres ne ſont pas ſi affectueuſes.

Pour le premier, il eſt vray qu'encore que ie me ſois eſtudié autant que i'ay pû à la briefueté, ie n'ay pû faire neantmoins que d'aucunes n'ayent vn peu excedé les termes ordinaires, ſur tout, dans la vie Eccleſiaſtique & dans celles des Dimanches ou bien à cauſe des raiſons preſſantes des Conciles & des Peres, qui traittoient ces matieres, ou bien par la multitude & la varieté des pratiques qui ſe trouuent ſur vn méme ſuiet, que ie croyois eſtre de trop grande conſequence & vtilité pour les omettre; eſtant d'ailleurs beaucoup plus aiſé de retrancher que d'y adjouſter, & n'eſtant pas neceſſaire de prendre toûjours pour ſujet d'Oraiſon tous les trois points de la Meditation.

Pour le ſecond, j'auouë encore qu'il y en a quelques-vnes plus ſpeculatiues que pratiques, mais deux choſes m'ont obligé à cela. Premierement, l'ordre de la doctrine que ie m'eſtois preſcrit de ſuiure, où il ne ſe rencontre pas touſiours des ſujets d'où on puiſſe ſi ayſément tirer des affections, & qui auroient d'ailleurs rendu la Meditation trop longue. Secondement la qualité des perſonnes à qui ie parle, leſquelles ayant comme ie ſuppoſe, l'exercice de l'Oraiſon familier, peuuent à l'ayde de la grace tirer, comme parle l'Eſcriture, le miel de la pierre, & l'huile d'vn rocher. Et c'eſt la raiſon pour-

quoy icy on ne prescrit point de methode d'Oraison, y en ayant d'ailleurs si grand nombre, & de si excellentes, imprimées dans tous les Liures spirituels, & en ayant desia donné la conduite dans vn autre petit Liuret qui a paru au iour de l'Année passée, auec la maniere de bien faire tous les autres Exercices spirituels, & les fonctions Ecclesiastiques.

Au reste, i'ay bien crû que vous trouueriez en ce petit Ouurage vne élocution basse & raualée; mais les Veritez asseurément y sont solides & éleuées. Elles sont toutes tirées de l'Escriture, des Conciles & des Peres. Ne vous arrestez donc pas s'il vous plaist aux paroles, mais à la substance des choses qui y sont traittées. Quoy que le stile d'Isaye soit noble & éloquent, celuy d'Amos rude & grossier, les Propheties marquées dans celuy-cy ne sont pas moins infaillibles, que celles qui ont esté reuelées dans l'autre, elles meritent toutes deux vne égale authorité. Vn ancien Orateur disoit de Seneque, que son esprit luy plaisoit, son style luy déplaisoit. Pour moy ie seray satisfait que mon esprit & mon style vous déplaisent, si les veritez icy rapportées peuuent vous aggréer & vous plaire.

Approbation des Docteurs.

LA Diſcipline, dit ſaint Cyprian, maintient la Foy, conſerue l'eſperance, nourrit & entretient les bonnes inclinations. C'eſt la maiſtreſſe de la vertu : La ſuiure, c'eſt le chemin du ſalut, luy reſiſter ou la negliger, c'eſt la cauſe de la mort. Cette diſcipline eſt neceſſaire en toute condition, mais elle eſt ſans doute principalement requiſe dans l'eſtat Eccleſiaſtique. Quand elle y eſt maintenuë, l'Egliſe eſt dans ſa ſplendeur, quand elle y eſt troublée, elle gemit dans ſa confuſion. L'amour de la vigueur de cette diſcipline ayant donné ſuiet a M Matthiev Bevvelet Preſtre du Seminaire de S. Nicolas du Chardonnet, dans vn Liure intitulé, *Meditations ſur les principales Veritez Chreſtiennes & Eccleſiaſtiques, pour tous les Iours, Feſtes, & Dimanches de l'année, &c* de repreſenter aux Eccleſiaſtiques d'vne maniere pleine d'eſprit & de pieté, non ſeulement les Vertus Chreſtiennes qu'ils doiuent poſſeder dans vn degré plus éleué que les plus parfaits des Laïques ; mais encore de leur faire particulierement connoiſtre l'éminence de leur vocation, la dignité de leurs ordres, la ſainteté de leurs fonctions, l'obligation de leurs charges & cette grande œconomie de l'Ordre Eccleſiaſtique, qui fait toute la beauté de la Maiſon du veritable Salomon : N'ayans rien trouué en cét Ouurage, qui ne fuſt tres-orthodoxe, tiré de l'Eſcriture, appuyé ſur les Déciſions des Conciles & les ſentimens des ſaints Peres, nous l'auons iugé tres-vtile pour eſtre donné au public. En foy dequoy nous auons ſigné à Paris, ce troiſiéme Decembre mil ſix cens cinquante-trois.

I. Peroy, G. Chamillard.

TABLE
DES MEDITATIONS
DE LA VIE CHRESTIENNE.

Qui comprend les Veritez de la vie Purgatiue & Illuminatiue, & les principales Festes de l'Année.

PREMIERE PARTIE,

Contenant les Veritez de la vie Purgatiue.

1. MEDITATION. *De la Creation en general.* page 1
2. *De la Creation de l'homme en particulier.* 2

De la fin de l'Homme, & premierement,

3. *De ce qui n'est pas sa fin.* 4
4. *De ce qui est proprement sa fin en cette vie.* 5
5. *Continuation de la Meditation precedente.* 7
6. *De la fin de l'homme apres cette vie.* 8
7. *Des moyens que Dieu a donnez à l'homme pour arriuer à sa fin.* 10

De l'Homme Chrestien.

8. *De l'excellence du Christianisme (prouuée par le Baptesme.)* 11

Des effets du Baptesme, & premierement,

9. *De la vie nouuelle & diuine qui nous y est donnée par la grace (premier effet de ce Sacrement.)* 13
10. *De la filiation adoptiue (second effet de ce Sacrement.)* 15
11. *Du droict que nous auons au Royaume des Cieux (troisiéme effect de ce Sacrement.)* 16

Des promesses faites au Baptesme, & des obligations que nous y auons constractées, fondement de toute la vie Chrestienne.

12. *Et premierement de leur importance.* 17
13. *De la premiere promesse qui est de renoncer aux pompes de Sathan.* 19
14. *De la seconde promesse, qui est d'embrasser la foy de Iesus-Christ.* 21

15. *De la troisiéme promesse, qui est d'adherer à Iesus-Christ, & viure de sa propre vie.* 22
16. *Que le Chrestien doit estre saint (Conclusion qui resulte de tout ce qui a esté dit iusques icy du Baptesme) c'est à dire, qu'il doit éuiter le mal, & pratiquer le bien.* 24
17. *Que le mal vnique que doiuent fuir les Chrestiens, c'est le peché: C'est pourquoy pour leur en donner de l'auersion, on traitte de la griefueté des effects & des chastimens du peché, tant mortel que veniel.* 26

De la griefueté du peché mortel.

18. *Prise de sa nature.* 28
19. *Prise de la part de Dieu.* 29
20. *Prise du benefice de la Redemption.* 30
21. *Prise de la part de l'homme.* 32

Effets du peché, qui sont,

22. *Premierement de soüiller l'ame, la rendre ennemie de Dieu & esclaue du diable.* 33
23. *Secondement de tuër nostre ame, & la despoüiller de toutes ses richesses, & nous priuer des biens mesmes exterieurs.* 34

Chastimens du peché.

24. *En la personne des Anges, de nos premiers parens, & aux peines de l'Enfer.* 36
25. *Chastimens du peché en la personne de Nostre-Seigneur Iesus-Christ.* 38
26. *Repetition des Meditations precedentes, touchant l'horreur qu'vn Chrestien doit auoir du peché mortel.* 39

Du peché veniel.

27. *Combien nous deuons fuir le peché veniel, à raison de l'iniure premierement qu'il fait à Dieu.* 41
28. *Secondement à raison de ses mauuais effets.* 42
29. *Troisiémement, à raison des chastimens que Dieu en a tirez, & en prend tous les iours.* 44

Des pechez en particulier que doiuent éuiter plus soigneusement les Chrestiens.

30. *De l'ambition ou amour déreglé des honneurs.* 45
31. *De la vaine gloire (qui en est vne fille.)* 47
32. *De la vaine gloire en particulier dans les bonnes œuures.* 49
33. *De la curiosité dans les sciences.* 51
34. *De l'auarice ou amour déreglé des richesses.* 53
35. *De l'amour déreglé des plaisirs.* 54

36. *De*

36. De l'Enuie. 56
37. Du Iugement temeraire. 57
38. De la Médisance. 59
39. De la colere. 60
40. De la Paresse. 62

Des remedes ou moyens generaux pour ne tomber dans le peché.

41. La meffiance de soy-mesme, c'est à dire, de son naturel, humeur &c. 63
42. La fuite des occasions, & particulierement des mauuaises compagnies. 67
43. Le souuenir des 4. fins dernieres. Comme par exemple de la mort. 69
44. De la mort des méchans. 70
45. De la mort des bons. 72
46. Du Iugement particulier. 73
47. De l'Enfer. 75

Du moyen pour se releuer du peché; La Penitence.

48. De la necessité de la Penitence en general. 76
49. Du Sacrement de Penitence. 77
50. De l'examen prealable au Sacrement de Penitence. 78
51. De la contrition, 1. Partie de la Penitence. 79
52. Motifs de contrition tirez de la griefueté du peché en soy. 80
53. Motifs de Contrition tirez de la griefueté des pechez des Ecclesiastiques. 82
14. Du bon propos necessaire pour vne vraye penitence. 83
55. De la satisfaction sacramentale, 3. Partie de la Penitence. 85
56. De la Confession en general. 86
57. Qu'il faut se purger des affections au peché qui restent apres la Confession sacramentale. 88
58. Des fruits de la penitence. 89
59. Derniere Meditation de la penitence & de toute la vie Purgatiue, où il est montré comme la penitence doit accompagner toutes les trois vies, purgatiue, illuminatiue & vnitiue. 91

TABLE

DES MEDITATIONS

DE LA SECONDE PARTIE

de la vie Chreſtienne,

Qui comprend les veritez de la vie Illuminatiue.

1. MEDITATION, *De l'obligation des Chreſtiens d'embraſſer la vertu* 93
2. *Des auantages de la vertu en cette vie. Premier motif pour l'embraſſer.* 95.
3. *Que la vertu eſt profitable & auantageuſe, voire neceſſaire pour l'autre vie. Second motif pour l'embraſſer.* 96
4. *Que la vertu eſt aiſée. Troiſiéme motif pour l'embraſſer.* 98
5. *Quelle doit eſtre la vertu des Chreſtiens, & de ſa difference auec la vertu ſimplement morale.* 99
6. *Combien doit eſtre grande la vertu des Chreſtiens.* 101
7. *Où conſiſte principalement la vertu.* 103

De l'imitation de noſtre-Seigneur Ieſus-Chriſt, qui doit eſtre le modele & l'exemplaire des vertus Chreſtiennes.

8. *De l'obligation que nous auons d'imiter Noſtre-Seigneur Ieſus-Chriſt, à raiſon de noſtre Bapteſme.* 104

Motifs pour imiter Noſtre-Seigneur Ieſus-Chriſt.

9. *Premier, il eſt noſtre original.* 106
10. *Second, il eſt noſtre Maiſtre.* 107
11. *Troiſiéme, il eſt noſtre Chef.* 109
12. *Quatriéme, il eſt noſtre Paſteur.* 110
13. *Quelles qualitez doit auoir cette imitation.* 112

Du Sacrement de Confirmation qui doit eſtre donné aux Chreſtiens, comme vn moyen efficace pour pouuoir imiter Ieſus-Chriſt.

14. *De l'excellence & neceſſité de la Confirmation.* 114
15. *Des effects de ce Sacrement.* 116
16. *Des auantages de la Confirmation, tirez de ce que les dons du ſaint*

Esprit nous y sont donnez d'vne façon speciale, où il est traitté de la nature de ces dons en general, & du grand besoin que nous en auons. 117.

Des dons du saint Esprit en particulier,

17. *Du don de crainte.* 119
18. *Le petit nombre des Eleus.* 120
19. *Le nombre & la mesure des pechez.* 122

Motifs de Crainte.

20. *La cheute des plus grands personnages.* 123
21. *Du don de Force.* 124
22. *Du don de Pieté.* 126
23. *Du don de Conseil.* 127
24. *Du don de Science.* 129
25. *Du don d'Entendement.* 130
26 *Du don de Sapience.* 130

Des vertus plus necessaires aux Chrestiens.

27. *Et premierement des vertus Theologales, la Foy, l'Esperance & la Charité.* 133
28. *De la Foy viue & efficace.* 135
29. *Des effets de la Foy.* 137
30. *Repetition des Meditations precedentes de la Foy, par force d'examen.* 138

De l'Esperance.

31. *De la nature de l'Esperance, & des raisons que nous auons d'esperer.* 140
32. *Des qualitez & des marques de l'Esperance vrayment Chrestienne.* 141
33. *Les grands biens que produit en nous la vertu d'Esperance.* 143
34. *En quoy nous deuons exercer l'Esperance.* 144

De la Charité.

35. *De l'excellence de la Charité.* 146
36. *En quoy principalement consiste le Commandement d'aymer Dieu, & comment il oblige.* 147
37. *Quelles sont les qualitez du vray amour, tirées de S. Augustin.* 147
38. *Deux autres qualitez du vray amour.* 150
39. *Motifs pour nous porter à l'exercice de la Charité.* 152
40. *Effet de la Charité.* La conformité à la volonté de Dieu. 153
41. *Conclusion de tout ce qui a esté dit iusques icy de la Charité, où il est montré que la marque infaillible de l'amour sont les œuures.* 155

De la Charité du prochain.

42. *De la necessité d'aimer le prochain.* 157
43. *Que nous deuons aimer nos ennemis.* 158
44. *Comment doit s'entendre le Commandement d'aimer nos ennemis, & à quoy il nous oblige.* 160
45. *Comment & combien nous deuons aimer nostre prochain.* 162
46. *En quoy nous deuons exercer la charité du prochain.* 164
47. *Effet de la charité du prochain, le support de ses deffauts.* 165
48. *Des vertus recommandées dans les 8. Beatitudes, & de quelle façon elles obligent les Chrestiens.* 166
49. *De la pauureté d'esprit, combien de sortes il y a de pauureté, laquelle nous est commandée, & les marques pour voir si nous l'auons.* 168
50. *De la recompense & du merite de la pauureté de cette vie.* 170
51. *De la debonnaireté & douceur, & en quoy elle consiste.* 172
52. De *l'humilité, compagne inseparable de la douceur, & premierement,* 174.
53. *Des degrez d'humilité.* 176
54. *Des effets de l'humilité.* 177
55. *Des motifs de l'humilité.* 179
56. *Des larmes.* 181
57. *De la faim & soif de la Iustice.* 183
58. *De la misericorde.* 185
59. *De la pureté de cœur.* 186
60. *De la paix.* 188
61. *De la concorde auec le prochain.* 190
62. *De la persecution & de la souffrance.* 191
63. *Continuation de la precedente Meditation.* 193
64. *De la recompense promise dans les Beatitudes, qui est le Paradis.* 194

Les moyens generaux pour acquerir, faire progrés & perseuerer dans la pratique des vertus Chrestiennes.

65. I. Moyen, *Auoir quelque principe dans la vie spirituelle, c'est à dire, quelque maxime fondamentalle, par exemple,* 197
66 *La presence de Dieu.* 199
67. II. Moyen, *La pureté d'intention.* 200

Troisiéme Moyen, la frequentation des Sacremens de Penitence & d'Eucharistie.

68. *De l'importance de frequenter le Sacrement de Penitence.* 202
69. *De l'importance de frequenter le saint sacrement d'Eucharistie.* 204
70. *Des dispositions necessaires pour s'en approcher comme il faut.* 206

71. Quatriéme moyen, *Auoir vn Directeur.* 208
72. Cinquiéme Moyen, *L'exercice de l'Oraison.* 209
73. Sixiéme Moyen, *La fidelité à Dieu en toutes choses, grandes & petites.* 211

TABLE

DES MEDITATIONS

DE LA TROISIESME PARTIE

de la vie Chreſtienne.

Qui comprend les principales Feſtes de l'Année.

1. MEDITATION, *Des Aduents.* 214
2. Pour la feſte de S. André, *De l'amour de la Croix, & de la vie laborieuſe des Eccleſiaſtiques.* 216
3. Pour la feſte de ſaint Nicolas, *Du bon employ que nous deuons faire des talens que nous auons receus de Dieu à l'exemple de ce Saint.* 219
4. Pour la feſte de la Conception, *De la pureté neceſſaire aux Eccleſiaſtiques, à l'exemple de la Mere de Dieu.* 221
5. Pour la feſte de S. Thomas, *de la conſideration des playes de Ieſus-Chriſt.* 223
6. Pour ſeruir de diſpoſition à la feſte de Noël, *De la venuë de N. Seigneur dans les ames.* 225
7. Pour le iour de Noël, *De la pauureté que le Fils du Dieu nous enſeigne en la Creiche.* 227
8. Pour la feſte de S. Eſtienne, *De l'endurciſſement, au ſuiet de l'Euangile.* 229
9. Pour la feſte de S. Iean l'Euang. *De l'amour de la chaſteté, &c.* 231
10. Pour la feſte des Ss. Innocens, *Des moyens de deuenir Saint.* 233
11. Pour la feſte de la Circonciſion, *Du retranchement des plaiſirs que Noſtre-Seigneur nous enſeigne dans la Circonciſion.* 235
12. Pour la feſte de ſainte Geneuiefue, *De l'humilité exaltée.* 237
13 Pour la Vigile de l'Epiphanie, *Des diſpoſitions à cette feſte, au ſuiet des débauches de ce iour.* 239
14. Pour la feſte de l'Epiphanie, *De la fidelité à correſpondre aux inſpirations diuines, &c.* 241

15. Pour la feste de la Purification, *De l'offrande que nous deuons faire de nous-mesmes à la sainte Vierge, comme elle offre son Fils au Pere Eternel.* 243
16. Pour la feste de saint Mathias, *De la vocation à l'estat Ecclesiastique.* 245
17. Pour le Mercredy des Cendres, *Des dispositions au Caresme.* 248
18. Pour la feste de S. Ioseph, *Des priuileges de saint Ioseph.* 249
19. Pour le temps de la Passion, *De l'amour des souffrances à l'exemple de Nostre-Seigneur.* 251
20. Pour le Lundy de la semaine Sainte, *De la maniere de la bien passer.* 254
21, Pour le Ieudy Saint ou absolut, *De l'institution de la sainte Eucharistie.* 255
22 Pour le Vendredy Saint, *Des fruits que nous deuons tirer de la mort & Passion de Nostre-Seigneur.* 258
23. Pour le Samedy Saint, *De la victoire que N. Seigneur à remportée & qu'il nous apprend de remporter auec luy.* 260
24. Pour le saint iour de Pasques, *De la resurrection spirituelle.* 262
25. Pour le Lundy de Pasques, *Des marques de la resurrection veritable.* 264
26. Pour le mardy de Pasques, *De la paix auec Dieu, auec nous-mesmes, & auec le prochain.* 266
27. Pour la feste de l'Annonciation, *De l'incarnation, & de l'humilité du Fils de Dieu.* 268
28. Pour la feste de saint Marc, *A l'occasion de la Procession de ce iour.* 270
29. Pour la feste saint Iacques & saint Philippe, *De la connoissance amoureuse de N. S. Iesus-Christ.* 272
30 Pour le Lundy des Rogations. 274
31. Pour la feste de l'Ascension, *Du desir que nous deuons auoir de suiure Nostre-Seigneur au Ciel.* 276
32 Pour l'Octaue de l'Ascension, *Des dispositions à la feste de la Pentecoste sur l'exemple des Apostres.* 278
33. Pour le iour de la Pentecoste, *Des proprietez du saint Esprit, figurées par le vent & par le feu.* 280
34. Pour le Lundy de la Pentecoste, *De la charité que produit le saint Esprit par sa venuë dans une ame.* 283
35. Pour le Mardy de la Pentecoste, *Du bien des Communautez Eccle-*

ſiaſtiques. 285

36. Pour le Dimanche de la tres-ſainte Trinité, *De la ſainteté que nous deuons imiter en Dieu.* 287

37. Pour la feſte du ſaint Sacrement, *Du bon vſage de ce Sacrement.* 289.

38. Pour le Dimanche dans l'Octaue du ſaint Sacrement, *Du ſaint ſacrifice de la Meſſe.* 292

39. Pour le iour de l'Octaue du ſaint Sacrement, *Du Sacerdoce Euangelique, & de la dignité des Preſtres.* 294

40. Pour la feſte de ſaint Barnabé, *De la prudence & ſimplicité Apoſtolique.* 296

41. Pour la Vigile de ſaint Iean, *A l'occaſion du feu qui ſe fait le ſoir de ce iour.* 298

42. Pour la feſte de ſaint Iean Baptiſte, *De la retraite & l'éloignement du monde.* 300

43. Pour la feſte de ſaint Pierre & ſaint Paul, *Du reſpect que doiuent auoir les Eccleſiaſtiques pour la ſainte Egliſe Romaine.* 303

44. Pour la feſte de la Viſitation, *Des regles à obſeruer dans nos viſites.* 306

45. Pour la feſte de ſainte Marie Magdelaine, *De l'amour penitent* 308.

46. Pour la feſte de ſaint Iacques, *De la vocation.* 311

47. Pour la feſte de ſainte Anne, *Des priuileges de cette Sainte.* 312.

48. Pour la feſte de ſaint Laurens, *De l'eſprit du Martyre, dans lequel les Chreſtiens ſont obligez de viure & de mourir.* 314

49. Pour la feſte de l'Aſſomption de Noſtre-Dame, *Des faueurs qu'elle reçoit en ce iour.* 316

50. Pour la feſte de S. Barthelemy, *De la vocation.* 318

51. Pour la feſte de ſaint Louïs, *Des loix & maximes du Chriſtianiſme.* 321

52. Pour la feſte de la Natiuité de Noſtre Dame, *Que nous deuons remplir la ſignification du nom de Chreſtien & de Clerc, comme la ſainte Vierge a fait celuy de Marie.* 323

53. Pour la feſte de l'Exaltation ſainte Croix, *Du chemin Royal de la Croix.* 325

54. Pour la feſte de ſaint Matthieu, *De la promptitude de ſaint Matthieu à ſuiure Ieſus-Chriſt.* 327

55. Pour la feste de saint Michel, *de la deuotion à nos Anges Gardiens.* 330

56 Pour la feste de saint Denis, *de l'obligation d'honorer cét Apostre de la France.* 331

57. Pour la feste de saint Luc, *des qualitez des hommes Apostoliques, dans la description des animaux que vid le Prophete Ezechiel.* 333

58. Pour la feste de saint Simon & saint Iude, *sur le suiet de l'Euangile.* 336

59. Pour la Vigile de la Toussaints, *des dispositions necessaires à cette Feste.* 337

60. Pour la feste de tous les Saints, *de la gloire des Bien-heureux.* 339.

61. Pour le iour de la Commemoration des Trespassez, *du Purgatoire, &c.* 341

62. Pour la feste de saint Charles Borromée, *des grands biens que Dieu a operez par saint Charles.* 343

63. Pour la Vigile de saint Martin, *A l'occasion des desordres qui se commettent ce iour là parmy le peuple.* 346

64. Pour la feste de saint Martin, *comme il a esté vne veritable lumiere dans l'Eglise.* 348

65. Pour la feste de la Presentation Nostre-Dame, *de l'offrande que nous deuons faire de nous-mesmes à Dieu.* 351

66. Pour la feste de sainte Catherine, *de la triple couronne qu'elle possede dans le Ciel.* 353

67. Pour la Vigile de la Dedicace, *des dispositions à cette feste.* 355

68. Pour la feste de la Dedicace, *de la sainteté de l'Eglise.* 357

69 Pour la feste des saints Patrons en general, *de la maniere de bien celebrer leurs Festes.* 360

70. Pour les Quatre-Temps, *de la maniere de les bien passer.* 362

71. Pour la feste de la Translation des Reliques de saint Nicolas, Euesque de Myre, *de l'honneur qu'il faut porter aux Reliques.* 364

ORDRE DES MEDITATIONS QVI peuuent seruir aux retraites des Ecclesiastiques.

ADVERTISSEMENT.

ENCORE que l'on ne puisse pas donner de regle certaine & generale pour toute sorte d'Ecclesiastiques qui font la retraite, parce que cela dépend de la disposition d'vn chacun, & de la fin qu'on se propose en y entrant: neantmoins pour faciliter l'vsage de ce Liure, & faire voir les vtilitez qu'on peut en tirer en ces rencontres; on a mis en quelque ordre les sujets de Meditations qui peuuent estre assignées à ceux qui se disposent à cette sainte entreprise, pour le temps qu'ils demeurent dans les exercices, desquels le Directeur se seruira, s'il le iuge à propos, ou les changera selon qu'il trouuera meilleur, eu égard au loisir, à l'ordre, au dessein, & à la portée de celuy qui se presente pour faire les exercices.

MEDITATIONS
Pour les dix iours de la Retraite;
Qui peuuent estre prescrites à ceux qui n'en ont pas encore fait.

PREMIER IOVR.
De la fin de l'Homme.

1. Medit. *De la creation de l'homme.* Tome 1. page 2
2. Medit. *De la fin de l'homme.* Tome 1. p. 4
3. Medit. *De la fin de l'homme.* Tome 1. p. 5

Nota. *Qu'au lieu de cette troisiesme, on peut à ceux qui n'ont point encore fait de Confession generale, leur prescrire la* 56. *du* 1. Tome p. 86.

La lecture pourroit estre des autres Meditations fondamentales de la Purgatiue, lesquelles ont rapport & enchaisnement à celles cy, pour s'establir plus fortement dans les Veritez qui y sont déduites, comme la 1. 5. 6. & 7

SECOND IOVR.
De l'horreur du peché.

1. Medit. *De l'horreur du peché mortel.* Tome 1. p. 39
2. Medit. *Du chastiment du peché en la personne de nostre Seigneur.* Tome 1. p. 38
3. Medit. *De l'horreur du peché veniel.* Tome 1. p. 41

La lecture pourroit estre prise dans la Purgatiue, depuis la 18. *Medit. iusqu'à la* 39. *au* Tome 1.

TROISIESME IOVR.

De la Penitence.

1. Medit. *De la vertu de Pen. la 9. des 51. Conferences.* Tome 3. p. 146
2. Medit. *De la douleur qu'on doit auoir de ses pechez, la 11. des 51.* Tome 3. p. 151
3. Medit. *Des motifs de Contrition.* Tome 1. p. 82
La lecture pourroit estre prise ce iour icy, & le suiuant dans la purgatiue, depuis la 48. iusqu'à la 59

QVATRIESME IOVR.

Continuation de la Penitence.

1. Medit. *De la necessité du bon propos, la 12. des 51.* Tome 3. p. 154
2. Medit. *De la satisfaction eniointe au Sacrement de Penitence, la 13. des 51.* Tome 3. p. 156
3. Medit. *Qu'il faut se défaire des affections & engagemens au peché.* Tome 1. p. 88.

CINQVIESME IOVR.

Des fins dernieres.

1. Medit. *De la mort.* Tome 1. p. 69
2. Medit. *Du Iugement particulier.* Tome 1. p. 73
3. Medit. *De l'Enfer.* Tome 1. p. 73. *alias* 75.

SIXIESME IOVR

Des moyens pour se preseruer du peché.

1. Medit. *Se méfier de soy-mesme.* Tome 1. p. 63
2. Medit. *Fuir les mauuaises compagnies & autres occasions.* Tome 1. p. 67.
3. Medit. *Des fruicts de la vraye penitence.* Tome 1. p. 89

SEPTIESME IOVR.

Des promesses contractées au Baptesme.

1. Medit. *De la premiere promesse contractée au Bapt.* Tom. 1. p. 19
2. Medit. *De la seconde promesse.* Tome 1. p. 21
3. Medit. *De la troisiéme promesse.* Tome 1. p. 22
La lecture pourra estre de la 8. 9. 10. 11. 12. & 16. *de la vie purgatiue, & encore des* 12. *premieres de l'Illuminatiue.*

HVICTIESME IOVR.

De l'estat Ecclesiastique.

1. Medit. *Des dispositions pour entrer en l'estat Ecclesiastique. 1. L'innocence de la vie.* Tome 2. p. 19
2. Medit. *Seconde disposition, la science.* Tome 2. p. 21

3. Medit. *Troisiesme disposition, la vocation. La 15. des 51. Confer.* 162

La lecture de ce iour, & du iour suiuant, pourra estre prise dans la vie Ecclesiastique, depuis la 1. iusqu'à la 28. au Tome 2.

NEVFIESME IOVR.

Examen de la Vocation.

1. Medit. *Ce qui empesche de bien iuger de nostre vocation à l'estat Ecclesiastique.* Tome 2. p. 47

2. Medit. *De l'esprit Eccl. la 16. des 51. Conferences.* Tome 3. p. 165

3. Medit. *Vne grande estime de la vocation.* Tome 2. p. 340.

LE DERNIER IOVR.

Parties necessaires à vn Ecclesiastique.

1. Medit. *Du zele de sa propre perfection.* Tome 2. p. 91

2. Medit. *Du zele de la gloire de Dieu.* Tome. 2. p. 323

3. Medit. *Du zele du salut des ames, la 36. des 51. Conferences.* Tome 3. p. 220

Ou bien on pourroit assigner pour derniere Meditation, si on la reseruoit pour le lendemain matin, celle qui est de la perseuerance, la derniere des 51. & qui finit le Liure. Tome 3. p. 257.

A ceux qui veulent éprouuer leur vocation à l'estat Ecclesiastique dans la retraite, & se disposer à la Tonsure.

On peut pour suiets de Meditation leur assigner celles qui sont marquées pour le 7. 8. & 9. iour de la retraite: Choisissant dans la seconde Partie de la vie Ecclesiastique, qui traite de la Tonsure, celles qu'on iugera plus propres: Reseruant le reste pour en faire vne lecture attentiue & serieuse, auec encore les 9. premieres qui traitent de l'excellence de l'estat Ecclesiastique en general.

A ceux qui se disposent aux Ordres Mineurs ou Majeurs.

On peut assigner pour suiets de Meditation, les dispositions generales à l'estat Ecclesiastique, marquées au 7. 8. & 9. iour de la Retraite, & choisir d'entre celles qui traitent de l'Ordre auquel ils aspirent, les Meditations qui semblent les plus propres, laissant le reste pour en faire lecture.

Aux Beneficiers.

On peut leur assigner la 15. 16. 17. 18. 19. 20. 28 des 51. Meditations sur les Conferences au 3. Tome, *& l'obseruation touchant les Soutanelles. La 162. & 163. Meditations de la vie Ecclesiastique, p. 325. & 327.* Tome 2. *Et la lecture tout au moins des 7. Meditations sur les Benefices, en la mesme vie Ecclesiastique,* p. 110. & suiuantes, Tome 2.

Aux Preſtres.

Entre les Meditations communes des diſpoſitions à l'eſtat Eccleſiaſtique quand il eſt beſoin; On ne peut iamais, ce ſemble, manquer de leur preſcrire celles qui concernent les fonctions Sacerdotales, comme la 28. 29. 30. 34. & 35. des 51. au 3. Tome, *qui ſont traitées plus au long, & renuoyées dans ces lieux-là meſmes à l'eſtat Eccleſiaſtique.* Tome 2.

A ceux qui ſont deſia Curez, qui s'éprouuent, ou qui ſe diſpoſent d'en accepter.

On peut leur aſsigner, outre celles qui ſont communes pour les Preſtres, tout ou partie des 8. dernieres de la vie Eccleſiaſtique. Tome 2. *Celle de la ſobrieté, qui eſt la 39. des 51. Conferences. Quelqu'vne des benefices. Celle de l'habit Eccleſiaſtique, la 18. des 51. & l'obſeruation ſur les Soutanelles. Et quelques vnes de la ſixieſme.*

Aux perſonnes appliquées à l'eſtude.

On peut leur aſsigner celles-cy qui ſuiuent, De la curioſité dans les ſciences Tome 1. p. 51.

Du zele du ſalut des Ames. Tome 2. p. 241

De la ſcience des Preſtres. Tome 3 *la 37. des 51. Conferences. Celle du 4. Dimanche apres Paſques, & du 7. 14. & 16. apres la Pentecoſte, au 3.* Tome.

A ceux qui ont deſia fait la Retraite, & qui ont plus de connoiſſance des veritez Eccleſiaſtiques.

On peut leur aſsigner pour diſpoſition celle de la retraite annuelle. La 46. des 51. Confer. puis les 6. Dimanches apres Paſques, au 3. Tome. *Et la 22. apres la Pentecoſte.*

Ou bien celle du zele de noſtre propre perfection. 2. Tome p. 91

Du zele de la gloire de Dieu. 2. Tome p. 323

Du zele de ſalut des ames. 3. Tome 36. *des 51*

Celles des fonctions Sacerdotales marquées en la 28. 30. 34. 35. des 51. au 3. Tome.

Celles qui traitent de l'eſprit de pauureté & de ſacrifice. 2. Tome p. 315. *&* 329

Fin de la Table.

MEDITATIONS DE LA VIE CHRESTIENNE.

PREMIERE PARTIE

Qui comprend les veritez de la Vie Purgatiue.

PREMIERE MEDITATION.

De la Creation en general.

1. *L'estat du monde auant la creation, & comme quoy Dieu l'a tiré du neant.*	2. *Ce que nous estions dans ce neant.*

Ipse fecit nos, & non ipsi nos. Psal. 99. 3.

C'est la main de Dieu qui a tiré toutes choses du neant, & non pas les creatures, qui se sont faites d'elles mesmes.

PREMIER POINT.

CONSIDEREZ l'abysme du neant, auquel estoient toutes les creatures auant la creation du monde : car lors il n'y auoit ny ciel, ny terre, ny eau, ny feu, ny hommes, ny Anges, ny Roys, ny Royaumes, ny choses aucunes : il a plû à Dieu, qui de toute eternité auoit esté aussi heureux sans les creatures, qu'il l'est maintenant auec elles, faire de ce neant le monde & toutes les creatures, pour estre glorifié en elles, & faire paroistre en leur production sa puissance, sa bonté, & sa sagesse.

Manus tuæ fecerunt me, & plasmauerunt me. *Iob.* 10 8.

Qui viuit in æternum creauit omnia simul. *Eccl.* 18. 1.

Dominus creans cælos, ipse Deus formans terrá & faciens eam : ipse plastes eius, non in vanum creauit eam *Isay* 45. 18.

Ex nihilo nati sumus. *Sap.* 2. 1.

Manus meæ tetenderunt cœlos. *Isa.* 45. 12.

Admirez cette bonté, estimez peu les creatures, puisque de soy elles ne sont rien.

II. POINT.

CONSIDEREZ, comme auant la creation du monde, & tant de milliers d'années apres que le monde a esté creé, vous auez demeuré dans vostre neant, & y seriez encore, si Dieu par vn pur effet de sa bonté, sans qu'il eust besoin de vous, ne vous en eust retiré, y ayant laissé tant de milliers de creatures qui y sont encores, & qui l'auroient beaucoup mieux seruy que vous,

Pensez vn peu attentiuement ce que vous estiez en ce neant, ce que vous sçauiez, ou pouuiez, ou faisiez, ou vouliez. Vous trouuerez par tout vn rien. Voilà vos richesses, ou plustost vostre extraction. Confondez-vous deuant Dieu à la veuë de vostre neant. Et pour fruit de cette premiere Meditation, faites auiourd'huy resolution d'en auoir souuent la pensee deuant les yeux, & de vous la remettre en memoire, afin de prendre sujet de là, de vous humilier. Car l'humilité & la connoissance de soy mesme, est le fondement de toute la vie & perfection Chrestienne & Ecclesiastique.

Operi manuum tuarum porriges dexterā. *Iob.* 14 26.
Opera manuum tuarum ne despicias. *Psal.* 137. 8
Quid superbis terra & cinis? *Eccl.* 10. 10.
Vndè superbit homo cuius conceptio culpa nasci pœna, labor vita, necesse mori?
Ista tria semper in mente habeto, quid es, quid eris, quid fuisti: quid fuisti, quia sperma fœtidū: quid es, quia vas stercorum: quid eris quia cibus vermium? *S. Bern in Form. honest. vitæ.*
Γνῶθι σεαυτόν.
Magnum sane munus, si homo seipsum cognoscat. *S. Ambr. in Psalm.* 118.

Substantia mea tanquam nihilum ante te. Psal. 88. 6.
Si ego glorifico meipsum, gloria mea nihil est. Io. 8. 34.
Qui se existimat aliquid esse cum nihil sit; ipse se seducit. Gal. 6. 3.

II. MEDITATION.

De la Creation de l'Homme.

1. *Combien l'homme est éleué au dessus des autres creatures.*	2. *Excellence de l'homme en ce qu'il est l'image de Dieu, & à quoy ce titre l'oblige.*

Quid est homo, quod memor es eius? Gloria & honore coronasti eum. Psal. 8. 5.

Qu'est-ce que l'homme pour auoir vn amour si tendre, & des bontez si particulieres pour luy?

I. POINT.

CONSIDEREZ, que Dieu non content de vous auoir mis au monde, pouuant vous ranger au nombre des

creatures insensibles, ou dénuées de raison, vous a donné vn estre le plus noble de tous, vous faisant homme, & par ce moyen il vous a aduantagé par dessus le reste des creatures. Car c'est pour l'amour de vous & pour vostre seruice qu'il a fait ce grand vniuers, l'ayant assuietty tout entierement auec ce qu'il contient, au pouuoir de l'homme, *Omnia subiecisti sub pedibus eius.* Psal. 8. 8. C'est pour luy, Seigneur, que vous auez creé tout le monde visible; c'est pour sa santé, ses contentemens, & tous ses autres vsages, que toute la nature trauaille; en telle sorte que quand il n'y auroit qu'vn seul homme au monde, le Ciel, la terre, & tous les elemens ne luy seruiroient pas moins à luy tout seul, qu'ils font maintenant à tous. C'est pour ce mesme sujet, qu'il vous a donné ses Anges pour vous assister, pour vous défendre, & pour vous conduire. *Angelis suis Deus mandauit de te.* Psal. 9. 11. Si bien qu'on peut dire de tout ce qui est au Ciel & en la terre, *Omnia vestra sunt,* 1. Cor. 3.22. Il n'y a rien qui ne soit à vous & pour vous.

Opus magnificum est homo: magnum opus Dei es, ô homo, & magnum est quod tibi dedit Deus. *S. Amb in Ps. 8.*

Estonnez vous de cette bonté de Dieu en vostre endroit, & tirez cette consequence necessaire, que toutes les creatures corporelles & spirituelles estant employées ainsi à vostre seruice, vous estes tenu de vostre costé de rendre à Dieu auec toute sorte de diligence vos obeyssances & vos hommages.

II. POINT.

CONSIDEREZ que pour comble de tout, vous faisant homme, il vous a donné la raison, par laquelle vous estes distingué de bestes, & a par ce moyen empreint, & buriné sur le fond de vostre ame, l'image de sa diuinité. 1. Pour vous apprendre à ne pas viure en beste, mais en homme raisonnable: c'est à dire, à conduire toutes vos actions, non point par passion, ny par humeur, mais par raison. 2. A porter vos pensés & vos desirs aux chosesfutures & immortelles, & vous releuer par dessus le commun des hommes, qui comme des bestes, ne s'arrestent qu'à la consideration des choses presentes & sensibles, & à la façon des taupes aueugles, sont tousiours en terre, & pour les choses de la terre.

Signatum est super nos lumen vultus tui, Domine. *Psal. 4.7.*

Cognosce teipsum, homo, cognosce te ô anima, quia non de terra, non de luto es, quia insufflauit in te Deus & fecit te in animam viuentem. *S. Amb. in Ps. 18.*

Faciamus hominem ad imaginem & similitudinem nostram. *Gen. s. 1. v. 6.*

Examinez vous comme vous auez vsé de ce precieux thresor, & dites auec saint Bernard.

Erubesce anima, diuinam in pecorinam commutasse similitudinem.

O curuæ in terras animæ & cœlestium inanes!

Erubesce volutari in cœno, qua de cœlo es. Serm. 24. in Cantic.

Omnes conuersi sunt ad cursum suum, quasi equus impetu vadens ad prælium. *Ier. 8. 6.*

Homo cùm in honore esset, non intellexit, comparatus est iumentis insipientibus, & similis factus est illis. Psal. 48. 12.

III. MEDITATION.

De la fin de l'Homme. Et 1. de ce qui n'est point sa fin.

1. *Ce qu'on entend par la fin d'vne chose.*
2. *L'Homme n'a point esté fait pour les honneurs, richesses, plaisirs, &c.*
3. *Aueuglement des hommes en ce poinct.*

Notum fac mihi Domine finem meum. Psal. 38.

Seigneur, faites-moy connoistre quelle est la fin où ie dois tendre, & à quoy vous m'auez destiné, pour voir si ie ne m'en éloigne point.

I. POINT.

CONSIDEREZ, que quand on parle de la fin de l'homme on entend parler de ce qui peut le rendre parfait, bien-heureux & content en ce monde icy, & en l'autre, parce que la fin, le bien & la beatitude ne sont que des termes differens qui signifient absolument le mesme, & c'est le propre de la fin de rendre vne chose bien-heureuse, & la mettre en repos.

II. POINT.

Auarus non implebitur pecunia. *Eccl. 5. 9.*

CONSIDEREZ suiuant ce principe, que l'homme n'a esté fait pour chose aucune qui se trouue icy bas, parce qu'il n'y en a pas vne qui puisse le rendre parfait & content. Car il n'a point esté fait pour les richesses, puisque ce sont des biens qui sont au dessous de luy, & bien loin de causer le bon-heur de l'homme, & luy donner du repos, ce sont des biens, dit saint Bernard : *Quæ possessa onerant, amata vulnerant, amissa cruciant* : d'où vient que nostre Seigneur les compare aux épines. 2. Il n'a pû aussi estre fait pour les honneurs, les charges & dignitez du monde, pour la gloire & reputation parmy les hommes, puis qu'ils sont accompagnez, comme nous voyons, de beaucoup de troubles & d'inquietudes d'esprit, & que souuent ils sont donnez à ceux qui les meri-

L. de Conuers. ad Cler.

Quod in spinas cecidit, hi sunt qui à sollicitudinibus, & diuitiis & voluptatibus vitæ euntes, suffocantur. *Luc. 8. 24.*

tent le moins. 3. Ce n'a pû eſtre auſſi pour les voluptez & les plaiſirs des ſens qui ſe terminent tous en amertumes, & dont les beſtes iouyſſent autant ou plus que les hommes & qui ne touchent que le corps, qui eſt la moindre partie de l'homme. 4. Ce n'a point encore eſté pour les ſciences, & les connoiſſances de l'eſprit, puiſque nous voyons que les Demons eſtant tres-ſçauans, ne laiſſent pas d'eſtre miſerablement damnez.

Diues cùm interierit, non ſumet omnia, neque deſcendet cum eo gloria eius. *Pſalm.* 48. 18.

In ipſa miſera inquietudine deffluentium ſpirituum ſatis oſtendis, quam magnam creaturam rationalem feceris, cui nullo modo ſufficit ad beatam requiem, quidquid te minus eſt, ac per hoc non ipſa ſibi.

Hoc tantum ſcio, quia male eſt mihi præter te, non ſolùm extra me, ſed & in me ipſo, & omnis mihi copia quæ Deus meus non eſt, egeſtas eſt. *S. Aug. l. 13. Conf. c. 8.*

III. POINT.

CONSIDEREZ le mal-heur de la pluſpart des hommes qui s'occupent apres ces biens, comme s'ils eſtoient leur derniere fin, & comme s'ils n'eſtoient que pour amaſſer des richeſſes, pour remplir des charges, prendre leurs plaiſirs, & pour deuenir ſçauans.

Confondez-vous d'auoir recherché ces choſes iuſques à cette heure, peut-eſtre auec trop d'empreſſement. Renoncez courageuſement à l'affection de tous ces biens vains, trompeurs & paſſagers.

Beatum dixerunt populum, cui hæc ſunt, beatus populus cuius eſt Dominus Deus eius. *Pſal.* 143. 16.

Filij hominum vſquequo graui corde? vt quid diligitis vanitatem & quæritis mendacium? Pſal. 43.

Anima rationalis rebus creatis occupari poteſt, ſatiari non poteſt.

Vanitas vanitatum, & omnia vanitas; quid habet amplius homo de vniuerſo labore ſuo quo laborat ſub ſole? *Eccl.* 1. 2. 3.

S. Bernard ſuper Ecce nos reliquimus omnia.

IV. MEDITATION.

De la fin de l'Homme en cette vie.

1. *Dieu eſtant la fin de l'Homme,*	2. *Toute noſtre étude par conſequent doit eſtre de le ſeruir.*

Deum time & mandata eius obſerua, hoc eſt enim omnis homo. Eccl. 12. 13.

Crains Dieu, & garde ſes commandemens, car c'eſt pour cela que l'homme eſt fait tout entier.

Ergo ſi hoc eſt omnis homo, abſque hoc nihil omnis homo. *Cap. 13. vit. S. Bern.*

Et nunc hæc dicit Dominus creans te Iacob, formans te Iſraël: meus es tu. *Iſ.* 43. 1.

I. POINT.

CONSIDEREZ que puiſque la fin de l'homme ne conſiſte, ny aux biens de fortune, ny aux biens du corps & de l'eſprit, ny en tout ce qui ſe trouue dans la nature, il faut neceſſairement que ce ſoit Dieu meſme qui ſoit ſa derniere fin, comme il eſt ſon principe, & c'eſt ce qu'il nous fait entendre, quand il dit, *Ego ſum α, & ω, principium & finis*, Apoc. 1. le

Et omnem qui inuocat nomen meum, in gloriam meam creaui eum & feci eum. *Ibid.* 9.

Propter me, propter me faciam, & gloriam meam alteri non dabo. *Iſa.* 48. 11.

commencement pour produire toutes choses & la fin pour les raporter toutes à luy : & c'est ce qu'on nous a appris dans les premiers Rudimens de nostre Catechisme, quand on nous a enseigné que nous estions au monde, pour connoistre, aimer & seruir Dieu. Faites vn acte ferme de foy de cette verité.

Vniuersa propter semetipsum operatus est Dominus. *Prou.* 16. 4.

II. POINT.

CONSIDEREZ que puisque vous n'estes crée à autre fin, que pour connoistre, aimer, & seruir Dieu, tout vostre employ en cette vie ne doit tédre qu'à l'amour & au seruice, que vous pourrez rendre à sa diuine Majesté. C'est ce que nostre Seigneur nous a voulu enseigner quãd il a dit, qu'il n'y auoit qu'vne seule chose necessaire : car que toutes les autres viennent à manquer excepté celle-là, les plaisirs, les richesses, voire la vie mesme, rien ne nous manquera qui soit absolument necessaire, puis qu'il n'est pas necessaire mesme, que nous viuions, tant il est vray ce que disoit saint Augustin : *Fecisti nos Domine ad te, & inquietum est cor nostrum donec requiescat in te.* Remerciez Dieu de vous auoir crée pour vne fin si noble, disant par admiration auec Iob, *Quid est homo, quia magnificas eum?* Iob. 7. 1. Et auec le prophete Royal, *Quid mihi est in cœlo, & à te quid volui super terram? Deus cordis mei & pars mea Deus in æternum.* Psal. 72. 25.

Væ animæ audaci, quæ sperauit si à te recessisset, se aliquid melius habituram, Versa & reuersa in tergum & in latera & in ventrem, & dura sunt omnia, & tu solus requies. *S. Aug. l. 6. Conf. c.* 16. *L.* 1. *Conf. c.* 5.

III. POINT

CONSIDEREZ où en sont la plufpart des hommes, qui au lieu de ne viure que pour seruir Dieu, semblent ne viure que pour seruir leurs appetits, qui pensent plustost en toutes leurs actions, comme ils se feront riches, comment ils se mettront à leur aise, ou comme ils deuiẽdront grands, que non pas comme ils plairont à Dieu.

Oculos suos statuerunt declinare in terram. *Psal.* 16. 11. Iuxta proprias concupiscentias ambulantes. 2. *Pet.* 3. 3.

Voyez si vous n'estes pas du nombre : ne faites-vous point l'accessoire du principal, ou le principal de l'accessoire? *Porrò vnum est necessarium : quid turbaris erga plurima?* Luc. 10. 42.

Quid prodest homini si vniuersum mundum lucretur, animæ verò suæ detrimentum patiatur? Matth. 16. 26.

Nemo vestrum sibi viuit, & nemo sibi moritur : siue enim viuimus, Domino viuimus; siue morimur, Domini sumus. Rom. 14. 7. & 8.

CONTINVATION DE LA PRECEDENTE MEDITATION.

De la fin de l'homme en cette vie.

1. Raisons qui nous obligent à ne viure que pour **Dieu**, *c'est à dire, pour l'aimer, & le seruir.*
2. Qu'est-ce qu'aimer Dieu?
3. Qu'est-ce que seruir Dieu?

Non defrauderis à die bono, & particula boni doni non te prætereat. Eccl. 14. 14.

Prenez garde de ne vous point priuer du bien que vous pouuez faire chaque iour, & qu'il n'y ait aucune partie de ce bien, tant petite soit-elle, qui vous échappe.

I. POINT.

CONSIDEREZ en continuant la Meditation d'hyer, les obligations que vous auez de ne viure que pour Dieu: c'est à dire, de ne viure que pour l'aymer & le seruir. La raison principale est, que vous estes tout à luy, & que vous ne pouuez pas disposer de vous, n'y d'aucune de vos actions au preiudice de son honneur: *Non estis vestri*, dit S. Paul, 1. Cor. 6. *Ipsius factura sumus*, Ephes. 2. 10. Et par consequent il peut nous commander ce qu'il voudra, disposer de nous comme le Potier de son argile, & exiger de nous tel seruice que bon luy semblera.

> Quid tam tuum quàm tu, & quid tam non tuum, quam tu, si alicuius est id totum quod es? *S. Aug. Tract. 29. in Io.*
>
> Quasi lutum figuli in manu ipsius; plasmare illud & disponere. Omnes viæ eius secundum dispositioné eius; sic homo in manu illius qui se fecit. *Eccl.* 33. 13 & 14.
>
> Quasi si lutum contra figulum cogitet, & dicat opus factori suo: Non fecisti me, & figmentum dicat fictori suo, Non intelligis. *Isa.* 5. 19.

II. POINT.

CONSIDEREZ ce que c'est que d'aimer Dieu: c'est de hayr ce qu'il hait, & d'aimer ce qu'il aime: c'est de procurer en tout & par tout de luy plaire: le faites-vous?

III. POINT.

CONSIDEREZ ce que c'est que de seruir Dieu. Ce n'est pas seulemẽt de prier, ou ieusner ou faire quelque bonne œuure: mais c'est de faire sa volonté, & accomplir tous ses desseins: en sorte que, comme il n'y a aucune action, ny aucun moment de nostre vie, où Dieu n'ayt vn dessein de tirer quelque seruice de nous, il faut aussi qu'il n'y ait aucune partie, ou action dans nostre vie, mesme des plus communes, qui ne soit faite à cette intention de luy plaire: car s'il

> Intelligentes quæ sit voluntas Dei. *Ephes.* 5. 17.
>
> Perfecti & integri in nullo deficientes. *Iac.* 11. 4.

y en a quelqu'vne qui ne soit point pour luy, cette partie, pour petite qu'elle soit, qui en sera excluse, est vne espece de larcin, voire plustost de sacrilege, que nous commettons, comme vn Ouurier, qui deuant trauailler toute la iournée au profit de son Maistre, en déroberoit vne ou deux heures sans rien faire, ou ne les employeroit qu'à son profit au préiudice de son Maistre, seroit estimé trompeur.

Vt stetis perfecti & pleni in omni voluntate Dei. *Coloss 4.12.*

Creator quippe omnium in parte non est, & tunc minus inuenitur quando is qui totus vbique est, in parte quæritur. *S. Greg l.16, Mor. c. 15.*

Comptez maintenant si vous pouuez, les actions de vos iournées, depuis le leuer iusques au coucher : & voyez si de dix il y en a vne qui soit faite pour Dieu, ou auec la perfection qu'il la veut, & les neuf autres, où sont elles ? N'est-ce pas vn grand compte que nous aurons à rendre, d'auoir dérobé autant d'actions à Dieu que nous en aurons employé à autre fin que pour sa gloire & son seruice ? si nous ne pouuons faire restitution du passé, mettons remede au moins pour l'auenir.

Aut Dei sumus, aut diaboli : nihil mediū. *S. Aug.*

Non estis vestri. 1. Cor 6. 19.

Domino suo stat aut cadit. Rom. 14. 4.

Si vos actions ne sont referées à Dieu, elles luy sont dérobées.

Siue manducatis, siue bibitis, omnia in gloriam Dei facite. 1. Cor. 10. 31.

VI. MEDITATION.

De la fin de l'Homme apres cette vie.

1. *Quelle fin Dieu nous a destinée apres cette vie.*
2. *Importantes conclusions à tirer de là.*
3. *Reflexion à faire & resolution à prendre sur ce suiet.*

Habetis fructum vestrum in sanctificationem, finem verò vitam æternam. Rom. 6. 22.

I. POINT.

CONSIDEREZ, comme Dieu, non content de vous auoir mis en ce monde pour son seruice, vous reserue encore apres cette vie, la iouïssance d'vn bien infiny pour vne eternité, voulant que la recompense des petits seruices que vous luy deuez rendre icy bas, ne soit autre que la gloire & la beatitude eternelle.

Quid mihi est in cœlo, & à te, quid volui super terram ? *Psal 72, 25.*

Remerciez

Remerciez cette diuine bonté, de vous auoir destiné à vne fin si excellente, & de n'auoir pas voulu établir vostre bon-heur en la terre.

II. POINT.

CONSIDEREZ, suiuant cette verité, que n'ayant pas à demeurer tousiours icy bas, nous ne deuons nous y regarder pendant la vie, que comme des voyageurs qui s'en vont en leur patrie, selon cette parole de l'Apostre, *Non habemus hic permanentem ciuitatem, sed futuram inquirimus.* Et ainsi comme des voyageurs ne s'attachent à rien de tout ce qu'ils voyent en chemin, nous ne deuons nous attacher d'affection à chose aucune de la terre. 2. Comme toutes leurs démarches, sont autant d'auances vers la fin du chemin où ils veulent aller, ainsi faut-il que chacune de nos actions soient autant de pas qui nous conduisent à nostre vie eternelle. 3. Comme toutes leurs pensées, leurs desirs, & leurs entretiens ne sont que du païs où ils vont, ainsi deuons-nous nous comporter à l'égard du Ciel, où nous allons, *Vbi enim thesaurus tuus, ibi cor tuum erit.* Matth. 6. 21. 4. Comme les difficultez du temps, des saisons, ny la longueur des chemins, ne les empeschent pas d'aller, & de continuer leur voyage, ainsi ne deuons-nous craindre, ny apprehender les difficultez de cette vie, puisque S. Paul nous apprend que *Non sunt condignæ passiones huius temporis ad futuram gloriam quæ reuelabitur in nobis.* Ro. 8. 8.

Aduena ego sum apud te, & peregrinus sicut omnes patres mei. *Psal.* 38. 31.

Dies peregrinationis meæ parui & mali. *Gen.* 47. 9.

Cantabiles mihi erãt iustificationes tuæ, in loco peregrinationis meæ. *Psal.* 18. 54.

Pater noster qui es in cœlis.

III. POINT.

EST-ce ainsi que nous-nous sommes comportez iusques à cette heure? Si nous sommes des pelerins en ce monde au regard du Ciel, quelle auance faisons-nous vers cette heureuse patrie? Helas! les moindres objets nous diuertissent & nous dérobent la pensée de Dieu. Nos entretiens qui deuroient estre au Ciel, comme dit l'Apostre, sont tous en terre, & des choses de la terre. Faisons mieux à l'aduenir, & sur tout, quand il se presentera quelque difficulté au seruice de Dieu, pensons en nous-mesmes; le Paradis vaut bien cela. C'est la pensée qui animoit les saints Martyrs, & les faisoit souffrir auec tant de courage, *Aspiciebant enim*, dit S. Paul, *in remunerationem*, Hebr. 11. 6. Et se souuenoient encore de ces autres paroles: *Momentaneum & leue tribulationis nostræ, æternum gloriæ pondus operatur in nobis.* 2. Cor. 4. 17. Ce qui faisoit dire à S. Leon:

Conuersatio nostra in cœlis est. *Philipp.* 3. 20.

Ipse est Christianus qui & in domo sua peregrinum se esse cognoscit: patria nostra sursum est, ibi hospites non erimus. S. *Aug. sup. Ps.* 32.

Nullus labor durus, nullum tempus longum debet videri, quo gloria æternitatis acquiritur.

VII. MEDITATION.

Des moyens que Dieu a donnez à l'homme pour arriuer à sa fin.

1. Dieu a donné deux sortes de moyens pour arriuer à luy.
2. Il est en nous d'en faire vn bon ou mauuais vsage.
3. En quoy consiste le bon vsage qu'il en faut faire.

Vidit Deus cuncta quæ fecerat, & erant valde bona. Gen. 1. 13.

Ce qui se doit entendre, non seulement d'vne bonté naturelle, mais encore d'vne certaine bonté morale, qui les rend toutes-tres propres pour executer le dessein que Dieu a eu de les faire, qui est de seruir à l'homme pour le sauuer.

I. POINT.

Opera Domini vniuersa bona valde. *Eccl.* 19. 11. Magna opera Domini, exquisita in omnes voluntates eius. *Psal.* 110. Quam magnificata sunt opera tua Domine! nimis profundæ factæ sunt cogitationes tuę. Vir insipiens non cognoscet: & stultus non intelliget hæc *Psal.* 95. 6. & 7. Videmus nunc per speculum & in ænigmate. 1. *Cor.* 13. 12.

CONSIDEREZ que Dieu ayant creé l'homme pour estre aimé, honoré, & seruy en cette vie, & pour se faire voir à luy en l'autre; il luy a donné vne grande quãtité de moyens pour aller & paruenir à cette fin. Ces moyens sont en partie naturels, comme sont toutes les creatures de l'vniuers, qui sont comme autant de beaux Liures, qui nous apprennent ce qu'il est, & comme autant de miroirs, qui nous découurent ses perfections; & en partie surnaturels; comme l'Incarnation de son Fils, les graces les Sacremens, &c.

II. POINT.

Fideli homini mundus totus diuitiarum est. Bona bonis creata sunt ab initio; sic nequissimis bona & mala. *Eccl.* 39. 30. Fascinatio nugacitatis obscurat bona, & inconstantia concupiscentiæ transuertit sensum sine malitia. *Sap.* 4. 12. Omnia munda mundis, coinquinatis autem & infidelibus nihil est mundum. *Tit.* 15.

CONSIDEREZ que toutes les creatures (i'entends par les creatures, par exemple, les richesses, la pauureté, les honneurs, les abaissemens, la santé, les maladies, la reputation, la vie, & generalement tout ce qui arriue dans le cours de la vie humaine) sont de soy indifferentes; & que leur bonté ou leur malice depend de nous qui les employons, c'est à dire, du bon ou du mauuais vsage que nous en faisons; Car aux vns ce qui sera occasion de salut, sera aux autres suiet de leur perte. C'est pourquoy il importe extremement de sçauoir faire vn bon vsage de tout ce qui nous arriue en cette vie. Et pour cela

III. POINT.

Paratum cor meum Deus, paratum cor meum. *Psal.* 56. 8.

CONSIDEREZ que le bon vsage que nous deuons faire des creatures, consiste en deux choses. 1. A ne les regar-

der que comme des aides, & des secours qui nous sont donnez pour arriuer à Dieu, & suiuant cette raison nous tenir indifferens à leur vsage : Par exemple, estre indifferens à la pauureté comme aux richesses, aux abaissemens comme aux honneurs, à la maladie comme à la santé, à la vie courte comme à la longue vie, parce que l'vne & l'autre nous achemine à Dieu. 2. A nous seruir dauantage, & par preference de celles qui nous portent plus parfaitement & plus asseurément à nostre salut. Car encore que toutes nous y puissent seruir ; neantmoins il y en a qui nous en approchent dauantage, & suiuant cela, par exemple, preferer la pauureté aux richesses, les humiliations aux honneurs.

Est-ce ainsi que vous en auez vsé iusqu'à present ? Vous estes-vous seruy des creatures pour aimer & seruir Dieu, ou peut-estre pour l'offenser ? Ne craignez-vous pas que les creatures de qui vous auez si souuent abusé, ne s'éleuent vn iour contre vous.

Vanitati subiecta est creatura non volens. *Rom.* 8. 20.

Omnis creatura ingemiscit & parturit vsque adhuc. *Ibid.*

Peruersus est ordo, frui vtendis, & vti fruendis. *S. Aug.*

Omnia sanctis in bona, sic & impiis & peccatoribus in mala conuertuntur. Eccl. 36. 32.

Omnes creaturæ Dei factæ sunt in tentationem, & in muscipulam pedibus insipientium. Sap. 14. 11.

MEDITATIONS
DE L'HOMME CHRESTIEN ;
Et de l'excellence du Christianisme.

VIII. MEDITATION.

1. Tout le mal des Chrestiens vient de ne pas connoistre l'excellence du Christianisme.

2. Elle ne se peut mieux connoistre que par les effets du Baptesme.

3. Et par les Escritures.

Videte vocationem vestram. 1. Cor. 1. 26.

Mes Freres, prenez garde, & faites estime de l'estat auquel vous estes appellez par vostre Baptesme.

PREMIER POINT.

Neſcierunt neque intellexerunt; in tenebris ambulant. *Pſal.* 81. 5. Non eſt ſcientia Dei in terra, maledictum & homicidium, & furtum, & adulterium inundauerunt: populus non intelligens vapulauit. *Oſée* 4. 1. & 2.

CONSIDEREZ que la cauſe la plus vniuerſelle de tous les deſordres qui ſe voyent dans la vie des Chreſtiens, c'eſt de n'auoir iamais refléchy vne bonne fois ſur la grandeur, l'excellence, & les obligations du Chriſtianiſme: car comment ſera-t-il poſſible, que le Chreſtien rende à Dieu ce qu'il luy doit, & qu'il viue de la vie qu'il demande de luy, s'il ne connoiſt ce qu'il eſt, & à quoy il eſt obligé en qualité de Chreſtien? C'eſt la plainte que Dieu fait chez le Prophete Ieremie, *Deſolatione deſolata eſt terra, quia nullus eſt, qui recogitet corde*; Ierem. 12. 11. Et par ainſi il importe grandement de conſiderer auec attention les veritez ſuiuantes, qui traitent de la ſainteté & obligation des Chreſtiens: & d'autant plus aux Eccleſiaſtiques, qu'ils ne ſçauroient eſtre bons Clercs, qu'ils ne ſoient premierement bons Chreſtiens.

Quia nullus intelligit, in æternum peribunt. *Iob* 4. 20. Defecit ſanctus, quoniam diminutæ ſunt veritates à filiis hominum. *Pſal.* 11. 1. Reuela oculos meos & conſiderabo mirabilia de lege tua. Da mihi intellectum & viuam. *Pſal.* 118. 18.

II. POINT.

Chriſtianiſmus eſt mors criminum, & vita virtutum. S *Cypr. ep.* 2, *ad Donatum.*

CONSIDEREZ que comme la porte pour entrer au Chriſtianiſme, c'eſt le Sacrement de Bapteſme, nous ne pouuons mieux connoiſtre l'excellence & la grandeur du nom Chreſtien, que par les effets merueilleux que ce Sacrement produit en nous, & par les titres d'honneur, que l'Eſcriture & les ſaints Peres luy donnent.

Ses effets ſont trois principaux. 1. D'effacer les pechez par vne abondance de grace, que reçoit le baptiſé en ce diuin Sacrement, qui en fait vne nouuelle creature, & luy donne vne vie toute diuine. 2. De le faire enfant adoptif de Dieu. 3. De luy donner droit au Royaume des Cieux, ce qui eſt marqué tres-parfaitement au Bapteſme de noſtre Seigneur, qui deuoit eſtre vne figure du noſtre: car l'Euangile remarque, que noſtre Seigneur eſtant baptizé au Iourdain, le ſaint Eſprit deſcendit en forme de Colombe, que le Ciel fut ouuert, & que la voix du Pere fut ouïe, *Hic eſt filius meus dilectus.* Matth. 3. 17. pour remarquer ces trois aduantages qui nous arriuent par le Sacrement du Bapteſme.

Baptizatus Ieſus confeſtim aſcendit de aqua, & ecce aperti ſunt ei cœli, & vidit Spiritum Dei deſcendentem ſicut columbam, & venientem ſuper ſe. Et ecce vox de cœlis dicens: Hic eſt filius meus, &c. *Matth.* 3. 16. 17.

Qui pourra iamais aſſez eſtimer ces qualitez d'enfans & heritiers de Dieu? Que de merueilles on découure d'abord en ce nom de Chreſtien!

III. POINT.

CONSIDEREZ que c'est pour ce mesme sujet que saint Paul les appelle des Saints, & que saint Pierre dit, que c'est vne nation que Dieu a choisie de toute eternité par vne predestination gratuite, *Vos genus electum*. 1. Pet. 2. 9. qu'ils sont Prestres & Roys tout ensemble, estant appellez à vne Royauté, qui ne finira point, *Regale Sacerdotium*. Et enfin, qu'ils sont vn peuple tout saint, non d'vne sainteté legale & exterieure, mais d'vne sainteté veritable & interne, qui purifie les cœurs, & les consacre à la Diuinité, *Gens sancta*. Ibid. Pet. sup.

Omnibus Sanctis qui sunt Ephesi. *Eph.* 1. 11. Omnibus Sanctis qui sunt in Achaia, 2. *Cor.* 1. 1.

Auez vous iamais remercié Dieu de vous auoir appellé au Baptesme, où vous auez receu tous ces aduantages ? Mais viuez vous conformément à toutes ces grandes & glorieuses qualitez de Roy, de Prestre, & de Saint ? Quelle authorité auez-vous sur vos passions? comment est-ce que vous vous commandez ? & en quoy ? Quels sacrifices presentez vous à Dieu tous les iours sur l'Autel de vostre cœur ?

Fide purificans corda eorum. *Act.* 15. 9.

Non tantum liberi, sed & sancti, sed & iusti, sed & filii : nec solum filii, sed & hæredes ; nec solum hæredes sed & fratres Christi : nec tantum fratres Christi, sed & cohæredes : non solum cohæredes, sed & membra : non membra tantum, sed & templum : nec tantum templum, sed & organa Spiritus sancti. *S. Chrys. ad Neoph.*

Agnosce, ô Christiane, dignitatem tuam & diuinæ consors factus naturæ, noli in veterem vilitatem degeneri conuersatione redire. S. Leo Serm. de Natiu.

Gratias Deo, qui dignos nos fecit in partem sortis sanctorum in lumine. Col. 1. 12.

IX. MEDITATION.

De la vie nouuelle & diuine, que l'on reçoit au Baptesme.

PREMIER EFFECT DE CE SACREMENT.

1. *En quoy consiste cette vie nouuelle.*	2. *A quoy saint Paul la compare.*

Si qua in Christo noua creatura, vetera transierunt, ecce facta sunt omnia noua. 2. Cor. 3. 17.

C'est ainsi que S. Paul nous exprime le premier effet du Baptesme, qui est de renouueller, & reformer l'homme tout entier & le faire deuenir vne nouuelle creature en Ies. Chr. Or pour connoistre à fond, & tirer du profit de ce mystere,

Ecce ego creo cœlos nouos, & terram nouam : & non erunt in memoria priora, & nõ ascendent super cor. *Isa.* 65. 17

In Christo Iesu neque circumcisio aliquid valet, neque præputium, sed noua creatura. *Gal.* 6. 15.

I. POINT.

CONSIDEREZ en quoy consiste cette renaissance & ce renouuellement interieur. Il cõsiste en deux choses, selon

le mesme Apostre. 1. A se dépoüiller du vieil homme, c'est à dire, renoncer à toutes sortes de vices, de pechez & de passions dereglées, qui sont comme autant de membres du corps de ce vieil homme, qui a esté crucifié auec nostre Seigneur, & qui est mort dans sa mort. 2. A se reuestir du nouueau, qui est Iesus-Christ, c'est à dire, mener vne vie conforme à la sienne, *Exspoliantes vos veterem hominem cum actibus suis, & induentes nouum*, Col. 2. 9.

Duo homines sunt vetus & nouus: Adam vetus & Christus nouus; ille terrenus, iste cœlestis; illius imago vetustas, istius imago nouitas. S. Bas. 30. *inter paruos.*

Vetus homo noster simul crucifixus est, vt destruatur corpus peccati. *Rom.* 6. 6.

II. POINT.

Lauacrum regenerationis & renouationis. *Tit.* 2. 5.

Si complantati facti sumus similitudini mortis eius, simul & resurrectionis erimus. *Rom.* 6. 5.

CONSIDEREZ que ce diuin Apostre, pour nous le faire conceuoir plus sensiblement, compare ce renouuellement à vne mort & à vne résurrection: d'où vient qu'il dit: si nous sommes entez en Ies. Chr. c'est à dire, si nous luy ressemblons en sa mort, nous participerons aussi à la gloire de sa resurrection. Car ressembler à nostre Seigneur en sa mort, n'est autre chose que renoncer effectiuement au monde, mourir à soy-mesme, & à toutes les affections de la terre, bref à toute la vie sensuelle, comme nostre Seigneur est mort effectiuement à la vie naturelle: c'est à dire, en vn mot, ne viure plus selon les mouuemens dereglez de la nature, de nostre humeur, ou de nostre inclination. Et c'est encore le sens de ces autres paroles: *Mortui estis; & vita vestra abscondita est cum Christo in Deo.* Col. 3. C'est à dire, que vous estes entrez par le Baptesme dans vn estat qui vous oblige d'estre morts à vous mesmes, & au monde, & de ne viure plus qu'auec Iesus-Christ, d'vne vie toute sainte & diuine, qui soit cachée en Dieu, telle qu'est la vie de Iesus-Christ.

Apparuit gratia Dei Saluatoris nostri omnibus hominibus, erudiens nos, vt abnegantes impietatem & sæcularia desideria, sobrié, pié, & iusté viuamus in hoc sæculo, expectantes beatam spem. *Tit.* 2. 11.

Omnis qui baptismum Christi desiderat, vitam nouam concupiscit. Transeat ergo à vetustate vt perueniat ad nouitatem: prius enim fuit testamentum vetus, homo vetus. Nunc autem testamentum nouum, canticum nouum, propter hominem nouum Venera transierunt; ecce facta sunt omnia noua *S. Aug. . de Can. nouo.*

Auez-vous iamais refléchy sur ces obligations? pensez vn peu, si vous estes bien mort à vous-mesme: vn mort n'a point de ressentiment, si on luy iette de la bouë, ou si on luy presente des parfums, ce luy est tout vn; si on luy donne des iniures, ou des loüanges, il y est insensible, en estes vous de mesme?

Voila ce que c'est qu'vn baptisé, c'est à dire, vn homme mort au monde; voila le premier pas pour entrer au Christianisme; voila ce que nostre Seigneur nous crie deslors que nous nous engageons à son seruice, *Si quis vult venire post me, abneget semetipsum.* Luc. 9. 32. Voila cette nouueauté de vie, qui nous est si souuent inculquée dans les cahiers sacrez.

Vt in nouitate vitæ ambulemus, & seruiamus in nouitate spiritus. Rom. 6. 4. & 7. 6.

Renouamini spiritu mentis vestræ, & induite nouum hominem, &c. Ephes. 4. 23. & 24.

X. MEDITATION.

Du second effet du Baptesme. De la Filiation adoptiue.

1. *Combien grand est ce titre d'enfans adoptifs de Dieu.*
2. *Les aduantages qui nous en arriuent.*
3. *Ce que nous deuons à Dieu en cette qualité.*

Videte qualem charitatem dedit nobis Pater, vt filij Dei nominemur & simus. 1. Io. 3. 1.

I. POINT.

CONSIDEREZ la grandeur, & l'exellence de ce glorieux titre, d'estre faits par le Baptesme enfans adoptifs de Dieu, car en effet, si nous faisons tant d'estime des enfans des Roys, & des Princes de la terre, à cause des personnes d'où ils tirent leur extraction, que sera-ce d'estre enfans de celuy, deuant qui tous les Roys de la terre sont moins que des atomes? Les Iuifs l'appelloient bien Seigneur, mais ce nom de Pere estoit reserué pour les Chrestiens. C'est pourquoy S. Iean racontant les graces, que nous auons receuës de Dieu, par le mystere de l'Incarnation, met celle-cy toute la premiere, comme le fondement des autres: *Dedit eis potestatem filios Dei fieri.* Ioan. 1. 12. C'est à dire, d'entrer en communication des droicts, des biens, & des grandeurs de sa Filiation, & d'estre faits par grace, ce qu'il est par nature.

Non enim accepistis spiritum seruitutis iterum in timore; sed accepistis spiritum adoptionis filiorum Dei, &c. *Rom.* 8. 15.
Omnes filii Dei estis per fidem quæ est in Christo Iesu. *Gal.* 3. 26.
Omnia dona excedit hoc nomen, vt Deus hominem vocet filium & homo Deum nominet Patrem. *S. Leo ser.* 9. *de Nat.*
Fastigium est nobilitatis inter filios Dei computari. *S H.S.P. Chrisol. serm. in orationem Dominicam.*

II. POINT.

CONSIDEREZ les aduantages qui nous arriuent de cette Filiation diuine. 1. Nous auons droit d'appeller Dieu nostre Pere, qualité iusqu'alors inoüye, & du tout ineffable: ensuite dequoy nous pouuons nous adresser à luy auec grande confiance, comme des enfans à leur pere, en toutes nos necessitez, ayant pour cela, dit saint Paul, fait descendre l'esprit de son Fils dans nos cœurs, pour nous en donner plus d'asseurance, & de hardiesse, *Quoniam estis filij Dei, misit Deus Spiritum Filij sui in corda vestra clamantem, Abba Pater.* Gal. 4. 16. 2. Dieu en cette qualité prend vn soin tout particulier de nous, faisant le deuoir d'vn pere à nostre égard, auec beaucoup plus

Maxima nobis & pretiosa promissa donauit, vt diuinæ per hæc efficiamur consortes naturæ. 2. P. 1. 4.
Pater est omnium nostrum. *Rom.* 4. 16.
Gloriamur in spe gloriæ filiorum Dei. *Ibid.* 5. 2.
Scit Pater vester quia his omnibus indigetis *Math* 6. 32.
Et si oblita fuerit mater infantem suum: ego tamen non obliuiscar tui. *Isa.* 49. 15.

d'amour, de tendresse & de soin, que ne font les peres charnels à l'égard de leurs enfans; c'est pourquoy il dit ailleurs, *Patrem nolite vobis vocare super terram, vnus enim est Pater vester, qui est in cœlo.* Matth. 23. 9.

III. POINT.

CONSIDEREZ que ce n'est point assez d'auoir Dieu pour Pere, mais qu'il faut le respecter, luy obeïr & l'honorer cõme tel, *Filius enim honorat Patrem*, dit Dieu même par son Prophete : *Si ergo Pater ego sum, vbi est honor meus?* Malach. 16. Or cét honneur cõsiste en deux choses. 1. A auoir tousiours sa crainte deuant les yeux, pour ne point offenser vn si bon Pere. 2. A l'imiter autant que nous pourrons, suiuant ce precepte de l'Apostre, *Estote imitatores Dei, sicut Filÿ charissimi.* Eph. 5. 1. Car en vain nous flatons-nous du nom d'enfans de Dieu, si nous faisons des actions qui en soient indignes.

Attendite ad Abraham patrem vestrum. Isai. 51. 2.

Si filÿ Abrahæ estis, opera Abrahæ facite. Ioan. 8. 39.

Omnis qui ex Deo natus est, non peccat : in hoc manifesti sunt filÿ Dei & filÿ Diaboli. 1. Ioan. 3. 9. & 10.

XI. MEDITATION.

Du troisiéme effet du Baptesme. Du droict au Royaume des Cieux.

1. Le malheureux estat où l'homme estoit reduit par le peché du premier pere.
2. La misericorde de Dieu à nous en retirer.
3. L'aueuglement des hommes; qui en sont si peu reconnoissans.

Si filÿ, & hæredes. Rom. 8. 17.

Si nous sommes les enfans de Dieu; nous serons infailliblement ses heritiers.

Natura non tantum facta est peccatrix, sed etiam genuit peccatores. *S. Aug. l. 2. de nupt. c. 34.*

Sicut in Adam omnes moriuntur ita & in Christo omnes viuificabuntur. 1. *Cor.* 20. 22.

I. POINT.

CONSIDEREZ pour mieux reconnoistre la grandeur de ce troisiéme benefice, qui nous arriue par le Baptesme, le mal-hureux estat où nostre premier pere nous auoit mis par son peché, ayant priué par ce moyen toute sa posterité du droict

droict qu'elle auroit pû pretendre au Paradis, & engagé pour vne eternité, comme vne victime mal-heureuse de la iustice de Dieu, aux flammes eternelles.

Patres comederunt vuam acerbam & dentes filiorum obstupescunt. *Ezech*, 18. 2.

II. POINT.

CONSIDEREZ la misericorde infinie de Dieu, qui pour reparer cette faute, & restablir l'homme dans ses anciens priuileges, n'y ayant aucune creature qui le pût faire, a bien voulu enuoyer son Fils vnique en terre, afin que se faisant homme semblable à nous & mourant en croix pour les hommes, il les deliurast des peines de l'Enfer, & leur acquist la gloire. *Ego veni, vt vitam habeant, & abundantius habeant.* Ioan. 10. 10.

Sic Deus dilexit mundum, vt filium suum vnigenitum daret. *Ioan.* 3. 16.
Vbi ego sum, illic & minister meus erit. *Ioan.* 12. 26.

Et d'autrepart, estonnez-vous comme ce qui a tant cousté au Fils de Dieu, vous est donné à si petits frais, & que ce qu'il a achepté au prix de tout son Sang, vous est vendu à si bon marché; car il ne faut pas épandre vostre sang comme il a fait, ny comme il se faisoit en la Circoncision; mais c'est assez d'estre laué auec vn peu d'eau pour entrer en participation de tous ces biens infinis.

Pro nihilo saluos facies illos. *Psal* 55. 8.
Christus redemit nos de maledicto, factus pro nobis maledictum *Gal.* 3. 13.
In quo habemus redemptionem per sanguinem eius. *Eph.* 1. 7.

III. POINT.

CONSIDEREZ l'aueuglement dans lequel vous auez esté peut-estre iusqu'à present, d'auoir fait si peu d'estat de cét heritage celeste : auquel vous estes appellé par vostre Baptesme, y ayant renoncé tant de fois par vos pechez, ayant préferé si souuent les biens de la terre caducs & perissables, au bon-heur eternel qui vous attend dans ce diuin seiour.

Regrettez ce temps. Méprisez ce monde, qui est l'heritage des enfans d'Adam, pour chercher celuy des enfans de Dieu, & dites courageusement auec vostre Sauueur.

Regnum meum non est de hoc mundo. Ioan. 18. 36.
Adueniat regnum tuum. Matt. 6. 10. Et auec S. Paul.
Omnia arbitror vt stercora, vt Christum lucrifaciam. Philip. 3. 6.

Qui dedit semetipsum redemptionem pro omnibus. 1. *Tim.* 2. 6.
Pro nihilo habuerunt terram desiderabilem. *Psal.* 105. 24.
Seruierunt creaturæ potius quàm creatori. *Rom.* 11. 25.
Sufficit præteritum tempus. 1. *Pet.* 38.
Primus homo de terra terrenus, secundus homo de cælo cœlestis : qualis terrenus, tales & terreni; & qualis cœlestis, tales & cœlestes, &c. Hoc autem dico, caro & sanguis regnum Dei possidere non possunt, neque corruptio incorruptionem possidebit. 1. *Cor.* 15. 47. *& seqq.*

XII. MEDITATION.

Des promesses en general, & des obligations contractées au Baptesme, fondement de toute la vie Chrestienne : Et 1. de leur importance.

Maior est contractus fidei, quam pecuniæ. *S. Ambr. l. 10. in Luc.*

1. *Quelle estime les Peres ont fait de ces promesses.* | 2. *Quelles sont ces promesses.*

Vouete & reddite Domino Deo vestro. Psalm. 85. 12.

Recordare tyrocinii tui diem, quo Christo in Baptismate consepultus es & in sacramenti verba iurasti. *S. Hier. ad Heliod.*

Hæc tibi commendans, tu vicissim ipsi alia vouisti. *S. Chrys. ad Illumin.*

Pactum quod cum Deo in Baptismate fit, à multis ex toto, à multis ex parte transgreditur. *Conc. Paris. 6. l. 6. c. 9.*

Venimus ad fontes, ingressus es, considera quos videris, quid locutus sis: considera; repete diligenter. Quando te interrogauit, abrenuncias diabolo & operibus eius? quid respondisti? abrenuncio. *S. Amb. l. 1. de Sac. c. 2.*

Ex verbis enim tuis iustificaberis, & ex verbis tuis condemnaberis. *Matth. 12. 37.*

Sicut studendum est Sacerdotibus, vt auditores sui mysterium sacri baptismatis intelligant & Deo opem ferente, operibus compleant, ita procurare debent, vt abrenuntiationes quas in diabolum suaque opera, eiusque pompas fecerunt, intelligant, & his intellectis ne ad eas denuò redeant, inuigilent.

Constat vnumquemque fidelem Deo in baptismate duarum pactionum nexibus se obligare: altera, qua abrenuntiare Diabolo & omnibus operibus eius, & omnibus pompis eius; altera, qua se in Patrem & Filium

I. POINT.

CONSIDEREZ, de quelle importance sont les promesses que nous auons faites au Baptesme. Tous les saints Peres en ont fait tant d'estime, qu'il ne s'en trouue pas vn d'entre les Grecs, ny d'entre les Latins, qui n'en ayt parlé auec des termes & des recommandations toutes particulieres; les vns disant, que c'est vn serment solemnel que nous faisons à Dieu; les autres, que c'est comme vne cedule & obligation tres-estroite; les autres, que c'est vn pact & vn contract, par lequel nous nous obligeons à la diuine Majesté: & les autres enfin, que ce sont des vœux, & le plus grand de tous les Vœux, adjouste S. Augustin: *Maximum votum nostrum.* Vœu, parce qu'il est fait solemnellement à Dieu mesme à la veuë de l'Eglise, & en presence des Anges. Vœu, parce qu'il nous fait Religieux de la Religion Catholique & commune, comme les vœux qui se font dans les Monasteres, rendent les personnes Religieuses d'vn tel, ou tel Ordre: Religion qui a vn Dieu-homme pour Autheur, pour Regle l'Euangile, & pour habit l'innocence. Et enfin, parce que comme le salut du Religieux dépend de l'obseruance de sa Regle; du violement, ou de l'accomplissement des promesses faites au Baptesme, dépend le bon-heur, ou le mal-heur eternel des Chrestiens: c'est sur ce pied-là que vous serez iugé; *De ore tuo te iudico.* Luc. 16. 22.

Estonnez-vous de l'aueuglement de la plus part des Chrestiens qui font si peu de cas de ces promesses, lesquelles ont esté de tout temps en si grande veneration dans l'Eglise. Mais admirez encore plus l'ignorance & la stupidité des Ecclesiastiques, qui n'en parlent quasi iamais au peuple.

II. POINT.

CONSIDEREZ, que dans le Baptesme, nous auons promis 3. choses principales à Dieu. La premiere, de renoncer pour iamais à Sathan, à ses pompes, & à ses œuures, c'est à dire, à toutes les suggestions du Demon, à toutes les vanitez du siecle, & à toute sorte de peché, ou occasion qui nous y pourroit porter. La deuxiéme, d'embrasser la Foy de

Iesus-Christ, c'est à dire, s'assujettir aux loix, aux maximes, & à la conduite interieure & exterieure de son saint Esprit, & de son Eglise, tant pour la doctrine que pour les mœurs. La troisiéme, de viure de sa propre vie, c'est à dire, viure dans vne parfaite pratique de ses vertus; de sa charité, humilité, chasteté, pauureté, patience, &c. qu'il nous a enseignées de paroles & d'exemples.

& Spiritum sanctum credere profitetur.

Necesse est vt Prædicatores in admonendo, & Auditores in discendo & opere cõplendo, ad hoc vt suum cauere periculũ possint, maius adhibeant studium.

Voila les vœux que vous auez faits au Baptesme, voila quelle est vostre cedule, voilà le serment que vous auez presté, y auez-vous iamais fait reflexion? Voyez vn peu comme vous vous en estes acquitté, & puis que vous n'auez pû le faire par vous mesme en ce temps-là, & qu'il a falu se seruir du ministere de vos parains; Ratifiez-les au moins à present, que Dieu vous les fait connoistre, & renouuellez-en les protestations. Dites de bon cœur ces paroles que saint Chrysostome voudroit qu'on dist à tout moment, & repetez-les souuent aujourd'huy: *Abrenuntio tibi Sathana, & adhæreo tibi Christe: nihil hâc tutius voce, si ipsam per opera exhibeamus: ne vnquam absque hac voce exeas; hæc erit tibi baculus, hæc armatura, hæc turris inexpugnabilis*; dit ce grand Saint.

Abrenuntiare igitur Diabolo, est penitus eum respuere, spernere, rejicere, eique contradicere, seque & vnumquemque ab eo alienare. Opera eius sunt, quæ vtique operibus Saluatoris contraria existunt; primum superbia, cuius ille author est, &c. *Vid. reliq. in eod. Cõc. Paris. 6. l. 1. c. 9. & 10. praclara, ad Illum in hom. 21.*

XIII. MEDITATION.

De la premiere promesse, ou obligation contractée au Baptesme, qui est de renoncer aux pompes de Sathan, c'est à dire, au monde, & à ses vanitez.

1. *Ce qu'on entend par le monde.*
2. *Pourquoy nostre Seigneur nous oblige à renoncer au monde, auant qu'estre baptisez.*
3. *Conclusions importantes à tirer d'icy.*

Filioli, nolite digere mundum, neque ea quæ in mundo sunt. 1. Ioan. 2. 15.

I. POINT.

CONSIDEREZ ce qu'on entend par le monde, & par les choses du monde.

On entend par le monde, la vie corrompuë & dereglée qu'on meine dans le monde, les loix & les maximes pernicieuses selon lesquelles on s'y gouuerne.

On entend par les choses du monde, les honneurs, les plai-

Pompa diaboli, hæc est, quæ pompa mũdi, id est, Ambitio, arrogantia, vana gloria, omnisque cuiuslibet rei superfluitas in humanis vsibus, vnde crescit elatio, quæ multoties honestati

solet ascribi, &c. *Id. Conc. Par. l. 1. c. 10.*

sirs, & les richesses, & c'est à tout cela que vous auez renoncé en vostre Baptesme, le sçauez-vous bien?

II POINT.

Nemo potest duobus dominis seruire. *Matth. 6.*
Quæ conuentio Christi ad Belial? aut quæ participatio luci ad tenebras? *2. Cor. 14.*
Qui veraciter meminit se esse Christianum, eo animo accessit ad fidem, vt huic sæculo non solum verbis renuntiaret, &c. *S. Aug. Epist. 89.*
Non pro mundo rogo. *Ioan. 17.*

CONSIDEREZ pour quelles raisons nostre Seigneur nous a obligez de renoncer au Monde, auant que d'estre baptisez. C'est parce que celuy qui aime, & qui suit le monde, ne peut pas aimer & suiure Iesus-Christ, dautant qu'ils ont des loix & des maximes toutes opposées, & leurs seruices tout contraires, & par consequent incompatibles; c'est pourquoy il nous declare par son Apostre, qu'il tient pour ses ennemis, tous ceux qui aiment le monde. *Adulteri nescitis, quia amicitia huius sæculi, inimica est Dei, & quicumque voluerit esse amicus huius sæculi, inimicus Dei constituitur?* Iac. 4.

Voyez-vous que ce n'est point le propre seulement des Religieux de renoncer au monde, comme vous auez crû iusqu'à present; mais que tout Chrestien y a renoncé dés son Baptesme, à l'exemple de son Maistre, qui dit en parlant de tous en general: *De mundo non sunt, sicut ego non sum de mundo.* Ioan. 17.

III. POINT.

Regnum meum non est de hoc mundo, *Ioan. 18. 89.*

COncluez d'icy, premierement, qu'en qualité de Chrestien, vous estes obligé de renoncer au monde, & de l'auoir en horreur; c'est à dire, de fuir son esprit & ses maximes: l'auez-vous crû iusques à cette heure?

2. Que vous ne deuez iamais cesser de bien faire, quoy qu'il dise, car c'est son ordinaire de s'opposer & d'empescher le bien autant qu'il peut, soit par médisance, soit par raillerie, ou autrement, *Si mundus vos odit, scitote*, dit nostre Seigneur, *quia me priorem vobis odio habuit.* Ioan. 15.

3. Pour derniere conclusion, que vous deuez tirer d'icy: c'est de viure au monde comme n'y estant point: *Qui vtuntur hoc mundo, tanquam non vtantur*, parce qu'aussi bien, *præterit figura huius mundi.* 1. Cor. 7. C'est à dire; que tous les biens du monde, n'ont qu'vne fausse apparence, sont de pures illusions, vanitez, & afflictions d'esprit. *Mundus transit & concupiscentia eius.* 1. Ioan. 2.

Si de mundo essetis, mundus vtique quod suum erat, diligeret. Ioan. 15.

In mundo pressuram habebitis, sed confidite, ego vici mundum. Ioan. 16.

XIV. MEDITATION.

De la seconde promesse contractée au Baptesme, d'embrasser la Foy de Iesus Christ.

1. *Que nous sommes obligez par cette seconde promesse, de viure de la foy, ou d'agir conformement à nostre Foy.*	2. *Ce que c'est que viure de la foy, agir par la foy.* 3. *Cette pratique plus en particulier.*

Nos sumus filij fidei. Hebr. 10.

I. POINT.

CONSIDEREZ qu'encore que ce nom de Fidele soit commun à tous les Chrestiens, à cause de la Foy qu'ils ont professée au Baptesme, il y en a pourtant tres-peu qui le portent iustement, & qui en remplissent la signification ; car estre fidele, n'est pas seulement croire ce que Nostre Seigneur nous a enseigné, mais c'est de le mettre en pratique. *Fides*, dit saint Augustin, est vn nom composé de deux syllabes, *prima syllaba est à facto, secunda à dicto.* Ce n'est donc point assez d'embrasser la foy de Iesus-Christ, pour ce qui est de la Doctrine, mais il faut de plus se conduire selon ses maximes, & celuy-là n'agit point en Chrestien, qui agit autrement que par les maximes de la Foy, puis que c'est la Foy qui rend l'homme Chrestien & Fidele.

Renuntiandum est non solùm vocibus, sed etiam moribus: non tantùm sono linguæ, sed & actu vitæ: non tantùm labiis sonantibus, sed & operibus pronunciantibus. S. *Aug. l. 4. de symb. ad Cath.*

Ille verè credit, qui exercet operando quod credit. S. *Greg. Hom. 26. in Euang.*

Tu fidem habes? Ostende mihi fidem tuam ex operibus. *Iac. 2.*

II. POINT.

CONSIDEREZ, qu'agir par la foy, pratiquer la foy, viure de la foy, n'est autre chose, que regarder tous les objets naturels ou surnaturels, qui se presentent à nous, dans la connoissance que Dieu en a, & qu'il nous en donne par la foy, & en suitte les examiner, & en iuger selon cette lumiere, pour apres y conformer nostre vie. Certes si l'on montre dans vn lieu obscur de l'étoffe à quelqu'vn, il la tire de là, & la regarde au iour; il faut de mesme que nous regardions toutes les choses de ce monde, non pas à la lumiere de nostre esprit naturel, qui nous les represente toutes autres qu'elles ne sont, mais à la lumiere de la foy, qui les fait voir comme Dieu les voit, & qui nous empesche de nous tromper en leur estime ou en leur prix.

Habentes bonam conscientiam, quam quidam repellentes, circa fidem naufragauerunt. 1. *Tim.* 1.

Radix omnium malorum est cupiditas, quam quidam appetentes errauerunt à fide. *Ibid.* 6.

Considera quòd voceris fidelis, non rationalis; & accepto Baptismo hoc dicimus, fidelis factus est. S. *Aug. serm. 1. in Festo S. Triu.*

III. POINT.

CONSIDEREZ, pour descendre encore plus dans le particulier, que pour bien se seruir de cette lumiere, & de cette regle infaillible de la foy, Premierement, il faut sçauoir ce que la foy nous enseigne touchant l'obiect dont est question. Secondement, en produire vn acte interieur de foy. Troisiémement, agir en vertu de la connoissance, & de la persuasion de cette verité : Par exemple, si on se propose la presence de Dieu, il faut sçauoir ce que la foy nous en enseigne; puis croire cela par vn acte exprés, & apres regler nos actions & toute nostre vie, sur le niueau de ces enseignemens.

Hæc est victoria quæ vincit mundum, fides nostra. 1. *Io. c.* 4.

Vigilate, state in fide, 1. *Cor* 16. 13.

In fide fundati & stabiles. *Coloss.* 1. 25.

In omnibus fidem bonam ostendentes, vt doctrinam Saluatoris nostri Dei ornent in omnibus. *Tit.* 1. 10.

Si on prend les richesses & les grandeurs du monde, il faut voir ce que nostre Seigneur nous en a dit dans l'Euangile, & apres les tenir comme autant d'oracles d'vne infaillible verité: Puis conformant nos iugemens aux siens, les mépriser & regarder comme des occasions dangereuses de nostre salut, & ainsi des autres choses. Au moyen de quoy le Chrestien fera profit de tout, il sera riche dans la pauureté, glorieux dans les opprobres, & content dans les afflictions : & c'est ce qui faisoit dire à saint Paul, que tous les maux de cette vie sont legers, & ne durent qu'vn moment, pourueu que nous les considerions auec les yeux de la foy.

Momentaneum hoc & leue tribulationis nostræ, æternum gloriæ pondus operatur in nobis, non contemplantibus nobis ea quæ videntur, sed quæ non videntur. 2. Cor. 4. 17.

Resoluons-nous donc de regarder d'oresnauant toutes choses en Chrestien, c'est à dire, auec les yeux de la foy, pour ne les estimer qu'autant que Dieu les estime.

Quæ enim videntur temporalia sunt, quæ verò non videntur, æterna. 2. Cor. 4. 18.

XV. MEDITATION.

De la troisiéme promesse, ou obligation contractée au Baptesme, qui est d'adherer à Iesus-Christ & viure de sa propre vie.

1. Viure de la propre vie de Iesus-Christ, n'est autre chose que de l'imiter.
2. C'est en cette imitation que consiste l'esprit du Chrestien.
3. Combien par consequent il y a peu de veritables Chrestiens.

Quicumque in Christo baptizati estis, Christum induistis. Gal. 3. 27.

Se reuestir de nostre Seigneur, au sens de l'Apostre, n'est autre chose que l'imiter & prendre la belle robe de ses vertus.

I. POINT.

CONSIDEREZ, qu'outre les renonciations que vous auez faites au Baptesme, & la promesse d'embrasser & de mourir pour la foy de Iesus-Christ, vous auez promis de viure de sa propre vie, comme vn membre d'vn corps naturel vit de la mesme vie que son chef, c'est à dire, faire ce que Iesus-Chr. a fait pour nostre exemple & instruction, pendant qu'il a esté sur la terre, en la mesme façon qu'il l'a fait, qui veut dire en vn mot, imiter sa vie, & s'exercer en la pratique des vertus, dont il nous a donné l'exemple, comme d'humilité, de pauureté, de souffrance, & d'amour, & cela en la mesme façon qu'il les a pratiquées, c'est à dire, auec les dispositions & intentions qu'il a euës, & enfin d'estre vny à luy comme vn membre l'est à son chef.

Non potest viuere corpus Christi, nisi de Spiritu Christi. S. *Aug. tract.* 16. *in Ioan.*

Ego sum in Patre, & vos in me, & ego in vobis. *Io.* 14. 20.

In ipso enim viuimus: mouemur, & sumus, *Act.* 17. 18.

Misit Deus filium suum, vt viuamus per eum. 1. *Io.* 4. 9.

Cum Christus apparuerit vita vestra. *Coloss.* 3. 4.

Viuo autem, iam non ego: viuit vero in me Christus. *Gal.* 2. 24.

II. POINT.

CONSIDEREZ, que c'est en cette imitation & ressemblance que nous auons auec Iesus-Chr. & auec toutes ses façons de faire, que consiste proprement l'essence du Chrestien; imitation qui n'est autre chose que la participation de l'Esprit de Iesus-Chr. Esprit qui est aussi necessaire pour faire vn Chrestien, comme l'ame raisonnable pour faire vn homme.

Christianum se putat, qui Christianus esse aut confunditur, aut veretur. S. *Cypr.*

Multi sunt qui Christiani videri appetunt, non esse. *S. Greg.* l. 19. *Mor. c.* 9.

III. POINT.

CONSIDEREZ, suiuant ce principe, combien il y a peu de veritables Chrestiens dans le monde, puis qu'il y en a si peu qui se mettent en peine d'imiter Iesus-Christ, & de suiure ses maximes : il y en a beaucoup de mine & d'apparence, mais il y en a bien peu d'effet, & à ceux-là on pourroit dire

Nemo se despiciat Fratres charissimi, nemo se falsa spe circumueniat Christiani nominis : non facit sola dignitas Christianum : nihil prodest quod aliquis Christianus vocatur

in nomine, si hoc non ostendit in opere.
S. *Aug. serm.* 38. *de Sanctis.*

ces paroles : *Nomen habes quòd viuas, & mortuus es ;* Apoc. 3. 2. Si nous faisons comparaison de la vie de Iesus-Christ à la nostre : nous nous trouuerons bien éloignez de ce que nous deurions estre.

Virtus ipsa sancti nominis grauiter fert & molestè, suum nomen à non suis amatoribus vsurpari.
S. Tiburtius in actis eius.

N'estes-vous pas de ces gens-là ? où est l'humilité, la charité, le détachement, la patience que nous apprenons de nostre Seigneur ? aimons-nous ses maximes d'abaissement, de souffrance, d'abnegation qu'il nous a enseignées ? Faites comparaison de vostre vie auec celle des infidelles ; n'est-il pas vray que vous y trouuerez plus de rapport qu'auec celle de Iesus-Christ ? Confondez vous en sa presence, & ne vous flatez plus du nom de Chrestien, si vous n'en faites les œuures.

Non enim omnes qui ex Israël sunt, hi sunt Israëlitæ, nec qui semen Abrahæ sunt, omnes filij. Rom. 9. 6. & 7.

Si quis Spiritum Christi non habet, hic non est eius. Rom. 8. 9.

XVI. MEDITATION.

De la sainteté des Chrestiens qui resulte de ce qui a esté dit iusques icy du Baptesme.

1. *Pourquoy les Chrestiens sont appellez Saints dans la sainte Escriture.*
2. *Qu'est-ce que la sainteté, & en quoy elle consiste.*
3. *Nous pouuons deuenir Saints auec la grace.*

Omnibus Sanctis, qui sunt Ephesi. Eph. 1. 1.

C'est le titre ordinaire que donne saint Paul aux Chrestiens, dans ses Epistres.

I. POINT.

Christus dilexit Ecclesiam, & seipsum tradidit pro eâ, vt eam sanctificaret, mundans lauacro aquæ in verbo vitæ. *Ephes.* 5. 25. & 26.
Σφραγὶς ἁγία ἀκατάλυτος.
S. Cyr.
Vt societas nostra sit cum Patre, & cum filio eius Iesu Christo. 1. *Ioan.* 1. 3.

CONSIDEREZ en suite de tout ce que vous auez veu cy-deuant du Baptesme, que ce n'est pas sans raison que saint Paul qualifie les Chrestiens du nom de Saints, puis qu'en effet ils sont sanctifiez dans les eauës du Baptesme, & qu'vn homme par ce Sacrement est appliqué, dédié, & consacré à la tres-sainte Trinité d'vne façon particuliere, par le moyen du caractere ineffaçable de Sainteté, qui luy est imprimé par ces paroles : *Ego te baptiso in nomine Patris, & Filij, & Spiritus sancti.* Il est separé de tous les vsages communs & prophanes du monde, pour n'estre d'oresnauant plus employé qu'à son culte, & à son honneur.

Si cela

Si cela est vray, que vostre corps, & vostre ame soient ainsi consacrez à Dieu par le Baptesme, auec quel respect & quelle retenuë deuez vous vser de vous méme? si personne pour grād & puissant qu'il soit, n'ose sans sacrilege se seruir des choses sacrées, comme des Eglises, d'vn calice, des habits sacerdotaux, à des vsages prophanes, comment est-ce que vous oserez d'oresnauant vous occuper qu'à ce qui regarde le culte & les interests de Dieu? *An nescitis quoniam membra vestra templum sunt Spiritus sancti, qui in vobis est, quem habetis à Deo, & non estis vestri?* 1. Cor. 6. 19. Regrettez d'auoir prophané si souuent ce saint Temple. Proposez de trauailler d'oresnauant à vous sanctifier, & afin que vous ne tombiez pas dans l'abus de plusieurs qui se figurent des chimeres quand on leur parle de sainteté,

Nescitis, quoniam corpora vestra membra sunt Christi? tollens ergo membra Christi, faciam membra meretricis? absit. 1. *Cor.* 6. 15.

II. POINT.

CONSIDEREZ, en quoy precisément gist la sainteté. La sainteté en general dit deux choses.

1. Vne exemption de tout peché. 2. Vn assemblage de toutes les vertus, que le Prophete a comprises en ces deux paroles: *Declina à malo, & fac bonum.* Psal. 36. 27. Paroles qui contiennent en abregé toutes les loix diuines & humaines, puisque toutes les loix ne font autre chose que deffendre le mal, & commander le bien: de maniere que quand il dit qu'vn Chrestien doit estre saint, c'est à dire, qu'il doit éuiter toute sorte de pechez, en fuyr toutes les occasions, & faire tout le bien qu'il est obligé de faire dans sa condition.

Il est vray que vous ne pouuez pas cela de vous mesme, mais aussi,

Vocatis Sanctis. *Rom.* 1. 7.
In his duobus vniuersa lex pendet, & Prophetæ. *Matth.* 22. 40.
Hoc fac, & viues. *Luc.* 10. 28.
Odite malum, & diligite bonum. *Amos.* 5. 15.
Diuerte à malo & fac bonum. *Psal.* 33. 15.
Discedite à me qui operamini iniquitatem. *Psal* 7. 23.
Odientes malum & adhærentes bono. *Rom.* 12. 9.

III. POINT.

CONSIDEREZ, que Dieu dans le Baptesme vous obligeant à viure saintement, il s'est obligé quant & quant de vous donner sa grace, toutes & quantesfois que vous en auriez besoin, faisant de vostre part ce que vous pourrez: c'est à dire, pourueu que vous la luy demandiez. C'est pour cela que Iesus-Christ est mort, afin de vous l'acquerir.

Remerciez Dieu d'auoir mis vostre salut entre vos mains, quand il a dit, *petite & accipietis*, & regardez en passant de quelle importance est l'oraison; puisque c'est l'vnique moyen d'attirer les graces du Ciel, qui nous font viure conformement à la sainteté de nostre vocation.

Omnis enim qui petit accipit, & pulsanti aperietur. *Luc.* 11. 10.
Quicquid orantes petitis, credite quia accipietis. *Marc.* 11. 24.

Elegit nos ante mundi constitutionem, vt essemus sancti, & immaculati in conspectu eius. Eph. 1. 4.

Non quod simus sufficientes cogitare aliquid ex nobis, quasi ex nobis, sed omnis sufficientia nostra ex Deo est. 2. Cor. 3. 5.

XVII. MEDITATION.

Que l'vnique mal que doiuent fuïr les Chrestiens, c'est le peché.

1. *Les Chrestiens sont obligez par leur Baptesme, de fuir non seulement tout peché:*
2. *Mais encore toutes les occasions de pecher.*
3. *Et d'éuiter les moindres soupçons & apparences de mal.*

Mortui sumus peccato. Rom. 6. 2.

S'il est vray, que par le Baptesme nous sommes morts au peché, comme parle l'Apostre : il n'y a rien que nous deuions auoir dauantage en horreur.

I. POINT.

Ab omni peccato abstinete. *Tob.* 1. 10.

Qui enim mortui sumus peccato, quomodo ad huc viuemus in illo ; *Rom.* 6. 2.

Existimate vos mortuos quidem esse peccato : viuentes autem Deo. Non ergo regnet peccatum in vestro mortali corpore, &c. *Ibid.* 11. & 12.

Propterea iubemur dicere, abrenuntio tibi Sathana, ne amplius ad ipsum reuertamur. S. *Chrys. Hom. ad pop.*

Qui faciunt peccatum, hostes sunt animæ suæ. *Tob.* 12. 10.

Quid est peccato mori, nisi damnandis operibus omnino non viuere ; nihil concupiscere carnaliter, nihil ambire ; vt sicut qui mortuus est carne, nulli iam detrahit, nullum aduersatur, aut despicit, &c. Ita & his, & talibus vitiis

CONSIDEREZ, que le premier degré de la sainteté des Chrestiens, suiuant le suiet de la Meditation precedente, estant de fuïr le mal, c'est à dire, toute sorte de peché, vous le deuez éuiter auec tout le soin & la diligence possible, si vous voulez porter la marque d'vn vray Chrestien: 1. Parce que c'est la seule chose au monde qui puisse nous empescher d'arriuer à nostre fin, & par consequẽt à nostre beatitude en cette vie & en l'autre; vous y auez renoncé en vostre Baptesme, & vous auez promis de ne luy donner iamais entrée en vostre ame. 2. Parce que c'est comme vn nuage épais qui nous empesche de receuoir les lumieres & les graces d'enhaut, sans lesquelles nous ne pouuons faire nostre salut, *posuisti vt nubem peccatum.* Thr. 3. 44. Et c'est pour cela qu'on plongeoit autrefois le baptizé dans les eaux du Baptesme, pour representer au naïf, qu'estant mort au peché, suiuant la doctrine de S. Paul, il ne doit plus auoir de cõmerce auec le peché, ainsi que les morts n'en ont plus auec les viuans, c'est à dire, qu'il ne le doit plus commettre, ny luy donner aucun empire sur luy, tout ainsi que Iesus-Christ

estant mort vne fois, ne fut plus sujet à la mort. *Consepulti enim sumus cum Christo per baptismum in mortem.* Rom. 6. 4.

II. POINT.

CONSIDEREZ que ce n'est pas assez de renoncer à tout peché, & n'auoir volonté d'en commettre iamais aucun, mais pour marquer l'horreur que nous en auons, il faut outre cela, fuïr auec la mesme diligence, & éloigner de nous autant que nous pourrons, les occasions qui peuuent nous y faire tomber : c'est ce que nostre Seigneur nous veut insinuer dans l'Euangile : *si oculus tuus scandalizat te*, qui est vne des parties les plus necessaires du corps, *erue eum*, nonobstant tout le mal que vous en pourrez ressentir, & afin d'en perdre la memoire pour iamais, *proÿte abs te*, là il entend parler des occasions du peché ; & la raison, c'est parce que, *Qui amat periculum, peribit in eo.* Eccl. 3.

III. POINT.

CONSIDEREZ que l'horreur que doit auoir le Chrestien du peché, passe encore plus outre dans les termes de Saint Paul : car non content d'éuiter le peché & ses occasions, il veut que la vie des Chrestiens soit si pure, que l'ombre seulement, l'apparence, ou le soupçon du peché leur fasse peur, *Ab omni specie mala abstinete vos.* 1. Thes. 5. Et c'est pour luy marquer cette pureté qu'on luy donne vne robe blanche, & vn cierge allumé au Baptesme.

Est-ce ainsi que vous en auez vsé iusques à cette heure ? Voyez les occasions plus ordinaires où vous tombez, & les moyens de vous en faire quitte.

Cognouit Dominus qui sunt eius, discedat ab iniquitate omnis qui inuocat nomen Domini. 1. Tim. 2.

omnino non viuunt, qui viuentes Deo carnem suam cum vitiis & concupiscentiis crucifigunt, *S. Prosp. l. 2. de vit. act. c. 21. Vid plura ibid. & praecl.*

Si dextera manus tua scandalizat te, abscinde eam & proiice abs te. *Matth. 18. 8. &c.*

Accipe vestem candidam, sanctam, & immaculatam, quam perferas ante tribunal Christi sine macula, vt habeas vitam æternam. Accepisti vestimenta candida, vt esset indicium quod exueris inuolucrum peccatorum, & indueris innocentiæ castæ velamina. S. *Ambr. l. de ijs qui initiantur. c. 7.*

Accipe lampadem ardentem, & irreprehensibilis custodi baptismum tuum, vt cum Dominus ad iudicium venerit, possis ei occurrere, &c.

DE LA GRIEFVETÉ DV PECHÉ.

XVIII. MEDITATION.

De la griefueté du Peché, prise de sa nature.

1. Le peché est vn neant.
2. C'est le plus grand mal qui soit & puisse estre.

Sine ipso factum est nihil : (id est peccatum.)

Malum itaque nihil est, quia sine ipso factum est nihil. S. *Aug. Solil. c. 5.*

Puisque le premier pas du Christianisme, c'est la renonciation au peché, on n'en sçauroit assez considerer la griefueté, pour s'imprimer viuement l'horreur & la crainte qu'on en doit auoir : c'est pourquoy dans le

PREMIER POINT.

Auersio ab incommutabili bono, & inordinata conuersio ad bonum commutabile. S. *Th. 1. 2. q 24. a. 4.* Initium superbiæ hominis defectio à Deo, quoniam ab eo qui fecit eum, recessit cor eius. *Eccl. 5.* Cum videritis abominationem desolationis, i. peccatum, stantem in loco sancto, e, i. in anima quæ sedes est Spiritus sancti, erit tunc tribulatio magna *Matth. 24.*

CONSIDEREZ combien le peché est grief. Si vous le regardez dans sa nature, vous verrez 1. que c'est vn vray neant, puis que c'est vne priuation, vne foiblesse & vn defaut essentiel, & par consequent que celuy qui commet le peché est moins que le neant, par cette regle de l'Apostre ; *A quo quis superatus est, huius & seruus est* ; Vous succombez au peché, vous estes donc son esclaue, vous estes donc au dessous de luy, & moins que luy, & partant moins que le neant ; puis que le peché est vn vray neant.

II. POINT.

Dentes leonis dentes eius, interficientes animas hominum : quasi romphæa bis acuta omnis iniquitas. Plagæ illius non est sanitas. *Eccl. 21.*

CONSIDEREZ que le peché est le plus grand mal qui soit, & qui puisse estre : c'est à dire, plus que ne sont tous les maux de peine de cette vie & de l'autre, & que tous ceux que Dieu, pendant l'eternité pourroit inuenter & produire : & la raison c'est, parce que tous les maux de peine ne priuent la personne que d'vn bien finy, comme de l'honneur, des

richesses, de la santé, de la vie; mais le peché luy empesche la ioüissance d'vn bien infiny, qui est Dieu. Dauantage, parce que Dieu est cause des maux de peine, *Si erit malum in ciuitate, quod non fecerit Dominus.* Amos 3. 6. C'est pourquoy, N. Seigneur les a pris en sa personne, mais il ne peut estre la cause du peché : Et enfin parce que les maux de peine sont iustes & raisonnables, où le peché est essentiellement contraire à la raison & à la iustice, puis qu'il n'en est que le renuersement; de sorte que toutes les creatures, ny Dieu mesme auec tout son pouuoir ne sçauroit faire tant de mal à vn homme, qu'il s'en fait à soy-mesme, quand il commet vn peché.

Malorum omnium nostrorum causa, peccatum est. *S. Aug.*

Bona & mala, vita & mors, paupertas & honestas, à Deo sunt. *Eccl. 14. 11.*

Helas! Que ne sçauions nous cela, il y a tant de temps, quand nous offensions Dieu si librement! & que ces pecheurs, qui boiuent l'iniquité comme l'eau, ne connoissent-ils le mal qu'ils se font!

Bibit iniquitatem quasi aquam. *Iob, 15. 16.*

Vtinam intelligerent! Deut. 32. 29.

Qui facit peccatum, seruus est peccati Io. 8. 34.

Ad nihilum redactus sum & nesciui. Psal. 72. 22.

XIX. MEDITATION.

De la griefueté du peché, prise de la part de Dieu.

1. *Pourquoy le peché est appellé l'ennemy capital de Dieu.*
2. *L'iniure qu'il fait à Dieu: de la vient,*
3. *Qu'vn seul peché déplaist plus à Dieu, que toutes les bonnes œuures faites & à faire ne luy plairont iamais.*

Odio est Deo impius, & impietas eius, Sap. 14. 9.

I. POINT.

CONSIDEREZ que le peché est l'ennemy capital de Dieu, parce qu'il offense sa diuine Maiesté, & la contrarie en tout ce qu'il peut; il l'attaque en son propre estre, & s'efforce de le détruire, d'où quelques-vns l'appellent vn aneantissement de Dieu : il choque toutes ses perfections diuines, sa bonté, & sa beauté, qui le rendent infiniment aimable, comme si elles n'estoient point dignes d'amour, mais de haine; sa liberalité, se seruant par vne prodigieuse ingratitude, de ses biens pour luy faire du mal; sa sagesse, troublant le bel ordre qu'elle a estably.

Tactus dolore cordis intrinsecus, pœnituit eum. *Gen. 6. 6.*

Abominatio est Domino via impij. *Prou. 15. 9.*

Qui maledixerit patri suo, vel matri, morte moriatur. *Exod. 21. 17.*

Maledictus qui non honorat patrem suũ, & matrem, & dicet omnis populus, Amé. *Deut. 27. 16.*

Numquid non ipse est pater tuus, qui possedit; & fecit, & creauit te? *Deut. 32. 6.*

II. POINT.

Quomodo possum hoc malum facere & peccare in Deum meũ; *Gen.* 36. 5.

Subsannauerunt me subsannatione. *Psal.* 34. 16

Filios exaltaui & enutriui, ipsi autem spreuerunt me *Isa.* 1. 2.

Quare contempsisti verbum meum, vt faceres malum in conspectu meo? 2. *Reg.* 12. 9

Rursum crucifigentes sibimetipsis Christum & ostentui habentes. *Hebr.* 6. 6.

CONSIDEREZ combien l'iniure qui est faite à Dieu par le peché, doit luy estre sensible, estant conioínte auec vn mépris que fait le pecheur de ses Ordonnances; mépris qui passe iusqu'à l'infini, à cause de l'excellence infinie de Dieu, & qui est d'autant plus sanglant, qu'il porte le pecheur à commettre sa méchanceté, non seulement contre Dieu; mais encore en sa sainte presence.

Si cela est, ce monstre du peché, ne merite-t'il pas que nous le detestions & l'ayons plus en horreur que tous les maux du monde? Ouy sans doute puis qu'vn seul fait plus de mal à Dieu & luy déplaist dauantage que toutes les bonnes œuures qui ont iamais esté ou qui seront faites, ne luy rendront d'honneur & de gloire.

III. POINT.

Etiam me præsente Reginam vult opprimere. *Hest.* 7. 8.

Hæc dicit Dominus: Quid inuenerũt in me patres vestri iniquitatis, quia elongauerunt se à me, & ambulauerunt post vanitatem, & vani facti sunt? *Ierem.* 2.

Obstupescite cœli super hoc, & portæ eius vehementer desolamini: Duo enim mala fecit populus meus. Dereliquerunt me fontem aquæ viuæ, & foderunt sibi cisternas dissipatas. *Ibid.* 2. 5. & 12.

FAITES de cette conclusion vostre derniere consideration; & pesez bien ce que ie dis. Que si on mettoit dans vne balance l'iniure qu'vn seul peché fait à Dieu, & dans l'autre toutes les bonnes actions qu'ont fait, & que feront pendant toute l'éternité toutes les pures creatures, l'iniure emporteroit seule de son poids, celuy de toutes les actions vertueuses.

Ne faut-il pas estre apres cela forcené, pour commettre de gayeté de cœur vn peché?

Si peccauerit vir in virum, placari ei potest Deus: si autem in Deum peccauerit vir, quis orabit pro eo? 1. Reg. 2. 25.

Scito & vide, quia malum, & amarum est, reliquisse te Dominum Deum tuum. Ier. 2. 19.

XX. MEDITATION.

De la griefueté du Peché prise du benefice de la Redemption.

1. *L'emphase qui se trouue en ces paroles :* Sic Deus dilexit mundum.
2. *Extreme bonté de Dieu, preferant la reparation des hommes à celle des Anges.*
3. *Et les racheptant auec de si cruelles douleurs.*

Sic Deus dilexit mundum, vt Filium suum vnigenitum daret. Ioan. 3. 16.

Dieu a aimé l'homme iusqu'à cette extremité, que de luy donner son Fils pour le rachepter.

I. POINT.

CONSIDEREZ, & pesez bien ces mots, *Dieu*, d'vne maiesté infinie, qui n'a aucun besoin de nous, *nous a donné*, à nous chetifs vers de terre, qui ne le meritions aucunement, mais qui en estions tres-indignes; *donné*, non pas loüé, non pas vendu, non pas presté; mais donné, & pour iamais, *son Fils*, naturel, ce qu'il a de plus cher, & vn Dieu comme luy, *vnique*, apres lequel il n'en a plus. Et pourquoy? Pour vous rachepter du peché, & vous délivrer de tous maux.

Auriez-vous bien encore le cœur de vous rendre esclaue du peché, & de mépriser vn don si precieux, que Dieu vous a fait pour vous en retirer?

Propter scelus popul mei percussi eum: *Isai.* 53. 6.

Quid commisisti, dulcissime puer, vt sic iudicareris; quid cōmisisti, amantissime iuuenis, vt adeo dure tractareris; quod scelus tuum: quæ noxa tua; quæ causa mortis; quæ occasio tuæ damnationis; Ego. ego sum tui plaga doloris, tuæ culpa occisionis, ego tuæ mortis meritum, tuæ vindictæ flagitium: peccat iniquus & punitur iustus; delinquit reus, & vapulat innocens, quod meretur malus patitur bonus, &c. *S. Aug. Medit.* c. 7.

Deus erat in Christo mundum reconcilians sibi, non reputans illis delicta ipsorum. 2. *Cor.* 5. 19.

II. POINT.

CONSIDEREZ, qu'encore que les Anges eussent autant de besoin de redemption que les hommes, pour auoir offensé Dieu les vns aussi-bien que les autres, neantmoins Dieu a aimé les hommes par preference, leur enuoyant vn Redempteur, pour les releuer de leur cheute; ce qu'il n'a pas fait aux Anges, qu'il a laissez sans aucun remede, les condamnant pour vne eternité aux peines de l'Enfer,

Qu'auez-vous fait à Dieu pour vous aimer de la sorte? quel besoin auoit-il de vous? Remerciez-le de cette faueur infinie.

III. POINT.

CONSIDEREZ, que ce Fils de Dieu pouuant vous rachepter par la moindre de ses actions, a neantmoins voulu attacher vostre redemption à des douleurs extrémes qu'il a souffertes & endurées pour vous, iusqu'à mourir en vn pôteau infame pour vous faire voir la haine que Dieu portoit au peché, & son enormité qui ne pouuoit estre ostée que par de si cruels tourmens.

Pouuez vous penser à cela, & ne mourir pas de regret, d'auoir esté cause par vos pechez de la mort d'vn Dieu? Mais à l'aduenir, voudriez-vous le crucifier de nouueau, & renoueller toutes ses douleurs? car c'est ainsi que parle sainct Paul de ceux qui commettent vn peché: parce qu'ils cōmettent ce

Oblatus est quia ipse voluit. *Isai.* 53 7.

Factus obediens vsque ad mortem, mortem autem crucis. *Philip.* 2. 8.

Popule meus quid feci tibi; aut quid molestus fui tibi; respōde mihi. *Mich.* 6. 3.

Deduc quasi torrentem lacrymas, per diem, & noctem, non des requiem tibi, neque taceat pupilla oculi tui. *Tren.* 2. 18.

pourquoy il a esté crucifié, & pourquoy il faudroit qu'il le fût, s'il ne l'auoit esté.

Rursum crucifigentes sibimetipsis Filium Dei, & ostentui habentes. Hebr. 6. 6.

XXI. MEDITATION.

De la griefueté du peché, prise de la part de l'homme.

1. Qui est-ce qui offense?
2. La dépendance que l'homme a de Dieu, au temps mesme qu'il l'offense.
3. L'indignité du sujet pour lequel il l'offense.

Væ qui contradicit fictori suo. Is. 45. 9.

Malheur à celuy qui estant deuant mon infinie Maiesté, comme l'argile entre les mains du potier, se bande contre moy.

I. POINT.

Radix tua & generatio tua de terra Chanaan, pater tuus Amorrhæus, & mater tua Cethæa & quando nata es, in die ortus tui non est præcisus vmbilicus tuus, &c. *Ezech. 16. 3. & 4.*

Vmbræ transitus est tempus nostrum. *Sap. 2. 5.*

Homo sicut fœnum dies eius, tanquam flos agri sic efflorebit. *Psal. 102. 15.*

Ecce gentes quasi stilla situlæ *Isai. 40. 15.*

CONSIDEREZ, pour entrer plus auant dans l'horreur que vous deuez auoir du peché en qualité de Chrestien, qui est la personne qui offense: c'est l'homme, c'est à dire vn ver de terre, dont la conception n'est que peché, & saleté, la naissance que larmes & foiblesses, la vie que peché & miseres, la mort que pourriture. C'est vous, mais qui estes-vous, quant au corps, quant à l'ame, quant à la science? Si vous vous examinez bien, vous trouuerez que vous serez comme celuy de l'Apocalypse, *Et nudus, & cæcus, & pauper, & miser, & miserabilis:* Apoc. 3. 17. Estant donc si peu de chose, comment oserez-vous attaquer, offenser, & outrager par vn peché, celuy deuant qui tout l'Vniuers n'est rien? se peut-il conceuoir vne insolence pareille?

II. POINT.

Vidit Dominus, & ad iracundiam concitatus est. *Deut. 32. 19.*

Periclitamur omni horâ. *1. Cor. 15. 30.*

CONSIDEREZ la dépendance necessaire & absoluë que l'homme a de Dieu, au temps méme qu'il est offensé de luy. Quelle manie! si vn hôme estoit suspendu par vn autre auec vn filet sur vn precipice, où s'il tomboit, il se briseroit indubitablemẽt en mille pieces, que dirions-nous si celuy-cy, sans considerer l'extréme danger où il est, & quelle dépendance il a de celuy qui le tient, venoit à le mépriser, iniurier, & luy cracher au visage? Nous n'auons pas de noms assez significatifs pour bien exprimer cet aueuglement enragé: c'est pourtant

pourtant ce que fait vn homme qui offense Dieu, ô quelle fureur!

III. POINT.

Mais encore, pourquoy voudriez-vous l'offenser? pour vne fumée d'honneur, pour vn chetif contentement, pour vn peu de bien? *Propter pugillum hordei violabant me.* Ezech. 13. 19 Si c'estoit pour vn autre Dieu, aussi honorable que celuy qu'on méprise par le peché, si pour acquerir vn Paradis remply d'autant de gloire, de plaisirs & de richesses, comme est celuy que l'on perd, l'on seroit plus excusable: mais pour si peu de suiet, & pour vn rien, l'iniure en est inexplicable.

Momentum est quod delectat. S. Petr. Chrysolog.

Gustans gustaui paululum mellis, & ecce ego morior. 1. Reg. 14. 43.

Habet omnis hoc voluptas, vbi grata mella fudit, fugit & nimis tenaci ferit icta corda morsu. Boetius.

Dereliquisti Dominum Deum tuum eo tempore quo ducebat te per viam. Ier. 12. 17.

XXII. MEDITATION.

Des effets du peché.

1. *Le peché soüille l'homme.*
2. *Il luy fait perdre l'amitié de Dieu.*
3. *Et le rend esclaue du Diable.*

Obscuratum est aurum, mutatus est color optimus, & egressus est à filia Sion omnis decor eius. Thren. 4. 1. 16.

Cette belle ame n'a plus son éclat, cette viue couleur est toute effacée; enfin la fille de Sion a perdu toute sa beauté, & est deuenuë hideuse & vilaine au possible.

I. POINT.

Considerez que de tous les maux que produit le peché, il n'en est point de leger. Le premier, c'est qu'il soüille l'ame, & la rend extrémement difforme, c'est à dire, qu'il la dépoüille de tous les aduantages de la grace, luy oste toute sa beauté, la défigure entierement, & la couure toute d'ordure: c'est pourquoy le S. Esprit nous le declare fort bien par la lepre, qui est vne maladie vilaine & infame, qui défigure vn homme, & en fait vn monstre horrible à voir, en sorte qu'il n'y a corps pourry, gasté, gangrené, & rongé de lepre qui en approche.

Denigrata est super carbones facies eorum. Thren. 4. 8.

Tu signaculum similitudinis Dei, plenus sapientiâ, & perfectus decore, donec inuenta est iniquitas in te. Ezech. 28. 12. & 15.

Ambulauerunt vt cœci, quia Domino peccauerunt. Soph. 1. 17.

Ecce quomodo de grege facta est creatura egregia! heu tristis

II. POINT.

CONSIDEREZ qu'vn autre effet du peché, c'est de nous faire perdre l'amitié de Dieu, & nous le rendre ennemy; perte qui passe toutes nos pensées, & pour en conceuoir quelque chose, il faut ietter les yeux sur l'estime que font les hommes de l'amitié des Roys de la terre, & combien la priuation leur en est sensible, & par ce moyen nous rauit la qualité tres-honorable de Fils de Dieu, en suitte dequoy il nous retranche les caresses, les témoignages de bonne volonté, les soins particuliers, les secours & les graces auec les autres appanages des enfans de Dieu.

Pensez quelle perte c'est de perdre Dieu : la plus redoutable menace qu'il fit iamais aux Iuifs, fut quand il dit, *Væ cum recessero ab eis*. Osee 9.12.

& lacrymosa mutatio! *S. Bern. serm. 95. in Cant.*

Peccata vestra abscóderunt faciem eius à vobis, ne exaudiret. *Isa.* 59. 9.

Omnis qui peccat, non vidit eum. 1. *Io.* 3. 6.

Qui gloria, & honore coronatus erat, & constitutus super opera manuum plasmatoris, magis autem ob hoc insigne præcellebat, mutauit (diuinæ similitudinis) istam gloriam Dei, in similitudinem vituli comedentis fœnum. *S. Bern. serm.* 35. *in Cant.*

Quomodo cecidisti de cœlo Lucifer, qui mane oriebaris? *Isa.* 14. 12.

Filij Belial. 1. *Reg.* 1. 11.

Et desideria patris vestri vultis facere. *Ioan.* 8. 44.

III. POINT.

CONSIDEREZ que le peché ayant chassé Dieu de nostre ame, il la precipite dans le plus profond de l'infamie, qui est de la rendre serue & esclaue du Diable, & Diable mesme, parce que comme celuy qui s'attache à Dieu est fait vn mesme esprit que Dieu, *Qui adhæret Domino vnus spiritus est.* 1. Cor. 6. 17. de mesme celuy qui s'attache au Diable, est fait vn mesme esprit, meschant, vil, sale, & defectueux, suiuant quoy nostre Seigneur disoit aux Iuifs, *Vos ex patre diabolo estis.* Io. 8. 44. Et parlant à ses Apostres il marqua ainsi le traistre Iudas, *Nonne ego vos duodecim elegi, & vnus ex vobis diabolus est?* Io. 6. 71.

Pensez maintenant aux rigueurs & cruautez que le Diable exerce en l'ame, dont le peché l'a rendu maistre, & coniecturez-les de celles qu'il fait sur les corps qu'il possede.

Væ eis, quoniam recesserunt à me. Osée. 7. 13.

Malheur à eux, parce qu'ils se sont separez de moy : il adiouste; *vastabuntur. Ibid.* ils seront affligez, perdus & ruinez de fond en comble.

XXIII. MEDITATION.

Autres effets du peché.

1. *Le peché dépoüille l'ame des biens spirituels.*
2. *Il luy rauit les biens mesme exterieurs & temporels.*
3. *Et enfin il tuë l'ame.*

Scito & vide quia malum & amarum est, reliquisse te Dominum Deum tuum. Ier. 2. 19.

I. POINT.

CONSIDEREZ, que le peché dépoüille l'ame, & la reduit à vne pauureté extreme : car il luy fait perdre auec la grace, & la charité, les dons du saint Esprit, & toutes les vertus surnaturelles, qui accompagnent inseparablement la charité comme leur Reyne. Il luy fait perdre le droict qu'elle auoit à la possession du Ciel, la part qui luy venoit des suffrages de l'Eglise, & de toutes les bonnes œuures des iustes, la paix & le repos de la conscience, tous ses merites, & tous les fruicts de ses trauaux, de toutes ses Confessions, Communions, Ieûnes, Aumônes, & de toutes ses autres bonnes œuvres : de sorte que (pesez bien ce point) si par l'espace de quatre vingt ans, il auoit tousiours tres-saintement vécu, & exercé à chaque moment de sa vie, des actes heroïques de vertus, amassant continuellement graces sur graces, richesses sur richesses; il feroit naufrage de tout cela par vn seul peché mortel.

Si on a tant de peur de perdre vn peu d'argent, & vn poinct d'honneur, comment n'apprehendera-on de perdre tant de biens & d'honneur ensemble ?

Qui faciunt peccatum, & iniquitatem, hostes sunt animæ suę. *Tob.* 12. 10.

Viuo ego, dicit Dominus, quia si fuerit Iechonias filius Ioachim Regis Iuda annulus in manu dextera mea, inde euellam eum. *Ier.* 12. 24.

Si auerterit se iustus à iustitia sua, & o. omnes iustitiæ eius quas fecerat, non recordabuntur. *Ezech.* 18. 24.

Iustitia iusti non liberabit eum in quacumque die peccauerit, &c. *Ezech.* 33. 12.

Cum recesserit iustus à iustitia sua, feceritque iniquitates, morietur in eis. *Ibid.* 18.

Iustitia eleuat gentem, miseros autem facit populos peccatum. *Prou.* 14. 34.

Polluisti terram in fornicationibus tuis, & in malitiis tuis : quamobrem prohibitę sunt stillæ pluuiarum, & serotinus imber nō fuit. *Ierem* 3. 2. & 3.

Regnum à gente in gentem transfertur, propter iniustitias. *Eccl.* 10. 8.

II. POINT.

CONSIDEREZ, que non seulement il nous dépoüille des biens interieurs, & eternels; mais mesme des biens exterieurs, & temporels. C'est ainsi que les Prophetes rapportent les secheresses & les sterilitez, au peché; & que le Sage dit que comme la iustice, & la vertu releuent les peuples, & les remplissent de biens; le peché les rend miserables, & les ruine : & enfin que saint Paul dit que le peché seul est cause de la mort, *Per vnum hominem peccatum intrauit in mundum, & per peccatum mors.* Rom. 5. 12.

Et en effet si le peché du premier homme est cause de la mort de tous les hommes, ce n'est pas merueille si le peché que chaque particulier commet, luy auance la mort. *Anni impiorum breuiabuntur*, dit Salomon, Prou. 10. 27. *Sublati sunt ante tempus suum*, dit Iob. 2. 16.

III. POINT.

Mors, sanguis, contentio, romphæa, oppressiones, fames, & contritio, & flagella: super iniquos creata sunt hæc omnia. *Eccles.* 10. 9.

Nomen habes quod viuas, & mortuus es. *Apoc.* 8. 2.

Frater tuus hic mortuus erat, & reuixit. *Luc.* 15. 32.

CONSIDEREZ, que le peché ne s'arreste pas encore là, mais son effet le plus funeste, c'est qu'il tuë nostre ame. *Anima quæ peccauerit, ipsa morietur.* Ezech. 8. 20. D'où vient qu'il est appellé mortel parce qu'il luy donne la mort en la separant d'auec Dieu, qui est sa vie; ny plus ny moins que celuy-là est dit tuer vn homme, qui cause la separation de l'ame d'auec le corps, par ce que, dit saint Augustin, *Sicut anima est vita corporis, sic animæ vita est Deus. Sicut expirat corpus cum animam emittit, ita expirat anima cum Deum amittit.* Serm. 28. de verbis Apost.

Moritur corpus cum recedit anima, moritur ergo anima cum recedit Deus: recedit anima cum corpus percutitur gladio, & putas quia non recedat Deus; cum ipsa anima feritur periurio. &c.

Vis videre quia peccator mortuus est: Lege scripturam. Os quod mentitur occidit animam. *Sap.* 1. 11. *S. Aug. ibid. serm.* 18. *de verbis Apost.*

Quoniam non obediuimus præceptis tuis, ideò traditi sumus in direptionem, & in captiuitatem & in mortem & in fabulam &c. *Tob.* 1. 3. 4.

Apres cela, vous estonnez-vous de tant de maux, de tant de maladies, tant de guerres, tant d'autres fleaux, quand le peché est si public, si commun, qu'on l'aualle comme l'eau? quand les Prestres se taisent, quand dans la chaire, & dans le Tribunal ils ne disent mot? Apprenez à attribuer d'oresnauant la cause de tous nos mal-heurs, non pas aux hommes, comme on fait d'ordinaire; mais aux pechez que vous auez commis; & offrez vous comme vne victime à Dieu pour estre immolé à sa iustice pour les vostres en particulier, & pour ceux du peuple, disant, *Desinat in me ira tua. Quoniam ego in flagella paratus sum.* Psal. 37. 18.

XXIV. MEDITATION.

Chastimens du Peché.

1. *Chastimens du peché en la personne des Anges,*
2. *En la personne de nos premiers parens.*
3. *En d'autres punitions que Dieu en a tiré, & sur tout aux peines d'Enfer.*

Horrendum est incidere in manus Dei viuentis. Heb. 10. 31.

Pour verifier cette parole de l'Apostre, il ne faut que considerer les chastimens que Dieu a pris de temps en temps des pecheurs, & pour le voir en l'experience d'autruy,

I. POINT.

Omnis lapis pretiosus operimentum tuum, sardius, topazius, & iaspis, &c. aurum opus decoris tui, donec

COMMENCEZ par le chastiment qu'il tire de ses Anges, & remarquez-y pour le mieux conceuoir, trois circonstances notables. 1. Les Anges estoient les plus nobles, & ac-

complies creatures que Dieu eût fait. 2. Leur peché n'a eſté qu'vn & d'orgueil; vne ambitieuſe penſée, qui leur paſſa par l'eſprit, à laquelle ils conſentirent, mais qu'ils ne peurent executer. 3. Dieu auſſi-toſt apres, ſans leur donner vn moment pour s'en repentir, & luy en demander pardon, les chaſſa du Ciel, & les precipita en Enfer, pour y endurer des tourmens horribles en leur griefueté, & eternels en leur durée.

inue nt aeſt in te ini quitas. *Ezech.* 18. 14 & 15.

Si enim Deus Angelis peccantibus non pepercit, ſed rudentibus inferni detractos in tartarum tradidit cruciandos. 2. *Petr.* 2. 4

II. POINT.

CONSIDEREZ en ſuite les chaſtimens que Dieu prend de nos premiers Parens : vous ſçauez que leur peché fut pour auoir mangé d'vne pomme contre ſa volonté, qu'eſt-ce que cela ? Et cependant voila que Dieu ſe met en vne telle colere contre Adam & Eue, qu'il les dépoüille de la iuſtice originelle, les chaſſe du lieu de delices où il les auoit mis, & les condamne eux & leur poſterité, (c'eſt à dire, tous les hommes qui ſembloient n'auoir en rien trempé dans ce peché) à vn nombre innombrable de maux, & à la mort ! qu'elle auerſion! quelle rigueur ! *Tu terribilis es, & quis reſiſtet tibi ?* Pſal. 75. 18. Que vos iugemens ſont terribles à l'endroit des pecheurs. Paſſez encore plus auant, & pour

Maledicta terra in opere tuo, in laboribus comedes ex ea cunctis diebus vitæ tuæ. Spinas & tribulos germinabit tibi. In ſudore vultus tui veſceris pane tuo, donec reuertaris in terram, de qua ſumptus es, &c. *Gen.* 3. 17.

Eiecit Adam de Paradiſo voluptatis, & collocauit ante Paradiſum Cherubim & flammeum gladium atque verſatilem. *Ibid.* 23. & 24.

III. POINT.

CONSIDEREZ les autres chaſtimens qu'il a tirez de temps en temps, des Villes & des Royaumes tout entiers. Les eaux du Deluge, *Gen.* 7. les flammes de Sodome & Gomorre; *Gen.* 19. les Egyptiens abyſmez dans la mer, *Exod.* 14. ſont des preuues manifeſtes de cette rigueur : mais ce qui ſurpaſſe toutes nos imaginations, ſont les peines d'Enfer qu'il reſerue aux pecheurs, là où les peines ſont ſi cuiſantes & ſi exceſſiues, que toutes celles de cette vie, les roües, les feux, les huiles boüillantes, les tenailles, les déchiremens de membres, les tourmens des Martyrs, & toutes les maladies ne ſont rien en comparaiſon, que des peines en peinture.

Omnis dolor irruet ſuper eum. *Iob* 20. 22. Mors depaſcet eos. *Pſalm.* 48. 15.

Bibet de vino iræ Dei, quod mixtum eſt mero in calice iræ ipſius. *Apoc.* 14. 4. Ibi erit fletus & ſtridor dentium. *Matth.* 3. 5. 22. 13.

Croyez-vous que Dieu vous traite plus doucement, ſi vous venez à l'offenſer, ou ſi vous ne faites penitence ? *Exiſtimas, ô homo*, dit Saint Paul Rom. 2. 3. *quod tu effugies iudicium Dei ?* auoüez que vous auez merité toutes ces peines, & que ſi vous n'y eſtes pas preſentement, c'eſt à la miſericorde de Dieu que vous en eſtes redeuable. Si vn damné retournoit au mõde, que feroit-il? mettez vous en ſa place: Car ſi Dieu vous a attẽdu: ce

n'est que pour vous donner loisir de faire penitence. *Misericordiæ Domini, quia non sumus consumpti.* Thren. 3. 22.

XXV. MEDITATION.

Le chastiment du peché en la personne de Nostre-Seigneur.

1. *La plus grande marque de la colere de Dieu sur le peché, est la Passion de nostre Seigneur.*	2. *Quelques circonstances de cette Passion, d'où l'on tire* 3. *Deux consequences infaillibles.*

O vos omnes qui transitis per viam, attendite, & videte, si est dolor sicut dolor meus. Thren. 12.

Ipse autem vulneratus est propter iniquitates nostras, attritus est propter scelera nostra: disciplina pacis nostræ super eum, & liuore eius sanati sumus. *Isai.* 53. 5.

C'est Nostre-Seigneur qui parle du haut de la Croix, où il est attaché pour nos pechez, qui nous fait cette demande, si vous vistes iamais aucune douleur qui puisse estre comparée à la sienne? Non certes il n'y en a point. Et pour le bien connoistre,

I. POINT.

Eum qui non nouerat peccatum, pro nobis peccatum fecit. 2. *Cor.* 5. 21.
Sanctus, innocens, impollutus, segregatus à peccatoribus. *Hebr.* 7. 27.
Cum sceleratis reputatus est: non erat ei aspectus neque decor. *Isa.* 53. 12.
Qui peccata nostra pertulit in corpore suo super lignum. 1. *Petr.* 2. 24.
Vt peccatis mortui iustitiæ viuamus, cuius liuore sanati estis.

CONSIDEREZ, que Dieu n'a iamais monstré en vn plus grand iour combien il hait & deteste le peché, qu'en la Passion de son Fils, luy ayant fait souffrir tant de maux: son Fils vnique, dis-ie, qu'il aimoit infiniment comme vn autre luy-mesme, qu'il sçauoit estre tres-innocent, & la mesme innocence, qui ne l'auoit point offensé, au contraire qui luy auoit plû & obeï en tout, n'ayant point eu de repos qu'il ne l'eust rendu le plus affligé de tous les hommes, & qu'il ne l'eust veu attaché à vn gibet au milieu de deux larrons, pour ce seulement qu'il auoit sur soy nos pechez. Mais afin que cecy vous entre bien auant en l'esprit;

II. POINT.

REpresentez-vous Nostre-Seigneur, ou dans tout le cours de sa Passion, ou dans tel point de ses plus douloureux, & plus ignominieux tourmens que vous croirez vous deuoir toucher dauantage, examinant les principales circonstances qui donnent du relief à la chose. Comme qui est celuy qui endure? Qu'endure il? Pour qui? comment? & pourquoy? Et de ces considerations,

III. POINT.

TIrez ces deux conſequences infaillibles. 1. La haine furieuſe que Dieu porte au peché; puis qu'il le perſecute, & le chaſtie épouuentablement iuſqu'en la perſonne diuine de ſon Fils vnique, & innocent, à cauſe ſeulement qu'il s'eſt porté pour caution de ſon méchant ſeruiteur, & de ſon eſclaue rebelle. 2. La malignité horrible du peché; en ce que pour l'effacer, il a falu que Dieu ſe ſoit fait homme, & vn homme de douleurs, qu'il ait ſouffert, & ſoit mort par les mains des bourreaux, de ſorte que tous les Anges, ny les hommes enſemble n'euſſent iamais pû, ny par prieres, ny par larmes, ny par ſupplices, ny par penitences, ny meſme par leur mort eternelle ſatisfaire dignement à la Iuſtice de Dieu pour vn ſeul peché mortel.

Sera-t'il bien poſſible, que connoiſſant ces veritez, vous vous laiſſiez aller à en commettre vn ſeul? Remerciez Dieu Noſtre-Seigneur, de cette faueur infinie. Priez-le inſtamment de vous appliquer les effets ſalutaires de ſes tourmens.

Si in viridi hæc faciunt (c'eſt à dire, ſi le pere courroucé chaſtie auec vne telle rigueur ſon propre fils pour la faute de ſon eſclaue; *in arido quid fiet?* c'eſt à dire, auec quelle furie chaſtiera-il l'eſclaue meſme? Luc. 23. 31.

Ipſe autem vulneratus eſt propter iniquitates noſtras, attritus eſt propter ſcelera noſtra. Iſai. 53. 5.

Qui filio ſuo non pepercit, ſed pro omnibus nobis tradidit illum. *Rom.* 8. 32.

Irritam quis faciens legem Moyſi ſine vlla miſeratione duobus vel tribus teſtibus moritur: quanto magis putatis deteriora mereri ſupplicia, qui filium Dei conculcauerit & ſanguinem teſtamenti pollutum duxerit, in quo ſanctificatus eſt? *Hebr.* 10. 28. 29.

Terribilis autem quædam expectatio iudicij & ignis æmulatio, quæ conſumptura eſt aduerſarios. *Ibid.* 27.

Hæccine reddis Domino, populo ſtulte & inſipiens? *Deut.* 32. 6.

XXVI. MEDITATION.

L'horreur qu'vn Chreſtien doit auoir du peché.

Repetition des Meditations precedentes.

1. *Le peché eſt la choſe la plus abominable aux yeux de Dieu: & la cauſe de tous les maux temporels & eternels, d'où l'on tire*	2. *Trois conſequences importantes, comme autant de fondemens de la vie Chreſtienne.*

Iſte omnis fructus, vt auferatur peccatum. Iſa. 27.

Tout le fruit de nos meditations precedentes, auſſi bien que de la vie, & de la mort de Noſtre-Seigneur, eſt que le peché ſoit deſtruit & exterminé.

PREMIER POINT.

REmettez vous en memoire en gros ce que vous auez cy-deuant medité touchant l'horreur du peché, & vous souuenant, 1. Qu'il n'y a rien de plus abominable aux yeux de Dieu que le peché, qu'il choque ses infinies perfections, & l'aneantit autant qu'il peut. 2. que c'est la cause vnique de tous les malheurs de cette vie & de l'autre; qu'il est directement opposé à la sainteté du Chrestien;

In ipsum, horribile dictu, desæuit authorem. Nam quantum in ipsa est, ipsum Deũ perimit voluntas propria, omnino enim vellet Deum peccata sua aut vindicare non posse, aut nolle, aut nescire: vult ergo Deũ non esse Deum, &c. Crudelis plane, & execranda malitia, quæ Dei potentiam, sapientiam, iustitiam perire desiderat. S. *Bernard. serm. de Resurrect.*

II. POINT.

TIrez ces trois consequences importantes, comme autant de fondemens de la vie Chrestienne.

La 1. si Dieu hait infiniment le peché, ses affections deuant nous seruir de regle, nous deuons luy porter vne haine extrême par dessus tout ce qui peut estre haï en l'Vniuers. 1. en consideration de Dieu, à qui il est si contraire. 2. pour nostre propre interest.

Iratus est furore Dominus. *Psalm.* 105. 40.

Exacerbauit Dominum peccator. *Ps.* 10. *sec. Hebræ.* 4.

Miserere animæ tuæ, placens Deo. *Eccl.* 30. 24.

La deuxiéme, si le peché est ennemy de Dieu, & le nostre; s'il a damné les Anges Apostats: s'il a banny nos premiers parens du Paradis terrestre, & les a rendu miserables, & tout le genre humain: si vne éternité des peines d'enfer n'est point capable de l'expier; si enfin il est cause que le Fils de Dieu mesme ait esté decouppé de foüets, couronné d'épines, percé de clouds & soit mort en vn infame gibet, nous le deuons craindre vniquement, c'est à dire, plus que la pauureté, les affronts, les calomnies, les des-honneurs, les bannissemens, les prisons, les maladies, voire la mort mesme.

Grauior apud me peccatorum crux in qua inuitus pendeo, quam illa in quam tui miseratus ascendi. S. *Aug. serm.* 181.

Iudæi qui eum crucifixerunt ambulãtem in terris, minus peccauerunt, quam qui offendunt sedentem in cælis. *Ibid.*

Cum ergo addimus afflictionem afflicto; magis aggrauant Christũ vulnera peccati nostri, quam vulnera corporis sui. *S. Bern.*

La troisiéme, puis que le peché cause tant de desordres, & dans le corps, & dans l'ame; Il faut (si par malheur on vient à en commettre) n'estre iamais en repos, qu'on n'y ait remedié par vne bonne penitence, à laquelle on se doit exciter par tous les motifs qui ont esté déduits és meditations precedentes, & prendre resolution de ne se iamais coucher auec vn tel hoste en son cœur, que l'on n'ait au moins tasché de le chasser par vn acte de contrition, dans le dessein de se confesser le lendemain.

Non tardes conuerti ad Dominum, & ne differas de die in diem, subito enim veniet ira, & in tempore vindictæ disperdet te. *Eccl.* 5. 8. & 9.

Voudriez-vous vous endormir sur le bord d'vn precipice au milieu d'vne forest toute remplie de bestes feroces? voudriez-vous garder vne vipere dans vostre sein?

Tanquam à facie colubri fuge peccata. Eccl. 21. 2. C'est la seu-

le

le choſe à craindre. Tout le reſte, dit S. Chryſoſtome, ce ne ſont que ieux & fables.

XXVII. MEDITATION.

De l'horreur du peché veniel de la part de Dieu.

1. *Que le Chreſtien doit éuiter le peché veniel, parce qu'il eſt contraire à Dieu.*
2. *Pourquoy le peché veniel eſt contraire à Dieu.*
3. *Deux ſortes de pechez veniels.*

Qui timet Deum, nihil negligit. Eccl. 7. 19.

Celuy qui craint Dieu, comme doit faire tout veritable Chreſtien, ne neglige rien. C'eſt à dire apprehende en tout de luy déplaire, auſſi bien aux choſes legeres comme en celles qui ſont de conſequence.

I. POINT.

CONSIDEREZ qu'il ne ſuffit point au Chreſtien pour eſtre parfait, de ne pas commettre de peché mortel; mais il doit encore auoir vne extrême auerſion du veniel; la raiſon c'eſt parce que le peché veniel offenſe la diuine Majeſté, & par conſequent luy déplaiſt, voire le plus petit, vne parole, ou vne penſée inutile, *Odio ſunt Deo impius & impietas eius.* Sap. 14. 9.

Mundi ſunt oculi tui; ne videas malum, & ad iniquitatem reſpicere non poteris. *Habacuc* 11. 13.

Qui diligitis Dominum, odite malum, *Pſal.* 96. 10.

II. POINT.

CONSIDEREZ les raiſons pour leſquelles le peché veniel eſt contraire à Dieu. 1. C'eſt parce que Dieu eſt la ſainteté eſſentielle, & la ſouueraine pureté, qui ne peut ſouffrir aucune impureté, non plus que le Soleil aucunes tenebres, ny vne ſouueraine chaleur aucune froidure. Secondement, pource que tout peché eſt l'vnique & irreconciliable ennemy de Dieu, & ſon ſeul mal, par lequel il ſeroit détruit, s'il eſtoit capable de deſtruction : d'où vient que les Docteurs aſſeurent, qu'il vaudroit mieux que tout l'Vniuers periſt, qu'vn ſeul peché veniel ſe commiſt contre Dieu, & qu'il ſe diſt vne parole oiſeuſe ; dautant que le moindre mal du Createur eſt incomparablement plus grand, & plus à craindre que le plus grand de la creature.

Singuli illiciti motus animi mei, ſunt quædam in te Deus conuicia, vt puta iracundię motus in manſuetudinem tuam, inuidiæ in charitatem, turpitudinis in caſtitatem, & innumera his ſimilia, quæ de cœnoſo lacu prurientis pectoris mei, etiam nunc inceſſanter ebulliunt exundantes & impingentes in ſerenitatem præfulgentis vultus tui. *S. Bern. epiſt. 44. ad Henric. Senonen. Archiepiſc.*

Helas! combien peu font-ils l'eſtat du peché veniel qu'il faudroit en faire, le commettant ſi librement ? Voudriez-vous eſtre de ce nombre apres ce que vous en connoiſſez ?

III. POINT.

CONSIDEREZ qu'il y a 2. sortes de pechez veniels : les vns de pure foiblesse, & qui se font par surprise, dont les plus SS. ne se guarantissent pas en cette vie. Les autres qui se commettent par deliberation, attache & malice : & c'est de ceux-là qu'on entend icy parler, comme sont vne multitude de paroles inutiles, des mensonges legers, des iugemens temeraires en choses menuës, des mépris, des auersions de son prochain, des petites médisances, des murmures de ses Superieurs, vne paresse enracinée à chasser les distractions en ses prieres, communier lâchement, faire ses exercices de deuotion par routine & sans fruit, vne vanité, & vne secrete estime de soy, vne recherche de ses commoditez que l'on pallie du titre de necessité, vn amour propre qui regne en tout ce que l'on fait, & semblables.

Illis peccatis licèt occidi animam non credimus; ita tamen eam velut quibusdam pustulis & horrenda scabie replentia deformem faciunt, vt eam ad amplexus illius sponsi cœlestis, sine grandi confusione venire non permittant. S. *Aug. Serm.* 11. *de Sanctis.*

Delicta quis intelligit ? ab occultis meis munda me. *Psal.* 18. In multis offendimus omnes. *Iac.* 3.

Vous estes bien parfait, si vous ne vous sentez coupable en rien de tout cecy. Prenez-y bien garde : car si vous en estes entaché ; nostre Seigneur vous menace que vous n'aurez point de part auec luy. Car il n'estoit question que de pechez veniels, quand il dit à S. Pierre.

Si non lauero te, non habebis partem mecum. Ioan. 13. 8.

XXVIII. MEDITATION.

Des effets du peché veniel.

1. *Le peché veniel met obstacle aux graces efficaces, & empesche l'ame d'arriuer à sa perfection.*
2. *Il conduit & achemine au mortel.*
3. *Il met l'ame dans vn estat de tiedeur tres-dangereux.*

Ecce quantus ignis quam magnam syluam incendit !
Iac. 3. 5.

Il ne faut qu'vne bluette pour mettre vne forest toute en feu.

I. POINT.

CONSIDEREZ qu'entre les effets que produit le peché veniel ; le premier est, qu'il met obstacle, & ferme les aduenuës aux graces efficaces de Dieu, & ainsi empesche l'ame

d'auancer au chemin de la perfection, la reduit par ce moyen en vn estat semblable à ces personnes qui ne sont iamais en pleine santé, quoy qu'elles mangent beaucoup, qu'elles dorment, qu'elles se promenent, &c. parce qu'il y a quelque maladie habituelle en eux. Le second est, qu'il conduit & achemine l'ame au peché mortel, tout ainsi que la maladie à la mort. Mais le plus mal-heureux & le plus à craindre, c'est qu'il amortit & refroidit la Charité, ou du moins en diminuë la ferueur, & cause dedans nous vn estat & vne habitude d'esprit & de conscience, qui s'appelle tiedeur, dont nostre Seigneur nous declare assez le danger, quand il dit qu'il aymeroit mieux que nous fussions tout froids ou tout chauds, que d'estre ainsi tiedes : *Vtinam esses frigidus aut calidus, sed quia tepidus es, incipiam te euomere ex ore meo*, Apocal. 3. 15. & 16. Comme vn estomach se décharge des viandes dont il est incommodé, & pour mieux entendre cette épouuantable verité,

Pessulum ostij mei aperui dilecto meo. *Cant.* 5. 6.

Modicum & non videbitis me. *Io.* 16. 17.

Modicum fermentum totam massam corrumpit, 1. *Cor.* 5. 6.

Capite nobis vulpes paruulas quæ demoliuntur vineas: *Cant.* 2. 15.

Qui spernit modica, paulatim decidet. *Eccl.* 1. 9.

A minimis incipiunt qui in magna proruunt. *S. Bern. tract. de ordin. vitæ.*

II. POINT.

CONSIDEREZ ce que c'est que d'estre tiede. Nous appellons tiede celuy qui n'est pas si méchant, qu'il voulust consentir au peché mortel, comme iurer, mentir, blasphemer, entretenir des haines ; mais qui est lasche dans le seruice de Dieu, qui n'a nul soin de s'auancer dans la vertu & la pieté.

Nec frigidus nec calidus, &c. *Apoc.* 3.

Quantum ad dispositionis majorem facilitatem, non optat frigidum simpliciter, sed talem de quo spes major habeatur. *Gloss.*

C'est vn homme qui entend tous les iours la Messe, frequente les Sacremens, qui est mesme Ecclesiastique, si vous voulez, viuant en Communauté ; qui vse de la Meditation, & fait quelques autres bonnes œuvres : mais qui nourrit dans son cœur des cupiditez & des attaches ; qui ne voudroit pas faire vn peché mortel, mais pour les veniels n'en fait point de scrupule ; qui est humble quand on ne le méprise point ; qui est doux & affable, à ceux qu'il ayme naturellement ; qui est patient quand il n'endure rien, pour les inspirations & conseils de Dieu, il en prend & en laisse autant qu'il luy plaist ; en vn mot, fait la deuotion à sa fantaisie.

Volumus esse sine despectu humiles, sine coarctatione obedientes, sine defectu pauperes, sine maceratione carnis, continentes, *S. Greg. 7. Mor. c. 13.*

Voila ce que c'est que d'estre tiede : c'est à dire, ny chaud ny froid, ny bon ny mauuais, ny vertueux, ny vicieux : mais on tient vn peu de l'vn, & vn peu de l'autre.

En quel estat vous trouuez-vous ? n'est ce pas vous qui ne voudriez pas penser à ces actions noires ? Mais n'est-ce pas vous aussi, qui ne voulez pas penser à cette perfectiõ de vostre estat,

où la grace vous appelle tous les iours ? ſi vous n'eſtes pas dans la froideur & le grand peché ; auſſi n'eſtes-vous pas dans la ferueur & dans la grande perfection où vous deuriez eſtre ſelon voſtre eſtat, & ſelon les graces qui vous y ſont données. Que reſte-t'il donc, ſinon que vous ne ſoyez dans ce dangereux eſtat de tiedeur ? Prenez garde : car c'eſt pour des pechez ſemblables aux voſtres que noſtre Seigneur dit à ſes Apoſtres. Matth. 18. 3. *Niſi conuerſi fueritis, non intrabitis in regnum cœlorũ.*

XXIX. MEDITATION.

Chaſtimens du peché veniel.

1. Diuers exemples des punitions differentes que Dieu a priſes des pechez veniels ſur terre.

2. Punitions qu'il en tire apres cette vie dans le Purgatoire.

3. Moyens d'effacer le peché veniel.

Iuſtus es Domine, & rectum iudicium tuum. Pſal. 118. 137.

Seigneur, vous procedez en tout tres-iuſtement, & vos plus rigoureux chaſtimens ſont toûjours accompagnez de Iuſtice.

I. POINT.

Vt prudentes erudiret exemplo. *S. Aug. Serm. 27. de verbis Domini.*

SI vous n'auez pas encore ſuffiſamment reconnu la malice du peché veniel par ſes effets, & la haine que Dieu luy porte en conſequence : peſez les terribles & les épouuantables châtimens qu'il en a pris. *Num.* 20. Moïſe, l'amy intime de Dieu, pour vn peché veniel de défiance, eſt priué de l'entrée de la terre promiſe. *Gen.* 16. la femme de Loth pour auoir ſeulement tourné la teſte contre la deffenſe de l'Ange, eſt changée en ſtatuë de ſel. 1. *Reg.* 6. les Bethſamites au nombre de cinquante mille auec 70. des plus qualifiez du peuple, pour auoir regardé l'Arche auec quelque curioſité, furent mis à mort ſur le champ. 1. Reg. 14. Dauid pour auoir fait nombrer ſes ſuiets auec vn ſentiment leger de vanité, en fut chaſtié d'vne tres-cruelle peſte, qui en moins de trois iours, moiſſonna ſoixante dix mille de ſon peuple.

II. POINT.

Ipſe autem ſaluus erit, ſic tamen quaſi per ignem. 1. *Cor.* 3. 15.

CONSIDEREZ que la Iuſtice de Dieu ne s'arreſte point encore là, comme ſi les chaſtimens de cette vie n'eſtoient pas

suffisans, mais elle reserue encore en l'autre les peines du Purgatoire pour l'expiation des pechez veniels : peines si horribles, qu'il n'y en a point en cette vie qui en approche, & que ne peuuent pourtant éuiter ceux d'entre les plus grands seruiteurs, & mesme fauoris de Dieu, qui meurent auec le moindre peché veniel; de sorte que si vn homme l'espace de 80. ans auoit vécu tres-saintement, si neantmoins il meurt auec vne parole inutile, Dieu ne luy ouurira pas la porte du Ciel qu'il n'ait esté brûlé dans le Purgatoire, & n'ait par des douleurs inexplicables satisfait à sa iustice pour ce peché: & si dans l'Enfer il se trouue ioint auec vn peché mortel, il y sera eternellement puny comme le mortel.

Verebar omnia opera mea, sciens quod non parceres delinquenti. *Iob. 9. 28.*

Grauior erit ille ignis quam quidquid homo potest pati in hac vita. *S. Aug. in Psal. 37.*

III. POINT.

CONSIDEREZ que de nostre part estant si suiets au pechez veniels, & ne pouuāt éuiter la peine qui leur est deuë, soit en ce monde, soit en l'autre; nous auons grand interest de les effacer pendant cette vie par la reception des Sacremens, par les actes de contrition, ou d'amour de Dieu, par quelque bonne œuure faite à cette intention, ou par les peines volontaires que nous souffrirons, & ce d'autant plus qu'vne petite penitence faite à present de nostre plein gré, vne heure de patience en nos maladies, vne victoire de nostre colere, de nostre paresse, de nostre vanité, effacera plus de pechez veniels, & payera plus de debtes que ne fera pas vn, & deux mois, & peut-estre vn an des flammes de Purgatoire; par ce que l'estat de cette vie est l'estat des misericordes de Dieu, où celuy de l'autre est celuy de sa Iustice.

Noli illa contemnere, quia minora sunt: sed time, quia plura sunt: quotidiana sunt ista quæ dico, sed tamen peccata sunt, & non sunt leuia, quia plura; quia vero quotidiana & plurima, timenda est ruina multitudinis. *S. Aug. lib. de 10. Cord. c. 13.*

Que direz vous à cela? Priez Dieu, & dites auec saint Augustin, *Hic vre, hic seca: modo in æternum parcas.* Dites souuent cette courte, mais excellente priere que nostre Seigneur nous a laissée, & laquelle a la force d'effacer les pechez veniels, au dire de S. Augustin *Dimitte nobis debita nostra, &c.* Mat. 6. 12.

XXX. MEDITATION.

Des pechez en particulier que doiuent éuiter les Chrestiens.

De l'orgueil ou ambition : c'est à dire de l'amour déreglé des honneurs.

1. Le premier vice à fuyr au Chrestien, c'est l'ambition. Et pourquoy.
2. Qu'est ce qu'ambition ?
3. Moyens de remedier à cette conuoitise.

Quod hominibus altum est, abominatio est ante Deum.
Luc. 16. 15.

Ce qui est grand & éleué au iugement des hommes, est abominable deuant Dieu.

I. POINT.

Initium omnis mali superbia. *Eccl.* 10. 15.

CONSIDEREZ que comme la vie Chrestienne commence par la separation des biens de ce monde, & par le mépris de soy-mesme, des honneurs, des richesses & des plaisirs : le 1. vice par consequent que doit fuïr vn Chrestien, c'est l'orgueil, ou l'ambition, qui va contre le mépris de soy-mesme, & des honneurs. Et si outre la promesse que vous en auez faite au Baptesme, vous voulez des raisons pour vous conuaincre; considerez que c'est l'occasion de la cheute du plus beau des Anges, qui non content des auantages dont Dieu l'auoit ennobly, s'éleua insolemment contre son autheur, & dit; *Similis ero Altißimo*, Isa. 14. 14. Et ce fut le piege duquel il se seruit par apres, pour seduire le premier homme. *Eritis sicut Dii.* Gen. 3. 5. Et cét amour & conuoitise de deuenir grands, de paroistre deuant les hommes, d'estre en honneur, en faueur, en reputation de capacité, de sainɛteté & de merite, est si ardente parmy les hommes, que pour nous en apprendre la vanité & le danger, il a falu qu'vn Dieu se soit abaissé iusqu'où nous sçauons qu'il s'est humilié. C'est pour cela qu'il est né dans vne creiche, qu'il a demeuré 30 ans inconnu, qu'il a voulu qu'on le creust enfant de Ioseph, qu'il s'en est fuy quand on le voulut couronner Roy, & enfin qu'il a choisi la mort la plus ignominieuse de toutes.

Et erat subditus illis. *Luc.* 2. 15.
Nonne hic est fabri filius ? *Matth.* 13. 55. &c.
Nonne hic est Iesus filius Ioseph cuius nos nouimus patrem & matrem ? *Ioan.* 9. 42.
Cum cognouisset quod venturi erant vt raperent eum & facerent eum Regem, fugit in montem ipse solus. *Ioan.* 6. 15.

II. POINT.

Quasi qui apprehendit vmbram & persequitur ventum, sic & qui attendit ad visa mendacia *Eccl.* 34. 2.
In vestitu ne glorieris vnquam, nec in die honoris tui extollaris. *Ibid* 11. 4.
Numquid gloriabitur securis contra eum qui secat in ea & exaltabitur serra contra

CONSIDEREZ, & pesez ce que c'est qu'ambition. Ambition est vn appetit dereglé d'honneur : or cét appetit est dereglé, 1. Si on veut estre honoré à raison de quelque bien que l'on n'a pas. 2. Si on cherche de l'hõneur de ce qui n'en merite pas comme des habits, des meubles precieux, &c. 3. Si on reçoit tellement l'honneur, comme si on le meritoit sans le rapporter à Dieu. 4. Enfin si on s'y arreste trop, si on l'estime

plus qu'il ne faut, quoy qu'on le merite, & qu'on le rapporte à Dieu; c'est à dire, si on en fait plus d'estat que Dieu n'en fait luy-mesme, & qu'il ne veut qu'on en fasse.

eum à quo trahitur. *Isa.* 10. 15.

III. POINT.

CONSIDEREZ les moyens de remedier à cette conuoitise. Le 1. c'est d'en considerer le danger, & voir qu'en cherchant les honneurs, on cherche souuent sa perte, & suiuant cela n'en rechercher iamais aucun : que l'honneur est de la nature de l'ombre qui fuit celuy qui la suit, & suit au contraire celuy qui la fuit, & s'il s'en presente, le refuser plustost que de le prendre : Et si l'on est obligé d'en receuoir quelques-vns par la necessité de nostre condition, ou par quelque autre disposition de la Prouidence de Dieu: que ce soit puremẽt parce que Dieu le veut, & comme il veut sans en prendre dauantage que la necessité n'en permet, comme si c'estoit vn vin furieux, & qui enyure : Et si Dieu nous y veut; en vser comme si nous n'en auions pas, & en estre d'autant plus humbles.

Noli quærere à Domino ducatum, neque à Rege cathedram honoris; noli quærere fieri iudex, nisi valeas virtute irrumpere iniquitates. *Eccl.* 7. 4. & 6.

Prosperis huius sæculi ex sola iussione, aduersis autem etiam ex deuotione militemus. S. *Aug. ep.* 48.

Domine, tu scis necessitatem meam, quod abominer signum superbiæ & gloriæ meæ quod est super caput meum in diebus ostentationis meæ. *Esth.* 14. 16.

Comment en auez-vous vsé iusqu'à present? N'auez-vous pas recherché les charges & les honneurs dont vous voyez bien que vous estiez incapable? N'est-ce pas vous qui tirez de la vanité d'vn habit, d'vn discours, d'estre de plus noble maison, & qui vous preferez aux autres pour cela?

Omnis qui se exaltat humiliabitur. Luc. 14. 11.

Et tu Capharnaum vsque ad cœlum exaltata, vsque ad Infernum demergeris. Luc. 18. 15.

XXXI. MEDITATION.

De la vaine Gloire.

1. *Ce que c'est que vaine gloire, & d'où elle se tire.*
2. *Il n'y a rien de plus ridicule, & de plus iniuste que la vaine gloire.*
3. *Remedes à ce mal.*

Non efficiamur inanis gloriæ cupidi. Gal. 5.

Ne soyons point amoureux de la gloire & de l'estime des hommes.

I. POINT.

CONSIDEREZ, que la vaine gloire, qui est vne estime déreglée de nostre propre excellence, manifestée au de-

Nolite multiplicare loqui sublimia gloriantes. 3. *Reg.* 2. 2.

Superbia in tuo sermone, u.nquam sit: in ipsa enim initium sumpsit omnis perditio. *Tob. 4. 14.*

hors, se peut tirer, ou de nostre propre bouche, ce qui s'appelle venterie, dequoy nostre Seigneur reprend les Pharisiens; *Vos estis qui iustificatis vos coram hominibus.* Luc. 16. 15. c'est à dire, qui vous donnez des loüanges en leur presence, comme celuy-là qui disoit : *Non sum sicut cæteri hominum ;* Luc. 18. 11. ou bien elle se tire des loüanges d'autruy, comme nostre Seigneur dit encore des mesmes Pharisiens, *Omnia opera sua faciunt vt videantur ab hominibus*, Matth. 23. 5. c'est à dire pour estre veus & estimez des hommes.

En passant, examinez-vous si vous ne tenez pas vn peu en cela des Scribes & des Pharisiens.

II. POINT.

Dicentes se esse sapientes, stulti facti sunt. *Rom. 1. 22.*

Disperdat Dominus vniuersa labia dolosa, & linguam magniloquam. *Psal.*

CONSIDEREZ que pour ce qui est de la gloire que nous-nous donnons à nous-mesmes, il n'y a rien au monde de plus ridicule; c'est pourquoy le Sage disoit, *Laudet te os alienum.* Prou. 27. 2. car il n'y a rien qui rende vne personne plus contemptible & plus méprisable que de se venter; & cela est si vray, qu'il n'y a point de glorieux qui ne fust honteux, & ne receust vne confusion tres-grande d'estre estimé tel. Et si cela est deuant les hommes; il le doit estre beaucoup plus deuant Dieu, *Odibilis coram Deo & hominibus superbia :* Eccl. 10. Et pour l'estime ou la loüange que nous tirons des hommes; il n'y a rien souuent de plus iniuste que leurs loüanges, aussi bien que leurs blasmes, parce qu'ils loüent souuent ce qu'ils deuroient blasmer, & blasment ce qu'ils deuroient loüer, *Dicunt bonum malum, & malum bonum :* Et la raison est qu'ils ne connoissent pas le fondement de la iuste loüange, à sçauoir la vertu & l'intention droite, qui est cachée au fond du cœur.

Si ego glorifico me ipsum, gloria mea nihil est. *Ioan 8. 54.*

Ponentes tenebras lucem & lucem tenebras, ponentes amarum in dulce & dulce in amarum. *Isai. 5. 20.*

Qui absconditus est cordis homo, qui est in conspectu Dei locuples. *1. Petr. 3. 4.*

Quis cæcus nisi seruus meus? *Isa. 4. 10.*

Voudriez-vous prendre des aueugles pour iuger des couleurs?

III. POINT.

Sinite illos, cæci sunt. *Matth. 5. 14.*

Ita sit opus in publico, vt intentio maneat in occulto. *S. Greg.*

Qui humiliatus fuerit, erit in gloria. *Iob. 22. 29.*

Nulla fere est pagina sanctorum librorum, in qua non sonet quod Deus superbis resistit.

CONSIDEREZ que le moyen de remedier à ce mal si subtil, est de cacher nos actions autant que nous pourrons, & celles que nous serons obligez de faire en public, ne les faire iamais par respect humain : mais chercher toute nostre gloire de Dieu seul, & dire auec nostre Seigneur, *Claritatem ab hominibus non accipio.* Ioan. 5. 41. y renonçant tousiours deuant & apres l'action.

Si vous aimez l'honneur, & voulez estre en estime parmy les

les grands; Méprisez l'estime & l'honneur des grands du monde, car vous serez dans l'honneur, puisque vous serez dans l'estime de Dieu.

Qui autem gloriatur, in Domino glorietur; non enim qui seipsum commendat, ille probatus est, sed quem Deus commendat. 2. Cor. 10. 17. *Væ cum benedixerint vobis homines.* Luc. 6. 26.

S. Aug. de doctr. Christ. c. 23.

Qui iudicat me, Dominus est. *1. Cor.* 4. 4.

Quicumque humiliauerit se sicut paruulus, hic est maior in regno cœlorum. *Matth.* 18. 4.

XXXII. MEDITATION.

De la vaine gloire dans les bonnes actions.

1. *Combien la vanité est à craindre dans les bonnes œuures.*
2. *L'iniustice que l'on fait à Dieu par là.*
3. *Que nous auons apres tout plus de sujet de nous confondre, que de nous en faire accroire de nos bonnes actions.*

Non quæro gloriam meam. Ioan. 8. 50.

Ie ne cherche pas ma gloire, encore que mes actions soient si glorieuses, dit nostre Seigneur.

I. POINT.

CONSIDEREZ combien la vanité est à craindre dans la pratique des bonnes œuures, & auec quel soin nous la deuons par consequent éuiter. 1. C'est que ce vice a cela de particulier au dessus des autres, qu'il respand son venin generalement sur toutes sortes de bonnes œuures, & mesmes sur plusieurs mauuaises, dont les hommes font gloire, & cela si imperceptiblement, qu'à peine le peut on remarquer. 2. C'est qu'il fait perdre tout le merite de la bonne œuure où il se trouue, *Amen, dico vobis,* disoit nostre Seigneur de ceux qui font leurs actions par cét Esprit, *receperunt mercedem suam.* Matth. 6. 2. Les voila payez, quel mal heur ! pour vne pure complaisance, de perdre des thresors immenses de richesses, que peuuent nous acquerir les oraisons, les ieusnes, & les aumosnes.

Time sagittam, leuiter volat, leuiter penetrat, sed non leue infligit vulnus, cito interficit; nimirum sagitta hæc vana gloria est. *S. Bern. serm. 6. super Qui habitat.*

Ipsa in peccato prima, in conflictu postrema. *Idem de ord.*

II. POINT.

CONSIDEREZ l'iniustice que l'on fait à Dieu de s'attribuer quelque chose de ses bonnes actions; car si vous auez les facultez naturelles pour les faire, c'est de luy comme au-

Quis credat parietē si se dicat parturire radium quem suscepit per fenestram, aut si glorientur nubes quod genuerint imbres; quis non irrideat.? *S. Bern. serm. 13. in Cant.*

Aperuisti mihi oculos lux mea, & vidi

theur de la nature, que vous les auez receües; s'il vous vient vne bonne pensée, vne bonne affection pour exercer quelque bonne œuure, c'est de luy, comme autheur de la grace. Qu'y a-il donc du vostre auant que commencer l'action ? c'est la grace qui vous preuient auant que la faire, elle vous accompagne en la faisãt, qu'est-ce que vous pouuez donc vous en attribuer? La bonne intention? N'est-ce pas encore vn benefice de Dieu; dont souuent vous diminuez le prix par des recherches secrettes de vous-mesme, des satisfactions de la nature, des petits respects humains ? Et puis qui vous dit que vous auez la grace sanctifiante, sans laquelle il n'y a point de bonnes œuures, c'est à dire meritoires ? Et quand tout cela seroit, & que de vostre part vous y auriez apporté tout ce que Dieu peut desirer de vous ; oserez vous bien vous comparer à l'Apostre qui dit, *Nihil mihi conscius sum, sed non in hoc iustificatus sum ?* 1. Cor. 4. 4. Et pour acheuer de vous confondre,

quod gloriari non valeat ante te omnis caro, quia si quid boni est parui vel magni, donum tuum est, & nostrum, non nisi malum est. *S. Aug. ser. in Ps. 55.*

Quisquis tibi enumerat merita sua, quid tibi enumerat nisi munera tua ? *Aug. l. 8. Conf. cap. 13.*

Tua sunt omnia, & quæ de manu tua accepimus, dedimus tibi. *1. Paralip. 29. 14.*

Luna non splendet & stellæ non sunt mundæ in conspectu eius: quanto magis homo putredo. & filius hominis vermis? *Iob. 15. 6. & 7.*

Omnis iustitia nostra iniustitia esse conuincitur, si districtè iudicetur. *S. Bern. serm. in Fest. omn. Sanctor. Varable.*

Vere scio quod non iustificetur homo compositus Deo. Si habuero quippiam iustum, non respondebo, sed meum iudicem deprecabor. Verebar omnia opera mea *Iob. 9. 2. & 15. 28.*

Mna tua fecit quinque mnas.. *Luc. 19. 18.*

III. POINT.

CONSIDEREZ, & pesez ces paroles du Prophete, *Quasi pannus menstruatæ omnes iustitiæ nostræ.* Isai. 64. que nos iustices ne paroissent deuant Dieu, que comme des linges chargez d'ordures, ou selon vne autre version, cõme vn vieil haillon rapetassé de plusieurs meschantes pieces de diuerses couleurs, qui seroit plustost vn sujet de honte à qui le porteroit que de vanité : Comparez vos actions auec celles des Saincts, & pour combie de tout, quand vous auriez fait autant qu'vn sainct Iean Baptiste, voyez ce que dit nostre Seigneur à ses Apostres, *Cum feceritis omnia quæ præcepta sunt vobis, dicite, serui inutiles sumus, quod debuimus facere, fecimus.* Luc. 17. 10.

Apres cela oserez-vous bien vous preferer aux autres, si vous faites quelque chose à vostre aduis de plus qu'eux? oserez vous bien vous vanter de vos bonnes œuures, quand à les bien discuter il ne s'y trouue de vous que vostre cooperation, laquelle encore vient de Dieu entant qu'elle est vne action physique?

Domine omnia opera nostra operatus es in nobis. Isay. 26. 12.

Seigneur, vous auez fait en nous & par nous, tout ce que nous auons fait.

Dextera Domini fecit virtutem. Psal. 117. 16.

Magis placet Deo humilitas in malis factis, quam superbia in bonis factis. S. Aug. l. 14. de Ciuit. c. 13.

XXXIII. MEDITATION.

De la curiosité dans les Sciences.

1. *Le dommage qu'apporte la curiosité dans les sciences.*
2. *Moyens de remedier à ce mal.*
3. *Abus de quantité de personnes Laïques & Ecclesiastiques en ce point.*

Ministrate in fide vestrâ virtutem, in virtute scientiam, in scientiâ abstinentiam. 2. Petr. 1. 6.

L'Abstinence que S. Pierre nous recommande icy de joindre auec la science ; n'est pas vne abstinence de la bouche : mais vne moderation & vne sobrieté, comme parle S. Paul, dans le desir de sçauoir, & d'apprendre. *Sapere ad sobrietatem:* Rom. 12. 3.

I. POINT.

CONSIDEREZ les dommages qu'apporte la curiosité; c'est à dire le desir immoderé de sçauoir, & d'apprendre tous les jours choses nouuelles. Premierement l'entendement estant occupé par trop, & appliqué à cette multitude de connoissances, la volonté qui est la puissance, que nous deurions cultiuer dauantage, demeure à sec, & sans produire aucun fruit. De là vient l'indeuotion, la froideur & la tepidité dans les exercices spirituels, que l'on neglige, que l'on retranche, & que l'on obmet absolument ; de là vient la precipitation à dire le Breuiaire, à celebrer la Messe, pour se porter aussi-tost à l'estude : le second, c'est que comme cét amour déreglé, & cette demangeaison de sçauoir, prend sa source de l'orgueil, il sert aussi beaucoup à l'entretenir, à le nourrir & à l'augmenter chez nous : C'est ce qui faisoit dire à l'Apostre que le propre de la science, si elle n'est bien reglée, c'est d'enfler, & que sans la Charité elle est plus nuisible que profitable.

Habent & in epulis suis animi quandam luxuriem, si vltra modum in eas voraciter irruant: ita enim male quodammodo digerunt, vnde valetudini mentium non minus, quam ab ipsa fame metuendum est. *S. Aug. l. de beat. vit.*

Scientia inflat ; Charitas autem ædificat. *1. Cor. 8. 1.*

II. POINT.

CONSIDEREZ les moyens de remedier à ce mal, & d'arrester ce desir immoderé de sçauoir. 1. C'est de considerer que la science sans la vertu n'est rien deuant Dieu, quelque estime que le monde en fasse, *Minimus vocabitur in regno cælo-*

rum, dit nostre Seigneur, c'est à dire qu'il n'y aura point de place, & la raison est que la science est vne qualité qui ne rend pas de soy la personne agreable aux yeux de Dieu : mais qui est de soy indifferente, & qui ne vaut qu'autant qu'elle nous rend vertueux : *Si linguis hominum loquar, &c. charitatem autem non habeam, nihil sum.* 1. Cor. 15. 1. Aussi les Saincts ne sont-ils pas Saincts par leur science, mais par leur vertu. Le Prince des tenebres c'est le prince de science, qui auec toutes ses belles connoissances ne laisse pas d'estre damné. 2. C'est de regler nos estudes en telle sorte qu'elles ne preiudicient iamais aux exercices qui nous conduisent à la perfection ; n'estudiant par iour qu'vn certain temps déterminé, que nous pourrons accourcir pour autres occupations occurrentes & non iamais estendre ; afin par ce moyen de ne dérober iamais le temps, ny de l'oraison, ny d'autres pratiques spirituelles. 3. ne se mettre pas à l'estude, que l'on ne sente cette inclination naturelle de paroistre, mortifiée, & que l'on ne se soit donné pour cela à Iesus-Christ, pour entrer dans ses dispositions, dans ses lumieres & ses sentimens, & desauoüer toute curiosité, vanité & amour propre, pour n'estudier que pour son pur amour.

Qui autem fecerit & docuerit hic magnus vocabitur. *Mat.* 5. 19.

δαίμων id est sciens.

Dico per gratiam quæ data est mihi, omnibus qui sunt inter vos, non plus sapere quam oportet sapere, sed sapere ad sobrietatem. *Rom.* 12. 3.

Quid est autem sapere ad sobrietatem ? vigilantissime obseruare quid scire magis, priusque oporteat : tempus enim breue est. *S. Bern. ser.* 36. *in Cant.*

III. POINT.

CONCLVONS d'icy l'abus de plusieurs, tant laïcs qu'Ecclesiastiques, qui pensent faire grãd sacrifice à Dieu d'employer & de consommer toute leur vie dans l'estude : negligeant cependant le salut de leur ame que Dieu a plus à cœur que toute leur science, ne les ayant pas mis au monde precisement pour sçauoir, mais pour se sauuer, faisant ainsi de l'accessoire le principal, & faisant seruir de fin ce qui ne doit seruir que de moyen, qui pensent qu'on ne peut deuenir sçauant sans obmettre l'oraison, les lectures, les examens & semblables exercices ; comme si vn S. Thomas, vn S. Bonauenture : & tous ces Saints Docteurs, en auoient esté moins sçauans & moins estimez, pour auoir donné plus de temps à l'estude du Crucifix, qu'à l'estude des autres liures.

Qui se existimat aliquid scire, nondum cognouit quomodo oporteat eum scire. 1. *Cor.* 8. 2.

Vides quoniam non probat multa scienté, si sciendi modum nescierit : vides inquam quomodo fructum & modum constituit. *S. Ber. ibid. sup.*

Voyez comme vous vous estes comporté iusqu'à present dans vos estudes ; on ne dit pas que vous les retranchiez, mais que vous en moderiez l'ardeur, & que vous les regliez en sorte qu'elles soient compatibles auec le soin de la vertu, & qu'elles seruent d'acheminement pour y arriuer.

Quid prodest alta de Trinitate sentire, sic areas humilitate,

Gerson. lib. 1. *de Im. Christ. c.* 8.

Non plus sapere quam oportet sapere, sed sapere ad sobrietatem. Rom. 12. 3. *Væ vobis quia tulistis clauem scientiæ, & ipsi non introistis.* Luc. 11. 52.

XXXIV. MEDITATION.

De l'Auarice, ou de l'Amour des Richesses.

1. Combien le desir des biens est contraire à l'esprit du Chrestien.
2. Qu'est-ce qu'Auarice?
3. Remedes à ce mal.

Væ vobis diuitibus, quia habetis consolationem vestram: Luc. 6. 24.

Mal heur à vous, riches; dit nostre Seigneur, parce que vous auez vostre consolation en terre.

Auaro nihil est scelestius. *Luc.* 19. 6.

Auaritia nec nominetur in vobis, sicut decet sanctos. *Eph* 5. 5.

Attendite vobis ne grauentur corda vestra curis huius vitæ. *Luc.* 21. 34.

Nolite soliiciti esse in crastinũ, crastinus dies sollicitus erit sibi ipsi, sufficit diei malitia sua. *Mat.* 16. 34.

Nolite solliciti esse dicentes quid manducabimus, aut quid bibemus, aut quo operiemur? *Ibid.* 31.

Quærite primum regnum Dei, & hæc omnia adiicientur vobis. *Mat.* 6. 53.

Filius hominis non habet vbi caput recliner. *Matth.* 8. 22.

I. POINT.

CONSIDEREZ combien cét amour déreglé des biens & des richesses de ce monde, est contraire à l'esprit & à la sainteté du Chrestien. 1. Parce que comme S. Paul a remarqué, *Radix omnium malorum est cupiditas, quam quidam appetentes errauerunt à fide, & inseruerunt se doloribus multis,* 1. Tim. 6. 10. La conuoitise des richesses est la racine de tous les maux. 2. Parce que nostre Seigneur l'a condamnée, & par paroles & par exemple: par paroles, quand il a fulminé anathême contre les riches, *Væ vobis diuitibus!* quand il a dit, *Non potestis seruire Deo & mammonæ,* Matth. 6. 25. *Diues difficile intrabit in regnum cælorum.* Matth. 19. 23. quand il dit dans la parabole du mauuais Riche, *Mortuus est diues, & sepultus est in inferno,* Luc. 16. 22. Par son exemple, quand pour venir au monde, il choisit vne pauure mere, des pauures Apostres; quand il gagne sa vie du trauail de ses mains, & en vient iusques à n'auoir pas où reposer sa teste.

II. POINT.

CONSIDEREZ, que celuy-là ne doit pas estre seulement appellé auaricieux, qui contre la Iustice, à tort & à droit, prend du bien & des richesses où il en peut auoir: mais celuy encore qui les aime, qui les desire, qui les recherche auec empressement, qui s'en resioüit, qui en fait estime comme de quelque chose de grand, qui les conserue auec trop d'auidité,

Non rapit villam alienam, sed sic amat suam, vt si perdiderit conturbetur: non appetit vxorem alienam, sed sic inhæret suæ, vt modum non teneat præscriptum tabulis: non tollit aliena, sed

& qui à la moindre perte est inconsolable. *Non solùm ille auarus est*, dit saint Augustin, *qui rapit aliena, sed qui nimis cupidè seruat sua.* Serm. 106.

repetit sua, & habet cum fratre suo iudicium. Talibus dicitur; omnino delictum est in vobis, S. *Aug. in Psal.* 8.

Examinez-vous, qui que vous soyez, là dessus, parce que mesme auec fort peu de biens on peut estre entaché de ce vice, lequel est d'autant plus difficile à remarquer qu'il est spirituel, & que sous pretexte de necessité, il entretient aisément les superfluitez.

Beatus diues qui inuétus est sine macula, & qui post aurum non abiit, nec sperauit in pecuniç thesauris, quis est hic? *Eccl.* 31. 8

Diuitibus huius sæculi præcipe, non superbe sapere, nec sperare in incerto diuitiarum. 1. *Tim.* 6. 17.

Diuitiarum iactantia quid contulit nobis? *Sap.* 5. 8.

Relinquet alienis, diuitias suas. *Psal.* 48. 11

Thesaurizat & nescit cui congregabit ea. *Psal.* 38. 7.

Vidi impium super exaltatum & eleuatū sicut cedros Libani: transiui, & ecce non erat. *Psal.* 36. 35. & 36.

Stulte animam tuam hac nocte repetent à te, & quæ parasti, cuius erunt? *Luc. c.* 12. 20.

Nolite thesaurizare vobis thesauros in terra, &c. *Mat.* 6. 19. & 20.

III. POINT.

CONSIDEREZ que le moyen d'arrester cette conuoitise, c'est de faire reflection sur la vanité des biens de ce monde, & le danger où ils nous iettent, *Cùm enim interierit diues, non sumet omnia, neque descendet cum eo gloria eius.* Psal. 48. 18.

Videte & cauete ab omni auaritiâ, quia non in abundantia cuiusquam vita ei est ex his quæ possidet. Que pour estre riche, vn homme ne vit, ny plus long-temps ny plus ioyeux.

Qui volunt diuites fieri, incidunt in tentationem, & in laqueum Diaboli. 1. Tim. 6. 9.

XXXV. MEDITATION.

De l'Amour desordonné des plaisirs.

1. *Pourquoy le Chrestien doit éuiter toute sorte de plaisirs.*
2. *En quoy consiste l'amour des plaisirs.*
3. *Remedes à ce mal*

Væ vobis qui ridetis nunc, quia lugebitis & flebitis. Luc. 6 25.

Mal-heur à vous qui riez, & prenez vos plaisirs en ce monde; parce que vos ris se changeront en deüil & en larmes.

I. POINT.

CONSIDEREZ que comme tout ce qui est en ce monde, au dire de saint Iean, se reduit à la conuoitise de la chair, à la conuoitise des yeux & à la superbe de la vie, il ne suffit pas à vn Chrestien qui n'est point de ce monde, de se faire quitte de l'ambition signifiée par cette superbe de la vie, ny de l'auarice exprimée par cette conuoitise des yeux; mais il faut encore

Quid prodest possessori, nisi quod cernat diuitias oculis? *Ec.* 10.

qu'il éuite toutes sortes de plaisirs illicites ou dangereux. 1. parce qu'il n'y a rien de plus contraire à l'esprit du Christianisme : car la vie du Chrestien, dit le Concile de Trente, *continua pœnitentia est*, c'est à dire, vn renoncement de tout ce qui peut chatoüiller les sens. 2. parce qu'il n'y a rien de plus opposé à la doctrine, & à la vie de nostre Seigneur : à sa doctrine, quand il nous parle sans cesse de porter la Croix, quand il donne malediction à ceux qui prennent icy leurs plaisirs: à sa vie, chacun le sçait.

Maluat leoni tradi quam lenoni. *Tertul. de Christianis dissensi.*

Qui vult venire post me, tollat crucem suã quotidie. *Luc.* 9. 23.

Induimini Dominũ Iesum Christum : & carnis curam ne feceritis in desideriis. *Rom.* 13. 14.

II. POINT.

CONSIDEREZ, que cét amour des plaisirs, consiste à caresser sa chair au preiudice de son ame, chercher en tout ses commoditez, fuir toutes les occasions de souffrir, & quand on en est priué, de s'inquieter, de s'impatienter, murmurer, estre de mauuaise humeur, entretenir les autres dans cét esprit-là, ne parler d'autre chose que de se mettre à son aise, & rechercher curieusement que rien ne nous manque.

Qui Christi sunt, carnem suam crucifixerunt cum vitiis, & concupiscentiis suis. Si spiritu viuimus, spiritu & ambulemus. *Gal.* 5. 24. & 25.

III. POINT.

CONSIDEREZ que le moyen de regler cét amour : c'est de s'arrester en la meditation de la profession du Chrestien des exemples des Saints, & du Saint des Saincts, que c'est vne chose hõteuse sous vn Chef courõné d'espines, de voir des membres si delicats. Et pour en venir à la pratique ; c'est, 1. de fuir tous les plaisirs mauuais ou dangereux, quels qu'ils soient, petits ou grands. 2. Quand mesme les plaisirs ne sont pas mauuais, comme de voir, entendre, parler ; s'en abstenir pourtant quelquesfois, si particulierement on y sent trop de plaisir ; dans les plaisirs mesme necessaires comme au boire & au manger, les prendre comme Dieu le veut, & parce qu'il le veut, mais nullement parce qu'ils sont nos plaisirs.

Si præstes animæ tuæ concupiscentias eius, faciet te gaudium inimicis tuis. *Eccl.* 18. 31.

A scintilla vna augetur ignis. *Eccles* 11. 34.

Sapiens timet & declinat à malo, stultus transit & confidit. *Prou.* 14. 16

Siue manducatis, siue bibitis, siue aliud quid facitis, omnia in gloriam Dei facite. 1. *Cor.* 10. 31.

In omnibus rebus non vsus rerum, sed libido vtentis in culpa est. S. *Aug.* 3. *de doctr. Chr. cap.* 12.

N'est-ce pas vostre resolution d'en vser ainsi à l'aduenir?

Ducunt in bonis dies suos & in puncto ad inferna descendunt. Iob. 21. 13.

Homo per totam vitam pendere debet in cruce, non enim est in hac vitâ tempus euellendi clauos. S. August. Sermon. 8. de diuers.

Væ vobis qui saturati estis, quia esurietis : quanto magis crapulati? Luc. 6. 25.

Diuitias quas deuorauit euomet, & de ventre extrahet eas Deus. Iob. 20. 15.

XXXVI. MEDITATION.

De l'Enuie.

1. *Combien l'enuie est indigne d'vn Chrestien.*	2. *Ce que c'est que l'enuie.* 3. *Remedes à ce mal.*

Charitas non æmulatur. 1. Cor. 13. 4.

La Charité du Chrestien ne porte enuie à personne.

I. POINT.

Liuor iners vitium, mores non exit in altos. *S. Basil. oratione in Lacisis.* ἴδιον ἐστὶ κακὸν τοῦ διαβόλου.

Abelem occidit inuidia : fratres contra Ioseph armauit : Danielem in lacum leonum misit : caput nostrum cruci affixit. S. *Aug. serm. 18. de temp.*

CONSIDEREZ combien ce vice est indigne d'vn Chrestien, 1. parce qu'il combat directement la Charité qui nous fait vouloir, & procurer du bien à nostre prochain, & nous complaire en celuy dont il est pourueu ; où ce peché porte l'ame non seulement à ne luy en faire aucun, mais mesme à conceuoir du déplaisir & de l'ennuy de tous ceux qu'il luy voit. 2. parce que l'enuie est le propre vice du Diable, qui au Ciel enuia la gloire de l'vnion hypostatique à la nature humaine, & en terre à Adam & sa posterité, la beatitude eternelle. *Inuidia diaboli mors intrauit in orbem terrarum, imitantur autem illum qui sunt ex parte eius.* Sap. 2. 24.

Voudriez-vous estre du party du diable ?

II. POINT.

Qui in ruina lætatur alterius, non erit impunitus. *Prou.* 17. 5.

CONSIDEREZ, que l'enuie est vn peché par lequel nous auons du déplaisir du bien que nous voyons arriuer à quelqu'vn, comme estant vn déchet & vn amoindrissement du nostre : qu'elle iniustice ! *An oculus tuus nequam est, quia ego bonus sum ?* Matt. 20. 15 dit Dieu à vn enuieux. Estre triste du bien d'autruy, & ioyeux quand il luy arriue du mal, n'est-ce point le fait des ennemis du genre humain, *Qui lætantur, cum male fecerint ?* Prou. 2. 14.

Idipsum pro inuicem sollicita sunt membra, & si quid patitur vnũ membrum, compatiuntur omnia membra, siue gloriatur vnũ membrum, congaudent omnia membra. *1. Cor. 12. 25. & 26.*

Voyez si vous n'estes point tombé dans ce vice execrable, si vous n'auez pas desiré du mal à vostre prochain, si vous n'auez point apprehendé qu'il vous fût égal ou superieur ? Et si par malheur vous y estiez engagé,

III. POINT.

III. POINT.

CONSIDEREZ les moyens de vous en défaire, qui sont, 1. de voir les grands maux que cause l'enuie; car elle tuë nostre ame la priuant de la grace, & puis ronge le cœur de celuy qu'elle possede, de fascherie & d'ennuy, l'accable de tristesse; & luy desséchant les os, le rend maigre & ethique; déchirant comme vne vipere les entrailles où elle a esté conceuë; elle porte les hommes à d'horribles extremitez; de là naissent les haines secrettes, les susurrations, les détractions. 2. Ne rien estimer de grand icy bas, dit S. Basile; car ce qui n'est pas estimé n'est pas enuié, on n'enuie pas la condition d'un forçat, parce qu'elle est pleine de souffrances, & aussi n'estimant point les richesses, la science, les honneurs, nous n'en ferons iamais ialoux en qui que ce soit que nous les rencontrions; & d'autant moins les estimerons-nous, que nous regarderons les biens eternels, qui par leur communication ne se diminuent point.

Vita carnium, sanitas cordis; putredo ossium, inuidia, *Prou.* 14. 30.

Propter quid Caïn occidit Abel? quia opera eius erant maligna, fratris autem eius iusta. 1. *Ioan.* 3. 10.

Væ illis, quia in viam Caïn abierunt, *Iude.* 11.

Vbi enim zelus & contentio, ibi inconstantia & omne opus prauum. Iac. 3. 16.

Non in contentione & æmulatione. *Rom.* 13. 15.

XXXVII. MEDITATION.

Du iugement temeraire.

1. *Combien il est iniuste de iuger nostre prochain.*
2. *Comment on peut pecher par le iugement temeraire.*
3. *Remedes à ce mal.*

Nolite iudicare & non iudicabimini: nolite condemnare & non condemnabimini. Luc. 6. 37.

I. POINT.

CONSIDEREZ combien il est iniuste & dangereux de iuger nostre prochain. 1. Parce qu'il n'est point à nous, mais à Dieu. *Tu quis es*, (dit saint Paul) *qui iudicas seruum alienum? Domino suo stat aut cadit*; Rom. 14. 4. Laissez donc au Maistre le soin de son domestique: s'il fait bien ou mal, il ne vous importe; il a son Seigneur & son Iuge, à qui il doit rendre compte de ce qu'il fait, & non à vous. 2. C'est que nous vsurpons en iugeant nostre prochain, le pouuoir que nostre Seigneur s'est reserué, *Tu qui d iudicas fratrem tuum? aut quare spernis*

Homo (*dit nostre Seigneur*) quis me constituit iudicem aut diuisorem super vos? *Luc.* 12. 14.

Tu quis es qui iudicas proximum tuum? *Iac.* 4. 13.

fratrem tuum? Rom. 14. 10. Vous vous ingerez en vne chose qui ne vous appartient pas : *omnes enim stabimus ante Tribunal Christi*, c'est luy qui est nostre Iuge & non pas les hommes, *ibid.*

La Sainte Eglise mesme, quoy qu'éclairée du Saint Esprit, *non iudicat de internis*. Et vn homme particulier, ignorant, vicieux, passionné, se donnera la liberté d'en iuger? quelle superbe!

II. POINT.

Sapientia quæ desursum est, plena est misericordia, non iudicans, sine simulatione *Iac.* 3. 17.

Venit Ioannes non manducans, nec bibens, & dicunt, dæmonium habet. Venit filius hominis manducans & bibens, & dicunt, ecce homo vorax & potator vini, Publicanorum & peccatorum amicus. *Matt.* 11. 18. *&* 19.

Aliena discutientes, propria non aspicientes. *Chrysost. hom.* 41. *in Matth.*

CONSIDEREZ que le Iugement temeraire a trois degrez. Le 1. c'est de douter de la méchanceté de son prochain, le 2. d'en soupçonner, & le 3. d'en iuger. En toutes les trois sortes il y a du mal, car nous sommes obligez d'auoir bonne opinion de nostre prochain : Or comme les vns iugent par aigreur, les autres par orgueil, les autres pour se flatter dans les pechez où ils sont enclins, les autres pour le seul plaisir qu'ils prennent à éplucher la vie de leur prochain, les autres enfin par passion, desquels estes-vous? Si vous y prenez garde, vous trouuerez que vous mettez sans comparaison plus de temps à examiner la vie de vostre prochain que la vostre : Quelle iniustice!

III. POINT.

Etiamsi perperam actum quid deprehendas, nec sic iudices proximum, magis autem excusa : excusa intentionem, si opus non potes : puta ignorantiam, puta surreptionem, puta casum : quod si omnem omnino dissimulationem rei certitudo recusat, suade nihilominus ipse tibi & dicito, vehemens fuit nimis tentatio, quid de me illa fecisset, si in me accepisset similiter potestatem? *S. Bern. serm.* 40. *in Cant.*

Sic Luc 18. Descendit publicanus iustificatus in domum suam, à Pharisæo qui se iu- [illegible]

CONSIDEREZ les moyens & remedes à ce vice, qui sont, 1. En choses douteuses, d'interpreter tousiours en meilleure part : si vne action pouuoit auoir cent visages, il la faut toûjours regarder en celuy qui est le plus beau. En choses manifestemẽt mauuaises, si on ne peut excuser le fait, excuser l'intention; si on ne peut encore excuser l'intention, en laisser le iugement à Dieu; & au plus, rendre tousiours le mal digne de compassion, l'attribuant à la cause la plus supportable qu'il puisse auoir, comme à l'ignorance ou infirmité, à l'exemple de nostre Seigneur, qui ne pouuant excuser en tout la malice des Iuifs en sa mort, en reiette au moins la faute sur leur ignorance. 2. C'est de considerer que celuy dont vous iugez est peut-estre meilleur, & sera plus grand en Paradis que vous, si encore Dieu vous fait la grace d'y aller.

Charitas non cogitat malum. 1. Cor. 13. 3.

Nolite ante tempus iudicare, quoad vsque veniat Dominus, qui illuminabit abscondita tenebrarum, & manifestabit consilia cordium. 1. Cor. 4. 5.

Nolite iudicare secundum faciem, sed rectum iudicium iudicate.

XXXVIII. MEDITATION.

De la Médisance.

1. *Combien la médisance est à fuir au Chrestien.*
2. *En combien de façons elle se peut commettre.*
3. *Remedes à ce mal.*

Nolite detrahere alterutrum, fratres: qui detrahit fratri, detrahit legi. Iac. 4. 11.

Fuïez la médisance comme vn poison mortel, & sçachez que celuy qui detracte de son frere, fait iniure à la Loy, & en mesme temps la condamne; elle qui ne defend rien auec tant de soin que la detraction.

I. POINT.

CONSIDEREZ combien la médisance, qui est la vraye peste des conuersations, doit estre éloignée du Chrestien. 1. Parce que les médisans sont odieux à Dieu & aux hommes. *Detractores Deo odibiles*, dit S. Paul, Rom. 1. 30. & le Sage, *Abominatio hominum detractor.* Prou 24. 9. La raison c'est, que le médisant, par vn seul coup de langue, fait ordinairement trois meurtres. Il tuë son ame, & celle de celuy qui l'écoute, d'vn homicide spirituel, & oste la vie ciuile à celuy duquel il médit. 2. Parce que qui oste iniustement la bonne renommée à son prochain, outre le peché qu'il commet, est obligé à en faire la reparation: car nul ne peut entrer au Ciel auec le bien d'autruy, & entre les biens exterieurs la renommée est le meilleur.

Si c'est vn si grand mal de médire d'vn particulier, que sera-ce de médire des Princes & des Superieurs, comme on fait souuent?

Detractionis vitium multos lædit, tantaque huius mali libido mentes hominum inuasit, vt etiam qui procul ab aliis vitiis recesserunt, in istud tamen tanquam in extremum diaboli laqueum incidant. *S. Hier. ep ad Celant.*

Filij hominum dentes eorum arma & sagittæ, & lingua eorum gladius acutus. *Psal.* 56. 5.

Acuerunt linguas suas sicut serpentes venenum aspidum sub labiis eorum. *Psalm* 139. 4.

Si inuicem mordetis & comeditis, videte ne ab inuicem consumamini. *Gal.* 5. 15.

Sermo eorum vt cancer serpit 2. *Tim.* 2.

Detrahentem secreto proximo suo, hunc persequebar *Psalm.* 100. 5.

Molliti sunt sermones eius super oleum, & ipsi sunt iacula. *Psal.* 54. 22.

II. POINT.

CONSIDEREZ que la médisance se peut commettre directement, ou indirectement en quatre façons. Directement, imposãt à quelqu'vn vne faute qu'il n'a pas faite, la faisant plus grande qu'elle n'est, la découurant si elle est secrette, & in-

terpretant ſes actions à mal. Indirectement, quand on nie qu'il ait les perfections qu'on luy donne, qu'on les diminuë, qu'on les diſſimule quand il ſeroit temps de les dire; ou ſi on le fait, ce n'eſt qu'à demie bouche. Il y a outre cela vne autre façon de médire plus dangereuſe que toutes les autres, quand pour médire plus librement apres, on fait auparauant des prefaces d'honneur en loüant la perſonne.

III. POINT.

Remoue à te os prauum, & detrahentia labia ſint procul à te. *Prou.* 4. 44.

Sepi aures tuas ſpinis, & linguam nequam noli audire; & ori tuo facito oſtia & ſeras. *Eccl.* 28. 28.

CONSIDEREZ les remedes qui ſont, 1. Peſer les grands maux qu'elle cauſe. 2. Nous examiner premier, & nous remettre en penſée cette parole de Noſtre Seigneur; *Qui ſine peccato eſt veſtrum, primus in illam lapidem mittat.* Ioan. 8. 7. 3. Ne preſter iamais l'oreille aux médiſans, *Detrahere vel detrahentem audire,* dit S. Bonauenture, *vtrum grauius ſit, penitus ignoro*: Au contraire, leur témoigner que cela nous déplaiſt, car le vent d'Aquilon, dit le Sage, diſſipe la pluye, *Et facies triſtis linguam detrahentem.* Prou. 25. 28. Ecartez ces propos; rappellez le médiſant par quelque douce maniere: Dites quelques autres biens de la perſonne offenſée, ſi vous en ſçauez.

Si quis non offendit in verbo, is perfectus eſt. Iac. 3. 2. Si vous eſtes exempt de ce vice, vous pouuez bien loüer Dieu.

Mors & vita in manu linguæ. Prou. 18. 21. La mort & la vie ſont au pouuoir de la langue.

Quid vides feſtucam in oculo fratris tui, trabem autem, quæ in oculo tuo eſt, non conſideras? Luc. 16. 41.

XXXIX. MEDITATION.

De la Colere.

Vide præclara de incommodis iræ in Epiſcopo apud S. Chryſ. *Lib.* 3. *de Sacerd. c.* 5.

Nolite contendere verbis: ad nihil enim vtile eſt, niſi ad ſubuerſionem audientiũ. 2. *Tim.* 2. 14.

Ne ſis velox ad iraſcendum, ira enim in ſinu ſtulti requieſcit. *Eccl.* 7. 16.

1. *Raiſons qui obligent les Chreſtiens à fuir la colere.*	2. *Ce que c'eſt que la colere.* 3. *Remedes à ce mal.*

Ego dico vobis, quòd omnis qui iraſcitur fratri ſuo, reus erit. Matth. 5. 22.

Ie vous dis que quiconque ſe met en colere contre ſon frere, ſera coupable.

I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui obligent vn Chrestien à fuïr ce vice. 1. Parce que cette passion défigure horriblement le corps, elle trouble l'ame, nous dérobe à nous-mesmes, nous empesche de connoistre la verité, & cause enfin de grands maux & à nous & à nostre Prochain; c'est pourquoy le saint Esprit nous defend de frequenter auec vne homme colere, *Noli esse amicus homini iracundo.* Prou. 22. 24. 2. Parce que ce vice déplaist extremement à Dieu, qui aime la paix sur toutes choses; & qui ne peut demeurer aucunement dans vne ame turbulente, *Non in commotione Dominus.* 3. Reg. 19. 11.

Zelus & iracundia minuunt dies. *Eccl.* 30. 62.
Deponite iram, & indignationem de ore vestro. *Coloss.* 3. 8.
Seruum Domini non oportet litigare, sed mansuetum esse ad omnes, docibilem, patiétẽ. 2 *Tim.* 2. 24.
Factus est in pace locus eius *Psal.* 75. 3.

II. POINT.

CONSIDEREZ que la colere est vn appetit déreglé de se vanger de celuy, de qui nous pensons auoir esté offensez: Si bien qu'il y a toûjours plus d'imagination que de verité. *Nemo enim læditur nisi à seipso*; S. Chrysostom. Vice d'autant plus dangereux qu'il en tire apres soy vne infinité d'autres, doù S. Gregoire l'appelle, *Ianuam omnium vitiorum*: car c'est de là que viennent les rancunes, les paroles iniurieuses, les imprecations, les maledictions, les blasphêmes, les indignations.

Voudriez vous vous priuer de plein gré, voire vn seul moment de la raison? C'est pourtant ce que vous faites par la colere, qui vous en oste l'vsage autant de temps que vous y demeurez.

Admone illos neminem blasphemare. 2. *Tim.* 3. 1. & 2.
Non litigiosos esse, sed modestos, omnem ostendentes mansuetudinem ad omnes homines. *Tit.* 3. 2.
Homo iracundus incendit litem. *Eccl.* 28. 10.
Cor hominis immutat faciem illius. *Eccl.* 13. 31.

III. POINT.

CONSIDEREZ les moyens de se faire quitte de ce vice. C'est 1. De faire quantite d'actes de douceur hors la colere. 2. De ne iamais rien dire, faire, commander, ou resoudre en colere, mais surseoir le tout, & attendre que vostre esprit soit plus en repos, parce qu'vn homme fasché, & le mesme estant hors de la colere, sont deux hommes tout differens. 3. De la repousser vistement, & ne point marchander auec elle. 4. D'implorer le secours de Dieu. Enfin, si apres tout cela, vous vous laissez emporter, aussi tost que vous vous en apperceurez, reparez la faute par vn acte de douceur, exercé promptement à l'endroit de la personne, cõtre qui vous vous estes irrité. Les playes fraîchement faites sont plus aisées

Date locum iræ. *Rom.* 12. 19.
Inter superbos semper sunt iurgia. *Prou.* 13. 10.
Honor est homini qui separat se à contentionibus, omnes autem stulti miscentur contumeliis. *Pr.* 20. 3.
Si quis videtur contentiosus esse, nos talem consuetudinem non habemus, neque Ecclesia Dei 1. *Cor.* 11. 16.

à guerir, & deuant que le soleil se couche, reconciliez-vous.

Sol non occidat super iracundiam vestram. Eph. 4. 27.
Ira viri iustitiam Dei non operatur. Iac. 1. 20.
Fatuus statim indicat iram suam. Prou. 12. 16.

XL. MEDITATION.

De la Paresse.

1. *Combien la paresse est indigne d'vn homme.*
2. *Qu'est-ce que la paresse.*
3. *Qu'elle doit estre l'occupation principale d'vn Chrestien.*

Homo nascitur ad laborem, & auis ad volatum. Iob. 5. 7.

Le vol n'est pas plus naturel à l'oyseau, que le trauail l'est à l'homme, qui n'a point de plus mortel ennemy que le repos.

I. POINT.

Desideria occidunt pigrum: noluerunt enim quidquam manus eius operari; tota die concupiscit & desiderat. *Prou.* 21. 24. & 25.

Regnum cœlorum vim patitur, & violenti rapiunt illud. *Matth.* 1. 12.

Omnem palmitem in me non ferentem fructum, tollet eum.

Si quis in me non manserit, mittetur foras & arescet. *Ioan.* 15. 2 & 6.

CONSIDEREZ qu'il n'y a rien de plus indigne d'vn homme raisonnable que la paresse & l'oisiueté. 1. Parce que l'homme dans sa premiere institution n'a esté crée que pour trauailler: *Posuit Deus Adam in Paradiso, vt operaretur*, Gen. 12. 15. Et apres le peché, ce fut le chastiment que Dieu nous ordonna à tous en sa personne, quand il luy dit, *In sudore vultus tui vesceris pane tuo.* D'où vient que nous voyons toutes les creatures insensibles & autres, nous faire leçon; & que le Sage nous enuoye mesme au plus petit des animaux. *Vade ad formicam, ô piger.* Prou. 6. 6. 2. Parce qu'il n'y a rien qui déplaise tant à Dieu que l'oysiueté, *Inutilem seruum ejicite;* Matt. 25. 30. *Omnis arbor quæ non facit fructum, excidetur*, Ibid. 7. 19. *Vt quid etiam terram occupat?* Luc. 13. 7.

Pourquoy Dieu vous a-il donné vn corps & vne ame, auec toutes leurs facultez si ce n'est pour les employer?

II. POINT.

Sic non potuistis vna hora vigilare mecum? *Matth.* 26. 40.

Lazarus amicus noster dormit, sed ego vado, vt à somno excitem eum. *Ioan.* 11. 11.

Maledictus qui facit opus Dei fraudulenter. *Ierem.* 48. 10.

Magna pars vitæ elabitur male agentibus; maxima nihil agenti-

CONSIDEREZ que la paresse ne consiste point seulement à ne rien faire; mais encore à faire ce qu'on est obligé de faire, auec lâcheté & negligence; ou bien à faire toute autre chose, que ce que l'on doit faire.

Combien y a il de paresseux de cette nature, qui font toute autre chose que ce qu'ils doiuent faire, ou qui trauaillent auec

lâcheté & negligence? N'estes-vous pas de ces gens-là? Prenez-y garde; Et pour le mieux connoistre,

bus, tota aliud agentibus. *Senec.* 2. *Epist.*

III. POINT.

CONSIDEREZ que l'exercice & l'occupation vnique du Chrestien est, de trauailler à son salut; si bien que s'il s'occupe à autre chose, quelle qu'elle soit; ou s'il y trauaille laschement & negligemment, il doit estre mis au nombre des oysifs & paresseux, & sera infailliblement relegué auec eux dans les tenebres exterieures. Vous n'auez point de temps à perdre; tous les momens vous doiuent estre precieux; la mort vous ioüera d'vn mauuais tour, si vous n'y prenez garde; il s'agit d'vne eternité; tous les momens de la vie de Nostre Seigneur n'ont butté qu'à cela, la vostre est-elle meilleure, & plus noble que la sienne? A quoy trauaillerez-vous, si vous ne trauaillez à cette affaire? A amasser des richesses, à bastir des maisons? N'auez-vous point encore veu la vanité de toutes ces choses?

Prenez donc resolution de trauailler d'oresnauant, mais de trauailler en Chrestien, c'est à dire, vniquement, à vostre salut.

Quam dabit homo commutationem pro anima sua? Matth. 12. 9.
Dum tempus habemus, operemur. Gal. 6. 10.
Venit enim nox quando nemo potest operari. Ioan. 9. 4.

Rogamus vos, fratres, vt abundetis magis, & vt negotium vestrum agatis, & operemini manibus vestris sicut præcepimus vobis. 1. *Thess.* 4. 11.

Dicendum cum sancto, anima mea in manibus meis semper. Eligimus potius ardere quam cædere, & sicut quod in manibus nostris tenemus, non facile obliuiscimur, sic nunquam obliuiscamur negotium animarum nostrarum, & illa cura principaliter vigeat in cordibus nostris. *S. Bern. serm.* 3. *in vigil. Nat. Dom.*

Qui sibi nequam est, cui bonus? *Eccl.* 14. 5.

Quæso te, si tam sollicitus es, si nec minima negligis, si tam prudēter seruas paleas tuas, etiam horreum tuum seruare memento, imo vero non exponas thesaurum tuū, qui sic incubas sterquilinio. Thesauri nostri, animæ nostræ sunt. *S. Bern.*

Porro vnum est necessarium. *Luc.* 10. 42.

DES MOYENS EN GENERAL,

pour ne pas tomber dans le peché.

XLI. MEDITATION.

Se meffier de soy-mesme, c'est à dire, de son naturel.

1. *De tous les ennemis de nostre salut, il n'y en a pas de plus dangereux que nous-mesmes, c'est à dire nostre propre inclination.*
2. *Le danger qu'il y a de suiure nos propres inclinations.*
3. *Qu'entre toutes il y en a vne qui predomine, à laquelle il faut prendre garde.*

Perditio tua, ex te, Israël, tantummodo in me auxilium tuum. Osee. 13. 9.

Ta perte vient de toy, Iſraël, c'eſt en moy ſeulement que tu dois mettre ta confiance.

I. POINT.

CONSIDEREZ que de tous les ennemis de voſtre ſalut il n'y en a point de plus dangereux que vous-meſme. & ainſi que la premiere choſe que vous deuez faire pour vous empeſcher d'offenſer Dieu, c'eſt de vous méffier extremement de vous-meſme, & de veiller bien ſoigneuſement ſur voſtre naturel & voſtre humeur, qui eſtant dereglée par la corruption de la nature, deregle par apres ſouuét toutes vos actions. Et en effet, regardez tous les biens que vous auez omis, & tous les maux que vous auez commis; vous verrez que tous ces malheurs n'ont point d'autre ſource que vos inclinations naturelles, & vos mauuaiſes humeurs, que vous auez ſuiuies au preiudice des inſpirations du Ciel, & des mouuemens de la grace; c'eſt ce que vouloit dire noſtre Seigneur quand il dit, *Inimici hominis domeſtici eius.* Mich. 7. 6. & Matth. 10. 36.

Vnuſquiſque in via ſua errauerunt. *Iſa.* 47. 15.

Omnes nos quaſi oues errauimus: vnuſquiſque in viam ſuam declinauit. *Ibid.* 5. 6.

Vnuſquiſque tentatur à concupiſcentia ſua abſtractus & illectus. *Iac.* 1. 14.

Senſus & cogitatio hominis in malum prona ſunt ab adoleſcentia ſua. *Gen.* 8. 21.

Quaſi bos ductus ad victimam, & quaſi agnus laſciuiens & ignorãs, quod ad vincula ſtultus trahatur; donec transfigat ſagitta iecur eius, velut qui feſtinat ad laqueũ, & neſcit quòd de periculo animæ illius agitur. *Prou.* 22. & 23.

Tergens os ſuum dicit, non ſum operata malum. *Prou.* 30. 20.

Qui le pourroit croire, ſi noſtre Seigneur ne l'auoit dit?

II. POINT.

CONSIDEREZ le danger qu'il y a de ſuiure ſes propres inclinations naturelles, c'eſt à dire, d'agir par les mouuemens de la nature. 1. En agiſſant de la ſorte, ſouuent où nous ne penſons pas qu'il y ait de peché, dautant que nous n'en reſſentons pas de ſcrupule (la nature nous faiſant accroire qu'il n'y a point de mauuaiſe intention, que ce n'eſt que pour rire, ou pour paſſer le temps) Dieu toutefois ne laiſſe pas d'y en voir; & le mal eſt d'autant plus grand que nous l'apperceuons moins. 2. C'eſt qu'on ne ſe releue pas ſi facilement de ces pechez d'attache & d'affection naturelle, on differe touſiours de s'en retirer, parce qu'on eſtime que c'eſt peu de choſe; & ce delay eſt ſuiuy d'vne obſtination & d'vn tel endurciſſement, qu'on ne peut quaſi plus par apres s'en défaire quãd on le voudroit, en punition de ce qu'on ne l'a pas voulu quand on le pouuoit facilement. Ainſi, dit S. Paul, *Qui volunt diuites fieri, incidunt in tentationem, & in laqueum diaboli, & deſideria multa nociua, quæ mergunt homines in interitum & perditionem.* 1. Timoth. 6. 9. Au commencement ce ne ſont que des ſimples deſirs, mais voyez combien les ſuites en ſont funeſtes.

Cor ſuum poſuerunt vt adamãtem, & facta eſt indignatio magna à Domino. *Zach.* 7. 18.

III. POINT.

III. POINT.

CONSIDEREZ qu'entre toutes vos inclinations, vos humeurs, vos attaches, vos affections naturelles (si vous y prenez bien garde) il y en a vne certaine qui predomine au dessus des autres, & qui est la source de tous les déreglemens de vostre vie : & souuenez-vous qu'il n'est pas necessaire que cette attache soit tousiours mortelle, ny à quelque chose de criminel : mais vne simple attache & affection dereglée, mesme à quelque chose de bon, ou au moins quelquefois indifferente, peut causer tous ces desordres.

Quasi vestimentum quod comeditur à tinea. *Iob.* 13. 12.

More tineæ carnem tentatio de qua exit consumit. In semetipso quippe habet homo vnde tentetur.

Sciendum quoque quod tinea sine sonitu perforat vestimentum, & plerumque cogitatio ipsa transfigit mentem, vt mens ipsa non sentiat, nisi postquam fuerit eius aculeo transfixa. *S. Greg. Moral.* 12. *c.* 25.

Examinez-vous serieusement là dessus, & voyez quelle affection predomine en vous. N'est-ce point l'attache trop grande peut-estre à l'estude, à vos petits plaisirs & satisfactions naturelles, au boire & au manger, à sçauoir des nouuelles, à vous mettre hors de la necessité, à estre loüé & estimé des hommes ? Priez Dieu qu'il vous la fasse connoistre, & l'ayant reconnuë, soyez sur vos gardes, ne vous y fiez iamais, entreprenez de la combatre & surmonter, ou du moins de la regler, faites vous vn petit de violence; car sans cela, vous ne profiterez de rien : *Regnum enim cælorum vim patitur & violenti rapiunt illud.* Matth. 11. 12.

Expedit vobis vt ego vadam, si enim non abiero, Paraclitus non veniet ad vos. *Ioan.* 16. 7.

Si carni carnaliter hæseritis, capaces spiritus non eritis : non potestis capere spiritum quamdiu secundum carnem persistitis : non Christum, &c. S. *Aug.*

Si secundum carnem vixeritis, moriemini. *Rom.* 8. 13.

Dixisti, absque peccato, & innocens ego sum. Ecce ego iudicio contendam tecum, eo quòd dixeris, non peccaui. Ierem. 2. 35.

XLII. MEDITATION.

SECOND MOYEN POVR EVITER LE PECHÉ, fuïr les mauuaises compagnies.

1. *Combien les mauuaises compagnies sont dangereuses & à fuir.*
2. *Trois sortes de personnes de qui on doit fuir la compagnie.*
3. *Ce qu'il faut faire quand on est obligé par necessité de s'y rencontrer.*

Fili, si te lactauerint peccatores, ne acquiescas eis. Prou. 1. 18.

Mon fils, si les pecheurs te veulent attirer au mal par leurs paroles emmiellées, garde toy bien de leur prester l'oreille.

I. POINT.

CONSIDEREZ combien les mauuaises compagnies sont dangereuses, & par consequent à fuïr à vn Chrestien. 1.

Denuntiamus vobis fratres vt subtrahatis vos ab omni fratre ambulante inordinate. 2. *Thes.* 3.

Nemo diu tutus est periculo proximus. *S. Cypr.*

Parum est serpentis non sentire cōtagium: periculosum est vel habere vicinum.

Beatus vir, qui non abiit in cōcilio impiorum. *Psal.* 1. 1.

Parce qu'ordinairement nous deuenons tels que ceux auec qui nous conuersons, *Amicus stultorum similis efficietur.* Prou. 13. 10. Qui frequente auec vn estourdy, auec vn insensé, se rendra tout semblable à luy. 2. Parce que c'est le moyen le plus efficace, dont le diable se sert pour nous faire tomber dans le peché, & l'attrait le plus puissant qu'il ait pour seduire les ames, se seruant des méchans comme d'instrumens de ses malices, ce qui luy reüssit d'autant mieux, que de nous mesmes nous sommes enclins naturellement au mal : c'est pourquoy, *Longè à peccatoribus salus*, dit Dauid, Psal. 118. 153. Si vous voulez vous empécher d'offenser Dieu, fuïez les mauuaises compagnies, c'est le premier auis du Sage. *Ne ambules cum eis, prohibe pedem tuum à semitis eorum.* Prouerb. 1. 15.

II. POINT.

Venite, fruamur bonis, nullum pratum sit quod non pertranseat luxuria nostra, opprimamus pauperem & non parcamus viduæ; circumueniamus iustum, quoniam cōtrarius est operibus nostris, *Sap.* 2. 6. 8. 10. & 11.

Veni nobiscum, insidiemur sanguini, tendamus tendiculas contra insontem. *Prou.* 1. 11.

Lætantur cum malè fecerint & exultant in rebus pessimis. *Prou.* 2. 14.

Esse iam inter nocentes innoxium, crimen est; malos quisquis nō imitatur, offendit. *S. Cypr. epist.* 1.

CONSIDEREZ qu'il y a trois sortes de personnes, dont vous deuez fuïr la compagnie, parce que toutes trois sont fort dangereuses. Les 1. sont ceux qui ouuertement & impudemment font trophée de la malice, dont parle S. Augustin, quand il dit, *O contagiosa res, sodales mali, dum dicitur, eamus, faciamus, & pudet non esse impudentem!* l. 2. Confess. c. 9. Les 2. sont ceux qui dissuadent le bien, & se mocquent de ceux qui le pratiquent, appellant les deuotions & actes de pieté, bigotteries, &c. Les 3. sont ceux qui se transfigurant en Anges de lumiere, sous quelque beau pretexte & couuerture, enseignent le mal, & retirent du bien; *Speciem quidem pietatis habentes, virtutem autem eius abnegantes.* 2. Tim. 3. 5.

Si vous y prenez garde, ie m'asseure que les desordres de vostre vie ne sont venus que des mauuaises compagnies que vous auez frequentées.

III. POINT.

Et tu adhuc in simplicitate tua permanes? benedic Deo & morere *Iob.* 2. 9.

Veniunt ad vos in vestimentis ouium, intrinsecus autem sunt lupi rapaces. *Mat.* 7. 15

In omni conuersatione sancti sitis. 1. *Petr.* 1. 16.

CONSIDEREZ que quand par necessité vous serez contraint de demeurer en la compagnie de ces sortes de gens comme il est impossible que l'on ne s'y rencontre quelquefois, *Alioquin de hoc mundo exisse debueratis*, dit saint Paul, 1. Cor. 1. le monde estant mélangé de bons & de méchans, vous ne deuez pas vous contenter de ne receuoir aucun dommage de leur entretien : mais il faut encore que le vostre leur soit profitable. Et les moyens de leur profiter sont, 1. De prier Dieu & leurs bons Anges pour eux, 2. de les aduertir quand vous

verrez qu'ils offenſeront Dieu en voſtre preſence, auec toute charité & douceur, ſuiuant le conſeil de l'Apoſtre, *Fratres, ſi præoccupatus fuerit homo in aliquo delicto, vos qui ſpirituales eſtis, inſtruite huiuſmodi in ſpiritu lenitatis*, Gal. 6. 1. Et témoigner que cela vous déplaiſt. 3. Faire couler adroittement quelque bon mot pour leur inſtruction, & vous comporter en ſorte que voſtre preſence leur donne ſuiet de rougir de honte, & de ſe taire; & par ce moyen vous gagnerez voſtre frere, dit noſtre Seigneur, & vous aurez la recompenſe que ſaint Iacques promet de la part de Dieu.

Si peccauerit in te frater tuus, argue illum inter te & ipsum ſolum. *Matth.* 18. 18.

Chriſti bonus odor ſumus in omni loco, 1. *Cor.*

Qui conuerti fecerit peccatorem ab errore viæ ſuæ, ſaluabit animam eius à morte, & operiet multitudinem peccatorum (ſuorum.) Iac. 5. 20.

XLIII. MEDITATION.

TROISIESME MOYEN POVR EVITER le peché; Le ſouuenir des quatre fins dernieres, & premierement de la mort.

1. *Ce que c'eſt que la mort, qui eſt la premiere des quatre fins dernieres.*
2. *Quatre veritez épouuantables, que la foy nous enſeigne de la mort.*
3. *Aueuglement deplorable des hommes qui n'y ſongent point.*

Memorare nouiſsima tua, & in æternum non peccabis Eccli. 7. 4.

I. POINT.

CONSIDEREZ que la premiere choſe qui arriue à l'homme à la fin de ſa vie, & que le ſaint Eſprit nous propoſe icy pour le remede le plus efficace que nous puiſſions auoir contre le peché, c'eſt la mort, qui n'eſt autre choſe que la ſeparation du corps, & de l'ame, & en ſuitte la priuation de tous les honneurs, de toutes les richeſſes, & de tous les biens de cette vie.

Non poſuiſti hæc ſuper cor tuum, neque recordata es nouiſſimi tui. *Iſai.* 47. 7.

Omnes morimur, & ſicut aquæ dilabimur in terram, quæ non reuertuntur. 2. *Reg.* 14. 14.

Memor eſto quoniam mors non tardat. *Eccli.* 14. 12.

Quid eſt homo qui viuet, & non videbit mortem? *Pſal.* 88. 49.

II POINT.

CONSIDEREZ quatre veritez épouuantables que la foy nous enſeigne de la mort: La premiere c'eſt qu'elle eſt tres-certaine & ineuitable; *Statutum eſt omnibus hominibus ſemel mori*, Hebr. 9. 27. Et comme Dieu a marqué le iour & l'heure

Vigilate: neſcitis enim quando Dominus domus veniat, ſerò an media nocte, an galli cantu, an manè, ne cum venerit repen-

de nostre naissance en ce monde, ainsi a-il determiné le iour & l'heure de nostre mort. *Acceptez cèt Arrest.* La seconde, c'est qu'elle est incertaine à nostre égard, pour l'heure, pour la façon, & pour le lieu : car nous ne sçauons si ce sera aujourd'huy ou demain, ce mois, cette année, ou l'autre; si icy ou ailleurs, si dans vn lict ou autrement, si de mort naturelle ou violente, *Sero, an media nocte, an galli cantu. Faites* vn acte de Foy sur ces veritez, & aggréez dés maintenant le genre de mort, qu'il plaira à Dieu vous enuoyer. La troisiéme, c'est qu'elle vient ordinairement lors que nous y pensons le moins, nous surprenant, dit nostre Seigneur, comme le larron qui prend son temps dans le milieu de la nuict. La quatriéme, c'est qu'elle n'ariue qu'vne fois; *Semel mori*, d'où il arriue que le dommage de la mauaise mort est sans remede, comme le bien de la bonne est asseuré pour iamais : C'est cét épouuantable moment duquel depend tout nostre bon-heur ou mal-heur eternel.

ne inueniat vos dormientes : quod autem vobis dico, omnibus dico, vigilate *Marc. 13. 35. & seqq.*
Vigilate, quia nescitis diem neque horam, *Matth. 25. 13.*
Dies Domini sicut fur in nocte ita veniet; cum enim dixerint, pax & securitas, repentinus eis superueniet interitus. *2. Thess. 3. & 5.*
Ecce venio sicut fur, beatus qui vigilat. *Apoc. 16. 15.*
Sicut fulgur exit ab oriéte, & paret vsque in occidentem, sic erit aduétus filij hominis. *Matth. 24. 27.*
Si ceciderit lignum ad Austrum aut ad Aquilonem, in quocumque loco ceciderit, ibi erit. *Eccli. 11. 3.*
Rex hodie est, & cras morietur : cum morietur homo, hæreditabit serpentes, bestias & vermes. *Eccl. 10. 12. & 13.*
Sicut in diebus Noë, ita erit aduentus filij hominis; sicut enim erant in diebus Noë ante diluuium comedentes, & bibentes, nubentes, & nuptui tradentes vsque ad eũ diem quo intrauit Noë in arcam, & non cognouerunt donec venit diluuium, & tulit omnes. *Matth. 24. 37. & seq.*
Latet vltimus dies, vt obseruentur omnes dies. *S. Aug.*
En morior, quid mihi proderunt primogenita? *Gen.*

III. POINT.

ESTONNEZ-vous de l'aueuglement estrange des hommes, de s'attacher si fortement à des bagatelles, dont ils doiuent estre bien tost dépoüillez par la mort, & auec d'autant plus de peine qu'ils y auront eu plus d'affection; & viure comme s'ils ne deuoient iamais mourir : oubly effroyable, digne de compassion. Ne les imitez point : mais pensez-y serieusement pendant qu'il est encore temps : hastez-vous de faire penitence, & pratiquez la vertu auant que la chandelle s'esteigne; & pour pratique d'aujourd'huy & de tous les iours, tâchez de faire chacune de vos actions, comme si c'estoit la derniere de vostre vie, afin que la mort ne vous surprenne point. *Si enim non vigilaueris*, dit nostre Seigneur, *veniam ad te tamquam fur, & nescies quâ horâ veniam.* Apoc. 3. 3.

XLIV. MEDITATION.

De la mort des Méchans.

1. *Trois choses rendent la mort des meschans tres mauuaise, premierement la consideration des choses passées.*
2. *Secondement des presentes*
3. *Troisiémement des futures.*

Mors peccatorum pessima.

La mort des pecheurs eſt tres mauuaiſe.

I. POINT.

REpreſentez-vous vn méchant homme, qui meurt abandonné de Dieu, de Noſtre-Seigneur, de Noſtre-Dame, de ſon bon Ange, des Saincts, & inueſti d'vn grand nombre de Diables, & de ſes pechez, qui l'épouuentent, & qui luy donnent des ſueurs mortelles.

Angeli pacis amarè flebunt. *Iſai.* 33. 7.

II. POINT.

CONSIDEREZ, que ce qui rend ſa mort tres mauuaiſe, eſt la conſideration des choſes paſſées, des choſes preſentes & des futures. Parce que ſe voyant preſt de mourir, il ſe ſouuient de ſes plaiſirs qui ſont paſſez comme vne fumée; de ſes pechez énormes, dont il n'a pas fait de penitence, du peu de bonnes œuures qu'il a exercées pendant ſa vie, du mépris qu'il a fait de tant de graces, de la perte du temps qu'il a faite, qui ne reuiendra iamais plus. 2. Les douleurs preſentes & violẽtes de ſon corps qu'il reſſent pour lors, les triſteſſes & les déplaiſirs de ſon ame, de ſe voir reduit à quitter tout ce qu'il a tant aimé au monde, luy cauſent des gehennes terribles, *Siccine ſeparat*, dit-il, *amara mors*? 1. Reg. 15. 3. La penſée des choſes futures luy donne de furieuſes trenchées; car il va en vn païs inconnu, où ſont tous ſes ennemis, dont le premier eſt Dieu; il connoiſt que noſtre Seigneur eſt vn Iuge inflexible, il voit ſon bon Ange preſt à former de grandes plaintes contre luy, le diable qui n'attend qu'à le traiſner dans les Enfers, deuant ſoy vne eternité de peines. O Dieu qu'elle extremité!

Si vous fuſſiez mort il y a tant de temps, la mort ne vous auroit-elle pas trouué peut-eſtre en cét eſtat? mais maintenant comment vous ſentez-vous? Auez-vous peur de mourir mal? viuez bien, & vous aurez bonne mort; *Mori male times*; *malè viuere non times*. Faites à preſent ce que vous voudriez auoir fait pour lors.

Venient in cogitatione peccatorũ ſuorum timidi, & traducent illos ex aduerſo iniquitates ipſorum. *Sap.* 4. 40.

Quid nobis profuit ſuperbia, aut diuitiarum iactantia quid contulit nobis? tranſierunt omnia illa tanquam vmbra & tanquam nuncius percurtens. *Ibid.* 5. 8. & 9.

Tempus non erit amplius. *Apoc.* 10. 7.

Diabolus ſtat à dextris eius. *Pſal.* 28. 6.

Sol obſcurabitur & luna non dabit lumen ſuum. *Matth.* 24. 29.

Mortem timetis, quare non cauetis? Illud potius time, quod ſi nolis non erit: peccare time, quia ſi amaueris peccata, in aliã mortem irrues, quò poſſes nõ venire ſi non amares peccare. Mori male times, male viuere non times. Corrige male viuere, time male mori. *S. Aug. ſuſè l. de diſcip. Chriſt. c.* 11. & 12.

III. POINT.

CONSIDEREZ que c'eſt vne grande grace que Dieu fait à vne perſonne de receuoir les Sacremẽs au lict de la mort, & de mourir dans de grands ſentimens de deuotion, & neantmoins que toutes ces morts ne sõt pas toûjours aſſeurées pour le ſalut, comme elles ſemblent, parce que ſouuent, qui attend

à l'heure de la mort à estre deuot, à estre humble, à estre vertueux, attend trop tard pour bien mourir.

Nunquid colligunt de spinis vuas, aut de tribulis ficus? *Matth. 7. 16.*

Si vous ne tâchez d'acquerir plus de vertu, que vous n'en auez, ne craignez vous pas qu'on vous dise: *Non inuenio opera tua plena coram Deo meo.* Et la raison est, *Quia modicam virtutem habes*, Apoc. 3. 3. & 8.

Si vis agere pœnitentiam tunc quando peccare non potes, peccata te dimiserunt, non tu illa. S. Aug. l. 50. hom. 45.

O mors quam amara est memoria tua, homini pacem habenti in substantiis suis! Eccli. 41. 1. N'attendez donc pas à l'heure de la mort à faire penitence. *Pœnitentia enim quæ ab infirmo petitur, infirma est*, dit S. Augustin: *& pœnitentia quæ à moriente petitur, timeo ne & ipsa moriatur.* Serm. 77. de Temp.

XLV. MEDITATION.

De la mort des bons.

1. Ce qui arriue à la mort des bons.
2. Pourquoy la mort des bons est appellée precieuse.
3. Moyens d'obtenir la bonne mort.

Pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum eius.

Psal. 115. 15.

La mort des Iustes est precieuse deuant Dieu.

I. POINT.

REpresentez-vous vn homme iuste au lict de la mort, & considerez qu'en ce dernier passage tout le contraire luy arriue de ce que nous auons remarqué en la precedente de la mort des meschans. Voyez nostre Seigneur qui luy vient au deuant, les Anges entourent son lict, les couronnes toutes prestes pour luy mettre sur la teste. Voila l'heureux estat de ceux qui meurent en la grace de Dieu.

II. POINT.

Homo natus de muliere, breui viuēs tempore, repletur multis miseriis *Iob. 14. 1.*

Infœlix ego homo quis me liberabit de corpore mortis huius? *Rom. 7. 24.*

Beati qui in Domino moriuntur: amodo iam dicit spiritus, vt requiescant à labori-

CONSIDEREZ pourquoy la mort du Iuste est appellée precieuse. 1. Parce que c'est la fin de ses trauaux, le commencement de sa vie, & l'entrée en son repos asseuré. 2. Parce qu'elle le met à couuert de tous les pechez, qu'elle esteint pour iamais la rebellion de la chair, la guerre des passions, & luy donne ouuerture à vn estat, où il aymera, seruira, & honorera Dieu parfaitement.

O qu'il eſt vray qu'vne telle mort eſt precieuſe deuant Dieu, les Anges, & les hommes ! bus ſuis : opera enim illorum ſequuntur illos. *Apoc.* 14. 13.

III. POINT.

CONSIDEREZ quels ſont les moyens d'obtenir vne bonne mort. Le meilleur & le plus efficace de tous les moyens que l'on peut propoſer, & ſans lequel tous les autres ne ſont que des amuſemens; c'eſt de mener vne vie vertueuſe, car pour mourir de la mort des Iuſtes, il faut viure de la vie des Iuſtes, c'eſt à dire, s'adonner à l'exercice des bonnes œuures, & à la pratique de la vertu : car c'eſt vn abus de penſer qu'on puiſſe trouuer à l'heure de la mort, les oraiſons, les Confeſſions, les Communions, les jeuſnes, les actions d'humilité, de patience, de manſuetude, d'obeïſſance, de charité ; & les autres œuures de vertus, qui ſont les diſpoſitions & les cauſes de la bonne mort,) qu'on n'aura pas produites durant la vie, comme ce ſeroit folie à vn homme de penſer trouuer en ſon champ le bled qu'il n'y a pas ſemé, *Numquid colligunt de ſpinis vuas, aut de tribulis ficus?* dit noſtre Seigneur ; Matth. 7. 16.

Quæ ſeminauerit homo, hæc & metet. *Gal.* 6. 8.

Demandez inſtamment cette bonne mort à Dieu par les merites de la ſainte Vierge, parce qu'elle a pouuoir de nous aſſiſter particulierement à cette heure derniere. Offrez luy à ce deſſein tous les iours quelque priere; comme les Litanies dreſſées en ſon honneur, ou bien cette autre que luy addreſſe l'Egliſe : *Maria mater gratiæ, mater miſericordiæ, tu nos ab hoſte protege, & horâ mortis ſuſcipe :* & mettez-vous tous les jours au ſoir au meſme eſtat que vous voudriez eſtre trouué à l'heure de la mort.

Moriatur anima mea morte iuſtorum. *Num.* 23. 10.

Timenti Dominũ bene erit & in diebus conſummationis illius benedicetur. *Eccl.* 19.

Si ceciderit lignum ad auſtrum, aut ad aquilonem, in quocunque loco ceciderit, ibi erit, Eccl. 11. 3.

XLVI. MEDITATION.

Du Iugement particulier.

1. *Le Iugement ſuit apres la mort.*
2. *Combien ce iugement eſt exact & rigoureux.*
3. *Combien il eſt à craindre.*

Statutum eſt omnibus hominibus ſemel mori, poſt hoc autem iudicium. Heb. 9. 27.

Il eſt arreſté, dit S. Paul que les hommes mourront vne fois, & qu'apres ſuiura le Iugement.

I. POINT.

CONSIDEREZ, que quand vn homme eſt mort, & que ſon ame eſt ſortie de ſon corps, Dieu procede auſſi-toſt, & au meſme lieu à ſon Iugement, & luy demande compte de tout ce qu'il a iamais fait depuis qu'il a eu l'vſage de raiſon.

II. POINT.

Memor eſto iudicij mei, ſic enim erit & tuum, mihi heri & tibi hodie. *Eccli* 18. 23. Scitote eſſe iudicium. *Iob.* 19. 29.

Omnes enim nos manifeſtari oportet ante tribunal Chriſti, vt referat vnuſquiſque propria corporis, prout geſſit ſiue bonum ſiue malum. 2. *Cor.* 5. 10.

Cuncta quæ fiunt adducet Deus in iudiciũ, pro omni errato, ſiue bonum ſiue malum illud ſit. *Eccl.* 12. 14.

De omni verbo otioſo quod locuti fuerint homines, reddent rationem. *Matth.* 12. 36.

Redde rationem villicationis tuæ. *Luc.* 16. 2.

Si lotus fuero quaſi aquis niuis, & fulſerint velut mundiſſimæ manus meæ, tamen ſordibus intinges me. *Iob* 2. 30. & 31.

Non enim iuxta intuitum hominis ego iudico. 1. *Reg.* 16. 7.

Quid faciet Deus de iniuſtis iudiciis qui ipſas quoque iuſtitias iudicabit? *Bern. ep.* 1.

Scrutabor Hieruſalem in lucernis. *Soph.* 1. 12.

Quid erit in Babylone tutum, ſi tale Ieruſalem manet ſcrutinium? *S. Bern.*

Quid faciam cum ſurrexerit ad iudicandum Deus, & cùm quæſierit, quid reſpõdebo illi? *Iob* 31. 14.

Semper quaſi tumentes ſuper me fluctus ti-

CONSIDEREZ combien ce compte eſt exact, ſeuere, & redoutable, parce que, 1. Il eſt de toutes les penſées, paroles, & œuures de la vie, pour petites qu'elles ſoient. 2. Il eſt de tous les biens de nature & de grace qu'il luy a donnez, de l'vſage qu'il a fait de ſon corps & de tous ſes membres, de ſon ame & de toutes ſes facultez, & enfin de toutes les creatures, des inſpirations, des inſtructions, des afflictions, des bons exemples. 3. Il eſt non ſeulement de ſes pechez, mais encore des pechez de ceux qui ſont ſous ſa charge; il eſt de tous les momens du temps de ſa vie. 4. Il luy faut rendre compte, non ſeulement des penſées, paroles, ou actions mauuaiſes, mais auſſi des bonnes, recherchant le motif auec lequel il les a faites, *Cum accepero tempus, ego iuſtitias iudicabo.* Pſal. 74. 3. Ie iugeray les iuſtices, c'eſt à dire, les oraiſons (prenez garde à celle que vous faites maintenant) les Communions, les Sacrifices, les Sacremens receus & adminiſtrez, les ieûnes, les aumoſnes, comment elles ont eſté faites, ſi auec la pureté d'intention, & accompagnées des conditions requiſes & neceſſaires.

O qu'alors on verra d'actions mauuaiſes, & tachées de grands défauts, que l'on eſtimoit parfaites & tres-ſaintes!

III. POINT.

CONSIDEREZ que ce compte eſt extrémement à craindre. 1. Dautant qu'il ſe fait par vn Iuge qui eſt infiniment ſage, à qui rien ne peut eſtre caché, inexorable, ſouuerain, de qui il n'y a point d'appel. 2. D'autant qu'en la reddition de ce cõpte, il s'agit de la conſequence d'vne eternité de bon-heur, ou de mal-heur, & que l'arreſt doit eſtre executé à la même heure.

Voulez-

Voulez-vous sçauoir vn bon moyen pour éuiter la rigueur de ce Iugement ? Iugez-vous vous-mesme, & ne iugez personne.

Nolite iudicare & non iudicabimini, nolite condemnare, &c. Luc. 6. 37. Si vous auez pratiqué ces paroles, vous pourrez demander à Nostre-Seigneur d'estre iugé au pied de la lettre.

Si nosmetipsos dijudicaremus, non vtique iudicaremur. I. Cor. 11. 31.

XLVII. MEDITATION.

De l'Enfer.

1. *Le lieu de l'Enfer.*	3. *Et leur éternité.*
2. *Les peines qu'on y endure.*	

Descendant in infernum viuentes. Psal. 54. 16.

Descendez par pensée là bas dans les Enfers, & voyez attentiuement ce qui s'y passe: Car il y faut descendre durant sa vie, pour n'y pas descendre apres sa mort.

I. POINT.

Considerez le lieu. L'Enfer est la prison de la Iustice de Dieu, située au centre de la terre, pleine de flammes tres-ardentes, & d'vne infinité d'autres tourmens tres-violens. Prison tres obscure, où il n'entre iamais aucun rayon de lumiere qui puisse consoler; le feu mesme qui y brusle n'y éclairant point. Prison tres étroite où les damnez seront entassez les vns sur les autres dans les flammes comme des briques dans vn fourneau, sans qu'ils puissent se tourner ny remuer. Prison enfin remplie d'infections & de puanteurs intolerables. O quel tourment, d'estre & de demeurer toûjours en vn lieu obscur, étroit, étouffant, & infect.

En faut-il dauantage, pour vous détourner de mal-faire? Nostre-Seigneur n'a t'il pas raison de dire: *Timete eum qui potest animam, & corpus perdere in gehennam: Ita dico vobis, hunc timete.* Matth. 10. 28. Luc. 12. 5.

II. POINT.

Considerez les peines. On endure deux sortes de peines en Enfer, la peine du dam, & la peine du sens. La peine

mui Deum, & pondus eius ferre non potui. *Ibid.* 11.

Quis resistere poterit vultui meo? *Job.* 41. 1.

Pondus & statera iudicia Domini sunt. *Prou.* 15. 11.

Non acquiescet cuiusquam precibus. *Prou.* 6. 33.

Ego Dominus & nō mutor. *Malach.* 3. 6.

Sic loquimini, & sic facite, sicut per legem libertatis incipientes iudicari.

Terra tenebrosa, & operta mortis caligine, terra miseriæ, & tenebrarum, vbi vmbra mortis & nullus ordo, sed sempiternus horror in habitat. *Iob.* 10. 21. & 22.

Pones eos vt clibanum ignis. *Psal.* 20. 10.

Congregabuntur in congregatione vnius fascis in locum, & claudentur ibi in carcere. *Isai.* 14. 22.

Quis poterit habitare de vobis cum igne deuorante? aut quis habitabit ex vobis cum ardoribus sempiternis? *Isai.* 33. 14.

Vermis eorum non morietur; & ignis eorum non extinguetur, & erunt vsque ad satietatem visionis omni carni. *Isai* 66. 24.

Non videbit gloriam Domini. *Isai.* 26. 10.

Vsque in æternum non videbit lumen. *Psalm.* 48. 20.

Famem patientur vt canes. *Psal.* 58. 7.

Calix in manu Domini vini meri plenus mixto, & inclinauit ex hoc in hoc, verumtamen fæx eius non est exinanita, bibent omnes peccatores terræ. *Psal.* 74. 9.

Fel draconum vinum eorum, & venenum aspidum insanabile. *Deut.* 32. 33.

Ignis succensus est in furore meo, & ardebit vsque ad inferni nouissima. *Ibid.* 22.

Quærent homines mortem, & non inuenient eam, & desiderabunt mori & fugiet mors ab eis. *Apoc.* 9. 6.

Sagittæ tuæ tran-

seuat, vox tonitrui tui in rotâ *Psal.* 76. 19.
Sicut oues in inferno positi sunt, mors depascet eos. *Psal.* 48. 15.
Anticipauerunt vigilias oculi mei, turbatus sum, & non sum locutus. Cogitaui dies antiquos, & annos æternos in mente habui. *Psal.* 76. 5. 6.
Dabunt pœnas in interitu æternas à facie Domini. 2. *Thess.* 1. 9.
Scientes ergo timorem Domini, hominibus suademus. 2. *Cor.* 5. 11.
Cum metu & tremore salutem vestram operamini. *Philip.* 2. 12.

du dam, qui consiste en la priuation d'vn bien infiny qui est Dieu, qui causera aux damnez des tristesses, des regrets, des soûpirs, & des haines furieuses ; *vermis eorum non morietur.* La peine du sens, c'est à dire les tourmens dont sont affligez tous les membres du corps, sera dans vn tel excez que toutes les maladies les plus aiguës, qui nous affligent icy bas; le mal des dents, la migraine, la goute, la colique, la pierre, & les autres de ce genre ne sont que des ombres de douleur ; & neantmoins en quel estat sommes nous reduits; quand nous les auons seulement vn iour sans relâche ? que ferions nous s'il les faloit souffrir toutes ensemble vn an durant ? Non, iamais les damnez ne verront Dieu, iamais ils ne l'aymeront, ne le loüeront; mais le maudiront, & blasphemeront eternellement; & qui plus est, *cruciabuntur die ac nocte in sæcula seculorum : Ignis eorum non extinguetur* Apoc. 20. 10. Isai. suprà. *Qui* apres cela n'est émeu à craindre l'Enfer, & à faire son possible pour l'éuiter.

III. POINT.

CONSIDEREZ que ce qui est de plus effroyable en ces peines, est leur eternité, c'est à dire qu'elles ne finiront iamais, de sorte qu'apres auoir souffert des millions d'années, ce sera tousiours à refaire & à recommencer : parce que cét estat mal-heureux doit durer autant que Dieu, *In æternum Domine, omnia iudicia iustitiæ tuæ* Psal. 118. 160.

Vous n'auez rien moins merité que cét Enfer, & vous pouuez croire qu'il y en a beaucoup en ce lieu, qui n'ont pas tant offensé Dieu que vous; voyez ce qu'ils voudroiét faire pour n'y point retourner, si on les en faisoit sortir; & iugez par là ce que vous auez à faire ; or le meilleur moyen est celuy du Sage.

Quodcumque facere potest manus tua, instanter operare, quia nec opus, nec ratio, nec sapientia, nec scientia, erunt apud inferos, quò tu properas. Eccl. 9. 20.

DV REMEDE QVE DIEV A LAISSÉ pour nous releuer du peché, qui n'est autre que la Penitence.

XLVIII. MEDITATION.

De la necessité de la Penitence.

1. La bonté de Dieu de nous pouruoir du remede de la Penitence, pour effacer nos pechez.
2. Necessité de la Penitence à ceux qui ont offensé Dieu par le peché mortel.
3. Necessité de la Penitence à ceux mesme qui sont iustes.

Filioli, hæc scribo vobis vt non peccetis, & si quis peccauerit, aduocatum habemus apud patrem, Iesum Christum iustum. 1. Ioan. 2. 1.

I. POINT.

CONSIDEREZ la bonté de Dieu en nostre endroit, qui connoissant bien nostre fragilité, ne nous a point voulu laisser sans remede, en cas que nous vinssions à violer les promesses de nostre Baptesme. Ce remede n'est autre que la Penitence, que les Peres appellent pour ce suiet, *secunda post naufragium tabula*; & comme vne espece de Baptesme qui nous engendre de nouueau, & nous fait venir comme des petits enfans en innocence, ayant la force de soy, si elle est veritable, de reparer l'innocence perduë par le peché.

Remerciez Dieu de vous auoir encore laissé ce remede.

Baptismus laboriosus.

Maior ac potentior Baptismate post Baptisma (etsi audax dictu id videatur) fons lachrymarum est: illud enim præcedentia nostra delicta purgauit, hoc vero posteriora. Atque illud quidem ab infantiâ acceptum inquinamus: per hoc autem & illud repurgamus. Quod nisi diuino munere datum esset hominibus, rarissimi omnino qui saluarentur inueniri potuissent. S. *Climacus, scal. Parad. gr.* 7.

II. POINT.

CONSIDEREZ la necessité de la Penitence, à ceux qui sont tombez dans le peché mortel. On ne la sçauroit mieux connoistre, que par les paroles de nostre Seigneur, qui sont si absoluës, que nous ne croyons point autrement le Baptesme, & l'Eucharistie: car comme il a dit du Baptesme, *Nisi quis renatus fuerit ex aqua & Spiritu sancto*, Ioan. 3. 3. & de l'Eucharistie, *Nisi manducaueritis carnem filij hominis, &c.* Ioan. 6. 54. ainsi il a dit de la Penitence, *Nisi pœnitentiam habueritis, &c.* Et apres, *Si non pœnitentiam egeritis, omnes peribitis*; Luc. 13. 3. & 5. Si bien que c'est vn article de Foy, que sans la Penitence, on ne peut point pretendre au Paradis.

Non patitur Deus exiguæ etiam pœnitentiæ amitti mercedem. *S. Chrys. Epist. 5. ad Theod. lapsum*

Nisi conuersi fueritis & efficiamini sicut paruuli, non intrabitis in regnum cœlorum. *Matth.* 18. 3.

III. POINT.

CONSIDEREZ que par la Penitence on n'entend icy autre chose qu'vne vertu, par laquelle nous nous conuertissons à Dieu de tout nostre cœur, detestant les pechez passez, proposant amendement de vie, auec desir de satisfaire à la

Contritio est conuersio à peruersitate atque inordinatione animi, & ad debi-

diuine Iustice: vertu à laquelle tout Chrestien est obligé, les Iustes aussi-bien que les pecheurs, puis qu'il n'y a personne qui ne peche: d'où vient que S. Paul dit sans exception, *omnes vbique agant pœnitentiam*; Act. 17. 30. & le Concile de Trente, que la vie du Chrestien est vne continuelle penitence.

Taschez de bien approfondir cette necessité, & si vous voulez sçauoir la maniere de pratiquer cette vertu, c'est d'entrer dans la douleur & la detestation de vos pechez, dans des sentimens d'humiliation & de zele pour la iustice de Dieu offensé; taschez d'en produire auiourd'huy les actes & de les continuer souuent.

tam ordinem conueniens dispositio. *Guill. Paris.*

Non est homo qui non peccet. 3. *Reg.* 1. & 2. *Paral.* 6. 46. 36.

Si impius egerit pœnitentiam, viuet & non morietur: omnia peccata eius quæ peccauit, non imputabuntur. *Ezech.* 33. 14. 15. & *seqq.*

Si verò pœnitentiam non egerimus, incidemus in manus Dei, & non in manus hominum. *Eccl.* 22.

XLIX. MEDITATION.

Du Sacrement de Penitence.

1. *Necessité du Sacrement de Penitence.*
2. *Conditions necessaires pour la rendre bonne.*
3. *Combien il importe d'en instruire le peuple.*

Quorum remiseritis peccata, remittuntur eis; & quorum retinueritis, retenta sunt. Ioan. 20. 32.

Ce sont les paroles dont nostre Seigneur se seruit, instituant le Sacrement de Penitence, marquant par là & la necessité de ce Sacrement, & les biens qui nous en reuiennent.

Non confundaris confiteri peccata tua. *Eccl.* 4. 31.

Narra si quid habes vt iustificeris. *Isai.* 4. 31.

Docet præterea, etsi contritionem aliquando Charitate perfectâ esse contingat, hominemque Deo reconciliari, priusquam hoc Sacramentum actu suscipiatur, ipsam nihilominus reconciliationem, ipsi contritioni sine sacramenti voto non esse ascribendam. *Conc. Trid. sess.* 4. *de contrit. circa med.*

I. POINT.

CONSIDEREZ de quelle necessité est ce Sacrement en la nouuelle Loy, puis que la vertu mesme de penitence, & ce zele de la Iustice Diuine, auec lequel nous vangeons sur nous les iniures faites à sa diuine Maiesté, quoy que d'ailleurs tres puissant, n'opere neantmoins qu'en veuë du Sacrement: c'est à dire, dans le dessein que nous auons de nous confesser en temps & lieu, & que tous les regrets & l'amertume que nous pourrions conceuoir de nos pechez, est inutile & inefficace, si elle n'est iointe à ce Sacrement, qui estant assorty de ses conditions, a la force de reparer l'innocence qu'on a perduë.

Faites vn acte de Foy de cette verité, qu'il y a dans l'Eglise vn remede pour remettre les pechez, que nostre Seigneur establit quand il dit à ses Apostres, *Accipite Spiritum sanctum, &c.* Ioan. 20. 22.

Si confiteamur peccata nostra, fidelis est & iustus vt remittat nobis, & mundet nos ab omni iniquitate. 1. *Ioan.* 1. 9.

II. POINT.

CONSIDEREZ que le Sacrement de Penitence, c'est à dire, comme on l'appelle communément, la Confession, pour estre bonne, doit estre precedée d'vn examen suffisant de l'estat de nostre ame, accompagnée d'vne douleur interieure & cordiale d'auoir offensé Dieu, & d'vne ferme resolution de ne plus retourner à nos pechez, ny aux occasions prochaines qui nous y ont portez; & enfin on doit s'accuser entierement de toutes ses fautes, au moins mortelles, auec la volõté d'en faire satisfaction à Dieu & à ceux que nous pouuons auoir offensez. *Examinez*-vous serieusemẽt, si vous auez toûjours iusqu'à present obserué toutes ces conditions en vos Confessiõs passées. Si vous auez mãqué à vne seule, vous n'auez riẽ fait qui vaille; vos penitences ont esté fausses, & vos confessions sacrileges. Cõbiẽ de fois auez vous esté à Confesse sans examẽ, mais par routine? Combien de fois sans douleur, & sans ferme propos, puis qu'incontinent apres vous estes retourné à vos mauuaises habitudes?

III. POINT.

CONSIDEREZ & apprenez par vostre experience, combien il est necessaire d'estre instruit de la maniere de se bien confesser; puisque si vous l'auiez sçeu, vous l'auriez plus exactement obserué; prenez resolution ensuite d'en instruire le peuple comme de la chose la plus necessaire à son salut, soit dans les Predications, dans les Prosnes, dans les Catechismes, dans les Confessionaux, soit dans les entretiens familiers, ou autrement, faute de quoy ils font autant de sacrileges que de confessiõs, desquelles si vous auez la charge, vous en respondrez, suiuãt cette parole de l'Escriture qui est pour les Pasteurs. *Dentem pro dente, oculum pro oculo*, Leuit. 4. 20. C'est à dire, que vous payerez la perte d'vne ame au prix de la vostre. Et ailleurs: *Erit anima tua pro animâ eius*. 3. Reg. 20. 39. & 42.

Non manet in iudiciũ condemnandum quod fuerit confessione purgatum. *S. Greg.*

Constat in Ecclesia nihil aliud à pœnitentibus exigi, quam vt postquam quisque diligentiùs se excusserit, & conscientiæ suæ sinus omnes, & latebras explorauerit, ea peccata confiteatur, quibus se Dominum & Deum suum mortaliter offendisse meminerit. Reliqua autem peccata quę diligenter cogitanti non occurrunt, in vniversum eâdem confessione inclusa intelliguntur. *Ibid c.* 3.

Vera pœnitentia veniam meretur, simulata verò Deum irritat, quia *Spiritus sanctus* disciplinæ effugit fictũ. *Ischius.*

Iudas pœnituit, sed male, laqueo namque se suspendit: *Esaü*, magis iste neque pœnituit, lachrimæ eius quippe non erant pœnitentiæ, sed animi violenti, & indignationis internæ. *S. Chrys*

Orabat autem hic scelestus (sc. Antiochus) Dominum, à quo non erat misericordiã consecuturus. 2. *Mach*. 9. 13.

Propterea captiuus ductus est populus meus, quia non habuit scientiam. Propterea dilatauit infernus animam suam, & aperuit os suum absque vllo termino: & descendẽt fortes eius, & populus eius & sublimes gloriosique eius ad eum. *Isay*. 5. 13. & 14.

L. MEDITATION.

2. *Necessité de l'examen auant la Confession.*
2. *Deux sortes de pechez, sur lesquels il faut s'examiner.*
3. *Moyens de bien faire cét examen.*

Cogitaui vias meas, & conuerti pedes meos in testimonia tua. Psal. 118. 59.

Le Prophete nous apprend par là, que le moyen le plus efficace pour se conuertir à Dieu, est de rentrer dans soy-mesme pour voir le rauage qu'y a fait le peché,

Statue tibi speculam, pone tibi amaritudines: dirige cor tuum in viam rectam, in quâ ambulasti *Ier.* 31. 24. Attende tibi, 1. *Tim.* 4. 16.

In se reversus ait, (*se prodigus*) Quâti mercenarij! &c Surgam, & ibo ad patrem meum. *Luc.* 15. 17. & 18,

I. POINT.

CONSIDEREZ que la connoissance de soy-mesme est le fondement de la vraye Penitence, laquelle on ne peut acquerir que par vn soigneux examen de ses pechez passez: Examen qui est si necessaire; que sans cela on ne fait rien qui vaille dans la Penitence, n'estant possible de conceuoir de la douleur de ses pechez, si on ne les connoist auparauant, ny de les declarer tous, comme le S. Concile de Trente nous y oblige, si on n'a tâché de se les remettre en memoire.

II. POINT.

Initium salutis est notitia peccati. *Senec. Epist.* 18.

Quomodo dicis, non sum polluta post Baal? Vide vias tuas in conuall.e, scito quid feceris ego iudicio contendã tecum, eò quòd dixeris, non peccaui. *Ierem.* 2. 23.

CONSIDEREZ qu'entre tous les pechez que nous pouuõs commettre, il y en a de deux sortes, sur lesquels nous deuons nous examiner. Les vns qui nous sont communs auec tous les Chrestiens: les autres qui sont particuliers à chaque estat ou condition, sur lesquels nous deuons principalement nous arrester, parce qu'ils sont moins connus & apprehendez de la plus part. Comme si vous estes Prestre, vous arrester sur les pechez qui sont propres à vostre estat, qui sont, ou contre la vocation, pour n'estre pas entré dans les Ordres auec les dispositions necessaires, telles que sont la science, la droite intention, &c. Ou bien contre l'vsage de vos ordres & fonctions, pour en auoir negligé l'exercice, ou y auoir commis beaucoup de fautes: oubien pour auoir mené vne vie toute contraire à la modestie, chasteté & pieté requise à vostre condition.

N'est-il pas vray que l'on ne pense guere à ces pechez-la? Recherchez les à l'aduenir plus curieusement que vous n'auez encore fait.

III. POINT.

Delicta quis intelligit *Psalm.* 11. 1

Vias meas in conspectu eius arguam *Iob.* 13. 15.

Considerauit semitas domus suę. *Pro.* 31. 27.

CONSIDEREZ que les moyens de bien faire cét examen, sont, 1. De demander à Dieu lumiere pour pouuoir connoistre ses pechez, disant tantost auec Dauid, *Illumina Domine oculos meos*, Psalm. 12. 9 Tantost auec cét aueugle, *Domine vt videam*: Luc. 13. 41. ou auec Iob, *Quantas habeo iniquitates, & peccata, scelera mea atque delicta ostende mihi.* Iob. 13. 23.

2. Examiner nos inclinations & nos humeurs, qui sont la source & la racine de tous nos desordres, dans lesquels on se flate d'ordinaire, pour y apporter les remedes conuenables, & en fin en considerer l'enormité, le nombre, la durée, & les

autres circonstances qui nous peuuent exciter à la douleur de les auoir commis.

N'est-il pas vray que dans vos Examens il y a bien du manque ? Vous vous contentez de connoistre la superficie, sans vouloir approfondir, ny penetrer iusqu'au fond de vostre cœur, où vous trouueriez cette passion, cette attache qui pullule continuellement, & fait tous les iours de nouueaux rauages en vostre ame.

Si tu temetipsum ad lumé veritatis, & sine dissimulatione respicias, & sine palpatione diiudices : non dubito quin humilieris in oculis tuis, factus vilior tibi ex hâc verâ cognitione tui. *S. Bern. serm.* 41. *in Cant.*

Voulez-vous sçauoir le moyen de bien faire vostre examen, quand vous serez obligé d'aller à confesse ? c'est de le bien faire tous les iours au soir. Voyez donc comme vous vous y comportez ; n'est-ce pas souuent par routine, ou par maniere d'acquit ? s'il vous faloit rendre compte de vostre vie pendant cette nuict, comment voudriez-vous l'auoir fait ? C'est ainsi que vous y deuer proceder.

Vigilate, quia nescitis diem, neque horam, Matth. 25. 13.

LI. MEDITATION.

De la Contrition.

1. *Necessité de la Contrition.*
2. *Conditions necessaires pour la rendre bonne.*
3. *Moyẽs d'en produire des actes.*

Scindite corda vestra, & non vestimenta vestra. Ioël. 2. 18.

Omnis dolor in amore fundatur. *S. Aug.* Magna est velut mare contritio tua. *Thren.* 2. 13.

I. POINT.

CONSIDEREZ que la Contrition est vne partie si necessaire à la vraye penitence, qu'elle en est comme l'ame & l'esprit : sans elle nous ne pouuons nous conuertir à Dieu parfaitement, parce qu'il faut que le peché sorte de nostre cœur, auec vne sainte douleur, tout ainsi qu'il y est entré auec vn mauuais plaisir : & c'est l'ouurage de la seule contrition. D'où vient que les autres parties de la penitence se peuuent bien quelquesfois suppléer : mais iamais celle-cy : c'est pourquoy en la loy de nature, & en la loy écrite, elle a esté aussi necessaire, qu'à present. *Quantum in deliciis fuit, tantum date illi tormentum, &c.* Apoc. 18. 7.

Sacrificium Deo spiritus contribulatus, cor contritum & humiliatum Deus non despicies, *Psal.* 50. 19. Noli extrinsecus pecus quod mactes inquirere, habes in te quod occidas : sacrificium Deo, spiritus contribulatus. *S. Aug. in illum locum.*

Fuit quouis tempore ad impetrandam veniam peccatorum hic contritionis motus necessarius. *Conc. Trid. sess.* 14. *cap.* 4. *de contrit. in princ.*

II. POINT.

CONSIDEREZ que cette douleur d'auoir offensé Dieu, pour estre legitime, doit auoir quatre conditions, toutes quatre également necessaires. La premiere est, qu'elle soit interieure & cordiale, c'est à dire, que ce ne soit pas seulement du bout des levres, que nous protestions à Dieu d'auoir regret de l'auoir offensé, mais que ce regret soit conceu du fond de nostre cœur. La seconde, qu'elle soit souueraine; c'est à dire, plus que de tous les maux du monde. La troisiéme, qu'elle soit de tous nos pechez, au moins mortels, sans reserue d'aucun. La quatriéme, qu'elle soit excitée par vn mouuement du saint Esprit, & des considerations que la Foy nous enseigne.

Examinez-vous sur vos contritions : car si elles ont manqué d'vne seule de ces conditions, elles ont esté fausses, & vos penitences par consequent inutiles.

Contritio est animi dolor, ac detestatio de peccato commisso, cum proposito non peccandi de cætero. *Conc. Trid. ibid.*

Non est reuersa ad me præuaricatrix in toto corde suo, sed in mendacio. *Ierem.* 3. 10.

Conuertimini ad me in toto corde vestro. *Ioel.* 2. 12.

Qui gehennas metuit, non peccare timet, sed ardere. *S. Aug. epist.* 144.

Dolor super omnia. *Conc. Trid.*

Ad omnia mandata tua dirigebar, omnem viam iniquam odio habui. *Psalm.* 118. 28.

Spiritus postulat pro nobis gemitibus inenarrabilibus. *Rom.* 8. 26.

III. POINT.

CONSIDEREZ les moyens d'exciter en soy-mesme cette douleur : 1. comme c'est vn don de Dieu, il faut le luy demander, *Quis dabit capiti meo aquam*, disoit le Prophete, *& oculis meis fontem lachrymarum? & plorabo die ac nocte*. Ierem. 9. 1. 2. Considerer les plus puissans motifs que la foy nous enseigne, touchant le tort que nous faisons à Dieu par le peché, comme sa grandeur & sa bonté infinie d'vn costé : & de l'autre nostre bassesse & nostre ingratitude. Enfin produire souuent le long du iour des actes de contrition, & s'en rendre l'vsage familier.

Toute l'Escriture en est pleine, prenez en auiourd'huy quelqu'vn, auquel vous vous sentiez plus affectionné.

Ab occultis meis munda me, & ab alienis parce seruo tuo. Psal. 18. 13.

Delicta iuuentutis meæ, & ignorantias meas ne memineris, &c. Ibidem.

Conuerte nos Domine ad te, & conuertemur. *Thren.* 5. 21.

Postquam conuertisti me, egi pœnitentiam, & postquam ostendisti mihi, percussi femur meum. *Ierem.* 31. 26.

Impossibilis, aiebam, tanta conuersio est, sed postquam desuper se lumen infudit, mirum in modum cœperunt protinus confirmare se dubia, patere clausa, lucere tenebrosa, geri posse quod impossibile putabatur. *S. Cypr. ep. ad Don.*

Ocule amice mi, vulnerasti me, iam sana me, tu vidisti, & ego concupiui; tu aspexisti, & ego exarsi, exprime ergo liquorem, & sana me. *Hugo à S. Vict.*

LII. MEDITATION.

Motifs de Contrition, tirez de la griefueté du peché en soy.

1. *La griefueté du peché se tire premierement de la personne offensée.*
2. *Secondement de la personne qui offense.*
3. *Troisiémement de l'ingratitude de celuy qui offense.*

Popule meus quid feci tibi, aut quid molestus fui tibi? responde mihi. Mich. 6. 3.

C'est Dieu qui par ces paroles pleines de bonté, vous veut porter au regret de l'auoir offensé, en vous faisant considerer la griefueté de vos pechez.

I. POINT.

CONSIDEREZ que la griefueté du peché se tire principalement de trois chefs. 1. De la dignité de la personne offensée: or celuy que vous auez offensé par vos pechez, c'est vn Dieu d'vne Majesté redoutable & infinie; luy qui vous a aimé & voulu du bien de toute éternité, qui vous a mis au monde, qui vous conserue, qui vous pouruoit de tout ce qui vous est necessaire pour le corps & pour l'ame; luy qui est vostre Pere, vostre Maistre, vostre Seigneur & vostre Espoux, qui vous souffre depuis si long-temps dans vos desordres, vous pouuant punir, qui vous attend à penitence auec vne patience extrême, qui auec vne bonté indicible vous y conuie, & mesme qui vous en prie; celuy qui iamais ne vous a fait que du bien, qui est souuerainement aimable, parfait & accomply: c'est celuy-là que vous auez offensé, iniurié, mesprisé par vos pechez: quel creue-cœur à vn enfant bien nay, d'auoir offensé vn si bon Pere, à vn espouse d'auoir faussé la foy à vn Espoux si accomply!

II. POINT.

CONSIDEREZ que la griefueté du peché se tire, 2. de la bassesse & indignité de la personne qui offense: or voyez vn peu qui vous estes en comparaison de Dieu, regardez ce que vous auez, ce que vous pouuez: voyez vostre extraction quant au corps, & quant à l'ame, ou pour mieux dire, vostre neant; & d'ailleurs considerez la grandeur, la puissance, la Majesté de Dieu deuant qui les Anges se cachent. Ne craignez vous pas, en vous representant seulement sa face? *Sicut fluit cera à facie ignis, sic pereant peccatores à facie Dei?* Psal. 67. 3.

Da Domine Deus meus cordi meo pœnitentiam, spiritui contritionem, oculis lachrymarum fontem, S. *Aug.*

Talem patrem offendere, contra eius voluntatem aliquid committere, animaduertentibus quam est crudele! *S. Aug. l. de vera & fals. pœn. c* 8.

Multa bona opera ostendi vobis, propter quod eorum vultis me lapidare? *Ioan.* 10. 31.

Fornicata es cum amatoribus multis: tamen reuertere ad me, dicit Dominus, & ego suscipiam te. *Ierem. c.* 3. 1.

Conuertemini, conuertiminі à viis vestris pessimis, & quare moriemini domus Israël? *Ezech.* 33. 11.

Dissimulas peccata hominũ propter pœnitentiam. *Sap.* 11. 24.

Miserator & misericors Dominus, longanimis & multum misericors. *Psal.* 102. 8.

Quanam fronte attollo oculos ad vultũ tam boni Patris, tam malus filius? Exitus aquarum deducāt oculi mei, operiat confusio faciem meam, deficiat in dolore vita mea, & anni mei in gemitibus. *S. Bern. Serm. 16. in Cant.*

Ecce qui seruiunt ei, non sunt stabiles, & in Angelis suis reperit prauitatem: Quanto magis qui habitāt domos luteas, qui terrenum habent fundamentum, cõsumentur velut à tinea? *Iob.* 4. 18. & 19.

III. POINT.

Numquid redditur pro bono malum, quia foderunt foueam animæ meæ? *Ierem.* 18. 20.

CONSIDEREZ que la griefueté du peché se tire de l'ingratitude du pecheur. Hé qu'elle ingratitude est pareille à la vostre? Ecoutez Dieu luy-mesme qui parle par son Prophete. *Quid debui facere vineæ meæ, & non feci?* Isai 5. 4. Il n'auoit qu'vn Fils, il vous l'a donné pour vous rachepter, & l'a liuré aux plus cruels tourmens qui se puissent imaginer: *Hæccine reddis Domino?* Voyez par le menu les biens que Dieu vous a faits d'vn costé, tant pour le spirituel, comme pour le temporel, & de l'autre, vostre ingratitude: vous vous étonnerez comme vous estes encore sur la terre: & vous aurez peine à vous souffrir vous-mesme, aussi n'y estes vous resté que pour faire penitence de vos pechez.

Non tardes conuerti ad Dominum Deum tuum. *Eccl.* 5. 8.
Non enim sanitati credédum est aut ętati, in remedia salutis suæ semper tardus est, qui vitę suæ incertus est. *Cæsarius hom.* 20.

N'auez-vous pas sujet apres ces motifs d'en conceuoir vn regret bien picquant? Mais parce qu'il ne peut pas venir de vous-mesme; demandez-le à Dieu, & tous les iours, & plusieurs fois, & offrez luy à cette fin toutes vos deuotions & vos bonnes œuures, afin qu'il en remplisse vostre cœur, & dites:

Propitius esto mihi peccatori. Luc. 18 13.
Miserere mei Deus secundum magnam, &c. Psal. 50. 1.
Pater peccaui in cœlum & coram te. Luc. 15. 21.

LIII. MEDITATION.

Motifs de Contrition, tirez de la griefueté des pechez des Ecclesiastiques.

1. *Preuue de la griefueté des pechez des Ecclesiastiques.*	2. *Autre raison qui prouue cette griefueté.*

Quid sunt plagæ istę in medio manuum tuarum? Et dicet: His plagatus sum in domo eorum qui diligebant me. *Zach.* 13. 6.
Si inimicus meus male dixisset mihi, sustinuissem vtique: tu vero homo vnanimis, dux meus & notus meus, qui simul mecum dulces capiebas cibos. *Psalm.* 54. 13. & seqq.

Quid est quod dilectus meus in domo mea fecit scelera multa? Ierem. 11, 15.

D'ou vient que celuy que i'ayme, & que ie cheris si tendrement, a esté si osé que de commettre plusieurs crimes dans ma propre maison?

I. POINT.

CONSIDEREZ pour vous faire conceuoir vne plus viue douleur des offenses que vous auez commises cõtre Dieu,

& pour motif particulier de contrition qui vous ſoit propre, que les pechez des Eccleſiaſtiques ſont beaucoup plus énormes que ceux du peuple à cauſe de la dignité & ſainteté de leur eſtat; des connoiſſances plus grandes, que Dieu leur a données des myſteres de ſa Loy, de la neceſſité qu'ils ont à viure ſainctement, eſtant déliurez de pluſieurs occaſions de pechez où ſont engagez les laïcs, & des remedes qu'ils ont entre les mains & à toute heure, pour s'en retirer s'ils y eſtoient tombez, & principalement encore à cauſe du ſcandale qu'ils cauſent par leur mauuais exemple.

Examinez-vous ſi iamais vous auez bien peſé ces veritez en vos confeſſions paſſées, & pour vous exciter à vne plus viue & vne plus iuſte douleur de vos pechez,

II. POINT.

CONSIDEREZ que c'eſt pour les meſmes raiſons que les pechez des Eccleſiaſtiques qui paroiſſent ſouuent legers, ſont tres-griefs au jugement de Dieu; pour preuue dequoy il les a ſi rigoureuſement punis en l'ancienne Loy, & en abandonne encore à preſent pluſieurs en vn ſens reprouué, les rendant aueugles à ſes lumieres, & ſourds à toute ſorte de remonſtrances, & qui en ſuite mourront miſerables ſans eſtre corrigez.

Ne craignez-vous pas d'eſtre ce mal-heureux, ſur qui, apres auoir mépriſé les inſpirations de Dieu, apres vous eſtre rendu incorrigible iuſques à preſent, tomberoit ce iugement épouuantable de l'abandonnement final? Prenez y garde, & l'ayant reconnu, remediez-y de bonne heure.

Qui in terra ſanctorum iniqua geſſit, non videbit gloriam Domini. Iſay. 26. 10.

Et pour expier les fautes de la vie paſſée, faites reſolution d'en produire des actes de contrition au moins trois fois le iour, le matin, à midy, & au ſoir, touſiours auant que faire aucune fonction Eccleſiaſtique.

Cor enim contritum & humiliatum Deus non deſpiciet. Pſalm. 50. 19.

Dico vobis; Niſi abundauerit iuſtitia veſtra pluſquam Scribarum & Phariſæorum, non intrabitis in regnum cœlorum. *Matt 5. 20.*

Quid eſt quod debui vltra facere vineæ meæ, & non feci? Expectaui vt faceret vuas & fecit labruſcas. Et nunc oſtendam vobis, quid ego faciam vineæ meæ, auferam ſepem eius, & erit in conculcationem, & ponam eam deſertam: non putabitur, & non fodietur, & aſcendent vepres & ſpinæ, & nubibus mandabo, ne pluant ſuper eam imbré. *Iſay. 5. 4. & ſeqq.*

Homo pacis meæ, in quo ſperaui, qui edebat panes meos, magnificauit ſuper me ſupplantationem. *Pſalm.* 40. 10.

Amici mei & proximi mei, aduerſum me appropinquauerunt & ſteterunt: & qui iuxta me erant, de longè ſteterunt. *Pſal. 37. 12. & 13.*

Tranſite ad inſulas Cethim, & videte, & in Cedar mittite, & conſiderate vehementer, & videte ſi factum eſt huiuſmodi. *Ierem. 2. 10.*

LIV. MEDITATION.

Du bon propos neceſſaire pour vne vraye Penitence.

1. Necessité du bon propos.
2. Ce que c'est que ce bon propos.
3. Moyen de le rendre efficace.

Iuraui & statui custodire iudicia iustitiæ tuæ. Psal. 118. 106.

C'estoient les paroles que saint Augustin eust desiré estre écrites en lettres d'or sur tous les Confessionaux.

PREMIER POINT.

CONSIDEREZ que la contrition ayant comme deux visages : le premier, auec lequel elle regarde les pechez passez, pour les detester; & le second, auec lequel preuoyant les pechez futurs, elle forme vne resolution determinée de ne les plus commettre; il n'y a pas de vraye contrition sans le bon propos : car comme nous témoignons nostre haine vers les pechez, par le regret de les auoir commis, nous la témoignons encore des pechez à venir par le bon propos que nous faisons de ne les plus commettre.

Etiamsi oportuerit me mori tecum, non te negabo. *Matt. 26. 35.*

Os meum aperui ad Dominum, & iam aliud facere non possum. *Iud. 1. 35.*

Inclinaui cor meum ad faciendas iustificationes tuas in æternū. *Psal. 118. 112.*

Vbi emendatio nulla, ibi profecto pœnitentia vana. *Tertul. de Pœnitent.*

Si pœnitens es, pœniteat te: si pœnitet te, noli facere: si adhuc facis, pœnitens non es. *S. August.*

Vade & iam amplius noli peccare. *Ioan. 8. 11.*

Fili peccasti, non adiicias iterum, sed & de pristinis deprecare, vt tibi dimittantur. *Eccl. 1. 1.*

Ecce sans factus es, iam noli peccare, ne deterius tibi aliquid contingat. *Ioan. 5. 14.*

Conuersio peccatoris non est in humilitate Confessionis, sed in renouatione interioris hominis, cum peccatori iam diuinâ inspiratione correcto & malum displicet quod amauit, & bonum placet quod odit, quia vera Confessio non in ore accipitur, sed in corde. *S. Greg. l. 2. in Reg. c. 3.*

Stabiles estote, & immobiles. *1. Cor. 15. 58.*

Inanis est pœnitentia quam sequens

II. POINT.

CONSIDEREZ que ce bon propos est vne ferme resolution de ne plus iamais offenser Dieu par aucun peché, moyennant sa grace, & d'euiter toutes les occasions qui nous y pourroient porter, comme aussi de satisfaire à ceux que nous auons cy-deuant commis.

Examinez-vous maintenant si vos confessions passées ont esté accompagnées de ce ferme propos : auez-vous eu cette ferme resolution, ou seulement des foibles volontez, & des desirs inefficaces ? Vos resolutions sont elles de quitter tout peché, ou seulement vne partie ? Auez-vous appuyé vos resolutions sur la grace de Dieu, plutost que sur vous-mesme ? Estes vous sorty des occasions du peché? Quand est-ce que vous auez pleinement satisfait à Dieu par penitences, bonnes œuures ; & au prochain, vous reconciliant auec luy de cœur & d'affection & luy restituant l'honneur ou le bien, si vous luy auez fait quelque tort? car voilà les marques du ferme propos. N'auez-vous pas bien suiet de craindre d'auoir manqué à plusieurs de ces conditions, & qu'ainsi vos contritions & confessions n'ayent esté fausses ?

III. POINT.

CONSIDEREZ que le meilleur moyen de rendre ce bon propos efficace, c'est 1. De penser serieusement aux moyés

de ſe défaire de ſes pechez, & de ſes habitudes vitieuſes, & propoſer de s'en ſeruir. 2. Preuoir les difficultez qui pourront s'oppoſer à l'execution de ces bonnes reſolutions, pour demander à Dieu la force & le courage de les ſurmonter. 3. Les renouueller ſouuent, principalement à l'égard des pechez, auſquels nous ſommes plus enclins, & ce dans le temps de l'Oraiſon, le ſoir, & le matin, & dire auec Iob;

Pepigi fœdus cum oculis meis. Iob. 31. 1.

Non mouebor in æternum. Pſal. 29. 7.

coinquinat culpa. *S. Bern.*

Execranda fictio eſt, peccatum ſuperficie tenus radere, non intrinſecus eradicate. *Ibid.*

Exſpoliaui me tunica mea, quomodo adhuc induar eâ? *Cant.* 5. 3.

LV. MEDITATION.

De la ſatisfaction Sacramentale, troiſiéme partie de la Penitence.

1. Trois ſortes de ſatisfactions.
2. Nous deuons toûiours adiouſter quelque penitence volontaire à celle qu'on nous enioint au Sacrement.
3. Quelles ſont ces penitences volontaires.

Obſecramus pro Chriſto, reconciliamini Deo.

C'eſt S. Paul qui vous parle de la ſorte de la part de Dieu pour vous porter à vous reconcilier auec ſa diuine Bonté, par vne veritable & ſincere conuerſion, qui ne ſe fait iamais mieux paroiſtre que par la ſatisfaction que l'on fait à Dieu.

In hac pœnitentiæ maiorem in ſe quiſque ſeueritaté debet exercere, vt à ſeipſo iudicatus non iudicetur à Deo. S. *Aug. hom.* 50.

I. POINT.

CONSIDEREZ que le peché d'Adam nous a rendus redeuables à Dieu de trois ſatisfactions. La 1. pour la coulpe du peché. La 2. pour la peine eternelle qui ſuit. La 3. pour la peine temporelle à laquelle nous demeurons obligez, apres qu'il a pleu à Dieu nous diſpenſer de l'éternelle. Or comme les deux premieres ſont de rigueur, c'eſt à dire qu'elles doiuent eſtre proportionnées à l'offenſe, Dieu qui eſt offenſé par le peché eſtant infiny, il a falu pour y ſatisfaire, les peines & les ſouffrances d'vne perſonne infinie, & c'eſt ce qu'a fait noſtre Seigneur par le prix infini de ſon ſang, nous deliurant de la coulpe & de la peine eternelle que nous meritions pour nos pechez.

Ne paſſez pas au ſecond point ſans remercier cette Bonté & ſageſſe infinie, d'vn ſi ſouuerain benefice.

Pro menſura peccati erit & plagarum modus. *Deut.* 25. 2.

Vnius lauacri vis & plenitudo, ſoli Chriſto dicabatur, facturo in terris; ſicut compendiatum ſermonem, ita & lauacrum. *Tert. l.* 4. *cont. Marc.*

Iniquitas omnis, parua magna ue ſit; puniatur neceſſe eſt, aut ab homine pœnitente, aut à Deo vindicante: vis non puniat Deus? puni tu. S. *Aug. Conc.* 1. *in Pſal.* 58.

Pigeat ſanè peccare, ſed pœnitere non pigeat, pudeat periclitari, ſed non pudeat liberari. S. *Pacianus.*

Neque enim vulnerato ſufficit ad ſalutem, tantummodo ſpicula de corpore euellere; ſed etiam remedia adhibere vulneribus.

II. POINT.

CONSIDEREZ que la ſatisfaction temporelle qui reſte à payer apres la coulpe & la peine eternelle remiſe, eſtant de grace & de miſericorde, peut & doit eſtre faite par nous-meſmes en accompliſſant la penitence eniointe par le Confeſſeur : mais comme ces ſatisfactions, pour l'ordinaire, ne ſont gueres proportionnées au nombre & à l'enormité de nos pechez, nous ne deurions aller de fois à confeſſe que nous ne nous impoſaſſions quelque penitence volontaire, outre celle qui nous eſt ordonnnée par le Confeſſeur pour l'expiation de nos pechez; car ce n'eſt point aſſez, dit S. Auguſtin, de renoncer à ſon peché, & de quitter ſes mauuaiſes habitudes, ſi auec cela on ne ſatisfait à Dieu pour les fautes commiſes, par les larmes & les gemiſſemens, par le ſacrifice d'vn cœur contrit, & par le moyen des aumoſnes & autres ſaintes actions.

III. POINT.

CONSIDEREZ que les meilleures ſatisfactions que vous pouuez vous impoſer de vous meſme, ſont, comme de vous aſſuiettir volontiers au reglement du Seminaire en eſprit de Penitence, garder le ſilence au temps preſcrit, & de vous mortifier quelque peu dans les repas & les recreations, aſſiſter à l'Egliſe auec reuerence, deferer volontiers aux autres, faire quelque viſite au S. Sacrement, & ſemblables.

Que ce ſoit donc là voſtre reſolution, non ſeulement d'agréer volontiers la penitence qui vous eſt enjointe par le Confeſſeur, mais d'en faire encore quelqu'vne de vous-meſme: autrement vous obligerez Dieu de vous en reſeruer vne qui ſeroit infiniment plus rigoureuſe que celle que vous ſçauriez faire icy.

C'eſt ce que veut entendre le Prophete Iob par ces paroles: *Qui timet pruinam; irruet ſuper eum nix.* Iob. 6. 16.

Sanè & diuinæ iuſtitiæ ratio exigere videtur, vt aliter ab eo in gratiam recipiantur, qui ante baptiſmum per ignorantiam deliquerunt; aliter vero qui ſemel à peccati, & dæmonis ſeruitute liberati, & accepto Spiritus ſancti dono, ſcientes templum Dei violare, & Spiritum ſanctum contriſtare non formidauerunt.
1. Proculdubio enim magnopere à peccato reuocant & quaſi fræno quodam coërcent hæ ſatisfactoriæ pœnæ, cautioreſque, & vigilantiores in futurum pœnitentes efficiunt.
2. Medentur quoque peccatorũ reliquiis & vitioſos habitus male viuendo comparatos, contrariis virtutum actibus tollunt,
3. Neque vero ſecurior vlla via in Eccleſia Dei vmquã fuit exiſtimata ad amouendam à Domino pœnam.
4. Accedit huc quod dum ſatisfaciendo pro peccatis patimur, Chriſto Ieſu qui pro peccatis noſtris ſatis fecit, ex quo omnis noſtra ſufficientia eſt, conformes efficimur,
5. Certiſſimam quoque inde arrham habentes, quod ſi compatimur & conglorificabimur. *Conc. Trid. ſeſſ. 14. c. 8. a princ. vſque ad med.*

LVI. MEDITATION.

De la Confeſſion Generale.

1. *La Confeſſion generale eſt quelquesfois neceſſaire, & à qui?*	2. *Mais elle eſt touſjours tres-vtile.*

Recogitabo tibi omnes annos meos in amaritudine animæ meæ. Iſai. 38. 15.

I. POINT.

CONSIDEREZ qu'encore que la Confession generale ne soit pas necessaire absolument à tous les Chrestiens, elle l'est neantmoins à ceux qui ont commis quelque defaut notable en leurs confessions precedentes. Or ces defauts sont, 1. De celer quelque peché mortel volontairement en confession. 2. De n'auoir point regret de son peché. 3. De n'auoir point de ferme propos de s'amender. 4. De ne vouloir point quitter les occasions prochaines. 5. De ne restituer pas l'honneur, ou le bien d'autruy. 6. De ne vouloir pardonner à ses ennemis. 7. De se confesser à vn Prestre qui n'a pas pouuoir de nous absoudre.

Examinez si quelqu'vn de ces manquemens là ne se trouue dans vos Confessions, parce que quoy que la Confession faite depuis le temps que vous estes tombé dans quelqu'vn de ces defauts, puisse estre suffisante, neantmoins la Confession generale est le remede le plus asseuré.

II. POINT.

CONSIDEREZ que quand mesme nous n'aurions, ce nous semble, commis aucun de ces manquemens dans nos Confessions passées, & ainsi que la Confession generale ne nous seroit pas necessaire absolument, elle est toûiours neantmoins tres-vtile; car 1. Nous donnant connoissance de tous les pechez que nous auons commis, elle nous fait entrer dans vne confusion salutaire. *Operuit confusio faciem meam.* Psal. 68. 8. 2. A la veuë de tant de pechez amoncelez les vns sur les autres, elle nous fait conceuoir vne plus viue & plus sensible douleur. 3. C'est qu'elle nous cause vne ioye inestimable de la bonne conscience, qui est la seule ioye solide & veritable que nous pouuons posseder en ce monde, puis qu'elle procede du vray & solide bien qui est Dieu, & qu'elle ne nous peut estre rauie; c'est pourquoy il n'y a point de personne tant soit peu curieuse de son salut; qui ne deust en sa vie au moins vne fois, & lors principalement qu'il prend estat, faire vne bonne Confession generale, pour se mettre l'esprit en repos, & mesme tous les ans pour les mesmes raisons que dessus, en faire vne nouuelle.

A facie tua Domine concepimus, & parturiuimus spiritum. *Isa.* 26. 17. & 18.

Secura mens quasi iuge conuiuium. *Prou.* 15. 15.

Gloria nostra hæc est, testimonium conscientiæ nostræ. 2. *Cor.* 1. 12.

Si cor nostrum non reprehenderit nos, fiduciam habemus ad Deum 1. *Ioan.* 3. 21.

Que vous en semble? N'en auez vous iamais fait? Le cœur ne vous dit-il point, que si vous auiez passé par là, vous seriez

ce semble bien en repos? Vous n'aurez peut-estre iamais si belle occasion qu'à present, ne la laissez pas échapper: Autrement nostre Seigneur vous le reprocheroit vn iour.

Miluus in cœlo cognouit tempus suum, populus autem meus non cognouit iudicium Domini. Ierem. 8. 7.

LVII. MEDITATION.

Qu'il se faut purger des affections au peché, qui restent encore apres la Confession Sacramentale.

1. *Il faut se faire quitte des affections au peché, & pourquoy?*
2. *Ce que l'on entend par ces affections.*
3. *Moyen de s'en faire quitte.*

Proÿcite à vobis omnes præuaricationes vestras, in quibus præuaricati estis, & facite vobis cor nouum, & spiritum nouum. Ezech. 18. 21.

I. POINT.

CONSIDEREZ qu'il ne suffit pas d'auoir quitté l'acte du peché, & de s'en estre purgé par vne veritable confession: mais pour acquerir ce cœur nouueau, qui nous est recommandé par le Prophete; il faut de plus se faire quitte de toute habitude & affection qui dependent du peché. La raison est, que les affections font le mesme mal à l'ame que feroit la fiévre à vn corps, elles luy causent de grandes langueurs, des ennuys, & des dégousts excessifs, & la mettent à tout moment en danger de tomber plus dangereusement qu'auparauant. Et le plus grand mal de ce febricitant, est qu'il ne craint pas assez son mal, & que mesme il ne le connoist pas.

II. POINT.

CONSIDEREZ ce que l'on entend par ces affections. C'est vne certaine complaisance volontaire, soit au peché mortel, soit au veniel, desquels on s'est desia confessé, que l'on explique par la comparaison d'vn vaisseau rempli d'vne puante liqueur, laquelle mesme apres estre iettée dehors, laissera toûjours neantmoins quelque mauuaise odeur au fond du vaisseau, pour y auoir croupi & demeuré trop long-temps.

Ainsi vne ame apres s'estre purgée, & vuidée de ses pechez par la Confessiõ, ne laisse pas de retenir encore quelque temps certaine

certaine odeur mauuaise qu'elle a contractée par la demeure que le peché a fait chez elle; qui n'est autre que ces affectiõs, ces attaches, & ces complaisances secrettes, qui restent apres nos confessions aux choses qui nous ont fait pecher : & c'est de ces attaches qu'il faut se faire quitte entierement. Car quoy que vous en iuriez, que vous vous en confessiez, & que vous fassiez les penitences les plus austeres, on ne croira iamais que vous ayez quitté vostre peché, si vous ne quittez quant & quãt les affections dereglées des choses qui vous ont fait pecher.

Voyez donc quelle affection predomine en vous, pour vous en purger. Est ce l'affection des biens, des plaisirs, des honneurs, ou des autres choses du monde? Car voila où se reduisent toutes les affections de peché : Et apres que vous l'aurez reconnuë,

III. POINT.

CONSIDEREZ les moyens de vous en faire quitte. Le premier, c'est vne viue & forte apprehension du grãd mal que le peché nous apporte, par le moyen de laquelle nous entrons dans vne profonde & vehemente contrition qui a la force d'effacer le peché, & les affections du peché. Ainsi la Magdelaine en sa conuersion perdit tellemẽt le goust des pechez & des plaisirs qu'elle y auoit pris, que iamais plus elle n'y pensa. Le second, c'est de la prendre à tâche pour la combattre & la vaincre, faisant pour ce sujet des examens particuliers & frequentes reflexions sur vous mesme, disant auec le Prophete: *Persequar inimicos meos & comprehendam eos, donec deficiant.* Psalm. 17. 38.

Est-ce là vostre resolution? Trauaillez y donc promptement, car si vous tardez dauantage, comme vous estes encor foible dans la grace, l'ennemy de vostre salut ne manquera pas de vous faire retomber bien-tost, & plus dangereusement que la premiere fois.

Cum immundus spiritus exierit ab homine, ambulat per loca inaquosa quærens requiem, & non inueniens dicit, Reuertar in domum meam, vnde exiui; Et cum venerit, inuenit eam scopis mundatam & ornatam : tunc vadit, & assumit septẽ alios spiritus nequiores se, & ingressi habitant ibi. Et fiunt nouissima hominis illius peiora prioribus. *Luc. 11. 24. & seq.*

Ne tibi deterius aliquid contingat. Ioan. 5. 14.

Ecce enim Satanas expetiuit vos vt cribraret sicut triticum. Luc. 22. 31.

LVIII. MEDITATION.

Des fruicts de la vraye Penitence.

1. *Le premier fruit de la Penitence est vne haine souueraine du peché.*
2. *Le second fruict, vne disposition à souffrir tout ce qu'il plaira à Dieu.*
3. *Le troisiéme, vne grande apprehension de plus iamais retomber.*

A fructibus eorum cognoscetis eos. Matth. 7. 16.

Voilà la marque que Nostre Seigneur donne, au sentiment de sainct Gregoire, pour connoistre si nous sommes veritablement penitens.

I. POINT.

CONSIDEREZ que le premier fruit qu'opere la vraye penitence dans nos cœurs, est vne haine souueraine du peché, & vne resolution d'éuiter toutes les voyes & occasions qui nous y ont portez, *Omnem viam iniquam odio habui.* Psal. 118. 125.

Certam pœnitentiam non facit, nisi odium peccati, & amor Dei. *S. Aug. ser. 7. de tẽp.*

Ad emendanda peccata peccatoris vox sola non sufficit: nam in satisfactione ingentium peccatorum, non verba tantum, sed opera quæruntur. *Idem serm. 57. de Tẽp.*

Interrogez vostre cœur s'il est bien resolu à cette haine. Examinez s'il n'a point encore quelque attache ou quelque consolation à penser à quelqu'vn de ses pechez, ou aux occasions & compagnies qui vous ont fait tomber. Renoncez-y presentement, & protestez à Dieu que vous les voulez fuir absolument. *Ecce elongaui fugiens & mansi in solitudine.* Psal. 54. 8.

II. POINT.

CONSIDEREZ qu'vn autre fruit de la vraye penitence, c'est vne disposition de nostre cœur à souffrir toutes les peines qu'il plaist à Dieu de nous enuoyer, & la souffrance actuelle de celles qui sont annexées à la vie Chrestienne & Ecclesiastique, & à l'exercice de nos charges, les endurant pour honorer la Iustice de Dieu, & luy satisfaire pour nos pechez & ceux du peuple, *Quoniam ego in flagella paratus sum, & dolor meus in conspectu meo semper.* Psal. 37. 18.

Renuntiandum sæculo est, somno ipsi minus indulgendum quam natura postulet, interpellandum est gemitibus, interrumpendum est suspiriis, sequestrãdum est orationibus, seipsum homo abneget & totus mutetur S. *Ambr. de Pænit.*

III. POINT.

CONSIDEREZ que le dernier & principal fruit de la vraye penitence est vne grande crainte, & apprehension de plus iamais retomber au peché. *Verebar omnia opera mea, sciens quia non parceres delinquenti*, disoit Iob. c. 9. 28. Voulez-vous voir si vous auez cette crainte? Voyez 1. Si vous éuitez les occasiõs qui vous ont fait tomber, & si vous ne faites pas trop du resolu. 2. Si vous ne voudriez pas commettre vn peché veniel à vostre escient & de sang froid, pour quoy que ce fust: car ne se soucier

Nusquam est securitas nec in cœlo, nec in paradiso, nec in mundo: nam de cœlo Angelus, de paradiso Adam, & de schola Christi Iudas excidit: *S. Bern. ser. de lign. fæn. & stipul.*

pas de faire vn peché, pourueu qu'il ne soit pas mortel, c'est vne marque qu'on ne craint pas beaucoup, & qu'on n'ira pas loin sans tomber dans le precipice, puis qu'on en approche de si prés, & puis qu'il est si difficile par fois de discerner le peché mortel d'auec le veniel. 3. Si vous combattez fortement la mauuaise humeur, & l'inclination la plus violente qui est en vous. Voilà quels sont les fruicts de la penitence.

Examinez-vous là dessus. Demandez la grace à Nostre-Seigneur de vous y bien affermir, & pour obuier à l'inconstance de vostre naturel, & à l'infidelité ordinaire de vos resolutions: taschez d'auoir toûjours cette crainte salutaire deuãt les yeux, qui vient de vous estre marquée, & prenez ces resolutions principales auiourd'huy. 1. De fuïr soigneusemẽt les occasions du peché. 2. De ne point faire de distinction de peché pour l'éuiter, s'il est grand ou petit. Et enfin d'auoir tousiours les armes à la main, & d'estre tousiours sur vos gardes, vous souuenant que la vie de l'homme est vn combat perpetuel, & que vostre ennemy veille sans cesse à vostre ruine.

Qui stare se existimat, videat ne cadat. 1. *Cor.* 10. 12.

Columnæ cœli contremiscunt & pauent. *Iob.* 26. 11.

Ecce inter fluentia & labentia constituti, vix quisquam raptus à flumine, si tenere lignum poterit, euadet. S. *Aug. Psal.* 106.

Sicut securitas vel desidia, causa est & mater omnium malorum, sic timor Domini radix est & custos omnium bonorum: Vndè scriptum est, Si non in timore Domini tenueris te instãter, citò subuertetur domus tua. Omne namque virtutum ædificium, illicò vergit in præcipitium, si huius gratiæ amiserit præsidium. *S. Bern. tract. de don. Spiritus sancti.*

Militia est vita hominis super terram. Iob. 7. 1.

Vigilate, quia aduersarius vester diabolus circuit tanquam leo rugiens, quærens deuoret. 1. Pet. 5. 8.

LIX. ET DERNIERE MEDITATION.

DE LA PENITENCE, ET DE LA VIE Purgatiue.

Que le Chrestien ne doit iamais quitter l'esprit de Penitence pour auancé qu'il soit dans la vie Spirituelle.

1. *Il faut conseruer toute sa vie l'esprit de penitence, & en faire les actes.*	2. *Quels sont les actes de penitence qu'on doit pratiquer toute sa vie.*

Facite ergo fructus dignos Pœnitentiæ, Matth. & Luc. 3. 8.

Ce sont les paroles que Saint Iean addresse à tous les Chrestiens en general, en tel estat qu'ils puissent estre.

I. POINT.

CONSIDEREZ que pour estre sorty du Sacrement de Penitence, & auoir obtenu peut-estre la remission de ses pechez, il ne faut pas laisser d'en conseruer l'esprit toute sa vie, & d'en faire les actes. Parce que telle confusion que nous ayons

Castigo corpus meum, & in seruitutem redigo ne forte cum aliis prædicauerim ipse reprobus efficiar. 1. *Cor.* 9. 27.

Nescit homo vtrum odio, vel amore dignus sit. *Eccli* 9. 1.

Quid prodest confi-

faite, nous auons tousiours sujet de craindre, suiuant l'auis du Sage : *De propitiato peccato noli esse sine metu* Eccli. 5.5.2. Parce qu'apres la confession bien faite, il reste tousiours le peché, lequel nonobstãt qu'il en soit chassé, y laisse encor quelques reliquats, qui ne se peuuent purger que par des actes & des exercices de Penitence. De là vient que les saincts Peres ont appellé la Penitẽce vn Baptesme laborieux, & que le Concile de Trente veut que la vie des Chrestiens soit vne continuelle Penitẽce.

II. POINT.

CONSIDEREZ que cette necessité de faire penitence est si grande à toutes sortes de personnes, que quãd méme nous n'aurions iamais offensé Dieu, en qualité de Chrestiens simplement, nous sommes obligez de viure, & de mourir dans cét esprit de penitẽce, dautant que Nôtre-Seigneur a estably la grace de l'Euangile, & de la Loy nouuelle sur ce fondement, lors qu'il l'a preschée, & qu'il l'a si rigoureusement pratiquée.

Concluez d'icy l'abus de la pluspart des Chrestiens, qui s'imaginent qu'il ne faut parler de penitence qu'aux gros pecheurs, & qu'apres la Confession il n'y faut plus penser, comme si la grace vne fois reparée se pouuoit si aisément conseruer, à laquelle, dit le Concile, *sine magnis fletibus, & laboribus, peruenire nequaquam possumus*. Sess. 14. c. 2.

III. POINT.

CONSIDEREZ si vous voulez en venir à l'exercice, que les actes de penitence sont de deux sortes: interieurs ou exterieurs: les interieurs sont les actes de cõtrition qui nous doiuẽt estre les plus familiers de tous, de cõfusion, d'aneantissement & d'autres semblables. Les exterieurs sont encore de deux façõs; les vns qui viennent de nostre choix, comme les Ieusnes, les Oraisons, les Aumosnes & les mortifications volontaires en quoy que ce puisse estre : les autres qui viennent de la part de Dieu, comme les maladies, les afflictions, les pertes de biens & semblables; & c'est ainsi qu'en ont vsé tous les Saincts, mesme apres auoir oüy que leurs pechez leur estoient pardonnez.

Voyez vn peu quelle vie vous auez menée depuis vostre Baptême; mais depuis que vous estes dans l'Eglise; & vous trouuerez cõbien vous estes obligé de demeurer en cét esprit de penitẽce.

Numquam credat sufficere, semper coram Deo erubescat, dolorem cum vita finiat. Apostolus peccata per baptismum remissa quotidiè plorat, nobis super fundamentum Apostoli, quid præter plorare restat? S. Aug. de vera & falsa pœnit.

teri flagitia, si confessionis vocem non sequitur afflictio pœnitentiæ? tunc namque bene conuersum peccatorem cernimus, cum digna afflictionis austeritate delere nititur, quod loquendo confitetur: vnde Dominus arborem foliis decoram, fructu sterilem maledixit, quia Confessionis ornatum non recipit sine fructu afflictionis. *S. Greg. lib 6. in c 15 lib. 1. Reg*

Siquis vult venire post me, tollat crucem suam. *Luc. 9. 32.*

Mortificate membra vestra, quę sunt super terram. *Coloss. 3. 5.*

Qui Christi sunt, carnem suam crucifixerunt cum vitiis & concupiscentiis suis. *Gal. 5. 24.*

Semper mortificationem Iesu in corpore nostro circumferẽtes. *2. Cor. 4. 10.*

Pœnitentiam agite; appropinquauit enim regnum cælorum. *Matt. 4. 17.*

Nisi pœnitentiam habueritis, omnes similiter peribitis. *Luc. 13. 3.*

Si cito rediret homo ad pristinã beatitudinẽ, ludus illi esset peccando cadere in mortem. *S. Aug ser 14 de diuer.*

Inquantum non peperceris tibi, in tãtum tibi Deus crede, parcet. *Tertul. lib. de pœnit.*

Si exceptus es à passione flagellorum, exceptus es à numero filiorum. S. *Aug.*

Plura sunt quę nos tenent, quam quæ premunt, & sæpius opinione, quam re laboramus.

Deliqui in Deum, & periclitor in æternum perire; itaque nũc maceror, & excrucior, vt Deum reconciliẽ mihi quẽ delinquendo læsi. *Tertul lib de pœnit.*

Plerumque vero ieiuniis preces alere, ingemiscere, lachrymari & mugire dies noctesque ad Dominum Deũ tuum, hoc est pœnitentis munus. *Idem ibid.*

MEDITATIONS
DE LA
VIE CHRESTIENNE
SECONDE PARTIE,

Qui comprend les veritez de la Vie Illuminatiue.

PREMIERE MEDITATION.

De l'obligation des Chrestiens à la Vertu.

1. *Il faut qu'vn Chrestien pratique la vertu.*
2. *Pourquoy?*
3. *L'abus de la pluspart des hommes en ce poinct.*

Quiescite agere peruersè, discite bene facere. Isai. 1.

Cessez de faire du mal, & apprenez à faire le bien.

I. POINT.

CONSIDEREZ qu'il ne suffit pas pour estre veritable Chrestien de fuïr le mal, c'est à dire, de ce commettre point de peché; mais il faut s'exercer encore à la pratique des vertus cõmunes à tous les Chrestiens, & particulieres à la condition d'vn chacun. Si vn seruiteur, dit saint Chrysostome, estoit tout le iour assis, où les bras croisez, n'est-il pas vray qu'il seroit punissable, en-

Christianus iustitiæ, bonitatis, integritatis, patientiæ, innocentiæ, castitatis, prudentiæ, humilitatis, humanitatis, pietatis nomen est. *De vit. Christ. incert. Auth. c. 6. apud S. August.*

Fidelis vocaris, quoniam & credis Deo, & ab eo creditam iustitiam habes, sanctitatem, munditiam ani-

core qu'il ne renuersast point la maison, & ne fist pas de tort à son maistre, d'autant qu'il obmettroit le bien qu'il est obligé de faire ? Dites en le mesme d'vn Chrestien qui se contente de ne pas faire grand mal : mais qui ne s'estudie point à faire du bien, & pratiquer la vertu.

II. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui vous obligent en qualité de Chrestien d'embrasser la vertu. La principale est, que vous vous y estes obligé dans vostre Baptesme, quand apres auoir renoncé à Sathan, & à ses œuures, vous auez promis de suiure Iesus-Christ : Or la vie de Iesus-Christ n'est pas vne simple exclusion du peché, mais vne pratique continuelle de toute sorte de vertus. C'est pourquoy Nostre-Seigneur nous iugera là dessus : *Esuriui, & non dedistis mihi manducare.* Matth. 26.

Voyez-vous qu'il s'agit là des bonnes œuures, & qu'il ne dit pas ; Vous auez fait du mal ; mais vous n'auez pas fait de bien ? parce que ne point faire de bien ; comme vous venez de voir en la personne de ce seruiteur, c'est vn tres grand mal.

III. POINT.

CONSIDEREZ l'abus de la pluspart du monde, qui estime ceux-là de grands Saincts, mesme dans les conditions obligées plus particulierement à la sainteté que les autres, comme dans l'Estat Ecclesiastique, qui ne font pas de grand mal. C'est dit-on ; vn homme de bien, il ne fait tort à personne, il ne iure point, il n'est point yurogne, ny impudique : Mais quelles sont ces vertus ? combien de payens ont vescu mieux moralement que ces gens là, & qui cependant sont damnez ? Il est vray que cét autre a la foy : mais vous sçauez bien que sans les œuures, elle est inutile.

N'auez-vous pas esté autrefois dans ces sentimens là, que pourueu que vous ne commissiez pas de pechez apparemment mortels, c'estoit assez, sans vous mettre en peine d'acquerir les vertus qu'vn Chrestien estoit obligé d'auoir ? Vostre esperance a esté bien mal fondée, si vous auez asseuré vostre salut là dessus ; les pensées de Dieu sont bien éloignées des vostres : Ne demeurez pas dauantage dans cette erreur, commencez à changer aujourd'huy de sentimens ; & prenez quant & quant Resolution de ne vous pas contenter de ne faire point de mal :

næ, in filium adoptionem, regnum cœlorum ; & hæc tibi commendans tu vicissim ipsi alia vouisti, eleemosynam, orationem modestiam & omnem aliam virtutem. *S. Chryst. Hom. 21. ad Illum.*

Christianismus est mors vitiorum & vita virtutum. *S. Cypr epi. ad Donat.*

Deus qui nocentis mundi crimina per aquas abluens, regenerationis speciem in ipsa diluuii effusione signasti, vt vnius eiusdemque elementi mysterio, & finis esset vitiis, & origo virtutibus.

Elegit nos, vt essemus sancti *Ephes. 1.*

Sanctitas autem dicit virtutum omnium aggregationem & firmitatem.

Induite nouum hominem, qui secundum Deum creatus est in iustitia, & sanctitate veritatis. *Ephes. 4.*

Dicis, diues sum, & nullius egeo, & nescis quia miser es, & miserabilis, & pauper, & cæcus, & nudus. *Apoc. 3*

Fides si non habeat opera, mortua est in seme ipsâ. *Iac. 2.*

Inanis, & vana est fides vestra. *1. Cor. 15.*

Est vita quę videtur homini recta, & nouissima eius ducunt ad mortem. *Prou. 15.*

Non enim cogitationes meæ cogitationes vestræ, neque viæ meæ, viæ vestræ. *Isai. 55. 8.*

Sic nos decet implere omnem iustitiam, *Matth. 3. 15.*

mais d'embrasser encore la pratique des vertus qui vous seront marquées dans cette seconde Partie de la vie Chrestienne, afin d'accomplir par ce moyen toutes les parties de la iustice, que S. Paul recommande aux fideles en ces paroles : *Odientes malum, adhærentes bono*, Rom. 12. 19.

II. MEDITATION.

DES AVANTAGES DE LA VERTV en cette vie.

Premier motif pour l'embrasser.

1. *La vertu est honorable en cette vie.*
2. *Elle est profitable, produisant le centuple.*
3. *Qu'est-ce que ce centuple.*

Venerunt mihi omnia bona pariter cum illa. Sap. 7. 11.

Toute sorte de biens, & de bon-heurs, me sont venus en suite de la vertu.

I. POINT.

CONSIDEREZ que le premier auantage de la vertu en cette vie, c'est qu'elle est honorable, si bien que si vous estes amoureux de l'honneur, comme sont naturellement tous les hommes, vous deuez vous persuader que vous ne le trouuerez iamais ailleurs que dans la vertu. Quiconque fera la volonté de mon Pere qui est au Ciel, dit nostre Seigneur, c'est à dire, qui sera vertueux, celuy-là est mon frere, ma sœur, & ma mere.

Quel honneur de toucher de si prés à celuy deuant qui toutes les creatures sont moins que des atomes ? *Ipse meus frater, & soror, & mater est.* N'est-il donc pas vray que les hommes sont bien aueugles, qui font si peu de cas de la vertu, & que leurs balances sont bien trompeuses ?

II. POINT.

CONSIDEREZ, que le second auantage de la vertu, c'est qu'elle est profitable, c'est encore N. S. qui nous en asseure ; *Amen dico vobis, nemo est, qui reliquerit domum, vel fratres,*

Amen dico vobis vbicumque prædicatum fuerit hoc Euangelium in toto mundo, dicetur & quod hæc fecit. *Matth. 26. 13.*

Quicumque fecerit voluntatem Patris mei, qui in cælis est, ipse meus frater, & soror, & mater est. *Matth. 12. 50.*

Conuertimini, & videbitis quid sit inter iustum, & impiũ, & inter seruientem Deo, & non seruientem ei. *Malach. 3. 18.*

Mendaces filii hominum in stateris. *Psal. 61. 10.*

Dixistis : Vanus est qui seruit Deo : & quod emolumentum quia custodiuimus præcepta eius, & quia ambulauimus tristes corã Domino ? *Malach. 3. 14.*

vel patrem, vel filios, aut agros propter me, & propter Euangelium, c'est à dire pour defendre l'Euangile, ou pour l'executer, & acquerir la perfection & la vertu qu'elle enseigne, *Qui non accipiat centies tantum, nunc in tempore hoc.* Dés maintenant en cette vie. Marc. 10. 29. & 30.

Lætamini cum Ierusalem, vt sugatis, & repleamini ab vbere consolationis eius, vt mulgeatis & deliciis affluatis ab omnimodâ gloriâ eius. Ecce ego declinabo super eã fluuium pacis. Ad vbera portabimini, & super genua blandientur vobis. *Isai. 66. 10. & seqq.*

Vous n'oseriez douter de cette promesse; puisque le Ciel & la terre bouleuerseront plustost qu'vn seul point, ou quelqu'vne de ses paroles manquent, pour impossibles qu'elles paroissent.

III. POINT.

Domos, & fratres, & sorores, & matres, & filios, aut agros cũ possessionibus, & in sæculo futuro vitam æternam. *Marc. 10. 30.*

Iota vnum, aut vnus apex non præteribit à lege, donec omnia fiant. Cælũ & terra transibunt, verba autem mea non transibunt. *Matth. 5. & 14. 18. & 33.*

Dominus illuminatio mea, & salus mea. *Psal. 26. 1.*

CONSIDEREZ quel est ce centuple promis dés cette vie à la vertu: Ce centuple; disent les Saincts Peres, sont les graces & les richesses spirituelles que Dieu donne à l'homme vertueux, les lumieres & les connoissances surnaturelles, les consolations interieures du sainct Esprit, la ioye de la bonne conscience, qui, au dire du Sage, est vn festin continuel; la confiance & l'esperance en la diuine misericorde, la vraye liberté dont il iouyt, affranchy des liens de ses passions, du monde, & du demon.

Occulta sapiẽtiæ tuæ manifestasti mihi. *Psal. 50. 8.*

Tous ces motifs ne sont-ils pas de puissans attraits pour nous porter à la vertu, & nous la faire desirer auec ardeur? *Gloria & honor, & pax omni operanti bonum*, dit l'Apostre, *Rom.* 2. Et au contraire, *Tribulatio & angustia in omnem animam hominis operantis malum.* Ibid. 9. & 10.

Dicite iusto quoniam bene: væ impio in malum. Isa. 3. 10. & 11.

Cum venerit Spiritus veritatis, ipse vos docebit omnem veritatem. *Ioan. 13. 16.*

Lux orta est iusto, & rectis corde lętitia. *Psal. 69. 11.*

Quam magna multitudo dulcedinis tuæ, Domine, quã abscondisti timentibus te! *Psal. 30. 20.*

Memor esto verbi tui seruo tuo, in quo mihi spem dedisti. *Psal. 118. 49.*

Vbi spiritus Domini, ibi libertas. 1 *Cor. 3. 17*

Liberati à peccato serui facti estis Deo. *Rom. 6. 22.*

Concupiuit anima mea desiderare iustificationes tuas. *Psal. 118. 20.*

III. MEDITATION.

QVE LA VERTV EST PROFITABLE ET auantageuse, voire necessaire pour l'autre vie.

2. Motif pour l'embrasser.

1. *Le Ciel est la recompense de la vertu pour l'autre vie.*
2. *Quelle est cette recompense, & combien est grand ce bonheur.*
3. *L'vnique chemin pour y arriuer est la vertu.*

Mandatum eius vita æterna. Ioan. 12. 50.

L'execution

L'execution des Commandemens de Dieu a pour son salaire la vie eternelle.

I. POINT.

CONSIDEREZ qu'encore que le profit que nous retirons de la vertu en cette vie soit tres-grand, neantmoins le principal auantage en est en l'autre vie, où Dieu la recompense au delà ce que nous pouuions pretendre. *Venite benedicti Patris mei, poss dere regnum; esuriui enim, & dedistis mihi manducare, &c.* Matth. 23. 34. Va-il chose qui approche du prix de la vertu, puis qu'vn morceau de pain, vn verre d'eau, vn méchant haillon donné à vn pauure, merite le Royaume du Ciel?

Desiderabilia super aurum, & lapidem pretiosum multum, & dulciora super mel & fauum. *Psal.* 18. 21.

Omnis qui biberit ex aqua quam ego dabo ei, non sitiet in æternum. *Ioan.* 4. 18.

Quicumque potum dederit vni ex minimis istis calicem aquæ frigidæ, tantum in nomine discipuli, amé dico vobis non perder mercedem suam. *Matth.* 10. 42.

Melior est dies vna in atriis tuis super millia. *Psal.* 83. 11.

II. POINT.

PESEZ bien ce que c'est que ce Royaume du Ciel. C'est en peu de mots la ioüissance de Dieu, la veuë de nostre Seigneur, la compagnie de Nostre Dame & de tous les Saints, les souuerains honneurs, les plaisirs ineffables de l'ame & du corps, les richesses immenses du Paradis, & pour iamais. Si les Marchands n'épargnent ny peine ny industrie pour vn petit gain temporel, pour se mettre eux & leur famille hors de la necessité, que ne deuons nous pas faire, pour acquerir la vertu qui est l'vnique chemin du Ciel?

Inebriabuntur ab vbertate domus tuæ, & torrente voluptatis tuæ potabis eos. *Psal.* 35. 9.

Quæ lingua dicere, aut quis intellectus capere sufficit quanta ciuitatis illius supernæ sint gaudia? Angelorum Choris interesse, cum beatissimis spiritibus gloriæ conditoris assistere, præsentem Dei vultum cernere, incircumscriptum lumen videre, nullo mortis metu affici, incorruptionis perpetuæ munere lætari? S. Gr. *hom.* 37. *in Eu.*

Negotiamini dum venio. *Luc.* 19. 13.

III. POINT.

CONSIDEREZ bien cette parole, *vnique*: car il n'y en a point d'autres. Il faut estre ou vertueux ou vicieux, il n'y a point de milieu; car vous ne voudriez pas estre du nombre des tiedes qui sont condamnez par la bouche du Fils de Dieu, comme vous auez veu: les vicieux ne peuuent rien pretendre au Ciel, & partant il faut embrasser la vertu à quiconque se resout d'y auoir part. Declarez-vous maintenant & pressez-vous viuemement sur ce choix, ou tout vn, ou tout autre. Il n'y a point icy de neutralité.

Primas apud nos curas quæ prima habentur obtineant, summasque sibi sollicitudinis partes salus, quæ summa est, vendicet: & hæc nos occupet in præsidium & tutelam sui, iam non plane prima, sed sola. S. *Eucher. ad Valer.*

La recompense ne vaut-elle pas bien la peine? Resoluez-vous donc d'embrasser la vertu, quoy qu'il couste, & dites;

Inclinaui cor meum ad faciendas iustificationes tuas in æternum propter retributionem. Psal. 118. 112.

Vnica virtuti stat via, multa malis.
Non declines ad dexteram neque ad sinistram. *Prou.* 4. 27.
Quia tepidus es incipiam te euomere ex ore meo. *Apoc.* 3. 19.
Discedite à me omnes operarij iniquitatis: *Luc.* 13. 27.
In ignem æternum. *Malach.* 21. 41.
Neque fornicarij, neque idolis seruientes, neque molles, neque fures, neque ebriosi, neque maledici regnũ Dei possidebunt. *1. Cor.* 6. 10.
Vtinam dirigãtur viæ meæ ad custodiendas iustificationes tuas. *Psal.* 118. 5.
Quam dilecta tabernacula tua, Domine virtutum! concupiscit & deficit anima mea in atria Domini. *Psal.* 83. 2.
Dilexi Domine decorem domus tuæ & locum habitationis gloriæ tuæ. *Psal.* 5. 8.
Si videtur homini dura via virtutis, quia continuè nos oportet pugnare contra carnem, diabolum & mundum, recordetur quod quãcumque elegerit viam, etiam secundum mundum, multa illi aduersa, tristia, laboriosa, tolleranda sunt. Recordetur, quod in rebus mundi diutius pugnatur & laboriosius & infructuosius, in quibus labor est finis laboris & tandem pœna æterna. Recordetur stultum esse credere ad cælum posse peruenire, nisi per huiusmodi pugnã, sicut & caput nostrum Christus non ascendit in cælum, nisi per crucem, nec debet ser i conditio melior esse conditione Domini. *Picus Mirand. de spiritual. pugn.*

IV. MEDITATION.

QVE LA VERTV EST AISE'E.

3. Motif pour l'embrasser.

1. *La Vertu est aisée, & pourquoy?*
2. *Qu'est ce qui rend la vertu aysée.*
3. *Quand il y auroit quelque difficulté, celle qui se trouue dans le vice, est incomparablement plus grande.*

Mandata eius grauia non sunt, 1. Ioan, 5. 3.

I. POINT.

CONSIDEREZ qu'outre l'honneur & le profit qui se trouuent dans la vertu, il y a encore de la facilité: c'est nostre Seigneur qui nous l'asseure, disant que nous ne fassions pas de difficulté de porter son ioug, *Iugum enim meum suaue est, & onus meum leue.* Matth. 11. 30. Ou s'il nous semble lourd & pesant, ce n'est qu'à cause de nos appetits dereglez, tout de mesme qu'vn malade trouue les meilleures viandes dégoustantes & ameres, à cause qu'il a la langue chargée de bile, & l'estomac remply d'humeurs peccantes, lesquelles estant ostées, aussi-tost le malade retrouue les viandes de bon goust. *Si bien que* si vous voulez que la vertu vous soit facile, vous n'auez qu'à vous défaire de vos concupiscences.

II. POINT.

CONSIDEREZ que ce qui rend la vertu facile, c'est 1. La grace que nostre Seigneur nous donne pour la pratiquer, grace qu'il nous a acquise au prix de son sang pretieux, au moyen de laquelle il a applany le chemin du Ciel, & nous fait courir dans la voye de ses Commandemens. 2. L'amour, *Amanti nihil difficile*, & il n'y a personne qui ne sçache par sa propre experience, ou que ce que l'on ayme ne fait point de peine, ou qu'aumoins on ayme la peine que l'on a en l'aymant: si bien que si nous aymons nostre salut, le peu de peine qu'il nous faudra souffrir pour l'acquerir, nous semblera plus doux incomparablement que les sept ans que seruit Iacob pour Ra-

chel, de qui il est dit que, *Pauci dies illi videbantur præ amoris magnitudine.* Gen. 29. 20.

III. POINT.

CONSIDEREZ que quand mesme il y auroit quelque difficulté en la pratique de la vertu, celle qui se trouue dans le vice, est incomparablement plus grande, *Via peccantium complanata lapidibus*, dit l'Ecclesiastique. Eccli. 21. 11. Si bien que les méchans ont souuent plus de peine à se damner que les Iustes à faire leur salut, c'est pourquoy le Sage s'écrie au nom des pecheurs : *Lassati sumus in via iniquitatis, ambulauimus vias difficiles, viam autem Domini ignorauimus; quid nobis profuit superbia, aut diuitiarum abundantia quid contulit nobis? Ergo errauimus* Sap. 5. 6. & 7. Voila la conclusion : mais où est l'antecedent? C'est la vie : il vaut donc bien mieux dire maintenant, *Ergo erramus*, Ouy vous vous trompez, si vous croyez la vertu si difficile.

Mandatum hoc quod ego præcipio tibi hodie, non supra te est, neque procul positum, nec in cælo situm, neque trans mare positum, sed iuxta te est sermo valde in ore tuo, & in corde tuo vt facias illum. Deuter. 30. 11. & seq.

Sæua & immania quæque, facilia & propè nulla reddit amor. Sainct Augustin.

Vnumquodque in quantum amatur, efficitur delectabile. *S. Th. 1. 2. q. 33. a. 1.*

Verus amor non sentit amaritudinem, sed dulcedinem. *S. Aug.*

Fateor, non sustinui pondus diei & æstus, sed iugum suaue & onus leue pro beneplacito patris familias porto: onus meum vix vnius horæ; & si plus, præ amore non sentio. *S. Bern. serm. 35 in Cant.*

Nihil est tam durum atque ferreum quod non amoris igne vincatur. *Dionys. Cæl. Hier c. 15.*

Nulla maior voluptas quam voluptatis fastidium. *Tertul. lib. de Spectacul.*

Ecce ego sepiam viã tuam spinis. *Osee. 2. 6.*

Velut somnium surgentiũ Domine, imaginem ipsorum ad nihilum rediges *Psal. 72. 20.*

Omnes istæ fœlicitates sæculi, somnia sunt dormientium. *S. Aug. in Psal. 131.*

Via impiorum tenebrosa : nesciunt vbi corruant. *Prou. 4. 19.*

Si cognouisses & tu, & quidem in hac die tua, quæ ad pacem tibi, nunc autem abscondita sunt ab oculis tuis *Luc. 19. 42.*

Iussisti Domine, & sic est, vt omnis inordinatus animus ipse sibi sit pœna. S. *Aug.*

Patiebar in eis cupiditatibus am..rissimas difficultates. Te propitio tanto magis, quanto minus sinebas mihi dulcescere quod non eras tu. S. *Aug. Conf. l. 1. c. 6.*

V. MEDITATION.

QVELLE DOIT ESTRE LA VERTV des Chrestiens.

Et sa difference d'auec la vertu simplement Morale.

1. *Il y a peu de vertus Chrestiennes.*
2. *Differences d'entre les vertus des Philosophes & celles des Chrestiens, & par consequent,*
3. *Estre les Morales & les infuses.*

Non ambuletis sicut & gentes ambulant in vanitate sensus sui. Eph. 4. 17.

Gardez vous bien dans la recherche de la vertu d'imiter les Philosophes Payens, qui ne la recherchent que par vanité, ou par interest.

I. POINT.

CONSIDEREZ qu'encore que plusieurs personnes estiment, desirent, & recherchent la vertu, neantmoins on en voit fort peu qui soient ornez des vrayes & solides vertus Chrestiennes. Et la raison est, qu'ils se conduisent plustost en cette recherche en Philosophes & en Politiques, c'est à dire, par l'esprit, les sentimens, & la lumiere de la nature & de la raison humaine, que par l'esprit & la lumiere de la grace & du Christianisme.

II. POINT.

CONSIDEREZ la difference qu'il y a entre ces deux esprits. La 1. C'est que ceux qui recherchent la vertu par principe seulement de Philosophie, la regardent simplement en elle-mesme, comme vne chose tres-excellente, conforme à la raison, & necessaire à la perfection d'vn homme: mais vn Chrestien la regarde en son principe & en sa source, c'est à dire en Iesus-Christ, qui est la source de toute grace, & dans l'estime qu'il en fait. La 2. C'est qu'vn Philosophe se persuade de pouuoir acquerir la vertu par ses propres forces naturelles; c'est à dire, par ses soins, ses vigilances, ses considerations: Mais vn Chrestien reconnoist que c'est vn don du Ciel, qu'il ne peut rien de luy-mesme, & dans ce sentiment il la demande à Dieu instamment auec confiance & perseuerance, sans pourtant s'appuyer sur ses prieres, mais sur la pure misericorde de Dieu. La 3. c'est qu'vn Philosophe n'ayme la vertu & ne la recherche que pour se satisfaire soy-mesme, pour plaire aux hommes, & pour estre estimé d'eux: mais vn Chrestien ne la recherche que pour l'interest de Dieu, pour s'en rendre plus agreable, & plus conforme à son chef qui est Iesus-Christ, pour le glorifier, & pour continuer l'exercice des vertus, qu'il a pratiquées sur la terre.

Quia de plenitudine eius omnes accepimus. *Ioan.* 1. 16.

Sciui quoniam aliter non possem esse continens, nisi Deus det, & hoc ipsum erat sapientia, scire cuius esset hoc donum; adii Dominum & deprecatus sum illum. *Sap.* 8. 21.

III. POINT.

CONCLVEZ de là l'extreme difference qu'il y a entre les vertus morales & les vertus Chrestiennes, en ce que les premieres ne sont que des vertus humaines & naturelles, des vertus feintes & apparentes, fondées sur l'amour propre & la vanité; Au lieu que les vertus Chrestiennes sont des vertus di-

Veræ virtutes esse non possunt, nisi in iis quibus vera pietas inest. S. *Aug. l.* 19. *de Ciuit* c. 4.

Vos estis in me & ego in vobis. *Ioan.* 14. 20.

uines & surnaturelles, en vn mot ce sont les vertus mesmes de Iesus-Christ, lesquelles il va communiquant à ceux qui adherent à luy.

Quittant donc les façons de faire des Philosophes Payens, & leurs Maximes, *Induite vos nouum hominem, qui secundum Deum creatus est in iustitia & in sanctitate veritatis.* Ephes. 4. 24.

Conduisez-vous en la recherche de la vertu par l'esprit du nouuel homme, qui est Iesus-Christ, *Qui non sibi placuit*, dit l'Apostre. Rom. 15. 3. Entrez auiourd'huy dans cette pratique, & renonçant à vous-mesme; offrez toutes vos actions vniquement à nostre Seigneur pour luy plaire, non pas pour plaire aux hommes, ou à vous-mesme, comme faisoient ces Philosophes Payens, & ne souffrez point le reproche que leur fait l'Apostre.

Cum cognouissent Deum, non sicut Deum glorificauerunt. Rom. 2. 21.

Vos in me quasi palmites in vite, & ego in vobis quasi vitis in palmite. *Gloss.*

Christus enim tanquam caput in membra & tanquam vitis in palmites, in iustificatos iugiter virtutem influit. *Conc. Trid. sess. 6. c. 16. circa med.*

Vos autem non ita didicistis Christum. *Eph.* 4. 20.

VI. MEDITATION.

Combien grande doit estre la vertu des Chrestiens.

1. *C'est à tous les Chrestiens que ces paroles s'addressent :* Nisi abundauerit iustitia vestra, &c.
2. *En quoy la iustice des Chrestiens doit surpasser celle des Pharisiens.*
3. *Iusqu'à quel point de perfection va la vertu Chrestienne.*

Dico vobis, nisi abundauerit iustitia vestra plus quàm Scribarum aut Pharisæorum, non intrabitis in regnum cælorum. Matth. 5. 20.

I. POINT.

CONSIDEREZ que c'est à tous les Chrestiens que nostre Seigneur parle, & dit, que si nostre iustice & vertu ne surpasse celle des Scribes & des Pharisiens, qui neantmoins estoient tenus parmy les Iuifs pour les plus pieux & plus vertueux, nous n'entrerons pas au Royaume des Cieux, Et il en rend la raison luy-mesme en vn autre lieu, où il dit, *Omni cui multum datum est, multum quæretur ab eo.* Luc. 12. 48. Comme on exige bien dauantage d'vn seruiteur à qui on a donné dix écus, que de celuy à qui on n'a donné que dix sols. Et partant les Chrestiẽs à qui Dieu confere d'autres dons en graces actuelles, en connoissances, en instructions, en Sacremens, & en tant d'autres, manieres qu'il n'a iamais fait aux autres Nations,

Non fecit taliter omni nationi. *Psal.* 147. 20.

Succide illam, vt quid etiam terram occupat! *Luc.* 13. 7.

Væ tibi Corozain, væ tibi Bethsaida, quia si in Tyro & Sydone factæ essent virtutes que

ny mesme aux Iuifs, sont obligez à vne perfection bien plus grande, & se doiuent aussi attendre à vne recherche beaucoup plus rigoureuse que les autres.

facta sunt in vobis; olim in cilicio & cinere pœnitentiam egissent. Veruntamen dico vobis, Tyro & Sydoni remissius erit in die iudicij quam vobis. *Matth. 11. 21. & 22.*

II. POINT.

CONSIDEREZ en abregé iusques où va la vertu Chrestienne que l'on peut voir estalée bien au long au chap. 5. 6. & 7. de S. Matth. & au chap. 6. de saint Luc, & de combien vous en estes éloigné. Cette perfection vous oblige à donner pour Dieu à quiconque vous demandera, & à ne redemander les choses qu'on vous emporte. *Omni petenti te tribue, & qui aufert quæ tua sunt, ne repetas.* Luc. 6. 30. A prester sans aucune esperance, ny demander de profit. *Mutuum date, nihil inde sperantes.* Ibid. 35. Cette perfection va à n'apporter point de resistance à qui vous fait du mal, au contraire si on vous frappe sur vne ioüe, à tendre l'autre, *Noli resistere malo, sed si quis te percusserit in dexteram maxillam, præbe illi & alteram*, Matth. 5. 39. A quitter vostre manteau, si quelqu'vn vous met en procés pour l'auoir, voire mesme abandonner vostre robe. *Qui vult tecum iudicio contendere, & tunicam tuam tollere, præbe ei & pallium.* Ibidem 40. Enfin cette vertu va à estre parfait comme nostre Pere celeste est parfait, c'est à dire, à exprimer en nous, autant qu'vne creature en est capable icy bas, les perfections diuines, *Estote perfecti sicut pater vester cælestis, &c.* Ibid. 48.

Ces actes signalez de vertu, & ces conseils de perfection Chrestienne, à vostre aduis, ont ils esté enseignez par nostre Seigneur pour estre seulement mis dans vn Liure, sans que personne les exerçast iamais? point du tout. Où en est neantmoins la pratique en ce temps? Certes quand ce ne seroit que pour rendre de l'honneur, du respect, & de la reuerence à vne si sainte, & si veritable doctrine, nous ne deurions iamais manquer de les pratiquer és occasions.

Faites en la resolution, & voyez les cas particuliers où vous les pourrez pratiquer.

Non enim auditores legis iusti sunt apud Deum, sed factores legis iustificabuntur. Rom. 2. 13.

VII. MEDITATION.

En quoy consiste principalement la vertu.

1. La vertu consiste au dedans.
2. Les marques pour discerner vn homme vertueux d'auec celuy qui ne l'est pas.

Regnum Dei intra vos est. Luc. 17. 21.

I. POINT.

CONSIDEREZ suiuant la parole de nostre Seigneur, que la vertu des Chrestiens ne consiste point en ceremonies ou en pompes exterieures; c'est pourquoy il auoit dit immediatement deuant, *Non venit regnum Dei cum obseruatione*, Luc. 17. 20. Le Royaume de Dieu ne vient point auec apparat; *Regnum Dei intra vos est*, ibid. 21. Mais il est en vostre cœur, en vostre ame. Et c'est la difference qu'il y a entre le Christianisme & le Iudaïsme La loy des Iuifs estoit ceremonieuse & exterieure, dans laquelle on s'appliquoit auec beaucoup plus de soin à ce qui frappoit les yeux & les oreilles, qu'à ce qui pouuoit rendre l'ame agreable à Dieu : mais la Loy nouuelle s'estudie principalement, à l'interieur, à adorer, aimer & seruir Dieu, *In spiritu & veritate*, dit nostre Seigneur. Ioan. 4. 24.

Condelector legi Dei secundum interiorem hominem. *Rom.* 7. 22.
Dico autem, spiritu ambulate. *Gal.* 5. 16.
Venit hora & nunc est, quando veri adoratores adorabunt Patrem in Spiritu & veritate.
Nam & Pater tales quærit qui adorent.
Spiritus est Deus; & eos qui adorant eum, in spiritu & veritate oportet adorare. *Ioan.* 4. 23. & 24.
Omni custodia custodi cor tuum, ab ipso enim vita procedit, *Prou.* 4. 23.

II. POINT.

APPRENEZ en suite de cette verité à discerner vn homme vertueux d'auec celuy qui ne l'est pas. En voicy les marques. 1. Si la vertu est au dedans, il s'ensuit qu'vn homme n'est pas vertueux par l'habit, non plus que par la montre exterieure, ny par les discours & les entretiens de pieté, ny par la profession de la vie; car de là il faudroit inferer que toutes les personnes Ecclesiastiques & Religieuses seroient vertueuses, ce qui n'est pas; Iudas nonobstant le titre d'Apostre, & l'apparence de pieté, estoit pourtant, au dire de nostre Seigneur, vn demon. 2. Vn homme n'est point vertueux precisément pour se confesser & communier souuent, pour dire force prieres, & assister souuent aux Eglises, parce que toutes ces choses exterieures se peuuent faire par mine & par ceremonie, & elles ne sont d'aucun merite, si elles ne sont animées au dedans par l'Esprit diuin, où est le siege de la vertu & la source de toute la

O quam rari sunt qui spirituales re & nomine censendi? vocabulum hoc denunciatione sortiuntur multi. effectum verò ipsius pauci. S. *Laur. Iustin.* *l. de obed. c.* 16.
Vnus ex vobis diabolus est. *Ioan.* 6. 17.
Omnis gloria eius filiæ regis ab intus. *Psal.* 44. 14.
Testis est mihi Deus, cui seruio in spiritu meo, in Euangelio filij eius. *Rom.* 5. 9.

Miser homo qui totus pergens in ea quæ foris sunt, & ignarus interiorum suorum, putans aliquid se esse, cum nihil sit, ipse se seducit. Comederunt alieni robur eius, & ignorauit Exteriorem quippe superficiem intuens, salua sibi omnia suspicatur, non sentiens vermem occultum, qui interiora corrodit: manet tonsura, ieiuniorum regula custoditur, statutis psallitur horis, sed cor longe est à me; dicit Dominus. Attende solerter quid diligas, vnde metuas, vnde gaudeas; aut contristeris. *S. Bern. serm. 2. in cap. Ieiun.*

perfection de l'homme, comme l'est la perfection de son corps: mais qui veut auoir & meriter iustement la qualité d'vn homme vertueux, doit mener vne vie interieure, vne vie qui se passe dans l'ame & dans le cœur, & accompagner toutes ses actions exterieures de cét esprit; autrement il meritera ce reproche de Dieu dans le Prophete. *Populus iste labijs suis me glorificat: cor autem eius longè est à me.* Isai. 29. 23. Matth. 15. 8.

Voyez si vos actions exterieures, vos fonctions, vostre Breuiaire, &c. sont accompagnées & viuifiées de cét esprit. Et si vostre vie ne tient point vn peu en cela de celle des Iuifs.

Immola Deo sacrificium laudis. Psal. 49. 14.

Spiritus est qui viuificat, caro non prodest quicquam. Ioan. 6. 64.

VIII. MEDITATION.

DE L'OBLIGATION QVE NOVS AVONS d'imiter nostre Seigneur Iesus-Christ,

A raison de nostre Baptesme.

1. *Le modele des Chrestiens n'est autre que Iesus-Christ.*
2. *Celuy-là n'agit pas en Chrestien, qui n'agit pas par l'esprit de Iesus-Christ.*
3. *Combien peu de Chrestiens par consequent.*

Quicumque baptisati estis in Christo, Christum induistis.

I. POINT.

Induimini Dominum nostrum Iesum Christum, *Rom. 13.*

SVPPOSE' que vous soyez fortement conuaincu & resolu d'embrasser doresnauant la vertu, en suite des Meditations precedentes, & que vous en ayez le desir bien formé, apres en auoir consideré les aduantages, la facilité, & la necessité, voyez maintenant quel doit estre le modele que vous deuez suiure en la pratique des vertus, & en la conduite de toute vostre vie.

Omnia vestra sunt, vos autem Christi. *1. Cor. 3. 23*

Ipse est Christianus qui non aspernatur viam Christi. *S. Aug. in Psal. 16.*

In Christo sign[illegible] esti[illegible]. *Ephes. 3. 13.*

Ego [illegible] via, veritas, & vita. *Ioann. 14. 6.*

Vostre modele & vostre patron n'est autre, en qualité de Chrestien, que Iesus-Christ, & pour connoistre cette verité, vous n'auez qu'à interpreter vostre nom: car vn Chrestien n'est autre que celuy, qui en sa foy & en ses mœurs suit la doctrine & la vie de Iesus-Christ, comme on appelle vn Epicurien, quiconque se conforme en ses mœurs & en sa doctrine, aux maximes d'Epicure.

Si donc vous prenez reſolution d'vne vie Chreſtienne, il faut en prendre l'idée & la forme parfaite de Ieſus-Chriſt. Et pour vous y porter,

II. POINT.

CONSIDEREZ ſuiuant ce principe, qu'autant que vous eſtes obligé d'agir en Chreſtien, autant eſtes-vous obligé d'imiter Ieſus-Chriſt, parce que la vie Chreſtienne eſtant neceſſairement fondée ſur luy, comme ſur ſon principe, celuy-là ne doit point paſſer pour vn Chreſtien, qui n'agit pas par l'eſprit de Ieſus-Chriſt, c'eſt à dire, à ſon imitation ; & cette action ſeule par conſequent doit eſtre eſtimée Chreſtienne, qui eſt faite ſur ce patron, qui eſt animée de cét Eſprit, & operée par ſon mouuement ; ce qui eſt fondé ſur ce que la raiſon n'eſt pas la reglé de nos actions, entant que nous ſommes Chreſtiens, & beaucoup moins la paſſion, mais c'eſt Ieſus-Chriſt qui ſeul en eſt le niueau, & la loy que vous vous eſtes obligé de ſuiure & imiter en tout & par tout, dés voſtre Bapteſme.

Chriſtianus ille eſt ; qui non nomine tantum, ſed & opere Chriſtum imitatur & ſequitur, qui ſanctus, innocens, impollutus, intactus eſt. *Apud S. Aug. incert. auth. de vita Chriſt c. 6.*

Sanctis in Chriſto Ieſu. *Philipp.* 1. 1.

Quicumque hanc regulam ſecuti fuerint, pax ſuper illos & miſericordia, Gal. 6. 6.

III. POINT.

CONSIDEREZ (ſi cela eſt vray, que pour rendre vne action Chreſtienne, il faut neceſſairement qu'elle ſoit faite ſuiuant les ordres de Noſtre-Seigneur, & animée de ſon eſprit, & ſi pour eſtre Chreſtien il eſt beſoin d'exercer des actions Chreſtiennes) combien peu dans vn nombre preſqu'infiny d'actions, y en a-t'il de Chreſtiennes, & combien peu ſouuent dans tout le cours de noſtre vie ſommes-nous vrayement Chreſtiens. La pluſpart des hommes pendant toute leur vie ne viuent & n'agiſſent qu'en beſtes : parce qu'ils n'operent que par paſſion ; de fois à autres, quoy qu'aſſez rarement, ils ſont hommes, d'autant qu'ils ſe conduiſent par raiſon ; mais qu'ils paroiſſent Chreſtiens, c'eſt tres-rarement, parce qu'ils n'operent preſque point par l'eſprit & par le mouuement de Ieſus-Chriſt.

Homo comparatus eſt iumentis & ſimilis factus eſt illis. *Pſal* 48. 12. 13.

Deſquels eſtes-vous ? examinez-vous, & conſiderez, ſi vous deſirez eſtre vn veritable Chreſtien, ſi toutes vos penſées, toutes vos paroles, & toutes vos actions ſont ſemblables à celles de noſtre Seigneur : car c'eſt en cela que giſt le poinct du Chriſtianiſme.

Si quis ſpiritum Chriſti non habet, hic non eſt eius. Rom. 8. 9.

Sicut accepiſtis Ieſum Chriſtum Dominum, in ipſo ambulate radicati & ſuperædificati in illo. *Coloſ.* 2. 6. & 7.

Hæc eſt via ; ambulate in ea, & non declinetis neque ad dexteram, neque ad ſiniſtram. *Iſai.* 30. 21.

IX. MEDITATION.

AVTRES MOTIFS POVR IMITER Nostre-Seigneur.

1. C'est nostre Original.

1. *Iesus-Christ est nostre Original.*
2. *Nous deuons estre ses copies, c'est à dire, luy ressembler.*
3. *En quoy gist cette ressemblance.*

Inspice, & fac secundum exemplar, quod tibi in monte monstratum est. Exod. 25. 40.

Regarde attentiuement, & fais suiuant l'original, qui t'a esté montré en la montagne.

I. POINT.

Omnis homo mendax. *Psal.* 115. 11. Omnes declinauerũt, simul inutiles facti sunt. *Psal.* 13. 3. Misit Deus filium suum in similitudinem carnis peccati ; & de peccato damnauit peccatum in carne. *Rom.* 8. 3. Sequendus Deus erat qui videri non poterat, sequendus homo non erat qui videri poterat : Deus factus est homo quem sequeretur homo. S. *Aug. ser. de Nat. Christi.*

CONSIDEREZ que Dieu ayant fait les hommes à son image pour luy ressembler, non seulement en leur essence, mais encore en leurs operations, & eux faisant tout le contraire, il leur a de temps en temps enuoyé des hommes saints pour leur seruir de patron de son dessein : mais ces hommes, pour saints qu'ils fussent, estoient tousiours hommes, & par consequent suiets à faillir ; il leur a pour cette cause, par vne grace & misericorde infinie, enuoyé son propre Fils pour se faire homme comme eux, afin de leur estre par ce moyen vn patron parfait, sur lequel ils se formassent exactement pour penser, parler, prier, conuerser, boire, manger, dormir, & faire tout comme luy. Ainsi le Fils de Dieu Incarné est deuenu nostre original, & nostre prototype, & son Pere nous commande pour cela de tenir toûjours les yeux sur luy pour l'imiter. Le faites vous?

Remerciez Dieu de vous auoir donné vn si rare exemple de vertu.

II. POINT.

Quos enim prędestinauit conformes fieri imaginis filij sui. *Rom.* 8. 29. Exemplum dedi vobis, vt sicut ego feci, ita & vos faciatis. *Ioan.* 13. 15.

CONSIDEREZ que si Iesus-Christ est nostre original, nous deuons estre ses copies & ses images : car, *Imago dicitur ab imitando*, il faut donc que le Chrestien, pour deuenir l'image de Iesus-Christ, luy soit semblable, qu'il porte ses traits & ses

lineamens; si Iesus-Christ est humble, s'il est patient, obeïssant, chaste & parfait, il faut qu'on voye reluire en luy ces belles vertus; Certes, vn homme superbe & vicieux ne peut estre l'image de Iesus-Christ, qui est humble & vertueux, non plus que la figure d'vne femme laide & hideuse, ne sera iamais le portrait d'vne Esther ou d'vne Iudith.

III. POINT.

CONSIDEREZ que comme toute la gloire du Fils de Dieu consiste en ce qu'il est l'image viuante, & la figure substantielle de son Pere; de méme toute nostre excellence & tout nostre salut gist en ce que nous soyons les Images de cette Image viuante, les expressions de cette belle figure, & les portraits veritables de ce Fils diuin. *Qui dicit se in Christo manere, debet, sicut ille ambulauit & ipse ambulare.* Ioan. 2. 6.

Figura substantiæ eius *Hebr.* 1. 1.

Pone me vt signaculum super cor tuum, vt signaculum super brachium tuum. *Cant.* 8. 6.

Pesez sur cette parole (*debet*) parce qu'elle nous marque vne necessité de deuoir, & pour en venir à la pratique : *faites aujourd'huy Resolution* de vous le representer deuant vous dans toutes vos actions comme vn diuin modele, sur lequel vous conformiez chacune en particulier : car tous tant que nous sommes, dit saint Gregoire de Nysse, nous sommes peintres de nostre vie, la volonté tient le pinceau en main, les couleurs qu'elle couche sur la toile de l'ame, sont les vertus; & Iesus-Christ est le modele & l'original dont elle tire les traits l'vn apres l'autre.

Suæ quisque vitæ pictor est, artifex huius operis est voluntas, colores sunt virtutes, exemplar Christus. *Epist.* 1.

Igitur sicut portauimus imaginem terreni, portemus & imaginem cælestis. 1. Cor. 15. 49.

X. MEDITATION.

SECOND MOTIF POVR IMITER Nostre Seigneur.

Il est nostre Maistre.

1. *Iesus-Christ est nostre Maistre.*
2. *Quelle est sa doctrine?*
3. *Le moyen de la mettre en pratique.*

Magister vester vnus est; (Christus sc.) Matth. 23. 8.

I. POINT.

CONSIDEREZ que Iesus-Christ est nostre Maistre, entant qu'homme, parce que Dieu son Pere nous l'a enuoyé à

Multifariam multisque modis olim loquens Deus Patribus

in Prophetis, nouissimè locutus est nobis in filio suo. *Hebr.* 1, 7.

dessein de nous enseigner comme de pauures ignorans, & qu'apres nous auoir parlé long-temps par ses Anges & par ses Prophetes, il nous a enfin parlé par son Fils, comme dit saint Paul, & pour cela il nous commande de l'ouyr & de le croire. *Hic est filius meus dilectus, ipsum audite.* 1. Petr. 1. 17. Mais il est encor nostre Maistre d'vne maniere plus sublime, à cause qu'il est par preciput & personnellement la verité & la sagesse de Dieu.

Ego sum veritas. *Ioan.* 14. 6.

Adorez ce diuin Maistre, & appliquez-vous à faire plutost qu'à écouter ce qu'il vous dit.

II. POINT.

Christus Dei virtus & sapientia. 1. *Cor* 1. 24.

Christus eo tempore, quod opportunissimè ipse nouerat, & ante sæcula disposuerat, venit hominibus magisterium & adiutorium ad capessendam æternam salutem. *S. Aug. epist.* 3 *ad Volusian.*

Omnis qui audit verba mea, & facit ea, assimilabitur viro sapienti, qui ædificauit domum suam supra petram, & descendit pluuia, & flauerunt venti, & venerunt flumina, & irruerunt in domum illam, & non cecidit, &c. *Matth.* 18. 28. & 29.

Vos vocatis me magister, & Domine, & bene dicitis: si ergo ego magister laui pedes vestros, & vos debetis alter alterius lauare pedes. *Ioan.* 13. 13. & 14.

CONSIDEREZ que toute sa doctrine & ses diuerses paroles émanées de sa bouche, n'ont pour leur fin autre chose que la pratique. Ce sont les regles infaillibles de nostre vie, qui nous ont esté données, non pas simplement pour speculer & pour mediter, mais pour corriger nos vices, & nous former à la vertu; & c'est ce qu'il nous a fait entendre, quand luy-méme a mis le premier en pratique ce qu'il nous a enseigné, *Cœpit facere, & docere;* & c'est pourquoy il compare celuy qui les écoute, & qui s'y applique, à vn homme prudent qui a basty sa maison sur le roc, laquelle ny les pluyes, ny les vents, ny les inondations des eaux, ny aucun orage ne sçauroient renuerser; & dit que celuy au contraire qui les écoute sans les pratiquer, est semblable à vn homme qui a basty sur le sable.

Si donc vous voulez estre vn veritable disciple de Iesus-Christ il faut mettre en pratique sa doctrine : Or pratiquer sa doctrine, n'est autre chose, sinon de l'imiter, parce qu'il n'a rien dit qu'il n'ait fait le premier.

III. POINT.

CONSIDEREZ que pour mettre ces sacrées paroles en pratique, il faut 1. Les lire ou les écouter auec grande attention & consideration, *Qui legit intelligat.* Matth. 24. 15. 2. S'y affectionner & les aimer, *Ponite vos in cordibus vestris sermones istos.* Luc. 4. 44. 3. Demander à Dieu la grace pour le pouuoir faire.

Non enim omnes capiunt verbum illud, sed quibus datum est. Matth. 19. 11. c'est à dire à qui la grace en est donnée.

Verba quæ ego locutus sum vobis, spiritus & vita sunt. Ioan. 6. 64. c'est à dire, elles operent ces effets dans vne ame, elles la

viuifient, & luy font mener vne vie spirituelle.

Estote factores verbi & non auditores tantum. Iac. 1, 22.

Non enim auditores legis iusti sunt apud Deum, sed factores legis iustificabuntur. Rom 1. 13.

XI. MEDITATION.

IESVS-CHRIST EST NOSTRE CHEF.

3. Motif pour le suiure & l'imiter.

1. *L'Eglise est vn corps dont Iesus-Christ est le chef.*	2. *Ce que nous deuons à Iesus-Christ en cette qualité.*

Ipsum dedit caput supra omnem Ecclesiam, quæ est corpus ipsius. Ephes. 1. 22.

Le Pere Eternel a estably son Fils chef de l'Eglise, qui est son Corps.

I. POINT.

CONSIDEREZ, conformément à ce que saint Paul nous enseigne en plusieurs lieux de ses Epistres, que l'Eglise est vn corps, dont Iesus-Christ est le Chef, & les fideles, les membres : *Ipse est caput corporis Ecclesiæ.* Coloss. 1. 18. Or en vostre baptesme vous auez esté fait membre de ce corps, & auez promis d'adherer à Iesus-Christ comme à vostre chef, ce qui n'est autre chose que l'imiter.

Nescitis quoniam corpora vestra membra sunt Christi ? 1. *Cor.* 6. 15.

Membra sumus corporis eius, de carne eius & de ossibus eius. *Ephes.* 5. 10.

Memor cuius capitis sis membrum. *S. Leo. serm.* 2. *de Natiuit.*

Grauez bien auant dans vostre cœur cette grande & importante verité, que vous estes membre de Iesus-Christ. Et pour

II. POINT.

CONSIDEREZ ce que vous luy deuez en cette qualité : vous luy deuéz quatre choses principales. La premiere, c'est de l'aimer, l'honorer & defendre; c'est à dire, prendre ses interests, au preiudice mesme des vostres, ainsi que les membres naturellement font pour leur chef. La seconde, c'est d'estre vny à luy en tout temps, en tout lieu, comme le membre est vny à la teste, ce qui se fait par la grace sanctifiante, par nos affections & intentions qui soient conformes aux siennes, par la conformité de nostre volonté que nous apportons à ses ordres, enfin prenant exemple sur luy pour faire chacune de

Pro se inuicem sollicita sunt membra. 1 *Cor.* 12. 25.

Bonum mihi si dignetur me vti pro clypeo : quis mihi det gloriari in voce illa. Quoniam propter te sustinui opprobrium, operuit confusio faciem meam ? S. *Bern.* *l.* 2 *de Consid. c.* 1.

Sicut palmes non potest ferre fructum nisi manserit in vite, sic nec vos nisi in me manserit.

nos actions, comme il a fait les siennes. La 3. c'est de viure de son esprit: *Non enim potest viuere corpus Christi, nisi de spiritu Christi*, dit saint Augustin. C'est à dire, n'auoir qu'vn cœur, qu'vne ame, qu'vne volonté, qu'vne pensée, qu'vne deuotion & disposition auec luy. Ne seroit-ce pas vne chose monstrueuse, de voir vn membre dans le corps d'vn homme, viure de la vie d'vn pourceau, qui ne se plairoit que dans les bouës, ou de la vie d'vn dragon, ou d'vn Lion, qui ne se plût qu'au carnage? C'est vne chose incomparablement plus horrible, de voir des Chrestiens se plaire dans l'ordure & l'infamie du peché. La derniere chose enfin que vous deuez à Iesus-Christ, comme à vostre chef, c'est de luy estre obeïssant, c'est à dire, executer sans aucun delay, sans aucune resistance, en toutes choses, mesme tres-difficiles, tout ce qu'il vous commande.

feritis Ego sum vitis, vos palmites. *Ioan.* 15. 4. & 5.
Manete in me, & ego in vobis. *Ioan.* 5. 4.
Qui viuunt iam non sibi viuant, sed ei qui pro ipsis mortuus est & resurrexit. 2. *Cor.* 5. 15.
Viuo autem iam non ego: viuit vero in me Christus. *Gal.* 2. 20.
Si quis spiritum Christi non habet, hic non est eius. *Rom.* 8. 9.
Non sicut ego volo sed sicut tu. *Matth.* 26. 36.
Dominus aperuit mihi aurem, ego autem non contradico, retrorsum non abii. *Isai.* 50. 5.

Est ce ainsi que vous vous estes comporté iusques à present à l'égard de nostre Seigneur Iesus-Christ?

Examinez-vous sur ces quatre deuoirs.

Demandez-luy pardon des manquemens que vous y auez commis, & offrez-vous doresnauant à luy, pour faire tout ce qu'il voudra de vous. *Paratum cor meum Deus, paratum cor meum.* Psal. 56. 8. Le voilà prest pour les aduersitez, aussi bien que pour les prosperitez. *Vias tuas Domine demonstra mihi, & semitas tuas edoce me.* Psal. 24. 4.

Notam fac mihi viam in qua ambulem, quia ad te leuaui animam meam. Psal. 142. 2.

Perfice gressus meos in semitis tuis, vt non moueantur vestigia mea. Psal. 16. 5.

XII. MEDITATION.

QVATRIESME MOTIF POVR imiter Nostre-Seigneur.

Iesus-Christ est nostre Pasteur.

1. *Nostre-Seigneur a dignement fait l'office de Pasteur.*	2. *Nous deuons nous comporter comme ses oüailles.*

Ego sum pastor bonus. Ioann. 10. 14.

Ie suis le bon Pasteur, dit nostre Seigneur. Ie suis venu pour chercher mes brebis égarées, & leur frayer le chemin, afin quelles n'ayent pas peine de me suiure.

I. POINT.

CONSIDEREZ comme Nostre Seigneur a fait excellemment cét office de bon Pasteur à nostre égard. Le 1. office de bon Pasteur est de deffendre son troupeau, & le preseruer de peril, mesme au hazard de sa propre vie, & Nostre-Seigneur a donné son ame pour ses brebis, il les a viuifiées par sa mort, & les a deliurées de la puissance de l'enfer & du Diable. Le 2. office est de conduire son troupeau, & n'est-ce pas ce qu'il fait tous les iours par tant de voyes interieures & exterieures? *Dominus regit me & nihil mihi deerit.* Psal. 22. 2. Le 3. office est de nourrir & repaistre ses brebis; & Nostre-Seigneur nourrit nos corps & nos ames de sa propre chair & de son propre sang, en la sainte Eucharistie, car il nous a enfantez en la Croix comme nostre Pere; mais il nous nourrit à l'Autel comme nostre mere & nourrice.

Ego sum pastor bonus. Bonus pastor animam suam dat pro ouibus suis. Ego veni vt vitam habeant. & abundantibus habeãt. *Ioan.* 10. 10. & 11.

Proprias oues vocat nominatim, & educit eas, & cum proprias oues emiserit, ante eas vadit. *Ioan.* 10. 3. & 4.

In loco pascuæ ibi me collocauit. *Psal.* 21. 2.

Per me si quis introierit saluabitur, & egredietur, & ingredietur & pascua inueniet. *Ioan.* 10. 9.

Qui manducat meam carnem in me manet. *Ioan.* 6. 57.

Pesez bien cette consideration, pourquoy il se donne ainsi luy mesme en nourriture. Ce n'est pas pour se changer en nous, mais pour nous changer en luy, comme l'aliment se change en la chose alimentée: or nous ne pouuons nous changer en luy que par vne parfaite imitatition.

In pascuis vberrimis pascam eas. *Ezech.* 14. 14.

Non me mutabis in te sicut cibum carnis tuæ, sed tu mutaberis in me. *S. Aug.*

II. POINT.

CONSIDEREZ que si Nostre-Seigneur est vrayment nostre Pasteur, puis qu'il en a si bien exercé les offices, nous deuons nous comporter comme ses brebis. 1. Les brebis doiuent connoistre leur Pasteur, *Cognoscunt me meæ.* Ioan. 10. 14. C'est donc nostre premier deuoir de connoistre Nostre-Seigneur comme nostre souuerain Pasteur, & en cette qualité luy soûmettre nos ames pour estre reconnuës de luy. 2. Les brebis entendent la voix de leur Pasteur, *Oues meæ vocem meam audiunt.* Entendez-vous bien la voix de Nostre-Seigneur qui vous dit, *Sequere me*? Matth. 8. 22. *Si quis vult venire post me, abneget semetipsum, tollat crucem suam, &c.* Luc. 9. 32. Mais prenez garde qu'écouter, en terme d'Ecriture, n'est pas seulement prester l'oreille du corps, mais embrasser de cœur ce que nous entendons de l'oreille. 3. Les oüailles suiuent leur

Hæc est vita æterna vt cognoscant te solum Deum verum, & quem misisti Iesum Christum. *Ioan* 17. 3.

Nosse te, consummata iustitia est. *Sap.* 15. 3.

Multi sunt qui non audiunt. S. *Aug.*

Audi, filia, & vide, & obliuiscere. *Psal.* 44. 11.

Sed fugiunt ab eo, quia non nouerunt vocem alienorum. *Ioan.* 10. 5.

Pasteur, & s'assuiettissent à luy, *Sequuntur me*, & n'en suiuent iamais d'autre, *Alienum autem non sequuntur*, suiuez-vous ce souuerain Pasteur, ou ne suiuez-vous pas quelque estranger? C'est le fruit de cette Meditation, de se resoudre principalement de suiure & d'imiter Iesus-Christ, à moins que de renoncer à la qualité d'estre de ses oüailles.

Si vous le suiuez icy bas par l'imitation de ses diuins exemples, vous le suiurez par apres dans la possession de la gloire: car c'est luy qui dit;

Et ego vitam æternam do eis, & non peribunt in æternum. Ioan. 1. 28.

XIII. MEDITATION.

Quelles sont les qualitez de cette imitation de Nostre-Seigneur Iesus-Christ.

1. *L'imitation de Iesus-Christ doit estre 1. affectueuse.*
2. *Vniuerselle, c'est à dire, tant pour l'interieur que pour l'exterieur.*
3. *Cette imitation pour l'interieur consiste en deux choses.*

Si quis mihi ministrat, me sequatur. Ioan. 12. 26.

Si quelqu'vn veut estre mon Disciple, qu'il fasse comme moy c'est à dire, qu'il me suiue. *Quid est, me sequatur?* demande saint Augustin, *nisi me imitetur?* Tract. 51. in Ioan.

I. POINT.

Viæ eius, viæ pulchræ! & omnes semitæ eius pacificæ. *Prou.* 3. 17.

Sine causa sum Christianus, si Christum non sequor. S. Ma *ach. apud.* S. *Bernard.*

CONSIDEREZ, si vous desirez imiter nostre Seigneur que cette imitation doit auoir deux qualitez principales. La 1. qu'elle soit affectueuse, animée de l'amour de nostre-Seigneur, & prise dans le dessein de luy plaire, de le contenter & de l'honorer. Certes, vn Maistre sent de grandes ioyes & des complaisances nompareilles, quand il voit que son écolier & son apprentif comprend sa doctrine & le suit de prés.

Helas! combien d'entre vos actions en auez-vous fait pour plaire aux hommes, & non pas à Iesus-Christ? Mal-heur à ceux-là, dit l'Euangile, qui font des bonnes œuures pour estre veus & estimez des hommes. *Prenez garde* si vous n'estes pas de ce nombre.

II. POINT.

II. POINT.

CONSIDEREZ que la secōde qualité que doit auoir cette imitation, c'est qu'elle soit vniuerselle en tout & par tout, pour l'interieur, & pour l'exterieur, au corps & en l'ame, ayant perpetuellement ce noble Patron deuant les yeux, se formāt de fortes & de profondes idées de ses actions pour seruir de modele aux nostres, comme en la priere se le representer priant au iardin des Oliues, en mangeant & beuuant, se le representer comme aux nopces de Cana, quand on est dans la conuersation, auoir l'esprit sur la sienne, & ainsi du reste.

In omnibus factis & verbis tuis sēper quasi exemplar illum respicias, incedens, stans, sedens, & comedens, tacens & loquens, solus & cum aliis. *S. Bonau. de Instit. Nouit. c.* 32.

III. POINT.

CONSIDEREZ que cette imitation de Nostre-Seigneur pour l'interieur, 1. consiste à faire d'vne façon excellente les actes interieurs de la Foy de l'Esperance, de la Charité, les adorations, les remerciemens, les humiliations & les autres, en quoy Nostre-Seigneur estoit continuellement occupé. 2. A faire toutes ses actions exterieures auec esprit, comme parler, marcher, boire, manger, iusques aux plus petites, par les mesmes motifs & intentions qu'il faisoit les siennes, lesquelles estoient toutes tres-eminentes; & pour procurer toûjours de la gloire à Dieu son Pere, & en suite infiniment meritoires.

Holocausta medullata offeram tibi. *Psal.* 65. 15.
Cum nomino Iesum, hominem mihi propono mitem, & humilē corde, benignum, sobrium, castum, misericordem, omni denique sanctitate ac honestate conspicuum. S. *Bern. ser.* 15 *in Cāt.*

Examinez-vous en quoy vous manquez sur ce point, & proposez d'estre soigneux d'animer doresnauant vos actions exterieures comme Nostre-Seigneur, auec des intentions tres-pures & tres-nobles, pour les rendre glorieuses à Dieu, & à vous meritoires.

Pone me vt signaculum super cor tuum, disoit ce diuin Espoux, *vt signaculum super brachium tuum*, Cant. 8. 6. Le 1. pour l'interieur, & le 2. pour l'exterieur.

MEDITATIONS DV SACREMENT

DE LA CONFIRMATION,

ET DES DONS DV SAINT ESPRIT

qui nous y sont données.

XIV. MEDITATION.

De l'excellence & necessité de ce Sacrement.

1. *Le Sacrement de Confirmation est vn moyen pour donner la force d'imiter nostre-Seigneur.*
2. *Pourquoy ce Sacrement est appellé Confirmation.*
3. *L'excellence de ce Sacrement.*

Qui autem confirmat nos Deus, & vnxit nos, & signauit nos. 2. Cor. 1. 21.

I. POINT.

Caro vngitur vt anima consecretur *Tert.* Christus à Chrismate dictus est, & ideò non solum nominis sui participes nos esse voluit, sed & vnctionis. *S. Cypr. de Vnction. Chrismat.*

CONSIDEREZ que Nostre-Seigneur nous obligeant à imiter sa vie de si prés, a estably quant & quant des moyens dans son Eglise, pour nous en donner la force & la facilité. Or entre tous ces moyens, le Sacrement de Confirmation est vn des principaux, dans lequel nous sommes faits participans de l'onction de Iesus-Christ, comme dans le Baptesme nous sommes faits participans de son nom. C'est pourquoy il est dit de luy, *Vnxit te Deus oleo lætitiæ præ consortibus tuis*, Psal. 44. 8. Laquelle Onction il fait découler sur nous auec abondance en ce diuin Sacrement, comme S. Iean nous apprend que nous auons tous puisé dans sa plenitude, *De plenitudine in eius omnes accepimus.*

II. POINT.

Omnes fideles per manuum impositionem Spiritum sanctũ post baptismum accipere debent, vt pleni Christiani inueniantur. *Vrbanus ep. Decret.*

CONSIDEREZ pourquoy ce Sacrement est appellé Sacrement de Confirmation. 1. Parce qu'il augmẽte la grace du Baptesme, & confirme les promesses que Dieu nous y a faites. 2. Parce que nous confirmons aussi & ratifions nous-mesmes en propre personne les Protestations que nous y auons faites

par nos Pareins & Mareines, de renoncer à Satan, à ses pompes & à ses œuures, & renouuellons en quelque façon le contract qui s'est passé pour lors entre Dieu & nous.

Spiritus sanctus in fonte plenitudinem tribuit ad innocentiā, in Confirmatione augmentum præstat ad gratiam. *Euseb. Emis.*

III. POINT.

CONSIDEREZ l'excellence de ce Sacrement, en ce qu'il nous rend parfaits Chrestiens, nous marque pour Soldats de Iesus-Christ, nous donnant vne force spirituelle pour combatre genereusement contre nos ennemis, & pour faire les choses les plus difficiles, necessaires à salut, ce que le Baptesme ne nous donne pas dans cette perfection, mais proportionnnément à l'enfance Chrestienne. C'est pourquoy il n'appartient qu'à l'Euesque de donner la Confirmation, parce que comme il est le Chef dans l'Eglise, il n'appartient qu'à luy de receuoir des soldats, receuoir leur serment, & donner la plenitude & la perfection de la vie Chrestienne, *Vt pleni Christiani inueniantur*, dit le Pape Vrbain, & ainsi si nous comparons vn confirmé à celuy qui n'est simplement que baptizé, c'est comme vn ieune Clerc à l'égard d'vn Prestre, vn Nouice à l'égard d'vn Profez, vn enfant à l'esgard d'vn homme parfait. D'où vient, dit Sainct Thomas, qu'il n'y a point eu de figure en l'ancien Testament qui répondist à ce Sacrement, à cause de sa plenitude & de sa perfection.

Manus impositionis Sacramentum magna veneratione tenēdum est. *Melchiades epist. ad Episcopos Hispan. in qua totus est in commendatione Sacramenti Confirmationis.*

Oportet baptizatos post baptismum sacratissimum Chrisma percipere & cœlestis regni participes fieri. *Conc. Laod. can.* 48.

Concluez d'icy 1. combien ce Sacrement est necessaire contre l'opinion d'vne infinité de personnes. Aussi les Conciles & les saincts Peres en parlent-ils auec des termes obligatoires, quand ils disent, *debent, oportet, vngi necesse est eum qui baptizatus sit.*

Omnibus festinandū est sine mora renasci, & demum consignari ab Episcopo *S. Clem.* 3. *Cōst.* 6. 20.

2. Quelles dispositions il requiert, puis qu'il est d'vne telle dignité : or entre ces dispositions la principale est d'estre en grace quand on le reçoit.

Remerciez Dieu de cette grace, & demandez la luy.

Confirma hoc Deus quod operatus es in nobis. Psal. 67. 29. & 30.

Mais vous le premier, ratifiez ce que vous auez promis en vostre Baptesme & en la Confirmation.

XV. MEDITATION.

Des effets de la Confirmation.

1. *Deux effets de la Confirmation.*
2. *Combien le mal du respect humain est vniuersel.*
3. *Qu'est-ce qu'on entend par les œuures d'vn vray Chrestien,*

Omnis qui confitebitur me coram hominibus, confitebor & ego eum. Matth. 10. 3. *Qui autem erubuerit me & sermones meos, hunc filius hominis erubescet.* Luc 9. 26.

I. POINT.

Noli erubescere testimonium Domini nostri. 2. *Tim.* 1. 8. Non erubesco Euangelium. *Rom.* 1. 16. Loquebar de testimoniis tuis in conspectu Regum & non confundebar. *Psal.* 118. 46 Christianum se putat qui Christianus esse aut confunditur aut veretur? Quomodo potest esse cum Christo qui ad Christum pertinere aut erubescit aut metuit? S. *Cypr. Tract. de Lapsis.*

CONSIDEREZ que la Confirmation a deux principaux effets. Le 1. De donner la force spirituelle pour confesser la foy deuant les Infideles, & la conseruer parmy les Heretiques. Le 2. De faire les œuures d'vn vray Chrestien sans crainte ny vergogne, c'est à dire que la grace qui nous est donnée par ce Sacrement, sert principalement à nous déliurer de ces deux empéchemens au salut, qui sont la crainte des maux de cette vie, & la mauuaise honte au seruice de Dieu & en l'exercice des vertus Chrestiennes.

II. POINT.

CONSIDERÉZ combien ce mal est vniuersel parmy le monde & combien de personnes par respects humains, sont empeschées de faire des œuures vertueuses. Si vous voulez en iuger par vostre experience, n'est-il pas vray que souuét vous auriez fait certaines bonnes actions que vous n'auez osé faire, de peur que le monde ne parlast de vous, qu'on ne vous appellast bigot, & qu'ainsi vous auez fait plus d'estime de ce que disent les hommes que des sentimens de Dieu? Si les hommes sont presens, aussi est Dieu spectateur de vos actions, à qui deuez vous plustost plaire? Si vous rougissez de bien faire & de seruir Dieu deuant les hommes; que pouuez-vous attendre de luy, sinon qu'il vous rougisse deuant les Anges? C'est pour ce sujet, & pour vous oster cette hôte qu'on imprime en la Confirmation le signe de la Croix au front, qui est le lieu de la pudeur, pour montrer que s'il en faut auoir, c'est à cômetre le mal: aussi est-il vray que la honte aussi bien que la crainte en

Qui me confessus fuerit & verba mea in generatione ista adultera & peccatrice, & filius hominis cõfitebitur eum cum venerit in gloria Patris sui cũ Angelis sanctis. *Marc.* 8. 8.

ſont compagnes inſeparables. *Naturalia mali ſunt pudor & timor*, Tertul. mais non pas du bien qui ſe doit faire teſte leuée.

III. POINT.

CONSIDEREZ que par les œuures d'vn vray Chreſtien, on entend celles que Noſtre-Seigneur nous a commandées & conſeillées dans l'Euangile, comme de ſouffrir & pardonner les iniures, fuir les mauuaiſes compagnies & les occaſions prochaines du peché, enfin mener vne vie conforme aux maximes de Noſtre-Seigneur Ieſus-Chriſt.

Voyez maintenant ſi vous faites vos actions ſans vous ſoucier de ce que diront les hommes, ſi pour leur complaire vous ne faites rien au preiudice de voſtre deuoir. Reſoluez-vous de vous ſoucier pluſtoſt de ce que l'on dira au Ciel, que de ce que l'on dira au monde. Si vous n'auez cela, vous n'eſtes pas dans les ſentimens d'vn Chreſtien confirmé. Il faut dire auec Sainct Paul,

Mihi autem pro minimo eſt vt à vobis iudicer, qui autem iudicat me, Dominus eſt. 1. Cor. 4. 3.

C'eſt pourquoy ſans nous ſoucier, dit-il, de tous les diſcours des hommes & qu'on pourroit faire de nous.

Prouidemus bona non tantum coram Deo, ſed etiam coram hominibus. 2. Cor. 8. 21.

Si adhuc hominibus placerem, ſeruus Chriſti non eſſem. Gal. 1. 10.

Crucem illam in qua Chriſtus crucifixus eſt in corpore, nos geſtamus & in fronte. S *Aug. ſerm.* 2. *in Paraſc.*

Vſque adeò de cruce non erubeſco, vt non in occulto loco habeã crucem Chriſti, ſed in fronte portem. *Id. in Pſal.* 141.

Non ſine cauſa ſignum ſuum in fronte nobis figi voluit, tanquam in ſede pudoris, ne Chriſti opprobria Chriſtianus erubeſcat. *Id. in Pſal.* 30.

Beati qui ex eorum numero eſſe merentur quos mundus pro ſtultis, Deus pro ſapientibus habet *Lud. Bleſ. in Paradiſo animæ fid. c.* 7.

XVI. MEDITATION.

DES ADVANTAGES DE LA CONFIRMATION tirez des ſept Dons du S. Eſprit qui nous y ſont donnez d'vne façon ſpeciale.

1. *Les dons du Sainct Eſprit ſont ſpecialement donnez en la Confirmation.*	2. *Qu'eſt-ce que ces dons?* 3. *Le grand beſoin que nous auõs des dons du S. Eſprit.*

Cùm impoſuiſſet illis manus Paulus, (Il parle ici de la Confirmation,) *venit Spiritus ſanctus ſuper illos, & loquebantur linguis & prophetabant.* Act. 19. 6.

I. POINT.

Requiescet super eũ Spiritus Domini, spiritus sapientiæ & intellectus, spiritus consilij & fortitudinis, spiritus scientiæ & pietatis, & replebit eum spiritus timoris Domini. *Isai.* 11. 2. *&* 3.

Regula fidei est Iesum Christum misisse vicariam vim Spiritus sancti qui credentes agat. *Tertul. de Præsc.* c. 13.

CONSIDEREZ qu'encor que les dons du sainct Esprit se donnent tousiours auec la grace sanctifiante, soit dans le Baptesme, soit dans les autres Sacremens, neantmoins ils se donnent d'vne façon speciale au Sacrement de Confirmation: C'est ainsi qu'il est souuent fait mention dans les Actes, que ceux à qui les Apostres imposoient les mains, c'est à dire à qui ils conferoient le Sacrement de Confirmation, receuoient le sainct Esprit, *Imponebant manus super illos, & accipiebant Spiritum sanctum*, Actor. 8. 17. Et quand S. Paul veut demander s'ils sont confirmez, il demande s'ils ont receu le S. Esprit, *Si Spiritum sanctum accepistis?* Actor. 19. 2.

II. POINT.

Dona sunt habitus quidem perficientes hominem ad hoc quod promptè sequatur instinctum Spiritus sancti: sicut virtutes morales perficiunt vires appetitiuas ad obediendum rationi. *S. Thom.* 1. 2. *q.* 68. *art.* 1.

Dominus aperuit mihi aurem, ego autem non contradico, retrorsum non abij. *Isai.* 50. 5.

Spiritualis vnctio.

Dona sunt habitus quibus disponimur ad sequendum instinctus Spiritus sancti, qui instinctus sunt memoriæ admonitio, intellectus illuminatio, & voluntatis motio. *S. Bonau. l.* 7. *de don. Spir. c* 2.

CONSIDEREZ que ces dons ne sont autre chose que certaines habitudes communiquées par le sainct Esprit à l'ame iuste, pour la rendre souple & maniable à ses mouuemens, lors qu'il la pousse aux actions de vertu, particulierement aux difficiles & heroïques, & c'est pour marquer cette facilité que ce Sacrement se donne auec onction. Car comme les roües neuues mises à vn chariot, ne se tournent qu'auec bruit & auec peine, où quand elles sont ointes & graissées, elles vont paisiblement, & se roulent auec facilité & promptitude; Ainsi le saint Esprit par la vertu de ce Sacrement, fait aller les rouës de nostre ame, c'est à dire ses puissances auec l'onction & le bausme de ses dons, qui autrement n'iroient qu'auec difficulté.

III. POINT.

Ipsa enim dona sunt quasi septem radij spirituales, tam splendidi quam igniti, procedentes à sole ardentissimo charitatis, quibus sapientia ędificauit sibi domum, excidit columnas septem. *Ibid. de Simil. c.* 131.

Istorum donorum & actuum tam excellentium & radiorum tam splendentium nõ sunt capaces mundi amatores, quia in eis datur Spiritus sanctus. *Id. l.* 7. *de don. c.*

CONSIDEREZ en consequence de cette verité, le grand besoin que nous auons des dons du S. Esprit; car ce sont ceux qui nous communiquent la lumiere des vrayes connoissances; & les ardeurs du sainct amour, & on ne peut bien sans eux se défaire de ses vices, arracher ses mauuaises habitudes enuieillies, ny resister aux rudes assauts du Diable, du monde, & de la chair, n'y enfin paruenir à la sainteté d'vn parfait Chrestien.

Voulez-vous maintenant sçauoir les moyens de les acquerir? 1. C'est de les demander auec instance par la priere & Hymne *Veni Creator*, & cette belle Prose qui se lit à la Messe pendant

l'Octaue de la Pentecoste, *Veni sancte Spiritus*, prononcée auec grande affection. Prenez-en la Resolution ; cela vous coustera-il tant à l'issuë de vos actions de graces, ou mesme auant la Messe, ou en autre temps cõmode? 2. De retrancher toutes les affections du monde, parce que Nostre Seigneur dit que le monde ne peut les receuoir

Mundus non potest eum accipere, quia non videt eum, nec scit eum. Ioan. 14. 17.

XVII. MEDITATION.

DES DONS DV SAINCT ESPRIT en particulier.

Du don de Crainte.

1. *Deux sortes de Crainte.*
2. *Les effets de la Crainte.*
3. *Reflexion sur soy.*

Initium sapientiæ timor Domini. Eccli 1. 16.

I. POINT.

CONSIDEREZ qu'il y a deux sortes de Crainte, l'vne seruile, par laquelle on craint Dieu à cause des chastimens ; l'autre filiale, par laquelle on craint l'offense de Dieu à cause qu'elle luy déplaist. La 1. nous est recommandée dans l'Euangile, quand Nostre-Seigneur dit, *Timete eum qui potest animam & corpus perdere in gehennam.* Matth. 10. 28. Mais il n'y a que la seconde, c'est à dire, la chaste & filiale qui puisse meriter la qualité de don du S Esprit, parce qu'elle est la gardienne de toutes les vertus, & qu'elle est inseparable de la Charité & prend sa vie d'elle, & que chassant l'orgueil, qui est la cause de tous nos maux, elle engendre en nous l'humilité qui est la source de tous nos biens.

Bene initium sapientiæ timor Domini : quia tunc primum Deus animæ sapit, cum eam afficit ad timendum : times Dei iustitiam? times potentiam? sapit tibi iustus & potens Deus, quia timor & sapor est. Porrò sapor sapientem facit, sicut scientia scientem, sicut diuitiæ diuitem. *S. Bern. serm. 23. in Cant.*

Radix sapientiæ timere Deum. *Eccl.* 1. 25.

Timor Domini gloria & gloriatio, & lætitia exultationis

Timor Domini delectabit cor.

Corona sapientiæ timor Domini, replens pacem & salutis fructum. *Eccl.* 1. 12. & 21.

II. POINT.

CONSIDEREZ les effets merueilleux que cette crainte produit dans nos ames. Le 1. C'est de nous dõner vne singuliere retenuë, & vne composition tres-modeste, tant en l'interieur cõme en l'exterieur deuant Dieu, soit en la priere, soit ailleurs, nous tenant tousiours en sa presence auec vn tres-grãd respect, qui passe mesme iusques au tremblement, comme dit

Primus contra negligentiam exurgit timor.

Nimirum ipse est quo concutitur anima, discutitur conscientia, incutitur sol-

l'Escriture, des Anges qui sont les colomnes du Ciel, *Columnæ cæli contremiscunt*, Iob. 26. 11. Le 2. C'est de produire en nous vne auersion extréme de tout peché, & ensuite vne tres grande apprehension de la moindre offense de Dieu, & vne fuite tres soigneuse de toutes les occasions qui nous y peuuent porter. Le 3. C'est de nous causer vne honte & confusion penetrante, quand nous auons offensé Dieu, mesme pour peu que ce soit.

licitudo, *S. Bern. ser. de donis Spir. sanct.*
Loquar ad Dominum, cum sim puluis & cinis. *Gen. 13. 27.*
Tu dominator virtutis cum magna reuerentia disponis nos. *Sap. 12. 18.*
Timor Domini expellit peccatum. *Eccl. 1. 17.*
Si non te in timore Domini constanter tenueris, cito subuertetur domus tua. *Eccl. 20. 4.*
Sic S. Climacus describens pœnitentes.
Tota die contristati incedebant, obliti comedere panem suum, & potum aquæ lachrymis & fletu miscebant, puluerem & cinerem pro pane comedebant, ossa cuti adhærebant, & ipsi tanquam fœnum exaruerunt. *Grad. 5.*
Seruite Domino in timore, & exultate ei cum tremore. *Psal. 2, 11.*

III. POINT.

CONSIDEREZ maintenant si vous auez ce don de crainte, & voyez tout du moins, 1. Si au lieu de respect, vous ne traittez peut-estre pas auec irreuerence, auec trop de priuauté & de familiarité auec Dieu. 2. Si au lieu de l'auersion du peché, vous ne faites point grand estat des petites fautes, vous n'apprehendez point les occasions de choir & ne vous en donnez pas autrement de garde. 3. Si quand vous estes tombé, vous n'estes point de ceux dont parle le Prophete, *Confusione non sunt confusi, & erubescere nescierunt.* Ierem. 6. 15.

Examinez-vous sur ces trois manquemens, & pour aller au deuant des maux qu'ils apportent & en receuoir les biens au contraire; ce que nous causera cette crainte, demandez à Dieu,

Confige timore tuo carnes meas. Psal. 118. 20.

XVIII. MEDITATION.

DES MOTIFS DE LA CRAINTE.

La crainte estant le 1. & le fondement des dons du sainct Esprit qui nous est tant recommandé dans l'Ecriture, nous en mettrons icy 2. ou 3. Motifs qui feront le suiet d'autant de Meditations pour nous en imprimer l'esprit bien auant dans l'ame, & sera le

I. MOTIF.

Le petit nombre des Eleus.

1. Puis que Nostre-Seigneur le dit, il est vray.
2. Cette verité se confirme par quantité d'exemples de l'Escriture.
3. Deux conclusions importantes à tirer de là

Multi

Multi sunt vocati, pauci verò electi. Matth. 22.14.

I. POINT.

CONSIDEREZ que c'est nostre Seigneur qui parle, & par consequent qu'il est tres asseuré qu'il y en aura bien peu de sauuez, puis qu'il dit encore ailleurs, *Quàm arcta via est & angusta porta, quæ ducit ad vitam, & pauci sunt qui inueniunt eam.* Matth. 7. 14. Et au contraire, en parlant de ceux qui se perdent, dit-il, *Quàm lata porta & spatiosa via est quæ ducit ad perditionem & multi sunt qui inueniunt eam.* Et puis qu'il le dit, asseurément il est vray. O terrible & épouuantable verité! Et d'autant plus que ces paroles se doiuent entendre, au sentiment de S. Gregoire & de S. Augustin, non seulement au regard de tous les hommes, y comprenant les Payens & ceux qui sont hors de l'Eglise (ce qui est trop éuident) mais par rapport aux seuls fideles.

Et erit sicut congregans in messe quod restiterit, & brachium eius spicas leget: & erit sicut quærens spicas in valle Raphaïm, & relinquetur in eo sicut racemus & sicut excussio oleæ duarum vel trium oliuarum in summitate rami; siue quatuor aut quinque; in cacuminibus eius fructus eius. *Isai. 7. 4. & seqq.*

Et iterum.

Quomodo si paucæ oliuæ quas rami gerunt, excutiantur ex olea, & racemi cum fuerit finita vindemia? *Cap. 14. 13. S. Aug. cont. Cresc. l. 3. c. 66.*

S. *Greg. hom. 19. in Euang.*

Lyranus Carthus.

II. POINT.

CONSIDEREZ que nostre Seigneur non content de nous declarer par sa bouche cette grande verité, nous l'a confirmée par quantité de figures: car quand du temps de Noé, d'vn nombre innombrable d'hommes qui estoient au mõde, il n'y en eut que huit, qui ne furent point enueloppez & noyez dans les eaux du Deluge; quand de dix-huit cent mille personnes qui sortirent d'Egypte pour aller en la terre promise, deux seulement y entrerent, *Num.* 14. il nous vouloit par là faire connoistre le petit nombre de ceux qui se sauuent.

Tanta erit Sanctorum paucitas, de quibus loquitur Dominus in Euangelio, Multi vocati & pauci electi, vt eorum paucitas baccis oliuarum rarissimis comparetur, quę cum excussæ fuerint atque demessæ, vix paucæ remaneant in ramorum cacumine, & quomodo cum fuerit finita vindemia, solent pauperes, egestate cogente vacuas circuire vites & pauca vuarum grana colligere. *S. Hieron. in cap. 34. Is.*

III. POINT.

INFEREZ de cette importante verité, deux conclusions. La 1. Que vous auez grand suiet de craindre que vous ne soyez pas de ce petit nombre, *Cum metu & tremore salutem vestram operamini.* Philipp. 2.12. Car quand bien nous serions certains que de tant de millions de personnes qui sont en cette grande ville de Paris, il n'y en auroit qu'vn seul reprouué, nous deurions tous frissonner & apprehender que nous ne fussions cette malheureuse creature à qui il deuroit arriuer tant de maux. La 2. Puis que le nombre des hommes qui se sauuent est si petit, qu'il n'y en a qu'vn de dix mille, prenons peine d'estre de ce petit nombre, attendu que nous le pouuons.

Vult Deus omnes saluos fieri, sed si accedant ad eum: non enim sic vult vt nolentes saluentur. S. *Ambr. inc. 1. ad Tim.*

Domine, si pauci sunt qui saluantur? ipse autem dixit, Cõtendite, &c. *Luc.* 13. 23.

Contendite intrare per angustam portam. Luc. 13. 24.

Satagite, vt per bona opera, certam vestram vocationem & electionem faciatis. 2. Petr. 1. 10.

XIX. MEDITATION.

SECOND MOTIF DE LA CRAINTE.

Le nombre des pechez, & des graces.

1. *Le nombre des pechez, & des graces est determiné.*
2. *Ce nombre est diuers.*
3. *Conclusion à tirer de cette verité*

Super tribus sceleribus Damasci, & super quatuor non conuertam eum. Amos, 1, 3.

I'auray patience pour souffrir trois crimes des habitans de Damas: mais s'ils passent outre & en commettent quatre, ie ne leur donneray point la grace efficace de se conuertir.

I. POINT.

CONSIDEREZ que comme Dieu a dés l'eternité compté les ans, les mois, les semaines, & les iours de vostre vie, apres lesquels il faudra necessairement mourir, ainsi il a determiné le nombre des graces qu'il veut vous donner pour arriuer au Ciel, & le nombre des pechez qu'il veut endurer de vous; de sorte qu'il y a vne certaine mesure de pechez qu'il a resolu de souffrir de chaque homme, laquelle estant pleine, c'est fait de son salut irreuocablement. C'est de cette mesure que parle le Prophete, quand il dit; *Impius cum in profundum venerit, contemnit.* Prou. 18, 3

II. POINT.

CONSIDEREZ que ce nombre de pechez que Dieu a resolu de souffrir de chaque pecheur est diuers: car aux vns il est plus grand, & aux autres plus petit: A quelques-vns; comme aux Anges & à beaucoup d'hommes, le nombre n'est que d'vn seul; à d'autres hommes que de deux; à d'autres que de trois; & ainsi plus ou moins selon que Dieu l'a ordonné: cõme il y a des voleurs qui au premier vol tõbent entre les mains de la Iustice, & ne laissent pas d'estre pendus, d'autres blanchissent dans les

Nec dum completæ sunt iniquitates Amorrhæorum vsque ad præsens tempus. *Gen.* 15. 16

Implete mensuram Patrum vestrorum. *Matth.* 23. 32.

Esse certum peccatorum modum atque mensuram, Dei ipsius testimonio comprobatur; & quia vnusquisque celerius vel tardius, prout peccatorum suorum modum expleuerit, iudicetur, euidentissime demonstratur. S. *Aug. c.* 4. *de vit. Christ.*

Hierusalem quoties volui congregare filios tuos, quemadmodum gallina congregat pullos suos sub alas, & noluisti? Ecce relinquetur vobis domus vestra deserta. *Matth.* 23. 37. & 18

Non addam vltra misereri. *Osee.* 1 6.

Omnia in pondere & mensura & numero disposuisti. *Sap* 11. 21.

Percutiat te Domi.

forests, & ne sont apprehendez que bien tard, & bien tard pendus.

nus amentia & cæcitate ac furore mentis, & palpes in meridie, sicut palpare solet cæcus in tenebris, & non dirigas vias tuas. *Deut.* 28. 28.

Illa est pœna peccati iustissima, vt amittat vnusquisque illud, quo bene vti noluit cum sine difficultate posset si vellet : vt qui sciens rectè non facit, amittat scire quod rectum est. S. *Aug*

Considera opera Dei quod nemo potest corrigere quem ille despexerit. *Eccl.* 7. 14.

III. POINT.

CONCLVEZ d'icy, si vous n'auez pas grand suiet de craindre, puis que vous ignorez le nombre des graces que Dieu vous veut donner, & la mesure des pechez qu'il veut souffrir de vous ; Sçauez-vous si le premier peché mortel que vous ferez, ne sera peut-estre le dernier de ce nombre ? Ou si ne cooperant point à la grace qu'il vous donne maintenant, il vous en donnera iamais d'autre ? c'est pourquoy,

Hodie si vocem eius audieritis, nolite obdurare corda vestra. Psal. 94. 8. De crainte qu'il ne dise,

Curauimus Babylonem & non est sanata, derelinquamus eam. Ieremiæ 51. 9.

XX. MEDITATION.

TROISIESME MOTIF DE LA CRAINTE.

La cheute des plus grands Personnages,

1. *Grand suiet de craindre, à cause de*	*nous auons.*
2. *Trois grands ennemis que*	3. *Et de nostre extrême foiblesse.*

Militia est vita hominis super terram. Iob. 7. 1.

I. POINT.

CONSIDEREZ que la condition de cette vie estant vn exercice de guerre sur la terre, nous donne vn merueilleux suiet de craindre, veu nostre foiblesse d'vn costé, & la force de nos ennemis de l'autre, & pour le bien entendre,

Non est nobis colluctatio aduersus carnẽ & sanguinem (tantum) sed aduersus principes & potestates tenebrarum harum, contra spiritalia nequitiæ in cœlestibus. *Ephes.* 6. 12.

II. POINT.

CONSIDEREZ que nous auons trois ennemis principaux sur les bras, le diable, le monde & la chair. Le diable qui rode continuellement comme vn Lion rugissant autour de nous, *Quærens quem deuoret.* 1. Petr. 5. 8. qui est si fort, dit l'Escriture, qu'il n'y a puissance aucune sur terre comparable à la sienne : *Non est potestas super terram quæ comparetur ei.* Iob.

41. 24. Le monde qui auec ses honneurs, ses vanitez & ses richesses, & autant de pieges qu'il contient de creatures, nous liure d'vn autre costé de terribles assauts. Et enfin la chair qui auec ses delices, ses mignardises & ses attraits, combat & trop souuent abbat nostre courage & nos plus fermes resolutions.

III. POINT.

Sensus & cogitatio hominis prona sunt in malum ab adolescentia sua. *Gen.* 1. 21.

Scimus quia lex spiritualis est, ego autem carnalis sum, venundatus sub peccato. *Rom.* 7. 14.

Cuius quot pene verba, tot sententiæ sunt, quot sensus tot victoriæ. *Vincent. Lirin. de Tertul. c.* 14.

Cuius ex sinu innumeri Doctores, innumeri Sacerdotes, Confessores & Martyres extiterunt. Id *Vinc. Lirin. de Origene loquens, c.* 6. 13.

CONSIDEREZ la foiblesse & l'infirmité de ceux qui doiuent resister à de si puissans ennemis; c'est à dire la nostre: Et voyez-la par l'experience dans la cheute deplorable des plus grands personnages du monde, des plus vertueux, des plus sçauans, des plus auantagez en toute sorte de graces: Car sans parler du premier Ange, le premier de tous les hommes, & la premiere de toutes les femmes, Adam & Eue sont tombez; & le plus pieux de tous les Roys, Dauid; le plus renommé entre les sages Salomon, & le prince des Apostres Vicaire de nostre Seigneur, sainct Pierre, sont tombez. Adioustez-y si vous voulez Tertullien, Origene, vn Iudas parmy les Apostres, vn Nicolas parmy les sept Diacres premiers.

Faites maintenant reflexion sur vous, & voyez si ces fortes colomnes de l'Eglise ont esté renuersées, que feront de paures roseaux, foibles, vuides, inconstans & fluets comme vous? Craignez donc. Et pour estre plus à l'abry des secousses de vos ennemis, fuyez-en les occasions; & pour cela regardez celles qui vous sont plus dangereuses.

Quis enim miserebitur incantatori à serpente percusso, & omnibus qui appropiant bestiis? Eccli. 12. 13.

Certes il n'y a point de suiet de porter compassion à vn enchanteur qui s'en va agasser le serpent, s'il en est picqué: ainsi en est il de celuy qui ne fuit pas les occasions; car, *Qui amat periculum peribit in eo.* Eccli. 3. 27.

XXI. MEDITATION.

Du don de Force.

1. *Pourquoy la Force nous est donnée dans la Confirmation.*
2. *En quoy gist la force des Chrestiens.*
3. *Moyens d'acquerir ce don.*

Omnia possum in eo qui me confortat. Philip. 5. 13.

C'eſt ce que vous deuez dire auec ſainct Paul apres le Sacrement de Confirmation receu.

I. POINT.

CONSIDEREZ, Qu'outre le don de crainte qui eſt donné en la Confirmation, le ſaint Eſprit donne encore au confirmé par cette ſaincte Onction, le don de force, pour pouuoir combattre, & remporter la victoire ſur les ennemis de ſon ſalut, comme autrefois les Athletes auoiét couſtume de s'oindre tout le corps, afin que leurs Antagoniſtes euſſent moins de priſe ſur eux, *Hoc oleo vncti* (dit ſaint Cyprien,) *cum ſpiritualibus nequitiis colluctamur*, & pour ſouffrir courageuſement comme vn vaillant ſoldat à l'exemple de ſon Capitaine, toutes les confuſions & toutes les difficultez qui ſe preſentent au ſeruice de Dieu. C'eſt pour cela que l'Eueſque donne vn petit ſoufflet en l'adminiſtration de ce Sacrement, pour monſtrer qu'apres cela il n'y a point d'affront ſignalé, ny d'iniure ſi ſenſible, que le Confirmé ne doiue endurer pour noſtre Seigneur.

Dat laſſo virtutem, & his qui non ſunt, fortitudinem & robur multiplicat.

Mutabunt fortitudinem, aſſument pennas ſicut aquilæ, current & non laborabunt, ambulabunt & non deficient. *Iſa.* 40. 29 & 31.

De Vnction Chriſ. Spiritus dat robur vitæ, vt quod per naturam eſt impoſſibile, per gratiam eius non ſolum poſſibile, ſed & facile fiat, ita vt in laboribus, in vigiliis, in fame & ſiti, in omnibus obſeruantiis, quæ niſi farinula iſta dulcoretur, prorſus mors in olla appareat. *S. Ber ſer.* 1. *in feſt. Pent*

II. POINT.

CONSIDEREZ, qu'encore que la force nous ſoit auſſi bien donnée pour attaquer, comme pour ſouffrir, neantmoins la force du Chreſtien conſiſte principalement à ſouffrir: C'eſt ce que nous voyons dans tous les Martyrs, & tous les autres Saincts qui n'ont fait paroiſtre leur force & leur vertu que dans les tourmens & dans les afflictions, & c'eſt ce que fait en nous le Sacrement de Confirmation, c'eſt à dire, de nous rendre fermes & inébranlables dans les plus faſcheux accidens de cette vie, les maladies, les pertes de biens, les iniures, les peines interieures & exterieures, voire meſme nous les faire ſupporter auec ioye, parce que par ce Sacrement nos croix ſont ointes, c'eſt à dire, tres-aiſées à ſouffrir, & ſans lequel tout au contraire nous ſommes foibles, laſches & tres-aiſez à vaincre, comme il paroiſt en l'exemple des Apoſtres, qui auant la venuë du ſaint Eſprit eſtoient cachez, *Propter metum Iudæorum*, Ioan. 20. 19. Mais auſſi-toſt qu'ils eurent eſté confirmez, ſortirent pour preſcher hardiment, & qui, quand ils auoient eſté mal-traitez pour Ieſus-Chriſt s'en reſioüiſſoient, *Ibant Apoſtoli gaudentes à conſpectu Concilii, quoniam digni habiti ſunt pro nomine Ieſu contumeliam pati.* Actor. 5. 41.

Hoc ſpiritu erant præditi omnes, de quibus loquitur Apoſtolus; Sancti ludibria & verbera experti, inſuper & vincula, & carceres, lapidati ſunt, ſecti ſunt. &c. *S. Bern. ſer. de don. Spir. ſanct.*

Ne formides à facie eorum, nec enim timere te faciam vultum eorum. Ego quippe dedi te hodie in ciuitatem munitam, & in columnam ferream regibus Iuda, &c. Et bellabunt aduerſum te, & non præualebunt, quia ego tecum ſum, ait Dominus, vt liberem te. *Ierem.* 1. 7. & 18.

Loquebar de teſtimoniis tuis in conſpectu regum & non confundebar *Pſal* 118. 46.

Lætiſſime & glorianter ibat ad carcerem quaſi ad epulas inuitata. *In feſt. S. Agatha* 5. *Febr.*

III. POINT.

CONSIDEREZ que les moyens pour acquerir & conseruer ce don de force, sont, 1. de le demander auec humilité & confiance. 2. La digne participation du corps & du sang de nostre Seigneur au Saint Sacrement : car il l'appelle luy-mesme, *cibus fortium*, Psal. 77. & Saint Chrysostome dit, *Recedimus ab hac mensa, tanquam leones ignem spirantes, facti diabolo terribiles.* Hom. 46. in Ioan. 3. C'est de s'accoustumer à se vaincre tous les iours en des petites choses, comme par exemple à ne point tant parler, à ne regarder pas vn objet curieux ou dangereux, à fermer l'oreille à vne nouuelle inutile, à souffrir vn peu la faim, la soif, le froid, &c.

Caro corpore & sanguine Domini vescitur, vt anima de Deo saginetur. *Tertul. de Resurr carnis, c. 2.*

Hoc Calice inebriati erãt Martyres quando ad passionem euntes suos non agnoscebant, non vxorem flentem, non filios, non parentes. S. *Aug. in Psal. 22, Et de S. Laurent. loquens.*

In illa longa morte, in illis tormentis, qui bene manducauerat, & bene biberat, tanquam illa esca saginatus & illo calice ebrius, tormenta non sensit. *Tract. 23. in Ioan.*

Prenez quelque resolution particuliere sur ce dernier moyen; & demandez auec Dauid à toutes les heures du iour;

Redde mihi lætitiam salutaris tui, & spiritu principali confirma me. Psal. 50. 14.

Ou auec ces anciens Religieux. *Deus in adiutorium meum intende, &c.* Psal. 69. 2.

XXII. MEDITATION.

Du don de Pieté.

1. Le don de Pieté est excellent,
2. En quoy consiste ce Don.
3. Reflexion sur soy pour s'examiner si on l'a.

Pietas ad omnia vtilis est. 1. Tim. 4. 8.

I. POINT.

CONSIDEREZ combien ce don de Pieté est excellent, puis que, comme dit Saint Paul, la Pieté est vtile à toutes choses, car elle nous vnit premierement auec Dieu en qualité de nostre Pere, & nous fait prendre vn esprit filial & vn cœur d'enfant enuers luy, suiuant les paroles de l'Apostre, Rom. 8 15. *Accepistis spiritum adoptionis*, Et nous donne en second lieu de fortes inclinations pour toutes les choses qui sont à luy.

Promissionem habens vitæ quæ nunc est, & futuræ. 1. *Tim.* 4. 8.

II. POINT.

CONSIDEREZ en quoy consiste cét esprit filial que nous deuons auoir enuers Dieu. 1. C'est de l'aimer & l'honorer

In quo clamamus Abba Pater. *Rom.* 8. 15.

comme noſtre vray Pere, le défendre dans les compagnies & auoir du zele pour ſa gloire, prendre de ſa main paternelle toutes les diſpoſitions qu'il fait de nous, ſoit pour les honneurs ou le mépris, pour les richeſſes ou la pauureté, pour la ſanté ou les maladies. 2. C'eſt d'auoir de grandes tendreſſes pour la ſainte Egliſe Catholique Apoſtolique & Romaine, noſtre Mere, ſe ſoûmettant auec vne ſimplicité d'enfant à ſes ordres, eſtimant toutes ſes ceremonies iuſques aux plus petites. 3. C'eſt dit ſaint Thomas, d'honorer les Saints, & ſingulierement la Sainte des Saints, Noſtre-Dame, comme la Creature du monde qui touche à Dieu de plus prés. 4. Enfin à l'égard des hommes, c'eſt d'auoir enuers eux vn vray amour fraternel, des paroles gratieuſes, vn viſage ouuert, eſtre prompt à faire plaiſir, & compatir à leurs miſeres.

Si ego ſum pater, vbi eſt honor meus? *Matth.* 1. 6.
Non recuſo ingloriu fieri, vt non irruatur in Dei gloriam, malo in nos murmur hominum quam in Deũ eſſe. S. *Bern. l.* 2. *de conſid.*
Non ſicut ego volo, ſed ſicut tu. *Matth.* 26. 39.

III. POINT.

EXAMINEZ-vous ſi vous vous adreſſez à Dieu comme à voſtre pere, ſi vous receuez les aduerſitez & les maladies de luy, comme de voſtre pere, ou comme d'vn ennemy : Si enuers les hommes vous n'eſtes point d'vn cœur dur, inhumain, d'vne humeur ſeiche & mal gratieuſe. Si cela eſt, vous démentez la pieté par vos œuures, encore que peut eſtre vous en portiez le maſque, *Specim quidem pietatis habentes, virtutem autem eius abnegantes.* 2. Tim. 3. 5.

Commencez au moins auiourd'huy à entrer dans cét eſprit, C'eſt Dieu qui vous y conuie.

Saltem amodò voca me, Pater meus. Ierem. 3. 4.

Exercez-vous en vos prieres, & en toutes vos autres œuures à cette pieté; car c'eſt à vous auſſi-bien qu'à Timothée, que ſaint Paul recommande;

Exerce teipſum ad pietatem. 1. Tim. 4. 7.

XXIII. MEDITATION.

Du Don de Conſeil.

1. *Qu'eſt-ce que ce Don de Conſeil, & pourquoy il nous eſt donné?*
2. *Comment Noſtre-Seigneur l'a fait paroiſtre dans toute la conduite de ſa vie.*
3. *Les manquemens que l'on commet contre ce don.*

Conſilium cuſtodiet te, & prudentia ſeruabit te, vt eruaris à via mala. Prou. 2. 11.

Le Conſeil te garantira de tous maux, & t'empeſchera de faillir & de te fourvoyer dans le chemin du Ciel.

I. POINT.

CONSIDEREZ que le don du Conſeil donné dans la Confirmation, n'eſt autre choſe qu'vne lumiere ſurnaturelle, dont le ſaint Eſprit éclaire l'entendement, pour pouuoir diſcerner le bien du mal, pour connoiſtre dans les cas particuliers & difficiles, où la raiſon eſt trop courte, ce qu'il faut faire & ne faire pas, & nous empécher principalement d'agir par precipitation, par boutade & legereté d'eſprit. C'eſt pourquoy il deſcendit ſur les Apoſtres en forme de langue, qui diſcerne entre le doux & l'amer.

Primum quidem ipſum fontem ſuum, id eſt, mentem, de qua oritur, purificat conſideratio; deinde regit affectus, dirigit actus, corrigit exceſſus, componit mores, vitam honeſtat & ordinat: Poſtremo diuinarum pariter & humanarum rerum ſciẽtiam confert: hæc eſt quæ confuſa diſterminat, hiantia cogit, ſparſa colligit, ſecreta rimatur; vera veſtigat, veriſimilia examinat, ficta & fucata explorat.

Hæc eſt quæ agenda præordinat, acta recogitat, vt nihil in mente reſideat aut incorrectum, aut correctione egens. S. *Bern. l. de Conſid. c. 7.*

II. POINT.

CONSIDEREZ que ce n'eſt pas ſans raiſon que le Prophete a dit de noſtre Seigneur, qu'il ſeroit remply de cét eſprit de Conſeil: car pour nous donner l'exemple de faire toutes nos actions auec grande circonſpection & deliberation, les ſiennes ont eſté tellement compaſſées pour toutes les circonſtances des temps, du lieu, & des perſonnes, qu'il ne ſe peut rien de plus. Il attend l'âge de trente ans, & ſe retire dans vn deſert auant que de ſe mettre à la Predication, & à conuerſer parmy les hommes, & y demeure quarante iours à conſiderer ce qu'il diroit, & ce qu'il feroit dans ſa conuerſation. Auoit il beſoin de cette retraite? nenny, mais c'eſtoit pour nous apprendre, combien nous qui ſommes naturellement ſi inconſiderez, auons beſoin de cét eſprit de conſeil en toute la conduite de noſtre vie.

Et ipſe Ieſus erat incipiens quaſi annorũ triginta. *Luc. 3. 23.* Cœpit Ieſus facere & docere. *Act. c. 1.*

Sic enim decet nos implere omnem iuſtitiam. *Matth. 3. 15.*

Et Ieſu baptiſato & orante apertum eſt cœlum & deſcendit Spiritus ſanctus. *Luc. 13. 21. & 22.*

Lucerna corporis tui eſt oculus tuus. Si oculus tuus ſimplex fuerit totum corpus tuum lucidum erit, & ſicut lucerna fulgoris illuminabit te. *Luc. 11. 34. & 36.*

III. POINT.

CONSIDEREZ, que le principal manquement que vous auez commis en ce ſuiet, c'eſt de vous eſtre conduit iuſqu'à preſent par voſtre teſte, ſans prendre aduis, ny de Dieu, ny de ceux qui pouuoient vous inſtruire de ſa part aux affaires de conſequence que vous auez euës à traiter.

Si vous remarquez y eſtre tombé, demandez en pardon; & faites reſolution de ne rien entreprendre que vous n'ayez

auparauant

auparauant consulté l'oracle du Ciel, qui vous sera manifesté par vostre Directeur, de peur qu'il ne vous arriue comme à Iosué, qui fut deceu par les Gabaonites, pour ce que, dit l'Escriture,

Os Domini non interrogauerunt. Iof. 9. 14.

Et auant toutes vos actions, demandez toûjours grace à Dieu, quand ce ne seroit que par vne éleuation de cœur. Dites auec le Prophete Roy;

Dirige me in veritate tua & doce me. Psal. 24. 5. Enseignez-moy ce qu'il faut que ie fasse, ou que ie laisse maintenant.

Vias tuas Domine demonstra mihi, & semitas tuas edoce me. Psal. 24. 4.

Dissipantur cogitationes, vbi non est consiliũ. *Prou.* 15. 22. Cor boni consilii statue tecum, non est enim tibi aliud pluris illo.

In his omnibus deprecare altissimum, vt dirigat in veritate viam tuam.

Ante omnia opera verbum verax præcedat te, & ante omnem actum consilium stabile. *Eccli.* 37. 19. & 20.

Oculi tui recta videãt, & palpebræ tuæ præcedent gressus tuos: dirige semitam pedibus tuis, & omnes viæ tuæ stabilientur. *Prou.* 4. 26. & 28.

Hæc est discretio quæ oculus & lucerna corporis in Euangelio nũcupatur. *Cass. Colos.* 2. c. 2.

Quod enim est oculus corpori, hoc intellectus est animæ. S. *Chrysost.*

XXIV. MEDITATION.

Du Don de Science.

1. *Quelle est cette Science.*
2. *Combien elle nous est necessaire.*
3. *Moyens de l'obtenir.*

Beatus homo quem tu erudieris Domine, & de lege tua docueris eum. Psal. 93. 12.

Bien heureux celuy que vous instruirez en vostre Loy par le moyen du don de Science.

I. POINT.

CONSIDEREZ, Que ce don de Science communiqué en la Confirmation, n'est point vne science semblable à celle des Philosophes ou des Theologiens, qui d'ordinaire s'acquiert par l'estude, mais c'est la Science que l'Ecriture appelle des Saints, *Dedit illi scientiam Sanctorum*, Sap. 10. 10. Qui est vne lumiere surnaturelle que cét Esprit diuin répand en l'ame du Iuste, laquelle luy fait connoistre les creatures dans les desseins de leur creation, c'est à dire, comme des effets de la bonté de Dieu, des marques de son amour, & des aydes & instrumens de nostre salut.

Tot laudantium audit voces, quot creaturarum intuetur species, quandam quoque in corde spiritualem sentit harmoniã, quæ interiora omnia complet iubilatione: Non enim à conditoris se valet continere laude, cum vniuersa in diuinis præconiis occupata intelligit opera. Omnia vocibus suis iucundissimũ agunt concentum; vnde frequentissima respersus suauitate animus, tacitè vociferare compellitur, Domine quis similis tibi? *Laurent. Iustin. de Conuiuio, c.* 19.

II. POINT.

CONSIDEREZ combien cette Science nous est necessaire, que sans elle toutes nos sciences acquises, non seulement nous sont inutiles, mais mesme sont preiudiciables à nostre

Tota mundi conſpiratio & natura, eſt velut liber diuinitate plenus & ſpeculum diuinorum.

Et de his quæ videntur bona non potuerunt intelligere eum qui eſt, neque operibus attendentes agnouerunt quis eſſet artifex. *Ibid. Sap.* 13. 1.

Delectaſti me Domine in factura tua & in operibus manuum tuarum exultabo; vir inſipiens non cognoſcet & ſtultus non intelliget hæc. *Pſal.* 91. 5. & 7.

Videte ne quis vos decipiat per Philoſophiâ & inanem fallaciam, ſecundum traditionem hominum, ſecundum elementa mundi, & non ſecundum Chriſtum. *Coloſſ.* 2. 8.

ſalut, *Vani ſunt omnes homines, in quibus non ſubeſt ſcientia Dei*, Sap. 13. 1. Et la raiſon c'eſt, parce qu'encore qu'ils connoiſſent clairement les choſes naturelles, leurs proprietez & leurs effets, ils ignorent neantmoins pour quelle fin elles ſont faites, & à quoy elles doiuent ſeruir; Et ſuiuant cela, au lieu de les employer pour les fins pour leſquelles Dieu les a produites, c'eſt à dire, pour le benir & le loüer, ſouuent ils l'en offenſent. N'eſt-ce pas vne choſe étrange, que toute cette grande diuerſité de connoiſſances tres-claires qu'ont les Demons de tant de choſes, auec cét eſprit prodigieux que Dieu leur a donné, ne leur ſert que pour maudire, pour blaſphemer, & pour haïr Dieu? Toutes nos connoiſſances ne ſont gueres meilleures, ſi elles ne ſont accompagnées de ce don de Science. *Vide ne lumen quod in te eſt, tenebræ ſint.* Luc. 11. 35. Or prenez garde que cette Science dont nous parlons, ne s'acquiert point par l'eſtude, mais par l'oraiſon.

Demandez-la donc inſtamment à Dieu, & dites auec le Prophete:

Bonitatem, & diſciplinam & ſcientiam doce me. Pſal. 118. 66.

Renoncez à tout deſir de ſçauoir & d'apprendre qui pourroit eſtre contraire à cette ſcience. Vous le connoiſtrez ſi vos eſtudes ne preiudicient point aux exercices de l'Oraiſon. Et ſi tant plus vous auancerez dans les lettres, vous deuenez toûjours plus humble: Car la ſcience des Philoſophes & des Theologiens enfle, mais celle des Saints qui eſt inſeparable de la Charité nous humiliant à nos yeux, affermit noſtre ſalut.

Scientia inflat, charitas vero ædificat. 1. Cor. 8. 2.

XXV. MEDITATION.

Du don d'Entendement ou d'Intelligence.

1. *Qu'eſt-ce que ce don d'Intelligence.*	2. *Combien il nous eſt neceſſaire.* 3. *Moyens de l'obtenir.*

Intellectum tibi dabo, & inſtruam te. Pſal. 31. 8.

I. POINT.

Intelligere, intus legere. S. Thom.

Incerta & occulta ſapientiæ tuæ manifeſtaſti mihi. Pſal. 50. 8.

CONSIDEREZ, Que le don d'Intelligence que le ſaint Eſprit communique en la Confirmation, ſe donne principalement contre la foibleſſe de noſtre Entendement, pour

pouuoir penetrer & connoistre les mysteres de la Foy, & les choses de nostre salut, lesquelles sans cela nous seroient inconnuës. Et c'est par la vertu & l'efficace de ce don que nous en voyons plusieurs, qui quoy que grossiers & sans lettres, & qui d'ailleurs ne pourroient rendre raison des points de leur Foy, les croyent neantmoins auec telle fermeté, qu'ils semblent des rochers dedans leur creance, parce qu'en effet par cette lumiere ils les connoissent plus clairement, ne fût-ce qu'vn villageois ou vn seruiteur, que les plus grands Philosophes & les plus sçauans Theologiens auec toute leur science.

Mirabilia testimonia tua: ideo scrutata est ea anima mea. Declaratio sermonum tuorum illuminat, & intellectum dat paruulis. *Psal.* 118. 129. & 130.

Non satiabor illis diebus considerare altitudinem consilii tui super salutem generis humani. S. *Aug. in initio conuers. suæ, l.* 9. *Conf. c.* 6.

II. POINT.

CONSIDEREZ, combien ce don nous est necessaire, puis que sans luy nous ne découurons rien dans les choses de Dieu, ny dans toute sa conduite; & qu'au contraire, à l'ayde de ce flambeau, les simples & les idiots deuiennent capables de contempler les merueilles de Dieu, & s'entretiennent doucement les heures & les iours entiers dans la consideration de ses ouurages.

Adhuc & vos sine intellectu estis? *Matth.* 15. 16.

Tunc videbis & afflues, & mirabitur, & dilatabitur cor tuum. *Isa.* 60. 5.

III. POINT.

CONSIDEREZ, Que le moyen d'obtenir ce Don, c'est 1. La foy ferme & simple, *nisi enim credideritis, non intelligetis,* dit le Prophete Isaïe, c. 7. *iuxta* 70. *vers.* 9.

2. Vne humilité profonde, dont le manquement fut cause, comme remarque saint Augustin, que les Philosophes Gentils eurent tant de difficulté à receuoir la lumiere de l'Euangile.

Pudet videlicet doctos homines ex Discipulis Platonis, fieri Discipulos Christi.

Humiliez vous donc, & soûmettez vostre esprit, car,

Abscondisti hæc à sapientibus & prudentibus, & reuelasti ea paruulis. Matt. 10. 25.

Qui piscatorem suo spiritu docuit sapere & dicere, In principio erat Verbum. S. *Aug. de ciuit. l.* 10. *c.* 29.

Et auec ces deux vertus de la Foy & de l'Humilité, demandez hardiment,

Da mihi intellectum & scrutabor legem tuam. Psal. 118. 34.

Intellectum da mihi & viuam. Ibid. 144.

Reuela oculos meos, & considerabo mirabilia de lege tua. Ibid. 18.

XXVI. MEDITATION.
Du Don de Sapience.

1. *Qu'est-ce que ce Don de Sapience.*
2. *Combien il nous est necessaire.*
3. *Moyens de l'obtenir.*

Gustate & videte, quoniam suauis est Dominus. Psal. 33. 9.

Sapida Dei diuinorumque scientia.

Goustez, & sauourez combien le Seigneur est doux. C'est ce qui se fait excellemment bien par le don de Sapience.

I. POINT.

Sapientiam præposui regnis & sedibus, & diuitias nihil esse duxi in comparatione illius. Nec comparaui illi lapidem pretiosum, quoniam omne aurum in comparatione illius arena est exigua, & tanquam lutum æstimabitur argentū in conspectu illius. Est speciosior sole & super omnem dispositionem stellarum, luci comparata inuenitur prior. *Sap.* 7. 8. 9. & 29.

CONSIDEREZ, Que le dernier & le plus excellent des dons du saint Esprit qui se communiquent en la Confirmation, c'est le don de Sapience, qui n'est autre chose qu'vne connoissance sauoureuse de Dieu, & des choses diuines, c'est à dire, qui nous rend l'exercice de la vertu doux & agreable, laquelle nous sembloit d'ailleurs amere & insipide, qui nous fait gouster les choses de Dieu & nous y affectionner, qui nous fait prendre plaisir aux actions mesme les plus difficiles pour l'amour de luy, & nous fait au contraire auoir à dégoust toutes les grandeurs, les delices & les biens de la terre; ce qui faisoit dire à Dauid, *Iudicia tua Domine dulciora sunt super mel & fauum.* Psal. 18. 10. & 11.

Fortè sapientia à sapore denominatur, quod virtuti accedens quoddam veluti condimentum sapidam reddat, quæ per se insulsa quodammodo & amara sentiebatur. Nec dixerim reprehendendum si quis sapientiam saporem definiat. Hunc saporem perdidimus ab ipso penè exortu generis nostri; Ex quo cordis palatum, sensu carnis præualente, infecit virus serpentis antiqui, cœpit animæ non sapere bonum, ac sapor noxius subintrare. S. *Bern. serm.* 85. *in Cant.*

II. POINT.

CONSIDEREZ combien ce don nous est vtile & necessaire, puis que sans luy on n'estime point les choses de Dieu, on ne les gouste pas; & en suitte on n'en a point de desirs, mais on les neglige, leur preferant indignement vne fumée d'honneur, & vn plaisir de bestes : sans ce don on n'a point de goust aux exercices de deuotion, tout y est sec & insipide, les chants, les oraisons, les fonctions, & les estudes, tout nous déplaist, où auec vn rayon de ce Soleil, les choses les plus communes, vne petite ceremonie de l'Eglise, vne priere ordinaire, vn mot que l'on aura dit ou entendu cent fois sans effet, frappe & entre bien auant dans nos cœurs. Et c'est pour nous faire prendre ce goust des choses diuines, & nous faire perdre celuy des choses de la terre, qu'au Baptesme on met du sel dans la bouche de l'enfant, en luy disant : *Accipe sal sapientiæ.*

Auez-vous ce goust des choses de Dieu? Examinez-vous auec quelle affection vous vous portez aux exercices de pieté; & si vous voulez apprendre les moyens d'obtenir cette sauoureuse connoissance;

III. POINT.

CONSIDEREZ, que le 1. c'est la priere, disant auec le Sage, *Da mihi Domine sedium tuarum assistricem sapientiam; mitte illam de cœlis sanctis tuis, & à sede magnitudinis tuæ, vt mecum sit & mecum laboret.* Sap. 9. 10. Le 2. C'est de la desirer ardemment. *Optaui & datus est mihi sensus; & inuocaui & venit in me Spiritus sapientiæ.* Sap. 7. 7. Le 3. C'est vne grande pureté d'ame & de corps: car *in maleuolam animam non intrabit sapientia, nec habitabit in corpore subdito peccatis.* Sap. 1. 14. Et pour dernier moyen, souuenez-vous que *non inuenitur sapientia in terra suauiter viuentium.* Iob. 28. 13. C'est à dire, à moins d'estre éleué au dessus de la chair & de tous les plaisirs des sens.

Animalis homo non percipit ea quæ Dei sunt. 1. Cor. 2. 14.

Est hoc donum splendidissimum instar lucis & sapidissimum instar mellis, non solum sicut mel, sed plusquam mel. *S. Bonau. in dieta salis. tit. 6. de don. c. 4.*

Per sapientiam sanati sunt, quicumque placuerunt tibi Domine à principio. *Sap. 9. 19.*

Gustato spiritu desipit omnis caro. *S. Greg*

Sapientia sensum carnis infatuat, purificat intellectum, cordis palatum sanat & reparat. *S. Bern serm. 85. in Cant.*

Si quis vestrum indiget sapientia, postulet à Deo, qui dat omnibus affluenter & non improperat & dabitur ei. *Iac. 1. 5.*

DES VERTVS PLVS NECESSAIRES au Chrestien.

XXVII. MEDITATION.

Et premierement des Vertus Theologales, la Foy, l'Esperance, & la Charité.

1. *Les Vertus Theologales sont les plus excellentes de toutes, & par consequent plus à cultiuer.*
2. *Combien la Foy, qui est la premiere, est necessaire.*
3. *Deux sortes de Foy.*

Nunc autem manent Fides, Spes & Charitas, tria hæc. 1. Cor. 13. 13.

La Foy, l'Esperance, & la Charité sont les trois vertus qui commencent & acheuent la perfection du Chrestien.

I. POINT.

CONSIDEREZ qu'entre toutes les vertus Chreſtiennes, les plus excellentes & les plus neceſſaires, ſont les Theologales, parce qu'elles regardent Dieu en droite ligne, comme leur propre objet, & qu'elles nous vniſſent immediatement à luy comme à noſtre derniere fin & beatitude eternelle. Et partant l'exercice le plus neceſſaire & continuel du Chreſtien, doit eſtre à produire des actes de ces trois vertus, puis que ce ſont les plus glorieuſes & les plus agreables à Dieu, & à nous les plus vtiles & les plus meritoires.

Eſtonnez-vous de voir la pluſpart des deuots du ſiecle prendre tant de ſoin à recommander & à acquerir les vertus Morales & Ciuiles : Et ne parler & conſiderer que ſuperficiellement les vertus diuines & abſolument neceſſaires.

II. POINT.

CONSIDEREZ que la premiere des trois vertus Theologales eſt la Foy, qui nous donne la connoiſſance du vray Dieu, & aſſuiettit noſtre entendement à croire fermement & ſimplement tout ce qu'il nous dit ou par ſoy immediatement, ou par ſes organes, & préciſément parce qu'il nous le dit.

Vertu ſi neceſſaire, que ſans elle, dit l'Apoſtre. *Impoſsibile eſt placere Deo*, Hebr. 11. 6. & que noſtre Seigneur nous recommande par deſſus toute autre en vne infinité d'endroits de l'Eſcriture, dautant que ce que la racine eſt à l'arbre, le fondement à l'édifice, la mere à l'enfant; cela eſt la foy à toutes les vertus, & à la vie Chreſtienne, *Fides eſt ſperandarum ſubſtantia rerum*, dit l'Apoſtre, Hebr. 11. 1.

III. POINT.

CONSIDEREZ qu'il y a deux ſortes de foy : l'vne ordinaire, commune à tous les fideles, qui leur a eſté infuſe au Bapteſme, qui en pluſieurs eſt tres-petite, languiſſante, & grandement defectueuſe, & qui ne merite pas quaſi le nom de Foy: L'autre eſt grande, extraordinaire & heroique, dont parle le Sage, quand il dit; *Dabitur illi fidei donum electum*. Sap. 3. 14.

Et c'eſt à celle-là que nous deuons butter, & dautant plus les Eccleſiaſtiques, qu'ils la doiuent précher, & y affermir les autres.

Tria ſunt hæc quibus & ſcientia omnis & Prophetia militat: fides, ſpes, charitas. S. *Aug. lib. de doctr. Chr.* c. 37.

Homo fide, ſpe & charitate ſubnixus, eaſque inconcuſſe retinens, non indiget ſcripturis, niſi ad alios inſtruendos. Itaque multi per hæc tria etiam in ſolitudine ſine codicibus viuunt, vnde in illis arbitror iam completum eſſe quod dictum eſt; Siue Prophetiæ euacuabũtur, ſiue linguæ ceſſabunt, &c. *Id. ibid.* c. 39.

Accedentem ad Deum oportet credere, quia eſt. *Hebr.* 12. 6.

Fides eſt humanæ ſalutis initium, fundamentum & radix omnis iuſtificationis, ſine qua impoſſibile eſt placere Deo, & ad filiorum eius conſortium peruenire. *Conc. Trid ſeſſ.* c. 8. *circa med.*

Secundum fidem veſtram fiat vobis. *Matth.* 9. 29.

Vade, fides tua te ſaluum fecit: *Marc.* 10

Si credideris, videbis gloriã Dei *Ioan.* 11. 40.

Si potes credere, omnia poſſibilia ſunt credenti. *Marc.* 9. 22.

Res ſperandæ ſunt in fide, ſicut arbor in ſemine, quæ per fidem iam exiſtunt quodammodo in nobis, ſicut arborem modo quodã tenemus in ſemine. S. *Thom.*

Ille apud Deum plus habet meriti, qui plus attulerit non argenti, ſed fidei. S. *Aug.*

Magnarum hic vigor eſt mentium, & valde fidelium lumen eſt animorum, incunctanter credere, quę corporeo non videtur intuitu, & ibi figere deſiderium quo nequeant inferre conſpectum. S. *Leo ſerm. de Aſc.*

Habete fidem Dei, *Marc* 11. 23.

Si habueritis fidem ſicut granum ſinapi, diceretis huic arbori, eradicare, & obediet vobis. *Luc.* 17. 6.

Voulez-vous sçauoir les qualitez, qu'elle doit auoir pour en venir à ce degré d'excellence? La premiere c'est qu'elle soit ferme sans douter: La seconde, qu'elle soit simple sans eplucher: Et la troisiéme, qu'elle soit viue, c'est à dire, operante par charité.

Combien de fois auez vous manqué contre ces trois qualitez, soit en vous arrestant volontairement dans des pensées contre la Foy, soit en parlant trop librement, & disputant ou recherchant trop curieusement les raisons de nos Mysteres, soit en n'agissant point conformement à vostre foy?

Humiliez-vous deuant Dieu, & demandez-luy auec les Apostres: *Domine adauge nobis fidem.* Luc. 17. 5.

Inuisibilem tanquam videns sustinuit.
In spem contra spem credidit nec infirmatus est fide, &c. *Rom.* 4. 18. & 19.
Nobis curiositate non opus est post Christum Iesum, nec inquisitione post Euangelium. *Tertul. l. de præsc. c* 8.
Magna insania est Euangelio non credere, cuius veritatem sanguis Martyrum clamat, Apostolicæ resonant voces, prodigia probant, ratio confirmat, elementa loquuntur, dæmones confitentur. *Pic. Mirand. Epist.* 1.
Sicut modo geniti infantes rationabiles sine dolo lac concupiscite. 1. *Petr.* 2. 2.
Non est fides superborum, sed humilium. S. *Aug. serm. de verbis Domini.*

XXVIII. MEDITATION.

De la Foy viue & efficace.

1. *L'obligation que nous auons de rendre nostre foy effectiue.*
2. *Deux sortes de veritez de foy, speculatiues, & pratiques.*
3. *Combien peu de foy parmy les Chrestiens.*

Iustus meus ex fide viuit, dit Dieu chez le Prophete Abacuc, chap. 2. 4.

Et S. Paul aussi le repete. *Rom.* 1. *Hebr.* 1. 10. 38. Le iuste vit de la Foy, comme on dit d'vn Artisan qu'il vit de son mestier, quand il luy fait gagner sa vie.

I. POINT.

CONSIDEREZ suiuant ces paroles, l'obligation & la necessité que nous auons de rendre nostre foy effectiue, c'est à dire, de produire de bonnes œuures. La premiere raison c'est, parce que la foy sans les œuures est morte, c'est à dire, du tout inutile à nostre salut. *Quid enim proderit, fratres mei*, dit S. Iacques, *si fidem quis dicat se habere, opera autem non habeat?* Iac. 2. 34. La 2. C'est parce que la foy ne nous est pas donnée pour connoistre & croire seulement, mais encor pour agir & mettre en pratique ce que nous croyons. *Ille verè credit qui exercet operando quod credit*, dit S. Gregoire, Hom. 26. in Euang. & pour mieux entendre cette verité,

Fidem tuam dilectio animet, probet actio. S. *Bern. serm.* 24. *in Cant.*
Fides sine operibus mortua est, sicut inutiliter quoque flos apparet, vbi non sequitur fructus. *Id. Ibid.*
Fide plurimam hostiam Abel, quam Caïn obtulit Deo.
Fide Abraham obediuit in locum exire, & exiit nesciens quo iret.
Fide obtulit Isaac cum tentaretur.
Fide Moyses nega-

uit ſe eſſe filium filiæ Pharaonis. *Hebr.* 11.

Fides ſic eſt in anima vt radix bona quæ pluuiam in fructum ducit. *S. Aug. præfat. in Pſal.* 135.

Credere in Chriſtum fides vocatur: difficile eſt vt male viuat, qui bene credit. Fides appellata eſt ab eo quia fit quod dicitur Duæ ſyllabæ ſonant cum dicitur fides. Prima ſyllaba eſt à facto. Secunda à dicto. Interrogo ergo te, vtrum credas? Dices; credo; fac quod dicis & fides eſt. *Id. ſer.* 237. *de temp.*

II. POINT.

CONSIDEREZ, qu'entre les veritez que la Foy nous propoſe, les vnes regardent l'entendement, comme celles-cy, qu'il y a vn Dieu en trois perſonnes, que la ſeconde s'eſt faite Homme, qu'il y a vn Paradis, & vn Enfer, & ſemblables que nous appellons veritez ſpeculatiues. Et d'autres qui regardent la volonté pour la police de noſtre vie, & qui ne ſont pas ſeulement à croire, mais encor à faire & pratiquer: par exemple, qu'il eſt neceſſaire à vn chacun pour ſe ſauuer, de fuyr le vice, exercer la vertu, garder les Commandemens de Dieu, aymer ſes ennemis, & autres ſemblables maximes de l'Euangile. Or pour eſtre vrayment fidelle il ne ſuffit pas d'embraſſer les premieres, mais il faut encor pratiquer les ſecondes; & nous témoignerons ne pas croire parfaitement celles là, ſi nous ne pratiquons celles-cy, car les vnes & les autres ſont indubitables & infaillibles, dautant qu'elles ſont émanées d'vn meſme principe, qui eſt la verité premiere.

Lucerna pedibus meis verbum tuum Domine. *Pſal.* 118. 10.

Verbum Dei fides noſtra eſt, verbum Dei lux eſt, lucerna eſt fides. *S. Ambr in c.* 11. *Luc.*

Veritatem in iniuſtitia detinent. *Rom* 1. 18.

Conſidera quod fidelis voceris, non rationalis, & accepto baptiſmo hoc dicimus, fidelis factus eſt. *Aug. ſerm.* 2. *in Feſt S. Trinit.*

Si potes credere, omnia poſſibilia ſunt credenti. *Marc.* 9. 22.

Accedamus cum vero corde in plenitudine fidei, cum fide per Charitatem operante. *S. Thomas in hunc locum.*

III. POINT.

CONSIDEREZ d'icy, combien il y a peu de foy au monde, & combien il eſt vray ce que Noſtre Seigneur nous propoſe en ſaint Luc, *Veniens filius hominis, putas inueniet fidem in terra*? Luc. 18. 8. Car ſi on auoit examiné tous les Chreſtiens, combien en trouueroit-on qui fuſſent vrayement fideles?

Mais ſans ſortir de chez vous, vos œuures répondent-elles à voſtre creance? *Tu fidem habes*, dit ſaint Iacques, 2. chap. *oſtende fidem ex operibus.* Vous croyez ayſément les Myſteres de la ſainte Trinité, de l'Incarnation, du ſaint Sacrement, parce que cela ne vous couſte rien: mais croyez-vous que pour aller au Ciel il faille fuyr les occaſions du peché, il faille porter ſa Croix, il faille ſe faire violence, le croyez-vous? Certes, ſi vous croyiez qu'il y euſt vn treſor dans voſtre iardin, vous trauailleriez pour l'auoir, que ſi vous ne vous remuez pas, c'eſt que vous ne le croyez pas; Dites-en de meſme du Paradis & de l'Enfer: Car ſi vous croyiez que l'vn ou l'autre doit eſtre vôtre demeure pour vne éternité, vous trauailleriez plus que vous ne faites, pour acquerir l'vn, & éuiter l'autre. N'eſt-il pas vray?

Quid vocatis me Domine, & non facitis quæ dico? Luc. 6. 46.

XXIX.

XXIX. MEDITATION.

Des effets de la Foy.

1. Le premier effet de la Foy, c'est la crainte de Dieu. | *2. Le second, de purifier les cœurs.*

Beati qui non viderunt, & crediderunt. Ioan. 20. 29.

Cela s'entend, à raison des grands biens & des effets merueilleux que produit la Foy dans vne ame.

I. POINT.

CONSIDEREZ, que les principaux effets de la Foy sont deux, suiuant saint Thomas, 1. La crainte & la reuerence vers la diuine Maiesté, parce que la Foy nous fait apprehender Dieu; ou comme Iuge, ou comme Pere. Si nous le regardons comme nostre Iuge, nous craignons ses chastimens; si nous le considerons comme nostre Pere, nous apprehendons de l'offenser de peur de luy déplaire, & de la naist la crainte seruile ou filiale: en effet, puisque les Demons mesme par l'effort seulement de leur foy naturelle, *credunt & contremiscunt*, Iac. 2. 19. Si vous vous estiez bien persuadé que Dieu voit tout ce que vous faites, & écoute tout ce que vous dites, pour vn iour vous en faire rendre compte, ne vous tiendriez-vous pas dans les termes d'vne grande modestie & d'vne profonde reuerence deuant luy, qui passeroit mesme iusques au tremblement, comme il est dit, que *Tremunt Dominationes?*

Si donc vous voyez que dans l'Eglise, dans vos prieres, ou en toute autre rencontre vous perdez ce respect, dites que c'est manquement de foy.

II. POINT.

CONSIDEREZ, que le second effet de la foy, c'est de purifier les cœurs des fideles, *Fide purificans corda eorum.* Act. 16. 9. dit S. Pierre, c'est à dire, en termes d'Escriture, l'entendement & la volonté: car la Foy purifie 1. L'entendement & le nettoye des ignorances & de ses erreurs, l'esleue par dessus luy mesme & le fait renoncer à toutes les sciences humaines, &

à toutes les experiences des sens pour le faire entrer en participation de la connoissance que Dieu mesme a des choses, & luy en faire porter le mesme iugement que Dieu fait : science & connoissance, qui estant infiniment asseurée, pour estre vn rayon de la premiere verité, peut seule en ce monde rendre nostre entendement parfait & deïforme, & qui le rend par ce moyen diuinement sçauant & veritable, & luy fait meriter cét eloge de Beatitude que nostre Seigneur luy donne, *Beati qui non viderunt, &c.*

Fides est oculus cordis: videt qui credit & credendo intelligit. S. *Aug. serm. de Cataclismo.*

Omnino habet oculos fides, & maiores oculos, & potentiores & fortiores. hi oculi neminem deceperunt. *Id. in Psal.* 145.

Fides est fortitudo & generositas nostri intellectus. *Guill. Paris. l. de fid. c.* 1.

Hæc est victoria quę vincit mundum, fides nostra. 1. *Ioan.* 5. 4.

Vanitas vanitatum & omnia vanitas. *Eccli.* 1, 1.

Momentaneum & leue tribulationis nostræ, &c. 2. *Cor.* 4. 17.

Bonum est viro cum portauerit iugum ab adolescentia sua. *Thren.* 3. 27.

2. Elle purge la volonté de ses affections vicieuses, & de ses attaches dereglées, & luy fait aymer les choses, comme il est raisonnable, & comme Dieu le veut.

Est-ce ainsi que vous en vsez ? Quel iugement faites-vous des honneurs, des richesses, des plaisirs de ce monde : Si vous vous en rapportez à la foy, elle vous enseigne que tout cela n'est que vanité. Le croyez-vous ? Et au contraire que pensez vous des mépris, des souffrances, des iniures ? Si vous consultez vostre nature; elle y aura repugnance, & c'est en quoy pourtant Dieu establit vostre salut. Raisonnez ainsi de toute autre chose, & vous verrez combien il sera vray de dire,

Non sicut cogitationes meæ, cogitationes vestræ. Isay. 55. 8.

Que les connoissances que nous auons des choses par la foy, sont bien differentes de celles que la nature, les sens ou la raison nous enseignent ! Voila pourquoy, Ne iugez pas des choses par leur exterieur, mais iugez-en sainement, & selon la verité, dit nostre Seigneur, ce qui n'appartient proprement qu'à la Foy qui ne se trompe iamais.

Nolite iudicare secundum faciem, sed iustum iudicium iudicate, Ioann. 7. 24.

XXX. MEDITATION.

REPETITION DES MEDITATIONS precedentes,

Touchant la Foy par forme d'Examen.

1. *Reflexion sur ce qui a esté dit de la Foy.*	2. *Sur quoy particulierement nous deuons exercer nostre Foy.*

Vosmetipsos tentate si estis in fide, ipsi vos probate. 2. Cor. 13. 5.

I. POINT.

APRES tout ce que vous auez veu de la Foy, de sa necessité, de son excellence & de son merite : Voyez, dit sainct Paul, si vous l'auez en effet & pour le reconnoistre, examinez-vous comme vous auez agy en cét exercice, si vous en faites des actes chaque iour, combien & auec quelle perfection, si vous regardez toutes les choses auec les yeux de la Foy, & si leur exterieur ne fait point trop d'impression sur vous, mais si de l'exterieur vous passez à l'interieur, des choses presentes aux futures, & si enfin vous la rendez effectiue: car comme la Foy est vne chose spirituelle & cachée au fond de l'ame, elle ne se produit & ne se montre que par les œuures.

Fides est bonorum omnium fundamentum, humanæ salutis initium; si quis non ambulauerit per fidem, non perueniet ad speciem. *S. Aug. ser. 18. de temp.*

Non enim viuit ex fide quisquis præsētia quæ videntur cupit vel timet, quia fides ad inuisibilia pertinet. *S. Aug. in expos. cap. 3. epist. ad Gal.*

Ideo ait Apostolus, Non contemplantibus nobis quæ videntur, sed quæ non videntur: quæ enim videntur, temporalia sunt; quæ autem non videntur, æterna. 2. *Cor.* 4. 18.

II. POINT.

CONSIDEREZ qu'encore que nous deuions exercer des actes de foy sur toutes les veritez speculatiues & pratiques; Il y en a neantmoins certaines, sur lesquelles nous deuons nous arrester plus souuent; comme sont les quatre fins dernieres, croyant fermement tout ce que la foy nous enseigne, & que nous auons veu dans les Meditations de la Vie purgatiue, & tirant tousiours apres ces actes quelques conclusions morales pour le reglement de nostre vie, comme sont encore nostre fin derniere & nostre beatitude : La presence de Dieu, qui nous seruira d'vne forte bride pour ne nous point échapper, & d'vn vif éperon pour nous porter aux bonnes œuures : L'estre de Dieu & nostre neant qui causera en nous vn profond aneantissement; La Prouidence diuine qui nous fera soûmettre à sa tres-sage conduite. Tous ces obiets sont ceux enuers lesquels nous deuons produire plus d'actes de foy & plus souuent, auec encore le tres-sainct Sacrement de l'Autel, qui doit estre d'autant plus familier aux Ecclesiastiques qu'ils l'ont presque tousiours en maniement. Ne former pas le signe de la Croix par coustume & à la haste, non plus que dire le *Credo*, mais le former & le prononcer auec les actes de foy des trois mysteres, qui y sont compris.

Vtinam (homines) saperent & intelligerent, ac nouissima prouiderent. *Deut.* 13. 29.

In omni loco oculi Domini contemplantur bonos & malos. *Prou.* 15. 3.

Viuit Dominus in cuius conspectu sto. 3. *Reg.* 17. 1.

Substantia mea tamquam nihilum ante te. *Psal.* 38. 6.

Ecce gentes, quasi stilla situlæ & quasi momentū stateræ reputatæ sunt omnes gentes: quasi non sint, sic sunt coram eo, quasi nihilum & inane reputatæ sunt ei. *Isai.* 40. 15. & 17.

Ego Dominus & non alter, formans tenebras & creans lucem, faciens pacem & creans malum, ego Dominus faciens omnia. *Isai.* 45. 7.

Ego occidam & ego viuere faciam: percutiam & ego sanabo. *Deut.* 32. 39.

N'est il pas vray que vous ne vous estes iamais gueres auisé de produire ces Actes? C'est pourquoy il ne faut pas vous estôner, si vous estes si foible, car n'ayant que la foy habituelle que vous auez receuë au Baptesme & ne la viuifiant pas par les

Ideo accepimus lampadem ardentem in Baptismo.

actes, c'est de mesme comme si vous n'en auiez point; & vous estes iustement comme celuy qui auroit vne bonne espée, & qui se laisseroit tuer faute de la tirer hors du fourreau pour s'en défendre.

Demandez ardemment à nostre Seigneur cette premiere & fondamentale vertu du Christianisme & pour entrer auiourd'huy dans l'exercice, Souuenez-vous de ce conseil de l'Apostre, *Vigilate, state in fide.* 1. Cor. 16. 13.

In omnibus fidem bonam ostendentes, vt doctrinam Saluatoris nostri Dei ornent in omnibus. Tit. 2. 1.

Veillez, prenez bien garde à vous, à ce que vous vous teniez bien droit dans la Foy, que vous vous y affermissiez & y iettiez de iour en iour, de plus profondes racines, témoignant en toutes choses que vous auez vne parfaite creance, & y agissant par son esprit, afin de rendre illustre & éclatante deuant tous, la doctrine de Dieu nostre Sauueur, dont vous faites profession. Ce qu'il exprime encor ailleurs par ces paroles, *In fide fundati & stabiles,* Coloss. 1. 23.

XXXI. MEDITATION.

De la seconde Vertu Theologale, qui est l'Esperance.

1. *Qu'est-ce que l'Esperance.*
2. *Deux sortes d'Esperance.*
3. *Motifs d'esperer.*

Qui timetis Dominum, sperate in illum. Eccli. 2. 9.

Apres la Foy vient l'Esperance, qui procede de cette diuine lumiere, comme le rayon émane du Soleil.

I. POINT.

Fidelis est qui repromisit, Hebr. 10. 23.

CONSIDEREZ que l'Esperance est celle des vertus Theologales qui porte nostre volonté à Dieu pour esperer, & attendre de luy la possession de toutes sortes de biens, & la deliurance de toutes sortes de maux, tant de cette vie comme de l'autre, fondée sur sa bonté, sur sa misericorde, sur sa liberalité, sur sa fidelité dans ses promesses, sur sa puissance, & sur les merites infinis de son fils N. S. par où vous reconnoissez que l'obiet materiel de l'esperance sont tous les biens que nous pouuons esperer de Dieu, les temporels, les eternels, du corps, de l'ame, de la nature & de la grace; & le motif sur

lequel elle s'appuye est la puissance, la bonté & la fidelité de Dieu auec les merites de nostre Seigneur.

II. POINT.

CONSIDEREZ qu'il y a deux sortes d'esperance: l'vne qui est commune à tous les fideles, qui ne se perd que par le desespoir; l'autre est extraordinaire & heroïque, qui ne se trouue qu'en tres-peu de personnes, & c'est à celle-cy que nous deuons viser; elle s'apelle confiance, c'est à dire, vne esperance forte & vigoureuse, & vne attente indubitable que la chose promise nous sera accordée, que S. Thomas appelle, *Modus quidam & robur spei.* 2. 2. q. 120.

In verbum tuum su- persperaui. *Psal.* 118. 114.

De te spem habeo, non sum fiduciam. *Seneca.*

III. POINT.

CONSIDEREZ les raisons que nous auons d'auoir cette grande confiance en Dieu. 1. Parce que Dieu luy-mesme nous y conuie en vne infinité d'endroits de l'Escriture, & nostre Seigneur dans son Euangile, Matth. 14. 27. *Habete fiduciam, ego sum, nolite timere.* Certes, s'il n'auoit bien enuie de nous assister, il ne nous presseroit pas tant d'esperer en luy, & ce seroit luy faire vne iniure notable de s'en deffier en quoy que ce fust. 2. Parce que nostre foiblesse & infirmité nous y contraint, car n'estant rien de nous-mesmes, il faut que nous cherchions nostre secours & nostre appuy en Dieu, comme font les enfans qui n'ayant pas encore la force de marcher, ny mesme de se tenir debout, se prennent à quelque chose forte qui est proche d'eux, pour éuiter leur cheute, qui autrement seroit inéuitable.

Teneamus spei nostræ confessionem indeclinabilem, fidelis enim est qui repromisit. *Hebr.* 10. 23.

Quare Dominus toties nos ad innitendum sibi moneret, si supportare nos nollet? Non est illusor Deus, vt se ad supportandũ nos offerat, & nobis innitentibus ei, se subtrahat. S. *Aug.*

Sperate in Domino in sæculis æternis, & in Domino Deo forti in perpetuum. *Isai.* 29. *Hebr. text.* 4.

Erubescere debet adultus, si nesciat facere quod naturaliter facit infans. S. *Thom. l.* 1. *erudit. princip. c.* 5.

Imitez en cecy ces petits enfans, & appuyez-vous vniquement sur cette diuine Prouidence en toutes vos affaires petites & grandes, vous meffiant tousiours de vos forces, & faisant tres-peu d'estat de celles des creatures, & dites auec Dauid,

Mihi adhærere Deo bonum est, & ponere in Domino Deo spem meam, Psal. 72. 28.

Omnes enim qui sperant in eo, non infirmabuntur. Mach. 2. 61.

Qui ambulat in tenebris, & non est lumen ei, speret in nomine Domini & innitatur super Deum suum. *Isai.* 50. 10.

Vt quid cunctamur abiicere spes miseras, vanas, inutiles, seductorias & huic vni tã solidæ, tam perfectæ, tã beatæ spei tota deuotione animi, toto feruore spiritus inhærere? S. *Bern serm.* 1. *in Psal. Qui habitat.*

XXXII. MEDITATION.

Des qualitez, & des marques de l'Esperance vrayment Chrestienne.

Vt quid cunctamur abiicere spes miseras, vanas, inutiles, seductorias & huic vni tam solidæ, tam perfectæ, tam beatæ spei tota deuotione animi, toto feruore spiritus inhærere ? S. Bern. serm. 19. in Psal. Qui habitat.

1. Premieremēt qu'elle soit ferme.
2. Qu'elle nous porte au mépris des creatures, & à nous réioüir, quand nous en serons abandonnez.
3. Moyens d'arriuer à cette confiance.

Paratum cor eius sperare in Domino, confirmatum est cor eius, non commouebitur. Psal. 111. 7. & 8.

Vne ame animée de cette esperance, dit Dauid, est disposée & resoluë d'esperer au Seigneur en toute sorte d'accidens: son cœur est fortifié, & tellement affermy, qu'il n'aura point de peur, quelque chose qu'il luy arriue.

I. POINT.

Benedictus vir qui cōfidit in Domino, & erit Dominus fiducia eius, & erit quasi lignum quod transplantatur super aquas, quod ad humorem mittit radices suas, & non timebit cum venerit æstus : & erit folium eius viride, nec aliquando desinet facere fructum. Ierem. 17. 7. & 8.

Contra spem in spem credidit: in repromissione Dei non hæsitauit diffidentia. Rom. 4. 18. & 10.

Flens Susanna, suspexit in cœlum, erat enim cor eius fiduciā habens in Domino. Daniel. 13. 35.

CONSIDEREZ qu'il y a trois qualitez & marques principales de cette grande esperance, dont on vous parla hier. La 1. c'est qu'elle soit ferme & inébranlable, & qu'elle fasse paroistre sa force & sa constance au milieu des plus fascheux accidens de la vie, en sorte que ce soit comme dit saint Paul, *Sicut anchora animæ tuta ac firma.* Hebr. 6. 19 La 2. c'est quand elle nous porte à faire peu d'estat de tous les secours des creatures, comme tres-foibles & incapables de nous seruir d'appuy, empéchant nostre ame de fonder ses esperances sur sa science, ses industries, ses richesses, ses amis, son credit, ses parens, ny sur le pouuoir des Roys, des Princes de la terre, & generalement de toutes les creatures. 3. Mais le souuerain degré & la plus veritable marque, c'est de se réjoüir quand on se void dénué des secours humains, abandonné de ses amis & de toutes les creatures, qui ne peuuent ou qui ne veulent nous ayder, & qui nous font dire auec Dauid, *Pater meus & mater mea, dereliquerunt me, Dominus autem assumpsit me.* Psal. 26. 10. Ou bien auec Iob, *Etiamsi occiderit me, in ipso sperabo, & ipse erit saluator meus.* Iob. 13. 15. & 16. Quand Dieu m'affligeroit de toute sorte de maux, & qu'il me feroit mourir, ie ne perdray pourtant iamais l'esperance que i'ay en luy, ny l'asseurance qu'il me sauuera.

II. POINT.

Amen dico vobis, si quid petieritis patrem in nomine meo, dabit vobis. Ioan. 16. 23.

CONSIDEREZ que les moyens d'arriuer à cette confiance heroïque sont, 1. De se défier entierement de ses forces par la connoissance de nostre neant & de nos pechez. 2. D'auoir

vne ferme creance du pouuoir infiny, de la souueraine bonté de Dieu, & des merites de nostre Seigneur, qui estant infinis nous donnent droit d'obtenir tout ce que nous pouuons demander, d'où vient qu'il nous dit luy-mesme auec de si fortes asseurances, *Amen amen dico vobis, si quid petieritis Patrem in nomine meo, dabit vobis.* Ioan. 16. 23.

Examinez-vous où sont fondées vos esperances, sur quoy vous bâtissez vostre fortune, si vous auez cette méfiance de vous-mesme, si vous ne vous appuyez que sur la bonté de Dieu, & les merites de son Fils : car c'est sur ces deux appuis que vous pourrez dire auec l'Apostre ;

Omnia possum in eo qui me confortat. Philip. 4, 13. Ie peux tout, non pas en moy, qui ne suis rien, ny aux hommes les plus puissans, ny mesme aux Anges, mais en Dieu seul qui me fortifie, & au bras duquel rien ne peut resister, Et auec le Prophete ;

In ipso sperauit cor meum & adiutus sum. Psal. 27. 7.

Dominus mihi adiutor, non timebo quid faciat mihi homo, Dominus mihi adiutor & ego despiciam inimicos meos. *Psal* 137. 6. & 7. Dominus illuminatio mea & salus mea, quē timebo ? à quo trepidabo ? *Psal.* 22. 5. Si ambulauero in medio vmbræ mortis, nō timebo mala quoniam tu mecū es. *Psal.* 22. 4. Non simus fidentes in nobis, sed in Deo. 2. *Cor.* 1. 9. Sperantem in Domino misericordia circumdabit. *Prou.* 31. 10.

XXXIII. MEDITATION.

Les grands biens que produit en nous la vertu d'Esperance.

1. *Les biens de l'Esperance sont tres grands, au contraire*	2. *Des esperances des hommes qui sont fort trompeuses.*

Domine virtutum, beatus homo qui sperat in te. Psal. 83. 13.

Bien-heureux est l'homme, Seigneur, qui espere en vous; car cette vertu luy est vne source inépuisable de toute sorte de biens,

I. POINT.

CONSIDEREZ qu'entre les biens que produit cette vertu, le principal est, qu'elle nous acquiert des tresors inestimables de graces & de richesses spirituelles. 1, Parce qu'elle obtient tout ce qu'elle demande, & il n'y a rien qu'elle n'emporte. *Quoniam in me sperauit, liberabo eum; Clamabit ad me & ego exaudiam eum.* Psal. 90. 14. & 15. 2. Elle nous donne vne asseurance moralement certaine de nostre salut, & de la beatitude, dont elle est desia vne espece de iouïssance & de possession anticipée, *Spe gaudentes*, dit S. Paul, Rom. 2. *Lætentur omnes qui sperant in te, in æternum exultabunt & habitabis in eis.*

Nolite amittere confidentiam vestram quę magnam habet remunerationem. *Hebr.* 10. 35. Spe salui facti sumus. *Rom.* 8. 24. Saluos facis sperantes in te. *Psal.* 16. 7. Dedisti lætitiam in corde meo, quoniam tu Domine singulariter in spe constituisti me. *Psal.* 4. 7. & 10. Fortissimum solatium habemus, qui confugimus ad tenendum propositam spem, quā sicut anchoram habemus animæ tutam & firmam. *Hebr.* 5. 18. & 19. In tribulatione patientes. *Rom.* 12. 12. Qui confidunt in Domino, sicut mons Sion. *Psal.* 125. 1.

In silentio & spe erit fortitudo nostra. *Psal. 30. 15.*
Labores non sunt sine gaudio, propter spé modo nos labores ipsi iucundant, & lætos faciunt de spe. *S. Aug. in Psal. 127.*

Psal. 5. 12. 3. Elle nous donne vn courage inuincible pour venir à bout de tout ; parce qu'elle fait que l'homme s'appuye sur le Tout-puissant, & se sert de son bras, *In Domino sperans non infirmabor.* Psal. 25. 11. Si i'espere au Seigneur, rien ne m'abbatra, il n'y a rien qui me puisse renuerser.

II. POINT.

Maledictus homo qui confidit in homine, & ponit carnem brachium suum ; & à Domino recedit cor eius. *Ierem. 17. 5.*
Væ qui descendunt in Ægyptum ad auxilium, in equis sperantes, & habentes fiducia iam super quadrigis quia multæ sunt, & super equitibus, quia præualidi nimis : & non sunt confisi super sanctum Israël. *Isai. 31. 1.*

CONSIDEREZ, pour mieux conceuoir les aduantages de cette vertu diuine par son contraire, combien sont trompeuses pour l'ordinaire les esperances fondées & appuyées sur les creatures. Bien loin de nous mettre en repos, elles nous iettent dans des inquietudes, & les biens que nous en pouuons attendre, sont si chetifs, que c'est vne chose étonnante, comme quoy nous prenons tant de peine pour les auoir. Dauantage l'espoir que nous mettons aux hommes, est tres-souuent frustré de son attente, mais l'esperance en Dieu, dit S. Paul, ne fait point d'affront ny de confusion à personne, *Spes non confundit*, Rom. 5. 5. C'est pourquoy, dit Dauid : *Nolite confidere in principibus, in filiis hominum, in quibus non est salus.* Psal. 145. 3. Et Isaye l'a parfaitement bien exprimé, quand il a dit, *Ecce confidis super baculum arundineum, cui si innixus fuerit homo, intrabit in manum eius & perforabit eam*, Isa. 36. 6. Sçauez-vous ce que vous faites esperant aux hommes ? vous vous appuyez sur vn roseau rompu, qui vous entrera dans la main & vous la percera.

Ecce Dominus tuus factus est tibi baculus, securus homo incumbis, quia ille non succumbit. *S. Aug. Conc. 2. in Psal. 32.*

Renoncez donc à toutes les esperances que vous pourriez auoir eues iusques à present, au pouuoir ou en l'amour des hommes pour dire auec Dauid ;

Tu es Domine spes mea. Psal. 90. 9.
In te Domine speraui, non confundar in æternum. Psal. 30. 1.
In te projectus sum ex vtero, ne discesseris à me. Psal. 21. 11.

XXXIV. MEDITATION.

En quoy nous deuons exercer l'Esperance.

1. *Nous deuons attendre de Dieu les biens du corps & de l'ame.*
2. *La victoire de nos imperfections.*
3. *Et le pardon de nos pechez.*

Dominus dat lasso virtutem, & his qui non sunt, fortitudinem & robur multiplicat. Isay. 40. 29.

C'est ce que Dieu fait à vne ame qui espere, & qui se confie toute en luy.

I. POINT.

CONSIDEREZ que l'Esperance ayant pour objet tous les biens du corps & de l'ame, que Dieu nous peut départir en cette vie & en l'autre ; & la déliurance de tous les maux dont nous pouuons estre affligez, pour commencer par les moindres, Nous deuons attendre, 1. De sa bonté & de sa prouidence paternelle tout ce qui nous est necessaire pour nostre conseruation en cette vie, nostre nourriture, nostre vestement, nostre logement, & le reste de nostre entretien, *Scit enim Pater vester, quia his omnibus indigetis.* Matth. 6. Et si quelquefois il nous les oste, ou bien c'est que nous y auons trop d'attache, ou qu'il preuoit que ces biens nuiroient à nostre salut.

Læua eius sub capite meo; & dextera illius amplexabitur me. *Cant. 2. 6.*

Sinistra eius sub capite meo, non enim me deseret in temporalibus necessariis, sed tamen ita sinistra sub capite erit, vt dextera eius complectatur me; pollicens vitam æternam. *S. Aug. in Ps. 114.*

Quærite primum regnum Dei & iustitiam eius, & hæc omnia adiicientur vobis. *Matth. 6. 32. & 33.*

N'auez-vous pas esté trop soucieux de ces biens, ne les auez vous pas recherchez auec trop d'empressement contre le precepte de nostre Seigneur, *Nolite solliciti esse? &c.* Ibid. 31.

II. POINT.

CE que nous deuons attendre en 2. lieu de la Bonté diuine & esperer d'elle, c'est la victoire de nos imperfections, sans nous laisser abbatre l'esprit, ny nous attrister, pour nous voir apres tant de temps & tant de bons propos, tomber toûjours dans les mesmes defauts. Nostre nature en effet est bien gastée ; & nostre infirmité tres-grande, mais pourtant les remedes le sont encore plus, *Qui sperant in Domino, mutabunt fortitudinem, assument pennas sicut aquilæ, current & non laborabunt: ambulabunt & non deficient.* Isa. 40. 31. 3. Ce que nous deuons esperer de Dieu, c'est le pardon de nos pechez, pour grands & énormes qu'ils soient, pourueu que nous le luy demandions, & nous mettions en estat de le receuoir, fondez sur ce que nostre Seigneur est venu au monde pour nous en déliurer, ayant pour cela recherché, accueilly, écouté les pecheurs auec toute la douceur & patience possible, comme il se void en la Samaritaine, en Zachée, en la femme adultere, en la Magdelaine & en d'autres. Enfin, la derniere chose, sur laquelle se doit porter nostre esperance, c'est le poinct de nostre

Ego pascam oues meas, quod perierat requiram, quod infirmum erat, consolidabo. *Ezech. 34. 15. & 16.*

Reconciliati sumus Deo per mortem filii eius. *Rom. 5. 10.*

Quid misericordius intelligi potest, quam cum peccatori æternis pœnis damnato, vnde se redimat non habenti, Pater dicat, Accipe vnigenitum Filium meum & da pro te, & ipse filius dicat, Tolle me, & redime te? quid ergo iustius quam cui datur pretium maius omni debito, vt peccatum dimittat illi, qui pro debito offert hoc pretium? *S. Aug. in illum loc.*

Fidelis sermo & om-

predestination, esperans que nous serons du nombre des Eleus, & que Dieu nous sauuera, si nous correspondons à sa grace. *Vult (enim) omnes saluos fieri*, 1. Tim. 2.

Si donc il vous vient quelquefois des pensées au contraire, releuez vostre courage par ces paroles de verité infaillible, & encore par ces autres.

Euntes discite quid est, misericordiam volo & non sacrificium: non enim veni vocare iustos, sed peccatores. Matth. 9. 13.

ni acceptione dignus quod Christus Iesus venit in hunc mundũ peccatores saluos facere, quorum primus ego sum. 1. *Tim.* 3. 15.

Accepistis spiritum adoptionis filiorum: ipse enim spiritus testimonium reddit spiritui nostro, quod sumus filii Dei si: autem filii & hæredes. *Rom.* 8.

Vult omnes homines saluos fieri. 1. *Tim.* 2. 4.

Nolens aliquos perire. 1. *Pet* 3. 9.

Christus pro omnibus mortuus est. 2. *Cor*, 5. 15.

XXXV. MEDITATION.

De la Charité, troisiéme vertu Theologale.

1. Pourquoy la Charité est la plus excellente de toutes les vertus. | *2. Dieu est la mesme Charité.*

Adhuc excellentiorem viam vobis demonstro. 1. Cor. 12. 30.

Apres les deux premieres vertus Theologales, la Foy & l'Esperance, suit en dernier lieu la Charité, comme la plus noble & la plus excellente des trois.

I. POINT.

CONSIDEREZ pourquoy l'Apostre appelle la Charité la plus excellente de toutes les vertus. 1. Parce qu'elle porte à Dieu d'vne maniere plus pure & desinteressée, qu'elle est l'ame, la vie, & la force des autres, les rendant viuantes deuant Dieu, & dignes d'vne recompense infinie. 2. Parce qu'elle est la plus agreable, & la plus delicieuse de toutes. Car ce que la pesanteur est à la pierre, la legereté au feu, le mesme est l'amour à l'homme, *Amor meus, pondus meum*, S. Aug. l. Conf. 13. cap. 9. *Vbi amor*, dit Saint Bernard, *labor non est*, Serm. 85. in Cant. 3. De toutes les vertus il n'y en a pas de plus profitable. Car sans elle nous sommes tres-pauures, & auec elle tres riches, parce qu'entrant en vne ame elle ameine quant & soy les graces & les vertus infuses, les dons du S. Esprit, & y estant, elle purifie, sanctifie, & perfectionne l'ame & le corps, rendant toutes nos actions iusqu'à la moindre meritoires du Paradis. D'où S. Paul disoit, que sans la Charité il n'est rien, eust-il tous les autres dons de science, de prophetie, de miracles, &c. 1. *Cor.* 13.

Nunc manent fides, spes, charitas, tria hæc, maior autem est Charitas. 1 *Cor.* 13. 13.

Charitas est verissima, plenissima, perfectissimaque iustitia. S. *Aug.* l. 1. *de nat. & gr.* c. 41.

Vinculum perfectionis. *Coloss.* 3. 14.

Iugum meum suaue est & onus meum leue. *Matth.* 11. 30.

Ecce venitur ad passioné, venitur ad sanguinis effusionem, venitur ad corporum incensionem, & tamen nihil prodest, quia Charitas deest. Adde Charitatem; prosunt omnia: detrahe Charitatem, nihil prosunt cætera. Quale bonum est Charitas ista, fratres? quid pretiosius? quid luminosius? quid firmius? quid vtilius? quid securius? S. *Aug. de verb. Domini sec. Ioan. serm.* 50.

II. POINT.

CONSIDEREZ que tous ces glorieux titres ne sont encore rien, en comparaison de celuy que donne Sainct Iean à la Charité, quand il dit que Dieu mesme prend son nom, *Deus Charitas est*, 1. Ioan. 4. 8. Que peut on dire de plus grand & de plus releué? *Breuis laus, & magna laus*, dit saint Augustin à ce suiet, *Breuis in sermone, & magna in intellectu.*

Puis donc que la Charité est vne vertu si excellente, puis qu'aimer Dieu est vne chose si profitable, si delicieuse, & si agreable à sa diuine bonté, qui ne voudra s'y estudier doresnauant?

Charitas Dei diffusa est in cordibus nostris per Spiritum sanctum qui datus est nobis. *Rom. 5. 5.* Quid amplius dici potuit fratres? si nihil de laude dilectionis diceretur per omnes istas paginas huius epistole, si nihil omnino per cæteras paginas scripturarum, & hoc solum vnum audiremus de voce Spiritus Dei, quia Deus dilectio est, nihil amplius quærere deberemus. *S. Aug. tract. 7. in 1. Ioan.*

Qui manet in Charitate, in Deo manet, & Deus in eo. 1. Ioan. 4. 16.

Qui pourroit raconter les biens inestimables que cette demeure luy apportera? elle luy apportera la pureté au corps, la sainteté à l'ame, les lumieres à l'entendement, les affections pieuses à la volonté, la droiture à ses intentions, le reglement à ses passions, la grandeur de courage en ses difficultez, & la sagesse en toute sa conduite: donc

Sectamini Charitatem. 1. Cor. 14. 1.

Omnia vestra in Charitate fiant. 1. Cor. 16. 14.

XXXVI. MEDITATION.

En quoy principalement consiste le Commandement d'aymer Dieu, & quel est cét amour.

1. *Deux sortes d'amour, intensif & appretiatif.*
2. *C'est le second, qui est le seul commandé.*
3. *La pratique de cét amour.*

Qui amat patrem aut matrem plus quàm me, non est me dignus, Matth. 10. 37.

Nostre Seigneur veut nous apprendre par là, que nous le deuons aymer par preference à toutes les choses du monde.

I. POINT.

CONSIDEREZ qu'il y a vn amour qu'on appelle intensif, & l'autre appretiatif. L'amour intensif est vn amour de

tendresse & d'ardeur, qui touche les sens, comme est l'amour des parens enuers leurs enfans quand ils sont encore ieunes. L'amour appretiatif ou de preference, est celuy par lequel de deux choses qui nous sont proposées, nous en preferons l'vne à l'autre, & la mettons à plus haut prix, nous sommes prests de faire, & de souffrir dauantage pour son sujet.

II. POINT.

CONSIDEREZ qu'encore qu'il fust tres-raisonnable que nous aimassions Dieu d'vn amour intensif, & qu'il peust en effet nous y obliger, neantmoins il se contente de l'amour de preference, voulant seulement que nous l'aimions par dessus toutes choses, que nous fassions plus d'estat de luy que de tout, & que nous choisissions plustost de perdre l'Vniuers entier, que de le perdre & de l'offenser. Voila l'amour qu'il nous demande, qu'il nous a ordonné au premier & au plus grand Commandement de sa Loy, & c'est celuy que nous deuons pratiquer de toute nostre puissance, preferant Nostre Seigneur à tout ce qui est au monde, & aymant mieux estre priuez de nos biens, de nos honneurs, & de la vie, que de rien faire contre sa volonte.

Helas! combien de fois auez-vous preferé vn petit plaisir brutal, vne fumée d'honneur à la volonté de Dieu? Regrettez ce temps, & pour vn

III. POINT.

APPRENEZ que la pratique de cét amour de preference qui vous est commandé, consiste en deux choses. 1. A ne point offenser Dieu pour rien du monde. 2. Quand l'occasion s'en presente, & qu'il est question, ou de resister à vne tentation qui nous presse, ou de faire vne mortification ou quelqu'autre bonne œuure penible, il faut passer par dessus toutes les difficultez, pour témoigner à Dieu que nous faisons plus d'estat de luy que de nous-mesmes, & dire, par exemple: Ie m'en vay faire cette action, que ie ne ferois pas, si ce n'estoit à vostre occasion, mon Dieu, mais ie m'en vay la faire pour vous, quelque resistance que j'y aye, quand ie deurois mourir en la peine. Vous ne ferez en cela que ce qu'a fait deuant vous nostre Seigneur Iesus-Christ, lequel au Iardin des Oliues, se representant d'vn costé sa capture, ses liens, ses foüets, ses clouds, & toutes les peines qu'il deuoit endurer en sa Passion; & de l'au-

tre, l'execution de la volonté de son Pere, & l'amour qu'il luy portoit, voulant montrer qu'il preferoit ce dernier à sa propre vie, dit : *Vt cognoscat mundus quia diligo Patrem, & sicut mandatum dedit mihi Pater, sic facio, surgite eamus*, Ioan. 14. 31. & de là il s'en alla gayement à la mort, c'est aimer que d'agir de la sorte. Mais vous

Quel combat auez-vous iamais ressenty ? & quelle violence vous estes-vous faite ? Pensez y.

Probatio enim dilectionis exhibitio est operis. S. Greg. hom. 10. in Euang.

XXXVII. MEDITATION.

Quelles doiuent estre les qualitez du vray amour de Dieu ? Tirées de S. Augustin, *lib. de morib. Eccl. Cath.*

1. *L'amour doit estre premierement souuerain.*	2. *Et secondement temperant.*

Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, & in tota anima tua, & in tota mente tua. Matth. 22. 37.

I. POINT.

CONSIDEREZ suiuant les termes de ce Commandement, que la premiere qualité du veritable amour est, qu'il soit souuerain, c'est à dire, au dessus de toutes choses; car Dieu ne souffre point de corriual ny de competiteur dans vn mesme cœur, il veut tout nostre cœur, ou il n'en veut point du tout. Vous m'aymerez, dit ce diuin Amant de nos ames, de tout vostre cœur, de toute vostre ame, de tout vostre esprit, de toutes vos forces, de toute vostre vertu, & de tout vostre pouuoir, où il reïtere par six fois ce mot de tout, pour montrer qu'il ne nous est pas loisible d'en retrancher aucune partie; qui dit tout ne laisse rien, & quelque partie que vous donniez, si vous ne donnez tout, vous ne donnez pas ce qu'il demande : si bien qu'il faut souffrir le reproche qu'on ne le veut pas aimer, ou il le faut aimer de tout le cœur, sans qu'il reste plus rien qui ne soit à luy, qu'en dites-vous ?

Ex omnibus viribus tuis, ex tota virtute tua. *Marc.* 12. 30.

Ex tota fortitudine tua. *Marc.* 12. 33.

Qui dicit in toto, nullam in res alias diuisionem admittit : quantum enim dilectionis in hæc inferiora insumpseris, tantum necesse est, vt demas de toto. *S. Basil.*

Coangustatum est stratum, ita vt alter decidat. *Isai.* 28. 20.

Quomodo dicis quod amas me, cum animus tuus non sit mecum ? *Iudic.* 16. 15.

Voudriez-vous bien accorder que vous n'aimez point Dieu ? Mais pourriez-vous bien iurer & signer que vous l'aimez de tout vostre cœur ? Et si ce n'est point l'aimer, que de ne l'aimer point de tout le cœur, que direz-vous ?

II. POINT.

Amor vult esse sursum, nec vllis infirmis rebus retinetur: amor vult esse liber, & ab omni mundana affectione alienus. 3. *Imit. Chr.* 5.

Nutrimentum Charitatis est imminutio cupiditatis, perfecta Charitas, nulla cupiditas. Quisquis igitur eam nutrice vult, instet minuendis cupiditatibus. S. *Aug. lib.* 13. q. 36.

CONSIDEREZ que la seconde qualité de l'amour, est qu'il soit temperant, c'est à dire, qu'il ne desire ny ne recherche les choses passageres de ce monde, mais plustost les méprise, telles que sont les honneurs, les commoditez, & les plaisirs du corps, l'estime & la loüange des hommes, les superfluitez, les bonnes cheres & semblables, que le Sage a compris sous ce mot de vanité, parce que toutes les choses sont au dessous de nous, & passent comme le vent, *Vanitas vanitatum & omnia vanitas, præter amare Deum.* Eccl. 1. 2.

Examinez-vous maintenant, si c'est de la façon que vous auez aimé Dieu : Si ç'a esté de tout vostre cœur, ou si vous auez aimé quelque creature auec luy ? si vostre amour est ainsi diuisé, prenez garde qu'il ne vous arriue ce qui est dit par le Prophete, *Diuisum est cor eorum, nunc interibunt.* Osée 10. 2.

Omnis ex vobis qui non renunciat omnibus quæ possidet, non potest meus esse Discipulus, Luc. 14. 33.

Dominum Deum tuum timebis, & ei soli seruies, ipsi adhærebis. Deut. 10. 20.

Minus enim te amat Domine, qui tecum aliquid amat, quod propter te non amat. S. August.

XXXVIII. MEDITATION.

Deux autres qualitez du vray Amour.

1. *L'amour doit estre courageux* 2. *Et perseuerant.*

Fortis est vt mors dilectio. Cant. 8. 6.

L'amour est fort comme la mort ; parce que comme la mort separe les ames d'auec les corps, ainsi l'amour de Dieu separe totalement & pour toûjours, nos ames de l'affection des choses de la terre.

I. POINT.

Sicut scriptum est, propter te mortificamur tota die, æstimati sumus, sicut oues occisionis. *Psal.* 43. 22

CONSIDEREZ, Qu'vne autre qualité de l'amour, est qu'il soit fort & courageux : force qui consiste à perdre genereusement tous les biens passagers de cette vie, à ne craindre ny la douleur, ny le des-honneur, ny la maladie, ny la pauureté, ny la mort mesme, à l'exemple de S. Paul, qui dit:

Certus sum, quia neque mors, neque vita, neque Angeli, &c. neque creatura alia poterit nos separare à Charitate Dei. Rom. 8. Et vn peu plus haut, il défie tout ce que les hommes apprehendent dauantage, de le pouuoir separer de cette Charité. *Quid ergo nos separabit? tribulatio, an angustia, an fames, an nuditas, an periculum, an persecutio, an gladius?* Ibid. Remarquez icy auec Saint Chrysostome, Hom. 63. in Epist. Rom. qu'il ne met point, *An pecunia, an diuitiæ, an ornatus?* parce que tout cela est extremement vil : mais : *quæ videntur esse grauia posuit, famem, persecutiones, & illa quidem, & hæc tanquam nihil esse contempsit.*

In his omnibus superamus propter eum qui dilexit nos. *Rom. 8. 33. & seqq.*

N'est-il pas vray que vostre amour est bien éloigné de cette perfection? Et neantmoins c'est celle que S. Augustin demande de tous les Chrestiens Si vous ne sçauez souffrir vn petit mal, vne petite fiévre, vn petit mépris, vne petite confusion, comment souffrirez-vous le martyre?

Ego non solum capite priuari, & in mare proiici, sed etiam infinitos cruciatus pro Christo meo sustinere paratus sum. S. *Basil. ep. ad Amas.* 26. *April.*

II. POINT.

CONSIDEREZ que la quatriéme & derniere qualité du vray amour est d'estre constant & perseuerant. Ce n'est qu'à la perseuerance que la couronne est deuë, *Esto fidelis vsque ad mortem, & dabo tibi coronam vitæ.* Apocalyps. 2. 10. C'est peu de chose de commencer si on n'acheue; c'est en quoy principalement consiste la force de l'amour de nous faire continuer, nonobstant tous les dégousts, les amertumes, les seicheresses & afflictions spirituelles qui nous arriuent au chemin de la vertu.

Omnia poma noua & vetera dilecte mi seruaui tibi. *Can. 7. 13.*

Virtus boni operis perseuerantia est, huic soli redditur corona iustitiæ; quid enim prodest esse bonum, esse sapientem, esse potentem, si non perseueraueris vsque in finem? S. *Bern. de Pass. Dominic.* 14.

Combien de fois auez-vous pris la resolution d'aimer Dieu, & cependant auec combien peu de fermeté & de confiance y auez-vous perseueré? Le moindre obstacle vous a fait tout quitter & perdre courage. Iugez de là quel estoit vostre amour, puis qu'au dire de S. Augustin & de S. Hierosme, *Amicitia quæ desinere potuit, nunquam vera fuit;* Vous estes bien éloigné de l'amour de l'Espouse, de qui il est dit que toutes les eaux, (Il entend par les eaux toutes les peines, les tribulations, & les obstacles que l'on peut former à l'amour,) ne pourroient iamais en esteindre l'ardeur.

S. Fr. de Sales. l. 7. de ses Epist. 33.

Aquæ multæ non poterunt extinguere Charitatem, neque flumina obruent illam Cant. 8. 7.

XXXIX. MEDITATION.

Motifs pour nous porter à l'exercice & à la pratique de l'amour de Dieu.

1. Premier motif, c'est le Commandement de Dieu.
2. Le second, la facilité de ce Commandement.
3. Le troisiéme, l'amour que Dieu nous porte.

Plenitudo legis est dilectio. Rom. 13. 10.

Tout ce qui se trouue dedans la Loy, dans les Prophetes & dans l'Euangile, est compris dans ce grand precepte de l'amour de Dieu.

I. POINT.

Quid mihi es? Quid tibi sum ipse, vt amari te iubeas à me, & nisi faciam, irascaris mihi, & mineris ingentes miserias? parua-ne ipsa est, si non amem te?

CONSIDEREZ que la 1. raison que nous auons d'aimer Dieu, & qui sert de fondement à tous les autres motifs, est le commandement exprés que Dieu nous en a fait, qui pour cela est appellé le premier & plus grand de tous, auquel tous les autres se rapportent comme à leur fin, & qui ne sont donnez que pour faire plus parfaitement executer celuy-cy, *finis præcepti charitas*, 1. Tim. 1. 5. c'est là où se rapportent tous les deuoirs du Chrestien, à qui l'Esprit d'amour est aussi propre, comme celuy de crainte l'estoit aux Iuifs.

Diligam te Domine fortitudo mea. Dominus firmamentum meum, & refugium meum, & liberator meus; *Psal.* 17. 2. & 3. Clamaui ad te, Domine, dixi, tu es spes mea, portio mea in terra viuentium *Psal.* 141. 6.

Pesez vn peu l'obligation que vous auez à Dieu de vous auoir donné ce Commandement. Les Roys n'ont pas coustume de dire à leurs subiets, Ie vous permets de m'aimer, mais ie veux que vous me seruiez : Et Dieu ne se contentant pas de nous permettre de l'aimer, il nous le commande auec promesse de recompense si nous le faisons, & menace de chastiment si nous ne le faisons : Ne faut-il pas estre ennemy de son salut, pour luy refuser vn si iuste deuoir ?

II. POINT.

Numquid adhæret tibi sedes iniquitatis, qui fingis laborem in præcepto? *Psal* 93. 20. Perfecta Charitas foras mittit timorem, & facit præcepti sarcinã leuem, non solum non premẽte onere ponderum : verũ etiam sub-

CONSIDEREZ que ce commandement n'est point seulement possible auec la grace; mais de plus, qu'il est tres-facile : car il n'y a personne qui ne soit capable d'aimer Dieu, & s'il y a quelque pretexte d'excuse pour s'exempter de la pratique des autres vertus, en ce qui est de l'amour, aucun n'est receuable : on peut dire, ie ne sçaurois ieusner : mais qui dira, ie

ie ne ſçaurois aimer ? & en effet, ſi ce Commandement eſtoit facile aux Iuifs en leur Loy de crainte, comme leur declare Moyſe, combien le ſera-il aux Chreſtiens dans la Loy d'amour, où Noſtre-Seigneur dit, que ſon ioug eſt doux, & ſon fardeau leger ?

leuante vice pennarum. S. *Aug.*

III. POINT.

CONSIDEREZ enfin pour le dernier & plus puiſſant motif, que quand toutes ces raiſons ceſſeroient, l'amour que Dieu nous porte, eſt ſeul plus que ſuffiſant pour nous animer à l'aimer reciproquement; c'eſt luy qui vous dit, *Charitate perpetua dilexi te*, Ierem. 31. 3. Si donc il vous aime de toute eternité, n'auez-vous pas bien du ſuiet de l'aimer, dans le peu de temps que vous auez à viure ? L'amour ne ſe peut payer que par amour, Dieu donc vous aimant le premier, comme dit S. Iean : *Quoniam ipſe prior dilexit nos*, 1. Ioan. 4. 19. ſeriez-vous bien ſi dur que de ne luy rendre point la pareille ? *Nimis durus eſt animus qui ſi dilectionem nolebat impendere, nolit rependere*, dit S. Auguſtin : Mais à quel point vous a-il aimé ? *Sic Deus dilexit mundum, vt filium ſuam vnigenitum daret.* Ioan. 23. 25. Pour mourir pour vous, voila la meſure de ſon amour, de ſe donner luy-meſme tout entier & ſans reſerue, & vous refuſerez de luy donner ce qu'il vous demande, quand il vous dit, que pour toute reconnoiſſance il ne veut que voſtre cœur ?

Fili præbe mihi cor tuum. Prou. 23. 26. Non ſeulement mon cœur, ô mon Dieu, mais mon corps & mon ame, mes penſées, mes paroles, & mes actions, mes eſtudes, & mes ſouffrances; ie voudrois auoir mille vies pour vous les offrir, & en faire vn ſacrifice à voſtre amour.

Suſcipe Domine vniuerſam meam libertatem, accipe memoriam, intellectum, & voluntatem, quidquid habeo vel poſsideo, mihi largitus es: id totum tibi reſtituo, ac tuæ prorſus trado gubernandum voluntati: amorem tuum ſolum mihi dones, & diues ſum ſatis, nec vltra aliquid poſco. S. Ignatius.

Nos ergo diligamus Deum, quia prior dilexit nos. 1 *Ioan.* 4. 19.

Nulla maior eſt inuitatio ad amorem, quam præuenire amãtem. S. *Aug. de cath. rud.*

In funiculis Adam traham eos, in vinculis Charitatis. *Oſee.* 11. 4.

Quid retribuam Domino, pro omnibus quæ retribuit mihi ? Nonne ſi conferrentur in me omnes vitæ filiorum Adam, & omnes dies ſæculi, &c. nihil eſſet ad comparationẽ corporis iſtius: quod ſpectabile & ſtupendum eſt virtutibus etiam ſupernis, in conceptu de Spiritu ſancto, in ortu de Virgine, in vitæ innocentia ? &c. Non habeo niſi minuta duo, imo minutiſſima, corpus & animam; vel potius, vnum minutum, voluntatem meam, & non dabo illam ad voluntatem illius, qui tãtis tantillum beneficiis præuenit, qui toto ſe, totum me comparauit ?
S. *Bern. de quod debito.*

XL. MEDITATION.

Effets de la Charité, la conformité de noſtre volonté auec celle de Dieu.

1. Pourquoy nous deuons nous conformer à la volonté de Dieu.
2. En quoy consiste cette conformité.
3. Comment nostre Seigneur l'a pratiquée.

Domine quid me vis facere? Actor. 9. 6.

Ce sont les paroles les plus ordinaires d'vne ame enflammée du feu de la Charité.

I. POINT.

CONSIDEREZ que comme le vray effet de la Charité est la conformité, & l'vnion de nostre volonté auec celle de Dieu, nous deuons d'autant plus souuent en faire l'exercice que les occasions en sont frequentes. 1. Pour luy témoigner l'amour que nous luy portons. 2. Pour le glorifier & l'honorer de la plus excellente maniere qu'il peut estre honoré en voulant ce qu'il veut, lors qu'il le veut, & comme il le veut, 3. Pour viure en vn parfait repos qui ne se peut iamais rencontrer, que dans vne ame, qui est parfaitement soûmise aux volontez de Dieu : car, *Quis ei restitit, & pacem habuit?* Iob. 9. 4.

Fideles in dilectione acquiescẽt illi. *Sap.* 3. 9
Gloria magna est sequi Dominum. *Eccl.* 23. 38.
Hostiam & oblationem noluisti, corpus autem aptasti mihi : holocaustomata pro peccato non tibi placuerunt: tunc dixi ecce venio. In capite libri scriptum est de me, vt faciam voluntatem tuam, Deus meus volui. &c *Hebr.* 10. 5.
Nihil gratius Deo possumus offerre, quã vt dicamus ei, quod dicitur in Isaia, Posside nos. S. *Aug. in Ps.* 3. 11.
Acquiesce Deo, & habeto pacem, *Iob.* 22. 21.
Vtinam attendisses ad mandata mea : facta fuisset sicut flumen pax tua. *Isa.* 48. 18.
Humiles sunt, hoc volunt, pauperes sunt hoc volunt, itaque quidquid acciderit iis quicunque vere religiosi sunt, beati esse dicendi sunt, quia inter quantumlibet aspera nulli lætiores sunt quã qui hoc sunt quod volunt. *Salvian. l. 2. de Prouid.*
Vt iumentum factus sum apud te. *Ps.* 72. 23
Benedicite frigus & æstus Domino Benedicite glacies & niues Domino, &c. *Dan* 3. 60. & 70.
Discant ergo hanc vocẽ omnes Ecclesiæ

II. POINT.

CONSIDEREZ, en quoy consiste cette conformité que nous deuons auoir à la volonté de Dieu. 1. C'est de nous abandonner entierement à luy, pour faire de nous, de nos corps & de nos ames, au temps & en l'éternité, tout ce qu'il luy plaira. 2. C'est de receuoir auec resignation, sans murmure & sans resistance, mais plûtost auec action de graces, tout ce qui nous arriue, comme la faim, la soif, la pauureté, les des-honneurs, les défauts mesme naturels, les maladies, les douleurs, comme autant de moyens de nostre salut, & la mort mesme de quelque part, & en quelque sorte que tout cela nous arriue. 3. Vouloir & approuuer toutes les choses qui se font dans l'Vniuers, le froid, le chaud, les gresles, les tempestes, les guerres, les famines & semblables, en la maniere que Dieu les fait, & qu'il les veut, sans controller ses ordres, ny trouuer à redire à quoy que ce soit.

III. POINT.

filij, magno pretio redempti, gratis iustificati: Pater non mea voluntas, sed tua fiat. S. Leo serm. de Passione.

CONSIDEREZ comme nostre Seigneur a parfaitement pratiqué cette vertu, afin que vous puissiez l'imiter dans tous les plus fâcheux accidens de sa vie, quand il dit, *Non quæro voluntatem meam, sed voluntatem eius qui misit me.* Ioan. 5. 27. *Meus cibus est, vt faciam voluntatem eius qui misit me.* Ioan. 4. 34. *Ita pater, quoniam sic placitum fuit ante te.* Matth. 11. 26. En son agonie. *Pater, non mea, sed tua voluntas fiat.* Luc. 22. 42. Nonobstant toutes les douleurs & tous les tourmens que ie souffre, n'importe.

Faites maintenant comparaison de luy auec vous. Combien de murmures, combien d'impatiences, combien d'inquietudes, quand il faut vn peu souffrir, quand il faut obeïr? Confondez-vous de vous voir si peu conforme à la volonté de Dieu, & d'auoir par consequent si peu d'amour pour luy. Rendez-vous ces paroles de Nostre Seigneur familieres, pour vous en seruir au besoin à son imitation, pour glorifier Dieu auec luy le plus excellemment que vous pourrez?

Hæc enim vox capitis, salus est totius corporis, hæc vox omnes fideles instruit, omnes Confessores accendit, omnes Martyres coronauit.

XLI. MEDITATION.

CONCLVSION DE CE QVI A ESTÉ DIT iusques icy de la Charité.

Où principalement elle consiste, & quelle en est la marque plus infaillible & asseurée.

1. *L'amour de nostre Seigneur consiste aux effets.*
2. *Preuue de cette verité.*
3. *En quoy specialement nous deuons témoigner nostre amour.*

Qui habet mandata mea & seruat ea, ille est qui diligit me. Ioan. 14. 2.

Qui sçait mes commandemens, & les obserue, c'est celuy-là qui m'ayme.

Dulcis in Deum affectus quodammodo carnalis est & fallax, & humanitatis interdum potius quam gratiæ, cordis quam spiritus, sensualitatis quam rationis. *Richard à S. Vict. Conc. 6. in Cant.*

Amor facit operari indesinenter S. *Bern.*

Dilectio vacare non potest S. *Aug.*

Nunquam est amor Dei otiosus, operatur enim magna si est, si vero operari renuit, amor non est. S. *Greg. hom. 59. in Euang.*

Amor operatur magna & reputat parua, operatur multa & reputat pauca : operatur diu & reputat breue. S. *Thom. opusc. 61.*

Videndum est quantum dilexit nos Deus, quia proprio filio suo non pepercit, &c & quales nos dilexerit, quia iniustos & peccatores. Quantum ergo, ne desperemus? quales, ne superbiamus ! S. *Aug. l. 4. de Trin. cap. 1.*

Si dederit homo omnem substantiam domus suæ, pro dilectione (& iuxta Sept.) omnem viam suam in dilectione, quasi nihil despiciet eam. *Cant. 3. 7.*

Æstimati sumus sicut oues occisionis, sed in his omnibus superamus, propter eum qui dilexit nos. Certus sum enim quia neque mors, neque vita, &c poterit nos separare à Charitate Dei. *Rom. 8. 37. & seqq.*

I. POINT.

CONSIDEREZ, Suiuant ces paroles, & en suite de tout ce que vous auez vû, que le veritable amour que nous portons à Dieu, ne consiste pas aux simples desirs & affections du cœur, lesquelles peuuent venir aussi-tost d'vne complexion tendre & sensible que du mouuement de la grace, en quoy plusieurs souuent s'abusent : ce n'est point encore aux paroles, lesquelles en la bouche des hommes sont bien souuent trompeuses, qui ne laissent pas de faire des protestations de seruices, & des demonstrations d'amitié à ceux qui leur sont fort indifferens ; mais la marque necessaire & infaillible de l'amour de Dieu, sont les œuures : & pour cela

II. POINT.

CONSIDEREZ Que quand nostre Seigneur en parle, il ne demande iamais d'autres preuues, *Si diligitis me, mandata mea seruate.* Ioan. 14. 15. *Qui non diligit me, sermones meos non seruat*, Ioan. 14. 24. *Vos amici mei estis, si feceritis quæ præcipio vobis.* Ioan. 15. 14. Et en effet, comment nous a-il aymez ? Nous a-il seulement aimez de parole ? que n'a-il pas fait pour nous, & que ne nous a-il pas donné? Le Ciel, la terre, tous les biens de la nature, tous les thresors de la grace, son corps, son sang, son ame, sa Diuinité. Voilà le modele sur lequel nous le deuons aymer.

III. POINT.

CONSIDEREZ qu'encore que nous deuions témoigner à Dieu, l'amour que nous luy portons generalement en toutes nos œuures, grandes & petites sans aucune exception, les faisant toutes pour luy plaire, nous pouuons en quelque rencontre, luy en dóner des marques particulieres; en souffrant par exemple volontiers pour son amour, quoy que ce puisse estre, comme les mépris, les afflictions, les incommoditez du temps, la peine qu'il y a dans nostre estat, vne parole vn peu rude, *Charitas (enim) omnia suffert, omnia sustinet.* 1. Cor. 13. 7. En se faisant violence pour acquerir quelque vertu, pour resister à quelque occasion dangereuse, pour nous priuer de nos petits plaisirs, pour donner aux pauures ce que nous employerions en nos passe-temps. C'est de la façon que nous témoignerons à Dieu que nous l'aymons veritablement.

Examinez-vous à present si vous auez ce veritable amour. Vous en auez veu la marque qui n'est autre que les œuures.

Si præcepta mea seruaueritis, manebitis in dilectione mea, sicut & ego patris mei præcepta seruaui, & maneo in eius dilectione. Ioann. 15. 10.

XLII. MEDITATION.

De la Charité du prochain : Et premierement de sa necessité.

1. *La marque principale de l'amour de Dieu, est l'amour du prochain.*
2. *La recommandation de ce precepte en l'Euangile.*
3. *Comme nous deuons le pratiquer.*

Secundum autem (præceptum,) simile est huic: Diliges proximum tuum sicut teipsum. Matth. 22. 39.

Nostre Seigneur apres auoir exposé le premier & le plus grand precepte d'aimer Dieu, adiouste aussi-tost celuy-cy de l'amour du prochain, comme inseparable l'vn de l'autre.

I. POINT.

CONSIDEREZ, Que la Charité estant vne vertu qui nous porte à aymer Dieu pardessus toutes choses, & nostre prochain comme nous mesmes pour l'amour de Dieu, la Charité ne peut estre parfaite en nous, que nous n'aymions tous les deux; voire il n'y a point de marque plus certaine pour connoistre combien l'on ayme Dieu, que de voir combien l'on aime son prochain, parce que ces deux amours ne font qu'vn mesme tout & vne mesme habitude, ce sont comme deux ruisseaux qui coulent d'vne mesme fontaine, & comme deux branches poussées d'vne mesme tige, dont l'vne ne va iamais sans l'autre, ainsi S. Iean dit en sa Canonique, *Si quis dixerit quoniam diligo Deum, & fratrem suum oderit, mendax est.* 1. Ioan. 4. 20.

Sunt duo isti amores duæ quædam partes, sed vnum totum est ex vtrisque compositum; duo annuli, sed catena vna; duæ actiones, sed vna virtus; duo opera, sed vna Charitas; duo apud Deum merita, sed vnum sine alio inueniri impossibile est. S. *Greg.* 7. *Moral.* 10.

Ante omnia mutuam in vobismetipsis Charitatem continuam habentes. 1. *Petr.* 4. 8.

Mandatum nouum do vobis vt diligatis inuicem. *Ioan.* 13. 14. Hoc est præceptum meum vt diligatis inuicem. *Ibid.* 15. 12.

II. POINT.

CONSIDEREZ que nostre Seigneur, non content de nous auoir insinué en ce lieu, & fait connoistre l'obligation que nous auons d'aymer nostre prochain pour estre sauuez, par l'exposition de ce precepte de l'ancienne Loy, il nous a encore

Hæc autem mandati repetitio, mandati commendatio est. S. *Aug. tract.* 58. *in Ioan.*

voulu donner vn Commandement exprez dans la nouuelle; lors qu'il dit, *Hæc mando vobis vt diligatis inuicem.* Ioan. 15. 17. Ie vous commande de vous aimer les vns les autres en voila les termes, d'où nous apprenons que la Charité mutuelle est la marque, & le caractere du Chrestien, c'est pourquoy il dit ailleurs : *In hoc cognoscent omnes quia discipuli mei estis, si dilectionem habueritis ad inuicem.* Ioan. 13. 15. C'est comme la principale & derniere difference, qui distingue le Chrestien d'auec ceux qui ne le sont pas, de sorte que s'il ne l'a, il n'est qu'vn phantosme de Chrestien.

Edictum dulce, suaue præceptum. S. Ber. Omnis lex in vno sermone impletur, diliges proximū tuum, sicut teipsum. *Gal.* 5. 14. Dicis te diligere Christum, si fratrem non diligis, quomodo eum diligis, cuius mandatum contemnis? S. *Aug. Tract.* 5. *in* 1. *ep. Ioan.*

III. POINT.

CONSIDEREZ, pour en venir à la pratique, que nous pouuons aimer le prochain en trois façons. La 1. c'est de l'aimer, parce qu'il est fait pour la gloire & le seruice de Dieu, que c'est sa creature & son ouurage. La 2. Parce qu'il est l'image de Dieu, & en qui par consequent Dieu se trouue. La 3. Parce que Dieu l'aime infiniment, & de ces trois façons là, Dieu nous commande d'aimer nostre prochain, enuisageant Dieu & son interest en luy.

Non enim per Charitatem diligimus in proximo, nisi Deum. *S. Thom.* 2. 2. *q.* 101. *a.* 3.

Est-ce dans ces veuës, & dans ces rapports à Dieu, que vous auez aymé vostre prochain, ou seulement à cause de ses perfections naturelles qui vous le rendoient aimable ?

Dilectio sola discernit inter filios Dei, & filios diaboli. S. *Aug tract.* 1. *in* 1. *Ioan.*

In hoc manifesti sunt filij Dei & filij Diaboli. 1. Ioan. 3. 10. dit S. Iean, c'est cette charité seule par laquelle nous aimons nostre prochain en Dieu, qui met la separation, & fait le discernement entre les enfans de Dieu, & les enfans du Diable.

Pensez souuent, & ne vous lassez pas de ces parolles de S. Iean aux fideles.

Filioli diligite alterutrum, quia præceptum Domini est, & si solum fiat, sufficit.

Nos scimus quoniam translati sumus de morte ad vitam, quoniam diligimus fratres, qui non diligit, manet in morte. 1. *Ioan.* 3. 14. *Et plura in* 4. *cap. eiusdem. Ep.*

XLIII. MEDITATION.

Que nous deuons aimer nos Ennemis.

1. C'est le propre du Chrestien d'aimer ses ennemis.
2. C'est ce que nostre Seigneur nous a enseigné de paroles & d'exemples.
3. Motifs pour nous y porter.

Diligite inimicos vestros, benefacite his qui oderunt vos, & orate pro persequentibus & calumniantibus vos. Matth. 5. 44.

Dominus in Euangelio, vt inimicos diligere debeamus, non dedit consilium, sed præceptum. S. *Aug. serm.* 593. *de temp.*

Ce n'est pas vn simple conseil, mais vn Commandement necessaire à salut, que nous trace nostre Seigneur en cét endroit.

I. POINT.

CONSIDEREZ, Que c'est le propre des Chrestiens d'aimer leurs ennemis, & de faire du bien à ceux de qui ils reçoiuent du mal : *Amicos enim diligere omnium est, inimicos autem solorum Christianorum*, dit Tertul. Cap. 1. ad Scap. C'est en cela que consiste le vray esprit de la Loy nouuelle, dont il fait profession, qui est grace & amour, c'est pourquoy le Fils de Dieu dit vn iour à ses Apostres, qui vouloient se vanger des Samaritains, pour luy auoir refusé l'entrée de leur Ville, & faire descendre le feu du Ciel pour les punir, *Nescitis cuius Spiritus estis*. Luc. 9. 55. Comme s'il eust voulu dire, vous viuez maintenant sous vne Loy d'amour, & non de haine, de douceur, & non pas de rigueur, de grace, & non de chastiment.

Iubemur inimicos diligere vt hæc sit propria, & perfecta bonitas nostra non communis, amicos enim diligere, &c.

Non reddentes malum pro malo, nec maledictum pro maledicto, sed è contrario benedicentes. quia in hoc vocati estis, vt benedictionem hæreditate possideatis. 1. *Pet.* 3. 9.

Benedicite persequentibus vos. *Rom.* 12. 14.

Voyez vn peu de quel esprit vous estes porté. Si ce n'est pas encore de celuy de la Loy ancienne; car pour celuy des Chrestiens, & de la Loy nouuelle, il est tout d'amour & enuers tous les hommes ; *Christianus nullius est hostis*, Ibid. dit Tertullien.

II. POINT.

CONSIDEREZ, que Nostre Seigneur ne nous a point seulement presché cela de parole, mais qu'il l'a encore parfaitement pratiqué toute sa vie, que toute entiere on peut dire n'auoir esté qu'vn continuel exercice de l'amour de ses ennemis, & sa mort vn sacrifice pour effacer leurs pechez, & procurer la vie à ceux qui le faisoient mourir. *Qui cum malediceretur, non maledicebat, cum pateretur non comminabatur.* 1. Petr. 2. 23.

Cum posset vlcisci, maluit immolari, *Ambr.*

Cum inimici essemus, reconciliati sumus Deo per mortem filij eius. *Rom.* 5. 10.

Quelle leçon pour des Chrestiens, de voir vn Dieu, qui du

seul souffle de sa bouche, ou du moindre de ses regards, pouuoit foudroyer ses persecuteurs, n'vser pas seulement de menace?

III. POINT.

Magni animi est iniurias despicere, multi leues iniurias altius demisere dum vindicant: ille magnus & nobilis est, qui more magnæ feræ, latratus minutorum canum securus exaudit. *Senec. l. de ira c. 32.*
Si diligiti eos qui vos diligunt quam mercedem habebitis? Nonne & publicani hoc faciunt? *Matth. 5. 46.*
Aliud maius sacrificium non est, quidquid debemus Deo, nisi quidquid bonum est etiam malis hominibus fecerimus. *S. Aug. l. 50. hom. 6.*
Homo hominem vincit humana felicitate, diabolum autem vincit inimici dilectione. *S. Aug. in Psal. 54.*

CONSIDEREZ enfin qu'il n'y a point d'action plus noble ny plus meritoire dans le Christianisme que celle-là d'aimer ses ennemis; parce qu'il n'y en a point où la nature ait moins de part, ny par consequent où l'amour soit plus pur, d'ou vient qu'elle nous rend capables, plus qu'aucune autre, des misericordes de Dieu, *In qua enim mensura mensuraueritis, remetietur vobis*, Matt. 7. 2. Car en effet, dit encore ailleurs Nostre-Seigneur,

Si diligitis eos qui vos diligunt, quæ vobis est gratia? nam & peccatores diligentes se diligunt. Luc. 6 32.

En faut-il dauantage pour vous conuaince? Le Commandement exprez de nostre Seigneur, l'honneur & le merite qu'il y a d'aymer ses ennemis, ne sont-ce pas d'assez puissans motifs pour nous y porter? Adioustez-y encore ce dernier qui porte auec soy promesse de récompense, & que nostre Seigneur nous marque en ces paroles:

Vt sitis filij patris vestri qui in cœlis est, qui solem suum oriri facit super bonos & malos, & pluit super iustos & iniustos. Matth. 5.45

XLIV. MEDITATION.

Comment se doit entendre le Commandement d'aymer nos ennemis, & à quoy il nous oblige?

1. *Le Commandement d'aimer nos ennemis, consiste en quatre choses;*
2. *Dont nostre Seigneur nous donne l'exemple.*

Diligite inimicos vestros, & eritis filij Altissimi. Luc. 6. 35.

Qui ergo bene vult inimico suo, Deo similis est. *S. Aug. ser. 2. in Psal. 70.*
Nulli malum pro malo reddentes. *Rom 12. 17.*
Si gauisus sum ad ruinam eius qui me oderat, & exultaui quod inuenisset eum malũ, Non enim dedi ad peccandum guttur meum, vt expeterem

Voulez-vous donner vne marque infaillible de vostre vertu? C'est à l'imitation de la diuine Bonté, de rendre le bien pour le mal à vos ennemis.

I. POINT.

CONSIDEREZ que ce Commandement nous oblige en premier lieu, à ne pas haïr ceux qui nous haïssent, à ne leur

leur rendre mal pour mal, à ne leur faire paroistre aucun signe exterieur de mal-veillance, à ne leur point retrancher les Oraisons, les Aumosnes, & les autres témoignages de bonne volonté que nous rendons communément à tous, mais les étreindre auec les autres dans le lien d'vne charité generale.

maledicens animam eius. *Iob.* 31. 29. *&* 30.
Qui in ruina lætatur alterius, non erit impunitus. *Prou.* 17. 5.
Omnis iniuriæ proximi ne memineris, & nihil agas in operibus iniuriæ *Eccli.* 10. 6.
Donantes inuicem, sicut & Deus in Christo donauit vobis. *Eph.* 4. 34.
Quem vis contemnere, pretium eius attende, & cum morte Christi totum mundum appende. *S. Aug. de verbis Domini.*

II. POINT.

CONSIDEREZ qu'vne autre chose à quoy nous oblige ce Commandement, c'est de pardonner les iniures qui nous sont faites, sans quoy nous ne deuons pas esperer de pardon de la Diuine bonté, *Dimittite & dimittemini*, Luc. 6. 37. C'est la condition auec laquelle nous le demandons tous les iours. Et certes, quand nostre ennemy ne le meriteroit en aucune façon, nous deurions au moins l'accorder à nostre Seigneur qui l'a bien merité, qui nous en pardonne & beaucoup plus & incomparablement de plus grandes, qui nous le demande, qui nous le commande, & qui l'attend de nous, & pardonner non seulement de bouche & en apparence, mais *de cordibus vestris*, & non seulement pour la premiere ou la seconde fois qu'on nous offense, mais *vsque septuagies septies*, c'est à dire, autant de fois qu'il vous offensera, dit S. Augustin. De plus, ce precepte nous oblige à nous reconcilier auec nos ennemis, iusques là que nostre Seigneur reiette nostre offrande, si premierement nous ne sommes d'accord auec eux : & non seulement, mais cét amour qui nous est commandé, va encore à leur faire du bien & les assister dans leurs besoins, *Si esurierit inimicus tuus, ciba illum; si sitierit, potum da illi.* Rom. 12. 20.

Si offers munus tuum ad altare & ibi recordatus fueris, quia frater tuus habet aliquid aduersum te, relinque ibi munus tuum ante altare, & vade prius reconciliari fratri tuo, & tunc veniens offeres munus tuum. *Math.* 5. 23. *&* 24.
Hoc enim faciens, carbones ignis congeres super caput eius. & Dominus reddet tibi. *Rom.* 12. 20.

III. POINT.

CONSIDEREZ qu'en ce point icy comme en tout autre, nostre Seigneur ne nous a rien recommandé qu'il n'ait pratiqué le premier. Voyez-le sur la Croix, la premiere parole qu'il pousse au plus fort de ses douleurs, est non pas pour se vanger, ny pour menacer mesme ses ennemis, mais afin d'obtenir pardon pour ceux qui en estoient tres-indignes, apportant encore des raisons pour les rendre excusables, *Pater dimitte illis; non enim sciunt quid faciunt.* Luc. 23. 34.

Voyez-maintenant, si c'est de la sorte que vous vous estes comporté enuers vos ennemis; si vous ne leur auez point fait, ou du moins souhaité de mal; si vous ne les auez point haï; si vous vous estes reconcilié auec eux, si vous ne leur auez point refu-

Et pro transgressoribus rogauit. *Isa* 53. 1.
Flagellis cæsus, spini coronatus, clauis confossus, affixus patibulo, opprobriis saturatus, omnium tamen dolorum immemor; ignosce, ait illis, quia nesciunt quid faciunt. *S. Bern. ser.* 4. *de Passione.*
O Verbum magnæ patientiæ, magnæ dulcedinis, magni amoris, & inenarrabilis Charitatis! *S. Anselm. de Passione.*

sé l'assistance que vous pouuiez leur rendre, & prenez bien garde à ce que vous dites tous les iours plus d'vne fois.

Ad tam magnum tonitru, qui non expergiscitur, non dormit: sed mortuus est.
S. Aug. Enchirid. c. 7.

Dimitte nobis, &c. Sicut & nos dimittimus, &c. Matth. 6. 12. *Examinez bien, ce Comme*, & ce que vous demandez à Dieu: car c'est comme si vous luy disiez, si ie pardonne, pardonnez-moy; mais si ie ne pardonne pas, ie vous prie que vous ne me pardonniez point non plus. Voilà la condition que vous mettez dans vostre priere. Faites donc le premier, à l'égard de vostre prochain ce que vous voulez que Dieu fasse à vostre égard.

Si enim non dimiseritis hominibus, nec Pater vester dimittet vobis peccata vestra. Matth. 6. 15.

XLV. MEDITATION.

Comment & combien nous deuons aimer nostre Prochain.

1. *Qui est nostre Prochain.*
2. *Deux mesures pour aimer nostre Prochain. La premiere, comme nous-mesmes.*
3. *La seconde, comme Nostre Seigneur nous a aimez.*

Filioli non diligamus verbo, neque lingua, sed opere & veritate. 1. Ioan. 3. 18.

Mes petits enfans, dit le Disciple bien aimé, n'aimons pas de parole, par compliment & par feintise, mais veritablement & effectiuement.

I. POINT.

CONSIDEREZ que par nostre prochain sont entendus generalement tous les hommes sans en exclure vn seul, comme nostre Seigneur l'a declaré en la parabole du Samaritain en S. Luc. & en S. Mathieu, quand il dit, *Vnus est Pater vester, omnes autem vos fratres estis*, Matth. 23. 8. & 9. Si tous les hommes sont nos freres, il s'ensuit qu'ils nous sont tous tres-proches.

II. POINT.

Quid homini homine propinquius? S. Aug. de mor. Eccl. c. 16. Et in Ps. 110. Non est vlla cogitanda longinquitas generis, vbi est natura communis.

CONSIDEREZ que nostre Seigneur, pour nous faire connoistre combien nous deuons aimer nostre prochain, nous donne deux mesures. La 1. est de l'aimer cõme nous-mesmes, *Diliges proximum tuum sicut teipsum.* Matth. 22. 39. c'est à dire,

1. De l'aimer pour Dieu. 2. Ne l'aimer pas pour nostre interest ou nostre plaisir, mais pour son bien & son bien eternel, le luy desirant & procurant de tout nostre pouuoir : car de desirer à son prochain la santé, les honneurs & les biens temporels, sans les rapporter à son salut ; ce n'est pas l'aimer d'vne charité Chrestienne, & qui plaise à Dieu, mais d'vn amour naturel ou humain.

Concluez-de là, combien peu il y a de vrais Chrestiens, le nombre estant si petit de ceux qui aiment leur prochain de cét amour épuré, & pour la vie eternelle. De quelle façon les aimez-vous ?

Omnes proximi sumus conditione terrenæ natiuitatis, & spe cælestis hæreditatis. *Id serm. 59. de temp.*

Quod agis tecum, id agendum cum proximo est: hoc est vt etiã perfecto amore diligas eum : non enim diligis tanquam teipsum, si non ad id bonum ad quod ipse tendis, adducere satagis. *Id de mor. Eccl. c. 26.*

Maxime propterea Christus aduenit vt cognosceret homo, quantum eum diligat Deus, & ideo cognosceret vt in eius dilectionem, à quo prior dilectus est inardesceret, proximumque illo iubente & demonstrante diligeret. *S. Aug. de catechis. rud. c. 4.*

Vix enim pro iusto quis moritur. *Rom. 5.*

III. POINT.

CONSIDEREZ que la 2. mesure que nostre Seigneur nous ordonne en l'amour du prochain, est de l'aimer comme il nous a aimez, *Mandatum nouum do vobis, vt diligatis inuicem sicut dilexi vos.* Ioan. 13. 34. Or comment Iesus-Christ nous a-il aimez ? Il est certain qu'il ne nous a point aimez pour aucune qualité du corps ny de l'esprit, ny pour aucun auantage que nous eussions dans le monde, mais seulement en Dieu & pour Dieu, pour sa gloire & pour nostre salut, & nous a aimez nonobstant nos défauts, & iusques à souffrir la mort pour nous en la Croix. Voila comme le Chrestien doit aimer son prochain. Le faites vous ainsi ? ne l'aimez-vous point à cause qu'il est vostre parent, vostre allié, qu'il est de vostre païs, qu'il vous oblige, qu'il a bon esprit, qu'il est d'vne conuersation agreable? Cét amour n'est pas proprement vn amour Chrestien, pris sur celuy de Iesus-Christ : car vous l'aimeriez pour ces mesmes suiets quand vous seriez Turc. Partant *Examinez-vous* bien là dessus, & purifiez vos affections : & voyez iusqu'à quel point monte l'amour du prochain parmy les Chrestiens, pour vous éuertuer d'en approcher, & pouuoir dire auec S. Paul, *Ego libentissime impendam & superimpendar ipse pro animabus vestris.* 2. Cor. 12. 15.

Ie bailleray volontiers tout ce que i'ay, & ma vie mesme pour Dieu, & pour le bien de vos ames.

In hoc cognouimus Charitatem Dei, dit le Disciple bien aimé, *quoniam ille animam suam pro nobis posuit.* 1. Ioan. 3. 16.

C'est pourquoy dit-il ensuite qu'à son imitation, *Et nos debemus pro fratribus animas ponere. Maiorem hac dilectionem nemo habet, vt animam suam ponat quis pro amicis suis.* Ioan. 15. 13.

XLVI. MEDITATION.

En quoy nous deuons exercer la Charité du Prochain.

1. La charité du prochain doit regner en nostre entendement, en nostre volonté, en nostre bouche, & en nos mains.
2. Quelles sont les principales œuures de Charité.
3. Merite de ces actions.

Omnia quæcumque vultis vt faciant vobis homines, & vos facite illis. Matth. 7. 12.

Tous les seruices & toutes les assistances que vous desireriez, qui vous fussent rendus des hommes dans vos besoins spirituels & temporels, mettez vous en deuoir de les leur rendre, *Hæc est enim proximi tota dilectio*, dit S. Prosper, *lib. 3. de vit. contemp. c. 15.*

I. POINT.

CONSIDEREZ, pour descendre plus en particulier dans la charité du prochain, que cette charité doit regner dans nostre volonté, y aneantissant les mouuemens de l'enuie : dans nostre entendement, y étouffant les pensées sinistres & les iugemens temeraires : dans nostre bouche en retranchant toutes les paroles aigres, les iniures, les mocqueries, les médisances, & retenant nos mains de toutes les actions mauuaises & iniustes, pour les porter à toutes sortes d'œuures charitables, comme nous voudrions qu'il fust fait à nostre égard.

II. POINT.

CONSIDEREZ que de toutes les œuures charitables il y en a 3. ou 4. particulierement recommandées aux Chrestiens, la visite des prisonniers ou des malades, l'aumosne & l'hospitalité, lesquelles en certains cas sont de necessité de salut. Estes-vous bien affectionné à ces œuures de charité? ne pouuez vous pas quelquefois visiter les malades & les prisonniers? donnez vous l'aumosne autant que vos commoditez le permettent, au moins de vostre superflu, suiuant le precepte de nostre Seigneur, *Quod superest date eleemosinam*? si c'est faute de connoistre le merite de ces œuures,

Charitas operit multitudinem peccatorũ proximi. 1. *Petr.* 4. 8.
Dilectio proximi malum non operatur. *Rom.* 13. 10.
Charitas non agit perperam. 1. *Cor.* 13. 4.
Charitas non se multum dolet errare, cum bene credit etiam de malo. *S. Aug. in Psal.* 147.
Iusti misericordes sunt & miserentur. *Prou.* 33. 13.
Ab infantia mea creuit mecum miseratio, & de vtero matris meæ egressa est mecum. *Iob.* 31. 18.
Induite vos sicut electi Dei sancti, & dilecti, viscera misericordiæ, benignitatem, humilitatem, &c. *Coloss.* 3. 12.
Necessitatibus Sanctorum communicantes. *Rom.* 2. 1.
Date eleemosynam & ecce omnia munda sunt vobis. *Luc.* 18. 41.
Amen dico vobis, quoniam vidua hæc pauper plus omnibus misit (miserat tantum

III. POINT.

CONSIDEREZ 1. Que tout ce que vous donnerez ou ferez pour les pauures, nostre Seigneur le tient fait à luy-mesme, *Amen dico vobis, quamdiu fecistis vni ex his fratribus meis minimis, mihi fecistis.* Matth. 25. 40. parce que Iesus-Christ est en luy comme en son membre; & ainsi quand le pauure vous tend la main, c'est Iesus-Christ qui vous la tend, qui vous demande l'aumosne en luy, il vous en prie par sa bouche, c'est à luy que vous la donnez, & c'est à luy aussi que vous la refusez. 2. C'est le merite de ces œuures: de sorte que nostre Seigneur semble ne deuoir donner son Paradis qu'à ceux qui les auront exercées; car au iour du Iugement il dira aux bons, *Venite benedicti Patris mei, esuriui enim & dedistis mihi manducare, &c.* Matth. 25. 34. & seqq. Et aux méchans, *Discedite à me maledicti, &c. Esuriui enim & non dedistis mihi manducare, &c.* Ibid & seqq. Et la moindre de ces œuures luy est si fort à cœur, qu'il proteste qu'vn verre d'eau, vn morceau de pain sera compensé.

duo minuta in Gazophylacium. *Matth.* 13. 43.

Quicumque potum dederit vni ex minimis istis, calicem aquæ frigidæ tantum in nomine Discipuli, amen dico vobis, non perdet mercedem suam. Matth. 6. 42.

XLVII. MEDITATION.

Effet de la Charité du prochain, le support de ses defauts.

1. *Ce qu'entend l'Apostre par ces paroles,* Alter alterius onera portate.
2. *Raisons pour supporter les defauts du prochain.*
3. *En quoy consiste ce support.*

Alter alterius onera portate, & sic adimplebitis legem Christi, Galat. 6. 2.

I. POINT.

CONSIDEREZ ce qu'entend l'Apostre par ces fardeaux: il entend par ces fardeaux nos mauuaises humeurs, nos antipathies, nos maladies, nos passions & nos pechez, lesquels il nous faut supporter, dit-il, les vns des autres, si nous voulons accomplir la Loy de Iesus-Christ, qui est cette loy de Charité, dont nous auons parlé cy-dessus. En effet,

Charitas patiens est. 1. *Cor.* 13. 14. Qui portant inuicem onera sua, nisi qui habent Charitatem? qui non habent Charitatem, graues sunt sibi, qui autem habent, portant se. *S. Aug. in Psal.* 12.

plus on aime quelqu'vn, plus on le supporte, & au rebours, moins on a d'affection pour luy, moins on a pour luy de patience.

II. POINT.

Si dixerimus, quoniam peccatum non habemus, ipsi nos seducimus, & veritas in nobis non est. 1. *Ioan.* 1. 8.

Quid vides festucam in oculo fratris tui, & trabem in oculo tuo non vides? *Matth.* 7 3.

In Iudæis tolerandis æquanimitas quanta, & quâta patientia? incredulos suadendo ad fidem flectere, obsequio ingratos fouere, contradicentibus respondere leniter, superbos sustinere clementer, humiliter persequentibus cedere, &c. Iudam potuit lôga patientia ad extremum sustinere, cibum cum inimico sumere, hostem domesticû scire nec palam ostendere, traditoris osculum nô recusare. S. *Cypr. l. de bono patient.*

CONSIDEREZ les raisons qui peuuent nous porter à souffrir les defauts de nos prochains. La 1. C'est de considerer qu'il n'y a en ce monde personne de parfait en qui il n'y ait rien à redire, & auec qui par consequent il n'y ait à souffrir. 2. C'est de voir l'exemple de nostre Seigneur, auec quelle charité & compassion il supportoit les manquemens de ceux qui traitoient auec luy, l'ignorance, la rudesse, l'infidelité, la grossiereté des Apostres, la malice & la trahison de Iudas, laquelle encores qu'il conneust clairement, il ne le priua point de la dignité d'Apostre, il ne luy monstra iamais mauuais visage, ne luy dit aucun mot aigre & fascheux, mais il luy fit prendre place à sa table, & le qualifia du nom d'amy. Mais sans sortir de chez vous, combien de pechez, d'imperfections & de malices, faut-il qu'il en souffre? serez-vous donc plus rigoureux à l'égard de vostre prochain, que Dieu ne l'est en vostre endroit?

III. POINT.

Estote autem inuicem benigni, misericordes, donantes inuicem, sicut Deus in Christo donauit vobis *Eph.* 4. 34.

CONSIDEREZ en quoy principalement consiste ce support de nostre prochain. C'est de souffrir auec patience & benignité ceux qui ont des imperfections spirituelles & corporelles, ne nous point rebuter ny aigrir de leurs humeurs, de leur importunitez, de leurs demandes indiscrettes, de leurs réponses impertinentes, de leurs façons lourdes & inciuiles, & dans tout cela ne les pas crier ny rabroüer, mais auec tranquillité & affabilité, les écouter, leur répondre & les secourir, regardant ces defauts auec des yeux de compassion, comme des appanages inseparables de nostre pauure nature, & des suiets de patience & occasions de merite.

Deus autem patientiæ & solatii, det vobis, idipsum sapere in alterutrum, secundum Iesum Christum, vt vnanimes, vno ore honorificetis Deum. *Rom.* 15. 5.

C'est de cette façon que S. Paul nous ordonne de souffrir de nostre prochain.

Cum omni humilitate & mansuetudine, cum patientia supportantes inuicem in Charitate. Ephes. 4. 2.

XLVIII. MEDITATION.

Des Vertus recommandées dans les huict Beatitudes: Et de quelle façon elles obligent les Chrestiens.

1. Pourquoy nostre Seigneur commence sa Predication par la Beatitude.
2. Voyes differentes que tiennent les hommes pour y arriuer.
3. En quoy gist le bon-heur de ces vertus.

Eleuatis Iesus oculis in discipulos suos, & aperiens os suum, dicebat, Beati pauperes, Beati mites, &c.
Luc. 61. 20. Matth. 5. 2. & seqq.

Le Fils de Dieu voulant publier son Euangile, declare d'abord pour desabuser ses Disciples, que la Beatitude de cette vie ne consiste point où la pluspart du monde pense. Escoutez-le, puisque c'est la Verité mesme qui parle, & pour le

I. POINT.

CONSIDEREZ que ce n'est point sans raison que Nostre-Seigneur commence sa premiere & plus excellente Predication par la Beatitude, faisant connoistre en quoy elle consiste en cette vie, parce qu'il n'y a personne au monde qui ne desire d'estre heureux, & qui trauaille pour autre fin, *Quis enim vnquam vel potest, vel potuit, vel poterit inueniri qui esse nolit beatus?* dit S. Augustin, *in Ps. 18.* *Interrogez vostre cœur* pourquoy il recherche vne chose, & qu'il en fuit vne autre, ce n'est que pour trouuer son bien, & son repos, & fuir ce qui luy est contraire.

Nam quisquis libidinibus deditus, luxuria stuprisque corrumpitur, in hoc malo beatitudinem quærit, & se miserum putat, cum ad suæ concupiscentiæ voluptatem non peruenit. Et quisquis auaritiæ facibus inardescit, ad hoc congregat quocumque modo diuitias, vt beatus sit. *S. Aug. ser. 1. in Ps. 18.*

Beatam vitam quæritis in regione mortis, non est illic, quomodo enim beata vita vbi nec vita? *S. Aug. l. 4. Conf. c. 31.*

II. POINT.

CONSIDEREZ d'où vient ce mal-heur, qu'encores que le desir d'estre heureux soit naturel à tous les hommes, neantmoins ils tiennent des voyes si differentes pour y paruenir; les vns poursuiuans les honneurs & y sacrifians leur propre repos; les autres méprisans les honneurs, & ne cherchans que le plaisir; d'autres n'estans attentifs qu'à amasser du bien, qu'à le conseruer & augmenter sans cesse; d'autres ne se plaisans qu'aux grandes dépenses, & à se signaler par des profusions excessiues. La seule raison de cette diuersité vient de ce que l'on écoute, on croid, on s'attache, on consulte tout autre Maistre que Iesus-Christ. Le monde & sa concupiscence preuiennent tellement nostre esprit, que nous ne sommes plus capables d'entendre celuy qui est le seul Maistre, le seul Docteur, & la

Omnes quidem beatitudinem concupiscunt, sed quomodo ad eam perueniatur, plurimi nesciunt. *Ibid.*

ſeule voye qui nous eſt donnée pour nous conduire à la vraye Beatitude.

Purifiez donc bien voſtre eſprit, & vous dégagez premierement de ces mauuais Maiſtres : Ie veux dire des Maximes du monde, pour entendre de la bouche de Noſtre Seigneur où conſiſte la Beatitude.

III. POINT.

CONSIDEREZ que noſtre Seigneur nous diſant, *Beati pauperes, &c. Beati mites, &c.* il nous veut faire connoiſtre que tout le bon-heur de cette vie eſt dans l'eſperance d'vne meilleure, puis que la raiſon qu'il apporte de leur Beatitude eſt, que le Royaume des Cieux leur appartient, qu'ils ſeront conſolez, & autres ſemblables, qui regardent principalement l'aduenir; de ſorte qu'il ne faut pas s'eſtonner, ſi ce que Ieſus-Chriſt nous propoſe pour vn bon-heur & vne felicité, paroiſt pluſtoſt vn mal-heur aux yeux des hommes, qui ne conſiderent que cette vie preſente, laquelle n'eſtant que miſere, ne nous peut rendre heureux, qu'en la faiſant ſeruir à l'acquiſition d'vne autre vie qui ſera eternellement heureuſe.

Commencez donc à vous deſabuſer & à croire qu'il n'y a perſonne d'heureux en ce monde, que ceux à qui Ieſus-Chriſt a donné ce nom, qui ſeul peut connoiſtre en quoy conſiſte la veritable Beatitude, auſſi bien de cette vie comme de l'autre, & ainſi qu'il ne faut point penſer la trouuer dans les richeſſes, les plaiſirs, ny les honneurs, mais ſeulement dans les peines & dans les trauaux, entant que ce ſont des diſpoſitions pour arriuer vn iour dans l'éternelle felicité, comme il nous a appris par ſes paroles & par ſon exemple.

Beatum dixerunt populum cui hæc ſunt. Pſal. 143. 15. Les gens du monde ont eſtimé heureux ceux qui poſſedent ces biens, mais en effet il n'y a que de la tromperie. Car il n'y a point d'heureux que ceux que le Fils de Dieu qualifie tels, comme ſont les pauures, les débonnaires, les miſericordieux, & les autres que vous verrez dans les Meditations ſuiuantes.

Beatus populus cuius Dominus Deus eius Ibid. 15.

XLIX. MEDITATION.

De la pauureté d'Eſprit.

I. Bea-

I. Beatitude.

1. *Trois sortes de pauureté.*
2. *La seule pauureté d'esprit est commandée.*
3. *Marques pour connoistre si on l'a.*

Beati pauperes spiritu. Matth. 5. 5.

Prenez garde à l'opposition formelle qui se trouue entre les Maximes de Iesus-Christ, & les maximes du monde, qui crie tout au contraire, qu'heureux sont les riches.

I. POINT.

CONSIDEREZ qu'il y a trois sortes de pauureté. La 1. De ceux qui sont pauures en effet, & riches en affection. La 2. de ceux qui sont pauures en affection & riches en effet, comme ont esté tant de Patriarches & autres Saints. La 3. de ceux qui sont pauures en affection & en effet, soit que la Prouidence diuine, ou leur propre élection les ait reduits en cét estat.

II. POINT.

CONSIDEREZ que de ces trois estats de pauureté, il n'y a que les deux derniers qui ont part au Royaume des Cieux : car la 1. sorte en souffrant la peine des pauures, n'a que la malediction des riches pour partage, & encore de ces deux, il n'y a d obligation ny de commandement que la seconde, qui consiste dans le dégagement interieur, qui s'appelle pour ce sujet pauureté d'esprit, dautant qu'elle nous oblige à n'auoir point l'esprit dans les richesses, ny les richesses dans l'esprit.

Croyez-vous cela comme article de foy, qu'il est impossible d'estre sauué sans estre pauure d'esprit & d'affection ? Ne vous flatez pas, éprouuez-vous vous-mesme si vous auez cette foy, car pour l'auoir, il ne suffit pas d'en croire les paroles, mais encore d'en auouër l'explication; autrement vous serez dans les Maximes de la Morale Chrestienne, ce que les Ariens, par exemple, estoient dans le Mystere de la Trinité, qui auoüoient les paroles par où l'Escriture sainte exprime ce Mystere, mais qui conseruoient dans leur cœur vn sens qui détruisoit ces mesmes paroles.

Non simpliciter pauperes nominat, propter plebeios pauperes, necessitate miserabili, non laudabili voluntate. S. *Ber. ser. in Fest. omnium Sanct.*

Non tibi prodest, si eges facultate & ardes cupiditate, non enim quibuscumque pauperibus regnum cœlorum promittitur, sed iis tantummodo in quibus diuitiarum inopiam animi humilitas comitatur. Pauper enim humilis, pauper spiritu appellatur, qui cùm egenus foris cernitur, nunquam intus per superbiam eleuatur : quoniam ad obtinenda regna cœlorum plus valet mentis humilitas, quam præsentium diuitiarum temporalis paupertas. Etenim humiles qui diuitias bene possessas habent, possunt pauperes spiritu appellari. *S. Aug. in Ps.* 52.

Beati ergo pauperes spiritu suo, diuites spiritu Dei. *Id in Psal.* 141.

Vosmetipsos tentate, si estis in fide, ipsi vos probate. 2. *Cor.* 13. 5.

Diuitibus huius sæculi præcipe, non sublime sapere, neque sperare in incerto diuitiarum, sed in Deo qui præstat nobis omnia abunde ad fruendum. 1. *Tim.* 6. 17.

Noli laborare vt diteris, sed prudentiæ tuæ pone modum. *Prou.* 23. 3.

Si diues fueris non eris immunis à delicto. *Eccl.* 11. 10.

Homo qui prosperis rebus profecit, asperis quid profecerit, discit: cum enim mutabiliũ bonorum adest copia, non eis confidit, sed cum subtrahuntur agnoscitur, vtrũ eum non ceperint, quia plerumque, cum adsunt nobis, putamur quod non ea diligamus, sed cum abesse cœperint, inuenimus qui simus: hoc enim sine amore nostro aderat quod sine dolore discedit. S. *Aug. de vit. Rel.* c. 47.

III. POINT.

CONSIDEREZ que les marques legitimes pour connoistre si on a ce dégagement interieur & cette pauureté d'esprit, à laquelle sont obligez tous les Chrestiens, sont, 1. De faire tousiours plus d'estat de la pauureté que des richesses, pour le respect que nous deuons à la parole de Nostre Seigneur. 2. C'est de craindre d'auoir plustost trop de biens dont nous soyons redeuables à Dieu & aux hommes, que d'en auoir moins que la nature ne desire. 3. C'est de n'en desirer pas plus qu'vne necessité raisonnable le requiert. 4. C'est enfin si on en a, d'en faire part à Iesus-Christ en la personne des pauures, & estre tousiours dans la disposition de les perdre, ou de les quitter, selon qu'il plaira à Dieu, afin d'estre Disciple de ce Maistre, qui dit, *Omnis ex vobis qui non renunciat omnibus quæ possidet, non potest meus esse Discipulus*, Luc. 24. 33.

Pesez bien ces paroles: car il faut renoncer à l'affection de tous vos biens, ou renoncer à l'honneur d'estre disciple de Iesus-Christ. Choisissez.

Affatim diues est, dit S. Hierosme, *qui cum Christo pauper est.* Nous sommes assez riches si nous auons Iesus-Christ. Dites souuent auec vn grand Saint, *Diuitiæ meæ Christus est.* S. Louïs Archeuesque de Thoulouze.

L. MEDITATION.

De la recompense & du merite de la pauureté dés cette vie.

1. *Recompense de la pauureté.*	3. *L'exemple de nostre Seigneur pour nous y seruir de motif.*
2. *Sa grandeur.*	

Beati pauperes, quoniam vestrum est regnum Dei. Luc. 6. 21.

Magna quædam penna est paupertas; quæ tam cito volatur in regnum cœlorum; S. *Bern. serm.* 4. *de Aduent.*

Formez vn acte de Foy de cette verité auant que passer plus outre, & tâchez de vous en bien conuaincre, puis qu'il ne vous est pas plus permis d'en douter que des Mysteres de la Sainte Trinité & Incarnation.

I. POINT.

APRES auoir hier vû la necessité de cette vertu de la pauureté, & consideré en quelle façon elle oblige les Chre-

ſtiens; Voyez maintenant le prix & la recompenſe qui luy eſt promiſe. Noſtre Seigneur aux autres Beatitudes ſe contente de promettre le Royaume des Cieux pour l'aucnir, quand il dit, *conſolabuntur, ſaturabuntur, &c.* mais à celle-cy il dit, *ipſorum eſt*, dés maintenant, dés cette vie, le Royaume des Cieux eſt à eux.

II. POINT.

CONSIDEREZ quel eſt le Royaume des Cieux promis dés cette vie aux pauures d'eſprit. S. Paul nous apprend que c'eſt la iuſtice, la paix & la ioye au ſainct Eſprit, *Iuſtitia & pax & gaudium in Spiritu ſancto*, Rom. 14. c'eſt à dire les vertus qui ſont les vrais biens de l'homme, la paix du cœur, & la ioye de l'ame découlante de la preſence du ſaint Eſprit qui y fait ſa demeure; car la pauureté eſt vne exemption de ſoins, vn banniſſement de chagrin & de triſteſſe, & vn chemin libre pour aller à Dieu & au Ciel, tout au contraire des richeſſes qui ne produiſent que des épines, des ſoucis, & qui acheminent ordinairement à la damnation. *Adeò quædam eſt ſocietas penè etiam nominis duabus his rebus vitiis & diuitiis.* S. Euch. ad Valeriam.

III. POINT.

CONSIDEREZ, pour vn 2. & plus puiſſant motif, à quel point le Fils de Dieu, la Sageſſe incarnée, & le Seigneur abſolu de l'Vniuers a pratiqué cette vertu. On le peut voir euidemment dans le choix qu'il fit de ſa Mere & de ſon pere nourriſſier en ſa naiſſance, au meſtier de Charpentier qu'il exerça; en ſes Apoſtres, en ſa mort. Il fut toûjours veſtu pauurement, il n'eut iamais ny maiſon, ny heritage, d'où S. Paul dit de luy, *Ieſus-Chriſtus propter vos egenus factus eſt, cum eſſet diues*. 2. Cor. 8. 9. Et parlant luy meſme par la bouche du Prophete-Roy, *Ego*, dit il, *mendicus ſum & pauper*. Pſal. 39. 18.

Apres vn tel exemple pouuons nous bien deſirer & chercher encore auec tant d'empreſſement nos commoditez, nous plaire aux ſuperfluitez, nous impatienter quand elles nous manquent, ou murmurer, & nous plaindre quand on nous les oſte? Certes, s'il nous eſtoit permis d'auoir de la vanité, dit ſainct Gregoire de Nazianze, nous deurions la tirer d'eſtre pauures; parce qu'en cét eſtat nous ſommes reueſtus des liurées de Ie-

Nos eos ſolum (pauperes) æſtiment ſola cœleſtia poſſidere, quia ea ſola audiunt in promiſſione poſſident & terrena, & quidem nihil habentes, & omnia poſſidentes, non mendicantes vt miſeri, ſed vt domini poſſidentes: eo pro certo magis domini, quo minus cupidi *S. Bern. ſerm. 11. in Cant.*

Regnum Dei intra vos eſt. *Luc.* 17. 21.

Habemus theſaurum in vaſis fictilibus. 2. *Cor.* 4. 7.

Veræ diuitiæ non opes ſunt, ſed virtutes, quas idcirco conſcientia portat vt in æternum diues fiat. S. *Bern. ſer. 3. in Advent*

Si ſapis ſi habes cor, define ea ſequi quæ & aſſequi miſerum eſt: beatus qui poſt illa nõ abiit quæ poſſeſſa onerant, amata inquinãt amiſſa cruciãt, an nõ ea ſatius cum honore ſpernis, quam cum dolore perdis? S. *Bern. Epiſt.* 103.

Scitis gratiam Domini noſtri Ieſu Chriſti, quoniam propter vos egenus factus eſt, cum eſſet diues, vt illius inopia diuites eſſetis: conſilium in hoc do, hoc enim vobis vtile eſt. 2 *Cor.* 1. 9.

Chriſtus elegit quod ſalubrius iudicat, vos eligitis quod reprobat Quis prudẽtior è duobus? cuius ſententia ſanior? S. *Bern. ſerm.* 3. *in Nat. Dom.*

Aut iſte fallitur, aut mundus errat. Sed diuinam falli impoſſibile eſt ſapientiam! merito proinde, & carnis prudentia, mors quidem & ipſa inimica eſt Deo, & ſæculi quoque prudentia ſtultitia nominatur S. *Ber. ſerm.* 3 *in Nat.*

Nonne Deus elegit, pauperes in hac mundo diuites in fide, & hæredes regni, quod repromiſit Deus diligentibus ſe vos autem exhonoraſtis pauperem? *Iac.* 2. 5. & 6.

ſus-Chriſt, & luy reſſemblons de plus prés.

Regardez les manquemens particuliers que vous faites contre cette vertu pour y remedier, & taſchez d'entrer dans les ſentimens de S. Paul, qui en tout éuenement, ſoit de diſette, ſoit d'abondance eſtoit toûiours égalément content, *Ego didici in quibus ſum ſufficiens eſſe, ſcio & humiliari, ſcio & abundare: (vbique, & in omnibus inſtitutus ſum) & ſatiari & eſurire, & abundare, & penuriam pati.* Philip. 4. 11. & 12.

Et c'eſt auec ces diſpoſitions qu'il diſoit de ſoy & de tous les autres Apoſtres: *Tanquam nihil habentes & omnia poſſidentes.* 2. Cor. 6. 10.

LI. MEDITATION.

De la Douceur & débonnaireté.

II. Beatitude.

1. Pourquoy les débonnaires ſont dits bien-heureux.
2. La douceur eſt le propre eſprit de Ieſus-Chriſt.
3. En quoy conſiſte cette douceur & ſes pratiques.

Beati mites, quoniam ipſi poſſidebunt terram. Matth. 5. 4.

I. POINT.

CONSIDEREZ les raiſons pour leſquelles noſtre Seigneur recommande ſi ſouuent cette vertu dans l'Euangile & qu'il appelle icy bien-heureux les débonnaires: 1. Parce que cette vertu nous rend ſemblables à Dieu, & dignes de ſes lumieres & communications, *Non in commotione Dominus, ſed in ſibilo auræ tenuis.* 3. Reg. 19. 11. Dieu ne ſe plaiſt pas, dit le Prophete, dans les orages d'vn eſprit paſſionné, mais dans la ſerenité d'vne ame tranquille, c'eſt pourquoy l'Eſcriture fait mention particuliere de la douceur de Moyſe, & de Dauid, qui ſont ceux qui paroiſſoient auoir eu plus de familiarité auec luy. 2. Parce qu'elle nous met en poſſeſſion de nous-meſmes, & banniſſant de noſtre cœur les inquietudes, les impatiences, les ennuis, elle nous fait gouſter vne grande paix & vne ſolide ioye, *Manſueti hæreditabunt terram, & delectabuntur in multitudine pacis.* Pſal. 36. 11. Et c'eſt le motif dont ſe ſert noſtre Seigneur pour nous y exciter, *Diſcite à me quia mitis ſum, & inuenietis requiem animabus veſtris.* Matth. 11. 29. 3. Parce qu'elle

Quanta ſit iracundiæ culpa cognoſcitur, per quam dum manſuetudo amittitur, ſupernæ imaginis ſimilitudo vitiatur. *Greg.* 2 *Mor. c.* 10.

Deus pacis. 1. *Cor.* 14. 35.

Erat enim Moyſes vir mitiſſimus ſuper omnes homines qui morabantur in terra. *Num.* 12. 3.

Memento Domine Dauid, & omnis manſuetudinis eius. *Pſal.* 131. 1.

Sic ſibi Moyſes totius plebis mentes deuicerat, vt plus eum pro manſuetudine diligerent, quam pro factis admirarentur. *S. Ambr.* 2. *Offic. c.* 7.

nous rend capables de conuerser auec le prochain, de le contenter, de le consoler, & de l'ayder pour le corps & pour l'ame, n'y ayant rien de plus aymable qu'vne humeur douce & suaue, où au contraire il n'y a rien qui rebute dauantage qu'vn esprit aigre, impatient, dépiteux, & turbulent.

II. POINT.

CONSIDEREZ, que cét esprit de douceur est le propre esprit de Iesus Christ, qui l'a tellement fait paroistre parmy les contradictions de tous ceux qui l'approchoient, qu'vn Euangeliste rapporte à ce propos vn passage fort remarquable du Prophete Isaye, où il est dit de la part du Pere Eternel, que Iesus auroit tant de douceur en son esprit, en ses parolles, en ses actions, en son marcher & en toute sa conuersation, qu'il ne seroit point quasi entendu parler, qu'il n'oseroit quasi marcher sur vn roseau, tant il parleroit & marcheroit doucement. *Ecce puer meus quem elegi, ponam spiritum meum super eum, non clamabit neque contendet, neque audiet aliquis in plateis vocem eius, arundinem quassatam non confringet, & linum fumigans non extinguet.* Matth. 12. Isai. 42. 18. & seqq.

Spiritus meus super mel dulcis, & hæreditas mea super mel & fauum. *Eccli.* 24. 27.

III. POINT.

CONSIDEREZ en quoy consiste cette douceur que nous deuons auoir. 1. C'est à ne nous mettre pas en colere pour quoy que ce soit, ny la faire éclater au dehors, à ne témoigner point nos ressentimens par parolles d'aigreur & de plainte, à ne rendre point mal pour mal, mais oublier les iniures receuës. 2. C'est à estre d'vne conuersation & d'vn abord facile, doux & agreable, à supporter les defauts d'autruy, du corps & de l'esprit, sans trouble, sans rebut, & sans indignation: mais auec paix, auec condescendance & auec pieté, leur parlant auec vn visage guay, & des paroles toûiours obligeantes, & obseruer cela en tout temps, & à l'egard de tous, & sur tout quand il est question de corriger, car si vous auez de la douceur quand rien ne vous contrarie, ou que vous en ayez pour ceux seulement que vous aimez, & que vous estimez, estant seuere, rude, violent, impatient, contre ceux que vous n'aymez ny n'estimez, que faites vous que ne fassent les Payens? Nostre-Seigneur ny les Saincts n'en ont pas fait ainsi: d'où S. Paul recommande à Tite d'aduertir les fidelles, *Non litigiosos esse, sed modestos, omnem ostendentes mansuetudinem ad omnes homines.* Tit. 3. 1. Car

Ira in sinu stulti requiescit. *Eccli.* 7. 10.

Verbum dulce multiplicat amicos, & mitigat inimicos, & lingua dulcoris in bono homine abundat. *Eccli.* 6. 3.

Quod si zelum amarum habetis, & contétiones sint in cordibus vestris, non est ista sapientia desursum descendens. *Iac.* 3. 4. 15.

Sunt & alij mites, sed quamdiu nihil dicitur vel agitur, nisi pro eorum arbitrio: patebit auté quam longè sint à vera mansuetudine, si leuis oriatur occasio, hæc mansuetudo quomodo hereditabit, quæ ante hereditatem deficit? *S. Bern. serm.* 4. *de Aduent.*

Si præoccupatus fuerit homo in aliquo delicto, vos qui spirituales estis, huiusmodi instruite in spiritu lenitatis *Gal.* 6. 1.

en effet, dit le Sage, le moyen d'acquerir l'estime & l'affection, non seulement de Dieu, mais des hommes, c'est de faire toutes ses actions dans l'esprit de douceur.

Fili in mansuetudine opera tua perfice, & super hominum gloriam diligeris. Eccl. 3. 19.

LII. MEDITATION.

De l'Humilité compagne inseparable de la Douceur.

1. *Pourquoy N. Seigneur ioint-il l'humilité à la douceur?*
2. *Combien cette vertu est necessaire?*
3. *Des aduantages de l'humilité.*

Discite à me quia mitis sum & humilis corde. Matth. 11. 29.

Discite à me, non quod sobrius aut castus, aut prudens, aut aliquid huiusmodi, sed quia mitis sum & humilis. S. *Bern. ep.* 42. *ad Henr.*

Nostre Seigneur ayant conioint l'humilité auec la douceur, apres auoir parlé de la douceur, il est à propos de voir le rapport qu'elle a auec l'humilité.

I. POINT.

CONSIDEREZ la raison pour laquelle nostre Seigneur a ioint l'humilité à la douceur; c'est parce qu'il est impossible d'auoir l'vne sans l'autre, l'humilité n'estant autre chose qu'vne douceur interieure, comme la douceur n'est autre chose que l'humilité exterieure : l'vne est comme le cœur du vray Chrestien, & l'autre en est comme le visage : *Collactaneæ sunt humilitas & mansuetudo,* dit saint Bernard, *in eo confœderatæ germanæ, qui dicebat, Discite à me, &c* Serm. de B. Mar. in verb. Apost. 12.

II. POINT.

Prima virtutum est humilitas, secunda humilitas, tertia humilitas & quoties interrogares, hoc dicerē. S. *Aug. epist. ad Dios.*

Quicunque ergo humiliauerit se, sicut paruulus iste, hic est maior in regno cœlorum. *Matth.* 3. 14.

CONSIDEREZ combien cette vertu d'humilité est necessaire, puisque de toutes les vertus que N. S. nous pouuoit ordonner d'apprendre de luy, il s'est cõtenté de nous dire, Apprenez de moy que ie suis humble de cœur. Et que parlant ailleurs à tous les Chrestiẽs en la persõne de ses Apostres, qui disputoiẽt entr'eux à qui seroit le premier & le plus grand; il protesta hautement, *Amen dico vobis, nisi conuersi fueritis & efficiamini sicut paruuli, non intrabitis in regnum.* Ie vous dis en verité

que si vous ne vous conuertissez, c'est à dire, si vous ne renoncez à cette pensée ambitieuse, qui vous fait disputer pour la presseance dans le Ciel, & ne deuenez comme des petits enfans en humilité, vous n'entrerez point au Royaume des Cieux, c'est pourquoy il rebat cette mesme verité en vne infinité d'endroits de l'Escriture ne se pouuant lasser de nous inculquer, *Vade, recumbe in nouissimo loco.* Luc. 14. 10. *Qui maior est vestrum, erit vester minister.* Matth. 13.11.

III. POINT.

CONSIDEREZ les auantages & les excellences de l'humilité : C'est elle qui est le principe & le fondement de toutes les vertus, comme la superbe, dit le Sage, est le commencement de tous les pechez, c'est elle qui en est la gardienne, & qui les met en asseurance, c'est elle qui dispose parfaitement l'ame aux graces de Dieu : car comme dit S. Iacques, 4. 6. *Deus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam.* C'est elle qui nous rend capables des secrets & des Mysteres de Dieu, *Reuelasti ea paruulis*, Matth. 11. 25. Qui met nostre volonté en paix & bannit de nous tous les troubles & toutes les fascheries, qui n'ont autre source pour l'ordinaire que nostre orgueil, & enfin qui est la mesure de la gloire que nous attendons en l'autre vie, *Omnis qui se humiliat exaltabitur.* Luc. 18. 14. Quand il n'iroit que de nostre interest particulier de pratiquer cette vertu, n'est-ce point vn assez puissant motif pour nous y porter?

Prenez-en auiourd'huy la resolution, & proposez-vous pour en pratiquer déja quelque chose, en attendant que vous les appreniez tout au long dans les Meditations suiuantes, par exemple de ne rien dire iamais à vostre loüange ny au desauantage du prochain. Et souuenez-vous que comme il n'y a rien de plus insupportable à Dieu que la superbe, aussi n'y a-il rien qui luy soit plus agreable que l'humilité; c'est pourquoy estant au monde il caressoit si fort les enfans, qui sont la vraye figure des humbles disant;

Sinite paruulos ad me venire. Matth. 19. 14. Si vous aspirez au Ciel, en voila le chemin:

Talium est enim regnum cœlorum. Ibid.

Videbam Sathanam, sicut fulgur de cœlo cadentem. *Luc.* 10. 18.

Virtutum bonum quoddam ac stabile fundamentum humilitas, nempe si nutet illa, virtutum aggregatio non nisi ruina est. S. *Bern. l. de consid.*

Hic est primus religionis introitus, sicut in mundum primus Christi ingressus, vt quicumque piè vult viuere, humiliter de se sentiat, fundamentum sanctitatis semper fuit humilitas, nec in cœlo stare potuit superba sublimitas. S. *Cyprian. tract. de Natiuit. Domini.*

Cogitas magnam fabricam construere celsitudinis, de fundamento prius cogita humilitatis. S. *Aug. ser.* 10. *de verb. Dom.*

Qui sine humilitate virtutes congregat, quasi in ventum puluerem portat. S. *Greg. in 3. Psal. pœnit.*

Confluit aqua ad humilitatem conuallis, denatat de tumoribus collis. S. *Aug ser.* 27. *de verbis Domini.*

Noli altum sapere, sed time. Time vt implearis, noli altum sapere ne sicceris. S *Aug ser.* 2. *de verbis Apostoli.*

Constituit Deus humiliare omnem montem excelsum, & rupes perennes, & conualles replere in equalitatem terræ. *Baruch.* 5. 7.

LIII. MEDITATION.

Des degrez de l'Humilité.

1. Deux sortes d'humilité, d'esprit & de cœur.
2. Qu'est-ce qu'humilité d'esprit?
3. Qu'est-ce qu'humilité de cœur, & ses pratiques?

Discite à me, quia mitis sum & humilis corde. Matth. 11. 29.

I. POINT.

Est humilitas quam in nobis parit veritas & non habet calorem: & est humilitas quam charitas format: atque hæc quidem in affectu, illa in cogitatione consistit. *S. Bern. serm. 42. in Cant.*

CONSIDEREZ que par ces paroles Nostre-Seigneur nous fait entendre qu'il y a deux sortes d'humilité, l'vne de l'esprit ou de l'entendement, l'autre du cœur ou de la volonté, qui sont comme les deux degrez pour pouuoir arriuer au sommet de cette vertu, tous deux également necessaires.

II. POINT.

Hæc humilitas est qua homo verissima sui agnitione sibi ipsi vilescit. *Id. tract. de 12. grad. humil.*

Si quis existimat se esse aliquid cum nihil sit, ipse se seducit. *Gal. 6. 3.*

Ego ad nihilum redactus sum & nesciui. *Psal. 72. 22.*

Filij iræ. *Ephes. 2. 3.*

Putredini dixi, pater meus es, mater mea, & soror mea vermibus. *Iob. 7. 14.*

Quid superbis terra & cinis? *Eccl. 10. 9.*

Quomodo potestis credere, qui gloriam ab inuicem accipitis? *Psal. 5. 42.*

L'HVMILITE' d'esprit, qui est la 1. & comme la racine de celle du cœur, & le premier degré de cette vertu, n'est autre que la connoissance que nous auons de nous, & de ce que nous sommes en verité deuant les yeux de Dieu, qui fait que nous sommes conuaincus de nostre bassesse & infirmité : car nous considérans dans les lumieres de la Foy, nous reconnoissons 1. qu'entant qu'hommes nous ne sommes qu'vn neant tout pur, & consequemment que nous ne pouuons rien, & que nous ne valons rien: car il est clair que ce qui n'est point ne peut rien, & que ce qui n'est & ne peut rien, ne vaut rien. 2. Que comme enfans d'Adam nous sommes nez pecheurs, ennemis de Dieu, suiets à Satan, capables de tout mal, incapables de tout bien, & qu'en cette qualité nous ne méritons pas que la terre nous porte, ny que Dieu pense à nous; que nous auons en nous en principe & en semẽce tous les pechez de la terre, & de l'Enfer, la corruption que le peché originel a mis en nous, estant vne racine & vne source de toutes sortes de pechez. Et c'est en cette connoissance de nous-mesmes, de nostre misere, & de nostre neant, que consiste le premier degré de l'humilité, car en effet, apres cela quel moyen d'auoir bonne estime de nous-

nous mesmes, d'aimer la grandeur, rechercher la vanité, nous complaire dans les loüanges des hommes ?

III. POINT.

CONSIDEREZ que c'est peu de chose d'auoir l'humilité d'esprit, si nous n'auons quant & quant celle de cœur, c'est pourquoy nostre Seigneur ne fait mention que de cette derniere, comme de la principale; Les diables ont bien l'humilité de l'esprit, parce qu'ils connoissent fort bien leur indignité & malediction : mais ils n'ont pas l'humilité de la volonté ; laquelle consiste 1. A estre bien aises d'estre petits, abiets & mesprisables, nous traitter en nostre particulier comme tels; nous resioüir d'estre estimez tels par les autres, ne nous plaindre de personne, aimer & embrasser les mépris & les opprobres, & tout ce qui est capable de nous abaisser. 2. A haïr & auoir en abomination toute grandeur & vanité, l'estime, & toutes les loüanges des hommes.

Humiles spiritu saluabit. *Psal.* 33.16. Humilia valde spiritum tuum. *Eccli.* 7. 19.

Verus humilis vilis vult reputari, non humilis prædicari, & gaudet de contemptu sui. S. *Bern. ser* 16, *in Cant.*

Sont-ce là les sentimens que vous auez de vous-mesme, & que vous desirez que les autres ayent ; car pour reconnoistre que nous ne sommes rien, qui est le premier degré de l'humilité d'esprit, il suffit de n'estre pas beste, mais se plaire dans ce neant, se traitter comme tel, se resioüir qu'on nous tienne & qu'on nous estime peu de chose, c'est ce qui fait la perfection de l'humilité Chrestienne, *Ama nesciri.* Nostre Seigneur ne pouuoit auoir cette premiere humilité d'esprit, *quoniam sciebat seipsum*, parce qu'estant Dieu il ne pouuoit s'estimer peu, mais il a eu celle du cœur s'estant voulu abbaisser & humilier soy-mesme, *humiliauit semetipsum*, Philip. 2. 8. ayant desiré auec vne ardeur insatiable, & embrassé les des-honneurs & les mépris pour nous, d'où vient qu'il dit de soy-mesme par le Prophete :

Improperium expectauit cor meum. Psalm. 68. 21. Et les Saints à son exemple prenoient plaisir dans les humiliations, *Propter quod*, dit Saint Paul, *placeo mihi in infirmitatibus meis, in contumeliis, in persecutionibus, in angustiis pro Christo.* 2. Cor. 12. 10.

LIV. MEDITATION.

Des effets de l'Humilité.

1. L'humilité de cœur gist en effets, & quels ils sont à l'égard de Dieu. | *2. Ses effets à l'égard de nous-mesmes & du prochain.*

Quicumque voluerit inter vos maior fieri, sit vester minister. Matth. 20, 26.

Multi habent humilitatis speciem, virtutem non habentes, multi eam foris prætendunt, & intus impugnant; ad fucum præferunt, at virtutem abiurant. S. *Ambr. ad Constant. Ep.*

Nostre-Seigneur nous apprend par là, que le chemin à la gloire n'est autre que l'humilité, non pas seulement de mine & de parole, mais qui se fasse connoistre en ses effets.

I. POINT.

Substantia mea tanquam nihilum ante te. *Psal* 18, 5.

Omnes gentes quasi non sint, sic sunt coram eo, quasi nihilum & inane reputatę sunt ei. *Isai.* 40. 17.

Non sumus sufficientes cogitare aliquid ex nobis quasi ex nobis. 2. *Cor.* 3. 5.

Iram Domini portabo, quoniam peccaui ei. *Mich.* 7. 9.

Merito hæc patimur, quia peccauimus. *Gen.* 42. 21.

Quis poterit stare in conspectu Domini Dei sancti huius? 1.

Nisi quia Dominus adiuuit me, paulo minus habitasset in inferno anima mea. *Psal.* 93. 17.

CONSIDEREZ que la veritable humilité de cœur ne consiste pas en paroles, en complimens, ny en certaines petites ceremonies accompagnées de termes humbles & modestes; ce ne sont que des effets qui sortent bien souuent d'vne fausse humilité: mais les effets d'vne veritable humilité, sont les actions qui seules sont les marques legitimes & certaines de l'humilité de cœur. Or les effets que produit en vne ame l'humilité, sont differens à l'égard de Dieu, à l'égard de nous, & à l'égard du prochain.

Premierement, enuers Dieu les effets qu'elle produit, sont de nous faire aduoüer que nous ne sommes rien deuant luy, que nous ne pouuons rien, que nous ne valons rien, & que nous auons receu de sa main liberale tout ce que nous possedons, tant pour la nature comme pour la grace, & en suite nous fait l'en remercier, luy en rendre des hommages, luy en rapporter toute la gloire & l'employer à son seruice. Dauantage nous faisant connoistre que nous sommes pecheurs; dans ce sentiment, elle nous fait endurer toutes les afflictions exterieures & interieures, que Dieu nous enuoye, auec vne parfaite soûmission, tenant pour certain que nos pechez en meritent bien dauantage, & enfin nous donnant connoissance de la grandeur de Dieu & de nostre petitesse, elle nous fait abysmer en sa presence auec vne reuerence tres-profonde, vn sacré tremblement, & vne extrême modestie.

II. POINT.

Non habet de suo, nisi mendacium & peccatum. *Conc. Arausi.* 2. *Can.* 21.

CONSIDEREZ les effets que cette vertu produit en celuy qui la possede, à l'édroit de soy-mesme; Celuy qui est ve-

ritablement humble se méprise en son cœur, est tres-vil à ses yeux, il desire & se réjoüit que les hommes fassent tres-peu d'estime de luy, & qu'ils en parlent auec des termes bas & méprisans, il fuit les preéminences & les honneurs, & ne les accepte iamais que par contrainte, connoissant sa foiblesse, il se défie de soy-mesme, il ne se vante & ne se loüe iamais : il ayme grandement le silence, il croit volontiers les aduertissemens & les corrections & pratique les choses basses en conuersant auec les personnes simples.

Tiercement, à l égard du prochain, si on est vrayement humble on ne méprise personne, on a bonne opinion de tous, on excuse les fautes d'autruy, on parle bien de chacun, & à chacun auec mansuetude, auec affabilité & l'honneur conuenable, on ne conteste iamais; on n'offense personne, mais on fait plaisir à tous, on estime tous les autres meilleurs que soy, & au contraire, on se repute le moindre, & le pire de tous.

Charitas) cui, si verá est, annexa semper est humilitas (patiens est, benignaest, non æmulatur, non agit perperam, non inflatur, non est ambitiosa, non quærit quæ sua sunt, non irritatur, non cogitat malum, omnia suffert, omnia credit, omnia sperat, omnia sustinet. 1. *Cor.* 13. 14. *& seqq.*

Voyla les marques de la vraye humilité que Nostre-Seigneur nous a enseignées. *Voyez* si vous les auez : quelle opinion auez vous de vous mesme ? comment en parlez-vous? à quoy vous portez vous ? auec quelle disposition receuez-vous les petits mépris ? comment entendez vous vos loüanges ou vos blasmes ? comment conuersez-vous auec le prochain ? quelle estime en faites vous ? l'estimez-vous meilleur que vous, suiuant ce precepte de l'Apostre,

Subiecti estote omni humanę creaturę propter Deum. 1. *Petr.* 2. 13.

Iesus venit in hunc mundum peccatores saluos facere, quorum primus ego sum. 1. *Tim.* 15. 13.

Quid dicis de teipso? quem teipsum facis? *Ioan.* 2. 22. 53.

In humilitate superiores sibi inuicem arbitrantes? Philipp. 2. 3.

LV. MEDITATION.

Des Motifs de l'Humilité.

1. Premier motif d'humilité, sa necessité.
2. Deuxiéme, l'exemple de Nostre Seigneur.
3. *Moyen pour l'acquerir.*

Sicut palmes non potest ferre fructum à semetipso, sic nec vos, nisi manseritis in me. Ioan. 15. 4.

Nostre Seigneur nous veut faire entendre par ces paroles, le besoin continuel que nous auons de luy, & en suite l'obligation que nous auons de nous humilier, puisque nous sommes impuissans pour le bien.

I. POINT.

CONSIDEREZ que le premier motif de l'humilité, c'est la necessité continuelle que nous auons de la grace, qui n'est promise qu'aux humbles, *Ad quem enim respiciam*, dit Dieu par son Prophete, *nisi super humilem*? Isai. 66. 2. Necessité si grande, que nous ne pouuons absolument nous sauuer, ny faire aucune œuure meritoire de la vie eternelle sans son secours, ny mesme resister à la moindre tentation. *Non enim volentis neque currentis*, dit l'Apostre, *sed miserentis est Dei*. Rom. 9. C'est pourquoy le mesme Apostre parlant de soy, dit :*Gratia Dei sum id quod sum*. 1. Cor. 15. C'est la grace qui m'a fait ce que ie suis : necessité encore si grande, que mesmes les plus saints & les plus parfaits en ont besoin pour negocier leur salut, & fuir le peché, & cela iusqu'au dernier soûpir de leur vie, sans que toutes leurs bonnes actions, & les bonnes habitudes acquises depuis tant d'années, puissent les en affranchir, tant il est vray que nostre Seigneur a dit, *Sine me nihil potestis facere*, Ioan. 15. c'est à dire, sans la grace non seulement sanctifiante & habituelle, mais encore actuelle.

Sicut oculus corporis plenissime sanus, nisi candore lucis, non potest cernere, sic & homo perfectissimè etiam iustificatus, nisi æterna luce iustitiæ diuinitus adiuuetur, recte non potest viuere. *S. Aug.*

Non est peccatum quod fecerit homo, quod non possit facere alter homo, si desit rector à quo factus est homo. S. *Aug. hom.* 23. *ex* 50. *hom*

Non ait, quia sine me parum potestis facere; sed nihil. Siue ergo parum, siue multum, sine illo non fieri potest, sine quo fieri nihil potest. S. *Aug. in illum locum.*

II. POINT.

CONSIDEREZ que le 1. & le plus puissant motif de l'humilité, c'est l'exemple de nostre Seigneur : c'est pourquoy il veut que nous l'apprenions de luy, & non pas des autres, & certes auec grand suiet, puis qu'il a pratiqué cette vertu iusqu'aux abysmes, s'humiliant dans le mystere de l'incarnation à l'estre de l'homme, & par consequent au neant de la creature, apres naissant dans vn abaissement extrême, puis prenant en la Circoncision la marque infame de pecheur, en suite vendu trente deniers, lauant & baisant les pieds à vn traistre, raualé au dessous d'vn meurtrier, mocqué, souffleté, couronné d'espines, couuert de crachats, & enfin crucifié au milieu de deux Larrons par les mains des bourreaux. Que peut-on conceuoir de plus ?

O humilitas Christi! s'écrie S. Bernard : *quantum confundis superbiam nostræ vanitatis?*

Verbum caro factum est. *Ioan.* 1. 14.

Semetipsum exinaniuit. *Philipp.* 2.

Ego sum vermis & non homo. *Psal.* 21. 7.

A me, inquit, discite : non ad doctrinam Patriarcharum, non ad Prophetarum libros, ego vos mitto, sed me vobis exemplum, me formam humilitatis exhibeo : inuiderant mihi altitudinem quam habebam apud Patrem & Angelus, & fœmina, ille potentiæ, ista scientiæ, vos autem æmulamini charismata meliora, discentes à me, quia mitis sum & humilis. S. *Bern. epist.* 42. *ad Henric. Senon.*

Quæ superbia sanari potest, si humilitate filii Dei non sanatur? S. *Aug. de agonia. Chr. c.* 12.

Propterea non mediocrem, non vel penultimum, non ipsum saltem inter nouissimos eligere locum Dominus voluit ; sed

III. POINT.

CONSIDEREZ enfin que pour pratiquer & acquerir l'humilité, le meilleur moyen sont les humiliations exterieures, & les exercices abiects, *Humiliatio*, dit S. Bernard, *est ad humilitatem, sicut patientia ad pacem*, Epist. 87. Si donc nous souhaitons veritablement la vertu d'humilité, ne fuïons point, mais plustost aimons les humiliations & les abbaissemens, & cherchons tousiours le plus bas lieu.

Et certes, voyant le Dieu de la gloire & le Seigneur de Maiesté infinie, humilié en l'estat que nous venons de voir, quel motif & quel exemple voulons-nous encore apres celuy-là pour nous humilier & mépriser?

Sufficit Discipulo, si sit sicut magister eius. Matth. 10. 15.

Ne deurions-nous pas tirer gloire d'estre abbaissez à l'exemple de nostre souuerain Maistre qui nous l'a voulu laisser; dit saint Pierre,

Vt sequamur vestigia eius. 1. Petr. 2. 21.

Recumbe, inquit in nouissimo loco, vt solus videlicet omnium nouissimus sedeas, teque nemini non dico præponas, sed ne comperara præsumas. *S. Bernard. serm. 37. in Cant.*

Si ergo virtutem appetis humilitatis, viã non refugias humiliationis, nam sic non poteris ad humilitatem prouehi. *Id. ibid.*

Intolerabilis impudentiæ est, vt vbi exinaniuit se maiestas, vermiculus infletur, & intumescat. *Id ser. 1. de Natiu.*

LVI. MEDITATION.

DES LARMES.

III Beatitude.

1. *Nous sommes en ce monde comme des bannis.*
2. *Quatre causes de nos larmes,*
3. *En quoy gist cette beatitude de larmes.*

Beati qui lugent, quoniam ipsi consolabuntur. Matth. 5. 5.

I. POINT.

CONSIDEREZ (pour bien entendre cette verité, qui d'abord semble si étrange, & pour conceuoir combien il est vray que la Sagesse eternelle nous veut persuader en ce lieu que la beatitude de ce monde consiste dans les larmes) que nous sommes dans la terre comme des bannis, & que tout nostre bon-heur estant dans l'esperance de nostre restablissement, qui n'est accordé qu'à nos soûpirs & à nos larmes, sans doute que les larmes sont le fondement de tout nostre bonheur.

Spe gaudentes. *Rom. 12. 12.*

II. POINT.

Occupatio magna creata est omnibus hominibus, & iugum graue super filios Adã, à die exitus de ventre matris eorum, vsque in diem sepulturæ in matrem omnium. *Eccli.* 40. 1.

Vallis lacrymarum mundus.

CONSIDEREZ, qu'ayant esté chassez du seiour de la ioye, du Paradis de volupté, nous auons esté condamnez à souffrir vne rebellion domestique, c'est à dire, à sentir la tyrannie de la concupiscence qui nous porte sans cesse au peché, & pour comble de misere à la necessité inéuitable de mourir.

Ne sont-ce pas là quatre causes suffisantes pour nous faire verser des larmes, le bannissement, la concupiscence, nos pechez, & enfin la mort que nous commençons auec nostre vie, & qui la precede en quelque façon, estant condamnez à la mort auant que de naistre ?

III. POINT.

Fili si ploras, piè plora, noli cum indignatione, noli cum typho superbiæ. *S. Aug.*

CONSIDEREZ que cette beatitude n'est pas dans toute sorte de tristesse, ny dans toute sorte de larmes, parce que comme dit S. Paul, *Sæculi tristitia*, c'est à dire, la tristesse qui vient de l'attache à quelque chose du siecle, dont la priuation nous afflige, bien loin de nous purifier, *Mortem operatur.* 2. Corinth. 7. 10. Il n'y a que les larmes que verse la Charité, affligée de nos propres pechez & de ceux des autres, & desolée de nous voir si long-temps dans ce lieu de bannissement, qui nous purifient, qui nous consolent, & qui nous réioüissent, *Qui seminant in lacrymis, in exultatione metent,* Psal. 125. 5. & la raison, c'est parce que cette tristesse estant selon Dieu, comme parle le mesme Apostre, *Pœnitentiam in salutem stabilem operatur.* Ibid.

Ducunt in bonis dies suos. *Iob.* 21. 13.

Noli æmulari in malignantibus, neque zelaueris facientes iniquitatem. *Psal.* 36. 1.

N'est-il pas vray que vous n'auez gueres fait reflexion sur cette verité ? car si vous auiez esté fortement persuadé que la vraye ioye gist dans les larmes, vous n'auriez pas recherché auec tant d'empressement vos diuertissemens. Regrettez ce temps, & apprenez auiourd'huy à ne plus estimer heureuses les personnes qui passent, comme on dit, leur temps dans le monde, & dans les plaisirs, comme vous auez peut-estre fait iusques à present, à ne point les enuier, mais à leur porter plûtost compassion, & à faire plus d'estime d'vn pauure Religieux qui pleure ses pechez & ceux des autres, d'vne personne affligée & desolée, que d'vne autre qui aura toutes ses aises & ses cômoditez en cette vie; car si elles semblent heureuses dans l'imagination des hommes, ce n'est qu'en attendant vn mal heur veritable & eternel, car c'est en leurs personnes que s'accomplira

cette effroyable malediction qui s'accorde parfaitement auec le commencement de cette Meditation.

Væ vobis qui ridetis nunc, quia lugebitis & flebitis. Luc. 6. 26. Choisissez de la fin ou du commencement.

LVII. MEDITATION.

DE LA FAIM ET DE LA SOIF de la Iustice.

IV. Beatitude.

1. Pourquoy les fameliques sont dits bien-heureux.
2. En quoy consiste cette Beatitude, & ses marques.
3. Examen pour connoistre si on l'a

Beati qui esuriunt & sitiunt iustitiam, quoniam ipsi saturabuntur. Matth. 5 6.

I. POINT.

CONSIDEREZ que ce n'est pas sans raison que nostre Seigneur qualifie bien-heureux ceux qui ont faim & soif de la Iustice, c'est à dire, qui sont remplis de saints & ardens desirs de seruir Dieu, & de le voir seruy par les autres, parce que n'y ayant rien qui empesche plus nostre felicité, & qui nous rende plus malheureux que les passions & les desirs déreglez de nostre cœur, qui comme des fiévres violentes inquietent & affoiblissent nostre ame, & qui sont comme vne faim & vne soif de l'iniustice, il faut necessairement que les bons desirs qui ne sont autre chose que la faim & la soif de la Iustice, dont il est icy parlé, fassent nostre beatitude & comme les mauuais desirs ne font pas seulement perdre la grace, & le bon-heur de cette vie, mais aussi s'opposent à la possession du bon-heur éternel, aussi les bons desirs ne nous font pas seulement heureux en cette vie, mais mesme nous disposent au bon-heur de l'autre.

Facile videtur (sapientia) ab his qui diligunt eam, & inuenitur ab iis qui quærunt illam: præoccupat qui se concupiscunt, vt illis se prius ostendat. *Sap. 6. 1. & 14.*

Febris nostra auaritia est, febris nostra libido est, febris nostra ambitio est, febris nostra iracundia est. *S. Ambr. l. 4. in Luc.*

Desiderando capax efficieris, vt implearis. *S. Aug tract. 4. in 1. ep. Ioan.*

II. POINT.

CONSIDEREZ que pour auoir cette faim & cette soif spirituelle, telle que Nostre-Seigneur la demande en ce lieu, il ne suffit pas de nourrir des simples desirs dans le fond de son cœur, mais il faut les faire connoistre par les effets & par les

Non enim ad saturitatem iustitiæ cum hinc exierit quisquam perueniet, nisi ad eam hic & esuriendo & sitiendo cucurerit *S. Aug de perfect. iust. cap 8.*

bonnes œuures ; ce qui se fait par ces deux moyens. 1. En aspirant au plus haut degré de perfection où nous pouuons arriuer dans nostre estat par les actions & exercices qui nous y conduisent plus immediatement, taschant tous les iours de nous aduancer de plus en plus, sans iamais nous lasser. 2. Souhaittant auec la mesme ardeur que Dieu soit seruy par toutes les creatures, comme nous desirons qu'il soit seruy par nous mesmes, pleurant pour ce suiet les pechez d'autruy aussi bien que les nostres propres : & c'est en cela, dit S. Augustin, que consiste cette quatriéme Beatitude, *Hæc est nunc nostra iustitia quâ currimus esurientes, & sitientes ad perfectionem plenitudinemque, vt postcà saturemur. Lib de perfect. Iustit. cap.* 8. Et c'est aussi en ce point qu'a particulierement éclaté la charité de Nostre-Seigneur, lequel a eu vne telle faim & vne telle soif de la Iustice que nous deuions à son Pere celeste, qu'il n'est venu au monde que pour la restablir, ce qu'il a témoigné en tant de rencontres, & qui sur la Croix mesme l'a declaré auec ces termes si exprez ; *Sitio*. Ioan. 19. 28.

> Non enim dat Deus spiritum ad mensuram. *Ioan.* 13. 34.
>
> Ibunt de virtute in virtutem *Psal.* 8. 8.
>
> Iustorum semita quasi lux splendens, procedit & crescit vsque ad perfectum diem. *Prou.* 4. 18.
>
> Tandiu non relabimur, quandiu ad priora contendimus: at vbi cœperimus stare, descendimus, nostrumque non progredi, reuerti est. *S. Aug. epist.* 141. *ad Demetr. Virg.*
>
> Quandiu ergo peregrinamur à Domino, per fidem ambulamus, non per speciem: vnde dictum est, iustus ex fide viuit, hæc autem nostra in ipsa peregrinatione iustitia est, vt ad illam perfectiorem plenitudinem iustitiæ, vbi in specie decoris eius iam plena & perfecta Charitas erit, nunc ipsius cursus rectitudine & perfectione tẽdamus, castigando corpus nostrum & seruituti subjiciendo, & eleemosinas in dandis beneficiis, & dimittendis quæ in nos sunt commissa peccatis hilariter, & ex corde faciendo, & orationibus indesinenter insistendo. *Id de perf. iust. c.* 5.
>
> Quod si studere perfectioni, esse perfectum est, profecto nolle proficere, deficere est. Vbi ergo sunt qui dicere solent, sufficit nobis, nolumus esse perfectiores quam patres nostri? non vis proficere? vis ergo deficere, Nequaquam : quid ergo? sic, mihi inquis, viuere volo, & manere in quo perueni, nec peior fieri patiar, nec melior cupio. Hoc ergo vis, quod esse non potest. Quid enim stat in hoc sæculo? *S. Bern ep.* 35.
>
> Nunquam dicit iustus, satis est, sed semper esurit, sititque iustitiã, ita vt si semper viueret, semper quantum in se est, iustior esse contenderet, *Id. ibid.*

III. POINT.

CONSIDEREZ maintenãt, si vous auez cette faim & cette soif de la Iustice, & si vous estes comme vn autre Daniel, 9. 23. sinon homme de grands effets, au moins de grands desirs, *Vir desideriorum*, & pour le mieux connoistre, faites comparaison de vous auec les gens du monde, & regardez quelle est la soif des mondains, pour les biens, pour les honneurs, ou pour les plaisirs du monde, combien elle est ardente, combien violente, combien insatiable, & en suite comme ils se comportent pour les acquerir : ainsi deuez-vous en faire pour la Iustice, & si vous faites autrement, vous témoignez que comme celuy qui n'a ny faim, ny soif, & ne desire aucune nourriture à son corps, fait paroistre clairement, ou qu'il est rastasié, ou qu'il est malade ; ainsi vous n'ayant ny faim ny soif de la Iustice, vous donnez à connoistre ou que vostre ame est rassasiée, ou qu'elle est bien malade, & dans vn dégoust mortel : mais estant certain qu'on ne peut estre rassasié en cette vie, & que si on dit, c'est assez, on se met en estat de perdre ce qu'on auoit acquis ; Il faut cõclure necessairement que vostre ame est malade, & que sans doute elle est trauaillée de la faim & de la soif des biens du monde, des honneurs & des plaisirs, ce qui la dégouste des choses de Dieu.

Prenez

Prenez-y garde de crainte d'encourir la peine menacée par ces paroles du Fils de Dieu.

Væ vobis, qui saturati estis, quia esurietis. Luc. 6. 21.

Esurientes impleuit bonis, & diuites dimisit inanes. Idem cap. 2. 53.

LVIII. MEDITATION.

DE LA MISERICORDE.

V. Beatitude.

1. *Pourquoy les misericordieux sont dits bien heureux.*
2. *En quoy consiste la misericorde, & quelles en sont les marques.*

Beati misericordes, quoniam ipsi misericordiam consequentur. Matth. 5. 7.

I. POINT.

CONSIDEREZ pourquoy nostre Seigneur appelle bien-heureux les misericordieux : C'est 1. parce que ce sont les images viuantes de Dieu : *Cuius natura bonitas*, dit S. Leon, *cuius opus misericordia est*, & qui dans tous ses ouurages ne fait paroistre aucun de ses attributs auec tant d'éclat que sa misericorde, *Miserationes eius super omnia opera eius.* Psal. 144. 9. & c'est le motif que Nostre-Seigneur nous donne, *Vt sitis filÿ Patris vestri*, Matth. 5. 45. 2. Parce qu'il n'y a pas de moyen plus puissant pour attirer les graces de Dieu, en quoy gist tout nostre bon-heur en ce monde que d'exercer la misericorde : *Date & dabitur vob.s* Luc. 6. 38. Et qu'à mesure que nous auons donné il nous fera rendre : D'où vient que nostre Seigneur semble la preferer au sacrifice, qui est l'acte de Religion le plus agreable à Dieu, *Euntes discite quid est, misericordiam volo, & non sacrificium*, Matth. 9. 13. Non pas en effet qu'il ne veüille le sacrifice, mais par là il nous declare qu'il n'y a point de sacrifice qui luy plaise dauantage que la misericorde.

Qui facit misericordiam, fœneratur proximo suo. *Eccl.* 1. 19.

Indicabo tibi, ô homo, quid sit bonum, & quid Dominus requirat à te, vtique, facere iudicium, & diligere misericordiam, & sollicitum ambulare cum Deo tuo. *Mich.* 10. 8.

II. POINT.

CONSIDEREZ en quoy consiste la misericorde que nostre Seigneur nous recommande icy, & quelles en sont les

Non diligamus verbo neque lingua, sed ope-

marques. C'est 1. de cherir & d'aymer les pauures comme membres de Iesus-Christ, les secourir par aumosnes spirituelles & corporelles, autant que nous pourrons; retranchant non seulement de nostre superflu, mais mesme de nostre necessaire. 2. De procurer qu'ils soient assistez par d'autres, les recommander à Dieu dans nos prieres, les visiter malades, les consoler & compatir auec eux, & faire tout auec la ioye que demande S. Paul: *Qui miseretur in hilaritate*, Rom. 12. 8. & dans les dispositions de nostre Seigneur Iesus-Christ, c'est à dire dans l'ardeur de son amour, *In visceribus Christi*, Phil 1. 8. comme parle le mesme Apostre, & en reconnoissance des misericordes dont il a vse tous les iours enuers nous, qui non content de s'estre dépoüillé pour nous reuestir, d'auoir souffert la mort pour nous donner la vie, a trouué vn moyen apres s'estre donné à nous sur la Croix, de se donner encore à nous sur nos Autels.

rè & veritatè. 1. *Ioan.* 3. 18. Qui habuerit substantiam huius mundi, & viderit fratrem suum necessitaté habere, & clauserit viscera sua ab eo, quomodo charitas Dei manet in illo? *Ib.* 17. Quis infirmatur, & ego non infirmor! 2. *Cor.* 11. 29. Factus sum infirmis infirmus. 1. *Cor.* 9. 22. Flere cum flentibus. *Rom.* 2. 15. Infirmus fui & visitastis me hospes eram, & collegistis me: nudus, & cooperuistis me, &c. *Matth.* 25. 35. & 36.

Vous estes peut-estre assez conuaincu des auantages de cette vertu diuine; mais combien d'occasions se sont presentées que pouuant exercer la misericorde vous l'auez negligée? Combien de fois nostre Seigneur en la personne du pauure vous demandant l'aumosne, afin d'auoir occasion de vous faire l'aumosne de son Paradis, l'auez-vous reietté?

Amen dico vobis, quamdiu non fecistis vni de minoribus his, nec mihi fecistis. *Ib.* 4. 5.

Regrettez tant d'occasions perduës, & pour l'aduenir,

Induite vos sicut electi Dei, sancti & dilecti, viscera misericordiæ. Col. 3. 12. A faute de quoy, craignez cette épouuentable parole de l'Apostre S. Iacques;

Iudicium sine misericordia ei qui non fecerit misericordiam. 2. Iac. 13.

LXI. MEDITATION.

DE LA PVRETE' DE COEVR.

VI. Beatitude.

1. *Combien cette pureté est necessaire.*
2. *En quoy elle consiste.*
3. *Nous deuons continuellement nous purifier.*

Beati mundo corde, quoniam ipsi Deum videbunt.
Matth. 5. 8.

I. POINT.

CONSIDEREZ combien cette pureté de cœur est necessaire, puis qu'elle nous est marquée par nostre Seigneur comme vn moyen que nous deuons prendre necessairement pour arriuer au salut, & entrer dans la Beatitude eternelle, qui consiste en la vision de Dieu: car si parce que le cœur est pur on verra Dieu, c'est vne consequence infaillible que tant que le cœur demeurera impur, on ne verra point Dieu.

Quis ascendet in montem Domini: innocens manibus, & mundo corde. *Ps. 23. 3. & 4.* Emundate manus, & purificate corda. *Iac. 4. 8.* Inuisibilem Deum colimus, qui nullorum corporeis oculis, cordibus autem paucorũ mundissimis notus est. *S. Aug. in Ps. 113.* Impuris non se ostendit veritas, non se credit sapientia. *S. Berg ser. 62. in Cant.*

II. POINT.

CONSIDEREZ en quoy consiste cette pureté de cœur. Ce n'est point seulemẽt à estre exempt de toute impureté grossiere, charnelle & sensuelle, mais à n'auoir aucune attache à quoy que ce soit qu'à Dieu seul, comme nous appellons du vin pur, qui n'est meslangé d'aucune autre liqueur; car en effect, comme toutes nos afflictions ne viennent que de ce que l'on nous arrache les choses, ausquelles nous sommes attachez si nous n'estions attachez qu'à Dieu, personne ne nous pouuant faire perdre Dieu, nous serions veritablement heureux dés cette vie, & nous aurions vne ioye pareille à ce sainct Solitaire, qui interrogé pourquoy il estoit si guay, respondit, que c'estoit parce que personne ne luy pouuoit dérober Iesus-Christ.

Quis potest dicere, mundum est cor meũ, purus sum à peccato? *Prou. 20. 9.*

III. POINT.

CONSIDEREZ que cette pureté estant si necessaire, & n'estant pas possible d'ailleurs de viure icy sans amasser tousiours quelque mauuaise affection, qui comme vne poussiere s'attache à nos pieds, dit S. Leon, tout l'employ & tout l'exercice de nostre pieté doit estre à les nettoyer, c'est à dire, à purifier les affections de nostre ame, qui sont les pieds auec lesquels elle s'auance vers Dieu, & les purifier de toute attache.

Ne connoissez-vous pas encore combien vous auez d'attache au monde, à vos biens, à vos amis, à vostre reputation? Vous ne pensez peut-estre pas en auoir, mais voyez quelle est vostre douleur quãd vous en faites quelque perte; car c'est là la vraye marque. Vous arrachez les cheueux d'vne perruque, & celuy qui la porte n'en a point de douleur, & ne le sent seulement pas: vous arrachez les cheueux qui tiennent à la peau, & vous

Dum per varias actiones vitæ huius sollicitudo distenditur, necesse est de mundano puluere etiam religiosa corda sordescere. *S. Leo serm. 4. de Quadr.*

Si quis emundauerit se ab istis, erit vas in honorem sanctificatum, & vtile Domino ad omne opus bonum paratum. *2. Tim. 2. 21.*

Has ergo habentes, charissimi, promissiones, mundemus nos ab omni inquinamento carnis & spiritus, perficientes sanctificationem in timore Dei. *2. Cor. 7. 1.*

Nec quisquam sic sibi de puro, & immaculato pectore blandiatur, vt innocentia fretus, medicinam non putet

faites grande douleur : cette difference ne vient que de ce que ceux-cy sont attachez & non pas ceux-là. *Aduoüez* humblement que vous auez des attaches, que vous mesme ne connoissez pas. *Presentez* vostre cœur à Dieu, afin qu'il le purifie, qu'il l'embrase, & qu'il l'ocupe tout entier : en sorte qu'il n'y ait plus de place pour aucun autre amour. Car pour petite que puisse estre l'attache que nous auons aux creatures, elle nous empéche la claire veuë de Dieu.

adhibendam vulneribus. *S. Aug. l. de perf. Iust. c. 10.*

Modicum & non videbitis me. Ioan. 16. 16.

LX. MEDITATION.

DE LA PAIX.

VII. Beatitude.

1. *Pourquoy les pacifiques sont dits bien heureux.*
2. *Trois sortes de paix.*
3. *Difference entre la paix du monde & celle des Chrestiens.*

Beati pacifici, quoniam filij Dei vocabuntur. Matth. 5. 9.

I. POINT.

CONSIDEREZ que c'est auec grande raison que nostre Seigneur appelle les pacifiques bien-heureux, parce que la paix sans contredit est le plus grand de tous les biens, comme la Foy, la raison & l'experience nous l'enseignent, personne n'estant heureux ny mal-heureux en cette vie, que par la paix ou le trouble de son ame : mais nostre Seigneur l'a beatifiée en son Euangile pour vne raison particuliere, parce que depuis qu'il est venu au monde, c'est vn don qui est propre aux Chrestiens, & vne occupation qui leur doit estre en singuliere recommandation : *In pace vocauit nos Deus,* dit S. Paul. 1. Cor. 7. 15. & en vne autre version, *Ad pacem,* Dieu nous a appellez pour auoir la paix, & luy-mesme se nomme à ce dessein en Isaye, *Princeps pacis*, Isa. 9. 6. Il se fit homme pour nous l'apporter au monde, d'où le mesme Apostre le qualifie du titre de nostre paix. *Ipse est pax nostra,* Eph. 2. Quand il nâquit, elle estoit generalement par tout l'Empire Romain, *Luc.* 2. Les Anges la publierent hautement auec chants d'allegresse, *Ioan.* 14. Vn peu deuant que de mourir il la laissa par testament à

Sicut nemo est qui gaudere nolit, ita & nemo est, qui pacem habere nolit. S. *Aug de Ciu. l. 19. c. 12.*

Cum quietum silentium tenerent omnia omnipotés sermo tuus à regalibus sedibus venit. *Sap.* 4. 17.
Pacem meam do vobis. *Ioan.* 4. 27.
In terra pax hominibus, *Luc.* 2. 14.

ſes Apoſtres, & apres ſa Reſurrection, il les ſalüa plusieurs fois en ces termes, *Pax vobis*, *Ioan.* 20. 20. & ſeq. Il leur enioignit enfin que la premiere choſe qu'ils diroient & qu'ils ſouhaiteroient en entrant dans vne maiſon pour y porter ſon Euangile, fuſt la paix. *Luc.* 10.

Intrantes autem in domum, ſalutate eam dicentes, Pax huic domui. *Matth.* 10. 11.

II. POINT.

CONSIDEREZ qu'il y a 3. ſortes de Paix. La 1. que nous auons auec Dieu. La 2. auec nous meſmes ; & la 3. auec le prochain. La 2. dépend de la premiere : de ſorte que nous ne pouuons eſtre en paix auec nous meſmes, que nous ne le ſoyons premierement auec Dieu : *Qui enim pacem fœlix cum Deo habere noluit, ſecum pugnat infœlix*, dit S. Auguſtin, *l.* 21. *de Ciu. Dei*, *c.* 15. Et ailleurs expliquant ces paroles du Prophete : *Iuſtitia & pax oſculatæ ſunt.* Pſalm. 84. 11. il dit : *Vis habere pacem ? fac iuſtitiam : duæ amicæ ſunt, tu fortè vnam vis, alteram non facis, nemo eſt qui nolit pacem, ſed non omnes volunt operari iuſtitiam.*

In me pacé habeatis. *Ioan.* 16.
Acquieſce igitur ei, & habeto pacem, & habebis fructus optimos. *Iob.* 22.

III. POINT.

CONSIDEREZ en ſuite de cette verité, combien la paix du monde eſt differente de celle des Chreſtiens : celle du monde eſt dans les honneurs, les richeſſes, les plaiſirs des ſens, & les autres commoditez de la vie, mais la paix des Chreſtiens n'eſt que dans la vertu & dans la ioye de la bonne conſcience : *Pax multa diligentibus legem tuam*, dit Dauid. Pſal. 118. 165. paix ſi auantageuſe, qu'aupres d'elle toutes les autres ne ſont que trouble & amertume.

Voulez-vous ſçauoir le moyen d'acquerir cette paix excellente que S. Paul appelle *pax Dei*, la paix de Dieu, *quæ exuperat omnem ſenſum ?* Phil. 4. 7. Noſtre Seigneur nous apprend que c'eſt la patience ; *In patientia veſtra poſſidebitis animas veſtras.* Luc. 21. 19. Et ailleurs, apres auoir ſalüé ſes Apoſtres auec ſes paroles ordinaires, *pax vobis*, Ioan. 20. il leur montra auſſitoſt ſes mains & ſon coſté, pour leur apprendre & à nous, que c'eſtoient les douleurs de ſa Paſſion qui leur auoient acquis la paix. En effet, ſi vous y prenez garde, vous trouuerez que ce qui vous trouble dauantage, c'eſt la repugnance que vous auez à ſouffrir.

Quis enim reſtitit ei & pacem habuit ? Iob. 9. 4 Et au contraire, *Patientia opus perfectum habet.* Iac. 1. 4.

Odit ſuperbia iuſtam pacem Dei, & amat iniquam pacem ſuam. S. *Aug. de ciu. c.* 2.
Pacem meam do vobis, non quomodo mundus dat, ego do vobis. *Ioan.* 14. 27.
Sic pacificauit Chriſtus per ſanguinem crucis ſuæ, ſiue quæ in cælis, ſiue quę in terris ſunt. *Col.* 1. 20.
Idcirco poſſeſſio animæ in virtute patientiæ ponitur quia radix omnium cuſtoſque virtutũ, patientia eſt ; per patientiam vero poſſidemus animas noſtras, quia cum nobis ipſis dominari diſcimus ; hoc ipſum incipimus poſſidere quod ſumus. *S. Greg. hom.* 55. *in Euang.*

LXI. MEDITATION.

De la paix & concorde auec le prochain.

1. *Faut auoir la paix auec le prochain.* | 2. *Moyen de la conseruer & entretenir.*

Pacem habete inter vos. Matth. 9. 49.

I. POINT.

Pacem habete inter vos. *Marc.* 9. 49. Pacem habete, & Deus pacis, & dilectionis erit vobiscum. 2. *Cor.* 13. 11. Dabo eis cor vnum. *Ier.* 31. 39. Omnes vos vnum estis in Christo Iesu: *Gal.* 3. 28.

CONSIDEREZ que pour arriuer au bon heur que Nostre Seigneur promet aux pacifiques, il ne suffit pas d'auoir estably la paix au dedans de nous, mais il faut l'auoir encore auec le prochain au dehors de nous, c'est à dire, viure auec luy en vne tres-parfaite intelligence, & vne vnion tres-estroite d'esprit & de charité; à l'exemple des premiers Chrestiens, desquels il est dit : *Erat cor vnum & anima vna.* Act. 4. 32. C'est aussi ce que nostre Seigneur nous recommande en vne infinité d'endroits, quand il nous appelle freres, & dit que nous sommes membres d'vn mesme corps, mais principalement quand il desire qu'il y ait entre nous vne liaison semblable par proportion à celle qui se trouue entre les personnes Diuines: *Rogo* dit-il, *vt omnes vnum sint sicut tu Pater in me & ego in te, vt & ipsi in nobis vnum sint, vt sint vnum, sicut & nos vnum sumus, vt sint consummati in vnum.* Ioan. 17. 20. & seqq. Pouuoit on passer plus outre? Et les Apostres marchans sur ces traces, ne nous recommandent rien si expressement : *Ante omnia*, dit S. Pierre, 1. Ep. 4. *mutuam in vobismetipsis charitatem continuam habentes. Solliciti seruare vnitatem Spiritus in vinculo pacis*, dit S. Paul, Eph. 4. 3.

Si qua consolatio in Christo, si quod solatium charitatis, si qua societas spiritus, si qua viscera miserationis, implete gaudium meum, vt idem sapiatis, eandem charitatem habentes, vnanimes idipsum sapientes. *Phil.* 1. Vnum corpus, & vnus spiritus, sicut vocati estis in vna spe vocationis vestræ, vnus Dominus, vna fides & vnum baptisma. *Ibid. Paul.*

Apres cela n'auons-nous point grand suiet d'aymer & d'estimer soigneusement la paix & la concorde, & de la procurer par toutes les voyes possibles, & mesme de l'acheter à quelque prix que ce soit & enfin de la conseruer tres soigneusement?

II. POINT.

Vnde bella, & lites? nonne ex concupiscentiis? *Iac.* 4. 1.

CONSIDEREZ les moyens de conseruer & entretenir cette paix. S. Paul nous en marque deux excellens en ce peu de paroles qu'il adresse aux Philippiens, apres leur auoir soigneusement commandé la paix : *Nihil per inanem gloriam, se*

in humilitate superiores sibi inuicem arbitrantes, non quæ sua sunt singuli considerantes, sed quæ aliorum, Phil. 2. 3. & 4. Où il nous fait entendre qu'il n'y a rien qui trouble la paix, & qui desunisse les esprits comme le desir de la gloire & de ses commoditez, Le 1. moyen c'est de retrancher cette affection dereglée des biens temporels, d'où naissent d'ordinaire les procés, les haines, les rancunes dont le monde est plein. Le 2. C'est vne humilité sincere, par laquelle nous estimions que chacun nous est en quelque façon superieur : car on void d'ordinaire que l'appetit de l'honneur & d'emporter le dessus, cause les noises, les débats, les contentions, les disputes, les aigreurs & vne infinité de semblables effets. Et partant tâchons de nous rendre exacts à ces pratiques ; pour conseruer ce pretieux thresor auec vn chacun : & si quelqu'vn ne la vouloit point auoir auec vous, ayez-la pour le moins dans le cœur. *Si fieri potest quod in nobis est, cum omnibus hominibus pacem habentes.* Rom. 12. 18. Et non contens encore de cela, tâchons de l'établir entre ceux qui ne l'ont pas, & nous meriterons par ce moyen la recompense promise à cette beatitude, & porterons à bon droit la qualité d'vn veritable enfant de Dieu.

Inter superbos semper sunt iurgia. *Prou.* 13.

Custodienda præ omnibus virtutibus pax est, quoniam Deus semper in pace est. S. *Chrysol. serm.* 31.

Itaque quæ pacis sunt sectemur. *Rom.* 14. 19.

Beati pacifici, quoniam filij Dei vocabuntur. Matth. 5. 9.

LXII. MEDITATION.

De la persecution & de la souffrance.

VIII. Beatitude.

1. *Pourquoy celle-cy est la derniere des huict.*
2. *Il faut souffrir pour la iustice.*
3. *Combiē la souffrance est vtile.*

Beati qui persecutionem patiuntur propter iustitiam ; quoniam ipsorum est regnum cœlorum. Matth. 5. 10.

I. POINT.

Considerez pour quelle raison N. Seig. apres auoir proposé les 7. premieres Beatitudes qui consistent en l'action, a reserué en dernier lieu celle qui traitte de la souffrance & de la persecution : C'a esté pour nous apprendre que dans le Christianisme, l'agir n'est pas si noble que le patir, & que tout le sommet de nostre perfection en cette vie (dont il nous a voulu

Inter presentis vitæ pericula non tam optandum est nobis declinando ista effugere, quam tolerando superare. S. *Leo ser.* 16. *de Passione.*

tracer comme autant de principes dans les 8. Beatitudes) consiste dans les souffrances : Aussi voyons nous qu'vne des marques plus signalées de son amour enuers ses éleus, c'est la persecution, comme il paroist éuidemment dans S. Marc, où faisant vn grand dénombrement des recompenses qu'il leur prepare, il adiouste qu'il leur donnera des croix & des persecutions pour vn surcroist de faueur : *Amen dico vobis, nemo est qui reliquerit domum aut fratres, &c. qui non accipiat centies tantum, nunc in tempore hoc, domos & fratres, & agros cum persecutionibus, & in sæculo futuro vitam æternam.* Marc. 10. 29. & 30. Ainsi, dit *S.* Paul, nous ne deuons pas nous étonner quand elles arriueront : *Nemo moueatur in tribulationibus istis, ipsi enim scitis quod in hoc positi sumus.* Voila le partage des Chrestiens.

Si exceptus es à passione filiorum, exceptus es à numero filiorum. S. *Aug.*
Flagellat autem omné filium quem recipit. *Heb.* 12. 6.
Vt quoniam bonorum inferiorum dulcedine decepti sumus, amaritudine pœnarum erudiamur. *S. Aug. de vera Rel. c.* 13.
Ego quos amo arguo & castigo. *Apoc.* 3. 19.
Electorum est hic conteri, vt ad præmia debeant æternæ hæreditatis erudiri : nostrũ est hic flagella percipere, quibus seruatur de æternitate gaudere. S. *Greg. l.* 4. *mor. c.* 17.

N'est-il pas vray que cette doctrine est bien opposée aux maximes du monde, qui estime la persecution comme le dernier mal-heur ? Excitez d'autant plus vostre foy que vostre raison & vos sens y forment plus d'opposition.

II. POINT.

CONSIDEREZ que nostre Seigneur n'appelle pas simplement bien-heureux ceux qui souffrent, car il faudroit appeller bien-heureux tous les criminels & les mal-faicteurs : mais ceux qui souffrent pour la Iustice, c'est à dire pour la vertu, ou pour quelque bon suiet, comme pour maintenir la Foy, pour deffendre la verité, pour s'opposer aux violences, pour pratiquer la vie deuote, pour ne vouloir point hanter les compagnies mondaines, pour se retirer de leurs festins & semblables choses, *Si bene facientes patienter sustinetis, hæc est gratia apud Deum*, dit S. Pierre, 1. Petr. 20. Et ailleurs : *Si quid patimini propter iustitiam, beati.* 1 Epist. 3. 14. *Quæ enim est gloria, si peccantes & colaphizati suffertis ?* Ibid. 2. 20.

Quod duo cum Christo crucifixi sunt, ostẽdit alios sibi dexteros, alios sinistros esse passuros. S. *Aug. ser* 36. *de diuers.*
Martyres enim non facit pœna sed causa, mors sceleratorũ non est fidei gloria, sed pœna perfidiæ. S. *Aug in Psal.* 34.
Meliu est benefacientes (si voluntas Dei velit) pati quam malefacientes, 1. *Petr.* 3. 7.

III. POINT.

CONSIDEREZ combien la persecution est vtile à ceux qui se consacrent au seruice de Dieu : car n'y ayant rien de si perilleux pour eux que la vanité qui vient des applaudissemẽs, des approbations & des loüanges des hommes, la persecution leur est donnée comme vn contre-poison excellẽt pour les empescher de prendre de la complaisance en eux mesmes : Ainsi S. Paul dit de soy, *Ne magnitudo reuelationum extollat me, datus est mihi stimulus carnis meæ Angelus Satanæ qui me colaphizet, propter*

Vis nosse nulla pœna quanta sit pœna? psalmum interroga, Exacerbauit Dominum peccator, exclamauit vehementer, attendit, considerauit, quare? secundum multitudinem iræ suę non quæret, ideo non exquirit quia multum irascitur. *S Aug. serm.* 2. *de verbis Domini.*
Quis det vt affligens,

propter quod placeo mihi in infirmitatibus meis, in contumeliis, in tribulationibus, in persecutionibus, in angustiis pro Christo. 2. Cor. 12. 7. & 10.

Si le mesme vous arriue, si le monde se mocque de vous, par exemple, pour vouloir changer de vie, si on vous calomnie, si on vous iette des brocards, loüez en Dieu, & tenez ferme contre ces vains assauts, vous souuenant de cette belle sentence du mesme Apostre.

Omnes qui piè volunt viuere in Christo Iesu, persecutionem patientur. 2. Tim. 3. 12.

me dolore, non parcat? *Iob.* 6. 6. & 10.

Donatum est vobis pro Christo non solum vt in eum credatis, sed vt etiam pro illo patiamini *Philipp* 1. 27.

LXIII. MEDITATION.

Continuation de la precedente Meditation.

1. *De quelle persecution nostre Seigneur entend parler en la derniere beatitude.*
2. *Il faut souffrir de tous.*
3. *A l'exemple de nostre Seigneur.*

Beati qui persecutionem patiuntur. Matth. 5. 10.

I. POINT.

CONSIDEREZ que quand nostre Seigneur parle icy de persecution, il n'entend pas seulement parler de celles qu'ont exercées les Tyrans autresfois à l'endroit des Martyrs, comme sont les prisons, les chaisnes, les foüets, les Croix, & tous les autres tourmens qu'on leur a fait endurer, mais il entend par les persecutions, tout ce que nous pouuons souffrir à l'exterieur de la part des hommes quels qu'ils soient, soit en nostre honneur, soit en nostre corps, soit en nos biens, en nostre personne, ou en celle de nos proches, pour quelque bonne œuure, ou en quelque bon sujet, c'est pourquoy, dit S. Leon, *Nunquam deest tribulatio persecutionis, si nunquam desit obseruantia pietatis.* Serm. 9. de Quadr. Et dés-là qu'on s'est engagé au seruice de Dieu, on s'est engagé en mesme temps à souffrir persecution, puisque c'est vne verité declarée par le S. Esprit, & qui s'accomplira infailliblement dans tous les seruiteurs de Dieu, que ceux qui veulent viure auec pieté en Iesus-Christ, souffriront persecution.

Estes vous bien resolu à cela? car c'est vne necessité qui nous est encore declarée ailleurs bien expressément, *Quoniam per*

Omnem palmitem in me non ferentem fructum tollet eum, & omnem qui fert fructum purgabit eum, vt fructum plus afferat. *Ioan.* 15. 2.

Non veni pacem mittere, sed gladium: veni enim separare hominem aduersus patrem suum, & filium aduersus matrem suam, &c. *Matth.* 12. 34. & 35.

Quod si extra disciplinam estis cuius participes facti sunt omnes, ergo adulteri, & non filii estis. *Heb.* 12. 8.

Omnes qui piè volũt viuere in Christo Iesu, persecutionem patientur. 2. *Tim.* 3. 12.

multas tribulationes oportet nos intrare in regnum cælorum. Actor. 14. 21.

II. POINT.

CONSIDEREZ; Si vous estes dans cette preparation, il faut que vous le soyez à l'égard de toutes sortes de personnes, c'est à dire que vous soyez aussi prest de souffrir des petits que des grands, des bons comme des méchans, de vos parens & de vos domestiques, comme des estrangers ; car ce seront ceux-là qui souuent s'opposeront dauantage à vos desseins salutaires, comme nostre Seigneur ne receut iamais tant de mauuais traitemens que des Scribes & des Pharisiens, *Inimici hominis domestici eius.* Matth. 10. 36. C'est pourquoy il dit ailleurs qu'il est venu separer le pere d'auec le fils, & que quiconque venant à luy ne hait son pere, sa mere, sa femme & ses enfans, *Non potest*, dit-il, *meus esse discipulus.* Luc. 14. 26. Cela s'entend lors qu'ils s'opposent à nostre perfection: & pour vous y porter,

III. POINT.

CONSIDEREZ l'exemple de nostre Seigneur, & voyez comme il a esté persecuté d'vn chacun, notamment en sa passion. Quand on execute en Iustice les criminels, il n'est permis qu'à vn ou deux officiers d'y mettre la main : mais en la Passion de nostre Seigneur, toute permission est donnée à qui voudra, de le tourmenter : que ce soit vn Capitaine ou vn Soldat, vn Iuif ou vn Payen, vn Prestre ou vn Laïque, vn de ses Disciples ou vn Estranger, vn homme ou vne femme, vn riche ou vn pauure : tous y sont bien venus.

Que dites-vous à cela? estes-vous innocent comme luy? ceux qui vous persecutent sont-ils plus criminels que ceux qui l'ont persecuté? Vous a-on fait les mesmes opprobres? vous a-on dit les mesmes iniures? vous a-on craché au visage? s'est-on attaqué à vostre honneur? C'est vne chose honteuse à la verité, que sous vn chef si mal traité, il y ait des membres si delicats.

Væ cum benedixerint vobis homines, secundum hæc enim faciebant Pseudoprophetis patres eorum. Luc. 6. 26.

Non est verus patiens qui pati non vult nisi quantum sibi visum fuerit, & à quo sibi placuerit. *L. 3. de Imit. Chr. c. 19.*

In omnibus exhibeamus nosmetipsos in multa patientia. 2. *Cor. 6. 4.*

Nec dicas, non valeo hęc ab homine tali pati, graue enim intulit damnum, & improperat mihi quę núquam cogitaueram, sed ab alio libenter patiar, & sicut patienda videro. Insipiens est talis cogitatio, quæ virtutem patientiæ non considerat. *L 3. de Imit. Chr. c. 19.*

Cohors ergo, & tribunus, & ministri Iudæorum comprehenderunt Iesum & ligauerunt. *Ioan.* 18. 12.

Et surgens omnis multitudo eorum duxerút eum ad Pilatum. Exclamauit simul vniuersa turba, dicens: Tolle hunc, & dimitte nobis Barrabam. Iesum tradidit voluntati eorum. *Luc.* 13. 18. & 25.

Quoniam ecce inimici tui sonuerunt, & qui oderunt te, extulerunt caput. *Psalm.* 82. 3.

Hæc est hora vestra, & potestas tenebrarū. *Luc.* 22. 53.

Omnes videntes me deriserunt me, locuti sunt labiis, & mouerunt caput. *Psal.* 21. 8.

Turbe est sub spinoso capite iam delicata membra consistere. *S. Bern.*

LXIV. MEDITATION.

Quelle est la recompense promise dans les Beatitudes.

1. La mesme recompense promise à chaque beatitude.
2. Combien cette recompense est grande.
3. D'où vient qu'elle est ainsi appellée.

Gaudete & exultate, quoniam merces vestra copiosa est in cœlis. Matth. 5. 12.

Ce sont les dernieres paroles auec lesquelles Nostre-Seigneur finit les Beatitudes, promettant à ceux qui les pratiqueront icy bas, vne recompense eternelle dans le Ciel.

I. POINT.

CONSIDEREZ, qu'encore que Nostre Seigneur semble attacher à chaque beatitude vne recompense particuliere, ce n'est pourtant que la mesme en effet dans toutes les huit, à sçauoir le Royaume des Cieux, la gloire, la vie, & la felicité eternelle, laquelle ne se pouuant expliquer en peu de mots, à cause des biens infinis qui s'y rencontrent, il a esté necessaire que Nostre Seigneur pour nous la faire mieux connoistre, nous la declarast par cette diuersité de biens qu'il promet dans chacune en particuler.

II. POINT.

CONSIDEREZ combien cette recompense doit estre grande, puisque c'est la iouïssance eternelle de Dieu, *Ego sum merces tua magna nimis*, Gen. 15. 4. Grande, puisque c'est la veue & la compagnie de Nostre-Dame, des Anges, & de tous les Saincts; grande, puisque c'est l'establissement dans vn estat accomply par l'amas & le comble de tous les biens imaginables de l'ame & du corps, & pour iamais; grande, puisque l'on y est consolé, rassasié, qu'on y a tout ce que l'on peut desirer, & rien de tout ce que l'on peut craindre, *Beati qui habitant in domo tua, Domine*. Psal. 83. 5.

N'auons-nous pas donc grand suiet, puisque la recompense est si grande, de nous réiouir. & tenir pour bien-heureux. lors que nous serons affligez, & persecutez, parceque ces afflictions que sainct Paul appelle iustement, *Momentaneum & leue tribulationis, eternum gloriæ pondus operantur in nobis?* 2. Cor. 4. 17. N'est ce pas encore vn puissãt motif pour nous faire embrasser la pauureté d'esprit, la mansuetude, la misericorde, la pureté de cœur, la paix & toutes les autres vertus? Mais parce

Omnem sermonem atque omnem sensum humanæ mentis excedit decus istud, illa pulchritudo, illa gloria. S. *Aug. ser. de Sanct.*

Ibi videbimus, vacabimus, amabimus, laudabimus. *S. Aug.*

Adimplebis me lætitia cum vultu tuo, delectationes in dextera tua vsque in finem. *Psal.* 15. 10.

Torrente voluptatis tuæ potabis eos. *Psal.* 35. 6.

Iusti fulgebunt sicut sol in regno patris eorum. *Matth.* 13. 41.

Latet gloria, fratres mei, abscondita nobis est in tribulatione, in momentaneo hoc & leui pondus sublime, & supra modum. S. *Bern. serm* 17. *in Ps. Qui habitat.*

parce que plusieurs se trompent en la maniere & au chemin qu'ils tiennent pour arriuer à la ioüissance de tous ces biens.

III. POINT.

Proposito sibi gaudio sustinuit crucem confusione contempta. *Hebr.* 12. 2.

Multi volunt esse humiles, sed sine despectu esse contenti propriis, sed sine necessitate: esse casti, sed sine maceratione corporis; esse patientes, sed sine contumeliis; adipisci virtutes volunt, sed labores virtutum fugiunt. *S. Greg. l. 7. Moral. cap.* 12.

Guttatim pœna bibitur, aliquando sumitur, per minutias transit, at in remuneratione torrens est voluptatis, & fluminis impetus, torrens inundans lætitiæ, flumen gloriæ, flumen pacis. *S. Bern. serm. de Diuers.*

Vado parare vobis locum, vt vbi ego sum, & vos sitis. *Ioan.* 14. 2. & 3.

CONSIDEREZ que ce bon-heur éternel préparé aux Chrestiens, est appellé *merces*, recompense, pour monstrer que tous ces biens ne se donnent point par pure grace, mais qu'il les faut meriter. Or comment pensez-vous les meriter; sinon en trauaillant pour acquerir les vertus, & en portànt vostre croix, comme ont fait tous les Saints? En effet; la recompense n'est promise qu'au trauail, c'est pourquoy luy-mesme dit, *Regnum cœlorum vim patitur & violenti rapiunt illud*, Matth. 11. 12. Et certes il auroit eu grand tort de prendre vn si fâcheux chemin, s'il y eust eu moyen d'y aller autrement, *Si ergo opportuit Christum pati, & ita intrare in gloriam suam*, Luc. 12. 26. C'est à dire, si le fils du logis & l'heritier vniuersel n'a pû entrer en son propre heritage que par la porte des souffrances: Les estrangers deuront-ils pretendre d'y entrer par la porte des plaisirs? Vous auez beau faire, tout ce que vous pourrez souffrir, quand ce seroit vne eternité toute entiere, n'approchera iamais dit S. Paul, de la gloire qui vous est promise, *Existimo quod non sunt condignæ passiones huius temporis ad futuram gloriam quæ reuelabitur in nobis.* Rom. 8. 18.

DES MOYENS POVR ACQVERIR ET perseuerer dans la pratique des vertus Chrestiennes.

Nous marquerons icy six des principaux moyens dans ce qui reste à traitter de la vie Illuminatiue, dont

Le 1. est d'auoir quelque principe, qui nous serue comme de base & de fondement dans toute nostre conduite spirituelle, tels que sont la presence de Dieu, l'éternité du bien & du mal qui nous attend, & autres semblables.

Le 2. la pureté d'intention.

Le 3. la frequentation des Sacremens de Penitence & de l'Eucharistie.

Le 4. la soûmission à vn Directeur.

Le 5. l'exercice de l'Oraison. Et le dernier, la fidelité en toutes choses.

PREMIER MOYEN.

Qu'il faut auoir quelques principes de la vie Spirituelle. C'est à dire,

Quelque Maxime fondamentale de noſtre ſalut qui nous ſoit familiere.

LXV. MEDITATION.

1. *Qu'eſt-ce que ces principes?*	3. *Moyen de les rendre efficaces.*
2. *Force de ces principes.*	

Viuus eſt ſermo Dei & efficax, & penetrabilior omni gladio ancipiti, &c. Hebr. 4. 12.

Ce ſont les auantages que S. Paul donne à ces principes & à ces veritez Chreſtiennes, de dompter les cœurs les plus rebelles.

I. POINT.

CONSIDEREZ ce qu'on entend icy par ces principes. Ces principes ne ſont autre choſe que certaines veritez fondamentales du Chriſtianiſme qui contiennent toutes les autres & qui ſont les plus capables de faire impreſſion ſur nos eſprits, comme ſont qu'il y a vn Dieu tout puiſſant qui nous a faits pour luy, qui recompenſe les bons, & punit les méchans, qui eſt preſent partout, qui a enuoyé ſon Fils au monde pour nous ſauuer: comme ſont encore les quatre fins dernieres, l'éternité bien-heureuſe ou mal-heureuſe qui nous attend, qu'il n'y a qu'vne ſeule affaire importante en ce monde, & ſemblables maximes de l'Euangile.

II. POINT.

CONSIDEREZ que le pouuoir & la force de ces veritez viuement imprimées dans vn eſprit, eſt ſi grande, qu'vne ſeule bien conceuë & ſouuent ruminée, eſt capable de changer & metamorphoſer tout à fait vn homme ſi abandonné qu'il puiſſe eſtre, & de le rendre Saint, c'eſt pourquoy ſaint Paul dit quelles penetrent *vſque ad diuiſionem animæ ac ſpiritus*, Heb. 12. 4. & Dauid que les paroles de Dieu ſont toutes de feu, *Ignitum eloquium tuum vehementer.* Pſal. 118. 140.

Super omnia vincens veritas. *Eſdr.* 3

Verba quæ ego loquor vobis, ſpiritus & vita ſunt. *Ioan.* 6. 64.

Verba vitæ æternæ habes. *Ibid.* 69

Anima mea liquefacta eſt, vt dilectus locutus eſt. *Cant.* 5. 6.

Nonne cor nostrum erat ardens, cũ loqueretur nobis? *Luc.* 24. Iam vos mundi estis propter sermonem quem locutus sum vobis. *Ioan.* 11. 1. Tanto tempore vobiscum sum, & non cognouistis me. *Ioan.* 14. 9. Videte quid audiatis. *Matth* 4. 24. Qui legit intelligat. *Matth.* 24. 15. Nullus est qui recogitet corde. *Iere.* 12. 11. Recogitate. *Hebr.* 12. 3.

c'est à dire, que comme le feu illumine, échauffe, brusle, détruit, reduit en cendres, resiouït & fortifie, les mesmes effets se produisent par les veritez Chrestiennes dans le cœur des fideles.

III. POINT.

CONSIDEREZ les moyens de rendre ces veritez efficaces, & pour faire qu'elles soient principes de nos operations, 1. Il faut les connoistre : aussi nostre Seigneur disoit-il, *Cognoscetis veritatem & veritas liberabit vos*, Ioan. 8. 32. autrement si vous ne la connoissez point, elle ne fera rien en vous. Or pour mieux connoistre & penetrer ces veritez, c'est de ne s'arrester qu'à vne ou à fort peu, pour se les rendre plus familieres & s'en seruir puissamment. 2. Il faut les considerer & les mediter souuent, dautant que par vne suite naturelle, la consideration engendre la connoissance, la connoissance les affections, les affections les œuures. 3. C'est de s'en seruir aux occasions, c'est à dire, quand il est question de resister à la tentation, ou de pratiquer quelque bonne œuure.

Ponite vos in cordibus vestris sermones istos. *Luc.* 9. 44.

Voyez maintenant laquelle de toutes les veritez Chrestiennes vous touche dauantage : Est-ce la presence de Dieu ? Est-ce la mort & passion de nostre Seigneur ? Est-ce le souuenir des quatre fins dernieres ? Est ce la briefueté de la vie ? Est-ce l'éternité ? Est-ce la vanité des choses du monde ? Sont-ce ces paroles de Nostre Seigneur, *Quærite primum regnum Dei, & cætera adijcientur vobis? Quid prodest homini si vniuersum mundum lucretur, animæ vero suæ detrimentum patiatur ?* Matth. 6. & 16. 33. 26. *Si quis vult venire post me, abneget semetipsum & tollat crucem suam & sequatur me ?* Luc. 9. 32. Quoy que c'en soit, choisissez-en quelqu'vne entre toutes celles-là, & taschez de la bien entendre & de la bien posseder, voyez-en les suites, entretenez-en la pensée par tout, meditez-la souuent, & ne vous en lassez iamais. Enfin, seruez vous-en dans la consideration, & vous verrez par experience qu'vne de ces veritez ainsi connuë vous deliurera du pouuoir de vos ennemis, & vous donnera le courage de pratiquer la vertu.

Cognoscetis veritatem & veritas liberabit vos. Ioan. 8. 32.

Nunquid non verba mea sunt quasi ignis ; dit Dieu luy-mesme

par le Prophete Ieremie, *& quasi malleus conterens petras?* Ierem. 23. 29.

LXVI. MEDITATION.

De l'exercice de la presence de Dieu.

1. *Effets de la presence de Dieu.*
2. *Manieres de la pratiquer.*
3. *Occasions où il la faut pratiquer.*

Ambula coram me, & esto perfectus. Gen. 17. 1.

C'est la pratique que Dieu donne luy-mesme à Abraham pour le rendre bien-tost parfait.

I. POINT.

CONSIDEREZ pour vous faire mieux connoistre ce que peuuent sur vn esprit les veritez Chrestiennes dont on vous parla hier, ce que peut la presence de Dieu, qui est vn de ces grands principes & de ces veritez fondamentales. 1. Cette presence sert à nous empescher d'offenser Dieu, & à dompter nos passions : car si la presence d'vn Maistre, d'vn Pere, d'vn égal, d'vn valet, peut nous retenir de mal faire, combien plus la presence de Dieu? Ainsi Ioseph & Suzanne n'ont point d'autre bouclier pour se deffendre de la tentation. Et tout au contraire, l'oubly de la presence de Dieu est l'ouuerture à tous les pechez. 2. Elle nous fait pratiquer la vertu; car si la presence d'vn Roy, d'vn General d'Armée donne tant de courage aux soldats; que sera-ce de considerer Dieu present à toutes nos actions? 3. Elle sert à nous vnir à Dieu; car il est impossible que deux choses s'vnissent, si elles ne sont presentes : par cét exercice nous commençons sur la terre la vie des bien-heureux, & nous rendons semblables aux Anges, lesquels occupez icy bas, *semper vident faciem patris*; Matth. 18. 10. aussi est-ce la pratique de tous les Saints, tant de l'ancien comme du Nouueau Testament.

> Si Dominum præsentem, & omnia videntem, & iudicantem semper cogitaremus, aut vix, aut nunquam peccaremus. *S. Tho. opusc. 58. c. 2.*
>
> Memoria Dei excludit omnia peccata. *Hier. in c. 22. Ezech.*
>
> Melius est mihi absque opere incidere in manus vestras, quam peccare in conspectu Domini. *Dan. 13. 23.*
>
> Non est Deus in conspectu eius, inquinatæ sunt viæ illius. *Ps. 9. 10. 5. sec. Heb.*
>
> Seruaui mandata tua, & testimonia tua quia omnes viæ meæ in conspectu tuo. *Ps. 118. 168.*
>
> Memor fui Dei & delectatus sum. *Psal. 16. 4.*
>
> Enoch ambulauit cum Deo, *Gen. 5. 22.*
>
> Moyses inuisibilem, tamquam videns sustinuit *Heb. 11. 27.*
>
> Si occultabitur vir in abscondito, & ego non videbo eum? dicit Dominus. Nunquid non cælum & terram ego impleo? *Ier. 23. 24.*
>
> In omni loco oculi Domini contemplantur bonos & malos. *Prou. 15. 3.*
>
> Procedis? videris. In

II. POINT.

CONSIDEREZ quelles sont les manieres de pratiquer la presẽce de Dieu. La 1, c'est de nous figurer là prés de nous,

tras ?videris. Lucerna extincta est ? videt te Lucerna ardet ? videt te. Cubile ingrederis ? videt te. In corde versaris ? videt te.
S. Aug. serm. 49. de verbis. Dom.
In ipso viuimus, mouemur & sumus. *Act.* 17. 28.
Mane adstabo tibi. *Ps.* 1. 5.
Omnibus diebus vitæ tuæ in mente habeto Deum. *Tob.* 4. 6.
Qui timent Dominum, in conspectu illius sanctificabunt animas suas. *Eccl.* 12. 20.

Nostre Seigneur Iesus-Christ qui regarde attentiuement tout ce que nous faisons, nous le representant tantost en vn Mystere, tantost en vn autre, selon que l'Eglise & l'inclination ou le besoin nous porte, & principalement dans ses douleurs, ses humiliations & ses souffrances. La 2. & la meilleure, c'est de se representer l'essence diuine remplissant tout l'Vniuers, & la regarder en tout lieu presente deuant soy, derriere, à costé & dedans soy, & puis produire des actes de l'entendement & de la volonté : d'entendement faisant de grands & frequens actes de Foy de cette verité; de volonté s'vnissant à Dieu par des actes d'amour, de respect, de reuerence, d'abaissement, d'adoration, de crainte, de remerciement, de glorification, & semblables.

III. POINT.

CONSIDEREZ qu'encore que nous deussions estre dans la pratique de ce diuin exercice en tous lieux, & à tout moment, s'il estoit possible, les occasions principales où il en faut produire les actes, sont 1. le matin quand nous rendons nos deuoirs à Dieu. 2. Au commencement de toutes nos oraisons mentales ou vocales, pour empescher les distractions, inquietudes, &c. aux occasions de pecher, à l'exemple de Ioseph & de Susanne; quand il faut pratiquer quelque action de vertu, principalement si elle est difficile, pour s'animer comme faisoit Iudith sur le point de trancher la teste à Holophernes, disant auec elle, *Confirma me Deus in hac hora*, Iudith. 13. 7. Et auec Dauid,

Prouidebam Dominum in conspectu meo semper : quoniam à dextris est mihi, ne commouear. Psal. 15. 8.

Oculi mei semper ad Dominum. Psal. 24. 15.

Viuit Dominus in cuius conspectu sto. 3. Reg. 17. 1.

LXVII. MEDITATION.

Second moyen, pour faire progrez en la vertu.

La pureté d'intention.

Lucerna corporis tui est oculus tuus, si oculus tuus simplex fuerit, totum corpus tuum lucidum erit; si autem oculus tuus fuerit nequam, totum corpus tuum tenebrosum erit. Matth. 6. 22. & 23.

Cét

Cét œil, dit saint Augustin, dont parle icy Nostre Seigneur, est l'intention & le motif auec lequel nous faisons nos œuures.

1. Importance de la bonne intention. | *2. Diuerses sortes d'intention.*

I. POINT.

CONSIDEREZ que c'est icy le grand secret du Christianisme au suiet de nos actions, de sçauoir que l'intention fait tout, & que c'est elle qui leur donne le prix : si nostre intention est bonne, si elle est tres-bonne, nostre action est de mesme, comme au contraire si elle est mauuaise : donnez cent mille écus aux pauures sans aucune intention, vostre aumosne est perduë, donnez-la par vn motif de vanité, elle est criminelle, & vous en serez puny : donnez vn sol pour l'amour de Dieu, cette action est excellente & tres-meritoire.

Si radix sancta, & rami. *Rom.* 11. 16.

Ecce tu pulchra es amica mea, oculi tui columbarũ. *Cant.* 1. 14.

Bonum opus intentio facit: non valde attendas quid homo faciat, sed quid cum facit aspiciat, quo lacertos optimæ gubernationis dirigat. S. *Aug. præf. in Ps.* 31.

Non perdet mercedem suam. *Matth.* 10. 42.

Inclinaui cor meum ad faciendas iustificationes tuas, propter retributionem. *Ps.* 118. 112.

Sic ad brauium currebat Paulus. *Phil* 3. 14.

Sic proposito sibi gaudio Christus sustinuit crucem. *Heb.* 12. 2.

II. POINT.

CONSIDEREZ qu'entre les intentions que nous pouuons auoir en nos actions, les vnes sont bonnes, quoy que terrestres & temporelles, comme sont de faire quelque action pour obtenir de Dieu quelque bien temporel, le recouurement de la santé, le gain d'vn procés, le succés d'vn voyage : Les autres sont meilleures qui regardent nostre salut, le pardon de nos pechez, la victoire de nos passions, l'acquisition du Paradis : Mais les plus parfaites sont celles qui regardent vniquement l'amour, la gloire, & les interests de Dieu. C'est ce que Nostre Seigneur a pratiqué tres-parfaitement, n'ayant eu autre but en toutes ses actions que d'honorer son Pere & de rétablir au monde sa gloire qui y estoit décheuë : Il ordonna à cette fin sa vie, sa mort, ses pensées, ses paroles, ses œuures, ses ioyes, ses tristesses, ses biens, ses maux, & absolument tout & en tout temps, & en tout lieu, de iour & de nuit, iusques à vn pas, iusques à vn regard & vn mouuement de doigt : d'où vient qu'il est appellé dans les saintes Lettres, *Gloria Dei*, Rom. 3. 23. parce qu'il le glorifie en tout, & luy dit de soy-mesme : *Honorifico Patrem meum. Ego non quæro gloriam meam.* Ioan. 8. 49. & 50.

Siue manducatis, siue bibitis, omnia in gloriam Dei facite. 1. *Cor.* 10. 31.

Voila vostre modele : Formez vous là dessus, & certes n'est-

il pas bien raisonnable, puisque vous n'estes creé à autre fin que pour vous employer & vous consommer à sa gloire ; & cependant combien d'actions produisez vous, où au lieu de l'honorer vous le des-honorez par vos pechez? combien où au lieu de prendre pour vostre fin sa gloire & ses interests, vous prenez les vostres ou ceux des creatures; combien en faites vous par routine, à l'étourdy, & sans aucune bonne intention? *Examinez-vous*, & regardez auec regret tant d'actions perduës, imitez d'oresnauant Nostre Seigneur & pour cela, comme vos actions sont d'elles-mesmes trop chetiues & trop basses, *vnissez-les* toutes auec les siennes, vos paroles à ses paroles, vos souffrances aux siennes, vos regards, vos pas, vostre boire & vostre manger auec les siens, offrant toutes ces choses à Dieu en general & en particulier, le matin en l'Oraison en vnion de celles de son Fils, & en renouuellant l'offrande quand il les faut commencer, & par ce moyen vos plus petites actions seront d'vn merite tres-grand, comme Nostre Seigneur nous fait entendre dans cette Parabole de la Veuve, laquelle n'ayant mis que deux deniers dans le tronc, où les autres iettoient de l'argent à pleine main, il dit,

Viduam cum videret Dominus non de patrimonio, sed de animo opus ejus examinat, & considerans non quantum, sed ex quanto dedisset, dixit: Vidua ista plus omnibus misit in dona Dei. *S. Cypr. tract. de operib. & eleemos.*

Amen dico vobis, quoniam vidua hæc pauper plus omnibus misit. Marc. 12. 43.

LXVIII. MEDITATION.

Troisiéme moyen, pour faire progrez en la vertu.

La frequentation des Sacremens de Penitence & d'Eucharistie : Et premierement de celuy de Penitence.

1. *Aduantages de frequenter le Sacrement de Penitence.*	2. *Dispositions auec lesquelles il faut s'en approcher.*

Qui iustus est, iustificetur adhuc. Apoc. 22. 11.

Qui est iuste, dit le S. Esprit, tasche de se justifier de plus en plus : Or où peut-on mieux se iustifier que dans le Sacrement de Penitence?

I. POINT.

CONSIDEREZ les auantages & les vtilitez qui reuiennent de frequenter le Sacrement de Penitence, c'est à dire, de se confesser souuent. 1. C'est par ce que chaque confession vous causera vn nouueau dégré de grace, de charité, & de toutes les vertus surnaturelles; vous nettoyera de vos pechez, vous acquittera, ou de tout, ou d'vne partie de la peine que vous auez meritée, vous donnera de nouuelles forces pour ne les plus commettre, pour resister aux tentations, pour pratiquer les bonnes œuures, & mener vne vie innocente. 2. Parce que les confessions frequentes ont beaucoup plus de certitude de l'integrité des pechez qui est necessaire, à cause que la memoire en est plus fraische que celles qui se font rarement : & si de plus elles asseurent moralement le salut d'vn homme, contre les dangers de la mort subite, qui au cas qu'elle luy arriue, le trouuera en bon estat.

II. POINT.

CONSIDEREZ que quand on dit qu'il faut frequenter le Sacrement de Penitence, on entend tousiours auec les dispositions necessaires pour en receuoir le fruict; car d'y aller par routine, c'est le moyen de croupir dans ses imperfections, & vaudroit bien mieux n'y point aller que de s'en approcher en cet estat. Or les vrayes dispositions sont 1. De s'examiner soigneusement, sans inquietude pourtant & sans scrupule, sur tous les pechez mortels s'il y en a, & si ce ne sont que des veniels, sur ceux ausquels nous sommes plus enclins, ou qui nous pesent le plus, & qui nous détournent dauantage d'arriuer à la perfection où Dieu nous appelle, sans nous tourmenter pour découurir tous ceux que nous auõs faits. 2. c'est de les regreter tous, petits & grands, & former vn dessein determiné de nous en corriger, qui est le poinct le plus important de tous. 3. C'est de declarer ses pechez, non auec vne certaine formule ordinaire, où on dit tousiours le mesme, & des choses fort generales & fort menuës, mais seulement ceux que l'on aura remarquez, le plus clairement, nettement, & briefuement que faire se pourra, vous souuenant que les Confessions les plus longues ne sont pas les meilleures, mais celles qui se font auec plus de regret, plus de honte & plus d'amendement. 4. Et enfin faire la satisfaction enioint auec esprit de repentance &

d'humilité deuant Dieu.

Prenez donc auiourd'huy resolution, si desia vous ne l'auez faite, & n'estes dans la pratique, de frequenter ce Sacrement, puisque c'est vn remede si vtile, si aisé & si puissant contre les faute que nous commettons tous les iours : par exemple, si vous estes Prestre, d'y aller deux fois la semaine, si vous estes Clerc, tous les 8. iours, mais que ce soit tousiours auec les dispositions qui vous ont esté cottées. Et vous en connoistrez le profit par l'amendement de vie: *A fructibus eorum cognoscetis eos.* Matth. 7. 16.

LXIX. MEDITATION.

De la frequentation du S. Sacrement de l'Autel.

Seconde Partie de la Meditation precedente.

1. *Importance de la frequente Communion prouuée.*	2. *Par ses effects.* 3. *Et par authorité.*

Accedite ad eum & illuminamini. Psal. 33. 6.

Aperti sunt oculi eorum, & cognouerunt eú in fractione panis. Luc. 24. 31.

Qui veut auancer dans la vie illuminatiue, doit s'approcher souuent de nostre Seigneur qui est la lumiere mesme, ce qui ne se peut faire plus parfaitement en cette vie, que par la frequente participation de son corps & de son sang au S. Sacrement de l'Eucharistie.

I. POINT.

Ego sum panis vitæ. *Ioan.* 6. 48.

Panem nostrum supersubstantialem, da nobis hodie. *Matth.* 6. 11.

Non iste panis est qui vadit in corpus, sed ille panis vitæ æternæ qui animæ nostrę substantiam fulcit. *S. Ambr. l.* 5. *de Sacr. cap.* 4.

Parasti in conspectu meo mensam aduersus eos qui tribulant me. *Psal.* 22. 5.

Hoc vno contenti ferculo, omnes mundi huius delicias aspernantur, & possidentes

CONSIDEREZ combien il est important pour faire progrez en la vertu, de s'approcher souuent de la sainte Communion : car comme dans ce Sacrement on reçoit le corps, le sang, l'ame & la diuinité du Fils de Dieu en forme de nourriture & d'aliment, il opere en suite en nos ames les mesmes effects que la viande materielle sur les corps, c'est à dire, que comme celle-cy a la proprieté de nourrir, de fortifier & de rassasier les corps auec plaisir, celle là conserue la vie spirituelle de nos ames, reparant le déchet qu'y fait tous les iours la concupiscence, luy donne de grandes forces pour resister aux pechez, pour vaincre les tentations, pour exercer les bonnes œuures, purifie l'entendement des tenebres de l'ignorance, enflamme la volonté de sainctes affections, &

enfin rassasie auec contentement, remplissant l'ame d'vne ioye inexplicable, luy faisant perdre le goust de toutes les creatures, suiuant cette parole : *Qui biberit ex aqua quam ego dabo ei, non sitiet in æternum.* Ioan. 4. 13. Et pour comble de tout, nous vnit à Iesus-Christ, mais si estroitement, que les Peres, pour expliquer cette vnion, se seruent de la comparaison de deux cires fonduës & meslées ensemble, & de celle du leuain qui entre & penetre dans toute la paste; *S. Cyril.* & nostre Seigneur à celle qu'il a auec son Pere, *Sicut misit me viuens pater & ego viuo propter patrem: & qui manducat me, & ipse viuet propter me,* Ioan. 6. 56 Par où il nous fait entendre que dans ce Sacrement nous sommes incorporez, changez, transformez, & identifiez pour ainsi dire auec luy : se peut il dire ou penser quelque chose de plus? Car auec cela on reçoit à toutes les fois que l'on communie, vn accroissement de grace & de merite, l'abolition des pechez veniels, & l'acquit des peines qui sont deuës, on procure vn contentement nouueau, & vne nouuelle gloire à nostre Seigneur.

II. POINT.

CONSIDEREZ que c'est pour cette raison que le sainct Concile de Trente, ayant meurement consideré ces grands biens, desiroit que tous les fideles communiassent à toutes les Messes qu'ils entendent : & saint Chrysostome disoit à ce mesme sujet, *Hom.* 24. *in* 1. *ad Cor.* qu'il ne faut pas attendre ny vne solemnité, ny vne Feste pour nous approcher d'vn Sacrement qui est si profitable, il est tousiours Feste pour cela si vous auez tousiours le cœur net. Voulez-vous donc estre parfait? Voulez vous estre fort? voulez-vous vous détacher du monde? allez souuent à la sainte Communion, car c'est le pain des forts. *In fortitudine cibi illius*, 3. Reg. 19. 8. vous irez à grands pas à la perfection, pourueu que vous y apportiez les dispositions qui vous seront demain marquées.

Faites cependant resolution de vous en approcher conformément aux sentimens de l'Eglise & des SS. Peres, le plus souuent que vous pourrez, & que vostre Directeur le iugera à propos, & sur tout, pour donner du contentement à nostre Seigneur qui vous prie auec des termes si affectueux :

Venite ad me omnes qui laboratis & onerati estis, & ego reficiam vos. Matth. 11, 28.

Christum, aliquam huius mundi possidere suppellectilem dedignantur. S. *Cypr. de Cœn. Dom.*

Faciet Dominus exercituum omnibus populis in monte hoc, conuiuium pinguium, conuiuium vindemiæ, pinguium medullatorum, vindemiæ defæcatæ. *Isa* 2. 23.

Panis iste Angelorum omnia carnalium saporum irritamenta & omnium exsuperat dulcedinum voluptates. S. *Cypr. de cœn. Dom.*

Cibus ego sum grandium, cresce & manducabis me, nec tu me mutabis in te sicut cibum carnis tuæ, sed tu mutaberis in me. S. *Aug. l. 7. Conf. c.* 10.

Optaret sacrosancta Synodus, vt in singulis Missis fideles astantes, non solùm spirituali affectu, sed Sacramentali etiam Eucharistiæ perceptione communicarent. *Concil Trid. sess.* 22. *c.* 26.

Si quotidianus est panis, cur post annum illum sumis? accipe quotidie, quod quotidie tibi prosit. S. *Aug. de verbis. Dom. serm.* 1.

Percussus sum vt fœnum, & aruit cor meum, quia oblitus sum comedere panem meum. *Psal.* 101. 5.

Hoc solum habemus in præsenti sæculo bonum, si vescamur carne eius, cruoreque potemur. S. *Hier in* 3. *Ecc.*

Vnicus sit nobis dolor, hac esca priuari, *S. Chr.*

Venite, comedite panem, &c. Prou. 9. 5.
Comedite amici, & bibite, & inebriamini charißimi. Cant. 5. 1.

LXX. MEDITATION.

Des dispositions necessaires pour s'approcher de la saincte Communion.

1. Importance de se disposer à la saincte Communion. | *2. Ces dispositions sont trois principales.*

Accedite cum fide, tremore, & dilectione. S. Greg. Dial. lib. 2.

C'est ce que disoit anciennement le Diacre à haute voix dans l'Eglise à ceux qui vouloient communier.

I. POINT.

Mors est malis, vita bonis, vide paris sumptionis, quàm sit dispar exitus, Quam multi de altari accipiunt, & moriuntur, & accipiendo moriuntur Vnde Apostolus dixit, Iudicium sibi manducat & bibit: nonne buccella Dominica venenum fuit Iudæ, & tamen accepit, & cum accepit, in eum diabolus intrauit, non quia malum accepit, sed quia bonum malè malus accepit.
S. *Aug. tract.* 16. *in Ioan*

Desiderio desideraui hoc pascha manducare vobiscum.
Luc. 22. 15.

Neque gratis panem manducauimus, sed in labore, & fatigatione nocte, & die operantes,
3. *Thess.* 3. 8.

CONSIDEREZ combien il est important de se bien disposer pour s'approcher de la saincte Communion. 1. C'est parce que ce diuin Sacrement ne produit la grace & ses autres effects dans vne ame, qu'à mesure des dispositions qu'il y trouue, d'où vient qu'encore que ce soit vn moyen tres-puissant pour nous rendre parfaits, & qu'vne seule communion bien faite fust capable de nous rendre saincts; faute neantmoins d'y venir auec vne conscience bien disposée, nous n'en remportons aucun fruict. 2. Parce que c'est faire iniure à Dieu en quelque façon, & à l'excellence infinie de ce diuin Mystere, voire & à Nostre Seigneur mesme à qui il a tant cousté, qui dans son institution y a tant fait de preparatifs, pour nous montrer ce que nous y deuions apporter de nostre part.

3. Parce que si pour manger le pain materiel nous sommes tenus de trauailler & d'auoir l'estomac bien disposé pour en faire du profit, combien à plus forte raison l'vn & l'autre seront-t'ils necessaires pour receuoir vtilement le pain spirituel?

II. POINT.

Accedamus in vero corde, in plenitudine fidei. *Heb.* 10. 22.

CONSIDEREZ que ces dispositions auec lesquelles nous deuons nous en approcher pour y receuoir en quelque fa-

façon dignement Noſtre-Seigneur, ſont trois principales, qui nous ſont marquées dans ces paroles, que diſoit autrefois le Diacre dans l'Egliſe. La 1. c'eſt la Foy, croyant fermement & ſimplement que Noſtre Seigneur eſt en corps & en ame dans l'Hoſtie que l'on preſente, auſſi eſt-il appellé par excellence, *Myſterium fidei, in Can. Miſſ.* Parce qu'entre tous les points de noſtre Religion, cettuy-cy veut que nous captiuions dauantage nos diſcours, nos ſens & nos raiſonnemens. La 2. c'eſt vne ſainte frayeur qui nous porte en premier lieu, à purifier exactement nos cœurs des moindres choſes qui pourroient déplaire à cette Souueraine pureté, par vne bonne confeſſion prealable, & des frequens actes de contrition. En 2. lieu, à nous humilier profondement en veuë de la grandeur infinie de Dieu, deuant qui les plus hauts Seraphins tremblent d'effroy. La 3. c'eſt d'y venir auec amour, pour reconnoiſtre en quelque choſe celuy auec lequel Noſtre-Seigneur s'eſt donné à nous en ce diuin Sacrement, où il ſe donne tout & ſans aucune reſerue, ſa Diuinité & ſon Humanité, ſes graces & tous ſes merites; & produit pour cela huit ou neuf grands miracles. Ce que nous pourrons faire ſoûpirant ardemment apres cette vnion, luy donnant tout ce que nous ſommes, & tout ce que nous auons, faiſant de grandes choſes pour luy, & n'ayans rien contre le prochain, qui ſont les effets de l'amour. Voyla ce qu'il faut faire auant la ſainte Communion. Mais apres l'auoir receuë, il faut faire encore trois choſes, ſçauoir le remercier, luy offrir, & luy demander ce qui nous fait plus de beſoin.

Vous eſtonnez-vous maintenant ſi vous auez remporté ſi peu de fruit de vos Communions, y ayant apporté ſi peu de preparation; y eſtant allé par routine, par habitude, par reſpect humain, auec certaines attaches ſecrettes, auec ſi peu de ſoin de la pureté qu'il y faudroit apporter, auec ſi peu d'humilité, auec tant de froideur, de laſcheté, l'eſprit embaraſſé dans d'autres affaires, auec ſi peu d'action de graces, en vn mot auec ſi peu de diſpoſition interieure? Apprenez qu'il vaudroit bien mieux ne point communier que de cõmunier de la façon.

In ſudore vultus tui veſceris pane tuo. Gen. 3. 19. Cela ne s'entend pas ſeulement du pain qui nourrit le corps, mais encore de celuy qui ſouſtient l'ame, à ſçauoir, du ſaint Sacrement, autrement comme dit ſaint Paul, 2. Tim. 3. Si quelqu'vn ne veut pas trauailler, ny prendre la peine qui eſt neceſſaire pour vaincre ſa colere, ſon enuie & ſes autres paſ-

Vſque ad extremas imagines. S. *Dion.*
Cum fueris totus alteratus, & diuinus effectus, ita vt nihil videas niſi Deum, tunc accede. S. *Bon.*
Quando ſederis vt comedas cum principe, diligenter attende quæ appoſita ſunt ante faciem tuam, & ſtatue cultrum in gutture tuo *Prou.* 23. 1. & 2.
Quæ eſt menſa potentis, niſi vnde ſumitur corpus & ſanguis eius qui carnem ſuam poſuit pro nobis? & quid eſt ad eam ſedere niſi humiliter accedere? *S. Aug. tract.* 8. *in Ioan.*
Sacramentum amoris. S. *Th.*
Amor amorum, dulcedo dulcedinum. S. *Bern*
Cum dilexiſſet ſuos, in finem dilexit eos. *Ioan.* 13. 1.
Deſiderium collium æternorum. *Gen.* [illegible]
Quemadmodum deſiderat ceruus ad fontes aquarum, ita deſiderat anima mea ad te Deus. *Pſal.* 41. 1. 2.
Quis mihi det te fratrem meum ſugentem vbera matris meæ, vt deoſculer te foris, & iam me nemo deſpiciat? *Cant* 8. 1.
Si vellet apud te habere hoſpitium aliquis Senator, & diceret. Offendit me quiddam in domo tua, etſi amares hoc, auferres tamen, ne eum offenderes, cuius amicitiam ambires. *S. Aug. in Pſ.* 31.
Iis qui huiuſmodi ſunt denuntiamus, & obſecramus in Domino Ieſu Chriſto, vt cum ſilentio operantes ſuum panem manducent. 1. *Theſſ.* 3. 12.

sions, & pour pratiquer la vertu, il ne doit pas aussi manger: *Si quis non vult operari, non manducet.* 2. Thess. 3. 10.

LXXI. MEDITATION.

QVATRIESME MOYEN.

Pour faire progrez en la vertu.

De la necessité d'vn Directeur.

1. *Necessité d'vn Directeur.* | 2. *Maniere de traiter auec luy.*

Væ soli, quia cum ceciderit non habet subleuantem se. Ecli. 4. 10.

Mal-heur à celuy qui chemine tout seul, & qui ne veut auoir qui le radresse quand il s'égare, qui luy enseigne ce qu'il ignore, & qui le corrige quand il faut.

I. POINT.

Sibi enim de se sæpe mens ipsa mentitur, & fingit se de bono opere amare quod non amat, & de gloria mũdi non amare quod amat. S. *Greg.*

Confiteor tibi pater Domine cœli & terræ, qui abscondisti hæc à sapientibus, & prudẽtibus, & reuelasti ea paruulis ita Pater quia sic placitum fuit ante te. *Matth.* 11. 25. *&* 26.

Sic Paulus ad Ananiam missus est. *Act.* 9

Sic vsus est Moyses consilio soceri sui Iethro, *Exod.* 18.

CONSIDEREZ combien est grande la necessité d'auoir vn Conducteur pour faire profit dans la vie Spirituelle. 1. Parce que pour l'ordinaire en nostre propre cause nous sommes aueugles, & tousiours dans le danger de nous tromper, si nous ne sommes guidez par quelqu'vn. 2. Parce que telle est la conduite de Dieu, qui a voulu que les hommes fussent conduits par leurs semblables, & qui non content de leur auoir donné des Anges inuisibles, comme ils sont composez de corps aussi bien que d'ame, a voulu qu'ils eussent aussi des Anges visibles qui sont leurs Directeurs & leurs Pasteurs. C'est pourquoy on ne peut iamais mieux apprendre la volonté de Dieu que par cette voye. D'où vient que le Bien-heureux Euesque de Geneue appelle celuy-cy l'auertissement des auertissemens. 3. Parce qu'encore que le chemin de la vertu nous pûst estre connu par autre moyen, il est tousiours beaucoup plus facile & plus asseuré par cettuy-cy. Et certes, si pour l'apprentissage du moindre mestier, il faut passer par les mains des Maistres, & si pour la santé du corps on consulte les Medecins, ou les Aduocats pour les affaires temporelles, combien plus deuons-nous consulter des personnes expertes pour l'affaire de nostre salut?

III.

II. POINT.

CONSIDEREZ que la façon de traitter auec son Directeur pour en faire du profit, c'est de le considerer comme vne personne qui nous est donnée de Dieu pour nous conduire au chemin de salut, comme nostre Ange tutelaire, qui par ses bons auis nous doit garentir des tromperies du malin esprit, nous consoler dans nos afflictions, & nous releuer dans nos infirmitez. 2. De traitter en suite auec luy à cœur ouuert en toute sincerité & fidelité, luy manifestant clairement nostre bien & nostre mal, sans feintise & dissimulation, apprenant de luy la maniere de bien faire l'oraison, de bien communier, de bien assister à la Messe, de bien employer le temps, & en toutes choses auoir en luy vne extrême confiance, nous sousmettans sans aucune resistance à ses ordres, comme venans de la part de Dieu, nous rendans en cela semblables aux petits enfans qui ne font rien d'eux-mesmes, mais tout par la conduite d'autruy, c'est ce que vouloit nous apprendre Nostre-Seigneur, quand il dit à ses Apostres : *Nisi efficiamini sicut paruuli, non intrabitis in regnum cælorum*, Matth. 18. 3. d'où le grand Apostre saint Paul dit aussi, *Nolite esse prudentes apud vosmetipsos*. Rom. 12. 16.

En quelque lieu donc que vous soyez, *Faites resolution* d'auoir quelqu'vn qui vous conduise, auec qui vous puissiez communiquer de fois à autres de vostre interieur. Et pour cela demãdez-le instamment à Dieu, car ce n'est point vne petite faueur ; c'est de ces sortes d'amitié que parle le Sage, quand il dit : *Amicus fidelis protectio fortis, amico fideli nulla est comparatio, amicus fidelis medicamentum vitæ & immortalitatis, & qui metuunt Dominum, inuenient illum.* Eccli. 6. 14. & seqq.

LXXII. MEDITATION.

CINQVIESME MOYEN.

Pour acquerir & conseruer les vertus Chrestiennes.

L'Exercice de l'Oraison.

1. *Necessité de la priere prouuée,*
2. *Par l'exemple de N. Seigneur.*
3. *De quelles conditions doit estre accompagnée la Priere.*

Oportet semper orare, & nunquam deficere. Luc. 18. 1.

I. POINT.

Ille semper orat, qui benè semper agit, & nunquam cessat orare, qui non cessat benè facere. *Glossa.*

Nullum credimus ad salutem, nisi Deo inuitante venire; nullum inuitatum salutem suam, nisi Deo auxiliante operari, nullum nisi orante, auxilium promereri. S. *Aug. l. de Eccl. dogm. c. 16.*

Constat Deum alia non orantibus, sicut initium fidei: alia, nonnisi orantibus præparasse, sicut vsque in finem perseuerantiam. *Id. l. 2. de bono perseu c. 19.*

Vigilate omni tempore orantes. *Luc,* 21. 16.

Vigilate & orate. *Matth.* 26. 41.

Videte, vigilate, & orate. *Marc* 13. 13.

Sine intermissione orate. 1. *Thess.* 1. 17.

Orationi instate vigilantes in ea. *Coloss.* 4. 1.

Volo viros orare in omni loco. 1. *Tim.* 1. 8.

CONSIDEREZ, suiuant cét oracle du Fils de Dieu, que la Priere n'est pas seulement de conseil & de bien seance, mais qu'elle est de necessité absoluë à celuy qui veut estre sauué.

La raison est, que Dieu a resolu de ne point donner ses graces, ny ses assistances necessaires absolument pour faire son salut, si l'on ne l'en prie. Nous croyons (dit saint Augustin) que personne ne conçoit vn grand dessein de se sauuer, si Dieu ne le touche, que personne encore qu'elle soit touchée, ne fait effectiuement son salut si Dieu ne l'assiste, que personne ne merite & n'obtient de Dieu cette assistance, si elle ne la luy demande; & la cause de ce procedé c'est, qu'il veut nous tenir tousiours humbles & dépendans de soy, pour ce qui est de ses dons & de ses graces. Il veut que nous connoissions que de nous-mesmes nous sommes pauures & necessiteux, que de nos forces nous ne pouuons surmonter nos ennemis, fuïr le peché, pratiquer la vertu & nous sauuer, & que luy seul nous peut donner les secours necessaires pour cela.

C'est pourquoy les saintes Lettres nous recommandent cét exercice auec tant d'instance, nous excitant de prier iour & nuit & sans relasche.

II. POINT.

CONSIDEREZ que ce qui prouue encore dauantage cette necessité, c'est l'exemple de Nostre Seigneur, ioint à ses paroles, de qui la vie a esté vne oraison continuelle, quoy qu'il n'eust aucun besoin de prier pour soy. L'Euangile nous apprend, que pendant les trois années qu'il a paru en public, (outre l'entretien interieur de son ame auec Dieu son Pere, qu'il ne discontinüa iamais,) il prenoit de certaines heures le iour, & quelquesfois les nuits entieres, pour vacquer à la priere.

Dimissâ turbâ ascendit in montem solus orare. Matth. 14. 23.

Diluculo valde surgens, egressus abiit in desertum locum, ibique orabat. Marc. 1. 35.

Exiit in montem orare, & erat pernoctans in oratione Dei. Luc 6. 2. surquoy dit S. Ambroise:

Vide quid te pro ſalute tua oporteat facere, quando Chriſtus pro te pernoctat in oratione. Libr. 5. in Lucam.

III. POINT.

CONSIDEREZ qu'il ne ſuffit pas encore de prier, mais qu'il faut que l'Oraiſon pour auoir ſes conditions neceſſaires, ſoit accompagnée de reſpect, d'attention, de ferueur, qu'elle ſoit animée de Foy, d'Eſperance de Charité, qu'elle ſoit enfin reſignée & perſeuerante.

Voyez maintenant comment eſt-ce que vous aimez ce ſaint exercice? Combien de temps y mettez-vous? De quelle façon faites-vous vos Oraiſons, auec quel reſpect, quelle attention, quelle ferueur, auec quelle foy, quelle eſperance, quelle charité, quelle reſignation, quelle perſeuerance?

Helas! nous employons le moins de temps à l'Oraiſon que nous pouuons, le temps nous y ſemble ſi long, & ſi court en des bagatelles. Nous expedions nos Oraiſons le plus viſte qu'il nous eſt poſſible, nous nous y comportons auec tout plein d'irreuerence. Faut-il s'eſtonner apres cela, ſi nous auons l'eſprit ſi lourd & ſi groſſier pour les choſes de noſtre ſalut, ne demandans pas à Dieu des graces neceſſaires à ce ſuiet, qui a determiné de ne les point donner ſi on ne les luy demande, & ſi l'on ne l'en prie?

Sedete hîc donec vadam illuc & orem. *Matth. 26. 36.*
Nequaquam ille orat qui flexis etiam genibus euagatione cordis qualicumque diſtrahitur. *Caſſ. coll. 9. c. 14.*
Poſtulet in fide nihil hæſitans. *Iac. 1. 6.*
Omnia quæcumque orantes petitis, credite quia accipietis, & euenient vobis. *Marc 11. 21.*
Pro certo ſe non exaudiendum quiſque non dubitet, cum ſe dubitauerit exaudiri. *Caſſ. Coll. 9. c. 34.*
Si moram fecerit, expecta illum, quia veniens veniet, & non tardabit. *Abac 2. 3.*
Diu deſiderata dulcius obtinentur; cito autem data vileſcunt. *S. Aug. ſer. 3 de verbis Dom.*
Petite, quærite, pulſate. *Matth. 7. 7. Luc. 11. 9.*

Prenez reſolution d'eſtre plus aſſidu à la priere que vous n'auez eſté iuſques à preſent, & de vous y comporter d'vne autre façon que vous n'auez fait par le paſſé, & pour cela demandez-en la grace à Dieu, diſant auec les Apoſtres,

Domine doce nos orare. Luc. 11. 1.

Quid enim oremus, ſicut oportet neſcimus. Rom. 8. 26.

LXXIII. MEDITATION.

Sixiéme & dernier moyen pour acquerir & conſeruer les Vertus Chreſtiennes.

La fidelité que nous deuons auoir dans les petites choſes, auſſi bien que dans les grandes.

1. *Importance d'eſtre fidele à Dieu en toutes choſes.*
2. *En quoy conſiſte cette fidelité.*
3. *Moyens de la pratiquer.*

Qui fidelis eſt in minimo & in maiori fidelis eſt, & qui in modico iniquus eſt, & in maiori iniquus erit. Luc. 16. 10.

I. POINT.

Minimum pro magno placeat tibi. *Eccli.* 29. 30.
Nihil obiter. *Lucius Verus.*
Non tam quod iuſſum ſit, quam qui iuſſerit: nec quantitatem imperii, ſed imperantis cogitat dignitatem. *S. Hier. ad Celant.*
Vulneraſti cor meum ſoror mea ſponſa vulneraſti cor meum, in vno oculorum tuorum & in vno crine colli tui. *Cant.* 4. 9.

CONSIDEREZ, ſuiuant cét oracle du Sauueur, combien il eſt important, pour faire progrez dans la vertu, d'eſtre fidele à Dieu dans les petites auſſi bien que dans les grandes occaſions. La raiſon, c'eſt parce que 1. nous ne pouuons luy donner vn témoignage plus clair de noſtre amour, qu'en nous rendant exacts aux petites choſes : car par là nous luy faiſons connoiſtre en quelle eſtime nous auons ſon commandement, puis que ce n'eſt que ſa conſideration & ſon reſpect qui nous portent à le faire, non pas l'importance de l'obiet. 2. Parce que les choſes petites, bonnes ou mauuaiſes conduiſent inſenſiblement, & comme neceſſairement aux grandes, qu'elles font partie de noſtre deuoir, & que Dieu nous en fera rendre compte. 3. Parce que comme les petites occaſions ſont plus ordinaires, & qu'elles ſe preſentent à tout moment, c'eſt vn grand moyen pour aſſembler beaucoup de richeſſes ſpirituelles.

II. POINT.

CONSIDEREZ en quoy conſiſte cette fidelité. 1. C'eſt à bien vſer des moindres graces que Dieu nous enuoye, car le bon vſage d'vne grace pour petite qu'elle ſoit, diſpoſe à la reception d'vne autre. *Colligite quæ ſuperauerunt fragmenta, ne pereant.* Ioan. 6. 12. 2. A bien faire, c'eſt à dire, auec le plus de perfection qu'il nous eſt poſſible les actions ordinaires, meſme les plus communes, *In omnibus operibus tuis, præcellens eſto.* Eccli. 33. 23. 3. A ſe preſcrire vn certain reglement de vie, lequel on garde exactement & inuiolablement, autant que bonnement faire ſe pourra, n'omettant iamais quoy qu'il arriue, le temps pour l'exercice de l'Oraiſon, de la lecture ſpirituelle, & autres ſemblables.

III. POINT.

Sic nos decet implere omnem iuſtitiam. *Matth.* 3. 15.
Iota vnum aut vnus

CONSIDEREZ les moyens pour pratiquer cette fidelité. 1. C'eſt de faire eſtime de tout ce qui peut contribuër en quelque façon que ce puiſſe eſtre à noſtre aduancement, n'en

negliger aucune pour petite qu'elle soit, croyant que nostre perfection est attachée là, *Qui timet Deum nihil negliget*, Eccli. 7. 19.

apex non præteribit à lege donec omnia fiant *Matth* 5. 18.

Qui spernit modica, paulatim decidet, *Eccli*, 10.

2. Euiter egalément toute sorte de peché mortel ou veniel, pour la consideration de Dieu à qui il déplaist.

3. C'est de considerer l'exemple des Saints, qui se sont rendus plus admirables, & ont acquis plus de merites sans comparaison, par la fidelité qu'ils ont renduë aux petites choses, comme à bien faire leurs actions ordinaires, que par les miracles ou autres actions heroïques qu'ils ont faites, & c'est sur cela qu'est aussi appuyée leur recompense, *Euge serue bone & fidelis, quia super pauca fuisti fidelis, super multa te constituam.*

Voulez-vous les suiure dans leur gloire? imitez-les dans leur fidelité.

Souuenez-vous de ce Sainct, dont il est parlé dans l'Apocalypse, lequel pour s'estre priué du plaisir d'vne seule parole d'impatience (estoit-ce vne grande vertu?) merita en consideration de son silence, de perseuerer & d'emporter la palme du Martyre, que les autres perdirent pour auoir trop parlé. *Quoniam seruasti verbum patientiæ meæ, & ego seruabo te ab hora tentationis, quæ ventura est in orbem vniuersum.* Apoc. 3. 10.

MEDITATIONS DE LA VIE CHRESTIENNE

TROISIESME PARTIE,

Qui comprend les principales Festes de l'année.

MEDITATION DES ADVENTS.

1. Pourquoy l'Eglise a institué ce sainct temps des Aduents.
2. Les motifs pour porter les Ecclesiastiques à bien passer ce temps, & à se renoueller en ce commencement de l'année Ecclesiastique.
3. Les pratiques qu'ils doiuent employer à cette fin.

Fratres, hora est iam nos de somno surgere. Rom. 13. 11.

Adiurantes exhortamur ne in vacuum gratiam Dei recipiatis. *2. Cor. 6. v. 1.*
Sic olim instituta fuere festa Tubarum. *Leu. 23. v. 24.*
Expiationis. *Leu. 16.*
Tabernaculorum. *Exo. 13.*
Phorim. *Esth. 9.*
Encæniorum. *Ioan. 10:*
Sabbatum. *Gen. 2. 1*
Neomenia. *Num. 28*
Pascha. *Exod. 12.*
Pentecostes. *Exod 21*
Parate viam Domini rectas facite semitas eius: omnis vallis implebitur, & omnis mons & collis humiliabitur, & erunt praua in directa, & aspera in vias planas. *Luc 3. v. 5.*
Rorate cæli desuper, &

Ce sont les paroles que l'Eglise emprunte de saint Paul, pour nous exciter au renouuellement interieur de nostre vie, en ce iour qu'elle renouuelle son année.

I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons pour lesquelles l'Eglise a institué ce saint temps des Aduents. La 1. C'est pour renouueller parmy les fideles la memoire du bien-fait ineffable de l'Incarnation (comme autrefois parmy les Iuifs il y auoit des Festes destinées pour se ressouuenir de diuers benefices que Dieu leur auoit faits à pareils iours,) afin premierement de nous obliger à en remercier Dieu, & 2. en veuë d'vne faueur si signalée nous porter à son amour, & nous garder de l'offenser. La 2. C'est pour disposer les Chrestiens à vn entier changement de vie, & par ce moyen les preparer à receuoir

dignement le Fils de Dieu venant au monde à la feste de Noël, ce qu'elle témoigne clairement par les Predications iournalieres ordonnées à cét effet, & par la disposition du seruice Diuin, qui ne butte en toutes ses Antiennes, Versets & Oraisons pendant ce saint Temps, qu'à demander cette venuë tant souhaitable dans les ames. Pleurez icy le mal-heur d'vne grande partie des Chrestiens, qui honorent & affectionnent si peu le saint temps des Aduents, & en tirent si peu de fruict, par ce qu'ils n'en sçauent pas les raisons, & demeurent par la faute des Ecclesiastiques qui sont obligez de les en instruire, dans l'oubly & la méconnoissance du plus grand bien que nous ayons receu de Dieu.

II. POINT.

CONSIDEREZ les motifs dont se sert l'Eglise pour nous exciter à ce renouuellement. 1. Elle se sert de la consideration du renouuellement passé que Iesus-Christ a fait au monde par sa premiere venuë, voulant nous montrer que comme Nostre Seigneur est venu au monde pour le renouueller & le reformer, c'est à dire, pour oster ses vieilles coustumes & ses anciens abus, afin de conformer les hommes aux volontez de son Pere : ainsi attend-il de nous en ce temps la reformation de nos mœurs & de nos mauuaises habitudes. 2. Elle nous y porte par la consideration du jugement dernier, & du renouuellement futur de tout le monde, qui se fera au second Aduenement de Nostre-Seigneur, pour nous apprendre que comme il doit venir à la fin des siecles, changer & renouueller entierement tout ce grand monde par la presence de sa Maiesté, & par l'effect de sa toute puissance, il ne desire pas en ce temps-cy faire vn moindre changement par sa grace dans le petit monde qui est l'homme. *Voudriez-vous* y mettre empeschement ? Mais plûtost ne voudriez-vous pas y contribuer autant que vous pourrez ? Si vous estes dans ce dessein,

III. POINT.

CONSIDEREZ les pratiques que doiuent employer les Ecclesiastiques pour ce renouuellement. 1. Pour eux, c'est de renouueller leur ferueur en ce commencement de l'annee Ecclesiastique, faire toutes leurs actions en la presence du Verbe incarné, & le remercier tous les iours de s'estre fait homme pour nous, & honorer la Mere conjointement auec le

nubes pluant iustum; aperiatur terra, &c. *Collecta secundæ, & quarta Dominica. Epistola prima & tertia Dominica.*

Sic fleuit Christus super Hierusalem, eo quod non cognouisset tempus visitationis suæ. *Luc. 19. v. 41.*

Nemo quod bonum est loquitur, nullus est qui agat pœnitentiam super peccato suo. Miluus in cęlo cognouit tempus suum, populus autem meus non cognouit iudicium Domini, *Ier. 8. v. 6. 7.*

Dedit semetipsum pro peccatis nostris, vt eriperet nos de præsenti sæculo nequam. *Gal. 1. v. 4.*

Nolite cõformari huic sæculo, sed reformamini in nouitate sensus vestri, vt probetis quæ sit voluntas Dei bona & beneplacens & perfecta. *Rom. 12. v. 2.*

Erunt signa in Sole & Luna, &c.

Contemplare cælum, animaduerte permutatum fore habitum totius creaturæ, nihil enim huiusmodi, vt nunc est manebit, sed multo pulchrius erit & præclarius. *Chrys. ep. 5. ad The.*

Ecce creo cælos nouos & terram nouam, & non erunt in memoria priora. *Isa. 65. 7.*

Induite nouum hominem qui secundum Deum creatus est. *Ephes. 4. v. 24.*

Si qua in Christo noua creatura, vetera transierunt, ecce facta sunt omnia noua. *2. Cor. 5. 7.*

Fils, par quelque seruice ou deuotion particuliere. 2. A l'égard des peuples, c'est de trauailler par les Confessions, les Predications, les Entretiens, les Catechismes, les instructions à les ramener en leur deuoir, & les disposer à la venuë du Fils de Dieu au monde.

Ecce cælum & cœli cælorum, & abyssus, & vniuersa terra, & quæ in eis sunt in conspectu illius commouebuntur: & in his omnibus insensatum est cor. *Eccl.* 16. 18.

Vsquequo piger dormies? Quando consurges de somno tuo? *Prou.* 6. 9.

Euigilate iusti, & nolite peccare, ignorantiam enim Dei, quidam habent. 1. *Cor.* 15. 34.

Confirmate corda vestra, quoniam aduentus Domini appropinquauit. *Iac.* 5. 8.

N'est-ce pas là vostre resolution de vous renouueller tout de bon? Serez vous plus dur que les creatures les plus insensibles? Sera-ce à vous que s'addressera ce reproche de l'Ecclesiastique? Comment? dit-il, Dieu venant, le Ciel & la terre se remuëront à la moindre de ses paroles, il arrestera le Soleil, & écroulera les montagnes au moindre de ses regards: Et il n'aura pas la puissance d'émouuoir & de toucher vostre cœur par l'excez de ses bien-faits, & de ses graces en sa sainte Incarnation? Faisons mieux, & nous réueillons à la voix de l'Apostre.

Abijciamus ergo opera tenebrarum, & induamur arma lucis. Hora est iam nos de somno surgere: Nunc enim propior est nostra salus quàm cum credidimus. Rom. 13. 11. 12.

MEDITATION

Pour la Feste de saint André.

De l'amour de la Croix: & de la vie laborieuse des Ecclesiastiques.

1. *L'ardeur auec laquelle saint André se porte à la Croix; & pourquoy.*
2. *Pourquoy Nostre-Seigneur a choisi pour ses Apostres des personnes de fatigue, & leur a inspiré cét amour de la Croix.*
3. *Que cet Amour doit estre perseuerant.*

Adductus Andreas ad locum Martyrij, cum crucem vidisset, longè exclamare cœpit, O bona crux diu desiderata, sollicitè amata, sine intermissione quæsita, & aliquando cupienti animo præparata! &c.

I. POINT.

Si dederit homo omnem substantiam suam pro dilectione, quasi nihil despiciet eam. *Cant.* 8. 7.

CONSIDEREZ l'ardeur auec laquelle saint André se porte auiourd'huy à embrasser la Croix; voyez auec quelle ioye cét homme desia tout rompu & cassé de vieillesse,

s'en va au lieu de son supplice : Vistes-vous iamais vne personne plus passionnée pour les plaisirs, qu'il l'est pour les peines & pour les souffrances ? Si vous luy en demandez la raison, il vous dira que c'est l'amour & l'exemple de son Maistre, que c'est la leçon qu'il a apprise de luy pendant les trois années qu'il a demeuré dans son sacré seminaire, & qu'il a esté sous sa discipline ; que c'est le partage des hommes Apostoliques, & le plus grand honneur qu'ils puissent receuoir en ce monde : Voila pourquoy il s'écrie auec vne impatience extrême, *O bona Crux quæ decorem ex membris Domini suscepisti, suscipe discipulum eius qui pependit in te magister meus Christus.*

Mais vous qui succedez en qualité d'Ecclesiastique à ces hommes crucifiez, quels sont vos sentimens touchant les croix ? qu'estimez-vous de la vie Ecclesiastique ? auez-vous crû iusqu'à present que ce fût vne vie de peine, de trauail, de fatigue ? ou bien vne vie oysiue, faineante & delicate ? Voyez-le en l'exemple de tous ceux generalement qui ont esté employez au seruice des ames. Voyez-le dans le choix que Nostre-Seigneur fait de ses Apostres, lequel voulant dresser vne Compagnie capable de conuertir le monde, ne prit point des hommes delicats & oysifs, mais des pescheurs pour la pluspart, comme auiourd'huy saint André, gens de fatigue & rompus à la peine. Et si vous desirez sçauoir pourquoy cette conduite ;

II. POINT.

LA raison c'est, parce que Nostre-Seigneur ayant resolu de sauuer les hommes par la Croix, & de les faire retourner à luy par les souffrances, il faloit qu'il choisist pour coadiuteurs d'vn si grand ouurage, comme parle l'Apostre, des personnes qui pûssent beaucoup souffrir à son exemple, qui fussent morts à eux-mesmes, & qui ne tinssent point à leurs corps. Et en effect, comment vn homme attaché à ses aises, qui sera employé au salut des ames, voudra-il prendre la peine qui y sera requise, soit à aller ou à venir, à veiller, à supporter le chaud & le froid ? Il dira qu'il n'en a pas la force, il fera difficulté de se retrancher de ses petites recreations, & commoditez. C'est bien loin de dire auec saint Paul, Que l'on se iette tous les iours dans les perils de la mort, & qu'on ne craint point de perdre la vie pour attirer les ames au seruice de Dieu, & de se vanter auec luy, des trauaux & des peines excessiues

Hæc est gratia apud Deum : in hoc vocati estis. 1. *Petr.* 2. 11.
Vobis donatum est pro Christo, non tantum vt in eum credatis, sed etiam pro illo patiamini. *Ph.* 1. 2.
Superabundo gaudio in omni tribulatione nostra. 2. *Cor.* 7. 4.
Mihi absit gloriari nisi in cruce Domini nostri Iesu Christi. *Gal.* 6. 14.
Isti sunt qui viuentes in carne, plantauerunt Ecclesiam sanguine suo. Ego non solum alligari, sed & mori paratus sum propter nomen Domini Iesu. *Act.* 21. 1.
Portauimus pondus diei & æstus. *Matth.* 19. 12.
Ambulans Iesus iuxta mare, vidit duos fratres mittentes rete in mare.
Abstinentiam discipulorum admirare, quomodo nullam corporis curam, nullum studium habeant; sed sine præmeditatione aliqua ac præparatione aliqua mensam sibi sic constituunt, vt continua fere cogantur inedia premi, neque tamen à Christo discedant. *Chrys. ho.* 1. *in Matth.*
Si quis delicatus, aut remissus fuerit, dignus non est : nisi fuerit bos quispiam triturans, & contra gelu, & spinas iugum sustinens traxerit, neque arte discesserit, dignus non est. S. *Chrys.* 5. *in* 1. *Tim.* 5.
Quotidie morior propter vestram gloriam, fratres. 2. *Cor.* 15.
In laboribus plurimis in carceribus abundantius, in plagis supra modum, in mortibus frequenter. 2. *Cor.* 17. 13.
In labore, & ærumna, in ieiuniis, in frigore & nuditate. *Ib.* 14. *v.* 27.
In cruce per totam vitam pendere debet Christianus, non enim est in hac vita tempus euellendi clauos. S. *Aug. ser.* 32. *de Diu.*

qu'on auroit suby à leur occasion. Mais parce que plusieurs se pourroient flatter, & penseroient estre desia bien auancez pour auoir souffert quelque chose pour les ames ;

III. POINT.

CONSIDEREZ, que ce n'est pas assez d'en auoir donné quelque marque en quelque occasion particuliere : mais qu'il faut que cét amour soit perseuerant, & qu'il dure autant que vostre vie : car si la vie d'vn simple Chrestien, comme dit S. Augustin, est vne Croix continuelle : où il doit demeurer iour & nuit attaché, combien plus les Ecclesiastiques qui doiuent y estre cloüez, non seulement auec les clouds des Commandemens de Dieu & de l'Eglise, mais encore par l'estat & le genre de vie qu'ils professent, qui n'est institué que pour trauailler & peiner pour les autres ? *Sicut misit me Pater* dit Nostre Seigneur, *& ego mitto vos.* Or le Fils de Dieu auoit-il esté enuoyé pour autre chose que pour souffrir ? & a-il cessé de souffrir qu'en cessant à mesme temps de viure ? *Non est tempus in hac vita euellendi clauos*, dit saint Augustin. C'est pour cela que le bon saint André y estant vne fois attaché ne veut plus en descendre non plus que son Maistre : *Biduò viuens pendebat in cruce, donec ad eum migraret, cuius similitudinem mortis concupierat.*

Sicut totius est corporis pie viuere, ita totius est temporis, crucem ferre. *S. Leo ser. 9. de Quadr.*

Nondum vsque ad sanguinem restitistis. *Heb.* 12. 4.

Qui in modico iniquus est, in maiori iniquus erit. *Luc.* 16. 10.

Semper nos qui viuimus in mortem trahimur propter Iesum. 2. Cor. 4. 55.

Voyez maintenant comme vous aimez la Croix ; & ne dites pas que si l'occasion se presentoit, vous la souffririez volontiers : car si vous ne pouuez souffrir vne petite injure, vn petit mépris, vn peu de froid, vn peu de sujettion à vn reglement, comme répandriez-vous vostre sang ? Il ne faut point tant trauerser de Prouinces comme saint André, ny aller chez les Infideles pour souffrir le martyre, tous les iours les occasions s'en presentent, mais si vous n'estes pas fidelle dans les petites occasions, comment le serez-vous dans les grandes ? Ne pensez-vous pas que saint André ny tous les autres Martyrs en soient venus tout d'vn coup à répandre leur sang pour Iesus-Christ ? Ils ont souffert beaucoup plus d'vn Martyre auant que d'estre couronnez de ce dernier Martyre. Ils se sont offerts bien plus d'vne fois interieurement en sacrifice auant que d'estre sacrifiez réellement & par effet : Et ce qu'ils ont souffert en leur mort n'a esté qu'vne recompense, vne consommation, ou plûtost vne continuation de ce qu'ils ont fait pendant toute leur vie : C'est dans ce sentiment que saint Paul disoit ;

Propter te mortificamur tota die, æstimati sumus sicut oues occisionis.

Mon Dieu ce n'est point d'auiourd'huy, ny de cette heure que nous souffrons : mais chaque iour & chaque heure de nostre vie est vne mort perpetuelle.

Faites en de mesme, si vous voulez imiter ce grand saint André.

Solemnitates enim Martyrum, exhortationes martyriorum sunt, vt imitari non pigeat quod celebrare delectat. S. Aug. serm. 47. de Sanct.

MEDITATION

Pour la Feste de saint Nicolas.

Du bon employ des talens que Dieu nous a donnez, à l'exemple de ce Saint.

1. Trois grands & principaux talens de S. Nicolas.
2. Le bon vsage qu'il en a fait.
3. Comment à son exemple nous deuons examiner & faire profiter les nostres.

Domine quinque talenta tradidisti mihi, ecce alia quinque superlucratus sum. Matth. 25. 20.

I. POINT.

CONSIDEREZ les talens & les graces que Dieu auoit departies à S. Nicolas. Le 1. estoit vn naturel parfaitement bon, qui se portoit de luy-mesme auec la grace à toute sorte de bonnes œuures, à la priere, à l'aumosne, au jeusne, qu'il pratiqua dés le berceau les Mercredis, & les Vendredis, & qui luy donnoit vne horreur extrême des mauuaises compagnies, des lieux & des occasions tant soit peu suspectes. O que c'est vn grand don de Dieu d'auoir rencontré vne bonne ame! Le 2. estoit vne grande docilité d'esprit pour se laisser conduire & gouuerner par ses parens, par ses Maistres & Directeurs. Le 3. estoit vn esprit fort vif & capable des sciences : mais vn iugement meur dés sa premiere ieunesse, & vne force de parler & d'agir tres-puissante.

Numquam cum ludentibus miscui me, neque cum his qui in leuitate ambulant, participem me præbui. *Tob.* 3. 17.

Puer eram ingeniosus & sortitus sum animã bonam. *Sap.* 8. 10.

Cor docile. 3. *Reg.* 3. 9.

Disciplina intellectus repleuit illum : creauit illi scientiam spiritus. *Eccl.* 17. 6.

Dominus dedit mihi linguam eruditam, vt sciem sustentare eum qui lapsus est verbo. *Is.* 50. 4.

Remerciez Dieu d'auoir preuenu ce grand Sainct de tant de faueurs & de graces signalées : Mais comme ce n'est pas assez de les auoir receuës, si on ne les fait profiter,

Ecce alia quinque superlucratus sum. *Matth.* 25. 20.
Ecce elongaui fugiens & mansi in solitudine. *Ps.* 54. 8.
Ab infantia mea creuit mecum miseratio. *Iob.* 31. 18.
Audiens sapiens sapientior erit. *Prou.* 1. 15.
Contuli cum illis Euangelium quod prædico in gentibus, seorsum autem iis qui videbantur aliquid esse, ne forte in vacuum currerem aut cucurrissem. *Gal.* 2. 2.
Ipse est directus diuinitus in pœnitentiam gentis, & tulit abominationes impietatis. *Eccl.* 49. 3.
Ego dedi te hodie in columnam ferreã, & in muram æreum, super omnem terram Regibus Iuda, principibus eius, & populo terræ. *Ier.* 1. 18.

II. POINT.

CONSIDEREZ le bon vsage qu'il en a fait. Il ne faut que lire sa vie pour voir l'employ qu'il a fait de ce bon naturel, & de l'inclination qu'il auoit au bien, fuiant le monde, se retirant dans la solitude, & ne s'engageant qu'à regret dans la conuersation des hommes : & apres auoir oüy le Commandement qui luy en estoit fait exprés du Ciel, & auoir receu l'Ordre de Prestrise, chacun sçait comme il passa sa vie en de sainctes actions, en jeusnes plus austeres, en aumosnes plus grandes, & en prieres plus continuelles. Pour faire profiter cette docilité, il s'accoustume si bien à se laisser conduire, qu'estant mesme Euesque & tres-capable, comme il estoit, il ne faisoit rien d'important, que par l'aduis de deux autres Euesques qu'il auoit choisis à cét effect, ausquels il rendoit autant de docilité & de déference, comme s'il eust esté leur écolier. Et pour faire valoir son esprit, il s'adonne fort serieusement à l'estude des sainctes Escritures, qu'il se faisoit lire à table : il presche, il exhorte, il console, il corrige, il s'oppose aux Heretiques, il renuerse l'idolatrie, il parle aux Empereurs, aux Gouuerneurs, auec vne fermeté inebranlable. Voila comment S. Nicolas a fait profiter ses talens.

III. POINT.

Videte vocationem vestram. *1. Cor.* 1. 26.
Vnusquisque donum habet ex Deo, alius quidem sic, alius autem sic. *1. Cor* 7. 7.
Non omnes Doctores, non omnes Prophetæ, &c. *1. Cor.* 12. 29.
Obsecro vos ego vinctus in Domino, vt digne ambuletis vocatione qua vocati estis. *Eph.* 4. 1.

CONSIDEREZ maintenant quels sont vos talens pour voir le profit que vous en faites. Ces talens ne sont pas égaux dans tous les hommes; les vns en ont plus, les autres en ont moins, il n'appartient qu'à Dieu d'en ordonner; aussi ne nous demandera-il compte qu'à proportion de ce qu'il nous aura confié, *Vnicuique secundum propriam virtutem.* Voyez donc ce que vous auez receu : les graces naturelles & surnaturelles, la puissance que vous auez euë en l'ordination d'administrer les Sacremens, de reconcilier les hommes à Dieu, de prescher sa parole, sont autant de talens : quel vsage en faites-vous ? On ne vous demande pas que vous fassiez ce qu'a fait vn sainct Nicolas, ny que vous fassiez autant que celuy qui aura plus de talens que vous, mais que vous taschiez de faire aussi fide-

lement ce que vous auez à faire en vostre condition, comme les Saints ont fait dans la leur.

Adressez-vous à saint Nicolas pour connoistre ce que Dieu demande de vous, & pour obtenir la grace de faire profiter vos talens à proportion, comme il a fait profiter les siens, afin que vous puissiez entendre vn iour ces belles paroles qui luy ont esté dites au iour de son trépas.

Euge serue bone & fidelis, quia super pauca fuisti fidelis, supra multa te constituam, intra in gaudium Domini tui. Matth. 25. 21.

MEDITATION

Pour la Feste de la Conception.

De la pureté necessaire aux Ecclesiastiques, à l'exemple de la Mere de Dieu.

1. *Comme ces paroles se trouuent parfaitement accomplies en la sacrée Vierge dés le moment de sa conception immaculée,* Tota pulchra es, &c.
2. *Combien à proportion doit estre grande la pureté des Ecclesiastiques.*

Tota pulchra es amica mea, & macula non est in te. Cant. 7. 4.

I. POINT.

CONSIDEREZ comme la verité de ces paroles se trouue parfaitement accomplie auiourd'huy par les auantages & les priuileges que Dieu fait à la sainte Vierge au iour de sa tres-heureuse & immaculée Conception. 1. Il la preserue du peché originel, & l'exempte de la malediction generale portée contre toute la nature humaine, où les autres enfans, au moment qu'ils sont conceus, deuiennent les obiets de la colere diuine. 2. Il la remplit d'vne grace tres-abondante, & qui surpasse celle de tous les Anges, & de tous les Saints ensemble : *Fundamenta eius in montibus sanctis.* 3. Il estouffe en elle la rebellion de la chair, laquelle, comme dit S. Iacques, *incendit rotam natiuitatis nostræ*, au moyen de quoy elle ne sentira iamais aucun mou-

Amica mea, columba mea, immaculata mea. *Cant.* 2.
Vna est columba mea, perfecta mea. *Ib.* 5. 2.
Nemo mundus à sorde, nec infans vnius diei. *Iob.* 2.
Ecce enim in iniquitatibus conceptus sum, & in peccatis concepit me mater mea. *Psal.* 50. 7.
Sanctificauit tabernaculum suum altissimus : Deus in medio eius, non commouebitur. *Psal.* 45. 5. 6.
Gratia plena, Dominus tecum, benedicta tu in mulieribus. *Luc.* 1. 28.

uement déreglé, ny au corps ny en l'ame : Enfin, il l'establit & la confirme si fortement dans sa grace, que tous les efforts de l'Enfer ne seront pas capables de l'ébranler : mais comme vn Soleil elle ira tousiours auançant, & faisant de nouueaux progrez iusques à la fin de sa vie.

Stimulus carnis meæ. 2. *Cor.* 11. 7.

Ipsa conteret caput serpentis antiqui. *Gen.* 3. 15.

Mulier amicta sole, & luna sub pedibus eius. *Apoc.* 12. 1.

Non permisit me Dominus ancillam suam coinquinari *Iud* 13. 2.

Non enim pro te, sed pro omnibus hæc lex constituta est : accede igitur, & tange sceptrum. *Est.* 15 13.

Arrestez-vous quelque temps à considerer ces merueilles, & témoignez à cette diuine Vierge, la ioye que vous en receuez. O qu'il estoit bien raisonnable, Vierge saincte, qu'il n'y eust ny temps ny moment, auquel vous ne fussiez toute belle & agreable à Dieu, auquel l'ennemy du genre humain eust aucune part sur vous, qui luy deuiez écrazer la teste, & renuerser tous ses desseins ! Mais dautant que ces grandeurs luy sont particulieres,

II. POINT.

CONSIDEREZ pour nostre instruction & pour le fruict que nous deuons tirer de cette Feste, que si la diuine bonté a accordé tous ces priuileges à la Vierge, parce qu'elle estoit destinée pour estre vn iour sa Mere, parce qu'elle deuoit porter en ses chastes entrailles & enfanter le Verbe incarné, quelle pureté doit auoir celuy qui s'approche de la sainte table, où on reçoit ce mesme Verbe, non plus mortel & passible, comme la sainte Vierge l'a conceu, mais immortel & impassible, & comme il est dans les Cieux ? Mais quelle doit estre la pureté & la saincteté d'vn Prestre, qui le produit tous les iours, & le rend present sur l'Autel, qui le porte en ses mains, qui le reçoit en sa bouche, qui le donne aux fideles, & leur en distribuë les graces & les merites ? Ah quelle leçon pour nous ! pesez fort sur cette comparaison : Iesus-Christ ayme tellement la pureté, que voulant se faire homme, il choisit vne Mere Vierge qu'il remplit de toutes sortes de graces dés le moment de sa Conception; & les Prestres qui luy font en quelque façon office de Mere, quand ils le reçoiuent, quand ils le consacrent, & qu'ils le donnent aux autres, oseront s'en approcher auec vne vie toute soüillée de crimes, remplie de desirs seculiers, de pensées indignes & d'attaches aux creatures ? Voyez si vous n'estes pas de ce nombre.

O quisquis te intelligis in huius seculi profluuio magis inter procellas, & tempestates fluctuare, quam per terram ambulare, ne auertas oculos a fulgore huius syderis, si insurgant venti tentationum, si incurras scopulos tribulationum, respice stellam, voca Mariam, &c. *Fusiss.*

Ipsa tenente non corruis, ipsa propitia peruenis. *S. Bern. ho. super. Miss.*

Quel soin prenez-vous pour purifier vostre cœur de toutes les affections mondaines, & de tous les mouuemens déreglez, pour en faire vne demeure digne de receuoir le Fils de Dieu au saint Sacrement de l'Autel ? que faites vous pour conseruer à

Iesus-Christ la pureté de vostre corps, pour luy en faire vn sacrifice agreable? Conceuez auiourd'huy vn grand desir de cette pureté. Adressez-vous à la sainte Vierge au iour de sa Conception, pour l'obtenir de Dieu & le rendre efficace; elle ne manque ny de pouuoir ny de volonté, dit saint Bernard, & si dans cette occasion, comme encore dans vos autres besoins, vous auez recours à elle, vous obtiendrez infailliblement l'effect de vostre priere.

Nec enim facultas ei deesse poterit, nec voluntas, serm. 1. de Assum. dit ce grand & pieux Personnage. Et ailleurs.

Quos sæpe iustitia filij damnare potest, matris misericordia liberat. *S. Ansel. & alij.*

Non deest Mariæ potestas, quia mater est omnipotentiæ: nec impetrandi potestas, quia mater Sapientiæ: nec voluntas, quia mater est misericordiæ, serm. 4.

MEDITATION

Pour le iour de saint Thomas, Apostre.

De la consideration des playes de Iesus-Christ.

1. *Pourquoy Nostre-Seigneur a voulu conseruer les cicatrices de ses playes apres sa Resurrection.*
2. *Il faut entrer dans ces playes par la consideration.*
3. *Ce que nous deuons faire y estant entrez.*

Infer digitum tuum huc, & vide manus meas, & affer manum tuam, & mitte in latus meum, & noli esse incredulus, sed fidelis. Ioan. 20.

I. POINT.

CONSIDEREZ pourquoy Nostre Seigneur a voulu conseruer les cicatrices de ses playes apres mesme sa Resurrection. Ce n'a point seulement esté pour marque de son triomphe, pour les representer dans le Ciel à son Pere, afin de le fléchir plus aisément à misericorde enuers nous, ou pour confondre les reprouuez au iour du Iugement: mais la principale raison a esté, dit S. Bernard, pour par le moyen de ces ouuertures nous faire succer le miel de la pierre; & l'huile du rocher, &

Non ex impotentia curandi, cicatrices seruauit, sed vt in perpetuum victoriæ suæ circumferat triumphum. *Bed c 97. in. Luc.*

Vt appareat vultui Dei pro nobis *Heb. 9. 24.*

Sciebat Christus quare cicatrices in suo corpore seruaret, sicut enim demonstrauit Thomæ non credenti, nisi tangeret & vide-

nous découurir par les ouuertures de son corps les secrets de son cœur, & la grandeur de sa bonté & de son amour. Ces playes sont comme des citez de refuge, des citadelles imprenables, des ports de salut, des fontaines de vie; c'est là où la colombe se tient comme en vn lieu de seureté, & regarde sans peril & sans crainte l'épreuier qui vole a l'entour d'elle. O playes tres amoureuses de mon Sauueur Iesus-Christ! ô blessures capables de blesser des cœurs de pierre, d'enflammer des ames de glace, & de rompre des poitrines de diamant!

ret, ita etiam inimicis vulnera demonstraturus est sua, vt conuincens eos veritas dicat: Ecce hominem quem crucifixistis, videtis vulnera quæ infixistis, agnoscitis latus quod pupugistis, quoniam per vos & propter vos apertum est, nec tamen intrare voluist s. *S. Aug. l. de sym c. 8*

Columba mea in foraminibus petræ. *Cant.* In his se columba tutatur & circumuolitantem intrepida intuetur accipitrem; in iis passer inuenit sibi domum & turtur nidum vbi reponat pullos suos. *Bern. ser. 6. in Cant.*

O amantissima vulnera Domini nostri Iesu Christi! O cæcitas filiorum Adæ, qui per hæc vulnera in Christum nesciũt introire, supra suas vires laborant in vanum & aperta sunt ostia ad quietem. *S. Bonau.*

O vulnera corda saxea vulnerantia & mentes congelatas inflammãtia & pectora adamãtina liquefacientia præ amore! *Ib.*

II. POINT.

APPROCHONS donc, mon ame, de ces ouuertures adorables auec vne ferme foy, pour en apprendre si nous pouuons, toutes les dimensions, pour nous cacher dedans comme en vn lieu d'azile, *Infer digitum tuum huc & vide manus meas.* Vois tu ces mains qui ont fait le Ciel & la terre, ces mains qui par leur attouchement ont guery tant de malades, ces mains faites au tour, & qui ne se font iamais estenduës que pour répandre des benedictions, toutes percées à iour. Et qu'est-ce que ces playes, mon Seigneur, au milieu de vos mains? *His plagatus sum in domo eorum qui diligebant me.* Vois tu ces pieds sous qui la mer s'est affermie & s'est renduë solide, à qui toute la terre ne sert que d'escabeau, tous ouuerts de gros clouds? vois-tu enfin ce costé qui est vne fournaise d'amour? *Affer manum tuam & mitte in latus meum.* O que ie ne m'estonne pas si saint Thomas approchant de là, change si-tost de langage, & si ayant veu de tels prodiges, il croit mesme ce qu'il ne voit pas, disant que c'est son Seigneur & son Dieu. Mais pourquoy toutes ces ouuertures, sinon pour nous faire entrer, comme par autant de portes dans le cœur de Iesus-Christ? *Aperite mihi portas iustitiæ, ingressus in eas confitebor Domino.*

Per foramina corporis patent mihi arcana cordis: patet magnum pietatis Sacramentum. *S. Aug.*

Per has rimas licet mihi gustare quam suauis est Dominus Deus meus. In omnibus aduersitatibus non inueni tam efficax remedium quam vulnera Christi: In illis dormio securus & requiesco intrepidus. *S. Aug. Ench. c. 21. 1.*

Manus tuæ Domine fecerunt me, & plasmauerunt me: manus, inquam, illæ, quæ affixæ sunt clauis pro me.

Opus manuum tuarum Domine ne despicias, vulnera manuum tuarum precor vt aspicias. *S. Aug.*

III. POINT.

ENtrons y donc, mon ame, pour n'en iamais sortir, entrons-y par esprit & par affection, pour y produire les actes de foy tres-vigoureux de leur excellence & de leur prix infiny, pour adorer & remercier la diuine Bonté, & pour prier & coniurer Nostre-Seigneur, que puis qu'il a voulu receuoir

ceuoir ces playes, & veut les regarder encore maintenant pour nous monstrer l'amour qu'il nous porte; il luy plaise en leur consideration de nous benir, de nous proteger, nous purifier, nous sanctifier, & nous sauuer, luy disant auec saint Augustin: Ne méprisez pas, Seigneur, l'ouurage de vos mains, mais pour le conseruer, ie vous supplie de regarder les playes que vous y auez.

Ecce in manibus tuis, Domine Deus, descripsisti me, lege ipsam scripturam & salua me. S. Aug. Soliloq. c. 2.

MEDITATION

Pour seruir de disposition à la feste de Noël.

De la venuë de Nostre Seigneur dans les Ames.

1. *L'importance qu'il y a de se bien disposer à cette Feste, & d'y receuoir Nostre Seigneur comme il faut.*
2. *Comment Nostre Seigneur entre dans les ames, & les manieres differentes qu'il a de se donner à nous.*
3. *Les moyens de le receuoir comme il faut.*

In propria venit, & sui eum non receperunt. Ioan. 1.

I. POINT.

CONSIDEREZ l'importance de bien receuoir Nostre Seigneur à la feste de Noël, & les raisons qui nous y obligent. La 1. parce que comme chaque feste du Verbe incarné a ses graces & ses benedictions particulieres, lesquelles sont comme attachées aux mysteres de sa vie qui nous y sont representez, nous ne pouuons les receuoir sans nous y disposer. Les graces ont leur temps, & nous ne sçauons pas si celle que nous refusons auiourd'huy, nous sera plus iamais presentée, & si peut-estre de là ne dépend pas le poinct de nostre bon-heur ou de nostre mal-heur éternel. 2. Parce que ceux qui se disposent comme il faut, reçoiuent les graces qui estoient preparées aux autres, mais qui s'en sont rendus indignes par leur negligence. Ainsi les richesses des Gentils viennent de la reprobation des Iuifs.

Vobis oportebat primum loqui verbum Dei, sed quoniam repellitis illud, & indignos vos iudicatis æternæ vitæ, ecce conuertimur ad gentes. *Act.* 3. 46.

Delictum Iudæorum diuitiæ sunt mundi, & diminutio eorum diuitiæ gentium. *Rom.* 12.

Vox dilecti mei pulsantis, aperi mihi soror mea. *Cant.* 5. 2.

II. POINT.

Ecce sto ad ostium, & pulso, si quis audierit vocem meam, & aperuerit mihi ianuam, intrabo ad illum. *Apoc. 3. 20.*

CONSIDEREZ qu'il y a differentes manieres de receuoir Nostre Seigneur : car ce n'est pas seulement dans l'vsage des Sacremens qu'il se presente à nous, ce n'est pas seulement en communiant que nous le receuons ; il a d'autres manieres de se communiquer, soit par l'oraison, soit par la lecture, soit par la predication ou autrement : ses grandes communications & ses familieres visites se font par le moyen de certaines graces qu'il donne quelque iour de feste plus abondamment, & plus sensiblement qu'en vn autre temps.

Non erat ei locus in diuersorio. *Luc. 2. 7.*

Mais qu'il y a peu de personnes qui veulent receuoir cette grace ! Il n'y en a que trop qui ne reçoiuent pas mieux Nostre Seigneur, que ceux qui l'obligerent de se retirer dans vne estable. N'estes-vous point de ceux-là ? N'est-ce point de vous de qui on pourroit dire *In propria venit, & sui eum non receperunt ?* Voulez-vous éuiter ce reproche ?

III. POINT.

Hoc est enim mandatum, vt quemadmodum audistis ab initio, in eo ambuletis. *S. Ioan. c. vnico. 6.*
Hoc pręsepe clamat, hoc panni clamant, &c. *S. Bern.*
Dissolue colligationes impietatis, solue fasciculos deprimentes. *Is. 58. 8*
Qui vtuntur hoc mundo, tanquam non vtantur. *1. Cor. 7. 37.*

CONSIDEREZ les moyens de receuoir Nostre Seigneur à cette grande Feste. Ce n'est pas seulement d'aller à confesse & à la Communion, veiller toute la nuit, visiter les Eglises, prier & mediter comme font beaucoup de personnes ; mais l'accueil & la reception que nous luy deuons faire, consiste principalement à nous conformer à ses vertus, & à l'estat de sa Natiuité, autant que nous le pouuons dans nostre condition, c'est à dire, 1. de changer de pensée touchant les biens de ce monde faisant plus d'estat de la pauureté, des souffrances & de l'humilité, auec lesquelles il s'est fait voir à son arriuée au monde, que des richesses, honneurs & plaisirs qu'il a méprisez, reprouuez, condamnez par son exemple. 2. De chasser de nostre ame l'affection dereglée qu'elle pourroit auoir pour ces sortes de biens ; car quiconque fait estat de le receuoir, comme il ne va pas sans son humilité, pauureté, & souffrance, il faut qu'il se resolue de receuoir tout ce qui est de sa suite & de sa compagnie.

Helas ! combien peu le receuront de cette façon là ! faites en sorte, au moins en vostre particulier de n'estre pas du nombre de ceux qui le rebuteront. Et taschez de faire bien conceuoir à vos penitens cette verité, si vous estes Confesseur.

MEDITATION

Pour le iour de Noël.

De la pauureté que le Fils de Dieu nous a enseignée en la Creiche.

1. *La Creiche est vne chaire, où Nostre-Seigneur nous fait leçon de toutes les vertus.*
2. *L'extreme pauureté qu'il fait paroistre en cét estat.*
3. *Pourquoy il a voulu naistre dans cette pauureté? Et l'instruction que nous en deuons tirer.*

Christus propter nos egenus factus est, vt illius inopia diuites essemus, 2. Cor. 8. 9.

I. POINT.

CONSIDEREZ & representez-vous Iesus-Christ en la Creiche, comme vn Maistre en sa Chaire, pour faire leçon de toutes les vertus, & le Pere Eternel qui vous dit : *Hic est filius meus dilectus, ipsum audite.* Matth. 17. 5.

Apparuit gratia Dei Saluatoris nostri, erudiens nos. *Tit.* 2. 11. Vnus est magister vester, *Matt.* 23. 8. Beati pauperes. *Matt.* 5. 3.

II. POINT.

CONSIDEREZ, que comme il deuoit commencer sa predication par la loüange de la pauureté, aussi l'enseigne-il le premier dans la Creiche par son exemple. Et pour cela, il ne faut que remarquer ce qu'il y a dãs l'estable où il prend naissance, dans laquelle on ne voit que misere & que pauureté, vne pauure mere, vne pauure retraitte, vne compagnie de pauures bergers, de pauures langes & drapelets; enfin, tout y est si pauure & si disetteux, que la marque que donnent les Anges pour connoistre le Sauueur, c'est qu'on le trouuera dans vne pauure Creiche, *Inuenietis infantem in præsepio pannis inuolutum*: ô quelle marque pour connoistre le Roy de l'Vniuers!

Pannis eum inuoluit, & reclinauit eum in præsepio. Et pastores erant in regione eadem, &c. *Luc.* 2. 7.

Et inuenerunt Mariã & Ioseph, & infantem positum in præsepio. *Ibid.* 16.

III. POINT.

CONSIDEREZ pourquoy le Fils de Dieu pouuant naistre, s'il eust voulu, dans des Palais & des licts magnifiques, parmy des Princes & des Roys, & en vn mot dans l'affluence de toute sorte de biens, s'en est voulu neantmoins priuer abso-

Radix omnium malorum est cupiditas, 1. *Tim.* 6. 10.

lument: 1. Pour nous apprendre par son exemple à arrester cette conuoitise insatiable de biens & de commoditez temporelles, qui, comme dit l'Apostre, est vne pepiniere d'où sortent tous les autres pechez. 2. Pour nous monstrer par le choix qu'il fait de la pauureté, l'opposition formelle, qu'il y a entre ses maximes & celles du monde, qui ne cherche qu'à s'enrichir & se mettre à son aise. 3. Enfin pour nous apprendre, comme dit sainct Bernard, que si la Sagesse choisit le contraire du monde, le monde se trompe, & c'est folie de s'en laisser tromper. Et que si nous voulons estre sages, nous deuons nous abstenir de ces biens, comme Iesus & sa Mere s'en sont abstenus au temps qu'ils en auoient plus de besoin.

Examinez-vous, quelle estime vous auez fait des richesses iusqu'à present, quelles attaches vous y auez eu, quels soins & quels empressemens vous auez pris pour les acquerir, quel regret il vous est arriué d'en perdre quelque chose. Confondez-vous à la veuë de la Creiche; Et pour honorer & imiter la pauureté de Iesus, prenez ces resolutions. 1. De ne mépriser point les pauures, si par exemple il vous en vient à confesse à ce bon iour, mais de les receuoir auec affection, considerant Iesus en chacun d'eux. 2. D'endurer mesme parmy les richesses quelque pauureté au vestir, au boire, au manger, au loger, au coucher, pour ressembler à Iesus-Christ. 3. De n'auoir rien de superflu. 4. Enfin de ne se plaindre pas, mais se réjouïr si quelque chose nous manque. Ce sont les conseils & les aduis que vous pouuez donner à vos penitens. Mais auparauant taschez en la presence de Dieu, comme dit l'Apostre, de vous en persuader fortement le premier; c'est ce que doit operer en nous la venuë de Iesus-Christ au monde: Et c'est pour cela que la grace de Dieu nostre Sauueur, dit sainct Paul, s'est fait connoistre à tous les hommes.

Apparuit gratia Dei Saluatoris nostri omnibus hominibus, erudiens nos, vt abnegantes impietatem & sæcularia desideria, sobriè & iustè & piè viuamus in hoc sæculo. Tit. 2, 11.

Qui volunt diuites fieri, incidunt in tentationem & in laqueum diaboli, &c. *Ibid.* 9.

Aut iste fallitur, aut mundus errat, sed diuinam falli sapientiam impossibile est: ergo, &c. S. *Bern. serm. in Nat. Dom.*

Si diues fueris, non eris immunis à delicto. *Eccles.* 10. 11.

Vt quid frustra deciperis? *Eccles.* 2. 2.

Noli laborare vt diteris, sed prudentiæ tuæ pone modum, ne erigas oculos tuos ad opes. *Prou.* 23. 4.

Qui despicit pauperem exprobrat factori eius. *Prou.* 17. 5.

Quamdiu fecistis vni ex fratribus meis, minimis, mihi fecistis. *Matth.* 25. 40

Diuitiæ si affluant, nolite cor apponere. *Psal.* 61. 11.

Quę mihi fuerunt lucra, hæc arbitratus sum propter Christum detrimenta. *Phil.* 3. 7.

In conspectu eius, suadebimus corda nostra. 1 *Ioan.* 3. 19.

Sint mores sine auaritia contenti præsentibus: ipse enim dixit, non te deseram, neque derelinquam, ita vt confidentes dicamus: Dominus mihi adiutor, &c. *Heb.* 13. 5.

MEDITATION

Pour la feste de S. Estienne.

De l'endurcissement au suiet de l'Euangile.

1. *Trois grandes veritez que N. Seigneur nous enseigne en ces parolles :* Quoties volui congregare, &c. *Dont la derniere est l'endurcissement.*
2. *Combien cét estat est mal-heureux & à craindre, sur tout aux Ecclesiastiques.*

Ierusalem, Ierusalem, quæ occidis Prophetas, & lapidas eos, qui ad te missi sunt ; quoties volui congregare filios tuos, quemadmodum gallina congregat pullos suos sub alas & noluisti ? Ecce relinquetur vobis domus vestra deserta, &c. Matth. 23. 37.

I. POINT.

CONSIDEREZ dans ces paroles trois grandes veritez que nostre Seigneur nous propose auiourd'huy dans l'Euangile. La 1. qui est toute pleine de consolation, c'est le grand desir & la volonté qu'il témoigne auoir de nostre salut, *Quoties volui congregare filios tuos, quemadmodum gallina congregat pullos suos sub alis?* En effet, combien de Prophetes auoit il enuoyé aux Iuifs pour les porter à faire penitence, auant que de venir luy mesme? Combien de miracles, combien d'effets de sa iustice & de sa misericorde n'auoit-il pas fait paroistre? Et sans sortir de chez vous, combien de fois vous a-t'il touché le cœur, combien d'inspirations, combien de bonnes pensées, combien d'affections saintes, combien de remords de conscience auez vous ressentis? Tout cela ne sont-ce pas des preuues indubitables du desir veritable qu'il a de vous sauuer? Remerciez-le de cette bonté à vostre égard, & à l'égard de tous les hommes, puis que, comme dit saint Paul, il a dessein de sauuer tous les hommes, & ne veut pas, dit saint Pierre, 2. *Petr.* 3. qu'aucun d'eux perisse. Seroit-il bien possible que Dieu ayant enuie de nous sauuer, nous voulussions de nostre part y mettre empeschement? Ah! c'est ce qui ne nous arriue que trop souuent, & c'est la 2. verité qui nous est marquée par cette parole, *Et noluisti*, par où Nostre Seigneur nous apprend, suiuant l'explication qu'en fait le Concile de Trente, qu'au lieu

Fidelis sermo, & omni acceptione dignus. 1. *Tim.* 4. 9.

Ecce ego mitto ad vos Prophetas, & sapiétes. *Matth.* 23. 34.

Multifariam multisque modis olim Deus loquens patribus in Prophetis, &c *Heb.* 1. 1.

Iudicate inter me, & vineam meam : quid vltra debui facere vineæ meæ, & non feci ei? *Isai.* 5. 3. 4.

Omnes homines vult saluos fieri 1. *Tim.* 2. 4.

Si quis dixerit, liberum arbitrium à Deo motum nihil cooperari assentiendo Deo excitanti, atque vocanti, &c. neque posse dissentire si velit, anathema sit. *Sess.* 6. *de Iustif.* 424.

de correspondre à ses inspirations, souuent nous y faisons la sourde oreille & nous y resistons. C'est ainsi que saint Estienne reproche auiourd'huy publiquement aux Iuifs leur obstination & leur cõtumace en ce qu'ils s'opposoient & faisoient resistance au saint Esprit, *Act* 7. Et que Nostre Seigneur menace de sa malediction deux Villes ingrates, obstinées & rebelles à sa parole. Mais voulez-vous sçauoir comment cette rebellion sera chastiée? par l'abandonnement & la reprobation de l'ame qui aura abusé de ses graces, qui est la 3. verité que nostre Seigneur nous marque par ces paroles, *Ecce relinquetur domus vestra deserta.* Et parce que celle-cy est la plus importante,

Quippe qui illam & abiicere potest. *Ibid de reform. c. 5.*

Dura ceruice & in circumcisis cordibus vos semper Spiritui sancto resistitis. *Act. 7. 51.*

Væ tibi Corosain, væ tibi Bethsaida, quia si in Tyro & Sidone factæ essent virtutes, quæ factæ sunt in vobis, &c. *Matth. 11. 21. Luc. 10. 13.*

II. POINT.

CONSIDEREZ plus en particulier les suites mal-heureuses de ce déplorable estat. Vne ame ainsi abandonnée de Dieu tombe 1. dans vn aueuglement d'esprit, pour ne plus voir le Ciel ny les choses de son salut. Ils ont esté rebelles à la lumiere, dit le sainct homme Iob, ils luy ont fermé les yeux, pour cela il les laissera enuelopper de tenebres, où ils ne verront goutte, & neantmoins croiront marcher en vn beau iour. Punition tres-iuste, dit saint Augustin, que le pecheur perde ce dont il n'a pas voulu se seruir pour son bien, le pouuant faire, & qu'il ne sçache plus ce qu'il faut sçauoir, puis que l'ayant peu il ne l'a pas voulu executer. 2. L'ame en cét estat infortuné deuient sourde aux semonces interieures, elle deuient stupide & insensible, elle s'endurcit aux coups, elle se mocque des bien-faits, & rien n'est plus capable de luy donner atteinte. Enfin elle vient à cette extremité de ne tenir plus compte de rien, *Impius cum in profundum venerit, contemnit.* Prou. 18. Voila où en estoient reduits les Iuifs au temps de Nostre Seigneur, & auiourd'huy que sainct Estienne leur parle, *Dura ceruice & incircumcisis cordibus!* Mais combien y en a-il peut-estre parmy les Ecclesiastiques qui y sont plongez, sans pourtant le sçauoir, à qui les attaches du monde, les desirs seculiers, les engagemens dans les Benefices creuent les yeux, comme dit l'Apostre, pour ne pas connoistre le mal-heur où ils sont?

Voulons nous éuiter ce mal-heur? soyons fideles aux graces de Dieu d'ores-enauant: écoutons sa voix; & ouurõs-luy la porte quand il frappera, de peur que si nous la luy tenons fermée, il ne nous abandonne, & comme il dit luy mesme, il ne se rie

Ipsi rebelles fuerũt lumini, ne cierunt vias eius, nec reuersi sunt per semitas eius. *Iob. 24. 13.*

Sic in tenebris quasi in luce ambulant. *Iob. 24. 17.*

Palpabunt in meridie, sicut palpare solet cæcus in tenebris. *Deut. 28. 29.*

Illa est pœna peccati iustissima, vt amittat vnusquisque illud, quo bene vti noluit, cũ sine difficultate posset. si vellet, vt qui sciens recte nõ facit, amittat scire quod rectum est.

Auribus suis grauiter audierunt. *Matth 13. 15.*

Furor illis secundum similitudinẽ serpentis & sicut aspidis surdę & obturantis aures suas vt non exaudiat vocẽ incantantium, &c. *Psal. 57. 5.*

Deus huius sęculi excæcauit oculos eorum. *2. Cor. 4. 4.*

Oculos suos clauserunt nequando videãt oculis, *Matth. 13. 15.*

Amici auscultant, fac me audire vocem tuã. *Cant. 8. 13.*

Quia vocaui, & renuistis, extendi manum meam, & non fuit qui aspiceret, despexistis omne consilium meũ & increpationes meas neglexistis. Ego quoque in interitu vestro ridebo, & subsannabo cũ vobis id quod timebatis euenerit, &c. *Prou. 1. 24. 26. 29.*

& ne se mocque de nostre perte, quand il nous verra plongez dans les calamitez & miseres extrêmes, dont si soigneusement il nous auoit aduertis.

MEDITATION

Pour la Feste de saint Iean l'Euangeliste.

De l'amour de la Chasteté, &c.

1. Combien cette vertu est agreable à Dieu par l'exemple de saint Iean l'Euangeliste.

2. Combien elle est necessaire aux Ecclesiastiques.

3. Les moyens de la conseruer.

Hic est qui testimonium perhibet de his; *Ioan.* 21. 24.

O quam pulchra est casta generatio cum claritate! Sap. 4.

I. POINT.

CONSIDEREZ combien la vertu de Chasteté est agreable à Nostre Seigneur, puis qu'en cette consideration, il aduantage saint Iean de tant de prérogatiues au dessus des Apostres: Car si ce grand Saint est le fidele témoin des plus cachez mysteres de Iesus sur la terre, comme de sa Transfiguration & de son agonie, s'il repose sur sa poitrine sacrée en la Cene, s'il est l'vnique qui l'accompagne au Caluaire, & qui luy rende vne fidele assistance, s'il est substitué comme en la place de Iesus pour estre le Fils de la Vierge, si enfin il est par excellence le Disciple bien aymé de son Maistre, tous ces titres honorables sont autant de priuileges de sa grande innocence & de sa pureté.

Pouuons-nous auoir vn plus puissant motif pour aymer la chasteté, que de sçauoir qu'elle plaist tant à Dieu, que Nostre-Seigneur l'aime singulierement, & que dés cette vie il la recompense si hautement? Remerciez Dieu de l'auoir renduë si recommandable en la personne de saint Iean; Et pour en venir à l'imitation;

II. POINT.

CONSIDEREZ qu'encore que cette vertu soit d'obligation dans le Christianisme en quelque estat qu'on viue, elle est neantmoins d'vne bien plus grande aux Ecclesiastiques. 1. Parce que par le vœu qu'ils ont fait en leur ordination, ils sont

Quod audiuimus, quod vidimus oculis nostris, quod perspeximus, & manus nostræ contrectauerũt de verbo vitæ. 1. *Ioan.* 1. 1.

Et recumbens vnus ex Discipulis eius in sinu Iesu, quem diligebat Iesus. *Ioan.* 13. 25.

Ecce filius tuus, ecce mater tua. *Ioan.* 19. 26.

Virgo est electus a Domino, atque inter cęteros magis dilectus.

Qui pascitur inter lilia. *Cant.* 5. 16.

Omnis ponderatio auri non est digna continentis animæ. *Eccl.* 16. 20.

Diligebat eum Iesus quia specialis prærogatiua castitatis ampliori dilectione fecerat dignũ, quia virgo permanserat, in cruce denique moriturus, huic matrem suam virginem virgini commendauit. *In off. diei 27 Dec.*

Carnem suam crucifixerunt. *Gal.* 5. 24.

Despondi vos vni viro virginem castam exhibere Christo. 2. *Cor.* 11. 2.

Non habentem maculam, aut rugam, aut aliquid huiusmodi sed vt sit sancta & immaculata. *Ephes.* 5. 27.

Sic nos existimet homo vt ministros Christi, & dispensatores mysteriorum Dei. 1. *Cor.* 4. 1.

Iam non dicam vos seruos , sed amicos, &c. *Ioan.* 15. 15.

Et ego dispono vobis, sicut disposuit mihi pater meus regnũ , vt edatis & bibatis, super mensam meã in regno meo. *Luc.* 22. 29.

morts à tous les plaisirs sensuels , & leurs corps ont esté consacrez à Dieu , non seulement comme des Temples , ce qui est commun à tous les Chrestiens , mais comme ceux qui doiuent consacrer les temples viuans & animez de la Loy nouuelle : comme les chefs du corps de Iesus-Christ , comme Iesus-Christ mesme, au nom duquel ils parlent , & qu'ils deuiennent par les fonctions de son Sacerdoce 2. Parce que si saint Iean a deu auoir vne si grande pureté pour reposer sur sa poictrine, pour l'assister au Caluaire , & pour auoir sa sainte Mere comme en sa charge , & n'a merité ces auantages qu'en veuë de cette sienne innocence , combien grande deura estre celle d'vn Prestre qui le reçoit tous les iours en sa poictrine , qui l'offre par ses mains à l'Autel, & qui contracte des liaisons si particulieres auec la sainte Vierge par l'ordre Sacerdotal, & le pouuoir qu'il a de produire le Corps de son Fils ?

Voulez vous donc sçauoir les moyens d'acquerir cette vertu en vn parfait degré , comme vous estes obligé de la conseruer ?

III. POINT.

CONSIDEREZ qu'on n'en peut trouuer de meilleurs que ceux que Nostre Seigneur nous enseigne en saint Matthieu chapitre 5. où dans l'explication de ces paroles : *Non mæchaberis* , ayant dit qu'on ne pechoit pas seulement par l'action defenduë au precepte , mais encore par des regards & des pensées , il adiouste pour perfectionner ce Commandement : *Si oculus tuus dexter scandalizat te, erue eum ; Si dextera manus tua scandalizat te , abscinde eam ; Si pes tuus scandalizat te , amputa illum* : Pour nous enseigner qu'il faut apporter vn tres-grand soin pour la conseruation de cette vertu , & qu'il ne faut rien épargner pour cét effet , quand il iroit de la perte de tout ce qui nous peut estre le plus cher & precieux : par l'œil il entend toute sorte de regards qu'il faut éuiter tres-soigneusement , sans les arrester iamais sur quelque visage que ce soit , quoy que ce ne fust point à mauuaise intention , & que ce fussent d'honnestes personnes , parce qu'il y a tousiours quelque chose de malin & de venimeux qui se communique par la veuë, & penetre si auant dans le cœur , qu'on a bien de la peine de se defaire , & de se dégager des especes qui nous en demeurent dans l'esprit : par la main , il entend non pas seulement les dissolutions & dangereuses libertez , mais toutes les

Pepigi fœdus cum oculis [illegible]eis vt ne cog[illegible] quidem de Virg[illegible]. *Iob.* [illegible]

Semel species formæ cordi per o[illegible] illigata vix mag[illegible] i lucta mi[illegible] manu s[illegible]itu. S. *Greg.* 21. *Moral.* 2.

Egressa est Dina filia Liæ, vt videret mulieres regionis illius,&c. *Gen.* 34. 1.

les priuautez qui se font entre les amis, les domestiques, les parens, & semblables, ou souuent il arriue qu'on se touche les mains & au visage, qu'on s'approche & qu'on traite trop familierement : par le pied enfin il entend toutes les visites, les promenades, les allées, & les venuës qui se font purement par curiosité, ou par affection naturelle, ou par oysiueté, lesquelles il faut absolument retrancher, si on veut posseder cette vertu en vn parfait degré.

Voyez quelle circonspection vous auez apportée iusqu'à present pour les regards, les attouchemens & les visites : si vous auez bien esté sur vos gardes dans toutes les occasions. On en a veu de plus forts que vous qui sont tombez pour s'estre fiez en eux-mesmes ; La chasteté est si tendre & si delicate, qu'il ne faut qu'vn peu de mauuais air pour l'infecter ; Demandez-la auiourd'huy instamment à Nostre Seigneur par les merites de saint Iean, pour honorer le ministere où vous estes engagé, vous souuenant de cette parole du Sage.

Nemo continens esse potest, nisi Deus det, Sap. 8. 21.

MEDITATION

Pour la feste des saints Innocens.

Des moyens de deuenir Saints.

1. La cruauté d'Herodes dans le massacre des saints Innocens.
2. Pourquoy nostre Seigneur permet la mort de ces enfans.
3. Les moyens de deuenir Saints.

Herodes iratus occidit multos pueros, &c. Matth. 2.

I. POINT.

REPRESENTEZ vous la cruauté d'Herodes dans le massacre de ces Innocens dont nous faisons auiourd'huy la Feste, & voyez en la conduite de ce Tyran, le mal de l'ambition & les furieux rauages d'vne passion débordée : il se troubla tellement à la simple nouuelle d'vn Roy nouueau né, que pour se mettre en asseurance, il fait vne cruelle boucherie de toute vne Prouince, & fait nager toute vne cōtrée dans le sang de ses habitans. *O ambitio ambientium crux !* s'écrie saint Bernard, quel plus grand martyre aux ambitieux que leur ambition mesme,

Vnde bella & lites in vobis, nonne ex concupiscentiis vestris? *Iac.* 4

Sonitus terroris semper in auribus illius & cum pax sit, ille semper insidias suspicatur. *Iob.* 15.

Quasi mare feruens, quod quiescere non potest. *Isa.* 57.

qui leur donne continuellement des allarmes, qui leur remplit le cœur de haines & d'ennuis, qui leur fait mediter toutes sor te de pernicieux desseins pour venir à bout de leurs preten-tions ou pour s'empescher d'estre supplantez.

Helas, que ce mal-heur nous arriue souuent, & que sur de vaines & inutiles craintes, nostre esprit s'effarouche & s'allar me, & se rend incapable de raison ! Autant de passions que vous auez sont autant de tyrans ; voyez quel desordre cause ce tyran dans la Iudée, c'est l'image de ce qu'vne passion cause dans nostre ame.

II. POINT.

Ecce prophanus hostis nunquam beatis par-uulis tantum prodesse potuisset obsequio, quantum profuit odio. Nam quantum in bea tos paruulos iniquitas abundauit, tantum in eis gratia benedictio-nis refudit. *S. Aug.*

In paucis vexati in multis bene disponen tur. Deus tentauit eos, & inuenit eos dignos se, & in holocaustum accepit eos. *Sap. 5. 9.*

Consummati in breui expleuerunt tempora multa. *Sap. 13. 1.*

Rapti sunt ne malitia mutaret eorum intel lectum. *Sap. 4. 1.*

Memor fui Dei & de-lectatus sum. *Psal. 79. 4.*

Tanquam ex mortuis viuentes. *Rom. 6. 1.*

Ego veni vt vitam habeant & abundan tius habeant. *Ioan. 10. 10.*

Ad hoc veni in mun dum. *Ioan. 17. 9.*

Natus de Maria Vir gine ; passus. Fugere istud est amoris inti-mi, non timoris & ignauiæ. *S. Petr. Chrys.*

MAIS pourquoy Nostre-Seigneur, de qui la naissance a esté occasion à ce furieux orage, permet-il que ces in nocentes victimes soient ainsi égorgées ? Il est vray qu'à qui ne considereroit que la vie presente, ce spectacle seroit bien pi toyable. Mais sa Prouidence en ordonne ainsi pour trois rai sons. 1. Pour le bien de ces enfans, lesquels il conduit par ce moyen par vn chemin si court à leur derniere felicité, le rendant bien-heureux auant qu'ils pûssent sçauoir ce que c'e stoit de misere, leur donnant la couronne sans auoir combatu les faisant triompher du monde auant que de le connoistre, & les affranchissant par cette mort precipitée du pouuoir mal heureux de iamais offenser Dieu. 2. Pour le bien de l'Eglis qui les reconnoist pour la fleur & les premices des Martyrs, *Si enim stetisset Christus*, dit S. Chrysologue, *haberet eos synagog filios ; hos Ecclesia martyres non haberet.* De là vient, dit l'Euan gile, que Rachel à la mort de ses enfans, c'est à dire l'Eglise *noluit consolari quia non sunt*, elle ne veut pas receuoir de conso lation, parce qu'en effet ils ne sont pas morts, puisque leu mort n'a seruy que pour leur faire acquerir vne vie eternelle 3. C'a esté pour nostre exemple, afin de nous apprendre pa là qu'il n'est venu au monde que pour faire des Saints, (d'o vient que l'octaue de sa Naissance admet toutes sortes de Fe stes :) mais que cette sainteté ne s'acquiert que par les souffran ces, & que ceux qui sont les plus grands SS. sont ceux qui en durent dauantage. Voila pourquoy, comme le premier d tous les Saints, il n'est pas plustost entré au monde qu'on l persecute, & qu'on le cherche à mort, & s'il s'enfuit à presen pour éuiter la mort, ce n'est que pour se reseruer à de plus cru els supplices & à vne mort plus sanglante & plus ignominieuse

III. POINT.

AVEZ-vous enuie de concourir auec Iesus-Christ, au dessein qu'il a fait venant au monde de vous rendre Sainƈt? En voila les moyens. Le premier, c'est de bannir tout peché & toute affection déreglée de vostre cœur pour y faire place à l'innocence. *Beati mundi corde, quoniam ipsi Deum videbunt.* C'est le priuilege des petits Innocens d'auiourd'huy, qui leur donne dans le Ciel rang si proche de l'Agneau. Le 2. c'est de souffrir auec Iesus-Christ: *Beati qui persecutionem patiuntur, quoniam ipsorum est regnum cælorum* Oüy, ne nous y trompons pas: car il faut de deux choses l'vne, ou persecuter Iesus-Christ auec le monde, ou que le monde nous persecute auec Iesus-Christ. Choisissez, n'auez-vous pas grand suiet de consolation, que celuy qui nous sert de motif à nos souffrances, nous donne encore & la grace & l'exemple pour le pouuoir faire?

Quidiligitis Dominum, odite malum. Psal. 96.

Non priuabit bonis eos qui ambulant in innocentia. Ps. 83. 35.

Si mundus vos odit, scitote quod me priorem vobis odio habuit, & si me persecuti sunt & vos persequentur. Ioan. 15.

MEDITATION

Pour la feste de la Circoncision.

Du retranchement des plaisirs, que Nostre-Seigneur nous enseigne dans sa Circoncision.

1. *Pourquoy Nostre Seigneur s'est assuietty à la Loy de la Circocision.*
2. *L'obligation que nous auons de retrancher toutes sortes de plaisirs, & de nous mortifier à l'exemple de Nostre-Seigneur.*
3. *Pratiques de mortification.*

Circumcidite præputium cordis vestri. Deut. 10. 16.

Apresque vous vous serez representé tout ce qui se passe en ce mystere douloureux de la Circoncision, où le Fils de Dieu impatient de souffrir pour nous, commence à faire office de Redempteur, en répandant desia vne partie de son Sang adorable

I. POINT.

Misit Deus Filium suum factum sub lege, vt eos qui sub lege erant redimeret. *Gal. 4.4.*
Circuncisi estis Circuncisione non manu facta in expoliatione corporis carnis, sed Circuncisione Christi. *Col. 2.11.*
Circuncidite præputium cordis vestri, & ceruicem vestram ne induretis amplius. *Deut. 10.16.*

CONSIDEREZ pour quelles raisons il s'est voulu assuiettir à vne Loy si rigoureuse, luy qui n'y estoit aucunement obligé. Ce n'a point esté seulement pour témoigner qu'il estoit de la race d'Abraham, pour rendre les Iuifs inexcusables, & pour confondre les Heretiques, qui deuoient nier la verité de sa chair, mais l'intention de Nostre Seigneur en s'assujettissant à la loy de la Circoncision, fut principalement de donner fin à la Circoncision corporelle des Iuifs, & d'establir la Circoncision spirituelle des Chrestiens, laquelle consiste proprement dans la mortification de la chair & le retranchement des plaisirs dereglez : *Non enim qui in manifesto Iudæus est, neque quæ in manifesto est in carne circumcisio ; sed qui in abscondito Iudæus est, & Circumcisio cordis in spiritu non littera, cuius laus non ex hominibus, sed ex Deo est,*

Remerciez Dieu de vous auoir appris vne Circoncision si releuée.

II. POINT.

Nos sumus circuncisio, qui spiritu seruimus Deo. *Phil. 3.3.*
Si quis vult venire post me, tollat crucem suam quotidie, & sequatur me. *Luc 6.21.*
Qui Christi sunt, carnem suam crucifixerunt cum vitiis, & concupiscentiis suis. *Gal. 5.24.*
Ne obediatis concupiscentiis vestris *Rom. 6.12.*
Crucifigatur, crucifigatur, reus est mortis. *S. Bern.*

CONSIDEREZ l'obligation que nous auons de retrancher toute sorte de plaisirs, & de nous mortifier à l'exemple de Nostre Seigneur. 1. Parce que la grace de l'Euangile, que le Fils de Dieu est venu apporter au monde, est vne grace de croix & de mortification, que nous ne pouuons obteni sans faire effort & violence sur nous-mesmes, comme il l'a témoigné, quand pour nous l'acquerir il a tant peiné & tant trauaillé ; d'où le grand Apostre a pris suiet de dire, Quiconque est seruiteur de Iesus-Christ, crucifie sa chair auec les vices & le conuoitises qu'elle fomente. 2. Parce qu'il y a peine & peine de mort eternelle à ceux qui viuent selon les mouuemens de la chair ou de la nature corrompuë, c'est à dire, qui ne mortifient pas : *Si enim secundum carnem vixeritis, moriemini*, c'est à dire, si vous obeïssez à vos conuoitises, si vou ne retranchez ces plaisirs, ces passe-temps, ces recreations inutiles & dangereuses qui nous sont toutes suggerées, par l'esprit de la chair.

Voyez maintenant ce que vous auez plus besoin de mortifier chez-vous pour vous resoudre à le retrancher impitoyablement & au plutost ; S'il vous semble qu'il y a de la peine à s'abstenir de ces plaisirs & de ces commoditez naturelles : No-

ſtre Seigneur a t-il eſté circoncis ſans peine? & le Nom de IESVS qu'on luy donne auiourd'huy, & cette qualité de Sauueur qu'il achepte aux prix de ſon Sang, n'eſt ce point vne leçon qu'il nous fait; que ſi nous voulons eſtre ſauuez, il faut qu'il nous en couſte auſſi bien comme à luy?

III. POINT.

COMMENCEZ donc dés auiourd'huy à vous mortifier, puiſque c'eſt le 1. iour de l'année; & prenez ces trois reſolutions pour fruict de cette Feſte, & pour tout le reſte de voſtre vie. 1. De vous abſtenir de tous les plaiſirs mauuais ou dangereux quels qu'ils ſoient, petits ou grands. 2. Quand meſme les plaiſirs ne ſont pas mauuais, comme de voir, entendre, parler, s'en abſtenir pourtant quelquefois, particulierement ſi on y ſent trop de plaiſir. 3. Dans les plaiſirs meſme neceſſaires, comme au boire & au manger, les prendre comme Dieu le veut, & parce qu'il le veut, mais nullement, parce que ce ſont nos plaiſirs.

Dixi nunc cœpi. *Pſal. 76. 11.*

Fugientes eius quę in mundo eſt concupiſcentiæ corruptionem. *2. Pet. 1. 4.*

Qui manducat, Domino manducat. *Rom. 14. 6.*

Taſchez d'imprimer cette verité dans l'eſprit de ceux que Dieu vous adreſſera auiourd'huy : qu'il n'y a rien de plus oppoſé à la profeſſion du Chriſtianiſme, ny de plus contraire à la doctrine & à la vie de Noſtre Seigneur, & de tous les Saints, que de prendre ſes plaiſirs, & auoir toutes ſes aiſes en ce monde.

Qui non baiulat crucem ſuam, & venit poſt me, non poteſt meus eſſe diſcipulus. *Luc. 14. 27.*

Væ vobis qui ridetis nunc, quia lugebitis & flebitis. Luc. 6. 25.

Væ vobis diuitibus, quia habetis conſolationem veſtram. Ibid. 4.

MEDITATION

Pour la Feſte de ſaincte Geneuiefue.

De l'humilité exaltée.

1. L'humilité de Sainte Geneuiefue pendant ſa vie.

2. Comme cette humilité eſt releuée & recompenſée apres ſa mort.

3. Belle leçon qu'elle fait aux ſçauans, qu'elle tient à ſes pieds.

Qui se humiliat exaltabitur. Luc. 14. 11.

I. POINT.

Hi sunt quos aliquando habuimus in derisum, & in similitudinem improperii. Nos insensati vitam illorum æstimabamus insaniam, & finem illorum sine honore, ecce quomodo computati sunt inter filios Dei, & inter sanctos sors illorum est. *Sap.* 5. 4.

CONSIDEREZ comme ces paroles se trouuent parfaitement verifiées en celle dont nous faisons auiourd'huy la Feste. Si nous regardons la naissance de sainte Geneuiefue, qu'y a-il de plus vil aux yeux du monde qu'vne petite Villageoise ? qu'y a il de plus bas qu'vne simple Bergere, nourrie dans la campagne auec des animaux ? Si on regarde sa vie, qu'y a-il de plus caché ? Elle garde les brebis iusqu'à l'aage de quinze ans, elle demeure long temps inconnuë dans Paris aux yeux des hommes ; si sa vertu éclatte, ce n'est que pour estre exposée à la calomnie des méchans, qui l'accusent d'hypocrisie & de fausseté en ses reuelations : Adioustez encore la lepre dont elle fut affligée, & les mocqueries que l'on fit de ses predications. Voila comme elle a esté humiliée en la terre.

II. POINT.

Quis sicut Dominus Deus noster, qui in altis habitat, & humilia respicit in cælo & in terra; Suscitans de terra inopem, & de stercore erigens pauperem, vt collocet eum cum principibus? *Psal.* 112. 5.
Sic honorabitur quêcumque Rex voluerit honorare. *Esth.* 26. 9.

Sicut exaltantur cæli à terra, sic exaltatæ sunt viæ meæ à viis vestris, & cogitationes meæ à cogitationibus vestris. *Isa.* 5. 9.
Humilitas charitatis est meritum, & charitas humilitatis est præmium. S. *Aug. tr.* 10. *in Ioan.*
Gloriam præcedit humilitas.

CONSIDEREZ comme elle est maintenant exaltée : Voyez-la apres sa mort placée au lieu le plus éminent de cette grande ville de Paris, & éleuée comme sur vn arc de triomphe dans vne Eglise bastie par Clouis, qui a changé son premier nom en celuy de saincte Geneuiefue : Voyez les Roys, les Princes & les plus grands de la terre qui luy viennent faire hommage, & implorer son secours : Le miracle autrefois des Ardens, & ceux qui se font encores tous les iours à son tombeau, sont des preuues trop manifestes de ses grandeurs, de son credit, & de son éleuation. Qui auroit pû croire voyant sainte Geneuiefue sur terre, si petite à ses yeux & en l'estime des hommes, qu'vn iour elle deust estre la Patrone de la plus grande Ville du monde & celle à qui dans les plus grandes necessitez de la guerre, de la peste, & de la secheresse, toute la France deust auoir recours ? Cela nous apprend bien que les pensées des hommes sont bien éloignées de celles de Dieu, & que l'humilité, comme dit saint Thomas, est vne veritable balance, de laquelle au mesme instant que l'vn des bassins s'abaisse, à mesme temps l'autre s'éleue : Ainsi à mesure qu'on s'auilit en terre, on se rend estimable & on acquiert de la reputation & du merite dans le Ciel.

III. POINT.

C'Est là la leçon que nous fait sainte Geneuiefue, du haut de cette montagne, & du milieu de cette fameuse Vniuersité, ou il semble qu'elle n'a esté placée que pour confondre les Doctes & les Sçauans du siecle, & leur apprendre que toute leur sagesse n'est que folie deuant Dieu, si leur science sert à autre chose qu'à les humilier : En effet, ne sera-ce pas vne confusion à ces grands hommes que nous appellons, qui auront pris tant de peine, & employé tant de nuits à apprendre les Sciences, de voir qu'on leur opposera vne petite bergere, laquelle aura plus profité à l'Eglise que ne fera toute leur doctrine & capacité ? Ne semble-il pas que ce soit en la personne de sainte Geneuiefue, que s'accomplissent ces paroles de l'Apostre : *Quæ stulta sunt mundi elegit Deus, vt confundat sapientes, &c.* Que Dieu par vn admirable secret de sa Prouidence a voulu choisir ceux qui passoient pour insensez dans le monde, afin de confondre les Sages, & ceux qui estoient l'objet du mépris & des iniures, pour mettre par terre ces idoles publiques, sur qui les yeux de tout le monde estoient attachez ?

Nemo se seducat. Si quis videtur inter vos sapiens esse, stultus fiat, vt si sapienti sapientia enim huius mundi stultitia est apud Deum. 1. Cor. 3. 18.

Scientia inflat : charitas vero ædificat, si quis autem existimat se scire aliquid, nondum cognouit quemadmodū oporteat eum scire, 1. Cor. 8. 2.

Allez donc aux pieds de cette grande Sainte, apprendre cette excellente vertu qui luy a seruy de degrez pour monter au Throsne où elle est maintenant assise; car ce n'est que pour nous enseigner l'humilité, que Dieu s'est seruy de sa foiblesse pour triompher des plus grandes puissances, *Vt non glorietur omnis caro*, dit l'Apostre.

Infirma mundi elegit Deus, vt confundat fortia, & ignobilia mundi & contemptibilia elegit Deus, & ea quæ non sunt, vt ea quæ sunt destrueret. 1. Cor. 1.

MEDITATION

Pour la Vigile de l'Epiphanie.

Des dispositions à cette Feste.

1. *Les motifs qui obligent les Chrestiens, & sur tout les Ecclesiastiques à bien celebrer cette Feste.*	2. *Les moyens de la bien celebrer, & les fruicts qu'il en faut tirer.*

Surge, illuminare Ierusalem, quia venit lumen tuum, &c. Isa. 60. 1.

I. POINT.

Agnoscamus in Magis adoratoribus Christi, vocationis nostræ fideique primitias, & ex l antibus animis beatæ spei initia celebremus. *S. Leo ser. 2. de Epiph.*

Hoc refert Baron de Iulian & Valent.

Qui de tenebris vocauit nos in admirabile lumen suum. 1. *Pet.* 2. 9.

CONSIDEREZ les motifs qui nous obligent à bien celebrer la Feste de l'Epiphanie. Le 1. c'est parce que cette Feste est toute propre & particuliere aux Chrestiens, à cause qu'à pareil iour les Gentils, de qui nous sommes descendus, ont esté appellez à la Foy & à la connoissance du vray Dieu en la personne des Roys Mages, que les saints Peres appellent à ce suiet : *Primitias gentium, & progenitores Ecclesiæ*; Feste si solemnelle & en telle veneration en la primitiue Eglise qu'és premiers siecles, quiconque s'absentoit du Seruice ce iour là, passoit pour Heretique, & qu'encore à present elle tient rang parmy les six plus grandes Festes de l'année. Le 2. qui regarde plus particulierement les Ecclesiastiques, c'est à cause des débauches & des dissolutions qui se commettent en ce iour dans la pluspart des familles, pour lesquelles en qualité de Mediateurs ils sont obligez de prier.

Remerciez Dieu pour vous, & au nom de toute la gentilité, de la faueur qu'il vous a faite de vous appeller à la Foy. Mais pleurez en mesme temps de voir cette grace si peu prisée & reconnuë des Chrestiens, & de voir ce iour où ils deuroient estre plus deuots, prophané & violé par les excez, les crapules, les yurogneries, & les autres desordres qui semblent par vn aueuglement épouuantable estre comme permis ou moins punissables en ce iour.

II. POINT.

In quibus, & nos omnes conuersati sumus in desideriis carnis nostræ, facientes voluntatem carnis & cogitationum, *Ephes.* 2. 3.

CONSIDEREZ les moyens de bien celebrer cette Feste, & les fruits que nous en deuons tirer. Le 1. c'est de voir si à pareil iour, suiuant les maximes deprauées du monde, on ne s'est point laissé aller à quelque excez pour en demander pardon

pardon à Dieu, faire à ce dessein quelque mortification, se priuant par exemple, des compagnies seculieres, faisant quelque abstinence, ou choses semblables. Le 2. c'est d'empescher ces desordres autant que nous pourrons parmy les laïcs, par les remontrances publiques & particulieres, par la connoissance que l'on leur donnera de la grandeur de la Feste, qu'ils n'ont iamais apprise, & prier pour ceux qui se laissent mal-heureusement emporter au torrent du siecle. Et le 3. c'est d'imiter ces Roys dans l'offrande qu'ils font au Verbe incarné, luy soûmettant nostre entendement, nostre volonté & nostre memoire, pour ne rien apprendre, & ne rien vouloir que ce qu'il veut, parce qu'il le veut, & comme il le veut. Ce sont les trois presens plus agreables que nous luy puissions faire, puisque nous luy donnerons par ce moyen les trois plus nobles facultez de nostre ame.

Suscipe Domine vniuersam meam libertatem, accipe memoriam, intellectum, &c.

Agnoscamus in Magis adoratoribus Christi, vocationis nostræ, fideique primitias, &c. Et sicut illi de thesauris suis mysticas Domino munerum species obtulerunt, ita nos de cordibus nostris, quæ Deo sunt digna, promamus. S. Leo ser. 2. de Epiph.

MEDITATION

Pour la Feste de l'Epiphanie.

De la fidelité à correspondre aux inspirations diuines, &c.

1. *Raisons qui nous obligent à cette fidelité.*
2. *En quoy consiste cette fidelité.*
3. *L'exemple des Mages, qui sert aussi de motif.*

Vidimus stellam eius in Oriente. Matth. 2.

Disent auiourd'huy les Mages, voila l'inspiration: Et aussitost sans aucun delay, *Venimus adorare eum*; Voila l'obeyssance.

I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui nous obligent d'estre grandement fideles à correspondre aux lumieres & aux graces

Vocaui & renuistis, Prou. 1. 25. Pretium meum cogitauerunt repellere, Psal. 61. 4.

de Dieu signifiées auiourd'huy par cette Estoile que virent le Mages. La 1. c'est qu'elles se donnent par compte, & nous ne sçauons si celle que nous receuons, par exemple, en cette Feste, ne sera pas la derniere de nostre vie, de laquelle dépens nostre bon-heur ou mal-heur eternel La 2. parce que n'y pas correspondre, c'est s'opposer au dessein que Dieu a de nostre salut, & rendre sans effect la Mort de son Fils, lequel pour nous meriter les bonnes pensées, les saintes inspirations & les mouuemens de pieté qui nous viennent, a répandu tout son sang Or pour connoistre en quoy consiste cette fidelité;

II. POINT.

Alia claritas lunæ, alia claritas stellarum: stella enim à stella differt in claritate. 1. Cor. 15. 14.

Alius est ordo prædicantium, alius auditorum, atque alius pœnitentium, alius virginum. S. Greg. 30. Mor. 6, 10.

Il faut supposer qu'encore que Dieu donne des graces à tous, il ne les donne pas pourtant en mesme degré : *Vnusquisque*, dit saint Paul, *donum habet ex Deo, alius quidem sic alius autem sic.* 1. Cor. 7. 7. Car ces graces sont differentes, ou à raison des emplois & des conditions qui se trouuent dans le monde, où Dieu en départ ordinairement plus ou moins, à mesure que ceux qui y sont engagez, doiuent estre plus ou moins parfaits, ou bien à raison des personnes que Dieu veut éleuer dans vne mesme condition à vne plus haute & plus éminente perfection : pour donc estre fidele aux graces de Dieu, il faut auoir égard à l'estat dans lequel nous sommes, & au degré de perfection que Dieu y demande de nous, & auquel il nous appelle,

Faites maintenant reflexion sur vostre estat; que de graces vous sont presentées tous les iours en toute maniere! Quel profit en faites vous? Il est certain que Dieu vous appellant à l'estat Ecclesiastique, si vous y estes bien appellé, il vous demande plus de perfection qu'au reste des laïcs, car en vain vous auroit-il tiré du monde, s'il ne demandoit pas de vous autre chose, que ce que vous faisiez dans le monde; S'il vous demande cette perfection, il vous en donne les graces & les moyens, tels que sont, par exemple, les Oraisons, les Instructions, les Sacremens, & les autres exercices spirituels. Et cependant quelle correspondance de vostre part à toutes ces graces, combien en auez vous reietté, méprisé, negligé en vostre vie?

Regrettez auiourd'huy toutes ces infidelitez : Et demandez la grace à Dieu de n'y iamais plus retomber : Et pour vous seruir d'vn dernier motif,

III. POINT.

CONSIDEREZ auec quelle affection, quelle promptitude & allegreſſe les Mages aujourd'huy ſe mettent en chemin pour venir reconnoiſtre le Sauueur du monde, *Ecce Magi ab oriente venerunt*, tout auſſi-toſt, dit l'Eſcriture, les voila que ſans differer ils entreprennent le voyage : *Vidimus, & venimus*, auſſi-toſt veu, auſſi-toſt fait ; On ſçait bien qu'il y auoit vne grace interieure, & vne lumiere qui éclairoit leur eſprit, & attiroit plus puiſſamment leurs cœurs que cette Eſtoile ne faiſoit par leurs yeux. Mais pouuez-vous vous plaindre que Dieu vous ait manqué de ce coſté-là ?

Tribus Magis in regione orientis ſtellæ nouę claritas apparuit, quæ illuſtrior cæteris pulchriorque ſyderibus in ſe tuentium oculos animoſque conuerteret, vt confeſtim aduerteretur non eſſe otioſum quod tam inſolitum videbatur. *Leo ſer. 1. de Epiph.* Præter illam ſpeciem quæ corporeum incitauit obtutum, fulgentior veritatis radius eorum corda perdocuit. *Id. ſer. 5.*

Helas ! vous n'auez pas veu vne Eſtoile ſeulement, mais mille lumieres ont éclairé voſtre cœur, mille Eſtoilles vous paroiſſent deuant les yeux, il y a bien plus d'vn mois, & peut-eſtre plus d'vn an, & vous n'auez poſſible pas aduancé d'vn ſeul pas pour aller à Dieu ; prenez garde que cette lumiere ne s'éclipſe.

Ambulate dum lucem habetis, ne vos tenebræ comprehendant. Ioan. 12. 13.

MEDITATION

Pour la Feſte de la Purification.

De l'offrande que nous deuons faire de nous meſmes à la ſaincte Vierge, comme elle offre ſon Fils au Pere Eternel.

1. *Raiſons qui nous obligent de nous offrir & conſacrer au ſeruice de la ſaincte Vierge.*
2. *Quels ſont les deuoirs que nous ſommes obligez de luy rendre.*

Tranſite ad me omnes qui concupiſcitis me. Eccl. 24. 26.

I. POINT.

CONSIDEREZ l'obligation que nous auons de nous offrir & de nous conſacrer au ſeruice de la ſacrée Vierge. 1. C'eſt

le deſſein de Dieu, qui ne l'a ce ſemble ennoblie & auantagée des faueurs & des graces ineſtimables qu'elle poſſede, en l'éleuant au deſſus de tout ce qui n'eſt pas Dieu, que pour la rendre plus venerable aux hommes. 2. Parce que tous les biens que la diuine bonté nous a communiquez, ou pretend nous communiquer, ont découlé & découleront par elle comme par vn canal, dit le grand ſainct Bernard. Et de là vient que le Pere Eternel aujourd'huy que ſon Fils luy eſt preſenté par elle, au nom de toute la nature humaine, le luy remet entre les mains pour nous faire ſçauoir que c'eſt à elle qu'il le donne, que c'eſt elle qui nous le doit donner, que nous deuons nous addreſſer à elle pour l'auoir, & que ſans elle nous ne l'aurions pas. 3. C'eſt parce qu'elle prend vn ſoin tout particulier des ames qui luy ſont deuotes, les aſſiſtant en leurs beſoins, les preſeruant des embuſches & des pieges de l'eſprit malin; & les ſecourant enfin puiſſamment à l'heure de la mort. Enfin à raiſon des titres excellens que luy donne l'Egliſe l'appellant noſtre Mere, noſtre Reyne, noſtre Dame, noſtre mediatrice & Aduocate: Ce qui nous oblige de luy rendre les meſmes deuoirs qu'vn enfant fait à ſa mere, qu'vn ſuiet doit à ſa Reyne, vn ſeruiteur à ſa Dame, & vn pecheur à ſon Aduocate.

Altius intuemini quanto deuotionis affectu à nobis eam voluerit honorari, qui totius boni plenitudinem poſuit in Maria. *S. Ber. de aqua ductu.*

Si quid ſpei in nobis eſt, ſi quid gratiæ, ſi quid ſalutis, ab ea nouerimus redundare. *Serm. in Nat.*

In me gratia omnis vię & veritatis; in me omnis ſpes vitæ & virtutis. *Eccl. 24. 25.*

Sic Eccleſia. Maria mater gratiæ, mater miſericordię, tu nos ab hoſte protege, & hora mortis ſuſcipe. Nihil nos Deus habere voluit quod per Mariæ manus non tranſiret. *S. Bern.*

II. POINT.

CONSIDEREZ quels ſont les deuoirs que nous ſommes obligez de luy rendre en ces qualitez. 1. Comme enfans d'vne telle Mere, qui n'a pas ſeulement des hommes, mais vn Dieu meſme pour Fils, nous deuons vn amour & vne complaiſance filiale à ſes grandeurs: *Honorem habebis matri tuæ.* Tob. 4. 2. En qualité de ſuiets, comme elle eſt la Reyne des Anges & des hommes, nous ſommes obligez de l'honorer d'vn honneur particulier, qui paſſe de beaucoup celuy que nous rendons à tous les Saincts. 3. Comme ſes ſeruiteurs, nous luy deuons vn ſeruice particulier, & nous ſerions trop méconnoiſſans ſi nous laiſſions paſſer vne ſeule iournée ſans luy en donner quelque témoignage. 4. Comme pecheurs nous deuons recourir à elle, nous confiant en ſon pouuoir, credit & bonté, que prenant noſtre cauſe & deffence en main, elle ne la perdra point, & ne ſera pas éconduite. Mais vn dernier deuoir en qualité d'Eccleſiaſtique, c'eſt d'attirer

Totis ergo medullis cordium, totis præcordiorum affectibus, & votis omnibus Mariã hanc veneremur, quia ſic eſt voluntas eius, qui totum nos habere voluit per Mariam. *S. Ber de aqua ductu*

Dominus iudex omnium, diſcernens merita ſingulorum, dum à quouis ſuo nomine inuocatus, non ſtatim exaudit, profecto id iuſte facit: inuocato autem nomine matris. etſi merita inuocantis non merentur vt audiatur, merita tamen matris intercedunt, vt exaudiatur. S. *Anſel.*

tous les hommes à son seruice, & à la connoissance de ses grandeurs.

Comment vous acquitez vous de ces deuoirs ? quel amour auez-vous pour cette Mere de vostre ame ? quel honneur portez-vous à cette Princesse de vostre cœur ? quel seruice rendez-vous à cette Maistresse de vos affections ? quelle confiance auez vous en cette Aduocate des pecheurs ? mais que faites-vous pour augmenter sa gloire & sa deuotion parmy les Chrestiens ?

Tu gloria Ierusalem tu lætitia Israël, tu honorificentia populi nostri & ideo eris benedicta in æternum fiat, fiat, *Iud.* 15. 10.

Qui elucidant me, vitam æternam habebunt, *Eccl.* 24. 31.

Renouuellez auiourd'huy l'offrande que vous pourriez luy auoir faite autrefois de vous-mesme, auec promesse de la renouueller tous les iours : Estant à la Mere vous serez au Fils, honorant la Mere, vous honorez le Fils : car la gloire de l'vn, dit saint Bernard, retourne à l'autre.

Omnia dona, virtutes, & gratiæ Spiritus sancti quibus vult, quando vult, quomodo vult, & quantum vult, per manus ipsius administrantur. S. Bern. de Exalt. Virg. art. 2. c. 8.

MEDITATION

Pour la Feste de sainct Matthias, Apostre.

De la vocation à l'estat Ecclesiastique.

1. *Trois veritez qui nous sont enseignées dans la vocation de S. Matthias.*
2. *Combien peu d'Ecclesiastiques appellez de cette façon.*
3. *Reflexion.*

Cecidit sors super Matthiam & annumeratus est cum vndecim Apostolis. Act. 1.

I. POINT.

CONSIDEREZ dans l'histoire de la vocation de sainct Matthias trois importantes veritez, qui nous y sont enseignées touchant la vocation à l'estat Ecclesiastique. La 1. qu'il ne nous appartient pas de nous ingerer nous-mesmes dans les ministeres Ecclesiastiques, mais qu'il faut y estre appellé de Dieu. Voila pourquoy les Apostres s'addressent auiourd'huy à luy : *Ostende quem elegeris ex his duobus vnum.* La

Non vos me elegistis sed ego elegi vos. *Ioan.* 15. 16.

Nemo sumit sibi honorem, sed qui vocatur à Deo tanquam Aaron. *Hebr.* 7.

Ascendens Iesus in montem vocauit ad se quos voluit ipse, & venerunt ad eum. *Mar.* 3. 13.

Et statuerunt duos; Ioseph qui vocabatur Barsabas qui cognominatus est iustus, & Matthiam. *Act.* 1.

2. que cette vocation ne nous peut estre connuë que par la voye de la priere, *Orantes*, mais vne priere feruente & faite au nom de toute l'Eglise La 3. que dans la prouision ou presentation des offices ou benefices Ecclesiastiques, on ne doit se laisser conduire par aucun interest de la chair ny du sang; mais seulement par la consideration de la volonté de Dieu, ainsi que nous voyons que les Apostres au choix de saint Matthias n'eurent point égard que Barsabas qui auoit esté proposé auec luy, estoit parent de Nostre-Seigneur, & frere de trois autres Apostres, mais seulement à la lumiere & à l'instinct du sainct Esprit, qui les inspira de choisir Matthias, & laisser Ioseph qui auoit le nom & les œuures de iuste.

II. POINT.

N'EST il pas vray que si l'on demandoit à la pluspart des Ecclesiastiques, qui vous a mis au nombre des Clercs, qui est-ce qui vous a tiré de ce bas estage, où vous estiez, il y a deux iours, & vous a mis en cette place si éminente? *Quis te pauperem de stercore eleuauit, vt cum principibus populi sedeas?* qu'il y en auroit bien peu qui pourroient dire que leur vocation est de Dieu, qu'ils ont prié pour cela, que ce n'est qu'en veuë de leur merite qu'ils sont placez si haut. Interrogez vostre cœur, & répondez à Dieu qui connoist mieux la verité que vous mesme. Si vous estes bien appellé, à la bonne-heure; mais ce n'est point encore tout, il faut viure conformément à sa vocation. Iudas en la place de qui sainct Matthias est aujourd'huy subrogé, estoit appellé & cependant il a tres-mal finy. Voyez donc à quoy vostre condition vous oblige, considerez-en la grandeur & la fin, ne vous mettez pas en peine quelle route tiennent les autres, mais taschez de vous perfectionner de iour en iour, & quoy qu'il arriue, tenez-vous tousiours extrémement bas, & regardez vous comme vn seruiteur inutile. C'estoit vn grand suiet d'honneur à saint Matthias d'estre admis au nombre des Apostres; mais d'ailleurs vn grand suiet de crainte & d'humilité de se voir au lieu qu'auoit tenu deuant luy vn apostat, vn reprouué, vn damné. Voila pourquoy considerant la cheute épouuantable de son predecesseur, il craignoit de luy estre semblable, & prenoit de là de puissants motifs pour correspondre fidelement à sa vocation.

Digne ambuletis vocatione quia vocati estis.

Sinite illos, cæci sunt. *Matth.* 15. 14.

Abundantes in omni opere bono. 1. *Cor.* 15. 18.

Cum feceritis omnia quæ præcipio vobis, dicite, serui inutiles sumus, quod debuimus facere, fecimus. *Luc.* 17. v. 10.

III. POINT.

FAites cette mesme reflexion. Ie suppose que vostre vocation soit de Dieu, que vous soyez en communauté si vous voulez, comme estoit saint Matthias en celle des Apostres, *sed nihil-ne vltra timendum est?* le lieu & la compagnie des Ecclesiastiques est vn grand auantage; mais ny l'vn ny l'autre ne nous saueront iamais si nous ne trauaillons. *Nusquam est securitas* (dit saint Bernard) *nec in cælo, nec in paradiso, nec in mundo: nam de cælo Angelus, de paradiso Adam, & de schola Christi Iudas excidit.* S'il y a du danger par tout, il est sans comparaison plus grand dans vostre condition d'Ecclesiastique qu'en toute autre.

Cum timore & tremore salutem vestram operamini. *Phil. 2. v. 12.*

Domine saluanos, perimus. *Matth. 8. v. 25.*

Seruez-vous de ce motif pour vous humilier, & pour recourir auiourd'huy à Nostre-Seigneur qui vous appelle dans l'Euangile. *Venite ad me omnes qui laboratis & onerati estis, & ego reficiam vos.*

MEDITATION

Pour le Mercredy des Cendres.

Des dispositions au Caresme.

1. *Importance aux Ecclesiastiques de bien passer ce saint temps de Caresme.*
2. *Pour quelles raisons l'Eglise a institué cette sainte Quarantaine.*
3. *Les pratiques pour la bien passer.*

Sanctificate ieiunium. Ioël. 2. 15.

I. POINT.

CONSIDEREZ, combien il importe, principalement aux Ecclesiastiques, de bien passer le saint temps de Caresme: La raison, c'est que ce temps nous estant donné pour obtenir le pardon de nos pechez, pour satisfaire à la iustice diuine, & pour nous enrichir de graces & de biens spirituels, si nous negligeons de le faire en ce temps, c'est nous mettre au hazard de n'en recouurer iamais l'occasion: c'est l'aduis que nous donne l'Eglise par ces paroles de l'Apostre; *Ecce nunc tempus acceptabile, ecce nunc dies salutis.* Et ailleurs, *Tempore accepto*

Aduenerunt nobis dies pœnitentiæ ad redimenda peccata, & ad saluandas animas.

exaudiui te, & in die salutis adiuui te. 2. Cor. 6. Et Isai. 55. deuant luy auoit dit : *Quærite Dominum dum inueniri potest.* Comme s'il vouloit dire que ce temps passé on le cherchera inutilement sans le trouuer, dautant que les graces ont leur temps, hors lequel Dieu ne les accorde que tres-rarement : car comme il s'est choisi des lieux, & des iours pour estre honoré, aussi a-t'il choisi des heures & des saisons dans lesquelles il communique ses graces, & hors lesquelles il ne le fait pas.

Reconnoissez cette verité, & seruez-vous de cette consideration pour faire profit des moindres graces que Dieu vous presente & pour bien & vtilement passer ce temps de Caresme, qui sera peut-estre le dernier pour vous : Et afin de vous le rendre plus recommandable,

II. POINT.

Decimas & primitias tuas, non tardabis offerre Domino. *Exod.* 22. 29.

Vos configitis me, & dicitis, in quo configimus te? in decimis & primitiis. *Mal.* 3. 8.

Væ vobis qui decimatis mentham & anethum, & cyminum, & reliquistis quæ grauiora sunt legis. *Mat.* 23. 23.

Erat in deserto quadraginta diebus & 40. noctibus. *Marc.* 1. 13.

Et nihil manducauit in diebus illis. *Luc.* 4. 2.

Videte quomodo caute ambuletis, non quasi insipientes, sed vt sapientes redimentes tempus. *Eph.* 5. 1.

Conuertimini ad me in toto corde vestro. *Ioel.* 2. 12.

Derelinquat impius viam suam, & vir iniquus cogitationes suas. *Isa.* 55. 7.

Sacerdotes peccata populi comedent. *Osee.* 4. 8.

Inter vestibulum, & altare plorabũt sacerdotes ministri Domini & dicent, Parce Domine, &c. *Ioel.* 2. 17.

Animas emundari nolentium plangat sacerdos imitatus Apostolum qui ait, *Vt lugeam multos ex his qui ante peccaue-*

CONSIDEREZ outre son antiquité, qui vient de tradition Apostolique, les raisons principales pour lesquelles l'Eglise a institué ce saint temps de Caresme. 1. C'a esté pour donner à Dieu la dixme de l'année, les quarante iours que nous auons de ieusne faisans, ou à peu prés la dixiéme partie des 365. iours qui la composent : Si donc c'est vn si grand peché de ne payer pas les dixmes des fruits de la terre, ou d'en retrancher vne partie, combien plus offensera-on de ne payer la dixme du temps, qui est plus precieux deuant Dieu, que tous les fruits de la terre ? 2. Pour honorer le ieusne du Fils de Dieu dans le desert, qui passa 40. iours & 40. nuits sans boire ny manger. 3. Pour nous conuertir serieusement à Dieu, & pour nous renouueller & mourir à nous-mesmes par les exercices d'vne veritable & salutaire penitence, & rachepter par nos bonnes œuures, le temps mal employé le reste de l'année, & pouuoir par ce moyen ressusciter en Nostre Seigneur à Pasques, c'est à quoy butte vniquement l'Eglise dans tout le seruice de ce temps. C'est pour cela qu'elle ordonne le ieusne & les Predications plus frequentes.

Concluez d'icy en passant l'obligation qu'ont les Ecclesiastiques de bien employer ce temps, puis qu'outre leurs pechez particuliers qui les obligent à faire penitence, ils sont encores obligez de la faire pour les pechez des autres. Or pour sçauoir quelles sont les meilleures pratiques pour bien employer cette sainte Quarantaine,

III.

III. POINT.

CONSIDEREZ que la premiere chose, c'est de se mettre en estat de grace pour sanctifier le ieusne, comme parle le Prophete & rendre toutes nos actions & satisfactions meritoires deuant Dieu. La 2. c'est d'vser d'vne plus grande moderation en toutes choses, comme dit l'Eglise : Par exemple, au manger, au boire, au dormir, és recreations & autres diuertissemens. Mais pour les Ecclesiastiques en particulier, c'est de faire plus d'oraison, & auec plus de ferueur qu'à l'ordinaire, obseruer le ieusne tres-exactement, & y adiouster quelque autre mortification; c'est de procurer autant qu'ils peuuent la conuersion des ames par les predications, les reconciliations & les catechismes, sollicitant les peuples de venir de bonne heure à confesse, & n'attendre pas iusqu'à Pasques, visiter les Hospitaux & les Prisons, se trouuer rarement en compagnie, & aux festins dans ce temps-là, celebrer tous les iours si on n'en auoit pas desia la coustume; faire grande attention au sens des paroles de l'office du Breuiaire, afin de se reuestir & conformer au sentiment de l'Eglise qui y est si clairement manifesté. Enfin renouueller toutes les bonnes resolutions qu'on a iamais formé pour s'y rendre plus fidele que iamais.

runt. & non egerunt pœnitentiam. 1. Cor. 12. Et iterum. *Quis infirmatur & ego non infirmor? Quis scandalizatur, & ego non vror!*

Prosp. de vita cont. c. 20. Vtamur ergo parcius verbis, cibis & potibus, somno, jocis: & arctius perstemus in custodia. *Ecclesia in off. de temp.*

Quid habes homo inanis conqueri? Quid turbide peccator potes contradicere exprobrantibus tibi, qui toties Deum offendisti, & infernum multoties meruisti? Sed pepercit tibi oculus meus, preciosa fuit in conspectu meo anima tua, vt cognosceres dilectionem meam, &c. *3. Imit. Chri. 13.*

Ces pratiques sont-elles si difficiles? combien y en a-il qui vont encore au delà? Et pourquoy ne les imiterez-vous pas? vos pechez sont-ils moindres? y sont-ils plus obligez que vous? L'enfer que vous auez merité, la bonté Diuine que vous auez offensée, les ames pour lesquelles il est mort, & qu'il vous a commises, ne sont-ce pas d'assez puissans motifs pour vous y porter? mais quand il n'y auroit que le souuenir de vostre neant & la memoire de la mort que vous met auiourd'huy l'Eglise deuant les yeux, en faut-il dauantage?

Memento homo quia cinis es & in cinerem reuerteris.

MEDITATION

Pour la feste de saint Ioseph, Espoux de la Vierge.

Des priuileges de saint Ioseph.

1. Les prerogatiues de S. Ioseph.
2. Ce que nous luy deuons en veuë de ses faueurs.
3. En quoy les Ecclesiastiques doiuent particulierement l'imiter.

Constituit eum Dominus principem domus suæ. Psal. 104.

I. POINT.

Ioseph virum Mariæ, *Matth. 1.*

CONSIDEREZ auiourd'huy que toute l'Eglise celebre la feste de saint Ioseph, les prerogatiues de ce grand Saint. La 1. c'est qu'il a esté tres-digne Espoux de la sainte Vierge, choisi par preciput pour estre le témoin & le gardien de sa chasteté. La 2. c'est qu'il est le Pere de nostre Seigneur Iesus-Christ, lequel il a nourry & éleué auec vn soin nompareil durant plusieurs années, auec qui il a conuersé si familierement, & vécu auec tant d'innocence.

Ecce pater tuus & ego dolentes quærebamus te. *Luc. 2.* Et erat subditus illis.

Iugez par là de la vertu, de la sainteté & du merite de saint Ioseph, puisque toutes ses grandeurs ne peuuent estre mesurées que par les grandeurs de Ioseph & de Marie.

II. POINT.

CONSIDEREZ ce que nous deuons en suite de ces grandeurs, à ce Saint. 1. C'est la reconnoissance & pour tant de peines & tant de bons seruices qu'il a rendus à Nostre-Seigneur & à Nostre-Dame : car il a obligé tous les hommes en seruant & conseruant ces deux personnes sacrées, à qui tous les hommes sont redeuables de la reparation & de la conseruation de leur vie eternelle. 2. C'est de luy porter vn honneur tout particulier, à cause de ses merites & de ses vertus. En 3 lieu, d'auoir recours à luy dans toutes nos plus pressantes necessitez, à cause de la puissance que Dieu luy a donnée, *Ite ad Ioseph*, addressez-vous à luy asseurément parce que ie luy ay mis en main la dispensation de tous mes biens : mais le principal est de l'imiter en ses vertus. Voulez-vous maintenant sçauoir quelles vertus vous pouuez particulierement imiter en S. Ioseph?

III. POINT.

IL y en a deux, en quoy vous pouuez l'honorer beaucoup, & qui vous sont plus propres en qualité d'Ecclesiastique. La 1 est son obeïssance aueugle qui luy fait quitter Nazareth pou

Qui consurgens accepit puerum & matrem eius nocte & secessit in Ægyptum. *Matth. 2.*

fuir en Egypte, sans examiner le commandement, sans considerer les difficultez, sans opposer aucune raison contraire. Quelle soûmission de iugement & de volonté, quelle promptitude en l'execution d'vne chose si fascheuse! La 2. est son humilité, laquelle fût si grande, dit saint Bernard, se voyant Pere d'vn Dieu, & veritable Espoux de la Mere d'vn Dieu, chef d'vne famille où vn Dieu se portoit pour suiet, que ce fut ce qui le fit penser à sa retraite.

Approchez vn peu vos vertus aupres des vertus de ce grand Saint; vostre obeïssance est-elle semblable à celle de saint Ioseph? Obeïssez-vous comme luy sans replique, sans murmure, à tout & en tout, ou plustost si ce n'est pas auec des remises, auec des contradictions, à regret & auec vn iugement contraire? de sorte que pour vous faire executer les choses qu'on vous commande, il faille qu'elles soient faciles, aiustées & accommodées à vos humeurs, commandées auec des termes d'adoucissement & auec beaucoup de circonspection? Mais pour l'humilité, quel sentiment auez vous de vous-mesme? l'honneur où vous estes éleué, vous sert-il de suiet pour vous abaisser dauantage? Regrettez les fautes que vous auez faites par le passé contre ces deux vertus; & commencez auiourd'huy de les pratiquer auec fidelité à l'exemple de saint Ioseph, qui vous peut estre témoin de ces deux veritez que Dauid & son fils auancent dans l'Escriture, que l'homme obeïssant remportera des victoires, & que Dieu sauuera les humbles de cœur.

Ioseph cum esset iustus & nollet eam traducere, voluit occulte dimittere eam. *Matth. 1.*

Vir obediens loquetur victorias. Prou. 21.

Humiles spiritu saluabit Dominus. Psal. 33.

MEDITATION

Pour le Temps de la Passion.

De l'amour des souffrances à l'exemple de N. Seigneur.

1. *L'importance aux Chrestiens, sur tout aux Ecclesiastiques de mediter souuent la Mort & Passion de Nostre-Seigneur.*
2. *Ce que Nostre-Seigneur a souffert en sa Passion, & comme il l'a soufferte.*
3. *Comparaison de nous auec luy.*

Christo passo in carne, & vos eadem cogitatione armamini. 1. Petr. 4. 1.

C'est l'aduertissement que nous donne l'Eglise par la bouche du Prince des Apostres, en ce temps qu'elle nous remet deuant les yeux le souuenir de la Passion de son Sauueur. Pour donc vous conformer à ses sentimens;

I. POINT.

Hæc meditari dixi sapientiam, in his iustitiæ perfectionem mihi constitui, hæc mea sublimior philosophia scire Iesum, & hunc crucifixum. *Bern. serm.* 45 *in Cant.*
Exequias Christi Ecclesia quotidie celebrat. *S. Ambr.*
Quotiescumque manducabitis, &c. mortem Domini annunciabitis. 1. *Cor.* 11. 23.
Prædicamus Christũ crucifixum. 1. *Cor* 2.
Non enim iudicaui me scire aliquid inter vos, nisi Iesum Christum, & hunc crucifixum.

CONSIDEREZ combien il importe aux Chrestiens, sur tout aux Ecclesiastiques de souuent mediter la Passion & la mort de Nostre Sauueur Iesus-Christ. 1. Parce qu'il n'y a rien qui nous soit plus vtile, & qui soit plus puissant de nous destourner du mal, de nous deffendre contre les ennemis de nostre salut, & de nous porter à toute sorte de vertus que la consideration attentiue de ce mystere. 2. Parce que, comme dit saint Augustin, *In Psalm.* 83. les Chrestiens estant les enfans du Caluaire, & ayant esté engendrez par Nostre-Seigneur Iesus-Christ en la Croix, comme autant de Benonis dans l'excez de ses douleurs, il n'y a point de pensée qui leur doiue estre plus familiere, s'ils sont des enfans legitimes: Mais la raison principale & speciale pour les Ecclesiastiques, c'est parce qu'ils en renouuellent tous les iours la memoire à l'Autel, que les Sacremens qu'ils administrent n'ont leur force que des merites de la Croix, qu'ils doiuent la prescher aux autres, & que ce doit estre le Liure, dans lequel ils doiuent à l'exemple de l'Apostre estudier incessamment, & n'auoir autre science. Puis donc que l'Eglise nous propose auiourd'huy & la prochaine semaine, cette saincte & douloureuse Passion de son Sauueur,

II. POINT.

Expuentes in eum acceperunt arundinem & percutiebant caput eius. Et postquam illuserunt ei, exuerunt eum chlamide & duxerunt eum, vt crucifigerent. *Matth.* 27. 30.
Tristis est anima mea vsque ad mortem. *Matth.* 26. 38.
Factus est sudor eius, sicut guttæ sanguinis decurrentis in terram *Luc.* 22. 44.
Vidimus eum despectum, & nouissimum virorum, virum dolorum, & scientem infirmitatem, & quasi

CONSIDEREZ vn peu ce qu'il a souffert, & comment il l'a souffert: Il a souffert en ses biens ayant esté laissé tout nud, comme vous sçauez, en la Colomne, & en la Croix; Il a souffert en son honneur, ayant esté iniurié, calomnié, traité outrageusement, & auec toutes les indignitez possibles: Il a souffert en son corps, n'y ayant eu aucune partie, qui n'ait eu son tourment particulier. Il a souffert en son ame qui fut noyée de tristesse & d'ennuy si violent, que de la grãde détresse il en sua iusqu'au sang: Enfin qu'on le regarde de quelque costé qu'on voudra, on verra que c'est à bon droict que l'Escriture saincte l'appelle l'homme de douleurs & de peines, quoy qu'il les ait toutes receuës paisiblement, embrassées amoureuse-

ent, & portées auec vn parfait courage & vne force indomptable.

abſconditus vultus eius. &c. *Iſai.* 53. 5.
Ieſum tradidit Pilatus voluntati eorum. *Luc.* 23. 25.

III. POINT.

MAIS nous en nos maux & en nos douleurs qui ſont tres-petites, & comme des picqueures d'épingles en comparaiſon des ſiennes, comment les ſouffrons-nous, & auec quelle patience? Helas! que nous ſommes éloignez de celle de ce diuin Sauueur! Le cœur nous fault à la ſeule imagination du moindre mal, & nous nous éuanoüiſſons à la moindre douleur, nous ne receuons les afflictions qu'auec inquietude, auec trouble & impatience, qui paroiſt au dehors, en la face, aux paroles, & aux effets: N'eſt-ce pas vne preſomption inſupportable de vouloir pretendre au Paradis ſans auoir rien ſouffert en ce monde? Oſerons-nous bien nous plaindre doreſnauant dans les petites peines qui nous arriueront, mais plutoſt ne les chercherons-nous point, puiſque Noſtre-Seigneur dans les ſiennes a purifié, ſanctifié, ennobly, & enrichy les noſtres, & les a renduës de grands obiets d'eſtime, de deſir, d'amour & de ioye?

Deponentes omne pondus, & circunſtans nos peccatum, per patientiam curramus ad propoſitum nobis certamen, aſpicientes in authorem fidei, & conſummatorem Ieſum. *Heb.* 12. 1.

Prenez donc auiourd'huy la reſolution ſur cét exemple, quoy qu'il vous arriue, non ſeulement de ne murmurer iamais ny contre Dieu ny contre les hommes; mais de ſouffrir volontiers & vous réjoüir meſme de vos ſouffrances, les conſiderant comme vne marque neceſſaire de predeſtination.

Sed & gloriam in tribulationibus, ſcientes quod tribulatio patientiam operatur, &c. *Rom.* 5.

Quos enim prædeſtinauit conformes fieri imaginis filii ſui. *Rom.* 8. 29.

Si enim extra diſciplinam eſtis, cuius participes facti ſunt omnes; ergo adulteri & non filij eſtis. Hebr. 12. 8.

MEDITATION

Pour le Lundy de la Semaine Sainte.

De la maniere de la bien paſſer.

1. *Raiſons qui obligent les Chreſtiens, ſur tout les Eccleſiaſtiques, à bien paſſer cette ſemaine.*
2. *Pratiques pour la bien employer.*

Commendat Deus charitatem ſuam in nobis, quoniam cum inimici eſſemus, reconciliati ſumus Deo per mortem filij ſui. Rom. 5. 8.

I. POINT.

Posuit Dominus in eo iniquitatem omnium nostrum *Is.* 53. 6.
Ante quorum oculos Iesu. Chr. præscriptus est in vobis crucifixus. *Gal* 3. 1.
In misericordia sempiterna misertus sum tui. *Isa.* 54. 8.
Iustificati gratis per redemptionem quę est in Christo Iesu. *Rom.* 3. 24.
Dedit nobis ministerium reconciliationis 2. *Cor.* 5. 18.
Ego pro eis, sanctifico meipsum. *Ioan.* 17. 10.

CONSIDEREZ les raisons qui nous obligent de passer cette semaine plus sainctement & plus religieusement que le reste du Caresme. 1. Parce qu'en icelle s'est accomply l'ouurage de la redemption des hommes. 2. Parce que le prix & le merite du Sang du Fils de Dieu s'applique plus abondamment en ces iours ausquels l'Eglise fait memoire plus speciale de sa Mort & Passion, & renouuelle aux yeux des fideles tout ce qu'il a souffert pour nous en ce temps, leur faisant voir vne viue image de ses peines & de sa mort ignominieuse. C'est pourquoy les saints Peres ont donné diuers noms à cette Semaine, les vns l'appellent, *Hebdomada maior*, les autres *Hebdomada pœnosa*, & les autres communement *hebdomada sancta.* Elle est appellée par sainct Chrysostome, la grande Semaine, à cause des grands Mysteres qui nous y sont representez, la grande misericorde de Dieu enuers les pauures pecheurs, sa grande iustice à punir les pechez, le sacrifice adorable & incomparable de la Croix, les estranges prodiges qui arriuerent à la Mort de Nostre-Seigneur, & les fruicts admirables que nous cause cette Mort. Mais vne raison particuliere pour seruir de motif aux Prestres pour bien passer cette Semaine, c'est l'office que Dieu leur a donné de reconcilier les hommes à luy, qui les oblige à se sacrifier entierement au seruice du prochain, comme Nostre-Seigneur s'est luy-mesme sacrifié pour leur salut; Et pour cela,

II. POINT.

Quis tam irreligiosus qui non compungatur his diebus? Quis tam insolens vt non humilietur? Quis tam iracũdus, vt non indulgeat? Quis tã deliciosus, vt non abstineat? Quis tã flagitiosus, vt nõ contineat? Quis tam malitiosus, vt non pœniteat?
Vniuersi Christiani sacra hac septimana, aut præ solito, aut pręter solitum pietatem colunt, modestiamq; exhibent, humilitatem sectantur, induunt grauitatem, vt Christo patienti quodammo-

CONSIDEREZ que les pratiques pour bien employer cette semaine Saincte, sont 1. De se tenir plus retiré, prenant quelque temps chaque iour pour faire oraison extraordinaire, lisant & meditant les principaux Mysteres de la Passion, se la proposant pour obiet le long du iour.

2. Se dispenser des compagnies & occupations exterieures, qui ne sont ny vtiles, ny necessaires, ieusnant plus rigoureusement, & faisant quelqu'autre mortificatiõ suiuant l'auis de son Directeur. Mais pour les Ecclesiastiques qui doiuent employer presque toute la semaine à l'Eglise, outre cela c'est de preuoir exactement tout l'office de tous les iours, afin qu'en chan-

tant au Chœur ils puissent bien édifier le peuple qui y assiste en grand nombre : Et s'ils sont Confesseurs, renouueller leur zele, se rendre plus assidus au Tribunal, & s'estimer heureux de dispenser les thresors des graces & des merites que nostre Seigneur nous a acquis par sa Mort ; & appliquer aux pecheurs le fruict du Sang precieux qu'il a versé & repandu en ces iours pour leur salut.

modo compati videantur. S. Bern. ser. de hebd. panosa.

Aurions-nous bonne grace de refuser le trauail en cette semaine, qui a esté si penible au Fils de Dieu, & vouloir nous reposer dans vn temps de moisson, comme celuy-cy : où la recolte est si grande, & ses ouuriers en si petit nombre ? Laisserez-vous Nostre-Seigneur tout seul dans cette saison & souffrirez-vous le reproche qu'il fait à quelques-vns dans l'Escriture ;

Messis multa, operarij pauci. *Matth. 9. 37.*

Qui iuxta me erant de longè steterunt. Psal 37. 13.

Torcular calcaui solus. Isa. 63. 3.

Sustinui qui simul contristaretur & non fuit ; & qui consolaretur & non inueni. Psal. 68. 22.

MEDITATION

Pour le Ieudy Saint, ou Asolut.

De l'institution de la sainte Eucharistie.

1. *Circonstances de cette institution, & l'amour particulier que Nostre-Seigneur y fait éclater.*
2. *Ce iour il ordonne les Prestres, & autres Ministres Ecclesiastiques.*
3. *Ce que nous luy deuons en reconnoissance.*

Sciens Iesus quia venit hora eius vt transeat ex hoc mundo ad Patrem, cum dilexisset suos qui erant in mundo, in finem dilexit eos. Ioan. 13.

I. POINT.

REPRESENTEZ-vous Nostre-Seigneur dans cette grande Sale au milieu de ses Apostres, où apres auoir fait auec eux le banquet & la ceremonie de l'Agneau Paschal, voulant

Saluator noster discessurus ex hoc mundo ad Patrem, sacramentum hoc instituit, in quo diuitias diuini sui erga homines amoris, velut

effudit, memoriam faciens mirabilium suorum. *Conc. Trid. sess.* 13. *c.* 6.

laisser aux hommes vn dernier témoignage de son amour, il institué le tres-auguste & tres-adorable Sacrement de l'Autel, c'est à dire, qu'il se donne tout entier, sa Diuinité & son Humanité, par vn secret admirable & vne inuention tout à fait inoüie à des pauures & miserables creatures sous les especes du pain & du vin pour leur tenir lieu de Sacrement & de Sacrifice tout ensemble : de Sacrement quand ils viendroient à le receuoir pour la nourriture de leur ame, de sacrifice quand il seroit offert à Dieu sur nos Autels.

Pridie quam pateretur. 1. *Cor.* 1

Cum diabolus iam misisset in cor vt traderet eum Iudas. *Ioan.* 13. 2.

In finem dilexit eos. *Ib.* 1.

Pesez bien toutes les circonstances de cette action : c'est à la veille de sa Mort, au temps mesme que les Iuifs coniurent contre luy, en presence de celuy qui le doit trahir, apres auoir laué de ses propres mains les pieds de ses Apostres, & preuoyant bien les prophanations qu'on deuoit faire de ce diuin Mystere : ô Dieu ! quel excés de bonté de n'auoir point d'égard à toutes ces considerations pour se donner à nous, n'est-ce pas là aymer iusqu'au bout & à toute extremité ? comme parle S. Iean : Mais parce que les Ecclesiastiques sont ceux qui ont la meilleure part en ce sacré banquet, pour voir ce qui leur est de particulier en ce iour,

II. POINT.

Vna eademque est hostia, idemque nunc offerens sacerdotum ministerio qui seipsum in cruce obtulit. *Conc. Trid. sess.* 22 *c.* 12.

Non sunt humanæ virtutis opera proposita : quæ tunc in illa cœna præstitit, ipse nunc quoque operatur : nunc perficit, nos ministrorum locum tenemus, qui verò sanctificat, & immutat, ipse est. *Chrys. hom.* 83. *in Matt. vid. Conc. Trid. sess.* 22. *c.* 1.

Domine quid est homo, quia magnificas eum? *Iob.* 7. 17.

CONSIDEREZ ce souuerain Pontife de la loy nouuelle, qui n'ayant point d'autre hostie plus precieuse à offrir à son Pere que son propre Corps, & ne pouuant toûjours demeurer parmy nous pour en faire l'offrande par luy-mesme, substitué les Prestres en sa place pour representer sa personne, pour l'offrir en son Nom, & continuër par ce moyen son sacrifice iusques à la fin des siecles, donnant premierement ce pouuoir à ses Apostres, & en leur personne à tous ceux qui leur deuoient legitimement succeder par ces paroles : *Hoc facite in meam commemorationem.*

Quelle dignité ! quelle grandeur ! & quelle éleuation d'vne vile & chetiue creature, de se voir en la place du Fils de Dieu en ce monde, de parler en son Nom & d'entrer en participation de son Sacerdoce ! Admirez la bonté de Dieu en vostre endroit, remerciez-le de vous auoir destiné de toute éternité à vne fonction si noble. Et pour reconnoissance de ce bien-fait,

III. POINT.

CONSIDEREZ que ce que vous pouuez faire de mieux pour correspondre en quelque façon à cét excés de bonté qu'il a eu pour vous ; C'est en 1. lieu d'auoir ce iour icy en singuliere deuotion, auquel l'Eglise en general & vous en particulier auez receu des faueurs si signalées, & en renouueller la memoire tous les Ieudis de l'année : car c'est en ce iour proprement qu'a esté establie la Hierarchie Ecclesiastique, & que tous les ministres Ecclesiastiques ont esté ordonnez, Nostre-Seigneur ayant pour lors presens deuant soy, non seulement les Apostres, mais toutes les personnes qui deuoient leur succeder, & tous les sacrifices qui deuoient estre offerts iusqu'à la fin du monde : C'est auiourd'huy qu'ont esté faits les Prestres, & quant & quant les Diacres, les Sousdiacres, & les autres Officiers inferieurs, comme des dépendances du Sacerdoce : C'est auiourd'huy enfin que par l'institution de ce diuin Sacrement Nostre-Seigneur épouse l'Eglise, & qu'il fait le premier, pour nous donner exemple, toutes les fonctions Hierarchiques, la fonction d'Euesque en ordonnant des Prestres, la fonction de Prestre en consacrant le pain & le vin, la fonction de Diacre en distribuant le Calice entre ses Apostres, & celle de Sousdiacre en leur lauant les pieds, & preparant luy-mesme la matiere de son Sacrifice. En 2. lieu, c'est de ne nous iamais approcher de l'Autel, soit pour celebrer, soit pour entendre la Messe que nous ne tâchions de nous reuestir de cét esprit de charité, d'humilité, de pureté, qui nous sont si nettement marquez par ce lauement des pieds, mais sur tout, entrer dans cét esprit de Sacrifice & d'Hostie qu'il auoit pour lors, & qu'il témoigna par ces mots, *quod pro vobis tradetur* (lesquels il adiouste incontinent apres ceux-cy ; *Hoc est corpus meum*) pour montrer que ceux qui prononcent ces saintes paroles en son Nom, doiuent estre disposez de donner leur sang & leur vie pour la gloire de Dieu, & les pechez du peuple, comme Nostre-Seigneur alla donner la sienne dés aussi tost apres ce festin mysterieux.

Hoc facite in meam commemorationem. *Luc 22. 19.*
Hoc est corpus meum: hic est sanguis meus. *Matth. 26. 27.*
Accipiens Calicem dedit illis dicens, Bibite ex hoc omnes. *Matth. 26. 27.*
Misit aquam in peluim, & cœpit lauare pedes Discipulorum. *Ioan. 13. 5.*

Est-ce ainsi que vous faites, quand vous allez à l'Autel ? sont-ce là les sentimens & les dispositions que vous y apportez ? demandez-les à Iesus-Christ, & commencez d'entrer dés auiour-

d'huy dans cette pratique, afin d'estre conforme au premier & Souuerain Prestre, dont vous tenez la place,

Sic enim decebat vt nobis esset Pontifex, sanctus, innocens, impollutus segregatus à peccatoribus, & excelsior cœlis factus, &c. Heb. 7. 29.

MEDITATION

Pour le Vendredy Saint.

Des fruits que nous deuons tirer de la Mort & Passion de Nostre-Seigneur.

1. *L'estat pitoyable de Nostre-Seigneur en la Croix.*
2. *Pourquoy il souffre toutes ces peines.*
3. *Le fruit que nous deuons tirer de ce Mystere douloureux*

Christus factus est pro nobis obediens vsque ad mortem, mortem autem crucis. Phil. 2. 8.

Apres auoir passé en gros par vostre memoire tout ce que Nostre-Seigneur a souffert en sa Passion, arrestez vous au plus cruel & plus ignominieux de tous ses supplices, c'est à dire, à la Croix.

I. POINT.

Crucifixerunt eum, & cum eo alios duos hinc & hinc, medium autem Iesum. *Ioan* 19. 18. Deus meus, Deus meus, vt quid dereliquisti me? *Matth.* 27. 46.

CONSIDEREZ en quel estat est reduit cét homme-Dieu, ce Seigneur du Ciel & de la terre, ce Roy de gloire, attaché qu'il est à cét infame gibet, entre deux larrons, comme le plus méchant & le plus scelerat des hommes. Voyez-le abysmé dans vne mer de douleurs, d'infamies, de peines du corps & de l'esprit, & de toute sorte de maux, persecuté du Ciel & de la terre, voire mesme des enfers : ce beau visage n'a plus ny grace ny beauté, ce corps parfaitement accomply, est si défiguré qu'il est méconnoissable, & on le prendroit plustost pour le corps d'vn lepreux tant il est hideux, *Non est species ei neque decor, vidimus eum, & non erat aspectus, & nos putauimus eum quasi leprosum.*

II. POINT.

CONSIDEREZ pourquoy il souffre toutes ces peines, quelle est la cause de sa mort, & la source de tous ses maux. Le voulez-vous sçauoir ? C'est l'amour, le zele, & la soif insatiable qu'il a du salut des hommes, c'est pour vous retirer de l'enfer que vous auez merité par vos pechez, & vous meriter la grace & la gloire. Les chastimens que nous deuions souffrir, pour faire en quelque façon nostre paix auec Dieu, & nous reconcilier auec luy, sont tombez sur son dos, & nous auons esté gueris de nos playes par les siennes : Quelle forme de iugement, & quelle estrange conduite ? s'écrie saint Augustin : *Peccat iniquus & punitur iustus, delinquit reus & vapulat innocens, quod committit homo, sustinet Deus.*

Pro nobis omnibus tradidit illum. *Rom.* 8. 32.
Tradidi semetipsum pro me. *Gal.* 2. 20.
Vulneratus est propter iniquitates nostras, attritus est propter scelera nostra. Disciplina pacis nostræ super eum, & liuore eius sanati sumus : propter scelus populi mei percussi eum *Isai.* 53. 5.
Ipse est pax nostra. *Ephes.* 2. 14.
Peccata nostra ipse pertulit in corpore suo super lignum. 1. *Petr.* 2. 24.

Confondez-vous, & vous aneantissez si vous pouuez, de voir vn Dieu d'vne si haute maiesté endurer vn si horrible supplice, auec vn si prodigieux amour, & pour vous miserable creature, ver de terre & esclaue rebelle : Mais parce que tous les sentimens du cœur ne sont que des amusemens, s'ils ne sont suiuis de quelque forte resolution,

III. POINT.

CONSIDEREZ les fruicts que nous deuons tirer de ce Mystere douloureux. Le 1. est vn propos ferme & efficace de changer absolument de vie, de renoncer absolument à nos pechez dans l'apprehension des chastimens de Dieu, *Si enim in viridi ligno hæc faciunt, in arido quid fiet ?* dit Nostre-Seigneur luy-mesme, comme s'il vouloit dire, Si la iustice Diuine punit auec vn tel excez de tourmens & de douleurs les pechez d'autruy, trouuez sur les épaules du Fils de Dieu tres innocent, comme les punira-elle, les trouuant sur les épaules du criminel ? Le 2. c'est vn grand zele pour le salut des ames, puis qu'elles ont cousté la vie au Fils de Dieu, les considerant comme son bien & son acquisition, les estimant toutes également & en formant vne haute idée. Le 3. c'est de ne negliger aucune occasion pour faire nostre salut, & procurer celuy des autres, n'épargnant ny peine, ny sueur, ny temps, pour vne affaire de telle importance : car Nostre-

Hoc scientes quia vetus homo noster crucifixus est, vt destruatur corpus peccati. *Rom.* 6: 6.
Hunc proposuit Deus propitiationem per fidē in sanguine ipsius ad ostensionem iustitiæ suæ. *Rom.* 3
Christus dilexit nos, & tradidit semetipsū pro nobis oblationem & hostiam Deo. *Eph.* 5. 2.
Optabam ego ipse anathema esse à Christo pro fratribus meis. *Rom.* 9. 3.
Quis mihi tribuat, vt ego moriar pro te ? 2. *Reg.* 18. 33.

Seigneur ayant fait de sa part ce qu'il a dû, c'est à nous à faire de nostre costé ce que nous deuons, autrement il n'y a rien de fait.

Prenez-en donc la resolution. *Christus enim passus est pro nobis, vobis relinquens exemplum, vt sequamini vestigia eius.* Et pour vostre entretien auiourd'huy à l'Eglise, & par tout, écoutez les reproches que fait Nostre Seigneur du haut de sa Croix.

Popule meus, quid feci tibi? aut quid molestus fui tibi? responde mihi, &c. Mich. 6. 3.

MEDITATION

Pour le Samedy Sainct.

De la victoire que Nostre-Seigneur a remportée, & qu'il nous apprend de remporter auec luy.

1. *Nostre-Seigneur par sa mort triomphe de la mort mesme, du diable & de l'enfer.*
2. *Comment nous deuons vaincre nos ennemis sur cét exemple, & les armes dont il se faut seruir.*

Christus exspolians Principatus & Potestates traduxit confidenter, palam triumphans illos in semetipso. Coloss. 2. 15.

I. POINT.

Ero mors tua, ô mors: morsus tuus ero inferne. *Osee.* 13. 14. Absorpta est mors in victoria. 1. *Cor.* 15. 54.

CONSIDEREZ en ces paroles de saint Paul, l'efficace de la Mort & Passion du Fils de Dieu, qui le fait triompher glorieusement de ses ennemis, & le rend auiourd'huy maistre de la mort, du diable, & de l'enfer. C'est cette victoire dont parlent les Apostres dans leurs Epistres, comme quand saint Paul dit, que la mort a esté entierement vaincuë, & qu'il ne luy reste plus de marque de son pouuoir, ny chose aucune qui luy soit suiette. Et passant plus outre, il dit, que non seulement la mort a esté destruite, mais que le diable mesme qui en estoit le Prince, a esté vaincu & mené en triomphe, *Per mortem destruxit eum qui habebat mortis*

imperium (id est diabolum.) Heb. 2.

Quelle rage! quelle confusion au Prince des tenebres de se voir ainsi dépoüillé, & condamné par celuy qu'il pensoit auoir deffait! Mais quel prodige de voir ce diuin Sauueur penetrer iusqu'au plus profond de la terre, & porter les lumieres de la gloire, iusques dans les ombres de la mort, & retirer de l'enfer, c'est à dire, de ces prisons soûterraines, les ames de ces heureux captifs qui depuis si long-temps y estoient detenuës! Figurez-vous la ioye de ces ames bien-heureuses, que Nostre-Seigneur remplit d'vn incroyable contentement au mesme temps qu'il faisoit trembler l'enfer, & qu'il effrayoit les demons auec les reprouuez. Entrez en participation de leur ioye, & remerciez ce diuin Sauueur d'auoir bien voulu s'humilier iusques-là, & descendre dans vn lieu si peu conuenable à sa Maiesté; Et pour le fruit de cette Meditation,

Nunc princeps huius mundi eiicietur foras. *Ioan.* 12. 31.

O ineffabilis gloria passionis, in qua & tribunal Domini, & iudicium mundi, & potestas est crucifixi! *S. Leo.*

Descendit primum in inferiores partes terræ. *Eph.* 4. 9.

Spiritibus qui in carcere erant veniens prædicauit. 1. *Pet.* 3. 19.

Et reduxit eos de tenebris, & umbra mortis, & vincula eorum disrupit, quia contriuit portas æreas, & vectes ferreos confregit. *Psal.* 106. 14. 16.

Tu quoque in sanguine testamenti tui, emisisti vinctos tuos de lacu in quo non est aqua. *Zach.* 9. 11.

II. POINT.

APprenez auiourd'huy à vaincre vos ennemis sur l'exemple de Nostre-Seigneur. Si vous en voulez sçauoir le moyen, allez voir son Corps precieux sur le Caluaire, que Nicodeme & Ioseph détachent de la Croix tout couuert de son Sang, & voyez toutes les armes de sa Passion: Maniez ces clouds, ces épines, cette lance, & tous les autres instrumens de son supplice: Remarquez bien l'humilité, la patience, la charité & l'obeïssãce qu'il y a fait paroistre iusqu'à la mort, & la mort de la Croix: Voila auec quoy il a terrassé les puissances de l'enfer, & ce sont les armes dont vous deuez vous seruir, & qu'il vous laisse pour heritage. Ce sera par le signe de la Croix; c'est à dire par les exercices de mortification que vous viendrez à bout de vos ennemis, *In hoc signo vinces*. Comment vous en estes-vous seruy pendant ce tẽps de Caresme? Les Ieusnes, les Prieres, les Instructions, les Sacremens que vous y auez receus, vous ont ils fait mourir à vous-mesme & à vostre humeur? prenez y garde. Et s'il restoit encores quelque chose de ce vieil homme & de ce vieil leuain; Renoncez-y de bon cœur auant que de vous approcher demain de la sainte Communion, où vous deuez manger la chair sacrée de l'Agneau qui s'est immolé pour vous sur l'Autel de la Croix. Allez auec ces Dames deuotes visiter le Sepulchre, & souuenez-vous tantost à la benediction des Fonts, que par le Baptesme vous auez au-

Humiliauit semetipsum factus obediens vsque ad mortem, mortem autem crucis. Propter quod & Deus exaltauit illum, &c. *Phil.* 2. 8.

Consepulti sumus cum illo. *Rom.* 6. 4.

Mortui estis, & vita vestra abscondita est cum Christo in Deo. *Colos.* 3. 3.

Vt qui viuunt iam non sibi viuant, sed ei qui pro ipsis mortuus est. 2. *Cor.* 5. 15.

Qui in carne sunt, Deo placere non possunt *Rom.* 8. 8.

trefois esté enseuelis auec Nostre-Seigneur, & que vous estes morts à toutes les choses du monde, pour ne plus viure qu'à luy & pour luy. Renouuellez les protestations que vous auez faites en ce premier de tous les Sacremens, qui ne se donnoit autrefois qu'aux veilles de Pasques & de Pentecoste, ou vos pareins pour vous.

Traditus est propter delicta nostra, resurrexit propter iustificationem nostram. *Rom. 4. 25.*

Mais dautant que nos resolutions sont tres-foibles, si elles ne sont appuyées & secondées de la grace; Demandez-la instamment à Nostre-Seigneur en ce iour de triomphe, & sur tout qu'il amortisse en vous tous les mouuemens de la nature corrompuë, afin d'estre trouuez dignes de ressusciter demain auec luy.

Si enim complantati facti sumus similitudini mortis eius, simul & resurrectionis erimus. Rom. 6. 5.

MEDITATION.

POVR LE SAINT IOVR DE PASQVES

De la Resurrection spirituelle.

1. *Pourquoy la feste de Pasques est la plus grande de toutes parmy les Chrestiens.*
2. *Comment il faut ressusciter auec Nostre Seigneur.*
3. *Et les marques pour connoistre si on est vrayment ressuscité.*

Hæc dies quam fecit Dominus, exultemus & lætemur in ea. Psal. 17. 24.

I. POINT.

Si in hac vita tantum in Christo sperantes sumus, miserabiliores sumus omnibus hominibus. Nunc autem Christus resurrexit à mortuis, primitiæ dormientium;

CONSIDEREZ pourquoy la feste de Pasques est estimée la plus grande, la plus sainte, & la plus solemnelle parmy les Chrestiens; 1. Parce que c'est l'accomplissement de tous les Mysteres qui se terminent en ce iour-là. 2. Parce que c'est le iour par excellence que Nostre-Seigneur a fait, dautant qu'il semble n'auoir pas esté fait comme les autres par la simple lumiere du Soleil, mais par les brillans de sa gloire, qui l'éclaira auec des rayons biens plus vifs & plus éclattans. 3. Parce que la Resurrection de Nostre-Seigneur, est le fonde-

ment de toutes nos esperances, d'où vient que saint Paul dit, *Si Christus non resurrexit, vana est fides nostra.* 1. Cor. 15. Et plus bas, si le Fils de Dieu n'est point ressuscité, nous sommes les plus miserables du monde. Enfin, parce qu'outre le passage que Nostre-Seigneur fit de la mort à la vie que nous solemnisons en ce iour, nous celebrons encore celuy que doiuent faire les Chrestiens du peché à la grace, & de cette vie mortelle à la vie immortelle de la gloire.

II. POINT.

CONSIDEREZ quel fruit nous deuons tirer de cette Feste. Tout le fruit que pretend, & que demande l'Eglise de ses enfans en ce iour, c'est de les voir reprendre vne nouuelle vie, & ressusciter spirituellement à la grace, comme Iesus-Christ est ressuscité à la gloire. Or pour connoistre si on est veritablement ressuscité auec Iesus-Christ; saint Paul nous en donne trois marques. Examinez les bien, pour voir si vous les auez. La 1. C'est estre mort à la vie sensuelle, *Si enim mortui sumus cum Christo, credimus, quia simul etiam viuemus cum illo.* Rom. 6. Car tout ainsi que Nostre-Seigneur n'est point entré en sa vie glorieuse, qu'apres estre mort de sa vie naturelle, aussi n'entre-on pas dans la vie spirituelle, qu'apres estre mort à la vie sensuelle. La 2. c'est de chercher & desirer les choses du Ciel, *Si consurrexistis cum Christo, quæ sursum sunt quærite, vbi Christus est.* Coloss. 3. C'est à dire, mettez-là toutes vos esperances, tous vos thresors & vos richesses, trauaillez vniquement pour l'éternité, & méprisez au contraire toutes les choses d'icy bas, ne vous y employant que par pure necessité, & dans la veuë de Dieu. Est-ce ainsi que vous faites? La 3. c'est d'auoir du goust pour les choses celestes: *Quæ sursum sunt sapite, non quæ supra terram.* C'est à dire, en parler volontiers & en oüyr parler auec ioye, y penser souuent, frequenter les Sacremens, mais auec les dispositions requises faire les lectures qui nous entretiennent, & qui nous enflamment dans ces saints desirs, se plaire dans les exercices de pieté, en faire grand estat, & auoir au contraire les entretiens, la compagnie & les emplois des mondains à dégoust. Ce n'est donc pas assez pour bien faire ses Pasques, d'auoir esté à confesse & à la sainte Communion, comme la pluspart s'imaginent; mais il faut estre 1. vrayment mort au peché. 2. Rechercher les choses du Ciel. 3. Y prendre goust & plaisir,

quoniam quidem per hominem mors, & per hominem resurrectio mortuorum. 1. *Cor* 15. 19.

Vt quomodo Christus surrexit à mortuis per gloriam patris, ita & nos in nouitate vitæ ambulemus. *Rom.* 6. 4.

Si complantati facti sumus similitudini mortis eius, simul & resurrectionis erimus. *Rom.* 15. 5. 6.

Fidelis sermo: nam si commortui sumus, & conuiuemus, si sustinebimus, & conregnabimus. 2. *Tim.* 2.

Oportet corruptibile hoc induere incorruptionem, & mortale hoc induere immortalitatem. 1. *Cor.* 15. 55.

Vbi thesaurus tuus, ibi & cor tuum erit. *Matth.* 6. 21.

Qui vtuntur hoc mundo tanquam non vtantur. 1 *Cor.* 1 31.

Ex abundantia cordis os loquitur *Matth.* 12. 34.

Nonne cor nostrum erat ardens in nobis, dum loqueretur in via? *Luc.* 24. 31.

Mortuos quidem peccato, viuentes autem Deo in Christo Iesu. *Rom.* 6. 11

Configuratus morti eius, si quomodo occurram ad resurrectionem quæ est ex mortuis. *Phil.* 3 10.

Vt absorbeatur quod mortale est, à vita. 1. *Cor.* 5. 4.

Regardez combien d'années vous auez sur la teste sans auoir fait encores vne seule bonne Pasque, puisque vous vous laissez si aisément aller à vostre humeur, qui est la source de tous vos pechez, que vous auez si peu de pensées pour le Ciel, & en vn mot, que vous trauaillez si peu pour vostre salut; puisque Dieu vous donne encore cette année, ne la negligez pas, mais faites le conseil de l'Apostre.

Sicut portauimus imaginem terreni, portemus & imaginem cœlestis, (*id est Christi.*) Et continuant son discours il acheue, *Hoc autem dico fratres, quia caro & sanguis regnum Dei possidere non possunt, neque corruptio incorruptelam possidebit.* 1. Cor. 15.49.

MEDITATION

Pour le Lundy de Pasques.

Des marques de la Resurrection veritable.

1. La vie glorieuse a quatre principales qualitez.
2. Ces qualitez sont en leur maniere communiquées aux ames.
3. Examen sur soy.

Christus resurgens ex mortuis, iam non moritur: quòd enim mortuus est peccato, mortuus est semel, quod autem viuit, viuit Deo. Rom. 6. 9.

I. POINT.

Qui suscitauit Iesum à mortuis, viuificabit & mortalia corpora vestra, propter inhabitantem spiritum eius in vobis. *Rom.* 8. 11.
Non erit amplius, neque luctus, neque clamor, neque dolor erit vltra. *Apoc* 21. 4.
Seminatur in corruptione, surget in incorruptione; seminatur in ignobilitate, surget in virtute, seminatur corpus animale, surget corpus spirituale, 1. *Cor.* 5. 42.

CONSIDEREZ en continuant le suiet de la Meditation d'hier, & pour voir par des nouuelles marques si vous estes veritablement ressuscité, que la vie glorieuse à laquelle nous dispose la grande feste de Pasques, & dont elle est comme la figure, a 4. principales qualitez. 1. L'impassibilité qui met nos corps à couuert de toutes les atteintes des maladies, des douleurs & de la mort. 2. La clarté qui les rend plus lumineux & plus éclattans que le Soleil. 3 L'agilité qui les transporte en vn clin d'œil du Ciel en terre, & d'vn bout du monde à l'autre. 4. La subtilité qui leur donne le pouuoir de penetrer à la façon des Esprits les choses les plus solides sans les rompre: qualitez qui se retrouuent toutes en Nostre-Seigneur Iesus-Christ ressuscité

ſuſcité, & qui ſe trouueront dans tous les Bien-heureux au iour de la Reſurrection generale.

Quel ſuiet de conſolation pour ceux qui ſont maintenant affligez dans le monde, qui ont des corps infirmes & ſuiets à vne infinité de maladies de ſe voir pour lors affranchis de tout ce qui les incommodoit icy bas, de ſe voir déchargez de cette peſanteur & groſſiereté naturelle, & ioüyſſans d'vne ſanté parfaite, d'vn repos inuiolable & d'vne ioye qui ne ſera iamais trauerſée d'aucune affliction?

II. POINT.

CONSIDEREZ qu'encore que ces qualitez ſoient propres & particulieres des corps glorieux, elles ſont neantmoins par la grace de Noſtre-Seigneur reſſuſcité, communiquées à nos ames en leur maniere : vne ame eſt dite en quelque façon impaſſible & immortelle, quand elle ne tombe plus, ou tres-rarement dans le peché, ou ſi par mal-heur elle y tombe, qu'elle s'en releue auec promptitude, & ſon immortalité conſiſte à eſtre inſenſible aux obiets naturels, aux plaiſirs des ſens, & aux paſſions dereglées qui auoient couſtume de l'alterer; ſa ſubtilité à mépriſer toutes les difficultez petites & grandes, qui ſe preſentent au chemin de la vertu; ſon agilité à aller promptement & ſans reſiſtance, où Dieu l'appelle; ſa clarté à ne connoiſtre pas ſeulement les veritez de ſalut, mais de plus à les aymer & à les mettre toutes en pratique.

III. POINT.

CONSIDEREZ maintenant ſi vous eſtes veritablement reſſuſcité : Auez vous cette horreur du peché que ſa nature merite? Voyez-vous que voſtre eſprit ſoit moins émeu à la rencontre des plaiſirs? eſtes-vous reſolu dans les occaſions de rompre & de briſer toutes les difficultez qui ſe preſenteront dans les grandes & les petites choſes; Allez-vous où Dieu vous appelle, & ſi toſt qu'il veut? Mais enfin connoiſſez-vous & penetrez-vous bien les veritez Chreſtiennes, qu'il n'y a par exemple, qu'vne ſeule choſe neceſſaire au monde, que Dieu eſt par tout, que nous ne ſommes faits que pour luy? &c.

Soyez confus d'auoir iuſqu'à preſent vécu en la vie charnelle & ſenſuelle : Renoncez-y de bon cœur auiourd'huy pour commencer vne vie ſpirituelle & diuine, pour ne viure plus qu'auec Ieſus-Chriſt & pour Ieſus-Chriſt reſſuſcité : Deman-

Non tanget illos tormentum mortis. *Sap.* 3. 1.
Flagellum non appropinquabit tabernaculo tuo. *Psal.* 9. 10.
Non eſurient, neque ſitient, neque cadet ſuper illos ſol, neque vllus æſtus. *Apoc.* 7. 16.
Vt ſicut regnauit peccatum in mortem ita & gratia regnet per iuſtitiam in virtute per Ieſum Chriſtum Dominum noſtrum. *Rom.* 5. 21.
Lex ſpiritus vitæ in Chriſto, liberauit me à lege peccati, & mortis. *Rom.* 8 2.
In Deo meo tranſgrediar murum. *Pſ.* 17. 30.
Conualuerunt animis, non ſolum in homines, ſed & beſtias ferociſſimas, & muros ferreos parati penetrare. 2. *Mach.* 11. 9.
Aſſument pennas ſicut aquilæ. *Iſa.* 40. 31.
In omnibus operibus tuis, eſto velox. *Eccl.* 31. 27.
Omnis qui in eo manet non peccat. 1. *Ioan.* 3. 6.
Spiritus omnia ſcrutatur, etiam profunda Dei, ſpiritualis autem iudicat omnia. 1. *Cor.* 2. 10.
Vt filii lucis ambulate. *Epheſ.* 5. 8.

dez cette grace pour vous & pour le peuple.

Vt qui viuunt iam non sibi viuant, sed ei qui pro ipsis mortuus est & resurrexit. 2. Cor. 5. 15.

MEDITATION

Pour le Mardy de Pasques.

De la paix que nous deuons auoir auec Dieu, auec nous mesmes, & auec le prochain.

1. *Nostre Seigneur arriue dans le Cenacle, donne la paix à ses Apostres.*
2. *Il y a trois sortes de paix.*
3. *Les moyens de les acquerir.*

Stetit Iesus in medio discipulorum & ait: Pax vobis. Luc. 24.

I. POINT.

Ianuis clausis. VOvs estant mis en oraison en la compagnie des Apostres assemblez dans le Cenacle; Representez-vous Nostre-Seigneur qui entre sans faire ouuerture des portes, & qui paroist au milieu d'eux comme le centre de leurs cœurs, & le corps mystique de l'Eglise militante, le viuifiant, l'animant & le gouuernant par sa presence, par son esprit, & par sa grace. Quel suiet de consolation aux Apostres, de voir ce diuin Maistre duquel ils s'entretenoient pour lors, venir en propre personne, leur confirmer la verité de sa Resurrection, & leur donner vn salut si agreable que celuy qu'il leur donne. *Pax vobis, ego sum, nolite timere!* O qu'il fait bon s'entretenir de Dieu, & que vostre parole est veritable mon Seigneur que là où deux ou trois personnes seront assemblées en vostre nom, vous serez au milieu d'eux. Quelle ioye à toute cette sainte compagnie de voir ses playes! *Videte manus & pedes.* Mais que pouuons nous enuier aux Apostres, quand nous le possedons au saint Sacrement de l'Autel, & que tous les iours nous le voyons au milieu de nous, comme vn diuin Soleil éclairant
Ego sum lux mundi. les ames de sa lumiere, & brûlant les cœurs de son amour?

Remerciez-le de ce qu'il se donne si souuent à vous, mais confondez-vous d'en faire si peu de profit,

II. POINT.

NOstre Seigneur entrant dans le Cenacle, y fait aussi-tost ressentir les effets de sa presence, disant; La Paix soit auec vous, c'est le premier salut qu'il leur donne, comme le plus grand bien qui peut arriuer au monde. Receuez, dit-il, la Paix, non la paix de la chair, mais la paix de l'esprit, paix que i'ay apportée du Ciel en terre, paix que i'ay acquise par mes trauaux, & par ma Passion, paix enfin qui surpasse tous les sentimens de la nature. O le riche present que celuy de la paix! mais combien peu de personnes sont capables de la receuoir dans toute son estenduë? Les vns pour auoir la paix auec eux-mesmes, declarent la guerre à Dieu par leurs pechez; les autres font la guerre au prochain, & les autres sont dans des inquietudes & des mouuemens perpetuels.

> Pacem meam do vobis non quomodo mundus dat, ego do vobis. *Ioan.* 13. 27.
> Pax Dei quæ exuperat omnem sensum. *Phil.* 4. v. 7.
> Qui pacem cum Deo habere noluit, ipse secum pugnat infelix. S. *Aug.*

Pour auoir la paix il faut l'auoir auec Dieu, auec soy-mesme & auec le prochain : mais comme il y a peu de monde qui veüille apporter les moyens pour acquerir cette paix, il y en a tres-peu qui l'obtiennent. Or quels sont ces moyens?

> Quærite quod quæritis, sed non est vbi quæritis S. *Aug.*

III. POINT.

LE 1. moyen d'acquerir la paix auec Dieu, c'est l'humilité, la fidelité à ses graces, les hommages que nous rendons à sa Maiesté, & l'amour que nous auons pour luy. Le moyen d'acquerir la paix auec le prochain, c'est de mépriser les iniures, souffrir ses defauts & luy faire du bien. Le moyen enfin d'acquerir la paix auec nous-mesmes : c'est vn entier renoncement & vn parfaict aneantissement interieur qui se fait par la patience, *In patientia vestra possidebitis animas vestras.* Voila l'estat dans lequel estoient auiourd'huy les Apostres, quand Nostre Seigneur leur donna la paix.

> Pax multa diligentibus legem tuam. *Psal.* 118.
> Non est pax impiis, dicit Dominus. *Is.* 48.
> Iustitia & pax osculatæ sunt. *Psal.* 48.
> Donum & pax est electis Dei. *Sap.* 3.

Voyez si vous estes en cette disposition, comme quoy vous aymez & seruez Dieu, comme quoy vous endurez du prochain, & comme vous renoncez à vous mesme : combien de fois peut-estre auez vous dit, *Pax, pax, & non erat pax*, comme dit le Prophete, soit en flatant le monde dans ses vices, soit en dissimulant le mal dans le tribunal, & donnant trop legerement l'absolution, soit en vous faisant accroire faussement que dans vostre vie lasche & negligente, vous estes en asseurance : & que Dieu ne demande pas dauantage de vous?

> *I. tim.* 6. 14.

Demandez cette triple paix auiourd'huy pour vous, pour

l'Eglise, & pour l'Estat, à celuy seul qui la peut donner. *Da pacem Domine in diebus nostris, quia non est alius qui pugnet pro nobis, nisi tu Deus noster.*

MEDITATION

Pour la feste de l'Annonciation.

De l'Incarnation, & de l'humilité du Fils de Dieu.

1. *L'estat miserable du monde auant l'Incarnation du Verbe diuin.*
2. *L'humilité paroist particulierement en ce mystere.*
3. *Comme nous deuons nous humilier à l'exemple du Fils de Dieu.*

Verbum caro factum est, & habitauit in nobis. Ioan. 1. 14.

I. POINT.

Ita ergo res se habebāt: iacebat in malis, vel etiam voluebatur, & de malis in mala præcipitabatur, totius humani generis massa damnata. *S. Aug. in Enchir.*

Non est qui faciat bonum, non est vsque ad vnum. *Psal.* 13. 2.

Mutauerunt gloriam incorruptibilis Dei in similitudinem imaginis corruptibilis hominis, & volucrum, & quadrupedum, &c. *Rom.* 1. 22. & 23.

Instaurari omnia in Christo, quæ in cælis, & quæ in terra sunt.

CONSIDEREZ le miserable estat où estoit reduit le monde auant l'Incarnation du Fils de Dieu. Il n'y auoit point de vraye Religion qu'en la Iudée, & encore n'estoit-ce quasi que ceremonie, que superstition, que corruption de mœurs, que libertinage, & que peché : Les creatures les plus viles & les plus infames y estoient adorées, comme des diuinitez, & le Createur vniuersel de toutes choses estoit méprisé, comme si personne n'eust dépendu de luy. O Dieu ! que ie vous ay d'obligation de ce que vous ne m'auez pas fait naistre dans vn si mal-heureux siecle! Ce fut cette desolation extréme qui meut de compassion le Verbe Eternel, de venir au monde pour le reparer & renouueller, s'vnissant à cét effect personnellement à nostre humanité, & faisant que Dieu deuinst homme, & que l'homme deuinst Dieu : *O admirabile commercium !*

II. POINT.

Cum in forma Dei esset, semetipsum exinaniuit formam serui accipiens, in similitudinem hominum factus, & habitu inuentus vt homo. *Phil.* 2. 6.

Ego ex me ipso non sum locutus, sed qui

CONSIDEREZ qu'encore qu'en cét adorable mystere de l'Incarnatiõ, le Fils de Dieu fasse paroistre toutes sorte de vertus, celle neantmoins qui éclate dauantage est son humilité, c'est pourquoy l'Apostre dit, qu'il s'est aneanty luy-mesme, prenant la figure d'vn esclaue : aneantissement qui pa-

roist 1. En ce qu'il cache sa diuinité sous le voile de son humanité, en telle sorte qu'estant Dieu & homme, il ne paroist qu'homme, comme s'il n'eust point esté Dieu. 2. En ce qu'estant maistre de soy-mesme & Fils de Dieu, il estoit aussi exact à garder les ordres de son Pere, qu'on eust dit qu'il n'estoit que son esclaue. 3. En ce qu'estant la source de toute la sainteté du Ciel & de la terre, il representoit la personne de tous les pecheurs du monde, & a souffert la Mort & Passion en cette qualité.

misit me Pater, &c. *Ioan.* 12. 49.
Ego seruus tuus. *Psal.* 115. 6.
Aures perforasti mihi. *Psal.* 39. 7.
In similitudinem carnis peccati. *Rom.* 8.
Longe à salute mea, verba delictorum meorum *Psal.* 21. 2.
Factus pro nobis maledictum. *Gal.* 3. 13.

Mon ame! as-tu veu ton Sauueur humilié pour l'amour de toy ? mais l'as-tu pû voir sans t'humilier iusqu'au centre de la terre ? ô que nostre superbe est criminelle apres vn tel exemple d'humilité !

III. POINT.

CONSIDEREZ pourquoy il a choisi cette voye pour nous rachepter, l'ayant pû, s'il eût voulu, faire à moins de frais. C'a esté pour nous montrer la necessité que nous auons de nous humilier, & pour nous instruire que le premier pas à nostre reformation interieure, est l'aneantissement de nous-mesmes : C'est pourquoy sainct Iean enuoyé pour preparer les fideles à la venuë du Messie leur dit, que la premiere disposition c'est de faire mourir en eux l'esprit d'orgueil & de superbe; *Omnis mons & collis humiliabitur.* Matth. 3. Et entre toutes les femmes, il choisit pour sa Mere celle qui est la plus humble, *Ancillam humilem respexit Deus.* Où en estes vous pour ce point ? quel sentiment auez-vous de vous-mesme ? comment recherchez-vous les loüanges des hommes, ou comment les receuez vous ? N'auez-vous pas du suiet assez de vous humilier ? Vostre neant, vos pechez, l'estat Ecclesiastique où vous estes, l'incertitude de vostre salut, ne sont-ce pas d'assez puissans motifs, & plus que suffisans ? Mais quand bien il n'y auroit que l'exemple de Nostre Seigneur ? *Verbum caro factum est.*

Vide humilitatem: ancilla se dicit quæ mater eligitur; decebat humilitatem præferre quæ humilem erat paritura. S. *Amb. in Luc.*
Cum essem paruula placui altissimo, & de meis visceribus genui Deum, & hominem.

Prenez-en la resolution, puisque c'est l'vnique moyen de participer aux biens que le Fils de Dieu nous est venu apporter au monde, non seulement pour vostre particulier, mais encore pour l'inculquer aux autres en ce iour de la feste la plus considerable, de la plus humble de toutes les creatures, & dites souuent auec elle dans le sentiment interieur d'humilité qu'elle pouuoit auoir en prononçant ces paroles;

Hoc sentite in vobis quod & in Christo Iesu. *Phil.* 2. 5.
Paruus factus paruos quærit, hoc est humiles congregat. S. *Aug.*

MEDITATION
Pour la feste de saint Marc.
A l'occasion de la Procession de ce iour.

1. *Raisons pourquoy ont esté instituées les Processions du temps Paschal, & principalement celle de saint Marc.*
2. *L'obligation que nous auons d'y assister auec deuotion.*
3. *Ce que doiuent faire les Ecclesiastiques en cette occasion, & en toute autre procession.*

Petite & accipietis, quærite & inuenietis, pulsate & aperietur vobis. Luc. 11.

I. POINT.

CONSIDEREZ qu'encores que les Processions ordonnées de l'Eglise pendant tout le temps Paschal, soient particulierement pour honorer les diuerses apparitions de Nostre Seigneur apres sa Resurrection, & le retour qu'il fait de la terre dans le sein de son Pere : Neantmoins celle de ce iour a esté instituée pour d'autres fins, qui nous obligent de changer les sentimens de ioye que nous deuons auoir aux autres Processions, en ceux d'vne veritable penitence. Il est vray que le premier instituteur de ces Processions, fut S. Gregoire, lequel par ce moyen détourna la colere de Dieu, fit cesser les fleaux de la peste, & autres mal'heurs qui auoient dé-ja fait mourir vn grand nombre de personnes : mais l'Eglise les a retenuës pour deux principales raisons. 1. Pour nous faire connoistre d'vn costé le soin & la vigilance extrême que nous deuons apporter à conseruer la grace receuë à la feste de Pasques, ce qui ne se peut mieux faire que par l'exercice de penitence, & de la priere continuelle. 2. Pour reparer les sacrileges qui ont esté commis par quantité de Chrestiens à cette mesme feste, lesquels d'ordinaire en cette saison attirent les calamitez & les fleaux publics ; car c'est alors que les armées se mettent en campagne, que les tonnerres commencent à gronder sur nos testes, que les campagnes sont suiettes à estre rauagées,

Greg. Turo. l. 10. hist. cap. 1.

Non minor est virtus quam quærere, parta tueri.

que les biens de la terre ſont expoſez aux intemperies de l'air, enfin que les maladies commencent à regner, & ſouuent les mortalitez des hommes & des animaux. Et ce procedé de l'Egliſe eſt fondé ſur le ſentiment de ſaint Paul, qui reprend les Corinthiens de ſon temps, des irreuerences qu'ils commettoient vers la ſainte Communion, & leur montre qu'elles ſont chaſtiées meſme dés cette vie; Car d'où vient, dit-il qu'il y a tant de perſonnes malades & languiſſantes parmy vous & qu'on en void mourir vn ſi grand nombre en la fleur de leur âge, ſinon du peu de reſpect auec lequel ils reçoiuent ce diuin Sacrement? *Ideo inter vos multi infirmi & imbecilles, & dormiunt multi.* 1. Cor. 11.

II. POINT.

CONCLVEZ d'icy l'obligation qu'ont tous les Chreſtiens d'aſſiſter à cette Proceſſion auec grande deuotion, puis qu'il s'agit d'appaiſer la colere de Dieu qui nous pend ſur la teſte: mais combien plus les Eccleſiaſtiques qui ont les armes de la reconciliation en main, comme parle ſaint Paul, & à qui ſeront imputez, ſelon le ſentiment des Peres, les fleaux & les chaſtimens publics que Dieu tire des peuples, s'ils ne taſchent de les détourner par leurs prieres, leurs ſacrifices, leurs inſtructions, & leurs bons exemples? Pour donc ſe conformer aux deſſeins de l'Egliſe.

Coimus in cœtum & congregationem, vt ad Deum quaſi manu factâ, precationibus ambiamus orantes. Hæc vis Deo grata eſt. *Tertul. Apologetici cap. 29.*

Quanto mundus gladio feriatur aſpicitis, quibus quotidie percuſſionibus intereat populus, videtis, cuius hoc niſi noſtro præcipuè peccato agitur? Ecce populatæ urbes, euerſa ſunt caſtra, Eccleſiæ ac Monaſteria deſtructa; in ſolitudinem agri facti ſunt. Sed nos pereunti populo authores mortis exiſtimus, cui eſſe debuimus duces ad vitam. Ex noſtro etenim peccato populi turba proſtrata eſt, quia faciente noſtra negligentia erudita non eſt. *S. Greg. hom. de cura Paſt.*

III. POINT.

CONSIDEREZ ce que les Eccleſiaſtiques doiuent faire en ce temps: Premierement, c'eſt de garder l'abſtinence preſcripte par l'Egliſe plus exactement que le reſte des Chreſtiens, ſe ſouuenant qu'autrefois il eſtoit enioint de ieuſner. 2. c'eſt d'aſſiſter en eſprit de penitence aux Proceſſions qui ſe font, ſe conſiderans comme des victimes chargées de leurs propres pechez, & de tous ceux du peuple, s'aduoüans coupables deuant la diuine Maieſté, de tous les crimes qui ſe commettent au monde, & de tous les chaſtimens imaginables, s'offrans à ce ſuiet en ſacrifice pour les expier, & en faire amande honorable à Noſtre-Seigneur: c'eſt la diſpoſition principale que l'Egliſe demande de ſes enfans en cette Proceſſion, qui auec celles des Rogations s'appellent *Proceſsiones lugubres*, parce que chacun y doit venir en eſprit & en habit de penitence. 3.

Peccauimus, iniquitatem fecimus, impie egimus, &c. tibi Domine iuſtitia, nobis autem confuſio faciei. *Dan. 9.*

Meritò hæc patimur, quia peccauimus in fratrem, &c idcirco venit ſuper nos iſta tribulatio. *Gen. 42.*

In ſpiritu humilitatis, & in animo contrito. *Proceſsiones nigræ.*

Vbi ſic itur in Deum, ibi grauitas honeſta,

& cura ſollicita, & proceſſio modeſta & Eccleſia vnita, & Dei omnia. *Tertul. libr. de præſcr. cap.* 43
Modeſtia veſtra nota ſit omnibus hominibus *Philipp.* 4.
Obſecrationes, orationes, poſtulationes, gratiarum actiones, pro omnibus hominibus, pro regibus, & omnibus qui in ſublimitate ſunt, vt tranquillam, & quietam vitam agamus, in omni pietate & caſtitate. 1. *Tim.* 2.

C'eſt de garder en cette Proceſſion vne tres-grande modeſtie de corps, principalement des yeux, ne ſe preſſant pas pour marcher, mais ayant égard à celuy auec qui l'on marche, pour n'aduancer ou ne retarder point trop, ne regardant pas çà & là, mais tenant la veuë bien composée, afin que les ſeculiers puiſſent eſtre édifiez par leur exemple, & portez à cét eſprit interieur de penitence qui ſe trouue en ſi peu de perſonnes. 4. C'eſt d'y prier, ſoit de cœur, ſoit de bouche, & implorer affectueuſement les ſuffrages des Saints pendant qu'on chante les Litanies.

Prenez en la reſolution, puiſque c'eſt ce que Dieu demande de vous, & que le peuple en doit attendre, & à quoy voſtre deuoir vous oblige.

Vt in omnibus honorificetur miniſterium noſtrum, & præbeamus nos exemplum bonorum operum, & luceat lux noſtra coram omnibus hominibus, vt videant opera noſtra bona & glorificent Patrem. Rom. 11. Tit. 2. Matth. 5.

MEDITATION

Pour la feſte de ſaint Iacques & ſaint Philippe, Apoſtres.

De la connoiſſance amoureuſe de Noſtre-Seigneur Ieſus-Chriſt.

1. *Combien iuſtement noſtre Seigneur pourroit faire à la pluſpart du monde, le reproche d'auiourd'huy,* Tanto tempore, &c.
2. *Qu'eſt-ce que connoiſtre Ieſus-Chriſt, & en quoy giſt cette connoiſſance.*
3. *Prerogatiues de cette connoiſſance au deſſus des autres.*

Tanto tempore vobiſcum ſum & non cognouiſtis me. Ioan. 14. 9.

I. POINT.

In terris viſus eſt & cum hominibus conuerſatus eſt. *Baruch.* 3.

CONSIDEREZ combien il y a de Chreſtiens & d'Eccleſiaſtiques à qui Noſtre-Seigneur pourroit iuſtement faire encore auiourd'huy ce meſme reproche. Depuis tant de temps qu'il s'eſt donné à connoiſtre par ſon Incarnation, par ſa vie, par ſes miracles, par ſa conuerſation, par ſes predications

tions, combien peu qui ont fait profit de ces connoissances? Iugez-en par vous-mesme, & dites en verité, si depuis que vous estes raisonnable, si depuis que vous estes Ecclesiastique, depuis tant de fois que vous auez receu Iesus-Christ au saint Sacrement, que vous en auez oüy parler, que vous vous estes entretenu auec luy, vous pouuez dire que vous l'ayez connu?

II. POINT.

CONNOISTRE Iesus-Christ n'est pas seulement sçauoir qu'il est vray Fils de Dieu, engendré de toute eternité dans le sein de son Pere, qu'il s'est fait homme pour nous, & qu'il est mort pour nous donner la vie, ce n'est pas auoir seulement l'intelligence des mysteres de nostre Religion; mais il faut pour connoistre Iesus-Christ que la connoissance que nous en auons, nous porte à l'aymer, à l'honorer, & à nous rendre semblables à luy; car que nous seruiroit de le connoistre, si nous ne l'aymions? Quand ie verrois aussi clair que les Prophetes, dit l'Apostre, & que i'aurois vne parfaite intelligence de tous les mysteres & de toute sorte de sciences, si je n'ay la charité ie ne suis rien. C'est la difference qu'il y a entre la connoissance des Anges & des demons; aux vns cette connoissance est seiche & sterile, aux autres elle est effectiue, c'est à dire, qu'éclairant leurs entendemens, elle incline puissamment leurs volontez à l'aymer & à le seruir de tout leur cœur. C'est cette mesme connoissance qui a rendu si conforme saint Philippe à Nostre-Seigneur, & qui a fait que ce grand Saint ayant beaucoup souffert en sa vie pour l'amour de luy; est mort à son exemple sur l'Autel de la Croix, & s'est offert à luy en parfait holocauste. C'est cette mesme conformité qui a donné vn tel credit à saint Iacques qu'on le prenoit pour Iesus-Christ mesme & pour le Messie, tant il s'estoit estudié par cette amoureuse connoissance à l'imitation de son Maistre. C'estoit à qui toucheroit par respect le bord de sa robbe, comme vn peu apres son martyre la ville de Ierusalem fut ruinée, on creut que c'estoit en punition de sa mort, tant on l'estimoit vn grand Saint.

Si habuero prophetiã & nouerim mysteria omnia, & omnem scientiam, charitatem autem non habeam, nihil sum.

Iosephus.

Voyez maintenant si la connoissance que vous auez de Iesus-Christ, est de cette nature, si elle vous fait produire de bonnes œuures, si elle vous porte à son amour, & si vous desirez des motifs pour vous y porter,

III. POINT.

Electus ex millibus. Quid quæris quod in illo non inuenias; si ægrotus es, medicus est; si exulas, dux est; si desolatus, Rex est; si impugnaris, pugil est; si sitis, potus est; si alges, vestimentum est; si tristaris, gaudium est; si obtenebraris, lux est; si orphanus es, pater est. S. *Bern. de pass. Do* 14.

Hæc est vita æterna, vt cognoscant te solum Deum verum & quem misisti Iesum Christum. *Ioan.* 17.

Nosse te consummata iustitia est, & scire iustitiam & virtutem tuam, radix est immortalitatis. *Sap.* 15.

CONSIDEREZ trois qualitez & trois prerogatiues qu'a pardessus toutes les autres la connoissance amoureuse de Nostre-Seigneur Iesus-Christ. 1. C'est le plus noble employ sans contredit que nous puissions auoir en terre, n'y ayant rien en beauté, en bonté, en sagesse, en puissance qui luy soit comparable. 2. C'est la plus agreable & la plus delicieuse de toutes les occupations du monde. Enfin, c'est la plus vtile & la plus necessaire de toutes. C'est cét vn necessaire si recommandé dans l'Euangile, & qui seul fait les Saints & les Bienheureux dans le Ciel. Mais comme cette connoissance est vn don de Dieu : Demandez-la luy auec humilité, le suppliant auec saint Augustin, de vous donner la connoissance parfaite de vostre neant d'vn costé, & de ses grandeurs de l'autre, afin de ne tomber point dans le reproche d'auiourd'huy.

Domine Iesu nouerim me, nouerim te, nec aliquid cupiam nisi te, &c. S. Aug.

MEDITATION

Pour le Lundy des Rogations.

1. *Pourquoy ont esté instituées les Rogations, & qu'elles s'obseruent encores auiourd'huy.*
2. *Qu'est-ce que les Ecclesiastiques doiuent faire en ce temps & comment ils se doiuent comporter és Processions.*

Petite & accipietis, &c. omnis enim qui petit accipit, &c. Luc. 11. 9.

I. POINT.

Mamertus, alias Mamercus, sanctissimæ vitæ, & beatissimi obitus, Viennensis Episcopus, qui vsum sa-

CONSIDEREZ qu'encores que la premiere institution des Rogations vienne de saint Mamert Euesque de Vienne, qui ordonna les prieres publiques, les Litanies, les Proces-

ſions, & l'abſtinence qui s'obſeruent pendant ces trois iours, pour deſtourner la colere de Dieu, & éuiter les fleaux dont ſa Prouince eſtoit menacée : l'Egliſe n'a pas laiſſé neantmoins d'en retenir l'vſage pour d'autres bonnes raiſons, qui nous doiuent rendre & faire eſtimer ce temps extrémement precieux & conſiderable. 1. Pour faire proteſtation ſolemnelle que nous ſommes pecheurs, & par l'effort de nos larmes & de nos prieres, iointes aux interceſſions des Saints dont nous implorons l'aſſiſtance, obtenir de Dieu la remiſſion de nos pechez, quant à la coulpe, & quant à la peine, & pour cela qu'il luy plaiſe déтourner de nous les fleaux de la peſte, de la guerre, & de la famine. 2. Pour le prier qu'il veüille donner ſa benediction aux fruits de la terre, qui ſont encores tendres & ſuiets à mil accidens 3. Afin qu'eſtant déchargez du fardeau de nos pechez par la penitence, & la mortification, nous puiſſions, portez ſur les aiſles de nos prieres & de nos deſirs, ſuiure plus librement au Ciel Noſtre-Seigneur à ce prochain iour de ſa triomphante Aſcenſion, & demander auec plus de confiance ce qui eſt neceſſaire en ce temps, où il nous dit, *Petite & accipietis, quærite & inuenietis.* Matth. 7.

Concluez d'icy l'obligation qu'ont les Eccleſiaſtiques de bien paſſer ces iours des Rogations, puis qu'outre leurs pechez, pour leſquels ils doiuent faire penitence, ils ſont encores obligez de prier pour ceux du peuple, afin de deſtourner les chaſtimens & les punitions dont Dieu les menace, & pour luy arracher les armes des mains, comme des autres Moyſes, dont ils tiennent la place. Or pour le faire comme il faut,

II. POINT.

CONSIDEREZ que ce que les Eccleſiaſtiques doiuent faire en ces iours des Rogations; c'eſt 1. De garder l'abſtinence que l'Egliſe ordonne, plus exactement que le reſte des Chreſtiens, ſe ſouuenant qu'autrefois il eſtoit commandé de ieuſner pendant ces trois iours. 2. D'aſſiſter aux Proceſſions qui ſe font, en eſprit de penitence, nous conſiderant comme des victimes chargées de nos propres pechez, & de tous ceux du peuple, nous auoüans coupables deuant ſa diuine Maieſté, de tous les crimes qui ſe commettent au monde, & dignes de tous les chaſtimens imaginables, nous offrans à ce ſuiet en ſacrifice pour les expier, & en faire amande honorable auec Noſtre-

crarum Litaniarum in Gallijs tempore Valentiniani tertii Imp. an. Chr. 452. reſtituit. *Sigib. ad an. 461.*

Rogationes quas ante Aſcenſionis Dominicæ triumphum celebramus, à Mamerto Vienneuſi Epiſcopo inſtitutas dum vrbs illa multis terreretur prodigiis. *Greg. Tur. l. 2. c. 34.*

In multis offendimus omnes. *Iac. 3. 2.*

Rogationes & Litanias ante Aſcenſionem Domini placuit celebrari; ita vt præmiſſum triduanum ieiunium in Dominicę Aſcenſionis ſolemnitate ſoluatur, per quod triduum ſerui & ancillæ ab opere relaxentur, quo magis plebs vniuerſa conueniat. Quo triduo omnes abſtineant, & cibis quadrageſimalibus vtantur, *Conc. Aur. 1. c. 29. an. 107.*

Quod proceſſiones per agros, & campos peraguntur, rationem quidem habet, nempe quod populus oret vt ſegetes ac fruges terræ à Domino conſeruentur. *Conc. Colo. 1539. p. 9. c. 8.*

Quieſcat ira tua, & eſto placabilis ſuper nequitia populi tui. *Exod. 32. 12.*

Aut dimitte eis hanc noxam, aut ſi non facis, dele me de libro tuo. *ib. 3.*

Sacerdos debet ſemper eſſe ſuſpirans & lugens ſiue ſua, ſiue aliena peccata, vt confundat eos qui nec peccare dubitant priuſquam peccent, nec poſtquam peccauerunt. Ideo ſuſpiret & plangat, vt per hoc oſtendat quia grauis, & periculoſus eſt mundus iſte fidelibus. *Chryſ. ho. 10. op. imp.*

In his ſupplicationibus ieiunatur, oratur, pſallitur, fletur. *Sydon. Apol. l. 5. c. 14.*

Omnia ho eſte & ſecundum ordinem fiant. *1. Cor. 14. 40.*

Seigneur : Voilà la diſpoſition principale que l'Egliſe demande de ſes enfans dans ces Proceſſions, leſquelles ſont appellées *Proceſsiones nigræ*, parce que chacun y doit venir en eſprit, & en habit de penitence, d'où vient qu'elle-meſme ſe reueſt de deüil & prend le violet. 3. De garder en ces Proceſſions vne tres-grande modeſtie de corps, principalement des yeux, ne ſe preſſant point pour marcher, mais ayant égard à celuy auec qui l'on va pour n'aduancer ou ne retarder point trop, ne regardant pas çà & là, mais tenant la veuë bien compoſée, afin que les ſeculiers en ſoient édifiez & portez par noſtre exemple, à cét eſprit interieur de penitence qui ſe trouue en ſi peu de perſonnes. 4. D'y prier, ſoit de cœur, ſoit de bouche, & implorer affectueuſement les ſuffrages des Saints, pendant qu'on chante les Litanies.

Prenez-en la reſolution, puiſque c'eſt ce que Dieu demande de vous, & que le peuple en doit attendre, & à quoy voſtre deuoir vous oblige.

V. in omnibus honorificetur miniſterium noſtrum, &c. Rom. 11.13.

MEDITATION

Pour la feſte de l'Aſcenſion.

Du deſir que nous deuons auoir de ſuiure Noſtre-Seigneur au Ciel.

1. *Pourquoy Noſtre-Seigneur monte au Ciel.*
2. *Que nous deuons deſirer ardemment de le ſuiure, & quelles ſont les marques de ce deſir.*
3. *Ce que c'eſt que le Ciel.*

Videntibus illis eleuatus eſt, & nubes ſuſcepit eum ab oculis eorum. Actor. 1. 9.

Repreſentez-vous d'abord Noſtre-Seigneur montant au Ciel en la preſence de ſa ſainte Mere, & de ſes Diſciples, où il eſt receu du Pere Eternel & des Anges, auec vn triomphe digne de ſon merite, pour y eſtablir ſa demeure & ſon Royaume qui ne prendra iamais fin.

I. POINT.

CONSIDEREZ pourquoy ce diuin Sauueur estant encore si necessaire sur la terre, la quitte neantmoins pour aller au Ciel. Il est vray que ç'a esté en partie pour nous y aller preparer la place, qu'il nous a meritée par son Sang, suiuant la promesse qu'il en auoit faite, *Vado vobis parare locum.* Ioan. 14. Et encores pour nous seruir d'aduocat aupres de Dieu son Pere, *Ego rogabo Patrem pro vobis:* Ibid. c. 16. Mais vne raison principale a esté pour retirer nos cœurs de la terre, & nous faire desirer ardemment le Ciel, desir lequel, comme dit l'Apostre, fait gemir les Saints dans l'attente de cette felicité, & qui parmy toutes les miseres qui les affligent en cette vie, les rend desia bien-heureux par esperance.

Resiouyssez-vous auec luy de son triomphe, & le remerciez des biens qu'il vous est allé preparer: demandez-luy qu'il vous les garde, de peur que vous ne les perdiez. Priez-le qu'il soit vostre Aduocat aupres de son Pere; & qu'il destache vostre cœur des choses d'icy bas, pour le placer & le loger dans le Ciel. Et parce que ce desir est tout le fruit que nous deuons tirer de la feste de l'Ascension;

II. POINT.

CONSIDEREZ quelles sont les marques pour connoistre si veritablement on a ce desir. La 1. c'est quand on méprise les biens de ce monde, qu'on tient pour choses indifferentes les richesses, les plaisirs & les honneurs d'icy bas en comparaison de ceux que l'on attend au Ciel. La 2. quand on souhaite auec ardeur d'auancer en la perfection. La 3. quand on y trauaille de iour en iour passant par dessus toutes les difficultez qui se presentent, souffrant courageusement toutes les peines qui se trouuent au chemin, dans cette persuasion que les biens eternels ne s'acquierent point autrement qu'en trauaillant, puisque le saint Esprit nous l'asseure par ces paroles: *Per multas tribulationes oportet nos intrare in regnum cœlorum,* Actor. 14. Voyez maintenant comme vous vous trouuez à l'égard des biens du monde: quelle estime vous en faites: Si vous ne les desirez point auec ardeur, comment endurez-vous

Ascendit pandens iter ante eos. *Mich.* 2. 13.
Vt appareat vultui Dei pro nobis. *Heb.* 6. 24.
Aduocatum habemus apud patrem, Iesum Christum iustum. 1. *Ioan.* 2. 1.
Ipsi intra nos gemimus adoptionem filiorum Dei expectantes, redemptionem corporis nostri, spe enim salui facti sumus. *Rom.* 8. 23
Nam & qui sumus in hoc tabernaculo ingemiscimus grauati. 2. *Cor.* 5. 4.
Sicut aquila prouocăs ad volandum pullos suos, & super eos volitans, expandit alas suas. *Deut.* 32. 1.
Vt ibi nostra fixa sint corda, vbi vera sunt gaudia.
Mihi viuere Christus est, & mori lucrum, cupiens dissolui, & esse cum Christo. *Phil.* 1. 2.
Omnia arbitratus sum vt stercora. *Phil.* 3. 8.
Initium sapientiæ est verissima disciplinæ concupiscentia. *Sap.* 6. 18.
Sicut dicitur, nisi credideritis, non intelligetis, sic, Si non desideraueritis, non perfecte amabitis. S. *Ber. ep.* 18.
Qui seminant in lachrymis, in exultationem merent, &c. *Ps.* 125. 5.
Communicătes Christi passionibus gaudete, vt in reuelatione gloriæ eius gaudeatis exultantes. 1. *Pet.* 4. 13.
Nate, nate cœlum suspice, memẽto æternę vitæ, & ibi regnantem intuere, tibi enim vita nõ cripitur, sed mutatur in melius. *S. Symp.*

les contrarietez qui vous arriuent au chemin de la vertu ? Si vous pensez souuent à cette demeure eternelle qui vous est preparée. Si vous pensez à toute autre chose, qui pourra dire que vous desirez ; que vous voulez, & que vous esperez le Ciel ? Et si vous demandez des motifs pour vous exciter à ce desir,

III. POINT.

Pro nihilo habuerunt terram desiderabilem. *Psal.* 105. 24. Redemisti nos, & fecisti nos Deo nostro regnum. *Apoc.* 5. 9. Accipient regnum decoris, & diadema speciei de manu Domini. *Sap.* 5. 17. Percipietis immarcessibilem æternæ gloriæ coronam. 1. *Petr.* 5. 5. Si labore tanto, tantis impendiis, tanta cura agitur, vt aliquantò plus viuatur, quomodo agendum est, vt semper viuatur? S. *Aug. serm.* 64. *de verbis Do.* Si quotidie oporteret nos tormenta perferre, si gehennam ipsam paruo tempore tolerare ; vt Christum videre digni essemus venientem in gloria &c. Nonne erat dignum pati omne quod triste est, vt tanti boni participes haberemur : *Id ser.* 2. 37. 44. *de Sanctis*

CONSIDEREZ que le Ciel est le Royaume de Dieu qui nous est promis, où tous ceux qui y viuent sont Roys ; c'est où nous trouuons l'accomplissement de tous nos desirs, c'est enfin le lieu où sont tout nostre bien, tout nostre thresor, & toutes nos esperances.

Si on prend tant de peine pour les biens de cette vie, quoy que petits & passagers, que deuõs nous faire pour ceux de l'autre, qui sont immenses & eternels ? Et si les hommes trauaillent auec tant d'inquietude pour gagner ce qu'ils doiuent perdre dans peu de iours, pensons-nous auoir le Paradis pour rien?

O stulti & tardi corde ad credendum, nonne hæc oportuit pati Christum, & ita intrare in gloriam suam? Luc. 24.

MEDITATION

Pour l'Octaue de l'Ascension.

Des dispositions à la feste de la Pentecoste, sur l'exemple des Apostres.

1. *Combien il est necessaire de se bien disposer à receuoir le saint Esprit?*
2. *Quelles preparations firent les Apostres à ce suiet?*
3. *Quelles doiuent estre les nostres?*

Dum complerentur dies Pentecostes, erant omnes pariter in eodem loco, &c. Act. 2. 1.

I. POINT.

Effundā spiritum meū super omnem carnem. *Joel.* 2. 28.

CONSIDEREZ combien il est necessaire de se bien disposer à receuoir le saint Esprit à cette Feste prochaine. 1. Parce que faute de preparation, l'on se priue des graces que Dieu communique ce iour là plus abondamment qu'aux au-

tres. 2. Parce qu'en ce iour les hommes ont esté faits les enfans adoptifs de Dieu, par le moyen de la grace & de la charité que le sainct Esprit a répanduë dans les cœurs. Dignité si grande, que S. Iean ne pouuant l'exprimer, se contente de dire auec estonnement : *Videte qualem charitatem dedit nobis Pater, vt Filij Dei nominemur & simus.* 3. Parce que cette Feste est comme l'anniuersaire de la naissance de l'Eglise, dont nous sommes les membres; la loy Chrestienne y ayant commencé d'estre publiée, & d'obliger ceux à qui elle fut annoncée. Enfin, parce que celuy que nous auons à receuoir, est vn Dieu, *Deo præparatur habitaculum, non hominibus.* 1. Par. 29.

Omnia dona excedit hoc donum, vt Deus hominem vocet filium & homo Deum nuncupet patrem. *S. Leo ser. 6. de Pesch.*

Quid honorificentius Imperatori, quam vt Ecclesiæ filius dicatur? *S. Ambros. in obit Theo.*

Dabo legem meam in visceribus eorum, & in corde eorum superscribam eam. *Ier. 31. Heb 10. 16.*

Appositæ sunt in die illa animæ circiter tria millia. *Act. 2. 41.*

Multi eorum qui audiebant verbum, crediderunt, & factus est numerus virorum quinque millia. *Act. 4. 4.*

II. POINT.

CONSIDEREZ quelles preparations firent les Apostres pour receuoir le sainct Esprit. Sainct Luc nous apprend dans leurs Actes, qu'estant tous assemblez auec les Disciples dans le Cenacle, ils y demeurerent enfermez auec la saincte Vierge, perseuerans dans vne oraison continuelle : *Et cum introissent in cœnaculum, ascenderunt vbi manebant Petrus & Ioannes, &c. Hi erant perseuerantes in oratione cum Maria matre Iesu & fratribus eius.* Act. 1. Paroles esquelles nous sont marquées trois excellentes dispositions qu'ils y apporterent. La 1. est le recueillement qui les retire des promenades & des visites de la ville, en les enfermant dans leur maison: qui les retire mesme des allées & des venuës qu'ils pourroient faire dans la maison en les enfermant dans vne chambre, & enfin qui les retire des pensées inutiles & de l'affection de toutes les choses creées, pour les renfermer dans leur cœur, pour ne penser qu'à Dieu & à eux-mesmes. La 2. c'est l'vnion fraternelle qui les vnit de cœur aussi estroittement, comme ils l'estoient de maison & de chambre, en sorte qu'on peut desia dire de ces premiers Chrestiens, ce qu'on dit apres des autres; *Multitudinis credentium erat cor vnum & anima vna.* La 3. c'est la priere feruente & continuelle qu'ils adressent au Ciel, encores qu'ils ne doutassent pas de la promesse qui leur en auoit esté faite.

Qui intendit ad interiora & spiritualia peruenire, oportet eum cum Iesu à turba declinare. *1. Imit. Chr. c. 10.*

Vacate & videte *Psal. 45. 11.*

Venite seorsum in desertum locum, & requiescite pusillum. *Marc. 6. 31.*

Qui habitare facit vnius moris in Domo. *Ps. 67. 7.*

Vt omnes vnum sint, sicut tu pater in me, & ego in te, vt ipsi in nobis vnum sint. *Ioan. 17. 21.*

Inuenit eos concordes charitate.

Os meum aperui, & attraxi spiritum. *Ps. 118. 131.*

III. POINT.

CONSIDEREZ suiuant ce modelle que pour receuoir le sainct Esprit, il faut de nostre part apporter ces trois dispositions que pratiquerent les Apostres: La premiere, la retraite, parce qu'on ne peut se rendre capable d'estre receu

Quis dabit mihi pennas, sicut columbæ, & volabo, & requiescam? Ecce elongaui fugiens *Ps. 54. 5.*

Mandatum nouum do vobis, vt diligatis inuicem sicut dilexi vos, vt & vos diligatis inuicem. *Ioan* 13. 34.
Vt à carnali dilectione distingueret, addidit, sicut dilexi vos. *Aug. tr. 65. in Ioan*
Dabit spiritum bonum petentibus se. *Luc.* 11.
Erant perseuerantes in oratione. *Act.* 1. 14.
Oportet orare semper. *Luc.* 18. 1.

en la familiarité de Dieu, qu'en se retirant des affaires du monde. La seconde, l'vnion & la charité qui fait que nous ne voulons faire tort à personne, ains au contraire que nous faisons du bien à tous autant que nous pouuons. La troisiéme c'est la priere : car encore que Dieu soit assez bon pour nous donner le saint Esprit sans le demander, & que par tous nos efforts nous ne le puissions meriter, neantmoins, il veut que nous le demandions : mais que nous le demandions auec instance & perseuerance, au matin, sur le midy & au soir, au commencement, au progrés & à la fin de nos actions.

Voyez maintenant comme vous pouuez pratiquer cette retraite, ou en vous retirant effectiuement quelques iours de la semaine, pour penser vn peu plus serieusement à vous mesme; ou en retranchant quelques entretiens moins necessaires, en parlant & en conuersant moins que vous ne faites; ou enfin, s'il faut tousiours agir, taschant d'agir auec moins d'empressement & d'attache naturelle à ce que l'on fait. Regardez en suite si vous auez cette vnion de charité auec vn chacun, si vous n'auez point d'enuie, de ialousie, ny d'auersion contre personne : Et enfin quelle priere vous auez dessein de faire : Vous n'en sçauriez trouuer de plus belle que celle dont se sert l'Eglise en ce temps, *Veni Creator*, ou *Veni sancte spiritus*. Seruez-vous-en & outre cela adressez souuent vos veux au Ciel, par de frequentes & courtes aspirations.

Vbi zelus & contentio, ibi inconstantia & omne opus prauum. *Iac.* 3. 16.
Fraternitatem diligite. 1. *Pet.* 2. 17.
In hoc cognouimus charitatem Dei, quoniam ille animam suam pro nobis posuit: & nos debemus pro fratribus animas ponere. 1. *Ioan.* 3. 16.

Emitte Spiritum tuum & creabuntur. Psal. 103. 30.
Spiritum sanctum tuum innoua in visceribus meis. Psal. 50. 12.
Spiritu principali confirma me. Psal. 50. 14.
Insiliat in me Spiritus tuus, & muter in virum alterum. 1. Reg.

MEDITATION

Pour le iour de la Pentecoste.

Des proprietez du saint Esprit, figurées par le vent & par le feu.

1. *Apres que les Apostres se sont preparez;*
2. *Le S. Esprit descend en forme de vent & de feu, & pourquoy.*
3. *Marques pour connoistre si nous auons receu le S. Esprit en cette Feste.*

Dum

Dum essent in vnum discipuli congregati, factus est repente de cælo sonus, tanquam aduenientis Spiritus vehementis, & repleuit totam domum vbi erant sedentes. Act. 2. 2.

I. POINT.

FIGVREZ-vous estre dans cette Sale en la compagnie de Nostre-Dame & des Apostres, qui attendent depuis dix iours la venuë du saint Esprit, & qui se disposent à le receuoir par prieres, ieusnes & recollections: Et en passant, voyez vn peu quelles preparations, quelle retraite, & quelles prieres vous auez fait à ce suiet: car le saint Esprit ne se donne qu'à vn cœur bien preparé.

Inuenit corda discipulorum receptacula munda, & tribuit eis charismatum dona.

II. POINT.

CONSIDEREZ que l'heure estant venuë que Dieu auoit determiné d'enuoyer son saint Esprit, & le répandre sur les fideles, voicy qu'il descend tout à coup comme vn vent impetueux, & paroist en forme de langues, mais de langues de feu, sur la teste de tous ceux qui estoient là presens. Pesez bien toutes ces circonstances. Il vient *tout à coup*, parce que les visites du saint Esprit n'ont point d'heure, elles se font quand il luy plaist, pour nous obliger à nous tenir tousiours prests. Il vient *en forme de vent*, parce que le vent rafraischit, & separe le grain d'auec la paille, le saint Esprit amortit les ardeurs de la concupiscence, & nettoye l'ame de ses moindres ordures. Il vient encore sous *la figure des langues*, parce que comme la langue fait le discernement d'entre les choses douces & les ameres, le saint Esprit nous fait discerner le bien d'auec le mal, nous faisant sauourer les choses du Ciel, & nous donnant du dégoust pour celles de la terre: mais ces langues sont des *langues de feu*, pour montrer que comme le feu outre les proprietez naturelles qu'il a d'éclairer & d'échauffer, est encore le plus actif de tous les élemens, vne ame qui a receu le saint Esprit ne peut demeurer vn moment à rien faire, & faut necessairement que comme le feu ne peut demeurer caché, elle le fasse aussi-tost paroistre.

Et apparuerunt illis dispertitæ linguæ, tanquam ignis, seditque supra singulos eorum. *Act.* 2. 5.

Spiritus vbi vult spirat & vocem eius audis, sed nescis vnde veniat aut quo vadat. 1. *Ioan.* 3. 8.

Cuius ventilabrum in manu eius, & emundabit aream suam. *Matth.* 5.

Effundam super vos aquam mundam, & mundabimini ab omnibus inquinamentis vestris. *Ezech.* 36. 24.

Nos non spiritum huius mundi accepimus, sed spiritum qui ex Deo est, vt sciamus quæ à Deo donata sunt nobis. 1. *Cor.* 2. 12.

C'est ainsi que font auiourd'huy les Apostres, lesquels apres auoir esté réplis de ce feu celeste, & enyurez de ce vin nouueau

Repleti sunt omnes Spiritu sancto, & cœperunt loqui. *Act.* 2. 4.

Boanerges filij tonitrui. *Marc.* 3. 17.
Hunc definito consilio præscientia Dei traditum per manus iniquorum affligentes interemistis. *Act.* 2. 23.
In omnem terram exiuit sonus eorum. *Psalm.* 19. 18.

qu'il auoit promis par son Prophete, *Ioel.* 2. *Isa.* 44. ne peuuent se tenir vn moment en repos, mais vont prescher hardiment la Foy de Iesus-Christ, à la face de ceux qui l'auoient mis à mort, & comme des enfans du tonnerre vont terrasser l'empire du demon, & triompher de l'enfer & du monde. Qui ne s'estonnera que ceux qui auparauant se tenoient cachez dans des maisons particulieres, aillent maintenant à la faueur de leur zele, porter par tous les coins de la terre la connoissance d'vn homme-Dieu crucifié ?

III. POINT.

Propter metum Iudæorum.
Discipulus Iesu, occultus tamen propter metum Iudæorum. *Ioan.* 19. 38.
Si omnes essemus huiusmodi, quot terrarum orbes attrahere & ipsi possemus ? Nempe in reliquis artibus centum simul pueros vnus docere sufficeret. Hic autem cum plurimi magistri sint, atque ideo discipuli longe plures esse deberent, nullus tamen accedit, nullus attrahitur. Quippe discipuli semper Doctorum vitam intuentur. *S. Chrys. ho.* 10. *in* 1. *Tim.*
Peruersæ cogitationes separant à Deo, quoniam in maleuolam animam non introibit sapientia, nec habitabit in corpore subdito peccatis: spiritus enim sanctus disciplinæ effugiet fictum, & auferet se à cogitationibus quæ sunt sine intellectu, & corripietur à superueniente iniquitate. *Sap.* 1. 4.

CONSIDEREZ maintenant si vous auez, ie ne dis pas la plenitude de cét Esprit diuin, comme les Apostres, mais si vous en auez quelque petite portiõ. Les effets en sont les veritables marques: *Vbi Spiritus est, operatur magna; vbi renuit operari, non est*, dit S. Gregoire. Helas ! comment iriez-vous prescher comme les Apostres à des gens qui se mocqueroient de vous, & qui chercheroient à vous faire mourir; quand vous ne pouuez souffrir vn petit mot de trauers ? comment feriezvous librement la fonction d'vn homme Apostolique, quãd vous ne vous estes pas encores bien ouuertement declaré pour Chrestien ? Vous auez tant de peine en compagnie de dire vn mot de pieté, de reprimer vn blasphemateur, de souffrir vne petite raillerie. Quand nous voyons douze hommes seulement, & si mal pourueus des dons de la nature, comme estoient les Apôtres, attirer à Iesus-Christ quasi tout le monde, n'est-ce pas vne marque euidente que nous n'auons gueres de cét esprit de Dieu, puisque le nombre estant maintenant innombrable des Predicateurs & des Ecclesiastiques, ils ne peuuent attirer le peu qui reste, qui neantmoins deuroit suffire pour conuertir mille mondes ? Mais faut-il s'en estonner quand on apporte des oppositions toutes formelles à cét Esprit diuin, par les attaches secrettes à ses aises, à ses plaisirs, par la recherche des biens & des honneurs, & par vne dissipation perpetuelle d'esprit qui bouche les auenuës aux graces de ce diuin Paraclete lequel ne se plaist que dans le silence & dans le secret du cœur ?

Purifiez donc vostre ame & vostre cœur de cét esprit du monde, parce que Nostre Seigneur dit luy-mesme, que le monde ne le peut receuoir.

Mundus non potest accipere, quia non nouit eum, nec scit eum. Ioan. 14.

MEDITATION

Pour le Lundy de la Pentecoste.

De la Charité que produit le saint Esprit par sa venuë dans vne ame.

1. Pourquoy l'Eglise nous propose aujourd'huy cét Euangile.
2. Cinq marques du veritable amour.
3. Les moyens de l'acquerir.

Sic Deus dilexit mundum, vt Filium suum vnigenitum daret. Ioan. 3. 16.

I. POINT.

CONSIDEREZ, que l'Eglise en nous proposant aujourd'huy cét Euangile, nous veut apprendre que ceux qui ont receu le saint Esprit à la Feste de la Pentecoste, & qui ont esté regenerez par ce feu diuin, doiuent auoir de l'amour pour celuy qui en a tant eu pour eux : parce que l'amour ne peut-estre dignement recompensé que par amour : Voulez-vous donc connoistre à cette grande Feste, si vous auez receu le saint Esprit ? voyez si vous viuez & si vous agissez dans l'esprit de charité & d'amour : Et pour le connoistre,

Baptisabimini in Spiritu sancto. *Act.* 1. 5.
Si Spiritum sanctum accepistis ? *Act.* 19. 2.
Solum est charitatis donum quod diuidit filios perditionis æternæ. S. *Aug.* 15. de *Trin.* 18.

II. POINT.

CONSIDEREZ que les marques du veritable amour que produit le S. Esprit chez nous, sont 1. Ne faire chose aucune volontairement qui déplaise à Dieu, soit grande, soit petite, n'estimant point de mal au monde que le peché. 2. Faire tout ce que l'on pense luy deuoir plaire & purement pour son respect. 3. Auoir vne grande dépendance de Dieu, & vne totale resignation & conformité à sa tres-sainte volonté. 4. Souffrir volontiers & pour l'amour de luy, ce qui se presente

Omnis qui natus est ex Deo, non facit peccatum. 1. *Ioan.* 3. 18.
Qui timet Deum, nihil negligit. *Eccl.* 7. 19.
Non ex tristitia aut ex necessitate. 2. *Cor.* 9. 7.
Diliges Dominum Deum tuum : *Ex toto corde*, id est intellectu vt nullum in confessione diuinitatis relinquas errori locum. *In tota anima*, id est, vo

de penible en l'ame, au corps, en la reputation ou aux biens de fortune. Enfin ressentir viuement par vn zele de son honneur les iniures faites à sa diuine Maiesté, tant par nous que par les autres.

Si vous trouuez ou toutes ou quelqu'vne de ces marques en vous, reconnoissez humblement que ce sont des effects de cét Esprit diuin, & remerciez-en la diuine bonté : mais si vous en estes dépourueu, ou que vous ne les ayez pas au degré que vous souhaiteriez bien, ne desesperez pas pourtant, mais apprenez dans le

III. POINT.

Les moyens de l'acquerir. Le 1. est, de le demander souuent. S'il a esté necessaire que Nostre-Seigneur employast sa priere pour nous le meriter & nous l'enuoyer : N'est-il pas bien iuste que nous le demandions aussi ? Le 2. est de s'exercer à produire quantité d'actes d'amour ; car comme en chantant on apprend à chanter, aussi en aymant on apprend à aymer. Le 3. c'est de vuider nostre cœur de tout amour du monde, & le purifier des moindres attaches que nous pourrions auoir aux creatures; car on ne sçauroit aymer Dieu & le monde tout ensemble.

Si cela vous semble difficile, considerez que l'on n'a rien sans peine : mais qui plus est, l'onction de ce diuin Esprit adoucira bien-tost toutes les difficultez.

Presentez-luy auiourd'huy vostre cœur afin de le nettoyer de toutes les affections dereglées, pour le brusler en suite du feu sacré de son diuin amour. Et pour cela, voyez quelle est l'affection qui predomine en vous. Si c'est la vanité, l'auarice ou l'ambition, ou autre semblable, pour luy en faire vn sacrifice; en luy disant auec toute l'Eglise, & le plus humble sentiment que vous pourrez auiourd'huy & tous les iours de cette Octaue; ce bel Hymne de Tierce.

Veni Creator Spiritus, &c. ou cette Prose qui se dit à la Messe.

Veni sancte Spiritus & emitte cælitus, &c.

suntatē, vt nihil ei cótrarium velis. *In tota mente tua*, id est, memoria nihil reminiscens quo minus de eo sentias. *Interlin.*
Charitas omnia suffert 1. *Cor.* 13. 7.
Argumento nobis est, quam sint omnia perferenda ne deseramus Deum, tanta illi, vt deserant perferunt. *Aug.* 1. *de Mor. Ecc.* 21
Sustine sustentationes Dei, coniungere Deo, & sustine. *Eccl.* 2. 3.
Hæc omnia operatur vnus atque idem spiritus. 1. *Cor.* 12. 11.
Ego rogabo Patrem, & alium paracletum dabit vobis. *Ioan.* 2. 16
Si quis diligit mūdum non est charitas patris in eo. *Ioan.* 11. 15.
Amicitia huius mundi inimica est Dei : quicunque ergo voluerit amicus esse sæculi huius, inimicus Dei constituitur.
Iac. 4. 4.
Iugum meum suaue est. *Matth.* 11. 30.
Christi sarcina subleuat te, Christi sarcina pennas habet.
S. Aug. in Psal.

MEDITATION

Pour le Mardy de la Pentecoste.

Du bien des Communautez Ecclesiastiques.

1. *Le saint Esprit pour se donner demande qu'on soit assemblé dans vn lieu.*
2. *Les grands biens qui arriuent des Communautez Ecclesiastiques.*
3. *Les moyens de se plaire & d'estre vtile dans vne Communauté.*

Erant omnes pariter in eodem loco. Act. 2.

I. POINT.

CONSIDEREZ en ces paroles la conduite admirable du saint Esprit en l'establissement de l'Eglise. Il veut bien se donner à chacun des fideles en particulier, il ne demande que d'éclairer & d'échauffer tout ce corps mystique de Iesus-Christ qui l'a enuoyé pour ce suiet, mais il veut pour entretenir ce feu, dont il desire les embraser auiourd'huy; qu'ils soient tous assemblez en mesme lieu, & qu'ils soient aussi vnis de demeure que de cœur & d'esprit. *Erant omnes pariter in eodem loco.*

Concluez d'icy la necessité qu'il y a sur tout aux Ecclesiastiques, de s'affectionner à la vie commune, puisque c'est là que le saint Esprit prẽd plaisir de répandre ses graces & se communiquer auec toute plenitude, puisque c'est la vie des Apostres dont ils tiennent la place, c'est la vie des premiers Chrestiens, & enfin celle que Dieu a de tout temps inspirée à ses Saints, & qu'il inspire encore tous les iours à tant de saintes ames dans le monde.

Cõmunis vita, fratres, omnibus necessaria est, maximè his qui Deo irreprehensibiliter militare cupiunt, & vitam Apostolorum eorumque discipulorũ imitari volunt, &c. Vnde consilium dantes vestram prudentiam hortamur vt ab Apostolicis regulis non recedatis, sed communem vitam ducentes & scripturas rite intelligentes, &c Quę Deo vouistis adimplete. *S. Vrb. 31. Ep. vnic. ante medium. Et infra.*

Remerciez-le de cette faueur si vous y estes appellé, & pour vous en donner plus d'estime.

II. POINT.

CONSIDEREZ les grands biens qui arriuent des Communautez Ecclesiastiques. On peut dire en ce point ce que Saint Bernard dit des Monasteres ; Que les cheutes sont plus rares, les graces plus frequentes, les bons exemples nous forcent heureusement de bien faire, la ferueur s'y entretient, la perfection y est plus grande. Dauantage l'esprit Ecclesiastique s'y nourrit, la conuersation y est toute saincte, l'interest particulier estant banny on sert Dieu & le prochain auec plus de liberté, il n'y a point de *mien* ny de *tien*, qui diuise les esprits, qui refroidisse la charité, ny qui donne ialousie à personne; si cette Communauté se trouue dans vne Parroisse, chacun en est edifié, le Curé soulagé, les Paroissiens assistez dans leurs besoins, la ieunesse instruite, & infinis autres biens semblables. Ce n'est pas seulement vne vie Apostolique que la vie commune ; mais, dit saint Basile, vne vie Angelique & le spectacle le plus agreable aux yeux de Dieu & des hommes qu'on se puisse imaginer. C'est ce qui faisoit dire par admiration au Prophete, *Ecce quam bonum & quam iucundum habitare fratres in vnum!*

Heureux ceux qui sont en Communauté, s'ils sçauoient estimer leur bonheur, mais aussi mal-heureux sont ceux qui les regardent comme des prisons : il n'y a rien de plus agreable à qui s'y plaist, il n'y a rien de plus penible & de plus intolerable à qui s'y déplaist : c'est vne source abondante en toute sorte de bien & de mal, de bien à ceux qui en sçauent faire profit, de mal à ceux qui y sont mécontens. Voulez-vous éuiter ce dernier, & y ressentir les biens qui viennent d'estre deduits ? En voicy les moyens.

III. POINT.

LE 1. moyen de se plaire & estre vtile dans vne Communauté, c'est d'aymer grandement & faire vne estime singuliere de ce genre de vie, & estre puissamment conuaincu des biens qui en prouiennent, *Fraternitatem diligite*, dit l'Apostre. Le 2. c'est de fuir toute singularité, se rendre ponctuel aux moindres choses du reglement ; & contribuer par l'assiduité qu'on y apportera, à l'obseruance exacte de ce qui y est porté.

Scimus vos non ignorare quia hactenus vita communis inter bonos Christianos viguit & adhuc gratia Dei viget, & maximè inter eos qui in sortem Domini sunt electi, id est Clericos in ea viuit homo purius, cadit rarius, surgit velocius, incedit cautius, irroratur frequentius, quiescit securius, moritur confidentius, purgatur citius, præmiatur copiosius. *S. Bern. hom. in Euang.*

Meum, tuum, frigidum illud verbum. *S. Aug.*

Qui se colendæ pietati dediderunt, si in societate cum aliis degunt in qua inter se vicissim alter alterius suum propositum ad virtutem exacuunt, seque inter se recte factorum æmulatione ad maiores quotidie in studiis rerum honestarum faciendos progressus impellunt, hi vitę diligenter communitate recta Angelorum viuendi ritum æmulantur. *S. Basil in Const.*

Clericus duas res professus est, & sanctitatem & Clericatum, Clericatum exterius interius sanctitatem, nam Clericatum propter populum quem Deus imposuit ceruicibus ipsorum, &c. Ergo professus est communem viuendi sanctitatem. professus est quam bonum & quam iucundum sit habitare fratres in vnum. Si ab hoc proposito ceciderit & extra manens Clericus, dimidius cecidit & ipse, &c. Si foris seruat sanctitatem dimidius cecidit, si intus habuerit simulationem, totus cecidit. *S. Aug. serm. 52. in Aquisgran. Conc. 30. III.*

Le 3. est de preferer les exercices de la Communauté, comme les prieres publiques, la recitation du Breuiaire, les Conferences & autres semblables, aux exercices particuliers non necessaires qu'on pourroit faire. Le 4. c'est de se preuenir les vns les autres en honneur, compatir aux necessitez de ses freres, les soulager dans leurs besoins, deferer à leur sentiment, & s'il faut disputer quelque affaire, le faire sans aigreur, mais auec charité ; C'est ainsi que viuoient les premiers Chrestiens, *quorum erat cor vnum & anima vna.*

Si Dieu vous a mis dans quelque Communauté, voyez de quelle façon vous vous y comportez ; si c'est auec le bon exemple, auec obeyssance & sousmission aux ordres de la maison, si vous ne viuez pas en vostre particulier au milieu de la communauté, si vous n'vsez pas de reserue & de singularité, si vous n'entretenez pas des particularitez auec personne, & si vous estes prest de seruir vn chacun. Priez Dieu aujourd'huy pour toutes les Communautez Ecclesiastiques & regulieres, qu'il luy plaise à cette feste les vnir par ensemble dans vn mesme esprit de charité, & qu'il n'y ait pas de contestation ny de diuision entre les membres d'vn mesme corps & les enfans d'vn mesme pere, que la robe de l'Eglise ne soit pas déchirée par diuerses factions, mais que nous ayons tous les mesmes sentimens.

Id ipsum dicamus omnes & vnanimes, id ipsum sentientes, & non sint inter nos schismata. Rom. 12. 1. Cor. 1. Philip. 2.

MEDITATION

Pour le Dimanche de la sainte Trinité.

De la saintete que nous deuons imiter en Dieu.

1. *Que Dieu est particulierement appellé saint, afin que nous l'imitions dans sa sainteté.*
2. *En quoy consiste cette imitation de la sainteté de Dieu?*
3. *Examen sur nous-mesmes.*

Sanctus, Sanctus, Sanctus Dominus Deus Sabaoth.
Isa. 6. 3.

C'est le sacré Trisagion que chantent incessamment les Seraphins à la gloire de Dieu, par lequel ils nous apprennent 1. L'vnité de la Diuine essence par le nom de Saint, mis au nombre singulier. 2. La trinité des personnes par ce mot de Saint repeté par trois fois. La sainteté diuine qui enuelope toutes ses perfections : Adorez-la auec eux, faites-en des actes de Foy : Et pour le

I. POINT.

CONSIDEREZ pourquoy entre les perfections diuines qui sont toutes égales, les Anges adorent particulierement sa Sainteté, C'est parce que Dieu veut que nous l'imitions specialement en ce point : d'où vient qu'il nous dit, *Sancti estote, quia ego Sanctus sum.* Leuit. 11. N'est-ce pas bien de l'honneur à vne chetiue creature de pouuoir imiter cette adorable Trinité en la plus grande de toutes ses perfections ? C'est pour cela qu'il vous a fait à son image & semblance, & qu'il a mis en vostre ame où gist toute la sainteté, trois puissances differentes, la memoire, l'entendement & la volonté, pour mieux exprimer par la sainteté de ces trois facultez, celle qui se rencontre dans les trois Personnes diuines subsistantes en vne mesme nature ; car la memoire represente la premiere personne, parce qu'elle est comme la source & l'origine de toutes les operations de l'ame : l'entendement répond particulierement au Verbe qui procede par voye de connoissance ; & la volonté a du rapport au saint Esprit, qui est produit par amour des deux personnes, du Pere & du Fils. C'est dans ces admirables rapports que consiste nostre ressemblance auec Dieu : Mais comme tout le point de nostre perfection est de sanctifier ces trois puissances, sur l'imitation des trois diuines Personnes,

Faciamus hominem ad imaginem, & similitudinem nostram. *Gen. 1. 26.*
Fontana deitas. *S. Dion.*
Splendor gloriæ, & figura substantiæ eius. *Heb. 1. 3.*

II. POINT.

CONSIDEREZ en quoy consiste cette sanctification, & les moyens d'y arriuer. 1. Pour sanctifier la memoire, il faut effacer de nôtre souuenir toutes les images du mōde; & grauer en leur place vne viue Image de la Majesté de Dieu, qui merite d'occuper

Imago Dei inuisibilis. *Colosi. 1. 18.*
In æternum non obliuiscar iustificationes tuas. *Psal. 118. 93.*

d'occuper toutes nos pensées & tous nos soins à son seruice 2. Pour sanctifier l'entendement, il faut le purifier & l'éclairer par la clarté des veritez eternelles, & des maximes de la foy. Et enfin pour sanctifier la volonté, saint Paul nous apprend qu'on ne le peut faire que par la detestation du mal, par l'adherence au bien, & par la ferueur d'esprit.

Qui timent Deum preparabūt corda sua, & in conspectu illius sanctificabunt animas suas. *Eccl.* 2. 20.
Lucerna pedibus meis verbum tuum, & lumen semitis meis. *Ps.* 118. 105.
Odientes malum, adhærentes bono, spiritu feruētes. *Rom.* 12. 4.

III. POINT.

CONSIDEREZ maintenant quel soin vous prenez pour sanctifier ces puissances de vostre ame, quelle estime vous faites de la Sainteté, est-ce ce que vous desirez le plus au monde? Ne seriez-vous pas plus content d'estre sçauant homme, & d'estre excellent en quelque perfection naturelle, qui eust de l'éclat deuant les hommes, que d'estre vn grand Saint deuant Dieu?

Certes, si vous en auiez vn desir bien formé, vous en prendriez les moyens. Entrez auiourd'huy dans vne grande confusion de voir que vous auez fait si peu d'estat, & que vous auez pris si peu de peine à correspondre aux desseins que Dieu auoit sur vous. Et parce que de vous-mesme vous ne pouuez rien, demandez instamment cette grace aux trois personnes de la Trinité: au Pere, qu'il sanctifie vostre memoire par vne continuelle pensée de sa diuine presence pleine de respect & de crainte; au Fils qu'il fortifie vostre entendement, & conduise vos pas dans les voyes de salut par le flambeau de la foy: & au saint Esprit qu'il sanctifie vostre volonte par vn amour si feruent, & vne charité si forte & si constante, que rien ne vous puisse separer de luy. C'est ce que vous souhaite l'Apostre par ces mots;

Omne desiderium meum, ante te. *Psal.* 37. 10.
Confige timore tuo carnes meas. *Ps.* 118. 120.
Timete Dominum omnes Sancti eius. *Ps.* 13. 10.
Illuminare his qui in tenebris & in vmbra sedent, ad dirigendos pedes nostros in viam pacis. *Luc.* 1. 79.
Quis nos separabit à charitate Christi? an angustia? an fames? an nuditas? &c. *Rom.* 8. 35.

Vt ambuletis dignè Deo per omnia placentes. Col. 1. Et encores ailleurs,

Gratia Domini nostri Iesu Christi, & charitas Dei, & communicatio sancti Spiritus, sit cum omnibus vobis: Amen. 2. Cor. 13. 13.

MEDITATION

Pour la feste du S. Sacrement.

Du bon vsage de ce diuin Sacrement.

1. L'excellence de ce bien fait, & ſa grandeur.
2. D'où vient que ſi peu en profitent,
3. Les manquemens que l'on y commet.

Hoc eſt corpus meum, hic eſt ſanguis meus. Matth. 26. 28. Luc. 22.

Il n'en faut pas dauantage, pour croire que le Corps & le Sang de N. Seigneur Ieſus-Chriſt eſt au S. Sacrement de l'Autel, puiſque c'eſt luy-meſme qui nous en aſſeure : Faites-en vn acte de foy tres-deuot & tres-affectueux : & puiſque la ſolemnité du Seruice & de la Proceſſion d'auiourd'huy, ſe fait en memoire & en reconnoiſſance de ce diuin Sacrement,

Declarat preterea ſancta Synodus pie, & religioſe admodum in Dei Eccleſiam inductam fuiſſe hunc morem vt ſingulis annis peculiari quodam & feſto die præcelſum, & venerabile Sacramentum ſingulari veneratione ac ſolennitate celebraretur, vtque in proceſſionibus reuerenter, & honorificè illud per vias, & loca publica circumferretur Æquiſſimum eſt enim, ſacros aliquos ſtatutos eſſe dies, quibus Chriſtiani omnes ſingulari ac rara quadam ſignificatione gratos & memores teſtentur animos erga communem Dominum, & Redemptorem, pro tam ineffabili, & plane diuino beneficio, quo mortis eius victoria, & triumphus repræſentatur, atque ſic quidem oportuit victricem veritatem de mendacio, & hæreſi triumphum agere; vt eius aduerſarii in conſpectu tanti ſplendoris & in tanta vniuerſæ Eccleſiæ lætitia poſiti vel debilitati & fracti tabeſcant, vel pudore affecti & confuſi reſipiſcant. *Conc. Trid. ſeſſ. 31. c. 5.*

Sumi voluit ſacramentum hoc tanquam ſpiritualem animarũ cibum quo alantur, & confortentur viuentes vita illius, qui dixit : qui manducat me, & ipſe viuet propter me; & tanquam antidotũ quo liberemur à culpis quotidianis, & à peccatis mortalibus præſeruemur. Pignus

I. POINT.

CONSIDEREZ l'excellence & la grandeur de ce bien-fait ineſtimable. Cette grandeur paroiſt en deux choſes principalement : ſçauoir en la qualité du don, & en la fin pour laquelle il ſe donne. La qualité du don eſt telle, que tous les eſprits humains & Angeliques ne la peuuent comprendre; car Noſtre-Seigneur nous donnant ſon Corps au ſaint Sacrement de l'Autel, il nous donne en noſtre particulier autant de fois que nous le receuons, ſa vie, ſon ame, ſes merites, & en vn mot, tout ce qu'il eſt, & tout ce qu'il poſſede, comme il s'eſt donné vne fois à tous les hommes dans ſon Incarnation, & par ſa mort, que peut-on penſer de plus prodigieux ? La fin pour laquelle il ſe donne, c'eſt pour ſeruir de nourriture à noſtre ame, pour nous vnir par ce moyen à luy auſſi eſtroitement que l'aliment s'vnit à la perſonne qui le prend, qui eſt l'vnion la plus grande, la plus parfaite, & la plus intime qui ſoit dans la nature, & où on paſſe meſme de l'vnion à l'vnité : d'où vient qu'il dit, que ceux qui le reçoiuent demeurent en luy, & luy demeure en eux, à cauſe de cette vnion intime qui fait que l'homme eſt tellement changé & transformé en Ieſus-Chriſt, qu'il ne ſe fait plus qu'vn des deux : en ſorte que comme Ieſus-Chriſt ne vit que de la vie de ſon Pere, le Chreſtien qui communie ne vit que de la vie de Ieſus-Chriſt : *Sicut ego viuo propter Patrem, & ipſe viuet propter me.* Et c'eſt pour cette cauſe que ce Sacrement adorable porte le nom de Communion.

Quelle grace ! & quel honneur aux fideles d'eſtre appellez

à la table des Anges & d'auoir effectiuement la chair & le Sang de Iesus-Christ pour nourriture !

præterea id esse voluit futuræ gloriæ & perpetuæ felicitatis, adeoque symbolum illius vnius corporis, cuius ipse caput existit cuiusque nos, tanquam membra arctissima fidei, spei & charitatis connexione astrictos esse voluit, vt idipsum omnes diceremus, nec essent in nobis schismata. *Ibid.* c. 2.

II. POINT.

CONSIDEREZ d'où vient que ce diuin Sacrement estant institué pour nourrir nos ames, & par ce moyen les purifier, les rendre victorieuses de leurs passions, & leur faire pratiquer excellemment la vertu, on void neantmoins si peu de personnes, mesme de celles qui communient souuent, qui en fassent profit : Cela ne peut venir du Sacrement, qui de soy est tousiours également efficace, mais cela procede de l'indisposition que la pluspart y apportent, & des manquemens qu'ils y commettent : Les vns y viennent par coustume ou par respect humain, pour paroistre plus deuots, les autres auec attaches à leurs plaisirs & diuertissemens. Les autres y viennent l'esprit encores tout remply des affections, & des pensées des choses du monde : d'autres auec precipitation sans aucune reflexion sur la grandeur de cét adorable Mystere : les autres aussi-tost sortis des pieds du Prestre vont se presenter à la table, le cœur encore tout plein des mauuaises vapeurs que les crimes qu'ils viennent de confesser, y ont laissées : d'autres enfin ne font aucunes actions de graces apres la Communion, faut-il s'estonner si auec ces dispositions on reçoit si peu de fruict des Communions frequentes, puisque pour prendre seulement vn morceau de pain qui puisse profiter, il faut que l'estomac soit bien disposé ?

Concorporei, vt ita dicam, & consanguinei Christi facti estis. *S. Chry. Cath. myst* 4.

Caro mea vere est cibus, & sanguis meus verè est potus. *Ioan.* 6. 56.

Quæ vtilitas in sanguine meo, dum descendero in corruptionem. *Psal.* 29. 10

Dederunt in escam meam fel *Psal.* 68. 23.

Quære pias quæso cogitationes, suscipias studiose sancteque viuas vt benedictionem participes *S. Chry. Alex. l.* 4. *in Ioan. c.* 17,

III. POINT.

CONSIDEREZ maintenant quel fruict iusques à present vous auez fait d'vn don si pretieux & si considerable : comment vous y estes vous preparé ? auec quel amour, quelle humilité, quelle pureté vous en estes vous approché ? Apres la sainte Communion, quelles actions de graces auez-vous faites, auec quelle ardeur, & quel sentiment de pieté ? Adüoüez vostre ingratitude, demandez pardon des pechez commis contre ce Sacrement, des Communions mal faites, des irreuerences commises dans l'Eglise, des Messes indeuotement dites, ou entenduës. Et pour satisfaction de tous ces desordres,

Offrez-luy la Procession d'auiourd'huy à laquelle vous assisterez le plus deuotement & modestement que vous pourrez :

Ecclesiastica autem consuetudo declarat, eam probationem necessariam esse, vt

nullus sibi conscius mortalis peccati, quantumuis sibi contritus videatur, absque præmissa Sacramentali Confessione ad sacram Eucharistiam accedere debeat. *Conc. Trid. sess. 7. & 13. cap. 6.*

offrez-luy les visites que vous ferez plus frequentes pendant cette Octaue, & les Stations que vous rendrez au sainct Sacrement exposé : offrez luy encore vostre assistance au seruice diuin, & les autres œuures de pieté & de religion, que vous ferez à son honneur & à sa gloire, par ce moyen vous pourrez en approcher auec profit, suiuant en cela l'auis de l'Apostre, qui nous enioint de nous éprouuer auparauant.

Probet autem seipsum homo, & sic de pane illo edat, & de Calice bibat. 1. Cor. 11. 28.

MEDITATION

Pour le Dimanche de l'Octaue du sainct Sacrement.

Du saint Sacrifice de la Messe.

1. *La grandeur & l'excellence de ce sacrifice.*
2. *Ce qu'il faut faire pour correspondre aux desseins de Nostre Seigneur dans l'institution de ce diuin sacrifice.*

Hoc facite in meam commemorationem. Luc. 22. 9.

La sainte Eglise a tousiours entendu ces paroles, dit le Concile de Trente, du sacrifice de la Messe, la tres-saincte & diuine Eucharistie n'estant pas seulement vn Sacrement pour nourrir nos ames, mais encores vn sacrifice pour offrir à Dieu. Et pour vous en faire connoistre l'excellence, & entrer d'abord dans l'estime que merite cét auguste Mystere,

I. POINT.

In missæ sacrificio idem ille Christus cõtinetur, & immolatur incruentè qui in ara crucis semel seipsum cruentè obtulit, quare non solum pro fideliũ viuorum peccatis, pœnis, satisfactionibus, & aliis necessitatibus, sed & pro defunctis in Christo nondum plenè purgatis ritè iuxta Apostolorum traditionem offertur. *Conc. Trid. sess. 22. c. 2.*

CONSIDEREZ sa grandeur. 1. En ce que c'est vn memorial & vne representation naïfue de la Mort & Passion du Fils de Dieu, dans lequel sont appliquez aux viuans & aux morts le prix & les merites du sacrifice de la Croix : Ce qui a fait dire à S. Ambroise, que l'Eglise celebre tous les iours les obseques de son Sauueur. 2. En ce que la victime sacrifiée, & le premier Prestre & principal offrant de ce sacrifice, n'est autre que Iesus-Christ mesme, Dieu & homme ; qui est d'vne dignité infinie, & qui s'offre auec amour infiny. 3. Parce qu'il est institué pour des fins tres nobles, à sçauoir, pour ho-

norer Dieu comme autheur de la vie, & de tous les biens du monde, pour luy rendre graces de toutes les faueurs qu'il nous départ, pour obtenir pardon des pechez, & des peines qu'ils meritent, & pour impetrer les graces & les biens dont nous auons besoin.

O Dieu! que de moyens de se sauuer! s'écrie sainct Chrysostome, se plaignant du peu de profit qu'on en retire.

Quotidie exequias Christi Ecclesia celebrat. S. *Ambr*

Pro innumerabilibus, peccatis, offensionibus & negligentiis meis, & pro omnibus fidelibus Christianis viuis atque defunctis. Heu mihi quot ad salutem viæ! nos corpus suum effecit, nobis suum communicauit corpus, & horum nos nihil à malis auertit *Hom. 62. ad. pop.*

II. POINT.

CONSIDEREZ qu'est ce que nous deuons faire de nostre part pour correspondre aux desseins de Nostre Seigneur dans l'institution de ce diuin Sacrifice. 1. Si nous sommes Prestres, c'est d'offrir tous les iours, non pas comme font plusieurs, à la haste, par maniere d'acquit, & pour le lucre, mais auec vne grande reuerence & vne singuliere deuotion, tant pour l'interieur comme pour l'exterieur, gardant exactement toutes les ceremonies ordonnées de l'Eglise, prenant le loisir de se preparer auant que d'en approcher, & dans le dessein de procurer à Dieu vne gloire infinie, & aux ames des thresors de toutes sortes de biens. Et pour les autres fideles, c'est d'y assister tous les iours s'ils peuuent auec reuerence & attention, & conformer dans le cours du Sacrifice leur intention auec celle du Prestre, faire souuent dire des Messes, & quand ils ont dessein de donner quelque chose aux Eglises, donner ce qui est plus necessaire à la celebration de ce mystere, & ce qui touche plus immediatement le Corps & le Sang de Nostre Seigneur.

Maledictus qui facit opus Domini fraudulenter. *Ier.* 48. 110.

Qui quæstum æstimant pietatem.

Examinez-vous sur les fautes interieures & exterieures que vous auez commises, ou en celebrant, ou en assistant à la Messe, comme sur la negligence à faire vos preparations, le peu d'application aux mysteres durant la celebration, la froideur de la deuotion causée par des occupations, ou diuertissemens contraires à vostre profession, & par les attaches secretes de vostre cœur aux creatures, ou à certains pechez veniels, desquels vous ne voulez pas vous faire quitte. Proposez de vous en corriger moyennant sa grace, & gardez vous d'estre du nombre de ceux qui s'excusent auiourd'huy dans l'Euangile, de ne pouuoir assister à ce festin, sur des pretextes & des excuses purement temporelles, car si elles ne sont pas mesmes tolerables dans les seculiers, combien moins le seront-elles dans les Ecclesiastiques, qui ne doiuent pas se mesler d'affaires téporelles?

Non enim terribile tantum iudicium habet, qui in carnis & spiritus inquinamento accedit ad sancta indignè, sed & otiose & inutiliter edens ac bibens; quomodo enim qui inutiliter tantum, ac tale bonum irritum facit, iudicium Dei effugiet, qui innoxios non sinit eos, qui verbum aliquod otiosum proferunt? S. *Basil. l. de bap.* c.

Cœperunt simul omnes excusare, primus dixit: Villam emi. Alter dixit; iuga boum emi quinque. Alius, Vxorem duxi. *Luc.* 14. 18.

Nemo enim militans Deo implicat ſe negotiis ſæcularibus, vt ei placeat cui ſe probauit. 2. Tim. 2. 4.

MEDITATION

Pour le iour de l'Octaue du ſainct Sacrement.

Du Sacerdoce Euangelique, & de la dignité des Preſtres.

1. L'excellence du Sacerdoce Euangelique.
2. Pour quelle fin Dieu vous a choiſi pour eſtre Preſtre, ce qu'il pretend d'vn homme en cette qualité.
3. Les moyens qu'il luy donne pour arriuer à cette fin.

Grandis dignitas Sacerdotum; ſed grandis ruina ſi pereant. S. Hier. in Ezech.

La dignité des Preſtres, dit ſainct Hieroſme, eſt incomparable, mais s'ils n'ont pas les vertus rapportantes à vn ſi haut eſtat, ils ne doiuent attendre qu'vne cheute déplorable.

I. POINT.

Accipite Spiritũ ſanctum: quorum remiſeritis peccata, remittuntur eis, & quorum retinueritis retenta ſunt. *Ioan.* 20. 23. Hoc facite.

Quam dignitatem contulit vobis Deus? quanta eſt prærogatiua ordinis veſtri? Prætulit vos Deus Regibus & Imperatoribus prætulit ordinem veſtrũ omnib⁹ ordinib⁹ imo vt altius loquar prætulit vos Angelis, & Archangelis, Thronis & Dominationibus, ſicut enim non Angelos ſed ſemen Abrahæ apprehendit ad faciẽdam redemptionem, ſic non Angelis, ſed hominibus ſoliſque ſacerdotibus Dominici corporis & ſanguinis commiſit conſecrationem *S. Bern. ad Paſt. in ſynodo congr.*

CONSIDEREZ la grandeur & l'excellence du Sacerdoce Euangelique. Cette grandeur paroiſt aux deux pouuoirs qui ſont donnez aux Preſtres en leur ordination. 1. De remettre les pechez. 2. De conſacrer le Corps & le Sang de Noſtre Seigneur. Par le 1. ils font monter les hommes au Ciel dans le Sacrement de la Penitence, & par le 2. ils font deſcendre le Dieu viuant en terre au Sacrement de l'Euchariſtie. Cette dignité eſt ſi grande, diſent les ſaincts Peres, qu'elle ſurpaſſe incomparablement toutes les dignitez de la terre, des Roys, & des Empereurs, voire meſme celle des Anges; & ce pouuoir eſt ſi noble, que Noſtre-Dame, la tres-digne Mere de Dieu, ſi elle eſtoit en terre, ne pourroit pas exercer ces deux merueilles.

Gardez-vous bien de vous laiſſer éblouïr à l'éclat de cette grandeur, mais reflechiſſant ſur vous meſme,

II. POINT.

CONSIDEREZ pour quelle fin Dieu entre tant de fideles, vous a choisi pour estre Prestre, & vous éleuer si haut : Certes ce n'est pas pour le seruir simplement, comme le reste des Chrestiens : mais c'est pour tirer de vous de tres-grands & tres-signalez seruices pour l'auancement de son honneur & de sa gloire : Et comme il vous fait approcher de sa diuine Maiesté par cette dignité sureminente plus que tous les autres hommes aussi pretend-il que vous approchiez plus prés de luy par vne vertu & sainteté extraordinaire : Et à vray dire, le Prestre ne doit-il pas estre extremement saint, & comme l'auertit le Prophete, se reuestir en ses paroles & en ses œuures, de Iustice, veu que la Prestrise le consacre entierement au culte du Dieu viuant ? Quelle bouche, & quelle langue doit-il auoir, qui est arrousée si souuent du Sang de Iesus-Christ ? combien pures doiuent estre ses mains, qui manient si familierement son sacré Corps ! combien auguste, venerable, & diuine doit estre la vie de celuy qui a le pouuoir & sur le Ciel & sur l'enfer, pour les ouurir & les fermer ; & à qui Dieu a confié ses interests pour retenir, & pour relascher ses offenses ?

Sacerdotes tui induantur iustitiam. *Psal. 131. 9.*

Quantam ab eo integritatem exigemus! quantam religionem! considera enim quales manus hæc administrantes esse oportet, qualem linguam, quæ verba illa effundat : qua denique te non puriorem, sanctioremque esse conueniat animam, quæ tantum illum tamque dignum Spiritum receperit. *S. Chrys. lib. 6. de sacerd. cap. 3.*

III. POINT.

CONSIDEREZ les moyens que Dieu donne au Prestre pour arriuer à cette fin : Et voyez quel vsage vous en faites. Ces moyens ne sont autres que les fonctions Ecclesiastiques bien faites, les Oraisons, l'office du Breuiaire, la Messe, les Confessions plus frequentes, les Instructions, l'administration des Sacremens, la décharge des affaires seculieres, & tout le temps donné pour vacquer à Dieu : D'où vient qu'à leur égard on appelle tous les iours de la semaine, Feries,

Remerciez Dieu de vous auoir appellé à vne fin si haute, & de vous auoir donné des moyens si propres pour pouuoir asseurement & facilement y atteindre si vous voulez vous en seruir. Examinez serieusement l'vsage que vous en auez fait iusqu'à present : demandez-luy pardon d'auoir fait si peu d'attention sur la sainteté a laquelle vous estes obligé par estat, & proposez pour l'aduenir de vous amender efficacement dans cette iuste apprehension, que si vous ne correspondez à vostre vocation, il ne vous condamne d'autant plus rigoureusement que

Vide quantum pro te ipso satisfeceris, vt scias quid desit tibi. Vt de tua taceam anima, vide quot animas de ore leonis, & de faucibus inferni eieceris : quantum lucri de talento tibi commisso, opere verbo & exemplo retuleris, quam sollicitè carnem tuam purgaueris ieiuniis & disciplinis ; quam fortiter pro domo Dei ex aduerso ascen-

deris, ad omnia hæc factus es ex tua professione obnoxius. *Petr. Bles. ep. 5.*

vous aurez esté releué en honneur au dessus des autres, suiuant ces paroles du Sage, *Potentes potenter tormenta patientur.* Sap. 6. C'est pourquoy saint Hierosme dit, qu'il faut se réjouyr en l'ordination d'vn Prestre, mais qu'à mesme temps, il faut craindre sa cheute.

Lætemur ad ascensum, sed timeamus ad lapsum. Car il arriue souuent à plusieurs, que

Tolluntur in altum, vt lapsu grauiore ruant.

MEDITATION

Pour la feste de saint Barnabé.

De la prudence & de la simplicité Apostolique.

1. *Pourquoy Nostre-Seigneur demande-il à ses Apostres la vertu de prudence?*
2. *Pourquoy à la prudence adiouste-il la simplicité?*
3. *Reflexion.*

Estote prudentes sicut serpentes, & simplices sicut columbæ. Matth. 10.

I. POINT.

Habete sal vobiscum: Omnis victima sale salietur, omnis sermo vester sale sit cōditus. Cauete ab hominibus.

CONSIDEREZ pourquoy Nostre-Seigneur recommande en tant d'endroits à ses Apostres, d'vser de prudence & de circonspection dans leur conduite. La raison qu'en apportent les saints Peres, c'est parce que sans prudence il n'y a point de veritable vertu. *Tolle prudentiam* (dit saint Bernard) *& virtus vitium erit*, c'est comme le flambeau & la lumiere qui montre le chemin par où il faut marcher, sans lequel on n'iroit qu'à tastons & en aueugles. De là vient que le saint Esprit l'appelle science des Saints, *scientia Sanctorum prudentia*, & ailleurs il dit qu'elle vaut mieux, & qu'elle est à preferer à toutes les forces imaginables, *melior est sapientia quam vires, & vir prudens quam fortis.* C'est auec cette vertu que saint Barnabé a tant attiré d'ames à Dieu.

Sanctorum actio ab omni parte circumspecta est bona desideria vtiliter prouidens, & mala solerter cauens. *S. Greg. Mor. cap. 10.*

Voyez si toutes vos actions sont reglées par les mouuemens de cette vertu, si vostre zele, si vos employs, si vos visites, si vos discours sont dans les termes de la prudence, si vous vous laissez

Apposita est multa herba Domino,

ſez aller à l'impetuoſité de voſtre naturel.

II. POINT.

MAIS pourquoy Noſtre Seigneur, à la prudence du ſerpent adiouſte-il la ſimplicité de la colombe; *ſimplices ſicut columbæ?* c'eſt pour monſtrer à ſes Apoſtres, que comme le ſerpent fait paroiſtre ſa prudence en deux choſes; 1. lors que ne pouuant éuiter ſa perte abſolument, il expoſe tout ſon corps, & ſe contente de ſe cacher la teſte, où qu'eſtant deſia vieil il ſe dépoüille de ſa peau par la violence qu'il ſe fait à paſſer entre deux cailloux. 2. Lors qu'eſtant pourſuiuy il lance ſon venin contre ceux qui l'attaquent: ils doiuẽt bien imiter le ſerpent en la premiere façon, c'eſt à dire, expoſer leurs biens, leur honneur & leur vie pour conſeruer la Foy, & marcher par la voye eſtroite pour faire leur ſalut: mais bien loin de ietter du venin, c'eſt à dire, ſe vanger, ou de reſiſter à ceux qui les perſecutent, ils ne doiuent auoir pour eux que des ſentimens de douceur, d'amour & de tendreſſe, tout de meſme que les colombes, dit ſaint Auguſtin, qui ſont des animaux ſans fiel, ne nuiſent iamais à ceux qui leur font tort: ne s'oppoſent pas à ceux qui dérobent leur nid, & ne laiſſent pas de retourner quand on les a chaſſées.

Qui ambulat ſimpliciter, ambulat confidenter.

III. POINT.

C'EST cette vertu qui a encore rendu ſaint Barnabé ſi recommandable, & qui a fait dire à l'Hiſtorien ſacré que c'eſtoit vn grand homme de bien, remply du ſaint Eſprit, & d'vne viue foy, *erat vir bonus & plenus Spiritu ſancto & fide.* C'eſt ce qui l'obligea pour eſtre vniquement à Dieu, comme les colombes ſont toutes à leur patron, de ſe défaire de tous les biens qu'il auoit & les ietter aux pieds des Apoſtres, & qui luy fit laiſſer la vie dans vne Synagogue, d'où ayant eſté ſi ſouuent chaſſé, il ne laiſſa pas de s'y aller expoſer pour les exhorter à ſon ordinaire.

Remarquez-vous dans voſtre conduite cette vertu de ſimplicité ſi agreable à Noſtre-Seigneur? bien loin de cela, on n'vſe maintenant que de fourbe & d'aſtuce pour ſupplanter les autres, la ſimplicité paſſe pour niaiſerie & pour ſtupidité, au lieu de regarder Dieu vniquement dans ce que l'on fait, on ne ſe gouuerne que par des conſiderations humaines & des intereſts temporels.

Deridetur iuſti ſimplicitas, huius mundi ſapientia eſt cor machinationibus tegere, ſenſum verbis velare, quæ falſa ſunt vera oſtendere, quæ vera ſunt falſa demonſtrare, hæc nimirum prudentia vſu à iuuenibus, ſcientia hæc à pueris prædiſcit.

tür, hanc qui ſciunt cæteros deſpiciendo ſuperbiunt, hanc qui neſciunt ſubiecti & timidi in aliis mirantur, quia ab eis hæc eadem iniquitatis duplicitas ſimplicitatis nomine palliata diligitur, dum mentis peruerſitas, vrbanitas vocatur, &c. *S. Greg. l. Mor. 10. c. 16.*

Regrettez les fautes que vous auez faites contre ces deux vertus, la prudence & la ſimplicité; pour les deteſter deuant Dieu, preuoyez les occaſions où vous en auez plus grand beſoin.

MEDITATION

Pour la Vigile de ſaint Iean,

A l'occaſion du feu qui ſe fait le ſoir de ce Iour.

1. *Pourquoy il eſt dit, que pluſieurs ſe réioüiront en la naiſſance de ſaint Iean.*
2. *Quelle doit eſtre la ioye en cette naiſſance.*
3. *Ce que doiuent faire les Eccleſiaſtiques pour honorer ſaint Iean Baptiſte.*

Multi in Natiuitate eius gaudebunt. Luc. 1. 14.

Voila ſur quoy ſont fondées toutes les réjouyſſances qui ſe font auiourd'huy par tout le monde.

I. POINT.

Ecce ego mitto Angelum meum qui præparabit viam tuam ante te; *Mal.* 1. 2. Ipſe præcedet ante illum in ſpiritu, & virtute Eliæ, parare Domino plebem perfectam. *Luc.* 1. 17. Dominus ab vtero vocauit me, de ventre matris meæ, recordatus eſt nominis mei. *Iſa.* 49. 1. Priuſquam te formarem in vtero, noui te, & antequam exires de vulua, ſanctificaui te, & Prophetam in gentibus dedi te. *Ierem.* 1. 5. Inter natos mulierum non ſurrexit maior Ioanne Baptiſta. *Matth.* 11. Fuit homo miſſus à Deo. *Ioan.* 1, 6.

CONSIDEREZ les raiſons, pour leſquelles il eſt dit de ſaint Iean, que pluſieurs ſe réjoüyront en ſa naiſſance. 1. Parce qu'il deuoit eſtre l'auant-courier & le Precurſeur du Fils de Dieu, l'aurore de ce diuin Soleil, & que ſa naiſſance nous annonçoit celle du Sauueur du monde. 2. Parce qu'il eſtoit ſanctifié des le ventre de ſa mere, & deuoit naiſtre auec vn plein vſage de raiſon & de grace. 3. Parce qu'il deuoit eſtre grand deuant Dieu, *Hic erit magnus coram Domino.*

Remerciez Dieu d'auoir auantagé ſon Precurſeur de tant de graces & de prerogatiues. Entrez dans des ſentimens de ioye & de congratulation. Mais parce que pluſieurs ſe trompent en la maniere de ſe réjouyr en ce ſaint iour;

II. POINT.

CONSIDEREZ que la ioye que l'on doit faire paroiſtre en la naiſſance de ſaint Iean, n'eſt pas vne ioye de diſſipation & d'extrauagance, comme font la pluſpart des peuples qui boiuent, qui joüent, qui danſent, & font mille autres inſolences, ſoit en leurs maiſons particulieres, ſoit dans les places publi-

ques, à l'entour du feu qu'ils allument, qui seruira plûtost pour les brusler, que pour les éclairer & les purifier : Mais c'est vne réjouyssance toute spirituelle, qui consiste en Prieres, en Cantiques & en assistance à l'Office diuin, qui se chante en l'honneur de saint Iean, qui doit estre comme vn petit rayon des réjouyssances que nous attendons au Ciel, ainsi que nous marque l'Eglise dans l'Oraison de cette feste : *Da populis tuis quæsumus Domine, spiritualium gratiam gaudiorum, & omnium fidelium mentes dirige in viam salutis æternæ.*

Voyez icy l'asturce du malin esprit qui se fourre par tout, & qui a sceu trouuer moyen de mesler dans vne chose si sainte, tant d'abus, tant de superstitions, tant d'excez de bouche, & autres desordres que l'on void tous les ans en ce iour. Déplorez le malheur de ces pauures abusez, & parce que vous estes obligé en qualité d'Ecclesiastique, de faire ce que vous pourrez pour remedier à ce desordre,

III. POINT.

CONSIDEREZ que ce que vous pourrez faire à ce suiet, c'est de representer au peuple, & luy faire entendre quelques iours auparauant dans les instructiõs publiques du Prosne & du Catechisme, que le feu de saint Iean n'est pas vn feu profane, comme ceux qui se font aux autres réjouissances publiques, auquel on puisse assister auec insolence, auec clameur, & auec des excez de bouche, mais que c'est vne ceremonie toute sainte, pleine de religion, & que l'on doit faire auec deuotion, reuerence & pieté : que l'on des-honore plûtost saint Iean par ces façons de faire ridicules, que de luy rendre de l'honneur, & que bien loin d'attirer les graces, qu'il est venu annoncer, nous nous rendons dignes de sa disgrace & de sa malediction : Leur faire connoistre le grand mal que font ceux, qui à pareil iour vont cueillir des herbes auec certaines obseruãces diaboliques & superstitieuses : substituer à la place de ces réjouissances mõdaines quelque ceremonie pieuse & d'édification, de laquelle il auroit aduerty le peuple auparauant : Par exẽple, faire vn Salut sur le soir, à la fin duquel on iroit processionnellement, & en ceremonie allumer le feu, on y demeureroit pendant qu'il brusleroit, en chantant des Hymnes & autres Prieres, & le feu estant consommé & esteint, on retourneroit à l'Eglise.

Venit Ioannes non manducans neque bibens. *Matth. 11. 18.*

Prenez-en auiourd'huy la resolution & faites tous vos efforts pour exterminer semblables abus aux lieux où vous vous ren-

contrerez. Informez-vous pendant que vous estes icy, des moyens qui pourront vous seruir pour en venir à bout : Aurons-nous moins de zele pour l'honneur de saint Iean, que le monde & le Prince du monde n'en ont pour le des-honorer? La chose n'est pas si difficile souuent qu'on s'imagine, vn peu d'adresse & de courage, nous fera surmonter toutes les difficultez, abattre toutes les considerations humaines, & leuer les oppositions & les obstacles que l'on croyoit inuincibles, & nous fera reüssir auec la gloire de Dieu. Que la coustume ne nous estonne point, elle peut estre changée en vne meilleure. Quoy qu'il en soit, & quoy qu'on vous dise; *Nolite effici participes eorum.* Et encores,

Nolite communicare operibus infructuosis tenebrarum, magis autem redarguite. Eph. 5. 11.

MEDITATION

Pour la Feste de saint Iean Baptiste.

De la retraite & éloignement du monde.

1. Pourquoy saint Iean se retire de si bonne heure dans la solitude.	*2. Comparaison de la retraite des Ecclesiastiques dans les Seminaires.*

Erat Ioannes in desertis; vsque in diem ostensionis suæ ad Israel. Luc. 1. 80.

I. POINT.

Antra deserti teneris sub annis, ciuium turmas fugiens petisti, ne leui saltem maculare vitam famine posses.

Parate Domino plebem perfectam. *Luc.* 1. 17.

CONSIDEREZ pourquoy le Fils de Dieu inspire à son Precurseur de se retirer de si bonne heure dans la solitude, & de fuyr la compagnie des hômes. La 1. raison & celle qu'en donne l'Eglise, c'est afin qu'il se pûst plus aisement preseruer de la corruption du monde, pour se preparer pendant ce temps là à la Predication qu'il auoit à faire : que ses paroles eussent plus de poids parmy les peuples, & qu'il pût receuoir auec plus d'abondance les lumieres d'en-haut qui luy estoient necessaires pour son ministere. Mais vne 2. principale raison, & de grande

Vsque in diem ostensionis, &c. Cum adolescentium ætas, nisi recte instituatur prona

consideration pour nous ; c'est pour nous instruire & tous les Ecclesiastiques, qui deuons faire l'office de Precurseur; & preparer comme luy les voyes du Seigneur, de l'obligation que nous auons de nous separer du monde, & de nous retrancher de toutes les conuersations seculieres, & cela de bonne heure, iusqu'à ce qu'il faille paroistre en public. C'est sur ce fondement que les Conciles ont ordonné des lieux pour mettre en seureté les ieunes Clercs, & les éleuer dans la pieté, qui ne sont autres que les Seminaires, dont la solitude de saint Iean a esté vne veritable Image. Et pour en voir plus naïfuement le rapport,

sit ad mundi volupta-tes sequendas, & nisi à teneris annis ad pietatem, & religionem informetur, antequam vitiorum habitus totos homines possideat, nunquam perfectè ac fine maximo, ac singulari Dei auxilio in disciplina Ecclesiastica perseueret, sancta Synodus statuit, vt singulæ Cathedrales Ecclesiæ pro modo facultatum certum puerorum numerum in collegio alere, ac religiosè educare, & Ecclesiasticis disciplinis instituere teneantur. *Conc. Trid. sess. 24. de ref c. 18.*

II. POINT.

CONSIDEREZ ce que fait S. Iean dans le desert, & ce que l'on fait dans les Seminaires. Saint Iean dans le desert se reuest & se nourrit de l'esprit de penitence & de mortification, qui est le propre esprit de l'auant-courier du Messie. C'est-là qu'il se dispose à la Predication l'espace de trente-ans, & qu'il attend les ordres de Dieu, pour en aller faire l'office & la fonction : C'est-là qu'il écoute les oracles du Ciel, qu'il communique immediatement auec Dieu, qu'il conuerse auec les Anges, & qu'éloigné de toutes les creatures, il reçoit auec plenitude les graces & les lumieres du Ciel, qu'il doit aller puis apres répandre dans toute la Iudée. Et ainsi dans les Seminaires establis par l'Eglise, on puise l'esprit Ecclesiastique, qui y est répandu d'vne façon toute particuliere, & qui s'y conserue comme dans vne source qui ne se tarit point : C'est-là que nous écoutons auec loisir la voix de Dieu dans le silence & la retraite, & que nous apprenons à ne point faire de violence à ses Mysteres adorables, par vne determination precipitée : C'est-là que nous examinons meurement les marques de nostre vocation, non pas selon la corruption du siecle, ou la contagion du mauuais exemple, mais selon les regles de l'Euangile, & le sentiment des saincts Peres qui en ont esté les Interpretes: C'est-là comme sur la montagne d'Horeb, que nous communiquons auec Dieu par le moyen de l'Oraison, & nous attirons les lumieres que nous deuons communiquer puis apres au peuple : C'est-là où par le moyen des Directeurs qui sont comme des Anges visibles, nous apprenons à nous conduire

Fuit Ioannes in deserto baptisans, & prædicans baptismum pœnitentiæ in remissionem peccatorum.

Et erat vestitus pilis Cameli & zona pellicea circa lumbos eius, & locustas & mel siluestre edebat. *Marc 1. 16.*

Factum est verbum Domini super Ioanné in deserto. *Luc. 3. 2.*

Loquere Domine, quia audit seruus tuus. *1. Reg 3. 9.*

Probate spiritus si ex Deo sunt. *1 Ioan. 4. 1.*

Nihil difficilius, nihil laboriosius, nihil periculosius Episcopi, aut Presbyteri, aut Diaconi officio, *S. Aug. ep. ad Val.*

dans vne affaire si fascheuse, si difficile, & si perilleuse qu'est l'entreprise de l'estat Ecclesiastique : C'est là enfin que nous apprenons la science & la vertu necessaire pour nous acquiter de nos fonctions, & nous perfectionner dans tous nos ministeres. Quel bon-heur pour ceux que la Prouidence de Dieu a fait entrer dans ces Escoles de pieté, pour estre éleuez en sa crainte, & pour y prendre l'esprit, qui doit animer toutes leurs actions ! Mais quel mal-heur pour ceux qui ne sçauent pas faire vsage de cette grace, & lesquels au lieu d'obeyr aux Superieurs, forment des plaintes & des murmures contre leur conduite, qui au lieu d'attendre la vocation de Dieu, la preuiennent, & forcent en quelque façon l'Eglise de les receuoir, qui regardent ces saincts lieux comme des prisons, & y font toute autre chose, que ce pourquoy ils y estoient venus ! S'il a falu que saint Iean auantagé desia comme il estoit, pour conseruer la grace qu'il auoit receuë, ait demeuré trente ans dans la retraite pour estre seulement trois ans à conuerser parmy le monde, que deuroient faire les Ecclesiastiques, qui sont pour la pluspart tres-mal affermis dans la pieté, qui ont soüillé leur robbe d'innocence souuent par tant de crimes, si foibles au bien, si portez au mal, auant que de s'aller ietter comme en pleine mer, pour tout le reste de leur vie ? Il est vray qu'vn & deux ans d'apprentissage en vne entreprise si releuée & si difficile, sont bien peu de chose, mais encor si on vouloit y estre fidele pendant qu'on y demeure, on pourroit s'y rendre capable, & par apres seruir vtilement au public, pourueu qu'en estant sorty, on obseruast 3. choses, que nous apprenons de la vie de saint Iean : qui sont 1. D'éuiter le plus soigneusement que l'on pourroit toutes les compagnies seculieres, & que l'on ne se rencontrast pas auec eux que dans le temps de necessité. 2. De se mortifier dans les habits, & se contenter de peu. 3. De se retirer de fois à autres quelque espace de temps pour prendre des forces nouuelles au seruice de Dieu. C'estoit cét éloignement, cette solitude, & cette mortification qui donnoient poids aux paroles de sainct Iean : ce sont là les plus grands miracles qu'il ait fait, & ce sera par ce moyen pareillement que vous acquerrez du credit, & que vous honorerez vostre ministere.

Pulli auium si ante pennarum perfectionẽ volare appetant, vnde ire in alta cupiũt, inde in ima merguntur. Si structuris recentibus, necdum solidatis, tignorum pondus superponitur, non habitaculum, sed ruina fabricatur. Cõceptas soboles fœminæ si priusquam plene formentur, proferunt, nequaquam domus, sed tumulos replent. *S. Greg. Past. p. 3. cap. 26.*

Quoties inter homines fui, minor homo redij. *Gers.*

Habentes alimenta, & quibus tegamur, his contenti sumus. *1. ad Tim. 6. 8.*

Ecce elongaui fugiens & mansi in solitudine. *Psal. 54. 8.*

Ioannes autem signũ fecit nullum. *Ioan. 10. 41.*

Faites en auiourd'huy la resolution, & demandez-en la grace par l'intercession de ce grand Saint.

MEDITATION

Pour la feste de saint Pierre, & saint Paul.

Du respect que doiuent auoir les Ecclesiastiques, pour la sainte Eglise Romaine.

1. Pourquoy Nostre-Seigneur choisit saint Pierre & S. Paul pour Princes de son Eglise.
2. Ce que les Ecclesiastiques doiuent à ces Princes de l'Eglise, & combien en particulier doit estre grand le respect qu'ils doiuent auoir pour la sainte Eglise Romaine.
3. En quoy consiste ce respect.

Constitues eos Principes super omnem terram. Psalm. 44. 17.

I. POINT.

CONSIDEREZ pourquoy Nostre-Seigneur choisit aujourd'huy pour Princes de ses Apostres, & pour les colomnes & les fondemens de l'Eglise, des personnes humbles & raualées aux yeux des hommes, tels que sont S. Pierre & saint Paul, si fameux par les crimes qu'ils ont commis, l'vn en reniant son Maistre, l'autre en le persecutant. C'est pour enseiguer à tous les fideles par cette conduite admirable; 1. Que l'humilité est la pierre fondamentale du Christianisme, & que pour estre veritablement Chrestien, il faut se faire petit, & ne se pas éleuer pour la grandeur, la noblesse, & les autres auantages du monde, puisque ce sont plustost des empeschemens, que des moyens pour nous approcher de Dieu. 2. Pour nous apprendre qu'il n'y a si grand pecheur qui ne puisse se conuertir & deuenir saint en l'Eglise, où les plus grands pecheurs sont les plus saints & les Princes de cette Eglise. C'est ainsi que saint Paul asseure que Dieu luy auoit fait misericorde, nonobstant qu'il fust le premier des pecheurs; afin dit-il, que sa conuersion seruist de miroüer fidele, dans lequel les pecheurs voyant l'excez de sa bonté,

Non multi sapientes secundum carnem, non multi potentes, non multi nobiles, sed quæ stulta sunt mundi elegit Deus, vt confundat fortia, &c. 1. Cor. 1. 26.

Cœpit anathematizare & iurare, quia nescio hominem istum quem dicitis. *Marc.* 14. 71.

Qui prius blasphemus fui, & persecutor & contumeliosus. 1. *Tim.* 1. 13.

Vt non glorietur omnis caro 1. *Cor.* 1 92.

Fides non est superborum, sed humilium. *S. Aug.*

Qui voluerit inter vos maior fieri, sit vester minister. *Mat.* 20. 26.

Vsque ad finem Ecclesiam suam vult Deus humilitate crescere, & ad promissum regnum humilitate peruenire. *Bed. l.* 4. 34 *in Luc.* 12.

Fidelis sermo & omni acceptione dignus;

& la longueur de sa patience, apprissent à ne conceuoir iamais moindre doute de pardon.

quod Christus Iesus, venit in hunc mundum peccatores saluos facere, quorum primus ego sum; vt in me primo ostenderet Christus Iesus, omnem patientiam, ad informationem eorum, qui credituri sunt illi, in vitam æternam. 1. Tim. 1. 15.

Remerciez Dieu de vous auoir donné vn si grand suiet de confiance, & vous auoir comme asseuré par l'exemple de ses Apostres, pourueu que vous soyez fidele à la grace, comme ils ont esté, que vous pourrez arriuer au degré de perfection qu'il demande de vous.

Ipsi nos docuerunt legem tuam Domine. Hi sunt magistri, qui à magistro omnium vias vitæ plenius didicerunt, & docent nos vsque in hodiernum diem. S. Bern. ser. 1. de Apostolis.

Fides vestra, id est Romanorum, annuntiatur in vniuerso mundo. Rom. 1. 3.

II. POINT.

CONSIDEREZ ce que doiuent particulierement les Ecclesiastiques, à ces Princes, ces Maistres, & ces Protecteurs de la Foy. 1. En cette qualité de Maistres, c'est de les imiter dans leur zele à publier l'Euangile, & en porter la parole au lieu où nous sommes appellez, sans craindre les mépris & les confusions, & mesme iusques à l'effusion de nostre sang. 2. En qualité de Protecteurs, c'est de les inuoquer, & enfin comme nos Princes, c'est de les honorer & respecter, honorant leurs puissances, leur vertu, leurs Epistres, leurs paroles, leurs images, leurs successeurs, & sur tout la sainte Eglise Romaine, où reposent leurs corps maintenant comme des sacrez déposts. Eglise qu'ils ont ennoblie par leurs trauaux, signalée par leurs Predications, & par la Foy qu'ils ont establie, & empourprée de leur sang.

Quis mihi nunc dabit circumuolui corpori Pauli, affigi sepulchro, videre puluerem corporis illius, quæ adhuc in Christo deerant adimplentis, stigmata illius gestantis? S. Chrys. in ep. ad Rom. ser. 32.

Quand il n'y auroit pas d'autres raisons pour nous porter au respect de la sainte Eglise Romaine; ne seroit-ce point assez? *Propterea*, disoit S. Chrysostome, *admiror hanc Vrbem, non propter copiam auri, non propter colnmnas, neque propter aliam quamcumque rerum speciem, sed propter columnas illas Ecclesiæ.* Adioustez-y, si vous voulez, les prerogatiues que luy donnent les SS. Peres, quand ils l'appellent la racine, le fondement, & la mere de toutes les autres Eglises, quand ils la comparent au Soleil, qui répand ses rayons de toutes parts, quand ils la nomment enfin la maistresse & la regle de la Foy, à cause de la puissance irreuocable & vniuerselle qu'elle a receuë de Dieu en la personne de saint Pierre; d'ouurir & de fermer le Ciel, sans aucune limitation, & pour l'infaillibilité qu'il luy a promise. Mais pour en venir plus à la pratique,

Tu es Petrus, & super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam, & portæ inferi non præualebunt aduersus eam; Et tibi dabo claues regni cælorum, quodcunque ligaueris super terram, erit ligatum & in cælis, & quodcunque solueris super terram, erit solutum & in cælis. Matth. 16. 18.

Ego autem rogaui pro te, vt non deficiat fides tua, & tu aliquando

III. POINT.

CONSIDEREZ en quoy consiste cét honneur que les Ecclesiastiques doiuent à la sainte Eglise Romaine. 1. C'est de receuoir tout ce qui vient de sa part auec grand respect, comme les Bulles d'Indulgences, les Dispenses, les Mandemens, Constitutions, & semblables. 2. Ne dire iamais rien qui puisse diminuer ce respect en parlant des puissances Ecclesiastiques, comme du Saint Pere, des Cardinaux, & autres Prelats de l'Eglise, & ne souffrant pas en nostre compagnie, que iamais les Laïcs fassent de semblables discours; mais au contraire porter les peuples à estimer, & auoir en veneration tout ce qui part de ce premier & souuerain Siege, & à obeyr & se soûmettre à ses ordres auec vn cœur d'enfant.

conuersus confirma fratres tuos. *Luc. 22. 32.*

Nolite tangere Christos meos. *1. Petr. 16. 22.*

Diis non detrahes; & principi populi tui non maledices. *Exod. 22. 28.*

Hi traditi sunt nobis in Magistros, & in mediatores, quibus securè nos committere possimus. *S. Ber. ser. 1.*

3. C'est de se tenir à la pureté de sa doctrine, ne se separer iamais de ses sentimens, sous quelque pretexte specieux que ce puisse estre, & tenir pour suspects tous ceux qui taschent d'en diminuer l'estime; nous souuenant que c'est elle seule qui ne peut errer, comme il s'est veu en plusieurs rencontres, & que tant que nous serons Romains, nous serons Catholiques, nous nous reposerons asseurément sur la Foy de nos Peres, & qu'estant attachez à cette colomne, nous ne serons iamais ébranlez.

Voyez les manquemens que vous auez commis en paroles ou en obmissions, contre ces deuoirs: proposez de vous en amander, & auiourd'huy priant pour toute l'Eglise en general, demandez à ces Princes, qu'ils mettent la paix & l'vnion dans leur famille, qui est dés-vnie & démembrée par tant d'Infideles, d'Heretiques, de Schismatiques, & des-honorée par tant de mauuais Chrestiens, par tant de Prestres & de Religieux imparfaits, & commencez par vous-mesme à vous ranger le premier, & à suiure plus fidelement que vous n'auez fait, les preceptes que vous auez receus de leur part, & celuy particulierement que vous donne S. Paul, nous voulant porter à son imitation;

Da Ecclesiæ tuæ eorum in omnibus sequi præceptum, per quos Religionis sumpsit exordium.

Imitatores mei estote, & obseruate eos qui ita ambulant, sicut habetis formam nostram. Philip. 3. 17.

Imitatores mei estote, sicut & ego Christi. 1. Cor. 4. 16.

MEDITATION

Pour le iour de la Visitation de la sainte Vierge.

Des regles à obseruer dans nos visites.

1. Trois vertus que nous enseigne la sainte Vierge à pratiquer dans nos visites. La premiere, la deuotion.
2. La seconde, l'humilité.
3. La troisiéme, la charité.

Exurgens Maria abiit in montana cum festinatione in ciuitatem Iuda. Luc. 1.

I. POINT.

CONSIDEREZ en la visite que fait auiourd'huy la sainte Vierge vers sa Cousine Elizabeth, trois excellentes vertus qu'elle nous enseigne à pratiquer dans les nostres. La 1, est la ferueur & la deuotion. L'ange ne l'a pas plustost quittée, que nonobstant toutes les considerations qui la pouuoient arrester à la maison, elle se met en chemin, il luy suffit de connoistre que c'est la volonté de Dieu pour la faire courir & voler auec vne vistesse incroyable dans des lieux tres fascheux: *Abÿt in montana cum festinatione.*

Vt quid claudicatis in duas partes? 3. Reg. 18, 21.

Est-ce ainsi mon ame, que nous seruons Dieu? allons nous où il nous appelle, & aussi-tost qu'il nous appelle? est-ce auec prompritude & sans deliberer que nous seruons vn si grand Maistre? helas dans les commandemens qui nous sont faits, que de lascheté y apportons-nous, que de murmures & de resistances! dans les deuoirs de nos charges, combien de langueurs, & dans les inspirations, combien peu de correspondance & de fidelité! Demandez-en pardon auant que de passer plus outre.

II. POINT.

LA seconde vertu que nous enseigne la sainte Vierge en sa visite, c'est l'humilité, qui paroist 1. en ce qu'estant supe-

rieure, dit ſaint Ambroiſe, elle preuient ſon inferieure. 2. En ce que s'apperceuant que ſainte Eliſabeth, rauie des merueilleux effects qu'elle auoit reſſentis à ſa premiere entreueuë, ſe iettoit ſur ſes loüanges, & diſoit hautement qu'elle eſtoit la plus heureuſe de toutes les femmes ; Elle deſtourne adroitement ce propos, & renuoyant toute cette gloire à ſa ſource, elle eſleue vn glorieux trophée à la puiſſance de Dieu ſur l'aueu & la confeſſion de ſon neant. Mon ame, dit-elle, donne gloire à ſon Seigneur, qui n'a pas dédaigné de ietter ſes yeux ſur l'humilité de la moindre de ſes ſeruantes. Ce ſont là les effects de l'humilité, d'auoir peu d'eſtime de ſoy-meſme, ne rechercher point la reputation des hommes, ne receuoir point leurs loüanges, ou quand on les reçoit, en faire retourner toute la gloire à Dieu.

Superior venit ad inferiorem vt inferior adiuuetur : Maria ad Elizabetham, Chriſtus ad Ioannem. *S. Amb. in 1. Luc.*

Magnificat anima mea Dominum. Et exultauit ſpiritus meus in Deo ſalutari meo. Quia reſpexit humilitatem ancillæ ſuæ. *Luc. 1. 46.*

Dignus es Domine accipere gloriam & honorem & benedictionem. *Apoc. 4. 11.*

Omnia opera noſtra in nobis operatus es Domine. *Iſa. 26. 12.*

Quid ſuperbis terra & cinis ? *Eccl. 10. 9.*

Helas que nous ſommes éloignez de ces pratiques, quand nous nous preferons aux autres, quand nous ſommes bien-aiſes d'eſtre eſtimez des hommes, & quand nous nous flatons ſi ſouuent d'vne vaine opinion de nous-meſmes !

III. POINT.

LA troiſieſme vertu que fait paroiſtre la ſaincte Vierge en ſa viſite d'auiourd'huy, c'eſt la charité qui la preſſe d'aller ſe conioüir auec ſa couſine du bon-heur qui luy eſt arriué, & la rendre par ce moyen participante de la plenitude de ſes graces iuſques à la remplir du ſaint Eſprit, & ſanctifier le fruict qu'elle porte dans ſes entrailles.

Cito aduentus Mariæ & præſentiæ Dominicæ beneficentia declarantur. *S. Ambr. ſup.*

Remarquez maintenant les differences qu'il y a entre les viſites que vous faites tous les iours, & celle que la ſainte Vierge fait auiourd'huy. La Vierge ne va voir ſa couſine que par l'inſpiration qu'elle en reçoit de Dieu, & vous dans les viſites meſme les plus pieuſes, comme celles des malades, des priſonniers, des parens, ſouuent n'y eſtes porté que de l'eſprit de curioſité, de vanité, intereſt, amour propre, & tout au plus d'vne ciuilité purement mondaine. La Vierge n'y va que pour profiter à ſainte Elizabeth, & remplir ſa maiſon de benedictions ; Et ſouuent les viſites des Eccleſiaſtiques qui deuroient ſanctifier les autres, ſont-pluſtoſt vn ſuiet de ſcandale que d'édification. Chez Zacharie on n'y parle que de Dieu, & dans les compagnies on n'y parle que du monde, de nouuelles, de la mode, du prochain, & de choſes ſemblables. Là

Quoties inter homines fui, minor homo redii. *Gerſon.*

Os eorum locutum eſt nequitiam. *Pſ. 16. 10.*

on y donne des loüanges, & ceux qui les meritent ne peuuent les souffrir; icy on y médit des autres, & si on parle de soy, ce n'est qu'auec arrogance, & en s'attribuant des choses qui ne nous sont pas deuës.

Reformez auiourd'huy vos visites, soit actiues, soit passiues sur ce modele qui vous est proposé. N'allez iamais en visite, que la necessité ou la charité ne vous y oblige, soyez-y le plus court que vous pourrez, que vos entretiens soient de Dieu & de choses profitables à ceux que vous entretenez, n'vsez iamais de flatterie enuers personne, soyez ignorant des nouuelles du siecle, & negligez de les apprendre, ne souffrez pas qu'on médise de personne, ny que Dieu soit aucunement offensé en vostre presence. C'estce que l'on attend d'vn Ecclesiastique qui ne doit auoir autre veuë en toutes ses actions que la gloire de Dieu & le salut du prochain, & qui par l'odeur de ses vertus doit estre autant redouté des méchans, qu'il doit estre aymé & honoré des bons, c'est pourquoy ils sont comparez auec la saincte Vierge, à l'odeur de vigne qui charme si agreablement l'odorat, & qui donne à mesme temps la chasse aux serpens & aux autres bestes veneneuses.

Negotium istud suscipit necessitas charitatis. S. *Aug.*
In omni conuersatione sancti sitis. *Pet.*
Exemplum esto fidelium in conuersatione. *Tim.*
Siquis loquitur, quasi sermones Dei. *1. Petr. 14. 11.*
Væ qui consuunt puluillos sub omni cubito manus. *Ezech. 13. 19.*
Sinite mortuos sepelire mortuos suos. *Matth. 8. 22.*
Amicus vsque ad aras.

Ego quasi vitis fructificaui suauitatem odoris.

MEDITATION

Pour le iour de saincte Marie Magdelaine.

De l'amour penitent.

1. *Saincte Marie Magdelaine a beaucoup aymé au commencement de sa conuersion.*
2. *Elle a beaucoup aymé au progrez de sa vie.*
3. *Mais elle a fait paroistre specialement cét amour dans sa solitude de trente ans.*

Dilexit multum. Luc. 7.

I. POINT.

CONSIDEREZ comme ces paroles ont esté parfaitement verifiées en la personne de sainte Marie Magdelaine, en la loüange de qui Nostre-Seigneur les auoit proferées. Sainte Magdelaine a beaucoup aymé, dit le Fils de Dieu : ô grande loüange en peu de mots, *Breuis laus & magna laus.* Mais en quoy se connoist la grandeur de cét amour ? c'est que non seulement elle a aymé au commencement de sa conuersion, mais encore au progrez & iusques à la fin de sa vie. I. En l'instant de sa conuersion elle a beaucoup aymé, lors que de tout son cœur, de tout son esprit, de toutes ses puissances & de toute son ame, elle s'est entierement conuertie & humiliée aux pieds de Iesus-Christ, elle a detesté tous ses pechez, & produit vn acte d'vne tres-parfaite contrition : lors que pleine de honte & de confusion, elle n'ose paroistre à la face de son Seigneur ; lors qu'elle pleure amerement, qu'elle arrose de ses larmes les pieds de son IESVS, les essuye auec ses cheueux, & les oingt auec de precieux onguents : car elle a fait tout cela pour l'amour de son Maistre, & par le motif de cét amour : aussi Nostre-Seigneur ne dit pas, elle a beaucoup pleuré, mais elle a beaucoup aymé.

Stans retro secus pedes eius, lachrymis cœpit rigare pedes eius & capillis capitis sui tergebat, & osculabatur pedes eius & vnguento vngebat. *Luc 7.* Curæ leues loquuntur, ingentes stupent.

Que ne doit-on pas esperer d'vne si belle conuersion ? Faut-il s'estonner si nous sommes si peu feruens dans la suite de la vie, quand les commencemens en ont esté si tiedes ?

II. POINT.

SAinte Magdelaine n'a pas seulement aimé dans le commencement, mais elle a fait paroistre dans le progrez de sa vie que son amour alloit tousiours croissant. Il ne faut que la voir aux pieds de son Maistre toute rauie hors de soy ; écoutant sa parole auec tant d'attention, *Maria sedens secus pedes Domini, audiebat verbum illius*, voila le partage de Marie. Là elle auoit oublié le monde & toutes les creatures : là elle ne pensoit, elle n'aymoit que cét obiet qui seul est necessaire, c'est à dire, son IESVS. Là elle estoit toute occupée & toute possedée de luy, & elle le possedoit autant qu'il peut estre possedé en cette vie par amour. O quelle difference de cette Sainte auec nous, depuis vn an qu'elle est conuertie, quel admirable changement,

Porro vnum est necessarium, Maria optimam partem elegit quæ non auferetur ab ea. *Luc. 10.*

Erat intenta Maria dulcedini verbi Domini, intenta quomodo pasceretur à Domino. *S. Aug.*

quel auancement dans la vertu, quel profit dans l'exercice du ſaint amour ! & nous depuis tant d'années que nous nous ſommes donnez à Dieu, combien de fois ſommes-nous retombez, & quelle laſcheté n'apportons nous pas encore à ſon ſeruice ?

Humiliez-vous à la veuë de vos negligences & de vos inſenſibilitez, demandez vne petite portion de cét amour. *O ignis qui ſemper ardes & numquam extingueris ! ô amor qui ſemper ferues & nunquam tepeſcis, accendar totus abs te, & totus diligam te.* Mais afin que vous ne penſiez pas que ce ſoit aſſez d'auoir quelque ſentiment d'amour ſans en venir aux effets,

Non diligamus neque verbo, neque lingua, ſed opere & veritate. *Ioan. ep. 3. 18.*

III. POINT.

VOyez ce que l'amour fait faire à cette Sainte dans la ſolitude de la ſainte Baûme, quelle ſatisfaction elle tire de ſoy-meſme pour les iniures commiſes contre ſon cher Maiſtre, pendant trente ans qu'elle demeura dans vn effroyable deſert, quelles penitences & quelles auſteritez, & combien de ieuſnes & de mortifications, couchée ſur la dure, & éloignée du monde, ſe nourriſſant de racines, n'ayant d'autre compagnie que des beſtes farouches. Voilà des effets de cette parole, *dilexit multum.* Mais pourquoy tant de penitences, apres des aſſeurances infaillibles du pardon de ſes pechez ? c'eſt l'amour qui ne peut iamais ſe ſatisfaire, & qui tant plus il conſidere l'extréme bonté & la douceur infinie dont Dieu vſe à l'endroit du pecheur, tant plus il eſt marry de l'auoir offenſé.

Egentes, anguſtiati, afflicti, quibus dignus non erat mundus : in ſolitudinibus errantes, in montibus & ſpeluncis & in cauernis terræ *Heb.* 10. 3.

Remittuntur ei peccata multa. Fides tua te ſaluam fecit, vade in pace. *Luc.* 7.

Où en eſtes-vous maintenant pour ce point ? apres tant de pechez que vous auez commis, tant de recheutes, tant d'infidelitez, dans l'incertitude qu'ils vous ſoient pardonnez, quelle penitence auez-vous faite, quel changement de vie? Confondez vous à la veuë de vos crimes, & apprenez, à l'exemple de ſainte Magdelaine, à ne finir la penitence qu'auec la vie : de peur que ſi vous refuſez de la faire pour vn temps, vous ne ſoyez contraint de la faire inutilement dans toute l'éternité : adreſſez-vous à cette Sainte pour en obtenir la grace de noſtre-Seigneur par ſes merites, afin que vous puiſſiez entendre vn iour comme elle,

Remittuntur tibi peccata tua.

MEDITATION

Pour la feste de saint Iacques, Apostre.

De la Vocation.

1. Pourquoy nostre-Seigneur pour ses Apostres choisit des pescheurs.
2. L'energie de ces paroles: Venite post me.
3. Comme saint Iacques a obey promptement à cette voix.

Venite post me, faciam vos fieri piscatores hominum.

I. POINT.

CONSIDEREZ la conduite admirable de Nostre-Seigneur dans la Vocation de ses Apostres, & pourquoy luy qui pouuoit choisir des personnes releuées en science & en merite pour aller prescher sa parole, prefere de simples pescheurs, gens rudes & grossiers. C'est 1. pour montrer l'estime qu'il faisoit de l'humilité, & combien il faut estre humble pour estre capable de porter & receuoir l'Euangile. 2. Afin que venant à conuertir le monde auec ces ouuriers on ne pût en attribuer l'ouurage, ny à la sagesse humaine, ny au pouuoir & à l'éloquence des Predicateurs; mais à la force de la grace & de la verité. C'est ainsi qu'il appelle auiourd'huy S. Iacques de dessus le bord de la mer, & refusa autrefois Nathanaël, dit saint Augustin, parce qu'il estoit Docteur de la Loy.

Videte vocationem vestram fratres, quia non multi potentes, non multi nobiles, sed infirma mundi elegit Deus vt confundat fortia, &c. 1. *Cor.*

Reuelasti ea paruulis. *Matth.*

Non in persuasibilibus humanæ sapientiæ verbis, vt non euacuetur crux Christi. 1. *Cor.* 14.

Ambulans Iesus iuxta mare Gallilææ vidit duos fratres mittentes rete in mare, erant enim piscatores. *Matth.* 4. 18.

II. POINT.

CONSIDEREZ le sens & l'energie de ces paroles: *Venite post me, faciam vos fieri piscatores hominum.* Venez apres moy: c'est comme s'il vouloit dire, Suiuez moy comme vostre Maistre & vostre Chef, ie veux vous apprendre vne façon de pescher bien plus excellente: au lieu que vous n'auez en but que de prendre des poissons, pour les faire mourir; ie veux vous apprendre à pescher des hommes pour leur donner la vie: mais cõme le mestier que vous faites est vn mestier de fatigue, pour lequel vous souffrez le froid & le chaud, vous veillez les nuits, vous courez de grandes risques: il faut vous attendre que cet-

te pesche à laquelle ie vous destine, ne demande pas moins de vigilance, de trauail & d'assiduité. Et afin que vous ne trouuiez pas estranges les choses qu'il vous faudra souffrir, *Venite post me*, ie marcheray le premier deuant vous, ie vous donneray l'exemple, s'il y a du mal à souffrir, i'en auray le premier, & ie ne demande pas que vous fassiez autre chose que ce que vous me verrez faire.

Faites vous l'application de ces paroles, & voyez comme vous les pratiquez.

III. POINT.

Relictis retibus & patre secuti sunt eum. Matth. 4.

SAint Iacques n'a pas plustost ouy la voix de Nostre-Seigneur, que quittant tout ce qu'il auoit, il se mit à sa suite. L'attrait estoit puissant, mais aussi la correspondance est elle grande. Quitter à vne simple parole pere & mere, & toutes les pretentions du monde. Helas : on ne demande pas que vous quittiez tous vos biens en effet pour suiure Nostre-Seigneur ; mais que vous renonciez à l'attache & à l'affection trop grande que vous y pouuez auoir, & apres tant de lumieres, tant de voix & d'appels, vous faites tousiours le sourd. Vous voudriez bien suiure le Fils de Dieu auec saint Iacques sur le Thabor pour y voir sa gloire, ou lors qu'il ressuscita cette ieune Princesse pour en voir le miracle ; mais d'aller au Caluaire, mais de donner vostre teste, comme il a fait la sienne ; c'est ce que vous ne pouuez faire ; *Potestis bibere calicem* ? c'est pourtant ce qu'il faut pour suiure Nostre-Seigneur : car si vous ne l'auez suiuy dans ses humiliations, & dans ses souffrances, vous ne le suiurez iamais dans sa gloire.

Si compatimur & conregnabimus.

MEDITATION

Pour la feste de sainte Anne

Des Priuileges de sainte Anne.

1. *Les graces que Dieu a faites à sainte Anne.*
2. *Ce que nous deuons à cette Sainte, en suite des Priuileges dont il l'a auantagée,*

Multæ filiæ congregauerunt diuitias ; tu ſupergreſſa es vniuerſas. Prou. 31.

I. POINT.

CONSIDEREZ les graces & les faueurs que Dieu a faites à ſainte Anne. C'eſt aſſez de dire que c'eſt la Mere de Noſtre-Dame, & l'ayeule du Fils de Dieu, pour croire qu'elle a plus de graces que nous ne pouuons nous imaginer : car s'il eſt vray que les eaux ſont d'autant plus claires qu'elles ſont voiſines de leur ſource, & les choſes d'autant plus parfaites, qu'elles approchent de leur principe : Ieſus-Chriſt eſtant la ſource de toute grace au Ciel & en terre, & le principe de tout bien, quelle grace & quelle ſainteté ne pouuons-nous conceuoir en ſainte Anne qui luy a appartenu de ſi prés ?

Conjoüyſſez-vous auec elle des graces qu'elle a receuës: entrez en la reconnoiſſance que fait aujourd'huy toute l'Egliſe en l'Oraiſon du iour : *Deus qui beatæ Annæ tantam gratiam conferre dignatus es, vt genitricis filii tui mater effici mereretur.* O grande Sainte ſi la maiſon de Zacharie a eſté remplie de benedictions, auſſi-toſt que la Vierge y entra, combien plus auez-vous eſté comblée de graces, vous en qui a eſté faite & où a demeuré cette Arche de noſtre ſanctification, & ce ſanctuaire du ſaint Eſprit : *O beatum par Ioachim & Anna, vere ex ventris veſtri fructu immaculati agnoſcimini.* Loüez Dieu de toutes ces faueurs. Et pour ſecond point,

Repleta eſt Spiritu S. Elizabeth. *Luc.* 1.

S. Ioannes Damaſ.

II. POINT.

CONSIDEREZ ce que vous deuez à ſainte Anne en veuë de tous ſes merites. Le 1. deuoir, c'eſt de l'honorer aujourd'huy comme vn vaiſſeau d'élection que Dieu a choiſi pour eſtre la Mere de la plus ſainte, la plus parfaite, la plus digne & la plus aymée de toutes les creatures, la ſainte Vierge Marie.

Le 2. c'eſt d'imiter ſa longanimité à ſouffrir dedans ſon mariage ſi long temps l'opprobre de la ſterilité, apprenant de là à nous confier touſiours en Dieu, quand nous ſommes affligez, produiſant des actes de foy, d'eſperance, & de reſignation en ces rencontres, & perſeuerant touſiours à prier cependant, comme faiſoit ſainte Anne. C'eſtoit Dieu qui rendoit cette

Non differt Dominus promiſſiones ſuas. *2. Pet. 3. 9.*

Sainte, ſterile, afin que deuenant mere d'vne fille en vn âge que la nature ne pouuoit plus produire, le fruit qu'elle mettroit au monde fuſt eſtimé vn fruit de grace. Et que nous apprenions par cét exemple à ne nous décourager iamais quelque choſe qui nous arriue, puiſque Dieu ne differe ſouuent à nous aſſiſter, que pour rendre ſa Prouidence plus admirable, & nous recompenſer auec vſure.

Concluez cette Meditation par l'aueu de cette verité, & par vne priere à cette grande Sainte en la qualité qu'elle a de Mere à l'égard de la ſainte Vierge, qu'elle veüille bien nous offrir à elle & à ſon Fils, pour eſtre leurs eſclaues, & nous accepter & introduire en leur ſainte famille.

MEDITATION

Pour la feſte de ſaint Laurent.

De l'eſprit du Martyre dans lequel les Chreſtiens ſont obligez de viure & de mourir.

1. *L'obligation que nous auons de viure dans cét eſprit.*
2. *En quoy il conſiſte, & ce que c'eſt.*
3. *Quelles en ſont les pratiques.*

Qui amat animam ſuam perdet eam, & qui odit animam ſuam in hoc mundo, in vitam æternam cuſtodit eam. Ioan. 12. 25.

I. POINT.

Poteſtis bibere Calicem quem bibiturus ſum? Vſque ad finem te ducit, vſque ad Martyrium te proſequitur, ibi conſtituit beatitudinum palmã. *S. Ambr. l. 3. in Luc. c. 6.*

Maiorem charitatem nemo habet, vt animã ſuam ponat quis pro amicis ſuis. *Ioan. 15. 13*

CONSIDEREZ l'obligation que nous auons de viure continuellement dans l'eſprit du martyre : C'eſt à dire, dans la diſpoſition d'expoſer & de ſacrifier noſtre vie au ſeruice de Dieu. La 1. raiſon en qualité de Chreſtiens, c'eſt pour ce qu'eſtant obligez d'aimer Dieu du plus parfait amour qu'il eſt poſſible, ne pouuant y en auoir de plus grand, que de mourir pour la choſe aymée, nous deuons eſtre diſpoſez à cela dans les rencontres qui ſe preſentent. Mais vne raiſon particuliere pour les Eccleſiaſtiques, c'eſt parce que tous les iours, & à toute heure, Noſtre Seigneur s'immole par leurs mains ſur nos Autels, & qu'il s'eſt liuré pour eux à la mort, d'vne façon

speciale, comme il témoigne par ces paroles qu'il adresse à son Pere apres les auoir ordonnez Prestres, *Pro eis sanctifico meipsum.* Ioan. 17. 19.

II. POINT.

CONSIDEREZ ce que c'est que cét esprit du martyre, & en quoy il consiste. Cét esprit n'est autre qu'vne certaine force & generosité que Dieu communique à ses seruiteurs, qui les dégage en 1. lieu, si absolument de toutes les choses du siecle, qu'ils ne les regardent plus, que comme des obiets de mépris & de haine. 2. Qui les rend inébranlables à toutes les attaques du monde & du demon : Et leur donne enfin vn si ardent amour vers Nostre-Seigneur Iesus-Christ, qu'ils sont toûjours & en tout temps en disposition d'exposer leur vie pour sa querelle : D'où vient qu'ils recherchent & desirent auec passion pour l'amour de luy, tout ce qui est contraire à la nature. C'est ainsi que saint Laurent nous paroist auiourd'huy disposé, quand il témoigne tant d'impatience d'endurer pour son Maistre; que ce luy est vn plus grand martyre de le voir differer de trois iours, que de le souffrir en effect, quãd il se mocque de l'auarice & de l'impieté du Tyran, quand parmy ces grandes & ces longues douleurs, il paroist aussi constant & aussi tranquille, comme s'il eust esté dans son lit, quand il louë Dieu de l'auoir mis en cét estat, & que le feu materiel qui le brûloit au dehors, est moins actif que celuy qui le brusle au dedans.

Mihi mundus crucifixus est, & ego mundo. *Gal.* 6. 14.

Tanquã leones ignem spirantes, facti diabolo terribiles. S. *Chr.* Quo progrederis sine filio Pater? quo sacerdos sancte sine Diacono properas: *In eius Act.*

Superari charitatis Christi flamma non potuit .... segnior fuit ignis, qui foris arsit, quam qui intus accendit. S. *Leo in natal.* S. *Laur.*

N'auriez-vous point le desir, & ne vous estimeriez-vous pas heureux que l'occasion se presentast du Martyre ? si cela est,

III. POINT.

CONSIDEREZ qu'il ne tient qu'à vous. Car encore que ceux là meritent proprement le nom de Martyrs, lesquels versent leur sang pour Iesus-Christ ; neantmoins c'est estre martyr en quelque façon, d'endurer volontiers tout ce qu'il plaist à Dieu que nous endurions dans nostre condition, dans nos biens, dans nostre corps, dans nostre esprit, & de quelque façon que ce soit. C'est estre martyr, dit sainct Cyprian, d'estre prest de mourir plustost que d'offenser Iesus-Christ. C'est estre martyr de mortifier sa chair & ses passions, de resister à ses appetits déreglez, & perseuerer ainsi iusques à la fin pour l'amour de Iesus-Christ. C'est estre martyr, dit

Esse martyres possumus, etiamsi nullo percutientium ferro trucidemur. S. *Greg. in Euang.*

Sine ferro & flamma Martyres esse possumus, si patientiam in animo veraciter custodiamus. S. *Bern. de modo bene viuendi.*

Mortificationem Christi in corpore nostro circumferentes, vt & vita Iesu manifestetur in corporibus nostris. Semper enim

nōs qui viuimus, in mortem tradimur, propter Iesum: vt & vita Iesu manifestetur in carne nostra mortali. 2. *Cor.* 4. 10.

Christus passus est pro nobis, vobis relinquens exemplum, vt sequamini vestigia. eius. 1. *Petr* 2. 2.

Si vnus pro omnibus mortuus est, ergo omnes mortui sunt, & pro omnibus mortuus est Christus. 2. *Cor.* 5. 14.

Volumus gaudere cum Sanctis, & tribulationes mundi nolumus sustinere cum illis. *S. Aug. ser.* 47. *de Sanct.*

Numquid fratres vestri ibunt ad pugnam, & vos hic sedebitis? *Num.* 32. 6.

sainct Gregoire, de souffrir patiemment les necessitez & les miseres de cette vie, d'endurer les iniures, les calomnies, & les persecutions, de rendre le bien pour le mal, aimer ceux qui nous haïssent.

Examinez maintenant, si iusqu'à present vous auez vécu dans cét esprit du martyre, c'est à dire, si vous auez enduré de bon cœur tout ce qui vous est arriué de la part de Dieu, si vous auez souffert quelque violence ou quelque persecution pour la pratique des maximes Chrestiennes, & si à l'auenir vous seriez disposé de mourir, plutost que de ceder à la moindre tentation. N'y a-il pas grand suiet de s'estonner, de nous voir si lasches à souffrir pour l'amour d'vn si aimable Sauueur? de nous voir attachez à vne vie si chetiue & si miserable, & si éloignez de la vouloir sacrifier pour celuy qui a sacrifié vne vie si digne & si precieuse pour nous, & qui la sacrifie tous les iours sur nos Autels? Certes le Fils de Dieu estant mort pour tous les hommes, tous les hommes deuroient mourir pour luy. Faites donc en sorte que vostre vie soit vne mort perpetuelle, c'est à dire, vne hostie que vous presentiez à Dieu, saincte & immaculée. Demandez-luy cette grace par les merites de saint Laurent, afin d'estre fait participant de son bonheur, & pouuoir dire vn iour auec luy,

Gratias tibi ago Domine, quia ianuas tuas ingredi merui.

MEDITATION

Pour la feste de l'Assomption de Nostre-Dame.

Des faueurs qu'elle reçoit en ce iour.

1. *Son premier priuilege, c'est la façon toute nouuelle de mourir.*
2. *Le second, son Assomption dans les Cieux en corps & en ame.*
3. *Le troisiesme, son Couronnement.*

Sic honorabitur quemcumque Rex voluerit honorare. Esth. 6. 9.

I. POINT.

CONSIDEREZ en ce iour de triomphe trois grands aduantages & prerogatiues que la sainte Vierge reçoit de la diuine bonté, & dont l'Eglise fait auiourd'huy la feste. Le 1. c'est le genre de mort tout nouueau, qui separe cette belle ame d'auec son corps: Car ce n'est ny par la violence de la maladie, ny par défaillance de nature, mais par vn effort de l'amour qu'elle termine heureusement sa vie. O la precieuse mort que celle-là, où les douleurs n'ont point de part, d'où les pleurs & les regrets sont bannis, & où, s'il se trouue quelques langueurs, ce ne sont que des effects du plus sainct & plus parfait amour qu'on puisse s'imaginer, *Nuntiate dilecto meo, quia amore langueo.* Cant. 2. 5.

Pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum eius. *Psal.* 115. 15.

Il estoit bien raisonnable, Vierge sacrée, qu'ayant esté preseruée de la contagion du peché originel en vostre conception, qu'ayant vécu dans vn exercice continuel d'amour, & ayant souffert sur le Caluaire vn martyre si cuisant; vostre mort pour auoir du rapport auec tous ces auantages, fust exempte des frayeurs & des autres accidens qui l'accompagnent.

II. POINT.

LE second aduantage que reçoit auiourd'huy la saincte Vierge, c'est d'estre éleuée au dessus des Cieux en corps & en ame à la droite de son Fils, *Assumpta est Maria in cælum.* Considerez les circonstances de cette glorieuse Assomption. Nostre Seigneur qui la tient par la main, *Innixa super dilectum suum*; les Anges rauis en admiration qui la suiuent, se demandans les vns aux autres, *Quæ est ista quæ ascendit de deserto deliciis affluens?* Cant. 8. 5. Adorez cette gloire auec ces Esprits Bienheureux, & ioignant vos pensées & vos affections aux leurs, dites-luy par vn sentiment de conjouissance; *Surge Domine in requiem tuam, tu & arca sanctificationis tuæ.* Psal. 131. 8. Seigneur, la terre ne merite pas de posseder vn si precieux tresor, on n'en a sceu faire de compte pendant qu'elle estoit icy bas; il est temps à présent qu'elle reçoiue la recompense des trauaux qu'elle a soufferts en cette vie, & que comme ç'a esté vn Ciel animé, elle n'ait point de commerce auec la terre apres sa mort; non plus qu'elle n'en a point eu pendant sa vie.

Eleuata est sancta Dei genitrix super choros Angelorum ad cœlestia regna.

Vox dilecti mei: ecce iste venit saliens in montibus, transiliens colles. *Cant.* 2. 8.

Virgo immaculata quæ nullis terrenis est inquinata affectibus, non in terram reuersa est, sed cum esset animatum cælum, in cęlestibus tabernaculis collocatur. S. *Dam. de dorm. B. Vir.*

Dignus non erat mundus. *Heb.* 11. 38.

Mundus eum non cognouit. 1. *Ioan.* 1. 10.

Surge propera amica mea, columba mea, formosa mea & veni. *Cant.* 2. 10.

III. POINT.

Veni de libano, veni coronaberis. 4. *Cant.* 8. Ite ad Ioseph, & quidquid ipse vobis dixerit facite. *Gen.* 41. 55. Peccatores non abhorres, sine quibus nunquam fores tanto digna filio. Estote imitatores mei, sicut filii charissimi, *Eph.* 1. 5.

LA derniere de toutes les faueurs que la saincte Vierge reçoit auiourd'huy, c'est d'estre couronnée Reyne du Ciel & de la Terre, des Anges & des Hommes, d'estre establie la Mediatrice & l'Aduocate pour les pecheurs auprés de la diuine Maiesté, & d'estre la Dispensatrice de toutes les graces qui nous sont données.

Quelle consolation pour nous, d'auoir vn si puissant secours auprés de Dieu ! Remerciez-le de cette grace. Conioüissez-vous auec la saincte Vierge, pour toutes ces faueurs. Rendez-luy les hommages qui luy sont deus pour les liaisons qu'elle a auec la tres-saincte Trinité, estant Fille du Pere, Mere du Fils, & Temple du sainct Esprit. Honorez-la comme vostre Mere, vostre Dame, & vostre Aduocate. Et pour vous rendre digne d'estre admis au nombre de ses enfans, & de ceux qu'elle prend en sa protection particuliere, taschez de l'imiter en quelqu'vne de ses vertus, & sur tout en son humilité, qui luy a seruy de degrez pour arriuer au lieu où maintenant elle est, faisant tres-petite estime de vous-mesme, & vous comportant comme tel, en vos paroles & dans vos actions. C'est la conduite ordinaire de Dieu, de nous releuer à mesure que nous nous serons abaissez, comme elle nous apprend elle-mesme dans son Cantique.

Qui se exaltat humiliabitur, qui se humiliat exaltabitur, *Luc.* 14. 15.

Quia respexit humilitatem ancillæ suæ : ex hoc enim beatam me dicent omnes generationes. Luc. 1. 48.

Deposuit potentes de sede : & exaltauit humiles. Luc. 1. 52.

MEDITATION.

Pour le iour de S. Barthelemy, Apostre.

De la vocation.

1. *Pourquoy l'Eglise si souuent nous met deuant les yeux la necessité de la vocation.*
2. *Marques pour discerner les veritables d'auec les fausses vocations.*
3. *Reflexion.*

Cum dies factus esset, vocauit discipulos suos & elegit duodecim ex ipsis. Luc. 6. 1.

I. POINT.

CONSIDEREZ la conduite admirable de l'Eglise à nous inculquer sans cesse la necessité de la vocation à l'estat Ecclesiastique. Il n'y a presque point de feste d'Apostre, où elle ne nous mette deuant les yeux, soit dans l'Epistre, soit dans l'Euangile cette verité si importante. Et la raison, c'est parce que leur vocation à l'Apostolat, est le fondement de tout leur bon-heur. Ce n'est pas que Dieu n'appelle aussi bien les Chrestiens à la grace du Baptesme, comme il fait les Ecclesiastiques à la grace de l'Apostolat : mais comme le Baptesme est absolument necessaire pour estre sauué, Dieu veut par consequent que tout le monde reçoiue le Baptesme, au lieu que le ministere Ecclesiastique estant vne participation de la puissance de Iesus-Christ sur son corps naturel & sur son corps mystique, ce seroit vne vsurpation & vne temerité insupportable de s'y presenter de son propre mouuement. Mais il faut que Iesus-Christ luy-mesme par vn choix particulier prenne ceux à qui il veut communiquer cette puissance, & la conduite des brebis qui luy appartiennent. Voila pourquoy il est dit auiourd'huy dans l'Euangile : *Vocauit discipulos suos, & elegit duodecim ex ipsis*, qu'entre tous ses Disciples il en choisit seulement douze. O que cette verité est épouuantable, & que peu de personnes y font reflexion! Faites-en vn acte de foy vigoureux, & dans le

Non vos me elegistis sed ego elegi vos. *Ioan.* 1. 16.

II. POINT.

APPRENEZ à discerner les veritables vocations d'auec les fausses, pour iuger par là de la vostre. Quand Nostre Seigneur appelle ses Apostres, ce n'est pas pour les faire plus grands, plus riches, & plus honorez dans le monde : au contraire il les oblige à quitter tous leurs biens & toutes leurs pretentions, il ne leur promet que du mal, il les enuoye sans pain & sans argent, & pour toute recompense de leurs seruices, il ne leur promet en cette vie que le martyre : ainsi quand il appelle saint Paul pour marque de sa vocation, *Ostendam*, dit-il, *quanta illum oporteat pro nomine meo pati* : il predit à saint Pierre qu'il sera examiné comme le bled dans le crible, & qu'on le

Vincula & tribulationes non manent, sed nihil horum vereri debemus. *Act.* 22. 23.
Nolite possidere aurũ neque argentum, neque pecuniam in zonis vestris, non peram in via.
Ego mitto vos sicut oues in medio luporũ. In Conciliis & synagogis flagellabunt vos. Eritis odio omnibus hominibus propter nomen meũ. *Matt.* 10.
Satanas expetiuit vos vt cribraret sicut triticum. *Luc.* 22. 31.
Cum esses iunior cingebas te, & ambulabas quò volebas, cum autem senueris, alter cinget te, &c. *Ioan.* 21. 18.

menera malgré luy où il ne voudra pas aller, *alter ducet te quò tu non vis.* Il demande à sainct Iacques & à sainct Iean, *potestis bibere calicem, quem ego bibiturus sum?* Sainct Matthieu est obligé de quitter sa banque & sa fortune. Sainct Barnabé porte son bien aux pieds des Apostres, les autres quittent iusques à leurs filets, & auiourd'huy sainct Barthelemy s'estant dépoüillé de toutes ses affections, ayant renoncé à tous ses biens, souffre mesme qu'on luy arrache la peau. Voilà à quoy sont destinez les hommes Apostoliques, & si ce n'est au martyre effectif comme les Apostres, à cause qu'il n'y a plus de persecution; au moins est-ce à la mort de nous-mesmes, & au renoncement de toute affection que nous pourrions auoir pour les creatures.

Abneget semetipsum & tollat crucem suam & sequatur me. *Luc.* 9. 23.
Qui non odit patrem & matrem, &c non potest meus esse discipulus. *Luc.* 14. 26.

III. POINT.

VOyez maintenant combien ceux qui entrent en l'estat Ecclesiastique, sont éloignez de cét esprit. Ie ne parle pas de ceux qui n'ont pour motif que les honneurs, les plaisirs & les commoditez, *horum certa damnatio est,* dit saint Bernard: mais mesme de ceux qui y entrent pour seruir Dieu & le prochain, combien en trouuera-on qui trauaillent en Apostres, c'est à dire, auec dégagement d'esprit, auec assiduité, auec zele & patience? Ils se contentent de ne point faire de mal, mais il ne faloit pas se faire Ecclesiastique, sinon pour faire du bien. L'estat Ecclesiastique n'est pas vn lieu de repos. *Posui vos vt eatis,* dit Nostre Seigneur, *& fructum afferatis,* quel chemin auez-vous fait iusques à present, & quel fruit auez-vous rapporté? Si vous estes appellé à l'Eglise, vous deuez estre appellé au trauail, si donc vous ne trauaillez point, que pouuez-vous conclure autre chose, ou que vous n'estes point appellé, ou que vous ne correspondez pas à vostre vocation? lequel vaut mieux? Examinez-vous là dessus, & si iusques à present vous y auez manqué, taschez au moins de commencer auiourd'huy, & offrez-vous à l'exemple de saint Barthelemy en sacrifice à Dieu. Et si vous ne pouuez pas donner vostre peau comme luy, au moins mortifiez vostre chair par quelque austerité, supportez les peines qui se rencontrent dans vostre condition, abstenez vous de tous les plaisirs dangereux, reglez vos yeux, vostre langue, vos démarches. C'est saint Paul qui nous y conuie.

Ite in vineam meam. *Matt.* 12. 7
Vt ædifices & plantes & dissipes & destruas. *Ierem.* 1. 10.
Mortificate membra vestra quæ sunt super terram. *Col.* 3. 7.

Obsecro

Obſecro itaque vos, fratres, per miſericordiam Dei, vt exhibeatis corpora veſtra hoſtiam viuentem, ſanctam, Deo placentem. Rom. 12.

MEDITATION

Pour le iour de S. Louys, Roy de France.

Des loix & des Maximes fondamentales du Chriſtianiſme.

1. *La premiere Loy du Chriſtianiſme, ne commettre iamais aucun peché mortel, & fuir le veniel autant qu'on peut.*
2. *N'auoir nulle affection déreglée aux biens & aux plaiſirs.*
3. *Faire toutes ſes actions à deſſein de plaire à Dieu vniquement.*

Iuſtum deduxit Dominus per vias rectas. Sap. 17.

I. POINT.

CONSIDEREZ quelles ſont ces voyes dont parle icy le S. Eſprit. Ces voyes ne ſont autres que les moyens par leſquels il conduit les ames à la perfection du Chriſtianiſme, & dont le grand S. Louys s'eſt ſeruy pour arriuer à la beatitude dont il joüit.

Si quis diligit dies videre bonos. *Pſ.* 33. 13. Declina à malo, S. *Pet.* 1. 2. 11.

Ces moyens ſe reduiſent à trois principaux, comme autant de maximes & de Loix fondamentales, ſur leſquelles ſubſiſte toute la religion Chreſtienne. Le 1. eſt de ne commettre iamais aucun peché mortel, & fuyr le veniel de toutes ſes forces. Et n'eſt-ce pas ce que S. Louys a pratiqué ſi exactement toute ſa vie, quand il auoit ſi grande horreur, & puniſſoit ſi rigoureuſement les iniures faites contre Dieu, & qu'en ſon particulier il auroit mieux aimé mourir, que de voir ſon ame tachée d'vne ſeule offenſe mortelle? Le 2. moyen eſt de n'auoir aucune affection dereglée aux biens de la terre & aux plaiſirs quels qu'ils ſoient. Et quel plus grand détachement que celuy de ſaint

Beatus diues qui inuentus eſt ſine macula, nec ſperauit in pecunia & theſauris: quis eſt hic & laudabimus eum? fecit enim mirabilia in vita ſua. Potuit tranſgredi & non eſt tranſgreſſus, facere mala & non fecit, ideo ſtabilita ſunt bona illius in Domino & eleemoſynas eius enarrabit omnis Eccleſia Sanctorum. *Eccl.* 31. 8.

Louys, qui au lieu d'abuser de ses richesses comme d'autres auroient pû faire, pour ses plaisirs, les employoit en aumosnes, en fondations & en toutes sortes d'œuures de charité; au lieu de faire gloire de sa table, il n'y exerçoit que des actes d'humilité en nourrissant les pauures, en mangeant auec eux, en mangeant de leurs restes, en leur lauant les pieds; au lieu de se dispenser du ieûne, tenoit à faueur de ieûner tous les Vendredis de l'année, & souuent au pain & à l'eau, de porter le cilice tous les iours, & de dire les Heures Canoniales?

II. POINT.

Omnia in honorem Dei facite. 1. Cor. 10. 31.

LA 3. maxime du Christianisme, c'est de faire toutes ses actions, soit petites, soit grandes, à dessein de plaire à Dieu, & d'accomplir ses volontez dans toute l'estenduë de ses ordres, qui nous sont marquées par nostre estat & par nostre condition. Et voila en quoy saint Louys s'est rendu si admirable, ne faisant rien que pour la gloire de Dieu, ne butant qu'à establir son seruice dans le Royaume qu'il luy auoit donné, à maintenir ses suiets en paix, & n'entreprenant de guerre que pour la querelle de sa souueraine Maiesté, comme il parut aux deux voyages qu'il entreprit pour le recouurement de la Terre sainte, au premier desquels il fut fait prisonnier, & mourut de maladie contagieuse au second.

III. POINT.

Elegit nos ante mundi constitutionem vt essemus sancti & immaculati in conspectu Dei. Ephes. 1. 4.

QVelle idée de perfection se peut-on former plus excellente? Et neantmoins cette sainteté est pour tous, les fideles y sont appellez, & s'il y auoit de la difficulté à en venir à bout, ce deuroit estre particulierement pour vn Roy, qui a d'autant plus de moyens de mal faire, qu'il a plus de biens, plus de plaisirs, plus d'honneurs, plus d'impunité, plus d'occasions, plus d'attaches; en vn mot, plus de moyens de faire tout ce qu'il veut. Et cependant voila vn saint Louys qui a combattu & surmonté toutes ces difficultez, qui a vécu au milieu du monde sans participer aucunement à son esprit.

Que pouuons nous dire à cela, nous qui sommes dans vne condition où il y a plus de moyens de bien faire, & qui outre la perfection des Chrestiens qui vient de nous estre marquée,

nous oblige à vne perfection encore plus éminente dans l'eſtat Eccléſiaſtique ? Quoy ? penſerons-nous apres cela, qu'il nous ſuffira de dire noſtre Breuiaire & la Meſſe, & faire quelque priere, & du reſte viure à noſtre fantaiſie, ſans regle, ſans diſcipline, & laiſſer comme on dit, le ſurplus aux Religieux, quand nous voyons des Roys au milieu de leur Cour pratti-quer tant d'autres excellentes vertus ? Non, dit vn de ſes Pro-phetes, mais ſçachez, qui que vous ſoyez, que le deſſein de Dieu eſt que vous le ſeruiez en toute ſainɛteté & iuſtice. Sou-uenez-vous en, parce que c'eſt principalement à vous que s'a-dreſſent ces paroles :

Seruiamus illi in ſanctitate & iuſtitia, coram illo omnibus die-bus vitæ noſtræ. Luc. 1.

MEDITATION

Pour la feſte de la Natiuité de Noſtre-Dame.

Que nous deuons remplir la ſignification du nom de Chreſtien & de Clerc, comme la ſainɛte Vierge a fait celuy de Marie.

1. *Ce que ſignifie Marie, & comme Noſtre-Dame a parfai-tement remply ce nom.*
2. *Ce que c'eſt qu'vn Chreſtien & vn Eccleſiaſtique, & com-me nous en deuons remplir la ſignification.*

Ipſa eſt mulier quam præparauit Dominus filio Domini mei. Gen. 24. 44.

I. POINT.

CONSIDEREZ comme Noſtre-Dame a parfaitement remply la ſignification du beau nom de Marie, qui luy fut donné en ſa Natiuité. 1. Marie ſignifie Dame ou Reine, & nous reconnoiſſons en la Vierge ces deux excellentes qua-litez qu'elle s'eſt acquiſes par ſes vertus heroïques & diui-nes, commandant abſolument à ſoy-meſme, & ſans aucune

reſiſtance de la partie inferieure, enſuite de quoy elle eſt eſtablie la Reine du Ciel & de la Terre. 2. Marie veut dire Illuminante, & encores autrement quoy que dans la meſme ſignification, Eſtoile de mer, dequoy la ſaincte Vierge nous fait le veritable office; car comme l'Eſtoile de mer éclaire ceux qui nauigent & les conduit au port; la ſaincte Vierge par ſon exemple, par ſes merites & ſes prieres, éclaire ceux qui font voile ſur la mer orageuſe de ce monde, & les conduit heureuſement au Ciel.

Aue Maris ſtella. Maris ſtella eſt ſuper hoc mare ſubleuata, micans meritis, illuſtrans exemplis: ne auertas oculos à fulgore huius ſyderis, ſi non vis obrui procellis. *S. Ber ho. 2. in Miſſ.*

Chriſtianus alter Chriſtus. Qui ſpiritu Dei aguntur, &c. *Rom.* 8. 14.

Qui non eſt mecum contra me eſt. *Matth.* 12. 50

Mortui eſtis, & vita veſtra abſcondita eſt cum Chriſto in Deo. *Col.* 3. 3.

De mundo non ſunt. *Ioan* 17. 16.

Chriſto confixus ſum cruci. *Gal* 2. 19.

Certus ſum quia neque mors, neque vita, neque Angeli, neque Principatus, neque virtutes, &c. neque vlla alia creatura poterit nos ſeparare à charitate Dei. *Rom.* 8. 38.

Diliges proximum tuum ſicut teipſum. *Matth.* 22. 39.

II. POINT.

CONSIDEREZ comme vous rempliſſez le nom de Chreſtien & de Clerc, que vous auez receu au Bapteſme & à la Tonſure. Vn Chreſtien, dit ſaint Auguſtin, c'eſt comme vn autre Ieſus-Chriſt: Vn Chreſtien, ce n'eſt pas ſeulement celuy qui embraſſe la Foy de Ieſus-Chriſt; mais celuy qui vit de l'Eſprit de Ieſus-Chriſt, qui ſe conforme à ſes maximes, & qui ſuit ſes exemples: Vn Chreſtien eſt vn homme mort au monde, c'eſt à dire aux plaiſirs, aux richeſſes, aux vanitez, aux commoditez, aux grandeurs, & aux honneurs du monde: Vn Chreſtien eſt vn homme crucifié auec Ieſus-Chriſt, qui ne reſpire que les peines, les ſouffrances, & les humiliations, qui ne craint ny la pauureté, ny les maladies, ny les pertes de biens, ny les mépris, ny les iniures, ny tous les autres maux du monde, ny la mort meſme; en vn mot, qui ne craint rien que le peché. Vn Chreſtien eſt vn homme qui n'a pour ſon prochain que des entrailles de miſericorde, de douceur & de charité, qui n'amaſſe des threſors que pour le Ciel, qui porte là toutes ſes penſées & tous ſes deſirs, qui dreſſe là toutes ſes actions, & qui trauaille vniquement pour cette fin. Mais le nom de Clerc encheriſſant encore là deſſus, dit vn homme qui a choiſi Dieu pour ſa part & ſon heritage, & qui eſt reciproquement l'heritage de Dieu: C'eſt vn homme qui a fait banqueroute, non ſeulement à tous les plaiſirs, les honneurs, & les commoditez du ſiecle, mais encores à tout trafic, negoce & autres emplois ſeculiers: C'eſt vn homme qui n'eſt au monde que pour honorer Dieu par les prieres, & pour eſtre cooperateur auec Noſtre-Seigneur au ſalut des ames, qui ne connoiſt plus ſon pere ny ſa mere, ny ſes autres parens charnels que pour les haïr: bref, c'eſt vn homme

Dominus pars hæreditatis meæ. *Pſal.* 15. 5. Duo ſunt Chriſtianorum genera: eſt autem vnum genus quod mancipatum diuino officio, & deditum contemplationi & orationi; ab omni ſtrepitu temporalium ceſſare conuenit, vt ſunt Clerici. Aliud verò eſt genus Chriſtia

de qui la vie doit eſtre autant éleuée au deſſus de celle des plus parfaits d'entre les laïcs, que le Ciel eſt éleué au deſſus de la terre.

Que vous en ſemble? Eſtes-vous Clerc à preſent? mais au moins eſtes-vous Chreſtien? ſi vous eſtes Chreſtien où ſont vos vertus? où eſt ce meſpris du monde, cette eſtime de la perfection Chreſtienne? que craignez-vous? qu'eſperez vous? comment trauaillez-vous pour le Ciel? où eſt voſtre humilité voſtre patience, & voſtre chariré?

norum, vt ſunt Laïci, his licet temporalia poſſidere, vxorem ducere, agros colere, &c. *S. Hier.*

Qui non odit patrem & matrem, &c. non poteſt meus eſſe diſcipulus. *Luc.* 14. 26.

In his quæ patris mei ſunt, oportet me eſſe. *Luc.* 2. 49.

Profeſſio Clericorum, vita cæleſtis eſt. *Athalar. Geth. rec.*

N'eſt-il pas vray que vous ne rempliſſez gueres la ſignification de ce beau nom de Chreſtien, non plus que de celuy d'Eccleſiaſtique? Si vous eſtes Chreſtien, monſtrez-le par les œuures pluſtoſt que par vos paroles.

Quid prodeſt homini ſi quis dicat fidem ſe habere, opera autem non habeat?

Voyez ce qui vous fait plus de beſoin pour ſeruir Dieu comme il faut, en la condition & en l'Eſtat Eccleſiaſtique où vous eſtes. Et demandez-le par les merites & interceſſion de la ſacrée Vierge Marie. Taſchez de renaiſtre auiourd'huy à la vie Chreſtienne & Eccleſiaſtique, comme cette ſainte Dame n'aiſt à la vie temporelle, & dites auec le Prophete,

Cor mundum crea in me Deus, & Spiritum rectum innoua in viſceribus meis. Pſal 50. 12.

MEDITATION

Pour le iour de l'Exaltation ſaincte Croix.

Du chemin Royal de la Croix.

1. *Le deſſein de l'Egliſe en la Feſte de ce iour.*
2. *Paralelle de Noſtre-Seigneur en Croix, & de luy meſme dans la gloire.*
3. *Comme il nous appelle de la Croix.*

Chriſtus humiliauit ſemetipſum vſque ad mortem crucis; propter quod & Deus exaltauit illum.
Philip. 2.

I. POINT.

LE dessein de l'Eglise dans la Feste d'auiourd'huy, n'est pas seulement en memoire de ce que la vraye Croix qui auoit esté prise par les Infideles, fut restituée auec honneur, & portée en triomphe par l'Empereur Heraclius sur le mont de Caluaire: Mais la fin principale de cette institution est pour apprendre aux Chrestiens à faire mépris de tout ce qu'ils estiment, & faire estat de ce qu'ils fuyent le plus: c'est à dire, d'aymer autant les affronts, les iniures, les souffrances & la pauureté, signifiées par la Croix, comme le monde recherche les grandeurs, les plaisirs & les commoditez de la vie. C'est pour cela qu'on appelle cette feste l'Exaltation de la sainte Croix; comme qui diroit la recompense, le couronnement & le triomphe de ceux qui cherissent la Croix & l'estendart qui nous monstre le chemin à la gloire. De là vient que dans l'Eglise on nous met deuant les yeux ces paroles de l'Apostre, que Iesus Christ s'est humilié, à cause de cela qu'il a esté exalté, opposant l'humilité à l'exaltation, l'ignominie à la gloire.

II. POINT.

Et crucifixi sunt cum eo duo latrones. *Matth.* 28. 12.
Videte si est dolor sicut dolor meus. *Thren.*
Torrente voluptatis tuæ potabis eos. *Psal.* 35. 9.
Vidimus eum quasi leprosum, non erat ei aspectus neque decor. *Isai.* 53. 1.
In splendoribus Sanctorum *Ps.* 109. 3.
Eum qui modico quam Angeli minoratus est, videmus Iesum propter passionem mortis, gloria & honore coronatum. *Hebr.* 2. 9.
Medium autem Iesum crucifixerunt (quasi sceleratissimum.) *Ioan.* 19. 18.
Aspice & fac secundum exemplar quod ibi in monte monstratum est. *Exod.* 25. 40.
Quos prædestinauit

EN effet quelle difference de Iesus-Christ sur la Croix, & de luy-mesme éleué dans le Ciel? Là il est entre deux larrons; icy il est au milieu de tous les Anges: il souffre sur la Croix des douleurs indicibles, il iouït dans le Ciel, & resiouït les Bien-heureux de torrens de delices: là il estoit tout couuert de son Sang, icy il est reuestu des splendeurs de sa gloire: là il est iniurié, maudit & blasphemé, icy il est infiniment glorifié: là on le voit couronné d'épines, icy il paroist tout couronné de lauriers: il passe en la Croix pour le plus vil & le plus scelerat de tous les hommes; icy il est reconnu pour le Monarque du Ciel & de la Terre, & la mesme innocence: là on luy crache des iniures, icy on luy chante sans cesse des loüanges. Qu'est-ce que cét équipage de gloire & d'infamie si different? c'est le miroir fidele, dans lequel les Chrestiens doiuent continuellement se mirer. Voulez vous donc sçauoir quel degré de gloire vous pouuez esperer dans le Ciel? autant que vous aurez d'abais-

ſement icy bas. Ce ſont les deux baſſins de la balance, l'vn monte à meſure que l'autre s'abaiſſe. Auriez vous crû iuſques à cette heure que la Croix fuſt vn chemin neceſſaire pour aller à la gloire? Le Pere Eternel ne reconnoiſt pour ſes enfans, que ceux qui ſont conformes à ſon Fils, & pour eſtre du nombre de ces predeſtinez, il faut mourir auec IESVS-CHRIST en la Croix.

conformes fieri imaginis filij ſui. *Rom.* 8. 29.
Hæc eſt via regia, ambulate in ea. *Iſai.* 30. 21.

III. POINT.

C'Eſt pour cela qu'il dit auiourd'huy dans l'Euangile; que quand il ſera exalté de la terre, c'eſt à dire, eſleué en la Croix, il tirera toutes choſes apres ſoy, *omnia traham ad meipſum.* En effect, voyez-le comme de cet arbre funeſte où il eſt attaché, il a attiré les Anges, les hommes, les Iuifs, les Gentils, les pecheurs, les pauures, les Philoſophes & les idiots. C'eſt de là qu'il a attiré les Martyrs à ſouffrir tant de tourmens, les Confeſſeurs à faire de ſi rigoureuſes penitences, les Vierges & toutes les ſainctes ames comme à l'odeur d'vn excellent parfum. C'eſt de là qu'il vous appelle, & où il deſire ſe donner à vous. C'eſt là le lit nuptial où il traitte auec ſes eſpouſes. Les Roys & les Empereurs ſe dépoüillent de leurs habits Royaux pour s'en approcher; Toutes ſortes de perſonnes, de tout âge, de tout ſexe, & de toute condition vont pour faire hommage à la Croix, ſerez-vous ſeul à vous en éloigner dans vne condition qui vous approche de plus prés de ſa Maieſté? Hé quoy! s'il y a de la difficulté, ne pourrez-vous pas faire, dit ſaint Auguſtin, ce que ceux-cy & celles-là ont fait? Si la peine vous eſtonne, que la gloire vous anime, & ſi le trauail pour vn peu de temps vous ennuye, que l'eternité de la recompenſe vous conſole.

Dic mihi vbi paſcas, vbi cubes in meridie. *Cant.* 1. 6.
Hæc crux in fronte Regum ita eſt. *S. Leo.*
Non poteris quod iſti & iſtæ? *S. Aug.*

Nullum tempus longum, nullus labor durus videri debet, quo gloria æternitatis acquiritur. S. Leo.

MEDITATION

Pour la feſte de S. Matthieu Apoſtre, & Euangeliſte.

De la promptitude de saint Matthieu à suiure Iesus-Christ.

1. La vocation extraordinaire de S. Matthieu.
2. La correspondance parfaite de ce Saint.
3. Comparaison de nous auec luy.

Vidit Iesus hominem sedentem in telonio, Matthæum nomine, & ait illi; Sequere me, & surgens secutus est eum. Matth. 9.

I. POINT.

ENcore que dans toutes les vocations des Apostres, Nostre-Seigneur ait témoigné des traits particuliers de sa diuine bonté, celle de saint Matthieu que nous propose auiourd'huy l'Euangile, a neantmoins quelque chose de plus admirable que les autres, en ce que ce n'est pas seulement vn changement de bien en mieux, ny vn passage d'vne vocation licite comme estoit la pesche à la pluspart des Apostres, à quelque sainte occupation : mais c'est vne conuersion d'vn estat de peché à vn estat de grace tres-éminente, des vsures, larcins, & oppressions qui s'exerçoient en l'office de Publicain, au délaissement de toutes choses & à la pauureté volontaire.

Adorez & remerciez la bonté de Dieu, d'auoir choisi ce partisan entre vn million d'hommes pour en faire vn Apostre & vn Euangeliste. Quel bon-heur à ce Saint d'auoir esté preuenu si puissamment de la grace de Dieu en vn temps qu'il ne pensoit point à luy : mais que Iesus-Christ connoissoit bien la disposition de son cœur à suiure l'inspiration qu'il luy en donneroit ! Le principe & le fondement du bon-heur de saint Matthieu vient en effet de sa vocation : mais ce n'estoit rien s'il n'eust cooperé, & la marque infaillible de sa vocation, s'est fait paroistre en la fidelité qu'il y a apportée. Vous estes sorty peut-estre d'vne vie assez dereglée dans le monde pour vous engager dans l'Estat Ecclesiastique : Mais voulez-vous voir si vous y auez esté veritablement appellé ?

II. POINT.

VOus n'auez qu'à examiner si vous viuez conformement à vostre estat. Saint Matthieu laisse tellement sa banque que iamais il n'y retourne, & demeure aussi fidele dans l'exercice de son Apostolat, qu'il estoit attaché auparauant à son trafic. Sa conuersion a esté si parfaite, que dés le premier iour qu'il s'est abandonné à la conduite de son Maistre, il ne se reserue quoy que ce soit ; sa volonté estant gagnée, tout le reste ne tient plus à rien : sa ioye est si extrême qu'il l'a témoignée par vn banquet solemnel. Depuis qu'il a connu le Fils de Dieu, iamais plus il n'est allé en arriere, il l'a suiuy dans ses voyages pendant trois ans, dans sa pauureté & dans ses souffrances, luy qui pouuoit bien estre à son aise. Et apres la Resurrection il est allé iusques en Ethiopie, où apres auoir conuerty grand nombre de personnes à la Foy, il a finy sa vie par le martyre pour la deffense de la virginité.

Nemo mittens manũ ad aratrum & respiciens retro, aptus est regno Dei. *Luc.* 9. 62.
Matthæus ad telonii negotium nunquam postea resedit. *Greg.*
Surgens secutus est eum : & factum est discumbente Iesu in domo. *Math.* 9.

III. POINT.

VOyez maintenant, & faites comparaison de vous auec saint Matthieu. Helas ! vous n'auez point encore quitté vne bonne fois vos vieilles habitudes, & vos mauuaises humeurs pour suiure Iesus-Christ, & si vous auez dit que vous vouliez estre des siens, ç'a tousiours esté auec reserue & comme à regret. Il y a tant de temps que vous estes à la suite de Iesus-Christ, & vous ne le connoissez pas encore, vous traitez auec luy comme auec vn estranger, & vous l'auez liuré souuent comme vn ennemy : vous estes bien éloigné de souffrir le martyre à l'occasion de l'Euangile, quand vous ne pouuez supporter vn mot de trauers. N'auez vous pas suiet d'apprehender de n'estre pas bien appellé quand vous enuisagez vos desordres ? Pensez-y vne bonne fois, & vous faites instruire des moyens de reparer ce defaut. Le plus certain, c'est de changer de vie, & de s'attacher inseparablement à Iesus-Christ, pour faire le plus parfaitement qu'il nous sera possible, dans nostre condition ce qui nous y est commandé, Prenez-en la resolution sur l'exemple du grand saint Matthieu aniourd'huy, & demandez-le à Dieu par son intercession, pour vous & pour tous ceux qui receuront les Ordres, ou qui les ont receus à ces Quatre-temps.

Tanto tempore vobiscum sum, & non cognouistis me. *Ioan.* 14. 9.

MEDITATION

Pour la feste de saint Michel.

De la deuotion à nos Anges Gardiens.

1. La bonté de Dieu à nous pouruoir d'vn Ange Tutelaire, & les bons offices qu'il nous rend.
2. Ce que nous luy deuons en reconnoissance de tant de biens que nous en receuons tous les iours.

Omnes sunt administratorii spiritus in ministerium missi, propter eos qui hæreditatem capiunt salutis. Heb. 17. 14.

I. POINT.

ADOREZ tout d'abord la bonté de Dieu à nous pouruoir dés nostre entrée au monde, d'vn Ange Tutelaire pour la conduite de nostre vie, lequel exerce enuers nous des bontez & des charitez continuelles. Car 1. il nous instruit comme vn Pedagogue fait ses disciples, il nous apprend les choses necessaires à nostre salut, & nous pousse aux bonnes œuures. Il prend singulierement garde à nous, lors que nous courons quelque hazard de l'ame, ou du corps. Il bride la furie des demons contre nous, & s'oppose à leurs mauuaises volontez, & aux efforts qu'ils font pour nous precipiter dans le peché. Il presente nos prieres à Dieu. Il prie luy mesme pour nous auec vne affection ardente. Si nous venons à faillir, il nous reprend interieurement, & nous represente la laideur & les mauuaises suites de nos fautes, afin de nous en corriger. Il nous assiste auec vn soin tout particulier au passage de la mort, & nous sert de second contre le diable en ce dernier combat, où il y va de nostre bonheur ou mal-heur eternel. Apres la mort il conduit tout ioyeux nostre ame au Ciel, si elle s'en trouue digne; ou en Purgatoire, si la vie passée l'y condamne, où il va de fois à autres la visiter, & la consoler dans ses peines, iusqu'à ce qu'ayant satisfait à la Iustice de Dieu, il l'emmeine apres au lieu de sa felicité.

Remerciez Dieu de vous auoir pourueu outre les graces interieures, d'vn tel secours pour l'exterieur: concluez d'icy, 1. le

Angelis suis Deus mãdauit de te, vt custodiant te in omnibus viis tuis. *Ps.* 9. 11.
Ecce ego mittam Angelũ meũ qui præcedat te, & custodiat in via, & introducat in locum quẽ paraui. *Ex.* 23. 20.
Vt custodiant te in omnibus indigentiis tuis, in omnibus desideriis tuis, alioquin facile est tibi incurrere vias mortis, vt videlicet aut de necessitate in obstinationem, aut in præsumptionem de cupiditate prorumpas: An præsentẽ esse dubitas, quem non vides? Adsunt, adsunt tibi non modo tecum, sed etiam pro te: adsunt vt protegant, adsunt vt prosint. S. *Bern. ser.* 82. *super Qui habitat.*
Ambulant nobiscum in omnibus viis nostris, intrant & exeunt nobiscum attentè considerantes quam piè quamque honeste in medio nationis prauæ conuersemur, quantoque desiderio ac studio quæramus regnum Dei & iustitiam eius. *S. Aug.*
Pretiosum depositum

grand eſtat que Dieu fait de noſtre ame, & le grand amour qu'il luy porte, de luy donner vne creature ſi excellente, & vn eſprit bien-heureux pour la deffendre, pour veiller continuellement ſur elle, & ne la point quitter de veuë. En 2. lieu, l'humilité & la charité admirable de cette tres-noble intelligence, de s'appliquer à nos beſoins, & s'abaiſſer à prendre le ſoin de petits enfans tels que nous ſommes.

II. POINT.

CONSIDEREZ ce que nous luy deuons rendre en reconnoiſſance de tant d'obligations. La 1. choſe, c'eſt de le reſpecter. La 2. de l'aymer. La 3. de le remercier. La 4. de luy obeyr. Et enfin, de ne point offenſer ſes yeux tres-purs par aucune action meſſeante, ou deshonneſte.

Peſez combien ces obligations ſont iuſtes, & voyez ſi vous vous en acquittez, & ſi tous les iours vous ne commettez point beaucoup de manquemens enuers ce Prince de la Cour du Ciel: Corrigez-les; & vous rendez doreſnauant tout autre en ſon endroit, conſiderant ſa qualité, la liaiſon que Dieu a miſe entre vous deux, le beſoin que vous auez de luy, l'amour qu'il vous porte, & les biens qu'il vous fait.

Obſerua eum & audi vocem eius, nec contemnendum putes, quia non dimittet te cum peccaueris, & eſt nomen meum in illo: quod ſi audieris vocem eius, & feceris omnia quæ loquor, inimicus ero inimicis tuis, & affligam affligentes te. Exod. 23. 21.

nobis cõmiſerat, fructum crucis ſuæ, pretium ſanguinis ſui: nõ eſt contentus cuſtodia hac tam parum tuta, &c. S. *Bern. ſer. 12. ſup. Qui habitat.*

Magna dignitas animarum, vt vnaquęque habeat ab ortu natiuitatis ad cuſtodiam ſui Angelum delegatum. *S. Hier. in Matt. c. 18. Vt cuſtodiant te.*

Quantam tibi debet hoc verbũ inferre reuerentiã, afferre deuotionem, conferre fiduciam? Reuerentiã pro præſentia, deuotionem pro beneuolentia, fiduciam pro cuſtodia? in quouis diuerſorio, in quouis angulo, Angelo tuo reuerentiam habe. Tu ne audeas illo præſente quod videre me non auderes. An pręſenté eſſe dubitas, quem non vides? Quid ſi audires? Quid ſi tangeres? Quid ſi olfaceres? &c. S *Bern. in Pſal. Qui habitat.*

MEDITATION

Pour la Feſte de ſaint Denis.

De l'obligation d'honorer cét Apoſtre de la France.

1. *Raiſons pour leſquelles il faut particulierement honorer les Saincts, qui ont les premiers annoncé le ſainct Euangile en nos Prouinces.*
2. *Ce que ſaint Denis a ſouffert pour planter la Foy dedans Paris.*
3. *Quelle reconnoiſſance nous luy deuons à ce ſuiet.*

Illi ſunt viri miſericordiæ, quorum pietates non defuerunt, hæreditas ſancta nepotes eorum. Eccl. 44. 10.

Voila des personnes, dit le saint Esprit (en parlant des hommes Apostoliques, qui ont planté l'Euangile en quelque lieu) qui n'ont esté faites que pour faire du bien aux autres, leur pieté & leurs bien-faits ne déperissent iamais : leur posterité est toute sainte,

I. POINT.

Nam si decem millia pædagogorum habeatis, sed non multos patres, nam in Christo Iesu, per Euangelium ego vos genui. *1. Cor.* 4. 15.

Filioli quos iterum parturio, donec formetur in vobis Christus. *Gal.* 4. 19.

Vt quid periclitamur omni hora ? Quotidie morior propter vestram gloriam fratres, quę est in Christo Iesu Domino nostro. *2. Cor.* 15. 30.

CONSIDEREZ l'obligation que nous auons d'honorer particulierement les Saints qui les premiers ont annoncé le saint Euangile en nos Prouinces. 1. Parce que ce sont veritablement nos Peres spirituels qui nous ont engendrez à Iesus-Christ, qui nous ont esté enuoyez de Dieu pour nous tirer des tenebres de l'infidelité à la lumiere de la Foy. 2. A raison des peines, des trauaux, des souffrances, & des persecutions qu'ils ont endurées pour nous annoncer l'Euangile, iusqu'à verser tout leur sang. 3. A cause du soin tout particulier qu'ils prennent encore dans le Ciel de nous assister de leurs suffrages auprés de Dieu.

II. POINT.

Ego non solum alligari, sed etiam mori paratus sum propter nomen Domini Iesu. *Act.* 21. 13.

Optabam ego ipse esse anathema à Christo pro fratribus meis. *Rom.* 9.

Quidam viri adhærentes ei crediderunt, in quibus & Dionysius Areopagita. *Act.* 17. 34.

INferez d'icy l'obligation que toute la France, & particulierement le peuple de Paris, a d'honorer auiourd'huy le grand saint Denys, que Dieu a d'vne façon si admirable attiré à soy par la predication de saint Paul, à qui il a donné de si hautes & de si profondes connoissances de ses mysteres, par qui il a operé tant de prodiges pour le renuersement des idoles en tant de lieux, & qui pour planter l'Euangile en cette ville, apres auoir esté cruellement foüetté, ietté dans vn four chaud, attaché à vne Croix, finit enfin sa vie par le tranchant d'vne espée auec ses Compagnons sur cette montagne, qui pour cela a depuis porté le nom de Montmartre.

Louez Dieu des faueurs qu'il a faites à saint Denys auiourd'huy, & de ce que par son moyen vous estes venu à la conoissance de la vraye Religion. Remerciez ce grand Saint de ce qu'il a tant souffert à vostre occasion. Et si vous desirez sçauoir ce que vous luy pouuez rendre pour de si grandes & étroites obligations,

III. POINT.

CONSIDEREZ que toute la reconnoissance & les deuoirs que demandent de nous ceux, qui les premiers nous ont

annoncé l'Euangile, ne ſont autres, ſinon 1. Que nous ne ſoyons pas ſeulement Chreſtiens de nom, mais que nous en faſſions les œuures en ſuiuant les maximes de l'Euangile qu'ils nous ont enſeignées de paroles & d'exemples. 2. Que comme ils ont ſouffert toute leur vie pour la querelle de Ieſus-Chriſt, qu'ils n'ont apprehendé, ny les Tyrans, ny les demons, ny la mort meſme pour la défenſe de ſon Euangile, & pour les veritez qui y ſont contenuës, nous en faſſions de meſme quand il ſera queſtion de les ſouſtenir & de les pratiquer : Et pour les Eccleſiaſtiques comme ce ſont eux qui ſuccedent proprement aux charges & aux fonctions de ces hommes Apoſtoliques ; Il faut qu'à leur exemple ils n'épargnent choſe aucune pour la conuerſion des ames, pour extirper l'ignorance, & que dans les occaſions ils ſoient preſts de mourir pluſtoſt que de ſouffrir que rien ſe faſſe contre Dieu,

Si filii Aprahæ eſtis ; opera Abrahæ facite. *Ioan.* 8. 39.
Semper nos in mortem tradimur propter Ieſum. 2. *Cor* 4. 1.
Filii ſanctorum ſumus, *Tob.* 2, 18,

Voila tout ce que les Saints demandent de nous. Voulez-vous augmenter leur couronne dedans le Ciel ? mais voulez-vous en baſtir vne pour vous ? en voila le moyen.

Voyez donc ſi iuſqu'à preſent vous auez remply le nom de Chreſtien que vous auez receu au Bapteſme, ſi vous conformez voſtre vie aux regles de l'Euangile ; ſi vous eſtes auſſi-bien heritier des vertus de vos Peres, comme vous l'eſtes de leur foy, ce que vous ſouffrez à leur imitation. Confondez-vous de vous voir ſi éloigné de l'eſprit & des ſentimens qu'ils vous ont annoncez. Demandez à Dieu par leurs interceſſions cét eſprit primitif.

Gaudium meum, & corona mea. *Phil.* 4.
Quæ eſt enim noſtra ſpes aut gaudium, aut corona gloriæ ? nonne vos ? &c. 1. *Theſs.* 2. 19.

Mementote Præpoſitorum veſtrorum, qui vobis locuti ſunt verbum Dei, quorum intuentes exitum conuerſationis, imitamini fidem. Heb. 13. 7.

MEDITATION.

Pour la feſte de S. Luc, Euangeliſte.

Des qualitez des hommes Apoſtoliques en la deſcription des animaux que vid le Prophete Ezechiel.

1. *Les deux premieres remarques appliquées aux Ecclesiastiques.*	2. *La troisiesme appliquée tout de mesme.* 3. *La quatriesme auec reflexion.*

Similitudo quatuor animalium ; & hic aspectus eorum. Ezech. 1.

Par ces animaux, dit sainct Gregoire, sont entendus les Predicateurs & autres ministres Euangeliques. Cela posé,

I. POINT.

CONSIDEREZ, entre plusieurs choses que remarque le Prophete en ces animaux mysterieux, quatre principales, qui se doiuent rencontrer par analogie aux hommes Apostoliques. La premiere c'est, que chacun de ces animaux auoit quatre faces, & quatre aisles, pour montrer que les Predicateurs doiuent auoir vne foy viue signifiée par la face, & se porter à Dieu par la contemplation qui nous est marquée par les aisles ; ils sont tous vniformes en la façon de voler, pour marque de l'vniformité que doiuent auoir entr'eux les Predicateurs, les Confesseurs, & les autres Directeurs des ames, touchant les veritez speculatiues & morales : mais comme la foy ny la contemplation ne seruent de rien sans les bonnes œuures, il dit en second lieu ; que ces animaux auoient les pieds droits, *pedes eorum, pedes recti*, pour monstrer que les hommes Euangeliques ne doiuent iamais ceder ny succomber aux menaces, aux respects, ny à aucune autre consideration du monde, que comme leurs actions doiuent seruir de regle aux autres, aussi doiuent-elles estre droites & sans aucun defaut. Enfin, qu'ils doiuent estre inflexibles dans la morale Chrestienne & dans les veritez de l'Euangile. Ce sont les qualitez que nous remarquons en sainct Luc, qui a penetré si auant dans le mystere de l'Incarnation, qui en a parlé si auantageusement, qui a esté si ferme en sa foy, & qui exhortoit les autres à la mesme fermeté.

Quatuor facies vni & quatuor pennæ vni. Quid per faciem nisi notitia, & quid per pennas nisi volatus exprimitur ? Quatuor facies vni quia si quæras quid Matthæus de Incarnatione Domini sentiat ; hoc nimirum sentit quod Marcus, Lucas & Ioannes. Et quatuor pennæ vni, quia Dei omnipotentis filium Dominum nostrum Iesum Christum, simul omnes concorditer prædicant & ad diuinitatem eius mentis oculos leuantes, penna contemplationis volant. Sed quæ virtus esset si fidem atque contemplationem Domini habentes eius prædicatores sancta opera non haberent : Sequitur, pedes eorum pedes recti. Quid per pedes nisi gressus actuũ designantur ? Quatuor ergo animalium pedes recti esse describuntur, quia omnium perfectorum opera ad sequendam iniquitatem non sunt retorta. Hi autem pedes rectos non habent, qui ad mala mundi quæ reliquerunt reflectuntur. Æris metallum valde sonorum est. Et recte voces prædicantium æri comparantur, quia in omné terram exiuit sonus eorum. Bene autem æs candens dicitur, quia vita prædicantiũ sonat & ardet : ardet enim desiderio, sonat verbo : Æs ergo candens est prædicatio accensa. Sed de candéte ære scintillæ procedunt, quia de eorum exhortationibus verba flammantia ad aures audientium procedunt. Recte autem prædicatorum verba scintillæ appellata sunt, quia eos quos

II. POINT.

VNE troisiesme chose que remarque le Prophete de ces animaux, c'est que leurs yeux estoient estincelans, comme de l'airain qui sort de la fournaise. *Et scintillæ quasi aspectus æris candentis*, pour montrer qu'ils ne doiuent pas seule-

ment faire du bruit dans leurs Predications ; mais qu'il faut de plus que leur vie soit toute embrasée, & leurs paroles comme des estincelles qui allument le feu de l'amour de Dieu dans les cœurs de leurs auditeurs, en sorte qu'on puisse dire d'eux comme de saint Iean Baptiste, que ce sont des lumieres ardentes & luisantes.

III. POINT.

LA quatriéme chose que vid le Prophete, ce fut vne main d'homme qui paroissoit dessous les aisles de ces animaux ; par où est entenduë ou bien l'humanité de Nostre-Seigneur, qui éleue nos cœurs, à la contemplation, ou bien la vie actiue soûmise à la contemplatiue ; ce qui marque l'vnion que doiuent auoir les Ecclesiastiques auec Nostre-Seigneur Iesus-Christ, & comme ils doiuent s'employer à l'action s'ils veulent estre participans des trauaux & de la grace des Apostres. Mais la derniere remarque est, que ces animaux ne retournoient point en arriere, à cause que chacun marchoit deuant soy, *reuertebantur cum ambularent* ; ce qui nous donne à connoistre que les hommes de Dieu ayant vne fois commencé de bien faire, ne doiuent iamais retourner en arriere mais auancer tousiours à vne vie plus parfaite ; & méprisant les choses temporelles, soûpirer vniquement apres les eternelles. C'est ainsi que faisoit le grand Apostre saint Paul ; *Ea quæ retro sunt obliuiscens & in ea quæ anteriora sunt me extendens, sequor ad palmam supernæ vocationis.* Et c'est ainsi que saint Luc son cher disciple & compagnon de voyage ayant vne fois embrassé la Croix de Iesus-Christ, l'a si constamment portée toute sa vie, que l'Eglise nous asseure auiourd'huy en l'Oraison quelle a dressée en l'honneur de ce Saint, qu'il portoit continuellement la mortification de la Croix sur son corps. Examinez-vous sur ces deux derniers chefs, & demandez à Dieu par les intercessions de saint Luc pour vous & pour les autres, ce que toute l'Eglise luy demande.

Interueniat pro nobis, quæsumus Domine sanctus tuus Lucas Euangelista ; qui crucis mortificationem iugiter in suo corpore pro tui nominis honore portauit.

in corde tetigerint, incendunt. Quid per manus nisi vita actiua, & quid per pennas nisi contemplatiua vita signatur ? Manus ergo hominis sub pennis eorum est, id est virtus operis sub volatu cõtemplationis. Quod bene in Euangelio duę illę mulieres designãt, Martha scilicet & Maria. Sin vero hoc in loco homo redemptor noster accipitur, manus hominis sub pennis eorum est, quia nisi Dominus homo fieret qui mentes prædicantium ad cælestia subleuasset, illa quæ apparent animalia non volarent.

Nec immerito manus hominis esse sub pẽnis dicitur, quia de eodem redẽptore nostro scriptum est : Qui cum sit splendor gloriæ & figura substantiæ eius portansque omnia. Eius ergo manus corda nostra portat, eius manus in contemplatione nos subleuat. Nisi enim, vt dictum est, omnipotẽs Verbũ propter homines homo fieret, humana corda ad contemplandam Verbi excellentiã non valeren. Vnumquodque ante faciem suam gradiebatur. Pennata animalia, videl. prædicatores sancti, cum incedunt, minime reuertuntur, quia sic à terrenis actibus ad spiritualia pertranseunt vt ad ea quę reliquerũt, vlterius nullatenus reflectantur, quasi enim per quandam viam ois incedere, est mente ire semper ad meliora. Quo contra de reprobis dicitur, qui reuersi sunt corde in Ægyptum. Qui cur non reuertantur, indicat cum subiungit.

Vnum quodque ante faciem suam gradiebatur.

Ante nos enim æterna sunt, post nos temporalia, quia & illa pergentes inuenimus & illa recedentes, quasi post dorsum relinquimus. Vnde & magnum illud pennatum animal, quod vsque ad cæli tertii secreta volauerat ait. Vnum verò ; quæ retro sunt oblitus sequor ad anteriora, in anteriora enim extensus, eorum quæ retro sunt oblitus fuerat, temporalia despiciens, sola quæ sunt æterna quærebat. *S. Greg. hom. 3. in Ezech.*

MEDITATION

Pour la feste de saint Simon & saint Iude.

Sur le suiet de l Euangile.

1. Pourquoy Nostre-Seigneur choisit ses Apostres. | *2. Il leur abrege tous ses preceptes.* | *3. Reflexions*

Hæc mando vobis vt diligatis inuicem.

I. POINT.

Sicut misit me pater & ego mitto vos. *Ioan, 20. 21.*

CONSIDEREZ que Nostre Seigneur voulant laisser apres luy des personnes qui pûssent continuer l'image de sa vie sur la terre, & trauailler à l'ouurage de la redemption, qu'il estoit venu commencer icy-bas, il choisit pour cela les Apostres qui auoient esté témoins de ses actions l'espace de trois ans, ausquels il communiqua le mesme pouuoir qu'il auoit receu de son Pere, & vne abondance de graces proportionnées à leur ministere.

Vous ne doutez pas du pouuoir que vous auez receu en vostre ordination, & de la grace qui vous y a esté annexée, si vous n'y auez pas mis d'obstacle : mais quel profit en auez-vous fait? en quoy vous estes-vous rendu semblable à Nostre-Seigneur? Tous les Apostres estoient si conformes à leur Maistre, qu'on pouuoit dire en les voyant, Ainsi marchoit, ainsi faisoit, ainsi prioit, ainsi souffroit le Maistre qu'ils adorent. Pourroit-on dire quelque chose de semblable en parlant de vous ? quel exemple donnez-vous au peuple ? quel reglement faites-vous paroistre dans vostre vie ? en vn mot ; quelle imitation des vertus de Iesus-Christ ?

II. POINT.

CONSIDEREZ que pour former les Apostres à cette imitation, encore que Nostre-Seigneur, outre son exemple leur eust tracé quantité de preceptes pendant sa vie, il semble les auoir tous abregez en deux, qui nous sont auiourd'huy marquez dans l'Euangile. Le 1. c'est la dilection du prochain, *Hæc mando vobis vt diligatis inuicem.* Le 2. c'est la souffrance

ce & le mépris du monde. *Si mundus vos odit, scitote quia me priorem vobis odio habuit, & si me persecuti sunt & vos persequentur.* Par le 1. il les oblige d'auoir de bons sentimens de leur prochain, de supporter & excuser ses defauts, & auoir compassion de ses miseres corporelles & spirituelles. Par le 2. d'endurer pour luy tout ce que la rage des tyrans peut iamais inuenter, & ne faire point d'estat de tout ce qui est au monde. Ce fut auec ce mépris que saint Simon & saint Iude se rendirent si admirables, quand l'vn d'eux refusa les presens que le Roy de Babylone luy offrit apres l'auoir conuerty à la Foy. Ce fut par le principe de cette charité qu'il ne voulut pas permettre que ses plus grands ennemis & persecuteurs fussent mis à mort, comme le Roy l'auoit commandé, desirant plustost leur conuersion que leur perte ; & enfin ce fut à la faueur de toutes ces vertus, qu'apres auoir fait vn fruit merueilleux, & engendré à Iesus-Christ vn nombre innombrable d'enfans dans vn pays tres-vaste & estendu, parmy des nations barbares, ils ont finy leur vie par vn glorieux martyre.

Cum innumerabiles filios Iesu Christo peperissent, fidemque in vastissimis illis regionibus & efferatis gentibus disseminassent, doctrina & miraculis ac denique glorioso martyrio simul sanctissimum Iesu Christi nomen illustrarunt. *In actis eorum.*

III. POINT.

OV en estes vous pour ces deux points ? 1. Comment aymez-vous vostre prochain ? sur quoy est fondé vostre amour ? quel seruice luy rendez-vous ? Pour le mépris du monde (qui a rendu les Saints plus admirables que tous les miracles qu'ils ont fait, & sans quoy, dit saint Chrysostome, ils auroient passé pour des enchanteurs) voyez-le par l'estime que vous faites des biens, des honneurs, des benefices, des passe-temps ; l'amour & la recherche de tous ces biens, n'est-elle pas aussi ardente chez vous que parmy les seculiers ? Et enfin pour la souffrance, quelle inclination, ou quelle repugnance y auez-vous ? C'est là le partage des hommes Apostoliques, & si vous voulez participer à leur couronne, il faut aussi necessairement prendre part à leurs trauaux.

MEDITATION

Pour la Vigile de la Toussaints.

Des dispositions necessaires à cette Feste.

1. Pourquoy l'Eglise a institué la feste de tous les Saints?
2. Moyens de sanctifier cette Feste, & en remporter le fruit que l'Eglise desire.

Exultabunt Sancti in gloria, lætabuntur in cubilibus suis. Psal. 149. 5.

I. POINT.

CONSIDEREZ pour quelles raisons l'Eglise a institué la feste de tous les Saints. C'a esté . pour suppléer aux festes que l'on ne peut celebrer pendant l'année, à cause du nombre innombrable des Bien-heureux. 2. Pour reparer en quelque façon les manquemens commis en toutes les autres Festes, par les abus, par les profanations, par l'absence du seruice diuin, par negligence, ignorance, ou semblables. 3. Pour obtenir plus aisément & plus efficacement l'effet de nos prieres par cette multitude d'intercesseurs qui s'employent pour nous auprés de Dieu.

Vt desideratam nobis tuæ propitiationis abundantiam, multiplicatis intercessoribus largiaris. *In orat. diei.*

Concluez d'icy, que si les Ecclesiastiques sont obligez de bien celebrer la Feste de chaque Saint en particulier, pour donner bon exemple au peuple, pour remercier Dieu des graces qu'il leur a faites, pour se les rendre amis, & demander par leur moyen d'arriuer au port, où ils sont ariuez; auec quelle extraordinaire deuotion & preparation deuons-nous celebrer celle de tous les Saints ensemble, veu mesme que parmy ceux dont nous faisons la Feste, il y en a quantité d'Ecclesiastiques de nostre profession mesme, de nostre connoissance, de nos parens & de ceux auec qui nous auions peut-estre contracté amitié dans le monde?

Quelle ioye à ces ames bien heureuses, apres estre déliurées des dangers de cette vie, de voir leurs amis qui prennent part en ce iour à leur triomphe?

II. POINT.

CONSIDEREZ les moyens de sanctifier cette Feste, & d'en remporter le fruit que l'Eglise desire. Le 1. c'est de considerer de quelle façon on a celebré les festes des Saints par le passé, remarquer les defauts que l'on y a cõmis, s'en confesser, pouruoir aux remedes cõuenables, & former vne resolution de les mieux celebrer. Le 2. c'est d'étudier à nous rendre sẽblables par imitation à ceux dont nous faisons la feste, & trauailler à

Militia est vita hominis super terram. *Iob. 7. 1.*

noſtre ſanctification de plus en plus par les mortifications, les penitences, les ieuſnes, & autres voyes qui ſeront iugées les meilleures. C'eſt là le partage de l'Egliſe Militante où nous ſommes, dont nous pouuons dire que c'eſt auiourd'huy la feſte, comme le iour de demain, ſera celle de l'Egliſe Triomphante, & apres demain ſera celle de l'Egliſe Souffrante. Et dautant que tous les Saincts ſans exception d'vn ſeul, ſont arriuez au comble de leur felicité, par les croix & les afflictions à la ſuite de leur Maiſtre & Sauueur; Le 3. moyen, c'eſt de nous faire violence, ſans laquelle nous ne pouuons pretendre, ny à la vertu, ny à la perfection, ny à la beatitude. Cette violence ſur nous-meſmes, eſt la regle & la meſure, ſur laquelle nous deuons iuger de noſtre auancement, parce que c'eſt vne regle generale, qu'autant que nous-nous ſurmonterons, autant nous profiterons, & ſuiuant la force que nous ferons pour deſtruire noſtre nature gaſtée, nous ferons du progrez.

Regnum cælorum vim patitur, & violenti rapiunt illud. Matth. 11. 12.

MEDITATION

Pour la Feſte de tous les Saincts.

De la gloire des Bien-heureux.

1. *Combien eſt grand ce bonheur des Saincts?*
2. *Quelques circonſtances de cette gloire.*
3. *Les moyens d'y arriuer auec eux?*

Beati qui habitant in domo tua, Domine! Pſal. 83. 5.

I. POINT.

CONSIDEREZ à ce iour que l'Egliſe fait memoire de la felicité de tous les Saincts qui ſont dans le Ciel, combien eſt grand ce bon-heur dont ils iouyſſent. Ce bonheur eſt ſi grand, que comme diſent le Prophete Iſaye, & l'Apoſtre ſainct Paul, l'œil n'a iamais veu, l'oreille n'a enten-

Nec oculus vidit, nec auris audiuit, nec in cor hominis aſcendit quæ præparauit Deus; iis qui diligunt illum. *Iſa.* 64. 1. *Cor.* 2.

Intra in gaudium De-

mini tui.
Matth. 25. 21.
Possidete paratum vobis regnum à constitutione mundi.
Ib. 34.
Quis ego sum? aut quæ vita mea, vt fiam gener Regis?
1. Reg. 18.

du, ny l'esprit humain n'a iamais conceu rien de pareil : si grand que toutes les richesses, tous les honneurs & les contentemens de cette vie ne sont en comparaison que des ombres & des phantosmes de richesses, d'honneur & de contentement. *Quàm dilecta tabernacula tua Domine virtutum!* Psalm. 83. 2.

Ah! que nous sommes heureux d'estre creez pour vne fin si noble! Remerciez-en la diuine Bonté : Et pour vous animer encores dauantage au desir & à la recherche d'vn si grand bien ;

II. POINT.

Exultabitis lætitia inenarrabili & glorificata.
1. Petr. 1. 8.
Quæ lingua dicere, aut quis intellectus capere sufficit, illa supernæ ciuitatis quanta sint gaudia? Angelorum choris interesse, cum beatissimis spiritibus conditori assistere, præsentem Dei vultum cernere, &c.
S. Greg. in Euang.
Gloriosa dicta sunt de te, ciuitas Dei.
Psal. 86. 3.
In sæcula sæculorum laudabunt te.
Psal. 83. 5.

CONSIDEREZ quelques circonstances particulieres de cét estat bien-heureux, tant à l'égard de l'ame qu'à l'égard du corps. 1. L'ame verra Dieu à nud, & à découuert, *Videbimus eum sicuti est,* 1. Ioan. 2. 3. Elle verra son essence, ses attributs, ses operations ; elle l'aymera auec des ardeurs incomprehensibles : elle sera imbuë, remplie, penetrée, embellie, sanctifiée, & deïfiée par la Diuinité mesme, *Cum apparuerit, similes ei erimus.* 2. Le corps participant à ce bon-heur, sera beau, éclatant & lumineux autant & plus que le Soleil. Il sera agile, subtile, affranchy de toutes les atteintes de la mort, des maladies & de toute sorte de douleurs. Tous les sens seront pleinement satisfaits, l'œil par la veuë des corps glorieux, & de cette diuine demeure, en comparaison de laquelle tous les Palais des Princes, & les Louures des Roys, ne sont que des cachots puants & obscurs : l'oreille par l'harmonie, & ainsi des autres. Adioustez apres pour comble de tout, la durée eternelle de toutes ces felicitez inexplicables.

Apres cela saint Paul n'auoit-il pas raison de dire, *Omnia arbitratus sum vt stercora, vt Christum lucrifaciam?* Phil. 3. Mais dautant que ce n'est pas assez de connoistre ce bien, si on ne prend les moyens de l'acquerir ;

III. POINT.

Beati pauperes, beati qui persecutionem patiuntur, &c. ipsorum est enim regnum cœlorum.
Matth. 5. 3. & seq.
Per multas tribulationes oportet nos intra-

CONSIDEREZ qu'il n'y a point d'autre moyen pour arriuer au Ciel, ny d'autre chemin que celuy qu'ont tenu les Saincts, & que Nostre-Seigneur nous presche auiourd'huy dans l'Euangile, qui se reduit tout à la souffrance, & au mépris du monde. Quelle peine prenez-vous pour cela? que souffrez-

vous pour de si grands biens? qu'elle violence vous faites-vous? D'entre les Saints, dit l'Apostre, *Alii ludibria & verbera experti sunt, insuper & vincula, & carceres, lapidati sunt, secti sunt, tentati sunt in occisione gladij mortui sunt; circuierunt in melotis, in pellibus caprinis, egentes, angustiati, afflicti, quibus dignus non erat mundus.* Et vous, croirez-vous y pouuoir aller par les delicatesses?

re in regnum Dei. *Act.* 14. 21.
Non coronabitur nisi qui legitime certauerit. 2. *Tim.* 2. 5.
Si compatimur & conglorificabimur. *Rom.* 8. 17.
Omnis qui in agone contendit ab omnibus se abstinet; & illi quidem vt corruptibilem coronam accipiant, nos autem incorruptam. 1. *Cor.* 9. 25.
Sic currite vt comprehendatis.

Vous auez beau faire, tout ce que vous pourrez souffrir, quand ce seroit vne eternité toute entiere, n'approchera iamais, dit saint Paul, du moindre degré de gloire qui vous est promise, *Existimo quod non sunt condignæ passiones huius temporis ad futuram gloriam quæ reuelabitur in nobis.*

Les souffrances sont le chemin du Ciel.
Hæc est via bona, ambulate in ea. Ier 6. 16.

MEDITATION

Pour le iour de la commemoration des Trépassez.

Du Purgatoire, &c.

1. *Des tourmens extrêmes que souffrent les Ames dans le Purgatoire.*
2. *Les moyens de les soulager.*
3. *Ce qu'il faut faire pour éuiter ces tourmens.*

Miseremini mei, miseremini mei, saltem vos amici mei.
Iob. 19. 21.

I. POINT.

Entrez par esprit dans cette prison effroyable de la Iustice de Dieu tres-obscure & tres-estroite, c'est à dire, dans le Purgatoire, pour y considerer les ames qui y sont tourmentées, & qui vous crient ces pitoyables paroles, *Miseremini mei, &c.* Regardez auec compassion les tourmens qu'elles y endurent, quelles peines pensez-vous qu'elles souffrent, de se voir priuées de la jouïssance de Dieu pour vn temps, duquel elles connoissent pour lors les perfections si clairement, sur tout quand elles voyent que ce retardement est arriué par leur

Spes quæ differtur affligit animam. *Prou.* 13. 12.
Non exies inde donec reddas nouissimum quadrantem. *Matth.* 5. 26.
Grauior erit ille ignis quam quidquid potest

homo pati in hac vita *S. Aug. in Psal. 37.*

faute ? Mais combien grande est encore la peine qu'elles endurent par l'obscurité de la prison, & par le feu qui est le mesme que celuy de l'Enfer, qui agit comme instrument de la diuine iustice, continuellement sans aucun relasche, & auec tant de force que nostre feu comparé à celuy-là, n'est qu'vn feu en peinture, outre que toutes ces peines ne sont aucunement meritoires ?

Qui n'apprehendera apres cela la diuine Iustice, qui punit auec tant de rigueur les moindres pechez ? *Iustus es Domine, & rectum iudicium tuum !* Psal. 118. 137.

II. POINT.

Honorat Dominum qui miseretur pauperis *Ioan.* 14. 31.

Qui seminat in benedictionibus, de benedictionibus, & metet. 2. *Cor.* 9. 6.

Panem tuum & vinũ tuum, super sepulturam iusti constitue. *Tob.* 4. 18.

Quæsiui ex eis virum qui interponeret sepé & staret oppositus cõtra me pro terra, ne dissiparem eam & non inueni. *Ezech.* 22. 30.

Mundi sunt oculi tui, ne videant malum & ad iniquitatem respicere non poteris. *Hebr.* 1. 13.

Nihil coinquinatum intrabit in illud. *Apoc.* 21. 27.

CONSIDEREZ quels fruits nous deuons tirer d'icy. Le 1. c'est d'auoir vne grande compassion pour ces pauures ames, & d'autant plus que nous y auons peut-estre des parens, des amis, & des personnes qui nous ont esté cheres au monde, taschant de les soulager par prieres, aumosnes & sacrifices, non pas cõme ont coûtume de faire la pluspart des Ecclesiastiques, quand il s'agit de quelque seruice des deffuncts, en courant & au plus viste, en quoy ils font vne iniustice notable, & vn tort irreparable à ces pauures ames, mais deuotement, posément, & comme nous voudrions qu'on fist pour nous-mesmes si nous estions en leur place, ne passant aucun iour que nous ne prions pour elles. Le 2. c'est de faire penitence en ce monde icy : *Aut enim pœnitendum in hoc sæculo, aut ardendum in futuro*, dit sainct Augustin. Le 3. c'est d'auoir vne horreur extréme du peché veniel, puisque les peines du Purgatoire ne sont que pour suppléer aux défauts de nos penitences, & nous purger de ces fautes legeres.

Horrendum est incidere in manus Dei viuentis. *Heb.* 10. 31.

Satius est aqua purgari quam igne. Illud scitote quia post hanc vitam in purgabilibus locis centupliciter quę fuerint hic neglecta redduntur vsque ad nouissimum quadrantẽ. *S. Bern. in obit. Huberti. Monachi.*

Voyez en quoy auez manqué iusqu'à present au soulagement que vous deuez à ces pauures ames. Si faute de prier pour elles, ou de prier comme il faut. Quelle estime faites vous du peché veniel ? mais quelle penitence faites-vous pour vos pechez passez & pardõnez? Certes il vaut bien mieux estre purgé en ce monde, & iouyr icy de l'effet de la misericorde diuine, que d'attendre en l'autre vie celuy de sa iustice. Et ce d'autant plus qu'vne petite penitence faite à present de nostre plein gré, vne heure de patience dans nos peines, nos maladies, angoisses, tribulations, vne victoire de nostre colere, de nostre paresse, de nostre vanité, effacera plus de pechez ve-

aiels & payera plus de debtes, que ne fera pas vn & deux mois, & peut-estre vn an de flammes en Purgatoire, parce que l'estat de cette vie est l'estat des misericordes, & celuy de l'autre vie celuy de la Iustice. Demandez donc auec saint Augustin,

Hic vre, hic seca, modò parcas, & in æternum parcas.

MEDITATION.

Pour la feste de S. Charles Borromée.

Des grands biens que Dieu a operées par S. Charles.

1. Le miserable estat où estoit reduit le Clergé & le peuple à la naissance de saint Charles.

2. De quels moyens il se seruit pour remedier à tous ces desordres.

3. Reflexion.

Ecce sacerdos magnus qui in vita sua suffulsit domum, & in diebus suis corroborauit templum.
Eccli. 50.

I. POINT.

POur mieux connoistre les obligations que toute l'Eglise a à la memoire de saint Charles, souuenez vous des desordres qui estoient rëpädus dans tout l'estat Ecclesiastique. & par vne suite necessaire parmy tous les Chrestiës. Dans ce malheureux siecle, la pluspart des Pasteurs estoit dans l'ignorance, & menoit vne vie scandaleuse, l'heresie auoit desia infecté vne partie des Prouinces Chrestiennes par la non-chalance des Superieurs, le vice parmy eux y estoit en coustume, & les choses en estoient venuës à ce point dans le Diocese de Milan, que les Prestres ne croyoient pas estre obligez à se confesser, parce qu'ils confessoient les autres, & que l'on disoit en commun prouerbe, que qui vouloit se damner il faloit qu'il se fist Prestre. Ce fut cette desolation extrême qui meut la diuine bonté de donner à l'Eglise vn autre S. Ambroise en la personne de S.

Non potest ciuitas abscondi supra montem posita, nec ponunt lucernam sub modio, sed super candelabrum vt luceat iis qui in domo sunt. *Matth. 5.*

Dilectus Deo & hom[illegible]

Charles son digne successeur, pour dissiper toutes ces tenebres pour soustenir la maison de Dieu, qui sembloit estre proche de sa ruïne, & pour affermir les colomnes de cét édifice que la doctrine dépravée & les mœurs corrompuës auoient comme ébranlé. Ce fut pour ce sujet qu'il le remplit de toute sorte de graces dés sa tendre ieunesse, qu'il le rendit vn miroir de vertus autant redoutable aux méchans, qu'il estoit aymable & venerable aux bons, qu'il l'éleua au Pontificat pour estre comme vne lumiere ardente & luisante sur le chandelier de l'Eglise.

nibus, cuius memoria in benedictione est. *Eccl. 31. 8.*

Remerciez Dieu d'auoir suscité en nos iours vn si grand Sainct pour le bien de son Eglise. Mais si vous auez le bon-heur de demeurer dans vn Seminaire; Adioustez à cette reconnoissance celle que luy doiuent tous les Seminaires du monde, lesquels doiuent considerer S. Charles comme l'autheur ou le reparateur de ces saintes familles, qui en a donné le premier exemple, qui en a dressé les reglemens & tous les exercices, & à qui Dieu auoit communiqué vn esprit tout particulier à ce suiet.

II. POINT.

CONSIDEREZ les moyens dont S. Charles s'est seruy pour trauailler à la reformation vniuerselle du Clergé & du peuple. Les vertus & les dispositions qui se trouuoient en saint Charles pour entreprendre ce grand ouurage peuuent estre considerées en quatre differétes façons, à l'égard de Dieu, à l'égard de l'Eglise, du prochain & de soy-mesme. Sa principale disposition à l'égard de Dieu estoit vn amour tres-ardent qui le tenoit continuellement attaché à cét aymable obiet, qui luy donnoit tous les iours de nouueaux desirs d'accroistre son honneur, qui l'animoit à entreprédre des choses tres difficiles, cóme de s'opposer aux puissances seculieres, d'abolir les abus, corriger les mauuaises coustumes, & ne pas desister qu'il n'en fust venu à bout. Sa disposition à l'égard de l'Eglise estoit vn zele nópareil pour former de bons Prestres, fonder des Seminaires & des Colleges, reformer le Clergé, & restablir en tout la discipline Ecclesiastique. C'est ce qui l'obligea de procurer auec tant de soin, non seulement la conclusion du saint Concile de Trente, mais encore qu'il fust executé de point en point en tout son Diocese. C'est ce qui luy dónoit toutes ces lumieres que l'on void couchées dans ses six Conciles Prouinciaux, & dans

Hæc pura & defœcata intentio voluntatis, quæ nihil habet de proprio, sed totum diuinum, sic affici deificari est. *S. Bern.*
Dixi Domino, Deus meus es tu, quoniam bonorum meorum non eges. *Psal. 15.*

dans ce gros volume des actes de Milan, recommandable à toute la posterité, qui luy donnoit le courage de soustenir la iurisdiction Ecclesiastique contre ceux qui la vouloient vsurper: c'est pour cela qu'il prioit & qu'il ieusnoit si souuent, qu'il auoit tant de correspondances par tout, qu'il faisoit ses visites si exactement, & qu'il ne souffroit pas vn mauuais Liure dans son Diocese,

A l'égard du prochain, il n'auoit d'autre pensée que de le soulager luy-mesme dans ses necessitez spirituelles & temporelles, & ne rien épargner pour l'assister en quelque façon & à quelque heure qu'il eust besoin de luy. Ce fut par ce motif que pendant la peste il exposa sa vie tant de fois, qu'il se dépoüilla si souuent pour reuestir les pauures, qu'il establit tant d'Hospitaux, qu'il alloit luy-mesme administrer les Sacremens dans les Villages, y prescher la parole de Dieu, & qu'il s'accommodoit à tous pour les gagner tous à Iesus-Christ.

Mais parce que ceux qui s'employent au salut des ames ont aussi bien vne ame à sauuer comme les autres, & qu'il y en a qui pour aymer les autres se sont perdus eux mesmes, la mortification, l'humilité & la patience le mettoient à couuert de ce mal-heur parmy les employs du prochain. Mortification dans le boire & le manger, dans le retranchement du sommeil, & dans la maniere de coucher, dans les ieusnes tres-frequens, dans les haires & les disciplines, dans les fatigues & les trauaux des visites annuelles, & les pelerinages qu'il faisoit toûjours à pied dans la chaleur du iour. Humilité à ne se rien attribuer de tout ce qu'il faisoit, humilité dans ses habits, là ou tout Cardinal & Archeuesque qu'il estoit, il ne se seruit iamais de soye: humilité dans les Liures & le reste de ses meubles; humilité en son abord, en sa conuersation, & en toutes les actions de sa vie. Patience dans les persecutions qui luy furent faites & dans les attentats sur sa personne, dans les entreprises où il y alloit de l'honneur de Dieu, dans ses maladies si frequentes, & dans les resistances que plusieurs faisoient à ses bons & loüables desseins.

III. POINT.

HE' bien, nous tiendrons nous les bras croisez apres vn tel exemple? *Nunquid fratres vestri ibunt ad pugnam & vos hic sedetis?* Sommes nous de meilleure maison que saint

Ideo ipsi iudices vestri erunt. Luc. 11. 19.

Charles? auons-nous esté plus delicatement esleuez & nourris? attendons-nous vne autre recompense? auons nous vn autre Dieu? auoit-il d'autres graces? il y a tant de temps que vous estes Prestre, qu'auez-vous fait pour l'Eglise? on ne vous demande pas que vous fassiez ce qu'a fait sainct Charles; mais au moins ne pouuez-vous pas seruir d'exemple au peuple, l'instruire, catechiser, confesser, visiter, donner, l'aumosne? & si vous auez charge, comment trauaillez-vous à la vigne du Seigneur? l'Eglise n'a-elle pas autant de besoin d'ouuriers comme elle auoit pour lors? n'y a-il plus d'abus à reformer, ny de desordres à corriger?

Demandez à saint Charles vne portion de son zele, pour le restablissement de la discipline, qu'il donne benediction à ce Seminaire, qu'il le prenne sous sa protection, & que tous ceux qui en sortiront, puissent aller continuër l'ouurage que Dieu a commencé par son moyen.

MEDITATION

Pour la Vigile de S. Martin.

A l'occasion des desordres qui se commettent ce iour là parmy le peuple.

1. *Aueuglement déplorable du monde en ce iour.*
2. *Ce que les Ecclesiastiques doiuent faire pour y remedier.*
3. *Motifs pour les y porter.*

Expergiscimini ebrÿ, & flete, vlulate omnes qui bibitis vinum in dulcedine. Ioël 1. 5.

I. POINT.

Cœna nostra de nomine sui rationem ostendit, vocatur enim Agape, id quod dilectio penes Græcos est, quantiscumque sumptibus constet, lucrum est, pietatis est, pietatis nomine facere sumptum, si quidem inopes refrigerio iusto iuuamus.

Voyant les insolences & les desordres qui se commettent auiourd'huy, pleurez d'abord l'aueuglement du monde à se laisser surprendre aux fausses & damnables maximes du demon, lequel a sceu changer la sainte & loüable coustume que l'Eglise auoit introduite parmy les Chrestiés, de faire autrefois

des banquets de charité aux veilles des Martyrs, en des recreations insolentes, telles que nous voyons auiourd'huy parmy le peuple. & d'auoir si bien estably cette mal-heureuse coustume; qu'il semble comme impossible de la pouuoir détruire. La feste de sainct Martin auoit autrefois esté de ce nombre, & plus celebre en cela que les autres, qu'il y auoit fondement de ces réjouyssances à cause de quelque miracle arriué à son sepulchre par vn changement d'eau en vin : mais ce qui se faisoit pour lors par principe de pieté & de religion, a degeneré maintenant en prophanation, & les choses sont venuës au point, que ce qui se faisoit au commencement pour abolir peu à peu la superstition des Gentils (qui aux festes de leurs Dieux faisoient des excez inoüis) semble ne se continuer à present, que pour en renouueller les pratiques impies. Et c'est pour cette raison que le Concile d'Auxerre deffend expressement de plus faire de Vigiles, c'est à dire, de plus solemniser comme on faisoit la veille de saint Martin.

Nihil immodestiæ admittit, non prius decūbitur quam oratio ad Deum prægustetur, editur quantum esurientes capiunt: bibitur quantum pudicis est vtile, ita saciantur vt qui meminerint etiam per noctē Deum adorandum sibi esse, ita fabulantur, vt qui sciant Dominum audire. Æqua oratio conuiuiū dirimit. *Tert. in Apol.*

Omnino & inter supradictas festiuitates, peruigilias quas in B. Martini honore obseruant, prohibere. *Conc. Antißiod. an.* 1578.

Faites icy deux reflexions importantes : La 1. sur la ruse du demon, qui se trouue par tout, qui sçait trouuer le moyen d'auoir sa part dans les choses mesme les plus saintes de nostre Religion. C'est icy que l'on pourroit dire ce que sainct Leon dit à propos des Princes des Apostres à la confusion des Chrestiens: *Pudet dicere, sed necesse est non tacere; plus impēditur dæmoniis quam Apostolis. Serm. 3. de Apostol.* La 2. sur la force d'vne mauuaise coustume de long-temps enuieillie, afin de vous opposer fortement quand vous verrez les moindres apparences d'en introduire quelque nouuelle. Mais parce qu'il ne suffit pas aux Ecclesiastiques de n'en pas souffrir de nouuelles, mais qu'ils sont encore obligez de faire leurs efforts pour estouffer les anciennes,

Cum venissent filij Dei vt assisterent coram Domino, affuit inter eos etiam Sathā. *Iob. 1. 6.*

Vulneri vetusto & neglecto callus obducitur, & in eo insanabile quod insēsibile fit, &c. quid non inuertat consuetudo; quid non assiduitate duretur, quid non vsui cedat? *S. Bern. de consid. l. 1. c. 1.*

II. POINT.

CONSIDEREZ ce que les Ecclesiastiques doiuent faire à l'occasion de ce qui se passe auiourd'huy. 1. C'est de crier le Dimanche precedent contre ces abus, dans les Sermons, Prosnes, & dans les Catechismes, faisant voir au peuple l'iniure qui est faite à Dieu & aux Saincts par ces débauches, & leur marquer les moyens pour passer Chrêtiennement ce iour. 2. A leur égard, c'est de ne se trouuer iamais en compagnie ce iour là, & faire mesme quelque penitence extraordinaire, soit pour les excez qu'ils peuuent auoir faits à pareil temps, n'en

Clama, ne cesses quasi tuba exalta vocem tuam, & annuntia populo meo scelera eorum. *Isaï. 58. 1.*

Eratis enim aliquando tenebræ, nunc autem lux in Domino; vt filii lucis ambulate. *Ephes. 5. 8.*

Mundus gaudebit, vos vero contristabimini. *Ioan. 16. 10.*

eſtant pas inſtruits, ou pour ceux qui y ſont mal-heureuſement plongez. C'eſt ce que noſtre Seigneur nous recommande en l'Euangile, quand parlant à ſes Apoſtres il leur dit, qu'ils doiuent pleurer pendant que le monde ſe réjoüit. Et pour vous y porter, & vous & les autres plus puiſſamment,

III. POINT.

Væ vobis qui ridetis, quia lugebitis & flebitis. *Luc.* 6. 25. Valde abſurdum eſt nimia ſaturitate velle honorare Martyrem, quem ſcimus Deo placuiſſe ieiuniis.

CONSIDEREZ combien ces excez qui ſe font auiourd'huy, ſont iniurieux à Dieu, aux Saincts, & à nous-meſmes. 1. A Dieu, parce que c'eſt encore vn reſte de la ſuperſtition Payenne, ce ſont ces feſtes dont il eſt parlé chez les Prophetes, que Dieu ne peut ſouffrir, *Laboraui ſuſtinens.* Iſai. 1. 2. Aux Saincts : car n'eſt ce pas vne choſe abſurde, dit ſainct Hieroſme, de vouloir honorer les Saints par les feſtins & bonnes cheres, que nous ſçauons n'auoir eſté agreables à Dieu que par les ieuſnes ; & ſainct Martin entr'autres qui a eſté le plus grand ieuſneur du monde, & qui ne but iamais de vin ? 3. A nous-meſmes, à cauſe du peché que nous commettons, qui nous rend ennemis de Dieu, & indignes des ſuffrages des Saincts ; mais pluſtoſt coupables de leur malediction.

In quibus & nos conuerſati ſumus in deſideriis carnis noſtræ, facientes voluntatem carnis & cogitationum, *Epheſ.* 2. 3. Pudet non eſſe impudentem. *S. Aug.* Vos qui ſpirituales eſtis, inſtruite huiuſmodi. *Gal.* 6. 1.

Voyez maintenant ſi vous n'auez peut-eſtre pas offenſé Dieu à pareil iour qu'auiourd'huy, lors que vous eſtiez dans le torrent du monde, où ſouuent on a honte de ne pas faire comme les autres, & comme dit ſainct Auguſtin, de n'eſtre pas impudent : demandez-en pardon, & pour ſatisfaction, taſchez de leuer cét aueuglement parmy les peuples, & par tous moyens de l'empeſcher à l'auenir.

Mal-heur à ceux, dit Dieu par vn Prophete, qui boiuent délicieuſement & auec excez, pendant que les pauures meurent de faim, deſquels ils n'ont aucune compaſſion.

Væ qui bibitis vinum in phyalis, & nihil patiebantur ſuper contritione Ioſeph. Amos. 6. 6.

MEDITATION

Pour la feſte de ſainct Martin.

Comme il a eſté vne veritable lumiere dans l'Egliſe.

1. Pourquoy les hommes Apostoliques sont comparez à la lumiere?
2. Comme saint Martin a parfaitement accomply cét office en toute sa vie.
3. En quoy nous deuons particulierement l'imiter?

Nemo accendit lucernam, & in abscondito ponit, neque sub modio; sed supra candelabrum, vt qui ingrediuntur, lumen videant. Luc. 11. 33.

Ce sont les paroles que l'Eglise prend de l'Euangile, pour appliquer à saint Martin au iour de sa Feste.

I. POINT.

CONSIDEREZ pourquoy dans l'Euangile les hommes Apostoliques sont comparez à la lumiere. C'est parce que comme la lumiere a deux principales qualitez, qui sont d'éclairer & d'échauffer; ainsi faut-il que les Ecclesiastiques à l'exemple de Nostre-Seigneur, qui est la veritable lumiere, & qui la communique aux autres, puissent éclairer les peuples par leur doctrine, & les porter au bien par leur vie exemplaire.

Ego sum lux mundi, & participatione vos estis lux mundi. Non potest ciuitas abscondi supra montem posita. *Matth.* 5. 14.

II. POINT.

CONSIDEREZ comme saint Martin a accomply parfaitement cét office en tous les temps de sa vie. Vous n'auez qu'à vous souuenir quelle vie il a menée estant encore Catechumene, comme il s'est comporté estant Euesque, & ce qu'il fait mesme dans le Ciel apres sa mort Les graces dont Nostre Seigneur l'a aduantagé en tous ces estats, font clairement voir que ce grand Saint estoit vne lampe qu'il auoit pris plaisir d'allumer pour le bien de son Eglise, & de qui on peut dire comme de saint Iean, *Erat lucerna ardens & lucens.* Il n'est pas encore baptisé qu'il fait des actions dignes d'estre reconnuës du Ciel, estant fait Euesque malgré luy: sa vie fut vne pratique continuelle de charité, de pauureté, d'humilité, de mortifications, de souffrances, mesme de la part de ses plus familiers; son oraison estoit si assiduë qu'on remarque qu'il ne s'en pouuoit diuertir. Son zele estoit si puissant, qu'apres auoir détruit l'Idolatrie dans toute sa Prouince, il va dans celles qui sont plus éloignées pour les conuertir à la Foy: Ses merites &

Martinus catechumenus hac me veste contexit. Inuictum ab oratione spiritum non relaxabat. O beatum Pontificem, qui totis visceribus diligebat Christum Regem, & non formidabat imperii principatum.

ses vertus sont en vn mot si grandes, que le Ciel, la Terre & les Enfers en rendent témoignage. Ses miracles sont en si grand nombre, que s'ils estoient tous écrits, dit saint Gregoire de Tours, *Non solum libros, sed nec ipsum mundum capere posse existimo.*

O la belle lumiere que la vie de S. Martin, qui nous fait bien voir & découurir nos fautes.

Mais le plus agreable & plus instructif en sainct Martin, c'est de le voir aux prises auec la mort : Il est couché sur la plate-terre, quelle pauureté ! Il est couuert de cendre & de cilice; car il n'estimoit point qu'vn Chrêtien deust mourir autrement. *Et ego*, dit-il, *si aliud vobis exemplum relinquo, ipse peccaui.* Quelle penitence ! mais ce qui est aussi épouuentable, c'est de voir qu'apres tout cela le demon ne laisse pas d'assister à sa mort, pour chercher en sa vie de quoy l'accuser deuant Dieu.

Non decet Christianum, nisi in cinere & cilicio mori.

Que dis-tu à cela, ô mon ame ? pourras-tu répondre à cette heure là comme ce grand Sainct, *Quid hic astas cruenta bestia? nihil in me funesti reperies.* Mets-toy en mesme estat, mon ame, comme si tu deuois presentement mourir : quelles sont tes craintes & tes esperances? le souuenir de tes pechez d'vn costé, l'horreur de l'Enfer de l'autre. O quel exemple & quel miroir que la mort de sainct Martin ! ô que cette mort nous découure de superbe & de presomptions secretes & cachées dans nostre cœur ! Voulez-vous imiter sainct Martin à la mort ? soyez luy semblable en la vie. Et pour cela,

III. POINT.

CONSIDEREZ en quoy particulierement vous auez besoin de l'imiter : Est-ce dans son zele, à procurer la gloire de Dieu, & à conuertir les ames ? Est-ce dans ses penitences & mortifications ? est-ce dans son humilité ? dans sa charité enuers les pauures ? dans sa patience à endurer les injures? dans sa pauureté extréme? Seruez-vous de cette lumiere pour connoistre ce qui vous manque, c'est pour cela que l'Eglise vous le propose auiourd'huy. Et croyez enfin que l'honneur le plus signalé, & le seruice le plus agreable que vous pouuez rendre à Sainct Martin, c'est de l'imiter en quelqu'vne de ses vertus, & empescher que sa Feste ne soit profanée par les autres comme elle est.

Vous y estes obligé non seulement par l'interest de vostre

ſalut, mais encores par la qualité que vous portez d'Eccleſiaſtique, qui vous fait eſtre la lumiere des autres pour les inſtruire de parole & d'exemple.

Sic ergo luceat lux veſtra coram hominibus, vt videant opera veſtra bona & glorificent Patrem veſtrum, &c.

MEDITATION

Pour la feſte de la Preſentation de Noſtre-Dame.

De l'offrande que nous deuons faire de nous-meſmes à Dieu, à l'exemple de la ſainte Vierge.

1. Pourquoy Noſtre-Dame à l'âge de trois ans va ſe preſenter au Temple.
2. Conditions auec leſquelles elle fait cette offrande.
3. Ce que nous deuons faire pour nous offrir à ſon exemple.

Fili præbe mihi cor tuum.

I. POINT.

CONSIDEREZ pourquoy Noſtre-Dame va auiourd'huy ſe preſenter au Temple. Ce n'eſt pas qu'elle ne ſçache qu'elle eſt entierement à Dieu comme le reſte des creatures; mais il luy donne cette inſpiration particuliere en cét aage de trois ans, pour en faire vne proteſtation plus ſolemnelle, & nous apprendre par ſon exemple à nous donner à luy dés noſtre tendre ieuneſſe. Y a-il quelque choſe qui puiſſe nous empeſcher de faire cette donation de nous-meſmes entre les mains de Dieu? ſi nous ne l'auons pas faite de ſi bonne heure que nous eſtions obligez, au moins à preſent que nous en auons l'exemple, qu'il nous en donne la grace & l'occaſion, ne le voulons nous pas faire? Il eſt noſtre Createur & noſtre Pere, il eſt noſtre derniere fin, il nous a fait le commandement de l'aimer de tout noſtre cœur, il nous a donné ſon Fils, il nous promet vne vie eternelle, nous luy ſommes conſacrez par le Bapteſme, quels plus puiſſans motifs voulons nous, pour nous donner entierement à luy? mais comme c'eſt l'exemple de la ſainte Vierge qui vous porte à cette offrande volontaire;

Nunquid non ipſe eſt pater tuus, qui fecit te & creauit te? *Deut. 32. 20.*
Ego principium & finis. *Apoc. 22. 13.*
Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, &c. *Deut. 6. 5.*

II. POINT.

Vt se ei totos reddant, cui se debere recolunt originem & profectum. *S. Hilarius.*

APPRENEZ aussi d'elle-mesme à la faire comme il faut. La 1. circonstance ou condition qu'elle y apporte, c'est vne profonde humilité fondée sur la grandeur de Dieu & la consideration de son propre neant ; c'est vn sacrifice qu'elle fait de soy-mesme, dans lequel comme l'hostie offerte doit estre détruite, elle s'aneantit deuant cette souueraine Majesté. La 2. condition, c'est vn tres-grand desir de plaire en tout à ce diuin Monarque, ce qu'elle luy témoigne 1. par la protestation qu'elle fait, que comme elle n'a de vie que de luy, elle ne la veut aussi employer que pour luy. 2. Par toutes ses paroles & pensées, qui ne buttoient qu'à son seruice; *Ita vt*, dit vn saint Docteur, *indesinenter sic esset affixa Deo, vt in ea nihil esset, mundanus quod violaret affectus.*

Ecce ancilla Domini: fiat mihi secundum verbum tuum. *Luc.* 1.38.

La troisiéme est vne resignation tres-parfaite de soy & de sa vie entre les mains de Dieu, afin qu'il accomplist en elle ses diuines volontez. Enfin l'on tient qu'alors elle fit vœu de perpetuelle virginité, & que ce fut la premiere qui s'y obligea par vœu : Car dit saint Augustin, la Vierge ne diroit pas, *Quomodo fiet istud? nisi Deo Virginem se ante vouisset.*

III. POINT.

Seruus tuus sum ego. *Psal.* 118.125. Tuus ego sum Quid me vis facere? *Act* 9. 8.

FAITES ces trois actes à son exemple. 1. Renouuellez auec toute l'humilité possible l'offrande que vous auez faite autrefois de vous-mesme à Iesus-Christ & à sa sainte Mere; mettez-vous de nouueau sous sa protection, & priez-la de vous presenter elle-mesme. 2. Protestez de plaire à Dieu en tout & par tout, comme la sainte Vierge ne faisoit aucune action, ne proferoit aucune parole, & n'entretenoit aucune pensée qui ne fust pour son seruice. 3. Agreez dés à present toutes les dispositions qu'il fera iamais de vous dans le temps & dans l'eternité, pour la santé, ou pour la maladie; pour la pauureté, les souffrances & semblables. Renouuellez luy si vous estes dans les ordres sacrez, le vœu solemnel de chasteté, que vous auez fait au Sousdiaconat. Et taschez enfin sur ce modele qui vous est donné, de porter les parens à éleuer de bonne heure leurs enfans dans la crainte de Dieu, & vous mesme d'y trauailler autant que vous pourrez, & vous souuenez de cette parole du Sage,

Adolescens

Adolescens iuxta viam suam, etiam cum senuerit, non recedet ab ea. Prou. 22. 6.

MEDITATION

Pour la feste de sainte Catherine.

De la triple Couronne qu'elle possede dans le Ciel.

1. *La conduite de Dieu dans ses plus grands ouurages.*
2. *Comme sainte Catherine a merité les trois aureoles de Vierge, de Martyre & de Docteur.*
3. *Ce que nous deuons à cette Sainte, en qualité de Patrone.*

Quæ stulta sunt mundi elegit Deus vt confundat sapientes, & infirma mundi elegit Deus vt confundat fortia. 1. Cor, 1.

I. POINT.

CONSIDEREZ comme cette conduite de Dieu se trouue excellemment verifiée en la personne de sainte Catherine, de laquelle il se sert auiourd'huy pour terrasser l'empire & l'orgueil du demon. L'idolatrie estoit si fortement establie dans Alexandrie, que les Chrestiens n'auoient plus aucune liberté de leur Religion, la persecution y estant ouuertement declarée par vn Edict public, & Dieu pour arrester le cours d'vne entreprise si funeste ne se sert point de la puissance des Princes, ny de l'industrie des Sçauans ; mais d'vne simple fille.

Vbi nunc sunt sapientes tui ? annuntiont tibi & indicent. *Isa.* 19. 17.

O le beau spectacle ! de voir dans cette ville Royale vne fille toute seule aller affronter l'Empereur au milieu de sa Cour, au temps du Sacrifice, & luy reprocher sa cruauté & son impieté, de voir dis-ie vne fille de dix-huit ans faire teste aux plus forts esprits de la Grece, & mettre à neant toutes leurs raisons par la force & la simplicité de la Foy. O que la verité est forte quand elle est conioint à la grace !

Perdam sapientiam sapientum & prudentiam prudentium reprobabo. Vbi sapiens ? vbi scriba ? vbi conquisitor huius sæculi ? nonne stultam fecit Deus sapientiam huius mundi ? Nam quia in Dei sapientia non cognouit mundus per sapientiam Deum, pl.

cuitDeo per stultitiam prædicationis saluos facere credentes. Quia quod stultum est Dei, sapientius est hominibus, & quod infirmum est Dei, fortius est hominibus. *1. Cor. 1. 21.*

Fulgebunt iusti & sicut scintillæ in arundineto discurrent. *Sap. 17.*

Ipsum sequuntur agnum cantantes canticum nouum. *Apoc.*

Qui ad iustitiam erudiunt multos, fulgebunt sicut stellæ in perpetuas æternitates. *Dan.*

Habetis in vna hostia duplex martyrium, pudoris & religionis, & virgo permansit & martyrium obtinuit. *S. Ambr. de sancta Agnete.*

Si linguis hominum loquar & Angelorum, charitatem autem non habeam, nihil sum. *1. Cor. 11. 1.*

Væ vobis legisperitis quia tulistis clauem scientiæ, ipsi non introistis & eos qui introibant prohibuistis. *Luc. 11.*

Vanitas vanitatum dixit Ecclesiastes, Vanitas vanitatum & omnia vanitas. Quid habet amplius homo de vniuerso labore suo quo laborat sub sole? *Eccl. 1.*

In maleuolam animam non introibit sapientia. *Sap. 1. 4.*

In nullo terreamini ab aduersariis, quæ illis est causa perditionis, vobis autem salutis, & hoc à Deo, quia vobis donatum est pro Christo, non solum vt in eum credatis, sed vt etiam pro ipso patiamini. *Phil. 1.*

Habemus thesaurum istum in vasis fictilibus. *2. Cor. 4.*

II. POINT.

NOus voyons difference entre les Saints pour leurs couronnes : les vns portent la couronne du Martyre, les autres celle des Vierges, & les autres ont la recompense des Docteurs : mais sainte Catherine possede toutes les trois ensemble, & ce qui luy est particulier par dessus celles de son sexe, elle n'a pas seulement l'aureole des Vierges & des Martyres, mais mesme celle des Docteurs ; & c'est pour marquer ces trois excellens titres, que par vne prouidence de Dieu speciale, on void sortir de son corps trois liqueurs differentes, du sang en son martyre, du laict en sa decolation, qui marque la pureté de son corps, & de l'huile de son tombeau, symbole de la sagesse & de la charité.

Voulez-vous sçauoir le moyen de luy rendre l'honneur que vous estes obligé, puisque vous la prenez pour Patrone ?

III. POINT.

LE 1. c'est d'acccompagner à son exemple les lumieres & les connoissances que vous estes obligé d'auoir dans vostre estat, de l'humilité & de la chasteté ; de l'humilité, parce que comme la science des Ecclesiastiques doit estre fondée & appuyée sur la Foy, ces connoissances que nous auons par cette vertu, ne se donnent qu'aux humbles ; *Abscondisti hæc à sapientibus & reuelasti paruulis.* De la pureté, parce que comme dit le Sage, iamais la sagesse ne pourra subsister dans vne ame, ny en vn corps infecté des ordures de la chair : C'est pour cela que les Anges auiourd'huy, ausquels la science & la pureté nous rendent semblables, emportent le corps de sainte Catherine sur la montagne de Sinaï, de peur qu'vn si precieux dépost ne fust prophané par les mains & l'attouchement des hommes.

Le second, c'est de l'imiter en sa force & en son courage, nous opposant genereusement aux abus, aux entreprises des grands, aux maximes & coustumes deprauées du monde, souffrant auec patience toutes les contradictions qui nous pourront arriuer à ce suiet, sans nous lasser iamais d'instruire en public & en particulier, estant prests de perdre plu-

stost la vie que la fidelité que nous auons iurée à Dieu dans le Sousdiaconat, & que de ceder à la moindre tentation contre le vœu que nous y auons fait de continence. Examinez-vous sur ces trois chefs principaux ; & voyez si vous pourrez pretendre à toutes ces couronnes. Quel combat auez-vous ressenty, & quelle victoire auez vous remportée contre les attaques de la chair pour meriter celle de la virginité ? Quelle peine auez-vous prise à destruire l'ignorance pour auoir l'aureole de Docteur ? Qu'auez-vous souffert pour l'Euangile, pour obtenir celle du martyre ? Regrettez les fautes que vous auez commises en toutes ces occasions, & demandez à Dieu par les merites de cette Sainte, la grace de pouuoir icy bas combattre à son exemple, pour estre vn iour couronné auec elle dedans l'éternité, vous souuenant toûjours des paroles de l'Apostre, qu'on ne donne pas de prix qu'à celuy qui trauaille.

Non coronabitur nisi qui legitimé certauerit.

MEDITATION

Pour la Vigile de la Dedicace.

Des dispositions à cette Feste.

1. *Qu'est-ce que Dedicace ?*
2. *Pourquoy on renouuelle tous les ans la memoire de la Dedicace.*
3. *Que doiuent faire les Ecclesiastiques pour se conformer au dessein de l'Eglise en cette solemnité ?*

Dominus in templo sancto suo.

I. POINT.

CONSIDEREZ d'abord, pour connoistre la grandeur & le merite de cette Feste, ce qu'on entend par le mot de Dedicace. La dedicace est proprement vne destination, & vne consecration qui se fait d'vn lieu qui estoit auparauant profane, & qui pouuoit estre appliqué à toute sorte d'vsages,

Sanctificaui domum hanc, quam ędificasti, vt ponerem nomen meum ibi in sempiternum, & erunt oculi mei, & cor meum ibi cunctis diebus. *3. Reg. 9. 3.*

pour n'estre plus employé doresnauant qu'au culte & au seruice de Dieu, c'est à dire pour y presenter nos prieres à sa diuine Maiesté, pour la loüer & glorifier auec les Anges qui y assistent, & pour y distribuër les choses sainctes & sacrées de nostre Religion : Ceremonie qui tire son origine de l'ancien Testament, où Dieu commanda à Moyse de luy bastir vn Tabernacle & de le consacrer auec toutes ses vstancilles, afin, dit-il, que de là comme du milieu de mon peuple, i'exauce plus aisément leurs prieres, & que ie leur fasse entendre mes volontez.

Faciem mihi sanctuarium & habitabo in medio eorum, inde præcipiam & loquar filiis Israël. *Exod. 25. 8.*

Concluez de là en quelle veneration nous deuons auoir cette Feste de la Dedicace ; qui est le iour auquel Dieu a daigné prendre possession de cette Eglise, & de la destiner pour le lieu de sa demeure, & en faire comme vne salle d'audience pour y écouter nos vœux & nos prieres, & du milieu de nos Autels nous parler, nous écouter, nous consoler, nous fortifier, nous enseigner, nous donner moyen de iouir icy bas de sa tres-douce presence, & pouuoir en tout temps & en toutes nos necessitez estre trouué de nous ; *Verè non est hic aliud nisi domus Dei, & porta cæli, & vocabitur aula Dei.*

Holocausta eorum, & victimę placebunt mihi super altari meo, quia domus mea, domus orationis vocabitur cunctis populis. *Isa. 56. 7.*

Si cælum & cæli cælorum non te capiunt, quanto magis domus ista quam ædificaui? sed ad hoc tantum facta est, vt respicias orationem serui tui, & obsecrationem eius, & audias preces quas fundit famulus tuus coram te. 2. *Par.* 6. 18.

Remerciez-le d'vne si grande bonté ; & dites par admiration auec Salomon ; *Ergone credibile est vt habitet Deus cum hominibus super terram ?*

Non est alia natio tam grandis quæ habeat Deos appropinquãtes sibi, sicut Deus noster adest nobis. *Deut.* 4. 7.

II. POINT.

CONSIDEREZ pourquoy l'Eglise a voulu qu'on renouuellast tous les ans la memoire de la Dédicace de chaque lieu destiné au seruice de Dieu. 1. C'a esté pour le remercier de l'honneur qu'il daigne nous faire, de vouloir demeurer au milieu de nous. 2. Pour nous remettre deuant les yeux le respect & la reuerence que nous deuons porter aux lieux saincts dequoy nous nous oublions si aisement. 3. Pour renouueller en nous la memoire & l'esprit de nostre Baptesme, qui nous est signifié par la ceremonie de la Dedicace des Eglises, & nous faire souuenir, que comme ce lieu par sa consecration, ayant esté soustrait aux vsages profanes, pour ne plus seruir qu'au culte de Dieu, ne peut estre maintenant sans vn grand sacrilege employé en vn autre vsage ; de mesme, nos ames ayant esté par le Baptesme dediées &

Vere Dominus est in loco isto, & ego nesciebã; pauensque, Quã terribilis est locus iste! non est hic aliud, nisi domus Dei & porta cæli. *Gen.* 28. 16.

An nescitis quoniam membra vestra templum sunt Spiritus sancti, qui in vobis est, quem habetis à Deo, & non estis vestri ? 1. *Cor* 6. 19.

Deus qui fecit mundum, &c. non in manufactis templis habitat, *Act.* 7. 48.

conſacrées à la tres-ſainte Trinité, & faites épouſes du Fils de Dieu, nous ne pouuons ſans vn énorme ſacrilege & vn inſigne adultere nous proſtitüer ny nous abandonner au peché : *Templum Dei ſanctum eſt, quod eſtis vos.* 1. Cor. 3. 17.

III. POINT.

CONSIDEREZ ſuiuant & conformément aux intentions de l'Egliſe en la feſte de la Dedicace, que ce que doiuent faire les Eccleſiaſtiques pour s'y conformer ; C'eſt 1. d'auoir vn grand zele pour l'honneur & la reuerence deuë aux Egliſes, ny entrant iamais par couſtume, ny à la haſte, mais auec reflexion du lieu où l'on va, s'y comportant touſiours auec grande modeſtie, empeſchant les irreuerences des laïcs, leur faiſant voir que ce lieu eſt terrible, non ſeulement pour la Majeſté de Dieu qui y reſide, mais pour les punitions qu'il tire de ceux qui s'y comportent auec irreuerence. 2. De renoueller les promeſſes faites au Bapteſme, ſe dedier & conſacrer tout de nouueau au ſeruice de Dieu par vne donation irreuocable, & procurer le meſme auprés des fideles, taſchant de purger leurs ames qui ſont les temples veritable du ſaint Eſprit, des tenebres de l'ignorance & du peché.

Pauete ad ſanctuarium meum. *Luc.* 26. 2. Locus in quo ſtas, terra ſancta eſt. *Exod.* 3. 5. Sanctum eſt templum tuum, mirabile in æquitate. *Pſal.* 64. 5. Intrauit Ieſus in templum Dei, & eiiciebat omnes vendentes, & ementes. *Matth.* 18.

Examinez-vous ſur les manquemens que vous auez commis contre la reuerence & l'honneur que vous deuez aux Egliſes, pour les reparer à ce bon iour, demandez pardon à Dieu de vos infidelitez, & de vos ingratitudes. Purgez voſtre ame des moindres ordures, pour y preparer vn lieu digne de ſa Maieſté, vous ſouuenant de ces paroles de l'Apoſtre ſaint Paul,

An non cognoſcitis vosmetipſos, quia Chriſtus Ieſus in nobis eſt, niſi forte reprobi eſtis ? 2. *Cor.* 15. 5.

Si quis templum Dei violauerit, diſperdet illum Deus. 1. Cor. 3. 17.

MEDITATION

Pour la feſte de la Dedicace.

De la sainteté des Eglises.

1. *Pourquoy les Eglises sont appellées Maison & Tabernacle de Dieu?*
2. 3. *Fruits à tirer de cette Feste.*

Ecce tabernaculum Dei cum hominibus. Apoc. 21. 3.

I. POINT.

Cœlum & terram ego impleo. *Par.* 23. 24.
Elegi locum istum mihi in domum sacrificii. Si clausero cælum & pluuia non fluxerit, & mandauero, & præcepero locustæ vt deuoret terram, & misero pestilentiam in populum meum: conuersus auem populus meus exquisierit faciem meam, & egerit pœnitentiam, & ego exaudiam de cœlo, & propitius ero peccatis eorum, & sanabo terram eorum. Elegi enim & sanctificaui mihi locũ istũ; vt sit nomen meum ibi in sempiternum. 2. *Par.* 7. 12. & *seq.*
Oculi mei erunt aperti, & aures meæ erectæ ad orationem eius qui in loco isto orauerit. 2. *Par* 15.
Vbi fuerit corpus, illic congregabuntur & aquilæ. *Matth.* 24. 28.
Domus mea deserta est. *Agg.* 1. 9.
Domus mea, domus orationis vocabitur. *Luc.* 19. 46.
Sanctuarium meum metuite; ego Dominus. *Leu.* 19. 30.
Domum tuam decet sanctitudo. *Ps.* 2. 5.
Custodi pedem tuum ingrediens domum Domini, & appropinqua vt audias. *Eccl.* 4. 17.

CONSIDEREZ pourquoy les Eglises des Chrestiens sont appellées Maison, Tabernacle, & demeure de Dieu. La raison est, parce qu'encore que Dieu soit par tout, il est toutefois d'vne façon particuliere dans ces lieux saincts. 1. Parce que ces lieux luy estant dediez & consacrez, il y doit estre reconnu tout particulierement: Et c'est là qu'il attend de nous les respects, les hommages & les honneurs que nous luy deuons rendre, & qu'il veut que nous le considerions present & attentif à nos prieres. 2. Il y est d'vne façon plus particuliere, à raison du sainct Sacrement où Nostre Seigneur reside effectiuement, & d'vne maniere toute pleine de merueilles. 3. A raison des graces & faueurs speciales qu'il nous y communique plus qu'en tout autre lieu; car c'est là où les Sacremens nous sont conferez: c'est là où la reconciliation du Pecheur s'accomplit, c'est là où le Pere de misericorde attend son enfant prodigue, c'est là où Dieu nous parle, & où il entend nos prieres: Mes yeux, dit-il, seront ouuerts, & mes oreilles attentiues à écouter tous ceux qui me voudront parler.

II. POINT.

CONSIDEREZ quels fruicts nous deuons tirer de cette Feste. La 1. chose que nous deuons à Dieu pour corres-pondre à l'excez d'affection qu'il nous témoigne de demeurer si prés de nous dans nos Temples, c'est de l'y visiter le plus souuent que nous pourrons, puis qu'il ne s'y tient que pour nous. La 2. c'est de se comporter auec grande modestie, & auec vne crainte respectueuse dans les Eglises, & n'y entrer que pour adorer Dieu, & rendre à sa souueraine Maiesté les honneurs qui luy sont deus. Dauid n'approchoit iamais du Tabernacle

qu'auec cét esprit : *Introibo in domum tuam, adorabo ad templum sanctum tuum in timore tuo.* Psal. 5. 8. Et comment y entrez-vous ? comment y demeurez vous ? comment en sortez-vous ? La 3. c'est de bannir de nostre cœur, qui doit seruir de temple au saint Esprit, & à nous de maison d'oraison, tous les desordres & le commerce que nous pourrions auoir auec quelque sorte de peché, que ce pût estre ; *Auferte ista hinc,* dit Nostre-Seigneur, *& nolite facere domum Patris mei, domum negotiationis.* Il est vray que par ces paroles il entendoit premierement parler du Temple où se passoient ces desordres, mais apres & dans la plus haute pensée, il les rapportoit à nostre cœur, qui luy doit seruir de Sanctuaire, & d'où nous deuons bannir par consequent tout ce qui peut luy déplaire pour le luy rendre agreable. Le vostre n'est-il pas par fois vne retraite de voleurs, c'est à dire, plein de l'amour des creatures, qui nous dérobent celuy que nous deurions auoir vniquement pour Dieu ? *Vos autem fecistis illam speluncam latronum.* Luc. 19. Prenez y garde.

Nunquid spelunca latronum facta est domus iste, in qua inuocatum est nomen meum? *Ier.* 7. 11.

Voyez auquel de tous ces deuoirs vous auez particulierement manqué pour y remedier à l'aduenir, & prenez-en la resolution, taschant de les mettre dés auiourd'huy en execution, afin que de cette dedicace temporelle, vous puissiez passer à la dedicace perpetuelle, qui se solemnise dans ce grand iour de l'eternité, où aboutissent toutes nos prieres, toutes nos loüanges, & toutes nos affections.

Ah ! que ce Tabernacle est aymable, & que cette ville est heureuse, qui a ce Dieu de paix pour tousiours au milieu d'elle.

Ipsi populus eius erũt, & ipse Deus cum eis erit eorum Deus. *Apoc.* 21. 3. Templum non vidi in ea, Dominus enim Deus omnipotens templum illius est & agnus. *Ib.* 21.

Vrbs Ierusalem beata, dicta pacis visio, &c.

Sauourez toutes les paroles de cét Hymne en le chantant, & que cela vous serue d'entretien pendant l'Octaue.

Quam dilecta tabernacula tua Domine virtutum ! concupiscit & deficit anima mea in atria Domini. Psal. 83. 2.

MEDITATION

Pour la Feste des SS. Patrons en general.

De la maniere de bien celebrer leurs Festes.

1. *Pourquoy toutes les Eglises sont dediées à Dieu sous l'inuocation de quelque Saint.*
2. *Combien il importe d'estre deuot aux SS. Patrons.*
3. *Les deuoirs que nous leur deuons rendre.*

Hic est fratrum amator, & qui multum orat pro populo & pro vniuersa sancta ciuitate.
2. Machab. 15. 4.

I. POINT.

Fidelis plane & potens mediator Dei & hominum homo Christus Iesus, sed d uinam in eo reuerentur homines maiestatem, opus est mediatore ad mediatorem istum. *S. Ber. de verbis. Apoc. Signum magnum.* Ego sequester & medius sum inter Deum & vos. *Deut. 5* 5. Illic non charorum, parentum, fratrum, filiorum numeros expectant de sua immortalitate securi, de nostra salute sunt solliciti. *S. Cypr. l. de mort.*

CONSIDEREZ que Dieu non content d'auoir luy-mesme pris chair humaine, & conuersé parmy les hommes, afin de leur estre vn modele & vn exemplaire visible & infaillible de toutes sortes de vertus, non content de nous auoir donné ses Anges pour nous seruir de guides dans le chemin de nostre salut, & de nous auoir donné des Patrons à imiter dés nostre Baptesme nous imposant le nom de quelqu'vn de ses Saints, il a encores voulu qu'en chaque Parroisse il y eust vn Saint particulier, qui fust le Protecteur de tous ceux qui y demeureroient, qui fust leur Intercesseur, leur Mediateur & leur Aduocat auprés de sa diuine Maiesté, & de qui les actions & la vie pûst leur seruir de regle pour arriuer à la beatitude : car ce sont là les principaux offices que font les Patrons pour leurs cliens, comme fait saint Pierre pour les Parroisses qui luy sont dediées, saint Nicolas pour les siennes, & ainsi des autres.

Admirez la bonté Dieu, qui vous donne tant d'excellens moyens pour negocier vostre salut, le Ciel, la terre, les Anges, les hommes, *Omnia vestra sunt.* Tout cela nous est donné à cette fin.

II.

II. POINT.

CONSIDEREZ de là combien il importe de bien celebrer la Feste de nos SS. Patrons, & de leur estre deuots, puisque ce sont eux qui prient pour nous, qui s'opposent aux fleaux dont nous sommes menacez, qui nous deffendent de nos ennemis visibles & inuisibles, qui nous seruent de peres & de pedagogues en cette vie, & qui nous assistent particulierement à l'heure de la mort. Voudrions-nous negliger vn si puissant moyen de faire nostre salut, & faute de bien celebrer la feste de nos Patrons, & de leur estre deuots, nous priuer de leurs suffrages, & de l'effect de leur pouuoir auprés de Dieu? Apres tout,

Orate pro inuicem vt saluemini, multum enim valet deprecatio iusti assidua. Elias homo erat similis nobis passibilis, & oratione orauit, vt non plueret super terram, & non pluit annos tres & menses sex. Et rursum orauit, & cælum dedit pluuiam, & terra dedit fructum suum. *Iac. 5. 16. & seq.*

Si nous desirons vn Protecteur, où en trouuerons-nous de plus puissant que dans le Ciel; si nous souhaitons vn Conseiller, qui nous en peut adresser de plus sage? si nous cherchons vn Aduocat, où en trouuer de plus éloquent? si nous auons besoin d'vn amy, s'en peut-on representer de plus fidele? Puis donc que Dieu vous l'a donné pour Protecteur, Conseiller, Aduocat, & pour amy,

III. POINT.

CONSIDEREZ les deuoirs que vous leur deuez rendre en toutes ces qualitez. Le 1. c'est de les aymer & respecter beaucoup. Le 2. que nous ayons vne grande confiance en eux, recourant à eux dans toutes nos necessitez, leur declarant & recommandant toutes nos affaires, nous souuenant que les Saints dans le Ciel connoissant tout ce qui appartient à leur estat, & ce qui les concerne, ils connoissent par conséquent ceux que Dieu leur a mis sous leur charge, qu'ils ont vne grande charité pour nous vouloir ayder, & qu'ils ont vn grand credit auprés de Dieu pour le pouuoir faire. Le 3. c'est de les imiter au plus prés que nous pourrons, & pour cela, sçauoir ce qu'ils ont fait, & comme ils ont vécu. Le 4. c'est de sanctifier le iour de leur Feste, nous abstenant de toutes les promenades, jeux, compagnies mondaines, & autres diuertissemens pour vacquer au seruice de Dieu, à entendre la Predication, s'approcher des Sacremens, & faire d'autres bonnes œuures que la pieté nous sug-

Non transeunt rerum interpellationes, nisi cum transit gemitus noster. *S. Aug. in Ps. 85.*

Quid de his quæ scienda sunt nesciunt, qui scientem omnia sciũt? *S. Greg. l. 1. mor. c. 2.*

Aspice & fac secundum exemplar. *Exod. 25. 40.*

Imitatores mei estote sicut & ego Christi. *1. Cor. 11. 1.*

Debent aliquid de suis virtutibus in nobis recognoscere, vt pro nobis dignentur Domino supplicare. *S. Aug. ser. 30. de sanctis.*

Non tantum illi prodest nostra laudatio, quam nobis eius imitatio: vera laudatio cordis; imitatio est operis. *S. Ildef. ser. 2. de Assumpt.*

gerera : Et si nous sommes Ecclesiastiques, empescher les abus qui se commettent souuent en la campagne aux iours des festes des saincts Patrons, retranchant les danses, les excez de bouche, les débauches, les superstitions, les foires & les marchez publics & semblables qui se glissent facilement parmy les peuples : *Valde enim absurdum est nimia saturitate velle honorare Martyrem, quem scimus Deo placuisse ieiuniis*, dit sainct Hierosme. Voyez quel deuoir vous auez rendu par le passé à vos saincts Patrons, soit à celuy de vostre Parroisse, soit à celuy dont vous portez le nom: comment vous auez celebré leurs festes ; en quoy vous les auez imitez.

Regardez les manquemens pour y remedier, afin doresnauant si vous l'auez contristé par vostre vie mauuaise & déreglée, de le resiouïr par vostre conuersion, & par vos saincts déportemens, augmenter sa beatitude & sa gloire accidentelle, en reconnoissance des soins qu'il prend pour vous.

Filius enim sapiens lætificat Patrem. Prou. 10. 1.

Implete gaudium meum. Phil. 2. 2.

MEDITATION

Pour les Quatre-temps.

De la maniere de les bien passer.

1. *Pourquoy l'Eglise a institué les Quatre-temps, & ce que c'est.*
2. *Combien il importe aux Ecclesiastiques de bien employer les iours des Quatre-temps.*
3. *Qu'est-ce qu'ils doiuent faire en ce temps-là pour se conformer à l'intention de l'Eglise ?*

Hæc dicit Dominus : Ieiunium primi & ieiunium quarti, & ieiunium septimi, & ieiunium decimi, erit domui Iuda in gaudium & lætitiam & in solemnitates præclaras. Zach. 8. 19.

I. POINT.

CONSIDEREZ, qu'entre vn grand nombre de fins excellentes que l'Eglise a euës dans l'institution du ieusne des Quatre-temps, il y en a deux principales. La 1. c'est afin que les Chrestiens faisant quelque examen ou reflexion sur les trois mois qui s'écoulent d'vn des Quatre-temps à l'autre, rapportent les trois iours de ieusne accompagné de l'Oraison, & de l'aumosne, pour satisfaction des pechez commis en ces trois mois passez. La 2. c'est afin que comme les Euesques ont à faire choix pour lors des personnes qui doiuent estre promeuës aux ordres Ecclesiastiques, toute l'Eglise conspire à prier & à ieusner pour cela, à ce qu'il plaise à Nostre-Seigneur d'enuoyer des bons & fideles ouuriers en son Eglise, & que ce choix soit à sa gloire & à l'edification du prochain.

Rogate Dominum messis vt mittat operarios in messem suã, *Matth. 9. 38.*

II. POINT.

CONSIDEREZ en suitte, combien il importe aux Ecclesiastiques de bien employer ces iours des Quatre-temps, non seulement parce qu'ils doiuent reparer les fautes commises les trois mois precedens contre Dieu, contre eux-mesmes, ou contre le prochain, soit en leur ministere, ou autrement, mais principalement parce qu'ils doiuent auoir vn zele tres-ardent du restablissement de la discipline Ecclesiastique, qui ne se peut iamais faire, que par le choix exact & rigoureux que feront les Euesques en ces iours, des personnes qui auront l'esprit vrayement Ecclesiastique, & qui soient capables & affectionnez pour rendre du seruice à l'Eglise. Adioustez qu'il n'y a point de Quatre-temps, où ils n'ayent receu peut-estre quelque ordre dans l'Eglise, qui la Tonsure, qui les Mineurs, qui le Sousdiaconat, & ainsi qui ne soit vn suiet tres-legitime d'vne Feste particuliere pour eux.

Inter dispensatores quæritur, vt fidelis quis inueniatur. *1. Cor. 4. 2.*
Probabilem operarium, inconfusibilem, recte tractantem verbum veritatis. *2. Timoth. 2. 15.*
Dona Dei debita gratiarum actione non frustrentur, non grandia, non pusilla : nunquid non perit quod donatur ingrato ? *S. Ber. ser. 51. in Cant.*

Certes, si les Iuifs auoient tant de soin de reconnoistre les graces qu'ils auoient receuës de Dieu, lesquelles estoient pour l'ordinaire temporelles, iusqu'à les écrire en leurs portes & sur leurs habits, afin que chacun en fust témoin : quelle reconnoissance luy deuons-nous pour vne puissance spirituelle, telle qu'est celle receuë en l'ordination ? L'E-

gliſe a eſtimé cette reconnoiſſance ſi iuſte, qu'elle a ordonné que les Souuerains Pontifes, & les Eueſques feroient vn Anniuerſaire de leur ordination.

III. POINT.

Multi ædificant parietes, & columnas Eccleſiæ ſubſtruunt; marmora nitent, auro ſplendent laquearia, gemmis altare diſtinguitur, & Miniſtrorum Chriſti nulla electio eſt. *S. Hier. ad Nepot.*

Magna cura eligendus eſt, qui domum Dei regendam accipiat, ſi enim terreſtrium rerum diſpenſatores idonei quærendi ſunt, quanto magis cæleſtium? *S. Ambr. in 1. Tim. c. 3.*

Noli negligere gratiam quæ data eſt tibi per prophetiam, cum impoſitione manuum Presbyterij. *1. Tim. 4.*

CONSIDEREZ qu'eſt ce que doiuent faire les Eccleſiaſtiques en ce temps-là, pour ſe conformer aux intentions de l'Egliſe. 1. C'eſt de s'examiner ſur les fautes commiſes les trois mois precedens, dans leurs fonctions Eccleſiaſtiques, pour les reparer par le moyen du ieuſne & des prieres appliquées à ce deſſein. 2. Faire quelque priere particuliere au ſaint Eſprit, ou quelqu'autre bonne œuure, à ce qu'il plaiſe à Dieu de bien inſpirer les Eueſques & les Examinateurs, & que l'Egliſe ſoit fournie de bons Eccleſiaſtiques. 3. Remercier Dieu de la grace qu'il nous a faite en pareil temps, & de l'Ordre que nous y auons receu, le priant d'en renouueller en nous la grace & l'eſprit pour n'en point abuſer; mais l'employer aux fins qu'il deſire. C'eſt l'aduis que donnoit ſaint Paul à ſon cher Diſciple: *Admoneo te, vt reſuſcites gratiam quæ eſt in te, per impoſitionem manuum mearum.* 2. Tim. 1.

Entrez dans cette pratique non ſeulement pour ces premiers Quatre-temps, mais encores pour tous les autres à venir, afin d'obtenir de Dieu de bons Eccleſiaſtiques, qui ſuppléent à vos manquemens.

Rogate Dominum meſſis, vt mittat operarios in meſſem ſuam. Matth. 9.

MEDITATION

Pour la Feſte de la Tranſlation des Reliques de S. Nicolas, Eueſque de Myre.

1. *Motifs d'honorer les Reliques des Saincts.*	3. *Quels fruicts nous en deuons tirer.*
2. *Abus à éuiter en ce point.*	

Erit sepulchrum eius gloriosum. Isa. 11. 10.

I. POINT.

CONSIDEREZ que Dieu nous inuite à cette pratique de deuotion, par vne infinité de miracles qu'il a operez par les sainctes Reliques de ses seruiteurs. Nous le voyons aux sepulchres des Martyrs, & des saincts Confesseurs; Qui sont, comme disent les Conciles, des fontaines salutaires que Iesus-Christ nous a laissées, d'où découlent toutes sortes de soulagemens sur les infirmes, & où nous trouuons vne source de douceur qui guerit les maladies, rend la veuë aux aueugles, dissipe les tristesses malignes, & les tentations par la vertu de Iesus-Christ, qui demeure en elles. Nous le voyons en la Translation des Reliques d'vn sainct Estienne premier Martyr, au tombeau de sainct Nicolas, apres sa Translation de Myre en Lycie à Gacie, duquel on void découler cét huile precieux, dont nous experimentons la vertu dans toute sorte d'infirmitez, si nous en vsons auec foy : De sorte que nous ne pouuons douter que Dieu selon sa parole n'honore les cendres & les ossemens de ses seruiteurs, qui ont esté les membres viuans de son Fils, & les temples animez de son sainct Esprit : C'est par ce mesme principe qu'il depute ses Anges mesme pour enseuelir le corps d'vne saincte Catherine, & qu'il manifeste les saincts corps par des lumieres miraculeuses, afin qu'ils ne demeurent dans l'obscurité d'vne sepulture commune ou indecente, & que nous apprenions à les venerer pour le bien de nos corps & de nos ames.

Corpora Sanctorum in pace sepulta sunt. *Eccl.* 44. *v.* 4.

Si opem ferre poterat vmbra corporis Petri, quanto magis nunc plenitudo virtutis? si tunc supplicantibus proderat aura quædã pertranseuntis, quanto magis nunc gratia permanentis? S. *Aug. ser.* 19. *de Sanct.*

Ad sacrum cuius tumulum frequenter, &c.

Pretiosa in conspectu Domini mors Sanctorum eius.

Custodit Dominus omnia ossa eorum, vnum ex his non conteretur.

O Dieu de bonté, si vous nous faites tant de biens dans la consideration des petits honneurs que nous rendons à ces reliques inanimées, quelles graces preparez-vous à ceux qui se rendront imitateurs de ces grandes ames ?

S. Clement. l. 6. *Const. c.* 29.

Ex contactu cadaueris Elisæi Prophetæ mortuum suscitantis. 4. *Reg.* 13.

2. Le culte des sainctes Reliques a esté en vsage dans l'antiquité, confirmé par les Ordonnances des Conciles, & par la pratique des plus saincts personnages des derniers siecles : l'exemple du grand S. Charles est considerable en ce point, on le peut voir dans l'histoire de sa vie.

3. Les Saints qui sont en gloire desirent iustemẽt cét honneur, puis qu'ils sõt au Ciel les Protecteurs des viuãs: nous le voyõs

dans l'exemple du grand S. Denys Apostre de nostre France ; d'vn S. Sebastien, d'vn S. Maurice & autres, qui demanderent vne sepulture honorable : Le 1. à Dagobert, le 2. à Lucine, le 3. à Auite, &c.

Honoremus beatos martyres, principes fidei, intercessores mundi, præcones regni, cohæredes Dei *Ambr. ser 92.*

Sanctorum memoria est ad virtutem via, & sanctificationis stimulus. *S. Anton. in eius vita.*

Enfin, c'est vn excellent moyen pour estre secouru de leurs intercessions ; car estant dans l'estat d'vne charité consommée, ils recompensent abondamment les petits seruices que nous leur rendons, en venerant leurs Reliques par des Translations magnifiques en lieu plus decent, ils excitent par leurs prieres nostre deuotion, presentent nos prieres à Dieu, & nous conuient à vouloir estre comme eux des holocaustes viuans deuant la face de Dieu.

Adorez Dieu qui est si admirable dans ses Saincts, confondez-vous aux pieds de sa Maiesté, & apprenez à vous sanctifier. Mal-heureux celuy qui apres tant d'exemples de pieté n'a point de sentimens que pour la vanité.

II. POINT.

Iustè quod iustum est persequeris. *Deut. 16. v. 20.*

Non vlulatus, non planctus, vt inter sæculi homines fieri solet, sed Psalmorum linguis diuersis examina concrepabant, Translataque Episcoporum manibus, & ceruicem feretro subiicientibus cum alii Pontifices, lampades cereosque præferrent alii choros psallentium ducerent, in media Ecclesia speluncæ Saluatoris est posita. *S. Hier. de S. Paulo.*

CONSIDEREZ combien Dieu & les Saints sont deshonorez par les tres-grands abus qui se voyent en nos iours à l'occasion des sainctes Reliques, & qui tarissent ces sources de benedictions. Ces abus sont de les tenir en des lieux indecens, nō fermez à clef, ou dans la garde de personnes seculieres seulement, ou en maison particuliere sans permission de l'Euêque, les exposer deuant qu'elles soient reconnuës & approuuées de l'Ordinaire, les laisser exposées continuellement sans honneurs ny respects, les mettre sur l'Autel, lors que le sainct Sacrement est en euidence, sans lampes ou cierges ardens, les faire porter par des laïques reuestus d'aubes ou de chappes, sur tout aux Processions publiques contre l'ordre de l'Eglise, qui veut qu'elles soient exposées par vn Prestre ou par vn Diacre, reuestu de surplis & d'estole, & portées en procession par les Euesques mesme, ou à leur défaut par les principaux du Clergé, reuestus de dalmatiques ou de chappes. D'exposer les sainctes Reliques pour le lucre, & conuertir les aumosnes des fideles en débauches ou autres vsages prophanes par vne auarice sordide, au lieu de les employer à l'embellissement des Eglises ou des Chasses des Saincts. De porter des Reliques aux malades sans necessité & permission de l'Ordinaire ; En faire l'office public sans permission de l'Euesque.

Conc. Mediol. 1. tit. Reliq. n. 42.

Examinez vostre conduite sur ce point, & iugez de la droiture de vos intentions, & de la solidité de vostre pieté à l'égard des sainctes Reliques, & pour

III. POINT.

CONSIDEREZ quels sont les fruits que vous deuez retirer de ce que dessus; Le 1. est d'entrer auiourd'huy dans vne singuliere estime, & dans des sentimens tout particuliers de veneration au regard des saintes Reliques, lors qu'elles sont reconnuës & deuëment approuuées; en sorte que cela vous donne suiet de prendre vne grande confiance aux intercessions des Saincts dont vous auez les Reliques prés de vous. Le 2. est de prendre vne forte resolution, non seulement de ne contribuer à aucun de ces abus cy-dessus nommez, ou autres qui se pourroient introduire; mais encore de solliciter les Superieurs à retrancher ces pratiques indecentes ou superstitieuses, vsant pour cela de tous les moyens possibles par vn veritable zele de la gloire de Dieu, & de l'honneur qui est deu à ses Saints. Le 3. est d'instruire les peuples de la maniere de venerer les saintes Reliques, pour empescher les prophanations & deuotions indiscrettes, honorant souuent les Reliques des Saints, plus que les Saints mesme, dont ils ne se mettent en peine d'imiter les vertus, leur culte estant exterieur seulement & ordinairement desordonné, veu qu'ils quittent facilement les obligations d'assister à leurs Parroisses les iours de Festes & Dimanches, pour aller en pelerinage visiter les Reliques des Saints sans permission de leurs Pasteurs, & sans preparation de cœur, en veuë de quelque benediction temporelle ou de guerison corporelle, plustost que du salut de leurs ames.

Le quatriesme & dernier fruit est de se rendre saintement ambitieux dans la veuë de ces honneurs, que Dieu mesme rend à ses seruiteurs. Qui ne se picque de vouloir estre grand amy de Dieu, par la fidelité à ses graces, & la perseuerance à chercher vniquement sa gloire, ne merite pas de porter le nom de Chrestien, beaucoup moins d'Ecclesiastique, veu qu'il est indubitable que nostre cœur ne pouuant estre sans quelque desir de l'honneur, si nous ne soûpirons apres les veritables qui sont la recompense de la vertu, nous serons sans doute esclaues de la vanité du monde, qui achemine par vne fumée d'honneur passager à vn opprobre eternel. O Dieu quelle infamie! & quel aueu-

glement ! on veut estre honoré auec les Saints en l'autre vie, & on veut viure comme les mondains; les Prestres de Iesus-Christ, les Anges visibles n'ont des pensées que pour la terre, ne sçauent discerner le precieux d'auec le vil, cherchent l'honneur de ce monde, & font des choses saintes les instrumens de leur auarice, n'est-ce pas chose digne d estonnement & de compassion tout ensemble? Que si les autres ayment leur desordre, n'en vsez pas ainsi, portez vos desirs vers le Ciel, & que la veuë des saintes Reliques vous serue d'vn puissant motif, pour accroistre & allumer en vous l'esprit du martyre, le mépris du monde, & l'ardent amour de Iesus-Christ: C'est en cela que consiste la generosité Chrestienne, qui glorifie Dieu si hautement, & merite d'entendre ces paroles:

Quicunque glorificauerit me, glorificabo eum. 1. Reg. 2. v. 30.

FIN.

MEDITATIONS

MEDITATIONS
POVR L'OCTAVE
DV SAINT SACREMENT.

Sur l'explication du Psalme, *Dominus regit me*, qui peuuent seruir à vne retraite qui se feroit dans ce temps-là.

AVIS AV LECTEVR.

CEs Meditations pour l'Octaue du S. Sacr. ont esté aioustées à cette Edition desia vn peu auancée, ce qui a fait que l'on n'a peu les placer dans leur rang, c'est à dire apres la Med. pour la feste, ou apres celle pour l'Octaue du mesme S. Sacr. où il semble qu'il eust esté fort à propos de les mettre; estant comme vne espece de supplement du dessein de l'Autheur, qui neantmoins a creu satisfaire à ce qu'il s'estoit proposé par les trois Med. du iour, du Dimanche dans l'Octaue, & de l'Octaue qu'il nous a laissées. En sorte que l'on a creu que l'on feroit vn seruice agreable à Dieu, & auantageux aux Stes ames, d'inserer icy ces 8. Med. qui donnent vn modele pour faire Oraison sur les principaux effets du tres S. Sacr. Ioüissez en Lecteur, à la plus grande gloire de Dieu, & à l'auancement de vostre salut.

I. POINT.

Dominus regit me (*en l'original il y a* pascit me) & nihil mihi deerit, in loco pascuæ ibi me collocauit.

LE Maistre donne du pain à son chien & cét animal en a tant de reconnoissance que pour vn morceau de pain que son Maistre luy iette comme par depit, il le suiura cent lieues loin, voire mesme par tout le monde;

souffre les coups de baston, & deffend son Maistre au peril de sa vie. De plus le Maistre nourrit ses seruiteurs, mais s'il en nourrissoit quelqu'vn des propres metz qu'il mange à sa table, sans doute on iugeroit qu'il aime & estime beaucoup ceux qu'il traiteroit de la sorte. Or le Fils de Dieu nous nourrit des propres metz dont il se nourrit luy mesme dans le Paradis, & dont il repaist les Anges, *Panem Angelorum, &c.* Mais il y a encor vne autre façon de nourrir; car les meres nourrissent leurs enfans non seulement des viandes de leur table, mais de leur propre substance. Et voila ce que Dieu nous promet disant qu'il y a des meres qui dōnent à nourrir leurs enfans à des seins estrangers, mais moy ie te nourriray de moy-mesme, *Replebimini ab vberibus consolationis meæ.* Les bonnes meres croyant que leurs enfans ne sont pas encor assez forts pour manger du pain, elles le mangent elles mesmes, afin que le conuertissant en sang & puis apres en laict, elles puissent le donner à leurs enfans: Dieu en fait de mesme, nous nourrissant de sa Diuinité mesme, mais accommodée à nostre portée & à nostre capacité; voila pourquoy le Verbe s'est fait chair & puis estant Dieu & Homme il s'est couuert en ce saint Sacrement des accidens du pain & du vin, afin de pouuoir estre nostre nourriture.

Admirez icy la sagesse, la puissance & la bonté de Dieu qu'il fait éclater si hautement en ce diuin Mystere, consommez-vous tout en amour & en gratitude, produisant des actes vigoureux de foy de ce Mystere estonnant. Ah mon Dieu! ce m'estoit trop d'honneur que comme vn chien vous me donnassiez les miettes qui tombent de vostre table, mais vous ne vous contentez pas de nous donner si peu; vous ne nous donnez pas seulement comme vous fistes aux Apostres sur le mont de Thabor, vne miette, ou vn petit échantillon de ce qui se donne en la gloire, mais vous vous donnez vous mesme tout entier, vous donnez le mesme Dieu de la gloire, toutesfois caché, pour s'accommoder à nostre foiblesse, qui ne pourroit pas icy bas en supporter l'éclat.

II. POINT.

Et nihil mihi deerit 1. Pour le temporel. 2. pour le spirituel. Pour le temporel il ne faut que se souuenir de ce que Nostre-Seigneur dit luy-mesme en l'Euangile, *Nihil solliciti sitis, respicite volatilia cœli, considerate lilia agri*, mais sans s'arrester à ces exemples, il faut ietter les yeux sur celuy qui nous peut

tout donner, qui reside dans nos Tabernacles : car c'est en la plenitude & en la suffisance de Dieu que doit estre toute nostre confiance. Ces exemples sont bons pour des seculiers, mais pour des ames éclairées il ne faut regarder autre chose que la suffisance de Dieu mesme que nous auons au S. Sacrement, car si Dieu ne nous suffit, qui est-ce qui nous pourra contenter, puis qu'il est suffisant à soy mesme? Il est par tout par son immensité, il connoist tout par sa sagesse, il opere tout par sa puissance, il regit & gouuerne tout par sa prouidence : & puis qu'auec toutes ces grandeurs il s'est donné à moy au S. Sacrement, *Nihil mihi deerit.* Pour le spirituel, Dieu nous fait encor part de sa suffisance & de sa plenitude. Quand vous auriez les plus violentes & indomptées passions, les plus énormes pechez, ayez recours à l'Autel, tout Dieu y est, & non seulement comme Sacrement, pour nous donner la grace, mais aussi comme Sacrifice pour effacer nos pechez & estre offert pour tous nos besoins.

Apres cela pouuons-nous nous deffier de quelque chose? Non ie ne seruiray iamais d'autre Maistre que luy, puis qu'il me nourrit dés ma ieunesse, *Dominus pascit me à iuuentute mea.*

III. POINT.

I*N loco pascuæ ibi me collocauit.* Le lieu de Pasturage où Dieu nous a colloquez, est la saincte Eglise Catholique, disent les saincts Peres, où il nous nourrit & nous repaist des Sacremens & principalement du tres-auguste Sacrement de l'Eucharistie ; où Iesus-Christ s'est mis en forme de viande pour nous nourrir, & il a appellé les personnes qui viuent en communauté dans vn lieu particulier de pasturage, les obligeant par leur condition de s'approcher plus souuent du tres-sainct Sacrement. Dequoy elles luy doiuent aussi des respects particuliers, de l'amour & de la reconnoissance.

II. MEDITATION

Que Nostre Seigneur doit operer nostre conuersion au sainct Sacrement.

Super aquam refectionis educauit me, animam meam conuertit.

I. POINT.

CONSIDEREZ qu'il y a deux ſortes de conuerſions: l'vne du peché à la grace, l'autre de la vanité à la verité, de la tepidité à la ferueur, du libertinage à la deuotion, & de la nature à l'eſprit. Il eſt vray que l'Euchariſtie ne fait pas ce changement, & premiere conuerſion du peché à la grace; puis que c'eſt vn Sacrement des viuans & non pas des morts: au contraire ceux qui y vont en cét eſtat, s'endurciſſent, s'obſcurciſſent, & vont de tenebres en tenebres & de mal en pis; comme eſtant vne plus noire trahiſon que celle de Iudas, puis qu'il doutoit encor de la Diuinité de Ieſus-Chriſt quand il le vendit mais pour nous nous n'auons pas cette excuſe; la foy du ſaint Sacrement eſtant trop bien eſtablie: mais l'Euchariſtie opere infailliblement cette ſeconde conuerſion, ſi nous n'y mettons pas d'empeſchement, ſi bien que ſi apres tant de communions nous nous voyons encor attachez à la vanité, au libertinage, aux recherches de l'amour propre, il faut conclure que nous reſiſtons à Ieſus-Chriſt & que nous ne voulons pas abſolument nous conuertir, puis qu'il ne demande autre choſe en ce Sacrement que de nous changer.

Adorez les bontez de Dieu en voſtre endroit, conſiderant les moyens dont il ſe ſert pour vous conuertir. Combien de touches interieures, combien de bons Liures, d'inſtructions? &c. mais non content de cela, ſon amour l'engage à ſe changer luy-meſme, afin d'eſtre tout enſemble le moyen & la fin de noſtre conuerſion, & ſe traueſtir au ſaint Sacrement afin de nous faire changer à ſon exemple.

II. POINT.

CONSIDEREZ que Noſtre-Seigneur au ſaint Sacrement eſt le modele & l'exemplaire de noſtre conuerſion. 1. Il commence par l'interieur & deſtruit la ſubſtance du pain & du vin en conſeruant les accidens. C'eſt ainſi qu'il ſe comporte à l'égard d'vne ame, commencant par l'entendement, dont il change & aneantit toutes les maximes: De ſorte que ce qu'elle

estimoit autrefois, comme le babil, le libertinage, maintenant elle prend de tout autres sentimens & cherche le silence & la solitude : puis venant à la volonté, il luy change ses affections luy faisant aimer ce qu'elle hayssoit, sans changer aucunement de l'exterieur, si bien qu'vne ame conuertie ne laissera pas de faire tout ce qu'il faut comme se leuer, trauailler &c. & semblera que ce soit comme à son ordinaire, mais il s'en faut bien; car elle opere tout autrement en l'interieur, Dieu luy ayant changé ses pensées, ses desirs, & ses affections.

2. Nostre-Seigneur ayant destruit cette substance du pain & du vin, il se met en leur place; ainsi ayant destruit toutes les grossieretez & attaches d'vne ame à la terre, il s'en saisit & en prend possession, s'insinuant en leur place.

3. Nostre-Seigneur est au saint Sacrement comme mort, n'vsant point de sa liberté, de ses sens &c. ainsi vne ame qui s'approche du S. Sacrement vit comme morte au monde par la mortification & par la retenuë de ses sens &c.

4. Nostre-Seigneur y est caché, *Deus absconditus* : l'ame tout de mesme ne doit vouloir estre veüe ny connuë de personne; il luy suffit que Nostre-Seigneur la voie, elle ne se soucie pas comme on explique ses deuotions, elle va tousiours droit à luy.

5. Les Peres disent que Nostre-Seigneur est au saint Sacrement d'vne maniere spirituelle : De mesme la personne qui est conuertie doit estre toute spiritualisée, elle ne doit plus tenir à la terre, vous la voyez proceder tout d'vne autre façon, elle ne vit plus selon ses sentimens & humeurs naturellles.

III. POINT.

CONSIDEREZ que Nostre-Seigneur n'est pas seulement la cause exemplaire de nostre conuersion au saint Sacrement, mais encor la cause efficiente. Saint Iean nous asseure que Nostre-Seigneur est venu destruire les pechez; Il l'a fait, dit-il, par deux voyes, par l'eau & par le sang : l'eau c'est le Baptesme qui nous laue par le dehors, & efface au dedans le peché : mais le sang que nous receuons au tres-S. Sacrement, racle & oste toute nos mauuaises habitudes & toutes les causes qui nous font retourner au peché & en arriere de la perfection, Saint Bernard disoit à ses Nouices qui estoient gens qui venoient du monde, Si vous cõmencez à dompter vos passions, à

mortifier vos mauuaifes inclinations, à trouuer la regle & la conftitution moins dure, tous ces effects viennent de la reception du corps de Iefus-Chrift, & de la manducation de fa chair deifiée. Dites-en de mefme ; fi vous reffentez quelque effet pareil : finon tremblez que ce qui deuroit feruir pour voftre bien ne ferue à voftre ruine.

III. MEDITATION.

Que Noftre-Seigneur au fainct Sacrement nous fait croiftre en la grace.

Deduxit me fuper femitas Iuftitiæ propter nomen fuum.

I. POINT.

CONSIDEREZ que le fainct Sacrement n'eft pas feulement pour nous conuertir, mais principalement pour nous faire croiftre en grace & nous faire auancer en la voye de l'efprit. Or pour croiftre il faut eftre petit & pour eftre de ce nombre il faut fçauoir qu'il y a deux fortes de petiteffe & d'enfance : l'vne qui s'attache à des bagatelles, *Vfquequo paruuli diligitis infantiam?* ce n'eft pas de celle-là qu'il eft icy queftion, & cependant combien de grandes perfonnes qui font encor enfans de cette forte, qui ont encor des penfées, des paroles, des defirs, & des actions d'enfans, defirent vne charge, vn benefice? &c. L'autre eft celle que décrit fainct Pierre, *Quafi modo geniti Infantes, &c.* les petits enfans defirent & s'attachent naturellement au fein de leur Mere, duquel ils tirent vne fubftance corporelle, duquel ils ne font pas feulement nourris, mais ils en tirent encor leur accroiffement, c'eft cette forte d'enfance que nous deuons tafcher d'imiter, & c'eft ainfi que l'ame defireufe de croiftre doit s'attacher à la mammelle de Dieu qui n'eft autre que le S. Sacrement.

Voyez defquels vous eftes ; n'eft-ce pas chofe déplorable qu'apres tant de Communions nous foyons encor fi foibles & fi petits?

II. POINT.

CONSIDEREZ comme quoy vne ame s'aggrandit par le moyen du saint Sacrement. La grandeur de l'ame qui approche souuent du saint Sacrement, consiste à prattiquer excellemment les hautes vertus de Iesus-Christ, dont il nous donne le modele dans ce Sactement, & en fait comme vne confection & vn pressis pour les distiller dans nos ames, nous les approprier & nous en faire participans. Or entre toutes ces vertus il y en a trois principales & qui nous sont les plus necessaires, en qualité d'enfans. La premiere est vne tres-haute humilité, car en ce Sacrement Dieu s'est aneanty soy-mesme plus qu'en l'Incarnation & en la Croix, se mettant sous des especes grossieres où il est maltraité tous les iours, pour nous apprendre à nous aneantir.

La 2. est l'obeïssance que Nostre-Seigneur rend & rendra iusqu'à la fin du monde au plus mauuais Prestre, se rendant ponctuellement dans l'Hostie à sa parolle & à son commandement.

La 3. est la charité qui fait que nous embrassons auec cordialité tous nos freres, sans auoir égard à aucun sentiment de la nature, les regardant également en Dieu & pour Dieu.

Voyez maintenant comme quoy vous estimez & pratiquez ces trois vertus, &c.

III. POINT.

CONSIDEREZ le moyen d'aller ainsi croissant & de s'auancer tousiours. C'est celuy que nous donne saint Paul; qui est de nous considerer comme des voyageurs, & ne penser iamais que nous ayons rien fait, *Non arbitror me comprehendisse*: se resoudre à tousiours combattre; car si ie veux donner à mon corps ce qu'il demande auiourd'huy, demain il luy faudra vne autre chose, & ainsi de nos autres Passions qui ne sont iamais contentes & qui disent tousiours, *Affer*, *affer*; là où tout au contraire si ie veux écouter Dieu dans le saint Sacrement, il me demandera tous les iours quelque chose, auiourd'huy cela, demain cela; mais en ostant, il nous donne & nous donne iusqu'a luy mesme: la grace ne se contente pas de peu, elle veut qu'on luy donne tous les iours, afin d'auoir encor vne meilleure

grace. Donnons donc auec amplitude de cœur, & l'esprit de grace nous donnera tous les iours des choses nouuelles, c'est ainsi que le Saint Sacrement fait croistre; c'est ainsi qu'en perdant on gagne.

Voyez maintenant comme vous auez vsé de ce Viatique, si il vous a serui pour vous faire auancer au chemin de la perfection, à quel point en estes vous? *State super vias vestras, reuertimini ad cor.* D'où vient qu'estant assis à vne si bonne table tous les iours, cependant nous n'engraissons point? C'est que nous n'y venons pas comme des enfans. *Si quis est paruulus, veniat ad me, & insipientibus locuta est, Venite, comedite, &c.*

IV. MEDITATION.

Que le saint Sacrement nous sert pour surmonter les tentations.

Nam etsi ambulauero in medio vmbra mortis, non timebo mala, quoniam tu mecum es.

I. POINT.

CONSIDEREZ que quand l'ame est conuertie & qu'elle s'est auancé en la vertu c'est alors que les tentations sont plus grandes & plus à craindre. *Fili accedens ad seruitutem Dei, præpara animam tuam ad tentationem.* La raison c'est que quand le cœur se retourne & qu'il se conuertit serieusement, la conuersion n'estant autre chose qu'vn destour de la creature & vn retour du cœur vers Dieu, tout l'Enfer, le monde & la nature s'y opposent. C'est en figure de cela que le peuple Iuif autrefois apres auoir beu de l'eau du rocher, & mangé de la manne, aussi-tost fust obligé de prendre les armes & entrer en guerre.

II. POINT.

CONSIDEREZ quelles sont les tentations auxquelles d'ordinaire nous deuons nous attendre apres vne veritable

Conuer-

uersion, & principalement les Ecclesiastiques. Il y en a 3. La 1. vient de l'Enfer, c'est à dire, du monde, des respects humains, des complaisances mondaines. On se rira de nous, on nous appellera reformez ; ceux qui nous ont iusques icy frequentez, fuiront nostre compagnie & tourneront tout en raillerie.

La 2. vient de la part du corps, c'est à dire, de l'attache que nous auons à nos ayses & à nos petits plaisirs que nous auons peine de mortifier.

La 3. vient de la part de l'esprit & c'est la plus fascheuse, quand Dieu pour éprouuer vne ame la laisse dans vn estat de seicheresse, d'abandonnement interieur &c. & c'est contre toutes ces tentations que la sainte Communion nous fortifie & nous donne des armes. S'il il y a de la peine à quitter les creatures, & à surmonter le que dira-on ? c'est à dire, les respects humains, Nostre-Seigneur nous dit comme faisoit Elcana à sa femme Anne qui se plaignoit de n'auoir point d'enfans ; *Numquid melior tibi sum quam decem filij ?* S'il faut se mortifier, il nous represente que les Saints ont traité leurs corps, comme leur plus cruel ennemy, que les mondains le traitent comme leur confident, & qu'au moins nous deuons le traiter comme nostre valet, luy donnant seulement ce qui luy est necessaire pour seruir à l'esprit qui est son Maistre. S'il faut entrer dans des voyes bien dures pour garder ses maximes, *Propter verba labiorum tuorum ego custodiui vias duras*, elle nous donne vne force incomparable ; *Deus in medio eius, non commouebitur* : elle nous fait viure de la Foy, & tout ainsi qu'vne personne deuenüe aueugle ne laisse pas de sçauoir qu'il y a vn Soleil qui éclaire, l'Ame marche dans les ombres de la mort sans broncher, elle va tousiours gardant ses exercices de pieté quoy qu'elle ne sente aucune suauité, Nostre Seigneur dans le saint Sacrement luy donne de la force & de la fermeté.

III. POINT.

EXaminez-vous sur ces trois tentations comme vous y resistez & iugez de là du fruit de vos Communions : car si vous aymez encor le monde, si vous apprehendez ce que diront les hommes, si vous cherchez encor vos plaisirs & vos contentemens en ce monde ; si vous n'allez que quand vous sentez des consolations, le S. Sacrement n'a point operé grande cho-

ſe en vous. Prenez-y garde & faites reſolution pour l'aduenir.

V. MEDITATION

Que le ſaint Sacrement nous ſert de conſolation dans nos ſouffrances.

Virga tua & baculus tuus ipſa me conſolata ſunt.

I. POINT.

Suppoſé cette grande & importante verité, qu'il faut que chacun ſouffre & porte ſa Croix;

CONSIDEREZ qu'il y a trois ſortes de ſouffrances & d'afflictions : les vnes qui viennent de la part de Dieu, comme ſont les maladies, la pauureté, &c. les obſcuritez, les autres de la part du prochain & de toutes les creatures, comme ſont les humiliations, & les mépris qu'elles font de nous. Les troiſiémes de noſtre part meſme; car ſouuent nous ſommes noſtre plus lourd fardeau, & le plus difficile à ſupporter tant de foibleſſes & de repugnances pour le lieu, tant de changemens & de viciſſitudes en nos reſolutions, chacun l'éprouue aſſez par ſa propre experience.

II. POINT.

Cela poſé, que nous ne puiſſions éuiter les Croix;

CONSIDEREZ la bonté de Noſtre-Seigneur qui ſe met dans le ſaint Sacrement pour nous ſeruir d'ami & pour nous conſoler dans vn ſi grand nombre de trauerſes & de déplaiſirs qui nous arriuent tous les iours, & où nous auons vn beſoin inexplicable de conſolation & de ſoulagement. Car c'eſt là proprement qu'il fait office d'ami. Si nous allons nous plaindre à quelqu'vn, les creatures au lieu de nous conſoler ne feront qu'aigrir & rengreger nos playes, mais luy eſt vn ami incomparable qui ne nous trompera & ne nous abandonnera iamais.

Faites donc vn deſaueu de tous les autres amis pour le conſeruer ſeul, & quād il vous arriuera quelque affliction de quelque part qu'elle vienne, ne vous plaignez pas aux creatures,

mais taiſez vous & venez le trouuer, deſchargez luy voſtre cœur, & aſſeurement il vous conſolera, ou il vous donnera ce qui vaut mieux, qui eſt la force de l'amour pour endurer, laquelle ſi vous eſtes ſi heureux que d'acquerir, vous n'aurez plus de peine à ſouffrir quoy que ce ſoit qui vous arriue en ce monde; car comme dit quelqu'vn des ſaincts Peres, *cum amatur, non laboratur: quòd ſi laboratur non amatur.* Et partant repreſentez-luy fortement & auec confiance, tous vos beſoins: proſternez vous deuant cét auguſte Sacr. qui eſt plein de douceur & de ſuauité, & ſi vous en approchez auec le reſpect qui luy eſt deu, vous ne manquerez point d'en remporter quelque grace conſiderable.

III. POINT.

LE moyen dont cét incomparable ami ſe ſeruira pour vous conſoler, ſera de vous dire trois choſes au cœur, auxquelles vous n'aurez point de repliques.

La 1. ſera le ſentiment de vos pechez qui ont merité l'Enfer qu'il vous remettra deuant les yeux. Quand vous n'auriez que le peché d'Adam, vous auez merité d'eſtre priué de la viſion de Dieu à iamais: n'eſt-ce pas vn aſſez puiſſant motif pour ſouffrir auec patience les afflictions que Dieu vous enuoye, & pour dire auec le Prophete, *Iram Domini portabo quia peccaui ei?*

La 2. ſera la briefueté & la petiteſſe de ce que vous ſouffrez, auec l'éternité & la grandeur du bien qui vous attend: *Non ſunt condignæ paſſiones huius temporis ad futurã gloriam quæ reuelabitur.*

La 3. ſera de vous repreſenter la ſoûmiſſion qu'il faut auoir aux volontez de Dieu. *Dominus eſt*, diſoit le grand Preſtre Hely, helas qu'il ordonne & diſpoſe tout comme il luy plaira.

N'y a t'il pas dequoy ſe cõſoler en tous ces motifs? Adiouſtez que N. Seigneur eſt preſent & voit tout ce que nous ſouffrons pour nous ayder à le bien ſupporter; ioint que quand il veut conduire vne ame à vne haute perfection, il la conduit par la voie des afflictions & des ſouffrances. Et ne vous en eſtonnez pas: Il nous en a monſtré l'exemple. *Oportuit Chriſtum pati, & ita intrare in gloriam ſuam. Si compatimur*, dit S. Paul, *& conglorificabimur.* Qu'y a t'il de plus glorieux à vn Diſciple que de ſuiure ponctuellement les preceptes de ſon Maiſtre? à vn vaſſal, que d'obſeruer les volõtez de ſon Seigneur, pour y déferer autant qu'il doit, & à vn ſuiet, que de témoigner par ſon obeyſſance aueugle la ſoûmiſſion qu'il a aux ordres de ſon Roy? Mais ſi

ce Maiſtre, ce Seigneur & ce Roy aidoient ceux-cy à s'acquitter de leurs deuoirs, quelle conſolation ne leur ſeroit-ce point, & quelle douceur plus agreable ſe peut conceuoir? Or eſt-il que c'eſt ce que fait IESVS-CHRIST dans le ſaint Sacrement; & qui vous donne ſujet d'écouter ce qu'il dit à voſtre cœur comme eſtant voſtre amy, auec vne parfaite reſignation, & vn détachement general de toute autre choſe que de luy.

VI. MEDITATION.

Que le ſaint Sacrement donne ioye & ſuauité à l'ame qui le reçoit.

Impinguaſti in oleo caput meum, & calix meus inebrians quam præclarus eſt!

I. POINT.

CONSIDEREZ qu'apres qu'vne ame eſt veritablement conuertie, accreüe en vertus, qu'elle a eſté fidelle à Dieu en ſes tentations, & que dans ſes ſouffrances elle n'a point eſté abattüe; Dieu ordinairement y verſe auec profuſion ſes graces, qui rendent les choſes les plus ameres tres-ſuaues. C'eſt ce que le Prophete veut dire par ces paroles, *Impinguaſti in oleo caput meum.* Car comme chaque Sacrement a ſon effet particulier, celuy de l'Euchariſtie eſt proprement la ioye & la ſuauité de l'ame, & la raiſon c'eſt que c'eſt là que l'on gouſte la fontaine de toutes les douceurs, à ſeruir Noſtre-Seigneur I.C. autant qu'il le peut eſtre en ce monde. *Guſtate & videte quoniam ſuauis eſt Dominus.* Anciennement la manne eſtoit appellée la ſubſtance de Dieu à cauſe de ſa douceur, & qu'elle auoit tous les gouſts que ceux qui la mangeoient pouuoient deſirer. Nous auons icy tous ces biens auec vn auantage merueilleux; car la ſubſtance de Dieu y eſt non point en figure, mais en realité.

II. POINT.

CONSIDEREZ en quoy conſiſte cette ſuauité que Dieu cõmunique à vne ame au S. Sacrement. C'eſt 1. à luy rendre les pratiques de vertu de ſoy tres-difficiles, tres legeres, & non ſeulemẽt legeres, mais mẽme tres-agreables. O qu'vn ame

est heureuse quãd le silence luy plaît, que l'Oraison luy aggrée, que les examens ne la gesnent plus; que les lectures luy sõt delicieuses, que la vie luy est vne mort, &c. *mort lucrum &c.* C'est ce qui est signifié par l'huile qui addoucit & porte Onction, *impinguasti in oleo &c.* 2. cette suauité consiste en certain embompoint que les ames tirẽt du S. Sacr. qui fait que tout leur profite & quelles tirẽt avantage de tout, elles sont cõme enyurées de ce Calice, que dit Dauid, *& Calix meus inebrias &c.* qu'elles oublient le monde, leurs parens, leurs amis, pour vniquement penser, s'appliquer & seruir à I. C. C'est encor vne autre proprieté de l'huile, d'engraisser.

III. POINT.

CONSIDEREZ d'où vient que si peu de personnes reçoiuent ce goust & cette suauité en la Ste Communion. Cela viẽt de ce qu'ils sont dégoustez des choses spirituelles, ou pour mieux dire, de ce qu'ils prennent trop de goust aux choses perissables. Ils sont comme ces Febricitans qui ont la langue chargée de mauuaises humeurs & qui ne trouuent rien de bon.

Voyez donc quelle est l'humeur picquante qui vous empesche de pouuoir gouster la suauité de Dieu au S. Sacrement, car pour gouster Dieu, il ne faut prendre goust en aucune creature, il n'y a pas moyen de iouïr de l'vn & de l'autre tout ensemble. Renoncez à tous les gousts & plaisirs du monde, & vous verrez par experience, *quam suauis est dominus! & quam magna multitudo dulcedinis tuæ Domine!*

VII. MEDITATION.

Que N. S. au S. Sacrement nous donne la perseuerance.

Et misericordia tua subsequetur me omnibus diebus vitæ meæ.

I. POINT.

CONSIDEREZ qu'encor que tous les biens que nous auons dit iusques icy, que produit le S. Sacr. soient tres-grands, comme de conuertir vne ame, de la rendre fidele, patiente &c. ce n'est rien pourtant si nous n'auons la perseuerance. Voilà pourquoy le Prophete adiouste dans nostre Pseaume qu'apres auoir conduit vne ame iusqu'à ce point, il luy fait encore cette derniere grace, *Et misericordia tua subsequentur me &c.* Il l'appelle misericorde, parce que la perseuerãce est vne aumosne que no⁹

ne pouuons demander par iustice, n'estant pas en nostre pouuoir de la meriter iamais.

II. POINT.

CONSIDEREZ les raisons pourquoy on dit que le S. Sacr. produit la perseuerance. C'est 1. que N.S. s'y est mis pour nous faire voir l'estenduë & la perseuerance de son amour; ayant promis de ne desister pas d'estre auec nous, *vsque ad consummationem sæculi*; ce qui se fait proprement au S. Sacr. C'est pour cela qu'il est aussi vn Sacrement perpetuel en soy, que nous appellons permanent, à la difference des autres qui ne font que passer. Saint Iean nous fait euidemment voir comme le Fils de Dieu a institué ce Sacrement comme vn moyen de perseuerance, quand il dit, *Cum dilexisset suos, in finem, &c.* c'est à dire, en toutes façons, leur donnant en ce Sacr. tous ses biens & luy mesme, & cela iusqu'à la fin du monde. Aussi disoit-il à son Pere: *Pater quos dedisti mihi, seruaui*, & comment les a t'il gardez? 1. par ses prieres. 2. par sa protection interieure & speciale 3. par ses Sermons & ses parolles. 4. par ses exemples. Or il s'est mis en ce Sacrement pour faire les mesmes choses pour nous; il est là qu'il prie; & si S. Paul dit qu'és iours de sa chair il a esté exaucé pour la reuerence de sa personne; qu'est-ce que les iours de sa chair, sinon le tres-saint Sacrement où il a mis sa tres-precieuse chair & en suite son sang, son ame, & sa diuine personne; enfin tout Iesus-Christ qui non seulement prie pour nous, mais offre aussi de soy-mesme vn continuel Sacrifice? car il n'y a aucune heure ny moment, où Iesus-Christ ne soit sacrifié & presenté à son Pere à la sainte Messe.

III. POINT.

CONSIDEREZ d'où vient qu'y ayant tant de personnes qui vont à la sainte Communion, cependant si peu perseuerent dans le bien: cela vient des infirmitez de nostre nature corrompuë, de la foiblesse de nostre volonté, des occasions pressantes, & presque tousiours presentes selon l'estat & la condition où l'on est, mais le principal empeschement c'est l'instabilité de nos resolutions.

Le remede à cela c'est 1. la fidelité à la priere & l'attention sur nous-mémes. 2. le Sacrifice perpetuel. 3. apposer le sceau à toutes nos bonnes resolutions. Ce sceau n'est autre chose que I.C. demandez luy au S. Sacr. *Pone te vt signaculum super cor meum & super brachium meum.* Il n'est pas permis de leuer le cachet du

Roy, ny de toucher au ſceau du Prince à moins de punition ; à plus forte raiſon vne ame qui eſt ſcellée de la sainteté de Dieu demeurera inébranlable, & ſi apres auoir eu en la ſainte Communion ce ſacré ſceau ſur ſon cœur, on la voit retourner à ſes défauts ordinaires, c'eſt ſigne qu'elle a leué le cachet & changé de volonté.

VIII. MEDITATION.

Que le S. Sacrement cauſe vne bonne mort.

Et vt inhabitem in domo Domini omnibus diebus vitæ meæ.

I. POINT.

CONSIDEREZ qu'vn des grands effets de l'Euchariſtie, eſt de nous donner vne bonne & heureuſe fin, c'eſt à dire, nous faire mourir entre les bras & au baiſer de Dieu. C'eſt pour cela qu'il inſtitua ce Sacrement comme il s'en alloit à la mort, pour montrer que nous nous en deuions ſeruir principalement à l'heure de la mort. Auſſi la Ste Egliſe ſuiuant l'intention de ſon fondateur, qui eſt I.C. le donne à ſes enfans pour Viatique; & par là ils ſont multipliez, c'eſt à dire, que par là pluſieurs ſont ſauuez & repoſent en paix. *A fructu frumenti, vini & olei, multiplicati fideles in pace Chriſti requieſcunt.*

Remerciez ce Diuin Sauueur & priez-le que vous ne ſoyez pas priué de cette conſolation, quand vous viendrez à ſortir de cette vie, agreez pourtant & adorez le genre de mort qu'il luy plaira de vous enuoyer.

II. POINT.

CONSIDEREZ qui ſont ceux à qui N. S. ſe cõmunique ainſi à la fin de la vie & à qui il cauſe cette heureuſe mort. C'eſt à ceux qui ont fait de bonnes Communions pendant leur vie, qui s'en ſont approchez auec reſpect & non par couſtume, qui l'ont receu, comme le remede à leurs maux, & cõme celuy qui dõne force pour reſiſter au peché. C'eſt à ces gens là qu'il vient pour leur ſeruir de Conſolateur cõtre les douleurs de la mort, & de Protecteur contre les perils de l'Enfer: c'eſt chez ceux-là qu'il entre pour leur donner le baiſer de paix au fond de leur cœur & cõmencer vne Cõmunion icy bas qui les doit vnir inſeparablement à luy dans l'éternité : là où tout au contraire vne ame libertine ſe verra alors deſtituée de tout abry, & de toute

consolation; *Dolores mortis circumdederunt me.* On cherchera vn Consolateur & on n'en trouuera pas : on verra IESVS-CHRIST irrité par nos pechez & nos amusemens, *pericula inferni inuenerunt me* : on ne verra que les ombres de la mort: quelle detresse pour lors ! que deuiendront toutes nos pensées ? *In illa die peribunt omnes cogitationes eorum.* Mettez vous en estat comme s'il vous faloit à present mourir, *quid sentis de teipso ?* combien de laschetez, d'infidelitez vous viennent au deuant ? les douleurs de la mort, les perils de l'Enfer ne vous font ils pas peur ? voulez vous les éuiter ? dans le

III. POINT.

CONSIDEREZ les moyens d'estre secourus de N. S. à cette heure épouuentable & de nous asseurer de sa protection. Le 1. c'est d'estre tres deuots au S. Sacrifice de la Messe, & y assister auec grande reuerence, cõme aux funerailles de N. S. dont le conuoy y est fort bien representé : car le corps du deffunt y est exposé comme s'il estoit mort, il est enseuely non seulemẽt dans les Corporaux & purificatoires, mais aussi sous les especes Sacramentales : il est gardé dans le Sepulchre lorsqu'il est entré dans l'estomach du Prestre, & des autres Communians, *Sepulchrum patens est guttur eorum* : les parens y sont conuiez lorsque l'on prie la sainte Vierge & les SS. de prier & y assister: il y a des luminaires non seulement à cause des flambeaux qui sont sur l'Autel, mais à cause du Prestre, des assistãs & des Anges qui y sont presens pour presẽter leurs prieres : il s'y fait des distributions qui sont les graces & les faueurs que Dieu fait à ceux qui y assistent comme ils doiuent : & si nous auons accompagné N. S. en ses Funerailles, il nous accompagnera en nostre trépas : *in pace Christi requiescunt.* Le 2. c'est de communier toutes les fois, comme si c'estoit la derniere Communion que nous deussiõs faire & que nous fussions prests de conuerser auec les Bien-heureux; oubliant toutes les choses de la terre, afin de pouuoir dire auec S. Paul, *Nostra conuersatio in cælis est* : ou bien le receuoir comme faisoient les Israëlites en la manducation de l'Agneau, pour retourner en la Palestine, c'est à dire, dans la disposition de partir de cette vie, de nous acheminer au Ciel & retourner en Dieu qui est nostre origine.

Prenez les resolutions conformes à ces moyens, & concluez par vn abandonnement total de vous-mesme & de tout ce que vous auez, entre les mains de I. C. au sainct Sacrement.

TABLE

MEDITATIONS
SVR LES PRINCIPALES
VERITEZ CHRESTIENNES
ET
ECCLESIASTIQVES,

PRISES DANS LEVRS PROPRES Principes, c'est à dire, dans les obligations contractées par les Clercs en la reception de chaque Ordre en particulier; Et sur le modéle du Souuerain Prestre Nostre-Seigneur IESVS-CHRIST.

Tu es Sacerdos in æternum. Psalm. 109.

Par M. MATTHIEV BEVVELET, *Prestre du Seminaire de Saint Nicolas du Chardonnet.*

TOME II.

A PARIS,
Chez GEORGES IOSSE, ruë Saint Iacques, à la Couronne d'Espines.

M. DC. LXIX.

Auec Approbation des Docteurs, & Priuilege du Roy.

TABLE

DES MEDITATIONS DE LA VIE ECCLESIASTIQVE,

CONTENVES DANS CE second Tome.

PREMIERE PARTIE,

De l'excellence & de la grandeur de l'estat Ecclesiastique.

1. MEDITATION. *L'excellence de l'estat Ecclesiastique, tirée de son ethymologie.* pag. 1
2. *L'excellence de l'estat Ecclesiastique, tirée de son autheur.* 3
3. *L'excellence de l'estat Ecclesiastique, prise de sa fin à l'égard de Dieu.* 5
4. *L'excellence de l'estat Ecclesiastique, prise de sa fin à l'égard des hommes.* 7
5. *L'excellence de l'estat Ecclesiastique, par comparaison à l'estat layque.* 9
6. *L'excellence de l'estat Ecclesiastique, par rapport à l'ordre Leuitique.* 11
7. *L'excellence de l'estat Ecclesiastique, par rapport à celuy des simples Religieux.* 13
8. *Conclusion des Meditations precedentes par forme de repetition.* 15

ã ij

Des empeſchemens Canoniques qui rendent vne perſonne inhabile d'entrer en l'eſtat Eccleſiaſtique.

9. *Les Irregularitez & les Cenſures.* 17

Des diſpoſitions requiſes pour entrer dignement dans l'eſtat Eccleſiaſtique.

10. La premiere diſpoſition. *L'innocence de la vie.* 19

11. La ſeconde diſpoſition. *La capacité ou la ſcience.* 22

12. *De grands maux que cauſe l'ignorance des Eccleſiaſtiques.* 24

13. *Quelle doit eſtre la ſcience requiſe aux Eccleſiaſtiques.* 26

La troiſiéme diſpoſition. La vocation.

14. *Importance de la Vocation en toute ſorte d'eſtats & de conditions.* 27

Neceſſité de la vocation à l'eſtat Eccleſiaſtique, prouuée.

15. Premierement, *par l'authorité de l'Eſcriture.* 29

16. Secondement, *par l'exemple de Noſtre-Seigneur.* 31

17. Troiſiémement, *par l'exemple des Saints.* 43

Des marques de la Vocation.

18. Marques *de la fauſſe vocation.* 35

19. Marques *de la veritable & legitime vocation.* La premiere, *eſtre appellé par ſon Eueſque.* 37

20. Autres marques *de la vocation legitime.* 46

21. *De quel motif on doit eſtre pouſſé pour entrer en l'eſtat Eccleſiaſtique.* 4[illegible]

22. Autre marque fondamentale. *L'esprit Ecclesiastique.* 44
23. *Des empeschemens à l'esprit Ecclesiastique.* 46
24. *Ce qui empesche de reconnoistre & bien iuger de nostre vocation à l'estat Ecclesiastique.* 47
25. *Des mal-heurs qui arriuent à ceux qui entrent en l'estat Ecclesiastique sans vocation.* 50
26. *Des mal-heurs qui arriuent au peuple par l'intrusion des Ecclesiastiques.* 52
27. *Quel remede reste à ceux qui sont entrez dans l'estat Ecclesiastique sans ces marques de vocation.* 54
28. *Qu'il ne suffit pas d'estre legitimement appellé, si on ne correspond à sa vocation.* 56

SECONDE PARTIE

DES MEDITATIONS DE LA VIE Ecclesiastique,

Qui traite de la Tonsure.

De son merite; de ses ceremonies, des dispositions pour la receuoir, & des obligations qu'on y contracte.

29. *De l'excellence de la Tonsure, tirée de quelques comparaisons.* 59
30. *De l'excellence de la Tonsure, tirée de son institution & de sa fin,* 61
31. *De l'excellence de la Tonsure, prise du nom de Clerc attribué au Tonsuré.* 63
32. *De l'excellence de la Tonsure, prise du rapport qu'elle a auec le Baptesme.* 65
33. *Des conditions requises à celuy qui se presente à la Tonsure.* 67

34. *Des dispositions requises pour bien receuoir la Tonsure.* 69

Des ceremonies de la Tonsure, & premierement,

35. *De l'habit Ecclesiastique.* 71

Des obligations en particulier que contracte le Tonsuré, en receuant l'habit Ecclesiastique.

36. La premiere, *de le porter tousiours,* 73
37. La seconde, *de mener vne vie penitente, tant à l'interieur comme à l'exterieur, marquée par la Soutanne,* 75
38. *En deux Meditations,* 77

De la coupure des cheueux. Seconde ceremonie.

39. *Les raisons de cette coupure, & les significations.* 79
40. De l'obligation en particulier marquée au Tonsuré par cette coupure des cheueux, *Qui est d'éuiter toute sorte de superfluitez,* 81.

De la Couronne du Tonsuré. Troisiéme ceremonie.

41. *Les significations de cette Couronne,* 83
42. De l'obligation marquée au Tonsuré par cette Couronne, *Qui est de porter sa croix & de se mortifier,* 85

Du Cierge ardent que porte en main le Tonsuré, Quatriéme ceremonie.

43. *Les raisons & les significations de ce Cierge.* 87

Des obligations marquées au Tonsuré par ce Cierge.

44. *L'vnique obligation est le bon exemple,* 89
45. *Du Zele de sa propre perfection,* 91

De la promesse que fait le Tonsuré, en disant, *Dominus*

pars, &c. Cinquiéme ceremonie.

46. *Les ſignifications de ces paroles,* 92
47. 48. Des obligations marquées au Tonſuré par ces paroles, *Qui eſt la fuite & le mépris du monde, prouué en deux Meditations,* 94. *&* 95.

De l'impoſition du Surplis, Sixiéme & derniere ceremonie de la Tonſure.

49. *Des ſignifications du Surplis,* 96

Des obligations marquées au Tonſuré par le Surplis, qui ne ſont autres que

50. *La pureté de conſcience,* 98
51. *Et la pureté de corps, ou* 100

La chaſtete

52. *De la vie que doit mener le Clerc Tonſuré,* 103
53. *De l'obligation qu'a le Clerc à raiſon preciſement de la Tonſure, d'aſſiſter au ſeruice diuin, au moins Feſtes & Dimanches,* 105
54. *De ce que doit faire le Clerc Tonſuré, aſsiſtant au ſeruice diuin, & la façon qu'il s'y doit comporter,* 107
55. *De la ſtudioſité neceſſaire aux Eccleſiaſtiques, c'eſt à dire l'affection qu'ils doiuent auoir à l'eſtude,* 108

Des effets de la Tonſure, dont le premier eſt de nous faire Eccleſiaſtiques.

56. *Le ſecond, de nous rendre participans des priuileges & immunitez Eccleſiaſtiques, & nous rendre capables de tenir des Benefices.* 110
57. *De la nature, de la fin & de l'inſtitution des Benefices.* 113

Des voyes & des moyens pour entrer dans les Benefices.

58. *Et premierement des voyes illegitimes, la ſimonie & confidence.* 114

59. *De deux autres voyes illegitimes pour entrer dans les Benefices, l'ambition & l'auarice,* 117

60. *De la voye legitime pour entrer dans les Benefices,* 119

61. *Des obligations en general qu'ont tous les Beneficiers à raison de leurs benefices,* 121

62. *De l'obligation en particulier qu'ont les Beneficiers de faire bon employ des biens & reuenus Ecclesiastiques,* 123

TROISIESME PARTIE

DES MEDITATIONS DE LA VIE Ecclesiastique,

Qui traite du Sacrement de l'Ordre en general, & des Ordres Mineurs en particulier.

63. *ET premierement de l'excellence de ce Sacrement,* 126
64. *Des effets du Sacrement de l'Ordre,* 128

65. *Des dispositions generales pour receuoir les Ordres,* 130

66. *De ce qu'il faut faire apres l'Ordination pour action de graces,* 132

Des fonctions des Ordres.

67. 68. *De l'obligation qu'ont tous les Ecclesiastiques de vacquer chacun aux fonctions de son Ordre (traitée en deux Meditations)* 134. 136.

69. *Que les excuses & pretextes des Ecclesiastiques pour s'exempter de leurs fonctions, ne sont pas receuables, n'y d'alloy deuant Dieu,* 137

70. *Des conditions requises aux Ecclesiastiques pour s'acquitter dignement de leurs ministeres, & des fonctions de leurs Ordres,* 139

71. *De l'obligation qu'ont tous les Ecclesiastiques de vacquer*

quer aux fonctions spirituelles & interieures de leurs Ordres, qui ne sont autres que de trauailler pour les ames. 141
72. *Du nombre & de la distinction des Ordres,* 143
73. *Des ordres Mineurs en general,* 145

Des Ordres Mineurs en particulier.

74. *Et premierement du Portier,* 147
75. *De la vertu necessaire & plus recommandable au Portier : le zele de la maison de Dieu,* 148
76. *Du respect & de la reuerence deuë aux Eglises,* 151
77. *De quelques autres vertus necessaires au Portier,* 153

De l'Ordre du Lecteur.

78 *L'excellence de cét Ordre & ses fonctions,* 154
79. *De la premiere vertu recommandable au Lecteur: la deuotion à l'Escriture Sainte,* 157
80. *De quelques autres vertus necessaires au Lecteur,* 158

De l'Ordre d'Exorciste.

81. *L'excellence de cet Ordre, & ses fonctions,* 160
82. *De la vertu d'humilité recommandable & necessaire à l'Exorciste,* 162.
83. *De la façon d'exorciser les possedez,* 164

De l'Ordre d'Acolythe.

84. *Son excellence & ses fonctions,* 166

Des vertus plus recommandables à l'Acolyrhe.

85. *Et premierement du bon exemple,* 168
86. *Du mauuais exemple des Ecclesiastiques, & des malheurs qu'ils causent par ce moyen,* 170
87. *Secondement, la Modestie,* 171

88. *Troisiémement, la deuotion speciale au saint Sacrement de l'Autel,* 147

QVATRIESME PARTIE,

DES MEDITATIONS DE LA VIE Ecclesiastique,

Qui traite des Ordres Maieurs en general, & du Sous-Diaconat en particulier.

89. *DV merite & de l'excellence des Ordres, qu'on appelle Maieurs ou Sacrez,* 176
90. *Des conditions necessaires pour receuoir les Ordres Maieurs : bon témoignage, titre suffisant,* 178

Vne autre condition requise pour receuoir les Ordres Maieurs.

91. *Auoir gardé les Interstices,* 180
92. *De la precipitation & empressement à receuoir les Ordres sans auoir gardé les Interstices,* 182

Du Sous-diaconat.

93. *Et premierement, de son excellence.* 184

Des fonctions du Sous-Diacre.

94. *Celles qui regardent le corps de Iesus-Christ,* 186
95. *Les fonctions du Sous-Diacre, qui vont plus immediatement à l'instruction & à l'édification des fidelles,* 188
96. *Des conditions requises pour receuoir l'Ordre de Sous-diacre,* 190.

Des obligations du Sousdiacre.

97. Ses obligations à l'égard de Dieu, *L'Office diuin, ou le Breuiaire,* 191
98. *De l'institution de l'Office diuin,* 194
99 *Des conditions necessaires pour dire l'Office diuin, tant en public qu'en particulier.* 196
100. *De deux autres conditions pour bien reciter l'Office diuin,* 198
101. *Repetition des Meditations precedentes touchant l'Office diuin, par forme d'examen sur les defauts qu'on y commet plus ordinairement,* 200
102. *Des obligations du Sousdiacre à l'égard de l'Eglise.* 202
103. *De l'obligation du Sou-sdiacre à l'égard de soy-mesme, qui n'est autre que la chasteté.* 204
104 *Du premier acte de chasteté, qui est d'auoir en horreur tout ce qui peut ternir tant soit peu cette vertu,* 206
105. *Des incontinences secrettes.* 208
106. *Des occasions que doiuent fuyr les Sous-diacres pour conseruer la continence. Et premierement l'yurognerie & la gourmandise,* 210
107. *La frequentation des femmes,* 212
108. *L'oisiueté, peste de la continence,* 214
109. *Du second degré de la chasteté qui est d'auoir cette vertu en singuliere affection,* 216
110. *Des moyens pour acquerir & conseruer la chasteté,* 218
111. *Vn autre moyen: la mortification des sens,* 219

CINQVIESME PARTIE

DES MEDITATIONS DE LA VIE Ecclesiastique;

Qui traite du Diaconat.

112. *ET premierement de son Excellence, tirée de sa matiere, & forme principale,* 222
113. *Excellence du Diaconat par rapport aux Leuites, ausquels ont succedé les Diacres dans l'Eglise,* 224
114. *Excellence du Diaconat en ce que c'est vn ordre Hierarchique,* 226
115. *Des fonctions principales du Diacre, tirées du Pontifical,* 226

116. *Des conditions requiſes pour receuoir l'Ordre de Diacre, priſes du ſixieſme chapitre des Actes, où eſt l'élection des premiers Diacres.* 230

Des obligations du Diacre.

117. *Premiere obligation, bien ſçauoir & bien pratiquer les ceremonies.* 233.
118. *Seconde obligation : Faire le Catechiſme,* 235
119. *De l'excellenc du Catechiſme, & de la façon de le faire vtilement,* 237.
120. *Des qualitez requiſes au Catechiſte,* 239
121. *Des vertus principales du Diacre, & premierement du zele qu'il doit auoir des ames,* 241
122. *Des qualitez qui doiuent accompagner le zele pour le rendre legitime & profitable,* 243
123. *Du ſoin des Pauures propre aux Diacres,* 245
124. *Des obligations qu'ont les Eccleſiaſtiques de faire l'aumoſne,* 247
125. *Troiſiéme vertu du Diacre : La Force,* 249
126. *Que le modele que ſe doiuent propoſer les Diacres dans leurs fonctions, ſont les Anges,* 251

SIXIESME PARTIE

DES MEDITATIONS DE LA VIE Eccleſiaſtique,

Qui traite de la Preſtriſe.

127. *Excellence de la Preſtriſe tirée de ſon ethymologie,* 253
128. *Excellence de la Preſtriſe, priſe des ceremonies principales qu'ils obſeruent en l'Ordination du Preſtre,* 255
129. *Autres ceremonies qui marquent l'excellence de la Preſtriſe.* 257
130. *Excellence de la Preſtriſe par comparaiſon auec les Preſtres de l'ancien Teſtament,* 260
131. *Excellence de la Preſtriſe par comparaiſon à la grace du Chriſtianiſme,* 261

132. *Excellence de la Prestrise par rapport à la dignité de Mere de Dieu,* 263.
133. *Excellence de la Prestrise par comparaison auec la dignité Royale,* 265
134. *Excellence de la Prestrise tirée des noms differens qui sont attribuez aux Prestres, tant dans le Vieil, comme dans le Nouueau Testament,* 267
135. *Excellence de la Prestrise, tirée des sentimens des SS. Peres,* 269
136. *De la sainteté qui se doit rencontrer dans les Prestres, qui resulte de ce qui a iusques icy esté dit du Sacerdoce,* 271
137. *Des dispositions à la Prestrise,* 273
138. *Du petit nombre des Prestres qui seront sauuez,* 275

Des fonctions Sacerdotales : Et premierement, du Sacrifice de la Messe, premiere fonction.

139. *De l'excellence de ce Sacrifice,* 277
140. *Des quatre fins principales du sacrifice de la Messe,* 279

Des preparations necessaires auant la Messe.

141. *Et premierement de la preparation éloignée, la pureté de conscience;* 281.
142. *Des mal-heurs qui arriuent à ceux qui celebrent en estat de peché,* 283

Des preparations prochaines pour bien celebrer.

143. *La premiere, l'Intention,* 285
144. *La seconde preparation prochaine, la deuotion du cœur,* 287
145. *Du lieu où il faut celebrer. Contre les Chapelles domestiques,* 289
146. *Des actions de graces apres la Messe,* 292
147. *Repetition des Meditations precedentes par forme d'examen sur les fautes que l'on commet plus ordinairement en la celebration de la Messe,* 294.

De la seconde fonction Sacerdotale : l'administration des Sacremens.

148. *Et premierement, de l'administration des Sacremens en general,* 296.

149. *De l'administration du Sacrement de Penitence en particulier : Et premierement de l'excellence & du merite de cette fonction,* 299
150. *Des qualitez d'vn bon Confesseur,* 301
151. *La pratique pour bien entendre les Confessions,* 303
152. *De la difficulté qu'il y a de bien confesser,* 305

Troisiéme fonction Sacerdotale.

153. *La predication de la parole de Dieu.* 306
154. *Des qualitez du Predicateur,* 309
155. *De l'obeyssance des Prestres vers leurs Euesques, & autres Superieurs Ecclesiastiques qui leur est marquée, & dont ils font vœu dans la derniere ceremonie de l'Ordination,* 311

De certaines choses estimées indifferentes de la plusspart des Ecclesiastiques ; qui leur sont neantmoins ou deffenduës ou tres-dangereuses, & lesquelles par consequent ils doiuent fuïr.

156. *Et premierement de la chasse, des comedies, des ieux de hazard.* 313
157. *De l'amour déreglé des parens,* 315
158. *Des procés,* 317
159. *Du soin des affaires seculieres, & du trafic,* 319
160. *Des festins,* 321

De quelques vertus particulieres requises pour former vn bon Prestre.

161. *Et premierement, le zele de la gloire de Dieu,* 323
162. *De l'esprit de pauureté dans lequel il doit viure.* 325
163. *De l'auarice des Prestres,* 327
164. *De l'esprit de sacrifice, dans lequel vn Prestre doit continuellement viure,* 329
165. *De la bonne conuersation des Ecclesiastiques,* 331
166. *Des choses qu'il faut bannir de la conuersation pour la rendre vtile & exemplaire,* 333
167. *Des railleries qu'il faut pareillement retrancher,* 335
168. *De la difficulté de la conuersion des Prestres.* 337

SEPTIEME PARTIE DES MEDITATIONS DE LA VIE Ecclesiastique,

Qui traite des moyens pour s'acquitter dignement de toutes les obligations d'vn Ecclesiastique, & d'acquerir, conseruer & accroistre les vertus qui y sont necessaires.

169. ET *premierement, vne grande estime de sa vocation,* 340
170 Second moyen, *L'oraison mentale,* 343
171. Troisiéme Moyen, *Le reglement de son temps & de sa maison,* 345
172. Quatriesme moyen, *Le trauail contre l'oysiueté,* 347
173. Cinquiéme moyen, *La hantise des bons Ecclesiastiques, & la direction qu'on en doit prendre,* 349
174. Sixiéme moyen, *La celebration frequente de la Messe,* 351
175. Septiéme Moyen, *La deuotion à la sainte Vierge,* 353
176. Huictiéme Moyen, *La retraitte annuelle,* 355
177. Neufiesme Moyen, *Demeurer quelque temps dans vn Seminaire,* 357

HVITIESME ET DERNIERE Partie de la Vie Ecclesiastique,

Qui traite des deuoirs & obligations d'vn Curé.

178. ET *premierement de ce qu'il doit à Dieu & à soy-mesme,* 360
179. Les deuoirs d'vn Curé enuers ses Paroissiens, *& premierement la residence,* 362
180. *Second deuoir ou obligation d'vn Curé vers ses paroissiens, l'instruction de parole & d'exemple,* 365
181. *Troisiéme obligation d'vn Curé vers ses paroissiens : la Correction,* 367.
182. *Quatriesme obligation d'vn Curé vers ses paroisiens, le soin des*

petites Eſcholes, 369
183. *Cinquiéme obligation du Curé enuers ſes paroiſsiens, le ſoin des malades,* 373

Des deuoirs & obligations d'vn Curé vers ſon Egliſe.

184. *Le grand ſoin qu'il en doit auoir,* 375
185. *De ce que doit faire vn Curé d'abord entrant dans vne Cure pour ſe mettre en credit.* 376
186. *De la difficulté & du danger qu'il y a dans vne Cure:* 378
187. *De la double recompenſe des bons Preſtres en cette vie & en l'autre,* 380.

FIN.

MEDITATIONS
DE
LA VIE ECCLESIASTIQVE,
PRISES
SVR LE MODELE DE IESVS-CHRIST SOVVERAIN PRESTRE, &c.

Fundamentum aliud nemo potest ponere, præter id quod positũ est, quod est Christus Iesus. 1. *Cor.* 3. 11.

PREMIERE PARTIE.
DE L'ESTAT ECCLESIASTIQVE en general, & des Dispositions requises pour y entrer.

Où pour fondement,

Il est traité de l'excellence, du merite & de la grandeur de cét Estat.

PREMIERE MEDITATION.
DE L'EXCELLENCE DE L'ESTAT Ecclesiastique, tirée de son Ethymologie.

1. *Le Fils de Dieu fondant son Eglise, a quant & quant estably l'Estat Ecclesiastique pour la gouuerner & la defendre.*
2. *Quel honneur aux Ecclesiastiques!*
3. *Les parties necessaires à vn tel ministere.*

Super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam, & portæ inferi non præualebunt aduersus eam. Matth. 16. 18.

Ce sont les paroles que Nostre-Seigneur dit à saint Pierre, establissant son Eglise; pour montrer que la promesse qu'il luy faisoit de ne la laisser iamais perir, deuoit principalement subsister dans l'Estat Ecclesiastique, duquel saint Pierre estoit le Chef.

I. POINT.

> Posuerunt me custodem in vineis. *Cant.* 1. 5. Super muros Ierusalem cõstitui custodes; tota die, & nocte, in perpetuum non tacebunt. *Isa* 61. Legitimæ & sanctissimæ religionis Catholicæ ministri. *Const. in ep. ad Cæcilium.*

CONSIDEREZ que Nostre-Seigneur IESVS-CHRIST ayant fondé son Eglise, & estably la Religion qu'il venoit apporter en terre; il crea en mesme temps vn certain estat de personnes, lesquelles retirées de tout autre employ seculier, ne fussent occupées qu'à la garde, à la conseruation, à la deffense & augmentation de cette sienne Eglise & de sa Religion: Estat qui n'est autre que celuy des Clercs, qui de là ont pris le nom d'Ecclesiastiques, d'hommes d'Eglise, ou de gens d'Eglise, pour montrer que tout ce qu'ils ont de gloire & d'honneur, ils le tirent de l'Eglise, & qu'ils ne se doiuent employer qu'à son seruice.

II. POINT.

> Ipsi sunt Ecclesiæ decus, in quibus amplius fulget Ecclesia. Ipsi columnæ firmissimæ, quibus in Christo fundatis nititur omnis multitudo credentiũ. Ipsi ianuæ ciuitatis æternæ, per quos omnes qui credunt in Christum, ingrediuntur ad Christum: Ipsi ianitores, quibus datæ sunt claues regni cœlorum. Ipsi etiã dispensatores regiæ domus, quorum arbitrio in aula regis æterni diuiduntur gradus, & officia singulorum. *S. Prosp. de vit. act. l. 1. c. 2.* Castrorum acies ordinata. *Cant.* 6. 9.

CONCLVEZ de là combien est grande la dignité des Ecclesiastiques; puis qu'ils sont destinez pour estre les Gardiens de l'Epouse du Fils de Dieu, & comme les arcboutans de sa Religion, Voyez à quel honneur ils sont esleuez en cette qualité; car si l'Eglise est vne belle armée rangée, ils en sont les Generaux, les Capitaines, & autres Officiers, chacun selon son degré. Si c'est vn Nauire bien équippé, ils en sont les Pilotes & les Conducteurs Si c'est ce bel édifice & cette excellente maison que la Sapience a bastie, ils en sont les colomnes. Si c'est vne tour, ils en sont les murs & les bouleuarts, les sentinelles & la deffense.

III. POINT.

MAIS ne vous arrestez pas tant à considerer ces titres excellens qui vous conuiennent comme Ecclesiastique,

que vous ne fassiez reflexion sur vous mesme, pour voir si vous auez les parties necessaires à tous ces offices. L'Eglise dont vous estes Ministre, & de qui vous portez le nom, est sans tâche & sans ride, dit l'Apostre : luy ressemblez-vous ? auez-vous la pureté du corps & de l'esprit ? ou si vous estes soüillé, ne craignez-vous pas que Dieu ne détourne les yeux de dessus l'espouse de son Fils, dont vous representez la personne ? Si vous auez charge dans cette armée, quelles sont vos armes, vos soins, vos veilles, vos victoires ? Si vous estes vne de ses colomnes, quelle est vostre fermeté, vostre fidelité ? Si vous estes vne de ses sentinelles ; que répondrez-vous quand on vous demandera par deux fois: *Custos quid de nocte?* Isa. 21. 11. N'estes-vous pas de ceux-là, qui au lieu de la soulager, luy sont à charge, au lieu de l'honorer, la deshônorent par leurs mœurs, & au lieu de la soustenir la détruisent ?

Prenez garde de remplir toutes les significations de ces noms; faute dequoy, au lieu d'honneur & de loüanges, n'attendez que des rebuts & des infamies de la part de Dieu & des hommes ; C'est luy-mesme qui vous en menace par son Prophete.

Quia recessistis de via, & irritum fecistis pactum Leui : propter hoc & ego dedi vos contemptibiles & humiles omnibus populis. Mal. 1. 8. & 9.

Sapientia ædificauit sibi domum, excidit columnas septem. *Qui sont les 7. S. Ordres Prou 9. 1.*

Muri illius sunt sacerdotes, cæterique Doctores. *S. Chrys. hom. 10. op. imp.*

Ego dedi te in ciuitatem munitam, & in columnam ferream, & in murum æreum super omnem terram. *Ier. 1. 18.*

Non habens maculam aut rugam *Eph. 5. 27.*

Cum extenderitis manus vestras, auertam oculos meos à vobis; manus enim vestræ sanguine plenæ sunt. Lauamini, mundi estote, &c. *Isa. 1. 15. 16.*

Laboraui sustinens. *Isai. 1. 14.*

Vos autem inhonorastis me. *Ioan. 8. 49.*

Filii matris meæ pugnauerunt contra me. *Cant. 1. 5.*

Quanta virtute non sua tantum vnius, sed & cœlesti prædictum esse conuenit, cui sorte obtigit vt Christi sponsam colat, orneique? *S. Chrys. l. 3. de sacerdot. c. 5.*

II. MEDITATION

De l'excellence de l'Estat Ecclesiastique, tirée de son Autheur, qui est Iesus-Christ.

1. *C'est Nostre Seigneur qui est Autheur de l'Ordre Ecclesiastique, & qui en crée les Officiers comme vn Roy fait les siens dans son Royaume.*
2. *Difference entre les Officiers de l'vn & l'autre.*
3. *Quelle estime en suite on en doit faire.*

Eritis mihi peculium de cunctis populis, & in regnum sacerdotale, & gens sancta. Exod. 19. 5. & 6.

C'est ce que Dieu dit autrefois à la Tribu de Leui, quand il la separa d'auec le simple peuple, pour marque de ce qu'il deuoit faire en la nouuelle Loy dans l'institution de l'Estat

Ecclesiastique, dont les Leuites n'estoient que l'ombre & la figure.

I. POINT.

CONSIDEREZ, pour vous faire mieux conceuoir l'estime & la reuerence que vous deuez auoir de l'estat Ecclesiastique : que cette condition suréminente dans la nouuelle loy, n'a point esté establie par les hommes ny par les Anges, mais par le Fils de Dieu mesme, en suitte du pouuoir qu'il auoit receu de son Pere, suiuant ce que nous apprend S. Iean. En effect, comme il n'appartient qu'au Roy de créer des officiers dans son Royaume, aussi n'appartenoit-il qu'au Maistre absolu de l'Vniuers, de distribuer les differentes conditions des hommes.

II. POINT.

MAIS il y a bien de la difference entres les offices qu'vn Roy peut créer & establir dans son Royaume, & ceux que Nostre Seigneur a fondez en l'Estat Ecclesiastique. Premierement, parce qu'vn Roy creant des Officiers, ne leur donne qu'vne petite partie de son pouuoir : Mais IESVS-CHRIST communique aux Ecclesiastiques tout autant de pouuoir qu'il en a receu de son Pere. 2. Le pouuoir que donne vn Prince à vn officier, est extrémement limité, & n'est que pour des choses purement temporelles, mais celuy des Ecclesiastiques, qui sont les Ministres & officiers de Dieu, s'étend au delà de toutes les pensées des hommes, allant en quelque façon iusques dans le Ciel & dans les Enfers, & ne regarde purement que les choses spirituelles. 3. Vn office erigé par vn Prince est reuocable, quand il luy plaist ; mais le degré d'honneur & de dignité, depuis le premier iusques au dernier, attaché à l'Estat Ecclesiastique, estant vne participation du Sacerdoce du Fils de Dieu, est eternel & irreuocable.

III. POINT.

CONSIDEREZ quelle estime vous deuez faire en suitte de l'Estat Ecclesiastique, par comparaison à celle que l'on fait dans le monde, des charges & offices establis par les Roys de la terre ; puisque le vostre est fondé par le Roy des Roys, & auec des auantages si merueilleux. Voyez comme ces officiers doiuent estre soigneux de ne pas deshonorer leurs char-

Etenim sacerdotium ipsum in terris quidé peragitur, sed in rerum cœlestium classem, ordinemque referendum est. Atque id perquam merito: quippe non mortalis quisquam, non Angelus, non Archangelus, non alia quæuis creata potentia, sed ipse Paracletus ordinem huiusmodi disposuit; qui mortalibus hominibus etiamnum in carne manentibus author fuit vt Angelorum ministerium animo conciperent. *S. Chrys. l. 3. de Sac. c. 3.*

Ipse fecit nos regnum & sacerdotes Deo, & patri suo *Apoc. 1. 6.*

Sicut misit me pater, & ego mitto vos *Ioan. 20. 21.*

Etenim qui terram incolunt, atque in ea versãtur, his commissum est, vt ea quæ in cælis sunt, dispensent: iis datum est vt potestatem habeant, quam Deus optimus neque Angelis neq; Archangelis datã esse voluit. Habent quidem & terrestres principes vinculi potestatem ; verũ corporum solum : id autem quod dico sacerdotũm vinculum, ipsam etiam animam cõstringit, atq; ad cælos vsque peruadit. *Et post pauca.* Pater omne iudicium Filio dedit : cæterum video ipsum omne iudicium à Dei Filio sacerdotibus traditum. *S. Chrys. l. 3. de Sac. c. 4.*

Tu es sacerdos in æternum. *Psal. 109. 4.*

Sempiternum habet sacerdotium. *Heb. 7. 14.*

Manet in ordinatis sacramentum ordinationis. *S. Aug. l. 2. cont. ep. Parm. c. 13.*

Ipse fundauit eam altissimus. *Psal. 86. 5.*

Filii huius sæculi prudentiores filiis lucis in generatione sua sunt. *Luc. 16. 8.*

Numquid non filius hominis ego sum de mi-

ges : combien diligemment ils doiuent s'informer des deuoirs & obligations d'icelles, & combien ils doiuent estre ponctuels à s'en bien acquiter.

Confondez-vous d'auoir iusques à present fait si peu de cas de vostre Ministere, en comparaison de ces gens-là, quoy qu'infiniment plus releué que le leur : & pour le respect de celuy qui l'a institué ; Entrez dans de profonds sentimens de reuerence, & de vostre indignité vers ce diuin estat ; car faute de cette estime, vous ne ferez iamais rien ; au contraire, auec elle vous serez capable de faire tout ce qui regarde vos fonctions & tres-parfaitement.

nima tribu Israël, & cognatio mea nouissima inter familias Beniamin ? 1. *Reg.* 9. 21. Audiam quid loquatur in me Dominus Deus. *Ps.* 84. 9. Dominus aperuit mihi aurem : ego autem non contradico. *Isa.* 50. 5.

Ecce ego, Domine; quia vocasti me. 1. *Reg.* 3. 5. *& seq.*

Demandez-la auiourd'huy à Nostre-Seigneur, afin de pouuoir écouter & mediter auec plus de fruit & d'affection les veritez qui vous seront proposées d'icy à l'auenir, touchant la vie Ecclesiastique, ausquelles cette grande estime doit seruir comme de fondement. Presentez-vous à luy pour cét effet, parce que c'est luy, dit saint Paul, qui par la communication de son esprit,

Idoneos nos fecit Ministros noui Testamenti, 2. Cor. 3. 6. Et dites-luy auec Samuel.

Loquere Domine, quia audit seruus tuus. 1. Reg. 3. 9.

III. MEDITATION

De l'excellence de l'Estat Ecclesiastique,

Prise de sa fin à l'égard de Dieu.

1. *Combien noble est l'Estat Ecclesiastique, à cause de sa fin à l'égard de Dieu.*
2. *Tout l'employ des Ecclesiastiques doit estre aux actes de Religion.*
3. *Quels sont ces actes.*

Secundum altitudinem tuam multiplicasti filios hominum. Psal. 11. 19.

Eleuasti, extulisti

Seigneur, vous auez, dit Dauid, éleué les enfans des hommes à vne merueilleuse dignité, leur faisant part de vos secrets & de vostre pouuoir, & les appellant pour conuerser familierement auec vostre sacrée Maiesté, iusqu'au pied de vostre thrône.

ἐτίμησας, ὕψωσας Ita Chrys. in Ps. 137.

Iam non dicam vos seruos; quia seruus nescit quid faciat Dominus eius. Vos autem dixi amicos, quia omnia quæcunque audiui à patre meo, nota feci vobis. *Ioan.* 15. 15.
Ego te clarificaui super terrã, manifestaui nomen tuum hominibus. *Ioan.* 17. 4. & 6.

I. POINT.

CONSIDEREZ suiuant ces paroles, combien est noble l'Estat des Ecclesiastiques, puis qu'ils approchent de si prés la diuine Maiesté, & qu'ils sont specialement destinez pour luy rendre les honneurs & les respects qui luy sont deus, à raison de son excellence infinie; à proportion de ce que faisoit icy bas Nostre Seigneur, qui n'y estoit, dit-il, venu que pour honorer son Pere, *Ego honorifico Patrem meum.* Ioan. 8. 49.

Et pour mieux entendre cette Verité,

II. POINT.

Sibi eos ad seruiendũ asciuit, & familiares in tantum sibi esse voluit, vt etiam aliorum hostias per eos acceptaret, atque eorum peccata condonaret, sibique reconciliaret, *Potitianus ep.* 1. *ad Felicem.*
Num parum vobis est quod separauit vos Deus, & iunxit sibi, vt seruiretis ei in cultu tabernaculi, & staretis coram frequentia populi & ministraretis ei? *Num.* 16. 9.
Assumptio religiosi nominis, sponsio est deuotionis, *Salu. l.* 1. *de Eccl. Cath.*

CONSIDEREZ, que la Religion estant celle d'entre toutes les vertus, qui rend à Dieu le culte & l'honneur souuerain qui luy est deu, les Ecclesiastiques qui en sont comme vous auez veu, les appuys & les fondemens, ne se doiuent employer à autre chose, qu'à en exercer les actes: Et certes, c'est faire vne iniure tres-notable à Dieu & à nostre condition, de nous rabaisser au soin des choses d'icy-bas, ayant des emplois incomparablement plus nobles: comme vn officier destiné pour conuerser & se tenir auprés de la personne du Roy, luy feroit iniure, si negligeant cét honneur il s'entretenoit auec des laquais, ou bien plus, auec des ennemis de son Maistre.

Auez-vous crû que l'Estat Ecclesiastique ne fust à autre fin que pour donner des Ministres à Dieu, & des personnes de qui la vie se consommast à son honneur? C'est pour cela qu'ils sont appellez dans les saints Canons, & mesme dans les loix, *Religiosissimi.*

III. POINT.

Orationi instate vigilantes. *Col.* 4. 2.
Conuersatio nostra in cælis est. *Phil.* 3. 20
Siue manducatis, siue bibitis, omnia in gloriam Dei facite. 1. *Cor.* 10. 11.
Exemplum dedi vobis, vt quemadmodũ ego feci, ita & vos faciatis. *Ioan* 13. 15.
Ego elegi vos de mundo. *Ioan.* 15. 19.

CONSIDEREZ que les actes de Religion, par lesquels les Ecclesiastiques doiuent rendre le culte & l'honneur à Dieu qui luy appartient, sont les oraisons bien faites, les sacrifices, l'office Diuin, la frequente veuë de Dieu, rapportant à sa gloire tout ce que nous sommes, & tout ce que nous faisons, à l'imitation de Nostre Seigneur, vray modele des Ecclesiastiques, qui pendant sa vie n'a visé à autre but qu'à honorer & glorifier son Pere par les loüanges, les benedictions, les adorations, les remercimens, les amours, & les intentions

souuerainement nobles, auec lesquelles il a produit toutes ses actions.

> Cui portio Deus est, nihil debet curare, nisi Deum, nec alterius impeditur necessitatis munere: quod enim ad alia officia confertur, hoc Religionis cultui, atque huic officio nostro decerpitur *S. Amb. de fuga sæculi. Refertur, 1, 2. q. 1. c. eod.*

Il est vray que Dieu vous faisant homme, & vous faisant Chrestien, il ne l'a fait que pour sa gloire & son honneur, ne pouuant auoir d'autre dessein dans toutes ses œuures : mais vous y estes bien plus étroittement obligé comme Ecclesiastique, vostre habit pour cela s'appelle l'habit de Religion, tous les iours de la semaine, sont appellez pour vous Feries, pour montrer que vous deuez vaquer & les employer tous au seruice de Dieu.

Examinez-vous maintenant, quel honneur est-ce que vous luy rendez? quel sacrifice luy offrez-vous de vostre corps, de vostre ame, de vostre temps, de vos emplois? quelles Oraisons, & de quelle façon les faites-vous? quelle repugnance auez-vous peut-estre quand il faut s'entretenir vne demie-heure auec Dieu?

Quicunque glorificauerit me, glorificabo eum; qui autem contemnunt me, erunt ignobiles. 1. Reg. 2. 30.

IV. MEDITATION

De l'excellence de l'Estat Ecclesiastique, Tirée de sa fin à l'égard des hommes.

1. *Les Ecclesiastiques sont cooperateurs auec Dieu au salut des ames.*
2. *La grande difference qui s'ensuit de là, d'entre la grace des simples Chrestiens, & celle des Ecclesiastiques.*
3. *Ce qu'ils doiuent au prochain en cette qualité.*

Dei adiutores sumus. 1. Cor. 3. 9.

Nous sommes, dit S. Paul, appellez à l'Estat Ecclesiastique, pour cooperer auec Dieu au salut du prochain.

I. POINT.

> Græce *συνεργοί.*

CONSIDEREZ que Nostre-Seigneur montant au Ciel, a estably les Ecclesiastiques ses Vicaires en terre, pour acheuer l'ouurage de la Redemption des hommes, pour lequel il y estoit descendu. C'est pourquoy saint Paul les appelle Mi-

> Dominus noster Iesus Christus è terris ascensurus ad cælos, sacerdotes sui ipsius vicarios reliquit, tanquam

præsides & iudices, ad quos omnia mortalia crimina deferantur in quæ Christi fid les eeciderint. &c. *Conc. Trid. sess. 14. cap. 5. de Conf. in prin.*

In opere creationis non fuit qui adiuuaret spiritum Domini, aut consiliarius eius esset, In mysterio vero redemptionis nostræ, voluit habere coadiutores. *Pet. Bles. ser. 9 de vit. & offic. Pres. & ler.*

Parentes nos in præsentem, sacerdotes in vitam æternam generant. *S. Chrys l. de sacr. c. 5.*

Non sibi vni tantum, sed multis populis viuit Clericus, *S. Chrys. l. 3. de sacer c. 9.*

Sacerdotes & suo, & Apostolorum loco funguntur, propter quod etiam Ecclesiarum Apostoli nominantur, *S. Hier in 1. Cor.*

nistres de Iesus-Christ, c'est à dire, comme ses Lieutenans icy bas, parce qu'ils y font comme luy l'office de Mediateurs entre Dieu & le peuple : D'où vient que parlant en la personne des Ecclesiastiques : *Legatione*, dit-il, *pro Christo fungimur*; Et c'est ce qui a donné sujet aux SS. Peres d'appeller les Ecclesiastiques du nom de Sauueurs, de Redempteurs, de Pasteurs & Medecins, de Peres spirituels des Chrestiens, & d'vne infinité d'autres titres semblables : parce que si les Chrestiens reçoiuent la grace, ceux-cy la doiuent donner ; si ceux-la doiuent estre purgez, illuminez, & perfectionnez, c'est aux Ecclesiastiques que cela appartient : en vn mot, si les Chrestiens sont sauuez, c'est par l'entremise des Ecclesiastiques.

Quel honneur maintenant d'estre fait Coadjuteur de Dieu, en vne affaire si importante que celle du salut ? d'entrer en participation de l'office le plus noble de Nostre-Seigneur Iesvs-Christ ; *Qui venit peccatores saluos facere ?* 1. Timoth. 1. 15.

II. POINT.

Considerez ensuite de cette verité la difference qu'il y a entre la grace des simples Chrestiens, & celle des Ecclesiastiques, puisque celle-là ne produit que des SS. mais celle-cy des Sanctificateurs ; celle-là fait des enfans, & celle-cy des Peres, celle-là absout des criminels, celle-cy establit des Iuges : Et conceuez de-là, combien vous estes redeuable à nostre Seigneur, qui vous honorant du titre d'Ecclesiastique, vous a fait participant de cette grace abondante, dont il vous a remply à proportion du degré que vous auez dans l'Eglise.

III. POINT.

Ego posui vos vt eatis & fructum afferatis & fructus vester maneat. *Ioan. 15. 16.*

Vos estis lux mundi, Non potest ciuitas abscondi supra montem posita. *Matt. 5. 14.*

Vide ne lumen quod in te est tenebræ sint. *Luc. 11. 35*

Tu te omnibus exhibe, cogitans te omnium seruum, nec tibi sed cunctis genitum te viuere credas : datum indoctis Doctorem, consolato-

Considerez que tous ces glorieux titres se reduisent à deux choses que nous deuons au prochain. La 1. c'est l'instruction ; *Euntes*, dit Nostre Seigneur, vous faisant Ministres de son Eglise, *docete omnes gentes*, Matth. 28. 20. C'est à quoy vous oblige vostre qualité en quelque lieu que vous soyez aux champs, ou à la ville, en public ou en particulier; les occasions s'en trouuent par tout. La 2. C'est le bon exemple, parce que dit le mesme Fils de Dieu, vous estes pour éclairer les autres ; & si cette lumiere vient à estre changée en tenebres, qui pourra les éclairer ?

Examinez-vous sur ces deux poincts, puis qu'ils sont de de-

uoir

uoir & de necessité dans la condition où vous estes : Combien auez-vous obmis & negligé d'occasions d'instruire de pauures gens qui en auoient grand besoin, pour ne pas dire, que vous l'ayez méprisé comme vne chose indigne de vous ? combien de mauuais exemples & de scandales donnez par vos paroles, par vos actions, par vos negligences & vos laschetez ? Proposez pour l'auenir, & souuenez-vous de cette parole de Nostre Seigneur.

rem pauperum, solatium oppressorum, patrem orphanorum defensorem viduarũ, & omnibus debitorẽ. *Pet. Bles de inst ep. c. 4.*

Væ mihi, si non euangelizauero, necessitas enim mihi incumbit. *1. Cor. 9. 16.*

Scandalizastis plurimos in lege. *Mal. 2. 8.*

Væ ei per quem scandalum venit? Matth. 18. 7. Luc. 17. 1.

Si cela est vray de tous les hommes, combien plus des Ecclesiastiques qui par leur office sont obligez de donner bon exemple aux autres ?

Vtilius est illi, dit l'Euangile; *si lapis molaris imponatur circa collum eius & proiiciatur in mare.* Luc. 17. 2.

V. MEDITATION

De l'Excellence de l'Estat Ecclesiastique,

Par comparaison à l'Estat Laïque.

1. *Les auantages de l'Estat Ecclesiastique au dessus des Laics, en la separation que Dieu en fait.*
2. *Pourquoy Dieu les a insi separez.*
3. *Reflexion sur ces veritez.*

Vos de mundo non estis, ego elegi vos de mundo. Ioan. 15. 19.

I. POINT.

Considerez en ce peu de paroles les auantages de l'Estat Ecclesiastique, au dessus de l'Estat Laïque; car comme Nostre Seigneur a choisy & separé les Chrestiens de la grande multitude des Payens; aussi a-il choisi & separé les Ecclesiastiques de la grande multitude des Chrestiens : c'est la façon ordinaire de parler de l'Escriture, quand il est question de députer quelqu'vn aux Ministeres Ecclesiastiques : *Segregate mihi Saulum & Barnabam*, Actor. 13. 2. Separez les du commun des hommes; & parlant des Leuites, il leur dit, *Ego Dominus Deus vester, qui separaui vos à cæteris populis.* Leu. 20. 24.

Ego Dominus Deus vester, qui separaui vos à cæteris populis. Eritis mihi sancti, quia sanctus sum ego Dominus & separaui vos vt essetis mei. *Leu. 20. 24. & 26.*

Audite filii Leui, num parum vobis est, quod separavit vos Deus Israël ab omni populo? *Num. 16. 8. & 9.*

II. POINT.

> Vt quid enim à populo segregantur, & munus Deo specialiter fiunt, nisi vt diuisam à populo viuendi regulam teneant, & ceremoniis diuinæ legis iugiter excubantes insistant? *Pet. Dam. ep. 5. c. 2.*

> Qualis erit ædificatio discipuli, si intelligat se magistro esse meliorem? *S. Hieron. c. 2. ad Tit.*

CONSIDEREZ que cette separation ainsi faite des personnes Ecclesiastiques, n'est pas simplement pour les releuer en dignité au dessus des Laïcs; mais pour les appliquer à des fonctions plus diuines, en les tirant des occupations basses & terrestres, ausquelles sont suiets les Laïcs par leur condition, & pour marquer par la pureté & la sainteté de leur vie, que ceux-cy ont de defectueux, ou de moins parfait; viuant dans le mépris & l'éloignement du mariage, des richesses, des honneurs, & de toutes les affections & communications seculieres; D'où vient que S. Hierosme décriuant deux sortes de Chrestiens: *Vnum est*, inquit, *quod mancipatum diuino officio, & deditum contemplationi & orationi, ab omni strepitu temporalium cessare conuenit; Aliud autem, vt sunt Laici, quibus licet temporalia possidere, vxorem ducere, terram colere*, comme voulant dire que ces choses ne sont pas permises aux Ecclesiastiques, qui ont des emplois tout saints & incompatibles auec ces autres.

III. POINT.

> Sicut Dominus, sic seruus; sicut populus, sic sacerdos. *Cap. 24.*

> Erubesce Sidon, ait mare. Erubescant sacerdotes, si sacratioris vitæ inueniuntur laici, qui huius mundi fluctibus sunt immersi. Reuera bobus aratrum antefertur, & in ruinam vergit domus, cum subditus prælato æqualis, aut melior inuenitur. *Pet. Bles. ser. 12. de vit. & mor. præl. & Cler.*

> Laïcus in die iudicij stolam sacerdotalem accipiet, & ab eo chrismate vngetur in sacerdotium; sacerdos autem peccator spoliabitur sacerdotii dignitate quam habuit, & erit inter infideles & hypocritas. *S. Chrys. 40. op. imp.*

CONSIDEREZ si cela est vray, que Nostre-Seigneur separant les Ecclesiastiques, & les diuisant d'auec les peuples, ait voulu leur faire sçauoir qu'ils doiuent estre éloignez des mœurs & occupations populaires & communes; où est maintenant reduit l'Estat Ecclesiastique, où on void vne infinité de Clercs, mener vne vie bien inferieure à quantité de Laïques? Ce leur deuroit tousiours estre vne grande vergoigne de se voir égalez par eux; mais que sera-ce de s'en voir surpassez? Isaye déplorant le mal-heur de son temps, dit que la vertu estoit tellement décheuë, que le Prestre estoit comme le peuple: mais le mal est venu bien plus auant dans ce siecle, où souuent les Ecclesiastiques sont bien moins que le peuple. Quelle confusion pour nous, & quel suiet d'apprehender que le merite & la recompense qui nous estoit preparée, ne soit donné aux Laïcs? car Dieu ne recompense pas en son Iugement le caractere, ny l'office, ny la dignité Ecclesiastique, mais seulement les merites & les vertus en quelque part qu'il les trouue.

Craignez cette Sentence effroyable du Fils de Dieu.

Auferetur à vobis regnum Dei, & dabitur genti facienti fructus eius. Matth. 21. 43. Certes vous y auez interest non seulement

pour vous, mais encor pour l'Eglise ; parce que, comme dit sainct Hierosme,

Valde Ecclesiam Dei destruit, meliores esse Laïcos quam Clericos. In cap. 2. ad Tit.

Amen dico vobis ; quia publicani, & meretrices præcedent vos in regno Dei. *Matth. 21. 1.*

VI. MEDITATION

De l'excellence de l'Estat Ecclesiastique, Par rapport à l'Ordre Leuitique.

1. *Auantage de la Clericature au dessus de la condition des Leuites de l'ancienne Loy.*
2. *Combien cét ordre des Leuites estoit venerable parmy les Iuifs.*
3. *Ce que doiuent conclure les Clercs de cette comparaison.*

Magna erit gloria domus istius nouissimæ, plus quàm primæ. Agg. 2. 10.

C'est ce que Dieu dit en parlant de nos Temples, à comparaison de celuy des Iuifs, & qui se peut appliquer fort à propos aux Ministres deputez aux vns & aux autres.

I. POINT.

CONSIDEREZ combien grande est la difference entre ceux qui dans l'ancienne Loy estoient deputez au seruice de Dieu, & ceux qui y sont destinez parmy les Chrestiens. 1 C'est que comme cette Loy estoit imparfaite, & leur Sacerdoce charnel, aussi entroient-ils dans les fonctions sacrées par droit hereditaire & successif ; mais le Sacerdoce de Nostre-Seigneur estant eternel & spirituel, il a voulu que ses officiers fussent creéz par eslection, en sorte que ce que ceux-là estoient par nature, ceux-cy le fussent par la grace & par l'onction du S. Esprit. 2. C'est que toutes les grandeurs & les prerogatiues de tous les anciens officiers, comme tous les autres mysteres n'estoient qu'vne figure & vne ombre de ce que nous auons maintenant ; c'est pourquoy autant que la verité surpasse l'ombre, autant l'estat des Ecclesiastiques est il releué par dessus celuy des Leuites : Et neantmoins,

Nec sunt hæreditariæ successiones Pontificum, vel vni Leuiticæ tribui ministeria assignata, sed de omni tribu & gente, & lingua, quos dignos & idoneos diuina probat electio, secundum vitæ, non generis meritum, statuit sacerdotes. S. *Cyp. Ser. de vnct. Chrys.*

Non quod caro & sanguis creauit, eligitur, sed cessante priuilegio patrum, & familiarum ordine prætermisso, eos rectores Ecclesia accipit, quos Spiritus S. præparauit, vt in populo adoptionis Dei, cuius vniuersitas sacerdotalis atque regalis est, non prærogatiua terrenæ originis obtineat vnctio.

sed dignatio cœlestis gratiæ gignat antistitem. *S. Leo ser. 1. in anniu. Assum. sua.*
Quod illis fuit nasci, hoc nobis imbui; illos tabernaculo dabat natura, nos altaribus parturit disciplina. *Hermisd. ep. 25.*

II. POINT.

CONSIDEREZ combien cét ordre des Leuites estoit venerable parmy les Iuifs, quel pouuoir ils auoient, & combien Dieu luy-mesme en faisoit de cas. 1. Quand il dit qu'il veut estre leur part & leur heritage. *Ego pars & hæreditas tua in medio filiorum Israël.* Num. 18. 20. 2. Quand il les appelle ses Christs, *Nolite tangere Christos meos*, Psalm. 14. 13. Et qu'il repute l'iniure qui leur est faite, comme si elle estoit commise en sa propre personne, & les a aussi chers que la prunelle de son œil, *Qui vos tetigerit, tangit pupillam oculi mei.* Zach. 2. 5.

III. POINT.

Amplioris enim gloriæ iste præ Moyse dignus est habitus, quanto honorem ampliorem habet domus qui fabricauit illam. *Heb. 3. 3.*
Qualis terrenus, tales & terreni: qualis cœlestis, tales & cœlestes. *1 Cor. 15. 18.*
Proh pudor! maior à filiis Leui seruabatur reuerentia synagogæ, quam nunc à ministris Christi deferatur Ecclesiæ. *Pet. Dam. opusc 8. c. 4.*
Homo qui habuerit maculam, non accedet ad ministerium. *Leu. 2. 17. & 18.*
Cum lex illa data fuerit per seruum, Euangelica vero gratia sit collata per Dominum, necesse est vt aliud à Leuitis synagogæ, aliud nunc à Clericis exigatur Ecclesiæ. *Pet. Dam. opusc. c. 2.*
Ne percutiat eos Dominus. *Exod. 12. 22.*
Nonne cum esses paruulus in oculis tuis, caput factus es in tribubus Israël? *1. Reg. 15.*

CONCLVEZ d'icy qu'elle estime Dieu peut faire des Ecclesiastiques de la nouuelle Loy, à comparaison de ceux-cy; car si pour raisonner auec sainct Paul, le nouueau Testament est d'autant plus releué par dessus l'ancien, que les Chrestiens ont pour Legislateur Iesus-Christ, comme les Iuifs auoient Moyse; Il s'ensuit que la même distance qui se trouue entre ces deux Legislateurs, Iesus-Christ & Moyse, se doit trouuer par proportion entre les Ministres establis par l'vn & par l'autre: Voyez maintenant la disproportion de la Synagogue auec l'Eglise, des ceremonies anciennes auec les nostres, & iugez de là, quelque degré que vous ayez dans l'Eglise, combien vostre dignité est plus grande que celle des Leuites; combien vous estes cher à Dieu & à son Fils. Et par consequent, que si Dieu nonobstant l'imperfection de cette Loy, demandoit en eux vne si grande pureté pour s'approcher de ses Autels; quelle pureté pourra-il exiger de vous, pour correspondre à l'excellence de vostre Ministere?

Tremblez de vous en voir tant éloigné, & taschez par toutes les voyes de l'acquerir; de crainte que Dieu ne mette la main sur vous, comme il dit luy-mesme, & pour cela obseruez le precepte du Sage.

Quanto magnus es, humilia teipsum in omnibus. Eccl. 3. 20

VII. MEDITATION

De l'Excellence de l'Estat Ecclesiastique,

Par rapport à celuy des simples Religieux.

1. Difference de l'Estat des Religieux & des Clercs.
2. Quelle consequence il faut tirer de cette comparaison.

Domini est assumptio nostra. Psalm. 88. 19.

C'est ainsi que s'appelle la promotion aux Ordres, & l'entrée en l'Estat Ecclesiastique, à la difference de la profession que fait vn Religieux dans vn Monastere; laquelle est plutost vne oblation volontaire de soy-mesme, que non pas vne assomption; parce qu'il est en sa liberté de se donner & s'offrir à la Religion: mais il n'appartient qu'à Dieu & à l'Eglise en son nom, de prendre & choisir les Ecclesiastiques.

Ideo Leui interpretatur assumptus: Beatus quem assumpsisti. *Psal. 64. 5.*
Segregate mihi Saulum & Barnabam, in opus, ad quod assumpsi eos. *Act. 13.*

I. POINT.

CONSIDEREZ la difference qu'il y a entre ces deux Estats. La 1. c'est que celuy-cy, c'est à dire, des Religieux, est vn Estat proprement de penitence; & celuy des Ecclesiastiques est vn Estat de perfection; perfection qui paroist dans la sainteté & dans la stabilité de cét Estat, & dans la consecration qui se fait des Ministres qui y sont destinez, à raison dequoy dans les premiers temps de l'Eglise la penitence publique estoit vn empéchement pour entrer au Clergé quoy qu'apres la penitence on eust mené vne vie sainte: ce qui ne s'est iamais pratiqué dans les Monasteres, qui ont tousiours esté des aziles pour les plus grands pecheurs, & où estoient mesme releguez les Ecclesiastiques mal viuans. La 2. c'est que la premiere & principale fin des Religieux, n'est proprement que pour penser à faire leur salut: s'ils procurent encore celuy des autres, ce n'est que par delegation, & par motif de charité: mais les Ecclesiastiques ne sont pas tant pour eux, que pour les autres: tellement qu'ils doiuent dire auec Nostre-Seigneur

S. Thom. 2. 2. q. 184. a. 8. Hoc videre est in Conc. Agath. c. 50. Epaunensi. c. 22. Tolet. 4. c. 13. & 44. Tolet. 6. can. 7. Antissiod. c. 16. & alijs passim.

Et annuerunt sociis, qui erant in alia naui, vt venirent, & adiuuarent eos. *Luc. 5. 7.*

Monachorum certamen ingens, ac labor multus est: verum si conferre quis volet instituti illius sudores, cum recte administrato sacerdotio; certè tantum esse inter illa duo discrimen comperiet, quantum est inter priuatum ac Re-

gem intervallum. S.*Chrys.l.6.de sacr.c.4.* Monasticus ordo debet sequi sacerdotales ordines, & ad eorum imitationem ad diuina ascendere. S.*Dion.* *c.Hier.Eccl.*

quand ils se sanctifient : *Pro eis sanctifico meipsum*, Ioan. 17.19. Et auec sainct Paul, *Quærens non quod mihi vtile est, sed quod multis.* 1. Cor. 10. Parce qu'ils sont obligez à cela par iustice & par deuoir.

Portez maintenant vostre iugement, voyez lequel des deux Estats considerez en soy, est le meilleur & le plus excellent, dans l'vn desquels Dieu destinant vne personne à l'Estat Ecclesiastique, l'oblige en mesme temps à la perfection par la consecration qu'il en fait, où dans l'autre au contraire l'obligation ne vient d'ailleurs que de la volonté de celuy qui s'y est obligé. Mais aussi si cela est vray,

II. POINT.

Ex his qui in monasterio permanent, non nisi probatiores atque meliores, in clerum assumere solemus, nisi forte sicut vulgares dicunt, malus choraula bonus Symphoniacus est : ita iidem ipsi vulgares de nobis iocabuntur; dicentes, malus Monachus, bonus Clericus est, &c. Vix bonus Monachus, bonum Clericum facit. S *August. ep 75. refert. 16. q.1.c.legi.* Sicut Laïcus sic & clericus : vterque cupit, vterque diligit mundum, & ea quæ in mundo sunt. S. *Bern. in Sin. Rom.* Resipiscamus tandem, euigilemus quæso, cælestem in terris conuersationem præferamus. S.*Chrys.hom.* 0. *in 1. Tim.* Nemo est qui recogitet corde. *Ier.* 12. 11. Sic viue in Monasterio, vt merearis fieri Clericus : *aiebat* S. *Hier.*

CONSIDEREZ quelle consequence nous deuons tirer d'icy, ou plûtost quelle confusion nous deuons en emporter : Où sont maintenant les Ecclesiastiques qui viuent comme des Religieux? où fait-on épreuue pour entrer dans l'Estat Ecclesiastique, comme on fait pour entrer dans vn Monastere ? où est le mépris des plaisirs & des honneurs parmy les Ecclesiastiques ? A peine pensent-ils à eux, comment penseront ils aux autres ? qui est-ce d'entre nous qui pense à cette perfection à laquelle nous sommes obligez ? Ce n'est pas sans raison qu'on nous appelle Seculiers; car nous viuons en Seculiers, & ne croyons pas estre tenus à dauantage qu'eux; & de toutes les conditions, si vous y prenez garde, il n'y en a point où la vie soit si éloignée de sa fin, & de son institut.

Qu'en dites vous ? n'est-ce pas vn desordre extréme, que nous deurions pleurer auec des larmes de sang ? On reforme tous les iours des Monasteres, ne pourriez-vous pas contribuer à reformer l'Estat Ecclesiastique ? Ne pourriez-vous pas vous rendre solliciteur auprés de quelqu'vn de nos Seigneurs les Euesques, à ce qu'ils érigeassent des Seminaires, qui est l'vnique moyen de reformer le Clergé ? que si vous n'auez assez d'accez auprés d'eux, priez Dieu instamment pour cela, & commencez au moins par vous-mesme, mettez-vous en l'Estat où Dieu & l'Eglise vous desirent, afin de pouuoir seruir d'exemple & de modele aux autres : car

Qui sibi nequam est, cui bonus erit? Eccli. 14. 5.

VIII. MEDITATION.

Conclusion des precedentes Meditations,

Par forme de repetition.

1. Recapitulation de ce qui a esté dit iusques icy de l'excellence de l'Estat Ecclesiastique.
2. Trois conclusions à tirer pour les Ecclesiastiques, & sur tout l'estime qu'ils doiuent faire de leur condition.
3. Les moyens de nourrir & entretenir cette estime.

Hæc meditare, in his esto, vt profectus tuus manifestus sit omnibus. 1. Tim. 4. 15.

Si vous desirez faire du profit dans la vie Ecclesiastique, establissez-vous fortement dans les veritez qui vous ont esté proposées iusqu'à cette heure, ruminez-les souuent. Et pour cela,

I. POINT.

Remettez-vous en memoire en gros ce que vous auez medité ces iours passez de l'Estat Ecclesiastique en general, & apres auoir consideré ses excellences; 1. A raison de son autheur, qui n'est autre que Iesus-Christ. 2. A raison de sa fin qui est pour donner accez aux hommes auprés du Throsne de la souueraine Maiesté, afin de luy rendre le culte & l'honneur qui luy est deu, & procurer au peuple par ses fonctions toutes diuines, ce qui luy est necessaire pour son salut. 3. A raison de ses auantages & prerogatiues, au dessus de tous les autres Estats: Tirez-en ces trois conclusions importantes, comme autant de pratiques & de veritez fondamentales, qu'il faut fortement imprimer dans vostre esprit: pour faire fruit de tout ce qui sera dit doresnauant de chaque Ordre en particulier.

Sacerdotes & Leuitæ ipsi accedent ad me, vt ministrent mihi & stabunt in conspectu meo, vt offerant mihi. *Ezec* 44. 15.

Spiritus S. oracula, Patres animarum, Pastores Ecclesiæ, Prophetarum filii, peccatorum populi spongiæ, prauæ doctrinæ hostes, &c. S *Greg. & S Aug. ser.* 36. *ad Fratr.*

II. POINT.

Formez en premier lieu vne haute estime, & ayez vn tres-grand sentiment de l'Estat Ecclesiastique, voire iusqu'aux

Elegi abiectus esse in domo Dei mei, magis quam habitare in tabernaculis peccatorũ, *Psal.* 83. 11.

moindres choses qui s'y rencontrent, faisant plus de cas de la Tonsure, par exemple, que des plus hautes dignitez du monde & prisant dauantage la couronne que vous portez en cette qualité de Tonsuré, que toutes celles des Roys & des Empereurs de la terre. En 2. lieu, voyant la discipline Ecclesiastique si abastardie en la pluspart des Ecclesiastiques, déplorez leur aueuglement, & ayez vn grand zele pour son rétablissement, y contribuant de vostre costé tout ce qui vous sera possible, par le bon exemple, les exhortations, & autres moyens que Dieu vous inspirera. En 3. lieu, ne vous contentez pas d'auoir ce zele & ces sentimens en vous mesme, mais taschez encore de les communiquer aux autres, leur faisant voir la grandeur de leur Ministere, le scandale qui arriue à l'Eglise de la vie des mauuais Ecclesiastiques, & semblables motifs.

> Quantò anima corpore præstantior est, tanto est sacerdotium regno excellentius. S. Clem. de Const. Alp. l. 2. 4
>
> Tabescere me fecit zelus meus. *Psal.* 118. 139.
>
> Idcirco nempe nos ille elegit, vt simus quasi luminaria, vt veluti fermentum eudamus, vt magistri ceterorum efficiamur, vt tanquam Angeli cum hominibus versemur in terris, vt tanquam viri cum infantibus pueris, quasi spirituales cum animalibus, &c. Nihil opus esset verbis, si in hunc modum vita nostra sanctitatis luce fulgeret. *S. Chrys. hom.* 10. *in* 1. *Tim.*
>
> Indignos vos iudicastis. *Act.* 13. 46.
>
> Nomen Dei per vos blasphematur inter gentes. *Rom.* 2. 24.

Auez-vous eu iusques à present cette haute estime des choses Ecclesiastiques? N'en auez-vous pas méprisé quelques-vnes, les croyant indignes de vous? N'auez vous pas auily, pour ainsi dire, l'Estat Ecclesiastique par vostre vie plustost que de contribuer à le restablir en sa premiere splendeur? Regrettez ces fautes; & pour

III. POINT.

CONSIDEREZ, que pour nourrir cette estime & entretenir ce zele (ce qui est assez difficile, viuant parmy les seculiers, qui n'ont point les yeux assez éclairez dans ces matieres) le meilleur moyen pour le renouueller, c'est de s'en entretenir souuent dans l'Oraison, dans les lectures, dans les communications particulieres auec ses confreres, se dire quelquefois dans l'exercice actuel de son Ministere, *Quò sum vocatus*? Et ce sera le moyen de pouuoir dire auec saint Paul, d'effet, aussi bien que de parole; *Honorificabo ministerium meum.* Rom. 11. 13.

> Non sapis ea quæ Dei sunt, sed quæ hominum, *Matth.* 16. 23.
>
> Quæ carnis sunt. *Rom.* 8. 5.

IX. MEDITATION.

Des empeschemens Canoniques, qui rendent vne personne inhabile d'entrer en l'Estat Ecclesiastique.

Qui

Qui sont les Irregularitez, & les Censures.

1. Deux sortes d'empeschemens rendent vne personne inhabile à l'Estat Ecclesiastique.
2. Les irregularitez & les censures.
3. Ce que les Ecclesiastiques doiuent conclure de là.

Homo de semine tuo, dit Dieu parlant à Aaron, *qui habuerit maculam, non accedat ad ministerium: si cæcus fuerit, si claudus, si gibbus, si albuginem habens in oculo, &c.*
Leu. 21. 17. & seqq.

Voilà sur quoy sont fondez les empeschemens Canoniques qui sont auiourd'huy dans l'Eglise.

I. POINT.

CONSIDEREZ qu'il y a deux sortes d'empeschemens, qui rendent vne personne inhabile à l'Estat Ecclesiastique, Le 1. c'est la Censure, qui n'est autre chose qu'vne peine spirituelle & medicinale, ordonnée de l'Eglise, qui priue les Fideles, principalement de l'vsage des biens spirituels, laquelle se diuise en trois : l'Excommunication, la Suspension & l'Interdit.

Le 2. c'est l'irregularité, de laquelle aussi bien que de la censure, il faut estre exempt, non seulement pour receuoir les Ordres; mais mesme pour receuoir la Tonsure, qui n'en est que la porte. Or dautant que les irregularitez sont en grand nombre,

II. POINT.

CONSIDEREZ que les Irregularitez se peuuent diuiser en deux : les vnes qui procedent de quelque defaut qui est en nous : les autres, de quelque delit que nous auons commis. Or les défauts plus ordinaires, qui rendent vne personne inhabile à l'Estat Ecclesiastique, sont encore sept en nombre.

1. Les défauts de l'ame: comme ceux qui n'ont l'vsage de raison, les furieux, les lunatiques, ceux qui tombent du mal caduc, les énergumenes & obsedez, ceux qui n'on aucune con-

Si cœcus fuerit, si claudus, si vel paruo vel grandi, & torto naso, si fracto pede vel manu, si gibbus, si lippus, si albuginem habens in oculo, si iugem scabiem, si impetiginem in corpore vel ponderosus. *Ib.*
Cœcus est qui supernæ contemplationis lumen ignorat. Claudus qui quidem quo pergere debeat, aspicit, sed per infirmitatem mentis, vitæ iam perfectæ viam non valet tenere quam videt. Paruo naso qui ad tenendam mensuram discretionis idoneus non est. Fracto pede vel manu est, qui viam Dei pergere omnino non valet : atque à bonis actibus funditus excors vacat. Gibbus, quem terrenæ sollicitudinis pondus deprimit, ne vnquam ad superna respiciat. Lippus, cuius quidem ingenium ad cognitionem veritatis emicat, sed tamen hoc carnalia opera, &c. *S. Greg. Past. 1. c. 10. vbi vide reliq. fusé*
Qui non promoueantur ad sacerdotium ex regulis Canonum. Qui in aliquo crimine des

tenti sunt ; qui infamiæ nota aspersi sunt. Qui, &c. defectu membrorum, &c. qui secundæ vxoris coniunctionem, &c. qui viduam, qui concubinarias aut fornicarias habuerunt, qui ignoti sunt, qui curiæ nexibus obligati sunt, qui nescii litterarum sunt.

noissance des lettres, les neophytes, ceux qui sont en penitence publique. Faites attention sur ces defauts, pour ne permettre, ny contribuer iamais entant qu'il vous sera possible, que semblables personnes soient reçeuës dans l'Eglise.

2. Les defauts du corps: comme d'auoir quelque membre retranché, ou d'auoir deformité ou debilité, qui rende inhabile aux fonctions des Ordres, ou mesme qui empesche de les exercer auec vne notable indecence comme d'estre muet, aueugle, ou priué de l'œil gauche, lepreux, &c.

3. Le defaut de naissance: de n'estre pas nay de legitime mariage, d'estre nay de parens qui soient morts heretiques.

4. Le defaut de bonne renommée: comme les basteleurs, bouffons, comediens, & autres qui sont declarez infames par les loix Ciuiles & Ecclesiastiques, ou qui sont reputez tels pour quelque crime notoire & scandaleux qu'ils ont commis, comme les sacrileges, les concubinaires, &c.

5. Le defaut de l'age, qui doit estre au Sousdiacre de vingt-deux ans, au Diacre de vingt-trois, au Prestre de vingt-cinq.

6. Les defauts de douceur: d'auoir cooperé directement ou indirectement à la mort, ou à la mutilation de quelqu'vn, soit iustement, soit iniustement, si la mort ou la mutilation s'en sont ensuiuies; comme les Iuges, les accusateurs, les témoins, les greffiers, les soldats, &c.

7. Le defaut de Sacrement: comme les bigames, c'est à dire, ceux qui se sont mariez deux fois, ou qui ont épousé vne veuue, ou qui apres le vœu solemnel de chasteté, se sont mariez, quoy qu'ils ayent obtenu dispense. Or entre les delits pour lesquels on encourt l'irregularité, il y en a cinq principaux.

1. L'homicide volontaire, ou d'auoir iniustement mutilé quelqu'vn à son escient.

2. D'auoir rebaptisé, ou d'auoir esté rebaptisé à son escient, sçachant bien que le premier Baptesme estoit valide: ou d'auoir sans necessité receu le Baptesme d'vn heretique.

3. D'auoir violé les censures de l'Eglise, apres les auoir encouruës.

4. D'auoir exercé solemnellement la fonction de quelque Ordre que l'on n'a pas receu, ou furtiuement en auoir receu

quelqu'vn ; ou de s'estre fait pouruoir à vn Ordre superieur, sans auoir receu l'inferieur.

5. D'auoir fait profession exterieure de l'heresie, auec intention de l'embrasser.

III. POINT.

CONCLVEZ d'icy combien est grande la sainteté de l'Eglise, qui ne peut souffrir aucun de ses Ministres auec aucun de ces defauts, quoy que la plufpart soient sans peché. Admirez la sagesse du S. Esprit lequel pour nous monstrer que son Espouse est toute belle, & sans aucune tache ny macule, exclud du nombre des Ecclesiastiques, ceux qui ont ont les moindres de ces manquemens.

Ego Dominus qui sanctifico eos. *Leu.* 21. 23.

Examinez-vous, si vous n'y estes point entré auec quelqu'vn de ces defauts, & sur tout auec l'ignorance : car encore qu'il y ayt plusieurs irregularitez, dont le Pape ou l'Euesque puissent dispenser, ils ne peuuent pourtant point dispenser vn ignorant, non pas mesme pour la simple Tonsure, ainsi qu'assure le Cardinal Tolet.

Irregulares ex defectu animæ sunt illiterati Episcopus autem non potest dispensare cum penitus illiterato, qui nesciat legere, nec ad primam Tonsuram, *l.* 1. *Inst. c.* 64.

Au surplus, taschez de correspondre & de contribuer à la beauté & à l'ornement de l'Eglise, par la sainteté de vos mœurs. Et si vous n'estes pas irregulier deuant les hommes prenez garde de l'estre encore moins deuant Dieu par des pechez occultes : car c'est de ces irregularitez qu'il est dit :

Omnis homo in quo est immunditia, qui accesserit ad ea quæ consecrata sunt, peribit coram Domino. Leuit. 22. 3.

X. MEDITATION.

Des dispositions requises pour entrer dignement dans l'Estat Ecclesiastique.

La premiere Disposition.

L'INNOCENCE DE LA VIE.

1. *Raisons pour lesquelles il faut auoir mené vne vie innocente, ou l'auoir reparée par la Penitence, pour s'approcher de*

l'Estat Ecclesiastique.
2. *En quoy consiste cette innocence, suiuant le sentiment des Peres.*
3. *Reflexion sur ces veritez.*

Sancti estote, quia ego sanctus sum. Leuit. 19. 2.

Si la maxime est veritable qu'en chaque genre de choses, la plus parfaite est la mesure des autres, puisque IESVS-CHRIST est le modele des Ecclesiastiques, il faut pour entrer dans cét estat, auoir les mesmes dispositions qu'il a euës; Et premierement il faut l'auoir imité dans la pureté de sa vie, qui a esté la premiere disposition à son Sacerdoce.

Talis enim decebat vt nobis esset Pontifex, sanctus, innocens, impollutus, segregatus à peccatoribus, & excelsior cælis factus, &c. *Hebr. 7. 26.*

I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons pour lesquelles on dit que la premiere disposition pour entrer dans l'Estat Ecclesiastique, c'est d'auoir mené vne vie pure & innocente, par proportion à celle de Nostre-Seigneur.

Longa debet vitam suá probatione monstrare cui gubernacula committuntur Ecclesiæ. *Hormisd. ep. 3. c. 1.*

La 1. c'est parce que n'y pouuant auoir dans le commun des Prestres, ou autres Ministres dédiez au seruice des Autels, vne égalité ou identité de perfection entre le Sacrificateur & le sacrifice, comme elle se trouue en Iesus-Christ, il faut pour le moins qu'il y ayt vne ressemblance la plus grande qu'il se peut. La 2. c'est parce que les Ecclesiastiques estant en quelque façõ des Redempteurs des ames, de mesme que Iesus-Christ nous a racheptez par la puissance de son innocence, ils ne peuuent entreprendre sans temerité de rachepter les autres, & les tirer de captiuité, s'ils sont eux-mesmes du nombre des captifs.

Si homo apud hominẽ de quo minimè præsumit, fieri intercessor erubescit, qua mente apud Deum intercessoris locũ pro populo accipit, qui familiarem se eius gratiæ esse per vitæ merita nescit? aut ab eo quomodo aliis veniá postulat, qui vtrum sibi sit placatus ignorat? qua in re est adhuc aliud sollicitiùs formidandum, ne qui placare iram posse creditur, hanc ipse ex proprio reatu mereatur: Cuncti enim liquido nouimus, quia cum is qui displicet, ad intercedendum mittitur, irati animus ad te deteriora prouocatur. *S. Greg. past. p. 1. c. 11.*

II. POINT.

CONSIDEREZ en quoy consiste cette innocence. Si nous voulions suiure en cela le sentiment des SS. Peres, ce seroit d'auoir mené vne vie exempte de tout peché mortel depuis le Baptesme, comme celle de Iesus-Christ l'a esté de tout peché veniel, & de toute concupiscence; ce que S. Paul appelle estre sans reproche, *Irreprehensibilem, inconfusibilem, sine crimine*, 2. Tim. 2. 15. qui sont les qualitez qu'il requiert pour entrer en l'Estat Ecclesiastique: paroles sur lesquelles se-

Qui non nouerat peccatum.

Me autem propter innocentiã suscepisti. *Psal. 40. 51.*

Si qui sine examinatione promoti Presbyteri sunt, & postea examinati confessi sunt peccata sua, & cum confessi fuissent,

sont fondez les SS. Conciles d'Elüir & de Nicée, pour exclure des Ordres, ceux qui auroient commis quelque crime, mesme apres en auoir fait vne longue penitence, & deux differens de Tolede, pour ordonner que celuy qui se preparoit à la Clericature, fust dés son bas aage retiré du monde, & nourry dans le Clergé, pour estre éloigné des occasions du mal. *Vt adolescentiam suam*, dit S. Hierosme, *nulla sorde commaculet; sed ad altare Christi, quasi de thalamo virgo procedat.* Ad Rusticum Ep. 4.

contra regulam venientes homines, manus eis temere imposuerunt: hos Ecclesiasticus ordo non recipit. In omnibus enim quod reprehensibile est, sancta defendit Ecclesia *Conc. Nic. c.*

Quicunque ex lapsis per ignorantiam sunt ordinati, vel contemptu eorum qui eos ordinauerunt, hoc non præiudicat regulæ Ecclesiasticæ: cum enim compertum fuerit, deponuntur *Ib. Can.* 10.

Si quis Diaconum se permiserit ordinari, & postea derectus fuerit in crimine mortis quod aliquando commiserit, si sponte confessus fuerit, placuit eum acta legitima pœnitentia, post triennium accipere communionem: quod si alius eum detexerit, post quinquennium acta pœnitentia, accipere communionem Laïcam debere. *Conc. Eliber. Can.* 76. Subdiaconos eos ordinari non debere, qui in adolescentia sua fuerint mœchati, eo quod postmodum per subreptionem ad altiorem gradum promoueantur, vel si qui sunt in præteritum ordinati, amoueantur. *Ib Can.* 30. Infantes mox cum detonsi fuerint, vel ministerio Lectorum contraditi, in domo Ecclesię, i. in seminario, sub Episcopali præsentia debent erudiri. *Conc. Tol.* 2. Sic Ieremias sanctificatus ex vtero: Sic Ioan. Bapt. prius compos deuotionis quam naturæ, *inquit S. Ambr.* Deputati probato seniori, quem magistrum doctrinæ, & testem vitę habeant. *Conc Tol.* 4. *c.* 24 *Refertur. C. omnis ætas.* 12. *q.* 1. sic *Vasen.* 2. Parochis vt iuniores lectores secum in domo recipiant, & eos quomodo boni Patres spiritualiter nutrientes, erudire satagant, vt & sibi dignos successores prouideant & à Domino æterna præmia recipiant. *Can.* 1.

III. POINT.

FAITES icy reflexion sur la vie de la pluspart de ceux qui s'approchent des Ordres, combien s'en trouuera il dans cette innocence que demande l'Eglise; mais au moins combien peu qui ayent fait Penitence, qui se soient retirez quelque temps de leurs desordres, qui se soient vuidez de l'esprit & des maximes du monde? *Non ieiunauerunt*, dit S. Leon, *non fleuerunt, non se correxerunt, pauperibus non erogauerunt.* Et les mains encores toutes pleines de sang, c'est à dire, la conscience chargée de pechez quelquefois scandaleux & d'habitude, ils s'en vont auec vne effronterie insupportable, forcer, pour ainsi dire, l'Euesque de leur accorder ce qu'ils demandent. N'est-ce pas le mesme Dieu que nous seruons, les mesmes Mysteres que nous traitons, le mesme estat, aussi saint & sacré auquel nous nous lions, & cependant quelle difference de ceux qui s'en approchent auiourd'huy?

Neomenias & Sabbatum, & festiuitates alias non feram: solemnitates vestras odiuit anima mea .... Et cũ extenderitis manus vestras, auertam oculos meos: manus enim vestræ sanguine plenæ sunt. Lauamini, &c. *Isa.* 1. 13. *& seq.*

Regardez maintenant si vous auez vécu par le passé dans cette innocence, ou du moins si l'ayant perduë vous auez tasché de la reparer par des fruicts dignes de Penitence: Car ce n'est qu'aux Iustes & aux Saints qu'il est permis d'entrer en l'Estat Ecclesiastique, & d'en faire les fonctions.

Ego autem in innocentia mea ingressus sum, in Ecclesiis benedicam te Domine. Psalm. 25. 11. & 12.

XI. MEDITATION.

La seconde disposition, la capacité ou la science.

1. Raisons qui obligent les Ecclesiastiques d'estre sçauans.
2. D'où vient qu'vne bonne partie des Ecclesiastiques, sur tout de la campagne, sont ignorans.
3. Moyens de remedier à l'ignorance.

Magnus quæstus est pietas cum sufficientia.
1. Tim. 6. 6.

C'est beaucoup pour entrer comme il faut en l'Estat Ecclesiastique, d'auoir conserué l'innocence depuis le Baptesme, ou de l'auoir reparée par la penitence; mais ce n'est point encore assez, si elle n'est accompagnée d'vne capacité suffisante & proportionnée à l'Ordre où Dieu nous appelle.

I. POINT.

Pones in Rationali iudicii doctrinam, & veritatem quæ erunt in pectore Aaron. *Exod.* 28. 30.
Præceptum sempiternum est in generationes vestras, vt habeatis scientiam discernendi inter sanctum & prophanum. *Leu.* 10. 9. & 10.
Parati semper ad satisfactionem omni poscenti vos de ea quæ in vobis est spe. 1. *Pet.* 3. 16.
Interroga sacerdotes legem. *Agg.* 2. 12.
Vobis datum est nosse mysterium regni Dei, cæteris autem in parabolis. *Luc.* 8. 10.

CONSIDEREZ les raisons qui obligent les Ecclesiastiques d'auoir de la science & de la capacité. La 1. Parce qu'ayant receu la clef de la science, ils ne peuuent demeurer dans l'ignorance, sans estre coupables deuant Dieu, qui menace de les reietter de son Ministere à faute d'estre sçauans: *Quia tu scientiam repulisti, repellam te, ne Sacerdotio fungaris mihi.* Osée 4. 6. Paroles qui emportent vne suspension generale de toutes les fonctions, non seulement du Sacerdoce; mais encore de toutes les fonctions qui luy sont subordonnées. La 2. c'est parce qu'ils sont obligez d'expliquer & d'enseigner la Loy aux autres, & par consequent ils doiuent la sçauoir, *Quomodo credent ei quem non audierunt, quomodo autem audient sine prædicante?* Rom. 10. 14. C'est pourquoy, encores que l'ignorance puisse quelquefois estre excusable dans les Laïcs, elle ne le sera iamais dans les Ecclesiastiques qui doiuent auoir la science, comme en dépost, pour en pouuoir faire part à ceux qui en auront besoin.

II. POINT.

CONSIDEREZ que c'est pour cela mesme que Nostre-Seigneur leur dit : *Vos estis lux mundi*, Matth. 5. 14. qu'ils sont appellez Anges de Dieu, pour monstrer, comme dit S. Denys, l'excellence de la doctrine, & la facilité qu'ils doiuent auoir d'enseigner ; c'est pour cela que dans la Loy ancienne l'aueugle estoit reietté du Sacerdoce, *Non accedet ad ministerium si cæcus fuerit*, Leu. 21. 17. où par l'aueuglement est entenduë l'ignorance.

Voyez si vous n'estes pas de ces aueugles ; car viuez si bien que vous voudrez, dit S. Hierosme, si vous n'auez la doctrine iointe auec la bonne vie, vous ne serez pas excusé.

Labia Sacerdotis custodiunt scientiam, & legem requirent de ore eius, quia Angelus Domini exercituum est. *Mal. 2. 7.*

Vbi sunt qui innocentiam sacerdoti dicunt posse sufficere? *Hieron. ad Fabiolam.*

Boni sacerdotis conuersatio sine verbo, tenet quidem Sanctos in sanctitate per suum exemplum, adducere autem ignorantem ad scientiam non potest. *S. Chrys. ho. 10. in Mat.*

III. POINT.

CONSIDEREZ d'où vient cette ignorance dans les Ecclesiastiques. C'est que la pluspart n'ont d'autre pensée que de receuoir quelque Ordre ou Benefice, se souciant fort peu d'acquerir la capacité requise pour s'en acquitter, negligeant toutes estudes, apres auoir obtenu ce qu'ils souhaitoient.

Or le remede à ce mal-heur, c'est 1. de se persuader quelque capacité qu'on puisse auoir, qu'en fait de science, comme en la voye de salut, dit S. Bernard, n'auancer pas c'est reculer, ne gagner pas c'est perdre. 2. C'est de faire en suite resolution ployer tous les iours quelque temps à l'estude, non seulement pendant que vous estes icy, mais tout le temps de vostre vie. Vous en employez tant en des choses inutiles, pourquoy ne voudrez vous donner vne, deux ou trois heures selon vôtre loisir & vostre besoin à vn exercice si important, pour vous bien acquiter de vos fonctions? Il n'y a point d'autre moyen que cettuy-là.

Otiositas inimica est animæ. Si non legeris, si non studueris, dormitabit anima tua præ tædio, & hostes tui, animæ tuæ Sabbata deridebunt. *Pet. Bles. de Inst. Episc. 4.*

Vtilis proinde lectio, vtilis eruditio est, sed multo magis vnctio necessaria, quippe quæ sola docet de omnibus. *S. Bern decl. super Ecce nos. c. 6.*

Prenez-y donc garde, de peur qu'on ne vous dise comme aux Iuifs.

Væ vobis quia tulistis clauem scientiæ, & non introistis. Luc. 11. 52.

Si quis ignorat, ignorabitur, 1. Cor. 14. 38.

XII. MEDITATION.

Des grands maux que cause l'ignorance des Ecclesiastiques.

1. L'ignorance des Ecclesiastiques est nuisible au peuple & à la Religion.

2. Elle cause encore de grands maux à toute l'Eglise.

Si cæcus cæco ducatum præstet, ambo in foueam cadent. Matth. 15. 14.

I. POINT.

Vbi non est scientia animæ, non est bonū. *Prou. 19. 2.*

Propterea captiuus ductus est populus meus, quia non habuit scientiam, & nobiles eius interierunt fame, & multitudo eius siti exaruit. *Is. 5. 10.*

Errauerunt cœci in plateis, cumque non possent, tenuerunt lacinias suas. *Thr. 4. 14.*

Vnaquæque gens fabricata est Deum suum, posueruntque eos in fanis excelsis, *4. Reg. 17. 29.*

CONSIDEREZ que l'ignorance des Ecclesiastiques n'est pas seulement nuisible à eux-mesmes; mais encore aux peuples, à la Religion, & à toute l'Eglise; car à l'égard du peuple, il arriue que les Ecclesiastiques estant ignorans, il ne peut estre instruit des choses necessaires à salut, n'ayant point d'autre moyen de les apprendre, que ceux que Dieu a destinez pour ce suiet, qui sont les Ecclesiastiques, & dans cét aueuglement vne grande partie du peuple s'abandonne au libertinage, les autres à l'heresie, les autres à l'Atheïsme, les autres croupissent toute leur vie dans leurs ordures, les autres dans l'indeuotion & le mépris des choses saintes, & tous generalement perissent par la faim & la soif de la parolle de Dieu, c'est à dire, faute d'instruction; Il ne faut que sortir la Ville pour voir ces excez & ces desordres, répandus presque dans tous les peuples de la campagne.

Faudroit-il d'autres motifs pour nous porter à chasser loin de nous l'ignorance, qui produit des effects si funestes?

II. POINT.

Ignorantia mater cunctorum errorum, maximè in sacerdotibus Dei vitanda est, qui docendi officium in populis susceperunt *Conc. Tol. 4, c. 24.*

CONSIDEREZ les autres maux que cause à toute l'Eglise cette ignorance des Ecclesiastiques; car de là vient la profanation des Sacremens, & bien souuent la nullité, par le défaut ou omission des ceremonies essentielles qu'ils ignorent; de là naissent les Confessions sacrileges, les Communions

nions indignes, les mariages incestueux, la susception temeraire des Ordres, qui ne peuuent estre au moins licitement receus en cét estat, & enfin le desordre general, s'il se pouuoit faire, de la Religion Chrestienne, le diable n'ayant iamais eu tant de pouuoir pour infecter les peuples, ny de plus specieux pretexte pour les détourner de l'Eglise Catholique, que l'ignorance de ses Ministres. C'est ainsi que l'heresie de Luther, quoy que grossiere, s'est prouignée en Allemagne, & celle de Caluin en France: *Cum dormirent homines*, dit Nostre Seigneur *venit inimicus eius, & superseminauit Zizania*, Mat. 13. 25. c'est à dire, lors que les Ecclesiastiques estoient enseuelis dans le sommeil de l'ignorance: c'est pourquoy il ne faut pas douter qu'on ne leur en fasse rendre vn compte bien exact.

Quid enim periculi sit, vbi non inuenit pastor pascua, ignorat dux itineris viam, vicarius nescit Domini voluntatem; Ecclesia quotidie multipliciter experitur, *S. Bern. decl. super ecce nos, c. 5.* Speculatores eius cæci omnes, nescierunt vniuersi, canes muti non valentes latrare. *Isa. 5. 29.* Deus non irridetur. *Gal. 6. 7.* Si in Laïcis videtur intolerabilis inscitia, quantò magis, in iis qui præsunt, nec excusatione digna est nec venia? *S. Leo.* Per Episcopalis torporis ignauiam, ita nunc Presbyri literarum reperiuntur expertes; vt non modo eorum quæ legunt intelligentiam non attingant, sed syllabatim quoque vix ipsa decurrentis articuli elementa balbutiant. Et quid iam pro populo in suis precibus supplicat, qui quod loquitur ipse, velut alienus ignorat? *Pet. Dam. opusc. 6. contra inscitiam Cler.*

Apres cela oserez-vous bien vous presenter aux Ordres sans auoir cette partie de la science si necessaire aux Ecclesiastiques? Vous pouuez bien tromper les Examinateurs: mais vous ne pouuez pas tromper Dieu ny l'Eglise; ne vous flattez point de quelque bonne intention, ou de quelque bonne vie que vous pourriez auoir menée; car encore que la science ne doiue estre mise en autre chose en comparaison auec la saintetété de vie, elle a toutesfois cela de particulier, que ne se pouuant acquerir que par vn long & continuel exercice, il n'est pas aisé de deuenir docte aussi-tost qu'on se repent d'auoir mal employé le temps, & qu'on reconnoist son ignorance, comme on peut auec la grace de Dieu changer de mœurs en vn moment. Voudriez-vous bien estre l'opprobre & le scandale de la Religion & des peuples par vostre ignorance?

Si lumen, quod in te est, tenebræ sunt, ipsæ tenebræ quantæ erunt? Matth. 6. 23.

Si la connoissance que vous deuez auoir des Mysteres de la Religion est si foible, & si ce manque de connoissance produit tant de desordres en vous, quelle pourra estre celle des Laïques, & quels pourront estre en suitte leurs dereglemens, eux qui ne doiuent emprunter cette lumiere que de vous? Voila pourquoy les saints Canons ont sagement ordonné,

Vt nullus præsumat ad Clericatus ordinem illiteratos promouere; quia literis carens, sacris non potest esse aptus ministeriis. Gelas. 8. quæst. 1.

XIII. MEDITATION.

Quelle doit estre la science requise aux Ecclesiastiques.

1. *Les liures qu'vn Ecclesiastique ne doit pas lire ny estudier.*
2. *Ce qu'vn Ecclesiastique doit sçauoir.*
3. *Les Autheurs & les Liures où il doit puiser sa science.*

Attende lectioni, exhortationi, & doctrinæ. 1. Tim. 4. 13.

Estudiez auec grande attention, & lisez, dit S. Paul écriuant à Timothée, les saintes Escritures, non par curiosité, ou pour vostre propre satisfaction, mais afin de pouuoir instruire & exhorter les autres.

I. POINT.

CONSIDEREZ suiuant ces paroles que la science des Ecclesiastiques estant precisément pour l'instruction des peuples, leur principale estude doit estre des matieres qui sont à ce suiet, & par ainsi, que dés leur entrée en la Clericature, ils doiuent bannir toute estude, non seulement contraire à cette fin, comme sont tous les mauuais Liures, mais encore toute connoissance curieuse, vaine & inutile.

II. POINT.

CONSIDEREZ quelle est donc la science que Dieu demande des Ecclesiastiques. La 1. chose que doit sçauoir vn Ecclesiastique, c'est de connoistre à quoy il est obligé en qualité de Chrestien, & en qualité d'Ecclesiastique, & apres auoir connu ces deux obligations;

La 2. chose qu'il doit faire, c'est de chercher les moyens pour se bien acquitter de l'vn & de l'autre; Et suiuant cela il doit premierement trauailler à son propre salut; apprenant comme il faut faire l'oraison, l'examen, & la lecture spirituelle pour en tirer du profit, qui sont les exercices les plus propres pour se perfectionner. En 2. lieu, il se doit estudier pour l'instruction des autres, à bien faire vn Catechisme, vn

Diuinas scripturas lege, imo de manibus tuis sacra lectio nunquam deponatur: disce quod doceas: obtine eum, qui secundum doctrinam est fidelem sermonem, vt potens sis exhortari in doctrina sana & contradicentes reuincere. *S. Hier. ad Nepot.*

Scientia quę sit à mundo abstrahens: & ad Deum adducens. *S. Greg. Naz. or. 7.*

Sacerdotes Dei omissis Euangeliis, & prophetiis comedias legere, amatoria Bucolicorum versuum verba canere, Virgilium tenere, id quod in pueris necessitatis est, crimen in se facere voluptatis. S. *Hier. ep. 146.*

Vnde enim scire videbitur quæ sit voluntas Dei bona, beneplacés & perfecta, qui nec pulsare, nec quærere, nec petere consueuit? Qui donec alienarum curam susciperet animarum, nunquam suæ gessisse curam, sed in vano eam visus est accepisse? S. *Bern. decl. in Ecce nos c. 9.*

Nulla ars doceri præsumitur, nisi intenta prius meditatione discatur, &c. Et tamen sæpe qui nequaquam spiritualia præcepta cognouerunt, cordis se medicos profiteri non metuunt, dum

Proſne, à reſoudre les cas de conſcience, à bien adminiſtrer les Sacremens, chacun ſuiuant le degré, l'office, ou le benefice qu'il a dans l'Egliſe; car cette ſcience ne doit pas eſtre égale en tous,

III. POINT.

CONSIDEREZ que les ſources & les Autheurs où eſt contenuë cette ſcience & cette doctrine, ſont les SS. Canons de l'Egliſe, les écrits des SS. Peres, mais ſur tous les autres, la ſainte Eſcriture, qui eſt proprement le Liure des Eccleſiaſtiques, où ils trouueront tout ce qui leur ſera neceſſaire, & pour eux & pour les autres, parce que dit ſainct Paul, *Omnis Scriptura diuinitùs inſpirata, vtilis eſt ad arguendum, ad corripiendum, ad erudiendum in iuſtitia.* 2. Tim. 3. 16. Et entre tous les Liures de l'Eſcriture ſainte, le Nouueau Teſtament duquel vous ne deuriez iamais omettre de lire tous les iours vn chapitre, pour vous pouuoir rendre parfait vous-meſme, comme dit ſainct Paul, & auoir dequoy inſtruire chacun par ce moyen des deuoirs de ſa condition : *Vt perfectus ſit homo Dei, ad omne opus bonum inſtructus.* Ibid. 17.

Faites-en la reſolution, ſi déja vous n'eſtes dans cette pratique, & vous en verrez l'experience. Et pour les autres, prenez encore tous les iours quelque temps pour y eſtudier, ſoit de la Theologie morale, ſoit des SS. Peres, ou autres qui vous auront eſté conſeillez, vous perſuadant que l'eſtude ne vous eſt pas moins neceſſaire que l'Oraiſon, & rempliſſez-vous le premier l'eſprit de ces veritez, & conuaincu que vous en ſerez, vous les perſuaderez aiſément aux autres.

Bibe tu primùs aquas de ciſterna tua : & apres, *Deriuentur fontes tui foras, & in plateis aquas tuas diuide.* Prou. 5. 15. & 16.

qui pigmentorum vim neſciunt, videri medici carnis erubeſcunt. *S. Greg. paſt. 1. c. 1.*

Scriptura ſacra, in nocte vitæ præſentis, quaſi quædam nobis lucerna eſt poſita. *S. Greg. paſt. 3. p. c. 25.*

Nulli Epiſcopo liceat canones, aut librum paſtoralem à B. Greg. Papa editum, ſi fieri poteſt, ignorare : in quibus ſeſe debet vnuſquiſque quaſi in quodam ſpeculo aſſiduè conſiderare. *Conc. Tur. 3. can. 3.*

Nunquam à manibus eorum, liber legis, hoc eſt Biblia, deponatur *Conc. Colo. de off. publ. & priu.*

Hæc eſt enim ſcientia ſcientiarum Angelorum ferculum Apoſtolorum gloria, Patriarcharum fiducia, Prophetarum ſpes, Martyrum corona. *S. Aug. ep. 37. ad Fr. Eremi.*

Tam doctrina quam vita clarere debet Eccleſiaſticus doctor. Nam doctrina ſine vita arrogante reddit, vita ſine doctrina inutilem facit. *Conc. Aquiſgran. Can. 2.*

Enutritus verbis fidei & bonæ doctrinæ quã aſſecutus es. 1. *Tim.* 4. 6.

XIV. MEDITATION

La troiſiéme diſpoſition, pour entrer en l'Eſtat Eccleſiaſtique,

La Vocation.

Et 1. De ſon importance en toute ſorte d'eſtat & de condition.

1. *Raisons qui prouuent cette importance.*
2. *Qu'est-ce qu'on entend par ce mot de Vocation.*
3. *Conclusion importante à tirer d'icy.*

Scio Domine quia non est hominis via eius, nec viri est vt ambulet & dirigat gressus suos. Ier. 10. 23

Il n'appartient qu'à vous, Seigneur, disoit Ieremie, de disposer de la fortune & de l'auanture des hommes, c'est à vous de nous mettre en telle condition que vostre prouidence trouuera bon, & non pas à nous de la choisir.

I. POINT.

CONSIDEREZ suiuant ces paroles, combien il est important d'estre appellé de Dieu en quelque estat que ce soit, & ne s'y porter pas de soy-mesme. 1. Parce que tout nostre bon-heur ou mal-heur dépend de cette vocation diuine, laquelle sert comme de racine & de fondement à tout l'édifice de nostre salut, & à toute la conduite de nostre vie: de sorte que comme pour iuger de la solidité, & de la durée d'vn bastiment, il faut en considerer le fondement; ainsi pour iuger de l'esperance que l'on doit auoir de se sauuer dans vne vacation; il faut voir si on y est legitimement appellé 2. Parce qu'en toute profession, la marque la plus assurée de nostre predestination, & en suite la plus grande consolation qu'on puisse posseder en cette vie, c'est d'estre dans le lieu & dans l'estat où Dieu nous veut, & cependant combien peu de personnes pensent à cette verité?

II. POINT.

Pusillum & magnum ipse fecit, & illi æqualiter cura est de omnibus. *Sap.* 6. 8. Diues & pauper obuiauerunt sibi, vtriusque operator est Dominus. *Prou.* 12. 2. Vnusquisq; proprium donum habet ex Deo, alius quidem sic, alius vero sic. 1. *Cor.* 7. 7. Si totum corpus oculus, vbi auditus? Si totum auditus, vbi odo-

CONSIDEREZ que la vocation de Dieu n'est autre chose qu'vn acte de sa diuine Prouidence, par lequel il fait connoistre aux hommes, par de certaines marques, le choix qu'il a fait d'eux pour le seruir en telle ou telle condition; car encore qu'il veüille estre seruy par toutes ses creatures, il ne veut pas neantmoins que ce soit dans la mesme condition, ny par les mesmes exercices: & partant quand il les met au monde, il fait connoistre à chacun s'il s'en rend digne, le genre de vie & la condition à laquelle il veut l'employer, attachant à cette

condition, & non à d'autres, certains moyens propres & necessaires pour y faire leur salut.

ratus? Nunc autem posuit Deus membra vnumquodque in corpore sicut voluit. 1. Cor. 12, 17. & 18.

III. POINT.

CONCLVEZ de là, combien de personnes sont en danger de leur salut, qui n'ont iamais pensé à demander ny à consulter Dieu, lors qu'il a falu entrer dans la condition où ils sont: mais qui s'y sont portez par passion, par ambition, par auarice, & enfin par toute autre voye que celle que Dieu demandoit d'eux: car comme il est necessaire, pour se bien acquitter de ses obligations en quelque estat qu'on soit, d'auoir des secours & des graces actuelles; qui peut s'imaginer que Dieu donne des secours particuliers pour nous acquitter d'vn employ qu'il ne veut pas que nous fassions, & où il ne nous appelle pas? qui est le Capitaine qui donne le casque & la cuirasse à celuy dont il ne veut pas se seruir? si nous voyons tant de desordres dans les armées, dans les charges, & enfin dans toutes les conditions seculieres, pour ne parler point encore des Ecclesiastiques, il faut les rapporter à ce defaut de vocation, comme à sa premiere source.

Fili sine consilio nihil facias, & post factum non pœnitebit: in via ruinæ non eas, & non offendes in lapides, nec credas te viæ laboriosæ, ne ponas animæ tuæ scandalū, & à domesticis tuis attende. *Eccl.* 32. 25. & 26.

Væ filii desertores, dicit Dominus, vt faceretis concilium, & non ex me, & ordiremini telam & non per spiritum meum, & adderetis peccatum super peccatum, & os meum non interrogastis. *Isa.* 20. 1. & 2.

Déplorez ce desordre si generalement répandu parmy les Chrestiens, & pour y apporter quelque remede, faites resolution d'annoncer cette verité si peu connuë au peuple, & de conseiller à tous ceux que vous pourrez, auant d'embrasser aucune condition, de faire instante priere à Dieu pour connoistre sa sainte volonté; de crainte qu'il ne leur arriue comme à Iosué, qui fut duppé par les Gabaonites, parceque, dit l'Escriture,

Propterea nolite fieri imprudentes, sed intelligentes, quæ sit voluntas Dei. *Ephes.* 5. 17.

Os Domini non interrogauerunt. Ios. 9. 14.

XV. MEDITATION

De la necessité de la Vocation, prouuée par l'authorité de l'Escriture.

1. *Que le S. Esprit a marqué cette necessité dans tous les liures de l'Escriture, conformément à la raison.*
2. *Preuues de l'ancien Testament.*
3. *Preuues du nouueau Testament.*

Ascendens Iesus in montem, vocauit ad se quos voluit ipse, & venerunt ad eum. Marc. 3. 13.

Voila la regle, que nostre-Segneur par son exemple a establie dans l'Eglise, pour n'admettre pas indifferemment toutes sortes de personnes au seruice des Autels; mais ceux qui seroient choisis de Dieu à cét effet.

I. POINT.

CONSIDEREZ que si la grace de la vocation est si importante à toute sorte d'estat & de condition, mesme seculiere, comme vous vistes hier; combien elle est plus necessaire sans comparaison à l'Estat Ecclesiastique. 1. à cause de sa hauteur & de son excellence, lequel ayant quelque chose en soy de diuin, surpasse infiniment toutes les dignitez de la terre. 2. à cause de la sainteté & des vertus éminentes, qui sont necessaires pour s'en approcher comme il faut. 3. pour les obligations tres-estroites qu'il y a d'y viure sainctement, & y trauailler sans relasche pour ceux qui y sont engagez: Et enfin pour le grand danger où on est de s'y perdre. C'est pourquoy le S. Esprit pour imprimer ce sentiment dans l'esprit des hommes, a voulu, ce semble, par cette prouidence toute particuliere, en marquer la necessité dans tous les liures de l'Escriture sainte. Et pour en voir la preuue dans l'vn & l'autre Testament;

Sacerdotium principatus est, ipso enim regno venerabilius ac maius Ne mihi narres purpuram, neque diadema neque vestes aureas, vmbræ sunt ista omnia, vernisque flosculis leuiora, &c.

Medius stat sacerdos inter Deum, & naturã humanam, illinc venientia beneficia ad nos deferens, & nostras petitiones illuc perferens, Dominum iratũ reconcilians vtrique naturæ, nos qui offendimus eripiens ex illius manibus, *S. Chrys ho 21. in illud Is.* In anno *quo mortuus est Rex Ozias.*

In terra sanctorum iniqua gessit, non videbit gloriam Domini. *Isa 26. 10.*

II. POINT.

CONSIDEREZ comme Dieu se comporte dans l'ancien Testament. Pour auoir vn peuple qui le seruist en la façon qu'il luy prescriroit, il choisit les descendans d'Abraham entre tous les peuples de la terre, comme il auoit choisi Abraham pour estre leur Pere. Des douze Tribus qui composoient tout le corps de ce peuple, il choisit celle de Leui pour en tirer les Ministres de son Tabernacle, & dans cette mesme Tribu il fait vn autre choix pour la Prétrise & pour le Pontificat en la personne d'Aaron, & dit que tout autre qui s'en ingerera, mourra de mort. Ainsi furent choisis & appellez Iosué, Gedeon, Samson, Samuël, Saül, Dauid, Salomon, sans parler de Moyse, qui se laisse appeller plus de 3. ou 4. fois, resistant tousiours à la voix manifeste de Dieu, nonobstant qu'il sceust bien

Nec enim mediocris virtus sacerdotalis est, cui cauendum non solum, ne grauioribus flagitiis sit affinis, sed ne minimis quidem. *Amb. ep. 25. ad Ver.*

Vt sit pater omnium credentium per præputium. *Rom. 4. 11.*

Te elegit Dominus Deus tuus, vt sis ei populus peculiaris de cunctis populis, qui sunt super terram. *Deut. 7. 6. Leu. 1. & 17. Num. 17.*

Quisquis externorum accesserit, occidetur. *Num. 2. 51. 3. 10. 18. 7.*

Spiritus Domini induit Gedeon. *Iud. 7. 34.*

qu'il auoit esté miraculeusement preserué de la mort, & adopté par la fille de Pharaon, pour estre vn iour le Liberateur du peuple Iuif. Voilà pour ce qui est de l'ancien Testament.

Pouuons-nous en douter ayant vne si grande foule de témoins, & autant de preuues, qu'il y a de pages dans l'Escriture? mais pour acheuer de vous conuaincre,

Cœpit spiritus Domini esse cum Samson. *Iud.* 13. 25.
Samuel, 1. *Reg.* 2. & 3.
Saül. 1. *Reg.* 9. & 10.
Dauid. 1. *Reg.* 16.
Salomon, 1. *Par.* 18.
Habentes ergo nos tantam impositam nubem testium. *Heb.* 12. 1.

III. POINT.

Voyez maintenant la mesme conduite dans le nouueau Testament. Le Pere Eternel appelle son Fils, le Fils appelle les Apostres, les Apostres ceux qui depuis leur ont succedé: saint Mathias, saint Barnabé, les 7. premiers Diacres, & tous les Saints qui les ont suiuis. Et pour en alleguer vn pour tous, l'Apostre saint Paul au commencement de toutes ses Epistres, dit, qu'il est appellé à l'Apostolat, non pas par les hommes; mais par la vocation de Dieu. Dans l'Epistre aux Galates, il marque particulierement qu'il a esté separé par le choix de Dieu, dés le ventre de sa Mere pour prêcher l'Euangile.

Filius meus es tu. *Psal.* 2. 7.
Tu es sacerdos in æternum, *Psal.* 109. 4.
Vocauit discipulos suos, & elegit duodecim ex ipsis. *Luc.* 6. 13.
Segregate mihi Saulum & Barnabam. *Act.* 13. 2.
Paulus seruus Iesu Christi, vocatus Apostolus, segregatus in Euangelium *Rom.* 1. 1.
Qui me segregauit ex vtero matris meæ, *Gal.* 1. 15.

Apres cela se peut-il rencontrer des personnes assez temeraires pour entrer en l'Estat Ecclesiastique, sans reconnoistre en eux aucune marque de Vocation? Pleurez sur cét aueuglement, & priez Dieu, qu'il en enuoye qui soient selon son cœur, pour reparer les manquemens des autres, lesquels ne s'y iettent pas d'eux mesmes; mais qui attendent la voix du Pere de famille qui leur dit,

Amice ascende superiùs. Luc. 14. 10.

XVI. MEDITATION.

De la Necessité de la Vocation.

Prise de l'exemple de Nostre-Seigneur.

1. *Pourquoy le Fils de Dieu,* non semetipsum clarificauit vt Pontifex fieret.
2. *Qu'il a pratiqué le mesme, appellant ses Apostres.*
3. *Comparaison de nous auec luy.*

Saint Paul apres auoir estably la necessité de la vocation, par ces fameuses paroles : *Nec quisquam sumit sibi honorem*, Heb. 5. 4. Et apres l'auoir confirmée par l'exemple du Souuerain Pontife de l'ancien Testament, adiouste encore celuy de Nostre-Seigneur, disant, *Sic & Christus non semetipsum clarificauit vt Pontifex fieret*, Ibid. 5. comme pour mettre cette verité hors de doute par les exemples des deux premiers chefs, & des deux grands Prestres du vieil & du nouueau Testament, Aaron & Iesus-Christ.

I. POINT.

CONSIDEREZ que le Fils de Dieu, non content d'auoir graué dans tous les Liures de l'Escriture comme auec les les rays du Soleil cette verité importante de la vocation, à ce que personne n'en pûst pretendre d'exemption, il a voulu luy mesme s'assuiettir à cette regle, & la garder exactement, ne prenant le Sacerdoce que par l'ordre de son Pere, & attendant que celuy qui le reconnoissoit pour son Fils, luy signifiast qu'il l'appelloit à cét estat par ces paroles, *Tu es Sacerdos in æternum*. Psalm. 109. 4.

Filius meus es tu *Ps.* 2. Ipse Dei hominumque mediator regnum percipere vitauit in terris, qui supernorum quoque scientiam sensumque transcendens, ante sæcula regnat in cælis. Quis enim principari hominibus tam sine culpa potuisset, quam is qui hos nimirum regeret, quos ipse creauerat? sed quia idcirco in carne apparuit, vt non solum nos per passionem redimeret, verum etiam per conuersationem doceret, exemplum se sequentibus præbens, Rex fieri noluit : ad crucis vero patibulum sponte peruenit, oblatam gloriam culminis fugit, pœnam probrosæ mortis appetiit, vt discerent membra eius, &c. S. *Greg. Past.* p. 1. c. 3.

II. POINT.

CONSIDEREZ que pour ce mesme suiet, quand il est question d'enuoyer ses Apostres, il ne les appelle point aux fonctions ausquelles il les auoit destinez, qu'il ne leur fasse entendre auparauant que luy mesme y est appellé & enuoyé, *Sicut misit me Pater, & ego mitto vos*. Ioan. 20. 21. Et afin de leur faire souuenir qu'ils tenoient de luy leur vocation, il leur dit, *Non vos me elegistis, sed ego elegi vos*. Ioan. 15. 16.

Neque enim proposita militaris dignitatis electione, si iis quibus prouincia ista demandata foret, fabro ærario, aut cerdoni, aut cuipiam id genus opificum in medium tracto, honoré huiusmodi ad illum deferrent, laudarét vtique miseri ac stolidi istius consilium, qui oblatum munus non statim detractaret, nihilque non faceret, vt ne se ipse in præsens coniiceret periculum Et si nauem quis agens amplissi-

III. POINT.

ARrestez-vous icy à considerer auec estonnement & confusion, l'exemple de Nostre-Seigneur, & sans faire de comparaison auec luy, pensez vn peu, quand vous estes entré dans l'estat Ecclesiastique, estiez-vous plus zelé que luy? desiriez vous dauantage la gloire de Dieu? auiez-vous plus grande charité? estiez-vous plus sage, plus chaste, plus sçauant, plus

plus éclairé, plus saint? Il ne s'est pourtant pas appellé soy-mesme: mais, comme dit saint Cyrille, il attendoit que son Pere l'appellast; & vous auez pensé peut-estre sans qu'il vous appellast interieurement, ny personne de sa part exterieurement, de vous presenter, de faire instance, de poursuiure & de vous procurer la Tonsure, les ordres Mineurs, & le Sousdiaconat, le Diaconat, & iusqu'au Sacerdoce: Que luy répondrez-vous? L'ignorance est criminelle, quand on n'apprend pas ce qu'on doit sçauoir. Il n'y a personne dans le monde qui s'engageant à quelque office, ne tasche d'en connoistre les obligations, & de s'acquerir la capacité que requiert cette condition: mais pour les Ordres; *Curritur passim ad sacros Ordines: & reuerenda ipsis quoque Angelicis spiritibus ministeria homines apprehendunt sine reuerentia, sine consideratione*, dit S. Bernard, *De conuers. ad Cleric. c. 29.*

mam, & quæ decem millia pondo ferat; quæque eadem remigibus suis sit instructa, ac sumptuosarũ mercium pondere onerata, me illius gubernaculo præfectum, iuberet Ægeum mare traiicere: nimirum fieret, vt ad primam statim auditionem mandatum id detrectarem, ac me siquis interrogaret: Quid ita? ne nauem submergam: vtique responderem. Itane igitur vbi pecuniæ tantum iactura subest? &c. S. *Chrys. l. 3. de sac c. 6.*

Quando excusare possit ignorantia hominem, qui se magistrum infantium, doctorem insipientium profitetur? S. *Ber. dec. sup. Ecce nos.*

Portez compassion à ceux qui y sont entrez de la sorte, & priez Dieu pour eux, qu'ils puissent par la penitence & la sainteté de vie qu'ils meneront en suite, obliger la diuine bonté à leur dire,

Vocabo non plebem meam, plebem meam. Rom. 9. 25. &, *Dicam non populo meo, populus meus es tu.* Osée. 2. 24.

XVII. MEDITATION.

De la Necessité de la Vocation

Prise de l'exemple des Saints.

1. Il ne se trouuera pas vn Saint dans l'histoire Ecclesiastique, qui se soit ingeré de luy-mesme.

2. Au contraire, ils resistoient, fuyoient, &c. comme preuue l'exemple des quatre Peres de l'Eglise.

3. Comparaison d'eux auec nous.

Paulus vocatus Apostolus Iesu-Christi, segregatus in Euangelium. Rom. 1. 1.

C'est ainsi que S. Paul parle de soy-mesme, pour monstrer que personne ne se doit introduire, ny ingerer dans les fonctions Ecclesiastiques sans vocation.

I. POINT.

Quos elegit Dominus appropinquabunt ei. *Num.* 16. Per quem accepimus gratiam & Apoſtolatum. *Rom.* 1. 5.

Tam multi, vt Epiſcopatum ſuſcipiant tenentur inuiti, perducuntur, includuntur, cuſtodiuntur. S. *Aug.* p. 184. *ad Donat.*

CONSIDEREZ comme ſur ce diuin exemplaire du Fils de Dieu ſouuerain Preſtre de la Loy nouuelle, ſe ſont comportez tous les Saints qui l'ont ſuiuy, quand il a eſté queſtion de les faire entrer dans les miniſteres de l'Egliſe ; quelles marques ils ont eu de la vocation diuine, & auec quels ſentimens d'humilité & de baſſeſſe ils en ont ſuby la charge : ſans parler des Apoſtres, & des premiers Diacres, de qui nous voyons la vocation ſi manifeſte dans l'Eſcriture. Voyez dans toute l'hiſtoire Eccleſiaſtique entre tous les SS. s'ils ont deſiré, recherché, pourſuiuy pour eſtre admis dans le Clergé, ou s'ils s'y ſont offerts d'eux-meſmes ; vous trouuerez qu'ils ont touſiours crû que c'eſtoit à Dieu ſeul à faire le choix de ſes Miniſtres, comme il n'appartient qu'à luy d'en donner la grace & l'eſprit. Ils ne faiſoient pas de difficulté d'entrer dans des Monaſteres, ſçachant que Dieu veut que chacun ſe ſauue, en faiſant penitence, qui eſt le but principal de ces ſaintes Maiſons : Mais pour l'Eſtat Eccleſiaſtique, ils craignoient touſiours de n'eſtre pas appellez de Dieu, s'ils ne voyoient quelque marque extraordinaire ; parce que cét eſtat eſtant pour la perfection des autres, & faiſant approcher les hommes plus prés de Ieſus-Chriſt, demande vne vocation toute particuliere.

II. POINT.

Reperio omnes Sanctos dinini miniſterii ingentem veluti molem formidantes. S *Cyr. Alex. hom.* 1. *de feſt. Paſch.*

Marcus Euangeliſta, Ammonius Monachus, Nilammon, fuga ſibi conſulunt, Cyprianus, Athanaſ. Martinus, Greg. Naz. Chryſoſt Fulgentius coguntur: Nicolaus Myrenſis, Alexander: Anatolius, Euſtach. Dioſcor. Iacobus Niſibenſis, Helladius: ipſe Ambr. *l.* 1. *ep.* 25. Manu iniecta. *In eius vita. c.* 7. *Et ipſe ad Valerium ſcribens*, Vis, inquit, mihi facta eſt, merito

C'EST pourquoy, bien loin de deſirer & ambitionner la Clericature, ils ont tous fuy l'ordination auec plus de ſoin & de diligence, qu'elle n'eſt maintenant recherchée auec ardeur ; les vns ſe retirant dans des cauernes, les autres ſe coupant les pouces & les oreilles, les autres demandant à Dieu la mort auec inſtance pour éuiter le Sacerdoce. Il ne faut que voir l'exemple, les paroles, les Eſcrits des quatre Peres de l'Egliſe : chacun ſçait les reſiſtances, pour ne dire les excez & les violences que fit Saint Ambroiſe, pour n'eſtre point éleu Eueſque : S. Hieroſme fut ordonné par S. Paulin, quoy qu'il fiſt proteſtation qu'on luy faiſoit violence, & qu'il menaçaſt de ne point garder les Loix Eccleſiaſtiques. Poſſidonius raconte combien S. Auguſtin verſa de larmes, quand S. Valere l'ayant ſurpris, luy impoſa les mains par force. S. Gregoire s'enfuyt

déguisé en Marchand, & se cachoit encore, voyant que Dieu le découuroit par des miracles.

Ces Peres, à vostre aduis, estoient-ils mal fondez dans leurs apprehensions, & tous ceux qui les ont imitez ? Si donc apres tant de prieres, tant de lumieres, tant de sainteté, ils n'ont osé s'approcher de ces sacrez ministeres, ou si ce n'a esté que par crainte & par violence, quelle temerité & quel aueuglement de se precipiter dans cét estat ? s'y porter & s'y presenter de soy mesme, sans auoir égard ny à l'ordre estably de Nostre-Seigneur, ny à l'exemple des Apostres, ny à ces grandes lumieres de l'Eglise, ny à l'Euangile, ny aux regles des Conciles ?

peccatorum meorum? *Ioannes Diaconus in eius vita.*

Tantum ab ambitu debet esse sepositus vt quæratur cogendus, rogatus recedat, inuitatus fugiat, sola isti suffragetur necessitas excusandi. *Leo & Auth. op. imp. l. quemquam c. de Ep. & Cl.*

Prenez garde de n'estre pas de ce nombre, de peur que le degré que vous demandez, ne soit vne occasion de vostre ruine; & si vous vous y estes engagé par ignorance de ces veritez, ne permettez pas au moins que d'autres en fassent de mesme; Et faites resolution de ne contribuer iamais à ce que quelqu'vn soit receu aux Ordres, si vous ne reconnoissez en luy vne vocation legitime, de peur d'estre fait participant, comme dit S. Paul, des pechez qu'il y pourroit commettre.

Omnia probate, quod bonum est tenete. 1. *Thess.* 5. 11.

Ne communicaueris peccatis alienis. 1. Tim. 4. 22.

XVIII. MEDITATION.

Des marques de la Vocation.

Et premierement des marques de la fausse Vocation.

1. *Deux sortes de Vocation: l'vne vraye & l'autre fausse.*
2. *Cinq ou six marques pour connoistre la fausse Vocation.*

Non respicies vultum eius, neque altitudinem staturæ eius, quoniam abieci eum. 1. Reg. 16. 7.

C'est ce que Dieu dit à Samuël, lors qu'il l'enuoya sacrer vn Roy, afin qu'il ne se laissast pas tromper par l'apparence exterieure; & c'est ce qu'on peut bien dire de ceux qui se presentent aux Ordres, lesquels quoy qu'ils ayent de belles apparen-

ces, souuent ne sont pas choisis, ny appellez de Dieu.

I. POINT.

CONSIDEREZ qu'il y a deux sortes de vocation. L'vne veritable & legitime qui vient de la part de Dieu, l'autre fausse & apparente qui vient, ou de nous-mesmes, ou de la part des hommes, ou du malin esprit, & qui nous est suggerée par l'auarice, par l'ambition, par la faineantise, ou par quelqu'autre motif interessé.

II. POINT.

CONSIDEREZ, que comme il y a des marques pour connoistre la vraye & legitime vocation, il y en a aussi pour connoistre la fausse & apparente seulement. Or ces marques sont, 1. lors que nos parens nous ayant destinez à l'Eglise, nous conduisent & nous menent par la main dans le Sanctuaire, pour décharger la famille, pour succeder à vn parent Beneficier, pour estre aydez, & assistez, &c. Car comme celuy qui n'a point d'autre foy que celle de ses parens, n'en a point, aussi celuy qui n'a point d'autre vocation au seruice des Autels que celle de ses parens, n'en a point du tout. 2. Quand on entre en l'Estat Ecclesiastique pour se soustraire de la Iurisdiction seculiere, s'exempter de tailles, de subsides, ou pour auoir simplement dequoy viure, faisant seruir par vn desordre épouuentable le ministere de IESVS-CHRIST à vne fin profane. 3. Quand on y entre pour mener vne vie oisiue & faineante, & esloignée du bruit & du soin d'vne famille, comme si l'Estat Ecclesiastique estoit vn lieu de repos, où on vécust sans peine, sans soin, & où sequestré du tracas & de l'embarras du monde, en ne faisant rien, on gagnast aisément le Ciel. 4. Quand on y entre pour viure plus à son aise, pour auoir plus de temporel, pour entretenir & augmenter son luxe, pour auoir plus grande suite, pour en faire plus grande chere, ou pour enrichir & esleuer ses parens, au moyen de quelque benefice que l'on y attend : comme s'il ne deuoit pas suffire aux Ecclesiastiques, de ne pas quitter leur patrimonie pour receuoir la grace de l'Ordre, que les Chrestiens abandonoient autrefois pour faire place à la grace du Baptesme ; mais que pour le receuoir ils trouuent dauantage de biens, & que ce soit pour cela qu'ils

Vniuersos siquidem in Ordinibus Ecclesiasticis constitutos, honorem quærentes proprium, & diuitias seu corporis voluptates, postremo quæ sua sūt, non quæ Iesu Christi, manifestè prorsus & indubitāter, non eaque à Deo est gratia, sed quæ omnium radix malorum est, cupiditas introducit. *S. Ber. decl. super Ecce nos rel.*

Indignum est dare Deo quod dedignatur homo. *S. Hier. com. in 1. Mal.*

Hæreditate possideamus sanctuarium Dei. *Ps. 82. 12.*

Scholares pueri & impuberes adolescentuli, ob sanguinis dignitatem promouentur ad Ecclesiasticas dignitates, & de sub ferula transferuntur ad principandum Presbyteris; dum huic paruulo aut forsitan nec dum nato Ecclesiastica beneficia, prouida sane iam parentum sollicitudo parat. Hunc nos inquientes illi vel illi tradamus Episcopo, vt ditemur de bonis Domini, nec in tot liberos nostra diuidatur hæreditas. *S. Bern. super Ecce nos.*

Qui non iudicii sæcularis fugiendi fraude. *Conc Tr. sess. 25. c 4. sub. fin.*

Tanquam non virtutis exemplum, sed victus parandi occasionem & subsidium, hunc Ordinem esse iudicantes. *S. Greg. Naz. or. 1.*

Si quis Ordines eo quærit animo, eoque intuitu, vt huius vitæ habeat necessaria, euāgelizat vt manducet, peruerso nimis ordine cælestib' terrena mercatur. *S. Bern vbi sup.*

Obsecro te, & repetēs iterum, iterumq; monebo, ne officium clericatus genus antiquæ militiæ putes. i. ne lu-

s'y presentent. 5. Quand on y entre apres vne vie toute soüillée de crimes, comme pour y faire penitence ; car on la doit auoir faite auparauant. 6. Enfin quand on se fait Ecclesiastique pour estre plus honoré, pour auoir les preseances & les dignitez de l'Eglise, *Purum enim esse Clericum erubescitur in Ecclesia*, dit S. Bernard, *seque viles æstimant & inglorios, si quocumque eminentiori loco non fuerint sublimati :* Matth. 23. 5. Semblables en cela aux Pharisiens, *Qui amant primos accubitus in cœnis, & cathedras in Synagogis, qui glorificant se captantes fauorem humanum vt Pontifices fiant*, au lieu que IESVS-CHRIST, *Exinaniuit semetipsum, sicque per humilitatem, & crucem declaratus est Pontifex.*

Examinez-vous, si quelqu'vne de toutes ces marques ou de ces motifs interessez, ne s'est pas trouuée dans vostre entrée en l'Estat Ecclesiastique, afin d'y renoncer presentement, de rectifier vostre intention, & de vous resoudre à faire tout le contraire de ce qui vous y auoit porté : par exemple si la faineantise, trauailler fortement ; si l'ambition, viure pauurement, &c. Mais en cette discussion ne vous flatez point, comme la pluspart qui s'imaginent que pourueu qu'on ayt l'esprit de dresser son intention, & qu'on tasche de se persuader que c'est purement pour la gloire de Dieu, c'est assez pour demeurer en asseurance de sa vocation : vous pouuez bien tromper l'Eglise, qui ne iuge que de l'exterieur, mais vous ne pouuez pas tromper Dieu,

Neque enim secundum intuitum hominum ego iudico ; homo videt ea quæ parent, Dominus autem intuetur cor. 1. Reg. 16. 7.

cra sæculi in Christi quęras militia : ne plus habeas quam quando Clericus esse cœpisti. & dicatur tibi, cleri eorum non proderũt eis, Nõnulli enim sunt ditiores monachi, quam fuerunt sæculares, & Clerici qui possideant opes sub Christo paupere, quas sub locuplete, & fallace diabolo non habuerant, vt suspiret eos Ecclesia diuites, quos tenuit ante mendicos. *S. Hier. ep. ad Nepot.*

Honorati incedere volunt, delectari & superbire, & huic sæculo per omnia conformari. *Bern. Ep. 4. ad Henr. Senon.*

Nonnulla quoq; bona opera animo proponunt, & quamuis hoc intentione elationis appetant, operatos tamen se magna pertractant, sicque vt aliud in imis intentio supprimat, aliud tractantis animo superficies cogitationis ostendat. *S. Greg. past. 1. c. 9.*

XIX. MEDITATION.

Des marques de la veritable & legitime Vocation.

Premiere marque.

Estre appellé par son Euesque.

1. Deux sortes de vocation, ordinaire & extraordinaire.

2. Entre les marques ordinaires, la premiere & la plus inuiolablement obseruée dans l'Eglise, est d'estre appellé de

ſon Eueſque.

3. *Combien eſt contraire la voye que tiennent aujourd'huy la pluſpart pour entrer dans l'Egliſe.*

Dixit dominus vineæ, procuratori ſuo: Voca operarios. Matth. 20. 8.

Ce Seigneur, c'eſt IESVS-CHRIST, la vigne c'eſt ſon Egliſe, le Procureur c'eſt l'Eueſque, les ouuriers ſont les Eccleſiaſtiques, qui doiuent eſtre appellez de IESVS-CHRIST à l'Egliſe par l'organe de l'Eueſque.

I. POINT.

Secundum præcedentes in te prophetias. 1. *Tim*, 1, 18.

CONSIDEREZ que Dieu appellant quelqu'vn à l'Eſtat Eccleſiaſtique, ſe ſert de deux ſortes de marques, pour luy faire connoiſtre ſa volonté, les vnes ſont extraordinaires comme les Propheties, les miracles, les prodiges, qui ont paru en l'ordination de quantité de Saints, par exemple d'Aaron, de Saint Paul, Saint Timothée, S. Ambroiſe qui fut nommé par vn enfant, Saint Gregoire découuert par vne colomne de feu, Saint Nicolas, Saint Nicetius & beaucoup d'autres, Dieu voulant par ce moyen les authoriſer dauantage parmy les peuples, tirer d'eux quelque ſeruice extraordinaire, & leur donner plus de confiance en ſa grace parmy les difficultez : Les autres ſont ordinaires, eſtablies pour maintenir l'ordre, & s'accommoder ſuauement à la nature des choſes differentes, pourtant ſelon les temps & les aages de l'Egliſe.

Diſponit omnia ſuauiter. *Sap.* 8. 1.

II. POINT.

Qui iudicio ſui Epiſcopi ſit vtilis, aut neceſſarius ſuis Eccleſiis. *Conc. Tr. ſeſſ.* 13, *de ref.* 2, 16, *in princ.*

CONSIDEREZ, qu'entre les marques ordinaires, la 1. & principale que nous voyons plus inuiolablemẽt obſeruée dans l'Egliſe, c'eſtoit autrefois d'y eſtre appellé de ſon propre Eueſque, non par intereſt & affection charnelle; mais en veuë de ſes merites & de la neceſſité ou vtilité de l'Egliſe: car encores que l'Eueſque qui nous appelle, ne nous donne pas la vocation; mais la ſuppoſe (comme le Parlement ne me donne pas droict ſur les biens qu'il m'adiuge par Arreſt; mais interprete ſimplement le droict que i'y auois, & declare qu'ils

m'appartiennent (neantmoins l'Euesque est la voix exterieure, l'interprete & le truchement dont Dieu se sert, pour nous faire entendre les desseins qu'il a sur nous. C'est la regle qui a esté obseruée fort long-temps, & que le S. Concile de Trente auoit eu dessein de remettre en vigueur en instituant des Seminaires : Ainsi voyons-nous que le Pere Eternel a appellé son Fils, le Fils a appellé les Apostres, les Apostres ont appellé ceux qui leur ont succedé du depuis Ainsi fut faite l'élection de S. Matthias. Ainsi furent appellez les 7. Diacres, & depuis S. Paul appelle Timothée & Tite : S. Pierre appelle S. Clement, S. Lin, & ceux qu'il vouloit enuoyer par les Prouinces. Et ainsi par la Vocation, comme par vn canal, dont la source est dans le sein du Pere, se transmettent à ceux qui sont appellez les richesses & les thresors dont ils doiuent faire part à leurs peuples.

Tu es sacerdos in æternum. *Psal.* 109. 4.
Venite faciam vos fieri piscatores hominum. *Matth.* 4. 19.
Non vos me elegistis, sed ego elegi vos. *Ioan.* 15. 16.
Tu Domine qui corda nosti omnium, ostende quem elegeris. *Act.* 1. 24.
Considerate viros boni testimonij, &c. Et elegerunt Stephanum, virum plenum fide, & Spiritu S. & Philippum, &c. *Act.* 6. 3. & 5.

III. POINT.

CONSIDEREZ combien est contraire maintenant la voye que la plusspart tiennent pour aller aux Ordres, à cette ancienne tradition. N'est-il pas vray de dire que les fideles appellent plustost l'Euesque qu'ils ne sont appellez de luy? Et que bien loin d'estre forcez par luy, ils l'engagent, pour ainsi dire, à les faire Clercs & Ministres de l'Eglise, & en suite Prestres? Il est vray que cette sorte d'assomption n'est plus en vsage ; mais au moins si l'Eglise tolere le contraire, & vous permet de vous presenter à l'Euesque, elle vous fait assez entendre par là auec quelle crainte, quel tremblement & quelles dispositions vous deuez vous en approcher.

S. Cyp. de Corn. sic loquitur. Episcopatum ipsum nec postulauit, nec voluit, nec vt cæteri, quos arrogantiæ, & superbiæ suę tumor inflat, inuasit : sed quietus & modestus, & quales esse consueuerunt, qui ad hunc locum diuinitus eliguntur, & pro pudore virginalis conscientiæ suæ, & pro humilitate ingenitæ sibi, & custoditæ verecundiæ, non vt quidam vim fecit, vt Episcopus fieret, sed ipse vim passus est, vt Episcopatum coactus exciperet. *Ep. 52. ad Anton.*

Certes, si l'Apostre demande vne si grande épreuue de nous pour vne seule Communion au Corps du Fils de Dieu, combien plus grande la demandera-il (principalement s'il s'agit du Sacerdoce) pour entrer dans la Communion, pour le dire ainsi, & dans la participation de la puissance Sacerdotale & Iudiciaire de Iesus-Christ, qui est celle qui produit son corps sur l'Autel, auquel on a tant de crainte de communier indignement?

Videte vocationem vestram, ait vocatus Apostolus, consideremus & nos an vocati venerimus & vocati à Deo, cuius nimirum hęc vocatio est. *S. Ber. super Ecce nos.*

Probet itaque seipsum. 1. Cor. 11. 28.

XX. MEDITATION

Autres marques de la Vocation legitime.

1. Vn autre que l'Euesque peut nous declarer la Vocation de Dieu ; c'est pourquoy comme cette voye n'est plus gueres en vsage.

2. Quelles sont les autres marques pour connoistre si on est appellé.

3. Ce qu'il faut faire pour n'y estre pas trompé.

Domine, si tu es, iube me venire ad te super aquas, Matth. 14. 28.

C'est ce que nous deuons dire auec S. Pierre à Nostre-Seigneur, quand nous nous sentons poussez d'entrer dans l'Estat Ecclesiastique, afin qu'il luy plaise nous faire connoistre par des marques veritables, si c'est luy veritablement qui nous y appelle.

I. POINT.

CONSIDEREZ qu'encore qu'estre appellé par son propre Euesque, qui est comme la bouche de l'Eglise & l'Interprete des volontez de Dieu au fait de ses Ministres, ce soit la meilleure voye comme vous auez veu, & la plus asseurée pour entrer dans l'Estat Ecclesiastique, neantmoins comme elle n'est plus en pratique depuis desia plusieurs siecles, il y a certaines marques par lesquelles on peut probablement connoistre si on est legitimement appellé ; car encores que ce soit vne verité de foy qu'il faille estre appellé de Dieu, il n'est pas toutesfois specifié que la declaration n'en puisse estre faite par autre que par l'Euesque.

II. POINT.

Dixit quidam ad illũ, Sequar te quocunque ieris. Dixit illi Iesus ; Vulpes foueas habent, &c. ait autem ad alterum; Sequere me: Vade & annuntia regnum Dei. *Luc. 9. 57.*

CONSIDEREZ que la 1. de ces marques, c'est l'inclination que Dieu donne, par exemple, à certaines personnes dés leurs tendres années, à d'autres vn fort long-temps durant, auec vne haute estime & sentiment qu'il leur imprime de cét estat, & vn grand zele de ses fonctions, qui est le moyen

le plus connaturel & le plus ſuaue, dont il ſe ſert ordinairement pour acheminer les creatures à leurs fins : inclination pourtant qui doit eſtre bien reglée, bien ferme, bien conſtante, & deſintereſſée ; car faute de ces conditions, nous en voyons dans l'Euangile, leſquels ayant volonté de ſuiure Noſtre-Seigneur & le luy demandant, n'y furent pas receus.

La ſeconde, c'eſt la pure intention qu'on a de ſeruir Dieu en cét eſtat, & d'y procurer ſelon ſes forces le ſalut du prochain. La 3. c'eſt quand on a beaucoup de reſpect & d'affection pour la diſcipline Eccleſiaſtique. Et la 4. quand outre l'aptitude & les diſpoſitions de la nature, comme du corps & de l'eſprit, on a encore les qualitez requiſes pour s'acquitter dignement des fonctions de cét eſtat, comme la ſainteté, la bonne renommée, le zele, le courage, le mépris des richeſſes & de l'honneur, l'affection au trauail, la ſcience, la prudence, la modeſtie, la chaſteté au moins en quelque degré, auec deſir de s'y perfectionner.

Voilà les marques, par leſquelles on peut diſcerner les bonnes d'auec les mauuaiſes vocations. Mais pour connoiſtre ſi on les a en effect,

Cuius enim finis malus eſt, ipſum quoque malum eſt. *Boetius.*

Quis enim volens turrim ædificare, nõ prius ſedens cõputat ſumptus, qui neceſſarii ſunt ad perficiendum : ne poſteaquam poſuerit fundamentum, & non potuerit perficere, omnes incipiant illudere ei dicentes : quia hic homo cœpit ædificare, & non potuit conſummare. *Luc.* 14. 18. *& ſeq.*

III. POINT.

COMME il arriue ſouuent qu'en noſtre propre cauſe nous y ſommes aueugles, il faut 1. s'addreſſer à Dieu pour connoître ſa volonté, ſe retirer à ce ſuiet quelque eſpace de temps, comme fit Noſtre-Seigneur au deſert, auant la vocation de ſes Apoſtres, pour faire inſtante priere, purifier ſa conſcience par vne bonne Confeſſion generale, & apres tout cela demeurer encore indifferent, iuſques à ce que nous ſoyons déterminez à embraſſer cét eſtat, principalement par ceux qui ont quelque ſuperiorité à noſtre égard en l'Egliſe ; ou ſi nous n'en pouuons auoir que difficilement l'accez, par vne perſonne Eccleſiaſtique, prudente, deſintereſſée, & zelée pour la diſcipline de l'Egliſe (marquez bien toutes ces qualitez) que nous deuons conſulter pour ce ſuiet, & luy donner connoiſſance de tout noſtre interieur : laquelle en ce cas ſuppléera à leurs defauts & à celuy de l'Eueſque, & nous ſeruira d'interprete & de truchement pour nous manifeſter la volonté de Dieu ſur nous. C'eſt pour cette meſme raiſon que le Concile de Trente pour ſuppléer à cette ſorte d'aſſomption qui ſe fai-

Exiit in montem orare, & erat pernoctans in oratione Dei. Et cum dies factus eſſet, vocauit diſcipulos ſuos & elegit duodecim ex ipſis quos & Apoſtolus nominauit. *Luc.* 6. 12. *&* 13.

In diuina voluntate indaganda, neceſſarium eſt nos ita comparare, vt noſtra omnis voluntas ceſſet, & in neutram partem magis vergat : nam cum ea ab omni affectu purgata ac mundata fuerit, apta eſt ad diuinum inſtinctum percipiendum. *S. Climac. de fuga inanis vitæ.*

Quando mũdi ſapientia maledicta ſupplantat, & conceptum in eis extinguit ſpiritum, quem voluerat Dominus vehementer accendi : Noli præcipitanter agere, diu conſidera, diligentius intuere : magnum eſt quod proponis, & opus habes multa deliberatione : experire quid poſſis, amicos conſule, ne poſt factum pœnitere

soit anciennement par l'Euesque, ordonne que ceux qui aspirent au Sacerdoce, se mettent sous la direction & obeïssance des SS. & anciens Prestres pour suiure leur conseil, obeyr à leur voix, & estre choisis & presentez par eux au nom de l'Eglise.

contingat. S. Ber. in decl. super Ecce nos. Quæri namque magis quam quærere debueras. Idem.

Quelle consolation à ceux qui y sont entrez de la sorte! & quel suiet de crainte pour ceux qui ont pris vn chemin tout contraire! Faites donc resolution de ne iamais y entrer, qu'auec ces dispositions, & sur tout par l'aduis & la direction d'autruy; car c'est le chemin le plus seur. Ainsi S. Paul fut enuoyé à Ananias, quand Dieu luy dit, *Surge ingredere ciuitatem, & ibi dicetur tibi quid te oporteat facere.* Act. 9. 7.

XXI. MEDITATION.

En quoy consiste la pureté d'intention qu'il faut auoir pour entrer en l'Estat Ecclesiastique, & de quels motifs nous y deuons estre portez.

1. *L'importance qu'il y a d'épurer ses intentions entrant dans l'Estat Ecclesiastique.*
2. *Quelles doiuent estre les bonnes intentions.*
3. *Reflexion sur nous-mesmes.*

Nemo potest duobus dominis seruire. Matth. 6. 24.

Comme l'Estat Ecclesiastique est vn estat de seruitude, estant d'ailleurs impossible de seruir à deux Maistres: Les Clercs ne doiuent auoir autre intention en y entrant, que de rendre seruice à Dieu & à son Eglise.

Filius hominis non venit ministrari, sed ministrare. Matth. 20. 28.

I. POINT.

CONSIDEREZ que s'il est important d'épurer ses intentions dans la conduite de la vie, c'est principalement lors qu'il est question d'entrer en l'estat Ecclesiastique. Et la raison de cela est, 1. parce que nous faisons souuent, dit S. Gregoire, monter sur la surface de l'imagination tout le contraire de ce qui est caché au fond du cœur, tant nous sommes ingenieux à nous tromper nous-mesmes, nous faisant accroire que c'est purement pour la gloire de Dieu que nous

Non dominamur fidei vestræ. 1. Cor. 1. 23. Nos serui vestri per Christum. 2. Cor. 4. 5. Si oculus tuus fuerit simplex, totum corpus tuum lucidum erit: si autem oculus tuus fuerit nequam, totum corpus tuum tenebrosum erit. Mat. 6. 22. & 23. Oculus noster intentio est: quæ si recta fuerit

embraſſons cét eſtat, quoy qu'en effect noſtre intereſt ſoit le premier mobile qui nous y porte. 2. Parce que, comme d'vne ſource infectée, il n'en peut ſortir rien de purifié, noſtre nature eſtant ſi corrompuë, il y a touſiours à craindre, quelque bonne intention que nous taſchions d'auoir, qu'il n'y ayt quelque orgueil ſecret, ou quelque cupidité cachée ſous ces belles apparences.

& ſimplex, opera noſtra munda facit; Deoque placentia: ſi verò appetitu rerum téporalium inquinatur, ipſum quoque opus ea intentione ſuſceptum ſordeſcit. *S. Aug. de ſer. Dom in monte.*

Lippientes oculi ſolét lucernas videre numeroſas, ſimplex oculus & purus, ſimplicia intuetur & pura. *S. Hier. in c. 6. Matth.*

II. POINT.

CONSIDEREZ quelles doiuent eſtre donc les intentions & les motifs de ceux qui ſe diſpoſent aux Ordres. Vous auez deſia veu que ce ne deuoit eſtre, ny la vanité, ny l'auarice, ny les plaiſirs ſenſuels, qui ſont les trois generales tentations des Eccleſiaſtiques, dont ſe ſert le malin eſprit pour y en appeller pluſieurs, & les éleuer ſur le pinacle du Temple, pour les precipiter en leur ruine: mais que ce doit eſtre purement pour rendre ſeruice à Dieu & à l'Egliſe. Or pour connoiſtre cette fin encore plus en détail, & dans toute ſon eſtenduë, & voir ſi vous l'auez bien imprimée,

Nam ſæpe ſibi de ſe mens ipſa mentitur, & fingit ſe de bono opere amare quod nō amat, & de mundi gloria nō amare quod amat. *S. Greg. Paſt. p.* 1 *c.* 9.

Vt fidelem Deo cultum præſtent. *Conc. Trid.*

III. POINT.

CONSIDEREZ par forme de reflexion ſur vous meſme & examinez vous, ſi vous faiſant Eccleſiaſtique, vous auez vn grand deſir de faire voſtre ſalut, ſi vous eſtes porté d'vn zele Chreſtien à ſuiure la loy Euangelique, à prendre l'eſprit de pauureté, à fuyr toute auarice, à porter les iniures auec ioye, à viure en humilité & penitence, à porter la Croix auec Noſtre Seigneur & le ſuiure dans le chemin eſtroit de ſon Euangile; ſi vous eſtes zelé à procurer la gloire de Dieu & le ſalut du prochain, à exercer auec pieté & eſtime les moindres fonctions Eccleſiaſtiques; ſi vous auez deſſein de donner chaque iour quelque temps à la Meditation, ſi vous reſſentez vn amour de la pureté & chaſteté: ſi enfin vous ſentez vn puiſſant inſtinct de renoncer au monde & à toutes ſes vanitez; de viure comme vn anathême au regard des creatures, & comme vne choſe conſacrée vniquement à Dieu.

Qui ea intentione gradus Eccleſiaſticos & miniſteria ſanctuarii quærit, imo quæritur, & ſine curis ſeculi in ſanctimonia cordis & corporis viuit illuminandus accedat ad Dominum, & ſuam pariter ac proximorum operetur ſalutem, orationis ſtudio dedicatus & verbo prædicationis. *S. Bern. decl. ſuper ecce nos.*

Nec enim negligendam gratiam, nobis Dominus dedit, ſed fideliter exercendam tribuit. *Alex.*

Voilà les marques d'vne ſaincte vocation, & les motifs qu'il faut auoir: *Iugez-vous maintenant vous-meſme* & confondez-vous, ſi vous reconnoiſſez y auoir manqué, faiſant reſolution de vous en corriger, & d'en faire penitence: car c'eſt là la ſeule voye & l'vnique moyen de ſalut qui vous reſte: Et ſi vous

n'estes pas encore engagé dans les Ordres, pensez-y serieusement plus d'vne fois, & sans vous flater : & si on iuge que vous ayez ces dispositions, pour lors vous pourrez en toute humilité vous presenter à l'Euesque, & luy dire auec le Prophete Isaye;

Ecce ego, mitte me. Isa. 6. 8.

XXII. MEDITATION.

Autre marque fondamentale de la Vocation, & supposée à toutes les autres, qui est d'auoir l'esprit Ecclesiastique.

1. *Combien il est necessaire d'auoir l'esprit Ecclesiastique.*
2. *Qu'est-ce que cét esprit Ecclesiastique.*
3. *Les marques de cét esprit.*

Ecce puer meus, quem elegi; ponam Spiritum meum super eum. Isa. 42. 1. Matt. 12. 18.

Voilà mon Fils bien-aimé, dit le Pere Eternel, à qui ie communiqueray mon esprit pour marque que ie l'ay veritablement choisi & appellé au Sacerdoce.

I. POINT.

Secundum regulam mensuræ qua mensus est nobis Deus, 2. Cor. 10. 13.

CONSIDEREZ, suiuant le modele qui vous a esté proposé à l'abord de ces Meditations Ecclesiastiques, que la meilleure marque & le plus infaillible témoignage que l'on puisse auoir de sa vocation à l'estat Ecclesiastique, c'est de regarder si on l'estime beaucoup, si l'on en fait volontiers les fonctions, si on y prend plaisir : Car comme Dieu ne donne iamais l'esprit particulier d'aucune condition, qu'à ceux qu'il y appelle : Il s'ensuit que si nous remarquons en nous l'esprit de nostre estat, que nous appellons à ce suiet Clerical ou Ecclesiastique, nous pourrons fauorablement conclure que nous y sommes legitimement appellez. Or pour mieux entendre cette verité,

II. POINT.

CONSIDEREZ que l'esprit Clerical ou Ecclesiastique n'est autre chose qu'vne grace abondante, ou vne certaine vertu de l'esprit de Dieu, receuë en plenitude dans l'Ordination, au moyen de laquelle nous faisons auec affection, facilité, volontiers, & auec adresse les fonctions de l'Estat Ecclesiastique. Vertu si necessaire, que sans elle nous ne sommes que des ombres & des fantosmes d'Ecclesiastiques, ny ne pouuons seulement en porter le nom; Et c'est ainsi qu'autresfois Dieu commandant à Moyse de choisir Septante des plus auisez d'entre les Israëlites pour iuger le peuple auec luy, dit, *Auferam de spiritu tuo*, qu'il auoit receu auec plenitude, *tradamque eis, vt sustentent tecum onus populi*. Num. 11. 17. Et luy ayant encore ordonné ailleurs, de bastir le Tabernacle, il donna vne adresse toute particuliere pour en faire toutes les vstenciles à vn nommé Beseleel. Et c'est en veuë de cette necessité que l'Eglise demande cét esprit, dans la premiere Oraison pour les Tonsurez; *Vt donet illis Spiritum sanctum*.

Ecce vocaui ex nomine Beseleel, & impleui eum spiritu Dei, sapientia & intelligentia, & scientia in omni opere. *Exod.* 31. 2. & 3.

III. POINT.

CONSIDEREZ quelles sont les marques de cét esprit. La 1. c'est d'auoir vn grand sentiment de l'Estat Ecclesiastique, voire de ses moindres degrez, faisant plus de cas, mesme de la Tonsure, que des plus hautes dignitez du monde. La 2. de porter volontiers les marques de sa condition, par exemple la soutanne, les cheueux courts, &c. La 3. d'en faire volontiers les fonctions, iusques aux moindres, comme de porter vn chandelier, seruir à vne Messe, s'en estimant tousiours indigne. La 4. c'est d'auoir vn grand zele de la discipline Ecclesiastique, & de son restablissement, y contribuant de nostre costé en ce qui sera de nostre possible, par le bon exemple, les exhortations, & autres semblables moyens.

Examinez-vous maintenant sur ces marques, & si vous les connoissez en vous, remerciez-en Dieu; car c'est vn témoignage que vous estes bien appellé : Mais si vous ne les auez pas, il y a bien à craindre pour vous : car comme il est vray de dire de tous les Chrestiens, que qui n'a point l'esprit de I. Christ, n'est pas veritablement Chrestien : si vous n'auez aussi l'esprit Ecclesiastique, qui consiste en ces marques, c'est en

Si quis Spiritum Christi non habet, hic non est eius. *Rom.* 8. 9.

vain que vous en portez le nom. Et ces paroles de Nostre-Seigneur s'effectueront en vous, dont il menaçoit autres-fois les Pharisiens, *Omnis plantatio quam non plantauerit Pater meus cælestis, eradicabitur.* Matt. 15. 10.

XXIII. MEDITATION.

Des empeschemens à l'esprit Ecclesiastique.

Et les moyens de l'acquerir.

1. Le grand empeschement à l'esprit Ecclesiastique, est l'esprit mondain.
2. En quoy consiste cét esprit du monde.
3. Moyens d'acquerir & conseruer l'esprit Ecclesiastique.

Ego rogabo Patrem & alium Paraclitum dabit vobis, quem mundus non potest accipere, quia non videt eum, nec scit eum. Ioan. 13. 16. & 17.

I. POINT.

CONSIDEREZ suiuant ces paroles, que le plus grand & l'vnique empeschement à l'esprit Ecclesiastique, c'est l'esprit mondain; car encore que cela s'entende à la lettre, de la troisiéme Personne de la sainte Trinité, neantmoins comme l'esprit Ecclesiastique est vne abondante participation de ses graces, on peut dire que ce qui est contraire à l'Esprit diuin, est contraire à l'Esprit Ecclesiastique, qui est vne participation de cét Esprit diuin.

II. POINT.

Omne quod in mundo est, aut est concupiscentia carnis, aut concupiscentia oculorum, aut superbia vitæ. 1. *Ioan.* 2. 16. Recedite à tabernaculis impiorum, & nolite tangere quę ad eos pertinent, ne inuoluamini in peccatis eorum. *Num* 16. 26. Nolite conformari huic sæculo. *Rom.* 12. 1

CONSIDEREZ en quoy consiste cét esprit mondain. Saint Iean nous apprend que cét Esprit du monde n'est autre chose, que la concupiscence de la chair, la concupiscence des yeux, & la superbe de la vie. Et partant qui veut acquerir l'esprit Ecclesiastique, doit premierement s'éloigner de ces trois concupiscences, c'est à dire, de l'amour déreglé des richesses, des plaisirs & des honneurs, qui sont la source de tous les maux qui sont au monde, & suiure les vertus contraires; sçauoir, la mortification, se priuant d'estre bien vestu, traité, couché,

meublé, de voir les compagnies mondaines : la pauureté ſe contentant des choſes neceſſaires, ne pourſuiuant pas les Benefices auec paſſion, ny par procés, ny autres voyes encore moins legitimes, ne ſe ſeruant des biens de la terre qu'en paſſant, & comme dit l'Apoſtre, ſans les poſſeder. Et enfin, l'humilité, ne pourſuiuant point les charges, les dignitez & les honneurs, ſoit ſeculiers, ſoit Eccleſiaſtiques, mais ſouffrant volontiers les deshonneurs, les iniures & les mépris.

Habentes alimenta, & quibus tegamur, his contenti ſimus. 1 *Tim.* 6. 8.

Pro terrena gleba innumeras excitatis lites *S. Chryſ. hom. 10. in 1. Tim.*

Qui hoc mundo vtuntur, tanquam non vtantur. 1. *Cor.* 7. 31.

Voyez iuſqu'à quel point de perfection & de dégagement monte cét eſprit Eccleſiaſtique, examinez quelle affection vous auez pour vos commoditez & ſatisfactions naturelles; n'eſt-il pas vray que tout voſtre ſoin & voſtre eſtude iuſques à preſent, n'ont eſté que de vous mettre à voſtre ayſe, & hors de la neceſſité ? mais n'eſt-ce point peut-eſtre là le motif qui vous a porté à l'Egliſe ? ſi cela eſt, renoncez y à l'heure meſme, & en demandez pardon à Dieu. Et pour

Videmus nunc omnē Eccleſiaſticum zelum feruere ſola pro dignitate tuenda : vel diuitiis conquirendis, honori totum datur, ſanctitati nihil aut parum. *S. Bern. l. 4. de Conſ. c. 2.*

Nihil non faciunt, ad gratiam dormire cupiunt, velut ad quietem accedunt ad negotium. *S. Chryſ. hom. 3. in Act.*

III. POINT.

CONSIDEREZ les moyens d'acquerir & de conſeruer l'eſprit Eccleſiaſtique, ſans lequel nous ne ſommes proprement que des idoles. 1. C'eſt la priere, rapportant à cela toutes celles que vous faites d'obligation & de deuotion. 2. Faire ſouuent l'exercice de ſes fonctions; car les habitudes ſe contractent par les actes de meſme eſpece, pourueu que l'on les faſſe auec attention. 3. Conuerſer auec les bons Eccleſiaſtiques, comme Saül deuint Prophete auec les Prophetes. Enfin lire les Vies des ſaints Eccleſiaſtiques, ſur tout de ceux de noſtre temps, pour leur auoir deuotion.

Dabit ſpiritum bonū petentibus ſe. *Luc.* 11. 14.

Cum ſancto ſanctus eris. *Pſ.* 17. 25.

Etiam Saül inter Prophetas. 1. *Reg.* 10. 11.

Mementote præpoſitorum veſtrorum, qui vobis locuti ſunt verbum Dei, quorum intuentes exitum conuerſationis, imitamini fidem. Hebr. 13. 17.

XXIV. MEDITATION.

Ce qui empeſche de reconnoiſtre, & de bien iuger de noſtre Vocation à l'Eſtat Eccleſiaſtique.

1. Le 1. empeschement, l'engagement dans vn Benefice, ou l'esperance d'en auoir bien-tost.
2. Le 2. le desir violent d'estre Ecclesiastique à quelque prix que ce soit.
3. L'indignation de Dieu pour les pechez du peuple, ou pour ceux mesme des Ecclesiastiques.

Quis cæcus nisi seruus meus? & surdus nisi ad quem nuntios meos misi? Isa. 42. 16.

I. POINT.

Per diem incurrent tenebras, & quasi in nocte, sic palpabunt in meridie. *Iob.* 5.1. Excæca cor populi huius, & aures eius aggraua & oculos eius claude, ne forte videat oculis suis, &c. & conuertatur & sanem eum. *Isa.* 6. 10. Plena est ambitiosis Ecclesia, non est iam quod exhorreat in studiis, & molitionibus ambitionis, non plusquam spelunca latronum spoliis viatorum. *S. Bern. l.* 1. *de Consid. c.* 10.

CONSIDEREZ qu'entre les empeschemens, qui font que l'on ne peut sainement iuger de sa vocation à l'Estat Ecclesiastique, il y en a trois principaux. Le 1. c'est l'engagement dans quelque Benefice, ou l'esperance d'en posseder vn iour, qui fait que dans le plus grand iour, c'est à dire, au milieu des connoissances les plus claires qu'ils peuuent auoir, ou par la lecture, ou autrement des veritez Ecclesiastiques, ils demeurent dans l'insensibilité, & dans l'aueuglement. C'est ce malheureux estat dont l'Euesque prie Dieu de nous deliurer dés la Tonsure, *Vt ab omni cæcitate spirituali & humana oculos eorum aperiat*, & que nous voyons répandu sur l'esprit de la plusspart des Clercs, qui les tient non seulement en asseurance, pour les benefices qu'ils ont desia; mais qui les porte auec tant d'ardeur & d'empressement à en poursuiure tous les iours des nouueaux.

Ne peut-on pas dire de ces mal-heureux Clercs, qu'en voyant ils ne voyent pas, qu'en écoutant ils n'entendent point, & qu'ils sont dans les tenebres, tout éclairez qu'ils pensent estre d'ailleurs?

II. POINT.

Videntes non vident, & audientes non intelligunt. *Mat.* 13.13. Species decepit te. *Dan.* 13.56. Sibi enim ipsi mens ipsa sæpe de se mentitur, & fingit de bono opere amare quod non amat, & de mundi gloria nõ amare quod amat. *S. Greg l. 1 past.* In quibus Deus huius sæculi excæcauit mentes, 2. *Cor.* 4. 4.

LE 2. empeschement, c'est le desir violent, & la volonté arrestée d'estre Ecclesiastique, à quelque prix que ce soit: ce qui ne peut venir que du peu de sentiment que l'on a de son salut, ou d'vn amour propre tres-subtil, qui nous faisant voir les choses qui sont en nous & hors de nous, d'vne façon trompeuse, nous fait croire que nous auons, par exemple, de tres-bonnes intentions, que nous serions vtiles à l'Eglise: en vn mot, que nous y sommes veritablement appellez.

Helas

Helas! combien y en a-il de ceux-là, à qui cette Idole que saint Paul appelle le Dieu du siecle, a creué les yeux pour ne pas connoistre des veritez si claires, ou s'ils les connoissent, pour les mépriser, les contredire, ou s'en mocquer?

III. POINT.

LA troisiéme chose, qui empesche de iuger sainement de sa Vocation, c'est l'indignation de Dieu pour les pechez passez des Ecclesiastiques qui s'en veulent approcher, qui respand, dit saint Augustin, des tenebres penales pour punir les conuoitises illicites, que nous nourrissons dans nostre cœur, & que nous cachons aux hommes. C'est dans ce sentiment que saint Augustin craignoit que l'ordination violente qui auoit esté faite de sa personne, ne fût en punition de ses pechez: indignation qui fait que les personnes quelquesfois les plus spirituelles, que nous consultons, contribuent à nous aueugler, sans le vouloir faire; Dieu leur refusant la clarté qui est necessaire pour cela, comme nous voyons clairement en l'Escriture. O Dieu quelle épouuantable punition, de trouuer vn esprit d'erreur dans la bouche où nous pensions trouuer la verité! Ou bien enfin, si ce n'est point pour punition des pechez des Ecclesiastiques, c'est quelquesfois pour ceux du peuple. C'est ainsi que Dieu menaçoit autresfois son peuple, *Dabo eis vuluam sine liberis, & vbera arentia.* Osée 9. 14. C'est à dire des Pasteurs ignorans. Et ailleurs. *Mittam famem in terram, non famem panis, neque sitim aquæ, sed audiendi verbum Domini.* Amos. 8. 11.

Qui ne tremble à ces menaces? Voyez si aucun de ces empeschemens ne vous regarde, & si iusques à present vous auez esté sourd & aueugle à toutes ces veritez, ouurez pour le moins à present les yeux. Regrettez d'auoir demeuré si long-temps dans les tenebres. Priez & pleurez pour vostre temerité, & pour satisfaction tâchez de faire connoistre ces mesmes veritez, à ceux qui vous demanderont conseil pour entrer en l'Estat Ecclesiastique, & leur apprendre ce grand mot de l'Euangile.

Nemo potest venire ad me, nisi Pater qui misit me, traxerit eum. Ioan. 6. 44.

Spargens pœnales cæcitates super illicitas cupiditates. *S. Aug.*

Vis mihi facta est, merito peccatorum meorum; nam quid aliud existimem nescio, vt secundus locus gubernaculorum mihi traderetur, qui remum tenere non noueram? *S. Aug. ep. ad Valer.* 148.

Quis decipiet Achab, ait Dominus, vt ascendat, & cadat? Ego decipiam illum, egrediar & ero spiritus mendax in ore omnium Prophetarum. Nunc igitur ecce dedit Dominus spiritum mendacii in ore omnium Prophetarum, &c. 3. *Reg.* 22. 20.

Dabo tibi regem in furore meo, & auferam in indignatione mea. *Osee.* 13. 11.

Pastorum imperitia meritis sæpe congruit subditorũ, qui quamuis lumen scientiæ sua culpa exigente non habeant, districto tamen Dei iudicio agitur, vt per eorum ignorantiã, hi etiam qui sequũtur, offendant. *S. Greg. past. p.* 1. *c.* 1. *Idem habet hom. de Cur. in initio.*

Circuibunt quærentes verbum Domini, & non inuenient. *Amos.* 8. 12.

Ecce ego suscitabo Pastorem in terra, qua derelicta non visitabit, dispersum nõ quæret, & contritum non sanabit, *Zach.* 11.

XXV. MEDITATION.

Des mal-heurs qui arriuent à ceux qui entrent ſans Vocation à l'Eſtat Eccleſiaſtique.

1. *Sur ces paroles* (Ipſi regnauerunt & non ex me, &c. iratus eſt furor meus in eos) *Le* 1. *effet de cette fureur & de cette colere de Dieu.*
2. *Le ſecond effet de cette meſme fureur.*
3. *Le troiſiéme effet.*

Ipſi regnauerunt & non ex me, principes extiterunt, & ego non vocaui eos, dit Dieu par le Prophete Osée ; c'eſt pourquoy il adiouſte en ſuite, *Iratus eſt furor meus in eos.* Oſée 8. 4. & 5.

I. POINT.

CONSIDEREZ qu'elle eſt cette fureur & cette colere, dont Dieu menace ceux qui s'ingerent & s'introduiſent d'eux-meſmes dans l'Egliſe, & quelles en ſont les ſuites & les effets. 1. Dieu ne leur donne pas les graces & les ſecours neceſſaires, pour ſe bien acquiter de leurs fonctions, d'où il arriue qu'ils ne peuuent iamais y reüſſir quoy qu'ils faſſent, parce que la grace de l'Ordre ne ſe donne qu'à ceux qui ſont appellez à l'Ordre, n'y ayant point de grace en vne profeſſion qui ſuppoſe la Vocation comme ſon fondement, ſi cette Vocation ne s'y trouue : c'eſt pourquoy l'Apoſtre dit, *Accepimus gratiam & Apoſtolatum.* Rom. 1. 5. Et ailleurs, *Quos vocauit, hos & iuſtificauit*, Ibid. 8. 30. Donc ceux qu'il n'a point appellez, il ne les a point iuſtifiez, ſi cela eſt, à voſtre aduis, que peuuent-ils faire ?

Tunc inuocabunt me, & non exaudiam : mane conſurgent, & non inuenient me, eo quod exoſam habuerint diſciplinam, nec acquieuerint conſilio meo. *Prou.* 1. 28. *& ſeq.*
Væ qui profundi eſtis corde, vt à Domino abſcondatis conſilium ! *Iſa.* 19. 15.
Pro eo quod vocaui, & non reſpondiſtis, quæ nolui elegiſtis, propter hoc hæc dicit Dominus; Ecce ſerui mei comedent, & vos eſurietis, Ecce ſerui mei bibent, & vos ſitietis, &c. *Iſa.* 65. 12. & 13.
Et non audiuit populus meus vocem meam : & dimiſi eos ſecundum deſideria cordis eorum, ibunt in adinuentionibus ſuis. *Pſ.* 80. 12. & 13.
Ero tecum. *Exo.* 3. 12.
Scito quod miſerim te. *Iud.* 6. 14.
Ad omnia quæcũque mittam te ibis. *Ier.* 1. 7
Ne timeas, quia ego tecum ſum. *Iſ.* 4. 10
Faciam vos fieri piſcatores hominum. *Mat.* 4. 19. Audeatne aliquis

II. POINT.

CONSIDEREZ que Dieu pour nous inſtruire ſur cette verité, nous en a voulu donner des marques en tous les lieux preſque de l'Eſcriture : Ainſi quand il appelle Moyſe, Ioſué, Iſaye, Ieremie, Samuël, les Apoſtres, il leur promet la grace, parce qu'il leur donne la vocation. Ainſi voyons-

nous que ſaint Pierre qui auoit marché ſur les eaux à pied ſec, quand Noſtre-Seigneur l'auoit appellé, fait vn triſte & funeſte naufrage en la maiſon de Caïphe, parce qu'il y vint de luy méme. En effect, qui eſt le Prince qui aſſiſte de ſon authorité celuy qui paſſe dans vne Prouince pour Gouuerneur; mais que le Prince ſçait eſtre vn vſurpateur?

vestrum terreni cuiuſlibet Reguli, non præcipiente aut prohibente eo, occupare miniſteria, præcipere beneficia, negotia diſpenſare nec tum Deum putes, qui in magna domo ſua à vaſis iræ, aptis in interitum, ſuſtinet approbare. *S. Bern. de Conu. ad Cler. c. 27.*

III. POINT.

CONSIDEREZ que le 2. effect de cette colere de Dieu contre ceux qui entrent ſans vocation, c'eſt que toutes leurs prieres & leurs ſacrifices luy ſont deſ-agreables & en abomination; c'eſt pourquoy plus bas il adiouſte chez le meſme Prophete, *Hoſtias offerent, immolabunt carnes, & Dominus non ſuſcipiet eas.* Et ailleurs : *Incenſum abominatio eſt mihi. Proiiciam*, dit-il, *ſuper vultum veſtrum ſtercus ſolemnitatum veſtrarum.* Et en rapporte la raiſon. Parce que *non eſt mihi voluntas in vobis, dicit Dominus, ideò munus non ſuſcipiam de manu veſtra.* Mais le 3. & plus funeſte effect de tous, c'eſt la damnation eternelle ſignifiée par ces paroles, *Quiſquis externorum acceſſerit, occidetur.* Num. 1. 51. Ce qu'il a fait connoiſtre par des punitions exemplaires, meſme dés ce monde, qu'il a tirées de tous ceux qui anciennement auoient voulu s'ingerer de faire les fonctions de Preſtre. Coré auec ſes complices pour l'auoir voulu entreprendre, n'eſtant pas de la famille d'Aaron qui auoit receu pour ce, vocation priuatiuement à toutes les autres, fut deuoré par le feu que Dieu lança contr'eux, *Deſcenderuntque viui in infernum*, dit l'Eſcriture, *operti humo.* Numer. 16. 33. Ozias pour ce meſme ſuiet eſt frappé de lepre, & Saül eſt reprouué de Dieu. 1. Reg. 16.

Oſee 8. 13. *Iſa.* 1. 13. *Mal.* 1. 3.

Ibid. 1. 10. Non videbit gloriam Domini. *Iſ.* 26. 10.

Inſipientię ſuæ reliquerunt hominibus memoriam. *Sap.* 10. 8. In exemplum iuſti iudicii Dei. 2. *Theſſ.* 5. Orta eſt lepra in frōte eius coram ſacerdotibus in domo Domini ſuper altare thymiamatis. 2. *Par.* 26. 19. Pauete ad ſanctuariū meum. *Leu.* 26. 2.

Qui n'apprehendera apres cela d'entrer en l'Eſtat Eccleſiaſtique ſans Vocation? Certes il vaudroit bien mieux ſe ſauuer auec le peuple que de ſe damner auec les Clercs, puis qu'auſſi bien, comme dit le Fils de Dieu,

Eſſet ſine dubio melius ſaluari in humili gradu fidelis populi, quam in Cleri ſublimitate & deterius viuere, & diſtrictius iudicari. *S. Bern. de Conu. ad Cler. c.* 11.

Quam dabit homo commutationem pro anima ſua? Matth. 16. 26.

XXVI. MEDITATION.

Des mal-heurs qui arriuent au peuple par l'intruſion des Eccleſiaſtiques.

1. *Sur ces paroles*, A Prophetis Hieruſalem egreſſa eſt pollutio ſuper omnem terram, *quels ſont ces deſordres & cette pollution dont parle icy le Prophete ?*
2. *D'où vient cette corruption ſi generale dans le peuple.*
3. *Reflexion ſalutaire.*

A Prophetis Hieruſalem egreſſa eſt pollutio ſuper omnem terram. Ier. 23. 15.

C'eſt ce que Dieu diſoit autrefois par le Prophete Ieremie, conſiderant le deſordre qui regnoit parmy le peuple, & que nous pouuons dire auec raiſon, du ſiecle où nous viuons à preſent.

I. POINT.

Egreſſa eſt iniquitas à ſenioribus populi. Non eſt hodie qui moneat, qui doceat, qui hortetur ad bonum : omnes ſacerdotes canes muti ſunt, nõ valentes latrare. *Pet. Bleſ. ſer. 14. de vit. & off. Epiſc. & Cler.*

Non mittebam Prophetas & ipſi currebãt non loquebar ad illos, & ipſi prophetabant. *Ier. 23. 31.*

CONSIDEREZ quels ſont ces deſordres & cette pollution dont parle icy le Prophete, qui a inondé toute la terre. C'eſt 1. l'ignorance de Dieu, des Myſteres de noſtre Religion, des principes de ſalut, ſi generalement répanduë dans les villes & les campagnes. 2. Par vne ſuite comme neceſſaire, le mépris & la profanation des choſes ſainctes, comme des Sacremens, des iours de Feſtes & Dimanches, les libertinages, les iuremens, les blaſphemes, les larcins, les vſures, le deſir & la ſoif inſatiable des honneurs & des richeſſes, dont toutes les conditions des hommes ſont infectées, & qu'vn autre Prophete a compris en ce peu de mots : *Non eſt ſcientia Dei in terra, maledictum & homicidium & furtum & mendacium & adulterium inundauerunt.* Oſée 4. 1. & 2.

Totus mundus in maligno poſitus eſt. *1. Ioan. 5. 19.*

N'eſt il pas vray que c'eſt dequoy le monde eſt remply à preſent, en ſorte qu'il ſemble que nous pouuons dire iuſtement auec Dauid, que depuis le plus petit iuſqu'au plus grand, *Omnes declinauerunt, non eſt qui faciat bonum, non eſt vſque ad vnum ?* Pſal. 15. 12.

II. POINT.

CONSIDEREZ, d'où vient cette corruption si generale dans le peuple, *A Prophetis eorum*, répond Ieremie. Et si vous voulez sçauoir, pourquoy les Prophetes, c'est à dire, les Prestres sont cause d'vn tel desordre; Il adiouste incontinent apres que c'est manque de vocation, & parce qu'ils s'estoient intrus d'eux-mesmes dans cette charge, sans y estre appellez, *Ipsi currebant, & ego non mittebam eos.* Ibid. Et Nostre-Seigneur dans son Euangile nous le fait assez connoistre, quand il compare ces personnes à des larrons, ou à des mercenaires qui ne viennent pas pour édifier, mais plûtost pour destruire, & qui ne cherchent dans la conduite des ames que leur propre satisfaction, vn suiet de plaisir, vne matiere de vanité, & vn appas de guain sordide & infame, se mettant fort peu en peine si le loup entre dans la bergerie, qu'il disperse, qu'il égorge, & qu'il mette les oüailles en déroute; Et c'est là le déplorable estat où estoit la Synagogue depuis desia long-temps, quand Nostre-Seigneur vint au monde, qui ne prouenoit d'ailleurs, dit saint Chrysostome, que de ceux qui estoient dans l'estat Ecclesiastique, lesquels pour n'auoir point attendu la vocation par la voye ordinaire, mais s'estre introduits dans le Sacerdoce, & y estre montez par les degrez de l'auarice & de l'ambition, estoient la cause de toute l'abomination qui estoit parmy le peuple Iuif. C'est pourquoy Nostre-Seigneur semble ne s'en prendre qu'à eux seuls, quand il déclare la guerre si ouuertement aux Prestres, Scribes & Pharisiens, & qu'il fulmine contr'eux tant de maledictions.

Qui non intrat per ostium in ouile ouium, ille fur est & latro. Fur non venit nisi vt furetur, & mactet & perdat. *Ioan* 10. 1. & 10.

Honorem quærentes proprium, aut diuitias, seu corporis voluptates, postremo quæ sua sunt, non quę Iesu-Christi. *S. Bern. hom. 38. in S. Mat.*

Mercenarius, & qui non est pastor, videt lupum venientem, & dimittit oues, & fugit, & lupus rapit, & dispergit oues. *Ioan.* 10. 12. Omnes quotquot venerunt, fures sunt & latrones. *Ib.*

Væ vobis Scribæ & Pharisæi hypocritæ, quia clauditis regnum cælorum ante homines; vos enim non intratis, nec introeuntes sinitis intrare. Væ vobis. *Mat.* 23. 13. *& seq. Vid. rel. vbi Dominus væ illis minatur.*

III. POINT.

PENSEZ *vn peu maintenant*, que si le Fils de Dieu a traité de la sorte, à son premier aduenement, qui estoit tout plein de douceur & de benignité, les Prestres de l'ancienne Loy, & les a rendus responsables des fautes du peuple, pour auoir pris le Sacerdoce d'eux-mesmes, qu'est-ce qu'il pourra faire au iour du Iugement à ceux de la nouuelle Loy, lesquels pleins de malice & d'ignorance, se seront saisis du gouuernail sans sçauoir ce qu'ils faisoient? N'a-

Quid istud temeritatis est? imo quid insaniæ? vbi timor Dei? vbi mortis memoria? vbi gehennæ metus & terribilis illa expectatio iudicii? sponsa nec cubiculum, nec cellam ingredi, nisi rege introducente præsumit: tu irreuerenter irruis, nec vocatus, nec introductus. Trahe me post te, ait illa, in odoré vngnentorum tuorum: nunc autem trahit sua quemque voluptas, & odorem turpis lucri sectantes, quæstum æstimant pietatem, quorum certa damnatio est. *S. Bern. decl. super Ecce nos.*

Vnusquisque Christianorum pro suo peccato reddet rationem: sacerdotes autem non solum pro suis, sed & pro omnium peccatis. *S. Chrys. ho. 8 in Mat.*

Vtinam homines saperent & intelligarent. *Deut.* 32. 29.

uons-nous pas assez de nos pechez propres, sans nous charger encore de ceux des autres ? Ne faut-il pas estre apres cela forcené, pour auoir seulement la pensée d'entrer dans l'Estat Ecclesiastique, sans voir manifestement qu'on y est appellé ?

Compatissez à cét extresme aueuglement de la pluspart des Ecclesiastiques, & pour obuier aux desordres que cause dans la Republique Chrestienne cette intrusion mal-heureuse ;

Rogate dominum messis, vt mittat operarios in messem suam, Matth. 9. 38.

XXVII. MEDITATION.

Quel remede reste à ceux qui sont entrez dans l'Estat Ecclesiastique, sans marque de vocation.

1. *Qu'il ne faut pas legerement exciter des scrupules dans l'esprit de ceux qui desia sont engagez dans l'Estat Ecclesiastique ; touchant leur Vocation.*
2. *Neantmoins il est bon de nostre part de nous en asseurer autant que nous pouuons.*
3. *Les moyens de ce faire, & de remedier à nostre Vocation, si elle est defectueuse.*

Scrutemur vias nostras & reuertamur ad Dominum. Thren. 3. 40.

I. POINT.

Vnusquisque nostrum pro se rationem reddet Deo, non ergo amplius inuicé iudicemus, sed hoc iudicate magis, ne ponatis offendiculum fratri vel scandalum. *Rom.* 14. 12. & 13.

Charitas omnia credit Non agit perperam. 1. *Cor.* 13. 4. & 7.

Quod ergo laudabiliter alter appetiit, hoc laudabiliter alter expauit. *S. Greg. Past. p.* 1. c. 7.

Noli cibo tuo illum perdere, pro quo Christus mortuus est. *Rom.* 14. 15.

CONSIDEREZ, qu'encores que la Vocation soit vne partie si necessaire, comme vous auez veu, pour entrer legitimement dans l'Estat Ecclesiastique, il ne faut pas pourtant exciter legerement des scrupules touchant cette matiere, dans l'esprit de ceux qui y sont desia engagez : principalement si ce sont des personnes que nous voyons marcher auec foy & simplicité dans l'ordre qu'ils ont receu. 1. Parce que la charité nous oblige de croire pour lors qu'ils ont esté appellez. 2. Parce que si l'vn refuse auec vertu l'Estat Ecclesiastique, l'autre le peut souhaiter auec la mesme vertu, dit saint Gregoire, comme il est arriué à Isaye, lequel

ſouhaitant d'eſtre enuoyé, a merité autant de veritable loüange, que Ieremie en le refuſant. 3. Parce qu'apres tout, le iugement des bonnes ou des mauuaiſes Vocations eſt reſerué à Dieu ſeul; En ſorte que ſi (comme dit l'Apoſtre) nous ne deuons pas ſcandalizer les foibles pour les viandes, nous ſommes bien dauantage obligez d'eſtre diſcrets & reſeruez dans les diſcours, que nous tenons aux Eccleſiaſtiques touchant leur Vocation.

II. POINT.

CONSIDEREZ qu'encores que cela ſoit veritable à l'égard des autres, & qu'il ne faille pas condamner d'abord celuy qui s'eſt preſenté de ſoy-meſme à l'Eueſque : Il eſt neantmoins tres-important en noſtre particulier, pour noſtre conſolation, & noſtre aſſeurance, d'examiner ſerieuſement auec Dieu, par le moyen de quelque perſonne intelligente, de quelle façon nous ſommes entrez dans l'Egliſe; & pour cela donner quelques iours à la retraitte, afin que ſi on iuge noſtre Vocation bonne, nous puiſſions en remercier Dieu, comme d'vn bien-fait tres-rare, & nous ietter en ſuite auec plus d'ardeur, plus de dégagement, & d'amour dans les emplois Eccleſiaſtiques. Où au contraire, ſi on trouue noſtre Vocation défectueuſe, nous puiſſions la reformer & reparer par les moyens propres qui nous ſeront conſeillez.

In his omnibus deprecare altiſſimum, vt dirigat in veritate viam tuam. *Eccl.* 37 19.
Notam fac mihi viam in qua ambulem: eripe me de inimicis meis, & doce me facere voluntatem tuam, quia Deus meus es tu. *Pſ.* 142.

III. POINT.

OR ces moyens ne ſont autres, que 1. de faire amande honorable à Dieu toute noſtre vie, d'auoir pris chez luy vne qualité, qu'il ne nous euſt iamais donnée. 2. Si nous y ſommes entrez non ſeulement ſans l'innocence Baptiſmale, mais meſme apres auoir mené vne vie dans le monde toute noircie de crimes, ſans auoir fait prealablement penitence, c'eſt de faire en ſorte ſuiuant le conſeil de ſaint Bernard, *Vt ſi vitæ ſanctitas non præceſsit, ſaltem ſequatur.* 3. Si nous y ſommes entrez auec l'ignorance de ce que nous eſtions obligez de ſçauoir, c'eſt de nous abſtenir des fonctions qui requierent neceſſairement la ſcience, iuſqu'à ce que nous l'ayons acquiſe par l'eſtude. 4. Si on y eſt entré auec des

Quid ergo faciendum eſt? ingemiſcendum ſcil. Vix enim orbis minima pars ſeruatur, omneſque fere ſunt æternæ mortis periculo expoſiti S. *Chryſ. hom.* 10. *in* 1. *ad Tim.*
Bonas fac de cætero vias tuas, & ſtudia tua & miniſterium ſanctum. *Ep.* 17. *ad Ardu.*
Dominus pars hæreditatis meæ, & calicis mei. *Pſ.* 15. 5.

Exi à me Domine, quia homo peccator sum. *Luc.* 5. 8.
Elegi abiectus esse in domo Dei mei, magis quam habitare in tabernaculis peccatorum, *Ps.* 83. 11.

motifs interessez, & autres que celuy de la gloire de Dieu, il faut purifier & redresser son intention, luy demander pardon de ce desordre & renoncer à tout son interest, pour embrasser vniquement celuy de Dieu. 5. C'est enfin de ne s'approcher iamais de son ministere, qu'auec grande confusion & humiliation dans la veuë de son indignité, tâcher par les labeurs de la penitence, d'obtenir de Dieu que par misericorde, il vous appelle, vous establisse, & vous confirme dans l'estat où vous vous estes engagé, & duquel vous ne pouuez maintenant vous dédire; C'est à quoy vous pourrez l'obliger, si dans vn esprit de penitence & de satisfaction pour vos crimes vous ne cherchez iamais les charges & les dignitez de l'Eglise, comme vous en estimant indigne: mais au contraire dans cette veuë, si vous vous employez en certaines choses Ecclesiastiques qui sont abandonnées, comme, de faire les fonctions des petits Ordres, instruire la ieunesse & semblables, estimant les moindres emplois incomparablement au dessus de vous, quoy que vils en apparence; *Alioquin si altiores quàm meliores esse delectat*, dit saint Bernard, *non præmium, sed præcipitium expectamus*. Ep. ad Ardution.

XXVIII. MEDITATION.

Qu'il ne suffit pas d'estre appellé legitimement, si on ne correspond à sa Vocation.

1. *Quelque marque de Vocation que nous reconnoissions en nous, il faut apprehender.*
2. *Et quand nous en serions asseurez, il faut encore correspondre.*
3. *En quoy gist cette correspondance, & le moyen de rendre* comme dit S. Pierre, *nostre Vocation asseurée.*

Fratres satagite, vt per bona opera certam vestram vocationem & electionem faciatis. 2. Pet. 1. 10.

I. POINT.

CONSIDEREZ qu'encores que toutes les marques de Vocation qui ont esté cy-deuant rapportées, puissent donner

donner grand repos en l'ame d'vn Eccleſiaſtique, en qui elles ſe retrouuent, cela n'empeſche pas qu'il ne doiue encore apprehender, & il a tout ſujet apres cela, comme dit l'Apoſtre, d'operer ſon ſalut auec crainte & auec tremblement. 1. Parce que l'eſprit humain, dit ſaint Gregoire, eſt ingenieux à ſe tromper ſoy-meſme, & ſouuent l'homme ſe veut faire croire qu'il n'agit que pour la gloire de Dieu quand il n'agit que pour ſon intereſt. *Et aliud in imis, aliud in ſuperficie oſtendit.* 2. Parce que la grace de l'Ordre eſt extrémement rare en ce temps, puiſque nous en voyons ſi peu de tous ceux qui courent aux Ordres que nous vouluſſions propoſer pour ſucceſſeurs des Apoſtres, & pour modeles de vrais Eccleſiaſtiques.

II. POINT.

CONSIDEREZ que quand nous aurions vne aſſeurance encore plus grande, voire meſme par reuelation, que nous ſommes bien appellez, ce n'eſt point encore aſſez, ſi nous ne correſpondons auec fidelité à la vocation diuine: *Multi enim ſunt vocati, pauci verò electi.* Matth. 21. 14. Saül fut bien appellé, mais faute de correſpondre, il ne fut pas eſleu; Iudas fut appellé par Ieſus-Chriſt meſme, *Nonne*, dit-il, *vos duodecim elegi*, & cependant, *Vnus ex vobis diabolus eſt?* Pluſieurs, dit l'Apoſtre, commencent bien par l'eſprit, mais ils acheuent par la chair: gardez-vous donc bien, quelque iuſte, & bien appellé que vous ſoyez, de vous en faire à croire, parce que c'eſt Dieu qui donne la bonne volonté, & la fait reüſſir iuſques au bout.

III. POINT.

CONSIDEREZ en quoy conſiſte cette correſpondance, & le moyen, comme dit ſaint Pierre, de rendre noſtre Vocation certaine: c'eſt 1. de nous éloigner & détacher de tout ce qui nous peut empeſcher d'arriuer à la ſainteté, & à la perfection de noſtre eſtat, comme les compagnies & les affaires ſeculieres, & les eſtudes profanes & ſemblables. 2. De faire auec fidelité, auec plaiſir & perſeuerance, tout ce qui eſt de noſtre deuoir, ſans en omettre ou negliger quoy que ce ſoit. Voyons-nous que ſaint

Verum etſi irreprehenſibilis videatur ingreſſus & intentio caſta, nihilne vltra timendum eſt? Timendum quidem & maximè: neque enim quicunque ſpiritu cœperint, etiam ſpiritu conſummantur, ſed carne nonnulli; denique & Saül princeps conſtitutus à Domino, & Iudas non ab alio in Apoſtolum memoratur: Nonne ego, inquit vos duodecim elegi, & vnus ex vobis diabolus eſt? *S. Bern. decl. ſuper Ecce nos*

Cum metu & tremore ſalutem veſtram operamini. *Phil.* 2. 12.

Ecce mundus ſacerdotibus plenus eſt, ſed tamen in meſſe Dei rarus valde inuenitur operator, quia officium quidem ſacerdotalem ſuſcepimus, ſed opus officii non implemus. *S. Greg. hom. de cur. paſt.*

Oſtẽde mihi Paulum, aliumque Ioannem. Nunc enim vel pro obolo occidi, atque occidere parati ſinguli eſtis, &c. S. *Chryſ. ho.* 10. *in* 1. *Tim.*

Vſquequo luges Saül, cum ego proiecerim eum? 1. *Reg* 16 1.

Quid prodeſt ſi canonice eligamur, & canonice non viuimus? *S. Ber in Syn. Rom.*

Deus eſt qui operatur in nobis & velle, & perficere, pro bona voluntate. *Phil* 2. 13.

Qui cœpit in vobis opus bonum, perficiat. *Ib.* 1 6.

Fugite eius quæ in mundo eſt concupiſcentiæ corruptionem. 2. *Pet.* 1. 4.

Matthieu, à la voix de Noſtre-Seigneur, quitte auſſi-toſt ſa banque & ſa maiſon, ſaint Pierre & ſaint André leurs filets, ſaint Paul ſa commiſſion, pour ſuiure celuy qui les auoit appellez.

N'auez-vous pas grand ſuiet de craindre de vous voir ſi éloigné de la perfection de voſtre eſtat? *A fructibus eorum cognoſcetis eos.* Matth. 7. Faites comparaiſon de vos œuures auec celles des Laïques, que faites vous plus qu'eux? Vous eſtes dans vne condition qui vous oblige à eſtre autant ſeparé du monde, que la terre eſt ſeparée du Ciel, & cependant combien y auez-vous encore d'attache?

Obſecro vos itaque in Domino, vt dignè ambuletis vocatione quâ vocati eſtis. Eph. 4. 1.

Vnumquemque ſicut vocauit Deus, ita ambulet, & ſicut in omnibus Eccleſiis doceo. 1. Cor. 7. 17.

Oramus ſemper pro vobis, vt dignetur vos vocatione ſua Deus noſter. 2. Theſſ. 1. 11.

Sic nos decet implere omnem iuſtitiam. *Matth.* 3. 15.
Iota vnum aut vnus apex, non præteribit à lege, donec omnia fiant. *Matth.* 5. 18.
Surgens ſecutus eſt eum. *Mat.* 5. 18.
Illi relictis retibus, & patre, ſecuti ſunt eum. *Ibid* 4. 22.
Domine quid me vis facere? *Act.* 9. 16.
Magna confuſio eſt ſacerdotum, & omnium Clericorum, quando Laïci inueniuntur fideliores eis aut iuſtiores: quomodo autem non ſit confuſio, illos eſſe inferiores Laïcis, quos etiam æquales eſſe confuſio eſt? *S. Chryſ. vel author. op. imp. hom.* 40. *in Matth.*

MEDITATIONS
DE
LA VIE ECCLESIASTIQVE,
SECONDE PARTIE,
QVI TRAITE
DE LA TONSVRE, DE SON

Merite, de ses ceremonies, des dispositions pour la receuoir, & des obligations qu'on y contracte.

XXIX. MEDITATION.

De l'excellence de la Tonsure, tirée de quelques comparaisons.

1. *La Tonsure est à l'Estat Ecclesiastique, ce que les fiançailles sont au mariage, les Exorcismes au Baptesme, le Nouitiat aux Religieux.*

2. *Application de cette derniere comparaison, à la confusion de ceux qui estiment si peu la Tonsure.*

Hæc est generatio quærentium faciem Dei.
Psal. 23. 6.

Ce sont les paroles dont se sert l'Eglise en la solemnité de la Tonsure, pour presenter à IESVS-CHRIST ceux

qui ſe deſtinent par ce moyen à luy rendre vn ſeruice plus particulier en l'Eſtat Eccleſiaſtique.

I. POINT.

Nihil eſt in hac vita & maximè hoc tempore difficilius, laborioſius, & periculoſius, Epiſcopi aut Preſbyteri, aut Diaconi officio. S. *Aug. ep. 148. ad Val.* In vita tua, tenta animam tuam. *Eccl.* 37. 30. Vt enim homines ad Baptiſmum Exorciſmis, ad matrimonium ſponſalibus præparari ſolent: ita cum tonſo capillo Deo dedicantur, tanquam aditus ad Ordinis Sacramentũ illis aperitur. *Catech. Conc. Trid.*

CONSIDEREZ que l'Eſtat Eccleſiaſtique eſtant ſi noble en luy-meſme, ſi excellent en ſa fin, ſi ſaint en tous ſes exercices, ſi pur & ſi diuin dans toutes ſes fonctions, comme vous auez veu iuſqu'à preſent, & d'ailleurs le peril y eſtant ſi grand, il a eſté à propos qu'il y euſt comme vn certain eſtat, & vn certain degré parmy les Eccleſiaſtiques, où ſe pûſſent éprouuer ceux qui ſe ſentiroient appellez à cette condition ſi releuée & ſi dangereuſe, auant que de s'y engager abſolument. Cét eſtat eſt la Tonſure, que l'Egliſe a inſtituée comme vne diſpoſition & vne preparation neceſſaire au Sacrement de l'Ordre, tout ainſi que les fiançailles ſeruent de preparation au Sacrement de Mariage, & les Exorciſmes à celuy de Bapteſme, ou comme le Nouitiat parmy les Religieux, eſt vne preparation à la Profeſſion reguliere.

II. POINT.

Difficile eſt vt bono peragantur exitu, quæ malo ſunt inchoata principio S. *Leo ep. 81. ad Epiſ. Afr.* Bene autem vniuerſa geruntur, & competenter, ſi rei principiũ fiat decens & amabile Deo. *Iuſt. in præf. non. 6.* Errauerunt ab vtero *Pſ.* 57. 4.

ARreſtez-vous à cette derniere comparaiſon, & conſiderez de quelle importance eſt la Tonſure, puiſque c'eſt comme l'entrée, le fondement, & la baſe ſur laquelle le baſtiment du Clergé eſt appuyé. Voyez comme on ſe comporte pour receuoir vn Nouice, comme on examine ſa Vocation, de quelle fin & de quel motif il doit eſtre porté, combien il doit eſtre détaché & des-intereſsé, où il ſe met s'il commence mal, & s'il n'entre point par la bonne porte. C'eſt ainſi qu'il en prend à ceux qui entrent dans la Tonſure; car ſi dés la porte on vient à faire vn faux pas, ce n'eſt pas pour bien reüſſir en ſuite, ſi on baſtit ſur vn mauuais fondement, le baſtiment ne peut point ſubſiſter, & l'experience iournaliere nous apprend, que le defaut qu'on commet dans le commencement d'vne entrepriſe, meſme ſeculiere, ne ſe peut que tres-difficilement reparer.

III. POINT.

CONCLVEZ de là combien sont abusez & aueuglez ceux qui regardent la Tonsure, comme vne puerilité, ou seulement comme vne chose qui ne nuit pas; mais qui peut seruir pour auoir vn Benefice, & à rien autre chose; ne considerant pas, comme dit le Concile de Trente, que de là vient le vray déreglement de l'Estat Ecclesiastique, parce que de la mesme façon qu'on s'est presenté à la Tonsure, on se presente aux Ordres, & telle vie qu'on a menée estant Clerc, on la continuë estant Prestre, la fin répondant ordinairement à son principe.

N'auez-vous pas autrefois esté dans ces sentimens là? si cela estoit, changez les à l'aduenir, & taschez d'imprimer dans l'esprit des autres plus d'estime de la Tonsure; puisque comme pour estre bon Religieux, il faut auoir esté bon Nouice: Aussi pour estre bon Prestre faut-il auoir esté bon Clerc; Le dire du Sage estant tres-veritable.

Adolescens iuxta viam suam, etiam cum senuerit, non recedet ab ea. Prou. 22. 6.

XXX. MEDITATION.

De l'Excellence de la Tonsure

Tirée de son institution & de sa fin.

1. *Qu'est-ce que la Tonsure?*
2. *Combien authentique & digne de veneration pour les Autheurs de son institution!*
3. *Combien sa fin est noble de consacrer vne personne à Dieu, &c.*

Hæc porta Domini, iusti intrabunt in eam. Psal. 117. 20.

I. POINT.

APres auoir veu en general que la Tonsure est comme la porte pour entrer en l'Estat Ecclesiastique, & vne

Tonſuræ Eccleſiaſticæ vſus ab Apoſtolis introductus eſt. Conc. Aquiſg.

Eſchole de Pieté, où l'on ſe forme pour remplir les charges de l'Egliſe; Conſiderez ſa definition maintenant plus en particulier, afin que de ſa nature vous puiſſiez mieux connoiſtre & eſtimer dauantage ſon merite. La Tonſure eſt donc vne ceremonie ſainte & ſacrée, inſtituée des Apoſtres, par laquelle vne perſonne eſt conſacrée à Dieu d'vne façon ſpeciale, pour luy rendre ſeruice en l'Eſtat Eccleſiaſtique, & ſe diſpoſer à receuoir les ſaints Ordres.

II. POINT.

S. Dion. Eccl. Hier. c. 7. S. Aug. ſer. 59. ad Fr. in Eremo. S. Hier. in c. 44. Ezech.

CONSIDEREZ en cette definition que ce qui eſt de plus remarquable, & qui fait reconnoiſtre dauantage l'excellence de la Tonſure, c'eſt ſon inſtitution & ſa fin. Et en 1. lieu, par là vous apprenez qu'elle eſt d'inſtitution & tradition Apoſtolique: ce qui nous la doit rendre extrémement venerable, puiſque dans le monde on fait tant de cas des moindres offices eſtablis par les Princes de la terre.

Sic nos exiſtimet homo vt miniſtros Chriſti. 1. Cor. 4. 1.

De foro Eccleſiæ facti eſtis. Pont.

Conſtitues eos principes ſuper omnem terram. Pſal. 44. 17.

Quel cas en auez-vous fait iuſqu'à preſent? n'eſtoit-ce pas aſſez pour vous la faire eſtimer, de dire que d'eſtre Tonſuré, c'eſt auoir place parmy les Miniſtres de l'Egliſe & deſtinez au ſeruice de Dieu; puiſque, comme on dit, il n'y a point de petit office chez le Roy? mais quand on dit que ce ſont ces Princes, ces Maiſtres & ces colomnes de l'Egliſe, ie veux dire les Apoſtres, qui l'ont inſtituée, ſon antiquité ſeule ne la rend-elle pas recommandable?

III. POINT.

Vos elegit Dominus, vt ſtetis coram eo, & miniſtretis ei colatiſque eum & cremetis ei incenſum. 2. Par. 29. 11.

APREZ l'inſtitution, conſiderez la fin de la Tonſure: Sa fin c'eſt de conſacrer vne perſonne à Dieu, c'eſt à dire, la tirer du commun des hômes pour l'aſſuiettir & la dédier à ſon ſeruice d'vne façon ſpeciale, parce que le Tonſuré n'appartient pas ſeulement à Dieu par les tiltres de ſa Creation, Redemption, & de ſon Bapteſme, comme le reſte de Chreſtiens; mais encore par le tiltre de ſa vocation & de ſon élection à l'Eſtat Eccleſiaſtique, en vertu de laquelle il eſt obligé de s'employer vniquement aux actions de Religion, & de s'appliquer aux fonctions Eccleſiaſtiques, & pour cela de renoncer entierement à toutes les autres conditions ſeculieres, menant vne vie autant éloignée de celle des laïcs, que le Ciel eſt éloigné

Nemo debet ad hoc fieri Clericus, vt ſeruiat voluptati, ſtudeat curioſitati, inhiet ambitioni, nec aliud quærat, niſi vt hæreditatem Domini poſſideat quem elegit, & à quo electus eſt, cùm in Clericum aſſumptus eſt. Pont. Rom. vetus.

de la terre, à raiſon de quoy S. Gregoire de Nazianze les appelle *Cœleſtes*, à la difference des Laïcs qui ſont appellez *Mundani*, en quoy il fait alluſion à ces paroles du Fils de Dieu. *Vos elegi de mundo, & de mundo non eſtis.* Ioan. 15. 19.

Eſt ce donc ſi peu de choſe à voſtre auis d'eſtre Tonſuré? ſont-ce des ceremonies inutiles, d'examiner ſi ſerieuſement la vie & la fin de ceux qui s'en approchent, quand par là nous voyons qu'on ne deuroit choiſir pour la Tonſure que ceux qui ſont les plus vertueux parmy les Laïcs, afin qu'ils les ſurpaſſent en ſainteté de vie, autant comme ils les ſurpaſſent en grandeur de leur condition.

Quel eſtiez-vous quand vous auez eſté Tonſuré? mais à preſent quel eſtes-vous? quelle vie menez-vous; & combien differente de celle des Laïcs? prenez-y garde, car on peut appliquer aux Tonſurez à l'égard des Laïcs par proportion, ce que Noſtre-Seigneur dit à tous les Chreſtiens à l'égard des Scribes.

Niſi abundauerit iuſtitia veſtra pluſquam Scribarum, & Phariſæorum, non intrabitis in regnum cælorum. Matth. 5. 20.

ὀυρανίους. κοσμικούς. *Iſa neu. 6. c. 1.* Qui in Clerum alleguntur, rem profitentur minime ridiculam, nempe ſe particulariter in ſortem Domini aſcitos, quibus poſt hæc omnia terrena ſordeſcant. *Bellar.*

Non enim Epiſcopi tantum, Preſbiteri & Diaconi debent magnopere prouidere, vt cunctum populum cui præſident, conuerſatione ac ſcientia præcedant: verum etiam, & inferioris gradus, Exorciſtæ, Lectores, Acolithi, Æditui, & omnes omnino qui domui Dei deſeruiunt, quia valde Eccleſiam Dei deſtruit, meliores eſſe Laïcos quam Clericos. *Hier. in c. 1. Tit.*

XXXI. MEDITATION.

De l'Excellence de la Tonſure,

Priſe du nom de Clerc, attribué au Tonſuré.

1. *Ce que ſignifie le nom de Clerc.*
2. *Deux importantes inſtructions que fournit le nom de Clerc.*
3. *Reflexion.*

Vocabitur tibi nomen nouum quod os Domini nominauit. Iſa. 62. 2.

Ce nom eſt proprement celuy que donne l'Egliſe au Tonſuré, l'appellant Clerc, nom vrayement nouueau pour les myſteres & les ſignifications qu'il contient, & qui nous découure mieux que tout autre, l'excellence de la Tonſure. Et pour le connoiſtre,

I. POINT.

Sublegit vos cum in ſortem Sanctorum vocauit, & in ordinem Clericatus pro nouem characteriſtica quadā Tonſura capitis, à communi grege fidelium vos ſegregauit. *Pet. Bleſ. ſer. 4 in hæc verba. Ioan. 15. 9.* Ego elegi vos, &c. Cecidit ſors ſuper Mathiam. *Act. 1. 16* Non acquieui carni & ſanguini. *Gal. 1. 16.* Non eſt perſonarum acceptio apud Deum. *Col. .. 25.*

CONSIDEREZ que ce nom de Clerc, qui eſt ſorty du Grec, ſignifie tantoſt ſort ou auanture, quelquefois part ou heritage : ſi nous prenons le nom de Clerc en ſa 1. ſignification ; *Clericus* vaut autant à dire que *Sorte electus*, parce que la premiere élection des perſonnes pour le Clergé, a eſté faite par ſort, ou pluſtoſt parce que l'élection au Clergé, ne doit pas venir de la prudence humaine, mais de la vocation de Dieu, laquelle eſt appellée ſort ou auanture, parce que Dieu appelle ſans acception de perſonne, *In quibus & nos ſorte vocati ſumus ſecundùm conſilium voluntatis ſuæ.* Si nous conſiderons le nom de Clerc en ſa ſeconde ſignification, il vaut autant à dire, que celuy qui a Dieu pour ſon partage & ſon heritage, & qui reciproquement eſt le partage, l'heritage & le *peculium* de Dieu : C'eſt dans ce premier ſens que le Prophete Roy diſoit, *Portio mea Domine ; hæreditas mea præclara eſt mihi ; pars mea Deus in æternum* : & dans l'autre ſens, Dieu auoit dit autresfois à la Tribu de Leui, *Ego pars & hæreditas tua* ; Quelle merueille ! s'écrie S. Hieroſme, & combien eſt grande la dignité des Clercs, qui renonçant à tous les biens de la terre, ne veulent rien poſſeder que Dieu pour eſtre aimez, cheris & poſſedez de luy ?

Remerciez-le de cette faueur ſignalée. Et pour le

Clericus qui Chriſti ſeruit Eccleſiæ, interpretetur primum vocabulum ſuum, & nominis definitione prolata, nitatur eſſe quod dicitur. Si enim κλῆρος Græce ſors Latinè appellatur, propterea vocantur Clerici, vel quia de ſorte ſunt Domini, vel quia ipſe Dominus ſors, i. pars Clericorum eſt : qui autem vel ipſe pars Domini eſt, vel Dominum partem habet, talem ſe exhibere debet, vt & ipſe poſſideat Dominum, & poſſideatur à Domino : qui Dominum poſſidet, & cum Propheta dicit : *Pars mea Dominus*, nihil extra Dominum habere poteſt : quod ſi quidpiam aliud habuerit præter Dominum, pars eius non erit Dominus : v. g. ſi aurum, ſi argentum, ſi poſſeſſiones, ſi variam ſupellectilem, cum iſtis partibus, Dominus pars eius fieri non dignabitur. *S. Hier. ep. ad Nepot.* O altitudo Clericalis dignitatis ! quæ toti mundo renuntiat, vt ſolum Deum poſſideat, & viciſſim à ſolo Deo poſſideatur. *Idem.*

II. POINT.

Qui non vocatus interius atriú Regis intrauerit, abſque vlla cunctatione ſtatim interficiatur. *Eſt. 4. 11.* Vt notum faceret nobis ſacramentum voluntatis ſuæ, ſecundum beneplacitum eius. *Eph. 1. 9.*

TIrez d'icy deux importantes inſtructions que vous fournit l'etymologie de voſtre nom. 1. Que la Clericature eſtant vn eſtat de perſonnes tirées & choiſies de Dieu par diuine auanture, c'eſt à dire, par ſa volonté de bon-plaiſir, c'eſt vne grande temerité de s'y ingerer de ſoy-meſme, & ſans y eſtre appellé. 2. Que dans la Tonſure ayant choiſi Dieu pour voſtre lot & voſtre heritage, vous auez renoncé aux richeſſes, aux plaiſirs, aux honneurs, aux ſoins des affaires ſeculieres ; en ſorte que vous ne pouuez plus, dit S. Hieroſme, poſſeder ny or, ny argent, ny meubles, ny autres biens ſemblables,

qu'autant que la pure neceſſité du viure & du veſtir le requiert: *Cum iſtis enim partibus Dominus pars eius fieri non dignabitur.*

III. POINT.

OV en eſtes-vous maintenant pour ce 1. point, ſans parler de voſtre vocation? Eſt-ce donc vn ieu d'enfant que la Tonſure? penſez vous que c'eſt ſans ſuiet que l'Egliſe a impoſé ce nom de Clercs aux Tonſurez? quelle eſtime faites-vous des biens de la terre apres cela? N'eſt-ce pas vn aueuglement épouuantable de voir des perſonnes entrer dans la Tonſure, pour amaſſer des richeſſes, pour viure plus à leur ayſe, & qui toute leur vie ne font que marchander, trafiquer, pour chaſſer, plaider, briguer des benefices?

Omne ſublime videăt oculi tui: Feſtina multiplicare præbendas. inde ad Archidiaconatus euola, demum aſpira ad Epiſcopatum, ne ibi quidem requiē habiturus; quoniā nō ſic itur ad aſtra, Quo progrederis, miſer? &c. *S. Bern. decl. ſuper Ecce nos.*

Pleurez ſur ces mal-heurs, & proteſtez à Dieu que vous voulez remplir la ſignification de voſtre nom, & que vous ne voulez auoir doreſnauant aucun commerce auec le monde, ny la chair, & que vous renoncez à tout intereſt, qui auroit pû vous porter dans l'Eſtat Eccleſiaſtique.

Quid mihi eſt in cælo & à te quid volui ſuper terram? Deus cordis mei & pars mea Deus in æternum. Pſal. 72. 25.

XXXII. MEDITATION.

De l'Excellence de la Tonſure

Priſe du rapport qu'elle a auec le Bapteſme.

1. *Des rapports qu'il y a entre les effets du Bapteſme, & ceux de la Tonſure.*	2. *Les rapports qui ſe trouuent pareillement entre les ceremonies de l'vn & de l'autre.*

Si qua in Chriſto noua creatura, vetera tranſierunt, ecce facta ſunt omnia noua. 2. Cor. 5. 16.

Encore que ces paroles s'entendent principalement des Chreſtiens, qui par leur Bapteſme deuiennent des creatures nouuelles, elles peuuent neantmoins tres-bien eſtre expliquées de ceux qui de l'eſtat Laic, paſſent à l'Eſtat Eccleſiaſtique; Et pour le voir clairement,

I. POINT.

Eph. 3. 9. Ab omni ſeruitute ſæcularis habitus hos famulos tuos emunda, vt dum ignominiam ſecularis habitus deponunt, tua ſemper in æuum gratiâ perfruantur. Pont.
Dignos nos fecit in partem ſortis Sanctorum in lumine. Col. 1. 12.
Quid tam regiũ quam ſubditum Deo animũ corporis ſui eſſe rectorem; & quid tam ſacerdotale, quam vouere Domino conſcientiam puram, & immaculatas pietatis hoſtias de altari cordis offerre? S. Leo. ſer. 3. in anniu aſſumpt. ſuæ.
Vnuſquiſque noſtrum habet in ſe holocauſtum ſuum, & holocauſti ſui ipſe ſuccendit altare. Orig. hom. 9. in c. 16.
Conſtitui te ſuper gentes & regna. Ier. 1. 10

CONSIDEREZ les rapports qu'il y a entre le Bapteſme & la Tonſure, & 1. entre les effets de l'vn & de l'autre; Dans le Bapteſme on ſe dépoüille du vieil homme pour ſe reueſtir du nouueau, comme dit ſaint Paul *Expolıantes vos veterem hominem cum actibus ſuis & induentes nouum qui creatus eſt in iuſtitia & ſanctitate veritatis*, afin dit-il ailleurs, que nous menions vne vie nouuelle, *Et in nouitate vitæ ambulemus*, Rom. 6. 4. Et dans la Tonſure on quitte auec l'ignominie de l'habit ſeculier, la façon de viure commune & ordinaire des Laïcs, pour viure dans vn eſtat plus pur & plus détaché de la terre pour marque de quoy l'Eueſque ſe ſert de ces meſmes paroles en luy donnant le ſurplis, luy diſant; *Induat te Dominus nouum hominem, qui ſecundùm Deum creatus eſt, &c.* 2. Par le Bapteſme nous deuenons membres de l'Egliſe, aggregez au nombre des Fideles, & nous participons à leurs ſuffrages, & par la tonſure nous ſommes écrits au Catalogue des Clercs, & faits participans des droicts & priuileges d'honneur qui leur ſont accordez. 3. Par le Bapteſme nous ſommes faits des Roys & des Preſtres ſpirituels; mais qui n'auons pour Sujet que nous-meſmes; & pour toute victime que noſtre cœur; mais par la Tonſure nous ſommes faits Roys des peuples, & deſia en chemin d'offrir en ſacrifice le Fils vnique de Dieu; en ſigne de quoy nous portons la couronne. 4. Par le Bapteſme nous ſommes dédiez à la ſainte Trinité, pour eſtre employez à ſon ſeruice: Et que fait autre choſe la Tonſure que de conſacrer d'vne façon toute particuliere vne perſonne au culte de Dieu & de ſes Autels? 5. Le Bapteſme nous rend capables de receuoir les autres Sacremens: Et la Tonſure de receuoir les Ordres: qui ſeuls donnent pouuoir de conferer tous les autres Sacremens. Et ſi vous n'eſtes pas encore ſatisfait,

II. POINT.

Signum ſanctæ Crucis in frontem, & in pectus tuũ pono. Ritual
Ephета quod eſt adaperire. Abrenunti as Satanæ, & omnibus pompis eius, & omnibus operibus eius?

CONSIDEREZ les rapports qui ſe trouuent entre les ceremonies du Bapteſme & celles de la Tonſure. 1. Au Bapteſme on forme quantité de croix ſur le corps du baptiſé, pour marquer la vie penitente & mortifiée que doit mener vn Chreſtien; Et à la Tonſure on coupe les cheueux en forme de

Croix; on donnne vn surplis qui a forme de Croix, on prend vne soutane qui par sa couleur marque la penitence. 2. Au Baptesme on touche auec la saliue les oreilles, pour marquer que le Chrestien doit estre tousiours prest d'entendre la voix de Dieu; on oint le dessus de la teste, parce qu'il doit auoir ses pensées continuellement au Ciel; Ainsi dans la Tonsure, pour les mesmes raisons on couppe les cheueux au dessus des deux oreilles, & au sommet de la teste. 3. Il faut auant qu'estre baptizé, renoncer à Satan, à ses pompes, & à ses œuures, & c'est ce qui se fait, quand dans la Tonsure on dit, *Dominus pars, &c.* 4. Dans le Baptesme, pour marque de son innocence nouuellement receuë, on donne au baptizé vne robe blanche. Et dans la Tonsure on donne vn surplis blanc, pour marque de son innocence conseruée, ou du moins reparée par la penitence. 5. Enfin, dans le Baptesme, on donne vn cierge au baptizé, pour marque de la Foy qu'il vient de receuoir, & des bonnes œuures qu'il doit pratiquer: Et dans la Tonsure il se donne pour éclairer les autres, par doctrine & par bon exemple: A ceux-là il est dit, *Accedite & illuminamini.* Psal. 33. 9. & à ceux-cy, *Vos estis lux mundi.* Matth. 5. 14. Apres cela, pensez-vous quelle est la dignité de la Tonsure?

Accipe vestem candidam quam immaculatam perferas ante tribunal Domini. Induat te Dominus nouum hominem, &c. Accipe lampadem ardentem, & irreprehensibilis custodi baptismum tuum, &c. Isti baptisantur, vt illuminentur, hi ordinantur vt illuminent.

En faut-il dauantage pour vous la faire estimer? prenez garde à toutes ces saintes ceremonies, & pratiquez ce qu'elles signifient, faute de quoy vous serez relegué auec les hypocrites. Car il n'y a point de plus grande hypocrisie, que quand la vie ne répond point à la condition.

Partem eius cum hypocritis ponet. Matth. 24. 15.

XXXIII. MEDITATION.

Des conditions requises à celuy qui se presente à la Tonsure.

1. *Les conditions que demande le Concile de Trente sont expliquées.*
2. *On s'arreste aux dernieres paroles du Concile:* Vt hoc vitæ genus eligant, &c. *d'où on tire trois consequences.*

Hi accipient benedictionem à Domino. Psal. 23. 5.

C'eſt la promeſſe que fait l'Egliſe de la part de Dieu, à ceux qui reçoiuent la Tonſure; mais c'eſt à la charge qu'ils ayent les conditions neceſſaires.

I. POINT.

CONSIDEREZ quelles ſont les conditions que requiert l'Egliſe de ceux qui ſe preſentent pour receuoir la Tonſure. 1. Qu'ils ſoient de legitime Mariage. 2. Qu'ils ſoient exempts de toutes cenſures & irregularitez. 3. Qu'ils ſoient de bonne vie. 4. Qu'ils ſçachent lire & écrire. 5. Qu'ils ſoient bien inſtruits des choſes neceſſaires à ſalut. 6. Qu'ils ſoient Confirmez. 7. Qu'il y ayt eſperance & coniecture probable qu'ils ſeront vn iour vtiles à l'Egliſe, & propres aux Miniſteres Eccleſiaſtiques. Mais la principale c'eſt, dit le Concile de Trente, *Vt hoc vitæ genus eligant*, non pas pour ſe ſouſtraire de la Iuriſdiction ſeculiere, ny pour ioüir des priuileges Eccleſiaſtiques, ny pour mener vne vie oyſiue & faineante, ny pour l'honneur, ou le bien temporel; *ſed vt fidelem Deo cultum præſtent;* mais auec vne droite & ſincere intention, de ſeruir à Dieu dans les miniſteres Eccleſiaſtiques.

Prima Tonſura non initientur, qui Sacramentum Confirmationis non ſuſceperint, & fidei rudimenta edocti non fuerint; quique legere & ſcribere neſciant, & quibus probabilis coniectura non ſit, eos non ſæcularis iudicii fraude, ſed vt Deo fidelem cultum præſtent hoc vitæ genus elegiſſe. *Conc. Trid. ſeſſ.* 23. *de ref. c.* 4.

Prima Tonſura non initientur, niſi qui in ſcriptis attulerint fidele teſtimonium à Parocho, quòd nati ſunt de legitimo matrimonio, &c. *Conc. Rothom. ann.* 1581.

Nulli Tonſura detur niſi idoneo, & poſtea ad ſacros Ordines probabiliter aſcenſuro, quid enim opus mittere panem filiorum canibus, & ſpiritualia mundi amatoribus? *Conc. Remen. an.* 630.

Quicunque ad primã Tonſuram eligi petũt eius ſint ætatis, in qua quid agant, & quam viam ſibi aperiant, plenè dignoſcere poſſint, oportet: cumque ea ſit quæ circa duodecimum annũ verſatur, ſtatuimus nullum deinceps ad primam Tonſuram admitti debere, quin duodecimum ſuæ ætatis annum attigerit, &c. *Concil. Burd. an.* 1624. *c. de Ordin.*

Etiamſi non ſit peccatum mortale, ſublato contemptu, recedere à profeſſione primæ Tonſuræ, vel minorũ Ordinũ; tamen mortale eſt, ex ſuo genere.

II. POINT.

ARRESTEZ-vous à ces dernieres paroles, & tirez-en ces conſequences: 1. Que ſi ceux qui ſe ſentent portez à receuoir la Tonſure, doiuent choiſir ce genre de vie, il faut qu'ils ſoient en âge de faire ce choix, c'eſt à dire, de faire comparaiſon d'vn eſtat auec l'autre, & ainſi preferer l'eſtat Eccleſiaſtique à l'eſtat ſeculier, ce qui ſuppoſe vn âge deſia raiſonnable. 2. Que ceux qui reçoiuent la Tonſure, doiuent auoir volonté de viure toute leur vie dans l'eſtat Eccleſiaſtique, tout ainſi que celuy qui fiance vne fille, doit auoir volonté de l'épouſer, & que celuy qui entre en Religion, doit auoir deſſein d'y demeurer, à moins que de rendre fauſſe, ridicule, inutile & mépriſable cette ſainte ceremonie, & de commettre ſelon les Docteurs à ce ſuiet, vn peché tres-énorme auec obligatiõ ſi on eſtoit Beneficier, de reſtituer les fruits du benefice 3. Que le motif & la fin principale de celuy qui reçoit la Tonſure, doit eſtre de ſeruir à Dieu, & partant que ceux là pechent qui entrant dans l'Egliſe, *ditari volunt de*

bonis Domini, dit S. Bernard, qui s'y laiſſent conduire par leurs parens, ou par leur propre cupidité.

Faites-icy vn peu de reflexion ſur ce qui ſe pratique par la pluſpart de ceux qui ſe preſentent à la Tonſure : les vns y ſont choiſis & appellez par leurs parens, & les autres y ſont pouſſez par l'intereſt d'auarice ou d'ambition : faut-il s'étonner apres cela ſi ces mauuaiſes racines ne produiſent que de mauuais fruits ? Mais vous comment y eſtes-vous entré ? prenez-y garde, *Si radix ſancta*, dit S. Paul, *& rami*. Rom. 11. 16. C'eſt ce qui ſe peut tres-bien appliquer à la Tonſure ; car ſi vous y entrez ſaintement, cette racine produira de tres-bons fruits ; ſi au contraire la racine eſt infectée, elle ne produira que des fruits de meſme nature corrompus & gaſtez.

Aut facite arborem bonam, & fructum eius bonum : aut facite arborem malam & fructum eius malum ; ſi quidem ex fructu arbor cognoſcitur. Matth. 12. 33.

Si quis Tonſuram vel minores ordines, eo animo ſuſcipiat, vt poſtea ad ſæcularia negotia reuertatur, interimque ad tempus gaudeat priuilegio Eccleſiaſtico ad tenendum beneficium. Et ratio manifeſta eſt, cum ſit abuſus rerum ſacrarum ad res temporales. *Gamach. in.* 1. 2. *D. Th. q.* 1. *c.* 36.

Compluribus qui prima Tonſura initiantur, ſatius eſſet ipſo Ordinationis die ſibi frãgere crura quã Tonſura inſigniri, eo quod ſe ad finem debitum non ordinent *Nau. Manual. c.* 7. *de orat. & hor. can. num.* 12.

Hæreditate poſſideamus ſanctuarium Dei. *Pſal* 82. 13.

Turpe lucrum ſectantes. 1. *Tim.* 3. 8.

Quæſtum exiſtimantes eſſe pietatem. 1. *Tim.* 6. Hi non ex Deo, ſed ex ſanguinibus & ex voluntate carnis naſcuntur. Non miramur quicumque præſentem ſtatum Eccleſiæ miſeramur, de radice colubri regulum orientem : non miramur ſi vindemiat vineam Domini, qui inſtitutam à Domino prætergreditur viam, &c. *S. Ber. de conu. ad Cler. c.* 10.

XXXIV. MEDITATION.

Des diſpoſitions requiſes pour bien receuoir la Tonſure.

1. *La vocation diuine.*
2. *Eſtre en grace.*
3. *La priere & la modeſtie exterieure, en la receuant, qui ſe doiuent rencontrer dans la ſuſception de tous les autres Ordres.*

Hominis eſt præparare animam, ſed Domini eſt dirigere greſſus. Prou. 16. 19.

I. POINT.

CONSIDEREZ ſuiuant ce que vous auez veu de l'Eſtat Eccleſiaſtique en general, que la premiere & plus importante diſpoſition pour bien receuoir la Tonſure, qui en eſt la porte, c'eſt la vocation diuine, laquelle eſt d'autant plus

Multi quidem veniũt, ſed conſidera quis vocetur, ordinem ipſum Dominici ſermonis attende. *Beati mũdo corde quoniam ipſi Deum videbunt.* Mundo corde vtique vocat pater

cælestis eos qui non quærant quæ sua sunt, sed quæ Iesu Christi. *S. Ber. l. de Conu. ad Cl. c. 1.*

Illum præpositus aut decanus, vt sibi succederet plusquã materno educauit affectu, in deliciis enutriés & delictis; Ille dignus Archidiaconatu, vt pote filius Principis; magis autem si sit Episcopi consobrinus, in quo nimirum tota est Episcopata progenies. *S. Ber. decl. super ecce nos.*

necessaire en ce temps icy, que nous voyons la pluspart de ceux qui sont desia auancez en l'aage, ne se presenter à la Tonsure que dans le dessein d'estre ordonnez Prestres au plustost, & faire comme vn enchaisnement & vne suite necessaire de tous les Ordres, ne croyant pas qu'il y ayt de meilleure disposition pour estre Tonsuré, que d'estre Catholique, & pour les Ordres Mineures que d'estre Tonsuré, & pour le Sousdiaconat, que d'auoir receu les ordres Mineures, & ainsi des autres, quoy que chacun d'eux ayt tousiours eu besoin d'vne vocation particuliere & differente, comme il paroist par l'ancienne tradition de l'Eglise : ou bien si ce sont des enfans, il est tout certain que ce n'est que pour auoir des benefices.

II. POINT.

D. D. Gamach. Halior. Vt sicut immutantur in vultibus, ita dextra manus eius virtutum eis tribuat incrementum. *Pont.*

CONSIDEREZ, qu'vne autre disposition pour receuoir la Tonsure, c'est d'estre en la grace de Dieu ; car encore que ce ne soit pas vn ordre, ny vn Sacrement, ce seroit neantmoins prophaner vne ceremonie tres-sainte, & abuser d'vne faueur tres-particuliere que Dieu nous fait, de nous admettre dans l'Estat Ecclesiastique, & se mettre en danger de commettre vn peché mortel, selon le sentiment des Docteurs. Et partant il est necessaire de nettoyer son ame auparauant par le Sacrement de Penitence, & faire mesme, s'il est possible, vne confession generale, puisque l'on change de maniere de vie, & qu'on embrasse vn estat plus parfait.

Estiez-vous en cette disposition quand vous l'auez receuë?

III. POINT.

Paratum cor meum, Deus paratum cor meum. *Psal. 56. 8.*
Vis ducem constituere populorum? paratum cor meum : vis pastorem ouium : paratum cor meum. *S. Aug*
Doce me facere voluntatem tuam, quia Deus meus es tu. *Ps. 142. 10.*
Non ad mensuram dat Deus spiritum. *Ioan. 3. 34.*
Sed secundum propriam cuiusque dispositionem. *Conc. Trid. sess. 6. c. 7. circ. med.*
Deus cuius magnifi-

CONSIDEREZ qu'outre ces 2. premieres dispositions, il y en a encore vne qui est grandement importante : c'est la priere qu'il faut faire à Nostre-Seigneur, afin d'obtenir pour soy & pour les autres l'esprit Ecclesiastique à l'exemple des saints Apostres, & des plus grands Saints de l'Eglise. Et la derniere enfin consiste en la modestie exterieure qu'il faut obseruer durant toute la ceremonie de la Tonsure, & en l'attention particuliere qu'il faut apporter aux prieres & aux exhortations de l'Euesque.

Examinez bien ces quatre dispositions, 1. La vocation, 2. Estre en estat de grace, 3. la priere, 4. la modestie, parce

qu'elles ſe doiuent pareillement rencontrer dans la reception de tous les Ordres, & ne plaignez pas la peine que vous prendrez à vous bien diſpoſer : Car d'où penſez vous, que ſi peu de perſonnes remportent le fruit que l'on deuroit attendre des Sacremens? C'eſt du peu de diſpoſition que l'on y apporte, & c'eſt pour cela que Dieu dit par ſon Prophete, qu'à meſure que vous ouurirez voſtre cœur, il le remplira, *Dilata os tuum, & implebo illud.* Pſal. 8. 11.

centiæ non eſt numerus, non dat ſpiritum ad menſuram, ſed iuxta menſuram vaſculorum infundit liquorem, tantum muneris largiens, quantum poteſt ille cui donatur accipere. S. *Hier.* in c. 4. *Ep.*

XXXV. MEDITATION.

Des ceremonies de la Tonſure.

Et premierement de l'habit Eccleſiaſtique.

1. *Qu'eſt-ce que ceremonie dans l'Egliſe.*
2. *Comme l'habit Eccleſiaſtique eſt appellé dans le Pontifical, & par les ſaints Peres.*
3. *Les myſterieuſes ſignifications de cét habit.*

Ad regis imperium, eductum de carcere Ioſeph totonderunt, & veſte mutata, obtulerant ei.
Gen 41. 14.

C'eſt vne tres-belle figure de ce qui ſe paſſe à la Tonſure, là où l'Eueſque, comme Miniſtre des volontez de Dieu, luy offre les Tonſurez, apres leur auoir fait changer d'habit, & leur auoir raſé la teſte.

I. POINT.

CONSIDEREZ ce que c'eſt que ceremonie dans l'Egliſe; Ceremonie n'eſt autre choſe qu'vn acte exterieur de Religion, par lequel nous rendons à Dieu quelque culte & reuerence, & qui ſignifie quelque choſe d'interieur ; de ſorte qu'il n'y a ſi petite ceremonie dans l'Egliſe, qui n'ayt ſa ſignification & ſon myſtere caché, & qui ne ſoit pour nous donner quelque inſtruction en particulier, ou pour nous impoſer quelque obligation.

Si homo corporis concretione caruiſſet, nuda ipſa bona nulliſque integumentis inuoluta ei oblata eſſent; quoniam vero anima corpori coniuncta eſt, omnino opus fuit, vt rerum quæ ſentiuntur adminiculo, ad ea intelligenda vteretur. S. *Chryſ. hom.* 83. *in Matt.*

Adorez icy la ſageſſe Diuine, qui pour s'accommoder à

noſtre foibleſſe a trouué le moyen par des ſignes ſenſibles de nous faire venir en reconnoiſſance des ſecrets les plus releuez de noſtre Religion.

II. POINT.

CEtte verité ſupposée : La premiere ceremonie qui ſe preſente à conſiderer dans la Tonſure, eſt l'habit Eccleſiaſtique, c'eſt à dire, la ſoutanne dont on doit eſtre reueſtu, quand on s'approche de l'Eueſque, laquelle eſt appellée dans le Pontifical & ailleurs chez les ſaints Peres, *Habitus Religionis, habitus ſancti nominis, habitus religioſus, ſacra veſtis*, pour monſtrer auec quel ſentiment nous deuons la receuoir, & auec quel reſpect nous deuons la porter, & quelle eſtime nous en deuons faire. Car ſi nous regardons ſon inſtitution, nous verrons 1. Que c'eſt la marque exterieure de noſtre profeſſion, par laquelle nous ſommes diſtinguez d'auec les Laïcs. 2. Que c'eſt la marque de noſtre authorité, comme nous voyons qu'il a eſté vniuerſellement obſerué, & de tout temps, que les perſonnes releuées en dignité, eſtoient veſtuës d'habit long.

Qui habitum Religionis in eis in perpetuũ conſeruet .. Quibus in tuo ſancto nomine habitum ſacræ religionis imponimus. *Port.* Habitus ſancti nominis. *Salu. ad Eccl. Cath. c.* 4. Habitus Religioſus. *Sid. ep. Turno. l.* 4. Sacra veſtis. *Balſam.*

III. POINT.

COnsiderez quelles ſont les ſignifications myſterieuſes de l'habit Eccleſiaſtique. 1. Cét habit par ſa ſimplicité nous marque que nous deuons renoncer à tous les aiuſtemens & les ſuperfluitez que les mondains apportent dans les leurs. 2. Par la qualité de l'eſtoffe qui eſt de laine commune, il nous marque la pauureté & la modeſtie. 3. Par ſa couleur, la mortification, & la penitence, que les Eccleſiaſtiques doiuent faire pour eux & pour les peuples, & par ſa longueur la perſeuerance. 4. Enfin cette nouueauté d'habit nous apprend que comme nous ſommes changez à l'exterieur paſſant dans vne profeſſion plus parfaite, comme dit S. Denys, par le dépoüillement de l'habit ſeculier ; auſſi deuons nous changer à l'interieur, prenant de nouueaux ſentimens, de nouuelles affections, de nouueaux ſoins, & menant vne vie plus innocente que le reſte des Chreſtiens & plus parfaite en tout, & c'eſt ce que demande l'Egliſe à Dieu pour les Tonſurez, quand elle le prie que, *Vt ſicut immutantur in vultibus, ita dextera*

Cernitur in nonnullis Sacerdotibus veſtium cultus plurimus, virtutum aut nullus, aut exiguus. *S. Ber. ad Henr. Sen. c.* 81. Quid miramur, quod Chriſtus vocat iniquum mammona? quid ſuſpicimus, & amamus, quod Chriſtus ſe non habere glorioſe teſtatur? *S. Hier. ep. ad Nep.* Mortificationem Ieſu in corpore noſtro circumferentes 2 *Cor.* 4. 10. Prioris veſtis detractio, & alterius inductio, ſignificat, à ſancta vita ad perfectiorem traductione, quemadmodum in diuina regeneratione veſtis mutatio ſignificat, traductionem à vita purgante ad contemplatricem ſeu illuminatricem. *S. Dion. c.* 6. *Eccl. Hier.*

dextra manus eius, virtutis tribuat eis incrementa.

Examinez vn peu quel changement vous remarquez en vous, depuis voſtre Tonſure. Combien de fois peut-eſtre auez-vous des-honoré voſtre habit par des actions indignes d'vn Clerc ? Faites reſolution de le reſpecter dauantage à l'auenir, & de le conſiderer comme vn frein qui vous eſt donné pour ne vous pas échapper ny licentier, & pour donner de la retenuë meſmes aux autres.

Vetera tranſierunt, ecce facta ſunt omnia noua. 2. Cor. 5. 17.

XXXVI. MEDITATION.

Des obligations en particulier, que contracte le Tonſuré en receuant l'habit Eccleſiaſtique.

La premiere, c'eſt de le porter touſiours.

1. *Les raiſons qui obligent les Tonſurez à porter l'habit de leur Profeſſion.*
2. *Les obiections que l'on fait d'ordinaire, refutées.*
3. *Reſolutions à prendre ſur ce ſuiet.*

Exſpoliaui me tunica mea, quomodo adhuc induar ea? Cant. 5. 3.

C'eſt ce qu'vn Tonſuré doit dire auec l'Eſpouſe, depuis qu'vne fois il a quitté l'habit ſeculier.

I. POINT.

CONSIDEREZ les raiſons qui obligent les Eccleſiaſtiques, en qualité de Tonſurez, de porter l'habit de leur profeſſion, c'eſt à dire, la ſoutanne Eccleſiaſtique. 1. C'eſt le deſſein de l'Egliſe qui paroiſt en cette priere que fait l'Eueſque à Dieu, en ſon nom pour les Tonſurez, *Vt habitum religionis in eis perpetuum conſeruet.* Ce qui ſe doit entendre de la ſoutanne & non du ſurplis ; parce que peu apres il dit encore, *Benedicere dignare hos famulos tuos quibus ſacræ religionis habitum imponimus* ; auant meſme que de donner le ſurplis : ce qui ſeroit vne pure mommerie, ſi l'Egliſe n'auoit deſſein & volonté de

Vnicum pro omnibus ſufficiat Trid. Quia vero etſi habitus non facit Monachum, oportet tamen Clericos veſtes proprio congruentes ordini ſemper deferre, vt per decentiam habitus extrinſeci morum intrinſecam honeſtatem oſtendant. Ita autem hodie aliquorũ inoleuit temeritas, Religioniſque contemptus, vt propriam dignitatem & honorem Clericalem paruipendentes

nous obliger de le porter tousiours. C'est pourquoy de temps en temps elle en a renouuellé les Constitutions & l'obligation, dans les Conciles generaux & particuliers, comme ceux de Carthage, Tolede, Soissons, Sens, Mets, Paris Rheims, Milan, Latran, Trente, & vne infinité d'autres, dont le dernier Oecumenique a renouuellé tous les anciens Canons. 2. Il y va de nostre interest, estant certain que cét habit donne de la retenuë, & à nous & aux autres, empéche beaucoup de desordres, & fait que l'on nous en estime dauantage : où au contraire quand on s'en dispense, c'est vn sujet de scandale aux Laïcs, de mauuais exemple à nos confreres, vn témoignage du mépris que l'on fait des Loix Ecclesiastiques, & de la volonté qu'on a de se licentier au mal; D'où vient que le bien-heureux Euesque de Geneve dit, que les Ecclesiastiques qui font métier de ne se vestir Ecclesiastiquement, ne doiuent estre absous, s'ils ne promettent de corriger ce defaut, & de s'en abstenir à l'auenir.

vestes etiam publicè deferant laïcales, pedem in diuersis ponentes, vnum in diuinis, alterum in carnalibus; Propterea omnes Ecclesiasticæ personæ, &c. *Sess. 14. de ref. c. 6. in princ.* Ecclesiasticis omnibus est lege statutũ, vt qui Clerici nomẽ sunt consecuti, etiam in minoribus Ordinibus constituti, Clericali tãtum caractere insigniti, quãuis exempti, Clericalem habitum, hoc est, vestes talares, cõuenienter deferre debeant, inobedientibus pœnis impositis; sic enim decet, vt a sæcularium habitu differant. *Constit. Sixt. Papæ. 5.*

Etsi eloquium quiescat, ipse habitus sonat: sic auditur Philosophus dum videtur: occursu meo vitia suffundo, grande pallii beneficium, sub cuius recogitatu reprobi mores erubescunt. *Tertul. de pallio. c. vlt.*

Et en ses auertissemens aux Confesseurs.

Num de vestibus cura est Deo, solent, dicere, & non magis de moribus? at forma hæc vestium, deformitatis mentium & morum indicium est. S. *Ber. l. 3. de cons. c. 5.*

Veritati nemo præscribere potest, non spatium temporum, non patrocinia personarum, non priuilegia regionum. Ex his enim fere consuetudo initiũ ab aliqua ignorãtia, vel simplicitate sortita in vsũ per successionem corroboratur, & ita aduersus veritatem vindicatur. *Tert. l. de virg. velc. 1*

Statuit sancta Synodus, vt quę alias à SS. Põtificibus, & à sacris Conciliis de Clericorum vita, honestate cultu, doctrina, ac de luxu, comessationibus choræis, aleis, lusibus, ac quibuscumque criminibus, nec non sæcularibus negotiis fugiẽdis, quæ copiosè ac salubriter sancita fuerunt, eadem in poste-

II. POINT.

CONSIDEREZ en suite combien sont vaines & friuoles les obiections que l'on fait ordinairement en cette matiere : L'habit, dit-on, ne fait pas le Moyne : A cela le saint Concile de Trente répond, par ce que dit-il, *Etsi habitus non facit Monachum, oportet tamen clericos vestes proprio congruentes Ordini semper deferre, &c* Remarquez ces deux mots, *oportet & semper*. La coustume est contraire. Il est vray, parmy les libertins, & mondains, les chasseurs, les joüeurs & semblables : mais est-ce d'eux que nous deuons prendre la regle des habits, non plus que des mœurs ; ou plustost des bons, sçauans & vertueux Ecclesiastiques, lesquels font tant d'estat de leur habit, qu'ils estimeroient auoir failly, voire grieuement, s'ils auoient manqué vn seul iour à le porter? A l'heure de la mort qui voudriez-vous auoir suiuy de ces deux sortes d'Ecclesiastiques? Les Canons sont abrogez. Tant s'en faut, ils sont tous renouuellez par le Concile de Trente. Cela est bon dans la ville, mais de le porter aux champs, cela est trop incommode. Comment dites-vous cela sans l'auoir iamais éprouué ; demandez à ceux qui le portent par tout; Et puis, posé qu'il y ayt quelque petite incommodité, vn Religieux se plaint-il de son habit? Et qui verroit vn Chartreux vestu en habit seculier, que diroit-on? & cependant,

est-il plus obligé que vous ; & son habit est-il plus honorable que le vostre ? Quelle vergogne pour des Ecclesiastiques de chercher à se dispenser d'vne chose qui leur est si glorieuse ! de se forger des raisons imaginaires pour détruire les Loix de l'Eglise, eux qui les deuroient proteger & deffendre au peril de la vie !

III. POINT.

FAITES mieux doresnauant : Et si vous n'estes point suffisamment conuaincu de cette verité, faites-vous-en instruire en particulier. N'en croyez point si vous ne voulez ce qui vous en est icy rapporté. Voyez les Canons dans leur source ; & prenez en suite ces trois resolutions 1. De porter tousiours en tout temps, & en tout lieu la soutanne, qui est vostre habit Ecclesiastique. 2. De la porter auec respect & reuerence. 3. De souffrir volontiers toutes les confusions qui vous seroient faites pour ce suiet, de crainte que Dieu au iour de sa fureur, comme parle le Prophete, vous trouuant reuestu d'habits estrangers, ne vous extermine pour iamais.

Et erit in die hostiæ Domini, visitabo super omnes, qui induti sunt veste peregrina. Soph. 1. 8.

rum iisdem pœnis, vel maioribus arbitrio Ordinarii imponendis obseruentur. *Conc. Trid. sess. 22. paulò post. med. de ref. c. 1.*

Ad excusandas excusationes in peccatis. *Ps. 140. 4.*

Ista vmbra *pietatis*, de foliis illius arboris venit, quibus se parentes nostri in illa damnabili nuditate texerunt. *S. Aug. c. p. 30.*

Verũ tu sacerdos Dei altissimi, cui ex his placere gestis mundo an Deo ? si mundo, cur sacerdos ? si Deo cur qualis populus talis & sacerdos ? Nam si placere vis mundo, quid tibi prodest sacerdotium ? *S. Ber. ad Henr. Sen. c. 2.*

Quis mihi det gloriari in voce illa ; quoniam propter te sustinui opprobrium, operuit cõfusio faciem meã ? Gloria mihi est consors fieri Christi, cuius illa vox est, Opprobria exprobrantiũ tibi ceciderunt super me. *S. Ber. l. 2. de consid. c. 1.*

XXXVII. MEDITATION.

De la vie penitente que doit mener vn Tonsuré, qui luy est signifiée par l'habit Ecclesiastique.

1. *Raisons qui obligent les Ecclesiastiques à cette vie penitente.*
2. *En quoy elle consiste.*

Mundus gaudebit, vos autem contristabimini. Ioan. 16. 28.

Disoit Nostre-Seigneur à ses Apostres, voulant instruire en leur personne tous les Ecclesiastiques qui viendroient apres eux, & leur apprendre que leur vie doit estre vn continuelle penitence & mortification.

I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui obligent les Ecclesiastiques à cette vie penitente. Parce que, 1. ils doiuent suppléer au defaut de tous les Chrestiens qui y pensent si peu. 2. Parce que Nostre Seigneur a estably la grace Euangelique & de la nouuelle Loy sur le fondement de la penitence, quand il a commencé sa Predication par ces paroles, comme auoit fait son Precurseur, *Pœnitentiam agite; appropinquauit enim regnum cælorum.* Matth. 3. 2. Paroles qui nous marquent la necessité absoluë de faire penitence : car 1. si par le Royaume des Cieux nous entendons la gloire eternelle, comme nous sommes décheus de l'innocence, & que nous sommes tous pecheurs, il n'y a point d'autre chemin pour aller en Paradis que la penitence. 2. Si par le Royaume des Cieux nous entendons l'Euangile & la grace Chrestienne; elle ne se peut acquerir que par la penitence, sans laquelle nous ne sommes pas vrayment Chrestiens; car l'Euangile ne nous préche que la haine de nous-mesmes, que l'abnegation, que la croix, que les souffrances, que la pauureté, &c. qui sont autant de parfums, ou de parties de la Penitence. 3. Si par ce Royaume celeste il faut entendre le Royaume de Dieu qui est dedans nous, c'est à dire, la grace & la charité qui nous rend agreables à Dieu, c'est la seule penitence qui nous y introduit; c'est la conuersion interieure de nos cœurs, la vraye contrition qui nous la fait obtenir & nous reconcilier à Dieu.

Cur non comedistis hostiam in loco sãcto quæ sancta sanctorum est, & data est vobis vt porteris iniquitaté multitudinis & rogeris pro ea in conspectu Domini? *Leu.* 10. 17.

Omnes peccauerunt & egent gloria Dei. *Rom.* 3. 23.

Si pœnitentiam non egeritis, omnes similiter peribitis. *Luc.* 13. 5.

Simile est regnum cælorũ homini negotiatori, quærenti bonas margaritas, inuenta vna, &c *Mat.* 13. 45.

Qui odit animam suam in hoc mundo, in vitam æternam custodit eam. *Ioan.* 12. 25.

Si quis vult venire post me, abneget semetipsum. *Luc.* 9 23. *Mat.* 61. 24.

II. POINT.

CONSIDEREZ pour bien connoistre en quoy consiste cette vie penitente que doiuent mener les Ecclesiastiques, qu'elle consiste en deux choses, qui en sont comme le corps & l'ame. Le corps de la penitence sont les exercices exterieurs de mortification. L'ame & l'esprit de la penitence est dans les actes ou affections interieures que la grace interieure produit en nous, qui tous composent ce don & cét esprit de penitence. La 1. affection est vne auersion, vne haine & horreur du peché, plus que de toutes les choses du monde. La 2. vn éloignement de tout ce qui nous peut estre occasion du peché, comme du monde & de ses vanitez, des biens

Iniquitatem odio habui, & abominatus sum *Psal.* 118. 163.

Odiui omnem viam iniquitatis. *Ib.* 104.

Risum reputaui errorem, & gaudio dixi, Quid frustra deciperis? *Eccl.* 2. 2.

perissables & plaisirs sensuels. La 3. vne profonde humiliation, en laquelle le pecheur doit estre & demeurer toute sa vie, n'y ayant rien de plus humiliant que le peché. La 4. vne grande douleur d'auoir offensé Dieu, plus que de toute chose possible & imaginable, & par le pur motif de son saint amour, auec vne égale volonté de ne le plus offenser. La 5. est vn zele pour la iustice de Dieu interessée, qui imprime vn ardent desir de luy satisfaire par des fruits dignes de penitence, & de vanger sur nous ses iniures. Et voilà le propre esprit des Ecclesiastiques, qu'ils doiuent à ce suiet demander à Dieu auec instance, & s'exercer fort souuent en ces actes, afin qu'vn iour Nostre-Seigneur leur puisse dire:

Miser factus sum; & curuatus sum vsque in finem, tota die contristatus ingrediebar. Afflictus sum, & humiliatus sum nimis. *Ps. 37. 7.*

Certam pœnitentiam non facit, nisi odium peccati & amor Dei. S *Aug.*

Facite fructus dignos pœnitentiæ. *Luc. 3. 8.*

Tristitia vestra vertetur in gaudium; & gaudium vestrum nemo tollet à vobis. Ioan. 16. 20. & 22.

XXXVIII. MEDITATION.

De la mortification exterieure, en laquelle doiuent viure les Ecclesiastiques.

1. *Qu'est-ce que la mortification exterieure?*
2. *Comme Nostre-Seigneur a esté en cela vn parfait modele aux Ecclesiastiques.*
3. *Comparaison de nous auec luy.*

Castigo corpus meum & in seruitutem redigo, ne fortè cum aliis prædicauero, ipse reprobus efficiar. 1. Cor. 9. 27.

Si vn Apostre tel que saint Paul se sentoit obligé à cela, que pouuons nous dire nous autres?

I. POINT.

CONSIDEREZ que la mortification qui fait la partie exterieure de la penitence, est vne vertu par laquelle nous affligeons nostre corps pour des bons suiets, nous endurons patiemment, courageusement & ioyeusement les maladies, le chaud, le froid, les exercices penibles de nos fonctions, & les autres choses exterieures qui donnent de la

Nisi granum frumenti cadens in terram mortuum fuerit, ipsum solum manet; si autem mortuum fuerit, multum fructum affert. *Ioan. 12. 24.*

Propter te mortificamur tota die. *Ro. 8. 36.*

peine; pour rendre noſtre chair pure, pour amortir ſes appetits, pour l'aſſuiettir à la raiſon, pour faire penitence de nos pechez, pour imiter Noſtre-Seigneur, pour témoigner à Dieu noſtre amour & autres bons deſſeins.

II. POINT.

Congregata ſunt ſuper me flagella. *Pſ.* 34. 15. In laboribus à iuuentute mea. *Pſ.* 87. 16. Corpus autem aptaſti mihi. *Heb.* 10. 5. Filius hominis non habet vbi caput reclinet. *Luc.* 9. 58. Nec ſpatium manducandi habebat. *Marc.* 6. 31. Ieſus fatigatus ex itinere ſedebat ſic ſupra fonté: hora erat quaſi ſexta. *Ioan.* 4. 6. Erat pernoctans in oratione Dei. *Luc.* 6. 12. Corpus meum dedi percutientibus, & genas meas vellentibus, faciem meam non auerti ab increpantibus & conſpuentibus in me. *Iſa.* 50. 6. Scio quia non habitat in me, hoc eſt, in carne mea, bonum. *Rom.* 7. 18. Caro concupiſcit aduerſus ſpiritũ, & ſpiritus aduerſus carnem: hæc enim ſibi inuicem aduerſantur. *Gal.* 17. Carnis curam ne feceritis. *Rom.* 13. 14. Mortificate membra veſtra, quæ ſunt ſuper terram. *Col.* 3. 5. Vſque in hanc horam, & eſurimus & ſitimus, & nudi ſumus, & colaphis cædimur, & inſtabiles ſumus, & laboramus operantes manibus noſtris. 1. *Cor.* 4. 11. & 12. In carne ambulantes, non ſecundum carnem, militamus. 2. *Cor.* 10. 3.

CONSIDEREZ comme Noſtre Seigneur a eſté en cela vn parfait modele aux Eccleſiaſtiques, ayant dés ſa naiſſance iuſqu'à ſa mort, traité tres-rudement ſon corps. Il voulut naiſtre au milieu de l'hyuer, de la nuict & dans vne eſtable, exercer vn meſtier fort laborieux, ieuſner 40. iours; durant le cours de ſes predications il alloit à pied, il eſtoit mal nourri, mal logé, mal couché: Il enduroit la faim, la ſoif, le chaud, le froid, & les autres iniures de l'air, la laſſitude, il prioit des nuits entieres: Et en ſa Paſſion comment laiſſa-il ſouffrir ſon corps (vous le ſçauez) qui eſtoit pourtant tres-pur, exempt de rebellion contre l'eſprit, vny perſonnellement à la Diuinité, & ſainct par ſa ſainteté infinie?

III. POINT.

FAites maintenant comparaiſon de vous auec Noſtre Seigneur: Eſt-ce ainſi que vous traitez voſtre chair, qui neantmoins eſt gaſtée & corrompuë, qui vous ſert d'vn grand empeſchement à la vertu, qui ſe reuolte ſouuent contre la raiſon, & qui vous fait commettre beaucoup de pechez? Tant s'en faut, vous l'aymez, vous la careſſez, vous luy donnez toutes ſes ayſes, & vous ne la laiſsez ſouffrir que le moins que vous pouuez.

Confondez-vous, voyant vn tel exemple deuant vos yeux. Regrettez le paſſé; & faites reſolution de vous mortifier en certaines occaſions, comme dans le boire & le manger, dans la veuë, la tenant toûjours modeſte ſur tout dans l'Egliſe & dans la ruë, ſoit dans le dormir, ſoit dans le parler. Enfin qu'il ne ſe paſſe iour, que vous n'ayez pratiqué quelque petite mortification, vous ſouuenant touſiours de cette parole de ſaint Paul, que ceux qui ſont ſeruiteurs, diſciples, & amis de Ieſus-Chriſt tels que ſont ou doiuent eſtre les Eccleſiaſtiques, ont crucifié leur chair auec ſes vices & ſes concupiſcences.

Qui Christi sunt, carnem suam crucifixerunt cum vitiis & concupiscentiis suis. Gal. 5. 24.

XXXIX. MEDITATION.

De la coupure des cheueux qui se fait en la Tonsure.

1. *Pourquoy on coupe les cheueux à celuy qui entre dans l'Eglise.*
2. *Pourquoy cette coupure en forme de croix, & en quatre differens endroits.*
3. *L'obligation en suite qu'ont les Tonsurez de porter les cheueux courts.*

Fili hominis, sume tibi gladium acutum, & duces per caput tuum. Ezech. 5. 11.

C'est ce que dit autrefois Dieu au Prophete Ezechile qui estoit de la lignée Sacerdotale, en figure de ce qui se deuoit faire aux Ministres de la nouuelle Loy, car l'Euesque admettant vne personne dans l'Eglise, la 1. chose qu'il luy fait, c'est de luy couper les cheueux, d'où la Tonsure a pris son nom.

I. POINT.

CONSIDEREZ pourquoy l'on coupe les cheueux à celuy qui entre dans l'Eglise. C'est 1. pour signifier qu'il doit dés l'abord retrancher les conuoitises, les inclinations & les habitudes vicieuses ; quitter les superfluitez du monde, & renoncer à toutes les choses de la terre, les cheueux n'estant proprement que des excremens. 2. Pour luy marquer que les Clercs sont les Nazareens du Seigneur, comme parle l'Ecriture, c'est à dire, separez, segregez, sanctifiez & consacrez à sa diuine Majesté, pour mener vne vie plus pure, que le reste des Chrestiens, dautant que les Nazareens qui faisoient profession d'vne vie plus parfaite parmy les Iuifs, auoient coustume au iour de leur consecration, de se raser la teste. 3. Pour signifier la soûmission & la fidelité qu'ils promettent à Iesus-Christ, la coupure des cheueux ayant esté autrefois vne marque de seruitude & d'esclauage.

Sacerdotes caput suum non radant ; neque comam nutriant, sed tondentes attondeant capita sua. *Ezech. 44. 20. Vid. S. Greg. in hunc locum past. p. 2. c. 7. vbi pracl. & hic apposité.*

Capillorum detonsio declarat puram, nullaque figura adumbratam vitam, non fictarum figurarum, aut colorum inductione, deformitatem mentis decorantem, sed ipsam in seipsa, non humanis speciebus, seu pulchritudinibus, verum propriis & sanguinibus ad diuinam similitudinem traductis. *S. Dion. c. 6. Eccl. Hier.*

Caput radere est cogitationes superfluas, & terrenas à mente relecare. S. *Aug. de contemptu mundi.*

Rasio capitis est temporalium omnium depositio. S. *Hier. ad quemdam leuitam.*
Ista lex cõsecrationis. Cũ dies quos ex voto decreuerit, complebuntur, adducet eum ad ostium tabernaculi fœderis, & offeret oblationem eius Domino: tunc radetur Nazareus ante ostium tabernaculi, tolletque capillos eius, ponetque super ignem. *Num* 6. 13 & 18
Remedii & decoris nouacula, nobis Christus Deus est, qui cor nostrum circumcidit, vitia radit, animæ caput leuigat, & faciem mentis accurat; nosque vt illam in lege captiuam purgat & liberat horrido miseræ seruitutis capillo, vt coniungentis Domino velut illa in Israëlitæ viri nuptias transitura, criminibus carnis nostræ, quasi barbaris crinibus exuamur *S. Paul. Ep.* 4. *Seuero.*

II. POINT.

CONSIDEREZ pourquoy cette coupure se fait en forme de croix, & en quatre differens endroits. 1. Elle se fait au derriere de la teste où est le siege de la memoire, pour montrer que le Tonsuré doit s'oublier des niaiseries & puerilitez de l'enfance. 2. Elle se fait au deuant de la teste pour signe que le Tonsuré ne doit pas se tant mettre en peine, ny trauailler à l'auenir pour les necessitez de la vie. 3. Elle se fait au dessus des oreilles, pour nous apprendre que nous deuons tousiours estre prests d'entendre la voix de Dieu, & d'obeyr promptement à ses Commandemens, & à ses saintes inspirations. 4. Elle se fait au sommet de la teste, pour montrer que nous deuons marcher en la presence de Dieu, & dans toutes nos actions ne chercher autre chose que sa gloire, ou bien comme dit S. Thomas : *Ne mens Clericorum temporalibus occupationibus à contemplatione diuinorum retardetur.*

Est autem Clericis Tonsuræ signum, quod in corpore figuratur, sed in animo agitur, scilicet vt hoc signo in religione vitia resecentur, & criminibus carnis nostræ, quasi crinibus exuamur, atque inde innouatis sensibus, & comis rudibus enitescamus, exspoliantes nos iuxta Apostolum, veterem hominem, & induentes nouum, qui renouatur in agnitione Dei, quam renouationem in mente oportet fieri, sed in capite demonstrari, vbi ipsa mens noscitur habitare. *Conc. Aquis c. 4. ex Isid. de off. c. 1.* Nolite solliciti esse dicentes, quid manducabimus, aut Quid bibemus, aut quo operiemur? hæc enim omnia gentes inquirunt. *Mat. 6. 21. & 31.* Sonet vox tua in auribus meis. *Cant. 2. 14.* Sapientis oculi in capite eius. *Eccl. 2. 14.*

III. POINT.

Si quis ex Clericis relaxauerit comam, anathema sit. Et responderunt omnes tertio: *scil. patres istius. Conc.* Anathema *Conc. Rom 1. sub. Greg. 2. c. vlt. an. 7. 21.* Idem statuitur in *Conc. Mog. 1. Constant. sess. 4. & innum. alij. Conc. Trid.*
Residui autem capilli ordinate præcidi debent vt oculos & aures, & alios sensus capitis liberos reddãt, & curam exteriorum non in superfluis desideriis carnis; sed in necessariis tantum exercendam cognoscatis. *Pont. Bull. Apost.*

CONCLVEZ de là l'estroite obligation qu'ont les Tonsurez de porter les cheueux courts, & quelle iniure font à leur profession ceux qui se licencient à les porter aussi grands que les Laïcs. De tout temps l'Eglise a esté aussi austere en ce point qu'elle le peut estre : elle a deffendu aux Clercs en plus de 60. Conciles, & dans la pluspart sous les censures & les peines les plus griefues, comme d'excommunication & d'anathême, de porter de grands cheueux, & prescriuant la façon & la modestie qu'on doit obseruer, elle veut qu'il soient coupez en sorte que les oreilles soient toutes découuertes, *patentibus auribus* : En effet, sans accuser semblables personnes d'apostasie, de desobeyssance & de preuarication, y a-il rien, parlant humainement, de plus indecent qu'vn Ecclesiastique auec de grands cheueux ; N'est-ce pas vne chose

chose estrange, que ce qu'on a plus de peine à obtenir d'ordinaire des Clercs, soit de se mettre dans le deuoir, que l'Eglise demande d'eux en ce point là ? Certes, si le Diable ou le mauuais exemple de certains Ecclesiastiques, a tant de force sur nous, pour nous faire en si maigre suiet, transgresser les Loix & les Canons de l'Eglise, quel pouuoir aura-il en chose de plus grande consequence ?

Regardez & confondez-vous d'auoir esté peut-estre attaché iusques à present à si peu de chose, de vous estre plaint, & d'auoir murmuré si on vous a prié de vous mettre en vostre deuoir : Et faites resolution en quelque lieu que vous soyez, de vous soûmettre à vne si iuste obligation, & pour vous souuenir de tous les mysteres qui vous sont representez par là, & pour vous rendre obeyssant à l'Eglise ; car, dit saint Clement, expliquez le, comme il vous plaira.

In iudicio Dei ignis æterni tormenta sustinebit qui Ecclesiastica Decreta neglexerit. Ep. 1. in fine.

Quisquis vel abolitione Tonsuræ, vel sæcularis vestis assumptione detectus fuerit attigisse transgressionem, excommunicationis censuram accipiat. *Conc. Tol.* 10.
Præcipitur Præsbyteris, vt Clericos cuiuscunq; sint Ordinis, in Parochia sua commorantes moneant, quod Tonsuram congruentem & honestum habeant habitũ, iuxta Canones, & si aliqui in hoc inobedientes vel rebelles fuerint, monitione præmissa ab ingressu Ecclesiæ arceantur. Quod si aliquis de eiusmodi præsumptoribus, tantæ sit potestatis, quod sine scandalo à Presbytero prædicto modo coërceri nonpossit, Episcopo nuncietur. *Const. Guill. Pa. Refertur in Rit. Par. c. v. t. de Sacr. Ordinis.*

XL. MEDITATION.

De l'obligation qu'ont les Clercs Tonsurez d'éuiter toutes superfluitez :

Ce qui leur est principalement marqué par la coupure des cheueux.

1. *Raisons qui obligent les Ecclesiastiques à éuiter toute superfluité.*
2. *Exemple de Nostre-Seigneur & des Saints.*
3. *En quoy les Ecclesiastiques doiuent éuiter la superfluité.*

Nudus nudam crucẽ sequar. S. *Hier. ad Nep.*

Habentes alimenta & quibus tegamur, his contenti simus. 1. Tim. 6. 9.

I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui obligent les Ecclesiastiques à éuiter toute superfluité. 1. C'est la promesse qu'ils ont faite au Baptesme, & qu'ils ont renouuellée en la Tonsure . C'est que de la superfluité on passe d'ordi-

Abrenuntio Satanę, & omnibus pompis eius. Dominus pars hæreditatis meæ, & Calicis mei. Qui delicatè nutrit seruum suum, sentiet eũ contumacẽ, *Prou.* 26. 21.

naire à l'excés 3. C'est le scandale & l'occasion que l'on donnē aux Laïcs de calomnier l'Eglise, voyant ses Ministres dans l'abondance, pendant que les autres souuent sont dans la disette. 4. C'est qu'ils se priuent du droit de reprendre les seculiers qui viuroient dans semblables superfluitez, comme ils y sont obligez.

Clamant nudi, clamant famelici, conqueruntur & dicunt: dicite Pontifices, in fræno quid facit aurū Nobis frigore & fame laborātibus quid conferunt tot mutatoria: &c. *S. Bern. ad Henr Sen. c. 2.*

Vbi enim conscientiā mordet reatus criminis, linguā ligat metus confusionis. Sūptuosis dapibus grauidus, non potest abstinentiā laudare quam calcat, &c. *S. Greg. & S Prosp. l de vit. contem. c. 15.*

Clericus professionem suā, & in habitu, & in incessu probet, & nec in vestibus, nec calceamentis decorem quærat. *Conc. Carth. c. 4 5.*

Argentum & aurum non est mihi. *Act. 3. 6.*

Operantes manibus nostris. *1. Cor. 2. 4. 12 Eph. 4. Possidius in eius vita Seuer. Sulp.*

Vt Episcopus vilem & suppellectilem, & mensam ac victum pauperem habeat, & dignitatis suę authoritatem, fide & vitæ meritis quærat. *Conc. Carth. 4. can. 15.*

II. POINT.

CONSIDEREZ qu'il n'y a rien de plus contraire à l'esprit Apostolique que la superfluité, soit dans les habits, soit dans le viure, soit dans les meubles. Il ne faut que voir le chef des Ecclesiastiques Nostre Seigneur IESVS-CHRIST, qui manque des choses, mesme necessaires, n'ayant pas seulement où reposer sa teste: Les Apostres n'ont ny or ny argent, mais gagnent leur vie du trauail de leurs mains. Saint Augustin n'auoit pour tous meubles d'argent qu'vne seule cueilliere. Saint Martin a pour-tout Palais vne cellule de bois. Saint Nicolas se seruoit d'vn habit fort vil. Et l'Eglise a estimé ce point si important qu'elle ordonna en vn celebre Concile de Carthage, que les Euesques eussent vne pauure maison, & qu'ils se seruissent de meubles de peu de valeur.

Si cela fut conclu pour les Euesques, qu'auroit-on ordonné pour les autres Clercs?

III. POINT.

Ecce ipse habitus noster, quod & dolens dico, qui humilitatis nostræ solebat esse in signe à Monachis (*Clericis*) temporis nostri in signum gestatur superbiæ.

Vix iam in nostris prouinciis inuenimus quo vestiri dignemur: quiuis de sæculo quātum libet honoratus, etiamsi Rex, etiāsi Imperator ille fuerit, non tamen nostra horrebit indumenta, si suo sibi modo præparata fuerint & aptata.

Mollia indumenta, animi mollitiem indicant: non tantò curaretur corporis cultus, nisi prius neglecta fuisset mens inculta virtutibus. *S. Bern. Apol. ad Guill. Abb. c. 9.*

CONSIDEREZ en quoy les Ecclesiastiques doiuent éuiter la superfluité. Ils la doiuent éuiter 1. dans leurs habits, ne se vestant iamais de soye ny d'étoffe si curieuse, mais d'estoffe simple & modeste, n'ayant iamais la soutanne flotante, ny trop longue, ny ouuerte par deuant, ne se seruant pas de rabats, ny de manchettes, ny de souliers, à la façon des Laïcs; ne souffrant iamais que les cheueux couurent les oreilles; A peine pourroit-on croire que les Conciles ayent voulu descendre si fort dans le particulier touchāt les habits des Ecclesiastiques; voicy pourtant ce qu'en dit le Concile de Sens, *Vestes sint talares, nec nimia amplitudine superfluæ, in quibus scilicet Clericalis ordinis honestas, non fastus iactantia vel elationis vitium deprehendatur, &c. Non etiam camisias gestent: quod dicunt frenciatas.* Et celuy de Carthage, *In vestimentis & in calceamentis decorem non quærant.* 2. Ils doiuent éuiter la superfluité dans le viure,

& obseruer la frugalité dans leur table, se seruant de viandes communes, & mesme quand il eschet qu'on a compagnie, pour éuiter la façon de traiter des Laïcs, & pour répandre la bonne odeur de Iesus-Christ en tout & par tout. 3. Ils doiuent enfin éuiter la superfluité dans les meubles, ne se seruant point de tapisserie pretieuse, de lict de parade, d'vne quantité de vaisselle d'argent, de cabinets, & choses semblables, mesme dans les meubles de l'Eglise, sur tout dans les surplis : où les Conciles demandent vne grande simplicité & modestie, comme celuy de Tours, celebré en l'an 1583. lequel défend expressément qu'on y mette ny passement ny entretoile, ou qu'on y fasse d'autres dépenses excessiues, lesquelles seroient beaucoup mieux employées à des pauures, & bien plus agreables à Dieu : sur quoy saint Augustin auoit coustume de dire: *Birrum pretiosum fortè decet Episcopum, sed non Augustinum, pauperem de pauperibus natum.*

Voyez si vous n'auez pas recherché iusques à present ces superfluitez ; & faites resolution de les retrancher absolument, pour viure conformément à vostre profession: c'est le conseil que donnoit l'Apostre à Timothée, apres luy auoir representé le danger des richesses.

Tu autem homo Dei, hæc fuge : Nihil enim intulimus in hunc mundum, haud dubium quod nec auferre quid possumus. 1. Tim. 6. 7. & 11.

Taceo de illis qui vndante lapsabundi corporis motu, defluentibus in talos vestimentis incedunt, & vagis laterum flexibus quodammodo fluctuantes, maiorum dissolutionum vestigiis sinuosa mobilitate nutantibus prodeunt. S. *Prosp. l. 2. de vit. Act. c. 41.*

Quidquid sine quo potest viui percipitur, non sustentandæ vitæ, sed fouendæ luxuriæ carnis impenditur. S. *Prosp. de vita Act. l. 2. c. 7.*

Quodnam specimen humilitatis est, cum tanta pompa & equitatu? Dicas si videas eos transeuntes, non rectores esse animarũ, sed principes prouinciarum. Vix quatuor leucis à sua quispiam domo recedit, nisi cum tota suppellectili sua, tanquam iturus ad exercitum, vel transiturus per desertum, vbi non valerent inueniri necessaria. An non posset eodem vasculo, & aqua manibus vergi, & vinum bibi? An non posset ardens lucere lucerna nisi in tuo quod portas candelabro, & hoc aureo vel argenteo? An non posset dormiri, nisi supra varium stratum, aut sub peregrino coopertorio: An non vnus minister aliquis posset, & iumentum ligare, & ad mensam seruire, & lectulum præparare? &c. S. *Bern. Apol. ad Guill. Abb. c. 10* Canonicis tam Cathedralium quam Collegiatarum Ecclesiarum : alisque Ecclesiasticis omnibus, tam sæcularibus, quam regularibus, superpelliceis patulis, curiosius acu elaboratis, & veluti acutioribus pinnis ornatis, vti non licere decernit. Ridiculum est enim ad fastum & ostentationem abuti, eo quod ad demonstrandum simplicitatem animorum & corporum puritatem, est religiose introductum. *Conc. Tur. tit. de Cap. dign. & Canonic.*

XLI. MEDITATION.

De la Couronne du Tonsuré.

1. *Quelles sont les significations de cette Couronne pour le passé, pour le present, & pour l'auenir.*
2. *L'obligation en suite qu'ont tous les Ecclesiastiques de la porter, & l'estime qu'il en faut faire.*

Scuto bonæ voluntatis tuæ; coronasti nos Domine. Psal. 5. 13.

I. POINT.

Inter omnes quas in Ecclesia, vel vniuerso hominum genere reperimus Tonsuras nullam magis sequendam amplectandáque iure dixerim ea, quã in capite suo gestabat ille cui se confitenti Dominus ait, Tu es Petrus. *Et paulo post.* Neque obi tantum in coronã attondemur quia attonsus est Petrus, sed quia Petrus in memoriam Dominicæ Passionis, ita attonsus est. *Bed. l.* 1. *Hist. Angl. c.* 121.

Duplex corona circumposita capiti Sacerdotis capillorum tonsione, imaginem refert venerandi capitis Apost. Petri, qui cum missus esset ad prædicationem Domini & magistri, ei tonsa est coma ab his qui sermoni eius non credebant, vt illuderetur ab ipsis, eique Christus Magister benedixit, & infamiam in honorem, illusionem in gloriam conuertit. *S. Ber. Const. Bib. SS. PP. T.* 2.

Regnum Dei intra vos est. *Luc.* 17. 21.

In ea parte capitis pilos incidimus, in qua nouam sapientiam I. Christi inesse cognoscimus, per hoc signantes malam terrenarum rerum sollicitudinem, nostræ mentis oculos ad Deum cõtemplandum impedire. *S. Aug. de contempt. mundi.*

CONSIDEREZ ce que l'Eglise nous veut donner à entendre par cette couronne, qui se donne entre les ceremonies de la Tonsure : Cette couronne a trois excellentes significations : l'vne qui regarde le passé, l'autre qui regarde le present, & la 3. considere l'auenir. Pour ce qui est du passé, cette couronne nous represente la couronne d'espines de Nostre-Seigneur, & celle qui fut faite autres-fois à saint Pierre par les Gentils, afin que ce qui a seruy de marque de folie & d'infamie au Sauueur de nos ames, & au Prince des Apostres, tienne lieu d'honneur & de dignité aux Ecclesiastiques, & qu'ils apprennent par là que toute leur gloire consiste à souffrir l'ignominie, la confusion & le mépris, à l'imitation du Fils de Dieu. Pour le present, cette couronne signifie 1. Que les Clercs receuans la Tonsure, triomphent du monde, & que le foulant aux pieds, ils en sont Roys, d'vne maniere plus excellente que ceux qui y regnent: car nous sommes Seigneurs de tout ce que nous méprisons. 2. Qu'ils ont vn Royaume à gouuerner au dedans d'eux mesmes, dans lequel ils doiuent tenir leurs passions, leurs sens & leurs affections en bon ordre; mais principalement pour faire voir que les Tonsurez commencent déja à participer en quelque façon au Royal Sacerdoce de Iesus-Christ, par le pouuoir qu'ils ont sur les peuples. Et enfin pour l'auenir, cette couronne est en figure & memoire de celle qui les attend dans le Ciel, s'ils menent vne vie conforme à la perfection & à la sainteté de leur estat. Et c'est ce que demande l'Eglise en la derniere Oraison de la Tonsure, *Vt sicut similitudinem coronæ tuæ eos gestare facimus in capitibus; sic tua virtute, hæreditatem subsequi mereantur æternam in cordibus.* Les ceremonies de l'Eglise ne sont-elles pas bien venerables, de renfermer tant de mysteres en si peu de chose?

II. POINT.

Vt significetur regale esse Christi sacerdotium, cuius gubernatores tali corona redimitos esse oporteat: vel etiam vt significetur Ecclesiasticũ animũ, qui est in homine sicut vertex in capite, esse mundatum à vitiis debere, spoliatum affectiasuperfluitatũ, ac

CONCLVEZ de là l'estroitte obligation qu'ont tous les Ecclesiastiques de porter la couronne, chacune proportionnée à leur Ordre, & combien sont vaines, friuoles, mais de plus iniurieuses à Dieu & à l'Eglise, les excuses de ceux qui s'en dispensent, pour ne pas dire, de ceux qui la mépri-

sent, & lesquels sous pretexte que les Canons n'en ont pas, disent-ils, determiné la grandeur, parce qu'ils ne les ont pas leus, se contentent au moins d'en porter vne beaucoup moindre que celle qui leur est prescrite, & qui ont confusion de ce dont ils deuroient tirer de la gloire.

Examinez-vous, & voyez quel cas vous auez fait iusques icy d'vne marque si glorieuse & si mysterieuse, & si vous accomplissez toutes ses significations. 1. Souffrez vous volontiers les peines & les confusions? 2. Est-ce tout de bon que vous méprisez le monde? auez-vous soin du Royaume de Iesus-Christ qui est au dedans de vous? c'est à dire, de commander à vous-mesme & à vos passions? Prenez-y garde, & faites resolution à l'aduenir de porter continuellement la marque de vostre Royauté, & d'en accomplir les significations, à moins que de vous priuer de la Couronne de gloire qui vous est preparée. Offrez vous pour cela à Nostre Seigneur, & demandez-luy en la grace par le merite de la sienne.

Non enim coronabitur nisi qui legitimè certauerit. 2. Tim. 2. 5.

demum, apertum, & expeditum, ad diuinas inspirationes facilè percipiendas, *Isid. l. 2. de off. Bab. l. 2. de Inst. Cleric. c. 1.*
Tonsuræ formam ad omne ambiguitatis tollẽdum dubium per singulos Prælatos, seu corũ vicarios vel Officiales, iubemus imprimi, loco vtique publico & patenti in valuis Ecclesiarum Cathedralium, & aliarum maiorum Ecclesiarum, locorum insignium, Diœcesium earumdem, *Conc. Valent. sub Vrb. 6.*
Prohibete fratres per vniuersas regionum vestrarum Ecclesias vt Clerici qui Laïcis & simplicibus, virtutis, honestatis, pudicitiæ, & grauitatis exemplar esse debent, ac seipsos tanquam signum purioris vitæ, rudioribus ad imitationem prudenter exhibere, iuxta Apostolum comam non nutriant, sed desuper caput in modum sphæræ radant, quia sicut discreti debent esse in conuersatione; ita & in Tonsura & in omni habitu discreti debent apparere. *Anicet. Ep. vnic. ad Ep. Gall.* Non recuso inglorius fieri, vt non irruatur in Dei gloriam. S. *Ber. l. 2. de cons. c. 1.* Tonsura sit conspicua non ea quidem in omnibus Clericis vna: sed maior sacerdotalis digitis tribus vndequaque à vertice pateat, duobus Diaconalis, semidigito Subdiaconalis angustior, minorum Ordinum omnium minima, & digito vndique fit educta. *Conc. Thol. an. 159. de Presb & Cler. n. 5.* Clerici ac sacerdotes singulis hebdomadibus tondeantur, ita vt corona recenter abrasa omnia capita Ecclesiasticorum exornentur. *Anicetus ad Ep. supra.*

XLII. MEDITATION.

De l'obligation aux Clercs de porter leurs Croix & de se mortifier,

Marquée par la Couronne qu'ils portent.

1. *Raisons qui obligent les Clercs à souffrir & porter leurs Croix.*
2. *Exemple de Nostre-Seigneur.*
3. *Reflexion sur ce que nous auons plus besoin de mortifier sur nous.*

Absit mihi gloriari, nisi in Cruce Domini nostri Iesu-Christi, propter quem omnia detrimentum feci. Gal. 6. 14. Philip. 3. 8.

C'est ce que doit dire vn Tonsuré, quand apres auoir renoncé au monde, il se void sur la teste la representation de la couronne d'épines de Nostre-Seigneur.

I. POINT.

Arcta via quæ ducit ad vitam. *Mat.* 7.14. Tollat crucem suam quotidie. *Luc.* 9.23. Regnum cęlorum vim patitur, & violenti rapiunt illud. *Mat.* 11 12. Carnem suam crucifixerunt. *Gal.* 5. 24. In laboribus plurimis, in carceribus abundantius, in plagis supra modum, in mortibus frequenter, &c. 2. *Cor.* 11. 23. Non est facile stare loco Pauli, tenere gradum Petri cum Christo regnantium. *S. Hier. ep.* 1.

CONSIDEREZ les raisons qui obligent les Clercs à souffrir & porter leurs croix. 1. Ils y sont obligez comme Chrestiens; car le Christianisme est vn estat d'affliction & de mortification continuelle : pour cela nostre Seigneur dit, que c'est vn chemin estroit, il publie que qui veut le seruir, doit porter sa Croix, que le Royaume des Cieux doit estre forcé, & qu'il n'est que pour les hardis & pour les courageux. S. Paul declare que ceux qui sont disciples de Iesus-Christ, ont crucifié leur chair auec ses appetits. S. Augustin, *Tota hominis Christiani vita, crux est.*

2. Ils y sont obligez comme Ecclesiastiques, à cause qu'ils sont dans vn estat plus parfait, & par consequent plus difficile & plus dangereux. Ils ont de plus puissans ennemis sur les bras, ayant à viure parmy le monde, comme s'ils n'y estoient point, éloignez des conuoitises, & des richesses & des honneurs; ayant à garder le Celibat, & semblables; ce qui ne se peut sans souffrir & se mortifier beaucoup, & sans se priuer de quantité de choses, mesme licites, & renoncer à ses ayses.

II. POINT.

Vbi Christus mactatur morte cruce turpatur, quis suorum delicias seu gloriam sustinere quærat? nedum audeat quærere? Flagellatus Christus, sputis illitus, baiulat sibi crucem, & ludibrio factus, irrisoria veste, arundineo sceptro, corona spinea, foditur clauis, annumeratur sceleratis, in ligno extenditur, & iam mortuus vulneratur, & hæc intués qui dicitur Christianus propriis nihilominus voluptatibus indulgere & florere velle in sæculo, nullatenus erubescit? Cæterum omnis qui dicit se in Christo manere, debet sicut ille ambu-

CONSIDEREZ, pour vous y exciter plus puissamment, l'exemple de Nostre-Seigneur Iesus-Christ, qui nous ayant donné des modeles tres-parfaits de toutes les vertus, nous en a particulierement tracé de celle-cy, sa vie n'ayant esté qu'vn continuel exercice de souffrances, & vn tissu de toute sorte de peines. Vous les sçauez, sans qu'il soit besoin de vous les dire; mais seulement ie vous demande, y a-il de l'apparence, que nous faisant particuliere profession de le suiure, & luy marchant deuant nous pour aller au Ciel, non à cheual, ny en carosse, mais à pieds, & à pieds troüez de gros clouds, auec vne teste couronnée, non d'vne couronne d'or ny de roses, mais d'épines; reuestu d'vne robe, non de satin ny de velours; mais d'vne robe de mépris, de honte & d'infamie, ayant le corps déchiré de foüets, tout hideux

de ſon ſang, & chargé d'vne croix tres-lourde & tres-peſante, nous dis-je, qui nous diſons ſes imitateurs, & qui dans la Tonſure l'auons pris pour l'obiet de nos ſouffrances, en diſant, *Pars calicis mei*, nous le ſuiuons auec les delices & les contentemens?

lauit & ipſe ambulare multò magis qui pro eo manere ſe dicit, qui pro eo legatione fungitur, qui ei miniſtrat, ſi eum non ſequitur, inexcuſabilis eſt. Sanè niſi abnegauerit ſemetipſum, & tulerit crucem ſuam, ſequi eum omnino nõ poteſt: quid verò crucẽ tollere eſt, niſi laborẽ amplecti, & humilitatem ſicut ſcriptum eſt: *Elegi abiectus eſſe in domo Dei mei?* S. *Ber. decl. ſuper Ecce nos reliquimus.*

III. POINT.

REGARDEZ maintenant ce que vous auez plus de beſoin de mortifier ſur vous: eſt-ce la langue, la veuë, la curioſité, la bouche la vanité, la ſuperfluité? Voyez ce qui vous rebutte dauantage, & qui vous fait plus de peine dans voſtre condition; car c'eſt contre cela proprement qu'il vous faut roidir: ſont-ce les mépris, les petites confuſions qu'on ſouffre dans le monde, meſme de nos propres confreres, pour ne vouloir pas s'accommoder à leurs façons de faire? Certes quand vous aurez pris vne bonne reſolution, cela ne couſtera plus gueres.

Per infamiam & bonã famam. 2. *Cor.* 6. 8.

Mihi pro minimo eſt, vt ab illis iudicer qui dicunt bonum malũ, & malũ bonũ, ponẽtes lucem tenebras & tenebras lucem. S. *Bern. l. 2, de conſ. c.* 1.

Prenez-la donc, puis qu'auſſi bien eſt-elle abſolument neceſſaire, & dites d'oreſnauant auec ſaint Paul:

Abſit mihi gloriari, niſi in cruce Domini noſtri Ieſu Chriſti, propter quem omnia detrimentum feci. Gal. 6. 14. Phil. 3. 8.

XLIII. MEDITATION.

De la ceremonie du Cierge ardent qui eſt donné au Tonſuré.

1. *Pourquoy on donne vn Cierge ardent à celuy qui reçoit la Tonſure.*	2. *Autre raiſon aſſez preſſante auec reflection ſur nous-meſmes.*

Sint lucernæ ardentes in manibus veſtris. Luc 12. 31.

I. POINT.

CONSIDEREZ pourquoy on donne vn Cierge ardent à celuy qui reçoit la Tonſure. 1. Pour monſtrer qu'il a conſerué l'innocence baptiſmale, & le feu de la charité qu'il y auoit receu, ou du moins, qu'il l'a rallumé par les larmes de la penitence, & par vn entier changement de vie. 2.

Vos eſtis lux mundi. *Mat.* 5. 14.

Tantũ lucere vanum eſt, tantum ardere parum, lucere & ardere perfectum. *S. Ber. ſer. in Nat. S. Ioan. Bapt.*

Comme il y a deux choses dans le feu, la lumiere & la chaleur, cela marque au Tonsuré qu'il doit estre, comme il est dit de S. Iean, *Lucerna ardens & lucens.* Ioan. 5. 35. c'est à dire, qu'il doit estre la lumiere de l'Eglise, par sa doctrine & par son exemple, & qu'il doit enflammer vn chacun par la ferueur de son zele.

II. POINT.

Vt ab omni cæcitate spirituali & humana oculos eorum aperiat. *Pont.*

CONSIDEREZ qu'outre ces deux raisons il y en a encore vne troisiéme, qui se tire de la premiere Oraison du Pontifical qui se lit pour les Tonsurez, là où l'Euesque demande à Dieu qu'il luy plaise les déliurer de tout aueuglement spirituel & humain. En sorte que ce Cierge semble estre donné aux Tonsurez, pour les conduire dans vn pas si glissant qu'est ordinairement celuy de la Tonsure, & pour les preseruer de ces deux sortes d'aueuglement, desquels si on n'y prend bien garde peu de mõde se trouue exempt; car par ce premier aueuglement de l'esprit, l'Eglise entend, ou bien vne secrette estime que nous auons de nous-mesmes, croyant que la Tonsure est quelque chose au dessous de nous, & que l'Eglise sera bien honorée de nous auoir; ou bien vne certaine presomption qui nous fait imaginer; sans voir aucune marque de vocation en nous, & sans en auoir communiqué à personne, que nous y serons vtiles, & que nous y reüssirons; fondez sur quelque auantage, ou quelque qualité naturelle ou acquise, qui d'ordinaire est l'amusement des Sçauans, & vne des plus fines tromperies du Diable. Car combien y en a-il, par exemple, dans les Parlemens & dans les Vniuersitez d'irreprochables dans leurs mœurs, estimez tres-sages & tres-prudens, qui sont capables du gouuernement de l'Estat, & qui neantmoins n'en font aucun exercice, parce que le Roy ne les y appelle pas? dites-en de mesme de l'entrée en l'Estat Ecclesiastique. Par l'aueuglement humain s'entend cette prudence mondaine & charnelle, suggerée par le Prince du monde, par l'ambition ou l'auarice, c'est à dire, quand on entre en l'Eglise, ou bien pour obtenir les charges & les dignitez Ecclesiastiques, ou bien pour s'enrichir, soy, ou ses parens, du patrimoine du Crucifix; aueuglement si general, que de tous ceux qui se presentent à la tonsure; on peut dire qu'il n'y en a presque point qui n'en soient atteints, & qu'ils sont de ceux à qui le Dieu du siecle a creué les yeux, pour ne pas voir le danger où ils se mettent.

Sunt nõnulli qui intra sanctam Ecclesiam per specimen regiminis, gloriam affectant honoris: videri doctores appetunt, transcendere cæteros concupiscunt, atque attestante veritate, *primas salutationes in foro, primos accubitus in cœnis, primas in concionibus quærunt cathedras. S. Greg. past. 1. c. 1.*

Virtutibus pollens coactus accedat, virtutibus vacuus, nec coactus accedat. S. *Gr. ib.* Qui nullis fulti virtutibus, nequaquam diuinitùs vocati, sed sua cupidine accensi culmen regiminis rapiunt potius quam assequuntur. *Id. ib. c. 1.* Hæc est ambitio & auaritia, quæ non recipit disciplinam, curari renuit, medelam non sustinet, vlcus pessimum quod nec summis saltem digitis patitur attrectari. *S. Ber. decl. super ecce nos.* Quis vidit aliquando Clericum citò pœnitentiam agentem? sed etsi deprehésus humiliauerit se, nõ ideo dolet, quia peccauit, sed confunditur, quia per-

Voyez vn peu maintenant comme vous y estes entré, & demandez lumiere à Dieu pour le connoistre. Car ceux qui d'abord se sont égarez, ne reuiennent que tres-difficilement, & c'est ce qui rend la conuersion des Ecclesiastiques, si difficile.

didit gloriam suam. *Oper. imperf. ho. 40. in Mat.*

Prenez-garde d'auoir estouffé par vos intentions sinistres la clarté du Cierge qui vous a esté donnée en la Tonsure. Et si cela estoit, tâchez de le r'allumer.

Ne lumen quod in te est tenebræ sint. Luc. 11. 35.

XLIV. MEDITATION.

De l'obligation qu'a le Tonsuré de donner bon exemple au prochain.

Signifiée par le Cierge qu'il porte en main.

1. *Raisons qui obligent les Ecclesiastiques à ce bon exemple.*
2. *En quelles occasions ils doiuent donner bon exemple.*
3. *Les moyens, ou considerations pour les y porter.*

Luceat lux vestra coram hominibus, vt videant opera vestra bona, &c. Matth. 5. 16.

I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui obligent les Ecclesiastiques à estre de bon exemple parmy le peuple. 1. Parce qu'ils ne sont esleuez sur le chandelier de l'Eglise, comme parle l'Escriture, que pour éclairer les hommes & les porter au bien. Or il n'y a rien qui ayt plus de force pour persuader que le bon exemple, & quelque chose qu'on puisse dire, il est rare que les paroles ayent leur effect, si elles ne sont accompagnées de l'exemple : & la raison c'est, parce que les hommes ont plus de croyance à ce qu'ils voyent de leurs yeux, qu'à ce qu'ils entendent de leurs oreilles. 2. Parce qu'ils sont obligez de retrancher toute occasion de scandale aux seculiers ; or il n'y a rien qui scandalise plus les seculiers que les déportemens des Ecclesia-

Non accendunt lucernam, & ponunt eam sub modio, sed super candelabrum, vt luceat omnibus qui in domo sunt. *Mat. 5. 15.*
Validiora sunt opera quam verba ; & plus opere docetur quam voce. S. *Leo.*
Illa vox namque libentius auditorum corda penetrat, quam dicentis vita commendat : quia dum loquendo imperat, ostendendo adiuuat vt fiat. S. *Greg. past. p. 2. c. 3.*
Si esca scādalizat fratrem meum, carnem non manducabo in

stiques, s'ils sont tant soit peu déreglez.

III. POINT.

CONSIDEREZ en quelles occasions les Clercs doiuent donner bon exemple. *In omnibus*, répond sainct Paul, c'est à dire, en toutes choses, petites & grandes, en toute rencontre, en toute compagnie, en toute conuersation, auec toutes sortes de personnes, Seculieres ou Ecclesiastiques, hommes ou femmes. *In omnibus*, dans l'Eglise, dans la ruë, à l'Autel, hors de l'Autel, à la table, à la recreation. *In omnibus*, dans vn Seminaire, hors du Seminaire, en son exterieur, dans son port, dans son marcher, dans ses regards, dans ses habits, dans ses discours, dans ses actions, dans ses prieres. En vn mot, il ne faut pas qu'il y ayt vn seul moment, ny vne petite action dans sa vie, qui ne soit capable d'exemple & d'édification, parce qu'il ne suffit pas à vn Clerc d'estre bon pour luy; mais il faut qu'il le soit encore pour les autres.

Voyez maintenant les manquemens plus ordinaires que vous commettez contre le bon exemple, & en quelles occasions. Est-ce à l'Eglise par défaut de modestie, regardant peut-estre çà & là, deuisant pendant le seruice diuin? Est-ce dans les visites, dans la recreation, où peut estre on tient des discours impertinens, où l'on deuient tout seculier, où l'on ioüe à des jeux défendus ou au moins dangereux, où on rit par excez, & choses semblables? Quoy que ce soit, regardez auquel de tous ces poincts vous manquez dauantage. Et pour y apporter du remede,

III. POINT.

CONSIDEREZ-en les moyens, qui sont, 1. De faire souuent reflexion sur ce que nous sommes, & sur l'obligation que nous auons d'édifier le peuple par nostre exemple. 2. De considerer les mal-heurs qui arriuent du scandale des Ecclesiastiques, lesquels pour ce suiet, dit S. Gregoire, sont dignes d'autant de morts qu'ils donnent de mauuais exemples aux autres. Et enfin se souuenir tousiours de ces belles paroles de S. Paul.

Christi bonus odor sumus in omni loco. 2. Cor. 2. 14. 15.

æternum. 1. *Cor.* 8. 13. In omnibus præbe teipsum exemplum bonorum operũ, in doctrina, in integritate. *Tit.* 2. 7. Deo gratias qui semper triumphat nos in Christo Iesu, & odorem notitiæ suç manifestat per nos in omni loco 2. *Cor.* 2.11. Omnia ad ædificationem fiant. 1. *Cor.* 14. 26. Prouidemus bona; non tantum coram Deo, sed etiam coram hominibus. 2. *Cor.* 8. 21. *Rom.* 12. 17.

Nihil est, quod alios magis ad pietatem, & Dei cultum assidue instruat, quàm eorum vita & exemplum, qui se diuino ministerio dedicarunt; cum enim à rebus sæculi in altiorem sublati locũ cõspiciuntur, in eos tã quã in speculã reliqui oculos coniiciunt, ex eisq; sumũt quod imitẽtur. Quapropter decet omnes, vitam, moresque ita componere, vt incessu, sermone, aliisque omnibus rebus, nihil nisi graue, moderatum ac religione plenum præ se ferant; leuia etiam delicta, quæ in ipsis maxima essent, effugiant vt eorum actiones, cunctis afferant venerationem. *Conc. Tr. sess.* 22 *de ref. c.* 1. *in princ.* Misera sacerdotum conuersatio, fit misera plebis Dominicæ subuersio *S. Ber. ser.* 1. *de conu. S. Pauli.* Tot mortibus digni sunt, quot ad alios prauitatis exempla transmittunt. S. *Greg. past. p.* 3. *c.* 5.

XLV. MEDITATION.

Du zele de ſa propre perfection.

1. Raiſons qui obligent les Eccleſiaſtiques à ce ſoin & à ce zele.
2. En quoy il conſiſte.
3. Les moyens de l'acquerir & le conſeruer.

Miſerere animæ tuæ placens Deo. Eccl. 30. 4.

I. POINT.

CONSIDEREZ les raiſons qui obligent les Eccleſiaſtiques à ce zele & à ce deſir. 1. Apres Dieu nous n'auons rien de plus cher que nous meſmes, & que profite, diſoit Noſtre-Seigneur, de gagner tout le monde, ſi on ſe perd ? Certes, nous ne deuons rien achepter à tel prix, & c'eſt auſſi le premier article duquel Dieu nous demandera compte, & ceux, dit vn grand Saint, qui manquent à ce principe, s'oubliant eux mémes pour épouſer les affaires d'autruy, quoy que ſpirituelles, ſont freres germains de ceux qui ſe damnent pour plaire aux hommes. 2. Parce que ce ſoin que nous auons de noſtre propre perfection, ſert merueilleuſement pour la gloire de Dieu & pour le ſalut des ames, eſtant tout conſtant par experience; qu'vn homme en opinion de ſainteté dans vne mediocrité meſme de talens naturels, fera plus de bien, qu'vn grand nombre d'autres qui en ſeront mieux pourueus.

II. POINT.

CONSIDEREZ en quoy conſiſte ce ſoin que nous deuons auoir de noſtre perfection. 1. C'eſt de conſiderer l'œuure de noſtre ſalut, comme le principal que nous ayons à faire en ce monde, & le reſte ſeulement comme acceſſoire. 2. Ne rien eſtimer leger de ce qui nous y peut conduire, comme ſont tous les exercices ſpirituels, la Meditatiõ, les Examens frequens, les lectures pieuſes, les Oraiſons iaculatoires & ſemblables. 3. Ne s'arreſter iamais, comme ſi on auoit atteint au point que Dieu demande de nous; mais tous les iours autant que nous pourrõs auancer & trauailler de plus en plus; car ſi l'Apoſtre, apres tant

Quid prodeſt homini ſi totum mundum lucretur; animæ vero ſuæ detrimentum patiatur? aut quam dabit homo commutationem pro anima ſua? *Matth* 16. 16. Optimus rerum æſtimator, qui nihil aliud ſibi præferendum putat. *S. Ber.* 2 *in Cant.* Qui ſibi nequam, cui bonus? *Eccl* 14. 5. Rectus ordo requirit, vt prius propriam, deinde alienas curare ſtudeas conſcientias. Primus quippe pietatis gradus eſt, de quo ſcriptũ eſt. *Miſerere animæ tuæ placens Deo.* Ex hoc autem ad miſerandum proximum recto iam tramite charitas ordinata procedit; quippe quem ad ſui menſuram quiſque amare præcipitur.

Quod ſi in hunc modum, quo te hactenus ipſe amaſti, & tibi committendos amaturus es: malo ego quidem tibi non committi, quam ſic diligi. Si autem prius te diligere didiciſſes, & me forſitan ſcires amare. *S. Ber. ad Brun. ep.* Si ſapiens fueris, tibimetipſi eris. *Pro.* 9. 12. Porro vnum eſt neceſſarium. *Luc.* 10. 42.

Primas apud nos curas, quæ prima habentur obtineant, ſummaſque ſibi ſollicitu-

de combats & de victoires, n'estimoit point encore estre arriué où il faloit, & se comportoit, comme s'il n'eust encore rien fait; Que deuons-nous faire, nous autres qui à peine auons commencé?

...omnis partes, salus, quæ summa est, vendicet. S. Euch. ep. ad Valer.

Fratres, ego me non arbitror comprehendisse. Vnũ, autem quæ retro sunt obliuiscens, ad ea vero quę sunt priora extendens me ipsum, ad destinatum persequor, ad brauium supernæ vocationis Dei in Christo Iesu. *Phil.* 3.13. & 14.

A te incipiat consideratio tua, & in te finiatur, quocunque euagetur, ad te reuocaueris eam, cum salutis fructu, tu tibi primus, tu vltimus. Sume exemplum de summo omnium Patre Verbum suum emittente & retinente: verbum tuum consideratio tua, quæ sic procedat, vt non recedat; sic progrediatur, sic exeat, vt non deserat in acquisitione salutis, nemo tibi germanior vnico matris tuæ. *S. Ber. l. 2. de consi.*

III. POINT.

CONSIDEREZ les moyens d'acquerir & de conseruer ce zele. 1. C'est de le demander à Dieu humblement & instamment, auoüant nostre insuffisance; & reconnoissant que c'est vn don singulier de sa diuine bonté.

2. Faire souuent reflection sur la grandeur de nostre estat, qui nous oblige à la perfection plus particulierement que les seculiers.

3. Faire peu d'estime de toutes les autres estudes, en comparaison de celle-cy, fondé sur ce iugement prattique, qu'vn homme parfait vaut mieux & donne plus de gloire à Dieu, qu'vn million de sçauans & imparfaits par les attachemens aux creatures. 4. Voir l'exemple de Nostre-Seigneur en meditant sa Passion, lire les vies des Saints qui l'ont aymé le plus.

Hé bien que vous en semble? Auez-vous iamais pensé serieusement à vostre salut iusqu'à present? Auez vous desia commencé d'y trauailler? vous en auez pris peut estre la resolution dans vne retraite, mais quel effet s'en est ensuiuy? Regrettez vostre lascheté, commencez tout de nouueau: & pensez que cette affaire est le talent de l'Euangile, dont Dieu vous demandera compte vn iour. Vous sçauez qu'il y a bien peu de monde sauué; & ce ne seront que les parfaits, pourquoy de vostre part, ne ferez-vous pas tout ce que vous pourrez pour en estre du nombre? *Contendite intrare per angustam portam, quia multi, dico vobis, quærent intrare & non poterunt.* Luc. 13. 14.

XLVI. MEDITATION.

De la promesse & renonciation solemnelle que fait le Clerc à la Tonsure, pendant que l'Euesque luy coupe les cheueux, en disant, *Dominus pars, &c.*

1. *Deux circonstances qui rendent cette promesse fort considerable.*	2. *Ce que nous promettons à Dieu par ces paroles :* Dominus pars, &c.

Dominus pars hæreditatis meæ & calicis mei : Tu es qui restitues hæreditatem meam mihi. Psal. 15. 5.

I. POINT.

CONSIDEREZ ce que signifient ces belles paroles, & ce que vous auez promis à Dieu quand vous les auez dites. 1. Par le mot d'heritage, sont entenduës les richesses & les biens temporels, & par le Calice sont marquées les delices de cette vie, au lieu desquelles vous auez pris Dieu pour vostre bien, vostre heritage & vostre plaisir vnique ; car le Tonsuré prononçant ces paroles, c'est comme s'il disoit : Ouy, Ie renonce à toutes les richesses, trafics, vanitez, plaisirs, & pretentions du monde, & prends IESVS-CHRIST pour ma portion & mon partage ; ou bien, Ie proteste de n'vser iamais des biens, honneurs & plaisirs du monde que pour le seruice de mon Dieu, & pour la necessité de cette vie.

Quid ergo vltra quærit, cui omnia suus conditor sit ? aut quid ei sufficit, cui ipse non sufficit ? hunc possidebat, & ab illo possidebatur ille, qui dicebat in spiritu ; Portio mea Dominus : sed & ipse cum dicit ; Filiis Leuî non dabitis partẽ inter fratres suos, ego Dominus portio eorum, satis ostendit quod hi, qui terrenæ hæreditatis contempserint portionem, Deum spiritualiter mereãtur possidere. S. *Prosp. l. 2. de vit. act. c.* 16. Eligant sibi alii partes quibus fruantur, terrenas & temporales, portio mea Dominus est : bibant alii mortiferas voluptates, pars Calicis mei Dominus est. S. *Aug. in Ps.* 15.

II. POINT.

CONSIDEREZ qu'encores que cette promesse n'ayt pas force proprement de vœu, il se trouue neantmoins deux ou trois circonstances qui la rendent extrémement considerable, & de plus grande importance qu'il ne semble à la pluspart du monde. La 1. C'est parce que cette protestation est vne espece de pact & de conuention, que le Tonsuré fait auec Dieu, dans laquelle il renonce à toutes les pretentions du monde pour auoir l'honneur d'estre admis au Clergé, & Dieu le reçoit au nombre de ses Ministres, à cette mesme charge & condition de se dépoüiller de toute esperance mondaine, pour s'adonner vniquement à son seruice, comme nous voyons qu'il se fait dans le Baptême, où Dieu nous oblige de renoncer à Satan, à ses pompes, & à ses œuures, premier que de receuoir la grace de ce Sacrement ; n'est-ce pas vn heureux & glorieux échange pour nous ?

Vis scire quid intersit inter sacerdotes Dei, & sacerdotes Pharaonis ? Pharao concedit terras sacerdotibus suis : Dominus autem sacerdotibus suis partem non concedit in terra, sed dicit eis : Ego sum pars vestra. Obseruate ergo qui hæc legitis, omnes Domini sacerdotes, & videte quæ sit differentia sacerdotum, ne forte qui partem habent in terra, & terrenis cultibus ac studiis vacant, non tam Domini, quam Pharaonis sacerdotes esse videantur. S. Bucher. *l. 3. comment. in Gen. c. 47.*

La seconde, C'est parce qu'elle se fait en face du saint

Autel, en presence des Anges & des hommes, qu'elle est acceptée de l'Euesque au nom de IESVS CHRIST & de toute l'Eglise & enfin qu'elle est ratifiée par quantité de prieres tres-saintes & tres-efficaces. D'où s'ensuit que si tous les saints Peres pressent si viuement, & font si grande force sur les renonciations faites au Baptesme, celle-cy se trouuant en mesmes termes, on peut par les mesmes raisons, prouuer que la promesse faite par le Tonsuré, n'est pas si peu de chose que l'on pense, & qu'elle ne peut estre changée, sans tres grande & vrgente necessité.

Quomodo non erubescunt dicere; Dominus pars hæreditatis meæ? vbi est illud Apostolicum: Quæ conuentio Christi ad Belial? qui terrenas possessiones relinquere nolunt, cur peccata populi comedunt? S. *Aug. de contemp. mundi.*

Qu'en dites vous? Auez vous bien memoire d'auoir dit autres-fois ces paroles? y auez-vous iamais fait reflexion? Pesez-les bien maintenant: examinez-les serieusement, & vous verrez que pour rentrer en possession de l'heritage que vous auez perdu, c'est à dire, le paradis, vous ne deuez auoir autre dessein, que de seruir Dieu dans l'Estat Ecclesiastique, éloigné au moins de cœur & d'affection, de toutes les conuoitises du monde, à l'exemple du Prophete Roy, qui au milieu de toutes ses grandeurs, ne faisoit cas de rien tant, que d'appartenir à Dieu, ce qu'il témoignoit par ces paroles, que tous les Clercs deuroient auoir souuent en bouche;

Funes ceciderunt mihi in præclaris, etenim hæreditas mea præclara est mihi. Psal. 15. 6.

XLVII. MEDITATION.

De l'obligation qu'ont les Ecclesiastiques de fuyr & de mépriser le monde.

1. Raisons qui obligent les Ecclesiastiques de faire mépris du monde.

2. Ce que l'on entend par le mépris du monde.

3. Reflexion.

Ego non sum de mundo. Ioan. 8. 23.

C'est ce que doiuent dire tous les Clercs auec Nostre-Seigneur, d'abord qu'ils sont Tonsurez.

I. POINT.

Oportet, vt qui Deum hæreditate possident, absque impedimento

CONSIDEREZ les raisons qui obligent les Ecclesiastiques de faire mépris du monde. C'est, 1. parce qu'ils en

ont fait la promesse au Baptesme, laquelle ils ont renouuellée en la ceremonie de la Tonsure, quand ils ont dit, *Dominus pars hæreditatis meæ, &c.* 2. Parce que tout ce qui est en ce monde, est vne pure vanité, *Vidi cuncta quæ fiunt sub sole.* Eccli. 1. 14. disoit celuy qui l'auoit appris par sa propre experience, *& ecce vniuersa vanitas*; Car soit que vous consideriez ses grandeurs, ses richesses, où ses passe-temps, tout cela n'est qu'vne fumée qui passe. Quel aueuglement & quelle folie, de s'empresser si fort apres du vent? 3. Parce qu il est impossible d'estimer le monde qu'on ne l'aime, & il est impossible de l'aimer, & aimer Dieu tout ensemble. Et en effet le moyen d'aymer deux Maistres si opposez? Si donc vous estes obligez d'aymer & de seruir Dieu,

sæculi Deo seruire studeāt, & pauperes spiritu esse contendant, vt congruè illud Psalmistæ dicere possint, Dominus pars. Est vapor ad modicum parens & deinceps exterminabitur. *Iac.* 4. 15. Diues cum interierit non sumet omnia, neque descendet cum eo gloria eius. *Ps.* 48. 18. Periit memoria eorum cum sonitu. *Ps.* 9. 7.

Momentaneum est quod delectat, æternū quod cruciat. *S. Chrys.* Si quis diligit mundū, non est charitas Patris in eo, 1. *Ioan.* 1. 16.

Concluez qu'il vous faut mépriser le monde.

II. POINT.

CONSIDEREZ ce que c'est que mépriser le monde. On n'entend autre chose par le mépris du monde, que renoncer d'affection pour l'interieur, & d'execution pour l'exterieur, aux honneurs, aux dignitez, à la renommée, aux pompes, aux magnificences, aux richesses & à tout ce que le monde estime : De sorte qu'on ne les desire point, on ne les recherche point; si on ne s'en peut exempter, qu'on les possede sans attache de cœur, & si on les perd, que ce soit sans tristesse. Tous ces sentimens suiuent par necessité le mépris que l'on fait d'vne chose.

Ecce nos reliquimus omnia, & sequuti sumus te. *Mat.* 19. 27.

III. POINT.

EXAMINONS maintenant sans nous flatter, les sentimens que nous auons pour les honneurs, pour la gloire, pour les preéminences, pour l'estime & les loüanges des hommes, pour les vanité & les ébats du monde, & nous trouuerons qu'ils ne sont pas morts en nous, que nous les desirons, nous les pourchassons, nous les receuons à bras ouuerts, si on nous en donne, nous les conseruons auec ardeur, & nous ne les perdons qu'auec regret & auec larmes, n'est-il pas vray? Regrettez l'affection que vous y auez euë : demandez-en pardon à Dieu, & dites auec S. Paul.

Mundus mihi crucifixus est; & ego mundo. Gal. 6. 14.

Cum tantum fastum in suppellectili Clericorum videant Laïci, nonne potius per nos inuitantur ad mundū diligendum, quam negligendum? Si mundum prædicas contemnendum, contemne tu prius, & ad ipsum efficacius alios inuitabis. Da voci tuę vocem virtutis, consonet vita verbis. S. *Bern serm. ad Past. in Syn. Rom.*

Ne excidat, quomodo in Tonsura capitis, quando electus es in sortem Domini, renuntiasti ignominiæ sæculi. *Pet. Bles. l. de Inst. Ep.*

XLVIII. MEDITATION.

De l'obligation qu'ont les Ecclesiastiques de mépriser le monde, à l'exemple de Nostre-Seigneur IESVS-CHRIST.

1. L'exemple de Nostre-Seigneur proposé, & les paroles dont il se sert pour nous détacher du monde.

2. Pourquoy il nous sollicite si puissamment à ce mépris.

3. Reflexion.

Nos autem non spiritum huius mundi accepimus, sed spiritum qui ex Deo est. 1. Cor. 2. 12.

Cét esprit qui nous a esté donné de Dieu, si contraire à celuy du monde, n'est autre que celuy de IESVS-CHRIST, c'est pourquoy pour vous affermir dauantage dans le mépris que vous deuez faire du monde; Voyez comme Nostre-Seigneur vous en a le premier donné l'exemple.

I. POINT.

CONSIDEREZ que iamais il ne se vid vn tel mépris des grandeurs, de la gloire, des loüanges, & de tout ce que les hommes admirent, que celuy que Nostre-Seigneur en fit. Cela se void en sa Naissance, en sa Vie, en sa Mort encores qu'il meritast par toute sorte de droit, tout ce que le monde peut donner de precieux & d'excellent; Combien puissamment au premier pas qu'il fit au monde, en foula-il le faste & l'orgueil? apres, quelle vocation prit-il? celle de Charpentier, encores qu'il fust nay Prince du Sang Royal de Dauid: pendant qu'il parut en public, comment se comporta-il? Il ne vouloit point qu'on manifestast ses actions, qui estoient pour luy acquerir de la reputation. Il les tenoit cachées tant qu'il pouuoit; il s'éloigna du lieu où il sçauoit qu'on le deuoit constituer & proclamer Roy de Iudée. C'est pourquoy il eut grand suiet de dire de soy, Ie ne suis pas de ce monde, c'est à dire, mes desirs, mes affections, mes desseins, mes esperances, mes

Et hoc vobis signum; Inuenietis infantem pannis inuolutum, & positum in præsepio. *Luc.* 2. 12. Nonne hic est fabri filius? *Mat.* 13. 55. Nonne hic est faber filius Mariæ? *Marc.* 6. 3.

Nonne hic est Iesus filius Ioseph, cuius nos nouimus patrem & matrem? *Ioan.* 6. 24.

Nemini dixeritis visionem. *Matth.* 17. 6. Vide nemini dixeris. *Marc.* 8. 4.

Cum cognouisset, quia venturi essent, vt raperent eum, & facerent eum regem, fugit in montem ipse solus. *Ioan.* 6. 15.

Ego non sum de hoc mundo. *Ioan.* 8. 23.

mes poursuites ne sont pas pour les choses de la terre ; mais pour celles du Ciel.

Est-ce là où buttent les vostres ?

II. POINT.

CONSIDEREZ pour quelles raisons particulierement Nostre-Seigneur nous sollicite si puissamment par son exemple & par ses paroles, à mépriser & à fuïr le monde. C'est à cause des grands perils qui s'y rencontrent, & de l'impossibilité morale, qu'il y a quasi d'y faire son salut. 1. Pour les loix & les maximes damnables qui y regnent, & qui sont directement opposées à celles de l'Euangile : telles que sont celles-cy, de ne rien souffrir, se vanger de tout, se mettre à son ayse, prendre ses plaisirs, regarder le present, & autres semblables. 2. Pour les mauuaises compagnies qui s'y trouuent, parmy lesquelles on fait gloire du vice, on se raille de la vertu, & d'où l'innocence est absolument bannie. 3. Pour les scandales & les mauuais exemples qu'on y void tous les iours ; ce qui a fait prononcer à Nostre-Seigneur anathême contre luy, *Væ mundo à scandalis.* Matth. 18. 7.

Est-ce donc sans suiet que Nostre-Seigneur nous porte & nous presse à mépriser le monde ? Le moyen de garder l'innocence, comme les Ecclesiastiques sont obligez de faire, parmy de si grands perils, & où tant d'autres ont fait naufrage ?

Qui nauigant mare, enarrent pericula eius. *Eccl.* 43. 26. Filioli quam difficile confidentes in pecunias introire in regnum cælorum ! facilius est camelum per foramen acus transire, quã diuitem intrare in regnum Dei. *Marc.* 10. 24 & 25. Venit fruamur bonis, vino pretioso & vnguentis nos impleamus. Coronemus nos rosis, opprimamus pauperem iustum, &c. *Sap.* 2. *& seq.*

Corrumpunt bonos mores colloquia mala. 1. *Cor.* 15. 33.

Plena in statu Laïco omnia periculis, plena laqueis, instant cupiditates, insidiantur illecebræ, blandiuntur lucra, damna deterrent, amaræ sunt obloquentium linguæ. *S. Leo. ser. 5. in Quadr.* Totus mundus in maligno positus est, plenus periculis, plenus laqueis, plenus scandalis, plenus colloquiis prauis, exemplis malis, proditoriis verbis & iniquis consiliis. *Petr. Bles. ep. 12. ad Rodigin. Abb.*

III. POINT.

QV'HEVREVSE est la condition des Clercs qui les oblige, s'ils le pouuoient connoistre, à fuyr & à mépriser le monde ; c'est à dire, tous les biens vains & passagers pour posseder vn Royaume éternel remply de biens immenses !

Voyez si dans vostre cœur il n'y a point encore quelque attache au monde, & retranchez-la, à moins de quoy vous ne pourrez pas attendre de Dieu, ny dire auec Nostre-Seigneur à son Pere ;

Beatus vir qui inuentus est sine macula, & qui post aurum non abiit, nec sperauit in pecuniæ thesauris : quis est hic & laudabimus eum ? fecit enim mirabilia in vita sua. *Eccl.* 31. 8.

Tu es qui restitues hæreditatem meam mihi. Psal. 15. 5. Car cét heritage celeste ne se donne qu'à ceux qui ont delaissé celuy de la terre, en la façon que vous auez veu.

Nolite ergo diligere mundum, neque ea quæ in mundo sunt. 1. Ioan. 2. 18.

XLIX. MEDITATION.

De la Ceremonie du Surplis qui se donne par l'Euesque à la Tonsure.

Omni tempore sint vestimenta tua candida. Eccl. 9. 8.

1. *Combien le Surplis est vn habit honorable.*
2. *Quelles sont les significations du Surplis.*
3. *Quel vsage en doiuent faire les Clercs.*

C'est l'instruction que nous donne l'Euesque tacitement, en nous reuestant du Surplis en la Tonsure.

I. POINT.

CONSIDEREZ combien le Surplis est vn habit honorable & digne de veneration, tant à cause de son antiquité que pour les significations mysterieuses qu'il contient. Son antiquité se void clairement dés le commencement de l'Eglise, là où les Apostres à l'exemple des Prestres & des Leuites de l'ancienne Loy, qui se seruoient de certain vestement de lin, qu'ils appelloient *Ephod lineum*, introduisirent parmy les Ecclesiastiques l'vsage d'vn semblable vestement, comme conforme à leur profession & à la sainteté de leurs ministeres; ainsi que nous voyons qu'il fut pratiqué par saint Iacques Apostre, Euesque de Ierusalem, & par saint Marc Euesque d'Alexandrie, lequel vestement parce qu'il estoit fait de lin tout pur, & sans aucun meslange est appellé chez les anciens, *Tunica byssina*, *Tunica linea*, & quelquefois simplement *linea*, Vsage qui a tousiours continué iusques à maintenant, sans autre difference que de la forme; les vns ayant porté les manches de cét habit closes & serrées, comme les rochets des Euesques; les autres plus larges, les autres tout ouuertes & étenduës comme des aisles, & les autres sans aucunes manches,

Bissus est genus lini candidissimi, & ad súmum candorem multa vexatione & ablutione perducti, significat autem perfectam carnis munditiam, secundum illud quod in Apoc. legitur. Byssus sunt sanctificationes Sanctorum: hanc munditiam caro sacerdotis ex se non habet; sicut nec linum ex se est candidum, sed sicut dictum est; multis castigationibus redditur candidum, vt aptum fiat indumentis Pontificum; forma est sacerdotalis munditiæ, vt secundum Apost. sacerdotes carnem suam castigent, & in seruitutem redigant, & præeunte gratia, habeant per industriam, quod non potuerunt habere per naturam. *Iuo. Carn. de vest sac. nou. & antiq. test.*

Hæ albæ vestes, munditiam vitæ indicant, quia iustum est vt

II. POINT.

CONSIDEREZ, maintenant quelles sont les significations du Surplis. 1. Cét habit se donne au Tonsuré, pour luy marquer le nouueau genre de vie qu'il entreprend, suiuant ces paroles de l'Euesque, *Induat te Dominus nouum hominem*, ainsi qu'il se fait à celuy qui est baptisé. 2. Pour monstrer par la blancheur de cét habit, la pureté de cœur & de corps que doit auoir celuy qui s'approche de la tonsure. 3. Le soin & la diligence auec laquelle il la doit conseruer, n'y ayant rien plus susceptible d'ordure que la blancheur ; d'où vient que selon la pratique de sainct Charles, il s'en doit déuestir lors qu'il va à confesse, comme s'aduoüant indigne de le porter pour lors. 4. C'est pour marquer l'honneur & la gloire dont le Tonsuré sera reuestu dans le Ciel, si l'innocence de sa vie répond à la sainteté de sa profession. C'est ainsi que l'Escriture asseure que ceux qui suiuent l'Agneau, *amicti sunt stolis albis*. C'est en cét habit que parut Nostre-Seigneur en la Trans-figuration, & à saint Iean dans l'Apocalypse. Et c'est encore l'habit ordinaire auec lequel les Anges ont apparu aux hommes.

Clerici in sanctitate, & iustitia Deo seruiant. *Honor. in gem. anim. l. 1. c. 231.* Malo mori quam fœdari. [illegible]erunt nuptiæ ag[illegible] & vxor eius præparauit se, & datum est illi vt cooperiat se byssino splendenti, & candido. *Apoc. 19. 7. & 8.* Vestimenta eius facta sunt alba sicut nix. *Mat. 17. 2.*
Caput eius & capilli candidi, tanquam lana alba & tanquam nix. *Apoc. 5. 14.* Viderunt iuuenem sedentem coopertũ stola candida. *Marc. 16. 5.*

III. POINT.

CONSIDEREZ quel vsage doiuent faire les Clercs du Surplis, puisque c'est vn habit si saint & si venerable. 1. C'est de ne s'en seruir iamais en lieu ny en chose profane; mais seulement en l'Eglise & dans les ministeres & fonctions Ecclesiastiques: telles que sont de dire la Messe, conformément à la rubrique, ou bien y seruir, soit en qualité de Diacre, Sousdiacre, Acolyte, ou de Tonsuré; pour administrer les Sacremens, prêcher, confesser, catechiser, mesme pour ballayer & orner les Eglises, parce que ce sont autãt de fonctions d'Ordre.

2. De le prendre & le porter auec reuerence, se souuenant de ses significations, & prononçant ces paroles que luy a dit l'Euesque en le luy donnant : *Induat me Dominus, &c.* par où nous demandons, que comme nous sommes reuestus des liurées de Iesus-Christ, nous puissions aussi participer à son esprit, & imiter son innocence à l'interieur, dont nous portons les marques à l'exterieur.

Ne sacerdos, neue Clericus, cuiusuis ordinis pro foribus Ecclesiæ stet, aut officinas obeat, aut vias incedat, aut extra Ecclesiam abeat superpelliceo indutus, nisi cum processiones, aut aliud Ecclesiasticum munus obit, quod superpelliceum requirat. *Conc. Med. 3.*
Clericus sacerdoti Missam celebranti ministrans semper indutu sit superpelliceo puro & mundo, eoque non lacero, nec vlla ratione indecenti : si cõtra fecerit, tum ipse, tum sacrista, tum Ecclesiæ præfectus, tum sacerdos etiam qui sibi ministrare permiserit, Episcopi arbitrio plectatur. *Conc. Med. 4. c. de iis quæ pertinent ad Missæ sacr.* [illegible]um superpelliceũ, qui amictus

Voyez les mes-vsages & le peu d'estime que vous en auez

fait par le passé, pour vous en corriger : mais arrestez-vous dauantage à examiner si vous auez conserué la pureté qui vous est marquée par cét habit, depuis que l'Euesque vous l'a donné la premiere fois. Que pourrez-vous répondre, quand Dieu vous en demandera compte au Iugement, si vous l'auez saly par vos crimes : Et qu'il vous dira,

Amice quomodo huc intrasti non habens vestem nuptialem ? Matth. 22. 12.

ex tela linea candida constat, Clericus induit, cogitet quam personam sustineat, nempe à sordibus, labeque puram, qualem vestitus ille indicat. *Conc. Med. 5. tit. quæ ad diu. off. pertinent.* Hæc sunt linteamina, quæ te accusabunt, dū maiestas venerit iudicantis, quid facturus es miser cum serui patris familias ad cœnam egregiam congregare cœperint inuitatos ? tunc te vocatum aliquando, terribiliter indignatus exutum stolam rex conspiciet nuptialem, dicetque tibi, Amice quomodo huc venisti vestem non habens nuptialem ? non video quod contuli; non cognosco quod dedi, &c. *Munitia Diocl. hac improperabat, exhibens illi baptismalem vestem, quam apud se quasi patrinus asseruauerat.*

L. MEDITATION.

De la pureté de conscience requise aux Ecclesiastiques; marquée par le Surplis.

1. *Raisons qui obligent les Ecclesiastiques à trauailler pour acquerir & conseruer cette pureté de cœur.*
2. *En quoy elle consiste.*
3. *Les moyens de l'acquerir & de la conseruer.*

Qui diligit cordis munditiam, habebit amicum Regem. Prou. 22. 21.

I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui obligent les Ecclesiastiques de trauailler à acquerir & à conseruer cette pureté de conscience. La 1. c'est parce qu'ils l'ont promis non seulement au Baptéme, comme tous les autres Chrestiens; mais encore specialement dans la Tonsure, quand on leur a imposé le Surplis, comme vous vistes hier.

2. Parce que l'Estat Ecclesiastique estant esleué au dessus de tous les Estats du monde, en honneur & en dignité : aussi requiert il vne vie la plus pure & la plus innocente qui se puisse dire, voire vne vie toute Angelique.

3. Parce qu'estant mediateurs entre Dieu & les hommes, ils doiuent par consequent estre plus vnis à Dieu, & auoir vne pureté plus grande que tous ceux pour qui ils doiuent prier.

Monstruosa res est gradus sūmus, & animus infimus; sedes prima, & vita ima, lingua magniloqua, & manus otiosa : ingens authoritas & nutens stabilitas. S. *Bern. l. 2. de consid. ad Eug. c. 7.* Perfectus eris & absq; macula coram Domino Deo tuo. *Deut. 18. 13.*

C'eſt pourquoy, pour nous reconcilier parfaitement auec Dieu, il nous a falu dit l'Apoſtre, vn Pontife qui fuſt ſaint, innocent, ſans tache, éloigné des pecheurs; qui n'euſt aucun beſoin d'offrir pour ſes pechez comme les autres.

II. POINT.

CONSIDEREZ en quoy conſiſte cette pureté de conſcience. Ce n'eſt point à eſtre exempt de toute ſorte de pechez puiſque la condition meſme de Iuſtes eſt de tomber dans pluſieurs fautes d'infirmité & pechez veniels tous les iours; mais c'eſt, 1. A eſtre deliuré & affranchy de tout peché mortel. 2. A eſtre dégagé meſme de toute affection ou complaiſance volontaire, tant au peché mortel que veniel : de ſorte qu'apres auoir bien purifié vne fois ſon ame, iamais on n'y ayt plus aucune attache ou affection, on n'y penſe que pour les deteſter, on en fuye & abhorre les occaſions.

Voyez maintenant en quel eſtat vous eſtes. Ne ſentez-vous pas voſtre conſcience chargée de quelqu'vne de ces ordures? Si cela eſt, comment oſez-vous paroiſtre en la preſence du Saint des Saints?

III. POINT.

CONSIDEREZ les moyens d'acquerir & de conſeruer cette pureté de conſcience. C'eſt 1. d'en faire vne tres-haute eſtime. 2. C'eſt le trauail & la mortification continuelle : car de meſme que le lin qui eſt la matiere du Surplis, par où leur eſt marquée l'innocence de la vie qu'ils doiuent mener, ne deuient blanc qu'apres vn grand trauail, vne quantité d'alterations, & qu'à force d'eſtre broyé, filé, tiſſu, laué, deſſeiché au Soleil, & qu'il ne s'entretient dans ſa blancheur apres tout cela, que par quantité de lexiues, & vn grand ſoin qu'on y apporte; ainſi doiuent faire les Eccleſiaſtiques, leſquels comme ils accueillent tous les iours quantité d'ordures conuerſant auec le monde, ſont obligez de ſe lauer ſouuent & de ſe purifier. Ce qui ſe peut faire par les actes de contrition ſouuent reïterez, & par les Confeſſions frequentes.

Qui iuſtus eſt, iuſtificetur adhuc, & ſanctus ſanctificetur adhuc. Apoc. 22. 11.

Ab immundo quis mundabitur. *Eccl.* 34. 4. Qui nõ habet neceſſitaté quotidie, quemadmodum alii ſacerdotes, prius pro ſuis delictis hoſtias offerre, deinde pro populo; *Heb.* 7. 27.
In multis offendimus omnes. *Iac.* 1. 2.
Non eſt iuſtus qui non peccet. 7. 21.
Qui peccata etiam minima flere ac deuitare negligit, à ſtatu iuſtitiæ, non quidem repente, ſed partibus totus cadit. *S. Greg. Paſt. p.* 3. c. 34.

In eius conſpectu cæli non ſunt mundi, & in Angelis ſuis reperit prauitatem. *Iob.* 15. 15.
Præpoſui illam regnis & ſedibus : & diuitias nihil eſſe duxi in comparatione illius : nec comparaui illi lapidem pretioſum quoniam omne aurum in comparatione illius arena eſt exigua, & tanquam lutum æſtimabitur argentum in conſpectu illius.
Infinitus enim eſt theſaurus hominibus, quo qui vſi ſunt, participes facti ſunt amicitiæ Dei. *Sap.* 7. 8. *& ſeq.*
Exercitabar, & ſcopebam ſpiritũ meum *Pſalm.* 76. Lauamini, mundi eſtote, auferte malum cogitationum veſtrarum. *Iſa.* 1. 16.

LI. MEDITATION.

De la pureté de corps ou de la chasteté,

Requise au Tonsuré, & qui luy est encore marquée par la blancheur du Surplis.

Quid per byssum nisi candens decore munditiæ corporalis castitas designatur? *S. Greg. past. p. 2. c. 3.*

1. L'obligation qu'ont les Tonsurez d'aymer cette vertu. | *2. Les moyens de s'y conseruer.*

Glorificate, & portate Deum in corpore vestro. 1. Cor. 6. 20.

I. POINT.

Nescitis quoniã membra vestra templum sunt Spiritus S. qui est in vobis, quem habetis à Deo, & non estis vestri? *1. Cor. 6. 19.*

Despondi enim vos vni viro virginem castam exhibere Christo *2. Cor. 11. 2.*

CONSIDEREZ l'obligation qu'ont les Tonsurez d'aymer la vertu de chasteté, & de s'y conseruer soigneusement. 1. Parce que nous ne pouuons porter, suiuant cette parole de l'Apostre, le saint Esprit dans nos corps, s'ils ne sont veritablement chastes & exempts de toute impureté. 2. Parce que l'Eglise, à qui se sont desia voüez les Tonsurez, est appellée toute belle & sans tache, qui vaut autant à dire qu'estre Vierge; donc il faut que ceux qui sont à son seruice, & qui doiuent inspirer cette pureté aux autres, la possedent eux-mesmes en éminent degré. 3. Parce que les Tonsurez doiuent s'éprouuer de bonne heure pour reconnoistre s'ils pourront, quand il sera temps, faire vœu de chasteté; D'où vient que les Conciles ordonnent que personne ne soit receu aux Ordres sacrez, *nisi aut Virgo fuerit, aut probatæ sit castitatis:* & d'autres deffendent d'admettre à l'Ordre de Sousdiacre ceux qui ont commis le peché de la chair.

Pont. Rom. sub. Vrb. P. 2. Subdiaconos ordinari non debere, qui in adolescentia sua fuerint mœchati. *Conc. Eliber. c. 30. an. 305.*

Iugez en passant, si cette vertu est si necessaire à celuy qui simplement Tonsuré, combien plus au Prestre est, au Diacre & au Sousdiacre?

II. POINT.

Nullus ad ministeriũ altaris accedat, nisi cuius castitas ante susceptum ministerium fuerit approbata. S. *Greg. l. 1. ep. 42.*

Mulierum congressus quantum potes fuge, quod si etiam vt cum ipsis congrediaris necessitas aliqua te obstringit, oculos humi deiectos habe, &c. *Isid. Pel. l. 1. ep. 284.*

CONSIDEREZ les moyens de se conseruer dans cette pureté de corps & cette vertu Angelique de la chasteté. C'est 1. de fuyr tres-soigneusement la compagnie des femmes & des filles, éuiter ceux d'entre nos compagnons que nous reconnoissons libertins & débauchez, auoir en horreur tous les discours lascifs & à double entente, les chansons des-hon-

nestes, les danses, les festins, l'oysiueté & autres occasions dangereuses. 2. Estre fort deuot à la sainte Vierge, & luy demander tous les iours cette grace. 3. Frequenter souuent les Sacremens de Penitence & d'Eucharistie. 4. Garder vne grande modestie dans la veüe & dans le parler, pour inspirer par ce moyen cét esprit de pureté aux autres, & éloigner par là ceux qui voudroient s'emanciper en nostre presence, comme on dit de S. Bernard, que son seul maintien donnoit de la retenuë aux plus effrontez.

Prenez donc bien garde, si vous n'estes pas encore dans les Ordres sacrez, & voyez si vous pourrez vous contenir. N'y entrez pas que vous ne soyez bien éprouué; car autrement il vaudroit mieux suiure le conseil de l'Apostre. *Qui non continent, nubant.* Or pour connoistre si vous aurez assez de force, voyez si vous pourrez bien vous separer de toutes les occasions qu'on vient de vous cotter. Car si vne fois y estant engagé, vous venez à corrompre ce corps que le saint Esprit aura choisi pour son Temple, vous sçauez bien l'anathême de saint Paul: *Si quis templum Dei violauerit, disperdet illum Dominus.* 1. Cor. 3. 17.

Sæpi aures tuas spinis. *Eccli.* 28. 28. Ne dicatis vos animos habere pudicos, si habeatis oculos impudicos, quia impudicus oculus impudici cordis est nuntius. *S. Aug.* 32. *q.* 5 *c. eod.* Mors ascendit per fenestras. *Ier.* 9. 21.

Vtinam turrim magnã inchoaturi, sedentes cõputarent, ne forte sumptus non habeant ad perficiendũ. Vtinam qui continere non valent, perfectionem temerariè profiteri, aut cælibatui dare nomina vererentur. Sumptuosa siquidem turris est, & verbum grande, quòd nõ omnes capere possunt. Esset autem sine dubio melius nubere quam vri. *S. Bern. de conu. ad Cl. c.* 21.

Hactenus liberi estis, licetque vobis pro arbitrio ad sæcularia vota transire. *Pont.*

LII. MEDITATION.

De la vie que doit mener le Clerc Tonsuré.

1. *Vn Clerc est obligé à vne plus haute perfection que les simples Chrestiens.*	2. *Ce qu'il doit faire en qualité de Chrestien, & en qualité d'Ecclesiastique.*

Omni cui multum datum est, multum quæretur ab eo, & cui mandauerunt multum, plus petent ab eo. Luc. 12. 48.

I. POINT.

CONSIDEREZ, suiuant cét oracle du Fils de Dieu, que l'estat de Clerc Tonsuré estant si releué, comme vous auez veu iusques à present, il exige aussi en luy vne perfection bien plus grande que dans le reste des Chrestiens. 1. Parce qu'il doit leur seruir de modele & d'exemple en toute sorte de vertu, *Nihil est autem quod alios magis ad pietatem ac Dei*

Cum sacerdotalis dignitas aliis videatur dignitatibus eminere, ita quisquis ea ordinatus est, cunctis se imitandum debet ostendere. *S. Greg. l.* 2. *regist. epist.* 117.

Deus peccatores non exaudit. *Ioan.* 9. 31. *Hermisd. P.*

cultum aßiduè instruat, dit le saint Concile de Trente, *quam eorum Vita & exemplum qui se ministerio diuino dedicauerunt*. 2. Parce qu'il doit prier pour eux, *Emendatiorem autem esse conuenit populo, quem necesse est orare pro populo.*

II. POINT.

CONSIDEREZ que le Clerc pouuant estre consideré, ou comme Chrestien, ou comme Ecclesiastique, aussi a-il differentes obligations en ces deux qualitez. 1. Entant que Chrestien, il est obligé d'aimer Dieu de tout son cœur, & le prochain comme soy-mesme pour l'amour de Dieu, croire & esperer fermement en luy, approcher de luy par la sainte Communion, le prier incessamment, faire penitence, se mortifier, s'humilier, & souffrir tout ce qu'il luy plaira en ce monde. Mais en qualité d'Ecclesiastique, il doit 1. faire vne tres grande estime de son estat, le preferant à toutes les conditions seculieres. 2. En porter les marques exterieures comme la soutane, la couronne, les cheueux courts & modestes. 3. S'appliquer aux fonctions Ecclesiastiques, selon son pouuoir, assistant en Surplis & auec deuotion au seruice qui se fait en la Paroisse où il est demeurant, suppléant aux fonctions des Acolytes pour seruir à la Messe, pour orner les Eglises, &c. 4. Communier plus dignement & plus souuent que les Laïcs, & employer plus de temps qu'eux à la priere; car encore que l'Eglise n'en ayt determiné aucune pour les Tonsurez, disent les Docteurs, ils ne laissent pas d'y auoir pourtant quelque obligation. 5. Euiter soigneusement les choses prohibées par les SS. Canons de l'Eglise, comme la chasse, les comedies, les cabarets, les ieux de hazard, la hantise des femmes, le trafic, les affaires seculieres, &c. 6. Enfin c'est de faire vne estude conuenable à sa profession pour se rendre capable des Ordres superieurs.

Pesez-bien ces obligations l'vne apres l'autre. Et voyez où vous auez le plus manqué; car c'est la regle sur laquelle vous serez iugé. Efforcez-vous de dire vn iour de ces obligations, comme disoit Nostre-Seigneur à son Pere vn peu deuant sa mort:

Opus consummaui quod dedisti mihi vt faciam. Ioan. 17.4.

Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, & proximum tuum sicut teipsum. *Mat. c.* 2. 37. & 39.

Accedite ad eum & illuminamini *Ps.* 33. 6.

Oportet orare semper, & non deficere. *Luc.* 18. 1.

O sacerdos Dei, clerice; si altitudinem cæli contemplaris, altiores: si pulchritudinem Solis & Lunæ, & stellarũ, pulchrior es: si omnium donorũ sublimitatem, sublimilior es: solo creatore tuo inferior es. *Io. Cass. in catal glor. mund poësi.* 4.

Quisquis vel abolitione Tonsuræ, vel sæcularis vestis assumptione, detectus fuerit attigisse transgressionem, excommunicationis censuram accipiet. *Conc Tol* 10.

Prima Tonsura insigniti iure naturali & diuino tenentur ad aliquas preculas, vel gratias Deo maiores, quam Laïci, agendas, ob beneficium Clericatus, & obligatio prędictas gratias agendi, etiam vbi nulla lege consuetudine, vel statuto sunt determinatæ, iudicio nostro obligari ad plusquam veniale. *Nau. c. de or. & hor. c nu.* 8.

Quomodo enim poterit homo sacerdotii magisterium acquirere, cuius nec officium tenuit, nec disciplinam cognouit, aut quid docere poterit cum ipse non didicerit? *Conc. Aquisg. ex fid.*

LIII. MEDITATION.

De l'obligation qu'ont les Clercs, à raison precisément de la Tonsure; d'assister au seruice Diuin, au moins Festes & Dimanches.

Tota ratio damnationis, est peruersa administratio conditionis. *Tert.*

1. *Raisons qui obligent les Tonsurez d'assister aux offices publics.*	2. *Réponses aux excuses de ceux qui s'en veulent dispenser.* 3. *Reflexion.*

Vide ministerium quod accepisti, vt illud impleas. Col. 4. 7.

I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui obligent les Clercs Tonsurez d'assister aux offices publics du moins les Festes & Dimanches. C'est 1. Parce que l'Eglise leur donnant la Tonsure, semble leur insinuer ce deuoir quand elle vse de cette priere pour eux : *Vt deuoti in Ecclesia persistant.* 2 Parce que la fin de la Tonsure n'estant autre que de consacrer & appliquer vne personne aux offices diuins, comme parle S. Hierôme, il s'ensuit que n'y ayant pas de fonction déterminée pour les Tonsurez, ils doiuent au moins assister aux offices publics qui se chantent en l'Eglise. C'est pourquoy elle souhaite que personne ne soit admis à la receuoir, qu'en mesme temps il ne soit écrit en quelque Eglise, pour y rendre seruic. D'où vient que le Concile de Trente priue ceux-là des priuileges Ecclesiastiques, *Qui clericalem habitum, & Tonsuram deferentes alicui Ecclesiæ ex mandato Episcopi non inseruiunt.* Et cette obligation est si etroite, que plus de 12. Conciles en ont parlé, & l'ont ainsi tres-expressément recommandé, sous de griefues peines, non seulement aux Clercs, mais encore aux Euesques & aux Prestres : & la raison qu'en apporte celuy d'Aquilée, c'est parce que, dit-il, *Nihil potest videri absurdius, quam vt sæculares officiorum diuinorum tempore Ecclesiam frequentent Clerici refugiant : Illi Deum vel tacitis vocibus in Ecclesia laudent; Isti in vicis, & publicis locis, tempus vaniloquiis terant, & boni auersione scandalum præbeant.*

Cum nullus debeat ordinari, qui iudicio sui Episcopi non sit vtilis, aut necessarius suis Ecclesiis, sancta Synodus vestigiis 6. Can. Conc. Calced. inhærendo statuit, vt nullus in posterum ordinetur, qui illi Ecclesiæ aut pro loco, pro cuius necessitate, aut vtilitate assumitur, non adscribatur, vbi suis fungatur muneribus. *Conc. Tr. sess. 23. de ref. c. 16. in princ. Carth. 4. c 49 Tol. 1. c. 5. Agat. c. 1. & 19. Aurel. 1. c. 10. Aur. 2. c. 13. Tarrac. c. 7. 6. Syn. c. 8. Aquil. parte 1. tit. De diuinis off. Sardit. c. 11. dist. 1. de consec. 2.*

II. POINT.

CONSIDEREZ combien sont vaines & friuoles les excuses de ceux qui pour se dispenser de ce deuoir, disent qu'ils ne sont écrits en aucune Eglise. Le Concile de Tolede leur répond, que nonobstant ils ne doiuent pas estre tenus pour Clercs, si se trouuant en lieu où ils puissent assister au seruice diuin qui s'y fait, ils ne s'y rendent presens. Si vous dites aussi que vous n'y estes pas obligé apres tant de preuues, que pourront dire les Laïcs? Et si vous vous absentez de la grande Messe, du Sermon, des Vespres, sur tout és festes & Dimanches, comment pourrez-vous leur persuader d'y assister? Mais vous estes, dites-vous, dans les Ordres: & par consequent d'autant plus obligé de donner bon exemple aux Clercs inferieurs: Mais il faut que i'estudie? ouy; mais sans preiudice du seruice diuin. Sainct Thomas a-il esté moins sçauant, pour n'auoir iamais manqué à tout l'office Conuentuel, lors qu'il auoit le plus d'affaires sur les bras? Cela a-il empesché qu'il n'ait composé 18. gros volumes? On ne vous demande pas tant à beaucoup prés; mais on se contente, qu'au moins és iours de Festes & Dimanches vous assistiez à la grande Messe, à l'Instruction & aux Vespres,

Si ergo quilibet Ecclesiæ deputatus Clericus intra ciuitaté viuit, vel in loco in quo Ecclesia est, aut capella, aut vici sunt, aut villæ, si ad Ecclesiam, aut ad sacrificiú quotidianum non venerit, Clericus non habeatur. *Conc. Tol.* 1.

Medice cura teipsum. *Luc.* 4. 23.

Fidem prædicant, & infideliter agunt: Pacem aliis dant, & sibi non habent; veritatem laudant & mendacia diligunt, auaritiam castigant, & auaritiam exercent. *Oper. Imp. hom.* 43. *in Matth.*

Id prius scire oportet, quod maturius ad salutem; id ardentius quod efficacius ad salutem. *S. Ber.*

Clericus prima Tonsura initiatus, Clericalis vitę instituta obeat, doctrinæ Christianæ exercitationes adiuuet, Missæ sacrificio ministrandi, ceremonias vsumque accurate ediscat; in Ecclesia sibi ascripta, sacerdoti celebranti rite ministret, Ecclesiæ solemnitatibus intersit, vt diuinorum officiorum ritibus ac ceremoniis, disciplinæque Ecclesiasticæ vsu erudiatur: Psalmorum Pœnitentialium septem, pensum quotidianum persoluat. *Syno. Ferrariens. decr.* 105. *tit. Cler. &c.*

Prouidentes non coacte, sed spontaneè secundum Deum: neque turpis lucri gratiâ, sed voluntariè: & vt forma facti gregis ex animo. *S. Pet.* 1. 2. & 3.

III. POINT.

VOyez comme vous vous estes acquité de ce deuoir de bien assister au seruice diuin. Si vous ne l'auez pas negligé, si vous n'auez point preferé vos estudes à cette obligation: si vous n'y estes point allé comme par force & par maniere d'acquit. Et formez la resolution en suite de vous y rendre plus fidele, en tel lieu que vous puissiez vous rencontrer, pour l'édification des autres, & l'acquit de vostre deuoir; car quoy que vous puissiez apporter pour excuse, ce ne doit pas estre le temps d'autres emplois & occupations.

Hæc oportuit facere, & illa non omittere, Matth. 23. 23.

LIV. MEDITATION.

De ce que doit faire le Clerc Tonſuré, aſſiſtant au ſeruice diuin ; & de la façon qu'il doit s'y comporter.

1. *Qu'il y doit paroiſtre en habit long, & en Surplis, & y chanter & pſalmodier.*
2. *Les moyens de pſalmodier auec profit, pour ſoy & pour les autres.*

Holocauſta medullata offeram tibi. Pſalm. 65. 15.

Les ſacrifices moüelleux, ſont ceux où l'interieur correſpond à l'exterieur, ſuiuant quoy,

I. POINT.

CONSIDEREZ qu'il ne ſuffit pas d'eſtre preſent de corps aux Offices diuins, pour s'acquitter de l'obligation que nous y auons en qualité de Clercs ; mais il faut y paroiſtre en habit de Tonſuré, c'eſt à dire, y aſſiſter reueſtu de Soutanne & de Surplis, & rendre ſeruice ſelon ſon pouuoir, & ſelon que l'on y ſera employé par les Superieurs, & particulierement y pſalmodier & chanter volontiers autant que l'on pourra. Obligation qui n'eſt pas moins eſtroitte que la premiere, depuis que la fonction du Pſalmiſte n'eſtant plus en vſage dans l'Egliſe, ſemble auoir eſté confuſe & annexée à la Tonſure : c'eſt pourquoy le Concile de Mayence recommande indifferemment à tous les Clercs, *Vt in doctrina & lectionibus, Pſalmis & Hymnis & Canticis exercitio iugi incumbant.* Il s'eſt veu des Eccleſiaſtiques, voire des Eueſques en nos iours, faire tant de cas de cét employ, qu'ils n'ont pas eu honte de prendre vne chappe dans vn village, & faire office auec le Clerc du lieu. Penſeriez vous eſtre des-honoré d'en auoir fait autant?

Sub. Car. Mag. can. 101 Lingua Clerici diuinæ melodiæ electrum eſt, *S. Greg. Naz.*

II. POINT.

CONSIDEREZ les moyens de s'acquiter dignement de cét office, c'eſt à dire, de chanter ou pſalmodier auec profit pour ſoy & pour les autres. 1. Il faut, dit le celebre Concile d'Aix en Allemagne, eſtre attentif à ce que l'on

Cantantes & pſallentes in cordibus veſtris Domino. Audiant hæc adoleſcentuli ; audiant iis quibus pſallendi in Eccleſia, officium eſt à Deo, Nō voce, ſed cor-

chante, *Mens concordare debet cum voce, vt impleatur illud Apostoli, psallam spiritu, psallam & mente.* La raison, c'est parce que Dieu y est luy-mesme present, parce que les Anges y chantent auec nous, parce que Dieu menace ceux qui s'y comportent sans attention. 2. Il faut que ce soit auec modestie & reuerence, dit S. Ambroise; *Vocis sonum libret modestia, ne cuiusquam offendat aurem vox fortior.* Ou bien comme dit S. Hierosme, *In timore, in opere, in scientia scripturarum.* Voila pourquoy, quand on destinoit autresfois quelqu'vn pour estre Psalmiste, le Prestre luy disoit : *Vide vt quod ore cantas, corde credas, & quod corde credis, opere comprobes.* 3. Ne chanter pas auec precipitation, mangeant la moitié des mots, sans faire ny meditation, ny pause, ny auec trop de delicatesse, comme pour plaire aux hommes, ny auec tiedeur & lascheté : *Sed virili vt dignum est sonitu, & affectu voces sancti Spiritus depromentes*, dit S. Bernard.

Peut-estre vous estes-vous trouué souuent au chœur auec les autres; mais comment vous y estes vous comporté? y auez-vous psalmodié, ou fait quelque autre office, quand vous l'auez pû, & qu'on vous en a chargé, auez-vous eu cette attention? n'a-ce point esté auec precipitation, auec irreuerence & immodestie, & par consequent auec scandale? Prenez-y garde, de peur que Nostre-Seigneur ne dise de vous, comme il disoit des Iuifs. Que c'est en vain que vous chantez de bouche ses loüanges, ayant le cœur ailleurs, & que bien loin d'en esperer de la recompense, vous ne deuez en attendre que de la confusion & du chastiment.

Populus hic labiis me honorat, cor autem eorum longè est à me, In vanum autem me colunt. Marc. 7. 6. & 7.

de cantandum, nec in tragœdorum modum guttur & fauces dulci medicamine liniendæ sunt, vt in Ecclesia theatrales moduli audiantur: sed in timore, in opere, & scientia scripturarum. *Dist. 92. c. cantantes* In conspectu Angelorum psallam tibi. *Ps.* 137. 2. Maledictus homo qui facit opus Dei fraudulenter : *vel iuxta aliam versionẽ,* negligenter *Ier.* 48. 10. Denique in ipso canendi genere, prima disciplina, verecundia est; imo etiam in omni vsu loquendi. .. In ipsa quoque oratione nostra, multum verecundia placet, multum conciliat gratiæ apud Deum nostrum. *Conc. Carth. c.* 10. Reuerenter & alacriter Domino assistatis, non pigri, non somnolenti, non oscitantes, non parcentes vocibus, non præcidentes verba dimidia, non integra transilientes, non fractis, & remissis vocibus muliebre quiddam balba de nare sonantes, sed virili, &c. *Serm. 47. in Cant. Vide hac de re Conc. Aquisg supra citatum c.* 13. 2. *vbi præclara habet de cantoribus & cantandi modo.*

LV. MEDITATION.

De la studiosité necessaire aux Ecclesiastiques, c'est à dire, de l'affection qu'ils doiuent auoir à l'estude.

1. *Raisons qui obligent les Ecclesiastiques d'estre affectionnez à l'estude.*
2. *Quelles conditions sont requises pour rendre les estudes des Ecclesiastiques vtiles & agreables à Dieu.*
3. *D'où vient que si peu d'Ec-*

desiastiques, principalement ceux de la campagne, s'adonnent à l'estude.

Qui euitat discere, incidet in mala. Prou. 17. 16.

I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui obligent les Ecclesiastiques à estre affectionnez à l'estude. 1. Ils ne peuuent acquerir ny conseruer la science, qui leur est necessaire dans l'estat où ils sont, par autre moyen que par celuy-là. Car comme la foy se communique par l'ouye, la science ne s'acquiert aussi que par l'estude. 2. Ils y sont obligez, pour éuiter les maux dont les paresseux sont menacez par ces premieres paroles du S. Esprit, *Qui euitat discere, incidet in mala.* Car par l'application à l'estude ils éuiteront l'oisiueté, qui est vne pepiniere de toutes sortes de pechez; ils s'entretiendront dans la sobrieté; car rarement voit-on des hommes d'estude débauchez; ils seront exemplaires par la retraite & la solitude, qu'on est obligé de garder en estudiant; les compagnies des seculiers tousiours dangereuses aux Ecclesiastiques, ne leur seront de rien : s'ils aiment les bons Liures, ils se rendront par ce moyen plus capables de seruir Dieu & l'Eglise; & enfin ils seront en veneration au peuple, & en bonne odeur auprés de leurs confreres. Mais parce qu'il ne suffit pas d'estudier, si on ne sçait la façon d'en faire profit pour soy & pour les autres,

> Fides ex auditu *Rom.*
> Multam malitiam docuit otiositas. *Eccl.* 31. 29.
> Otiositas mollissimum puluinar diaboli. *Trithemius.*
> Qui sectatur otium, stultissimus est.

II. POINT.

CONSIDEREZ quelles conditions sont necessaires, pour rendre les estudes des Ecclesiastiques vtiles & agreables à Dieu. S. Bernard dit, qu'il y faut obseruer trois choses principales, à sçauoir l'ordre, l'affection & la fin : l'ordre qu'il y faut garder, c'est de preferer aux autres la science des choses necessaires au salut, ou qui nous y acheminent de plus prés. En second lieu, nous deuons nous porter auec plus d'ardeur & d'affection, à ce qui peut nous toucher & exciter plus efficacement à l'amour de Dieu; Et la fin de nos estudes doit estre, non pas pour acquerir de la vaine gloire, ou pour faire paroistre que l'on est sçauant; mais pour nous edifier

> Modus sciendi est, vt scias quo ordine, quo studio, quo fine scire quæque oporteat : quo ordine vt id prius, quod maturius ad salutem: quo studio vt id ardentius, quod efficacius ad amorem : quo fine vt non ad inanem gloriam, vel curiositatem, sed ad ædificationem tui & proximi. Sunt namque qui scire volunt eo fine tantum, vt sciant, & curiositas est : quidam vt scientiam vendant, & turpis est quæstus : quidam vt ædificent,

tur, & prudentia est: quidam vt ædificent, & charitas est. *S. Ber. serm. 36. in Cant.*

les premiers, & instruire les autres : Il y en a beaucoup, dit ce saint Docteur, qui ne veulent sçauoir, que pour se satisfaire eux-mesmes, & c'est vne pure curiosité; d'autres pour acquerir de l'estime auprés des hommes, & c'est vanité; d'autres pour en faire trafic, & c'est vne turpitude, & d'autres enfin pour enseigner le prochain, & c'est charité.

III. POINT.

Si Clericatûs te titillat desideriũ; discas quod possis docere & rationabilem Christo hostiam offeras, ne miles antequam tyro, ne prius magister sis, quam discipulus, *S. Hier. ep. 4. ad Eust.*

CONSIDEREZ d'où vient que si peu d'Ecclesiastiques, principalement de ceux de la campagne, s'adonnent à l'estude. 1. C'est qu'ils n'y sont pas accoustumez. 2. Ils s'imaginent quand ils sont vne fois Prestres, qu'il ne faut plus estudier, il leur suffit d'auoir atteint où ils buttoient; ils n'ont point enuie, disent-ils, d'estre si grands Docteurs; cela leur fait perdre de leurs petits plaisirs; mais dauantage, c'est qu'il y a dela peine, & il s'y rencontre beaucoup de difficultez. Mais à vostre aduis, y-a-t-il aucun de ces pretextes qui puisse rendre vn Ecclesiastique excusable? Ils sont si hors de raison, qu'ils se détruisent eux-mesmes : Ne vous y arrestez donc point; mais prenez la resolution, nonobstant ces difficultez imaginaires, de donner tous les iours certain temps à l'estude. Si vous n'estes pas capable d'vne haute Theologie, ou que vous ayez peine à entendre les langues estrangeres, contentez-vous de lire des Liures en vostre langue maternelle, il n'y a point quasi de bon Liure qui ne soit à present tourné en François. Estudiez-vous à bien faire vn Catechisme, il n'y a point d'Ecclesiastique, dit le Bien-heureux Euesque de Geneve, qui puisse s'en excuser sur son inhabilité, & que toutes vos estudes soient pour la fin, que vous prescrit saint Bernard, c'est à dire, pour en deuenir meilleur en vostre particulier, & communiquer par apres ces lumieres aux autres.

Si quis ignorat, ignorabitur. 1. Cor. 14. 38.

LVI. MEDITATION.

Des effets de la Tonsure.

1. Le premier effet est, de nous faire Ecclesiastiques.
2. Le 2. de nous rendre participans des priuileges & immunitez Ecclesiastiques.
3. Sur quoy sont fondez ces priuileges.

Clericus, qui Christi seruit Ecclesiæ, interpretetur vocabulum suum, & nominis definitione prolata, nitatur esse quod dicitur. S. Hier. Ep. ad Nepot.

I. POINT.

CONSIDEREZ que le 1. effet de la Tonsure, c'est de nous faire Ecclesiastiques, c'est à dire, de nous faire passer de la condition & de l'estat Laïc à l'Estat Ecclesiastique, & de nous transferer de la Iurisdiction seculiere à la Iurisdiction de l'Eglise. C'est ce que nous fait entendre l'Euesque dans l'aduertissement qu'il donne à la fin aux Tonsurez, quand il leur dit, *Hodie de foro Ecclesiæ facti estis*; car ce qui nous donne droict d'estre appellez Clercs ou Ecclesiastiques, ce qui nous donne pouuoir de porter le Surplis, & ce qui nous soustrait du pouuoir des Iuges seculiers, pour nous soûmettre aux Iuges Ecclesiastiques, ce ne sont pas les Ordres, ny Majeurs, ny Mineurs, mais principalement la Tonsure; en sorte qu'vn Tonsuré est aussi veritablement Ecclesiastique comme vn Prestre, voire comme vn Euesque, tout ainsi qu'vn Neophyte est aussi bien suiet & enfant de l'Eglise, comme le plus parfait d'entre les Chrestiens.

II. POINT.

CONSIDEREZ que le 2. effet de la Tonsure, c'est de nous rendre participans des priuileges & immunitez de l'Eglise, ce que l'Euesque insinuë encore en son aduertissement: *Et priuilegia Clericalia sortiti estis*, priuileges qui consistent, 1. A estre exempt de toute charge publique, comme tutelle, impost, tailles, subsides, & autres contributions personnelles. 2. A pouuoir tenir toutes sortes de benefices qui ne requierent pas les Odres. Et enfin, en ce que leurs personnes sont renduës sacrées, en sorte que ceux qui les frappent sont excommuniez, parce qu'ils font iniure à Dieu, qui

Subiecit terram Pharaoni & cũctos populos eius, præter terram sacerdotum, quibus & statuta cibaria ex horreis publicis præbebantur. *Gen.* 47. 21. & 22.

Si quis suadente diabolo huius sacrilegii reatum incurrerit, quod in Clericum vel Monachum violentas manus iniecerit, anathematis vincul. subiaceat. *Innoc.* 2. 17. q. 4. c. *cod.* Si quis tem-

les a choisis & consacrez à son seruice : mais si vous-mesmes vous profanez vostre corps ou vostre ame, pensez-vous éuiter l'anathéme fulminé contre les autres ? *Prenez y garde.*

plum Dei violauerit, disperdet illum Deus, 1. *Cor.* 3. 17.

III. POINT.

CONSIDEREZ sur quoy sont fondez ces priuileges. L'Empereur Constantin, qui le premier a confirmé par vne Loy expresse les priuileges & immunitez, dont les Clercs sont naturellement iouyssans, par la concession du Fils de Dieu, & par la qualité de Peres & de Maistres qu'ils ont à l'égard des fideles, reconnoissant par sa propre experience les grands biens qui arriuent à la Republique, du seruice que l'on rend à Dieu dans la Religion Chrestienne, & au contraire les mal-heurs qui en viennent, quand il est negligé, publia cette Loy en ces termes : *Visum est vt illi homines qui debita cum sanctimonia & assidua diuinæ Legis obseruatione, sua ministeria huic diuinæ Religioni excolendæ impertiunt, pro laboribus suis digna præmia reportent ; quare eos, &c.*

Apud Euseb Hist. in Const. Mag. c. 7. In hanc rem Vide Bar. an. 387. N. 1. & Bellar. controu. Tom. 2. c. 28. & 21. de Cl. l. 1. fusè de hac re disputantem. Quare eos quos Clericos nominare solent, ab omnibus omnino communibus & ciuilibus rerum publicarum ministeriis immunes ac solutos volo, vt nullomodo à cultu diuinæ Maiestati debito abstrahantur qui quidem cum sacrum Numen summo honore, & veneratione prosequuntur incredibile est, quantum adiumenti Reip. videantur allaturi. *Id ap. Euseb.* Habent singula quæque hominum genera aliquid laboris. Sudant agricolæ, putant & fodiunt vinitores, negotiatores circumeunt mare & aridam, in labore corporis & periculo vitæ : fabri & cœmentarii cęterique eiusmodi victum sibi multo laboreq. quærunt : illi, Clerici, interea, madent deliciis, copiis affluunt otiosi. *S. Ber. decl. super Ecce nos. Vide ib. pracl.*

Voyez-vous maintenant les conditions auec lesquelles vous deuez iouyr des priuileges Ecclesiastiques, & en veuë de quoy ils vous ont esté octroyez ? 1. C'est à la charge de trauailler & de seruir, quel seruice rendez-vous à l'Eglise, ou quelle peine au moins prenez-vous pour vous en rendre capable ? Est-il iuste que toutes les autres conditions des hommes soiét dans le trauail, comme les Laboureurs, les Marchands, les soldats, & qu'ils portent les fardeaux & les charges de la Republique, & que vous seul ayez le priuilege de demeurer cependant à rien faire ? 3. Ce ministere & ce seruice que vous deuez rendre, doit estre fait, dit la Loy, *Debita cum sanctimonia :* est ce ainsi que vous seruez à Dieu ? Enfin, c'est à la charge que leur vie soit, *Assidua diuinæ legis obseruatio* : Si vous transgressez la Loy de Dieu, au lieu de l'obseruer, ne sera-ce point pour apporter autant de dommage à la Republique, comme on en deuoit attendre de secours & de soulagement ? Voila pourquoy l'Euesque vous dit,

In labore hominum non sunt, & cum hominibus non flagellabuntur, vnde timendū est quod flagellentur cum dæmonibus. *Idem ser. ad past. in Syn.* Totius familiæ status, & ordo nutabit, si quod requiritur in corpore non inuenitur in capite. *S. Leo. ep.* 55.

Cauete ne propter culpas vestras, priuilegia illa perdatis, sed habitu honesto, bonisque moribus atque operibus Deo placere studeatis.

LVII.

LVII. MEDITATION.

De la nature, de la fin, & de l'institution des Benefices.

1. Prouidence de l'Eglise à l'égard de ses Ministres.
2. Pour quelles raisons l'Eglise a ainsi assigné des reuenus aux Ecclesiastiques.

Decimarum oblatione contenti (erunt) quas in vsum eorum & necessaria separaui. Num. 18. 24.

On peut remarquer en ces paroles l'origine & la fin des Benefices.

I. POINT.

CONSIDEREZ que l'Eglise non contente d'auoir détourné l'iniure qui pouuoit estre faite à la personne de ses Ministres, par l'excommunication fulminée contre ceux qui frapperoient iniustement les Clercs, non contente de les auoir exemptez de toute charge publique & seculiere, qui pourroit les diuertir de l'exercice de leurs fonctions, a voulu pouruoir encore à leur viure par le moyen des biens Ecclesiastiques & autres Benefices, comme Dieu auoit autresfois pourueu à celuy des Prestres & des Leuites en l'ancien Testament, par les dixmes, les oblations & les premices qu'il auoit commandé leur estre données.

Ecce dedi tibi custodiã primitiarum mearum, omnia quæ sanctificãtur à filiis Israël tibi tradidi, & filiis tuis pro officio sacerdotali: Filiis Leui dedi omnes decimas Israëlis in possessionem pro ministerio, quo seruiunt mihi in tabernaculo fœderis. *Num.* 18. 8. & 21.
Omnes primitiæ quas offerent filii Israël, ad sacerdotem pertinent, & quidquid in sanctuarium offertur à singulis, & traditur manibus sacerdotis, ipsius erit. *Num* 5. 9. & 10.

II. POINT.

CONSIDEREZ pour quelles raisons l'Eglise a esté si prouide à l'endroit des Clercs, & à quelle fin elle leur a assigné ces biens & ces reuenus Ecclesiastiques. C'est 1. afin que ceux qui seruent à l'Autel viuent de l'Autel: L'Eglise n'ayant iamais esté emeuë de donner aucun Benefice qu'à ceux qui trauailleroient pour elle, estant aussi peu raisonnable que celuy qui ne trauaille pas pour vn autre, viue de son pain, comme il est iuste que celuy qui s'y employe, en soit sustenté. Aussi ces sortes de biens s'appellent-ils Benefices, à l'instar des

Quis militat suis stipendiis vnquam? quis plantat vineam, & de fructu eius non edit? quis pascit gregem & de lacte gregis non manducat? Nescitis quoniam qui in sacrario operantur, quæ de sacrario sunt edunt; & qui altari deseruiunt, cũ altari participant? 1. *Cor.* 6. 7. 8. & 13.
Lampridis id asserit de Alex. Seuero.
Dignus est operarius cibo suo. *Mat.* 10. 10.
Propter hoc ipsum be-

possessions que donnoient autresfois les Romains aux soldats; pour les obliger à deffendre plus courageusement la Republique, qu'ils appelloient *beneficia*, pour montrer combien est iuste cette parole de l'Apostre, *Si quis non vult operari, nec manducet.* 2. Afin qu'ayant par ce moyen à suffisance les choses necessaires, pour la vie & l'habit, ils ne puissent pas estre diuertis de leurs emplois par les choses temporelles. 3. Afin qu'ayant pris pour eux ce qui leur est necessaire, ils puissent, comme des fideles dispensateurs, distribuer le reste aux pauures, & l'employer aux reparations & aux ornemens des Eglises. Et cette obligation est si estroite, que les saints Peres n'estiment point qu'vn Ecclesiastique ayant du patrimoine suffisamment pour sa nourriture & son entretien, eu égard à sa condition, puisse s'attribuer aucune chose du reuenu de son Benefice; mais qu'il le doit partager aux pauures. C'est S. Hierosme, S. Augustin & S. Prosper, qui l'asseurent.

Pleurez icy, 1. l'aueuglement de la pluspart qui regardent les Benefices, non pas pour y trauailler, selon le dessein & l'intention de l'Eglise, & des Fondateurs, mais plustost pour s'y reposer. 2. De ceux qui bien loin d'estre satisfaits de celuy qu'ils peuuent auoir, en cherchent tous les iours de nouueaux, auec des inquietudes & empressemens nompareils. 3. Enfin, pleurez sur la misere des pauures, de qui le patrimoine est si iniustement dissipé:

Prenez garde si vous n'estes pas de ces gens-là: & ne croyez pas que l'exemple des autres ny la coustume vous excuse: car rien ne peut prescrire contre la verité, dit Tertullien.

Veritati nemo præscribere potest, non spatium temporum, non patrocinia personarum, non priuilegium regionum. Lib. de Virg. vel. cap. 1.

neficium eis indulgemus, vt aliis omnibus derelictis, Dei omnipotentis ministeriis inhæreant. *C. de ep. & Cl. l. Generaliter & C. 6. q. 1. c. Generaliter.*

Quidquid præter necessarium victum ac simplicem vestitũ de altario retines, tuum nõ est, rapina est, sacrilegium est. *S. Bern. ep ad Fulcon.* 2. Clericos illos conuenit Ecclesiæ stipendiis sustentari, quibus parentum & propinquorũ nulla bona suffragãtur, qui autem bonis parentum, & operibus sustentari possunt, si quod pauperum est accipiunt, sacrilegium profecto committunt. 16. *q.* 1. *c. vlt. & c.* 1. *q* 2 *c Cler. Ep.* 50. *ad Bonif.* Comitem. c. 2. *De vita contempl. c.* 9. & 10.

Communicare volunt cupiditati & superfluitati hominum, sed non labori. *S. Ber. serm. ad past in Syn.*

Videte & cauete ab omni auaritia, quia non in abundantia cuiusquam vita eius est. *Luc.* 12. 15.

Possessio Ecclesiæ sumptus est egenorũ; numerare licet quot redemerint templa nostra captiuos; quæ contulerint alimenta pauperibus: quibus exulibus viuendi subsidia ministrarint. *S. Amb. ep.* 2. *ad Val.*

LVIII. MEDITATION.

Des voyes & des moyens pour entrer dans les Benefices.

Et premierement des voyes illegitimes.

1. Y entrer par confidence, & comme elle se commet. | *2. Par simonie, & comme elle se commet.*

Qui non intrat per ostium, ille fur est & latro.
Ioan. 10. 1.

I. POINT.

CONSIDEREZ que de tous ceux qui entrent dans les Benefices par des voyes & des moyens illegitimes, il y en a principalement de quatre sortes : 1. ceux qui y entrent par confidence, ce qui se fait quand quelque Ecclesiastique prend vn Benefice en faueur d'vne autre personne, qui en reserue les fruicts ou partie d'iceux, ou quelque droict sur iceluy, par quelque pact tacite ou exprés, sans authorité du S. Siege. Ou bien comme il se pratique à present dans le siecle, quand on donne vn Benefice à vn aisné, iusques à ce que le cadet soit en âge, pour le perpetuer par ce moyen dans la famille, on qu'on prend le nom d'vn Gradué aux mois affectez aux Graduez, & qu'on luy fait passer vn Benefice par les mains, seulement pour en signer la demission, ou permutation au profit d'vn autre : ou qu'en vertu d'vn indult, comme il se fait souuent, on nomme vn Religieux auec pact tacite ou exprés de remettre le Benefice, pour le tenir en Commande, deuant estre possedé en regle, ou plusieurs autres voyes approchantes & semblables : Abus qui est tellement accreu dans ce siecle corrompu ; qu'il a obligé les Papes Pie IV. & V. de fulminer de nouueau excommunication contre ceux qui le commettent, de les priuer des fruicts de leurs Benefices, & d'ordonner que les presomptions & coniectures en ce cas puissent seruir de preuue. Et la raison, c'est que de là vient la desolation de la maison de Dieu, l'abandonnement des Parroisses, & l'vsurpation déplorable des biens Ecclesiastiques, dequoy il faut attribuer la principale cause aux personnes mesmes Ecclesiastiques, lesquelles au lieu de s'opposer à telles entreprises, y prestent la main & en monstrent l'exemple, par les abus qu'ils y commettent; se seruent eux mesmes de confidenciers & de Prestres à leur poste, pour leur garder des Benefices, qu'ils ne peuuent tenir, & pour en trafiquer plus librement.

Vide de hac re opusc B. Petri Dam. contra Clericos aulicos, dignitatum cupidos.

Filios exaltaui & enutriui, ipsi autem spreuerunt me. *Spreuerunt* & inualuerunt à turpi vita, à turpi quæstu, à turpi commercio..... Omnes amici & inimici, omnes necessarii, omnes domestici, & nulli pacifici, & quæ sua sunt quærunt: omnes Ministri Christi sunt & seruiunt Antichristo. *S. Ber. ser. ad Cl. in Conc. Rom.*

II. POINT.

CONSIDEREZ que le second moyen illegitime d'entrer dans les benefices, c'est la Simonie, qui n'est autre chose, qu'vne volonté de vendre ou d'achepter ce qui est spirituel, ou ce qui luy est conioint, par prix d'argent ou d'autre chose qui se puisse estimer par argent : ce qui se fait ou mentalement, qu'on appelle, ou par pact & conuention, soit tacite ou expresse, ou enfin reéllement, comme si quelqu'vn donne ou preste vne somme d'argent à vn autre, à dessein d'auoir vn benefice ; quand on rend seruice, ou qu'on fait quelque plaisir temporel dans cette attente ; quand on fait quelque present, soit de la main, soit de la langue à cét effect, quand on donne de l'argent à l'entremetteur des benefices, & à celuy qui les fait obtenir, quand on les resigne par accommodement, & par articles secrets de mariage, crime qui dans tous les siecles a esté estimé si enorme, que les saincts Peres & les Canons ne le nomment iamais qu'auec imprecation, & à qui ils n'ont pû donner de nom plus odieux, que celuy de son autheur qui est Simon Magus, qui voulut acheter de sainct Pierre le don de faire des miracles pour en faire trafic. Enormité qui se tire, 1. de ce que le spirituel qui est tousiours conioint & annexé au benefice, comme le principal à son accessoire, est de si grand prix, que toutes les choses temporelles les plus pretieuses ne le peuuent iamais égaler. 2. Parce que les Clercs ne sont qu'administrateurs, & non pas proprietaires des benefices, & partant ils n'en peuuent point disposer au preiudice de Dieu, à qui ils appartiennent. 3. Parce que les receuant gratuitement, ils doiuent les donner de mesme façon. C'est pourquoy, outre le droict naturel, les loix Ecclesiastiques & Ciuiles ont tousiours deffendu ce damnable trafic, sous des peines attroces.

Examinez-vous serieusement sur ces poincts, si vous auez quelque benefice ; car encore que ce peché soit tres detestable, neantmoins il est tres-subtil, & souuent on se flate par l'exemple des autres, on étouffe les remords de conscience, & pour iouyr plus paisiblement on resiste à la synderese. Mais quelque diligence que vous fassiez pour vous en faire quitte, & quelque exemple que vous ayez, cela n'empeschera pas qu'on ne fulmine contre vous les paroles de S. Pierre,

Dant alii nummos, isti dant pretium semetipsos, an non est pretium sedulum subiectionis obsequium : Sicut Laban filias védidit pretiumque comedit, non quia recondidit pecuniç lucrum, sed quia laboriosæ seruitutis præcepit impendium. Et sicut Saül nupturæ filiæ, non auri dona quæsiuit, sed laboré belli, vel insigne triũphi vice dotis accepit, sic ille necessario Ecclesiæ venditor esse conuincitur, qui subiectionis obsequium de male sperata eius largitione mercatur. *Pet. Dam. opusc. 5 c. 2.*
Quid enim refert, si non das pecuniam, sed pecuniæ loco adularis, subornas, multaque machinaris? *S. Chrys. hom. 3. in Act.*
Execrabile flagitium; *1. q. 1. c. reperiuntur.*
Simoniaca pestis, sui magnitudine alios morbos vincit. c. *Si cuti q. 1.* Instar publici criminis læsæ maiestatis enim punienda. *15. q. 13. c. Sane. S. Th. 2. 2. p. 100.*
Donum Dei existimasti pecunia possideri. *Act.* 8. 20. Gratis accepistis gratis date. *Mat.* 10. Volebat emere Spiritum S. quia volebat vendere Spiritum sanctum S. *Aug. tract. in Ioan.* Domine quis habitabit in tabernaculo tuo? *Psal.* 14. Qui excutit manus suas ab omni munere, sc à munere quod vocatur à manu, à lingua, & ab obsequio, *Isa. 33. 15 In extrau.* Cum detestabile : *de simon. C.* nobis fuit *de simonia* & c. penult. de electione.
Indurauerunt facies suas super petram : & noluerunt reuerti. *Ier. 5. 3*
confusione non sunt confusi, & erubescere nescierunt, quamobré cadent inter ruentes. Ier. 6. 15.

Pecunia tua tecum sit in perditionem, quoniam donum Dei existimasti pecuniâ possideri. Act. 8. 20.

LIX. MEDITATION.

Continuation de la precedente Meditation.

Des voyes illegitimes pour entrer dans les Benefices.

1. *L'ambition, & pourquoy cette voye n'est pas legitime.*	2. *L'auarice.*

In nouissimis diebus instabunt tempora periculosa, erunt homines seipsos amantes, cupidi, elati. 2. Tim. 3. 1. & 2.

Il semble que l'Apostre ne pouuoit mieux décrire le siecle où nous viuons, là où les hommes idolâtres d'eux mesmes, ne cherchent que leur propre gloire, & ne sont attirez dans les choses mesme les plus saintes que par des interests temporels.

Vide D. 1. extra. Ioan. 22. c. 4. Execrabilis vbi de ambitione.

I. POINT.

CONSIDEREZ qu'outre la simonie & la confidence, il y a deux autres voyes pour entrer dans les Benefices, qui ne sont pas moins dangereuses que ces precedentes; encores qu'elles ne soient pas si decriées, ny si manifestement mauuaises. La 1. c'est l'ambition, quand vne personne de son propre mouuement, ou à la persuasion de la chair & du sang, desire, recherche, ou reçoit vn Benefice à dessein d'en estre plus honoré & consideré dans le monde, pour auoir plus d'authorité, plus grande suite, & pour commander aux autres, soit en qualité de Curé, de Chanoine, de Prelat, &c. Et la raison pourquoy cette voye n'est pas legitime, c'est 1. Parce qu'encores qu'vne personne eust tous les talens imaginables, la moindre dignité Ecclesiastique est tellement éleuée au dessus de nostre portée, que nous ne pouuons sans vne insigne temerité & vn aueuglement épouuantable nous y presenter; puisque, comme dit saint Gregoire, quand on auroit toutes les vertus, encore deuroit on y estre forcé. 2. A cause du danger extréme qu'il y a dans les charges Ecclesiastiques

Genus, ætas, scientia, Cathedra, & quod maius est, primatus prærogatiua, cui non essent insolentiæ fomes & elationis occasio? Meditantibus quidem honores blandiuntur, sed onera pensantibus tædio sunt atque formidini, Multi enim non tanta fiducia & alacritate currerent ad honores, si esse sentirent & onera, grauari profecto metuerent, nec cum tanto labore, & periculo quarumlibet affectarent infulas dignitatum. Nunc vero quia sola attenditur gloria, & non pœna, purum esse Clericum erubescitur in Ecclesia, seque viles æstimant & inglorios si quocumque eminentiori loco non fuerint sublimati. *S. Bern. ep. ad Henr. Sen. c. 7.*

car si vn homme à grande peine peut rendre compte pour soy, comment se chargera-il des pechez d'autruy? dit sainct Chrysostome : C'est pourquoy, ie m'étonne, dit-il, si de ceux qui sont en dignité dans l'Eglise, il y en a vn seul de sauué. Et certes, si Dieu dans l'Escriture condamne ceux qui ambitionnent les charges seculieres, quel iugement peut-il faire de ceux qui recherchent les dignitez Ecclesiastiques? *O ambitio ambientium crux*, s'écrie S. Bernard, *quomodo omnes torquens omnibus places?* Lib. 3. de Consid. c. 1.

Qui rogat pro se, iam iudicatus est, nec interest per se, an per alium quis roget. *Id. l. 4. de consi. c. 4.*

Nescitis quid petatis. *Mat. 20. 22.*

Magnum prorsus & mirabile est, ministrum esse Christi & mysteriorum Dei esse dispensatorem: Longè super vos est ordo pacificorum. *S. Bern. de conu. ad Cl. c. 2.*

II. POINT.

CONSIDEREZ que le dernier moyen d'entrer contre l'ordre dans les Benefices, c'est l'auarice : 1. Quand vne personne recherche vn Benefice simplement pour viure; car on ne deuroit pas regarder, s'il a besoin des biens d'Eglise pour viure; mais si l'Eglise a besoin qu'il viue pour se seruir de luy, ou bien s'il est necessaire au Benefice, & non pas si le Benefice luy est necessaire. Quand on y entre pour en deuenir plus riche, pour amasser des thresors pour soy ou pour autruy, pour estre plus à son aise : C'est contre cét abus que tous les saincts Peres, & S. Bernard principalement dans ces derniers siecles ont si fort inuectiué. Et la raison, c'est qu'il n'y a rien de plus contraire à l'esprit Ecclesiastique, lequel au dire de S. Paul, doit porter les Ecclesiastiques à se contenter des choses simplement necessaires pour la vie & l'habit, & à pratiquer plus parfaitement qu'aucun autre, la pauureté d'esprit, comme la premiere vertu que Nostre-Seigneur a pratiquée en naissant, la premiere, qu'il a enseignée à ses Apostres, & la premiere aussi que nous auons professée en la Tonsure. 2. Parce qu'en cela ils donnent l'exemple aux Laïcs de faire de même, eux de qui tout le soin doit estre d'éleuer les ames de la terre au Ciel, & d'arracher les cœurs humains de cette mal-heureuse conuoitise d'auoir, que sainct Paul appelle idolatrie, ou seruitude des idoles.

Examinez-vous, si vous auez des Benefices, de quelle façon vous y estes entré? Car ceux qui s'y fourrent par l'ambition, ou par l'auarice, ne doiuent point esperer que le portier, c'est à dire Nostre Seigneur, leur ouure la porte du Ciel, parce qu'il ne connoist que ceux qu'il appelle. Et si vous n'en auez point,

θαυμάζω εἴ τινά ἐστι τῶν ἀρχόντων σωθῆναι. *Hom. 34 ad Hebr.*

Noli quærere ab homine ducatum, neque à Rege cathedram honoris. *Eccl. 7. 4.*

Quam ver è dignius, ampliusque consentaneum rationi, vt pro carnali victu carnalia magis opera & negotia exerceret, nec fieret inuersor rerum, aut inhonoraret ministerium suum? *S. Bern. decl. in illud. Ecce nos,*

Bonum erat magis fodere, aut etiam mendicare. *Ibidi.*

Nec enim ordinauit Deus his qui Euangelio seruiunt, de Euangelio quærere, aut habere delicias, vel ornatum; sed viuere, ait Paulus, ex eo, vt videlicet sint contenti alimenta corporis, non irritamenta gulæ aut incentiua libidinis, & quibus tegantur, non quibus ornentur, accipere. *S. Bern. decl. in illud. Ecce nos.*

Vnigenitus qui est in sinu Patris, nonne de secreto suo prodiit ad publicum nostrum? Nonne de cœlo descendit ad terras, vt prædicatione & conuersatione sua persuaderet hominibus contemptum mūdi? Nonne vos estis vicarii eius? Nonne quod prædicauit, & vos debetis prædicare? quod

faites resolution de iamais n'en rechercher ny accepter par ces damnables motifs & ces intentions sinistres.

Nouit Dominus viam iustorum & iter impiorum peribit. Psal. 1. 6.

dissuasit dissuadere; quod persuasit persuadere? A Christo dicti estis Christiani: nonne ea via qua Christus ambulauit, & vos debetis ambulare? Nonne sicut conuersatus est, & vos debetis eius vicarii conuersari? Ita planè nisi fortè doctiores fueritis, vel sanctiores. *Sanct. Bern. serm. ad past. in Syn.*

Hoc scitote intelligentes, quod omnis fornicator, aut immundus, aut auarus, quod est idolorum seruitus, non habet hæreditatem in regno Christi & Dei. *Eph.* 5. 5.

LX. MEDITATION.

De la voye legitime pour entrer dans les Benefices.

Ego scio quos elegerim. *Ioan.* 13. 18.
Cognouit Dominus qui sunt eius. 2. *Tim.* 2. 19.

1. *Premierement y estre appellé, secondement, auoir la volonté d'en accomplir toutes les charges.*	2. *Les moyens de reconnoistre si quand on presente vn Benefice, on a cette vocation & intention.*

Qui intrat per ostium, huic ostiarius aperit.
Ioan. 10. 2. & 3.

I. POINT.

CONSIDEREZ, que pour entrer legitimement dans vn Benefice, il ne suffit pas d'estre esloigné de tout esprit d'auarice & d'ambition, de ne le demander point par forme de recompense, de ne point vser de faussetez, de tromperies, de procés, de surprise pour l'obtenir, moins encor de simonie, ny de confidence, comme vous auez veu; mais il faut de plus y estre appellé, principalement si le Benefice que l'on recherche, ou que l'on nous presente; est à charge d'ames. La raison c'est, que sans vocation, 1. On ne peut pas esperer de sauuer les autres; car comme il n'appartient qu'à Dieu de donner benediction à la semence, il ne l'accordera iamais à la parole de ceux qu'il n'aura point enuoyez, *Quomodo enim prædicabunt, nisi mittantur*? Rom. 10. 15. Cela s'entend pour faire fruit dans les ames. Dauantage, c'est qu'en perdant les autres il se perd le premier; car si ceux-mesme qui y sont veritablement appellez s'estiment encore estre en tres-grand danger de leur salut,

Nemo potest venire ad me, nisi pater meus traxerit eum. 1. *Ioan.* 6. 44. Dabit Dominus Verbum euangelizantibus virtute multa. *Ps.* 67. 12. Dabit voci suę vocem virtutis. *Ib.* 5

Neque qui rigat est aliquid; neque qui plantat, sed qui incrementum dat Deus. 1. *Cor.* 3. 9 Ne forte cum aliis prædicauerim, ipse reprobus efficiar. 1. *Cor* 9. 27.

Periclitamur omni hora. 1. *Cor.*

Beneficium datur propter officium.

que peuuent entendre ceux qui ſans adueu, mais pluſtoſt contre la volonté du Maiſtre, s'ingerent d'aller trauailler à ſa vigne ? 2. Pour entrer comme il faut dans vn Benefice apres la vocation; Il faut auoir la volonté d'accomplir toutes les charges & conditions du Benefice, ſuiuant l'intention de l'Egliſe & des Fondateurs.

II. POINT.

CONSIDEREZ que pour reconnoiſtre, ſi quand on nous preſente vn Benefice, nous auons cette vocation & cette intention legitime; Les moyens pour ne s'y point tromper, ſont, 1. De meſurer ſes forces, dit ſainct Gregoire, & les comparer auec la charge que l'on propoſe, conſiderant ſi on a les parties & les talens requis, ſoit pour la ſcience, ſoit pour les mœurs : Car Dieu n'appellera iamais les perſonnes ignorantes, vicieuſes, & les apprentifs en la vertu, & partant ſi on ſe trouue foible de ce coſté-là, on doit ſe retirer.

2. C'eſt de conſiderer le danger qu'il y a dans le maniment des biens Eccleſiaſtiques, & le compte exact qu'il en faudra rendre à Dieu.

3. C'eſt de n'en acepter iamais, ſans prendre l'aduis de perſonnes ſages, zelées, & ſans intereſt; car encore que l'on ſente ſouuent de violens deſirs, ce ſemble, de ſeruir Dieu dans les charges Eccleſiaſtiques, que l'on colore d'apparence de zele & de charité, ce ſont pluſtoſt pour l'ordinaire des ſuggeſtions du diable, de l'eſprit d'ambition & d'auarice, qui ſe repaiſt de l'honneur & du profit, que des mouuemens du S. Eſprit, Noſtre-Seigneur ayant couſtume d'inſpirer pluſtoſt à ſes éleus la fuite de ſemblables charges, que le deſir & la pourſuite, fauoriſant en cela la vertu d'humilité, qui eſt la pierre de touche des vrayes inſpirations.

N'eſt-il pas vray qu'il y en a bien peu qui entrent dans les Benefices par cette porte ?

Neque enim ſignum regni occupare cæleſtis, aut illius timent imperij geſtare coronam, in quibus auaritia regnat, ambitio imperat, dominatur ſuperbia, &c. S. Ber. de Conuerſ. ad Cler. cap. 21.

Probet ſeipſum homo. 2. *Cor.* 1. 28.

Si quis ſine crimine eſt, &c. *quæ 1. ad Tim. 3. & Tit. 1. referuntur.* Vbi minus requirit Apoſtolus quam par ſit, *inquit* S. *Chr. cho. 10. in 1. Tim. 1. q. 1. eſſe non putanda.*

Vnuſquiſque ſuum nouerit ingenium, & ad id ſe applicet, quod ſibi aptum elegerit : itaque quid ſequatur prius conſideret, non ſolū nouerit bona ſua, ſed etiā vitia cognoſcat, æqualemque iudicem ſe ſui præbeat. S *Amb. 1. off. c. 44*

Quid tibi inſipiens deliciæ ſapiunt ? Quid diuitiæ illę cæcos delectant oculos, quibus mercaris tā graue iudicium, tam duræ temetipſum obligas rationi ? Vniuerſa ſiquidem vſque ad quadrantem nouiſſimum exigeris. S. *Bern, decl in illud : Ecce nos.*

Ipſe enim Satanas, transfigurat ſe in Angelum lucis. 2. *Cor.* 11. 14.

Apud nos non deſunt qui nec Chriſtum induti, nec viſceribus miſericordiæ commoti, nec ad imperandum vocati, vltro venire non verentur. *Procop. in c. 4. Iſ.*

LXI. MEDITATION.

Des obligations en general qu'ont tous les Beneficiers, à raison de leurs Benefices.

1. Se contenter d'vn seul, suffisant pour son entretien, & n'en auoir point d'incompatibles.

2. Dire le Breuiaire conuenable tous les iours, satisfaire à toutes les charges & fondations, & employer le surplus apres son entretien pris, en aumosnes.

Qui sentit commoda, sentire debet & onera.

C'est là maxime de droict receuë generalement par tout, qui entre toutes les autres personnes, oblige particulierement les Ecclesiastiques, comme les plus releuez en honneur, & souuent plus auantagez en biens, mesme temporels, que les Laïcs.

I. POINT.

CONSIDEREZ qu'entre les obligations des Beneficiers, il y en a quatre ou cinq principales. La 1. C'est de se contenter d'vn seul Benefice suffisant pour son entretien, parce que d'en auoir, ou d'en rechercher plusieurs, c'est agir directement contre toutes sortes de raison & de iustice. Cette pluralité ne pouuant auoir ordinairement d'autre source qu'vne insatiable auarice, & vne execrable ambition : C'est sur quoy le S. Concile de Trente, pour oster tout pretexte, & retrancher les grands desordres qui s'estoient glissez dans l'Eglise, a deffendu à toute sorte de personnes de quelque qualité & condition éminente qu'elles fussent, de posseder plusieurs Benefices, non seulement obligeans à residence, mais mesme Benefices simples, & qui sont tenus en commande. Car si on a tant de peine de s'acquiter des charges d'vn seul, comment pourra t'on satisfaire à plusieurs tout à la fois ? La 2. C'est de n'en auoir point d'incompatibles, & qui obligent à residence en mesme temps, quand mesme vn ne seroit suffisant, parce qu'autrement c'est faire iniure à l'Eglise, estant impossible de seruir en mesme temps en deux lieux

Vsque ad mortem Domini, amor lucri se ingerit, nec vitæ Saluatoris quæstûs desiderium parcit. *Titel. de ieiun. ad finem operum B. Cyp. Ext. de prab. c. execrabilis.* Sic definiuere Theologi Paris.

Neminem posse duo beneficia, si vnum sufficeret ad eum alendum, obtinere sine peccato mortali. Cum Ecclesiasticus ordo peruertatur, quando vnus plurium officia occupat, sanctè sacris Canonibus cautum fuit, neminem oportere in duabus Ecclesiis ascribi : verum quoniam multi improbæ cupiditatis affectu seipsos, non Deũ decipientes, ea quę bene cõstituta sunt variis artibus illudere, & plura simul beneficia obtinere non erubescunt, sancta Synodus debitam regendis Ecclesiis disciplinam re-

Nemo enim potest duobus dominis seruire, Matth. 6. 24. 3. C'est soustraire au peuple le secours qu'il pourroit attendre de celuy qui est obligé de resider. C'est enfin contreuenir à l'authorité de l'Escriture, aux definitions des Conciles; aux Decrets des Papes, & se mettre par ce moyen en danger infaillible de son salut. Et ne pensez pas vous excuser sur la coustume: *Consuetudo enim sine veritate, vetustas erroris est*, dit S. Cyprien, *Epist. 74. ad Pompeium.* Ne vous appuyez pas aussi sur l'exemple de qui que ce soit, grands ou petits: car s'ils se perdent, & s'ils sont aueugles à cause de leur passion, & du desir d'en auoir, voulez-vous les suiure? Le Prophete Ieremie semble auoir tres-bien décrit ces personnes, quand il dit qu'ils sont tous semblables à vne troupe d'aueugles qui marchent à tastons, & sans conduite au milieu des ruës, & ne sçachant que faire, ils se tiennent tous par le coin de la robe, & se suiuent les vns & les autres: Helas! où peuuent aller des aueugles, sinon de fosse en fosse, de mal en mal, & tous enfin en vn funeste precipice?

Apres tout ne vaut-il pas mieux prendre le plus seur? seront-ils vos garands à l'heure de la mort?

stituere cupiens, præsenti decreto, quod in quibuscumque personis, quocunque titulo etiamsi Cardinalatus honore fulgeant, mandat obseruari, statuit, vt in posterum vnum tantum beneficium Ecclesiasticum singulis conferatur, quod quidem, si ad vitam eius cui confertur, honestè sustentandá non sufficiat, liceat nihilominus aliud simplex sufficiens, dummodo vtrumque personalem residentiam non requirat, eidem conferri. Hæcque non modo ad Cathedrales Ecclesias, sed etiam ad alia omnia beneficia, tam sæcularia, quam regularia quæcunque etiam commendata, pertineant; cuiuscunque tituli, ac qualitatis existant. *Conc. Tr. sess. 24. de ref. c. 17. vsque ad med.* Si consuetudinem opponas, aduertendum quod Dominus dicit: Ego sum veritas. Non dixit, ego sum consuetudo, sed veritas. *Dist. 8. can. si consuetudinem.*

Errauerunt cæci in plateis, & cum non possent, tenuerunt lacinias suas. *Thr. 4. 14.* Omnes principes eorum, qui dixerunt: hæreditate possideamus sanctuarium Dei. Deus meus pone illos vt rotam, & sicut stipulam ante faciem venti, sicut ignis qui comburit siluam, & sicut flamma comburens montes: tu persequeris illos in tempestate tua, & in ira tua turbabis eos, imple facies eorum ignominia, & quærent nomen tuum Domine, erubescant & conturbentur in sæculum sæculi, & confundatur & pereant. *Psal. 82. 13. & seq.*

II. POINT.

CONSIDEREZ que la troisiéme obligation des Beneficiers, est de dire le Breuiaire conuenable, tous les iours sans y manquer: car c'est pour seruir, loüer, & glorifier Dieu que sont fondez les Benefices, & qu'ils leur sont conferez, ce qui a donné lieu à cét axiome, *Datur Beneficium propter officium.* D'où vient qu'il y a obligation de restituer les fruicts quand on y manque: mais il faut que cette recitation se fasse auec la modestie, l'attention, la deuotion: en vn mot, auec l'intention que requiert l'Eglise. La 4. est de satisfaire tres fidelement à toutes les charges & fondations, celebrations des Messes & Offices diuins, reparations des Eglises, aumosnes publiques & pensions congruës, & prendre pour cét effet les premiers & plus clairs deniers du reuenu,

Diuinum officium diurnum pariter ac nocturnum studiosè, ac deuotè celebretur. *Conc. Lat. sub Innoc. 3. c. dolentes.*

dautant qu'ils n'ont rien au Benefice, que ces choses ne soient prealablement acquittées. La 5. & derniere, c'est d'employer le surplus de ces reuenus Ecclesiastiques en aumosnes & en œuures de pieté, & principalement aux lieux où sont assis les Benefices.

Non gutture vel inter dentes, seu deglutiendo & syncopando dictiones, sed reuerenter verbis distinctis officium persoluatur. *Conc. Basil sess. 21 c. qualiter hora Canonica sint recitandæ.*

Examinez-vous sur la 3. & 4. obligation, principalement si vous auez quelque Benefice; & voyez comme vous auez dit vostre Breuiaire, & comme quoy vous vous estes acquitté des charges, des fonctions, & des aumosnes que vous estes obligé de faire, de crainte que la plainte que Dieu fait dans Isaye, ne tombe sur vostre teste:

O miserandā sponsam talibus creditam paranymphis, qui assignata cultui eius, proprio retinere quæstui non verentur. Non amici profecto sponsi, sed æmuli sunt. *S. Bern. l. 3. de cons. c. 5.*

Populum meum exactores sui spoliauerunt. Quare atteritis populum meum, & facies egenorum confunditis? in domo vestra rapina pauperis inuenitur. Isa. 3. 12. & 15.

Hoc est possidendo contemnere, non sibi, sed aliis possidere, nec habendi cupiditate, Ecclesiæ facultates ambire, sed eas pietate subueniendi suscipere. *S. Prosp. l. 2. de vita act. c. 9.*

LXII. MEDITATION.

De l'obligation particuliere qu'ont les Beneficiers de faire bon employ des biens Ecclesiastiques.

1. *Raisons qui obligent les Ecclesiastiques à faire bon employ de leurs biens Ecclesiastiques.*
2. *Quels sont les mauuais vsages que l'on en fait d'ordinaire.*
3. *En quoy consiste ce bon vsage selon le sentiment des Peres.*

Quis, putas, est fidelis dispensator & prudens, quem constituit Dominus super familiam suam; vt det illis, id est, aux pauures, *in tempore tritici mensuram?* Luc. 12. 42.

Certes, si cela s'entend des Beneficiers, on peut respondre qu'il n'y en a gueres.

I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui obligent les Beneficiers, à faire bon employ des biens Ecclesiastiques. 1. Parce qu'ils ne sont qu'Administrateurs, Dispensateurs, Procureurs,

Res pauperū non pauperibus dare, par sacrilegij crimen esse dignoscitur: sane patrimonia pauperum.

ou Oeconomes de ces biens, & non pas les proprietaires & les Maistres. C'est la qualité que leur donnent tous les anciens Autheurs, & tous SS. Peres dans leurs écrits, & la saincte Eglise dans les Canons de ses Conciles. 2. Parce que tous ces biens quels qu'ils soient, comme les dixmes, les offrandes, les premices, ou les autres reuenus temporels, sont de leur nature & de leur institution, disent les saincts Docteurs, *Vota fidelium, pretia peccatorum, & patrimonium pauperum.* Qualitez qui marquent assez la fin pour laquelle ils doiuent estre possedez: c'est pourquoy les saincts Peres ne font point de difficulté d'accuser de larcin & de sacrilege ceux qui en abusent, ou qui les diuertissent ailleurs : tels que sont sainct Augustin, sainct Chrysostome, S. Hierosme, S. Bernard, & vne infinité d'autres que vous prendrez plaisir de lire sur ces belles matieres.

II. POINT.

CONSIDEREZ quels sont les mauuais vsages que l'on en fait d'ordinaire. 1. C'est de les employer en des choses profanes, comme à bastir des maisons, à entretenir des cheuaux, à nourrir des chiens, à acheter de meubles inutiles, à acquerir des heritages, à faire des festins & dépenses superfluës. 2. Quand vn enfant par exemple, ayant vn Benefice, le pere en reçoit le reuenu, & s'en sert à entretenir sa famille, pouuant viure d'ailleurs, à marier ses autres enfans, recompenser ses domestiques, à grossir son train ou sa cuisine, & choses semblables ; car encore que les parens soient preferables en toute autre rencontre, toutes-fois en la distribution des biens Ecclesiastiques, ils ne doiuent estre considerez que comme les premiers pauures, ainsi qu'apres tous les autres Conciles, nous enseigne notamment le Concile de Trente.

III. POINT.

CONSIDEREZ pour remede, en quoy consiste le bon vsage des biens Ecclesiastiques. C'est disent les SS. Peres, de les employer au secours des pauures & aux necessitez de l'Eglise, au lieu mesme où est assis le Benefice, apres que le Beneficier aura pris pour son entretien ce qui luy est necessaire, eu égard à sa condition : *Non enim debent in alijs vsibus quam in Ecclesiasticis, Christianorum fratrum vel indigentium conuerti*, dit le Pape Vrbain.

facultates sunt Ecclesiarum & sacrilega eis crudelitate surripitur quicquid sibi ministri & dispensatores, non vtique domini vel possessores, vltra victum accipiunt & vestitũ. *S. Bern. decl. in illud. Ecce nos.*

Hi sancti viri, facultates Ecclesiæ, non vt possessores, sed vt procuratores possidebant, non eas in suos vsus vendicantes, vt proprias, sed vt commendatas, pauperibus diuidebant. *S. Prosp. de Hilario, Paul. & aliis loquens l. 2. de vit. cont. c. 9. 10.* Amico quippiam rapere furtum est, Ecclesiam fraudare, sacrilegium est: acepisse quod pauperibus erogandum sit, & esurientibus plurimis, vel cautum esse velle vel timidũ, aut quod apertissimi sceleris est, aliquid inde subtrahere, omnium prædonum crudelitatem superat. *S. Hier. ep. ad Nepot.* De altario viuat, non luxurietur, non superbiat, denique non ditetur. Non sibi de bonis Ecclesiæ ampla palatia fabricet, mutans quadrata rotundis: nec loculos inde congreget, nec in vanitate aut superfluitate dispergat, non extollat de facultatibus Ecclesiæ consanguineos suos aut nepotes: ne filias dixerim, nuptui tradat. *S Bern. decl. in illud. Ecce nos.*

Omnino interdicit sancta Synodus, ne ex reditibus Ecclesiæ, Clerici, consanguineos familiaresve suos augere studeant, cum & Apostolorum canones prohibeant, ne res Ecclesiasticas, quæ Dei sunt, consanguineis donent, sed si pauperes sint, iis vt pauperibus distribuãt, nec dissipent illorum causa. *Conc. Tr. sess. 25 c. 1. de ref. post. med.*

Voyez en quoy vous auez manqué iusques à present dans les distributions de vos biens Ecclesiastiques : si vous n'en auez point fait de dépenses superfluës pour vous ou pour autruy, ou si vous en auez fait l'aumône : car si vous n'auez point esté fidele dans la dispensation des biens temporels, qui pourra vous confier la dispensation des biens spirituels, des thresors, des graces & des merites du sang du Fils de Dieu, dont l'administration est beaucoup plus difficile & plus dangereuse que celle des choses temporelles & perissables ?

Qui in modico iniquus est, in maiori iniquus est : Et si in alieno fideles non fuistis, tels que sont les reuenus Ecclesiastiques que vous auez mal employez ; qui vous donnera les richesses & les biens eternels qui sont proprement vostres, puisque vous n'estes créez à autre fin?

Quod vestrum est quis dabit vobis ? Luc. 16. 12.

Gloria Episcopi est pauperum opibus prouidere, ignominia sacerdotum est propriis studere diuitiis. *S. Hier. Ep. ad Nepot. c.*

Ep. Decr. ad omnes Christianos. Clamant nudi, conqueruntur & dicunt, nostrum est quod effunditis, nobis crudeliter subtrahitur quod inaniter expéditis. Et nos etiam Dei plasmatio, & nos sanguine Christi redempti sumus, nostris necessitatibus detrahitur quidquid accedit vanitatibus vestris? duo denique mala de vna prodeunt radice cupiditatis, dum & vos vanitando peritis, & nos spoliando perimitis. Iumenta gradiuntur onusta gemmis, & nostra non curatis crura nuda caligulis. Et hæc pauperes modò quidem coram Deo tantum, cui corda loquuntur. Cæterum in futuro stabunt in magna constantia aduersus eos, qui te angustiauerunt ; stante quippe pro eis patre orphanorum, & iudice viduarum. Ipsius enim tunc vox erit, Quamdiu non fecistis vni de his minimis meis, nec mihi fecistis. *S. Bern. ep. ad Henr. Sen. cap. 2.*

MEDITATIONS DE LA VIE ECCLESIASTIQVE.

TROISIESME PARTIE, QVI TRAITE DV SACREMENT DE L'ORDRE EN GENERAL, ET DES ORDRES MINEVRS en particulier.

LXIII. MEDITATION.

DE L'EXCELLENCE DV SACREMENT de l'Ordre, estably par Nostre-Seigneur dans son Eglise.

1. Pour quelles raisons Nostre-Seigneur a voulu qu'il y eust vn Ordre dans l'Eglise.
2. En quoy consiste l'excellence & la beauté de cét Ordre.
3. Conclusions à tirer d'icy.

Quæ à Deo sunt, ordinata sunt. Rom. 13. 1.

I. POINT.

CONSIDEREZ pour quelles raiſons Noſtre-Seigneur a voulu qu'il y euſt vn ordre dans l'Egliſe. C'eſt, 1. Parce que toutes les choſes ne ſont bonnes, qu'entant qu'elles ſont ordonnées, & ne peuuent ſe maintenir, ny ſubſiſter que dans l'ordre, c'eſt à dire, que par la ſoumiſſion des inferieures aux ſuperieures ; comme nous voyons dans l'eſtat de la nature, & celuy de la gloire. Voyla pourquoy l'Eſtat Eccleſiaſtique eſtant comme mitoyen entre ces deux eſtats, & l'Egliſe deuant touſiours durer, & ſeruir comme de fondement inébranlable de la verité, il a eſté neceſſaire qu'il y euſt vn ordre. 2. C'a eſté pour faire remarquer d'autant plus l'admirable vnité de ſon Egliſe, dans la diuerſité & la diſtinction de ſes Miniſtres, & donner par là vne marque infaillible, pour connoiſtre la veritable d'auec la fauſſe religion, c'eſt à dire les Catholiques d'auec les heretiques, leſquels ne reconnoiſſant point de chef, mettent tout en deſordre & en confuſion. 3. Par ce que, comme il auoit remedié à toutes nos autres playes dans l'inſtitution des autres Sacremens, par exemple, au peché originel par le Baptéme, aux pechez actuels par la Penitence, aux reliquats des pechez par l'Extreme-onction, à noſtre infirmité par la Confirmation, à la pente que nous auons au peché, par l'Euchariſtie, à la concupiſcence par le Mariage ; Il eſtoit à propos qu'il remediaſt à ce grand mal d'ignorance par le moyen de l'Ordre.

Omnia quanto magis ordinata ſunt, tanto magis vtiq; bona ſunt: quanto autem minus moderata, minus precioſa, minus ordinata ſunt, minus bona ſunt. *S. Aug.* Ad hoc diſpenſationis diuinæ prouiſio gradus diuiſos & Ordines voluit eſſe diſtinctos, vt dum reuerentiam minores potioribus exhiberent, & potiores minoribus dilectionem impenderent, vna concordia fieret, ex diuerſitate contextio, & recte officiorum gereretur adminiſtratio ſingulorum. Neque enim vniuerſitas alia poterat ratione ſubſiſtere, niſi huiuſmodi magnus eã differentiæ ordo ſeruaret : quia vero creatura in vna, eademque æqualitate gubernari vel viuere non poteſt. cæleſtium militiarum exemplar nos inſtruit. quia dum ſunt Angeli & Archangeli, liquet quia non ſunt æquales, ſed in poteſtate & ordine, ſicut noſtis, differunt alter ab altero. Si ergo inter eos qui ſine peccato ſunt, iſta conſtat eſſe diſtinctio. quis hominum abnuat huic ſe libenter diſpoſitioni ſubmittere? *Dion. P. ep ad Securum ep.* Ordo modum tribuit ac decorem, etiã & perpetuitatem. *S. Bern.* A Subdiacono vſque ad Lectorem omnes ſubditi ſint Diacono, Pontifici Preſbyter, Presbytero Diaconus ; Diacono Subdiaconus ; Subdiacono Acolythus, Acolitho Exorciſta, Exorciſtæ Lector, Lectori Oſtiarius, Oſtiario Abbas, Abbati Monachus, in omni loco repræſentantes obſequium ſiue in publico, ſiue in gremio Eccleſiæ. *Conc. Rom. ſub Sylu. c. 7. habetur d. 93.*

II. POINT.

CONSIDEREZ en quoy conſiſte l'excellence & la beauté de cét Ordre, eſtably par N. Seigneur dans ſon Egliſe. 1. C'eſt en la ſubordination merueilleuſe, & en la dépendance que tous les Eccleſiaſtiques ont les vns des autres ; les inferieurs des ſuperieurs, par exemple, les Preſtres des Eueſques, les Diacres des Preſtres & ainſi des autres. 2. Au rapport que toutes leurs fonctions, & leurs miniſteres ont à vne meſme fin, qui eſt le tres S. Sacrifice de la Meſſe, le plus auguſte de tous nos myſteres. 3. En l'eſtéduë du pouuoir, que ce Sacremẽt

Sacramentum Sacramentorum, aliorum

donne aux hommes, tant sur le corps naturel, comme sur le corps mystique de Iesus-Christ; d'où il tire aussi sa difference, quand on le definit, *Signaculum quoddam quo spiritualis potestas traditur Ordinato.*

Louez Dieu qui a donné ce pouuoir aux hommes, & remerciez-le en quelque degré que vous soyez, de vous en auoir fait participant.

signorum hierarchicorũ efficacitas atq; perfectio. *Dion. c. 3 Ec. Hier.* Adeo vt quæ Domino erant potestate propria, Petro & eius successoribus, voluerit esse participatione communia. *S. Leo ser. in ann. assumpt sua. & serm. 2. in nat. SS. Apostolorum Petri & Pauli.* Benedictus Deus, qui dedit potestatẽ talẽ hominibus. *Mat. 9. 8.* Si quis ignorat, ignorabitur. *1 Cor. 14. 38.* Clerici aliud esse, aliud videri volunt. Nam habitu milites, quæstu Clericos, actu neutrũ exhibent: Nam neque pugnant vt milites, neq; euangelizant vt Clerici. Cuius ordinis sunt, cũ vtriusq; esse cupiunt, vtrumque deserunt, vtrũque confundunt. Vnusquisque in suo ordine resurget, isti in quo? Vereor istos non alibi ordinandos, quã vbi nullus ordo, sed sempiternus horror inhabitat. *S. Bern. l. 3. de cons. c. 5.*

III. POINT.

CONCLVEZ d'icy quelle iniure font les Clercs à eux & à l'Eglise. 1. Ceux qui demeurent dans l'ignorance. 2. Ceux qui viuent dans le desordre & auec scandale, se meslant, dit saint Bernard, de tout mestier horsmis du leur. 3. Ceux qui ne sont sujets à personne, ny attachez à aucune Eglise; mais veulent viure independans de tout le monde, & ne s'occuper à aucun employ ny fonction Ecclesiastique, que les Canons appellent *vagi & acephali*, vagabonds & sans chef.

Voyez si vous ne trempez point ou dans l'ignorance, ou dans le scandale. Si vous rendez à vos superieurs, c'est à dire, à tous ceux qui sont plus éleuez que vous dans l'Ordre, le respect que vous leur deuez: Car si vous auez peruerty & deshonoré l'ordre en ce monde, par quelqu'vn de ces manquemens, vous ne pourrez attendre vn iour d'autre lieu que celuy-là, dit saint Bernard,

Vbi nullus ordo, sed sempiternus horror inhabitat. Iob. 10. 22.

LXIV. MEDITATION.

Des effets du Sacrement de l'Ordre.

1. *Les deux effets principaux, la grace & le caractere.*
2. *La difference entre la puissance spirituelle donnée au Baptesme & en l'Ordre.*
3. *Deux importantes conclusions à tirer d'icy.*

Noli negligere gratiam quæ est in te, quæ data est tibi cum impositione manuum Presbyterij
1. Tim. 4. 14.

C'est

C'eſt à vous auſſi bien qu'à Timothée que s'adreſſe cét aduertiſſement, pour vous induire à cultiuer la grace receuë en voſtre Ordination.

I. POINT.

CONSIDEREZ qu'il y a deux effects principaux de l'Ordre, la grace & le caractere, tous deux produits par le ſaint Eſprit; lequel outre la grace habituelle & ſanctifiante, commune à tous les Sacremens, dont il donne l'accroiſſement, communique encore à chacun de nous en l'Ordination, les vertus, les dons & les ſecours ſurnaturels, conformement & proportionement au pouuoir & au degré que nous auons dans l'Egliſe, que l'on appelle grace Sacramentale, pour nous acquiter dignement des fonctions & miniſteres, auſquels il nous employe; & pour marque de cette puiſſance, il imprime en nos ames vne certaine qualité ſpirituelle ineffaçable, que nous appellons communement caractere, qui fait que ce Sacrement ne peut point ſe reïterer.

II. POINT.

CONSIDEREZ qu'encore que dans quelques autres Sacremens, auec la grace ſanctifiante, ſoit conferée certaine puiſſance ſpirituelle, comme dans le Bapteſme; il y a pourtant bien de la difference d'auec celle qui ſe donne en l'Ordination. 1. Parce que par exemple celle qui ſe donne au Baptéme, eſt purement paſſiue, c'eſt à dire; qu'elle donne droict au baptisé de receuoir les autres Sacremens: mais celle de l'ordination eſt actiue, c'eſt à dire qu'elle ſe donne, pour adminiſtrer les autres Sacremens; d'où vient que cette puiſſance eſt l'effet principal de l'Ordination, au lieu que ce n'eſt qu'vn effet éloigné dans le Baptéme. 2. C'eſt parce que le Baptisé ne reçoit cette puiſſance que pour ſoy, mais celuy qui eſt ordonné, la reçoit pour l'vtilité de toute l'Egliſe.

III. POINT.

CONSIDEREZ & tirez d'icy deux importantes concluſions. 1. Que ſi le pouuoir que vous auez receu en voſtre Ordination eſt ſpirituel, vous ne deuez point employer

De gratia ſanctificante ſic loquitur. S. *Greg. Niſs. in Bapt. Chriſti.* Eadem verbi vis, ſacerdotem auguſtum, & honorandum facit, nouitate benedictionis à cõmunitate vulgi ſegregatum: quum enim heri ac tempore ſuperiore vnus è multitudine ac plebe eſſet repente redditus præceptor, præſes, doctor pietatis, myſteriorum latentium præſul, & licet nihil quoad ſpeciẽ externã attinet, vel corpore, vel forma mutatus ille ſit; inuiſibili quadã gratia animam in melius transformatã gerit. S. *Greg. in c. 10. l. 1. Reg.* Samuël Saül in principẽ vnxit; Deus autem ei cor aliud immutauit, vt qui ſacrorũ ordinũ ſacraméta ab Eccleſiæ doctoribus foris accipimus, ſed ſacramentorum virtute ab omnipotenti Deo interius roboramur. Virtus verè ſacramẽti gratia eſt ſpiritus ſeptiformis quam certè gratiam qui accipiunt, quaſi alio accepto corde immutantur, quia quos gratia ſua ſanctus Spiritus roborat, eſſe eos facit protinus quod non erant. S. *Dion. c. 5. Eccl. Hier.* Manus impoſitio, ſimul quidem diuinum auxilium ſacramento annexum declarat, quo tanquam ſancti pueri, aut filii patris charitate fouentur, ita vt quidem eis habitum & virtutem ſacerdotalem largiatur, contrarias autem ab eis poteſtates ſimul amoueat. De gratia ſacramentali *loquitur*

pour des fins basses & temporelles[1], pour vous insinuer dans la bien-veillance des hommes, ny pour des gains sordides & choses semblables. 2. Si ce pouuoir est actif, c'est à dire, qu'il vous soit donné pour agir, vous ne pouuez demeurer dans l'oisiueté, sans encourir la peine de celuy qui auoit enterré son talent, & le reproche que Dieu fait aux Gentils, *Qui veritatem in iniustitia detinent.* Rom. 1. 18. *Examinez-vous*, comme vous auez vsé iusqu'à present du pouuoir que vous auez receu dans vostre Ordination, en quoy vous l'auez employé & si vous l'auez mis en œuure, en exerçant les fonctions de vostre Ordre. Prenez-en la resolution, si vous y auez esté negligent iusqu'à cette heure; car pour empécher que ce feu celeste de la grace receuë en l'Ordination, ne s'éteigne dans nos cœurs, & pour correspondre à toute son étenduë, nous deuons le rallumer de temps en temps, par vne fidelle & diligente pratique de toutes les fonctions de nostre ministere, suiuant cette parole de l'Apostre à son cher Disciple.

Admoneo te, vt ressuscites gratiam quæ est in te per impositionem manuum mearum. 2. Tim. 1. 6.

Cong. Meg. t. p. eorum quæ ad doctrinam spectant. c. 35. dum ait: Rite ordinatis gratiã diuinitus conferri, qua ad Ecclesiastica munera ritè & viriliter exercenda apti, & idonei efficiãtur, & quia rata sunt & efficacia quæ à rite ordinatis in Ecclesia, iuxta Christi & Ecclesiæ institutionem, geruntur. Hancque gratiam esse Ordinis & muneris, non hominum aut personarum. De charactere loquitur. S. *Aug l de bono coniug c. 24.* dũ ait. Manet in illis (ordinatis) sacramentum Ordinationis, & si aliqua culpa, aliquis ab officio remoueatur, sacramento Domini semel imposito nõ carebit; quamuis ad iudicium permanente. Item *l. 2. contr. Parm. c 11. Serm. de gestis cum Emerico. Conc. Tol. 8. c. 7.*

[1] Gratiam Dei nostri transferentes in luxuriam. *Iud.* 4. Tollite ab eo talentum & date ei qui habet decem talenta, omni enim habenti dabitur & abundabit: ei autem qui nõn habet, & quod videtur habere, auferetur ab eo. Et inutilem seruum proiicite in tenebras exteriores. *Mat.* 25. 17. *& seq.* Serue male & piger, oportebat committere pecuniam meam nummulariis, &c. *Ibid.*

LXV. MEDITATION.

Des dispositions generales pour receuoir les Ordres.

1. L'importance qu'il y a de se bien disposer pour receuoir les Ordres.
2. En quoy consistent ces dispositions éloignees, & procbaines.
3. Les moyens d'entrer dans ces dispositions.

Præparate corda vestra Domino. 1. Reg. 7. 3.

I. POINT.

CONSIDEREZ l'importance qu'il y a de se bien disposer pour receuoir les Ordres. 1. Parce que ne se pouuant receuoir qu'vne seule fois, ce seroit vne profanation horrible & vn sacrilege detestable de les receuoir indignement. 2. Parce que ce Sacrement ne se donne pas pour l'vtilité parti-

Hic est enim ordo naturalis purgari prius, deinde purgare; sapientia instrui atque ita demum alios sapientia instruere: lux fieri & alios illuminare, ad Deum appro

culiere de celuy qui le reçoit ; mais pour le bien de toute l'Eglise, d'où saint Leon conclud que, *Nullum est Sacramentum quod magis accuratè & dignè dandum vel accipiendum sit : cætera enim Sacramenta vnicuique propter se dantur, istud solum, non propter se solum, sed propter alios datur.* C'est pourquoy nous voyons que Nostre-Seigneur s'est preparé luy-mesme auant que d'en faire les fonctions, & a employé trois ans entiers pour y preparer ses Apostres, afin de nous donner exemple. 3. Parce que le receuant indignement on ne reçoit pas la grace Sacramentale, c'est à dire que Dieu n'est point obligé de nous donner les secours actuels, necessaires pour nous acquiter dignement de nos fonctions, dans tout le reste de nostre vie.

II. POINT.

CONSIDEREZ en quoy consistent ces dispositions ; Il y a deux sortes de dispositions necessaires pour bien receuoir les Ordres : les vnes éloignées, les autres prochaines : Les dispositions éloignées sont la vocation, la pureté d'intention, auoir bon témoignage, estre en estat de grace & estre instruit de l'ordre que l'on va receuoir. Les dispositions prochaines sont celles qui precedent ou qui accompagnent l'Ordination : Or ce qu'il faut faire auparauant, c'est 1. de considerer la vie qu'on a menée depuis le Baptême, ou le dernier Ordre receu & se confondre dans la veüe de ses crimes. 2. De considerer l'excellence de ce que l'on va receuoir, & s'humilier dans la veuë de son indignité. 3. Demander à Nostre Seigneur la grace de les bien receuoir.

Pendant l'Ordination il faut 1. dresser son intention à receuoir l'Ordre pour la fin, à laquelle Nostre-Seigneur l'a institué, & reietter toute autre mauuaise intention que l'on pourroit auoir. 2. Estre tres modeste à l'exterieur, & fort attentif aux prieres, aduertissemens & ceremonies que fait l'Euesque, specialement à celles par la vertu desquelles l'Ordre est donné & conferé.

III. POINT.

CONSIDEREZ que les moyens d'entrer dans ces dispositions, sont 1. De se retirer quelque temps à part pour examiner les motifs de son cœur deuant Dieu, & luy recommander cette affaire par instantes prieres, comme tres impor-

pinquare & ita alios deducere, sanctificari, & postea sanctificare. *S. Greg. Naz. or. 1.*

Causa 1. q. 1 c. si qui Episc. Quo affectu ac proposito accedant ordinandi, videndū, accurateque inuestigandum : num videl. Dei causa tantum, an potius suæ commoditatis gratia ad Ordines capessendos aspirent, quærentes quæ sua sunt, non quæ Iesu-Christi : quid est enim sua quærere, nisi cum tales, non gratis Deũ diligunt, non Deum propter Deũ quærunt, temporalia commoda sequentes, lucris inhiantes, & honores ab hominibus expetẽtes? *Conc. Col 1. par. c 91.*

Siue vir, siue mulier qui non vocatus, interius atriũ Regis intrauerit, absque vlla cunctatione statim interficiatur, nisi fortè Rex auream virgam ad eum tetenderit pro signo Clementiæ, atq; ita possit viuere. *Esth. 4. 11.* Quis ego sum seruus tuus, quoniam respexisti super canem mortuum similem mei ? *1. Reg. 9 8.*

Qui enim honoris est author, ipse fiet administrationis adiutor, & ne sub magnitudine gratiæ succũbat infirmus, dabit virtutem, qui contulit dignitatem. *S. Leo. ser. 1. in die assumpt. suæ.*

Subdiaconatum suscepturus, quod idem dicas habita proportione, de aliis Ordinibus, quo diligentius vitæ perpendat rationem, cui se illum recipiẽdo sanctè astringit, ac proinde re tota accuratius deliberata, puriori mẽte ardentiorique animi voluntate ad rem tanti momenti accedat : priusquam eo sacro Ordine initietur, aliquem semotum locum adeat, vbi ab omnibus curis, & occupationibus liber, cum omni ante actæ vitæ suæ diligenti cõscientiæ discussione, peccata rite confitea-

tante à noſtre ſalut. 2. Faire quelques bonnes œuures, quelque ieuſne, quelque aumoſnes à cét effet. 3. Prendre auis de quelque perſonne prudente, zelée & experimentée en ces matieres pour ne rien faire precipitamment.

Si vous n'auez pas apporté ces diſpoſitions quand vous auez eſté ordonné, il ne vous reſte que le regret, ou la reſolution, en cas que vous ayez encore quelque Ordre à receuoir, de vous y rendre fidele. Vous y auez intereſt, car à proportion que vous ſerez bien diſposé, vous receurez auſſi plus de grace.

Dabit enim Deus vnicuique ſecundum propriam virtutem. Matth. 25. 15.

tur, tum in ſalutaribus meditationibus, aliiſque ſpiritualibus exercitationibus totus verſetur, duce & moderatore ſibi adhibito religioſo viro, earum vſu perito, quem Epiſcopus in primis probarit. In illis autem vel menſe, vel longiori breuiorſiue tempore perſiſtat, prout de moderatoris conſilio, Epiſcopus expedire cenſuerit, quas item exercitationes præſcripto & modo & tempore, Diaconi cũ ad Sacerdotii gradum acceſſuri ſunt, pie ineant, *Conc. Med 4. conſt p. 1. Tit. quæ pertinent ad ſacram Ord.*

LXVI. MEDITATION.

De ce qu'il faut faire apres l'Ordination, pour action de graces.

1. *Qu'il eſt important de reconnoiſtre le Benefice de l'Ordination.*
2. *En quoy conſiſte cette reconnoiſſance.*
3. *Quelles ſont les pratiques pour renoueller tous les ans la memoire de ce Benefice.*

I. POINT.

CONSIDEREZ que ce n'eſt point aſſez d'auoir receu l'Ordre, auec les diſpoſitions marquées dans la Meditation precedente; mais comme ce Benefice eſt grand, & infiniment au deſſus de noſtre merite, ne fût-ce que la Tonſure ou les Ordres Mineurs, il faut en eſtre extremement reconnoiſſant; de peur de tomber en ce mal-heureux vice de l'ingratitude, qui eſt, dit S. Bernard, vn vent chaud & bruſlant, qui ſeiche les fontaines des graces, & tarit les ruiſſeaux des miſericordes de Dieu.

Quoniam etſi neceſſarium eſt trepidare de merito religioſum eſt tamen gaudere de dono, *S. Leo ſer. 1. in die aſſumpt. ſuæ.*

Peremptoria ſi quidé eſt ingratitudo, hoſtis gratiæ, inimica ſalutis. *S. Bern.*

Ingratitudo, ventus vrens, ſiccans ſibi fõtem pietatis, rorem miſericordiæ, fluenta gratiæ. *Idem. ſer. 51. in Cant.* Vide ſerm. integrum apud eundé, contra peſſimum vitium ingratitudinis.

II. POINT.

CONSIDEREZ que cette reconnoiſſance que nous deuons à Dieu pour quelque Ordre receu, conſiſte en deux ou trois choſes principales qu'il faut faire; l'vne auſſi-toſt apres

l'Ordination, l'autre tous les iours de sa vie, & la 3. vne fois tous les ans. 1. Ce qu'il faut faire incontinent apres l'Ordination, c'est d'employer vn temps, dans le mesme iour & quelques autres suiuans, à considerer la grandeur du bien-fait receu de la main de Dieu, l'excellence & la sainteté de l'Ordre & du degré ou nous sommes éleuez, & ensuite les obligations que nous auons contractées, pour former de là les actes de remerciement, d'humilité, de reuerence & de resolution d'exercer les fonctions. 2. Ce qu'il faut faire tous les iours, c'est de remercier Dieu soir & matin, de nous auoir choisis pour ses Ministres, & éleuez à vne si haute dignité dās son Eglise, sans que nous l'ayons merité. 3. Enfin ce qu'il faut faire tous les ans; c'est vne memoire & vne feste annuelle, au iour que nous auons receu l'Ordre, conformement à ce que Dieu demandoit autresfois des Iuifs en l'ancien Testament, & au sentiment de l'Eglise, laquelle prescrit au souuerain Pontife & aux Euesques, de faire tous les ans l'anniuersaire de leur Ordination, pour renouueller & comme ressusciter en eux la grace qu'ils y ont receuë, pour reïterer l'offrande qu'ils y ont faite à Dieu, & se déuoüer tout de nouueau aux sacrez Ministeres. Or pour bien faire cette memoire annuelle,

III. POINT.

CONSIDEREZ que les meilleures pratiques sont celles-cy. 1. D'examiner comment on s'est comporté pendant toute l'année dans l'exercice de ses Ordres, comme on s'est acquitté vers Dieu, vers le prochain, & vers soy-mesme. 2. Voir de quel esprit on est poussé dans ses fonctions. 3. Si on y remarque quelque defaut en demander pardon, y mettre ordre à l'aduenir, & enfin renouueller le bon propos de deuenir meilleur Ecclesiastique.

Si vous n'estiez point dans cette pratique, prenez en auiourd'huy la resolution, & commencez dés à present à faire cét examen.

Et renouuellez icy les bons sentimens que vous auez eus en l'Ordination, disant auec Dauid,

Et dixi nunc cœpi. Psal 79. 11.

Cōferenda posteriora prioribus: profeceris ne in virtute, in sapientia, in intellectu, in suauitate morum: an ab his forte, quod absit, defeceris: patientior sis an impatientior solito, iracundior, leniorne, insolentior an humilior, affabilior an austerior, exorabilior an difficilior, pusillior animo an magnanimior, serius magis an plusculum dissolutus, timoratior an forte fidentior quàm oportet. Qualis in donandis iniuriis, qualis in vlciscendis, quam in vtroque prouidus modi, loci, temporis obseruator. S. Bern. *l. 2. de consid. c. 11.*

LXVII. MEDITATION.

De l'obligation qu'ont toutes sortes d'Ecclesiastiques, de vacquer aux fonctions exterieures de leurs Ordres.

1. Raisons qui obligent generalement tous les Ecclesiastiques, même les Mineurs, de faire fonction de leurs Ordres.
2. Les grands biens qui arriuent de l'exercice des Ordres.

Vocatis decem seruis suis, dedit eis decem mnas, & ait ad illos, Negotiamini dum venio. Luc. 18. 13.

C'est ce que Nostre-Seigneur dit à tous ceux qu'il appelle à l'Estat Ecclesiastique, les obligeant par là à faire valoir ses graces, les talens & les assistances qu'il leur donne, ce qui ne se peut faire, qu'en s'acquitant chacun des fonctions de son Ordre.

I. POINT.

Suscitabo mihi sacerdotem fidelem. 1. *Reg.* 2. 35.
Quis putas est fidelis seruus? *Mat.* 24. 45.
Euge serue bone & fidelis, quia super pauca fuisti fidelis, super multa te constituam. *Mat.* 25. 22. & 23.
Inter dispensatores quæritur, vt fidelis quis inueniatur. 1. *Cor.* 4. 2.
Nauarre, Hallier, & plurimi alij.

CONSIDEREZ les raisons qui obligent generalement les Ecclesiastiques, mesme ceux qui n'ont receu que la Tonsure, ou les Mineurs, de faire les fonctions de leur Ordre. 1. C'a esté l'intention de Nostre-Seigneur IESVS CHRIST en l'institution de ce Sacrement, lequel ne nous donne la puissance de l'Ordre, ny ne nous promet ses graces que pour en faire vn bon vsage, & en exercer dignement les fonctions. C'est pourquoy entre toutes les qualitez qu'il requiert dans ses Ministres, c'est la fidelité, mesme dans les moindres choses, comme il paroist en vne infinité d'endroits de l'Escriture. Or cette fidelité consiste vniquement à s'acquiter de son ministere. 2. C'est parce que nous l'auons promis dans nostre Ordination, car quand l'Euesque en nous conferant l'Ordre, nous en a marqué les fonctions en particulier, c'a esté à dessein de nous y obliger, & nous y auons suffisamment consenty & acquiescé par nostre silence; ce qui est si veritable, que si quelqu'vn s'approchoit, disent les Docteurs, mesme des Ordres mineurs, n'ayant pas la volonté d'en faire les fonctions, il commettroit vn peché énorme, dautant qu'il profaneroit & vio-

seroit vn Sacrement le frustrant de sa fin ; c'est à dire, le receuant pour vne autre fin que celle pour laquelle il est institué, qui n'est autre que l'exercice.

II. POINT.

CONSIDEREZ les grands biens qui arriuent de l'exercice des Ordres, premierement à Dieu, puis à l'Eglise, & enfin à celuy qui les exerce. 1. La sainte Trinité y est souuerainement glorifiée, dautant que toutes nos fonctions sont autant d'actes de religion tres-parfaite, & parce que si les hommes sont iamais portez de rendre gloire & loüange à Dieu, c'est principalement en veuë de si saints & sacrez ministeres qui les oblige de dire auec ceux de l'Euangile, *Benedictus Deus qui dedit potestatem talem hominibus.* Matt. 9 8. 2. Toute l'Eglise est remplie de graces, à cause de l'application des merites de la Mort & Passion de Nostre-Seigneur qui se fait aux fideles par ce moyen. Tout le peuple en est édifié, les ames du Purgatoire en sont soulagées, & c'est pour lors que cette armée de l'Eglise Militante estant si bien rangée, parce que chacun se tient dans son ordre, est renduë terrible & redoutable à tous ses ennemis. 3. Celuy qui les exerce, y a grand auantage, en ce qu'il reçoit tousiours de nouuelles graces, qu'il imbibe peu à peu l'esprit Ecclesiastique ; il se forme pour les Ordres superieurs, il apprend les ceremonies & leurs significations, il s'instruit insensiblement de tout ce qui regarde son estat & sa condition, comme l'Office diuin, l'administration des Sacremens, &c.

Terribilis vt castrorum acies ordinata *Cant.* 6. 9. Nauticam legem laudo, quæ gubernatori futuro, primum remos tradit, deinde, ad proram eũ collocat, sicque prioribus muneribus ipsi commissis, tandem eum post diuturnam remigationem ac ventorum obseruationem ad gubernacula constituit. *Greg. Naz.* or. 10.

Voudriez-vous priuer Dieu de la gloire qu'il pretend retirer de vostre ministere, vous qui estes obligé de la luy procurer par toutes sortes de voyes ? Voudriez-vous frustrer Nostre-Seigneur & l'Eglise de son attente, & vous rendre pariure, allant contre la promesse que vous auez faite en receuant l'Ordre ? Si tout cela n'est pas suffisant, pour vous en faire prendre la resolution, au moins considerez la recompense qui y est attachée.

Qui enim bene ministrauerint, bonum gradum sibi acquirent, & multam fiduciam in fide quæ est in Christo Iesu. 1. Tim. 3. 13.

LXVIII. MEDITATION.

Continuation de la precedente Meditation.

1. *Combien la negligence & le non-exercice des fonctions Ecclesiastiques est contraire à l'intention de l'Eglise.*
2. *Les grands maux qui naissent de cette negligence.*

Inutilem seruum eiicite in tenebras exteriores. Matt. 25.30.

Pesez icy combien est grande cette obligation des Ecclesiastiques, à faire les fonctions de leurs Ordres; puisque Nostre Seigneur dans l'Euangile, condamne aux tenebres exterieures, le seruiteur qui n'a point fait profiter l'argent de son Maistre & le traite auec la mesme rigueur, comme s'il l'auoit perdu & dissipé; & pour encore vous en conuaincre dauantage;

I. POINT.

CONSIDEREZ combien ce peu de soin & cette negligence, pour ne pas dire ce mépris que font les Ecclesiastiques de s'appliquer aux fonctions de leurs ordres, est contraire à l'intention de l'Eglise: si vous prenez garde aux paroles dont elle se sert dans la collation de tous les Ordres, elle ne nous inculque & ne nous marque autre chose qu'exercice, office & pratique. 1. Dans la Tonsure. *Vt fidelem Deo cultum præstent.* 2. Pour les portiers elle prie, *Vt famulos suos benedicere dignetur, quos in officium Ostiariorum eligere dignatus est, vt sit eis fidelessima cura in domo Dei diebus ac noctibus.* 3. Aux Lecteurs, *Officium vestrum agnoscite & implete*, 4. Aux Exorcistes, *Vt studeant, noscant, & discant vitiis imperare.* 5. Aux Acolythes, *Sacris altaribus fideliter subministrent.* 6. Aux Soûdiacres, *Vt in conspectu eius fideliter seruiant.* 7. Aux Diacres *Emitte in eos spiritum tuum, quo in opus ministerii tui fideliter exequendi septiformis gratiæ tuæ munere roborentur.* 8. Enfin aux Prestres, *Vt sint prouidi cooperatores Ordinis, vt bonam rationem dispensationis sibi creditæ reddituri, æternæ beatitudinis præmia consequantur.* De sorte qu'à moins d'imputer des mensonges à l'Eglise, & regarder toutes ses ceremonies comme vne mommerie, les Ecclesiastiques ne peuuent aucunement se dispenser

Vt sanctorum ordinũ à Diaconatu ad Ostiariatum functiones ab Apostolorum temporibus in Ecclesia laudabiliter receptæ, & pluribus in locis aliquandiu intermissæ in vsum iuxta sacros Canones reuocentur, nec ab hæreticis tanquam otiosæ traducantur, illius pristini moris restituendi desiderio flagrans sancta Synodus, decernit, vt in posterum huiuscemodi ministeria, non nisi per constitutos in dictis ordinibus exerceãtur, omnesque & singulos Prælatos Ecclesiarum in Domino hortatur, & illis præcipit, vt quantũ fieri commodè poterit, in Ecclesiis Cathedralibus, Collegiatis & Parochialibus, suæ diœcesis, si populus frequens, & Ecclesiæ prouentus id ferre queant, huiusmodi functiones curent restituendas, & ex aliqua parte reditum aliquorum simplicium beneficiorũ,

penser de faire leurs fonctions; car c'est à ce mesme suiet qu'elle a ordonné les interstices, c'est pour cela qu'elle refusoit les Ordres superieurs à ceux qui n'auoient point exercé les inferieurs : & si vous voulez sçauoir quelques raisons de ces ordonnances, & connoistre combien elles sont iustes;

vel fabricæ Ecclesiæ, si prouentus suppetant, aut ex vtrisque illorũ eas functiones exercentibus stipendia assignent, quibus, si negligentes fuerint, Ordinarii iudicio, aut ex parte mulctari, aut in totum priuari possint, *Conc. Tr. sess. 2. 3. c. 17. de ref. in prin. Idem Conc. sess. 23. c. 11. idipsum satis innuit Cõc. Rom. sub Syluest. Act. 2. c 11. Sardic. c. 13. Brach. 1. can. 58. Caius, Innoc, & alii innumeri. Conc. Trid sess. 7. c. 11. 13. 14. 16.*

II. POINT.

CONSIDEREZ les grands maux qui naissent de cette negligence : les ministeres sacrez sont vilipendez, méprisez & tenus pour non necessaires à l'Eglise. Les Heretiques s'en mocquent, & ne peuuent s'imaginer qu'ils soient d'institution diuine, les voyant si fort méprisez des hommes; les Laïques mesme les femmes s'ingerent de les exercer, à la honte & à la confusion, & souuent au scandale des Chrestiens, & à la condamnation de ceux qui y sont obligez d'Office : bref, l'Eglise deuient vn horrible Babylone pleine de desordres par la faineantise & l'oysiueté de ses ouuriers.

N'est-il pas vray qu'il n'y a point de Maistre au monde qui soit plus mal serui que Dieu, quand nous voyons si peu de personnes de sa maison qui s'acquittent de leur ministere, & qui entrent chez luy pour y trauailler?

Entrez bien auant dans ces pensées & pleurez amerement ces miseres, & voyez de n'en augmenter point le nombre, de crainte qu'on ne vous oste vostre talent, pour le donner à vn autre qui s'en seruira mieux que vous, & que Nostre-Seigneur ayant attendu du seruice de vous, sans en receuoir, ne dise de vous comme de cét arbre inutile;

Auferte ab illo mnam, & date illi qui decem mnas habet. *Luc. 19. 24.*

Succide illam, vt quid etiam terram occupat? Luc. 13. 7.

LXIX. MEDITATION.

Que les excuses & pretextes des Ecclesiastiques, pour s'exempter de leurs fonctions, ne sont pas receuables deuant Dieu.

1. Que la pluspart de nos excuses sont excuses de nature & de peché.
2. La source de tous ces pretextes, est vn orgueil insupportable:
3. Ou vne humilité desordonnée, lesquels sont refutez tous deux.

Non declines cor meum in verba malitiæ ad excusandas excusationes in peccatis. Psal. 140. 4.

I. POINT.

CONSIDEREZ que ce n'estoit point sans suiet que le Prophete Royal faisoit cette priere à Dieu, puis qu'en effet la malice & l'aueuglement des hommes est venu à ce point, que non contens de commettre le mal, ils cherchent encore des excuses pour le couurir, & se persuader qu'il n'y en a point.

Tergens os suum dicit, Non sum operata malum. *Prou.* 30. 20. Quisquis iniustè agit, facti defensionem in promptu habet. S. *Greg. Naz. or. in sancta lumina.*

Combien de fois auez vous cherché le moyen de vous excuser dans vos fautes, & principalement pour ce qui regarde vos fonctions Ecclesiastiques; ne fust-ce que des Ordres Mineurs, ausquelles vous vous estes fait accroire que vous n'estiez point obligé? Regrettez ce desordre, & pour connoistre combien vous estiez mal fondé,

II. POINT.

CONSIDEREZ que tous les pretextes que peuuent apporter les Ecclesiastiques, pour se dispenser de leurs fonctions, n'ont d'autres sources qu'vn orgueil intolerable, ou vne humilité desordonnée, & partant qu'ils ne sont pas du tout receuables; car si vous auez de la honte & de la confusion, quand il faut vous appliquer à vos ministeres, ou si vous les méprisez, comme choses trop basses & indignes de vostre personne, n'est-il pas vray que c'est vn trait de superbe, de faire si peu d'estime de ce que Dieu, l'Eglise, les Anges & les SS. prisent plus que toutes les grandeurs de la terre? Ces fonctions que les SS. Peres appellent Angeliques; que les Empereurs nomment *Beatissima ministeria*, qui nous éleuent par dessus toutes les dignitez du monde, qui font courber deuant nous les Roys & les Princes, sont-elles auilies depuis le temps des Apostres? Sommes nous meilleurs qu'vn S. Estienne,

Lib. 26. C. de Episc. & Cl. S. Cyp. Celerinum Confess. Lectoris honorat. munere. Quia, inquit, nec fas fuerat, nec decebat sine honore Ecclesiastico esse,

ſaint Laurens, ſaint Vincent, ſi celebres dans l'Egliſe? Eſtes-vous de meilleure maiſon que quantité de Roys, qui tenoient à grand honneur de ſeruir à la Meſſe? Mais oſeriez-vous ſans blaſphême vous comparer à Noſtre-Seigneur, lequel, dit ſaint Ambroiſe, *ſic ad omnia ſe curuauerit officia, vt ne Lectoris quidem aſpernaretur officium?* In cap. 4. Luc.

quem sic Dominus honorauerat cæleſtis gloriæ dignitate: ideoque, *ſubiungit*, hunc ad me cum tanta Domini dignatione venientem, teſtimonio & miraculo eiūs qui ſe perſecutus fuerat illuſtrem, quid aliud quam ſuper pulpitum in tribunal Eccleſiæ oportebat imponi? *Lib. 4. ep. 5.*

O aueuglement effroyable!

III. POINT.

CONSIDEREZ vn autre empéchement qui retient les Eccleſiaſtiques de s'addonner aux fonctions de leurs Ordres, mais qui eſt bien plus rare que le precedent: c'eſt le pretexte d'humilité que quelques-vns prennent, s'eſtimans indignes de s'approcher des ſaints Autels: mais voyez combien cette excuſe eſt friuole, car ou vous eſtes capable, ou vous ne l'eſtes pas: ſi vous ne l'eſtes pas, vous n'auez pas deu receuoir l'Ordre, & vous deuez en tout cas en acquerir la capacité, au moins pour en exercer les moindres offices: ſi vous en eſtes capable, vous ne pouuez, à moins d'encourir la peine de celuy qui auoit enfoüy ſon talent, fruſtrer l'Egliſe de l'office dont elle vous a chargé.

Illa eſt vera humilitas quæ ad reſpuendum quod vtiliter præcipitur pertinax non eſt, & ſic ſecunda eſt humilitas, vt non ſoluantur iura regiminis. *S. Greg. paſt. p. 1. c. 6.*

Cum feceritis omnia quæ præcepta ſunt vobis, dicite, quia ſerui inutiles ſumus, quod debuimus facere, fecimus. *Luc. 17. 16.*

Renouuellez donc icy la reſolution que vous auez faite les deux iours precedens, touchant les fonctions de vos Ordres, & ne preferez point le reſpect des hommes au ſeruice que vous deuez à Dieu.

Qui enim me confuſus fuerit in generatione iſta adultera, & peccatrice, tel que le ſiecle d'apreſent; *& filius hominis confundetur eum, cum venerit in gloria Patris ſui, cum Angelis ſuis*, Marc. 8. 38.

LXX. MEDITATION.

Des conditions requiſes aux Eccleſiaſtiques, pour s'acquitter dignement de leurs miniſteres, & des fonctions de leurs Ordres.

1. *Les dispositions éloignées.* | *deuant, pendant, ou apres l'a-*
2. *Les dispositions prochaines* | *ction.*

Sancta sanctè. Sanctificabor in iis qui appropinquant ad me. Luc. 10. 3.

I. POINT.

> Omnia honestè & secundum ordinem fiant. 1. *Cor.* 14. 40.

CONSIDEREZ qu'il y a deux sortes de dispositions que doit apporter vn Ecclesiastique, pour s'acquiter dignement de son ministere : les vnes esloignées, les autres prochaines. Les dispositions éloignées sont 1. D'en sçauoir les ceremonies & leurs significations, pour les pratiquer exactement. 2. C'est de les exercer le plus souuent qu'il est possible, pour témoigner par là, l'affection & l'estime qu'on en a : ce que le Concile de Trente semble desirer, quand parlant des Sousdiacres, il dit : *Ii tantùm ad hunc gradum promouendi sunt, qui Ecclesiis quibus adscribuntur inseruiant, sciantque maximè decere, si saltem diebus Dominicis, & solemnibus cum altari ministrauerint, sacram Communionem perceperint.* 3. C'est d'estre en grace : *immundis enim*, dit Sainct Denis, *nec symbola tangere fas est.* Et saint Chrysostome assure que ceux-là sont pires que des demons, qui seruent à l'Autel auec vne conscience criminelle. 4. Enfin c'est de les exercer auec courage & perseuerance, sans que ny la puissance des grands, ny les prieres, ny les menaces, ny tous les respects humains puissent nous en empécher.

> *Sess.* 23. *c.* 13. *de ref. Carth.* 4. *c.* 50. *Tol.* 1 *c* 5. *Agat. c.* 10. & 35. *c.* 13. 6. *Syn. c.* 80. *Aur.* 1. *Lat. sub. Innoc.* 3. *c.* 13. *Eccl. Hierarc. c.* 3. *Hom.* 82. *in Math.* Dæmoniacis longè deteriores. Sacrosancta religio quæ Catholicam continet disciplinam, tantam sibi reuerentiam vendicat, vt ad eam quilibet, nisi pura conscientia nō audeat accedere. *Gelas.* 19. *q.* 1. *cap.* Propterea enim vos Deus hoc insigniuit honore: hoc vestra dignitas est, hoc securitas, hoc omnis corona est. S. *Chrys. hom.* 8. *in Mat.*

II. POINT.

> Quicumque Clericus alicui Ecclesiæ ascriptus, ibi Ordinis a se suscepti functiones obeat, memor cōplurīū sanctorum, qui vel toto vitæ suæ tempore, vel multis saltem annis in alicuius, etiam minoris ordinis ministerio, munere ve versati, ad altiorem ordinis gradum prouehi passi non sunt : eorum recordatione exēploque excitatus, illud sedulo curet, atque ad eo efficiat, vt ordinis, ad quo proximè initiatus est præscriptas fūctiones non elate, sed humiliter, non raro, sed frequenter, non negligenti studio, sed accurata, vereque Clericali sollicitudine & disci-

CONSIDEREZ les conditions plus prochaines qui sont celles qu'il faut obseruer deuant, pendant, ou apres l'action : Deuant l'entreprendre, considerer ce que l'on va faire, quelle pureté Dieu exige de nous, comme les Saints s'en sont approchez, de combien nous en sommes esloignez, implorer la grace du S. Esprit, & ne s'y ietter point par precipitation ny par accoûtumance ; pendant l'action estre attentif à ce que l'on fait, ne pensant à autre chose, auoir vne grauité bien seante, traiter les mysteres auec reuerence & modestie, prononcer distinctement toutes les paroles : Et enfin, apres l'action, ou son office acheué, faire vn petit examen des defauts que l'on peut y auoir

ommis : ce qui se peut faire en tres-peu de temps, & tout en allant, & s'enioindre pour cela quelque petite penitence. *Et in his omnibus*, dit S. Bernard, *honorificabitis ministerium vestrum, ministerium, inquam, non vos.*

Examinez-vous maintenant sur tous ces chefs : Auez-vous souuent exercé vos Ordres ? en sçauez vous bien les fonctions & les ceremonies ? Vous estes icy pour cela, & quand vous les auez exercées, a-ce esté auec la sainteté requise; auec modestie & grauité, ou plustost par coustume & à la haste?

plina pié, recte, atque ri.e præstet : alioquin si in sanctis his fūctionibus negligenter, cōtraque ac præceptum est se gesseri, illud norit, eo voluntatis suæ testimonio sibi apud Episcopum aditū præcludere, ad altiorem gradum ascendendi. *Conc. Med. 5. par. 3. tit de initiandis Ordinē sacram.*

Regrettez, & proposez pour l'aduenir, vous souuenant que dans l'exercice de vostre ministere,

Spectaculum facti estis mundo, & Angelis & hominibus. 1. Cor. 4. 9.

LXXI. MEDITATION.

De l'obligation qu'ont tous les Ecclesiastiques de vacquer aux fonctions spirituelles & interieures de leurs Ordres,

Qui ne sont autres que de trauailler pour les Ames.

1. *Il y a deux sortes de fonctions : exterieures & interieures.*
2. *Que nous sommes bien plus obligez aux fonctions interieures.*
3. *Quelles sont ces fonctions interieures & spirituelles, suiuant le Pontifical.*

Ego posui vos vt eatis & fructum afferatis & fructus vester maneat. Ioan. 15. 16.

I. POINT.

CONSIDEREZ, que comme tous les Ordres Ecclesiastiques regardent d'vn costé le culte exterieur que nous rendons à Dieu, par le plus parfait de tous les actes de religion, qui est le Sacrifice; & de l'autre la sanctification des ames : aussi y a-il dans chaque Ordre des fonctions correspondantes à ces differentes obligations; les vnes purement exterieures, qui concernēt le seruice des Temples & des Autels : les autres interieures & spirituelles, qui ont pour obiet la dire-

Docentes omnem hominem in omni sapientia, vt exhibeamus omnem hominem perfectum in Christo Iesu: In quo & laboro. *Col.* 1. 28.

Omnes ordines Ecclesiastici ad consummationem sanctorum creati sunt.

ction du peuple. Cela posé,

II. POINT.

CONSIDEREZ que si nous sommes si étroitement obligez à ces fonctions exterieures; dont on a traité iusques-icy; par exemple, de faire l'office de Portier, de Lecteur, de seruir à la Messe; de chanter l'Epistre & l'Euangile, de celebrer la sainte Messe; nous le sommes bien dauantage à celles qui regardent la sanctification des ames. 1. Parce que ces fonctions icy sont beaucoup plus precieuses & sacrées deuant Dieu, attendu que les ames ne sont pas faites pour le Temple, & l'Autel : mais le Temple & l'Autel le sont pour les ames. 2. Parce que ces fonctions exterieures ne sont que des figures, qui designent les fonctions interieures & spirituelles que chaque Ordre est obligé d'exercer enuers les ames; comme il paroist par les paroles que prononce l'Euesque dans la collation de tous les Ordres: si bien que ce seroit estre hypocrite & Pharisien, de faire ces premieres fonctions, & negliger les autres.

Τὸ δὴ πάντων θειότερον θεοῦ συνεργὸν γένεσθαι. *Dion. c. 3. cal. Hier.*
Nihil est anima dignius, neque mundus ipse totus potest ei cõparari. *S. Chrys. ho. 3. in 1. ad Cor.* Redempti enim sumus non corruptibilibus auro, aut argento, sed pretioso sanguine filii Dei. *1. Pet.* 18. & 19.
Quid enim maius est aurum, an templum quod sanctificat aurũ? *Matth.* 23. 17.

III. POINT.

CONSIDEREZ quelles sont ces fonctions que nous appellons interieures & spirituelles : Ces fonctions selon le Pontifical, se reduisent à trois; Le bon exemple, l'Instruction & l'administration des Sacremens, à quoy tous les Ecclesiastiques, chacun selon sa mesure & l'étenduë de son Ordre, est obligé de s'employer. C'est à quoy l'Eglise, ou plûtost le S. Esprit, nous oblige dans le contract que nous passons auec elle, quand nous nous donnons à son seruice; car incontinent apres qu'elle nous a declaré les fonctions exterieure de nos Ordres, pour ce qui regarde le ministere de ses Autels; elle nous charge de faire les mesmes choses sur les ames, par des propositions intelligibles & morales, disant ainsi aux Portiers : *Studete, vt sicut materialibus clauibus, Ecclesiam visibilem aperitis & clauditis, sic & inuisibilem Dei domum, corda fidelium, dictis & exemplis vestris, claudatis diabolo & aperiatis Deo.* Aux Lecteurs, *Quatenus auditores vestros, verbo pariter & exemplo vestro, docere possitis.* Aux Exorcistes, *Vt probabiles sint medici Ecclesiæ tuæ.* Pour les Acolytes elle demande *lumen scientiæ & rorem pietatis.* Aux Soûdiacres, *Studete, vt ista visibilia ministeria quæ dixi-*

mus, nitidè ac diligentissimè complentes inuisibilia horum exemplo perficiatis. Elle dit aux Diacres, qu'ils doiuent soustenir l'Eglise, *ornatu sancto, prædicatu diuino, exemplo perfecto.* Lisez le reste dans le Pontifical. Et en effet croirons-nous estre obligez par nostre caractere, d'orner & sanctifier des pierres mortes d'vn temple inanimé, & non pas à sanctifier les temples viuans du saint Esprit, qui sont les fideles ? à prendre soin des vases consacrez, qui ne sont que de métail, ou de matiere corruptible, & estre déchargez du soin des predestinez, qui sont les vases d'honneur en la maison de Dieu ? qu'il suffit d'allumer des flambeaux, & preparer les choses du sacrifice, sans se soucier d'allumer la foy & preparer les cœurs à l'intelligence, & à l'imitation du mesme sacrifice ?

Ad Presbyteros. Te Domine super hos famulos tuos, quos ad Presbyterii honorem dedicamus, munus tuę benedictionis infunde, vt grauitate actuum, & censura viuendi, probent se seniores, his instituti disciplinis quas Tito, & Timotheo Paulus exposuit, vt in lege tua, die ac nocte meditãtes, quod crediderint doceant, quod docuerint imitentur; iustitiam, constantiam, misericordiam, fortitudinem, cæterasque virtutes in se ostendant, exemplo præbeant, admonitione confirment, ac purum & immaculatum ministerii sui donum custodiant, & in obsequium plebis tuæ, panem & vinum in corpus & sanguinem filii tui immaculata benedictione transforment. *Pont.*

Tirez de tout cecy la conclusion, & iugez maintenant, s'il n'est pas vray, que tout Ecclesiastique, en quelque Ordre qu'il soit, est obligé de trauailler au salut des ames, & par exemples & par paroles : Et pour vostre particulier prenez-en la resolution, si vous ne voulez vous rendre coupable deuant Dieu, de la perte des ames pour lesquelles vous n'aurez point trauaillé.

Omnis enim arbor quæ non facit fructum bonum, excidetur, & in ignem mittetur. Matth. 7. 19.

LXXII. MEDITATION.

Du nombre & de la distinction des Ordres.

1. *Pourquoy Nostre-Seigneur a voulu qu'il y eust plusieurs Ordres dans l'Eglise.*
2. *Que tous ces Ordres ne font qu'vn Sacrement.*
3. *Admirable vnité qui se trouue dans la sainte Eucharistie.*

Vidi septem candelabra aurea, & in medio filium hominis habentem in dextra sua stellas septem.
Apoc. 1. 13. & 16.

Ce nombre mysterieux de chandeliers & d'étoiles, que vid S. Iean dans l'Apocalypse, est vne parfaite image des sept Ordres que Nostre-Seigneur a instituez dans l'Eglise mais auant que d'en voir la subordination,

I. POINT.

CONSIDEREZ pourquoy Nostre-Seigneur a voulu qu'il y eust plusieurs Ordres dans l'Eglise. C'est 1. afin que par ce nombre & cette varieté d'officiers & de Ministres, qui sont appliquez à son seruice, Dieu en soit d'autant plus honoré. 2. C'a esté pour la gloire & l'honneur du Sacerdoce, lequel à cause de son excellence, & que c'est vne chose toute diuine, a besoin de quantité d'officiers, pour estre exercé auec plus de maiesté & de reuerence. 3. C'a esté pour rendre l'Eglise Militante en quelque façon semblable à la Triomphante, & bastir la Hierarchie Ecclesiastique, sur le modele de la Hierarchie celeste; afin que comme il y a certain ordre & police, établie parmy ces esprits bien-heureux dans le Ciel, où les vns sont subordonnez aux autres, & diuisez en diuerses classes, qui ont tous chacun leurs noms, leurs rangs, leurs offices & leurs fonctions particulieres, & où les inferieurs sont purgez, illuminez & perfectionnez par ceux qui leur sont superieurs; ainsi dans l'Eglise Militante, il y eust entre ses officiers vne dépendance & vn rapport des moindres Ordres aux plus grands, & que par cette soûmission des vns aux autres & l'application continuelle, que chacun auroit à ses fonctions, on pûst voir dans le seruice, qui se rend à Dieu par les hommes sur la terre, vne image de celuy qu'il reçoit des Anges dans le Ciel.

Hic est thronus eburneus, cuius reclinatorium aureum est, ad quem ascenditur sex gradibus purpureis, media charitate constratis propter filias Hierusalem, vbi Sacerdos Dei summi ascendit ad familiaritatis dignitatem. *Pet. Bles. ser. 9. de off. præl. & Cl.* Cum autem diuina res sit tam sancti sacerdotii ministeriũ, consentaneũ fuit, quo dignius & maiori cum veneratione exerceri posset, vt in Ecclesiæ ordinatissima dispositione, plures & diuersi essent Ministrorum ordines, qui Sacerdotio ex officio deseruirent, ita distributi, vt qui iam Clericali Tonsura insigniti essent, per minores ad maiores ascenderent. *Conc. Trid. sess. 23. c. 2. de 7. ord. in princ.* Quosdam quidem posuit Deus in Ecclesia primum Apostolos; secundo Prophetas, tertio Doctores; deinde virtutes, exinde gratias curationum, opitulationes, gubernationes, genera linguarum, interpretationes sermonum, 1. *Cor* 12. 18. *Si* quis dixerit *præter* Sacerdotiũ, non esse in Ecclesia Cathol. alios Ordines, maiores & minores, per quos velut per gradus quosdam, in Sacerdotium tendamus, anathema sit. *Conc. Tr. sess. 23. can. 2*

II. POINT.

CONSIDEREZ qu'encore qu'il y ait sept Ordres, sçauoir, le Portier, le Lecteur, l'Exorciste, l'Acolythe, le Sousdiacre, le Diacre & le Prestre, qui tous sont Sacremens, parce qu'ils conferent la grace & impriment caractere, neantmoins ces differens degrez ne font qu'vn seul Sacrement, parce qu'ils se rapportent tous à vne mesme fin, qui est de consacrer & administrer le corps & le sang de Nostre-Seigneur IESVS-CHRIST, & preparer le peuple à le receuoir.

III. POINT.

CONSIDEREZ d'icy, 1. Quelle estime vous deuez faire de vos ministeres Ecclesiastiques, puis qu'ils ne sont en rien

Nonnulli Diaconi in tantam erumpunt superbiam, vt se Presby-

rien differens de ceux que les Anges exercent dans le Ciel. 2. Combien vous deuez honorer le Sacerdoce qui est l'acheuement & la consommation de tout le Sacrement de l'Ordre. 3. Quel respect & quelle soûmission vous deuez à ceux qui vous sont Superieurs en ordre, pour rendre la Hierarchie d'icy-bas semblable à celle qui est dans les Cieux, là où les Anges sont soûmis aux Archanges, les Archanges aux Throsnes, & ainsi des autres. Et enfin admirez cette merueilleuse vnité qui se trouue dans la tres-sainte Eucharistie, qui consiste en ce que c'est vn mesme pain, duquel nous participons tous, c'est le mesme corps de IESVS-CHRIST, qui est en plusieurs lieux, auquel nous sommes vnis & incorporez, qu'elle nous fait viure d'vne mesme vie, & d'vn mesme esprit, qu'elle nous fait tous vn auec IESVS-CHRIST, & enfin par le rapport que tous les Ordres ont à elle, ils ne sont qu'vn mesme ordre & un mesme Sacrement.

Demandez en veuë de toutes ces vnitez, qu'il plaise à Nostre-Seigneur verifier & effectuer en vous, la priere qu'il fit à son Pere la veille de sa mort.

Pater vnum sint, sicut tu & ego vnum sumus. Ioan. 17. 22.

teris anteponant, atque in primo choro, ipsi priores stare præsumant, ergo vt sublimiores sibi Presbyteros agnoscant, tam hi quam isti in vtroque choro consistant. *Conc. Tol. 4. can. 38.* Quoniam non oportet Diaconum sedere præsente Presbytero, sed ex iussione Presbyteri sedeat. Similiter auté honorificetur Diaconus à ministris inferioribus, & omnibus Clericis. *Conc. Agat. can. 6.* Vnum corpus & vnus panis multi sumus, omnes qui de vno pane, & de vno calice participamus. 1. *Cor* 10. 17. Multi vnum corpus sumus in Christo, singuli autem, alter alterius membra. *Rom.* 12. 5. In vno spiritu omnes nos in vnum corpus baptizati sumus, 1. *Cor.* 12. 13. Omnes vos vnum estis in Christo Iesu. *Gal.* 3. 28.

LXXIII. MEDITATION.

Des Ordres Mineurs en general.

1. *Pourquoy ces Ordres sont appellez Mineurs.*
2. *Pourquoy non sacrez.*
3. *Quelle conclusion à tirer pour ceux qui les ont receus, ou qui sont pour les receuoir.*

In domo Patris mei mansiones multæ sunt. Ioan. 14. 2.

I. POINT.

CONSIDEREZ, que comme dans l'Eglise Triomphante, il y a differens degrez parmy les Bien-heureux: Aussi dans l'Eglise Militante, y a-il des offices & des degrez differens parmy les Ecclesiastiques; les vns plus, les autres moins esleuez. C'est pourquoy l'Eglise distingue ces degrez & ces ordres, en Mineurs & Majeurs. Les Mineurs sont quatre, sçauoir, le Portier, le Lecteur, l'Exorciste, & l'Acolythe. Les Majeurs

Quanquam qui Minores vocantur Ordines, tam exactam curam non requirant, suo tamen modo pro gradu & excellentia Ordinis, omnium eorum quæ diximus, ratio habenda est. Quid enim indecorum magis quam admoueri infantes, qui non intelligant

ſont trois, ſçauoir le Souſdiacre, le Diacre, & le Preſtre. Or la raiſon pourquoy ceux-là ſont appellez Mineurs, ce n'eſt pas qu'ils ne ſoient tres grands en ſoy, puis qu'abſolument parlant, & conſiderez comme des degrez de l'Ordre Eccleſiaſtique, ils ſurpaſſent ſans comparaiſon, toutes les grandeurs & les dignitez de la terre; mais on les appelle Mineurs, par comparaiſon aux trois autres, dautant que leurs fonctions ne ſont pas ſi importantes ny releuées, que celles de ceux que nous appellons Majeurs.

II. POINT.

CONSIDEREZ que les Ordres Mineurs ſont encores appellez non ſacrez, non pas que leurs miniſteres ne ſoient tres-ſaints, puiſque ce ſont autant de Sacremens, leſquels tous conferent grace & impriment caractere : mais dautant qu'ils ne nous donnent pas le pouuoir de toucher aux vaiſſeaux ſacrez, ny au ſacrifice, & ne nous obligent pas au vœu de chaſteté comme les autres, & qu'ils ſe donnent ſans aucune onction, conſecration ou impoſition des mains.

III. POINT.

CONSIDEREZ ſi vous auez receu ces Ordres Mineurs, combien vous eſtes obligé à la diuine bonté, qui s'eſt communiquée à vous en tant de manieres, & qui vous a choiſi entre tant d'autres, pour exercer auec authorité, tant & de ſi excellens miniſteres dans ſon Egliſe. Voyez quel vſage vous auez fait de ces graces; & ſi vous ne les auez pas encore receus, voyez quelles diſpoſitions vous deuez apporter, ſi on vous les donne tous quatre à la fois. 1. Parce que ce ſont quatre Sacremens, auec autant de graces differentes que vous receurez. 2. Parce qu'ils ne ſe conferent qu'vne fois, & partant le defaut que vous y commettrez ſera irreparable. 3. Parce que ceux qui s'en approchent, doiuent outre les conditions requiſes aux Tonſurez, donner eſperance de ſe rendre dignes d'eſtre promeus aux Ordres ſacrez.

Vne bonne diſpoſition pour les bien receuoir, & pour en renoueller l'eſprit, eſt vne grande eſtime & vne profonde humilité, nous en reconnoiſſant tres-indignes auec vn grand deſir d'en voir les fonctions rétablies, & de s'y appliquer autant qu'on pourra.

quid agatur; imò non capiant quid Clerici nomen, & reliqua Minorum Ordinum vocabula ſignificent? Quid turpius quam quod analphabeti, ac interdum flagitioſi, qui vt legum ciuilium cenſuras, ac pœnas eludant, ſeſe impudentiſſime ingerunt in maximam Ordinis Eccleſiaſtici ignominiam? qua de re poſthac, nemo hiſce ordinibus inſigniendus eſt niſi & quem vita commendet & literatura, ætatis quique ſit pro ratione ſuſcipiendi ordinis ſufficientis, ac rectæ, ſinceræque voluntatis. *Conc. Col. 1 parte 1. c. 27.*

Ad minores ordines promouendi, bonum à parocho vel magiſtro ſcholæ teſtimonium habeant. *Conc. Tr. ſeſſ. 23. c. 5 in princ.*

Minores ordines iis qui ſaltem linguam Latinam intelligant per temporũ interſtitia, niſi aliud Epiſcopo expedire magis videbitur, conferantur, vt eo accuratius quantum ſit huius diſciplinæ põdus poſſint edoceri, ac in vnoquoque munere, iuxta præſcriptum Epiſcopi ſe exerceant, idque in ea cui aſcripti erunt Eccleſia, niſi forte causâ ſtudiorum abſint, atq; ita de gradu in gradũ aſcendant, vt in eis cũ ætate vitæ meritum & doctrina maior accreſcat, quod & bonorum morum exemplum & aſſiduum in Eccleſia miniſterium, atque maior erga Presbyteros & ſuperiores ordines reuerentia & crebrior quam antea corporis Chriſti communio, maximè comprobabunt. Cumque hinc ad altiores gradus, & ſacratiſſima myſteria ſit ingreſſus, nemo iis initietur niſi quem ſcientiæ ſpes, maioribus ordinibus dignum oſtendat. *Conc. Tr. ſeſſ. 23. c. 11.*

Mens enim Christo dedita, æque in maioribus ac in minoribus intenta est, sciens etiam pro otioso verbo reddendam esse rationem. S. Hier. Epist. ad Heliod.

LXXIV. MEDITATION.

Des Ordres Mineurs en particulier.

Et premierement, du Portier.

1 *Son excellence.* | 2. *Ses fonctions.*

Sic agite quasi reddituri Deo rationem pro iis rebus, quæ his clauibus recluduntur. Pontificale in Ordine Ostiariorum.

C'est ce que dit l'Euesque en presentant les clefs au Tonsuré, pour le faire Portier; où vous remarquerez, que la matiere de cét Ordre sont les clefs de l'Eglise, lesquelles s'il s'acquitte bien de son deuoir, luy doiuent estre quelque iour changées en clefs spirituelles, en la collation de l'ordre de Prestrise, & la forme sont ces mesmes paroles que prononce l'Euesque.

I. POINT.

CONSIDEREZ pour vous faire entrer d'abord dans l'estime de cét ordre, en quoy consiste l'excellence & la dignité du Portier dans la maison de Dieu: Cette excellence se tire de trois ou quatre chefs principaux.

1. De ce que Nostre-Seigneur IESVS-CHRIST l'a non seulement institué; mais en a voulu faire luy mesme l'office, lors qu'il chassa les vendeurs & acheteurs du Temple.

2. De ce qu'il luy a confié les choses plus diuines, qui soient dans l'Eglise; telles que sont son Corps & son Sang adorable contenus au S. Sacrement, les sainctes Escritures, les Autels, les vaisseaux & ornemens sacrez, les Reliques des Martyrs & autres Saincts, les sepultures des fideles, le thresor de l'Eglise; & les aumosnes des pauures.

3. De ce que cét Ordre releue de telle sorte vn Tonsuré au dessus de tout l'état des simples Religieux, qu'anciennement le premier Abbé des Moynes, receuoit le baiser de paix du dernier Portier de l'Eglise.

Ascendit Iesus Ierosolymam, & inuenit in templo vendentes boues & oues, & columbas, & nummularios sedentes, & cum fecisset quasi flagellum de funiculis, omnes eiecit de templo, oues quoque & boues, & nummulariorum effudit æs mensas subuertit, & his qui columbas vendebant, dixit; Auferre ista hinc, & nolite facere domum patris mei, domum negotiationis *Ioan. 2. 13. & seq.*

Ostiarii sunt qui in veteri testamento, ianitores templi vocabantur, qui præerant portis templi Ierusalem, quique ordinati per vices suas omnia interiora templi, vel exteriora custodiebant.

Entrez icy en admiration auec cette Reyne de Saba, voyant le pouuoir & l'authorité des derniers officiers de l'Eglise, & écriez-vous auec elle ; *Beati serui tui qui assistunt coram te omni tempore.* 2. Par. 9. 7. Et pour le faire encore auec plus de raison,

II. POINT.

CONSIDEREZ quelles sont les fonctions de cét Ordre. Le Pontifical en marque six principales. La 1. ouurir & fermer les portes de l'Eglise. La 2. sonner les cloches aux heures conuenables pour appeller le Clergé & le peuple fidele aux diuins offices. La 3. auoir soin de la Sacristie & de parer l'Autel. La 4. empécher les immodesties & irreuerences qui se commettent dans l'Eglise, sur tout au temps de la saincte Messe. La 5. faire sortir tous ceux qui sont indignes & incapables d'y assister, comme les Infideles, les Heretiques, les Energumenes, les excommuniez, les pecheurs publics. En quoy ils sont semblables aux Anges bien-heureux, qui separeront les bons d'auec les mauuais, & les reprouuez d'auec les predestinez au Iugement dernier. Et la sixiéme, c'est d'ouurir le liure à l'Euesque, quand il presche la parole de Dieu.

En verité, auez vous iamais fait les fonctions de cét ordre, si vous l'auez receu ? ou auez vous dessein de les faire quand vous l'aurez receu ? Si vous ne pouuez les exercer toutes, au moins taschez d'en faire quelques-vnes. Est-ce quelque chose trop bas pour vous de parer vn Autel, de sonner vne cloche, d'orner vne Eglise ? Et qu'auriez vous dit donc, si vous eussiez veu l'Empereur Constantin porter sur ses espaules royales 12. hottées de terre pour bastir vne Eglise ? Si vous auez tant soit peu de foy, vous en iugerez bien autrement.

Quæ enim per se vilia sunt, fides efficit pretiosa, dit le grand sainct Leon.

Hi denique inter sanctum & iniquũ discernentes, eos tantum qui sunt in Ecclesia fideles recipiunt. Intrare enim in templum nisi per eos non possumus ; habent enim in potestate tam bonos recipiendi, quam reiiciendi indignos. *Conc. Aquis. ex Isid. c. 2. Dist 92. c. à Subdiacono.*

Videte quæ in domo Dei agere debeatis. Ostiarium oportet percutere cymbalum, & campanam, aperire Ecclesiam & sacrariũ & librum aperire ei qui prædicat. Prouidete igitur ne per negligentiam vestram, illarum rerum quæ intra Ecclesiam sunt, aliquid depereat, certisque horis domum Dei aperiatis fidelibus, & semper claudatis infidelibus. *Pont.*

Nolite sanctum dare canibus, neque mittatis margaritas vestras ante porcos. *Mat. 7. 6.* Foris canes *Apoc. 22. 15.* Exibunt angeli & separabunt malos de medio iustorum. *Mat. 13. 49.*

Constituit Ioiada ianitores in portis domus Domini, vt non ingrederetur eam immundus in omni re. *2. Par. 23. 19.*

LXXV. MEDITATION.

De la premiere vertu qui est necessaire & recommandable au Portier.

I. Le zele de la maison de Dieu.

1. L'importance de ce zele.
2. En quoy il consiste.
3. Les moyens de le mettre en pratique.

Zelus domus tuæ comedit me. Psal. 68. 10.

Ce sont les paroles, qui doiuent seruir de deuise au Portier, à l'exemple de Nostre-Seigneur & du Prophete Dauid.

I. POINT.

CONSIDEREZ, combien ce zele de la maison de Dieu est necessaire au Portier, pour se bien acquitter de son ministere. La raison est dautant que ce zele est comme l'esprit qui nous anime, & nous excite à remedier à tous les desordres que nous voyons commetre dans l'Eglise, & qui fait que nous ne pouuons souffrir que la Majesté de Dieu y soit déshonorée en façon quelconque; si bien que si nous en sommes dépourueus, tout sera en desordre & en confusion, & nous verrons deuant nos yeux mille irreuerences, sans que cela nous touche le cœur.

Tabescere me fecit zelus meus. Defectio tenuit me pro peccatoribus derelinquentibus legem tuam. *Psal.* 118.

II. POINT.

CONSIDEREZ en quoy consiste ce zele de la maison de Dieu, & quelles en sont les marques. La 1. C'est à n'y souffrir pas les insolences & les immodesties qui s'y commettent : par exemple, les ris, les caquets, les promenades, les postures indecentes, les bruits que causent souuent les pauures, empécher que les Laïcs, sur tout les femmes, n'approchent si prés de l'Autel, ny qu'elles entrent dans le chœur, que l'on ne vende ny étale aucune marchandise, non pas mesmes au portail, ny dans le Cemetiere, où il ne doit permettre, ny d'y seicher le linge, ny de paistre les animaux: que l'on n'y fasse point de festin, que l'on ne s'en serue point comme d'vn chemin passant; de plus, enuoyer les mendians & les enfans qui courent, à la porte, chasser les chiens & autres animaux, éueiller ceux qui dorment pendant la predication, procurer le silence pendant le seruice diuin, separer les femmes d'auec les hommes, ne permettre à personne d'y entrer auec armes, oyseaux de chasse, ny que les enfans fassent aucune insolence alentour des cloches, puis qu'elles sont benites, saluër tousiours les Eglises quand on passe deuant. La 2. c'est vne grande affection pour la decoration & la netteté de l'Eglise,

Ostiarius vt nomine præ se fert, ostia Ecclesiæ custodire debet eaque debitis temporibus reserare & claudere: eiusdem cura erit ab Ecclesiæ limine excommunicatos & interdictos, hereticosque & infideles prohibere, mulieres item quæ capite non velato Ecclesiã ingrediuntur, canes etiã ab Ecclesia arcere, ementes aut vendentes in atrio Ecclesiæ, aut pro illius foribus, aut propius quam deceat ab illius foribus expellere, cæmeteria custodire, ne quid in eis indecore fiat, sed illa in Ecclesia disponere. Laïcos à choro arcere, ac præterea quodcumque de pia in Ecclesia versandi ratione præscriptũ est, curet, vt omnia seruentur, singulis octo diebus Ecclesiã scopis verrat, atque omnium sordium genere expurget; pulue

qui consiste à parer les Autels, conformement aux iours, procurer qu'il y ayt des ornemens ; y contribuer, & remonstrer au peuple la necessité de l'Eglise, oster soigneusement les araignées, & toutes autres ordures, tenir les images & les tableaux biens nets, ballayer fort souuent le paué, empécher qu'on ne mette des placards aux portes, enfin estre tres-curieux de tout ce qui peut contribuer à son ornement exterieur.

rem à sacris imaginibus eiiciat, parietes detergendos curet, campanas pulset, silentii curam habeat, dum cõcio, aut sacra lectio habetur; mares à fœminis in Ecclesia, distincto loco esse curet, altaria paret, atque in dies pallia pro colorum ratione singulis diebus conuenientium aptet, à puluere purget; cum sacramenta ministrantur, ac præsertim sanctissimæ Eucharistiæ sacr. curet vt astantes cum omni reuerentia ac pietate conueniant, atque assistant, ac presertim vt mulieres à viris seiunctæ accedant, & omnia rite atque Religiose & ex ordine fiant. *Statuta Io. Bohem. ÿ Vercell. Ep.* Numquid tempus vobis est, vt habitetis in domibus laqueatis & domus ista deserta ? *Agg.* 1, 4.

III. POINT.

CONSIDEREZ les moyens pour obtenir ce zele, & le mettre en pratique. C'est 1. De considerer que nous ne sommes Portiers à autre fin, que nous auons promis en l'Ordination de faire ces ministeres selon nostre possible ; que nous serons responsables au Iugement de Dieu, de n'auoir point fait profiter les graces qu'il nous auoit données à cét effet. 2. De regarder l'exemple du Fils de Dieu, entrer dans son esprit, quand vous en ferez quelque fonction, & dans vn grand sentiment de l'excellence de cét Ordre ; & dautant que ce zele est vne participation de celuy qu'il fit paroistre quand par deux fois il chassa les vendeurs & acheteurs du Temple, le luy demander instamment. 3. C'est de s'en faire instruire par ceux qui en ont l'experience.

Cum augentur dona, rationes etiam crescunt donorum. *S. Greg. in Euang.* Sic agite quasi reddituri rationem. *Pont.* Eiiciebat omnes vendentes, & ementes in templo, & mensas nũmulariorum, & cathedras vendentium columbas euertit, & dixit, Scriptum est : Domus mea, domus orationis vocabitur, vos autem fecistis eam speluncam latronum. *Matth.* 21.12. & 13. Si Dominus nec ea volebat vænundari in templo quæ volebat offerri, quanta putas animaduersione puniret, si inuenisset ibi aliquos risui, vel vaniloquio vacantes, aut alii cuilibet vitio mancipatos? *Bed. ho.* 7. *in Quad.*

Voyez à quoy vous auez plus d'aptitude, & ce que vous pouuez introduire & pratiquer de ces fonctions, au lieu de vostre residence, afin de vous y appliquer à bon escient. N'auriez vous pas de honte de voir en vostre presence qu'vn Laïc fist dans l'Eglise ce que vous pouuez faire vous mesme : par exemple, qu'il ballayast, qu'il parast l'Autel ? &c. Nous auons veu encore dans nostre siecle des Euesques s'appliquer à ces offices que vous estimez si peu, aussi sont-ce ceux là qui peuuent veritablement dire auec le Prophete-Roy:

Domine, dilexi decorem domus tuæ, & locum habitationis gloriæ tuæ. Psal. 25. 8.

LXXVI. MEDITATION.

Du respect & de la reuerence que le Portier doit porter aux lieux Saints.

1. Les raisons qui l'obligent à cette reuerence.
2. Les defauts qu'on y commet ordinairement.
3. Les moyens d'y remedier.

Sanctuarium meum metuite, Ego Dominus. Leu. 19. 30.

I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui obligent particulierement les Ecclesiastiques de se comporter auec modestie & reuerence dans l'Eglise. La 1. Parce que l'Eglise est la maison de Dieu, qu'il appelle luy-mesme, maison d'Oraison, & par consequent de silence & de respect; c'est son Paradis en terre, & où comme il se plaist à communiquer plus liberalement ses graces à ceux qui s'en approchent comme il faut; aussi y fait il paroistre dauantage ses chastimens sur ceux qui s'y comportent mal. 2. Parce qu'estant obligez, comme vous auez veu dans les Meditations precedentes, d'empécher les irreuerences des Laïcs, auecquel front pourroient-ils reprendre aux autres le mal qu'ils commettroient eux-mesmes? La 3. & principale raison, c'est parce que le tres-saint Sacrement de l'Autel y repose iour & nuit, alentour duquel vn grand nombre d'Anges assistent continuellement auec crainte & tremblement.

Scriptum est: domus mea, domus orationis vocabitur. *Mat.* 21. 13. Te decet silentiũ Deus in Sion, *Ps.* 61. 2. Et vocabitur aula Dei.

Domini omnipotentis angelus est: angelus autem risum nescit: Deo cum metu & pauore ministrans. *Isid. Pel. l.* 1. *ep.* 319.

II. POINT.

CONSIDEREZ quels sont les defauts que commettent ordinairement les Ecclesiastiques contre cette reuerence deuë aux Eglises. 1. C'est d'y entrer sans reflexion, & comme si on entroit dans sa chambre, s'y entretenir, soit auec d'autres Ecclesiastiques, soit auec des Laïcs sans necessité; s'y promener, comme il arriue souuent, ou en attendant, ou apres le

Quando conueniťis ad Ecclesiam, pro peccatis vestris orate, nolite scandala concitare, aut otiosas fabulas dicere: in Ecclesia stantes nolite verbosare. Melius fuerat talibus ad Ecclesiam non venire, quam tot malis contra se

seruice diuin acheué ; y traiter des affaires du monde, y faire ses assemblées des Marguilliers, redditions de compte, & choses semblables, y courir, regarder çà & là, y parler trop haut, s'appuyer ou accouder indecemment, croiser les jambes, quand on est assis, dormir, &c.

N'est il pas vray que vous auez souuent manqué à ce respect? Examinez-vous ; Et pour

III. POINT.

CONSIDEREZ les moyens de remedier à tous ces manquemens. Le 1. C'est de n'entrer iamais dans l'Eglise, sans faire au moins cette reflexion (où vas-tu?) & dans cette pensée prenant de l'eau benite, s'exciter à vn acte de contrition pour effacer les pechez veniels, puis apres saluër le S. Sacrement, pour obtenir la grace de ne l'offenser pas dans le lieu où nous deuons sanctifier & nous & les autres. Le 2. C'est de renouueller souuent les actes de foy de la presence de Dieu & des Anges dans l'Eglise, sans quoy il y a danger aux Ecclesiastiques de perdre le respect, parce qu'ils y sont tres-souuent, & il est à craindre que la familiarité, comme on dit, n'engẽdre le mépris. Le 3. C'est d'instruire le peuple de la façon qu'il doit s'y comporter, & leur apprendre que pour traiter les lieux Saints auec reuerence, il ne faut iamais y entrer auec vn peché mortel, sans y essayer au moins de nous en faire quittes, & bien moins encore pour en commettre de nouueaux par immodesties, insolences, distractions volontaires, mais seulement pour penser à Dieu & traiter auec luy de l'affaire de nostre salut, leur faisant voir que ce lieu est vrayment terrible pour les chastimens que Dieu y exerce contre ceux qui s'y comportent auec irreuerence.

Prenez-en la resolution, afin que Nostre-Seigneur qui est dans nos Eglises, ne vous puisse pas faire reproche que pendant qu'il honore son Pere, par ses humiliations & aneantissemens prodigieux, dans le S. Sacrement, vous le deshonorez par vostre peu de respect.

Ego honorifico Patrem meum, vos autem inhonorastis me. Ioan. 8. 49.

iram diuinam prouocare. Isti enim etsi cũ minoribus peccatis ad Ecclesiam veniunt, cum multis criminibus ab Ecclesia reuertuntur. *S. Aug. in homiliis ad pop.*

Cum in choro fuerint, grauitatẽ seruent, quã & locus & officiũ exigunt, non inter se, aut cum aliis confabulantes, seu colloquentes, non dormientes, aut litteras seu scripturas alias legentes : ne vbi peccatorum est venia petenda, ibi grauiùs peccãdi detur occasio. *Conc. Tur. de capite dign. & canon.*

Clerici simul conueniant in choro nec cõfabulentur ... Omnes denique in templo ita se, suasque actiones componant, vt non cum homine, sed cum Deo rẽ sibi esse intelligant. *Conc. Rom. an.* 1583. Prouidebam Dominum in conspectu meo semper. *Ps.* 15. 8. Loquar ad Dominum meum, licet sim puluis & cinis. *Gen.* 18. 27. Introibo in domum tuam, adorabo ad tẽplum sanctum tuum in timore tuo. *Psal.* 5. 8.

Studendum solerter est, vt cum Ecclesiam vel ad diuinæ laudis debita soluenda, vel ad agenda missarum solemnia intramus, semper angelicæ præsentiæ memores, cum timore & veneratione competenti cæleste compleamus officium. *Conc. Aquisg. anno* 1585. [?] 832. Dum in Ecclesia estis, memores estote adesse Christum Iesum Dominum, cui seruite cum timore & tremore. Instruite etiã eos quam religiosè nõ solum in Missæ sacro, verum etiam in diuinis aliis officiis versandum : Quando standũ, quando genua flectendum, quando assurgendum, &c. Rursus, quam sanctè, quam religiosè, & quam demisso humilique habitu in supplicationibus, litaniis & stationibus, versandum sit, qua reuerentia, quoque pietatis studio, in Ecclesiis, locisque sacris manendum sit. *Conc. Med.* 4. *sub. fin.* Terribilis est locus iste ; non est hic aliud, nisi domus Dei & porta cæli, *Gen.* 28. 17.

LXXVII. MEDITATION.

De quelques autres vertus recommandables au Portier.

1. La vigilance, & en quoy elle consiste. | *2. La crainte de Dieu. 3. Et la douceur.*

Beatus qui vigilat ad fores meas quotidie. Prou. 8. 34.

I. POINT.

CONSIDEREZ qu'outre le zele de la maison de Dieu que doit auoir le Portier, il y a encore quelques autres vertus qui luy sont necessaires pour acquerir la couronne & la recompense qui luy est promise par l'Eglise. La 1. C'est la vigilance qui luy est marquée, 1. Par les clefs que luy presente l'Euesque, lesquelles dans le droict signifient le grand soin que nous deuons prendre des choses qui sont renfermées sous ces clefs. 2. Par ces paroles du Pontifical, *Sit eis fidelissima cura in domo Dei diebus ac noctibus.* Vigilance qui consiste à prendre garde qu'il n'y ait rien dans l'Eglise ny à la porte qui puisse offenser la veuë, ou empécher la deuotion des fideles, à estre exact à ouurir & fermer les portes, & sonner aux heures reglées, à bien ranger la Sacristie & tous les ornemens qui y sont, à reparer ceux qui en auroient besoin, les nettoyer & les changer à certains iours, à mettre chaque chose en son ordre, & tenir le tout proprement, à en faire la visite tous les iours, & remarquer soigneusement ce qui a besoin de reparation, d'embellissement, & semblables, pour imiter en cela Nostre-Seigneur, lequel, dit l'Euangile, *Non sinebat vt quisquam transferret vas per templum*, Marc. 11. 16. Regardant soigneusement de tous costez, comme remarque S. Marc quand il y entroit, *Et circumspectis omnibus.* Ibid. 11. C'est à dire, comme pour examiner, & qui estoit bien si curieux de l'agencement, que dans le vieil Testament, il ordonne que iusques aux lampes tout y soit ordonné & rangé, *Locatis per ordinem lucernis, iuxta praeceptum Domini.* Exod. 40. 23.

Sic laudat Nepotianum. S. Hieron. Erat sollicitus, si niteret altare, si parietes absque fuligine, si pauimenta tersa, si ianitor creber in porta, vel semper in ostiis, si sacrarium mundum, si vasa luculenta, & in omnes ceremonias pia sollicitudo disposita, non minus, non maius negligebat officium. *Ep. ad Heliod.*

Illud etiam quantæ confusionis opprobrium est, quod nonnulli circa sacri altaris vtensilia tantæ negligentiæ sunt, & tam segnis incuriæ, vt stannneos, vel etiam supparis cuiuscumque metalli calices longo situ scabredinis inhorrescere patienter aspiciant, in squallido linteo dominicum corpus offerant & inuoluant, & quod non dignaretur potens quilibet, qui tamen vermis est, propriis adhibere labiis, in hoc illi corpus non verentur imponere Saluatoris, quid porro de cōscissis ac putrescentibus sacrorum altariū prandeis, quid de diuersis vasis ad Ecclesiastica ministeria necessariis, quid deniq; de sacerdotalibus eloquar indumentis? quid postremo de codicibus dicā, in quibus nimirū hæc

Si on a tant soit peu de zele, cela ne semblera pas bien difficile.

II. POINT.

CONSIDEREZ qu'vne autre vertu necessaire au Portier, c'est la crainte de Dieu : 1. Pour ne pas perdre le respect qu'il doit à sa souueraine Majesté, deuant qui il a à faire toutes ses fonctions. 2. Pour ne pas se soucier des mépris & des petites confusions, des blasmes, des brocards qu'il faut quelquefois souffrir en l'acquit de ces ministeres, & pour ne pas redouter les grands plus que les petits, quand il est question de les aduertir de leur deuoir, & de les reprendre de leurs irreuerences, ou de leurs insolences dans l'Eglise.

Demandez cette grace à Dieu, & vne petite portion de ce courage qu'il donnoit autrefois à ses Prophetes, & aux hommes Apostoliques en pareilles rencontres.

III. POINT.

CONSIDEREZ enfin que la derniere vertu necessaire au Portier; est la douceur & la mansuetude, qu'il doit faire paroistre principalement dans ses auertissemens & ses reprehensions, pour ne pas rebutter les personnes, soit Laïques, soit Ecclesiastiques, auec trop de rigueur. C'est pourquoy S. Denys employe vne Epistre toute entiere qu'il addresse à Demophile, pour montrer combien elle leur doit estre recommandable.

Examinez vous sur ces trois points, & quelque degré que vous ayez dans l'Eglise, ne pensez pas estre du tout exempt de ces obligations; car pour auoir receu vn caractere plus eminent, vous conseruez tousiours celuy de Portier, & deuriez consequemment en conseruer l'esprit, le zele, la vigilance & la douceur, & en bien pratiquer les fonctions. Ne vous est-ce pas beaucoup d'honneur, puisque le saint Esprit vous nomme bien-heureux?

Beati qui habitant in domo tua Domine. Psal. 83. 6.

quoq; legere inoffense non possumus, quæ tenaci adhuc memoria reseruamus? quæ nimirum omnia oculis subiecta, cernentibus, & leuibus excutiunt risum, & sapientes prouocãt ad luctũ. *Pet. Dam. opusc. 6 in inscitiam & ignau. Cl.*

Timete Dominum omnes sancti eius. *Ps. 33 10.*

Quis est qui vobis noceat, si boni æmulatores fueritis? timorem eorum ne timueritis & non conturbemini. *1. Pet. 3. 13. & 15.*

Ne paueas repentino terrore, & irruentes tibi potentias impiorum. Dominus enim erit in latere tuo. *Prou. 3. 25. & 26.*

Nolite timere opprobrium hominum, & blasphemias eorum ne metuatis. Ne timeas à facie eorum, quia ego tecum sum, vt eruam te. *Ier. 8.* Non iracundum. *Tit. 1. 7.* Et reuera nihil est fœdius præceptore furioso, qui cum debeat esse mansuetus, & secundum istud quod scriptum est: *Seruum autem Domini non oportet rixari, sed humilem esse ad omnes, docilem, patientem. in mansuetudine erudientem eos qui contra veniunt*; Ille è diuerso, toruo vultu, trementibus labiis, rugata fronte, effrænatis conuiciis, facie inter palorem ruboremque variata, clamore perstrepat, & errantes non tam ad bonum attrahat, quam ad malum sua sæuitia præcipitet. S. *Hier. c. 1. Ep ad Tit.*

LXXVIII. MEDITATION.

Du Lecteur,

Second Ordre des Mineurs.

1. *Son excellence.*
2. *Ses fonctions.*
3. *Les moyens de s'en bien acquitter.*

Accipe &c. & esto zelator Verbi Dei.

C'est la forme que prononce l'Euesque presentant au Portier qu'il veut faire Lecteur, le Liure des Propheties, qui est la matiere de cét Ordre.

Pontifical de ordinat. Lectorum.

I. POINT.

CONSIDEREZ l'excellence & la dignité de cét Ordre. Cette excellence se reconnoist 1. En ce qu'il tire sa forme & son origine des Prophetes. 2. En ce que Nostre-Seigneur luy mesme en a fait la fonction, lors que prenant en main les Propheties d'Isaye en la ville de Nazareth, il en fit la lecture & l'explication au peuple. 3. En ce que cét ordre dans les persecutions de l'Eglise a esté estimé vne grande recompense du martyre, comme nous apprenons de Sainct Cyprien. 4. En ce que les Grecs qui n'admettent point les Ordres Mineurs, reçoiuent celuy-cy. 5. En ce que l'Eglise, par la bouche de l'Euesque, leur promet que s'ils s'acquittent fidelement & vtilement de leurs ministeres, ils auront la mesme recompense que les Apostres & les Disciples, qui ont esté les premiers Predicateurs de l'Euangile.

Lectores sunt qui verbum Dei prædicant, quibus dicitur; Clama ne cesses, &c. *Isid. l. 2. de off. c. 11. Gratianus dist. 25. c. perfectis. Conc. Aquisg. c. 1. Alcui. de off. Lombar. 4. sent. dist. 24.* Et intrauit in Synagogam, & traditus est illi liber Isaiæ Prophetæ, & vbi reuoluit librum, inuenit locum vbi scriptum erat; Spiritus Domini super me, &c. Sedit & omnium in Synagoga oculi erant intendentes in eum; cœpit autem dicere, &c. *Luc. 4. 16. & seq.* Præco, expositor mysteriorum Christi, doctor audientium. *Sic vocatur à S. Amb.* Habituri, si fideliter, & vtiliter impleueritis ministerium vestrum, partem cum his, qui verbum Dei ritè administrauerunt ab initio. *Pont.*

II. POINT.

CONSIDEREZ quelles sont les fonctions du Lecteur. La 1. C'est de chanter les Antiennes & les Leçons, soit à l'office Diuin, soit à la Messe. La 2. de lire les actes des Martyrs, reciter quelque chose de la Vie des Saincts, les Homelies des Peres, les Lettres circulaires enuoyées aux Eglises, le Symbole & l'oraison Dominicale. La 3. d'instruire le simple peuple des élemens de la doctrine Chrestienne. La 4. de benir les fruicts nouueaux; laquelle seule des quatre, semble n'estre plus en prattique; dautant que cette benedictiō qui se faisoit pour lors dans les maisons, ne se fait maintenant que dans l'Eglise, où il n'appartient qu'au Prestre de la donner.

Lectorem oportet legere ea quæ prædicat, & lectiones cantare, & benedicere panem; & omnes fructus nouos. *Pont.* Ad Lectorem pertinebit quæ interdū in Missa & in matutino officio lectiones recitari solent, legere, distinctè quæ legerit pronunciare; accentuum rationem legendo seruare, concionanti cùm opus est, de libro legere, Antiphonas in choro præcinere, festis diebus doctrinam Christianam, in illa schola quæ tibi à Parocho assignata est,

Agnoſcite ergo miniſterium veſtrum & implete. Le connoiſtre c'eſt quelque choſe, mais le principal, c'eſt de le mettre en prattique : Et pour le faire comme il faut,

III. POINT.

CONSIDEREZ que dans l'exercice de ſes fonctions le Lecteur doit obſeruer deux choſes pour s'en acquitter dignement. La 1. C'eſt de lire poſément & diſtinctement ce qui luy eſt ordonné ; prenant garde de mettre les accens où il faut, obſeruant les virgules, les poincts, les titres, &c. Car on ne ſçauroit croire, combien c'eſt choſe indigne à vn Eccleſiaſtique, de mal prononcer ce qu'il doit lire ou chanter dans l'Egliſe : cela peruertit le ſens de l'Eſcriture, trouble l'eſprit des Auditeurs, en rend l'intelligence difficile, bleſſe l'oreille des aſſiſtans, excite ſouuent à rire, & tourne à blaſme au Lecteur & à toute l'Egliſe. C'eſt pourquoy ſaint Cyprien dit qu'autresfois auant qu'ordonner vn Lecteur ; on l'examinoit pour connoiſtre s'il ſçauoit parfaitement lire, pour n'expoſer pas temerairement ce miniſtere à la risée d'vn chacun. La 2. C'eſt de mettre le premier en prattique, ce qu'il enſeigne aux autres par ſes lectures.

Concluez-d'icy, 1. Combien il eſt important aux Eccleſiaſtiques de ſçauoir lire à la façon que l'on vient de l'expoſer, & ſi cela eſt ſi blaſmable dans vn Lecteur, que ſera ce d'vn Preſtre? 2. Combien il eſt encore neceſſaire d'apprendre le chant Gregorien, pour ſçauoir bien entonner, & fléchir la voix conformement à ce que l'on chante, & ne point ſcandaliſer tout vn peuple, qui ſe gagne ſouuent par là, pluſtoſt que par autre choſe ; c'eſt dequoy vous rendrez compte à Dieu. Prenez garde de ne le pas negliger pendant que vous en auez la commodité. Que ce ſoit donc là voſtre reſolution. Et pour faire moins de fautes en liſant ou en chantant publiquement, de preuoir touſiours vos lectures, pluſieurs fois meſme s'il eſt neceſſaire : Certes ſi vous auiez vne harangue à faire en quelque grande aſſemblée, vous ne l'entreprendriez pas que vous ne l'euſſiez ſouuent leuë auparauant. Mais ſur tout, ne vous oubliez point de ce beau mot de l'Eueſque;

Mementote vos in alto virtutum gradu debere conuerſari, quatenus cunctis à quibus audimini & videmini, cæleſtis vitæ formas præbeatis. Pont.

vel Eccleſia cui aſcriptus eſt, pueros edocere, atque iis ipſis diebus ante vel poſt veſperas, aut cum commodius rectori videbitur, aliquid de vita ſanctorũ, atque illius ſancti præcipue, cuius dies feſtus agitur, aut homiliam quæ ſtatis iis diebus legitur aut aliquid ex Catechiſmo Romano in linguam Latinam conuerſo recitare : Edicta præterea vel literas paſtorales Reuer. Epiſcopi, pari ratione populo legere atque euulgare *Statuta Io. Bohem. Verc. Ep.* Studete igitur verba Dei, videl. lectiones ſacras diſtinctè, & apertè ad intelligentiam, & ædificationem fidelium, abſque omni mendacio fallitatis proferre. *Pont*

Qui ad Lectoris prouenitur gradũ iſte erit doctrina, & libris imbutus, ſenſuumque ac verborum ſciẽtia perornatus : itaut diſtinctionem ſententiarum intelligat, vbi finiatur iunctura, vbi adhuc pendeat oratio, vbi ſententia extrema claudatur, ſicque expeditus, vim pronuntiationis tenebit, vt ad intellectum omnium mentes, ſenſumq; promoueat, diſcernendo genera pronuntiationum, atque exprimendo proprios ſententiarum affectus, modò increpantis, modo exhortantis, ſiue his ſimilia, &c. Propterea & accentuum vim oportet Lectorem ſcire, vt nouerit in qua ſyllaba vox protendatur pronuntiantis, plerũque enim imperiti Lectores in verborum accentibus errant, & ſolent nos irridere imperitiæ, hi qui videntur habere notitiã artis Grammaticæ, detrahantes, & iurantes penitus ſe neſcire quod dicimus. *Conc. Aquiſ. cap. 3 ex Iſid. l. 3 de off. Eccl. c. 11.*

LXXIX. MEDITATION.

De la premiere vertu plus recommandable au Lecteur.

La deuotion particuliere à l'Escriture Sainte.

1. Son importance.
2. Les moyens de la lire pour en tirer profit.

Comede volumen & vadens loquere ad filios Israël.

Ce Liure n'est autre que la parole de Dieu contenuë és saintes Escritures, que nous deuons manger, c'est à dire ruminer, & mediter souuent, comme il fut commandé à Ezechiel dans l'ancien Testament, & à S. Iean dans le Nouueau; pour pouuoir deuenir parfaits, & proposer de la part Dieu aux peuples auec courage, les veritez qui y sont contenuës.

Ezec. 3. cap. I. Apoc. 10. vers. 9.

I. POINT.

CONSIDEREZ combien il est important aux Ecclesiastiques, de s'affectionner & d'étudier à l'Escriture Sainte, & sur tout au Nouueau Testament.

1. Parce que là sont contenues la vie & les maximes du Fils de Dieu, qu'ils doiuent parfaitement sçauoir pour eux & pour les enseigner aux autres. N'est-ce pas vne chose pitoyable de voir des Ecclesiastiques, sçauoir vne infinité d'histoires prophanes, de Romans & choses semblables, & ignorer la vie & les actions de Iesus-Christ? 2. Parce que cette lecture faite comme il faut, produit de tres-grands biens, & nous sert en toute rencontre, dans la santé, dans la maladie, dans les mépris, dans les opprobres & tous les autres accidens fascheux; à cause que ce sont des paroles de Dieu, & de la Sagesse increée & incarnée, desquelles il auoit dit autrefois pour imprimer leur force: *Verbum meum non reuertetur ad me vacuum, sed faciet quæcumque volui & prosperabitur in his, ad quæ misi illud.* Paroles qui ont tant de force & d'efficace, qu'vne seule bien grauée en l'ame, & sauourée de la volonté, est capable de toucher vn cœur, voire le plus endurcy,

Scrutamini Scripturas, quia illæ testimonium perhibét de me. *Ioan 1. 39.*

Si iuxta Apostolum, Christus Dei virtus est & Dei sapientia & qui nescit scripturas, nescit Dei virtutem, eiusque sapientiam. scripturarũ ignorantia, Christi est ignorantia. *Hier. in Is.*

Scriptura sacra in nocte vitæ præsentis quasi quædam noctis, lucerna est *S. Greg. past. 3 p. cap. 25.*

Hæc est vita æterna vt cognoscant te Deum verum & quem misisti Iesum Chr. *Ioan. 17. 3.* Cogitare de sapientia, sensus est consummatus. *Sap. 6. 6.*

Sacra lectio vobis est necessaria; ipsa enim est mensa tabernaculi, quæ ad aquilonem posita est, quod Psalmista insinuans dicit. *Posuisti in conspectu meo mensam.* Sacra,

de l'éclairer, échauffer, enflammer, fortifier & le changer tout entierement, comme Dieu auec vne seule parole, *fiat*, a fait tout ce grand Vniuers.

II. POINT.

CONSIDEREZ que pour tirer du fruit de ces diuines paroles, il ne suffit pas simplement de les lire : mais il faut que cette lecture soit accompagnée de certaines circonstances & dispositions, dont la 1. est vne grande estime & vn profond respect vers ces diuines paroles, les considerant comme autant d'oracles d'infaillible verité. La 2. ne les lire iamais auec vn esprit de curiosité, ou de subtilité, mais dans la simplicité de la foy. La 3. ne se pas contenter d'en faire vne étude, pour se rendre sçauant : mais sur tout pour se sanctifier soy-mesme, & rendre sa vie conforme aux regles qu'elles nous donnent. La 4. n'en faire aucun vsage profane & sacrilege, les faisant seruir à des railleries, ou à des médisances. La 5. en conferer souuent auec ceux de nostre profession. La sixiéme & principale, c'est de prendre tous les iours quelque temps, pour mediter deuant Dieu ce qu'elles nous enseignent, & recourir aux prieres, aux larmes, aux sentimens des Peres, à la tradition de l'Eglise, à l'exemple des Saints, pour en auoir l'intelligence, & sur tout pour les mettre en pratique, ce qui en est la fin principale.

Examinez comme vous les auez leuës iusqu'à present : *Regrettez* les manquemens que vous y auez commis, soit en negligeant de les lire, ou ne les lisant pas comme il faut : Proposez-vous de ne passer aucun iour sans en lire pour peu que ce soit, & vous éprouuerez les mesmes effets que ces bons disciples d'Emaüs qui disoient,

Nonne cor nostrum ardens erat, dum loqueretur nobis in via? Luc. 24. 32. Ou bien auec l'Espouse,

Anima mea liquefacta est vt dilectus meus locutus est mihi. Cant. 5. 9.

lectio cibus est, quia teste Veritate, *Non in solo pane viuit homo, sed in omni verbo, quod procedit de ore Dei.* Per hunc cibum spiramus & viuimus. *Verba quæ ego loquor, ait Dominus, spiritus & vita sunt.* Certe solo sacri eloquii testimonio Christus contra omnes diaboli tentationes vsus est in deserto. *Pet. Bles. ep. 15.*

Verba vitæ æternæ habes. *Ioan.* 6. 69.
Sermo tuus veritas est. *Isa.* 17.
Stultas autem & sine disciplina quæstiones deuita. 2. *Tim.* 1. 23.
Semper discentes & numquam ad scientiã veritatis peruenientes. *Ibid.* 3. 7.
Qui verba legis intelligunt, priusquam aliis ea proferant, se metipsos requirant, ne insequentes aliorum facta, se deserant. S. *Greg. past. p.* 3. *c.* 25.
Temeritatem illam reprimere volens, sacra Synodus quæ ad prophana, &c. *Conc. Tr. sess.* 4. *decr. de canone scrip. paulo ant. finem.*

Caro & sanguis non reuelauit tibi, sed pater meus. *Mat.* 16. 17.
Aperuit illis sensum vt intelligerent Scripturas. *Luc.* 24. 45.
Hoc primum intelligentes quod omnis prophetia non fit propria interpretatione. 2. *Petr.* 1. 20.
Susceperunt verbum, cum omni auiditate, quotidie scrutantes Scripturas, si hæc ita se haberent. *Act.* 17.

LXXX. MEDITATION

De quelques autres vertus necessaires au Lecteur.

1. Vne foy viue des maximes de l'Euangile.
2. Vn grand zele pour l'instruction du peuple.
3. En quoy consiste ce Zele.

Credidi propter quod locutus sum. Psalm. 115. 1.

I. POINT.

CONSIDEREZ que le Lecteur ayant à parler au peuple, pour s'acquitter dignement de cette charge, & pour le faire auec profit tant pour soy que pour les autres, a besoin de deux principales vertus. La 1. suiuant ces paroles du Prophete, c'est vne foy viue des veritez de l'Euangile, & de toutes les maximes de Iesus-Christ. Et la raison, c'est qu'il est impossible de persuader aux autres vne verité, de laquelle nous ne serons pas fortement conuaincus, & encore plus de la mettre en prattique pour en donner l'exemple, comme le S. Esprit nous y oblige dans nostre Ordination.

Croyez-vous donc fermement tout ce qui est couché dans l'Escriture & sans douter? le croyez-vous simplement sans examiner ny pointiller, & auec vn parfait repos d'esprit? Mais croyez vous également toutes les veritez que Nostre-Seigneur nous y enseigne? Pour marque que vous auez cette creance, mettez-les en pratique, & puis vous pourrez les annoncer aux autres, & dire auec raison,

Credidi propter quod locutus sum. Psal. 115. 1.

In captiuitatem redigentes omnem intellectum in obsequium Christi. 2. *Cor.* 10. 5. Quod ore legitis, corde credatis, atque opere compleatis, quatenus auditores vestros verbo pariter & exemplo docere possitis. Ideoque dum legitis, in alto Ecclesiæ loco stetis, figurantes positione corporali, vos in alto virtutum gradu debere conuersari, &c. Oremus, &c. vt super hos famulos suos benedictionem suam effundat, quatenus distincte legant quæ in Ecclesia Dei legẽda sunt, & eadem operibus impleant, vt assiduitate lectionum instructi sint, atque ordinati, & agenda dicant & dicta opere impleant; vt in vtroque sanctæ Ecclesiæ exemplo sanctitati suæ consulant. *Pont. in ord. Lect.* Ostende mihi fidem tuam ex operibus. *Iac.* 2. 18. Nomen habes quod viuas, & mortuus es. *Apoc.* 3. 1.

II. POINT.

CONSIDEREZ que l'autre vertu necessaire au Lecteur, c'est vn zele tres-ardent du salut des ames, lesquelles il doit amener à Iesus-Christ: Vertu, sans laquelle ny luy, ny tout autre Ecclesiastique, n'est proprement qu'vne idole & vn corps sans ame. Et la raison, c'est parce que l'Estat Ecclesiastique est principalement pour procurer le salut des ames & que qui n'a point d'amour pour elles, témoigne n'en auoir gueres pour Iesus-Christ qui se les a acquises par mille trauaux, & les a rachetées au prix de tout son sang.

Non te Christi reputabat amicum, nisi animas foueret, quas ille redemit. S. *Bon. in vit. S. Franc.*

III. POINT.

CONSIDEREZ en quoy consiste ce zele dans la personne du Lecteur 1. Il consiste à attirer par ses instructions

Si tantæ mercedis est à morte eripere cor-

familieres & ses Catechismes, les enfans & toute autre personne à la connoissance de Dieu; leur enseignant les rudimens de la foy, & les principaux mysteres, le Symbole, l'Oraison Dominicale, les Commandemens de Dieu &c. non seulement dans les villes & dans l'Eglise, où peut-estre il reside; mais dans les villages, & par les chemins; faisant voyage. Et pour cela s'affectionner à bien faire vn Catechisme, s'en instruire pendant qu'on est icy, assister les Dimanches à ceux qui se font dans l'Eglise. 2. Ce zele consiste à donner bon exemple, qui est vn moyen tres-efficace pour amener les ames à IESVS-CHRIST & souuent beaucoup plus puissant que toutes les Predications.

nem, quandoque morituram, quanti meriti erit, à morte animam liberare in cælesti patria victuram. S. Greg. Circuibat Iesus ciuitates, & castella, docens in Synagogis & prædicans Euangeliũ regni. *Matt.* 9. 35. Sitis sine querela & simplices filij Dei, si ne reprehensione in medio nationis prauæ & peruersæ. *Phil.* 2. 15. *Hom.* 10. *in Euang.* Verè dico vobis, quia vidua hęc pauper plus quam omnes, misit, *Luc.* 21. 3. Si voluntas prompta est, secundum id quod habet accepta est; non secundum id quod non habet. 2. *Cor.* 13. 12.

Voyez-maintenant si vous auez ce zele, & considerez en quoy vous le voulez doresnauant témoigner, & ne dites pas, dit saint Gregoire: *Admonere non sufficio, exhortari idoneus non sum, quantum potes exhibe.* Il n'y a personne qui ne puisse donner bon exemple & qui ne puisse faire vn petit Catechisme. Vous auez grace pour cela. Si vostre talent est petit, Dieu se contentera de peu, & vous recompensera autant à proportion, que celuy à qui il en auoit donné beaucoup, vous disant aussi bien qu'à luy,

Euge serue bone & fidelis, quia super pauca fuisti fidelis, super multa te constituam. Mat. 25. 21. & 23.

LXXXI. MEDITATION.

De l'Exorciste,

Troisiéme Ordre des Mineurs.

1. *Son excellence.*
2. *Ses fonctions.*
3. *Quelques vertus en suite, ausquelles il est obligé. La mortification & la pureté de cœur.*

Accipe & commenda memoriæ, & habeto potestatem imponendi manus super energumenos, siue baptisatos, siue Catechumenos. Pontific.

Ce sont les paroles dont se sert l'Euesque pour ordonner les Exorcistes, où le liure des Exorcismes sert de matiere.

I. POINT.

I. POINT.

CONSIDEREZ la dignité de l'ordre d'Exorciste. 1. Son pouuoir s'étend sur les demons, lesquels il fait fuyr & trembler, n'vsant pas de prieres, promesses, ou d'aucun pact comme font les Sorciers & les Magiciens; mais leur commandant imperieusement, & auec vn pouuoir absolu : d'où vient qu'ils sont appellez *Spirituales Imperatores.* 2. Il semble que l'Exorciste fasse particulierement l'office de Nostre-Seigneur, qui n'estoit venu que pour chasser le demon : *In hoc apparuit filius Dei vt dissoluat opera diaboli.* 1. Ioan. 3. 8. Office qu'il exerça en vne infinité de rencontres.

Res spiritualis nequitiæ, non inuitatoria operatione, sed expugnatoria dominatione, non socia conscientia, sed inimica scientia, tractamus. *Tert. l. de anima c. 57.*

Spiritum immundum auferam de terra. *Zac. 13. 2. Matt. 1. 7. 8. 12. 15. 17. Marc. 1. 3. 5. 9. Luc. 4. 7. 8. 11. 13.*

II. POINT.

CONSIDEREZ quelles sont les fonctions de cét Ordre. La 1. est de chasser les demons, encore que pour le refroidissement de la charité, & le peu de sainteté des Clercs, il soit maintenant permis seulement aux Prestres d'exercer cette fonction auec approbation de l'Euesque. La 2. c'est de faire retirer de l'Autel ceux qui ne communient pas; afin que les autres qui communient s'en puissent approcher. La 3. c'est de preparer l'eau, que l'Eglise a coûtume de benir tous les Dimanches, & d'employer contre les esprits immondes, & assister au Prestre dans tous les Exorcismes, luy respondant & tenant le Liure ouuert deuant luy. La 4. c'est d'auoir soin que l'eau benite ne manque pas dans les benitiers.

Exorcistam oportet abigere dæmones & dicere populo, vt qui non communicat, det locum, & aquã in ministerio fũdere. *Pont.* Exorcistæ cura erit vt nunquã in vasis aqua benedicta deficiat, atque vt in tempore aqua renouetur, & benedicatur à sacerdote, eique benedictioni assistere vel ministrare, atque aquam ad benedictionem parare, vasis tamen ipsis primum bene lotis ac diligenter aspersis : cũ baptismus sacer à parocho ministratur, adsit sal ipsi in tempore exhibiturus, librumque de quo parochus exorcismos legere possit, ante illius oculos sustineat. Nuntiet iis qui non communicant, locum dent communicantibus vt libro aut quo ordinis Rom. cautum est. Quamuis autem exorcisandi officium vix hodie committi tetò possit, nisi sacerdotibus, propter refrigescentem Clericorum charitatem & deficientem in dies magis in Ecclesiæ ministris sanctitatẽ, non absre erit tamen minores aliquos Clericos diuinæ charitatis

III. POINT.

CONCLVEZ d'icy l'obligation que vous auez en qualité d'Exorciste d'estre 1. extrémement mortifié, puisque, comme dit Nostre-Seigneur, *Hoc genus non eiicitur nisi per orationem & ieiunium*, Matt. 17. 29. 2. D'auoir vne grande pureté de cœur; car si vous estes en peché, vous estes sous la tyrannie du demon : Or commét sçauriez vous commander à celuy dont vous estes esclaue ? Comment sçauriez-vous guerir les autres, si vous estes malade vous mesme ? & d'autant plus malade, que la possession spirituelle est incomparablemét plus dangereuse que celle du corps, en ce que l'vne est inuolontaire; & quelque fois auec la grace de Dieu, & l'autre

touſiours volontaire, laquelle nous rendant ennemis de Dieu, nous ſepare pour iamais d'auec luy ?

Studete ergo, vt ſicut à corporibus aliorum dæmones expellitis, ita à mentibus & corporibus veſtris omnem immunditiam & nequitiam eiiciatis, ne illis ſuccumbatis quos ab aliis veſtro miniſterio effugatis ; Diſcite per officium veſtrum vitiis imperare, &c. Et pour cela prenez garde quels ſont les vices auſquels vous eſtes plus ſuiet, quelle eſt la paſſion qui predomine en vous afin d'y mettre ordre ; car autant de vices dans leſquels vous tombez, ce ſont autant de demons qui vous poſſedent ; & quand vne fois vous en ſerez deuenu maiſtre auec la grace de Dieu, tenez vous ſur vos gardes,

Spiritus enim immundus, dit Noſtre-Seigneur, *cum exierit ab homine, dicit, Reuertar illuc vnde exiui, & aſſumit ſecum ſeptem ſpiritus nequiores ſe, & intrantes habitant ibi ; & fiunt nouiſsima hominis iſtius peiora prioribus.* Matt. 12. 43. & ſeq.

zelo, ſpiritualiſque vitæ ſtudio ardentiores, ad hanc etiam functionem præſtandam conſtituere. *Statuta Ecc. ref. Franc. Bohem. ep. verc.* Quomodo quiſquam poteſt vaſa fortis diripere, niſi prius fortem alligauerit ? *Mat.* 12. 29.

Nemo poteſt vaſa fortis diripere, niſi prius fortem alliget. Probabiles ſint Medici Eccleſiæ ſuæ, gratia curationum virtuteque cæleſti confirmati. *Pont. In Admon ad ordinand.*

Ne in moribus veſtris aliquid ſui iuris inimicus valeat vindicare, tunc etenim recte dæmonibus in aliis imperabitis, cum prius in vobis eorum multimodam nequitiam ſuperaueritis *Ib. Pont.*

Quomodo poteſt Satanas Satanam eiicere *Marc.* 3. 23.

Vigilate, quia aduerſarius veſter diabolus circuit quærens quem deuoret, 1. *Pet.* 5. 8.

LXXXII. MEDITATION.

De la vertu d'humilité tres-recommandable & neceſſaire à l'Exorciſte.

1. *Les raiſons qui obligent les Exorciſtes à l'humilité.*
2. *Les marques de l'humilité.*
3. *Reflexion.*

Veruntamen, in hoc nolite gaudere, quia ſpiritus ſubiiciuntur vobis: gaudete autem quod nomina veſtra ſcripta ſunt in cælis. Luc. 10. 20.

Noſtre-Seigneur par là nous fait entendre, que ce n'eſt rien de commander aux diables, ſi nous n'auons l'humilité, par laquelle s'acquiert le Royaume des Cieux.

I. POINT.

CONSIDEREZ les raiſons qui obligent les Eccleſiaſtiques, & entr'autres les Exorciſtes à acquerir cette vertu. C'eſt 1. parce qu'ayant à chaſſer le demon, qui eſt l'eſprit le plus ſuperbe qui ſoit, non ſeulement des corps, mais bien plus des ames ; il n'y a rien que cét eſprit orgueilleux redoute dauantage, & qui le puiſſe dompter plus aiſément que l'humilité ; comme on ne chaſſe ordinairement vn cõtraire que par ſon contrai-

re. 2. Parce que comme cette authorité est vne participation de celle qu'a fait paroistre Nostre-Seigneur si souuent sur la terre, il faut se preparer à ce combat par les mesmes voyes qu'il s'y est disposé : Or il n'y a rien qui ayt plus puissamment destruit le Royaume de Satan ; que l'aneantissement du Fils de Dieu, d'où vient que les demons ne le pouuant souffrir s'écrioient, *Quid tibi, & nobis Iesu Nazarene? venisti perdere nos? scio te quis sis, sanctus Dei.* Et comme ses Disciples venoient tout ioyeux luy dire, *Etiam dæmones subiiciuntur nobis in nomine tuo.* Luc. 10. pour leur apprendre cette leçon de l'humilité, *Videbam*, leur dit-il, *Satanam sicut fulgur de cælo cadentem*, comme voulant leur dire, qu'ils se donnassent de garde de l'imiter en sa faute, de peur d'encourir sa peine.

Christus semetipsum exinaniuit formam serui accipiens, in similitudinem hominũ factus, & habitu inuentus vt homo : humiliauit semetipsum factus obediens vsque ad mortem, mortem autem crucis. Propter quod & Deus exaltauit illum, & donauit illi nomen quod est super omne nomen, vt in nomine Iesu, omne genu flectatur cælestiũ terrestrium & infernorum. *Phil.* 2. 7. *& seq.* Abscondisti hæc à sapientibus, & prudentibus, & reuelasti ea paruulis. *Luc.* 10. 21.

II. POINT.

CONSIDEREZ quels sont les effets & les marques de l'humilité. Cette vertu nous fait connoistre & aduoüer, que nous ne sommes rien, que nous ne pouuons rien, mais que tout vient de Dieu, & ainsi qu'il faut luy en rapporter toute la gloire & l'employer à son seruice. Elle fait se défier de soy, n'en parler qu'auec vne grande retenuë & modestie, receuoir volontiers les aduertissemens & les corrections, pratiquer les choses basses, & conuerser auec les personnes simples. Elle fait qu'on ne méprise personne, qu'on a bonne opinion de tous, qu'on excuse les fautes, qu'on parle bien d'vn chacun, & à chacun, auec douceur, auec affabilité & auec l'honneur conuenable.

Substantia mea tanquam nihilum ante te. *Ps.* 38. 6.
Non sumus sufficientes cogitare aliquid ex nobis quasi ex nobis. 2. *Cor* 3. 5.
Omnia opera nostra operatus es nobis Domine. *Isa.* 26. 12.
Cum simplicibus sermocinatio eius. *Prou.*

III. POINT.

EXAMINEZ-vous sur ces points qui vous sont proposez. Quelle opinion auez vous de vous-mesme ? Comment entendez-vous vos loüanges ou vos blasmes ? comment conuersez-vous auec le prochain ?

Quid dicis de teipso? *Ioan.* 1. 22. Quem teipsum facis? *Ib.* 8. 53.

Proposez à l'aduenir, de ne passer pas vn iour, sans exercer quelque acte d'humilité, afin d'en acquerir l'habitude ; car quelque talent que vous ayez d'ailleurs; si celle-là vous manque, vous n'auez rien, & quand vous auriez la grace de faire des miracles, comme vous en auez le pouuoir, cela ne peut pas suffire.

Multi enim mihi dicent in illa die, dit Nostre-Seigneur ; *Non-*

ne in nomine tuo prophetauimus? Nonne in nomine tuo dæmonia eiecimus? & tunc confitebor illis, Quia numquam noui vos. Discedite à me qui operamini iniquitatem. Matth. 7. 22. & 23.

LXXXIII. MEDITATION.

De la façon d'exorciser les possedez.

Et ce qu'il y faut obseruer pour le bien faire.

1. *Que cette fonction est dangereuse, & comment se peut connoistre vne veritable possession.*

2. *Quelle precaution doit apporter l'Exorciste, & quelles preparations.*

Dedit illis Iesus potestatem curandi infirmitates, & eiiciendi dæmonia. Marc. 3. 6. & 15. 7.

I. POINT.

CONSIDEREZ que comme cette fonction est dangereuse, aussi est-il necessaire d'y apporter quelques precautions pour y bien reüssir. 1. Il faut que la possession soit bien auerée, ce qui se peut connoistre par 3. ou 4. marques. 1. Si le possedé blasphême & dit des vilenies, encores que la malice d'vn homme puisse proferer tout cela sans estre possedé, au moins corporellement. 2. S'il est esleué en l'air, qui est vne marque infaillible, dautant qu'vne chose pesante comme est nostre corps, est tousiours portée en bas, d'où ils sont appellez *Arreptitii*. 3. S'il dit à mesme temps ce qui se passe en d'autres lieux. 4. S'il parle des langues inconnuës, ou s'il deuine les pensées formées des hommes. 2. La possession estant ainsi reconnuë, il faut auoir mandement & approbation de l'Euesque pour faire les Exorcismes, non pas en toute sorte de lieux. mais seulement en l'Eglise qui sera nommée à cét effect. 3. Il faut que tous les assistans ayent vne grande foy, & demeurent cependant en prieres, sinon quand l'Exorciste aura besoin de leur ayde, n'y allant pas par simple curiosité.

Primo ne sacerdoti Clericoue sęculari, aut Regulari exorcismum adhibere liceat, nisi is exorcisandi facultatem scripto exaratam ab Episcopo impetrarit. 2. antequam exorcisare aliquem aggrediatur, perquirat imprimis energumeni energumenæue mores, tum exploret actiones: & medicum, si expedire videbitur, consulat adhibeatque, vt videat an quod ab isto agitur, fiat morbi alicuius aut bilis atræ vi, an vero sponte ac dissimulanter, an denique dæmonis malorumque spirituum vexatione. 3. videat item an ille excommunicationis vinculo irretitus vnquam fuerit, atq; absolutionem rite acceperit. 4. in hoc exorcisandi munere, eiusue occasione, non modò quæstum fugiat, sed ne doni

II. POINT.

CONSIDEREZ que de la part de l'Exorciste trois choses pareillement sont requises. 1. Qu'il soit en grace, de peur qu'il ne luy arriue le mal-heur que décrit sainct Luc aux Actes des Apostres, de ces deux enfans de Sceua, qui furent si mal traittez du demon, & qu'il soit muny de ces deux autres vertus, l'humilité & la mortification. C'est ainsi que saint Martin en vsoit, lequel entré qu'il estoit dans l'Eglise, ne vouloit y souffrir personne; mais se iettant par terre couuert d'vn cilice, apres auoir ieûné plusieurs iours auparauant, faisoit sa priere à Dieu, & sans autre exorcisme chassoit ainsi les diables les plus obstinez, qui à ce suiet menoient vn tintamarre enragé, deslors que le S. homme mettoit le pied hors de sa cellule pour venir à l'Eglise. 2. Il faut que l'Exorciste soit prudent & sçauant, pour reconnoistre les possessions veritables d'auec les obsessions & illusions; car il y a des maladies qui tourmentent les malades, comme s'ils estoient possedez, & dont le diable se sert quelquefois, cachant sa malice sous la domination des Planetes, comme le Lunatique que Nostre-Seigneur guerit. 3. L'Exorciste ne doit pas estre porté, ny d'esperance de gain, ny d'aucune curiosité, se gardant bien de faire des questions inutiles, curieuses & impertinentes au diable, car à cause de cette curiosité ou de celle des assistans, & de leur peu de foy, il arriue souuent que les Exorcismes n'ont pas leur effet; mais que ce ministere tourne plustost en risée. La où, quand on y apporte les dispositions & les precautions requises, le diable est obligé de ceder; ou s'il ne le fait, Dieu le permet ainsi quelquefois afin que la possession soit mieux auerée, quelquefois afin que la puissance de l'Eglise paroisse dauantage, ou bien parce qu'il est plus expedient à l'Exorciste, & à celuy qui est possedé, pour exercer sa patience & son humilité, & d'autres-fois pour accroistre les peines & les tourmens des demons, les contraignant de dire & d'auancer plusieurs choses pour la gloire de Dieu, la Religion & le salut des ames qu'ils ont en horreur.

Remerciez Dieu du pouuoir qu'il a laissé à son Eglise. Adorez le S. Nom de IESVS si redoutable aux demons, & seruez-vous en contre les tentations qu'il vous liure; & pour cela, souuenez-vous de ce beau mot de sainct Antoine, qu'il disoit à ses Religieux souuent.

aut muneris quicquam vel minimũ accipiat, 5. ne in ædibus laïcalibus, locisque priuatis, sed in Ecclesia, loco aperto & conspicuo, nec in omni Ecclesia, sed in iis solum, quas certas Episcopus statuerit: 6. neque in conspectu multitudinis, non remotis tamen arbitris, sed præsentibus viris honestis atque ætate grauibus, in iisque vno saltem aut duobus Ecclesiasticis hominibus. 7. mulieri autem energumenæ cum exorcismum adhibet, id præstet coram duobus ætate vitaque probatis viris & fœminis totidem, iisq; omnibus si fieri potest, energumenæ consanguineis aut affinibus, 8. mares autem alios adesse omnino non patiatur; nisi vnum Ecclesiastici ordinis hominem, 9. ne ante ortum neve post occasum solis quemquam exorcisset 10. ne duo simul eodem tempore, sed vnumquemque, sigillatim ac separatim: 11. in huius muneris functione grauiter, pie, & religiose imprimis se gerat, 12. quamobrem pridie illius diei quo alicui exorcismum adhibere inceperit, ieiunio & oratione se præparare studeat 13. cũ cõscius conscientia ab omni culpa pura ac munda, magna cũ humilitate & fide memor potestatis quam à Domino accepit expellendi dæmones, ad id munus obeundum accedat. 14. si sacerdos est, antequã exorcismum inchoet, missæ sacrum faciat, si id commode præstare potest. 15. Energumenis vero exorcismum adhibere ne incipiat, nisi prius illi confessi fuerint, ad hocque eos adhortetur omnis vt anteacta vitæ peccata diligenti conscientiæ discussione confiteantur, 16. eum sæpe moneat vt precibus, orationi &

Mihi credite, pertimeſcit Satanas piorum vigilias, orationes, &c. maxime vero ardentem amorem in Chriſtum Dominum, cuius vnico ſanctiſsima Crucis ſigno debilitatus aufugit. S. Athan. in eius vita.

ſanctis meditationibus, & pietatis ſtudiis atque exercitationibus ſedent, Eccleſias vbi Sanctorum reliquiæ reconditæ ſunt, certis diebus pie viſitent, ieiunia præterea in 6. quaque imprimis feria religioſe amplectantur. 17. Caueat dum exorciſat ne energumenę mulieris capiti, corporive, niſi cum magna honeſtate atque cautione manum adhibeat; neue energumenum altari imponat. 18. Ne aliis vero exorciſmis, precibus, ritibuſque ad id munus vtatur, niſi ad libri Epiſcopi iudicio comprobati rationem præſcriptam. 19. Cui nihil ab eo addi, detrahi, aut mutari poſſit. 20. præſcriptas has regulas quo diligentius ſeruet, tabulas deſcriptas eo loco ſibi proponat, vbi potiſſimum id munus geret, *Conc. Prou. 4. Med. par. 2. tit. quæ ad Sacram, &c.*

LXXXIV. MEDITATION.

De l'Acolythe.

Quatriême Ordre des Mineurs.

1. *Son excellence.*
2. *Ses fonctions.*
3. *Auec quel ſentiment il les faut faire.*

Il y a en cét ordre double matiere : ſçauoir les burettes vuides, & le chandelier auec vn cierge : & ſemblablement il y a double forme que l'Eueſque exprime en ces termes :

Accipite ceroferarium cum cereo; & ſciatis vos ad accendenda Eccleſiæ luminaria mancipari.

Accipite vrceolum ad ſuggerendum aquam & vinum in Euchariſtiam Sanguinis Chriſti in nomine Domini. Amen.

Sic luceat lux veſtra coram hominibus. *Mat.* 5. 19. Ecce dedi te in lucem gentium. *Iſa.* 49. 6. ἀκώλυθος non prohibitus.

I. POINT.

CONSIDEREZ l'excellence & la grandeur de l'Acolythe. Cette excellence paroiſt 1. En cette double matiere qu'il reçoit en ſon ordination, qui marque la double puiſſance qui luy eſt conferée, l'vne ſur le Corps myſtique de Ieſus-Chriſt, qui eſt l'Egliſe, pour exciter les fideles à la pieté par ſon exemple, l'autre ſur ſon corps naturel, preparant la matiere du Sacrifice. 2. En ce qu'il peut approcher de l'Autel, & y rendre ſeruice en vertu de ſon caractere, ce qui n'eſt pas permis aux autres.

II. POINT.

CONSIDEREZ quelles ſont les fonctions de l'Acolythe. La 1. C'eſt d'allumer les cierges au temps du Sacrifice & de l'office Diuin, de preparer du feu & de l'encens, quand il eſt neceſſaire, & faire office de Thuriferaire.

La 2. C'eſt de porter les chandeliers à la Meſſe ſolemnelle deuant l'Euangile, aux Proceſſions, à l'éleuation, à la Communion des malades, aux Conuois, &c.

La 3. c'eſt de preparer l'eau & le vin dans les burettes.

La 4. & principale de toutes, c'eſt de ſeruir ſolemnellement & en Surplis, à la ſainte Meſſe, & en l'adminiſtration de tous les Sacremens, ſuiure le Preſtre, comme porte l'étymologie de ſon nom.

III. POINT.

CONCLVEZ d'icy premierement, auec quel ſentiment & quel eſprit les Acolythes doiuent faire toutes ces fonctions, quoy que baſſes en apparence, puiſque ce ſont autant de fonctions d'ordre, & qu'il y a grace pour les bien faire. Et principalement auec quelle deuotion ils doiuent porter vn cierge, puiſque c'eſt la figure de Noſtre Seigneur IESVS-CHRIST, qui dit de luy meſme, *Ego ſum lux mundi*, Ioan. 8. 12. Secondement, combien ils doiuent eſtre ſoigneux & zelez, à l'exemple de ce qui ſe faiſoit par leurs predeceſſeurs dans l'ancien Teſtament, d'entretenir iour & nuit au moins vne lampe ardente deuant le S. Sacrement, de faire contribuer les Paroiſſiens à cette ſainte dépenſe; leur remontrant; que c'eſt vn acte de Religion tres-ancien & tres-myſterieux. Et enfin, puiſque les Acolythes ſont perſonnes toutes de lumieres: combien ils ſont obligez de viure exemplairement, & de bannir toutes les œuures des tenebres.

Abiiciamus opera tenebrarum. Rom. 13. 12.

C'eſt à dire toute auarice, toute ordure, ſuperbe, raillerie.

Et induamur arma lucis. Ibid.

C'eſt à dire, la pieté, l'humilité, le mépris du monde, & l'amour de Dieu.

Sicut in die honeſte ambulemus. Rom. 13. 13.

Acolythum oportet ceroferarium ferre, luminaria Eccleſiæ accendere, vinum & aquam ad Euchariſtiam miniſtrare. *Pont.*
Acolythus Diaconum & Subdiac, ad miniſterium procedentes antelire debet, eiſque prout res exigit, miniſtrare, lumina quoque in altari accendere, in proceſſionibus cruci duo lumina anteferre, vrceolos nitidos, cum aqua & vino, cum peluicula pro miſſæ ſacrificio præparare. Cum miſſam ſolemnem celebrari oportet, duo Acolythi præire debent duo lumina cum ceroferariis, aut candelabris præferentes Cum legitur Euangelium, cũ iiſdem luminibus vel aliis duobus intortitiis, Diacono ab vtroque latere aſſiſtere. Cum item ſanctiſſimum Chriſti corpus & ſanguinem in Miſſę ſacrificio eleuari oportet, cum duobus aut tot intortitiis quot in altari erunt cerei accéſi, rite aſſiſtere; eiuſdem etiam cura erit acerrã, & thuribulum cũ igne præparare, & Subdiacono cum opus eſt præſto eſſe, omniũ ſacramen. adminiſtrationi præſentem eſſe; eos qui confirmantur nominatim de ſcripto vocare, nominaque rurſus deſcribere, in Confirmat. ſacram. & in baptiſmi ſacr. mares à fœminis diſtinguere, Epiſcopum comitari, à quo Acolythi nomen accepit Sacerdotibus etiam celebrantibus, in aliis omnibus miniſtrare debet. *Statuta Eccl. ref. Franc. Bohom ep. Verc:*
Qui ſequitur me, non ambulat in tenebris. *Ioan* 8. 12. Videte ergo vt cuius typum geſtatis in manibus, eius fidem geſtetis in mente, confeſſionem nominis in ore, imitationem in opere. *Pet. Bleſ.* Ardeat lucerna ſemper in tabernaculo teſtimonii, & collocabunt eam

Aaron & filii eius, vt vsque mane luceat coram Domino. *Exo.* 27. 20. 21. Ignis in altari semper ardebit, quem nutriet sacerdos, subiiciens ligna mane per singulos dies. *Leu* 6. 12. Vt filii lucis ambulate. *Eph.* 5.

LXXXV. MEDITATION.

Des vertus recommandables à l'Acolythe : Et premierement du bon exemple.

1. *Que les Ecclesiastiques sont obligez par droit naturel, diuin & Ecclesiastique, de donner bon exemple.*
2. *En quoy consiste le bon exemple.*

In omnibus præbe teipsum exemplum bonorum operum. 2. Tim. 6.

C'est l'aduertissement que nous donne l'Eglise auec S. Paul quand elle nous met vn cierge en main pour nous faire Acolythes.

I. POINT.

Sic natura comparatum esse videmus, vt subditorum multitudo, magis quidem ex parte principum suorum mores tanquã imaginem spectent, seque ad illos formare studeant. *S Chrys. l.* 3. *de sac. c.* 10.

CONSIDEREZ combien est étroite l'obligation qu'ont les Clercs de donner bon exemple, puis qu'elle est fondée sur le droit naturel, diuin, & Ecclesiastique. 1. De droit naturel ils y sont obligez, parce qu'ils sont les modeles, les miroirs, les exemplaires, & la regle des autres : or il faut que toute regle pour estre vtile & de seruice, soit droitte, soit iuste, & sans aucun defaut ; c'est pour cela qu'il a falu que Nostre-Seigneur luy-mesme soit venu au monde, pour estre la regle de nostre vie; dautant que tous les hommes, comme dit Dauid, s'estoient égarez du droit chemin. Et ce mesme Seigneur se retirant du monde, a laissé en sa place les Ecclesiastiques, leur disant en la personne de ses Apostres : *Exemplum dedi vobis, vt sicut ego feci ita & vos faciatis.* Ioan. 13. 15. Et ailleurs : *Vos estis sal terræ, vos estis lux mundi.* Mat. 13. & 14. 2. Ce qui prouue assez comme ils y sont encores obligez de droit diuin : Adjoustez-y de plus ces preceptes de l'Apôtre en plusieurs de ses Epistres; a *Exemplum esto fidelium.* b *Forma facti gregis.* c *In omnibus exhibeamus nosmetipsos sicut Dei ministros.* Et quantité d'autres. 3. Ils y sont obligez de droit Ecclesiastique, comme il paroist par vn grand nombre de Conciles. C'est pourquoy entre les Peres, les vns les appellent les yeux de l'Eglise, les autres les comparent

Omnes declinauerũt ; non est qui faciat bonum, non est vsque ad vnum. Saluum me fac Domine, quoniam defecit sanctus. *Psal.* 13. 3. 11. 2.
a 1. *Tim* 4. 12 *Tit.* 2. *Phil.* 1. b. 1. *Pet.* 5. 3. *Rom.* 12. 1. *Cor* 4. c. 2. *Cor.* 6. 4. *Tur. an.* 81. *cap.* 1. *Pictau'. an.* 6. c. 1. & 23. *Senon. an* 1528. c. 23. *Cabil. an.* 113. c 1. & *quis.* 8. 18 c. 12. *Trid. ses.* 12. *de perf. c.* 2.
Multitudo sapientiũ, sanitas est orbis terrarum. *Sap.* 6. 26.

comparent au Soleil & à la Lune ; pour montrer que comme ces Astres ne sont faits que pour éclairer ; ainsi les Clercs ne sont establis dans l'Eglise, que pour seruir aux autres d'exemples, & que comme en l'absence du Soleil, dans l'Eclypse, la terre demeure couuerte de tenebres, ainsi les Seculiers demeurent dans l'ignorance & dans le desordre quand les Clercs ne viuent pas comme ils doiuent.

Quatenus lumen visibile præferentes, lumen quoque spirituale moribus præbeant. *Pont.*

N'est-ce pas vn grand honneur pour nous, de pouuoir seruir de modele aux autres ; & ne deuons-nous pas reconnoistre cét effet signalé de la misericorde de Dieu, par vne fidelité inuiolable ?

II. POINT.

CONSIDEREZ en quoy consiste ce bon exemple. Ce bon exemple, dit S. Paul, doit paroistre en toutes choses : *In omnibus*, mais principalement, *In doctrina, in integritate & in grauitate*, Tit. 2. 7.

1. *In doctrina*, c'est à dire, par les instructions publiques & particulieres, corrigeant charitablement les égaux, priant en humilité les Superieurs, & reprenant auec seuerité, quand il est besoin, les inferieurs.

2. *In integritate*, c'est à dire, par vne grande chasteté qu'ils doiuent témoigner dans leurs paroles dans leurs actions, & dans leurs conuersations.

3. *In grauitate*, c'est à dire, par vne modestie & vne grauité bienseante, ne souffrant rien, ny en leurs habits, ny en leur logement, ny en leur famille, qui ne soit dans la simplicité & la frugalité de leur condition.

C'est à quoy vous a obligé l'Eglise vous faisant Acolythes, quand elle vous a dit auec l'Apostre.

In medio nationis praua & peruersæ lucete sicut luminaria in mundo verbum vitæ continentes : sint lumbi vestri præcincti & lucernæ ardentes in manibus vestris, vt filii lucis sitis. Phil. 2. 15. & 16. Luc. 12. 35. Ioan. 12. 36.

Examinez-vous sur ces paroles, & prenez garde qu'elles ne vous ayent point esté dites en vain.

Eratis enim aliquando tenebræ, nunc autem lux in Domino, vt filÿ lucis ambulate. Eph. 5. 8.

Omnia in Clerico debent esse vocalia, vt veritatem mente concipiat, non inanem virtutis speciem & toto eam habitu resonet & ornatu, vt quidquid agit, quidquid loquitur, in doctrina populorum, &c. S. *Hier.* Seniorem ne increpaueris, sed obsecra vt patrem, iuuenes, vt fratres, anus vt matres, iuuenculas vt sorores. 1. *Tim.* 5. 1. Prædica verbum, insta, opportunè, importunè, argue, obsecra, increpa, in omni patientia & doctrina, 2. *Tim* 4. 2. In castitate, 1. *Tim* 4. 12. Teipsum castum custodi, 1. *Tim.* 5. 21. Qui sapiens & disciplinatus inter vos, ostendat ex bona conuersatione operationem suam. *Iac.* 3. 13. Quæ vero sit ista lux quam tantopere inculcat Apostolus, ipse demonstrat subdens : fructus enim lucis est in omni bonitate & iustitia & veritate. Estote ergo solliciti, vt & vos & alios, & Dei Ecclesiam illumineris Tunc etenim in Dei sacrificium digne vinum suggeretis, & aquam, si vos ipsi sacrificium Deo per castam vitam & bona opera oblati fueritis. *Pont. in adm. ad Acol. ord.*

LXXXVI. MEDITATION.

Du mauuais exemple des Ecclesiastiques ; & des mal-heurs qui s'en ensuiuent,

1. *Les mal-heurs que traisne apres soy le mauuais exemple des Clercs,*	2. *Les menaces effroyables que Dieu fulmine contr'eux.*

Nemini dantes vllam offensionem, vt non vituperetur ministerium nostrum. 2. Cor. 6. 3.

Cuius vita despicitur, quid restat nisi vt prædicatio contemnatur? Nullum puto ab aliis maius præiudiciũ tolerat Deus, quã quando eos quos ad aliorũ correctionem posuit, dare exempla prauitatis cernit, quando ipsi peccamus qui compescere peccata debuimus. S. *Greg. de Cur. past.*

Sacerdos meus qui vnctus est, si peccauerit delinquere faciet populum meum. *Leu.* 4. 3. *in quem locum* S. *Greg.* ait : Scire sacerdotes debent, quod si peruersa perpetrãt tot mortibus digni sunt, quot ad subiectos suæ perditionis exempla transmittunt. 3. *p. past.* c. 5. Audite hoc sacerdotes, quoniã laqueus facti estis speculationi & sicut rete expansum super Thabor, & victimas declinastis in profundum. *Osee.* 5. Propheta laqueus ruinæ factus est super omnes vias eius, insania in domo Dei eius, &c. profundè peccauerunt. *Ib.* 9. 8.

Laqueus ruinæ populi mei sacerdotes mali. *Ezec. c.* 44. Sanguinem eius de manu tua requiram. *Ezech.* 3. 18. 20 Vnusquisque Christianorum pro suo peccato reddet rationẽ, sacerdotes autem non solum pro suis, sed & pro omnium peccatis reddent rationem. *S. Chr. homi.* 38. *in Mat.*

I. POINT.

CONSIDEREZ combien le mauuais exemple des Clercs traîne de mal-heurs apres soy. 1. Il rend, suiuant ces paroles de saint Paul, leur ministere méprisable. 2. Il fait que la foy Catholique est baffoüée par les Libertins & les Heretiques. C'est de cette source que l'heresie est née en ces derniers siecles, & c'est là le plus fort argument, dont les personnes simples sont ordinairement battuës par ceux qui les veulent seduire. 3. Le mauuais exemple cause autant d'homicides spirituels, qu'il y a de personnes témoins des mauuaises actions des Clercs ; parce que le peuple qui est bien plus prompt à suiure le mal que le bien, imite aisément, voire surpasse bien-tost le mal qu'il leur void commettre. Et c'est dequoy Dieu se plaignant par son Prophete, dit que tels Ecclesiastiques sont comme autant de filets tendus pour prendre les ames, pour les mettre sous la tyrannie du diable, & les enuelopper dans ses lacs. Et pour voir encore cette verité dans vn plus grand iour,

II. POINT.

CONSIDEREZ les menaces effroyables que Dieu fulmine contre ces Ecclesiastiques scandaleux. 1. Il les charge de tous les crimes de ceux qu'ils auront corrompus par leur mauuais exemple, pour leur en faire porter la peine. Quel desespoir à l'heure de la mort, quand toutes les ames

ausquelles nous aurons seruy d'occasion de peché, demanderont vengeance contre nous? 2. Non content de ces chastimens particuliers; il enuoye souuent des fleaux publics, pour faire connoistre combien il a en horreur les dereglemens des Clercs; ainsi voyons-nous, que pour le chastiment des pechez d'Elie & de ses enfans, les Philistins emportent la victoire, les Israëlites sont défaits, & l'Arche est mise entre les mains des estrangers: & sainct Cyprien déplorant les calamitez qui ruynoient de son temps toute l'Afrique, en attribuë pareillement la cause aux pechez des Ecclesiastiques. 3. Il les menace de paûureté, de misere, de deshonneur & d'infamie: N'est-ce pas ce que nous voyons en partie accomply auiourd'huy, où l'estat Ecclesiastique est si raualé, & si peu estimé? Mais à qui en est la faute qu'à nous-mesmes, qui par nos mauuais exemples deshonorons le ministere de IESVS-CHRIST, & nous rendons infames & indignes de tout respect, puisque l'infamie n'est pas moins attachée au vice, que le respect est inseparable de la vertu?

Quanto mundus gladio feriatur, aspicitis, quibus quotidie percussionibus intereat populus; videtis. Cuius hoc, nisi nostro præcipue peccato agitur? ecce depopulatæ vrbes, euersa sunt castra, Ecclesiæ ac monasteria destructa, in solitudinem agri redacti sunt. Sed nos pereunti populo authores mortis extitimus, cui esse debuimus duces ad vitam, &c. *S. Gre. hom. de Cur. Past.* Vapulauimus & meremur, cũ nec illi, qui exemplo cæteris ad bonos mores esse debuerant, teneant disciplinam. *S. Cyp. de mort.* Mittam in vobis egestatem &c. quia scandalisastis plurimos in lege, propterea ego dedi vos contemptibiles & humiles omnibus populis, *Mal.* 2. 2. Quomodo obscuratũ est aurum, mutatus est color optimus? Aurum obscuratum est, quia sacerdotum vita quõdam per gloriã virtutũ clara, nũc per actiones infirmas ostenditur reprobata. Color optimus est mutatus, quia ille sanctitatis habitus per terrena, & abiecta opera ad ignominiam despectionis venit. *S. Gr. Hom. de Cura past.* Percutientes conscientiã eorum infirmam, in Christum peccatis, 1. *Cor.* 8. 12.

Lisez à ce suiet auiourd'huy le chap. 2. de Malachie, qui vous confirmera encore plus dans cette verité. Voyez en quoy vous auez pû donner mauuais exemple,

Demandez-en pardon, & proposez amendement; de crainte que ces mal heurs ne tombent sur vostre teste. Et soyez extrémement reserué en ce fait, mesme pour les moindres choses quelquefois indifferentes.

Ne forte dit Sainct Paul, *hæc licentia vestra offendiculum fiat infirmis.* 1. Cor. 8. 9.

LXXXVII. MEDITATION.

D'vne autre vertu tres recommandable à l'Acolythe, La Modestie.

1. *Raisons qui obligent les Clercs à cette vertu.*
2. *Ce que c'est, & en quel lieu il faut pratiquer la modestie.*
3. *Les moyens de l'acquerir & de la pratiquer.*

Modestia vestra nota sit omnibus hominibus. Phil. 4. 5.

I. POINT.

CONSIDEREZ les raiſons qui obligent les Eccleſiaſtiques à la pratique de cette vertu. La 1. eſt ſon excellence, qui fait dire à Sainct Ambroiſe, Qu'elle eſt comme vn rayon de la Diuinité, & vne portion de Dieu meſme. La 2. c'eſt noſtre intereſt, parce qu'elle rend vne perſonne agreable à Dieu, aimable aux Anges, venerable aux hommes, & ſert merueilleuſement pour la netteté du cœur, pour le recueillement de l'ame, & generalement pour acquerir la vertu & la perfection. La 3. c'eſt l'intereſt de noſtre prochain, parce que comme il ne voit que l'exterieur, il ſe forme là deſſus des idées de l'interieur & de la vertu; Nous ſommes, ſi nous auons cette modeſtie, pour ſeruir grandement à ſon ſalut, le bien édifiant & acquerant auprés de luy de l'eſtime. Et ſi elle nous manque, nous ſommes pour luy nuire beaucoup. C'eſt pourquoy le meſme Saint Ambroiſe ne voulut pas receuoir dans ſon Clergé vn certain perſonnage, quoy qu'il l'en priaſt fort, & qu'il fiſt profeſſion de luy eſtre amy : *Hoc ſolo quod geſtus eius plurimum dedeceret.* Et à vn autre qu'il y auoit trouué, il defendit de marcher deuant luy aux ceremonies, parce que dit-il, *velut inſolentis inceſſus verbere oculos feriret meos.* Sa façon d'aller auoit quelque choſe d'inſolent qui luy offenſoit la veuë.

Diues eſt modeſtia, quia portio Dei eſt *l. 1. de off. c. 18.* Fructus ſpiritus eſt charitas gaudium, &c. Modeſtia, continentia, &c. *Gal. 5. 23.* Induite vos ſicut electi Dei, ſancti & dilecti, Modeſtiam, patientiam. *Col. 3. 12.* Habitus mentis in corporis ſtatu cognoſcitur, S. *Amb. l. 1. off. c. 18.* Sic decet omnino Clericos vitã moreſq; ſuos omnes cõponere, vt habitu, geſtu, inceſſu, aliiſque omnibus rebus, nihil niſi graue, moderatum ac religione plenum præ ſe ferant. *Conc. Tr. ſeſſ. 22. cap. 1. de ref. paulo poſt init.*

Quia velut quodam inſolentis inceſſus verbere oculos feriret meos... Nec fefellit ſententia, vterq; enim ab officio receſſit, vt qualis inceſſu prodebatur, talis perfidia animi demõſtraretur. Nãque alter Arianæ infeſtationis tempore fidem deſeruit : alter pecuniæ ſtudio, ne iudicium ſubiret, ſacerdotem ſe noſtrum negauit. *S. Amb. l. de off. c. 18.* Amictus corporis & riſus dentium & ingreſſus hominis enuntiant de illo. *Ecc. 19. 27.* Fatuus in riſu exaltat vocem ſuam, vir autem ſapiens vix tacite ridebit. *Ecc. 21. 23.* In plateis ſicut cinnamomũ & balſamũ aromatizans odorem dedi quaſi myrrha electa dedi ſuauitatem odoris. *Eccl. 24. 20.*

II. POINT.

CONSIDEREZ ce que c'eſt que la modeſtie, & en quel lieu nous deuons l'exercer. La modeſtie eſt vne vertu, qui compoſe auec bien-ſeance tous les mouuemens exterieurs le parler, le marcher, les regards, la poſture, les geſtes, & generalement tout ce qui eſt du maintien du corps : Or encore que cette vertu pour eſtre ſolide & veritable, doiue nous accompagner par tout, ſoit ſeuls, ſoit en compagnie, ſoit que nous nous retirions dans nos chambres, ſoit que nous allions en public; neantmoins elle doit ſingulierement éclatter, quand nous ſeruons à l'Autel, parce que là, *Spectaculum facti ſumus mundo & Angelis & hominibus.* 1. Cor. 4. 9. & qui plus eſt à Dieu meſme.

III. POINT.

CONSIDEREZ les moyens de se comporter par tout auec cette modestie. Le 1. c'est d'auoir la memoire continuelle de la presence de Dieu : C'est pourquoy Saint Paul apres ces paroles, *Modestia vestra nota sit omnibus*, adiouste, *Dominus enim prope est.* Le Seigneur est prés de vous qui vous regarde, & qui en son iugement lequel approche, vous fera rendre compte de tous vos gestes. Le 2. c'est de se mettre deuant les yeux l'exemple des Saints, & principalement de Nostre-Dame, & de Nostre-Seigneur, en qui cette vertu a semblé si aimable à Saint Paul, que voulant obtenir quelque chose des Corinthiens, il les en prie par la modestie de IESVS-CHRIST: *Obsecro vos per modestiam Christi.* 2. Cor. 10. 1.

Clerici à vulgari vita seclusi, non vagis oculis, non effræni lingua aut petulanti fluidoque gestu, tumidoque gressu incedant, sed pudoré & verecundiã métis, simplici habitu incessuque ostendant. *Conc. Mog. de vit. Cl. cap.* 1.

Quid magis incongruum quam vt immoderatè agat homo conscius propriæ infirmitatis, quandoquidé apparuit inter homines modestus Dominus maiestatis; *S. Bern.* Vitta coccinea, labia tua, *Cant.* 4. 3.

Prenons le pour nostre Patron, puis qu'aussi l'a-il voulu pratiquer à ce dessein, & formons-nous des profondes idées de la façon qu'il tenoit à parler, à regarder, à marcher, à s'asseoir, à manger, & au reste de ses actions, & du gouuernement de son corps, sur lesquelles nous ayons continuellement les yeux pour nous dresser, iusques à tant que nous exprimions Iesus-Christ en nous. *Donec formetur Christus in nobis.* Gal. 4. 19.

Cum quis spiritualiter viuit, huius incessus, habitus ipse, & verba & actus, & omnia prorsus audientibus prosunt. *S. Chrys. praef. in Ep. ad Philem.*

LXXXVIII. MEDITATION.

De la troisiéme vertu necessaire à l'Acolythe.

La deuotion speciale au Saint Sacrement de l'Autel.

1. Raisons qui obligent les Ecclesiastiques à cette deuotion.	*2. En quoy elle consiste.* *3. Les moyens de la pratiquer.*

Vbi thesaurus tuus, ibi & cor tuum erit. Matt. 6. 21.

I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui obligent les Ecclesiastiques à estre extrémement deuots au Saint Sacrement de l'Autel.

Miraculorum ab ipso factorum maximum: *S. Th. opusc.* 57.

Potest ne æstimari quale vel quantum sit hoc sanctũ sanctorũ.

La 1. c'est, parce que c'est le plus grand, le plus diuin, & le

& sacramentũ! sacramentorum, amor amorum, dulcedo omnium dulcedinum! *Id. opusc* 53 Sic sacrificium istud instituit, cuius officium commisit voluit solis Presbyteris, quibus sic congruit vt sumant, & dent cæteris. *S. Th.*

plus auguste de tous nos Mysteres, & qui merite par consequent dauantage nos adorations, nos respects, nos seruices & nos deuotions.

La 2. c'est, parce que les Ecclesiastiques tirent toute leur gloire de luy, & l'Estat Ecclesiastique n'a d'éclat & de grandeur, qu'autant que ce Sacrement luy en donne.

La 3. c'est, parce qu'ils ont ce thresor en maniement à l'exclusion de tout autre, il en tiennent la clef, ils le donnent aux Laïques, & doiuent leur en imprimer l'estime, le respect & la deuotion.

II. POINT.

Si Religiosa cupiditas est loca videre, in quibus Christus ingressus & passus est, & aut de ipsis locis exiguum puluerem, aut de ipso crucis ligno aliquid, saltem festucæ simile sumere, & habere benedictio est, si præsepe nati, si fluuius baptisati, si hortus orantis magistri, si atrium iudicati, si lignum suspensi, si saxum sepulti, quanto magis? &c. S. *Paul ep.* 34. *ad Mar.* Filii tui sicut nouellæ oliuarum in circuitu mensæ tuæ; *Ps* 127.3. Vbicumque fuerit corpus, illic congregabuntur, & aquilæ. *Luc.* 17.37.

CONSIDEREZ en quoy consiste cette deuotion speciale, que les Acolythes doiuent porter au sainct Sacrement de l'Autel. 1. C'est à le visiter le plus souuent qu'ils peuuent dans les Eglises, hors les heures mesmes du seruice, pour luy faire hommage, comme à nostre Souuerain Seigneur, pour le remercier de ses bien-faits, pour luy découurir nos besoins particuliers, ou ceux du public, pour iouyr de luy; enfin pour luy témoigner que nous sommes tout à luy, & que luy seul est tout nostre vnique thresor: y a il si grand' peine à demeurer l'espace d'vn *Miserere* dans l'Eglise?

2. C'est de se comporter auec grandissime reuerence & modestie, tout le temps que l'on y demeure.

3. Et principalement, c'est de seruir volontiers au sainct Sacrifice de la Messe, soit basse, soit solemnelle; pourueu que cela se fasse auec les conditions requises, comme la plus noble & la plus releuée de toutes les fonctions de l'Acolythe. Or entre toutes ces conditions,

III. POINT.

Ne clericus sacerdoti ministret, priusquam in illius ministerii functione rite instructus sit, & ab eo probatus qui in vrbe, aut etiam in singulis vrbis regionibus, & in vnaquaque plebe ceremoniarum muneri præfectus sit. *Conc. Med.* 4. *const. p.* 1. *tit qua pertinent. ad sacr. Ord.* Angeli sacerdoti assident & cœlestium po-

IL y en a trois ou quatre principales, sans lesquelles on ne peut s'acquitter dignement de cette fonction.

La 1. c'est de sçauoir bien les ceremonies & la façon de seruir à la Messe, & pour cela les étudier, s'en instruire & estre ponctuel d'obseruer iusques à la moindre de celles qui seront prescrites, puis qu'il n'y en a pas vne qui ne soit mysterieuse.

La 2. c'est d'estre fort attentif, & ne faire aucune lecture ou priere vocale; car si pendant ce temps là, dit saint Chrysostome, les Anges sont prosternez contre terre; auec quel tremble

ment deuons nous y aſſiſter, nous qui tenons la place, & faiſons l'office des Anges? L'exemple de ce Page d'Alexandrie, qui ſe laiſſa bruſler la main d'vn charbon ardent, pluſtoſt que d'interrompre le ſacrifice des faux Dieux ne deuroit-il pas nous faire honte?

La 3. qui n'eſt pas ſeulement de bien-ſeance, mais qui ſemble auoir eſté commandée par vn Concile d'Auxerre, c'eſt d'eſtre à ieun : Ce qui a eſté depuis confirmé quand il a eſté deffendu meſme aux Laïcs : *Vt ante publicum peractum officium, ad cibum non accedant.*

La 4. & derniere, c'eſt d'y communier, comme il eſtoit expreſſément commandé aux premiers ſiecles de l'Egliſe, ſinon ſacramentalement, au moins ſpirituellement.

Voyez ſi vous auez eſté deuot iuſques à cette heure au ſaint Sacrement; & prenez les reſolutions & les remedes conuenables aux manquemens que vous y auez commis.

Et hæc faciens, bonus eris miniſter Chriſti Ieſu. 1. Tim. 4. 6. Et ſi vous vous eſtes rendu fidele dans les fonctions, & dans les vertus des ordres Mineurs, vous le ſerez encore plus dans les Majeurs.

Qui enim in minimo fidelis eſt, & in maiori fidelis erit. Luc. 16. 10.

teſtatum vniuerſus ordo clamores excitat, & locus altari vicinus in illius honorem, qui immolatur, angelorũ choris plenus eſt. *S. Chryſ. l. de ſacerd. c. 4.* Clericus qui in Miſſæ ſacrificio miniſtrat, dum eam functionem obit, ne preces horarias, neque aliud quidpiam de libro alioue officio recitet, ſed toto intimæ pietatis ſtudio ad miniſterium attentus ſit, quod tunc piè religioſeque exequi debet. *Conc. Med. 5.*

Tanta fuit in puero reuerentiæ diſciplina vt naturam vinceret. *S. Amb. Sub. Greg. 1. can. 19. Theodulphus. c. 7. Can. 8. Apoſt. à Anacl. Ep. 1.*

MEDITATIONS
DE
LA VIE ECCLESIASTIQVE,
QVATRIESME PARTIE,
QVI TRAITE
DES ORDRES MAIEVRS
EN GENERAL,
ET DE L'ORDRE DE SOVSDIACRE
en particulier.

LXXXIX. MEDITATION.

DV MERITE ET DE L'EXCELLENCE des Ordres qu'on appelle majeurs ou ſacrez.

1. *Cette excellence prouuée par le pouuoir qu'ils donnent, & de ce qu'ils ſont appellez ſacrez.*
2. *Par les effets qu'ils produiſent, ſçauoir la grace Sacramentale, le charactere, &c.*
3. *Concluſion à tirer de là.*

Quam pulchri ſunt greſſus tui, filia principis! Cant. 7. 1.

Cette

Cette Princeſſe dont parle icy le S. Eprit, n'eſt autre que l'Egliſe; ſes démarches ſi agreables ſont les ſept Ordres par leſquels, comme par autant de degrez, elle monte iuſqu'au Thrône de ce diuin Salomon, aſſis ſur nos Autels.

I. POINT.

CONSIDEREZ que ſi la conduite de Dieu nous a paru ſi admirable iuſques à preſent, dans la ſubordination des moindres Ordres, elle éclate beaucoup plus encore dans la diſpoſition des Maieurs, leſquels, pour marque de leur excellence ſont auſſi nommez Ordres ſacrez, 1. Parce qu'ils approchent plus prés de la ſainte Euchariſtie, d'où tous les Ordres Eccleſiaſtiques tirent leur beauté & leur ſainteté. 2. Parce qu'ils obligent ceux qui les reçoiuent, par vœu irreuocable à vne perpetuelle continence & chaſteté. 3. Parce qu'ils conſacrent vne perſonne à Dieu, pour luy rendre ſeruice en cét eſtat, ſi abſolument, qu'ils la dépoüillent du droit qu'elle auoit d'vſer & de diſpoſer de ſoy, pour eſtre vniquement appliquée à ce qui regarde le culte diuin, & le miniſtere des Autels; en ſorte qu'incontinent apres le premier de ces Ordres receu, il n'eſt plus loiſible de penſer à l'eſtat du mariage, ny à aucune condition ou vocation ſeculiere, qui nous ont tout à fait interdites, dés que nous ſommes faits Soûſdiacres. Voilà d'où ſe tire en 1. lieu l'excellence, & l'eſtime que l'on doit faire conſequemment de ces Ordres. Mais pour l'augmenter encore plus,

Vt exhibeatis corpora veſtra, hoſtiam viuentem, ſanctam, Deo placentem. *Ro.* 12.10:
Neſcitis, quoniam membra veſtra, templum ſunt Spiritus S. qui in vobis eſt, quem habetis à Deo & non eſtis veſtri? 1. *Cor.*6.19
Hactenus liberi eſtis, licetque vobis pro arbitrio ad ſæcularia vota tranſire: quod ſi hunc ordiné ſuſceperitis, amplius non licebit à propoſito reſilire, ſed Deo, cui ſeruire regnare eſt, perpetuo famulari, & caſtitatem illo adiuuante ſeruare oportebit, atque in Eccleſiæ miniſterio ſemper eſſe mancipatos. *Pont. in admon. ad Subdiac.*
Hanc vocat S. Dion. Habitum & efficaciã gratiæ ſacerdotibus dignam & vim diuini ſacerdotii, qua qui illud attigerit Deus fiat, iiſque qui ipſi parent, diuinam ſimilitudinem, quæ ei diuinitus ineſt pro ſua cuique dignitate impertiat. *Cap.* 5. *Eccl. Hierarch.*
Dabit virtutem qui contulit dignitatem. *S. Leo ſer.* 1. *in die Aſſump. ſua.* Hanc S. Dion. ait, docere eos qui conſecrati ſunt omnia officia, & munera ſacri Ordinis exequi, vt ſub Deo agentes, eumq; ſuarum actionum habentes ducem in omnibus. *L.* 5. *Eccl. Hier.* In baptiſmate, Chriſto tanquam capiti noſtro, in confirmatione tanquã duci, in Ordinatione tanquam legiſlatori ſummoque Pontifici conformamur, *S. Th.*

II. POINT.

CONSIDEREZ quels ſont les effets qu'ils produiſent dans ceux qui les reçoiuent. Le 1. eſt la grace ſanctifiante, par laquelle noſtre ame deuient plus agreable à Dieu, qu'elle ne luy eſtoit auparauant, au moyen d'vne plus grande effuſion qu'il nous fait de ſon amour. Le 2. eſt la grace Sacramentale, qui conſiſte en certains ſecours actuels que Dieu nous donne, & que nous auons droit de luy demander dans les occaſions, ſoit pour garder le celibat, & conſeruer

Qui facris Ordinibus initiandi funt, ficut ad altiorem dignitatis gradum afcendunt, ita virtutum & probitatis & doctrinæ quodam quafi afcenfu præftare debent, quamobrem hoc imprimis videant examinatores, an per fingulos ordinum gradus, & in vitę fpiritualis difciplina maiorem progreffionem fecerint, an Breuiarium, atq; facra Biblia, Concilium Trid. & Prouincialia quoq; Catechifmum Rom. Rationale diuinorum Officiorum, & libros aliquos de vitæ fpiritualis rationibus cõfcriptos, fui muneris vfui accommodatos habeant, *Conc. Med.* 5.

la chafteté, comme nous fommes obligez, foit pour viure conformément aux Loix & à la difcipline Ecclefiaftique, & la maintenir enuers & contre tous, foit enfin pour nous acquiter dignement des fonctions qui y font annexées. Le 3. eft le caractere ineffaçable, c'eft à dire, certaine qualité fpirituelle & diuine, qui nous rend 1. capables d'exercer auec authorité ces fonctions facrées, 2. femblables à Iefus Chrift d'vne façon toute fpeciale, c'eft à dire, confideré comme Preftre. 3. Qui nous diftingue de tous ceux qui n'ont pas receu ce mefme caractere.

III. POINT.

Voyez maintenant fi vous auez fait eftat de ces Ordres tel qu'ils meritent : Si depuis que vous en auez receu le premier, vous vous eftes toufiours confideré comme vne perfonne qui n'auoit plus de droit fur elle mefme ; mais qui appartenoit vniquement à Dieu & à l'Eglife : Si vous vous eftes comporté comme tel, fi vous auez conferué voftre corps & voftre ame pure & fans ordure. Si voftre vie eft autant differente de celle des Laïcs, comme voftre caractere vous diftingue d'eux. Si à mefure que vous auez crû en dignité & en honneur, vous auez tafché de croiftre en fainteté. Si vous vous eftes rendu de plus en plus femblable à Noftre-Seigneur Iefus-Chrift, ou du moins en cas que vous n'y foyez pas encore engagé, fi vous eftes dans ce deffein ;

Cui enim commendauerunt multum, plus petent ab eo. Luc. 12. 48.

XC. MEDITATION.

Des conditions neceffaires, pour receuoir les Ordres Maieurs.

1. *Le bon témoignage de vie & mœurs.*	2. *Vn titre fuffifant.*

Oportet autem illum teftimonium habere bonum ab iis qui foris funt. 1. Tim. 3. 7.

I. POINT.

CONSIDEREZ qu'entre les conditions requiſes pour receuoir les Ordres Majeurs; La 1. & principale, ſuiuant ces paroles de l'Apoſtre, eſt d'auoir bon témoignage de ſes vie & de ſes mœurs, c'eſt à dire, auoir mené vne vie ſi innocente, que ceux qui ont eſté témoins de nos actions, n'ayent rien à nous reprocher. Or la raiſon de cette Conſtitution Apoſtolique, eſt celle que le meſme S. Paul adiouſte tout incontinent apres, de crainte, dit-il, qu'il ne tombe dans le mépris: ce qui luy feroit perdre toute authorité, & le porteroit aisément dans le piege du deſeſpoir que le diable luy tend. C'eſt ce qui ſe void auoir eſté obſerué en l'ordination des Diacres. Et que long-temps apres quand il eſtoit queſtion de choiſir vn Preſtre, ou vn Eueſque, on demandoit meſme le ſuffrage des peuples, lequel n'eſtoit ordonné qu'apres les acclamations & les applaudiſſemens d'vn chacun. Et dauantage, qu'on faiſoit mettre publiquement en écrit leurs noms, auec commandement exprés à vn chacun de dire librement ce qui pourroit les en rendre indignes.

Pouuez-vous eſperer de ceux auec qui vous auez conuersé, ce témoignage honorable & cette approbation de vos mœurs? Vous eſtes-vous rendu irreprehenſible, & pour parler auec l'Apoſtre, inconfuſible dans les compagnies, où vous vous eſtes rencontré, auant qu'eſtre Eccleſiaſtique, mais meſme depuis que vous l'eſtes?

II. POINT.

CONSIDEREZ qu'vne autre condition que l'Egliſe requiert de ceux qui s'approchent des Ordres Majeurs, c'eſt qu'ils ayent vn titre, c'eſt à dire, vn reuenu temporel ſuffiſant, ſoit en benefice ou en patrimoine pour ſe nourrir & pour s'entretenir, lequel ſoit certifié ſans fraude par deuant le Iuge ordinaire, ou autres perſonnes du lieu dignes de foy, & capables d'en répondre. C'eſt ainſi que l'ont ordonné, non ſeulement les ſaints Canons de l'Egliſe; mais meſme les Edicts de nos Roys, leſquels à ce ſuiet ont rendu ce temporel inalienable, & exēpt de toute obligation ou hypotheque, iugeans bien qu'il ſeroit tres-mal ſeant à ceux qui ſont appellez à vn eſtat ſi honorable, qu'ils fuſſent contraints par pauureté de mendier leur vie, ou

Qui maximè digni fuerint, quorumque prior vita ac omnis ætas, à puerilibus exordiis vſque ad perfectiores annos, per diſciplinæ ſtipendia Eccleſiaſticæ laudabiliter acta, teſtimonium præbeat, ſecundum venerabiles beatorum Patrum ſanctiones aſſumantur, *Conc. Tr. ſeſſ. 6 de ref. c. 1.*
Vt non in opprobrium incidat & in laqueum diaboli, 1. *Tim.* 3 7.
Eligite viros boni teſtimonii ſeptem, *Act.* 6. 3. *Apud S. Aug. ep.* 110. *in actu ordinat. Eradii Metaph. in vita Dan Stilit.*
Si quis habet aliquid contra illos, pro Deo & propter Deum cum fiducia exeat & dicat, *Pont.* Si quis eſt ſine crimine, *Tit.* 1.6. Omnes virtutes in vno ſermone comprehendit, & pene rem contra naturam exigit. Si enim omne peccatum, etiam in otioſo verbo reprehenſione dignum eſt: quis eſt ille qui abſq; peccato, 1. ſine reprehēſione verſetur in mundo? *S. Hier. ep. ad Occean.* Oportet Epiſcopū irreprehēſibilem eſſe, 2. *Tim.* 3. Hoc vnico verbo omne genus virtutum expreſſit, *S. Chr in illud* Operarium inconfuſibilem. 2. *Tim.* 2.15.
Ne quis deinceps Clericus ſæcularis, quãuis aliàs ſit idoneus moribus, ſcientia & ætate ad ſacros ordines promoueatur, niſi prius legitime conſtet beneficium Eccleſiaſticum quod ſibi ad victum honeſte ſufficiat, pacifice poſſidere, &c. Patrimonium vero vel penſionem obtinentes, ordinari non poſſint, niſi illi, &c. *Trid. ſeſſ.* 25. *c.* 2. *circ. med. Conc. Calced. c.* 6. *Charles.* 9. *ez Eſtats d'Orleans. Conc. Lat. ſub Alex.* 3. Cum non deceat eos,

bien de la gagner en quelque exercice indigne de leur profeſſion.

Voyez comme vous vous eſtes comporté en ce point : Car ſi voſtre titre eſt faux, & ſi vous auez vſé de fallace, de fiction, de tromperie, de pact illicite, ſi vous auez baillé des contre-promeſſes, ſi vous auez ſtipulé à celuy qui vous a titré de ne luy en rien demander ; 1. Vous auez peché grieſuement. 2. Vous eſtes ſuſpens dés là : *Ipſo facto*. 3. Vous eſtes Simoniaque. Penſez-y ; & ſi vous en eſtes en doute, faites-vous éclaircir en vne matiere ſi importante. Mais ne paſſez pas ſi legerement le 1. poinct, conſiderant, ſi touchant le bon témoignage que vous auez veu eſtre neceſſaire, vous n'auez rien à reparer : Car ſi vous auez eſté de mauuais exemple auant voſtre Ordination, il faut que par des actions toutes contraires, vous taſchiez au moins à preſent de faire que l'on ayt bonne eſtime de vous.

Vt vereatur is qui ex aduerſo eſt, nihil habens malum dicere de nobis. Tit. 2. 8.

Hæc eſt voluntas Dei, dit S. Pierre, *vt benefacientes obmuteſcere faciatis imprudentium hominum ignorantiam.* 1. Pet. 2. 15.

qui diuino miniſterio aſcripti ſunt, cum ordinis dedecore mendicare, aut ſordidum aliquem quęſtum exercere, compertumque ſit complures pleriſque in locis ad ſacros ordines nullo fere delectu admitti, qui variis artibus ac fallaciis confingant ſe beneficium Eccleſiaſticum, aut etiam idoneas facultates obtinere, *Trid. ib. in princ.*

a *Statuts de S. Malo*

Ad minores ordines promouendi, bonum à Parocho & à magiſtro ſcholæ, in qua educātur, teſtimonium habeant. Hi vero quia ad ſingulos maiores erunt aſſumendi, per menſem ante ordinationem Epiſcopum adeant, qui Parocho aut alteri cui magis expedire videbitur committat, vt nominibus, ac deſiderio eorum qui volent promōueri, publice in Eccleſia propoſitis, de ipſorum ordinandorum natalibus, ætate, moribus & vita, à fide dignis diligenter inquirat, *Trid. ſeſſ. 23. de ref. c. 5. in princ.*

XCI. MEDITATION.

Autre condition pour receuoir les Ordres Maieurs,

Qui eſt d'auoir gardé les Interſtices.

1. *Pour quelles raiſons l'Egliſe a voulu qu'il y euſt interualle entre les Ordres, qu'elle appelle Interſtices.*
2. *Combien l'Egliſe a touſiours eſté exacte & rigoureuſe en cette matiere.*
3. *Concluſion à tirer pour ceux qui ſe preſſent ſi fort.*

Nemini cito manus impoſueris. 1. Tim. 5. 22.

Voila ſur quoy ſont fondez les Interſtices, c'eſt à dire, cét interualle de temps, ordonné de l'Egliſe entre chaque Ordre.

I. POINT.

CONSIDEREZ pour quelles raisons l'Eglise a voulu qu'il y eust interualle entre les Ordres. 1. C'est afin que ceux qui sont ordonnez, puissent acquerir pendant ce temps, la vertu, la science & l'experience que requiert le Sacerdoce, se dégager de l'esprit du monde & de ses fausses maximes, & se remplir de l'esprit Ecclesiastique. Car en effet, n'est-ce pas vne chose déplorable, dit saint Augustin, de voir prendre le gouuernement du vaisseau à ceux qui ne sçauent manier la rame, & de les voir ietter en pleine mer, sans auoir appris iamais à nager? Y a-il Monastere qui n'ait son Nouitiat? y a-il mestier si chetif, où il ne faille faire vn aprentissage? ou bien l'Estat Ecclesiastique, le plus noble & le plus perilleux, sera-il seul entre tous, où on entrera sans faire aucune espreuue? 2. C'est afin qu'on puisse exercer l'Ordre receu, & en faire les fonctions. 3. C'est afin que l'Eglise puisse mieux connoistre ceux à qui elle doit conferer la conduite de ses enfans: *Miserum est enim, eum fieri Magistrum, qui nec dum didicit esse discipulus:* autrement il seroit à craindre, dit Cassian, *Ne ex discipulo nequam, detestabilis magister efficeretur.* 4. C'est afin que les Seculiers, les Ecclesiastiques, & mesme les Infideles & ennemis de la foy; estiment dauantage nos mysteres, nostre Religion & nostre Sacerdoce, considerant le soin, la peine, & le trauail qu'il faut prendre pour s'en rendre dignes.

Quid est cito manus imponere, nisi ante ætatem maturitatis, ante tempus examinis, ante experientiam disciplinæ, sacerdotalem honorem non probatis tribuere? *S. Leo, ep.57.c.1.* Vt quantum sit huius disciplinæ pondus, possint edoceri. *Trid. sess. 23. de ref. c. 11.*

Vt in eis vitæ meritum & doctrina maior accrescat. *Ib.* Domum aliquam se ædificaturum polliceri nemo audeat, qui Architectus non sit, neque ægrotantia contingere corpora quisquam aggrediatur, qui ipse medicinam non didicerit, quinimo vel pluribus vim afferentibus deprecabitur, neque enim illum suæ pudebit ignorantiæ: at vero, &c. *S. Chrys. l. 4. de sac. c. 2.*

Heri sacrilegi, hodie sacerdotes; heri prophani, hodie sacrorũ antistites, veteres vitio, pietate rudes & recentes, discipuli simul, magistrique pietatis creantur. *S. Gre. Naz. or. 21. & orat. 29.*

Vno die sanctos velut ex argilla fingimus, eosque sacerdotes & eruditos esse iubemus, qui nihil didicerunt.

II. POINT.

CONSIDEREZ que la sainte Eglise, en veuë de toutes ces raisons, a esté si soigneuse & si exacte en cette matiere, que presque en tous les siecles elle en a renouuellé les Ordonnances: Et dans le dernier Concile Oecumenique, quand elle donne pouuoir aux Euesques d'en dispenser, & de ne garder le temps des interstices, c'est tousiours auec l'vne de ces deux conditions: *Si Ecclesiæ necessitas aut vtilitas postulauerit.*

Ac in eo iuxta præscriptum Episcopi se exerceant. *Tr. Innoc. Ep. 12. ad Aurel. l. 11. c. 10* Ne extrema quidem senectus rei præstituta longum tempus censeri debet. *S. Greg. Naz. or. c. 10.* Hi autem non nisi post annum à susceptione postremi gradus minorum ordinum, ad sacros ordines promoueantur, nisi necessitas aut Ecclesiæ vtilitas, iudicio Episcopi aliud exposcat. Subdiaconi & Diac. ordinentur habentes bo[nu]m testimonium, & in minoribus iam probati.

III. POINT.

CONCLVEZ d'icy, combien sont éloignez des sentimens de l'Eglise, ceux qui se pressent si fort pour receuoir les Ordres, qui demandent dispense des Interstices sans raison,

comme s'ils eſtoient fort neceſſaires à ſon ſeruice : Et ceux qui ne pouuant pas l'obtenir ſous des pretextes imaginaires, font venir des *extra tempora*, afin de forcer en quelque façon, pour parler auec ſaint Chryſoſtome, l'Egliſe de les receuoir, malgré elle.

Gardez-vous d'eſtre de ce nombre, & auant de paſſer d'vn ordre à l'autre, voyez ſi vous auez acquis la vertu de celuy où vous eſtes, ou au moins ſi vous y auez tâché, ſi vous en auez fait les fonctions : Si vous vous eſtes rendu plus capable, depuis que vous l'auez receu : A moins de quoy, c'eſt auec iniuſtice que vous demandez vn ordre Superieur, n'eſtant pas ſeulement digne de celuy qui eſt inferieur.

Vis fieri magnus? dit S. Auguſtin, *à minimis incipe. Hereditas enim ad quam feſtinatur in principio, nouiſſimo benedictione carebit.* Prou. 20. 21.

Promoti ad ſacrum Subdiaconatus ordinem, ſi per annum ſaltem in eo non ſint verſati, ad altiorem gradum aſcendere nô permittantur, niſi, &c. Qui pie & fideliter in miniſteriis anteactis ſe geſſerint, & ad Preſbyteratus ordiné aſſumuntur, bonum habeant teſtimonium, & hi ſint, qui non modo in Diaconatu annû integrum miniſtrauerint, niſi &c. ſed etiã, &c. *Tr. ſeſſ.* 23. *c.* 11. 13.

Qui ſtatim dux eſſe deſiderat, cum tyro non fuerit, & qui velit prius docere quam diſcere, *Zoz. ep. ad Heſyc.* Qui poteſtatem facit volenti Eccleſiam corrumpere, is certe author fuerit omnium quæ perdita audacia turbauerit, *l.* 4. *de ſac. & Nicep. l.* 11. *c.* 34. Tempora à maioribus conſtituta ſeruentur, ne cito quilibet Lector, cito Acolythus, cito Diaconus, cito Sacerdos fiat, quia in minoribus officiis, ſi diu perdurent, & vita eorum pariter & obſequia comprobantur, & ad ſacerdotium poſt hac, emenſis ſtipendiorum meritis veniant, nec præripiant quod vita probata meretur accipere. S. *Innoc.* 1. *ep.* 4. c. 5. *Vide in hanc rem. ep. eximiam Zoz. Pap.*

XCII. MEDITATION.

De l'empreſſement & precipitation à receuoir les Ordres, ſans auoir gardé les Interſtices.

1. *D'où vient que ſi peu d'Eccleſiaſtiques font eſtat des Interſtices.*
2. *L'exemple de N. Seigneur, qui confond ces Preſtres momentanez.*
3. *Les grands maux qui arriuent de cette precipitation.*

Qui feſtinus eſt pedibus, offendet. Prou. 19. 2.

Ceux qui ſe haſtent par trop dans des affaires importantes, ſouuent ſe precipitent & font de lourdes cheutes.

I. POINT.

Caſum appetit, qui ad ſumma Chriſti faſtigia, poſtpoſitis gradibus per abrupta quærit aſcenſum. *S. Greg. Ep.* 100. *ad Syag. l.* 7. Quod vult, non quod eſt, audit ſemper qui decreuit errare. *S. Pet. Chryſol.* Quidam deſiderio honoris inflati defunctis Epiſcopis

CONSIDEREZ d'où vient que ſi peu d'Eccleſiaſtiques font eſtat des Interſtices, & que la pluſpart ſe iettent precipitemment dans les Ordres : Entre pluſieurs chefs, d'où peut naiſtre cette precipitation, il y en a deux ou

trois principaux. Le 1. c'est l'ambition, qui fait, que ne regardant que l'honneur dans les Ordres, ou dans les dignitez Ecclesiastiques, ils se soucient peu que les regles de l'Eglise soient obseruées, pourueu qu'ils ayent ce qu'ils desirent. Le 2. C'est la conuoitise des biens temporels, qui les fait ietter comme à corps perdu sur le patrimoine du Crucifix, qui seul, au dire de saint Bernard, de tous les biens est exposé. Mais la cause la plus vniuerselle, c'est l'ignorance & l'aueuglement des Ecclesiastiques, qui fait que ne connoissant point l'excellence de leurs ministeres, ils s'y portent auec moins de preparation qu'ils ne feroient pour la plus chetiue condition du monde.

II. POINT.

C'Est de là que Nostre-Seigneur qui n'estoit conduit par aucun interest, ny d'honneur, ny de bien, & qui connoissoit le merite du Sacerdoce; pour nous instruire sur cette verité, n'a voulu paroistre qu'a l'âge de 30. ans, employant tout ce temps là à se preparer: Et c'est sur ce modele, que les Conciles ordonnerent autrefois 30. ans pour estre fait Prestre. Mais si l'Eglise au moins restraint encore ce temps à 25. ans, ordonnant seulement quelque interualle entre les Ordres, pourquoy ne vous y soûmettez-vous pas? pourquoy vous presser en vne chose que vous deuriez plustost fuyr & apprehender que rechercher?

III. POINT.

COnsiderez les grands maux qui arriuent de cette precipitation. L'Eglise en souffre grand scandale & preiudice, en ce que ceux qui se font Ecclesiastiques, demeurent tousiours dans l'ignorance, & continuënt ordinairement la vie qu'ils ont menée dans le monde, & pour auoir changé d'estat, ils ne changent point de mœurs, ce qui faisoit dire à vn grand Euesque: a *Nouus Clericus, peccator antiquus; scientia leui, graui conscientia.* Des Prestres qui viennent, pour parler auec Saint Gregoire, comme des potirons tout en vne nuit, *Sapientes dici vnius momento exortos ac Theologos, electione & suffragiis effectos & initiatos.* Dauantage ils rendent les Euesques qui les ordonnent, coupables d'autant de fautes qu'ils en commettent par leur ignorance ou mauuaise vie: *Ne*

tonsurantur, & fiunt repente ex Laicis sacerdotes, atq; inuerecundè propositi religiosi ducatum accipiunt, qui non adhuc esse milites didicerunt. Necesse est vt quamuis inculpati quisq; sit meriti, ante tamen per distinctos ordines Ecclesiasticis exerceatur officiis, videat quod imitetur, discat quod doceat, informetur quod teneat, &c. *S. Greg. Ep. 100. ad Siag. l. 7.*

Quæ sola ex omnibus hodie inueniuntur exposita. *S. Bern decl. in illud; Ecce nos.*

Hinc fit, vt admittantur ad Clerum, qui nec inter laïcos locum habere merentur, *Innoc. Ep. 6.*

Quis est, qui veritatis propugnatorem vnius dieculæ spatio, velut è luto statuam fingat? Illum inquam, qui cum angelis glorificabit, cum Christo sacerdote vna fungetur, & vt quod maius est dicam, qui Deus erit aliosque efficiet Deos? *S. Greg. Na. or. 1.*

Vt presbyter ante triginta annos non ordinetur, etiam si sit homo valde dignus, sed reseruetur: Dominus enim Iesus Christus, 30. annos natus baptisatus est & cœpit docere, *Conc. Const. 1. can. 14.*

Hinc multi sacerdotes & pauci sacerdotes: multi nomine, pauci opere: hinc sacerdotales viros quærimus, quia plures habemus sacerdotes, plures inquam numero, non merito; simulatione, non fide; specie, nó virtute; dignitate, non munere, titulo, non officio. *Op. imper. Hom. 43. in Matth.*

a *Sidon. Apoll. l. 9 Ep. 8*

mihi dixeris, Peccauit Presbyter, aut Diaconus; omnium horum crimina redundant in caput eorum qui elegerunt. C'est pourquoy l'Apostre apres ces paroles, *Nemini cito manus imposueris*, adiouste, *neque communicaueris peccatis alienis.* 1. Tim. 5. 22. Si vous sçauiez la consolation qu'il y a en ce point d'auoir obey aux loix de l'Eglise, vous les voudriez exactement obseruer. Mais ie dis plus, que si vous connoissiez l'excellence des Ordres, & le danger qu'il y a, vous demanderiez plustost de prolonger les Interstices, que de les accourcir; mais le mal' heur, c'est que la pluspart sont comme les enfans de Zebedée, à qui on pourroit dire quand ils se presentent aux Ordres:

Nescitis quid petatis. Mat. 20. Marc. 10. 22. 38.

Modo idiota; modo Clericus, deinde paruum aliquod tempus præteriens Episcopus apparet, *Iustin. authent. quem oport. Ep.* Momentaneos sacerdotes *eos vocat. S. Leo.* Non ieiunauerunt, inquit, non fleuerunt, non se correxerunt, non pauperibus erogauerunt. *S. Leo.* Simul satus & editus quemadmodum poëtæ gigantes finxerunt, qui nihil didicerunt, nec ad dignitatem quidquam contulerunt præter velle, *S. Greg. Naz. or. 20. Hom. 3. in act. & l. 4. de sac. c. 2.* Quid est illud cito? non ex prima probatione nec secunda, nec tertia, sed vbi consideratio diuturna præcessit, exactissimaque discessio, tunc imponito manus. Neque enim ea res periculo caret: eorum quæ ille peccauerit, tu quoque pœnam dabis, qui initium dedisti etiam omnium præcedentium, *S. Chrys. hom. 16. in c. 1. Tim.* Prudenter admodum & diuinitus factum est, vt per eos gradus ad sacerdotium ascenderent Ecclesiæ ministri, in quibus si punctuatim seruatis temporum interstitiis consisterent pro mori, exercitiis ordinum proxime susceptorum sedulo vacantes, angelicæ profecto vitæ viros Ecclesiasticos haberemus, *Conc. Burd. sub. Card. de Sourd. c. 6. n. 3.*

XCIII. MEDITATION.

De l'Ordre de Sousdiaconat.

Et premierement: De son excellence.

1. *La grandeur de cét Ordre se tire des ceremonies & du changement qui s'y fait.*	2. *Du pouuoir qu'il donne.* 3. *La premiere vertu correspondante à son office.*

Comme il y a double matiere en l'ordre du Sousdiacre, sçauoir, le Calice auec la Patene vuides; & le liure des Epistres, aussi y a-il double forme exprimée par ces paroles:

Videte cuius ministerium vobis traditur, &c.

Accipe librum Epistolarum, &c.

Subdiaconus cum ordinatur, quia manus impositionem non accipit, patenam de manu Episcopi accipiat vacuam, & calicem vacuum, de manu vero Archidiaconi vrceolum cum aqua, & mantili, *Conc. Carth. 4. can. 5.*

I. POINT.

CONSIDEREZ la grandeur & la dignité des Sousdiacres; Cette grandeur paroist 1. Dans les ceremonies qui s'obseruent en leur ordination: car auant que d'y proceder, toute l'Eglise militante & triomphante se met en priere & implore pour eux l'assistance de Dieu, ce qui ne se fait

Vt idoneos faciat ministros noui testamenti, 2. Cor. 3. 6.

fait pas dans les Mineurs. 2. Elle paroist, en ce que les Sousdiacres en vertu de leur Ordre, sont absolument sequestrez de toute condition seculiere, pour estre irreuocablement appliquez aux choses de Dieu, au seruice duquel ils sont consacrez tout entiers, quant au corps & quant à l'ame, par le moyen du vœu de chasteté, qui y est annexé ; ce que l'Euéque témoigne en les presentant à Dieu au nom de l'Eglise, par ces paroles reiterées par trois fois : *Vt hos electos benedicere, sanctificare, & consecrare digneris.*

Pesez attentiuement ces paroles l'vne apres l'autre ; car vous verrez que comme la benédiction prepare la victime, la sanctification la separe des choses profanes, & que par la consecration elle est appliquée, & pour ainsi dire, confisquée à la Majesté diuine : De mesme en doit-il estre de vostre corps & de vostre ame, depuis que vous estes fait Sousdiacre.

II. POINT.

CONSIDEREZ que la grandeur des Sousdiacres paroist encore excellemment dans la sainteté de leurs ministeres, qui les font approcher de plus prés des Autels, & leur donnent pouuoir de toucher les vaisseaux sacrez, & les rendent en quelque façon consacrificateurs auec le Prestre, par l'office qu'ils ont de preparer & porter sur l'Autel, la matiere qui doit estre offerte & consacrée à Dieu, & de verser de l'eau dans le Calice, pour le sacrifice du sang adorable de IESVS-CHRIST. C'est pourquoy les souuerains Pontifes n'ont pas trouué de plus grande prérogatiue, & n'ont iamais pensé faire plus grand honneur aux Empereurs anciennement en reconnoissance des seruices signalez qu'ils auoient rendus à l'Eglise, pour les obliger d'en auoir le mesme soin à l'auenir, qu'en leur donnant non pas l'Ordre, mais seulement le priuilege & le pouuoir de faire office de Sousdiacre, lors que le Pape ou quelque Euéque officieroit. Enfin la derniere preuue des excellences du Sousdiaconat, c'est que Nostre-Seigneur en a fait luy-mesme les fonctions, lors qu'en la derniere Cene il prepara ce qui estoit necessaire pour le sacrifice de son corps & de son sang, & que s'étant ceint d'vn linge, il versa de l'eau dans vn bassin, & laua les pieds de ses Apostres : D'où vous deuez conclure pour le

Pontificem ad altare descendentem sequitur imperator & illi in locum Subdiaconi Calicem & patenam cum hostiis offert, deinde aquam infundendam in vino, *L. sacr. cerem. & Pont. vetus de coron. Imper. de qua nihil habetur in Pont. de nouo edito.*

Cum accepisset linteū, præcinxit se, deinde misit aquam in peluim & cœpit lauare pedes discipulorum, & extergere linteo quo erat præcinctus. *Ioan.* 13.4.

III. POINT.

Subdiaconi qui apud Græcos ὑποδιάκονοι, in Esdra inueniuntur, appellanturque ibi Nathinæi, i. in humilitate Domino seruientes. Ex eorum Ordine fuit ille Nathanaël qui in Euangelio, diuina prędicatione communitus, Saluatorem meruit confiteri, quique etiam ad primum diuinitatis indicium fidelis extitit, protestante Domino ac dicente, Ecce vere Israëlita, in quo dolus non est, *Conc. Aquisg.* c. 6,

QVE la premiere vertu du Sousdiacre est l'humilité, laquelle luy est marquée dans l'étymologie mesme de son nom par cette particule, *Sub*, qui signifie le respect & la soûmission, qu'il doit porter au Diacre & au Prestre, & de plus par le rapport qu'il a en cette qualité, auec les Nathineens, aux offices desquels ont succedé les Sousdiacres dans le Noueau Testament, dautant que le mot *Nathinai*, vaut autant à dire, que *in humilitate Domino deseruientes.*

Prenez-donc auiourd'huy la resolution de cette vertu d'humilité. Et pour en venir à la pratique, proposez-vous 1. de respecter grandement la personne & les offices de ceux qui vous sont Superieurs en Ordre. 2. De vous appliquer volontiers aux moindres fonctions du Sousdiaconat. Et cela sur l'exemple du Fils de Dieu qui disoit.

Non veni ministrari, sed ministrare. Matth. 20. 28.

XCIV. MEDITATION.

Des fonctions du Sousdiacre,

Qui regardent le corps naturel de Iesus-Christ, & les vertus correspondantes.

1. *Quelles sont ces fonctions* 2. *Deux vertus correspondantes*	*à ces fonctions.*

Solue calceamentum de pedibus tuis; locus enim in quo stas, terra sancta est. Exod. 3. 5.

I. POINT.

CONSIDEREZ que comme le Sousdiacre reçoit deux puissances differentes dans son ordination, l'vne sur le corps naturel, l'autre sur le corps mystique de Iesus-Christ; aussi y a il deux sortes de fonctions; les vnes qui ont rapport immediatement au Sacrifice, les autres à l'instruction ou édification des fideles. Les premieres qui ont rapport au Sacrifice; sont 1. de lauer les palles & les corporaux. 2. De toucher les vaisseaux sacrez, auoir soin de les tenir propres & nets, & les porter quand il faut à l'Autel. 3. Seruir & contribuer au

Subdiaconum oportet aquam ad ministeriũ altaris pręparare, Diacono ministrare pallas altaris, & corporalia

Sacrifice de la Messe au dessous du Diacre, luy presentant la Patene & le Calice, versant de l'eau dans le Calice, receuant les oblations des fideles, & mettant sur l'Autel autant de petits pains, qu'il en est besoin pour ceux qui doiuent y communier.

Quel honneur au Sousdiacre d'approcher si prés des Autels, qui sont les sieges du corps & du sang adorable du Fils de Dieu ?

Iugez en suite, quelle obligation vous auez pour reconnoistre vne telle faueur, de faire souuent les fonctions de cét ordre, puis qu'elles sont si nobles & si releuées : Mais dautant que pour s'en bien acquiter, il ne suffit pas de les faire tellement quellement,

abluere, Calicem & patenam in vsum sacrificii eidem offerre. Oblationes quæ veniunt in altare, panes propositionis vocantur, de ipsis oblationibus tantum debet in altari poni, quantum possit sufficere. *Pont.* Sedes corporis & sanguinis Christi, mensa sancta, mensa Domini, altare reuerendum, diuinũ, immaculatũ, sanctum quoque & Angelis metuendum. Ecce famula sit in ancillam, vt lauet pedes seruorum Domini mei 1. *Reg.* 15. 41.

II. POINT.

CONSIDEREZ qu'il y a deux vertus qui doiuent correspondre à ces excellens ministeres. La 1. c'est vne sainte fraïeur, qui nous doit tousiours accompagner, lors que nous approchons des SS. Autels, à cause de la reuerence & de la maiesté de celuy qui y reside, lequel de son seul regard fait trembler toute la machine du monde, & qui a ses Anges à l'entour de luy, qui bien tost puniroient nos effronteries, si sa Iustice n'en differoit la vengeance, pour en tirer des chatimens proportionnez. O si nous pouuions voir cét Ange que vid Dauid au coin de l'Autel armé d'vne épée flamboyante ! Certes, nous n'aurions pas le courage non plus que luy de nous en approcher. La 2. c'est vne grande pureté de corps & d'ame, qui nous est signifiée par la blancheur des Corporaux, par l'éclat & le brillant des vaisseaux sacrez qu'il a en maniement, par l'eau qu'il verse dans le Calice, d'où vient que qui feroit l'office de Sousdiacre en peché mortel, pecheroit selon la plus commune opinion des Docteurs, mortellement. Et certes s'il ne fut pas permis à Moyse de s'approcher de ce buisson ardent, sans au prealable auoir quitté ses souliers ; Auec quel front oserons-nous paroistre deuant la presence redoutable de Dieu, auec vne conscience chargée de pechez ?

Entrez donc dans ces deux dispositions autant de fois que vous aurez à vous approcher de l'Autel. Et puis qu'vne de vos fonctions est de blanchir les Corporaux, apprenez le

Respicit terram, & facit eam tremere, tangit montes & fumigant. *Ps.* 103. 32. Non præualuit ire ad altare, vt ibi obsecraret Deum, nimio enim fuerat timore perterritus, videns gladium Angeli Domini. 1. *Par.* 21. 30.

Studere itaque, vt ista visibilia ministeria quæ diximus, munde & diligentissime complentes, inuisibilia horum exemplo perficiatis. *Pont.* Syndone quam solemus corporale nominare, admonetur omnis populus & ministri altaris, nec non & Sacerdos, vt sicut illud linteum castigatum est ab omni naturali viriditate, & humore : ita sit mens assistentium ab omni carnali cupiditate, & sicut illud nitet suo splendore, ita intentio offerentiũ simplicitate niteat coram Deo. *Amala l.* 3. c. 19. In tribus quę perducunt corporale linteũ ad candorem, intelliguntur tria, quæ faciunt ad nostrã mun-

moyen de purger vostre conscience, par rapport & proportion à ce que l'on fait pour rendre le linge net. Car, comme, dit saint Thomas, pour blanchir le linge, il faut 1. le lauer; 2. le tordre & frotter; 3. le seicher; de mesme pour rendre nos ames nettes, il faut les lauer dans les eaux de nos larmes, les presser par les œuures de penitence; & par la ferueur de l'amour diuin, les seicher de toute humeur des desirs terrestres & charnels: C'est l'enseignement que nous donne l'Euesque nous presentant le Calice.

Videte cuius ministerium vobis traditur, ideo vos admoneo vt ita vox exhibeatis, vt Deo placere possitis.

dificationem; 1. enim lauatur. 2. torquetur, 3. exsiccatur. Si qui ad suscipiendum Dominum bene mundus vult fieri, 1. debet per aquam lachrymarum mundari 2. per opera pœnitētiæ torqueri: 3. per feruorem amoris Dei, à carnalium desideriorum amore siccari. S. *Tho. opusc.* 28 *de sacr. alt. c.* 15.

XCV. MEDITATION.

Des fonctions du Sousdiacre, qui regardent l'instruction & l'édification des Fideles,

Et des vertus correspondantes.

1. Quelles sont les fonctions du Sousdiacre à l'égard du corps mystique de Iesus-Christ.

2. Des vertus correspondantes à cette fonction.

Epistola vos estis Christi, scripta, non atramento, sed spiritu Dei viui 2. Cor. 3. 3.

I. POINT.

CONSIDEREZ que les fonctions du Sousdiacre à l'égard du Corps mystique de Iesus-Christ, sont deux principales. La 1. c'est de chanter solemnellement l'Epistre à la Messe; à quoy doit répondre 1. vn grand zele d'instruire les peuples, à l'exemple des Apostres, dont il recite les Epistres: En signe dequoy l'Euéque dans l'ordination, expliquant allegoriquement ces fonctions, dit que les Palles & les Corporaux que le Sousdiacre doit lauer, sont les fideles qui seruent comme de vestemens precieux à Ies. Chr. representé par l'Autel, lesquels, dit-il, s'il arriue qu'ils viennent par fragilité humaine à offenser en quelque chose: *Præbenda est à nobis aqua cœlestis doctrinæ, qua purificati ad ornamentum alta-*

Altare sanctæ Ecclesiæ ipse est Christus, teste Ioanne; qui in Apoc. sua, altare aureum se vidisse perhibet, stans ante thronum, in quo & per quem oblationes fidelium Deo Patri offeruntur. Cuius altaris pallæ & corporalia, membra sunt Christi, scil. fideles Dei, quibus Dominus quasi vestimentis pretiosis circundatur, vt ait Psalmista, *Dominus regnauit, decorē indutus est*... Si itaq; humana fragilitate contingat in aliquo fideles maculari, præbenda est, &c. Estote ergo

ris & cultum diuini sacrificii redeant. 2. Vne grande estime des paroles qu'il chante, desquelles il doit faire sa lecture ordinaire pour en auoir l'intelligence la plus parfaite qu'il luy sera possible. Certes, si saint Chrysostome se plaignoit autrefois des Laïcs qui ne lisoient pas les Epistres de S. Paul; qu'auroit il dit des Ecclesiastiques, lesquels pour nous seruir de ses mesmes paroles, *Ne Epistolarum quidem eius numerum sciunt?* Si vous en croyez ce Pere, iamais vous ne pourrez deuenir sçauant sans cette lecture, où au contraire auec elle : *Nihil aliud vobis erit requirendum.*

II. POINT.

VNe autre fonction du Sousdiacre, c'est de porter la Croix aux Processions ; à quoy doit respondre cette excellente vertu de mortification, à laquelle il doit exciter le peuple par son exemple : C'est là l'enseignement, que l'Eglise veut donner à tous ses enfans, quand elle leur propose ce signe sacré à la teste de toutes les Processions, pour montrer que toutes les prieres qui ne sont pas accompagnées de la mortification, sont inutiles, & que personne ne peut faire aucun progrez au chemin des Commandemens de Dieu : *Qui carnem suam non crucifixerit cum vitiis & concupiscentiis suis.* Enseignement que le Sousdiacre doit prendre, 1. pour luy, comme si Nostre-Seigneur luy disoit du haut de la Croix; que c'est peu de chose de porter vne croix d'or, d'argent ou de bois, que nous quitterons aussi-tost; mais qu'il faut en accomplir la signification en crucifiant nostre chair, & nous mortifiant tous les iours, & demeurant attachez à la Croix, iusques à y rendre l'esprit pour luy, comme il a fait pour nous.

Est-ce là vostre resolution de porter vostre croix, *Quotidie*, comme dit Nostre-Seigneur? Vous voyez combien vous y estes obligé, non pas seulement comme Chrestien, ny simplement comme Clerc, mais encores comme Sousdiacre. Combien plus, si vous estes Prestre? Faites-la donc paroistre en vostre exterieur deuant les hommes, & en vostre interieur deuant Dieu, vous souuenant de cette parole terrible du Sauueur.

Qui non baiulat crucem suam & venit post me, non potest meus esse Discipulus. Luc. 14. 27.

tales qui sacrificiis diuinis & Ecclesiæ Dei, hoc est corpori Christi digne seruire valeatis. Et ideo: si vsque nunc somnolenti, amodo vigiles; si vsque nunc ebriosi, amodo sobrii; si vsque nunc inhonesti, amodo casti, *Pont.*

Doleo ac molestè fero, quod virum hunc non omnes, sicut par est, cognoscunt : verum ita illum nonnulli ignorant, vt ne epistolarum quidem eius numerum planè sciant. Neque enim nos quæ scimus, si quid scimus ab ingenii bonitate atque acumine scimus, sed quod erga húc virum impensè affecti, ab illius lectione nunquam discedimus. Qua propter si & vos quoq; huic lectioni diligenter attendere volueritis; nihil aliud vobis erit requirendum. *S. Chrys. præf. in Epist. ad Rom. Vide commendationem earund. Ep. l. 4. de sac. c. 4.* Duobus modis crux tollitur, cum aut per abstinentiam affligitur corpus, aut per passionem corporis, affligitur animus. *S. Gr. hom. 32. in Euang.* Ego crucem dico, non lignū, sed passionem. Cæterùm crux ista & in Britannia est, & in vniuerso orbe terrarum. Denique quid dicit Dominus in Euangelio? Nisi tuleritis crucem meam, & quotidie secuti fueritis me : Videte quid dicat: Nisi anima vestra ad crucem fuerit præparata, sicut mea fuit pro vobis, mei discipuli esse non potestis, &c. Quotidie nobis Christus crucifigitur, nos mundo crucifigimur & Christus in nobis crucifigitur, *S. Hier. in Ps. 95.* Qui vult venire post me, tollat crucē suam quotidie. *Luc. 9. 23.* Homo per totam vitam pendere debet in cruce. *S. Aug.* Non cessemus tollere crucem nostram, perseuerantes in ea sine fine, sicut Christus per

ſeuerauit, neminem audiamus deſcenſum à cruce ſuadente, perſiſtamus in cruce, moriamur in cruce. S. *Bern ſer.* 1. *in die S. Paſch.* Mortificationem Ieſu in corpore noſtro circumferentes. 2. *Cor.* 4. 10.

XCVI. MEDITATION.

Des conditions requiſes pour receuoir l'Ordre de Souſdiacre.

1. Auoir l'âge meur.
2. Auoir éprouué ſi on pourra viure en continence, & quelle ſcience il faut auoir.

Congrega mihi viros de ſenibus Iſraël, quos tu noſti quod ſenes populi ſint ac magiſtri.
Num. 11. 16.

C'eſt ce que Dieu dit autres fois à Moyſe, marquant par ces paroles les qualitez & les conditions qui ſe doiuent rencontrer dans ceux qui ſont employez au miniſtere des Autels; ſçauoir l'aage & la ſcience.

I. POINT.

Nullus in poſterum ad Subdiaconatus ordiné, ante 22. annum, ad Diaconatus autem ante 23. ad Presbyteratus ante 25. ætatis ſuæ annum promoueatur; ſciant tamen Epiſcopi non ſingulos, in ea ætate conſtitutos, debere ad eos ordines aſſumi, ſed dignos dumtaxat & quorum probata vita ſenectus ſit. *Trid. ſeſſ.* 23. *de ref. c.* 12. *in princ.*
Adoleſcentiam tuam nemo contemnat, 1. *Tim.* 4. 12.
Adoleſcentulus ſum ego, & contemptus, *Pſ.* 118. 141.

CONSIDEREZ conformement à cette ordonnance diuine, que c'eſt auec grand ſuiet que la 1. condition que requiert l'Egliſe pour approcher du Souſdiaconat, c'eſt vn âge meur, ou plutoſt vn âge de mœurs. 1. Parce que deuant eſtre pourueu de prudence & de conſeil, ces deux parties ne ſe rencontrent ordinairement que dans vn âge auancé. 2. Parce que comme ils ont authorité ſur les autres, on ne ſe ſoûmet pas volontiers aux perſonnes ſi ieunes, au contraire ſouuent on les mépriſe; & leurs auertiſſemens n'ont aucun effet ſur ceux qui les entendent. C'eſt ce qui a eſté obſerué en toute Republique bien policée, meſme parmy les profanes, non ſeulement pour leurs Preſtres; mais pour leurs Magiſtrats. Et c'eſt ce qui a fait que le Concile de Trente a determiné l'âge du Souſdiacre à 22. ans, eſtimant que pour lors vn homme a le iugement aſſez ſolide pour s'engager dans le Celibat, & que cét aage eſt ſuffiſant pour pouuoir eſtre d'exemple & d'édification au peuple.

Cani ſunt ſenſus hominis & ætas ſenectutis vita immaculata: Senectus enim venerabilis eſt, non diuturna, neque annorum numero computata. *Sap.* 4. 8.

Voyez ſi vous auez cette maturité d'âge; ſi vous n'eſtes point d'vn naturel leger & volage, ſuiet à changement, & ne croyez pas pour auoir vingt-deux ans, eſtre capable de cét Ordre, ſi

vous n'auez mené vne vie irreprochable; car la vieillesse ne se compte pas par les ans; mais par la bonne vie.

II. POINT.

CONSIDEREZ que la seconde condition, est d'auoir éprouué si l'on pourra viure en continence : *Qui sperent Deo authore se continere posse*, dit le Concile de Trente; car il est trop tard d'en faire épreuue, quand on y est engagé. C'est pourquoy les Conciles veulent qu'on y apporte plus de precaution qu'aux autres ordres. Enfin la derniere condition, c'est d'auoir la science & la capacité que l'Eglise requiert, qui consiste à sçauoir 1. la difference des Ordres Majeurs & Mineurs, & de leurs fonctions. 2. à pouuoir répondre de la doctrine & de la prattique des Sacremens, sur tout, de ce qui concerne le S. Sacrifice de la Messe. 3. à sçauoir parfaitement le Catechisme, qui contient les quatre parties de la doctrine Chrestienne. 4. à connoistre la façon de reciter le Breuiaire, en auoir estudié les Rubriques, parce qu'à l'auenir il y sera obligé.

Cum enim semel arctam viam ingressi ab ea minime resilire possint, omnis pœnitentia sera eis est, & inutilis. *Burdeg. ult. n. 6. c. 4.* A Subdiaconis potissimum de ordinum maiorum & minorum quæratur differentia; an in minoribus ordinibus probati sint. De voto item continentiæ, quod Subdiaconatus ordini coniunctum. est. De sacramentorum etiam doctrina, saltem generatim, tum eorundem periculum experimentumve fiat in officii diuini recitãdi ratione, *Conc. Med. 5.* Neque omnino superiores illis ordines cõferantur, quos per examen, hac insigni & mortali negligentia teneri constiterit, officii diuini rationem non didicisse. *Conc. Burd. 1. tit. de sacr. ord.*

Voila les chefs principaux sur lesquels les Conciles veulent qu'on examine ceux qui se presentent aux Sousdiaconat.

Voyez maintenant si vous auez toutes ces parties; Et ne croyez pas que pour auoir surpris & trompé les Examinateurs, vous puissiez tromper Dieu ny l'Eglise. Quelque iour il reuelera vostre turpitude, comme il dit luy-mesme, c'est à dire, vostre ignorance, vostre impureté & vos autres déreglemens : Allez au deuant de ces mal-heurs, & si iusqu'à present vous auez trempé dans quelqu'vn de ces desordres, releuez-vous en au plustost, de crainte qu'il ne se plaigne de vous comme autresfois il faisoit des Prestres.

Reuelabo pudenda tua in facie tua, & ostendam gentibus nuditatem tuam Et proiiciam super te abominationes & contumeliis te afficiam, & ponam te in exemplum. *Nahum. 3. 5. 6.*

Tenentes legem nescierunt me. Ierem. 2. 8.

XCVII. MEDITATION.

Des obligations du Sousdiacre.

Et premierement à l'égard de Dieu.

1. Ce que c'eſt que le Breuiaire.
2. Deux ſortes d'Oraiſon, l'vne publique, l'autre particuliere.
3. L'excellence & le merite de cette priere publique, & la concluſion à tirer en ſuite.

Si hunc ordinem ſuſceperitis, amplius non licebit à propoſito reſilire, ſed Deo, cui ſeruire regnare eſt, perpetuo famulari, & caſtitatem illo adiuuante ſeruare oportebit, atque in Eccleſiæ miniſterio ſemper eſſe mancipatos.

Par ces paroles que l'Eueſque dit à ceux qui ſe preſentent au Souſdiaconat, il leur fait entendre, qu'ils contractent trois obligations principales en receuant cét Ordre. La 1. à l'égard de Dieu; l'autre à l'égard de l'Egliſe; & la 3. à l'endroit d'eux-meſmes. Et pour commencer par la premiere, comme la principale; l'obligation du Souſdiacre à l'égard de Dieu, eſt de reciter tous les iours ſon Breuiaire, & pour vous faire entrer d'abord dans l'eſtime de cét exercice.

I. POINT.

CONSIDEREZ ce que c'eſt que le Breuiaire, & peſez toutes les particules de ſa definition. Le Breuiaire, à proprement parler, eſt vne priere & oraiſon publique, ou vn abregé de tout ce qu'il y a de plus beau & de plus choiſi dans tous les Liures de l'Eſcriture Sainte, de plus remarquable dans les écrits des Peres, & de plus inſtructif dans la Vie des Saints, inſtituée de l'Egliſe, pour eſtre recitée par ſes Miniſtres à certaines heures du iour & de la nuit afin de rendre à la diuine Maieſté l'honneur qui luy eſt deu, & ſe ſanctifier elle-meſme par ce moyen. Or pour mieux entendre cette definition,

II. POINT.

CONSIDEREZ qu'il y a deux ſortes d'oraiſon l'vne publique, & l'autre particuliere : La particuliere eſt celle que chacun fait en ſon propre nom, & par ſa propre deuotion, ſoit en priant mentalement ou vocalement, compoſant luy-meſme les paroles, ou diſant celles qui ſont écrites par d'autres. L'oraiſon publique eſt celle qui ſe fait au nom

de

de l'Eglife vniuerfelle ; par paroles expreffement ordonnées, & par vne perfonne députée à ce miniftere. D'où vient que fi vn Laïc dit par deuotion les Heures Canoniales, fon oraifon n'eft pas publique, mais fecrette, encores qu'il les dife en l'Eglife ou en compagnie, d'autant qu'il ne les dit pas au nom de l'Eglife, dont il n'a point de charge.

III. POINT.

CONSIDEREZ l'excellence & le merite de cette priere publique : Et concluez en fuite combien elle vous doit eftre agreable & delicieufe. Cette excellence paroift 1. En ce que c'eft vne action toute celefte, laquelle entre toutes celles que vous faites, vous met fingulierement en la iouyffance de la fin de voftre creation, qui eft de loüer & glorifier Dieu. C'eft vne action Angelique, parce que nous faifons en terre par ce moyen, ce que font les Anges & les Bien-heureux dans le Ciel. C'eft vne action toute diuine ; d'où vient qu'elle eft appellée office diuin, non feulement à caufe qu'elle s'adreffe à Dieu, & qu'elle doit eftre faite par des creatures toutes diuinisées par la fainteté de leur vie, en l'honneur de la Diuinité mefme ; mais encore parce qu'elle fe fait auec des paroles & des affections toutes diuines, eftant les mefmes qui ont efté autrefois dictées du S. Efprit. 4. Parce que c'eft l'vnique & continuel employ de Dieu mefme, qui dans toute l'éternité ne fera occupé qu'à s'aymer & à fe glorifier foy-mefme.

Laudabo Dominum in vita mea, pfallam Deo meo quamdiu fuero, *Pf.* 145. 2. Beati qui habitant in domo tua Domine! in fæcula fæculorum laudabunt te. *Pf.* 83. 5.

Auez-vous iamais fait reflection comme il faut fur l'excellence de cette action, où vous commencez de faire par interualle ce que vous deuez faire dans toute l'éternité ; où vous faites l'office d'Ambaffadeur vers Dieu de là part de toute l'Eglife ; l'office d'vn Ange, affiftant comme luy deuant cette fouueraine grandeur ; & enfin, où vous faites l'office de Dieu mefme ? Combien de fois vous eftes vous plaint & ennuyé de la longueur de voftre office, comme fi ce vous euft efté vne charge infupportable, preferant toute autre occupation à celle-là qui deuoit tenir le premier lieu ? Reconnoiffez le tort que vous auez eu, & faites refolution de mettre doresnauant l'office diuin, au nombre de vos principaux & plus importans exercices, & de le confiderer comme celuy dont vous rendrez vn compte plus exact.

Vos enim elegit Dominus, vt stetis coram eo, & ministretis illi, colatisque & cremetis ei incensum. 2. Par 29. 11.

XCVIII. MEDITATION,

De l'institution de l'Office diuin,

1. *Raisons pour lesquelles l'Eglise a institué l'Office diuin.*
2. *Pourquoy elle a deputé les Eclesiastiques pour le dire.*
3. *Conclusion à tirer en suite.*

Effundam super domum Dauid, spiritum gratiæ & precum. Zach. 12. 10.

C'est la promesse que Dieu auoit faite autrefois en faueur du N·ueau Testament, laquelle se trouue accomplie au moyen ds l'Office diuin institué dedans l'Eglise.

I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons pour lesquelles l'Eglise conduite du S. Esprit, a institué l'Office diuin, ou les Heures Canoniales.

1. C'a esté pour rendre l'Eglise Militante semblable à la Triomphante, & afin que tout ainsi que Dieu est seruy, loüé & glorifié dans le Ciel par les chœurs des Anges, & des Bienheureux qui assistent deuant luy auec des respects dignes de sa grandeur, il soit par proportion seruy, loüé, & glorifié en terre par les chœurs des personnes, qu'il a choisies à cét effet par vne particuliere faueur, lesquelles doiuent assister en sa presence auec pareille pureté, sainteté, reuerence & attention.

2. C'a esté pour presenter à Dieu vn sacrifice de loüange, & luy rendre, par ce moyen, au nom de toutes les creatures qui en sont indignes ou incapables, le souuerain honneur qui luy est deu, le remercier de tous les biens receus de sa part, & de ceux qu'il nous prepare, luy demander pardon pour nous, & pour tous ceux qui l'offensent, luy representer les miseres & necessitez publiques & particulieres, spirituelles & temporelles, le tout conformément à ce qui se faisoit autrefois en l'ancien Testament, & à la pratique des Apostres, qui paroist dans leurs

Vidi Dominum super solium excelsum & eleuatum, & ea quæ sub ipso erant replebant templum: Seraphim stabant super illud, sex alæ vni & sex alæ alteri: duabus velabant faciem eius, & duabus velabant pedes eius, & duabus volabant, & clamabant alter ad alterũ, Sanctus, Sãctus, Sanctus, plena est omnis terra gloria eius. *Isa. 6. 1. & seq.* Immola Deo sacrificium laudis. Sacrificium laudis honorificabit me, & illic iter quo ostendam illi. *Ps. 49. 14. & 15.* Reddam tibi vota mea; quæ distinxerunt labia mea. *Ps. 65 13.* Dignus es Domine accipere gloriam, & honorem, & virtute n, quia tu creasti omnia, & propter voluntatẽ tuam erant & creata sunt. *Apoc. 4. 11.*

Actes & dans les Escriuains Ecclesiastiques. 3. Pour nous remettre en memoire à diuerses heures du iour, les Mysteres de nostre Redemption.

Sont-ce là les fins que vous vous proposez ordinairement en disant vostre Breuiaire?

II. POINT.

CONSIDEREZ, qu'encore que tous les Chrestiens fussent obligez de rendre ces deuoirs à Dieu, neantmoins pour suppléer à la lascheté, au peu de merite, & au peu de loisir de la pluspart, l'Eglise a deputé certaines personnes, comme Ambassadeurs, au nom de tout le peuple, qui auroient pour employ principal, de prier, loüer, & glorifier la diuine Majesté, & leur a mis pour cela des paroles en bouche, qu'elle veut qu'ils luy addressent. Et encores que les Ecclesiastiques en cette qualité deuroient tousiours prier, tant pour satisfaire au precepte de l'Euangile, que pour le besoin continuel que nous auons des graces diuines; pour s'accommoder neantmoins à la foiblesse & misere de la vie humaine, qui ne permet pas vne telle continuation, elle se contente qu'ils prient sept fois le iour, le nombre de sept estant vn nombre de perfection.

Posui verba mea in ore tuo. *Isa.* 59. 21. Oportet orare semper. *Luc.* 18. 1. Septies in die laudem dixi tibi, *Ps.* 118. 164. Septem graduum erat ascensus eius. *Ezech.* 40. 22.

III. POINT.

INFEREZ d'icy de quelle efficace est cette oraison publique, & quels auantages elle a au dessus des prieres particulieres, estant offerte à Dieu au nom de l'Eglise: laquelle ne demandant iamais que des choses bonnes, & tousiours auec les conditions necessaires, obtient infailliblement l'effet de sa demande, dautant que Dieu ne considere pas tant le merite de celuy qui prie, que celle au nom de laquelle il prie, qui est l'Epouse de son propre Fils, lequel prie pour elle, par elle, & auec elle.

Quæ est petitio tua, Esther vt detur tibi? etiam si dimidiam partem regni mei petieris, impetrabis. *Esth.* 7. 2. Per ipsum, & cum ipso, & in ipso. *Canon. Missæ.*

Voyez en suitte de cecy, combien s'abusent ceux qui auec precipitation, sans reuerence ny attention, s'acquittent de leur Breuiaire, lesquels d'ailleurs font des oraisons particulieres souuent auec ferueur & deuotion. Examinez-vous si vous n'estes pas de ceux-là, & ne pensez pas, dit saint Bonauenture, que ces autres prieres, pour estre de surerogation puissent effacer les défauts de celles qui sont d'obligation.

Prenez-y garde ; car c'eſt vne des plus fines tromperies du diable.

Væ vobis, qui decimatis mentham & anethum, & reliquiſtis quæ grauiora ſunt legis! Matth. 23. 23.

XCIX. MEDITATION.

Des conditions neceſſaires pour bien dire l'Office diuin ; tant en public qu'en particulier.

1. L'importance qu'il y a de ſe bien acquiter de cét Office.
2. Quelques conditions neceſſaires pour le bien reciter, l'intention & la reuerence.
3 Moyens pour s'exciter à la reuerence.

Pſallite Deo noſtro ſapienter. Pſal. 46. 8. & 9.

Le Prophete dans ce ſeul mot a renfermé, ſuiuant l'explication des ſaints Peres, toutes les conditions neceſſaires pour ſe bien acquiter de l'office Diuin, en quelque lieu que ce ſoit ; mais auant que de les examiner en particulier,

I. POINT.

Gloria & honor & pax omni operanti bonum : tribulatio & anguſtia in omnem animá hominis operantis malú. *Rom.* 2. 9. & 10.

Ventum ſeminabunt & turbinem metent. *Oſee*, 8. 7. Seminauerunt triticum & ſpinas meſſuerũt. *Ier.* 12. 13.

CONSIDEREZ, & tâchez de vous conuaincre de l'importance qu'il y a de ſe bien acquiter de ſon office, 1. En le diſant comme il faut, il en reuient de grands biens, non ſeulement à Dieu qui en eſt honoré, à l'Egliſe qui en eſt ſanctifiée, mais encore à vous meſme, qui acquerez par ce moyen des nouueaux degrez de graces & de merites, & ioüyſſez de cette tranquillité d'eſprit, que la bonne œuure pour recompenſe meſme dés cette vie apporte auec ſoy ; ou au contraire ſi vous la faites mal, Dieu en ſera deshonoré, ſon amour trahy, l'Egliſe mépriſée & vous pour tout voſtre trauail n'en retirerez que de l'inquietude, du démerite & des peines en cette vie & en l'autre.

II. POINT.

Omnes qui horis Canonicis perſoluendis deputati ſunt, dent

CONSIDEREZ que pour reciter dignement ſon office, il y a trois ou 4. conditions principales. La 1. c'eſt l'intention

actuelle ou virtuelle de parler à Dieu. Or il y a 2. sortes d'intentions que l'on peut auoir, l'vne generale, par laquelle nous considerant comme personnes publiques, & comme tenant la place de la sainte Trinité, de IESVS CHRIST & de toute l'Eglise, nous loüons, nous remercions, nous satisfaisons, & demandons les choses necessaires pour toutes les creatures : L'autre est particuliere, par laquelle nous considerant comme personnes priuées, nous offrons nostre Office pour quelque fin particuliere, comme pour obtenir quelque vertu, la victoire de quelque vice & choses semblables. La 2. condition, c'est la reuerence & la modestie, tant interieure comme exterieure, laquelle est extrémement recommandée par le Concile de Trente, comme vn des moyens les plus puissans pour bien dire l'office, & de plus grande edification aux Anges & aux hommes qui nous voyent; & pour procurer plus aisément cette reuerence & modestie,

III. POINT.

CONSIDEREZ que le principal moyen, c'est lors qu'on est, par exemple dans vn Chapitre, ou dans quelque Communauté, de s'accommoder en tout, pour le temps, le lieu & la posture, aux cereremonies que l'on y obserue, & sur tout garder la meditation si recommandée des Conciles, chanter si c'est en l'Eglise, sinnon de bouche, au moins dans le fond de son cœur, en cas qu'on n'ait pas de vois. Et si on est en particulier, c'est de faire choix de ces trois circonstances. Et 1. pour le temps, il faut non seulement déterminer les heures ausquelles on dira regulierement son office, qui doiuent estre conformes à celles que nous prescrit l'Eglise : mais de plus auoir vn certain espace de temps prefix & limité raisonnablement pour chaque heure : N'est-ce pas estre bien mauuais ménager de penser auoir beaucoup gagné, si on a esté vn *Miserere*, ou deux moins que les autres à dire son Breuiaire ? 2. Pour le lieu, encores que chacun puisse choisir celuy qui luy est plus commode, pour obuier neantmoins aux distractions, il vaut mieux choisir vn lieu secret & recueilly, & entre tous preferer l'Eglise. 3. Pour la posture, bien que l'on puisse quelquefois, ou debout ou assis, reciter son Breuiaire, la plus seante pourtant, & qui ayde plus à la recollection, est d'estre à genoux.

Exminez-vous donc. 1. auec quelle intention vous auez dit vostre Office. Regrettez d'auoir tant perdu de biens, faute d'a-

operam, vt collectis animis, quoad fieri potest, debitum per sum absoluãt, nec ita se habeant vt dum voce psallunt, quiduis potius, quam Deum animo cogitare videantur, semper cauentes ne propheticum illud audiant, *Labiis hi me honorant.* &c. Quid est autem voce psallere, mente autem domum, aut forum circuire, nisi homines fallere & Deum irridere ? Graue admodum est, quod Scriptura dicit, *Maledictus qui facit opus Dei negligenter.* Statuimus proinde vt laudes diuinæ per singulas horas, non cursim, & festinanter, sed tractim seruatis interuallis decentibus habi a ratione dierũ reuerenter & alacriter absoluãtur, nequaquã in altum sublato clamore, ne vel insanire, vel animi lasciuia gestire videantur, potius quam feruore spiritus exultare, semper versiculum decantatũ animo voluentes Non clamans, sed amans cantat in aure Dei, audit enim ille vocem cordis, sine qua sonum oris contemnit, quare videndum est, vt qui ore psallunt, & mente psallant. Nullus item dum Canonicæ preces in templo publicè decantantur aut legũtur, audeat priuatim legere aliquid, ac ne horas quidem Canonicas absoluere, sed concinat ac vna cum fratribus Deũ honorificet, cõtrariũ faciens tanquã absens habeatur. Caueant item qui extra Chorũ horas priuatim legunt, ne somnolentè aut trũcatis verbis aut intra fauces compresso spiritu preces demurmurare, vel vt ethnicus quidã ait, rabiosa silentia rodere videantur, sed articulate, distinctè, disertè, & cũ attentione, integrè omnia pronuntient. Ne deãbulando horas dicant, sed in locũ alio

uoir dresſé & appliqué voſtre intention au commencement: 2. auec quelle reuerence vous vous eſtes comporté : Ne craignez-vous pas priant auec irreuercence, cette malediction fulminée par le Prophete, qu'au lieu d'vn Ange de paix, vous ayez vn demon à vos côtez, qui marque comme autrefois à ſainte Gertrude, iuſques aux ſyllabes, & iuſques aux lettres que vous obmettez, afin de prendre de là ſuiet de vous accuſer au iour du Iugement?

Diabolus ſtet à dextris eius : & cum iudicatur, exeat condemnatus, & oratio eius fiat in peccatum. Pſal. 108. 6. & 7.

quem orationi aptum tantiſper concedãt, ne mentis euagatio, quæ ex tumultuaria deambulatione naſci ſolet, fructũ orationis interrupiat, *Conc. Treuir. l. 2. c. omnes.* 15.49. *Vide Conc. Med.* . Quoſcũq; etiam beneficiatos, aut in ſacris cõſtitutos cũ ad horas Canonicas teneãtur, admonet hęc ſancta Synodus, ſi orationes ſuas acceptas Deo eſſe cupiũt, vt nõ in gutture, vel inter dentes ſeu deglutiẽdo aut ſyncopãdo dictiones, nec colloquia vel riſus intermiſcẽdo; ſed ſiue ſoli ſiue aſſociati, diuinum nocturnũque officiũ reuerenter verbiſq; diſtinctis peragãt ac tali in loco vt à deuotione nõ retrahãtur Ad quã ſe diſponere ac præparare debẽt iuxta id quod ſcriptum eſt, Ante orationem præpara animã tuã : ne ſis quaſi homo qui tentat Deum. *Con. Baſileenſ. generale ſeſſ. 2. c. qualiter horæ Canonicæ dicendæ ſint extra chorum* 14. 36. *Quæ omnia in Conc. Sen. an.* 1528. *confirmata ſunt.*

C. MEDITATION.

De deux autres conditions neceſſaires pour bien dire l'Office diuin ;

L'attention & la deuotion.

1. *L'Attention.*
2. *La Deuotion.*
3. *Les moyens de procurer l'vne & l'autre.*

Si orem lingua, mens mea ſine fructu eſt. 1. Cor. 14. 14.

Spiritus eſt Deus, & eos qui adorant eũ, in ſpiritu & veritate oportet adorare. *Ioan.* 4. 14.

L'Apoſtre nous apprend par là qu'il ne ſuffit pas de prier de bouche ; mais que Dieu eſtant vn eſprit, il faut auſſi le prier en eſprit, c'eſt à dire, auec attention & deuotion.

I. POINT.

CONSIDEREZ, qu'apres l'intention & la reuerence pour bien s'acquiter de ſon office, il faut apporter deux autres conditions. La 1. eſt l'attention, qui n'eſt autre choſe qu'vne application de l'entendement à l'oraiſon preſente, à l'excluſion de toute autre penſée; or cette attention eſt de trois differentes façons. La 1. ſuperficielle, quand l'entendement s'applique ſeulement à bien prononcer les paroles, & à ne rien omettre de ce qui eſt preſcrit. La 2. quand on s'applique à conſiderer le ſens literal des paroles à meſure qu'on les prononce, & que l'on taſche d'y conformer ſes affections. La 3. ſpirituelle, par laquelle on enuiſage Dieu preſent, ou bien on s'attache au ſens myſtique des Pſeaumes,

Si quis principem ſæculi rogaturus habitu honeſto, geſtu decenti, prolatione nõ pręcipiti, ſed diſtincta, attenta quoque mente ſeipſũ ſtudet cõponere : quanto diligentius in ſacro loco omnipotentem oraturus Deũ, hæc omnino facere curabit? Statuit igitur ſancta Synodus, vt in cunctis Cathedralibus & Collegiatis Eccleſiis, horis debitis, & ſignis congrua pulſatione præmiſſis, laudes diuinæ non curſim ac feſtinanter, ſed tractim & cum pauſa

õu à quelques autres mysteres qui nous excitent à l'amour de Dieu. La 1. quoy que ſuffiſante en certains cas, eſt touſiours dangereuſe & indigne d'vne perſonne raiſonnable & intelligente, telle que doit eſtre vn Eccleſiaſtique : C'eſt pourquoy il faut au moins s'exercer en la ſeconde, laquelle eſtant religieuſement faite, ſuppoſe touſiours la premiere, & ayde merueilleuſement à la troiſiéme, & par ainſi conſiderer le ſens literal des paroles, & y conformer nos ſentimens. Quelles ſont vos pensées en recitant voſtre Breuiaire ?

decenti, præſertim in medio cuiuſlibet verſiculi pſalmorum, debitam faciendo inter ſolemne ac feriale officium differentiam, reuerenter ab omnibus perſoluantur ... Non ſimul aut cum aliis confabulantes aut colloquentes, aut litteras ſeu ſcripturas alias legentes. Et cum pſallendi gratia ibidem conueniant, iuncta ac clauſa labia tenere nó debent ... Nemo dum Horæ in communi publice cantantur, legat vel dicat priuatim Officium : nam non ſolum obſequium cui obnoxius eſt, choro ſubſtrahit, ſed alios pſallentes perturbat, *Conc. Baſileenſ. ſeſſ. 21. c. quomodo diu. Off. in Eccl. ſit celebrandum.* Si orat pſalmus, orate; ſi gemit, gemite; ſi gratulatur, gratulamini; ſi ſperat, ſperate; ſi tim & timete omnia enim quæ hic conſcripta ſunt, ſpecula noſtrum ſunt, *S. Aug. in Pſal. 30.*

II. POINT.

LA quatriéme & derniere condition, pour bien dire l'office c'eſt la deuotion qui ſuit de l'attention, comme l'effect de ſa cauſe, & n'eſt autre choſe qu'vne affection tendre de la volonté qui ſauoure les myſteres, ou autres bonnes pensées que l'entendement luy propoſe & laquelle a couſtume de naiſtre, dit ſaint Thomas, de la conſideration d'vn coſté de noſtre neant, qui nous fait entrer dans des ſentimens de baſſeſſe, de penitence, de mortification & ſemblables, & de l'autre des perfections & de la grandeur de Dieu, d'où naiſſent les affections de loüange, d'admiration, de glorification, de reſignation.

Quelles ſont vos affections en recitant voſtre Office ? Car il ne ſuffit pas que voſtre bouche, voſtre memoire & voſtre entendement ſoient occupez; mais il faut principalement que la volonté agiſſe pour ſeruir Dieu, de toutes les puiſſances du corps & de l'ame.

22. q 82. a 3. Pſallamus ore, inquit Apoſtolus, pſallamus & mente, offeratis Domino cum Apoſtolis fauum mellis : quid eſt fauus, niſi mel in cera ? & quid eſt mel in cera, niſi deuotio in littera ? Quidam ſunt qui ex quo verſum incipiunt, videtur eis longiſſimus quoad ad finem veniant, & ſingula verba ita currendo præcipitant, vt in fauo Domini non remaneat mel, aut cera. Verbũ vnum ſub clauſula vna glutiunt, & canticum Domini decurrunt, & perfunctoriis ſynalœphis dimidiant. Quãdoque dum pſallimus, facimus caſtella in animo; & imaginamur vanitates, & inſanias falſas. Labia ſunt in canticis, animus in patinis, *Pet. Bleſ ſer. 12. de vit. Mor. & offic. Præſ. & Cl.* Qualem quæſo eſſe oportet eum, qui pro vniuerſo terrarum orbe legatus intercedit, deprecatorque eſt apud Deum, vt hominum omnium non viuentium modo, ſed etiam mortuorum peccatis propitius fiat ? *S. Chryſ 6 de ſac. c. 3.* Quare tu enarras iuſtitias meas & aſſumis teſtamentum meum

III. POINT.

CONSIDEREZ que les moyens de procurer l'attention & la deuotion, en recitant l'Office Diuin, & d'éloigner en ſuite toutes les diſtraction, 1. C'eſt d'auoir vne grande pureté de conſcience, & pour cela produire touſiours vn acte de contrition auparauant. 2. C'eſt le retranchement des ſoins & des occupations ſuperfluës, ou des paſſions & affections trop violentes à l'égard de certains obiets qui de ſoy ſont bons,

per os tuum, tu vero odisti disciplinã, &c. *Ps.* 49. 16. & 17. Immolantes hostiam laudis, iungamus sensum verbis, affectum sensui, exultationem affectui, grauitatem exultationi. S. *Bern. serm.* 1. *in Cant.*

comme l'estude, la Predication, les Conferences & semblables, dont il faut en ce temps-là bannir la pensée. 3. C'est de s'estudier à entendre les parties, desquelles est composé le diuin office, lisant à ce suiet quelque bon Interprete sur les Pseaumes, les meditant. 4. C'est de preparer & preuoir l'office, & à l'exemple de saint Charles, lire les choses mesme que nous sçauons bien par cœur. 5. Enfin, c'est de se mettre tousiours auparauant que commencer, en la presence de Dieu, & des saints Anges. *Statue Iesum ad dexteram tuam, & Mariam ad sinistram tuam, & omnes Sanctos in circuitu eorum: omnes fratres tui sint tanquam Angeli Dei, & cum quibus nunc psallis in terris, spera te cantaturum in cælis.* Thomas à Kempis. lib. de Discipl. Claustr. 8.

CI. MEDITATION.

Repetitions des precedentes Meditations, touchant l'Office Diuin.

Par forme d'examen sur les defauts que l'on y commet plus ordinairement.

1. L'obligation que nous auons de bien reciter nostre Office.
2. Les defauts plus ordinaires qu'on y commet.
3. Les moyens d'y remedier.

Ecce labia mea non prohibebo, Domine, tu scisti. Psal. 39. 10.

I. POINT.

REMETTEZ-vous en memoire l'obligation que vous auez de bien reciter l'Office diuin, & auec les conditions qui vous ont esté marquées. 1. Le Commandement de Dieu & de l'Eglise; les auantages ou les detrimens qui vous en arriuent; l'excellence de cette action estant la plus essentielle de la Religion & du culte diuin; la plus éminente & la plus noble qui soit dans l'Eglise, qui tire auec soy l'honneur, le profit & le plaisir tout ensemble, quand elle est bien faite: & au contraire la peine, les chastimens & l'inquietude, si elle est mal faite

II POINT

II. POINT.

CONSIDEREZ quels ſont les defauts plus ordinaires que commettent les Eccleſiaſtiques en la recitation de leur Office. Ces defauts ſont de deux ſortes ; les vns qui regardent la ſubſtance, comme ſont 1. d'omettre volontairement ou tout, ou partie de ſes Heures, ce qui oblige non ſeulement à peché ; mais encore à reſtitution, ſi on a quelque Benefice. 2. Dire vn autre Breuiaire que le Dioceſain, auquel on eſt obligé tres-étroittement, ſelon le Concile de Tolede, qui propoſe des peines tres-griefues aux contreuenans, & ſelon pluſieurs Autheurs. 3. Ne ſçauoir point ſes Rubriques, & ne les eſtudier pas. 4. Lire ſeulement des yeux, ſans proferer les paroles de la bouche, en ſorte que l'on ne puiſſe s'entendre ſoy meſme. Les autres regardent ſeulement la façon, comme de les dire en eſtat de peché, l'eſprit tout embaraſsé dans les affaires ou dans les études, les dire à contre-temps, ſans preparation, ſans intention, auec diſtractions volontaires, ſans reuerence, auec precipitation, entrecoupant les mots, omettant des ſyllabes, ou les interrompant ſans neceſſité, par couſtume & à la haſte, ſans attention au ſens literal ; enfin auec dégouſt, ennuy, impatience & inquietude d'eſprit, deſquels Noſtre Seigneur parlant, dit en general ; *Populus hic labiis me honorat, cor autem eorum longè eſt à me.* Mat 15. 8.

Conc. Tol. 2. c. de iis qui, &c. Binsfeld. Enchir. Theol. Pap. c. 8. concl. 8.
Dominicus à Soto de iuſtit. & iure, l. 10. q. 5.
Bellar. controu. 10. 2. diſp. de bonis morib. l. 1. c. 23. iuxta Epitomen Baptiſtæ des Bois Franciſcani. Cardin. Sol. in compend. inſtructionis ſacerd. l. 2. c. 1. Nau. de horis canon. c. 19. depuis le nomb. 3. iuſqu'a la fin du chap. il cite pluſieurs autres autheurs tres-graues.

Voyez, comme vous vous en eſtes acquité iuſques à preſent, & ſur tout ſi vous auez bien ſceu vos Rubriques ; car autant d'omiſſions ou de changemens que vous auez fait, faute de les bien ſçauoir, ſont autant de pechez. Si vous y prenez bien garde, ſans doute vous vous trouuerez bien redeuable à la Iuſtice diuine ; mais pour y remedier à l'aduenir,

III. POINT.

CONSIDEREZ, que le meilleur moyen : C'eſt 1. de faire ſouuent reflexion ſur l'importance de cette action, en faiſant vn ſuiet de Meditation tous les 8. iours vne fois, remarquant les defauts plus ordinaires que vous y commettez, & tâchant d'y remedier. 2. De mettre bien auant dans ſon eſprit cette verité, que depuis que nous deuons faire vne action, ſoit par deuoir & obligation, ſoit par deuotion ; Il vaut beau-

coup mieux la bien faire & le plus parfaitement qu'il sera possible, que de la faire mal, & auec des defauts ; qu'il ne faut pas plus de temps pour l'vn que pour l'autre, & qu'on en retire incomparablement plus de consolation quand elle est bien faite.

N'est-ce pas vostre resolution de trauailler à l'aduenir, à mettre vn meilleur ordre que vous n'auez fait iusqu'à cette heure à la recitation de vostre Breuiaire, pour n'estre pas du nombre de ceux, à qui le Prophete dit qu'ils ont beaucoup semé, mais bien peu recueilly.

Seminastis multum & intulistis parum. Agg. 1. 6.

CII. MEDITATION.

Des obligations du Sousdiacre, A l'égard de l'Eglise.

1. *Le Sousdiacre doit trois choses à l'Eglise, le respect, l'amour & le seruice.*
2. *En quoy consistent ce respect, cét amour, ce seruice.*
3. *Reflexion.*

Super muros tuos Hierusalem custodes constitui. Isa. 62. 6.

Ces sentinelles que Dieu a posées sur les murs de Ierusalem, ne sont autres que les Ecclesiastiques, lesquels sont obligez par deuoir de maintenir, proteger & deffendre l'Eglise.

I. POINT.

CONSIDEREZ que le Sousdiacre estant en vertu de son Ordre attaché à l'Eglise en trois differentes manieres, comme vn seruiteur à sa maistresse, vn enfant à sa mere, & vn espoux à son épouse ; aussi doit-il luy rendre des deuoirs differens qui se peuuent tous pareillement rapporter à trois, sçauoir au respect, à l'amour & au seruice, ou à l'obeïssance : mais pour mieux entendre, & dans le détail, ces obligations,

II. POINT.

Non sunt omnes amici sponsi qui hodie sunt sponsi Ecclesiæ.

CONSIDEREZ en quoy consiste ce respect, cét amour & ce seruice, que le Sousdiacre doit à l'Eglise. Le res-

pect consiste 1. à estimer tout ce qui vient de sa part, iusques aux moindres choses, sans examiner, éplucher, ny contredire à ses ordonnances; faire estat de tous les Canons des Conciles, des Decrets des Souuerains Pontifes, & des sentimens des SS. Peres; à priser dauantage les moindres degrez de l'estat Ecclesiastique, par exemple la Tonsure & les Ordres Mineurs, que toutes les grandeurs de la terre. Le seruice & l'obeyssance consistent, 1. à exercer le plus souuét qu'on pourra ses fonctions. 2. A s'assuiettir volontiers à tout ce qu'elle nous commande, en quelque chose que ce soit, facile ou difficile, repugnante mesme à la nature, & à la mauuaise coustume; par exemple pour l'exterieur, à porter tousiours la soutanne, les cheueux courts, éloigner les superfluitez & semblables. Taschant de faire entrer les autres dans ces sentimens de respect & d'obeyssance, prenant son party contre ceux qui voudroient par leurs explications de trauers, ou par leurs mauuaises maximes, en amoindrir le poids & l'authorité: Qui est le bon enfant qui trouue à redire au commandement de sa mere? Et qui fera estat des ordonnances de l'Eglise, & qui s'y assuiettira, si les Ecclesiastiques n'en tiennent compte? Enfin l'amour que le Sousdiacre doit porter à l'Eglise, estant vn amour d'époux vers son épouse, consiste à luy estre vny de cœur & d'affection, à trauailler au salut des ames, qui en sont les membres, & pour cela subir tous les trauaux qui seront necessaires, sans rien épargner, y allast-il de la vie, pour ressembler à Nostre-Seigneur, *Qui tradidit semetipsum pro ea, vt exhiberet eam sibi gloriosam, non habentem maculam neque rugam*. Eph. 5. 25. 26.

Hinc inde assistere certuntur; & vt vulgo aiunt, eam quasi addextrare videntur, pauci admodum sunt, qui quæ sua sunt non quærant, ex omnibus charis eius. Diligunt munera, nec possunt pariter diligere Christum, quia manus dederunt mãmonæ. Intuere quomodo incedunt nitidi & ornati, circumamicti varietate, tanquam sponsa procedens de thalamo suo. Nõne si quempiam talium repente eminus procedentem aspexeris, sponsam potius putabis, quam sponsæ custodem? Vnde vero hanc illis æstimes exuberare rerum affluentiam, vestium splendorem mensarum luxuriem, &c. nisi de bonis spõsæ? Inter hæc est quod illa pauper & inops, & nuda relinquitur, facie miseranda, inculta, hispida; propter hoc non est hoc tempore ornare sponsam, sed spoliare: non est custodire, sed perdere, non est defendere sed exponere, non est instruere, sed prostituere. S. Ber. *ser ad Cl. in Conc. Remens.*

Sacris Patrum regulis & constitutionibus inobedientem suscipere nõ possumus, nec debemus, &c. quia infames omnes censemus, qui, &c. Apostolicam vel regularẽ postponũt authoritatem, *Dion. Ep.* 2.

III. POINT.

Examinez-vous maintenant sur ces trois deuoirs. Voyez les defauts que vous auez commis contre ce respect, cõtre cette obeyssance & cét amour que vous luy deuez: N'auez vous point esté de ceux qui au lieu de la deffendre & de la soustenir, auez trauaillé à la détruire & à la ruiner, & qui par vos déreglemens luy auez liuré la guerre, luy donnant occasion de dire auec le Prophete: *Ecce in pace amaritudo mea amarissima?* *Pax à paganis*, dit S. Bernard, *pax ab hæreticis, sed non profecto à filiis*. Remediez à ces defauts, & entrez dans ces pratiques, 1. D'estimer tout ce qui vient de la part de l'Eglise. 2. De luy obeyr en tout. 3. Enfin, d'estre attaché inseparable-

*Si enim non paruæ stultitiæ esse constat, si quis cuiuslibet vnius hominis sano consilio acquiescere detrectat, quanto magis reprehensibile videtur, si quis imprudenter resistat huiusmodi consiliorum statutis, non vnius, sed plurium sapientium authoritate, & iudicio prolatis atque probatis? *Conc. Rom.* 1. *sub Greg* 7. c. 4. Petre amas me? pasce oues meas, *Ioan.* 21. 17.

Olim prædictum est, & nunc tempus im-

ment à son seruice, non seulement pour vn iour, mais pour le reste de vostre vie, & ne permettez pas que cette bonne mere se plaigne de vous, en disant,

Filios exaltaui & enutriui, ipsi autem spreuerunt me. Isa. 1. 2. *Spreuerunt*, adiouste S. Bernard, *& inualuerunt à turpi vita, à turpi quæstu, à turpi commercio, à negotio perambulante in tenebris.* Ibid. sup.

pletionis aduenit; *Ecce in pace amaritudo mea amarissima.* Amara prius in morte martyrum: amarior post in conflictu hereticorum, amarissima nunc in moribus domesticorum *S. Ber. ser. ad Cl. in Conc. Remens.*

CIII. MEDITATION.

De l'obligation du Sousdiacre,

A l'égard de soy-mesme : Qui n'est autre que la chasteté.

1. *Le sousdiacre est obligé à la chasteté.*
2. *Pourquoy l'Eglise oblige les Sousdiacres à la chasteté ou continence.*
3. *Les actes principaux de la chasteté en general.*

Mundamini, qui fertis vasa Domini. Isa. 52. 11.

Ces paroles ne se peuuent mieux entendre à la lettre que du Sousdiacre, qui par vertu de son Ordre, a les vaisseaux sacrez en maniement. C'est pourquoy tous les Conciles qui traitent de la chasteté des Sousdiacres, s'en seruent comme de preuue d'autant plus forte, qu'elle a son fondement dans l'Escriture.

Afric. Rom. 1. 2. 3. & 8. Tol. Agath. Arausic. Nicen. Arelat, 1. & 2. Turo. 3. 4. & 5. Aurel. Tr. sess. 24. c. 9.

I. POINT.

CONSIDEREZ, qu'encores que la chasteté soit d'obligation à tous les Chrestiens, elle est neantmoins d'obligation incomparablement plus étroitte pour les Sousdiacres que pour tous les autres. 1. A cause de la loy Ecclesiastique qui la leur a enjointe, & l'a annexée à cét Ordre depuis 1200. ans. 2. A cause de la consecration qui est faite de leur personne, pour n'estre plus employez qu'aux ministeres des Autels, & aux choses de la Religion. 3. A cause du pouuoir qu'ils ont de toucher aux vaisseaux sacrez. Enfin, à cause du vœu solemnel qu'ils font en receuant cét Ordre; lequel en-

Omnibus castitas pernecessaria est, sed maxime ministris Ecclesiæ, quorum vita aliorum debet esse eruditio. *S. Aug. ser. 1. Domin. 25. post Trin.*
Ad exhibendam perfectæ continentiæ puritatem, ne Subdiaconis quidem carnale connubium conceditur. *S. Leo. hist. 32. c. omnium. Idem statuit S. Gr. Ep. 42. ad Petrum Subdiac l. 1. ante trien.* &c. Sacrum

cores qu'on ne l'exprime pas de bouche, ne laisse pas d'obliger en vertu de l'acceptation qu'on en fait, quand l'Euesque dit qu'à l'auenir il faudra garder la chasteté. Quatre raisons, qui sont comme autant de liens, qui obligent les Sousdiacres à cette excellente vertu de chasteté, & en rendent la preuarication d'autant plus criminelle.

II. POINT.

CONSIDEREZ les raisons pour lesquelles l'Eglise oblige les Sousdiacres à la continence : La 1. c'est afin qu'ils puissent auec plus de pureté & sans distraction vaquer au seruice diuin : car la chasteté du corps contribuë beaucoup à la sainteté de l'ame. La 2. c'est parce que faisant à l'Autel la fonction des Anges, ils doiuent leur estre semblables; or il n'y a pas d'autre moyen que la chasteté; laquelle au dire de Nostre-Seigneur rend les hommes semblables aux Anges : Mais la principale est à cause de l'amour singulier que Nostre-Seigneur porte à la pureté, & l'horreur qu'il a tousiours témoigné auoir de tout ce qui luy est contraire; d'où vient qu'il n'a iamais permis parmy toutes les iniures & les crimes, dont les Tyrans accusoient faussement ses Apostres, & la pluspart des Martyrs, qu'on leur obiectast iamais celuy d'impureté non plus qu'à luy, nonobstant qu'il fust attaqué en toute autre façon.

III. POINT.

CONSIDEREZ qu'il y a deux actes principaux de la vertu de chasteté. Le 1. C'est d'auoir en horreur extréme, & fuyr auec vn soin nompareil, non seulement ce qui peut estre peché en cette matiere, par pensées, par paroles ou par œuures; mais auoir en égale auersion tout ce qui peut faire bréche à cette excellente vertu, ne fust-ce qu'vn regard, qu'vne parole legere. Le 2. c'est d'auoir pour la chasteté des sentimens d'affection tres-tendres, taschant de toutes nos forces de l'acquerir en perfection, & de la conseruer inuiolable tant pour l'interest de Dieu à qui elle est si agreable, que pour le profit & l'auantage qui nous en reuient.

Voila les deux marques qui vous feront connoistre, si vous auez la vertu de la chasteté. Examinez-vous là dessus, & pre-

Ordinē suscipiēs emittit votum solemne castitatis, *Dist.* 28. *c. nullum.*

Castitatem Deo adiuuante seruare oportebit. *Pont.*

Qui sine vxore est, sollicitus est quæ Domini sunt, quomodo placeat Deo : qui autem cum vxore est, sollicitus est quæ sunt mundi, quomodo placeat vxori & diuisus est. Et mulier innupta & virgo, cogitat quæ Domini sunt, vt sit sancta corpore & spiritu, 1. *Cor.* 7. 32. *& seq.*

Incorruptio facit esse proximum Deo. *Sap* 6. 20.

Neque nubent neque nubentur, sed erunt, sicut Angeli Dei. *Matt.* 22. 30.

Eius authorem quem possumus existimare, nisi immaculatū Dei filium ? Christus virgo, virginis sponsus, & si dici potest, Christus custos virgineæ castitatis. S. *Amb.* 1. *de Virg.* Nullus vnquam Apostolis, fornicationis, aut impudicitiæ crimen obiecit, sed tantummodò seductores appellati sunt. S. *Chrys. ho* 1. *in* 1. *Tim.* Si oculus tuus dexter scandalisat te, erue eum, &c. *Mat.* 5. 29. *& seq.* Fornicatio, & immūditia, nec nominetur in vobis, sicut decet Sanctos. *Ep.* 5. 3. Omnis ponderatio non est digna continentis animæ. *Eccl.* 26. 20.

Quid decorius castitate; quæ mundum de immundo conceptum semine, de hoste domesticum, angelum denique de homine facit ? S. *Bern.*

nez en suite pour resolution, de mettre en pratique ces beaux mots de l'Apostre :

Sciat vnusquisque vestrum vas suum poßidere in honorem & sanctificationem. 1. Thess. 4.

Afin de pouuoir suiure Iesus-Christ dans le Ciel, aussi bien qu'à l'Autel ; car c'est le priuilege des Vierges.

Sequuntur agnum quocunque ierit. Apoc. 14. 4.

CIV. MEDITATION.

Du premier acte de Chasteté ;

Qui est d'auoir en horreur tout ce qui ternit tant soit peu cette vertu.

1. Pour quelles raisons l'impureté doit estre si fort en horreur aux Ecclesiastiques.

2. Combien elle est des-agreable à Dieu en leurs personnes, quelles menaces il fait contr'eux, & quelles punitions il en tire.

Omnis fornicatio aut immunditia nec nominetur in vobis, sicut decet sanctos. Eph. 5. 3.

Si l'Apostre demande cela des simples Chrestiens, que demanderoit-il des Ecclesiastiques ?

I. POINT.

CONSIDEREZ pour quelles raisons l'impureté doit estre si fort en horreur, principalement aux Ecclesiastiques. La 1. c'est parce que leurs corps sont les Temples du saint Esprit, & les membres de Iesus-Christ. La 2. c'est parce que ce vice traîne vne longue chaîne de mal-heurs apres soy. 1. Il rend l'homme tout stupide & hebeté. 2. Il aueugle son esprit, renuerse sa prudence, & le fait semblable aux bestes. 3. Il bouche toutes les auenuës au saint Esprit & à ses graces. La 3. c'est parce que si le mal passe iusques à l'exterieur, pour lors ce n'est pas vne simple fornication, mais vn sacrilege, à

Vide Prou. 1. & 5. Eccl. 7 & 24. Tollens ergo membra Christi, faciam membra meretricis ? 1. *Cor.* 5. 15. Cóparatus est iumentis, *Ps.* 48. 13. & 21. *Dist.* 10. *c. peruenit, dist.* 81. *c. si quis. & c. si qui sunt. Conc. Trid. sess.* 15. *c.* 19. *c. si concubina de sent. exc. Dist.* 32. *c.* Nullus. Non permanebit spiritus meus in homine, quia caro est. *Gen.* 6 3. Quicunq; fornicatur,

raison de la violation du vœu, & de plus vne espece d'adultere, qui sont trois pechez ramassez en vne mesme action, ausquels si vous adioustez le scandale que peut-on conceuoir de plus monstrueux ? La 4. & derniere raison, c'est parce qu'vn Ecclesiastique addonné à l'impureté quelle qu'elle soit, à peine en reuient-il, sauf miracle ; ce vice ayant cela de particulier qu'il endurcit vn homme, & le rend insensible à tous les aduertissemens que l'on peut luy donner, à cause de sa facilité qui meine à la coustume, & de la coustume à la necessité, témoins les Heresiarques anciens & nouueaux, qui tous ont quitté l'Eglise, pour auoir plus de liberté. Remettez-vous en memoire les histoires que vous en auez peut-estre oüyes autresfois ; & si vous n'estes pas satisfait, pour connoistre encore dauantage l'énormité de ce crime,

peccat in corpus suũ. *1 Cor 6. 18.*
Inueteratam rubiginem si tentes abradere, nec summi, saltem digitis contingi patietur. *S. Bern. Ep. 151.*

Secundum duritiam tuam, & impœnitens cor, thesaurisas tibi iram in die iræ. *Rom. 2. 5.*

II. POINT.

CONSIDEREZ les menaces que Dieu fait, & les chastimens qu'il en a pris. Les enfans d'Aaron furent bruslez tout vifs, pour auoir mis du feu estranger dans leur encensoir, qui estoit vne figure de l'affection desordonnée, que les mauuais Chrestiens & les Ecclesiastiques admettent dans leur cœur. Oza fut frappé de mort pour auoir seulement touché l'Arche, d'autant qu'il estoit soüillé, ne s'estant abstenu de sa femme. S'il a enuoyé le Deluge, ce n'a esté qu'en punition du peché de la chair, c'est pour cela que Sodome & Gomorrhe sont abysmées. C'est pour cela mesme que plusieurs reuelations nous asseurent que la pluspart des fleaux que Dieu enuoye sur la terre, la peste, la guerre, la famine, viennent de ces sortes de pechez : Et il ne faut pas douter que les heresies, principalement qui naissent dans l'Eglise, ne viennent des déreglemens des Ecclesiastiques en ce point. C'est pourquoy l'Eglise en veuë de cette énormité, priuoit de benefice ceux qui estoient conuaincus d'estre tombez en ce peché, les excommunioit & les mettoit en interdit pour toute leur vie, ou à longues années. Et Saint Gregoire a prononcé cette sentence si generale ; Celuy qui apres auoir receu les SS. Ordres, tombe au peché de la chair, soit tellement priué de son Ordre, qu'il ne puisse approcher du ministere de l'Autel

Ecce ego stridebo subter vos, sicut stridet plaustrum onustum fœno. *Amos 2. 13.* Occurram eis, quasi vrsa raptis catulis. *Osee. 13. 8.*
Iratus indignatione Dominus cõtra Ozam percussit eum super temeritate, qui mortuus est ibi iuxta arcam Dei. *2. Reg. 6. 7.*
Omnis caro corruperat viam suam, *Gen. 6. 12. Surius in vita sanctæ Christinæ. Dist. 82. c. Presbyteri.*
Si quis Clericus adulterasse aut confessus, aut conuictus fuerit, depositus ab officio, communione concessa, in monasterio toto vitæ suæ tempore detrudatur. *Conc. Aur. dist. 81. c. eod.*
Qui post acceptum sacrũ Ordinem lapsus in peccatũ carnis fuerit, sacro ordine ita careat vt ad altaris ministerium vlterius non accedat. *S. Greg. dist. 50. c. peruenit.* Non est abbreuiata manus Domini. *Isa. 59. 1.*

Quand il n'y auroit que les menaces & les punitions de Dieu, ne seroit-ce point assez, pour nous donner vne horreur extréme de toute sorte d'impureté ? Pensez-vous que sa main soit ac-

courcie, & que s'il a si rudement chastié les Ministres anciens; il vous épargnera dans la loy nouuelle?

Irritam quis faciens legem Moysi, sine vlla miseratione duobus vel tribus testibus moritur, quanto magis putatis deteriora mereri supplicia, qui filium Dei conculcauerit, & sanguinem testamenti pollutum duxerit, in quo sanctificatus est, & spiritui gratiæ contumeliam fecerit? Hebr. 10. 28. 29.

CV. MEDITATION.

Des Incontinences secrettes.

1. *La griefueté de ce peché dans les Ecclesiastiques.*
2. *Les motifs pour s'en retirer, si on y est enclin.*
3. *Les moyens de s'en faire quitte.*

Nolite errare, neque adulteri, neque fornicarii, neque molles, regnum Dei possidebunt.
1. Cor. 6. 9.

I. POINT.

CONSIDEREZ qu'il ne suffit pas à vn Ecclesiastique de n'auoir pas chez soy des personnes de mauuais bruit, ou de n'estre pas notoirement scandaleux, comme plusieurs s'imaginent, croyant que leur incontinence est beaucoup moindre, pourueu que le scandale en soit osté. 1. Parce que dans ces incontinences, il y reste tousiours les crimes de sacrilege, d'impureté & d'adultere, n'est-ce rien à vostre auis? 2. Parce que les yeux de Dieu sont infiniment plus à redouter, que ceux des hommes. Si donc vous estiez enclin à ce malheureux vice,

Horrendum est incidere in manus Dei viuentis. *Heb.* 10.

II. POINT.

CONSIDEREZ les motifs qui peuuent vous en tirer; car outre ceux qui viennent de vous estre proposez, ce peché estant mortel, nous priue du Royaume de Dieu, & nous engage par consequent aux peines eternelles : quel eschange d'vn petit plaisir qui se passe en vn moment, à vn tourment

Omnis fornicator, aut immunditus, non habet hereditatem in regno Christi & Dei. *Eph.* 5. 5.
Momentum quod delectat; æternum quod cruciat. S. *Pet. Chrysol.*

ment qui n'aura iamais de fin? C'est pour marque de ce chastiment que Dieu frappa autrefois de mort, *Her & Onam, eo quod*, dit l'Escriture, *rem detestabilem faciebant*. Gen. 30 10. Dauantage ces incontinences ne sont iamais cachées pour toûjours; car Dieu tost ou tard, si on ne s'amende, les met en euidence. Enfin c'est qu'elles sont tousiours accompagnées de remords & de synderese, qui fait de la conscience vn enfer auancé, dit saint Bonauenture, où se trouue le feu, le ver rongeur, & la puanteur, & se verifie ce que Dieu auoit autrefois menacé par son Prophete, *Ponam eam in potestatem Ericii*.

Gustans gustaui parũ mellis, & ecce morior. 1. *Reg.* 14. 43. Fundebant semen super terram. *Gen.* 38. 9. & 10. Tu fecisti abscondite, ego autem faciam verbum istud in conspectu solis huius. 2. *Reg.* 12.

Qui nutriebantur, in croceis, amplexati sunt stercora. *Thr.* 4. 5.

Si par mal-heur vous y estiez autrefois tombé, ne pouuez vous pas rendre témoignage de cette funeste experience? Mais ce n'est point encore assez, si vous ne sçauez les moyens de remedier à ce desordre, soit dans vostre personne, soit dans celle des autres.

III. POINT.

CONSIDEREZ donc que les moyens principaux sont 1. De rompre de bonne heure cette mal heureuse habitude, considerant la bonté de Dieu qui nous attend à penitence, & qui excuse aussi facilement les pechez de fragilité, comme il pardonne auec peine ceux que l'on commet par malice. 2. De fuyr toutes les occasions dangereuses, & qui ont coustume d'exciter à ce mal, comme les bonnes cheres, les compagnies des femmes, les regards des-honnestes, les chansons lasciues, les lectures des Romans & de semblables Liures, les ieux & les passe-temps, d'auoir recours à la priere. 3. Enfin auoir soin de mortifier sa chair & ses sens. C'est le remede dont se seruoit l'Apostre contre les furieuses tentations de la chair, desquelles il estoit tourmenté:

Fornicata es cũ amatoribus multis, tamen reuertere ad me, dicit Dominus, & ego suscipiam. *Ier.* 1. 3. te.
An diuitias bonitatis eius & patientiæ & longanimitatis contemnis? *Rom.* 2. 4.
Quis miserebitur incãtatori à serpente percusso, & omnibus qui appropiant bestiis? *Eccl.* 12. 13.
Orate vt non intretis in tentationem. *Mat.* 15. 42.

Castigo, dit-il, *corpus meum, & in seruitutem redigo*. 1. Cor. 9. 17.

CVI. MEDITATION.

Des occasions que doiuent fuyr les Ecclesiastiques,

Pour conseruer la vertu de continence, à laquelle ils sont obligez

1. Il faut fuyr les occasions, & quelles elles sont,
2. Combien les excez de bouche sont indignes d'vn Ecclesiastique.
3. Les moyens de n'y pas tomber.

Qui amat periculum, peribit in eo. Eccl. 3. 27.

Le S. Esprit nous apprend par là, qu'au fait de la chasteté principalement pour l'acquerir au degré que nous sommes obligez, il faut éloigner tout ce qui peut y estre tant soit peu contraire.

I. POINT.

Ab omni specie mali abstinete vos, 1. *Thess.* 5. 22. Habemus thesaurum istum in vasis fictilibus. 2. *Cor.* 4. 7. Caue omnes suspiciones, & quidquid probabiliter fingi potest, ne fingatur, ante deuita. *S. Hier. ep. ad Nepot.*

CONSIDEREZ qu'il ne suffit pas pour estre chaste; d'auoir en horreur toute sorte d'impuretez, mais il faut de plus en esloigner toutes les occasions pour petites quelles soient; dautant que cóme il ne faut qu'vne halenée pour ternir la glace d'vn miroir: il ne faut que la moindre apparence pour mettre la pureté d'vn Ecclesiastique en compromis. Or entre toutes les choses dangereuses, il y en a trois ou quatre principales, lesquelles il doiuent par consequent plus soigneusement éuiter, comme sont les excés de bouche, les conuersations suspectes, l'oysiueté & semblables. Et pour conceuoir de l'horreur de chacune de ces choses en particulier,

II. POINT.

Attendite vobis, ne forte grauentur corda vestra in crapula & ebrietate. *Luc* 21. 34. Non in comessationibus, & ebrietatibus, non in cubilibus & im-

CONSIDEREZ, les raisons qui obligent les Ecclesiastiques à éuiter la gourmandise & l'yurognerie. La 1. Parce que c'est chose tout à fait indigne d'vn homme d'honneur, & beaucoup plus par consequent d'vn Ecclesiastique. La 2. Parce que

les excez de bouche sont comme le bois & les allumettes du feu de la concupiscence. Aussi l'Apostre parlant aux Romains, conioint-il aux crapules & à l'yurognerie les couches impudiques : & S. Hierosme dit nettement : *Numquam ebriosum hominem castum putabo.* La 3. Parceque ce vice rend vne personne contemptible ; & fait en vn Ecclesiastique, que l'on passe aisement du mépris du ministre à celuy du Ministere. La 4. Parce que l'on se rend par ce moyen incapable des exercices de sa charge, vn homme en cét estat n'estant propre à rien : C'est pourquoy en l'ancienne loy, les Prestres qui estoient en charge, ne se deuoient pas seulement abstenir de leurs femmes & du vin ; mais mesme de toute autre liqueur qui pust enyurer. Et il n'estoit pas permis aux Nazaréens de taster seulement du raisin. Et toute l'Escriture declame contre ce vice, principalement quand il se trouue dans les Prestres & autres Ecclesiastiques.

pudicitiis *Rom.* 13. 13. Ebrietas & vinum auferunt cor, *Osee* 4. 11. Vinum & omne quod inebriare potest, non bibetis tu, & filii tui, quando intratis in tabernaculum testimonii, ne moriamini, *Leu.* 10. 9. Quidquid de vua exprimitur non bibent, vuas recentes, siccasque non comedét omnibus diebus, quibus ex voto Domino consecrantur, *Num.* 6. 3. *Prou.* 20. 1. *Cor.* 5. *Eccl.* 2. *Eccl.* 31. *Osee* 4. *Ier.* 13. *Isa.* 2. *Eccl.* 19.

Si quis Clericus in caupona comedens deprehensus fuerit, segregetur, præterquam si in publico diuersorio in via, propter necessitatem diuerterit. *Can. Apost.* 53. *dist.* 35 *c. ante omnia. Conc. Laod. an.* 327. *can.* 24. *Cart.* 3. *can.* 17. *Aquis. c.* 816. *Tur.* 3. *Aquis. c.* 8. *an.* 129.

III. POINT.

CONSIDEREZ les moyens de ne pas tomber dans ces excez. C'est 1. de n'aller iamais au cabaret, comme tous les Conciles le défendent ; car c'est là d'ordinaire où on se laisse aller à ces débordemens. C'est pourquoy en plusieurs Dioceses l'entrée de ces lieux est interdite aux Ecclesiastiques sous peine d'excommunication. 2. C'est de fuyr, ou du moins aller fort rarement aux festins des seculiers, parce que là souuent on court risque de passer les bornes de la temperance. 3. C'est de ne faire pas mesme chez soy de festins, sinon quand l'hospitalité, ou le deuoir de la charité & l'obligation de nostre charge y conuie, & le tout dans vne frugalité Clericale, n'excitant iamais personne à boire. 4. Enfin, c'est d'auoir pour le viure vn ordinaire reglé & sortable chacun à sa condition.

Conuiuia & nimiam Laïcorum familiaritatem, multarum offensionum & scãdalorum originem debent Clerici in quocunque gradu constituti declinare ac fugere. Honestatem vero, quæ inter Clericos tutius seruatur, amare. *Conc. Aquilei. can. de vit. & hon. Cl.*

Voyez si autrefois vous n'estes pas tombé dans ces excez. Considerez-en l'indignité, demandez en pardon, & prenez les moyens les plus propres pour vous en preseruer auec la grace de Dieu, vous souuenant de cét aduertissement de saint Pierre que l'Eglise Romaine repete tous les iours dans son office.

Fratres, sobrij estote & vigilate. 1. Pet. 5. 8.

Illum abusum decernimus penitùs abolédum, quo in quibusdam partibus ad potus æquales se obligant, & ille iudicio talium plus laudatur, qui plures inebriat, & calices fœcundiores exhaurit. *Si quis autem* super his se culpabilem exhibuerit, si à superiore commonitus non satisfecerit competenter, ab officio, vel beneficio suspendatur. *Conc. Lat. sub Innoc.* 3. *can.* 15. *an.* 1815.

CVII. MEDITATION.

De la frequentation des femmes, Que doiuent fuyr les Ecclesiastiques.

1. *Raisons qui obligent les Ecclesiastiques à viure éloignez de la compagnie des femmes.*
2. *Combien les Conciles & les saints Peres sont rigeureux en ce point.*
3. *Excuses refutées.*

Pepigi fœdus cum oculis meis, vt ne cogitarem quidem de Virgine. Iob. 31. 1.

C'est la resolution que tous les Ecclesiastiques doiuent prendre, s'ils veulent viure chastement.

I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui obligent les Ecclesiastiques de viure esloignez de la compagnie des femmes.

La 1. Parce qu'il ne suffit pas aux Ecclesiastiques de viure chastement, mais il faut qu'ils ostent encore tout suiet de soupçonner le contraire, & s'ils sont obligez de conseruer leur reputation, & s'ils doiuent estre ialoux de leur honneur, c'est principalement en ce point qui est si chatoüilleux.

La 2. Parce que quelque personne que ce soit, auec laquelle vn Ecclesiastique demeure ou conuerse familierement, ce luy est tousiours vne occasion tres-dangereuse; tant à cause que les tentations contre la chasteté, sont plus violentes à leur égard, n'ayant point de remede, comme ont les hommes mariez, que pour la foiblesse de la nature, & l'infirmité du sexe. *Quid enim est mulier,* disent les saints Peres, *nisi notorium malum, naturalis tentatio, domesticum periculum, ianua diaboli, scorpionis percussio?*

La 3. c'est qu'encores que du commencement ces frequentations fussent innocentes, elles dégenerent souuent de l'esprit à la chair.

Impudenter se associant virginibus sacris aut viduis, quibus tanto agglutinantur affectu, vt facilius ab Ecclesia, quod dictu quoque nefas est, quã ab earum communione discedant. Qui etsi cum illis forte non peccant, tamen malæ suspicionis de se præbẽdo materiam, vitam suam maculis sinistræ opinionis infamant. *S. Prosp. l. de vit. Act.* 4.
Nemini dantes vllam offensionem. 2. *Cor.* 6.
Inter omnia Christianorum certamina, sola sunt dura castitatis prælia, vbi quotidiana pugna, vbi rara victoria *S. Aug. de honor mul. S. Chrys. hom.* 2. *c* 19. *Hier. ep ad Occean.* 12. *q.* 1. *cui portio.*
Sicut de vestimentis procedit tinea, sic à muliere iniquitas, *Eccl.* 42. 13.
Ne cũ spiritu cœperitis, carne consummemini, *Gal.* 3. 3.
Eliber. can. 25. *Carth.* 1. *an.* 348. *Carth.* 4.

II. POINT.

CONSIDEREZ maintenant, si c'est sans raison que l'Eglise a défendu si expressément dans les Conciles aux Ecclesiastiques, cette sorte de frequentation auec les femmes. Pour la demeure, *Nemo Clericorum cum extranea fœmina habitet, nisi proxima fuerit*, dit S. Clement, c'est à dire, comme l'explique le Concile de Nicée, sa mere, sa grand' mere, sa sœur, ou sa tante. Pour les visites ils défendent d'en faire aucune sans necessité, & veulent que ce soit tousiours en compagnie, c'est ainsi que l'ont tousiours pratiqué les SS. Ils défendent mesme iusqu'aus regards, n'y ayant rien dans ce sexe que de pernicieux aux Ecclesiastiques. C'est pourquoy saint Augustin, connoissant tres-bien cette verité, ne voulut pas mesme tenir sa sœur auprés de soy, non que la demeure d'vne parente si proche pûst estre suspecte; mais à raison de celles qui l'auroient pû visiter, qui n'estoient point ses sœurs. Quelles raisons pouuez-vous maintenant apporter pour excuser ces demeures, ou ces conuersations trop libres auec des femmes, apres les défenses des Conciles, que l'on ne peut pas icy rapporter, apres la pratique & les sentimens des saints Peres, qui ont écrit des Volumes entiers, *De vitando suspecto mulierum consortio?*

can. 46. Andeg. can. 5. Tur. can. 5. an. 846. Agath. can. 10. Aurel 1. can. 31. Hispalens. can. 3. Dist. 20. c. de libellis.

Clerici ad viduas vel virgines, nisi iussu vel permissu Episcopi aut Presbyteri non accedant, & hoc non soli faciant, sed cum Clericis, vel cum his cum quibus iusserit Episcopus vel Presbyter. *Carth. 3. can. 5. 2.*

B. Augustin. nec cum sorore habitare consensit, dicens, quę cum sorore mea sūt sorores meæ non sunt: docti ergo viri cautela, magna debet nobis esse instructio. *S. Greg. l. 2. Ep. 39.*

III. POINT.

C'EST peut-estre auec vne personne vertueuse que vous conuersez, vous auez d'ailleurs de longues experiences de vostre chasteté, mais qu'ainsi soit, dit saint Hierosme. *Nunquid fortior Samsone, aut Dauide sanctior, aut Salomone poteris esse sapientior?* C'est vne pesonne si âgée, qu'on ne peut rien soupçonner: *Et in hoc*, dit S. Cyprian, *magis illicitè delinquitur, vbi sine suspicione securum potest esse delictum.* C'est vne personne qui m'est absolument necessaire; le fust elle autant que vostre main droite, & que vos propres yeux, si elle donne aux autres occasions de soupçon, il la faut éloigner.

Voyez quelles familiaritez & quelles communications vous auez euës iusqu'à present auec ces personnes. Ne vous fiez pas à vostre chasteté passée. Soyez tousiours sur vos gardes. Faites resolution de iamais ne tenir de femmes auprés de vous quelles qu'elles soient, & de n'en visiter iamais aucune que par ne-

Nec in præterita castitate confidas. Meméto semper quod paradisi colonum de possessione sua mulier eiecit. *S. Hier. Ep. ad Nep.*

Si oculus tuus dexter, si pes, si manus tua scandalizat te, erue eam, & proiice abs te. *Mat. 5. 29.*

Hospitiolum tuum, aut rarò, aut nūquam mulierum pedes terāt. Omnes puellas & virgines Christi, aut ęqualiter ignora, aut æqualiter dilige, ne sub eodem tecto maneas. *S. Hier. ep. ad Nepot.*

cessité, & souuenez-vous que la chasteté est vn thresor; mais que nous le portons dans vn vase de terre.

Habemus thesaurum istum in vasis fictilibus. 2. Cor. 4. 7. C'est à dire, en nos corps, qui se brisent au moindre heurt. Et si vous connoissiez quelqu'vn de vos confreres engagé dans ce danger, taschez de luy persuader cette verité: *Quis enim potest ambulare super prunas, & non comburentur plantæ eius?* Prou. 6. 28.

CVIII. MEDITATION.

De l'oysiueté que doiuent fuyr les Ecclesiastiques; Comme vne peste de la Chasteté, & de la Continence Clericale.

1. *Raisons qui obligent les Ecclesiastiques de fuir l'oisiueté.*
2. *Trois sortes d'oysiueté.*
3. *Moyens pour la fuyr.*

Multam malitiam docuit otiositas. Eccl. 32. 29.

II. POINT.

Fugienda otiositas, mater nugarum, nouerca virtutum, S. *Ber l. 3. de consid. c. 13.*
Hæc fuit iniquitas Sodomæ, saturitas panis, & otium filiarum. eius. *Ezech* 6. 46.
Illud vnusquisque Clericus sæpe repetat, se non ad inertiam atque ignauiã, sed ad spiritalis, & Ecclesiasticæ militiæ labores vocatum esse. *Act. Med. p. l. 3. tit de vit. & hon. est. Cl.*
Labora sicut bonus miles; 2 *Tim.* 2. 3.
Turpissima est temporis iactura quæ per negligentiam fit, & si volueris attendere, magna vitæ pars elabitur male agentibus, maxima nihil agentibus, tota aliud agentibus. *Senec. ep.* 1.
In labore hominum

CONSIDEREZ les raisons qui obligent les Ecclesiastiques de fuyr l'oisiueté. 1. C'est parce qu'entre tous les maux qu'elle produit & qu'elle enseigne, le 1. est l'impudicité car en ne faisant rien, on apprend à mal faire, & c'est ce que le S. Esprit nous a voulu faire entendre quand il attribuë l'iniquité de Sodome à son oysiueté. 2. C'est parce que ce vice est directement opposé à la condition des Ecclesiastiques, ausquels N. Seigneur a dit; *Ego posui vos, vt eatis & fructum afferatis.* Ioan. 15. 16. Certes, iamais personne n'auança de chemin en ne bougeant d'vne place, comme font les faineants, ny ne recueillit de fruit, sans y prendre grande peine.

II. POINT.

CONSIDEREZ, qu'on peut-estre oysif en trois façons. La 1. En faisant du mal, ce qui est condamné d'vn cha-

cun. La 2. En ne faisant rien du tout, ce qui n'est encore approuué que de peu de personnes, & qui est pourtant bien commun parmy les Ecclesiastiques, que l'on voit souuent battre le paué, ou appuyez sur vne fenestre, ou se promener à leur aise, pendant que tous les autres suënt & trauaillent, comme dit saint Bernard, qui à la vigne, qui au labour, au grand scandale de l'Eglise. La 3. En faisant toute autre chose que ce que l'on doit faire. Et c'est celle-là, sur laquelle les Ecclesiastiques ont particulierement à s'examiner, lesquels s'imaginent qu'apres auoir dit leur Breuiaire; tout leur est permis, & qu'il peuuent sans scrupule s'occuper à toute sorte d'affaire ou d'emplois seculiers, comme aller à la chasse, s'addonner au ieu, tuër le temps, comme ils appellent, en toute autre occupation qu'en celle d'vn Ecclesiastique, solliciter des procés, vacquer au soin d'vn mesnage champestre, lire ou composer des Liures profanes, & choses semblables.

non sunt, & cum hominibus non flagellabuntur. Ideo tenuit eos superbia, operti sunt iniquitate & impietate sua, prodiit quasi ex adipe iniquitas corũ. *Ps. 72. 5. & seq.*

Meminisse debẽt Clerici non aliunde Clericalis ordinis dignitatem fuisse grauius offensam, quam à nimia Laïcorum familiaritate, illi enim vt honestè de his quę honesti speciem præ se ferunt, sentire solent, ita si honestum illud quod comprehenderant, assidua tractatione repetunt, parui pendere, & quos imperfectiores norunt, contemnere solent. *Conc. Aquil. c. 11. de vit. & hon. Cler.*

O Dieu, qu'il y a de personnes oysiues de cette nature là! Voyez si vous n'estes pas du nombre. Et pour remede,

III. POINT.

Persuadez-vous fortement cette verité, qui que vous soyes, si vous estes dans l'Eglise, qu'il ne suffit pas de dire vostre Breuiaire tous les iours, ou si vous estes Prestre, de celebrer la sainte Messe à vostre devotion, croyant apres cela que le reste du iour, vous estes libre de l'employer en ces occupations que nous venons de dire; mais que Dieu demande encore autre chose de vous, ne vous ayant point appellé dans l'Eglise, ny conferé le talent de l'ordre pour vous seul, mais encore pour les autres. Et ne vous excusez pas, disant que vous n'auez point charge d'ames, & que vous n'estes attaché à aucune Eglise, car nous ne voyons pas que Saint Paul ait eu aucune Eglise particuliere, & cependant il dit: *Væ mihi si non Euangelizauero, necessitas enim mihi incumbit.* 1. Cor. 9. 26. Si vous ne pouuez-pas prescher, au moins ne pouuez-vous pas catechiser, confesser, faire les petites Escholes, visiter les Hospitaux, consoler les malades, donner bon exemple plustost que de vous appliquer à vne infinité de choses inutiles & dommageables? Mais dautant que ces emplois ne peuuent estre continuels pour ne demeurer pas oysif le reste du temps; Vn second moyen, c'est de diuiser sa iournée, &

Religio munda & immaculata apud Deum & patrem, hæc est: Visitare pupillos & viduas in tribulatione eorum. *Iac. 1. 17.*

Milites in illis bonam militiam. 1. *Tim.* 1. 18.

Nunc lege, nunc ora, nunc cum feruore labora: sic erit hora breuis, sic labor ille leuis.

regler auec vne personne experimentée ce que l'on pourra faire à chaque heure, ordonner le temps de la priere, des lectures, des repas, des recreations, du trauail manuel : c'estoit le conseil de S. Ambroise.

Seruez-vous en donc, & pour conseruer la continence à laquelle vous estes obligé, de qui l'oisiueté est l'ennemy capital, & pour racheter le temps que vous auez peut-estre si mal employé ;

Redimentes tempus, quoniam dies mali sunt. Eph. 5. 16.

CIX. MEDITATION.

Du second degré de la chasteté ;

Qui est d'auoir cette vertu en singuliere affection.

1. *Raisons qui obligent les Ecclesiastiques à faire tous leurs efforts pour acquerir & conseruer cette vertu.*	2. *Quelles sont les Marques pour connoistre si nous l'auons en affection.*

Obsecro vos, dit l'Apostre, *vt exhibeatis corpora vestra hostiam viuentem, sanctam, Deo placentem, rationabile obsequium vestrum.* Rom. 12. 1.

I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui obligent les Ecclesiastiques à faire leurs efforts pour acquerir & conseruer cette excellente vertu de chasteté. La 1. c'est à cause des auantages & des biens qu'elle apporte dans vne ame, rendant l'esprit plus libre & plus capable des lumieres diuines, & causant vne grande tranquillité de cœur, & seruant de beaucoup pour acquerir les autres vertus. La 2. dautant qu'elle est tres glorieuse à Dieu, le vœu de chasteté estant vn sacrifice, qui l'honore souuerainement, & auquel nous offrons non pas la chair des animaux, mais nos propres corps : mais des hosties viuantes, saintes & agreables à Dieu, comme saint Paul les appelle, à la difference des hosties de la Loy ancienne, qui n'estoient que des bestes mortes, & qui n'auoient qu'vne

Hæc est virtus sine qua quis factus est omnium reus, quæ nos Deo commendat, quæ nos Angelos facit, sine qua vasa Dei ferre non possumus. S. *Aug. ser. 37. ad frat.* Flos est ille Ecclesiastici germinis, decus atque ornamentum gratiæ spiritualis, Dei imago respondens ad sanctimoniã Domini, illustrior portio gregis Christi. *Cyp. de disc. Virg.* Nunquid ignoras Dei filium adeo carnis elegisse munditiam, vt ne quidé de pudicitia coniugali, sed de clausula potius incarnatus sit virginali ? & ne hoc sufficere videatur, vt tantummodo virgo sit

qu'vne sainteté externe & figuratiue. La 3. parce qu'elle plaist à nostre Seigneur sur toutes les autres, comme il paroist en ce qu'estant nay d'vn Pere vierge, ayant choisi vne Mere Vierge, il a semé en terre cette fleur de la chasteté, iusques alors inconnuë, il l'a loüée de paroles, comme vne haute perfection, il l'a honorée par soy mesme, par sa sainte Mere, par les Ecclesiastiques qu'il veut estre chastes, & par son Eglise qu'il presente à son pere, sans ride & sans tâche.

Cette vertu n'est-elle pas bien aymable, puis qu'elle fait de nos corps vn sacrifice, qu'elle nous met dans les bonnes graces de Dieu, nostre Seigneur Iesus-Christ, & nous fait entrer en alliance auec luy & auec sa sainte Mere?

II. POINT.

CONSIDEREZ quelles sont les marques, pour connoistre si nous auons ce veritable amour de la vertu de chasteté. La 1. & principale marque, c'est de veiller & de garder soigneusement son cœur. Vigilance, qui consiste 1. à détourner la veuë des choses & des personnes qui nous peuuent causer la moindre tentation; car souuent vne petite curiosité nous met en grand danger. 2. Euiter toutes les occasions que nous connoissons par experience nous estre dangereuses. 3. Ne toucher personne, ny en la main, ny au visage, & ne permettre aucun attouchement sur soy. 4. Estre extrémement reserué, pour se regarder soy-mesme, ou autruy, ne le faisant qu'auec necessité & tres-grande circonspection. 5. Enfin, c'est de resister dés le commencement à toutes sortes de tentations, ou de mouuemens, pour legers qu'ils soient, comme nous secoüons vne bluette de feu, qui nous tombe sur la main.

Examinez-vous sur ces marques, & voyez si vous auez eu veritablement cét amour de la pureté, si en conseruant vostre corps net, vous n'auez pas eu peut-estre le cœur dans l'ordure & dans les mauuais desirs. Prenez-y garde, car par le vœu de continence vostre corps n'est pas seulement dédié à Dieu, mais encore vostre cœur.

Omnis autem qui viderit mulierem ad concupiscendum eam, iam mœchatus est eam in corde suo. Matt. 5. 28.

mater, Ecclesiæ fides est quòd virgo fuerit & is, qui simulatus est Pater. Si igitur Redemptor noster tantopere dilexit floridi pudoris integritatem, vt non modo de virgineo vtero nasceretur, sed etiam à nutritio virgine tractaretur, & hoc cum adhuc paruulus vagiret in cunis, à quibus nunc obsecro tractari vult corpus suum, cum iam immensus regnat in cœlis? Si mundis attingi manibus volebat in præsepio positus, quãtam corpori suo nunc vult adesse munditiam, iam in paternæ maiestatis gloria sublimatus? *Pet. Dam. opusc. 7. de cœlibat. sac. c. 5.*

O quam pulchra est casta generatio cum claritate immortalis enim est memoria eius quoniam apud Deum nota est, & apud homines. *Sap.* 4. 1.

Omni custodia serua cor tuum, ex ipso enim vita procedit. *Prou.* 4. 23.

Auerte oculos meos ne videãt vanitatem. *Ps.* 118. 37.

Oculus meus deprædatus est animam meam. *Thren.* 3.

Cum fœmina frequenter esse & fœminam non tangere, nonne plus est quam mortuum suscitare? Quod minus est, non potes: quod maius est, vis tibi credam? Semper latus tuum ad latus mulieris in mensa, oculi tui ad oculos eius in colloquio, manus tuæ ad manus eius in opere; & continens vis putari? esto ita sit, scandalum tu mihi es, scandalisas Ecclesiam Dei. Scriptum est autem, Væ homini illi per quem scandalum venit. *S. Ber. ser. 16. in Cant.*

CX. MEDITATION.

Des moyens pour acquerir & conseruer la chasteté.

1. *La priere.*
2. *L'humilité.*
3. *La presence de Dieu.*

Nemo continens esse potest, nisi Deus det: Et hoc ipsum scire, donum Dei est. Sap. 8. 21.

I. POINT.

Et idcirco adii Dominum & deprecatus sum illum, dixi ex totis præcordiis meis, Deus patrum nostrorum, &c. *Sap.* 8.

Inter hæc media ad obtinendum castitatem, imo & ante hæc omnia, de diuinis castris auxilium petendum est. S. *Cypr. l. de bono pudic.*

Charitas Deus meus accende me: continentiam iubes, da quod iubes & iube quod vis, S. *Aug. l.* 10. *Conf. c.* 19.

CONSIDEREZ que par ces paroles le saint Esprit nous apprend que le premier moyen d'acquerir la chasteté c'est la priere, puisque Dieu n'a pas de coustume de rien donner qu'on ne le luy demande, *Petite & accipietis.* Ioan. 16. 24. Et la raison, c'est afin de nous tenir tousiours dans la dépendance de ses graces, & sur la méfiance de nous mesmes. C'est le remede, dont se seruoit S. Paul contre les furieuses tentations dont il estoit tourmenté, attirant par ses prieres les graces de Dieu, sinon pour les chasser absolument, au moins pour y resister auec merite : *Propter quod*, dit-il, *ter Dominum rogaui*, c'est à dire, fort souuent. 2. Cor. 12. 8.

Auez-vous reconnu iusques à present cette verité, que la continence est vn don de Dieu? la luy auez vous demandée? Auez-vous eu recours à la priere, quand vous vous estes senty attaqué? Car ce doit estre là vostre azyle.

II. POINT.

Si vel castitatem humilitas deserat, vel humilitatem castitas relinquat, apud authorem humilitatis quid præualet, vel superba castitas, vel humilitas inquinata? S. *Greg. l.* 21. *Mor. c.* 8.

Nisi antea fundata sit humilitas vera, nullus poterit vitii vnquam triumphus acquiri. *Cassian. l.* 6. *Inst. c.* 1.

VN autre moyen de conseruer la chasteté, c'est l'humilité; car le diable, disent les SS. Peres, ne pouuant nous attaquer par les pensées mauuaises, nous prend par la superbe : *Virginitatem cum non potest libido, solet impugnare superbia*, qui fait que comme si nous étions confirmez en grace, & s'il n'y auoit plus rien à craindre, on se iette souuent dans des occasions dangereuses, on n'apprehende point les familiaritez suspectes, on se licentie à regarder trop librement les objets, & on tombe insensiblement dans le mal.

Voulez-vous donc éuiter ce precipice? opposez à cette opi-

nion de vostre suffisance, l'humilité qui est la gardienne de toutes les vertus, & nonobstant toutes vos bonnes resolutions, méfiez vous tousiours de vous-mesme vous souuenant que Dieu pour nos pechez passez, ou à cause de nostre superbe permet souuent que des tentations de la chair nous arriuent, comme quand pour punir l'orgueil des Prestres Payens : *Tradidit illos Deus*, dit S. Paul, *in desideria cordis, in immunditiam, vt contumeliis afficiant corpora sua in semetipsis* Rom. 1. 14. Si iusques à present, vous n'auez point succombé, c'est la grace qui vous a soustenu ; mais qui peut vous asseurer que Dieu vous la continuera ? Estes vous plus saint que saint Iacques l'Hermite, lequel apres trente ans de vie Angelique, apres tant de miracles fit vne cheute si lourde, qu'elle a fait trembler tout le monde ?

Hic monitor Paulo datus est ad premendam superbiam, vt in curru triumphali, triumphanti datur monitor suggeriens; Hominem te esse memento. *S. Hier. Ep. 25. ad Aulam. L'exemple du 1. Euesque de Laon S. Gennebaud est encore singulier en ce poinct.*

III. POINT.

VN troisiéme moyen de conseruer la chasteté, c'est auec cette méfiance de nous-mesmes, & cette confiance en Dieu, de se rendre sa presence fort familiere, auoir grande deuotion au S. Sacrement de l'Autel, & à l'humanité sacrée de nostre Sauueur Iesus-Christ. Vn amour filial vers la tres-sainte Vierge, luy recommandant souuent nostre cœur & nostre corps ; car tant que nous nous appuyerons sur de si fermes appuis, nous ne tomberons iamais.

Memoria Dei excludit omnia peccata. S. *Hier.* In Deo speraui non timebo quid faciat mihi caro. *Ps.* 55. 11.

Cum ceciderit non collidetur, Dominus enim supponit manũ suam. *Ps.* 36. 24.

Remerciez Dieu de vous auoir donné tant, & de si excellens moyens, pour vous conseruer pur d'esprit & de corps deuant ses yeux. Et finissez par vne instante priere ; Que comme il vous oblige à garder inuiolablement la chasteté, & que vous y estes engagé par vœu ; il veüille vous en donner les moyens, disant auec saint Augustin : *Continentiam iubes : Domine da quod iubes & iube quod vis.*

CXI. MEDITATION.

Du dernier moyen pour acquerir & conseruer la Chasteté,

Qui est la mortification des sens.

1. *Necessité aux Ecclesiastiques de se mortifier.*	2. *En quoy ils doiuent se mortifier.*

Mortificate membra vestra quæ sunt super terram, fornicationem, immunditiam, concupiscentiam malam. Coloss. 3. 5.

I. POINT.

> Regnum cœlorum vim patitur & violéti rapiunt illud. *Matt.* 11. 2.
> Omnis in illud vim facit. *Luc.* 16. 16.
> Omnis qui in agone contendit, ab omnibus se abstinet. 1 *Cor* 9. 25.
> Ascendit mors per fenestras. *Ier.* 9. 21.

CONSIDEREZ la neceſſité aux Eccleſiaſtiques de ſe mortifier pour conſeruer la chaſteté. La 1. raiſon c'eſt parce qu'il n'y a point de vertu, qui s'acquierre ſans peine, comme Noſtre-Seigneur témoigne dans l'Euangile, & comme S. Paul nous enſeigne dans ce Texte auſſi bien que par ſon exemple. 2. Parce que comme les ſens exterieurs ſont les portes, par où le plaiſir de la ſenſualité entre chez nous, à moins de les garder auec vigilance, & de les tenir bien fermez, nous en reſſentons des funeſtes effets.

II. POINT.

> Venter enim mero æstuans, despumat in libidinem *Hier.* Sine Cerere & Baccho friget Venus. Nam quæ in deliciis est viuens mortua est. 1. *Tim.* 1.
> Deponite turpem sermonem de ore vestro. *Col.* 3. 8. Omnis sermo malus non procedat de ore vestro. *Eph.* 4. 29. Omnis immunditia nec nominetur in vobis, aut turpitudo, aut stultiloquium. *Eph* 5. 1. Prophana & vaniloquia deuita, 2. *Tim.* 2. 16.
> Quippe animum ipsum ferit ac commouet, non impudicæ tantum, sed etiam pudicę mulieris oculus S. *Chrys. l.* 6. *de sacerd. c* 5.
> Ab omnibus, quęcum que ad aurium & oculorúm pertinent illecebras, vnde animi vigor emolliri posse credatur, quod de aliquibus generibus musicorum aliisque nonnullis rebus sentiri po-

CONSIDEREZ en quoy principalement les Eccleſiaſtiques ſe doiuent mortifier, pour conſeruer ce threſor de la chaſteté inuiolable. Il faut generalement mortifier tous les ſens. Et 1. pour ce qui regarde la bouche, ne commettre iamais aucun excez au boire & au manger, ne ſe nourrir pas trop delicatement, ny de viandes qui puiſſent prouoquer à l'impureté, ne proferer aucune parole, non ſeulement deshonneſte, ou à double entente, mais tant ſoit peu indecente comme les railleries, les mots pour rire, les niaiſeries.

2. Pour ce qui eſt des yeux, c'eſt de ne regarder iamais les perſonnes de l'autre ſexe fixement & en face, quand on eſt obligé de leur parler, ne garder chez ſoy ny ailleurs, où on auroit authorité, aucun tableau peu honneſte; ne pas lire les Romans, ny les permettre à perſonne, fuyr meſme la lecture de certains Liures de Medecine, qui traitent de l'Anatomie, & n'entreprendre celle des Caſuiſtes ſur les matieres du mariage, qu'auec grande circonſpection, & touſiours apres auoir imploré l'aſſiſtance Diuine, & renoncé aux mouuemens & imaginations qui pourroient arriuer. Mais ſur tout, n'aller ny au bal, ny à la comedie, & empécher autant qu'on pourra qu'il ne s'en faſſe dans le lieu où on eſt, pour le danger extré-

me que cause la veuë des femmes qui s'y rencontrent, des discours que l'on y tient, & des impressiõs que font dans les esprits les personnes, & les choses que l'on y represente: Ce qui a fait dire à Tertullien, que les Theatres estoient le consistoire de l'impudicité, & à S. Hierosme qu'il ne croiroit point vne persõne qui l'asseureroit d'estre sorty de ces spectacles sans quelque corruption. 2. Pour l'ouye, c'est de n'entendre iamais aucune parole, pour peu deshonneste qu'elle puisse estre, sans en témoigner du déplaisir, & reprendre doucement d'abord, & s'il est necessaire, auec aigreur & indignation ceux qui la proferent.

Voyez maintenant comme vous vous estes comporté en la garde de vos sens: car autant que vous y auez esté mortifié, autant auez-vous eu de chasteté. Comment auez-vous gouuerné vostre bouche, vos yeux, vos mains, vostre langue, vos oreilles? s'il y a eu du defaut, regrettez le, & demandez à Dieu pour l'auenir auec le Prophete, *Auerte oculos meos ne videant vanitatem. Pone Domine custodiam ori meo.* Ps. 140. 37. & 118. 3. Et ainsi de vos autres sens que vous consacrerez pour ce suiet à Iesvs-Christ, afin qu'il les sanctifie.

Non enim vocauit nos Deus in immunditiam, sed in sanctificationem: Itaque qui hæc spernit, non hominem spernit, sed Deum, qui etiam dedit Spiritum suum sanctum in nobis. 1. Thess. 4. 7. & 8.

test, Dei sacerdotes abstinere debent, quia per aurium oculorumque illecebras vitiorum turba ingredi solet Histrionumque que turpium & obscœnorum insolentias locorum, omnino effugere, cæterisque fugiendas prædicare debent. *Conc. Tur. 3. sub. Leo. 3. an. 813. can. 7.* Idem statuitur. *in Conc. Aquisg. can. 83. Carth. 9. can. 11. Venet. an. 453. can. 11. Agath. can. 39. Brach. 2. can. 59. Later. sub. Innoc. 3. can. 5* Sepi aures tuas spinis, *Eccl. 28. 28.*

MEDITATIONS
DE
LA VIE ECCLESIASTIQVE
CINQVIESME PARTIE,
QVI TRAITE
DV DIACONAT, DE SON
MERITE, DE SES FONCTIONS,
& de ses Vertus.

CXII. MEDITATION.

DE L'EXCELLENCE DV DIACONAT, tirée de sa matiere & de sa forme principale.

1. *De quelles ceremonies se sert l'Euesque au Diaconat.*
2. *Ce que signifie l'imposition des mains, qui en est la matiere principale.*
3. *Ce que signifient ces paroles,* Accipe Spiritum sanctum, *qui en est la forme principale.*

Orantes imposuerunt eis manus. Act. 6. 6.

C'est ce qui se fit en l'ordination des premiers Diacre: & qui se pratique encore auiourd'huy, auec cette differenc que pour lors il n'y auoit qu'vne matiere & vne forme; &

maintenant elle eſt double ; car à l'impoſition de main, l'Egliſe a adîouſté le Liure des Euangiles, pour marquer par la premiere, le pouuoir que le Diacre a ſur le corps naturel de IESVS-CHRIST, & par la ſeconde le pouuoir qu'il reçoit ſur ſon corps myſtique.

I. POINT.

CONSIDEREZ, que l'Eueſque apres auoir aduerty les Diacres des obligations qu'il vont contracter en receuant cét Ordre, apres leur auoir déduit les vertus dont ils doiuent eſtre ornez, apres auoir demandé l'approbation du peuple, & employé la priere de toute l'Egliſe à ce ſuiet, en leur mettant la main droite ſur la teſte, dit à chacun ces paroles, *Accipe Spiritum ſanctum ad robur, ad reſiſtendum diabolo, & tentationibus eius.* Or pour connoiſtre l'excellence de cét Ordre dans la ſainteté de ſes ceremonies ;

Poſtulat ſancta mater Eccleſia, vt hos præſentes Subdiaconos ad onus Diaconii ordinetis. Commune votum, communis oratio proſequatur, vt hi totius Eccleſiæ prece qui ad Diaconatus miniſterium præparantur, leuiticæ benedictionis Ordine clareſcant, & ſpirituali conuerſatione præfulgentes, gratiæ ſanctificationis eluceant. *Pont.*

II. POINT.

CONSIDEREZ ce que ſignifie cette impoſition de main qui en eſt vne des principales. Elle ſignifie 1. que le Diacre eſt mis comme ſous la protection, faueur & ſauue-garde ſpeciale de Dieu. 2. qu'il ſe doit conduire en tout par l'eſprit de Dieu, & s'humilier ſous ſa main toute puiſſante. 3. qu'il doit attendre de cette meſme main la recompenſe de ſes trauaux, s'il s'acquitte fidelement de ſa charge, & apprehender, s'il fait autrement, qu'elle ne s'arme pour en prendre vengeance. 4. Enfin, c'eſt pour luy apprendre, que comme autrefois on impoſoit les mains aux victimes que l'on vouloit ſacrifier ; ainſi ſe doit-il conſiderer comme vne hoſtie viuante, preſte à eſtre ſacrifiée & ſon corps & ſon ame, ſon temps & ſes trauaux au culte & au ſeruice de Dieu. Ne voila pas bien des myſteres cachez ſous vne ſi petite ceremonie ?

Pontificiæ manus impoſitio ſimul quidem manifeſtat ſacramentalem protectionem ; qua tanquam ſancti pueri paterna dilectione fouentur, quæ quidem ſacerdotalem det eis habitum, & virtutem, contrarias autem poteſtates ab eis expellat. Docet etiam omnes functiones ſacri Ordinis obire eos, qui conſecrati ſunt, vt ſub Deo agentes, eumque omnium ſuarũ actionum ducem habentes, in omni operis inſtitutione, &c. *S. Dion. c. 5. Ecc. Hier.*

Prenez garde ſi vous accompliſſez toutes ces ſignifications, ſi vous viuez dans cét eſprit de ſacrifice & d'holocauſte perpetuel, ſi vous eſtes comme vous enioint l'Eueſque : *Mundi, puri, caſti ; mundi ſicut decet miniſtros Chriſti.* Et pour vous y obliger dauantage.

III. POINT.

CONSIDEREZ que c'eſt pour ce ſuiet, que dans l'ordination vous auez receu le Saint Eſprit, quād l'Eueſque vous a dit, *Accipe Spiritum ſanctum ad robur :* Car par ces paroles, outre la grace ſanctifiante & habituelle, commune à tous les autres Sacremens, outre la grace Sacramentale qui luy eſt annexée, pour garder plus étroitement le Celibat, & s'acquiter dignement de ſes fonctions; le Saint Eſprit luy meſme y eſt donné en propre perſonne, réellement & ſubſtantiellement pour demeurer éternellement dans l'ame du Diacre, non pas à la façon qu'il ſe trouue par tout par ſon immenſité, mais d'vne maniere toute ſpeciale, pour operer en luy & produire les actions, qu'il luy a donné pouuoir d'exercer, de quoy les Eſcritures ſaintes en pluſieurs endroits nous font foy.

Io. 14. 15. 16. 20. S. *Aug. ſer.* 85. *de temp.* S. *Leo ſerm.* 2 *Pont.* S. *Th.* 1. *q* 38. *a.* 1. & *q.* 43. *a* 5. Quia commiſtri & cooperatores eſtis corporis & ſāguinis Domini, eſtote ab omni illecebra carnis alieni. Cogitare Beatū Stephanum, merito præcipuè caſtitatis ab Apoſtolis ad officium iſtud electum. *Pont.*

Spiritum nolite extinguere, 1. *Theſſ.* 5. 19.

Concluez de là quelle iniure font à Dieu, ceux qui étant dans les Ordres, proſtituent leurs corps, où reſide le Saint Eſprit perſonnellement, & qui ſoüillent leurs ames par les ordures de la chair. Donnez-vous bien de garde de faire iamais mourir ce diuin Eſprit en vous.

Mais gardez-vous bien ſeulement de le contriſter. Ce qui ſe fait par la moindre attache que nous auons aux creatures. *Nolite contriſtare Spiritum ſanctum.* Epheſ. 4. 30.

CXIII. MEDITATION.

Excellence du Diaconat par rapport aux Leuites de l'ancien Teſtament, auſquels ont ſuccedé les Diacres dans l'Egliſe.

2. *Pourquoy les Diacres ſont appellez ſucceſſeurs des Leuites, & les conuenances qui ſont entr'eux.*
2. *La difference qu'il y a entre leurs miniſteres.*
3. *Et enſuite la difference qu'il doit y auoir des vertus.*

Tuli Leuitas de medio populi, vt ſeruiant mihi in tabernaculo. Num. 8. 18. & 19.

C'eſt

C'est ce que Dieu dit à la famille de Leui, qu'il auoit choisie tres-particulierement pour le ministere des Autels, en figure de ce qui se deuoit faire en la personne des Diacres, que l'Eglise appelle enfans & successeurs des Leuites anciens.

Vos qui ab hæreditate paterna nomen accipitis. *Tert.*

I. POINT.

CONSIDEREZ pourquoy les Diacres sont appellez successeurs des Leuites. C'est 1. Parce qu'ils conuiennent tous deux en mesme nom : Car si selon l'explication des Peres, *Leui* signifie *assumptus vel appositus*, les Diacres sont tirez du commun des Clercs pour entrer en participation des Ordres Hierarchiques, & estre appliquez au gouuernement des ames. 2. Parce que leurs ministeres sont tout semblables : D'où vient que l'Eglise leur dit, *Quorum nomen & officium tenetis* : Car comme les principaux offices des Leuites estoient, 1. de porter l'Arche d'alliance auec toutes les vstensiles & les vaisseaux sacrez du Tabernacle. 2. De veiller & faire sentinelle dans le Temple, de seruir aux Prestres qui sacrifioient, & de benir le peuple de la part de Dieu : Les Diacres ont pouuoir de porter & de distribuer la sainte Eucharistie signifiée par l'Arche, ils doiuent assister au Prestre, soit dans le Sacrifice, soit en l'administration des Sacremens : Et enfin ils benissent le peuple par les prieres publiques qu'ils font, & par ces paroles que l'Eglise leur met en la bouche, *Dominus vobiscum*.

Tribum Leui noli numerare, neque pones summam eorum cum filiis Israël, sed constitues super tabernaculum testimonii, & cuncta vasa eius, & quidquid ad ceremonias pertinet. *Num.* 1. 49.

II. POINT.

CONSIDEREZ qu'encore que toutes ces conuenances se rencontrent entre l'Ordre des Leuites & les Diacres, cét Ordre a bien plus d'auantages dans le Nouueau Testament. 1. A raison que les Leuites anciennement venoient par succession à ces saints emplois : mais les Diacres y viennent par eslection, ceux-là y entroient par la voye du sang & de la chair, & ceux-cy par le choix & la vocation diuine. 2. Parce que tout leur seruice ne regardoit que des choses grossieres & materielles, comme le Temple & le Tabernacle, au lieu que le ministere des Diacres est purement spirituel, & regarde le corps de Nostre-Seigneur Iesus Christ, qui est le veritable Tabernacle formé par l'operation du S. Esprit, dans les entrailles de la glorieuse Vierge.

Deus non ex genere carnis & sanguinis sicut erat primum secundum ordinem Aaron, sed sicut oportebat in testamento nouo, vbi secundum ordinem Melchisedech, summus sacerdos est Christus, pro cuiusque merito, quod in eo diuina gratia contulerit, Leuitas & Sacerdotes eligit. *S. Aug.*

III. POINT.

CONCLVEZ en suite de cette difference d'honneur & de dignité, la difference qui se doit rencontrer des vertus dans les vns & les autres. Combien deuez vous estre esloigné des maximes & des desirs, ou affections du siecle d'où vous auez esté tirez pour estre placez sur le Chandelier de l'Eglise, & pour ne conuerser plus qu'auec Dieu? quelle reuerence deuez-vous auoir pour sa Majesté, à laquelle vous auez l'honneur de seruir? quelle pureté deuez-vous procurer pour paroistre deuant des yeux si purs?

Estote assumpti à carnalibus desideriis, à terrenis concupiscentiis, quæ militant aduersus animam, vt hæreditas & tribus amabilis esse mereamini, *Pont.*

Voyez ce qui vous manque pour le demander, & songez souuent à ces paroles qui furent dites autrefois de Dieu pour les Leuites.

Sanctificabor in ijs qui appropinquant ad me. Leu. 10. 3.

Souuenez-vous que si vous ne le sanctifiez, c'est à dire si vous ne le glorifiez par vos pensées, vos paroles & vos œuures? il se sanctifiera luy-mesme par les chastimens qu'il retirera de vous, comme il a fait tant de fois.

CXIV. MEDITATION.

Excellence du Diaconat, en ce que c'est vn Ordre Hierarchique.

1. *Quels sont proprement les Ordres Hierarchiques.*
2. *Ce que c'est qu'Hierarchie celeste ou Ecclesiastique.*
3. *Les rapports entre l'vne & l'autre.*

Constitues eos principes super omnem terram.
Psalm. 44. 17.

Les Princes que Dieu promet de donner à toute la terre, ne sont autres que les Euesques, suiuant l'explication des SS Peres, & ceux qui composent la Hierarchie Ecclesiastique comme les Prestres & les Diacres.

Si quis dixerit, in Ecclesia Catholica non esse Hierarchiam diuina ordinatione institutam, quæ constat Episcopis, Presbyteris, & Ministris, anathema sit. *Conc. Tr. sess. 23. can. 6.*

I. POINT.

CONSIDEREZ qu'encore que tous les Ordres puissent estre appellez en quelque sens, Hierarchiques, attendu que tous ont vn mesme but, qui est le gouuernement de l'Eglise & la perfection des fideles; neantmoins suiuant la doctrine des Peres & des Conciles, il n'y en a proprement que trois, à sçauoir, l'Episcopat, la Prestrise & le Diaconat, lesquels pour cela se conferent auec plus de ceremonie, estant presentez au nom de l'Eglise, par ces paroles, *Postulat sancta Mater Ecclesia, &c.* Ce qui se fait aux Diacres, & non pas aux autres Ordres inferieurs, parce que dés le Diaconat, les Clercs *ad Ecclesiæ regimen assumuntur.* Or pour bien comprendre l'excellence des Diacres en ce point;

II. POINT.

CONSIDEREZ ce que c'est qu'Hierarchie. Hierarchie n'est autre chose, à parler proprement, qu'vn office, vn seruice, vn ministere saint & sacré, vn sacré gouuernement, vne sacrée Principauté : Principauté qui se trouue premierement dans le Ciel parmy les Anges, puis dans la terre par proportion & ressemblance entre les Ministres de l'Eglise, qui forment ces deux Hierarchies excellentes, la Hierarchie celeste, & la Hierarchie Ecclesiastique, entre lesquelles Dieu a mis vne telle correspondance, que comme dans le Ciel, qui est l'Eglise Triomphante, il y a plusieurs Ordres des Esprits bien-heureux, depuis les Seraphins iusqu'au dernier chœur des Anges : de mesme en l'Eglise Militante, il y a plusieurs Ordres sacrez, depuis le grand Prestre iusqu'au Diacre, qui composent vne saincte Hierarchie, & dont chacun a ses fonctions particulieres par vne institution diuine, comme parle le saint Concile de Trente. Le Diacre estant pour purger & preparer les fideles, le Prestre pour les illuminer, & l'Euesque pour les perfectionner, qui sont toutes les proprietez & les operations des Ordres Ecclesiastiques, comme tout ce que font les Intelligences celestes, se reduit à ces trois termes, de purgation, d'illustration & de perfection.

Quel honneur d'estre admis par l'ordre du Diaconat, dans vne participation si saincte?

Quis sicut Dominus; qui suscitat de terra inopem, & de stercore pauperem, vt collocet eum cum principibus, cum principibus populi sui? Psalm. 112. 5. & seq.

III. POINT.

CONSIDEREZ pour voir encore mieux le paralelle qui est entre ces deux Eglises, & entre ces deux Hierarchies, celeste & Ecclesiastique, la conformité qui se rencontre en leur establissement, en leurs operations & en l'enchaisnement de leurs Ordres. Dans le Ciel les Ordres Angeliques sont distinguez, & par la diuersité de leur nature, & par la difference de leur dignité, & font leurs fonctions auec vne œconomie si admirable, & vne si grande proportion des vns aux autres, que les inferieurs sont purifiez, illuminez, & perfectionnez par la vertu, par la lumiere & par les écoulemens des esprits superieurs, qui s'impriment & se communiquent aux autres pour les attirer & vnir à Dieu en les remplissant de son amour & de sa connoissance; Et dans l'Eglise les Ordres du Clergé sont distinguez par leurs especes, par leurs perfections, & par leurs excellences singulieres, & sont tellement liez ensemble, & si pleinement dépendans les vns des autres par vn enchaisnement mysterieux, que les superieurs, comme sont l'Episcopat & la Prestrise, ont vne influence sacrée sur tous ceux qui leur sont subalternes, & que celuy qui est au dessous reçoit sa pureté, ses illustrations, & sa perfection de celuy qui est au dessus.

S. Dion. c. 7. & 8. cœl. Hierar.

Admirez cette ceremonie diuine en la subordination si mysterieuse des Ordres; mais tremblez considerant le but & la fin de la Hierarchie qui n'est autre que d'amener les ames à la connoissance & à la ressemblance de Dieu. Que faites-vous pour cela? Mais comment pourrez vous purger les autres, si vous mesme estes remply d'ordures? Comment attirerez-vous les autres à Dieu, si vous en estes esloigné?

Ab immundo, quid mundabitur? *Eccl.* 34. 4. Alienati à vita Dei, *Eph.* 4. 18.

Prenez y garde; car c'est pour cela que vous estes dans la Hierarchie, c'est à dire, pour vous perfectionner le premier, & puis trauailler à la perfection des autres, ce que S. Paul a compris & nous a recommandé en ces mots.

Docentes omnem hominem in omni sapientia, vt exhibeamus omnem hominem perfectum in Christo Iesu. Col. 1. 28.

CXV. MEDITATION.

Des fonctions principales du Diaconat,

Tirées du Pontifical.

1. Les fonctions qui regardent le corps naturel.
2. Les fonctions qui regardent le corps mystique.
3. L'obligation en suite qu'il y a de les pratiquer.

Oportet Diaconum ministrare ad altare, prædicare & baptizare. Pont.

Ce sont les trois fonctions que le Pontifical attribuë au Diacre.

I. POINT.

CONSIDEREZ que comme la Hierarchie a pour objet d'vne part le corps naturel, & d'autre le corps mystique de Iesus-Christ, le Diacre qui par son Ordre entre en participation des fonctions Hierarchiques en a pareillement qui regardent l'vn & l'autre. Les premieres qui regardent le corps naturel & le Sacrifice, luy sont signifiées par le ministere qu'il doit rendre aux Autels; sous lesquelles sont compris tous ces offices suiuans, desquels quelques-vns sont encore en vsage. 1. De conuoquer & admettre le peuple au Sacrifice, placer chacun en son rang, le contenir en son deuoir, & le congredier à la fin de la Messe. 2. Annoncer la priere publique & y exciter les fideles. 3. Conduire le celebrant à l'Autel, luy seruir & offrir auec luy. 4. Benir le peuple. 5. Chanter l'Euangile. 6. Offrir à l'Autel le pain & le vin qui est à consacrer. 7. Reciter les noms de ceux qui offrent. 8. Distribuer le corps & le sang du Fils de Dieu. 9. Chasser les indignes, à raison dequoy il crioit, *Sancta Sanctis*. 10. Faire la distribution du pain beny. 11. Donner la paix qu'il a receuë du Prestre.

Ministrare ad altare. Selecti liturgiæ ministri. *S. Dion. c. 3. Eccl. Hier.* Columnæ altaris, angelicæ virtutes. *Ep. 5. ad Trallian. S. Ign.* Ministri Christi, cooperatores, atque comministri corporis & sanguinis Domini. *Pont.*

Accipe potestatem legendi Euangelium in Ecclesia Dei, tam pro viuis quam pro defunctis. Offerimus tibi Domine calicem salutaris, &c. Dispensatores mysteriorum Dei. Cui commisisti Dominici sanguinis dispensationem. *S. Laur. ad Sixtum. S. Ambr.* habet consecrationem,

Si tous ces excellens titres d'honneur ne sont pas donnez au Diacre sans raison, regardez ce que vous deuez faire pour ne les pas porter en vain.

II. POINT.

LEs autres fonctions du Diacre à l'égard du corps mystique de Iesus-Christ, c'est à dire, à l'égard du peuple fidele, sont 1. D'instruire par les Predications, ou du moins par les Catechismes, d'où ils sont appellez *Doctores, Euangelistæ*. De baptiser solemnellement en cas de necessité, auec permission du Curé, d'où vient que quelques-fois ils sont appellez, *Sacerdotes*, parce qu'ils approchent de prés des fonctions sacerdotales.

III. POINT.

Omnia in pondere, & numero & mensura disposuisti, Sap. 11. 21.

CONSIDEREZ, s'il est vray que le pouuoir ne se donne que pour en faire l'exercice, & principalement dans l'Eglise, où Dieu n'a rien fait, ny estably d'inutile ou de superflu; quelle obligation vous auez de vous acquiter de toutes ces fonctions. Et 1. Combien vous deuez estre affectionné au seruice de l'Autel, & curieux de bien faire vn si excellent office que celuy de Diacre, si vous en auez receu l'Ordre, apprenant pour cela exactement les ceremonies qu'il y faut obseruer, pour les pratiquer auec modestie & grauité. 2. Combien vous deuez vous estudier à bien faire vn Catechisme, pour par ce moyen purger le monde de ses erreurs & ignorances, comme vous y estes obligé, afin de le rendre susceptible des lumieres de la grace.

Prenez-en la resolution auiourd'huy, si vous voulez n'estre pas compagnon de celuy à qui Dieu osta le talent qu'il luy auoit donné, & le bailla à vn autre, pour ne l'auoir point employé selon ses intentions. *Omni enim habenti dabitur, & abundabit, & ei qui non habet, etiam quod habet auferetur ab eo.* Matth. 25. 29.

CXVI. MEDITATION.

Des conditions requises pour receuoir l'Ordre de Diacre.

1. *Conditions que demanderent les Apostres aux premiers Diacres, qui se doiuent trouuer par proportion en ceux qui se presentent auiourd'huy pour receuoir le Diaconat.*
2. *Reflexion.*

Considerate viros boni testimonii septem, plenos Spiritu sancto & sapientia, quos constituamus, &c.
Act. 6. 3.

Ce sont les qualitez que demanderent les Apostres, dans ceux qu'ils vouloient ordonner Diacres, & qui se doiuent encore maintenant rencontrer, pour en receuoir dignement la grace & auec plenitude.

I. POINT.

CONSIDEREZ que dans ce peu de paroles nous sont marquées 4. excellentes conditions pour faire vn parfait Diacre. La 1. C'est qu'ils soient hommes, ***Considerate viros***, non pas seulement pour en exclure les femmes, ny mesme pour montrer qu'ils doiuent auoir l'aage accomply, que le saint Concile de Trente determine à 23. ans : Mais pour marquer principalement qu'ils doiuent estre forts & courageux, à l'exemple d'vn saint Estienne & d'vn saint Laurent, pour entreprendre les choses difficiles, & soustenir les plus rudes assauts. La 2. C'est qu'ils ayent bon témoignage, c'est à dire, qu'ils ayent mené vne vie sans reproche; condition que saint Paul exprime par ces mots generaux : ***Sine crimine, irreprehensibilis, inconfusibilis***, demandant en particulier pour les Diacres, pareilles vertus qu'aux Euesques, sçauoir, qu'ils soient chastes & sinceres, qu'ils ne soient pas addonnez au vin ny aux trafics deshonnestes, mais qu'ils s'acquittent de leur office auec toute sorte de pureté, apres quoy il veut encore qu'ils soient éprouuez : *Et hi*, dit-il, ***probentur primum, & sic ministrent, nullum crimen habentes***, c'est à dire, qu'ils ne soient trouuez coupaples d'aucun crime scandaleux qui les mette en mauuaise odeur parmy le peuple. La 3. C'est qu'ils soient remplis du S. Esprit, ce qui marque premierement qu'ils doiuent estre en estat de grace & d'innocence; car là où est le S. Esprit, là se trouue la grace : & au contraire, là où est le peché, là ne peut iamais se

Quomodo enim potest obseruari à populo, qui nihil habet secretum à populo, dispari multitudine ? Quid enim in te miretur, & nihil in te aspiciat quod vltra se inueniat? si quæ in se erubescit, in te quem reuerendum arbitratur, offendat ? *Orig. l. 1. cont. Celsum.*

Diaconos similiter. s. vt Episcopos, pudicos, non bilingues, non multo vino deditos, non turpe lucrum sectantes, habentes mysterium fidei in conscientia pura. Et hi auté probentur primum, & sic ministrent, nullum crimen habentes, 1. *Tim.* 3. 8. *& seq.*

Plenos. Spiritu S. & sapientia. *supra.* Non introibit in maleuolā animam sapientia, nec habitabit in corpore subdito peccatis. *Sap.* 1. 4. Tolle Leuitas de medio filiorum Israël & purificabis eos iuxta hunc ritum. Aspergantur aqua lustrationis, & radant omnes pilos carnis suæ, cumque lauerint vestimenta sua, & mundati fuerint, &c. *Num.* 8, 6. *& seq.*

rencontrer le S. Esprit. Et c'estoit en figure de cecy, que dans l'ordination des Leuites, anciennement entr'autres ceremonies, on les arrosoit d'eau beniste, on leur rasoit les cheueux & leur faisoit-on lauer iusqu'à leurs habits; Dieu voulant faire connoistre par tous ces lauemens, sa pureté qu'il faut auoir pour estre appellé à vn si haut ministere. 2. Cette plenitude du saint Esprit marque qu'ils doiuent estre doüez d'vne vraye, solide, & excellente sainteté, laquelle est communiquée interieurement par le saint Esprit, non pas vne sainteté telle quelle & seulement en apparence.

II. POINT.

DEplorez icy l'abus de la plus part des Ecclesiastiques, lesquels dés là qu'ils sont faits Sousdiacres, pensent auoir droit au Diaconat sans s'éprouuer dauantage, & qui s'en approchent sans reconnoistre en eux cette force d'esprit, ny cette vie sans reproche, ny la pureté de conscience qui y est necessaire, mais y viennent auec des dispositions toutes contraires. N'auez-vous point esté de ceux là? Certes, si toutes ces conditions sont necessaires, vous auez bien du suiet de craindre pour vous, aussi voyez vous qu'on n'en proposa que sept, parce qu'il s'en trouue peu qui ayent toutes ces parties, encore pas vn d'eux ne se presenta-til, dautant que personne ne presumoit les auoir.

Decet actuū operumque nostrorum testem esse publicam existimationem & attestationem, ne derogetur muneri, vt qui videt ministrum altaris congruis ornatum virtutibus, authorem prædicet, & Dominum veneretur, qui tales seruulos habet, S. *Amb. l. 1. de off. c. 5.*

Confondez-vous de vous voir de ce nombre, & éleué sans aucun merite de vostre part à vne si haute dignité: Estonnez-vous de voir que Dieu vous souffre en la place des Anges, qui auez merité d'estre à iamais auec les damnez. Et en tout cas, quelque bonne disposition que vous ayez, tremblez de voir parmy les 7. premiers Diacres vn Apostat, si d'entre sept il y en a vn, nonobstant le choix qu'en auoient fait les Apostres, & le bon témoignage qu'en auoit rendu le peuple, vous qui auez esté ordonné en plus grande compagnie, n'auez-vous pas iuste suiet de craindre & d'apprehender?

Magna sublimitas magnam debet habere cautelam: honor grandis grandiori debet sollicitudine circumuallari. Enitendum est, vt digne noscamus quid sumus & quod sumus professione, actione potius quam nomine demonstremus, vt nomen congruat actioni, actio respondeat nomini, ne sit nomen inane & crimen immane. *S. Amb. de dig. sac. c. 5.*

Itaque cum metu & tremore salutem vestram operamini: Deus est enim, qui operatur in vobis & velle & perficere pro bona voluntate. Phil. 2. 12. & 13.

CXVII. MEDITATION.

Des obligations du Diacre.

Premiere obligation : De ſçauoir les ceremonies, & de les bien pratiquer.

1. Pour quelle fin ont eſté inſtituées les ceremonies.
2. L'obligation qu'ont les Eccleſiaſtiques de les ſçauoir, quant à la ſubſtance & quant à la ſignification.
3. Les moyens de les rendre venerables au peuple, & à nous vtiles & profitables.

Omnia honeſtè & ſecundum ordinem fiant.
1. Cor. 14. 40.

I. POINT.

CONSIDEREZ pour quelles fins les ceremonies ont eſté inſtituées dans le S. Sacrifice, dans l'adminiſtration des Sacremens, & dans la celebration de l'Office diuin. Elles ſont inſtituées 1. pour ſeruir de marques exterieures à la Religion que nous profeſſons ; car il n'y eut iamais de Religion ſans ceremonies;& ainſi comme la fauſſe en a d'impies & de ſuperſtitieuſes,la Iudaïque en auoit de charnelles, l'Euangelique en a de ſpirituelles & de ſaintes. 2. Pour s'accommoder à la foibleſſe des hommes, qui ne peuuent venir en connoiſſance des choſes interieures & ſpirituelles que par celles qui ſont exterieures & ſenſibles. 3. Pour exciter la deuotion du peuple, lequel voyant dans nos ceremonies, comme en vn tableau, les plus grands myſteres de noſtre Religion, repreſentez, prend de là occaſion de produire des actes plus parfaits de Religion interieure.

II. POINT.

CONCLVEZ d'icy 1. l'obligation qu'ont les Eccleſiaſtiques de ſçauoir & de pratiquer exactement les ceremonies, parce que ce ſont autant d'actes exterieurs de Religion,

Audi Iſraël ceremonias, atque iudicia quę ego loquor in auribus veſtris hodie, diſcite ea & opere complete. *Deut. 5. 1.*

par lesquels nous protestons de la grandeur de Dieu, & luy rendons l'honneur & la reuerence qui luy est deuë.

Custodi præcepta ac ceremonias & iudicia quæ ego mando tibi hodie, vt facias. *Deut.* 7. 11.

2. Auec quelle grauité & bien-seance elles doiuent estre faites, puis qu'estant establies pour representer de tres-hauts mysteres, & pour éleuer les esprits à des affections saintes & augustes, & à des actes de Latrie, dont nous honorons immediatement la Diuinité, si elles ne sont faites auec decence & maturité, tant s'en faut qu'elles doiuent seruir d'instrument de pieté & de Religion, qu'au contraire elles seront plustost occasion d'impieté & de scandale.

3. Mais sur tout, auec quelle circonspection & quelle exactitude, elles doiuent estre obseruées au saint Sacrifice de la Messe, où les ceremonies sont plus releuées en leurs significations; plus anciennes en leur establissement, plus venerables par leurs Autheurs, plus authorisées par les Canons, reglées auec plus de soin, & commandées auec plus de rigueur.

Quelle estime en auez-vous fait iusqu'à present? Examinez-vous là-dessus; & pour vous induire à les pratiquer ponctuellement, & faire en sorte de les rendre venerables au peuple, à la veuë duquel elles sont exposées, à vous mesme vtiles & profitables;

III. POINT.

Districtè præcipimus vt Episcopi promouendos Sacerdotes diligenter instruant & informét, vel per seipsos, vel per alios, diuinis officiis & Ecclesiasticis sacramentis, qualiter ea rite valeant celebrare. Satius est enim, maxime in ordinatione Sacerdotum paucos bonos, quam multos malos habere ministros. *Conc. Lat.* 4. *sub. Innoc.* 3. *cap.* 17.

CONSIDEREZ, qu'vn excellent moyen, recommandé mesme dans les Conciles, c'est de ne s'engager à aucun Ordre ny à aucune charge, qu'on n'en sçache auparauant les ceremonies, & si par mal-heur on s'y estoit engagé sans les auoir apprises, reparer au plûtost cette faute. N'est-ce pas vne chose déplorable de voir des Prestres de deux & trois ans ne sçauoir pas ny les Rubriques du Breuiaire, ny les ceremonies de la Messe, mais qui plus est, les negliger & les mépriser, comme des choses de neant? Vn second moyen, c'est d'en apprendre les significations & les mysteres, pour pouuoir les enseigner au peuple, & pour en mesme temps qu'on les fait, former les affections dans le cœur qui y doiuent estre conformes.

Quod si audire nolueris vocem Domini Dei tui, vt custodias & facias omnia mandata eius, & ceremonias quas ego præcipio tibi, venient super te om-

Quel soin auez-vous pris pour apprendre vos Rubriques & vos ceremonies par le passé? Depuis que vous estes Sousdiacre, auez-vous iamais leu les Rubriques de vostre Breuiaire? N'est ce pas vne chose que vous deuez sçauoir? Si vous estes Diacre, en auez vous iamais fait l'office? Sçauez vous bien

en quoy il consiste? Mais n'est-ce point par mépris que vous negligez de les apprendre, croyant que Dieu n'exige pas vne si grande ponctualité dans nos fonctions? Si cela est, lisez, pour vous desabuser, dans l'ancien Testament, auec quel soin il les recommande, quelle menace il fait, & quelle punition il tire de ceux qui ne les pratiquent pas exactement. Il est tousiours temps de les apprendre: Ne differez pas dauantage, car quelque âge ou quelque qualité que vous ayez, dit saint Clement, vous ne serez pas excusé deuant Dieu, si vous negligez d'apprendre ce que vous estes obligé de sçauoir.

nes maledictiones istæ & apprehendent te. Deut. 28. 15. Deut. 7. 8. 10. 11. 28.

Nullus propter opprobrium senectutis aut iuuentutis, vel nobilitatem generis, à paruulis & minus eruditis, si quid forte est vtilitatis aut salutis, inquirere negligat. S. Clem. Ep. 3.

CXVIII. MEDITATION.

Seconde obligation du Diacre, de faire le Catechisme.

1. Raisons qui obligent les Ecclesiastiques à ce deuoir.
2. Ce que c'est que Catechisme.
3. La necessité & l'vtilité des Catechismes.

Paruuli petierant panem, & non erat qui frangeret eis. Thren. 4. 4.

C'est le reproche que Dieu fait par son Prophete aux Ecclesiastiques qui negligent de faire le Catechisme, & qui les rendra confus au iour du Iugement.

I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui obligent les Ecclesiastiques à ce deuoir. 1. Ils sont pour cela appellez Pasteurs. Ils sont appellez Peres, or qui est le Pere qui laisse mourir de faim ses enfans? 2. Ils ont à ce suiet la clef de la science, & sont consequemment responsables de l'ignorance du peuple qui s'éleuera quelque iour contr'eux, s'il n'a point esté instruit

Nonne greges à Pastoribus pascuntur? Ez. 34. 2. Interroga patrem tuum & maiores tuos. Deut. 32. 7. Filioli, quos iterum parturio. Gal. 4. 19. Tulistis clauem scientiæ. Luc. 11. 52. Labia sacerdotis custo-

diunt scientiam. *Mal.* 2. 7. Adolescens iuxta viam suam, etiam cum senuerit, non recedet ab ea. *Prou.* 22. 6 Semen est verbum Dei. *Luc.* 8. 11. Fili à iuuentute tua, excipe doctrinã, quasi is qui arat, & qui seminat, accede ad eam, & bonos fructus ab ea expecta. *Eccl.* 6. 18.

3. C'est que les hõmes sont tels qu'on les forme en la ieunesse, & partant il importe extrémement de semer de bonne heure le bien en leur ame, ce qui ne se fait que par les Catechismes. C'est pourquoy Nostre-Seigneur dit, que la parole de Dieu est vne semence : car comme toute l'esperance qu'a le Laboureur d'vne abondante recolte, vient de la semence iettée en sa terre, bonne & fertile : Ainsi tout le fruict spirituel pretendu de grace & de gloire, doit prouenir de la diuine semence de la parole de Dieu.

II. POINT.

CONSIDEREZ que ce qu'on entend par Catechisme, n'est autre chose qu'vne instruction familiere des points principaux de la doctrine Chrestienne : On dit vne instruction familiere, parce que les Catechismes doiuent estre sans ornement de langage, c'est pourquoy tout le monde en est capable. On appelle cette doctrine Chrestienne, parce qu'elle a esté enseignée par la bouche de Iesus-Christ mesme & qu'elle nous instruit des deuoirs de la vie que doit mener vn Chrestien.

En faut-il dauantage pour vous faire estimer l'exercice du Catechisme ? mais si la necessité n'est point encor vn motif assez puissant pour vous y porter ;

III. POINT.

Si quis errauerit à veritate & conuerterit quis eum scire debet quoniam qui conuerti fecerit peccatorem ab errore viæ suæ saluabit animam suã à morte, & operiet multitudinem peccatorum suorum, *Iac.* 5. 19, & 20.

CONSIDEREZ les vtilitez qu'il apporte. Premierement, si vous le considerez de la part du Catechiste, il est de tres-grand merite pour luy, parce que c'est la principale œuure de misericorde qu'il puisse faire, & la plus satisfactoire Dauantage il participe à toutes les bonnes œuures que font se Auditeurs, par le moyen des instructions qu'il leur donne. S vous le regardez de la part des auditeurs, ils y apprennent à croire, esperer, & aymer actuellement, à prier Dieu, à s'affectionner à son seruice, & à frequenter les Sacremens comme il faut. 3. Si de la part des familles, cela fait que chacun vit en l'amour & en la crainte de Dieu, que les domestique se maintiennent dans leur deuoir, & s'entretiennent par ensemble en paix. 4. Enfin, cela fait que l'Eglise reprend son lustre qui n'auoit esté obscurcy que par le defaut d'instruction.

Que reste-il maintenant, sinon de prendre la resolution de faire le Catechisme, conuaincu que vous estes de sa necessité, &

de ses vtilitez. Adioustez y encore la facilité qu'il y a de le faire, & d'en apprendre les moyens, prenant pour deuise doresnauant ces belles paroles de saint Paul, 2. Cor. 12.

Ego libentissimè impendam & superimpendar ipse pro animabus vestris. 2. Cor. 12. 15.

CXIX. MEDITATION.

De l'Excellence du Catechisme,

Et la meilleure & plus vtile façon de le faire.

1. L'excellence du Catechisme tirée de son autheur & de sa fin.
2. L'estime qu'en ont fait tous les saints Personnages, & sur tout Nostre-Seigneur.
3. La façon plus vtile pour le faire.

Sinite paruulos venire ad me, & ne prohibueritis eos. Marc. 10. 14.

I. POINT.

CONSIDEREZ, outre la necessité que vous vistes hier, l'excellence du Catechisme 1. C'est Dieu luy-mesme qui en est autheur, c'est sa parole qui y est annoncée, rompuë & distribuée, pour seruir de nourriture à nos ames, comme le pain materiel fait à nos corps. 2. Il regarde immediatement le salut des ames, qui ne peuuent estre sauuées, sans la connoissance des choses qui s'enseignent dans le Catechisme, c'est pourquoy le diable n'a rien plus en auersion, sçachant bien que sans cela on va le grand chemin d'Enfer; aussi remarque-t'on que la plus cruelle persecution qu'il a suscitée dans l'Eglise, a esté celle de Iulien l'Apostat, qui fit fermer les Escholes, chasser les Maistres, brusler les bons Liures, & en substituer à la place qui estoient Heretiques.

Cum accepissetis à nobis verbum auditus Dei, accepistis illud, non vt verbum hominum, sed sicut est verè verbum Dei, 1. *Thess.* 2. 23.
Non in solo pane viuit homo, sed in omni verbo quod procedit de ore Dei. *Marc* 44.
Fides enim ex auditu, auditus autem per verbum Christi. *Rom.* 10. 17.

II. POINT.

CONSIDEREZ combien en consequence tous les saints Personnages en ont fait d'estat, saint Paul, saint Denys, saint Ignace, saint François Xauier, le grand Gerson. Saint

Hierosme écriuant à vne Dame Romaine, luy dit, Si vous m'enuoyez vostre fille, je la porteray sur mes épaules; tout vieillard que ie suis ie bégayeray auec elle, & m'en tiendray plus glorieux de l'auoir pour l'éleuer & instruire, que ce Philosophe du monde. Mais sur tout, quelle estime n'en a point fait Nostre Seigneur, quand il tance si aigrement ses Disciples en trois endroits de l'Euangile, parce qu'ils empéchoient les enfans de s'approcher de luy, quand il leur recommande, *Euntes docete omnes gentes*, Matt. 28. 19. Quand nous le voyons catechiser vn Philippe, Nicodeme, l'Aueugle-né, la Chananée, la Magdelaine; mais sur tout vne mal viuante, & vne vile Samaritaine, tout recreu & harassé du chemin, en plein midy, teste découuerte l'espace de trois heures?

Ipse si Paulam miseris, & magistrum me, & nutritium spondeo, gestabo humeris, balbutientis senex verba formabo. *S. Hier Ep. ad Latam.*

Cum videret Iesus discipulos suos comminantes offerentibus hos paruulos; indigne tulit, & ait illis; Sinite paruulos venire ad me, & ne prohibueritis eos. *Marc.* 10. 13. Nolite prohibere eos. *Mat.* 19. 14. Nolite vetare eos. *Luc.* 18. 16.

Qu'en dites-vous? cét homme-Dieu sçauoit il faire estat des choses autant qu'elles meritent? estes vous plus sçauant, de meilleure maison? auez-vous des talens plus releuez? Répondez, mais que ce soit auec confusion, & resolution quant & quant de l'imiter en ce point. Et si vous voulez sçauoir la meilleure façon & la plus vtile pour catechiser, soit les grands, soit les petits;

III. POINT.

APprenez, Que ce n'est point de faire vn grand discours estudié; mais d'agir par demandes & par réponses estudiées, si vous voulez, mais familieres : C'est la premiere façon de l'Eglise, qui mesme se trouue recommandée en plusieurs lieux de l'Escriture : C'est la pratique de Nostre Seigneur vers ceux qu'on vient de nommer : on entend & on comprend mieux ce qui est enseigné, l'esprit n'estāt point surchargé; donnez vn pain tout entier à vn petit enfant, si vous ne le luy rompez, il mourra de faim. C'est ainsi que le pratiquoit S. Paul : *Lac potum vobis dedi, non escam* : a & ailleurs, b *Facti sumus paruuli in medio vestrum, tanquam si nutrix foueat filios suos.*

Exod. 13. *Ps.* 77. *Deut.* 33. *Luc.* 10. 7. 46.

a 1. *Cor* 3. 2. b 1. *Thess.* 2.

Si vous considerez bien tous ces exemples, vous n'aurez pas de peine à vous seruir d'vn langage fort simple & naïf, & de vous faire tout à tous, pour les gagner tous à Iesus-Christ, à l'exemple de S. Paul, qui disoit de soy,

Omnibus omnia factus sum, vt omnes facerem saluos. 1. Cor. 9. 22. *Omnium me seruum feci vt plures lucri facerem.* Ibid. 19.

CXX. MEDITATION.

Des qualitez requiſes au Catechiſte.

1. A l'égard de Dieu.
2. A l'égard de ſoy-meſme.
3. A l'égard du prochain.

Qui ad iuſtitiam erudiunt multos, fulgebunt ſicut ſtellæ in perpetuas æternitates. Dan. 12. 3.

Ce ſont les paroles de l'Ange à Daniel, par leſquelles il luy fait voir la recompenſe particuliere qui eſt promiſe à ceux qui enſeignent les autres, que les Theologiens appellent aureole. Mais pour s'en rendre digne il faut auoir certaines qualitez & vertus qui regardent Dieu; nous-meſmes, & le prochain.

I. POINT.

CONSIDEREZ que la vertu d'vn Catechiſte à l'égard de Dieu c'eſt l'oraiſon, parce que ſi nous ne ſommes remplis de ſes lumieres, nous ne ferons rien qui vaille. Les Apoſtres furent remplis du ſaint Eſprit, & de là eſt venu le fruict qu'ils ont fait; douze ont conuerty tout le monde, & auiourd'huy faute de cét Eſprit & de la meſme grace, encores que les Predicateurs & les Catechiſtes ſoient à milliers, ils laiſſent perdre la Foy & les ames. Il faut donc que le Catechiſte recommande tous les iours cette affaire à Noſtre-Seigneur, & s'il ſe peut, qu'il medite quelque temps ſur les myſteres qu'il doit expliquer & enſeigner.

Optaui & datum eſt mihi ſenſus. *Sap.* 7. 7. Qui manet in me, & ego in eo, hic fert fructum multum. *Ioan.* 15. Si quis veſtrum indiget ſapientia, poſtulet à Deo, qui dat omnibus affluenter & non improperat. *Iac.* 1. 5.

II. POINT.

LEs qualitez du Catechiſte à l'égard de ſoy-meſme, ſont quatre. La 1. de faire grand eſtat du Catechiſme, fondé ſur ſa neceſſité & ſur ſon excellence, lequel enfante ſouuent plus d'enfans à Dieu que la predication, & qui peut eſtre dit cette aumoſne que Dieu repute faite à ſoy-meſme. La 2. c'eſt d'auoir vne grande humilité pour attirer les graces de Dieu qui luy ſont neceſſaires, pour parer aux dégouſts qui arriuent ſouuent, de ce que l'exercice en apparence ſemble bas & con-

Quamdiu feciſtis vni ex his fratribus meis minimis, mihi feciſtis. *Mat.* 25. 40. Serui inutiles ſumus, *Luc.* 17. 10. Elegi abiectus eſſe in domo Dei. *Pſ.* 83. 11. Caſtigo corpus meũ, & in ſeruitutem redigo. 1. *Cor* 9. 17.

temptible, ou pour ne ſe laiſſer point aller à la vanité & à la complaiſance, ſi le ſuccés en eſt heureux. La 3. c'eſt la chaſteté, pource que l'on conuerſe auec des enfans à qui il faut l'imprimer viuement : pour cela ſaint Paul, rauy iuſqu'au troiſiéme Ciel, chaſtioit encore ſon corps. La 4. c'eſt la prudence pour n'aigrir perſonne & contenter tout le monde.

III. POINT.

Hilarem datorem diligit Deus. 2. *Cor* 9. 7. Non quæro quæ veſtra ſunt, ſed vos. 2. *Cor.* 12. 14. In hominibus, non naturam, quia ad imaginem Dei facti ſunt, ſed honores & diuitias veneramur. Redemptor vero noſter, vt oſtenderet quia quæ alta ſunt hominum, deſpicienda ſunt, & quæ deſpecta ſunt hominum, deſpicienda non ſunt, ad filium Reguli ire noluit, ad ſeruum centurionis ire paratus fuit. S. *Gr. hom.* 28. *ſuper. Euang.*

LEs qualitez que doit auoir le Catechiſte à l'égard du prochain, ſont trois. 1. Le bon exemple qui conſiſte en la modeſtie & affabilité, ſans affectation & ſans flaterie. 2. La ioye & allegreſſe ſpirituelle. 3. Le deſintereſſement, c'eſt à dire, fuyr tout ſoupçon d'auarice,

Le fruit de cette Meditation, & des deux autres precedentes ; ne doit eſtre autre que de vous affectionner à faire le Catechiſme ſans difference de lieu, de perſonne, ny de temps aucun : ſoit en la ville, ſoit en la campagne, auec les riches, ou auec les pauures. N'eſt ce pas là voſtre reſolution ? Si Noſtre-Seigneur en perſonne vous demandoit ce petit ſeruice, voudriez-vous le luy refuſer ? Et c'eſt luy-meſme qui vous crie dans l'Euangile *Meſsis quidem multa, operarii autem pauci.* Matt. 9. 37. Vous eſtes pour cela dans l'Egliſe, Ieſus-Chriſt vous donnant le caractere, vous en a quant & quant auec le pouuoir impoſé l'obligation. Si cela vous rebute, parce que ce ſont des pauures gens, rudes, groſſiers, ſeruiteurs, ſeruantes; Conſiderez que Noſtre-Seigneur eſt venu principalement pour eux, *Euangelizare pauperibus miſit me.* Luc. 4. 18. Si parce que ce ſont des enfans, c'eſt à ceux-là, dit Noſtre-Seigneur, qu'appartient le Royaume des Cieux. S'il vous ſemble que le profit n'en vaut pas la peine, vous n'eſtes pas obligé que tous en faſſent leur profit, & quand il n'y en auroit pas vn ſeul, *Curam exigeris, non curationem* Si voſtre parole n'a profité vne fois, elle profitera vne autre Les Anges Gardiens ne s'ennuyent point d'aſſiſter les ames iuſques à la mort, encores qu'ils ne profitent de rien. Imitez les en ce point, & demandez en la grace à Dieu dans la veue du prix & de la valeur des ames ; vous ſouuenant de cette menace effroyable de Noſtre-Seigneur, qui ſe peut auſſi bien entendre de l'aumoſne ſpirituelle, que de l'aumoſne corporelle

Talium eſt regnum cælorum. *Mat.* 19, 14.

Fac quod tuum eſt, nã Deus quod ſuum eſt, ſatis abſque tua ſollicitudine, & anxietate curabit : planta, riga; fer curam & tuas expleuiſti partes : ſane incrementum Deus quando voluerit dabit : Deus inquam, non tu : quod ſi forte noluerit, tibi deperit nihil. S. *Bern. l.* 4. *de Conſid. c.* 2.

Diſcedi

Discedite à me maledicti in ignem æternum, esuriui enim, & non dedistis mihi manducare, &c. Matth. 25. 45. & seqq.

CXXI. MEDITATION.

Des vertus principales du Diacre : Et premierement du zele qu'il doit auoir des ames.

1. Les raisons qui peuuent allumer ce Zele dans les Ecclesiastiques.
2. Ce que c'est que le zele & ses actes principaux.
3. Reflexions.

Ignem veni mittere in terram, & quid volo nisi vt accendatur? Luc. 12. 49.

Ce feu que Nostre-Seigneur desire auec tant d'ardeur de voir allumé au cœur des fideles, & principalement des Ecclesiastiques ; n'est autre que le zele des ames, pour lesquelles il estoit venu en terre, suiuant ce que disoit de luy le Prophete. *Accendetur velut ignis zelus tuus.* Psal. 78. 5.

I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui peuuent allumer ce zele dans les Ecclesiastiques, & leur donner de l'affection & du courage à ce saint Exercice. La 1. est prise de son excellence, n'y ayant chose plus diuine, dit S. Denys, que de cooperer auec Dieu au salut des ames, ny, au dire de saint Gregoire, le sacrifice qui luy soit plus agreable. Et la raison en est claire, parce qu'il n'y a rien plus noble, & de quoy Dieu fasse plus d'estat dans le monde que des ames raisonnables. La 2. est, que cette action est d'vn merueilleux profit, & d'vn souuerain merite ; car si l'aumosne corporelle est si considerable deuant Dieu, qu'elle purifie l'ame de ses pechez, & rend vne personne digne des effets de la misericorde de Dieu & de la vie eternelle ; Que deuons nous dire de la spirituelle, qui est d'autant plus noble, que l'ame l'emporte par dessus le corps ? La 3. c'est l'amour de Nostre-Seigneur, car à la verité celuy qui aime Nostre-Seigneur Iesus-Christ ne peut qu'il n'aime les ames, qui

Nullum omnipotenti Deo tale est sacrificium, quale est zelus animarum S. *Greg. 1. in Ezech. hom. 11.*

Eleemosyna à morte liberat, & ipsa est quæ purgat peccata, & facit inuenire misericordiam & vitam æternam. *Tob. 12. 9.*

Non dixit, Petre, si me amas, ieiunia exerce, super nudã humum dormi, vigila continenter, iniuria pressis patrocinare, orphanis patrem te exhibe, viduæ item te maritorũ loco habeãt, sed prætermissis omnibus, ait, pasce oues meas. *S. Chrys. l. 2. de sac. c. 1.*

luy ont tant cousté, c'est pourquoy Nostre-Seigneur disoit à S. Pierre, *Simon Ioannis diligis me plus his ? pasce agnos meos*, Ioan. 21. 15. Comme voulant luy dire, s'il est vray que tu m'aimes, pais mes agneaux; c'est le témoignage que ie te demande de ton amour.

II. POINT.

Cadit asina & est qui reputet, &c. *S. Ber. l. 4. de consid.* Argue, obsecra, increpa in omni patientia. *2. Tim. 4. 2.* Non cessamus pro vobis orantes & postulantes vt impleamini agnitione voluntatis eius, &c. *Col. 10. 9.* Sollicitudo omnium Ecclesiarum. *2. Cor. 11. 18.* Omnibus omnia factus sum vt omnes saluos facerem. *1. Cor. 9. 22.* In laboribus plurimis, in carceribus abundantius, in plagis supra modum, in mortibus frequenter, in labore, in ærumna, in vigiliis, in fame & siti, in ieiuniis multis, in frigore & nuditate, &c. *2. Cor. 11. 23. & seq.* Optabam ego ipse esse anathema pro fratribus meis. *Rom. 9. 3.*

CONSIDEREZ que ce zele n'est autre chose qu'vne affection ardente pour moyenner aux ames par toutes les façons possibles les vrays biens, qui sont les biens de la grace & de la gloire, & les deliurer du peché & de l'enfer. Ses actes principaux sont 1. Les Sermons, les Catechismes, les Conferences, & l'administration des Sacremens. 2. Les corrections & aduertissemens des fautes, remplis de charité. 3. La priere pour le salut des ames, & pour ceux qui y trauaillent. 4. La conuersation auec le prochain, qui soit fructueuse, de bon exemple, & qui sçache auec saint Paul, s'accommoder à tous pour les gagner tous. 5. La force pour souffrir tous les trauaux du corps & de l'esprit, qui accompagnent inseparablement cette negotiation, où il faut souuent ieusner, veiller, endurer les intemperies de l'air, supporter auec patience les rudesses, les rebuts, & les humeurs fascheuses de ceux que l'on veut gagner, se priuer de beaucoup de necessitez, & estre mesme prest de donner son sang, & de mourir pour leur salut.

III. POINT.

Vbi est qui flectat iram? Vbi est qui prædicet annum placabilem Domino? *S. Ber. in Conc. Remens.*

EXaminez-vous maintenant, & voyez suiuant ces marques, si vous estes animé de ce zele. N'est-il pas vray que nous en sommes bien esloignez, puisque nous faisons & souffrons si peu pour les ames, nous sommes si rencheris pour les ayder, nous auons tant de peur de nous incommoder? Où sont les prieres que nous faisons pour leur salut? où les secours & les seruices que nous leur rendons? Combien y en a-il, & combien sont-ils grands?

Regrettons le passé: & entrons dans les sentimens & dans les effets de ces paroles de S. Paul qui s'exposoit, dit-il, tous les iours à la mort pour procurer aux Corinthiens l'honneur d'estre à Dieu, & à Iesus-Christ, & les rendre dignes de la gloire eternelle.

Quotidie morior propter vestram gloriam, fratres, quam ha

beo in Christo Iesu Domino nostro. 1. Cor. 15. 31.

CXXII. MEDITATION.

Des qualitez qui doiuent accompagner le zele pour le rendre legitime & profitable.

1. *Quatre vertus ou proprietez que doit auoir le Zele pour estre bien reglé.*

2. *L'exemple de Nostre-Seigneur, & comparaison de nous auec Nostre-Seigneur.*

Æmulationem Dei quidam habent, sed non secundum scientiam. Rom. 10. 2.

S. Paul par ces paroles nous apprend qu'il y a deux sortes de zele, vn faux & vn legitime : Or pour connoistre l'vn d'auec l'autre.

I. POINT.

CONSIDEREZ que le zele pour estre legitime & bien reglé, doit auoir pour ses proprietez & ses ornemens, les quatre vertus suiuantes. La 1. Qu'il soit pur & sincere, détaché de toute sorte d'interest, d'honneur & de profit, ne pretendant que la gloire de Dieu & le salut du prochain, comme faisoit S. Paul, quand il prenoit Dieu à témoin comme il aimoit tous les Philippiens dans les entrailles & le cœur de Iesus-Christ, c'est là où il prenoit le zele qu'il auoit pour leur salut, c'est de là qu'il leur parloit, qu'il leur écriuoit, qu'il les instruisoit, & c'est de la sorte que nous deuons agir auec le prochain. La 2. Qu'il soit feruent & embrasé, sans se rebuter pour les peines & les difficultez qui se presentent. La 3. Qu'il soit discret & moderé par la prudence, ce que l'Apostre appelle *Secundum scientiam*, pour ne pas s'embarquer inconsiderement en des affaires, d'où l'on ne puisse apres se retirer, & faire ou dire choses, qui nuisent plustost qu'elles ne profitent ; faute dequoy les ieunes gens, & ceux qui ont peu d'experience, font souuent des grandes fautes & causent plus de mal que de bien, se portant auec impetuosité, colere, inconstance & inconsideration en tout ce qu'ils font : ce qui est appellé

Testis mihi est Deus quomodo cupiam omnes vos in visceribus Iesu Christi. *Phil.* 1. 8.

Quis infirmatur, & ego non infirmor? quis scandalizatur, & ego non vror? 2. *Cor.* 11. 29.

Bene patientes erunt vt annuntient. *Ps.* 91. 16.

Scientia sanctorum prudentia, *Prou.* 9. 10.

Oportet innotescat tibi zelus tuus, clementia tua, discretio quoq; moderatrix earundem virtutum. S. *Ber. l. de consid. c.* 11.

Zelum amarum habetis, *Iac.* 3. 14.

Nolite in personarum acceptione habere fidem Domini N. Iesu Christi gloriæ, &c. Nonne Deus elegit pauperes in hoc mundo, diuites in fide, & hæredes regni? Vos autem exhonorastis pauperem, *Iac.* 2. 1. & 5.

dans l'Escriture zele d'amertume. La 4. Enfin, c'est qu'il regarde non le corps & l'exterieur, mais l'interieur & les ames, étende ses soins indifferemment sur toutes, comme elles sont toutes également pretieuses deuant Dieu, & ont cousté à Nostre-Seigneur aussi cher les vnes que les autres.

II. POINT.

Cum diues esset, propter nos egenus factus est, 2. *Cor.* 8. 9. Et erat pernoctans in oratione Dei. *Luc.* 6. 12. Sanabat omnem languorem, *Marc.* 4. 25.

Virtus de illo exibat & sanabat omnes, *Luc.* 6. 19. O generatio incredula & peruersa! quousq; ero vobiscum? vsquequo patiar vos? *Mat.* 17. 16. Christus nos redemit de maleodicto legis, factus pro nobis maledictum, *Gal.* 3. 13. Itaut nec spatium manducandi haberet. *Marc.* 8. 31. *Ioan.* 4. 32. *Ier.* 19. 88.

CONSIDEREZ, comme toutes ces vertus se trouuent excellemment dans le zele qu'a témoigné Nostre-Seigneur pour les ames. Lors qu'il estoit au monde, quel interest, & quel profit pouuoit il prendre à passer les iours entiers au Temple, & ailleurs à instruire les hommes, & les nuicts à prier pour eux? à guerir leurs corps, souffrir leurs ignorances & grossieretez, en vn mot à mourir pour eux, & attirer sur eux les benedictions & sur soy-mesme la malediction qu'ils auoient encouruë? Mais quelle ferueur ne faloit il pas qu'il eust pour exercer ce zele par tout dans les villes, dans les villages, dans les champs, dans les chemins, dans les maisons particulieres, en public, en secret & enuers tous, enuers les grands & les petits, les pauures & les riches, les vieillards & les enfans, les hommes & les femmes, iusqu'à en perdre le souuenir du boire & du manger? C'est ce zele qui luy faisoit dire à ses Apostres, *Cibum habeo manducare, quem vos nescitis.* C'est ce mesme feu qui le deuoroit quand il crioit sur la Croix; *Sitio*, pour monstrer le desir ardent qu'il auoit de nostre salut, & d'endurer encore dauantage en nostre considera-tion s'il estoit necessaire.

Approchez-vous maintenant de Nostre-Seigneur, & confrontez son zele auec le vostre, & voyez ce qu'il a fait pour le bien des ames, & ce que vous faites; ce qu'il a souffert, & ce que vous souffrez: Combien apportons nous de considerations, pour tascher qu'il n'y aille rien du nostre, dans l'assistance que nous rendons aux ames pour le seul honneur ou pour l'interest? Ne voulez vous pas doresnauant imiter Nostre-Seigneur? prenez-en la resolution, & luy dites auec S. Paul.

Optabam ego ipse esse anathema à Christo pro fratribus meis. Rom. 9. 3.

CXXIII. MEDITATION.

Du ſoin des pauures qui eſt propre au Diacre.

1. Les raiſons qui obligent les Diacres d'auoir ſoin des pauures.

2. En quoy conſiſte ce ſoin, & l'exemple que Noſtre-Seigneur nous en a donné.

Eſtote miſericordes, ſicut & pater veſter cœleſtis miſericors eſt. Luc. 6. 36.

I. POINT.

CONSIDEREZ qu'encores que la miſericorde ſoit vne vertu commune à tous les Chreſtiens, elle doit neantmoins eſtre plus recommandable aux Eccleſiaſtiques, & particulierement aux Diacres qu'à aucun autre, parce que dans leur premiere inſtitution, ils furent eſtablis en partie à cette fin d'auoir ſoin des pauures. Ainſi voyons nous que le Pape S. Euariſte en ordonna ſept dans la ville de Rome, laquelle il partagea en ſept quartiers, afin qu'vn en chaque quartier priſt le ſoin des pauures qui s'y rencontreroient; & pour cela meſme le Diacre auoit l'adminiſtration autrefois du bien temporel de l'Egliſe, en eſtant comme le Procureur, le Receueur & l'Intendant general, lequel il diſpenſoit & diſtribuoit à la volonté de l'Eueſque, tenant regiſtre de tous les pauures, pour pouruoir à leurs neceſſitez; comme nous voyons en la perſonne de ſaint Laurens, qui leur diſtribua auant ſon Martyre les treſors de l'Egliſe qu'il auoit receus de ſaint Sixte pour manier. Vne autrre raiſon qui oblige les Eccleſiaſtiques d'auoir grand ſoin des pauures, c'eſt le cas & l'eſtime que Dieu en a toûjours fait, quand il les appelle Bien-heureux, quãd il benit ceux qui leur font du bien, & menace au contraire ceux qui les éconduiſent, & quand luy meſme s'eſt fait ſemblable à eux, ſe dépoüillãt de tout, afin de nous enrichir. Vne 3. raiſon, c'eſt le ſoin particulier que la bonté Diuine en a pris de tout temps, & à ſon exemple les Apoſtres, & tous les hommes Apoſtoliques, à qui Noſtre-Seigneur ſembloit en auoir laiſſé la charge par teſtament, & en leur perſõne à tous les Eccleſiaſtiques, quand il leur

Non eſt æquum nos derelinquere verbum Dei, & miniſtrare menſis, conſiderate ergo viros, &c. quos conſtituamus ſuper hoc opus. *Act.* 6. 2.

Cui Leuita caſtiſſimus vbi eas repoſitas haberet oſtendens, numeroſiſſimos ſanctorum pauperum obtulit greges, in quorum victu atq; veſtitu inamiſſibiles conſiderabat facultates, *S. Leo in natal. S. Laur.*

Beati pauperes. *Matt.* 5. 3. Venite benedicti, &c. Eſuriuij enim & dediſtis mihi. *Mat.* 25. 32. Filius hominis non habet, vbi caput reclinet. *Luc.* 9. 58. Tantummodo vt pauperum memores eſſetis. *Gal.* 2. 10.

dit vn peu auant de mourir, *Pauperes semper vobiscum habetis.* Ioan. 12. 8. Deut. 15. 11.

II. POINT.

CONSIDEREZ en quoy consiste ce soin que doiuent auoir les Ecclesiastiques des pauures : il est 1. à en faire grand estat, les regardant comme les freres, les coheritiers, les membres & le bien de IESVS-CHRIST. 2. A les secourir dans leurs necessitez temporelles, leur faisant l'aumosne selon leur pouuoir, & leur en procurant auprés des autres. 3. A les visiter dans leurs maladies, taschant de pratiquer quelque Medecin, Chirurgien & Apothicaire pour leur rendre les secours de leur profession, mais c'est principalement à les consoler dans leurs miseres, les exhorter à la patience, ayant soin que sous pretexte de pauureté ils ne croupissent pas dans l'ignorance, comme ils font d'ordinaire, ne leur donnant iamais à cét effet l'aumosne corporelle, qu'on ne leur fasse à mesme temps l'aumosne spirituelle. Et quand on ne peut les ayder autrement, en auoir au moins compassion, & les assister autant qu'on peut par prieres.

Honorat autem eum, qui miseretur pauperis. *Prou.* 14. 31.

Qui habet duas tunicas, det non habenti, & qui habet escas, similiter faciat, *Luc.* 3. 11.

Voyez en ce point l'exemple de Nostre-Seigneur, de qui il est dit en la personne de Iob, que la compassion auoit esté formée auec luy dans le ventre de sa mere, & qu'ils auoient pris naissance & accroissement ensemble, & souuenez-vous que les predestinez, si vous voulez estre du nombre, sont appellez dans l'Escriture des vaisseaux de misericorde, & chez Zacharie, les enfans de l'huile, c'est à dire en qui le S. Esprit a répandu le bausme de la charité, & l'huile de la misericorde, pour apres la verser sur le prochain.

Ab infantia mea creuit mecum miseratio, & de vtero matris meæ egressa est mecum. *Iob.* 31. 18.
Vasa misericordiæ, *Rom.* 2. 23.
Isti sunt filii olei, *Zac. c.* 4. 14.

Voyez donc comme vous vous estes comporté à l'endroit des pauures, car c'est d'eux que Nostre-Seigneur a dit.

Amen dico vobis, quamdiu fecistis vni ex fratribus meis minimis, mihi fecistis; quamdiu non fecistis vni de minoribus his, nec mihi fecistis. Matth. 25. 40. & 45.

CXXIV. MEDITATION.

De l'obligation qu'ont les Ecclesiastiques de faire l'aumosne.

1. *Les raisons qui obligent les Ecclesiastiques à faire l'aumosne.*
2. *Quelles conditions doit auoir l'aumosne pour estre bien faite.*
3. *Les mal-heurs dont Dieu menace ceux qui ne la font pas.*

Propter mandatum assume pauperem, & propter inopiam eius ne dimittas eum vacuum.
Eccl. 29. 12.

Nous voyons par là, que ce n'est pas seulement vn conseil mais qu'il y a precepte de faire l'aumosne, confirmé par ces paroles de Nostre Seigneur dans l'Euangile. *Quod superest, date eleemosynam.* Luc. 11. 41.

I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui obligent les Ecclesiastiques à faire l'aumosne. La 1. est, parce qu'ils sont appellez les Peres des pauures par les Conciles, & le Canon dit; *Et si hoc non habent, vanum nomen habent.* La 2. c'est qu'ils sont sont obligez de donner bon exemple, ce qu'ils ne peuuent faire plus efficacement que par l'aumosne. La 3. sont les grands biens qui arriuent à ceux qui la font, que Nostre-Seigneur comprend en ces mots: *Date eleemosynam, & ecce omnia munda sunt vobis*, c'est à dire, que l'aumosne sert d'vne grande disposition pour purifier vne ame de tous ses pechez, & pour acquerir vne sainteté éminente. La 4. est l'exemple de tous les SS. & des hommes vrayment Apostoliques. S. Paul qui trauailloit de ses mains pour donner l'aumosne; S. Gregoire qui tenoit registre de tous les pauures de la ville de Rome, & qui en seruoit douze tous les iours à sa table, S. Louys, S. Charles, & vne infinité d'autres.

Gloria sacerdotum est pauperum inopiæ prouidere. S. *Hier. ep. ad Nep. Dist. 16. Fratrem.*

Aurum Ecclesia habet, non vt seruet, sed vt erogat, & subueniat in necessitatibus. S. *Amb. 12. q. 2. c. eod.*

Nocte ac die operantes, ne quem forte grauaremus. 1. *Thess. 2. 9.* Qui furabatur iam non furetur, magis autem laboret manibus suis, vt habeat vnde tribuat necessitatem patienti. *Eph. 4. 28.*

II. POINT.

Cum facis eleemosynam, noli tuba canere ante te.... Sed nesciat sinistra tua, quid faciat dextera tua. *Mat.* 6. 2 & 3. Receperunt mercedem suam, *Ib.* 65.
Non ex tristitia aut necessitate, hilarem enim datorem diligit Deus. 2. *Cor.* 9. 7. Qui miseretur in hilaritate. *Rom.* 12. 8. Non protrahas datum augustiati. *Eccl.* 4. 3.

CONSIDEREZ quelles conditions doiuent accompagner l'aumosne, pour-estre bien faite & renduë meritoire. 1. C'est qu'elle se fasse auec vne intention droite, principalement si elle se fait en public, comme doit estre faite celle des Ecclesiastiques, c'est à dire, que ce ne soit point pouur estre veu & estimé des hommes. La 2. qu'elle se fasse gayement & de bon cœur. La 3. qu'elle se fasse proprement. La 4. enfin qu'elle se fasse abondamment; à proportion des commoditez que Dieu luy a données.

III. POINT.

Qui parcè seminat, parce & metet, & qui seminat in benedictionibus, de benedictionibus & metet, 1. *Cor.* 9 5.
Prou. 21. 13. *Ibid.* 28. 26. *Eccl.* 12. 13.

CONSIDEREZ, pour dernier motif qui doit vous pousser à faire l'aumosne, les mal-heurs dont Dieu menace ceux qui ne la font pas. 1. Ils ne seront pas exaucez dans leurs prieres, *Qui obturat aurem suam ad clamorem pauperis, & ipse clamabit & non exaudietur.* 2. Leurs biens au lieu d'augmenter, diminuëront. *Qui despicit deprecantem, sustinebit penuriam.* 3. Les graces leur seront refusées, *Non est benè ei eleemosynas non danti.* 4. Enfin pour comble de mal-heurs, c'est qu'ils seront reprouuez du Paradis.

Non memini me legisse, mala morte mortuum, qui libenter opera charitatis exercuit. *S. Hier. ep. ad Nep.*
Væ, væ tibi Clerice, mors in olla, mors in tuis deliciis est, &c. sumptus Ecclesiasticos gratis bibere te putas: cantando vt aiunt, tibi prouenire videntur: bonum erat magis fodere, aut mendicare, peccata enim populi comedis; &c. *S. Bern. decl. in illud; Ecce nos.*
Si priuatim possidemus quòd nobis sufficiat, non illa nostra sunt, sed pauperum, quorum procuratione quodammodo gerimus, non proprietatem nobis vsurpatione damnabili vindicamus. *S. Aug. ep. 50. ad Bonif.*

Cette foule de témoignages tirée des saintes Escritures, n'est-elle pas suffisante pour vous faire connoistre cette obligation? Voyez donc quelle aumosne vous faites? En faites vous à proportion de vos commoditez? La faites vous auec les conditions requises? Vous deuriez vous retrancher du necessaire, pour soulager les pauures? & peut-estre ne leur donnez vous rien mesme de vostre superflu. Ne vous flatez pas en ce point: Mais comme nous sommes souuent aueugles en nostre propre cause, consultez vos directeurs pour sçauoir ce que vous estes obligé de donner en conscience tous les ans aux pauures: Et souuenez-vous que depuis que vous auez esté fait Clerc, c'est à dire, la part & l'heritage du Seigneur, non seulement vos biens Ecclesiastiques, qui sans contredit appartiennent aux pauures; mais mesme vos biens patrimoniaux sont deuenus l'heritage des pauures, & doiuent estre partagez auec eux.

Thesaurisate vobis thesauros in cælo, &c. Luc. 16. 19. *Facite vobis amicos de mammona iniquitatis.* Matt. 6. 20.

CXXV. MEDITATION.

De la vertu de force qui eſt propre au Diacre.

1. Qu'eſt-ce que cette force requiſe aux Eccleſiaſtiques, & en quoy elle conſiſte.
2. Les raiſons pour leſquelles cette vertu eſt ſi neceſſaire.
3. Quand il faut faire paroiſtre cette force, & en quelle occaſion.

Accipe Spiritum ſanctum ad robur.

Ce ſont les paroles dont on ſe ſert en l'ordination du Diacre, qui nous font connoiſtre combien il a beſoin de force & de courage pour les fonctions de ſon miniſtere.

Emitte in eos quæſumus Domine, Spiritum S. quo in opus miniſterii tui fideliter exequendi ſeptiformis gratiæ munere roborentur, *Pont. in Ord. Diacon.*

I. POINT.

CONSIDEREZ que la force dont on parle icy, requiſe aux Eccleſiaſtiques, & principalement au Diacre, n'eſt autre choſe qu'vne fermeté & vne conſtance d'eſprit, pour entreprendre les choſes fâcheuſes & difficiles, où il va de la gloire de Dieu, & pour ſouffrir toutes les reſiſtances & les oppoſitions que les ennemis de noſtre ſalut peuuent y former : ſi bien que cette vertu a deux offices, qui ſont attaquer & ſouſtenir, agir & patir. C'eſt cette force dont ſaint Eſtienne eſtoit remply, quand il faiſoit tant de prodiges en Ieruſalem, c'eſtoit de ce meſme eſprit qu'eſtoit poſſedé S. Laurens, quand au milieu des tourmens il ſe rioit des bourreaux.

Ne formides à facie eorũ, nec enim timere te faciam vultum eorum, ego quippe dedi te hodie in ciuitatem munitam, & in columnam ferream, & in murum æreum. *Ier. 1. 17. & 18.* Stephanus plenus gratia & fortitudine, faciebat prodigia & ſigna magna in populo. *Act 6. 8.*
Verſa, iam aſſatum eſt, manduca.

II. POINT.

CONSIDEREZ les raiſons pour leſquelles cette vertu eſt ſi neceſſaire aux Eccleſiaſtiques. C'eſt 1. parce que ſouuent il faut qu'ils entreprennent des choſes où il ſe rencontre bien des contradictions ; par exemple, s'il faut abolir quelque abus, ou eſtablir quelque bien dãs vne Paroiſſe, ſi on veut viure plus retiré que les autres, s'il faut s'oppoſer à la tyrannie d'vn Seigneur, pour maintenir les droicts de l'Egliſe, & ſemblables. 2. Parce que les ennemis que nous auons ſur les bras, ſont

Non carebis infinitis detractoribus & adulatoribus, hi obliuioni tradendi, illi diſſimulandi. *S. Ber. ſer. 66. ſuper. Cant.*
Qui obſeruat dicta hominum, nunquam aliquid bene faciet, iuxta illud, qui obſeruat ventos nõ ſeminat. *S. Th. ſup. c. 11. Matth.* Per bonam & malam famam, à dextris & à

siniſtris, Chriſti miles graditur nec laude extollitur, nec vituperatione frangitur. S. *Hier. in Prol. Eſth.*

Non idcirco relinquenda eſt nobis Eccleſiaſtica diſciplina, aut ſacerdotalis ſollicitudinis cẽſura, quoniam cõuitiis infeſtamur, aut terroribꝰ quatimur. Sacerdos Dei Euangelium tenens & Chriſti præcepta cuſtodiens, occidi poteſt, non poteſt vinci. S. *Cyp. ep. 5. ad Cornel. aduerſ. minas Tyr.* Confortamini in Domino, & in potentia virtutis eius. *Eph. 6. 10.*

tres-puiſſans; car le diable d'vn coſté ſe ſert de toutes les voyes poſſibles pour nous faire tomber. Le monde d'ailleurs auec ſes fauſſes & damnables maximes, auec ſes objets ſenſibles & charmans, auec les reſpects humains, nous détourne ſouuent du bien que nous voudrions faire. Et la chair enfin nous liure de rudes & continuels aſſauts contre la chaſteté que nous auons voüée; en ſorte qu'à moins d'eſtre ſouſtenus par vne force toute diuine, nous ſommes en continuel danger de faire naufrage, où au contraire auec cette vertu rien ne nous eſtonne, rien ne nous ébranle, & rien ne nous renuerſe.

III. POINT.

CONSIDEREZ qu'encores que nous deuions faire paroiſtre cette force & ce courage en toute occaſion; neantmoins c'eſt principalement à executer auec vigueur, conſtance & fermeté d'eſprit, les bonnes reſolutions vne fois priſes, ſans en démordre aucunement, quelque choſe qui arriue. Par exemple, vous aurez pris reſolution de porter doreſnauant en tout lieu la ſoutanne, de faire tous les jours l'Oraiſon mentale, en vn mot de viure plus regulierement que vous n'auez fait : Il faut exactement garder l'ordre que vous-vous eſtes preſcrit, & ne ſe relaſcher iamais, quelque ennuy & quelque dégouſt qui vous arriue,

Qui mollis & diſſolutus eſt in opere ſuo, frater eſt ſua opera diſſipantis. *Prou. 18. 9.*

Helas! quelle laſcheté apportons-nous à toutes nos actions? combien peu de courage & de ferueur à executer ce que nous auons promis à Dieu? N'eſt-il pas vray que tous nos defauts & nos manquemens ne viennent que par faute de force? *Vſquequo marcetis ignauia?* Ioſué 18. 3. dit le S. Eſprit. Eſueillons nous à ces paroles; & pour nous releuer de noſtre pareſſe, & obtenir cette force ſi neceſſaire, pratiquons ces deux moyens. 1. Demandons-la à Dieu, puiſque ſans luy nous ne pouuons rien faire. 2. Taſchons auſſi de nous faire vn peu de violence; car comme nous ne pouuons rien ſans la grace, la grace ne veut rien faire ſans nous, & nous ne pouuons rien faire auec la grace, ſans nous faire quelque force ou violence.

Sine me nihil poteſtis facere, *Ioan. 15. 5.*

Vos ergo confortamini, & non diſſoluantur manus veſtræ. 2. Par. 15. 7. *Nondum enim vſque ad ſanguinem reſtitiſtis.* Heb. 12. 4.

CXXVI. MEDITATION.

Quel doit estre le modele que se doiuent proposer les Diacres dans leurs fonctions, & dans la conduite de leur vie.

1. *Que le modele que se doiuent proposer les Diacres dans leurs fonctions, sont les Anges.*
2. *En quoy les Diacres doiuent imiter & ressembler aux Anges.*
3. *Reflexion.*

Conuersatio nostra in cœlis est. Phil. 3. 20.

I. POINT.

CONSIDEREZ suiuant ces paroles que les Diacres & tous les Ecclesiastiques estant faits citoyens des Cieux, par l'honneur qu'ils ont d'estre receus dans la Hierarchie, & obligez par consequent à vne vie toute celeste, ils ne peuuent prendre de regle meilleure de leurs actions que les Anges, puis qu'ils sont establis pour faire en la terre, ce que les Anges font dans le Ciel;c'est pourquoy les Diacres sont appellez chez les SS. Peres, vertus Angeliques. Et que S. Estienne qui leur est donné pour Patron, parut au milieu de la Synagogue, le visage beau & éclatant de lumiere, comme celuy d'vn Ange. Cela posé,

Viderunt faciem eius tanquam faciem Angeli stantis inter illos, *Act.* 6. 15.

II. POINT.

CONSIDEREZ,en quoy principalement les Diacres doiuent imiter & ressembler aux Anges. C'est 1. En leur pureté,ne souffrant en leur ame aucune affection tant soit peu déreglée,& gardant vne chasteté de corps inuiolable,afin de pouuoir dire auec S. Paul; *In carne ambulantes, non secundum carnem militamus.* 2. En l'obeyssance ponctuelle que ces esprits bienheureux rendent aueuglément aux ordres de Dieu,sans distinction des lieux ny des personnes ; vn Ecclesiastique ne deuant pas auoir d autre pensée que d'accomplir en tout & par tout la volonté de Dieu,en quelque façon qu'elle luy puisse estre connuë,sans aucun delay ny retardement 3. En la reuerẽce que ces Intelligences celestes portẽt à la diuineMaiesté,deuant qui elles assistent auec de continuels tremblemens. 4. En la perseue-

Ministri Domini facientes verbum illius. *Ps.* 10.12.20.2.*Cor.*10; Vt impleamini agnitione voluntatis eius, in omni sapientia & intellectu spiritali. *Col.* 1.9.

Vt probetis quæ sit voluntas Dei bona,bene placens & perfecta. *Rom.* 12. 2.

Tremunt potestates.

Requiem non habebant die ac nocte, dicentia, Sanctus, Sanctus,Sanctus Dominus Deus omnipotens,&c. *Apoc.*4. 8.

Abundet in eis totius forma virtutis, authoritas modesta, pudor constans, innocentiæ puritas, & spiritualis obseruantia discipli-

næ. In moribus eorum præcepta sua fulgeant, vt suæ castitatis exéplo, imitationem sanctam plebs acquirat, & bonum conscientiæ testimonium præferentes, in Christo firmi & stabiles perseuerent. *Pont.*

rance, car comme ces esprits tout de feu ne cessent de chanter tousiours les loüanges de Dieu, & ne feront iamais autre chose dans toute l'eternité, sans perdre sa sainte presence pour vn seul moment: Ainsi faut il que le plus grand contentement du Diacre soit de conuerser auec Dieu par la priere, de bien dire son office, & de bien faire toutes ses fonctions. Et que s'il est par fois obligé de communiquer & conuerser auec les hommes, ce soit tousiours en la veuë, & en la presence de Dieu & pour leur inspirer la grace, l'amour & l'esprit de Iesus-Christ.

III. POINT.

N'Est-il pas vray que si nous auions souuent ces pensées deuant les yeux, nous nous acquitterions mieux de nos obligations? Examinez-vous sur cette ressemblance qui doit estre entre vous & ces esprits bien-heureux. Quelle pureté remarquez-vous en vostre cœur & en vostre corps? quelle obeyssance rendez vous à Dieu & à vos Superieurs? combien fidele & combien ponctuelle? Quelle reuerence portez-vous à la souueraine Maiesté? Combien de fois en vn iour, mais en vne heure, perdez-vous la presence de Dieu? Regrettez le passé; & doresnauant quand vous serez en fonction de quelque ordre, dites en vous-mesme souuent, Comment est-ce que mon bon Ange se comporteroit s'il auoit à faire cette action? Ce sera le moyen de faire auec affection & merite ce que vous ferez, & ce sera détourner de vous la malediction que Dieu fulmine contre ceux qui le seruent auec lascheté & negligence.

Maledictus homo, qui facit opus Dei negligenter. Ierem. 48. 10.

MEDITATIONS
DE
LA VIE ECCLESIASTIQVE
SIXIESME PARTIE.
QVI TRAITE
DE LA PRESTRISE, DE SON MERITE, DE SES FONCTIONS, & de ses Vertus.

CXXVII. MEDITATION.

DE L'EXCELLENCE DE LA Prestrise, tyrée de son Ethymologie.

1. *Ce que signifie le mot de* Presbyter.

2. *Ce que signifie le mot de* Sacerdos.

Vos estis Presbyteri in populo Dei. Iudith. 8. 21.

I. POINT.

CONSIDEREZ ce que signifie ce mot, *Presbyter* : si nous le considerons selon les regles de la Grammaire, il signifie vn homme ancien & desia auancé en l'aage : mais dans vn sens d'appropriation & d'accommodation, il signifie vn homme sage, prudent, auisé, maiestueux, qui ne ressent plus rien des boüillons de la ieunesse qui est d'vn conseil rassis, & d'vn iugement meur ; tels que sont ordinairement les personnes employées dans les charges publiques, lesquelles sont appellées par les saints Peres, *Maiores*, non pas qu'ils soient en effet plus anciens quant à l'aage, mais seulement quant aux mœurs, à l'esprit & au iugement ; car, comme remarque le Sage, il y a deux sortes de vieillesse, l'vne qui se compte par le nombre des années, l'autre qui se prend de l'integrité de la vie ; si bien que qui dit vn Prestre, ne dit pas tousiours vn homme vieillard, & qui a la barbe blanche, mais qui est d'vne vie irreprochable : c'est pour cela qu'on leur donne les qualitez de venerable & discrette personne, qu'on les appelle Peres, qu'on les nomme Reuerends.

S. Aug. serm. 36. de verb. Domini.
Senectus enim venerabilis est non diuturna, nec annorum numero computata : cani autem sunt sensus hominis, & ætas senectutis, vita immaculata. *Sap.* 4. 8.

Examinez-vous icy si vous estes de ces vieillards, c'est à dire, si vous auez la prudence, la sagesse & les autres parties qui vous rendent venerable au peuple. Combien peut-estre de legeretez & de traits de ieunesse, faites vous paroistre tous les iours dans les compagnies qui sont indignes de la maiesté & de la grauité d'vn Prestre ? combien vos passions sont-elles violentes ? Regrettez ces defauts, & donnez y ordre à l'auenir.

II. POINT.

CONSIDEREZ, ce que veut dire ce mot de *Sacerdos* : s'il se prend à l'égard de Dieu, il signifie sacrificateur, s'il se prend à l'égard du peuple, il signifie : *Sacra dans, sacra docens, sacer Dux*, ou, *sacra dos*, nom qui dans sa signification nous fait connoistre que tout l'employ d'vn Prestre est d'estre tout à Dieu & tout au peuple : A Dieu, par les sacrifices qu'il luy offre ; au peuple, par l'administration des Sacremens & de la parole diuine : A Dieu par les entretiens qu'il a auec luy

Omnis Pontifex ex hominibus assumptus pro hominibus constituitur in iis quæ sunt ad Deum, vt offerat dona & sacrificia pro peccatis, *Heb.* 5. 1. Sacerdos dicitur, quasi sacrum dans : dat enim sacrũ de Deo, i. prædicationem, sacram Deo orationem, sacrũ Dei, in carnem & sanguinem, dat sacrũ pro

dans l'oraison, au peuple par la communication qu'il luy fait des lumieres de la grace & de l'esprit qu'il a receuës, comme vn autre Moyse dans l'oraison : A Dieu en luy rendant la gloire & l'honneur souuerain qui luy est deu, au peuple en sanctifiant leurs ames par les exercices de la Religion.

Deo, viuendi exemplum, *Pet. Bles. ser. 8. de vita & off. Præsul. & Cler.*

Helas ! combien sommes nous éloignez de cét employ ? nous sommes tout au monde, tout aux creatures, tout à nous-mesmes, à nos plaisirs, à nos diuertissemens. N'est-il pas vray qu'il y en a bien peu qui pensent que quand on se fait Prestre, il faut renoncer à tout pour n'estre qu'à Dieu & à son Eglise ? Apprenez auiourd'huy que l'enfant n'est point tant à son pere, ny la femme à son mary, que le Prestre à Dieu & à l'Eglise : En sorte que c'est veritablement de vous que l'on peut dire,

Non estis vestri. 1. Cor. 6. 19. Et

Nemo vestrum sibi viuit, Rom. 14. 7.

CXXVIII. MEDITATION.

Excellence de la Prestrise, prise des ceremonies principales de l'Ordination du Prestre.

1. *La premiere ceremonie, c'est la vocation & presentation.*
2. *Le bon témoignage que demande l'Euesque.*
3. *L'onction des mains, & ce qu'elle signifie.*

Applica ad te Aaron fratrem tuum cum filiis suis, vngesque eos & sanctificabis, vt Sacerdotio fungantur mihi. Exod. 28. 30. 40.

C'est le commandement que Dieu fait à Moyse, quand il choisit Aaron pour le faire Prestre, & vne partie des ceremonies qu'il voulut y estre obseruées. Où se void vne figure de ce ce qui se fait auiourd'huy en l'Ordination des Prestres Euangeliques. Et comme il n'y a rien qui nous découure mieux les secrets de nostre Religion, que les ceremonies,

I. POINT.

CONIDEREZ que la 1. ceremonie, c'est la vocation & la presentation qui se fait des Ordinans par l'Archi-

diacre à l'Euesque au nom de l'Eglise. Ceremonie qui marque l'inspiration & le mouuement interieur de Dieu, requis en celuy qui s'approche des saints Ordres. Laquelle estant la premiere & fondamentale est grandement à obseruer ; car encores que la vocation soit commune aux autres ordres, elle doit estre neantmoins examinée plus serieusement, quand il est question de la Prestrise. 1. Dautant que c'est le sommet de l'estat Ecclesiastique, c'est vn estat de perfection acquise & consommée, c'est vne profession toute diuine, & si esleuée au dessus de la portée humaine, qu'il n'est pas permis de la desirer de son propre mouuement, de la rechercher, de l'ambitionner, ny mesme de la voüer. 2. Parce que le danger y est plus grand qu'en tous les autres ordres : D'où vient que la plusspart des Saints qui pour les ordres inferieurs se sont quelquesfois laissez persuader, ont fait tousiours de grandes resistances pour celuy-cy.

Sanctam graduum ad quos promouendi sunt, & nominum ordinandorum significationem Pontifex proclamat, hoc mysterio significante, quod Pontifex Dei amans, interpres sit diuinæ electionis, qui non ex fauore proprio eos qui ordinandi sunt, ad diuinam ordinationem adducat, sed à Deo impulsus. S. Dion. c. 5. *Eccl. Hierar.* Sacerdos si pariter cum subditis peccat, non eadem, sed acerbiora patietur, *Chrys. hom. 27. in Mat.*

Si pecces priuatim, nihil tale passurus es, si in sacerdotio, peristi. *Chrys. hom. 3. in Act.*

Comment y estes vous entré ? Ne vous y estes vous pas appellé vous mesme ? Que vous estes heureux si vous n'y estes pas encores engagé, pour auoir la commodité d'y songer tout à loisir.

II. POINT.

CONSIDEREZ qu'apres que l'Euesque, à la caution pour ainsi dire, de l'Archidiacre qui répond du merite, & de la capacité des Ordinans, les a admis à la ceremonie. La 1. chose qu'il fait, c'est de demander le témoignage du peuple, pour monstrer combien doit auoir esté innocente la vie de celuy qui s'approche des ordres, combien esloignée non seulement du mal mais mesme de tout soupçon de mal. Et la raisõ pourquoy on demãde le témoignage du peuple, c'est parce que le Prestre doit estre aux seculiers vn exemple de toute sorte de vertus & de bonnes œuures, & répandre en tout lieu par ses actions, par ses paroles, & par son silence mesme, la bonne odeur de Iesus-Christ, dont il doit estre tout remply.

Postulat sancta mater Ecclesia, &c. Neque enim fuit frustra à Patribus institutum, vt de electione illorũ, qui ad regimen altaris adhibendi sunt, consulatur etiam populus, quia de vita & cõuersatione præsentandi, quod nonnunquam ignoratur à pluribus, scitur à paucis : & necesse est vt facilius ei quis obedientiam exhibeat ordinato, cui assensũ præbuerit ordinãdo. Horum siquidem Diaconorum in Presbyteros auxiliante Domino ordinandorum conuersatio, quantum mihi videtur probata, & Deo placita existit & digna, vt arbitror Ecclesiastici honoris augmento,

En verité, n'auez-vous pas fait faire vn mensonge à l'Archidiacre quand il a dit de vous ; *Scio & testificor eum dignum esse.* Quel vie auiez-vous menée ? pensez y vn peu, mais que ce soit pour vous confondre, & demander pardon à Dieu de vostre temerité.

III. POINT.

III. POINT.

CONSIDEREZ qu'vne autre principale ceremonie de l'ordination, c'est l'onction qui se fait des mains de l'Ordinand, quand l'Euesque dit en formant vn signe de la Croix de la droite à la gauche, pendant que l'on chante l hymne *Veni creator* : *Consecrare & sanctificare digneris Domine manus istas per istam vnctionem & nostram benedictionem* : Ceremonie qui marque. 1. La plenitude de grace qui est donnée au Prestre, tant pour soy que pour les autres. 2. Qu'il doit estre tout bruslant de zele, & qu'il doit auoir des entrailles de bonté, de mansuetude, & de misericorde, qui sont les vertus signifiées par l'huile, comme expliquent les Peres. 3. Qu'il est participant de l'onction sainte & sacrée du Fils de Dieu, & que comme il n'y auoit autrefois que les Prestres & les Roys qui receuoient l'onction, il entre en participation de l'vne & de l'autre dignité. Mais combien peu reçoiuent cette abondance & cette plenitude de grace? combien peu ont ces vertus de douceur, de patience, & autres signifiées par cette onction?

Prenez-garde que le peu d'onction interieure, c'est à dire, le peu de grace que vous auez receu en l'ordination, ne soit vne marque de vostre reprobation éternelle, comme S. Gregoire remarque de Saül, de qui l'onction se fit seulement auec vn petit vaisseau.

Cum lenticula olei. 1. Reg. 10. 11.

Laquelle il compare auec le peu de grace qui se rencontre dans beaucoup d'Ecclesiastiques.

Quid est quod lenticula Saül vngitur, nisi quia in fine reprobatur?

Sed ne vnum fortasse vel paucos aut decipiat assensio, aut fallat affectio, sententia est expetenda multorum. Itaque quid de eorum actibus, aut moribus noueritis, quid de merito sentiatis; libera voce pandatis, & his testimonium sacerdotii magis pro meritis, quam affectione aliqua tribuatis: si quis igitur aliquis habet aliquid contra illos, pro Deo & propter Deum, cum fiducia exeat & dicat Deo, veruntamen memor sit conditionis suæ. *Pont.* Oleum liquoribus aliis superfertur, oleũ ignẽ fouet, oleum vulnera curare consueuit: per illud ergo misericordiæ bonum significatur, quia scriptum de Domino est; Miserationes eius super omnia opera eius: quia ignem fouet, prędicationis gratiam designat, quæ electorũ mentes illuminat: quia vero vulnera per oleũ curantur, hoc profecto insinuat, quod detergenda sunt vulnera peccatorum. Vngatur ergo caput Regis, quia spirituali gratia mens est replenda doctoris: habeat in vnctione sua oleum, habeat misericordiam abundãtem, quæ virtutibus aliis præferatur, habeat nihilominus oleũ medicinæ, vt sapienter disponat qualiter fœtores peccatorum tergat, & ægras mentes saluti restituat, S. *Greg. l. 4. c. 5. in 1. Reg. c. 9.*

CXXIX. MEDITATION.

Continuation de la precedente Meditation.

Des ceremonies qui font reconnoistre le merite de l'Ordre de Prestrise.

1. *Le pouuoir qui est donné au Prestre par ces paroles :* Accipe potestatem offerre, &c.

2. *L'imposition des mains, & ce que signifient ces paroles prononcées par l'Euesque en la faisant.*

Apres l'onction des mains, l'Euesque presentant à l'Ordinand le Calice plein de vin, & la Patene dessus chargée de l'Hostie, comme vne matiere partielle & essentielle de l'Ordination, adiouste en mesme temps ces paroles;

Accipe potestatem offerre sacrificium Deo, Missasque celebrare tam pro viuis quàm pro defunctis, &c.

I. POINT.

O potestas ineffabilis quæ in nobis habitare dignata est, per impositionem sanctorum sacerdotum! O quam magnam in se continet dignitatem formidabile & admirabile sacerdotium! *Ephrem. de sac.*

CONSIDEREZ la grandeur & l'excellence du pouuoir qui est donné au Prestre par ces mots. 1. Receuant la puissance d'offrir sacrifice à Dieu, il acquiert droit sur la victime & l'hostie du sacrifice qui est Iesus-Christ, pour le faire descendre, pour ainsi dire, du Ciel en terre par la consecration, en tel lieu, en tel temps, & autant de fois qu'il luy plaira, *Obediente Domino voci hominis,* pour l'offrir à son Pere en holocauste, & puis pour le distribuer au peuple.

Non est potestas super terram quæ comparetur ei. *Iob. 41. 24.* Legatione pro Christo fungimur, tanquam Deo exhortante per nos, *2. Cor. 5. 20.* Christus ipse est qui offert & ipse qui offertur. *S. Chrys. in Liturgia sua.* Vere veneranda sacerdotum dignitas, in quorum manibus Dei filius velut in vtero virginis incarnatur. *S. Aug. Conc. 2. sup. Ps. 37.* O miraculum! ô benignitatem, qui cum Patre sursum sedet, in illo ipso temporis articulo, sacerdotum manibus pertractatur. *S. Chrys. l. 3. de sac.*

Quel pouuoir est pareil à cetuy-là qui rend vne homme participant du Royal Sacerdoce de Iesus-Christ? qui le destine pour tenir sa place à l'Autel, pour parler, pour sacrifier, & pour operer en son nom? Si Dieu auoit donné le pouuoir à quelqu'vn de faire vn Ciel nouueau, & de produire de nouueaux Astres, en qu'elle estime ne seroit-il parmy les hommes? mais cela n'est rien au prix du pouuoir qu'a le Prestre de produire à l'Autel le Createur du Ciel & de la terre. Qui le pourroit croire, si la foy ne nous l'enseignoit, que celuy que le Pere engendre de toute éternité comme Dieu, que la sainte Vierge a enfanté dans le temps comme homme, soit produit par le Prestre, comme Dieu & homme tout ensemble? Remerciez Dieu de cette faueur signalée. Demandez luy pardon des manquemens principaux que vous auez commis contre cette dignité.

II. POINT.

VNE autre ceremonie qui releue merueilleusement la dignité du Prestre, c'est l'imposition des mains que fait l'Euesque en luy disant : *Accipe Spiritum sanctum, &c.* qui est l'autre forme & matiere essentielle prattiquée de tout temps en l'Eglise, à l'exemple du Souuerain Prestre qui dit à ses Apostres: *Accipite Spiritum sanctum.* Et pour en mieux connoistre les mysteres ;

Quem effudit in nos abundè. *Tit. 3. 6.*

Pesez ce qui est signifié par le saint Esprit. 1. Par le saint Esprit est signifiée & marquée la plenitude de la grace comme vous vistes hier, communiquée à l'Ordinand, non seulement pour luy, mais encore pour l'vtilité des autres. 2. Par le saint Esprit, est entenduë la puissance & le caractere que reçoit le Prestre, comme vne émanation de l'authorité supréme de Iesus-Christ, pour pouuoir produire les effets surnaturels, tels que sont la remission des pechez, & l'infusion de la grace. 3. Ces paroles enfin, nous font connoistre, que non seulement la grace sanctifiante, & la grace gratuite sont données à l'Ordinand, mais l'autheur & la fontaine mesme de toutes les graces, c'est à dire, le saint Esprit en personne, pour demeurer eternellement auec luy, en telle sorte, que comme le caractere ne s'efface point par les pechez du Prestre, le saint Esprit aussi ne peut estre chassé de son ame, mais y demeure tousiours non pas pour le sanctifier, s'il s'en rend indigne, mais bien pour sanctifier les autres par son moyen. Voila ce que signifient ces paroles, *Accipite Spiritum sanctum.* Paroles en vertu desquelles le Prestre a pouuoir de fermer les portes de l'Enfer, ouurir celles du Ciel, affranchir vn homme de la captiuité du diable, & le faire enfant de Dieu, le déliurer du peché qui est le plus grand de tous les maux, & luy conferer la grace.

Suar. l. 12. c. 5. in 8. par. Alens. 1. p. qu 73. ar. 1. Salmeron. in c. 5. ad Rom.

Quidnam hoc aliud esse dicas, nisi omniú rerum cælestium potestatem illis à Deo concessam? quorumcumque enim, ait, retinueritis peccata, retenta sunt : quæ nam obsecro potestas hac vna maior esse queat? *Chry. l. 3. de sac.*

Ne sont ce pas là des preuues assez fortes pour nous faire connoistre l'excellence de nostre Sacerdoce, & nous faire rentrer dans nous mesmes, pour voir combien de fois nous auons contristé ce diuin Esprit, & luy en demander en suite tres-humblement pardon, luy disant auec le Prophete ;

Ne proiicias me à facie tua, & Spiritum sanctum tuum ne auferas à me. Redde mihi lætitiam salutaris tui, & spiritu principali confirma me. Psal. 50. 13. & 14.

CXXX. MEDITATION.

Excellence de la Prestrise, par comparaison auec les Prestres du vieil Testament.

1. *La difference qui se trouue entre leurs sacrifices & le nostre.*	2. *La difference consequemment qui se doit trouuer entre nostre sainteté & la leur.*

Lex per Moysem data est, gratia & veritas per Iesum Christum facta est. Ioan. 1. 17.

Habemus altare de quo edere non habent potestatem, qui tabernaculo deseruiunt, *Heb.* 13. 10.

C'est à dire qu'autant qu'il y a de difference entre la loy & l'Euangile, entre le vieil & le nouueau Testament, entre Moyse & Iesus-Christ, autant y a-il de difference entre le Sacerdoce ancien & l'Euangelique, Et en effet, si vous

I. POINT.

Sic ait Apost. *Heb. c.* 7. Reprobationem factam fuisse prioris mandati propter infirmitatem eius, & inutilitatem, nihil enim ad perfectum adduxisse legem, fuisse vero introductionem melioris spei, per quā proximamus ad Deum. Tabernaculū prius fuisse vmbratile & figuratiuum respectu noui, quod finxit Deus & non homo. C. 8. sacrificia vetera desiisse sicut vmbram nouorum, quæ ipsorū exemplaria sunt, quia & illa terrena fuisse, ista porro esse cælestia, Christum longè melius quam Aaron, & eius sequaces Pontifices & Sacerdotes, sortitum fuisse ministerium, noui esse testamenti mediatoré, quod in melioribus promissionibus sancitum est &c. In omni loco sacrificatur, & offertur nomini meo oblatio munda. *Mal* 1.

CONIDEREZ premierement la nature de leurs sacrifices; Saint Paul nous apprend que ce n'estoient que des ombres & des figures du nostre, qui n'estoient agreables à Dieu & n'auoient de perfectionqu'entant qu'ils signifioient celuy que nous auons maintenant. C'est pourquoy nostre Seigneur disoit à son Pere : *Holocaustum & pro peccato non postulasti, tunc dixi : Ecce venio*, Psal. 39. 7. & 8. comme s'il vouloit dire Ie connois mon Pere, que ny les hosties pacifiques, ny les autres oblations, ny les autres holocaustes, ny les victimes pour les pechez ne vous plaisent point, c'est pourquoy ie viens moymesme pour estre sacrifié en leur place. 2. Si vous en considerez les victimes, ce n'estoient que des bœufs, des beliers, des agneaux, des brebis, des oyseaux, & semblables animaux qu'ils offroient és sacrifices, mais on offre tous les iours sur nos Autels, le Corps & le Sang d'vn Dieu. 3. Quant à l'efficace ils n'auoient aucun effet ny pouuoir d'eux mesmes; à cause dequoy S. Paul les appelle *Infirma & egena elementa*, Gal. 4. 9 qui ne pouuoient pas effacer les pechez : mais le nostre par la force & vertu infinie du Sang de Iesus-Christ, les remet efficacement à ceux à qui il est appliqué, n'estant qu'vn mesme sa-

crifice auec celuy de la Croix.

II. POINT.

CELA estant supposé, comme il est tres-vray, si on vous demande autant de sainteté qu'à ces Prestres anciens, est-ce trop ? vous voyez à quoy aboutissoit tout leur office, à sçauoir, de tuer des bœufs, écorcher des animaux, & les mettre en pieces, separer les portions qui se doiuent offrir à l'Autel, ou se donner au Prestre, allumer du feu, porter du bois & faire choses semblables qui estoient plûtost offices de bouchers ou de cuisiniers que de Prestres, & cependant Dieu ne peut souffrir en eux la moindre impureté, il leur recommande sans cesse d'estre Saints : *Sancti estote quia ego Sanctus sum. Sanctificabor in ijs qui appropinquant ad me : Omnis homo de semine tuo*, dit-il à Aaron, *qui habuerit maculam, non accedet ad altare. Sacerdotes qui accedunt ad Dominum, sanctificentur.* Il adiouste mesme des menaces. Il en tire des punitions exemplaires, & nous autres qui offrons tous les iours l'Agneau sans macule, le Saint des Saints, le Dieu du Ciel & de la Terre, qui le receuons chez nous, nous pensons estre en estat de salut, pourueu que nous ne fassions pas de gros pechez mortels & scandaleux.

Mal-heur à ceux, qui ne considerent pas la grandeur de leur ministere. Faisons mieux & commençons par vne haute estime que nous en ferons à l'auenir, non pas pour nous en glorifier, mais pour en deuenir plus saints, & pour ne nous point raualler à l'amour & à la seruitude des creatures.

Scrutemur vias nostras, & quæramus & reuertamur ad Dominum. Thren. 3. 40.

11. Vmbram lex habens futurorum bonorum, non ipsam imaginem, i. substantiam, rerum *Hebr.* 10. 1.

Impossibile est sanguine hircorum & taurorum auferri peccata. *Hebr.* 10. 4.

Terribilia atque horrifica fuerunt, quæ gratiæ tempus præcesserunt, quod genus fuerunt tintinnabula, mala punica, lapides pectori sacerdotis superpositi, mitra, cydaris &c. at vero si quis ea, quæ gratiæ tempus aduexit examinet, terribilia, atque horrifica quæ dixi, iudicabit esse admodum leuia, ac quod de lege à Paulo dictum est, hic, demum verum esse comperiet, quandoquidem ne glorificatus quidem fuit, quãdo glorificatum est in hac parte propter eminentem gloriam. Nam cum conspicis Dominum immolatum, & illic situm sacerdotem sacrificio incũbentem ac preces fundentem: etiamne te inter mortales versari, atque in terra consistere censes ? *Et paulo post.*

Adest sacerdos non ignem gestans, sed Spiritum S. Is preces diuturnas fundit, non vt flamma cœlitus delapsa, sacra apposita absumat, sed vt gratia influens in sacrificium, per illud ipsum omnium animos inflammet & puriores reddat argento igne examinato purgatoque. *S. Chrys. l. 3. de sec.*

Filij Belial nescientes Dominum, neque officium sacerdotum. 1. *Reg.* 3. 11. & 12.

Si in figura tanta obseruantia, quanta in veritate ? *Amb. l. de off.* 50.

CXXXI. MEDITATION.

Excellence de la Prestrise, par comparaison à la grace du Christianisme.

1. *Les auantages que produit la grace du Christianisme dans vne ame.*

2. *Combien la grace de la Prestrise est releuée au dessus.*

Mortui estis, & vita vestra abscondita est cum Christo in Deo. Coloss. 3. 3.

C'est ce que fait la grace Chrestienne de tirer l'homme de l'ordre de la nature corrompuë, pour le faire vne nouuelle creature en Dieu : Mais le Sacerdoce tire le Prestre de l'ordre commun de la grace, pour l'éleuer à vne vnion toute particuliere auec Iesus-Christ. Et pour mieux voir ce rapport,

I. POINT.

CONSIDEREZ premierement les auantages que produit dans vne ame la grace du Christianisme, vous verrez comme il est vray, qu'elle repare toutes les bresches que le peché auoit faites en elle, qu'elle la déliure de la seruitude de la concupiscence, qu'elle chasse les tenebres de son entendement, qu'elle guerit sa volonté, qu'elle la purifie de l'amour propre, qu'elle la détache de l'amour des creatures, pour la remplir d'vn nouuel amour qui l'éleue à la iouyssance du souuerain bien, elle la fortifie dans ses foiblesses ; & pour dire en vn mot, cette grace fait d'vn homme qui est par sa naissance ennemy de Dieu, vn membre de Iesus-Christ, & par consequent vn enfant & vn heritier de Dieu.

Voy-la ce que fait la grace Chrestienne.

II. POINT.

Sine his (Presbyteris) neque salutis, neque promissorum bonorũ cõpotes fieri possim⁹; nam si non potest quis regnum cælorum ingredi, nisi per aquã & Spiritum S. regeneratus fuerit, & qui non mãducat carnem Domini, æterna vita priuatur, & omnia hæc haud aliter quam per manus sacerdotum perficiuntur, qui fiei vt citra illorum opé, aut gehennæ ignem euitare quis possit, aut repositæ in cœlo coronæ merita assequi? Homo enim sunt quibus tum concreditæ sunt spirituales parturigines, tum etiam

MAis considerez d'vn autre costé combien la grace de la Prestrise est audessus ; car si la dignité des membres de Iesus-Christ, se doit mesurer par la dignité de la place qu'ils tiennent en son corps, selon la maxime de l'Apostre, & par la plus grande ou plus petite participation de son esprit & de sa vie, les Prestres sont les premiers & les plus nobles membres de Iesus-Christ, car ils sont, non seulement les yeux de son corps, pour éclairer & conduire les autres, non seulement ils en sont les mains & les bras, pour deffendre le reste des parties qui le composent, à sçauoir les Laïques, mais ils sont les chefs subalternes de ce corps par la participation du Sacerdoce de Iesus-Christ, qui en est le chef primitif. C'est par les Prestres qu'il communique ses graces aux fideles dans les Sacre-

cremens, dont ils sont Ministres ; c'est par les Prestres qu'il les enseigne, c'est par les Prestres qu'il les forme, quand ils naissent au Baptême; c'est par les Prestres qu'il les guerit quand ils sont malades, au Sacrement de Penitence, c'est par les Prestres qu'il les nourrit de son corps naturel en l'Eucharistie : quelle dignité ! quelle grandeur ! quelle éleuation d'vne vile creature ?

baptismatis partus à Deo est commissus. Per hos ipsos Chrystum induimus, vnà cum Dei filio sepelimur, & beati illius capitis membra efficimur. S. Chrys. l. 3. de sac. c. 4.

Concluez d'icy, combien doit estre grande & abondante la grace d'vn Prestre qui doit sanctifier les autres. C'est beaucoup d'auoir la grace d'vn Chrestien, mais vn Prestre qui n'en aura pas dauantage, n'est point en estat de se sauuer.

Car en vain saint Paul demanderoit-il tant de precautions, pour ordonner ceux mesme qui en ont les qualitez exterieures, s'il ne iugeoit qu'ils ont besoin d'vne plus grande grace, quand il dit : *Manus nemini cito imposueris, &c.* 2. Tim. 5. 22.

Prenez-y garde, & voyez ce que vous faites de plus que le commun des Chrestiens.

Cui enim commendauerunt multum, plus petent ab eo. Luc. 12. 48.

CXXXII. MEDITATION.

Excellence de la Prestrise, par le rapport à la dignité de Mere de Dieu.

1. *Les rapports qu'il y a entre les fonctions du Prestre & l'office de mere de Dieu.*
2. *Les circonstances qui rendent en quelque chose la dignité des Prestres plus admirable que l'autre.*
3. *Quel rapport il doit y auoir de nostre vie à celle de la Mere de Dieu.*

Beatus venter qui te portauit & vbera quæ suxisti. Luc. 11. 27.

C'est auec grande raison que l'Euangile éleue si hautement la dignité de la Mere de Dieu : Mais sans vouloir entrer en comparaison, ny rien déroger à sa grandeur, nous pouuons à proportion dire le mesme auec saint Augustin, de la dignité de la Prestrise. Et pour en voir l'application,

I. POINT.

Ad Fratr. in Eremo. Licet beatissima virgo Maria, dignior, & excellentior fuerit Apostolis vniuersis, non tamen illi, sed istis Dominus claues regni cælorum commisit. *Innoc. 3. de pœn. & rem. c. nona quæquam.*

CONSIDEREZ les rapports qu'il y a entre les fonctions du Prestre, & l'Office de Mere de Dieu : Si elle a conceu le Verbe incarné dans ses chastes entrailles, c'est ce mesme Verbe que produisent les Prestres à l'Autel par les paroles de la consecration : si elle a mis au monde ce Fils vnique de Dieu, si elle l'a allaicté, si elle l'a porté entre ses bras ; c'est ce que font tous les iours les Prestres par proportion, quand ils manient ce precieux corps, qu'ils le mangent, qu'ils le portent, & qu'ils le distribuent à ceux qui le demandent : Mais remarquez principalement le rapport de ces deux excellentes dignitez en cecy. 1. Que comme pour produire & former le corps du Fils de Dieu dans le ventre de la sacrée Vierge, le S. Esprit luy a esté donné, le mesme S. Esprit est donné au Prestre en l'Ordination, pour le produire par son ministere à l'Autel, quand on luy dit *Accipe Spiritum sanctum.* Que comme le mystere de l'incarnation s'est fait auec cinq paroles, *Fiat mihi secundum verbum tuum* ; De mesme la consecration se fait par cinq autres paroles ; *Hoc est enim corpus meum.*

Spiritus S. superueniet in te, & virtus altissimi obumbrabit tibi, *Luc. 1. 35. Ibid. 10. Luc. 38.*

Admirez la grandeur des Prestres ; & étonnez-vous de voir souuent des grands pecheurs aspirer d'eux-mesmes & sans aucune vocation à cette dignité, qui fait trembler les Anges, & qui jette l'effroy dans l'esprit des plus saints.

II. POINT.

MAIS si vous considerez les circonstances de ces deux grands mysteres de l'Incarnation & de l'Eucharistie vous remarquerez dans le second quelque chose de plus admirable que dans le premier. Il est certain que dans le 1. s'enferma és chastes entrailles d'vne Vierge tres-pure, mais icy il entre en l'estomac d'vn pecheur infect. Là il estoit encore passible & mortel : Icy il est exempt de toutes les infirmitez humaines, & glorieux comme il est dans les Cieux : L'vn ne s'est fait qu'vne seule fois, l'autre se fait plusieurs fois tous les iours : Là il receuoit l'aliment de la Vierge sa Mere : Icy il nourrit le Prestre de sa propre chair, & de son precieux Sang. Là il receut l'humanité de la Vierge, icy il communique sa Diuinité & son Humanité au Prestre.

Quis audiuit vnquam tale, aut quis vidit huic simile? *Isa. 66. 8.* Omnium quidem donorum magna est gratia, inter omnes autē maxima est sacerdotalis dignitas. S. *Chrys. hom. 15. in Matth.*

Que

Quelle merueille! mais quel excez d'amour d'vn Dieu vers de si chetiues creatures! car ce que le Fils de Dieu a fait pour toute la nature humaine en l'Incarnation, pesez bien cette raison, ce qu'il a operé pour chaque indiuidu au mystere de l'Eucharistie, il le fait à vostre égard & en vostre particulier, par la vocation au Sacerdoce; c'est à dire, que comme il ne pouuoit donner plus grande preuue de son amour à la nature humaine qu'en se faisant homme, & qu'il ne pouuoit témoigner dauantage cét amour à chaque indiuidu, que par la sainte Communion, aussi ne le peut-il faire paroistre plus grand à vn particulier que par la vocation à la Prestrise.

III. POINT.

CONCLVEZ maintenant & voyez vn peu, puisque vostre dignité a quelque chose d'approchanr à la dignité de Mere de Dieu, quel rapport il y a de vostre vie à la sienne, de vostre sainteté à la sienne; Et si apres toutes ces éminentes qualitez, l'Eglise ose encore dire en parlant d'elle à Nostre-Seigneur Iesus-Christ son Fils; *Non horruisti virginis vterum,* vous qui estes infiniement esloigné de ses perfections, quelle pensée pouuez-vous auoir de vous-mesme?

Confondez-vous, & demandez à Dieu par ses merites & intercessions ce qui vous manque, & faites ces deux resolutions puisque vous auez si particuliere alliance auec elle. 1. De luy estre deuot tout le reste de vos iours. 2. De ne celebrer iamais sans demander son assistance; car c'est d'elle que le saint Esprit dit,

Qui me invenerit, inueniet vitam, & hauriet salutem à Domino. Prou. 8. 35.

CXXXIII. MEDITATION.

Excellence de la Prestrise, par comparaison auec la dignité Royale.

Cette difference d'entre la dignité Royale & celle des Prestres, se tire premierement de leur fin.

2. En 2. lieu de leur authorité.

3. Mais le Royaume des Prestres, Non est de hoc mundo.

Ecce constitui te super gentes, & super regna.

Vid. dist. 96. à Can. 15. ad. 114. præclara.

Ce que Dieu promit autrefois à Ieremie par ces paroles, se trouue maintenant accomply en la personne du Prestre. Et pour en voir la verité,

I. POINT.

In nouo testamento sacerdotium præeminet regno; sicut spiritus corpori, in veteri vero regnum præeminebat sacerdotio. S. *Th. in ep. 1. Pet. c. 2.* Non sine causa gladiū portat, Dei enim minister est, vindex in iram ei qui male agit. *Rom. 13. 4.* Quanto anima corpore præstantior est, tanto sacerdotium excellentius regno: soluit enim, aut ligat supplicio, vel remissione dignos. S. *Clem. de const. Ap. l. 2. c. 14.* Per eos regenerati estis æterna regeneratione, per ipsos vobis portæ cælorum aperiuntur. S. *Chrys. hom. 10. in ep. ad Thess.*

IL ne faut que considerer la fin pour laquelle les vns & les autres sont establis. Les Roys sont donnez de Dieu, dit l'Apostre, pour soustenir les bons, pour reprimer les méchans, pour punir les mauuaises actions par le glaiue, pour conseruer le peuple en paix, le deffendre de ses ennemis, & pour le faire iouïr des biens de la societé ciuile qui ne peuuent estre que charnels, & par consequent perissables; mais le Prestre est estably pour conduire les hommes à la societé du Pere, du Fils & du saint Esprit, à l'adoption eternelle, à l'incorporation auec IESVS-CHRIST & à la participation de sa vie, qui sont des biens eternels & incomprehensibles.

N'est-il pas vray qu'en ce point la dignité des Roys cede desia à la dignité du Sacerdoce Chrestien? Mais allez encore plus auant, & pour

II. POINT.

Alii sunt termini regni, alii sacerdotii: hoc regnum illo maius est. Sacerdotii ius è supernis descendit, &c. Regi ea quæ hîc sunt, commissa sunt, mihi cælestia, mihi cum dico, sacerdotem intelligo. S. *Chrys. ho. 4. in illud Isa. In anno quo mortuus est rex Osias l. 1. de sac. c. 4.* Regi corpora commissa sunt, sacerdoti animæ; Rex maculas corporum remittit; sacerdos autem maculas peccatorum: ille cogit, hic exhortatur: ille necessitate, hic cōsilio, ille habet arma sēsibilia, hic arma spiritualia: ille bellum gerit cum barbaris, mihi bellum est ad-

CONSIDEREZ iusques où s'estend l'authorité des vns & des autres. Vn Roy, dit saint Chrysostome, peut bannir vn suiet de ses Estats, & le Prestre peut fermer la porte du Paradis, car les clefs luy sont données pour lier aussi bien que pour deslier. La puissance du Roy s'estend sur les corps & celle du Prestre sur l'ame, c'est pourquoy les Roys mesmes font hommage au Prestre, se mettant à genoux deuant luy. Dauantage, les Roys tiennent leur grandeur, ou de leur naissance, ou de l'election des peuples, qui peut estre corrompuë & le Prestre tient sa dignité de la vocation de IESVS-CHRIST qui l'a separé d'entre les autres par vn choix plein de sagesse & de bonté, & qui en le choisissant le rend digne du ministere auquel il l'esleue.

Apres cela faut-il s'estonner si saint Ambroise dit que la dignité Royale comparée au Sacerdoce, est comme du plomb

comparé à l'or, puisque le pouuoir des Roys est borné sur la terre, & que celuy des Prestres passe iusques dans le Ciel & dans les Enfers, en sorte que l'on peut dire d'eux en quelque sens : *Omnia subiecisti sub pedibus eius.* Mais de peur que l'éclat d'vne telle dignité ne vous éblouisse,

uersus dæmones : maior hic principatus, propterea Rex caput submittit manui sacerdotis & vbique in veteri Scriptura, sacerdotes inungebant reges, S. *Chrys. ib.* Aurum non tam pretiosius est plumbo, quam regia potestate altior est dignitas sacerdotalis. S. *Amb. de dign. sac. c* 2. *Ps.* 8, 8. Regnum meum non est de hoc mundo, *Ioan.* 18, 36,

III. POINT.

CONSIDEREZ en mesme temps, & vous souuenez que si vous estes Roys en qualité de Prestres, & au dessus des Roys mesmes ; entant que vous estes les Vicaires de Iesus-Christ en terre ; L'Euangile nous asseure que son Royaume n'estoit point de ce monde, & par consequent que vous deuez estre morts au monde, c'est à dire n'auoir point de commerce auec luy, ny d'attache à ses vanitez, ny de pretention en son éclat, en sa ioye, & en son estime. Ce seroit là estre veritablement Roy, & l'vnique moyen pour estre estimé, & de Dieu & des hommes, & des Princes mesme temporels, de mépriser & de fouler aux pieds les grandeurs, les richesses, & les satisfactions du monde.

Examinez-vous, si vous n'auez point quelque attache contraire à cét esprit de mort, dans lequel deuez viure au regard de toutes les choses du monde. Voyez sur tout, les attachemens secrets de l'esprit, soit aux autres sous pretexte de bien spirituel, soit à vous mesmes pour les opinions, les estudes, les exercices, les iugemens du prochain : Regardez-en la cause, les occasions & les remedes les plus propres, implorant la lumiere du S. Esprit pour cela, & vous donnant à luy, afin qu'il fasse cette perquisition en vous.

Emitte lucem tuam & veritatem tuam, &c. Psal. 24. 3.

CXXXIV. MEDITATION.

Excellence de la Prestrise, tirée des noms qui sont donnez au Prestre és Escritures saintes,

1. *Dans le vieil Testament ils sont appellez Mediateurs, Christs, Anges, Dieux.*
2. *Dans le Nouueau, sel, lumiere, Coadiuteurs de Dieu, hommes de Dieu, Vicaires & Ambassadeurs de Iesus-Christ.*

Scrutamini Scripturas. Ioan. 5. 39.

I. POINT.

Tali Leuitas vt orent pro eis, ne sit in populo plaga. *Num.* 1. 18. & 19.
Nolite tangere Christos meos. 1. *Par.* 16. 22.
Vnxit te Deus oleo iustitiæ præ consortibus tuis. *Ps.* 44. 8.
Angelus Domini exercituum est. *Mal.* 2. 7
Quasi tuba exalta vocem tuam, & annuntia populo meo scelera eorum. *Isa.* 58. 1.
Super muros tuos, posui custodes. *Isa.* 62. 6.

CONSIDEREZ qu'entre les titres d'honneur que l'Escriture sainte dans le vieil Testament donne aux Prestres, il y en a quatre ou cinq principaux, qui nous font parfaitement connoistre le merite & la dignité du Sacerdoce. Premierement, ils sont appellez Mediateurs entre Dieu & le peuple: Office qui les oblige à détourner, par la force de leurs prieres & de leurs sacrifices, les chastimens que Dieu menace d'enuoyer pour les pechez des peuples, & à procurer auprés de sa diuine bonté toutes choses qui leur sont necessaires pour leur salut. 2. Ils sont appellez Christs parce qu'ils reçoiuent l'onction exterieure, qui estoit vne marque de l'onction interieure & diuine, de laquelle a esté remply le souuerain Prestre de la nouuelle loy, Nostre-Seigneur Iesus-Christ, à laquelle participent maintenant les Prestres Euangeliques. 3. Ils sont appellez Anges, parce que comme les Anges font sçauoir aux hommes la volonté de Dieu, cette mesme volonté est intimée par les Prestres au peuple. 4. Ils sont comparez tantost à des trompettes qui doiuent incessamment crier, tantost à des sentinelles qu'on expose sur les murailles d'vne ville, tantost aux prieres du Sanctuaire: Et enfin, comme si apres tout cela l'Escriture pensoit n'auoir encore rien dit, pour dire toutes choses en vn mot, elle les appelle des Dieux, *Diis non detrahes*, Exod 22. 28. Qualité qui n'appartient proprement qu'aux Prestres Euangeliques, à raison du pouuoir qu'ils ont de pardonner les pechez, ce qui sembloit estre vniquement reserué à Dieu seul, & incommunicable à tout autre. Voila vne partie des noms qui sont attribuez aux Prestres dans le vieil Testament,

Sacerdotes intelligentes, qui propter excellentiam ordinis, & officii dignitatem, Deorum nomine nuncupantur, *Innoc.* 3. *de hor. c. cum ex iniuncto.*
Inter vestibulum & altare plorabunt sacerdotes ministri Domini. *Ezech.* 8. 16,

Voyez maintenant si vous en faites l'office. 1. si vous priez Dieu pour le peuple. 2. si vous viuez en Ange. 3. si participant au pouuoir de Dieu, vous auez part à sa sainteté.

II. POINT.

Vos estis sal terræ, lux mundi. *Matt.* 5. 13. 14.

CONSIDEREZ qu'encores que tous ces noms fussent tres-suffisans pour releuer la dignité du Sacerdoce, Nostre-

Seigneur dans l'Euangile, luy en a voulu donner encore des particuliers, appellant ses Apostres, le sel de la terre, & la lumiere du monde, pour monstrer que comme le sel donne goust aux choses insipides, & empesche la corruption en dessechant l'humidité, qui en est le principe, le Prestre est obligé de faire gouster au peuple la pieté de l'Euangile, & empescher par sa doctrine & son bon exemble, qu'il ne se corrompe en mauuaises mœurs, & en maximes pernicieuses; D'où vient qu'il les nomme encore ailleurs, des lumieres ardentes & luisantes. S. Paul les appelle en ses Epistres les Coadiuteurs de Dieu, parce qu'ils contribüent comme des instrumens au salut des ames, employ le plus diuin de tous, dit saint Denys. Il les appelle des hommes de Dieu, c'est à dire qui doiuent prendre l'interest de Dieu en main, comme nous appellons les Gens du Roy, ceux qui ont soin de ce qui regarde l'authorité Royale. Et enfin il les appelle soldats, & en vn autre lieu Vicaires & Ambassadeurs de IESVS-CHRIST. *Legatione pro Christo fungimur*, qualité qui surpasse infiniment l'esprit & la portée des hommes.

Lucerna ardens & lucens. *Ioan.* 5. 95. Dei adiutores sumus. 1. *Cor.* 3. 9.

1. *Tim.* 11. 2. *Tim.* 3. 11. 1. *Tim.* 1. 2. *Tim.* 2. *Ephe.* 6. 2. *Cor.* 5.

Entendez-vous maintenant ce que c'est que d'vn Prestre? en conceuez-vous la dignité? Mais ne vous arrestez pas si fort à cette Maiesté du Sacerdoce, que vous ne fassiez en mesme temps reflexion sur vous mesme, & sur l'application de tous ces noms, pour voir si vous en accomplissez les significations. Prenez y garde, car si estant la lumiere du monde, cette lumiere est conuertie en tenebres, qui pourra vous éclairer? & si estant le sel qui doit empescher la corruption, vous mesme estes tout corrompu, que sera ce?

Si sal infatuatum fuerit, In quo salietur? Ad nihilum valet vltra, nisi vt conculcetur ab hominibus. Mat. 5. 13.

CXXXV. MEDITATION.

Excellence de la Prestrise, tirée des sentimens des Saints Peres.

1. *Diuers. Eloges que les Peres donnent au Sacerdoce Euangelique.*

2. *Leurs sentimens confirmez par leurs exemples.*

Interroga Patres tuos, & annuntiabunt tibi, maiores tuos & dicent tibi. Deut. 32. 7.

Si nous voulons sçauoir quels ont esté les sentimens des Peres touchant le Sacerdoce, nous n'auons qu'à lire leurs Ecrits & voir leurs exemples, & pour en donner icy quelque abregé.

I. POINT.

a L. 1. de dign. sac. cap. 32.

b Ep. ad Satirum, de dig. sac. c. 5.

c. Glaphir. l. 4. cap. 20.

d Lib. 3. Sacerd. in Scorp. c. 9.

Ser. ad Past. in Sin.

CONSIDEREZ & pesez auec intention ce qui vous en sera icy rapporté. Saint Ephrem *a* dit que le Sacerdoce est *Stupendum miraculum & inexplicabilis potestas.* S. Isidore, *Diuinum quiddam ac rerum omnium præstantissimum & omnium quæ inter homines expetuntur, velut extrema meta.* S. Ignace, *b* *Omnium bonorum, quæ in hominibus sunt, apex*, c'est à dire, la cime de toute la gloire & de tous les biens que l'on peut posseder en terre : S. Ambroise, *Deifica possessio.* Saint Cyrille *Res magna & pretiosa in conspectu Domini.* Le Concile *c* de Sardes, *Diuinum atque imprimis venerandum Sacerdotii nomen* Saint Chrysostome, *d* *Sacerdotium in terra quidem peragitur sed in rerum cælestium ordinem reuocatur.* Tertullien appelle le Prestres, *Hæreditarii discipuli & Apostolici seminis frutices* : S Maxime & S. Denys, *Interpretes & internuntij diuinitatis.* S Bernard parlant à eux, leur dit : *Quanta est prærogatiua Ordinis vestri ! prætulit vos Deus Regibus & Imperatoribus, prætul Ordinem vestrum omnibus ordinibus, imo (vt altius loquar) prætulis vos Angelis & Archangelis, Thronis & Dominationibus sicut enim non Angelos, sed semen Abrahæ apprehendit ad faciendam redemptionem, sic non Angelis, sed hominibus, solisque sacerdotibus dominici corporis & sanguinis commisit consecrationem.* Il faudroit auoir leu les six Liures de saint Chrysostome, *de Sacerdotio*, le Pastoral de S. Gregoire, tout ce qu'a fait S. Bernard, ce qu'ont écrit S. Prosper, S. Augustin, S. Hierosme, S. Ambroise, Pierre Damian, Pierre de Blois, Saluian, & infinis autres, pour sçauoir les sentimens des Peres en cette matiere. Mais quand vous n'auriez que ce qui vient de vous estre leu, n'est-ce pas assez pour vous faire entrer en l'estime de vostre dignité ? Croyez vous que ce soit auec exaggeration que les Peres ont parlé, quand ils ont donné tous ces titres d'honneur au Sacerdoce ? Nény certes, car ce qu'ils ont fait pour n'a

ccepter point la charge, l'a bien fait paroistre, & si vous en loutez encore,

II. POINT.

CONSIDEREZ les resistances qu'ont fait saint Chrysostome, saint Gregoire, saint Ambroise, saint Martin, ce qu'a fait vn saint Marc, en se coupant le poulce, vn Ammonius, qui apres s'estre coupé l'oreille & le nez, menaçoit de se couper la langue, si on le pressoit dauantage ; vn saint Paul Hermite, saint Antoine, saint Hilarion, saint Paphnuce, saint Machaire, saint Arsene, saint Benoist, saint François & quantité d'autres, de qui la memoire est en benediction : si vous comparez maintenant les iugemens & la pratique des saints Peres, les Regles de l'Eglise, & les premiers desseins de Dieu, en l'institution de la Hierarchie Ecclesiastique, auec la vie & la coustume du Clergé, auec les sentimens qu'en a le peuple, qui nous gaste par ses maximes charnelles, comme nous le gastons nous-mesmes par nostre condition, n'aurons nous pas suiet de nous écrier auec les Apostres ;

Quis ergo poterit saluus esse? Matth. 19.25.

Certes, tout ce que nous pouuons dire pour nous consoler, c'est ce que Nostre-Seigneur répond là dessus à ses Apostres ; *Apud homines hoc impossibile est ; apud Deum autem omnia possibilia sunt.* Il est impossible parlant humainement, que nous nous trouuions en cét estat de sainteté & perfection, duquel nous sommes si esloignez. Dieu seul le peut faire par vne puissance absoluë, par vne puissance extraordinaire, par des miracles de la grace, & sans cela,

Apud homines impossibile est.

CXXXVI. MEDITATION.

De la sainteté des Prestres qui resulte de ce qui a esté dit iusques icy du Sacerdoce.

1. Raisons qui obligent les Prestres à cette sainteté.
2. En quoy consiste cette sainteté.
3. Trois resolutions à prendre en suite.

Sancti estote, quia ego sanctus sum. Leu. 11. 44.

I. POINT.

Sempiternum habet sacerdotium. *Heb.* 7. 24.

CONSIDEREZ suiuant ces paroles que la premiere & principale raison, qui oblige les Prestres à vne si grande sainteté, c'est la liaison qu'ils ont auec Iesus-Christ, estant faits en vertu de l'Ordre, ses confreres, ses compagnons d'office & de la mesme profession auec luy : liaison beaucoup plus grande, que celle qui se trouue entre les officiers d'vn mesme corps, dautant que les liens qui attachent les personnes Laïques à leurs charges, se peuuent rompre, mais non pas ceux des Prestres, à cause qu'ils sont consacrez à Dieu par estat, c'est à dire, liez & obligez en telle sorte par leur profession, qu'ils n'en peuuent sortir, ny s'en dégager iamais; D'où vient qu'ils portent son nom, & sont appellez non Chrestiens seulement, mais Christs comme luy : *De genere Sacerdotum Christorum*; 2. Mach. 2. 10. Adioustez à cela tout ce qui a esté dit iusques icy de la Prestrise. N'est il pas vray que ces titres d'honneur qui sont donnez aux Prestres, ne nous preschent que la sainteté à l'égard de Dieu, sainteté à l'égard de nous-mesmes, sainteté à l'égard du prochain; ce qui donne suiet à saint Ambroise d'appeller le Prestre, le guide de sainteté, *Dux sanctitatis*, & si vous desirez sçauoir quelle doit estre la sainteté du Prestre,

Qui in erudiendis atque instituendis ad virtutem populis præerit, necesse est vt in omnibus sanctus sit & in nullo reprehensibilis habeatur. *S. Isid. de off. l. 2. de sacerd.*

II. POINT.

Elegit sacerdotes sine macula, voluntatem habentes in lege Domini. 1. *Mach.* 4. 42. In ipso inhabitat omnis plenitudo diuinitatis corporaliter. *Col.* 2. 9. In me omnis spes vitæ & virtutis, *Eccl.* 24. 25. Humiliauit semetipsum vsque ad mortem, mortem autem crucis. *Phil.* 2. 8. Didicit ex iis quæ passus est obedientiam, *Heb.* 5. 8. Perfectus eris & absq. macula, coram Domino Deo tuo, *Deut.* 18. 13.

CONSIDEREZ que cette sainteté consiste en trois choses. 1. En exemption de tout peché & de toute imperfection, ainsi Nostre-Seigneur est il qualifié dans l'Escriture, *Segregatus à peccatoribus.* Hebr. 26. 2. En l'assemblage de toutes les vertus, ainsi que nous voyons en la sacrée humanité de Iesus-Christ : *In quo sunt omnes thesauri sapientiæ & scientiæ Dei.* Coloss. 2. 3. pour montrer la plenitude & les richesses qui s'y rencontrent. 3. La sainteté consiste en l'assemblage des vertus non pas telles quelles, mais en vn degré souuerain, ainsi sont elles toutes en Nostre-Seigneur dans vn degré heroïque, vne charité iusques à mourir pour ses ennemis, vne humilité à l'épreuue de toutes confusions, vne obeyssance iusques à la mort.

Examinez-vous maintenant, 1. Si vous estes exempt de tout peché mortel & veniel, & de toute affection à l'vn & à l'autre. 2. Si vous auez les vertus d'vn Ecclesiastique, telles que sont la charité, la patience, l'humilité, la pauureté, &c. Et ne dites pas que vous n'estes pas Religieux, car vous estes encore obligé à vne plus grande sainteté qu'eux. 3. Si vous auez les vertus en cét éminent degré. Et pour conclusion,

Eos qui sacerdotum munere funguntur, sanctiores ac puriores illis esse oportet, qui ad montes se contulerunt, i. religiosis. S. *Isid. Pelus. l. 2. ep. 284.* Qui iustus est, iustificetur adhuc: & sanctus sanctificetur adhuc. *Apoc. 22. 21.*

III. POINT.

PRENEZ auiourd'huy ces trois resolutions. 1. De vous purger continuellement de vos pechez, de vos attaches & de vos imperfections. 2. De trauailler sans cesse, pour acquerir les vertus conformes à vostre condition, par les exercices de penitence, de mortification, de la presence de Dieu & semblables. 3. Et enfin, de desir au moins de les auoir en vn degré éminent. C'est ce que S. Paul nous conuie de faire par ces paroles. *Mundemus nos ab omni inquinamento carnis & spiritus, perficientes sanctificationem in timore Dei.* 2. Cor. 7. 1.

Concupiuit anima mea desiderare iustificationes tuas. *Ps. 118. 20.*

CXXXVII. MEDITATION.

Des dispositions à la prestrise.

1. *Les dispositions éloignées & prochaines.*	2. *Motifs pour s'exciter à ces dispositions.*

Sacerdotes, qui accedunt ad Dominum, sanctificentur, ne percutiat eos. Exod. 19. 22.

Vous voyez par là, comme non seulement ceux qui sont desia prestres, mais ceux encores qui aspirent au Sacerdoce, sont obligez, pour disposition premiere, d'estre saints, puis qu'ils approchent de Dieu. C'est pourquoy dans le

I. POINT.

CONSIDEREZ en quoy consiste cette sainteté qui est requise au Diacre, outre les dispositions generales de

vocation & de ſcience pour ſe preſenter à la Preſtriſe. Cette ſainteté ne conſiſte pas ſeulement à eſtre en eſtat de grace ; car c'eſt le moins que vous deuez faire ; mais, comme vous viſtes hier, en l'aſſemblage de toutes les autres qualitez qui perfectionnent la ſainteté, comme la patience, la douceur, la deuotion, & principalement l'humilité. C'eſt la diſpoſition dans laquelle tous les Saints ont eſté trouuez, & c'eſt celle que l'Egliſe ſemble deſirer dauantage, quand ne conferant autrefois l'Ordre qu'au mois de Decembre, elle a pris le Dimanche immediatement precedent l'Ordination, cét Euangile qu'elle a touſiours retenu, où les Pontifes enuoyent à ſaint Iean dans le deſert cét ambaſſade, *Tu quis es*? Ioan. 1. 20. & ſeqq. comme voulant dire à celuy qui ſe diſpoſe pour eſtre Preſtre le Samedy d'apres ; Toy qui parle du Meſſie & qui le veux preſcher, qui veux approcher de ſon corps, comme vn aigle, toy qui le veux auoir en ta diſpoſition, qui le veux auoir obeyſſant à ta voix, & le produire auec cinq paroles, *Tu quis es? Elias es tu?* Auez-vous le zele d'Elie? *Propheta es tu*? Auez-vous le don d'oraiſon, qu'auoient les Prophetes? *Quid ergo*? A cela il n'y a point d'autre ny meilleure reſponſe qu'vn adueu ſincere & veritable de noſtre indignité.

Sola humilitas eſt officij Sacerdotalis erectio, S. *Greg. paſt.* Hortatur hęc Synodus omnes qui ad Subdiaconatus aut Preſbyteratus Ordines promouendi ſunt, vt antequam accedant, de peccatis ſuis omnibus totius anteactæ vitæ generaliter confiteantur, ac ſpirituales quaſdam exercitationes ab Epiſcopo præſcribendas obeant, adhibito ſibi duce & moderatore viro religioſo, quem Epiſcopus præfecerit, quod ſi præſtiterint, id teſtatum afferant, *Sin. Aquenſ. tit. de iis qui ad ſacroſancta Ord.* Ac vt ſubſequens zelus priori reſpondeat, exuatque promouendus ad Preſbyteratum veterem hominé cum actibus ſuis, in anteriora ſe extendens, ſintque oculi eius ante & retro ad munia ſacerdotis debitè peragenda, admiſſus vacet exercitiis ſpiritualibus octo dierum, conſcientiam diſcutiat, mundatam impleri ſuperna poſtulet gratia, enixe monemus. *Sin. Burdig. tit. 6. c. de Ord. num 6.* Hoc eſt enim ſacrificium primitiuum, quando vnuſquiſque ſe offert hoſtiam, & à ſe incipit vt poſtea munus ſuum poſſit offerre, S. *Amb. l. de Abel. c. 6.*

Vne autre diſpoſition, c'eſt la retraite pendant vn certain temps, qui doit eſtre determiné par le Directeur, pour examiner ſerieuſement & auec Dieu les motifs & les raiſons qui nous portent au Sacerdoce, en conſiderer la grandeur que nous pourrons connoiſtre par la lecture & la meditation du Pontifical à ce ſuiet, & pour ioindre & vnir nos prieres auec celles que l'Egliſe ordonne à cette occaſion là, accompagnées du ieuſne des Quatre-temps, pour les rendre par ce moyen plus fortes & plus efficaces. Voilà les diſpoſitions éloignées, c'eſt à dire qui ſe doiuent trouuer dans le Diacre, auant que de ſe preſenter à l'Ordre de Preſtriſe. Mais ce qu'il faut faire pendant l'Ordination, c'eſt de ſe conſacrer totalement à Dieu ſelon l'intention de l'Egliſe, ſe preſentant, non ſeulement en Sacrificateur, mais meſme en ſacrifice auec Noſtre-Seigneur, pour mourir de nouueau à noſtre corps par le vœu de chaſteté reïteré, à noſtre ame par le vœu d'obeïſſance, que l'on fait à l'Eueſque ; au monde, c'eſt à dire, à ſes deſirs & conuoitiſes déreglées, & à nos biens meſme de fortune, par la pauureté, au moins en affection,

Prenez garde si vous estes dans ces dispositions : Et pour vous y porter plus puissamment.

II. POINT.

PEsez ces dernieres paroles du Texte sus allegué ; *Ne percutiat eos Dominus*, qui marquent les chastimens que Dieu prendra de vostre temerité, si vous vous en approchez autrement. Voulez-vous sçauoir quels sont ces chastimens ? demandez le à saint Augustin. Ce ne sera ny la mort corporelle, ny le feu, ny les ouuertures de terre comme autrefois, ce sera de vous aueugler en sorte, que vous n'aurez plus de lumiere, ny pour reconnoistre vos crimes, ny les peines dont vous estes menacé, ny les maux dont vous estes cause, ny le tort que vous faites à vostre estat, en vn mot que vous serez incorrigible.

Exod. 19. 22.

Oculum cordis amisit. S. *Aug. in Ps.* 97. 2. *Reg.* 6. *Leu.* 10.

Donnez-vous de garde de tomber dans cét extréme malheur, & pour cela purifiez & preparez bien vostre cœur.

Qui enim timent Dominum, præparabunt corda sua & in conspectu illius sanctificabunt animas suas. Eccl. 2. 20. C'est ce que nous veut dire l'Euesque, quand dans son aduertissement aux Diacres il dit.

Cum magno quippe timore ad tantum gradum ascendendum est; quatenus nec nos de vestra prouectione, nec vos de tanti officii subuersione damnari à Domino, sed remunerari potius mereamur.

CXXXVIII. MEDITATION.

Du petit nombre des Prestres qui seront sauuez.

1. *Les raisons pourquoy si peu de Prestres sont sauuez.*
2. *Sentimens des Peres à ce suiet.*

Quam angusta porta & arcta via est quæ ducit ad vitam, & pauci sunt qui inueniunt eam ! Mat. 7. 14.

I. POINT.

CONSIDEREZ qu'encores que Nostre-Seigneur ait prononcé ces paroles espouuentables pour tous les

Chrestiens en general, elles sont pourtant plus à redouter aux Prestres qu'au reste des Chrestiens; parce qu'en effet de toutes les conditions du monde, les Ecclesiastiques sont ceux dont il y aura moins de sauuez : Et si vous voulez en sçauoir les raisons; La 1. se tire de ce qui a esté dit iusques icy de l'excellence, de la grandeur, & de la sainteté requise dans les Prestres, qui doit sans doute surpasser de beaucoup celle des Laïcs, laquelle pourtant se rencontre en fort peu. La 2. du peu de vocation qui se trouue en la pluspart des Prestres qui se iettent dans l'Eglise, comme dans vn mestier profane, ou pour auoir moyen d'assouuir leur conuoitise. La 3. de ce que les pechez des Prestres sont beaucoup plus énormes que ceux des seculiers. D'où vient que Dieu demandoit autresfois le mesme sacrifice pour le peché d'vn seul Prestre, que pour ceux de tout le peuple. La 4. enfin, parce qu'ils sont responsables des actions d'autruy, si bien que quand ils viuroient dans leur particulier sans faire de grand mal, si toutesfois ils n'édifient par leurs déportemens, & s'ils n'empeschent les déreglemens des seculiers quand ils le peuuent, ils ne sont pas sans faute. Mais pour mettre encore cette verité dans vn plus grand iour, & pour faire voir, comme ce n'est pas sans raison, qu'on dit qu'il y aura bien peu de Prestres sauuez,

II. POINT.

CONSIDEREZ les sentimens des saints Peres à ce suiet. S. Chrysostome considerant les vertus heroïques qui sont requises aux prestres, & d'ailleurs voyant de combien ils en sont éloignez, prononce cette sentence effroyable: pesez en les paroles attentiuement : *Non temere dico, sed vt affectus sum & sentio* (pour monstrer que ce n'estoit point par exaggeration) *non arbitror inter Sacerdotes multos esse qui salui fiant, sed multo plures qui pereant. In causa est, quoniam res excelsum requirit animum; multas enim habet causas quæ depellant ipsum à suis moribus & innumeris oculis illi opus vndique, &c.* Et S. Augustin auoit dit deuant luy : *Nihil est in hac vita & maximè hoc tempore facilius & lætius & hominibus acceptabilius Episcopi & Presbyteri, aut Diaconi officio, si perfunctiore atque adulatorie res agatur, sed nihil apud Deum miserabilius, tristius & damnabilius.*

Ces grands Saincts, à vostre aduis, estoient ils scrupuleux?

Cum augentur dona, rationes etiam crescunt donorum, S. *Greg. hom. 9. in Euang.*

Cæleste tenet officium sacerdos: Angelus Domini exercituum factus est, tanquam Angelus aut eligitur, aut reprobatur, inuenta quippe in Angelis prauitas & districtius iudicetur necesse est, & inexorabilius quam humana. *S. Bern. decl. in illud Ecce nos.* Quod quidem quid aliud significat, quam sacerdotis vulnera maiori medicamento, atque auxilio indigere, atque adeo tanto, quanto coniuncta simul vniuersi populi vulnera indigent? Porro nequaquam ea maiori indigerent, nisi grauiora forent. *S. Chrys. l. 6. de sac c. 7.*

Idcirco iuraui quod non expletur iniquitas domus eius victimis, & muneribus vsque in æternum. 1. *Reg.* 3. 14.

Neque enim peccati magnitudine, sed peccantis potius dignitate peccatum omnes metiuntur *S. chr. l. 3. de sac c. 11.*

Tam excellens est sacerdotũ electio, vt quę in aliis Ecclesię membris non vocantur ad culpam, in illis tamen habeantur illicita, S. *Leo ep. ad Anast.*

Sacerdos si pariter cum subditis peccat, non eadem, sed multo acerbiora patietur. S. *Chr. hom. 27 in Mat. Hom. 3. in c. 1. Act.*

Plerumque quod in laïcis culpa non est, hoc crimen est in sacro ordine constitutis *S. Greg. ep. 5 l. 18.*

Monachus si ceciderit, orabit pro eo sacerdos; pro sacerdotis lapsu quis rogaturus est? S. *Hier. ep. ad Held.*

est-ce par exaggeration qu'ils parlent ? est-ce vn autre Sacerdoce à present que ce n'estoit en ce temps-là ? Est-ce vne autre Eglise ? Est-ce pas le mesme Dieu que nous seruons ? Si donc au sentiment de ces grands & éclairez Personnages, il y auoit tant de Prestres damnez dans ce temps, que sera-ce à present que nous sommes dans la lie des siecles ? Que reste-il sinon de nous humilier & dire auec S. Pierre.

Domine salua nos, perimus. Matth. 8. 25.

CXXXIX. MEDITATION.

Des fonctions Sacerdotales. Et 1. du Sacrifice de la Messe, qui en est la premiere & principale ; & de l'excellence de ce sacrifice.

1. *Bonté de* Iesvs *à l'égard des Prestres.*
2. *La Messe est le mystere le plus auguste, & la chose la plus agreable qui soit à Dieu pour deux raisons.*
3. *Deux excellentes conclusions & importantes à retirer en suite.*

Data est mihi omnis potestas in cælo & in terra. Matth. vlt. 18.

C'est ce que dit Nostre-Seigneur à ses Apostres apres sa Resurrection, & que le Prestre par proportion peut dire, depuis que par la Prestrise, il est estably Vicaire de Iesus-Christ en terre.

I. POINT.

Considerez, & admirez en mesme temps la bonté de Iesvs, lequel non content d'auoir desia tant fait pour les hommes, n'ayant employé sa vie & sa mort, que pour leur procurer toute sorte de biens, de grace & de gloire, en partant de ce mõde a voulu choisir quelques-vns d'être eux qui sont les Prestres, pour les establir ses Vicaires & ses Lieutenans en terre, leur donnant pour cela tout le pouuoir qu'il auoit receu de son Pere, par ces paroles ; *Sicut misit me Pater, & ego mitto vos*, Ioan. 20. 21. Pouuoir qui se reduit à deux principales fonctions, & qui s'estend sur le corps naturel, &

Ego veni vt vitam habeant & abundantius habeant, *Ioan.* 10. Dominus noster Iesus Christus è terris ascensurus ad cælos, sacerdotes sui, ipsius vicarios reliquit, *Conc. Tr. sess.* 14.

puis ſur le corps myſtique de Ieſus-Chriſt : ſur le corps naturel par le ſaint Sacrifice de la Meſſe, ſur le corps Myſtique par l'adminiſtration des Sacremens, & la Predication de la parole de Dieu. Et pour commencer par la premiere de ces deux, afin d'en connoiſtre le merite & l'excellence & entrer tout d'abord dans l'eſtime que vous en deuez faire ;

II. POINT.

CONSIDEREZ que le Sacrifice de la Meſſe eſt le Myſtere le plus auguſte & & le plus venerable qui ſoit dans l'Egliſe, & la choſe la plus agreable & la plus glorieuſe à Dieu, qui luy puiſſe eſtre preſentée pendant toute l'eternité: 1. à raiſon de la choſe offerte, qui eſt Noſtre-Seigneur Ieſus-Chriſt Homme-Dieu, & Fils vnique de Dieu, d'vn excellence & d'vne dignité abſolument infinie, & dont l'offrande & le preſent luy eſt plus agreable que ſi on luy donnoit des mondes ſans nombre, remplis de Cherubins & de Seraphins. 2. A cauſe du premier & principal offrant, qui eſt encore Noſtre-Seigneur ; car quand le Preſtre dit la Meſſe, Noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt la dit en ſa perſonne, & ſe ſacrifie de nouueau & s'offre à Dieu ſon Pere par ſes mains, c'eſt pourquoy il eſt appellé *Sacerdos in æternum.* Pſal. 109. 4. Preſtre qui perſeuere continuellement à exercer ſon office, parce que ce qu'il a fait vne fois ſur la Croix par luy-meſme, il le fait tous les iours à l'Autel par le miniſtere des Preſtres, auec cette ſeule difference, que là il offroit vn ſacrifice ſanglant, & icy il n'y a aucun effuſion de ſang.

Quo mihi multitudinem victimarum veſtrarum? *Iſa.* 1. 15. Non eſt mihi voluntas in vobis, dicit Dominus, & munus non ſuſcipiam de manu veſtra, in omni loco ſacrificatur & offertur nomini meo oblatio munda. *Mal.* 1. 10. 11.

Qui tunc ipſa fecit in illa cœna, idem ea nunc quoque facit, nos miniſtrorum locum tenemus, qui vero ſanctificat ea, & immutat, ipſe eſt. Tu vero cum videris ſacerdotem offerentem, non ſacerdotem eſſe putes hoc facientem, ſed manum Dei inuiſibilem extenſam, *S. Chryſ. hom. 90. ad popul.*

Quis fidelium habere dubium poſſit in ipſa immolationis hora cœlos aperiri ad ſacerdotis vocem? in illo Ieſu Chriſti myſterio, Angelorum choros adeſſe, ſumma & ima ſociata? *S. Greg. de conſec. diſt. c. 2. quod ſit ſanguis.*

Vna eademque eſt hoſtia idem nunc offerés ſacerdotum miniſterio qui ſeipſum tunc in cruce obtulit. *Conc. Trid ſeſſ 22. c. 2.*

μέγιστα δῶρα τῶ θεῶν ἱερωσύνη τέ καὶ βασιλεία. *Iuſt. nou. 5.*

III. POINT.

INferez d'icy 1. cette grande & merueilleuſe conſequence dont vous deuriez inceſſamment vous ſouuenir, ſi vous eſtes Preſtre, que la Meſſe eſt vne choſe ſi excellente & ſi diuine, que ſi on mettoit enſemble toutes les vertus, & toutes les bonnes œuures des hommes & des Anges, & toutes les loüanges, les honneurs & les ſeruices qu'ils ont rendu & rendront eternellement à Dieu, tout cela n'eſt point à beaucoup prés ſi agreable, ny ſi glorieux à la diuine Maieſté comme eſt vne ſeule Meſſe. Et de l'excellence de ce ſacrifice, concluez 2. combien grande eſt la dignité des Preſtres

Si is qui nuptialibus non ornabatur induuiis, manuum pedumque loris addictus in tenebras proiiciatur vltionis, quid illi ſperandum eſt, qui cæleſtibus tricliniis intro-

qui seuls ont le pouuoir de l'offrir exclusiuement à tout autre; combien aussi reciproquement leur vie doit estre sainte: quelle affection ils doiuent auoir à celebrer souuent : mais auec les dispositions & les preparations requises & necessaires; se souuenant que celuy qui fut trouué au festin sans la robe nuptiale, nonobstant qu'il y eust esté inuité, fut relegué aux tenebres exterieures.

missus; non modò non est spiritualis indumenti decore conspicuus, sed vltro etiam fœret sordentis luxuriæ vel auaritię squallore perfusus! *Pet. Dam. opusc. 8. contra Cler.*

Ligatis manibus & pedibus, mittite eum in tenebras exteriores. Matth. 22. 13.

CXL. MEDITATION.

Des fins pour lesquelles le saint sacrifice de la Messe est institué.

1. *Quatre sortes de sacrifices en l'ancienne Loy.*
2. *Celuy de la Messe accomplit la signification de tous ces autres, estant vn parfait holocauste, &c.*
3. *Reflexion importante.*

Omnis Pontifex ad offerendum munera & hostias constituitur. Hebr. 8. 3.

Tous les Prestres sçauent bien que leur office le plus digne, & leur principale fonction est d'offrir des Sacrifices à Dieu: mais qui leur demanderoit le but & la fin du sacrifice, il s'en trouueroit sans doute plusieurs fort empeschez. Pour donc remedier à cette ignorance,

I. POINT.

Remarquez qu'en l'ancienne Loy il y auoit quatre sortes de sacrifices. Les premiers s'appelloient Holocaustes, qui auoient pour fin la seule gloire de Dieu, & par lesquels l'homme protestoit à sa diuine Maiesté, que comme il tenoit tout de sa main, il se rendoit aussi tout à luy, d'où vient que l'animal estoit bruslé tout entier, sans en rien reserver, pour témoigner que comme il destruisoit & faisoit mourir cette victime, Dieu auoit tout pouuoir de le détruire & luy oster la vie. Les 2. estoient les Propitiatoires establis pour

Tanquam gutta roris antelucani, ante eum vniuersus orbis terrarum. *Sap.* 11. 13. Omnes gentes quasi non sint, sic sunt coram te, *Isa.* 40 17.
Si sanguis hircorum, taurorum & vitulorũ inquinatos sanctificat ad emũdationem carnis, quanto magis sanguis Christi, qui per Spiritum *S.* semetipsum obtulit Deo, mundabit conscientiam nostram ab operibus

luy demander pardon des pechez commis, parce que comme nous offensons tous les iours sa diuine Maiesté, nous deuons tous les iours luy en demander pardon. Les 3. estoient nommez Eucharistiques, instituez en reconnoissance des benefices receus de sa main liberale, tant en general qu'en particulier, de la nature & de la grace, pour lesquels nous le deuons remercier. Les 4. estoient Impetratoires, c'est à dire pour luy demander de nouueaux bien-faits, fondez sur ce que nous auons besoin de mille choses, pour le corps & pour l'ame, & que luy seul nous les peut donner. Cela posé,

II. POINT.

CONSIDEREZ que comme le sacrifice de la Messe a succedé en suite de celuy de la Croix, à tous ceux de la Loy ancienne, il accomplit luy seul auec vn auantage infiniment excellent tous leurs offices. 1. C'est vn parfait holocauste, parce qu'on rend à Dieu en luy offrant Nostre-Seigneur, vn honneur infiny; le don qui luy est fait, estant infiny, la personne qui le presente infinie, & l'amour auec lequel il le presente, infiny. 2. Il est sacrifice de propitiation prenant sa force de la Croix, qui auec le sang qui y fut répandu, a effacé tous les pechez des hommes, & fait le payement mesme auec surabondance & excés, qui estoit deu pour eux à la Iustice diuine, lequel nous est appliqué par le moyen du sacrifice de la Messe, qui sert comme d'vn appareil perpetuel de Redemption & de salut, appliqué sur nos playes.

3. Il est Eucharistique, parce qu'encores que de nous mesmes nous ne puissions rien donner à Dieu en reconnoissance de ses bien-faits, à cause que tout ce que nous auons vient de luy; en luy offrant son Fils, nous accomplissons au dernier point la Loy de gratitude, dautant que ce que nous luy presentons, vaut infiniment plus que tous les biens créez qu'il nous a départis. Enfin, c'est vn sacrifice d'impetration, pour obtenir tous les biens du corps & de l'ame, temporels & eternels, dont nous auons besoin, parce que Nostre-Seigneur est le prix plus que iuste de tout ce que nous pouuons demander à Dieu.

mortuis, ad seruiendum Deo viuenti? *Heb.* 9. 13. & 14.
Quid retribuam Domino, pro omnibus quæ retribuit mihi? *Ps.* 115. 12.
Qui proprio filio non pepercit, sed pro omnibus nobis tradit illum, quomodo non omnia, cum illo etiam nobis donabit? *Rom.* 8. 32.
Calix iste benedictione solemni sacratus, ad totius hominis vitam salutemq; proficit, simul medicamentum & holocaustum ad sanandas infimitates, & purgandas iniquitates existens. *S. Cyp. de cæna.* Deus qui legalium differentiam hostiarum vnius, sacrificii perfectione sanxisti *Secreta 7. Domin. post Pent.*
Tradidit semetipsum pro nobis oblationem & hostiam Deo in odorem suauitatis, *Eph.* 5. 2. *Idem hymnus Anglicus Trisagion, & plura in canone testantur.*
Huius oblatione placatus Dominus, gratiam scil. excitantem, & donum pœnitentiæ concedens, crimina & peccata etiam ingentia dimittit. *Conc. Tr. sess.* 22. c. 2.
Saluare in perpetuum potest accedentes per semetipsum ad Deum; semper viuens ad interpellandum pro nobis. *Heb* 7. 25.
Cum in altari Christus immolatur, clamat idem Redemptor ad Patrem corporaliter, suas cicatrices ostendens, quatenùs ab æternis suppliciis, sua homines interpellatio custodiat, *S. Iust. ser de Chr. corpore.*
Gratias egit, fregit &c. *Luc.* 21. 19.

III. POINT

III. POINT.

APPRENEZ d'icy, que le plus excellent moyen d'honorer Dieu, de le remercier, d'obtenir le pardon de nos pechez, & d'impetrer de nouuelles faueurs, c'est de se ioindre auec Iesus-Christ, lequel dans le Sacrifice de la Messe, rend tous ces offices excellemment à son Pere. Vous en auez la commodité à toute heure & en tout lieu, puis qu'en diuers endroits du monde, à chaque heure du iour & de la nuit, se celebre le saint Sacrifice de la Messe.

Gratias agamus Domino Deo nostro. *In Præf.* Sacrificium istud ad hoc institutũ est, vt habeamus quo dignas Deo gratias perpetuo rependamus, pro innumeris ac ingentibus eius in nos beneficiis, sed redemptionis præcipuè, S. *Aug. Ep.* 110. *c.* 19. Eucharistia gratiarum actio nominatur : est enim beneficiorum recordatio plurimorũ, quæ caput ipsum in nos diuinæ charitatis ostendunt, nosque faciũt debitas Deo gratias semper exsoluere. S. *Chr. hom.* 16 *in Mat.* Adeamus ergo cum fiducia ad thronũ gratiæ, vt misericordiam consequamur, & gratiam inueniamus in auxilio oqportuno, *Heb.* 4.16. Omnia habemus in Christo, & Christus omnia nobis: est : si vulnerum curationem desideras, medicus est : si febribus æstuas, fons est : si iniquitate grauaris, iustitia est, &c. S, *Amb, l, de vit.*

Souuenez-vous de ces quatre fins toutes les fois que vous celebrerez la sainte Messe, ou que vous y assisterez, afin d'en faire l'application, & pour vous & pour les autres, cela vous donnera plus de deuotion, & au moyen de ces considerations, *Holocaustum tuum pingue fiet.* Psal. 19. 4.

CXLI. MEDITATION.

Des preparations necessaires auant la Messe.

Et premierement, de la preparation éloignée, la pureté de conscience.

1. *Raisons qui obligent les Prestres à cette pureté.*
2. *En quoy elle consiste.*
3. *Les moyens de la procurer, d'y viure & d'y perseuerer.*

Probet seipsum homo, & sic de pane illo edat. 1. Cor. 11. 8.

Cette épreuue qui dans les Laïques se fait par vne veritable penitence, n'est autre dans les Prestres qu'vne grande innocence & pureté de vie, qu'ils doiuent continuellement mener ; Et pour vous faire voir cette verité,

I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui les y obligent. La 1. c'est par ce qu'ils offrent, comme Ministres de la sainte Eglise, laquelle estant sans ride & sans tâche deuant les

Quo non oportet esse puriorem tali fruentem sacrificio ? quo solari radio non splendidiorem manum carnem hanc diuidentẽ ? Os quod igne spiritua-

yeux de Dieu, leur marque que pour offrir, ils doiuent estre extrémement purs. La 2. est à raison de la victime qu'ils offrent qui est le Saint des Saints, la source de toute la sainteté des Anges & des hommes, qui ne peut souffrir par consequent la moindre soüillure. La 3. est à raison du principal offrant, auquel ils se doiuent conformer, aussi bien dans la vie, comme dans la fonction & l'office; C'est pourquoy le Sacrifice de la Messe est appellé, *oblatio munda*, pour monstrer que comme en soy il est extrémement pur, & institué mesme pour purifier, il doit estre pareillement fait par vne personne, dont la conscience ayt du rapport auec cette pureté. Et en effet si l'oblation du pain legal demandoit de la sainteté dans ses Ministres; qu'exigera des siens l'oblation du Corps & du Sang du Fils de Dieu?

li repletur, linguam quæ tremendo nimis sanguine rubescit, *S. Chr. hom.* 38. *in Mat.*

Accedentem ad altare sacerdotem, luminis instar orbem lustrantis animum splendescétem habere oportet. *Isid. l.* 9. *de Sacr.*

Necesse est sacerdotem sic esse purum, vt si in ipsis cælis collocatus inter cælestes illas virtutes medius staret. S. *Chr. l.* 3. *de Sac. c.* 2.

Sancta sanctis, Sacerdotes incensum & panes offerunt Deo, & ideo sancti erunt, & non polluent nomen eius. *Leu.* 21. 6.

Debet esse mundo corde sacerdos, vt non solú non se immisceat circa negotia sæcularia: sed nequidem cogitet de mundo. Sicut enim oculus quanto mundior fuerit, tanto longius videt: sic & anima quanto longius fuerit à sollicitudine mundiali, tanto amplius Deo proximior est. *Hom.* 10. *oper. Imperf.*

Amor terrenorum, viscus est spiritualiũ pennarum S. *Aug.*

Eos qui ad sacramenta cælestia conficienda accedunt, ea oportet esse munditia, vt ipsas quoque animæ extremas imagines purgatas habeant. *S. Dion. Eccl. Hier. c.* 3.

Non enim est facile stare loco Pauli, tenere gradum Petri, cum Christo regnantium. *S. Hier. ep.* 1.

Terribilis, prorsus terribilis est locus iste, locus in quo stas, terra sancta est; locus Petri est, locus principis Apostolorum, vbi steterunt pedes eius. S. *Bern. ep. ad Eugen.*

Qui pascitur inter lilia, *Cant.* 2. 16. Sacerdos diuinum ministerium peracturus ante omnia confiteri & cũ omnibus reconciliatum se habere debet, nec non cor à prauis cogitationibus, custodiuisse. *S. Ch. in Liturgia sua.*

II. POINT.

CONSIDEREZ en quoy consiste cette pureté qui se doit trouuer dans le Prestre pour bien celebrer. 1. c'est à estre exempt non seulement de tout peché mortel, & affection à iceluy, mais encore de tout peché veniel, autant que faire se pourra, n'en commettant point deliberément. 2. à purger son cœur de l'affection aux choses inutiles & dangereuses, à retrancher le soin des affaires du monde, les conuersations impertinentes, les mauuaises inclinations ou les passions déreglés.

III. POINT.

CONSIDEREZ les moyens de viure & de perseuerer dan cét estat d'innocence & de pureté si necessaire à vn Prestre. C'est 1. de considerer souuent & faire reflexion sur l grandeur de son Ministere, voir quelle personne il represente, faisant de cela tous les iours vne partie de sa meditation 2. Considerer l'exemple de Nostre-Seigneur qui en qualité d souuerain Prestre & d'Hostie, doit luy seruir de patron & d modele, lequel ne se plaist que parmy la blancheur des Lys 3. Enfin, c'est de se confesser souuent, c'est à dire, à tout l moins vne fois la semaine, sauf les cas extraordinaires, & pe ser souuent à la Messe qu'il a ditte ou qu'il doit dire.

Voyez combien iusque à present vous auez esté peu curieu de cette pureté, combien d'attaches aux creatures vous r marquez dans vostre ame, combien d'affections en vôtre cœu

inutiles & indignes d'vn tel hoste. Faites resolution d'y trauailler à l'aduenir plus courageusement que iamais, ne vous approchant iamais des saints Autels auec chose aucune, pour petite qu'elle soit, qui vous pese sur la conscience. Vous ne voudriez pas sans doute, mais vous estimeriez vn grand peché de celebrer sans les habits Sacerdotaux : Or le Texte sacré nous apprend que la sainte, pure & vertueuse vie, est l'habit des Prestres le plus precieux.

Sacerdotes tui induantur iustitiam. Psal. 131. 9.

Nullus sibi conscius peccati mortalis, quãtumuis sibi contritus videatur, absque præmissa sacramentali confessione ad sacrã Eucharistiam accedere audeat. Quod à Christianis omnibus etiam ab iis sacerdotibus, quibus ex officio celebrare incumbit, hæc sancta Synodus perpetuo seruandum esse decreuit modò nõ desit copia Cõfessoris, *Conc. Trid. sess.* 13. c. 7. Lauabunt manus suas & pedes, ne forte moriantur, *Exod.* 30. 10, & 20.

CXLII. MEDITATION.

Des mal-heurs qui arriuent à ceux qui celebrent en l'estat de peché.

1. *Les plaintes que Dieu en fait dans l'Escriture.*
2. *Les chastimens qu'il en tire.*

Qui manducat & bibit indigne, iudicium sibi manducat & bibit, non diiudicans Corpus Domini. 1. Cor. 11. 29.

Ce n'est point seulement dans le nouueau Testament que Nostre-Seigneur a fulminé anathême contre ceux qui s'approchent indignement des mysteres sacrez; mais tout l'ancien n'est remply d'autre chose, encore que leurs Sacrifices ne fussent que l'ombre & la figure des nostres. Et pour preuue de cette verité,

I. POINT.

CONSIDEREZ les reproches & les plaintes que Dieu fait de ces Prestres dans Malachie. Il se plaint que ceux qui sacrifient en ce mal-heureux estat, soüillent l'hostie, & le present qu'ils luy font, qu'ils rendent son saint Non méprisable, & le deshonorent autant qu'il le peut estre : *Ad vos ô Sacerdotes qui despicitis nomen meum, & dicitis, In quo despeximus nomen tuum ?* Malac. 16. Voila, dit Dieu, en quoy vous le méprisez : *Offertis super altare meum panem pollutum, & dicitis, Mensa Domini despecta est,* Ibid. 7. Non pas en effect, dit saint Cyrille, qu'il y ait personne assez impie pour auoir

Non est speciosa laus in ore peccatoris, *Eccl.* 15. 9. Qui declinat autem suam, ne audiat legem, oratio eius erit execrabilis, *Prou.* 28. 9. Oratio eius fiat in peccatum. *Ps* 108. 7. Polluimus panem, i. corpus Christi, quando indigni accedimus ad altare, & sordidi mundum sanguinem bibimus, S. *Hie. in eund. loc. Malac.* Filiũ Dei conculcant & san-

guinem teſtimenti pollutum ducunt, & ſpiritui gratię contumeliam faciunt. *Heb.* 10. 29. Qui in lege gloriaris, per præuaricationem legis Deum inhonoras. Coinquinatis nihil eſt mundum. *Rom.* 2. 23.

cette pensée, que la table de Dieu ſoit contemptible : mais dautant qu'y venant ſans aucune preparation, & la conſcience ſoüillée de peché mortel, ils témoignent bien que l'Autel, duquel ils s'approchent en cét eſtat, n'eſt pas ſi venerable ny ſi digne de reſpect, de reuerence & de ſainteté, puis qu'ils y viennent comme à vne table profane. C'eſt en ce meſme ſens que Sophonie dit encore, *Sacerdotes eius polluerunt ſanctum.* Soph. 3. 4. Et que Saint Paul dit d'eux, qu'ils foulent le Fils de Dieu aux pieds. Et ailleurs, qu'ils luy font des-honneur.

Voudriez-vous des paroles plus expreſſes, pour faire connoiſtre le tort & l'iniure que l'on fait à Dieu, lors qu'on celebre en mauuais eſtat ? Mais auſſi pour

II. POINT.

Mittam in vos egeſtatem. *Mal.* 2. 2.

CONSIDEREZ que la punition d'vn crime ſi enorme n'eſt pas bien long temps differée ; car incontinent apres ces plaintes dans le meſme lieu du Prophete Malachie, Dieu les menace 1. de les chaſtier par la pauureté, non tant des biens temporels, comme des biens ſpirituels. 2. De leur enuoyer des maledictions pour les benedictions qu'ils luy donneront. *Maledicam benedictionibus veſtris & maledicam illis.* Ibid. 3. proteſtant de reietter ſur leur face auec indignation l'ordure de leurs ſolemnitez : Ce qu'il auoit deſia proteſté de faire dans Iſaye. Et en Ezechiel apres luy auoir monſtré les abominations qui ſe faiſoient dans le Temple, ne pouuant plus ſe tenir : *Ergo*, dit-il, *faciam in furore meo, non parcet oculus meus, nec miſerebor, & cum clamauerint ad aures meas voce magna, non exaudiam eos.* Ezech. 8. 18. Quelle extremité ! que Dieu qui eſt ſi bon, deuienne inexorable, & que les voyant endurer, luy qui eſt ſi miſericordieux, il n'ait point de pitié d'eux. 4. De les rendre vils & mépriſables à vn chacun. *Propter quod & ego dedi vos contemptibiles & humiles omnibus populis.* Faut-il s'étonner apres cela, ſi les Preſtres ſont ſi peu reſpectez, ſi l'eſtat Eccleſiaſtique eſt ſi auily parmy les Laïcs, ſi nous voyons les peuples auoir ſi peu de ſentiment des choſes de Dieu, ſi nous ſommes affligez temporellement en tant de façons ? Tous ces deſordres ne ſont ce pas des ſuites & des punitions tres iuſtes des irreuerences que nous commettons dans les myſteres ſacrez ?

Ecce ego proiiciam vobis brachium, & diſpergam ſuper vultum veſtrum ſtercus ſolemnitatum veſtrarum & aſſumet vos ſecum. *Mal.* 2. 3. Cum extenderitis manus veſtras, auertam oculos meos à vobis & cum multiplicaueritis orationem, non exaudiam. *Iſa.* 1. 15. Foris canes & impudici & homicidæ & idolis ſeruientes, & omnis qui amat & facit mendacium. *Apoc.* 22. 15. *Mar* 2. 9. Domine Ieſu Chriſte, ſacramentum corporis & ſanguinis tui, quaſi pignus & obſidem cæleſtis gratiæ dimiſiſti, & in eo conſtituiſti nobis, non mortem, ſed vitam, nõ iudicium, ſed ſalutem quam perditus ergo eſt qui redemptionem in perditionem, qui ſacrificium in ſacrilegium, qui myſterium in parricidium, qui vitam conuertit in mortem. *Pet. Bleſ. Ep. ad Rich. Iondon.*

Pleurez ſur tous ces deſordres, & pour tant de profanations

qui se commettent tous les iours : Prenez-garde de ne pas augmenter le nombre de ces mal-heureux: Et pour vous en donner plus d'horreur, souuenez-vous de cette parole de saint Paul :

Voluntariè peccantibus nobis, non relinquitur hostia pro peccatis: Hebr. 10. 26. Or qui est ce qui offense d'vne volonté plus déterminée que celuy qui s'approche sciemment de l'Autel auec vn peché mortel sur la conscience ?

Væ ministris infidelibus ! s'écrie saint Bernard, *qui nondum reconciliati reconciliationis alienæ negotia, quasi homines qui iustitiam fecerint, apprehendunt ! Væ filiis iræ ! qui pacificorum sibi vsurpare gradus & nomina non verentur. Væ filiis iræ ! qui ambulantes in carne, Deo placere non possunt, & placare posse præsumunt. Væ filiis iræ ! qui fideles se mediatores pacis, vt peccata populi comedant mentiuntur.*

CXLIII. MEDITATION.

Des preparations prochaines pour bien celebrer : La premiere, l'intention.

1. *Deux sortes d'intentions, principale & moins principale.*
2. *Les defauts qui se commettent contre l'intention.*
3. *Les remedes à ces manquemens, & les moyens de dresser son intention.*

Siue manducatis, siue bibitis, omnia in gloriam Dei facite. 1. Cor 19. 31.

S'il est important d'épurer son intention dans le boire & le manger ordinaire, il le faut faire sans doute à bien plus forte raison, lors qu'il est question de participer au corps & au Sang du Fils de Dieu Nostre-Seigneur, qui se donne à nous au S. Sacrifice de la Messe, en forme d'aliment. Mais pour voir plus en particulier en quoy consiste cette intention,

I. POINT.

CONSIDEREZ que le Prestre en celebrant peut auoir deux intentions, l'vne principale & l'autre comme ac-

> Hostiam & oblationem noluisti, corpus autem aptasti mihi: holocaustomata pro peccato tibi non placuerunt, tunc dixi; Ecce venio: in capite libri scriptum est de me, vt facerem voluntatem tuam, Deus meus volui &c. *Heb.* 10. 5. *& seq.*

cessoire. La 1. doit estre de se ioindre, s'vnir & se conformer à Iesus-Christ, qui est le premier Prestre, pour entrer dans ses sentimens, & ainsi comme Iesus-Christ a offert le Sacrifice de son corps à son Pere eternel, pour l'adorer, pour satisfaire à sa Iustice, pour le remercier des graces accordées aux hommes, pour luy rendre tout ce qu'ils luy doiuent comme creatures, & comme Chrestiens, l'hommage, l'amour & la loüange, Le Prestre qui sacrifie la mesme victime en la mesme vertu, doit aussi auoir les mesmes intentions. La 2. doit estre, de profiter aux personnes viuantes ou trespassées, pour lesquelles on doit celebrer la Messe, s'en souuenant tousiours deuant la consecration, pour leur en appliquer le fruit, ou bien pour obtenir pour soy-mesme quelque grace particuliere de Dieu, pour le remercier de quelque bien-fait signalé, &c.

II. POINT.

> Omnia opera sua faciunt vt videantur ab hominibus. Amen dico vobis, receperunt mercedem suam, *Mat.* 6. a. 5. & 2. Væ, væ in domo Dei horrendum videmus. Quidni idololatras ministrantes? Mentior si non idolorum seruitus auaritia est, si non quibusdam etiam venter suus factus est Deus suus. Quantos sane videmus qui diligunt munera, sequuntur retributiones, vendunt sacramenta, iustitiam produnt, quorum guttur nec dum traxit ad laqueum, nec dum præfocauit fauces verbum blasphemiæ, vox sacrilega, sermo nequam, quid vultis mihi dare? &c. S. *Bern. declam in illud Ecce, nos c.* 4. & 5.

CONSIDEREZ les defauts qui se commettent contre l'intention que l'on doit auoir en celebrant la Messe; Trois ou quatre sortes de personnes manquent contre cette disposition. 1. Ceux qui par vanité la celebrent pour paroistre gens de bien, pour s'insinuer dans l'estime du monde, & entrer plus aisément en credit. 2. Ceux qui celebrent par auarice pour gagner de l'argent, qui est vn épouuentable desordre, & la simonie la plus criminelle, pareille à celle de Iudas qui disoit aux Iuifs, *Quid vultis mihi dare, & ego eum vobis tradam.* Matth. 26. 15. C'est la pensée de sainct Bernard. 3. Ceux qui celebrent par sensualité, c'est à dire, pour auoir des gousts & des consolations spirituelles, c'est là chercher le Paradis de Dieu, mais non pas le Dieu de Paradis. 4. Enfin, ceux qui par coustume, sans application ny consideration s'en approchent

III. POINT.

> Vitula Ephraim, docta diligere trituram. *Osee* 10. 11. Christus ipse est sacerdos & sacrificium. *Conc. Later. sub Innoc* 3. *c. firmiter.*
>
> Sacerdos in persona Christi loquens, hoc mysterium conficit. *Flor. sub. Eug. in decr. vnion.* Per Iesum Chr. offert Ecclesia, S. *Iren. l.* 4. *c.* 33.

CONSIDEREZ les remedes à ces manquemens, & les moyens de dresser son intention. Le meilleur moyen c'est de faire attention sur la place que l'on tient, & sur la personne que l'on represente; Car 1. si le Prestre se considere comme ministre de Iesus-Christ, il faut qu'il entre dans ses sentimens, & qu'il parle selon ses intentions, 2. S'il se regarde comme Ambassadeur de l'Eglise; il verra qu'elle n'a autre intention que celle de son diuin Espoux, par lequel elle est offert

à Dieu, comme reciproquement il eſt offert par elle. 3. Enfin s'il offre pour ſoy, il doit eſtre bien éloigné de ces intentions ſiniſtres, s'il veut obtenir l'effet & le fruit du Sacrifice, parce que ne ſe conformant point aux intentions de Ieſus-Chriſt, il ne prieroit point en ſon nom, & il ne ſeroit point exaucé.

Sacerdos magnus Chriſtus eſt, qui victima noſtra & ſacrificium eſt, qui offert & oblatus eſt. *S. Aug. l. 10. de ciu. c. 6.*

Omnes Chriſtiani, & omnes fere quæ ſua ſunt quærunt, non quæ Ieſu Chriſti. Ipſa quoque Eccleſiaſticæ dignitatis officia in turpem quæſtum & tenebrarum negotium tranſiere, nec in his ſalus animarum, ſed luxuria quæritur diuitiarum. Propter hoc tondentur, propter hoc frequentant Eccleſias, Miſſas celebrant, Pſalmos decantant. *S. Ber. in Pſ. Qui habitat.*

Examinez-vous, ſi peut-eſtre vous n'auez point eu de ces intentions intereſsées, demandez-en pardon à Dieu & propoſez pour l'aduenir de n'en auoir point d'autre que celle que Dieu veut que vous ayez; de crainte qu'on ne vous die, comme à ceux qui faiſoient leurs bonnes œuures par des motifs intereſſez; *Amen dico vobis, receperunt mercedem ſuam.* Matth. 6. 2.

CXLIV. MEDITATION.

La ſeconde preparation prochaine.

La deuotion du cœur.

1. Raiſons qui les y obligent.
2. En quoy elle conſiſte.
3. Les moyens de s'y exciter.

Erit ſanctus eius in flamma. Iſa. 10. 17.

Le Prophete par là nous apprend que l'ame iuſte, telle que doit eſtre celle qui s'approche du ſaint Autel, doit eſtre toute pleine de feu & de deuotion.

I. POINT.

CONSIDEREZ ſuiuant ces paroles que pour rendre parfaite, l'intention que l'on doit auoir pour celebrer la Meſſe, il faut encore qu'elle ſoit accompagnée de la deuotion du cœur, deuotion qui doit eſtre d'autant plus grande dans le Preſtre, qu'il reçoit vn Sacrement en meſme temps qu'il offre le ſacrifice. Or ſi vous voulez voir en peu de mots en quoy conſiſte cette deuotion,

Sicuſque ad Miſſarum peragenda myſteria ſaliua linguæ noſtræ ſub virginali taciturnitatis cenſura coërceat, vel ſub pudicæ quodammodo locutionis moderamine ſobria verba depromat. *Petr. Dam. opuſc. 6. cont. inſcit. & ignor Cl. c. 1.*

Deſiderio deſideraui hoc paſcha manducare vobiſcum, *Luc.* 22. 15.

II. POINT.

ELLE consiste 1. à auoir vn ardent desir de bien dire la Messe, & de s'en approcher auec vn grand amour, ne se couchant iamais qu'on n'ait pensé à ce que l'on doit faire le lendemain, portant là nostre premiere pensée du iour, s'excitant par diuerses oraisons Iaculatoires, ne perdant point la memoire tout le matin du Sacrifice qu'on y doit offrir. 2. Cette deuotion consiste à obseruer exactement les ceremonies prescrites iusques à la moindre, les faire toutes auec grauité & bien-seance, pour obeyr aux regles de l'Eglise qui les prescriuent auec tant de soin, & pour édifier les fideles qui reçoiuent tant de consolation, quand elles sont obseruées, & à mesme temps qu'on les fait, appliquer son esprit au sens allegorique, & aux mysteres qu'elles signifient.

Quis det de carnibus eius vt saturemur? *Iob.* 1. 11. Quis mihi det te fratrem meum sugentem vbera matris meæ, vt inueniam te foris, & deosculer te? &c. *Cant.* 8. 1. Anima mea desiderauit te in nocte, demane vigilabo ad te. *Isa.* 18. 9. Quam dilecta tabernacula, tua Domine virtutum! concupiscit & deficit anima in atria Domini. *Ps.* 33. 1. Quemadmodum desiderat ceruus ad fontes aquarum, ita desiderat anima mea ad te Deus. *Ps.* 41. 1. Lætatus sum in his que dicta sunt mihi: in domum Domini ibimus. *Ps.* 121. 1. Rationabile sit obsequium vestrum: quomodo erit rationabile obsequium, vbi is qui offert, oblationis suæ non concipit intellectum? Cumq; Deus omnipotens in offeréntibus mentium magis vota consideret, quam strepitum vocis attendat, quid in suis obtinere precibus valeat, qui quod nescit, implorat? *Pet. Dam. opusc. 6. de inscit. Cler.* Factus in agonia prolixius orabat. *Luc.* 22. 41. Ille vere victima est qui corpus & animam à vitiis emundando, Deo per amorem Spiritus Sancti consecrat, nec sale aspergitur, sed igne consumitur, quando non peccati tantú cogitatio, sed & præsentis vitæ delectatio tollitur & futuræ conuersationi tota mente suspiratur. *S. Hier. in c. 9. Mat.* Sacramentum amoris, *S. Thom.* Qui manducat me, ipse viuet propter me; in me manet & ego in illo. *Ioan.* 6. 58. & 50. Fusi sumus exterius, & de regno Dei, quod intra nos est, relictis variis ac perénibus bo-

III. POINT.

CONSIDEREZ les moyens pour procurer & s'exciter à cette deuotion. Le 1. c'est de la demander à Dieu par les merites de la priere que fit Nostre-Seigneur Iesus-Christ, au Iardin des Oliues, sur le point d'aller offrir ce Sacrifice sanglant à son Pere sur la Croix. Le 2. c'est la retraite; car il est tres difficile qu'vne personne dans l'embarras des affaires du monde, puisse iouyr du repos & de la tranquillité d'esprit necessaire à la deuotion. Le 3. C'est de prendre quelque courte mais efficace consideration de ce mystere, qui donne au cœur quelques ardentes affections de deuotion vers le saint Sacrement: par exemple, considerer l'amour auec lequel Nostre Seigneur se donne à nous, le desir qu'il en a, les biens qu'il nous y fait, les merueilles qu'il y produit. Le 4. enfin, c'est de prendre le temps & le loisir pour faire ces reflexions, plus ou moins longues, selon la commodité que l'on peut auoir.

Examinez les fautes que vous auez commises en ce point auec combien de froideur & de lascheté vous vous estes approché du saint Autel, les manquemens commis contre les ceremonies, le peu d'application que vous auez fait aux mysteres qu'elles signifient, ou autremét: faites resolutió de les reparer detestez les deuant vostre Iuge d'vn cœur sincere & humilié Si vous estimez le temps, ou perdu, ou trop long, lequel vous

employre

employrez à faire cette preparation; Souuenez-vous que Nostre-Seigneur se disposa l'espace de 33. ans, par toutes les actions de sa tres-sainte vie, pour offrir à Dieu son Pere le Sacrifice de la Croix.

Aspicite in authorem fidei & consummatorem Iesum, vt ne fatigemini, animis vestris deficientes. Heb. 3.

nis, foris quærimus vanam consolationẽ de vanitatibus & insaniis falsis, ac iam Religionis antiquæ, non solum virtutem amisimus, sed nec speciem retinemus. S. Bern. *Apol. ad Guill. Abb.*

CXLV. MEDITATION.

Du lieu où il faut celebrer la sainte Messe.

Contre les Chapelles domestiques.

1. Raisons qui obligent les Prestres d'empescher autant qu'ils peuuent qu'on ne celebre dans les Chapelles domestiques.	*2. Les sentimens de l'Eglise touchant cette matiere.* *3. Ce que doiuent faire les Prestres à ce suiet.*

Caue ne offeras holocausta tua in omni loco, sed in eo quem elegerit Dominus. Deut. 12. 13.

I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui obligent les Prestres, d'empécher autant qu'ils peuuent que le S. Sacrifice de la Messe ne se celebre dans les Chapelles particulieres & domestiques. La 1. c'est parce que pour l'ordinaire ces Chapelles sont iniurieuses à l'honneur de Dieu, soit à cause de l'indignité des lieux où elles sont placées, soit pour les irreuerences qui s'y commettent tous les iours, par mille actions profanes, soit pour la qualité des ornemens, soit pour les personnes qui les ont en maniement, soit pour la maniere & la posture qu'y tiennent les personnes qui y font dire la Messe, lesquelles quelquefois toutes couchées dans leur lit, ou bien accoudées ou assises auec indecence assisteront à ces mysteres terribles. La 2. c'est parce que ces Chapelles sont tres-preiudiciables à la Parroisse, c'est à dire contre le bon exemple,

Ideo præcepit in templo & ad altare Domini hostias offerri, vt vbi integra est religio, ibi cult⁹ congruus exhibeatur. *Gloss. Ord.*
Ad locum quem elegerit Dominus, venietis & offeretis in loco illo victimas & holocausta vestra. *Deut.* 12.
In medio Ecclesiç laudabo te, *Ps.* 21. 26.
Apud te laus mea in Ecclesia magna, *Ib.* 25.
In Ecclesiis benedicam te Domine, *Ps.* 15. 12.
Vota mea Domino reddam in conspectu omnis populi eius, in medio tui Ierusalem, *Ps.* 115. 18. & 19.
Ne populus distrahatur à Missa Parochiali & ab auditione ma-

que les Paroissiens sont obligez de se donner les vns aux autres, & contre les deuoirs que chacun est obligé de rendre à son propre Pasteur. Dauantage elles dérogent à l'honneur qui est deu aux Ministres de l'Eglise : *Quos vt seruos admittunt*, dit vn grand Docteur, *nec honestius plerumque tractant, quam artifices, qui ad opera conducenda spe mercedis inuitantur.* Adioustez que l'origine de ces Chapelles domestiques n'est autre que la vanité, la paresse, l'indeuotion, la liberté ou le libertinage, pour mieux dire, qui n'aime de Religion que celle qu'il se forge de sa teste. Outre que par ce moyen, toute vne famille est priuée des Instructions necessaires à salut, des Prosnes, des Catechismes, de la connoissance des festes, des ieusnes & autres choses, qui se rencontrent dans la semaine, ce que l'on n'apprend que dans les Paroisses. La derniere enfin, c'est parce que l'Eglise a de tout temps reclamé contre cet abus, comme il paroist par les differens Canons qu'elle a fait contre les Chapelles particulieres, & renouuellé de temps en temps, & par les precautions qu'elle apporte, quand par necessité elle est contrainte de donner la permission d'en bastir de nouuelles. Et afin que vous ne croyez pas qu'on vous en impose,

II. POINT.

Lisez l'Epistre 1. de saint Anaclet & de saint Felix Papes ; les Conciles d'Agde, d'Orleans, d'Aix la Chapelle, de Chaalons sur Saone, de Tours, de Mayence, & entre tous, ceux de Paris, & de Trente. Dont le premier se plaint de ces Chapelles en cette sorte : *Plerique Presbyteri neglectis Basilicis Deo dicatis, in domibus & hortis, Missarum celebrationes contra diuinam authoritatem, & Canonicam institutionem, facere præsumunt : Et hoc similiter ad Episcoporum culpam pertinere perspicuum est. Proinde necesse est vt vnusquisque Episcoporum huiusmodi temerariam consuetudinem, à Parochia sua penitus amoueat.* Et peu apres il conclud. *Satius igitur illis est Missam non audire, quam eam vbi non licet, nec oportet, audire.* Et pour donner à connoistre d'autant plus clairement son sentiment en cette matiere, il adiouste : *Iterum atque iterum admonemus, vt posthabitis ædiculis quas vsus inolitus Capellas appellat, Basilicæ Deo dicatæ ad Missarum celebrationem audiendam, & Corporis & Sanguinis Dominici perceptionem su-*

mādatorum Dei & Ecclesiæ, prohibemus ne in capellis, &c. *Conc. Senon. c. 15. an. 1526. & infra.*

Et vt magis ac magis tollatur occasio celebrandi Missas in locis ac oratoriis priuatis, iniungitur suffraganeis nostris, vt non sint faciles ad consecranda altaria portacilia. Oratoriorum antiquitas si altius repetatur, patebit cum priuata sacella condendi pruritum, non tam profuisse pietati quam nocuisse, propterea putauerim oratoria manasse primum ab insita libertatis cupidine, qua homines ita agantur, vt nihil nisi quod suum est existiment, dominatum etiam in Religione auersentur, & eam non ament pietatis formam, nisi quam de proprio cerebro sibi cōfinxerunt. *Nicol. le Maistre l. 2. de bonis & posses. Eccl. 4. de origine oratorior.*

Audiunt te domi declamantem in vitia sacerdotum, & suos mores duro vngue carpentem. Adulari sacerdotes insolenti & incompositæ familiæ necesse est & eodem ore quo Christi corpus conficiunt, lasciuiam & petulantiam matronarum fractis oculis, libidinem, & insanos plerumque amores meditantium collaudare. *Anacl. ep. 1. an. 104. Felix 4. ep. 1. ad omnes Epis. an. 526. vbi eximia in præsenti materia videre est. Agath. an 505. refertur. Dist. 1. de consec. c. si quis. Aurel. c. 33. an 541.*

Vt in diebus festis vel dominicis omnes ad Ecclesiam veniant, & non inuitent Presbyteros ad domos suas ad Missam faciendam, *Aquisgraf. circa an. 789 Cabilon. 2. an. 813. c. 19.*

Nulli Presbytero sæculari vel regulari in priuatis domibus, nec etiam nobilium aut aliorum potentum, iux-

mendam aßidue, deuoteque adeantur. Et le Concile de Trente: *Ne patiantur priuatis in domibus, atque omnino extra Ecclesiam, & ad diuinum tantum cultum dedicata Oratoria ab eisdem Ordinariis designanda & visitanda, sanctum hoc sacrificium à sæcularibus & Regularibus quibuscunque peragi; ac nisi prius qui intersunt, decenter composito corporis habitu, declarauerint se mente etiam ac deuoto cordis affectu, non solum corpore adesse.* C'est sur ces mesmes fondemens, que tant de saincts Personnages, n'ont iamais voulu permettre, nonobstant qu'ils fussent malades, & dans le cas ce semble de necessité, qu'on celebrast la saincte Messe dans leurs chambres.

III. POINT.

CONSIDEREZ ce que doiuent faire les Prestres pour oster cét abus. Premierement, empécher autant qu'on peut, qu'on ne bastisse de semblables Chapelles, allant au deuant quand ils en auront le bruit, & remonstrant les inconueniens qui en arriuent, les deffenses de l'Eglise, &c. 2. Se rendre fort difficiles pour y aller dire la Messe, à moins d'extréme necessité. Et en tout cas ne l'accorder pas, qu'on n'ait veu & leu la permission du Superieur. 3. N'y aller iamais, comme les Conciles ordonnent aux iours de Pasques, de Pentecoste, de Toussaincts, de Noël, de l'Epiphanie, de l'Ascension, de sainct Iean Baptiste, de l'Assomption, du sainct Sacrement, du Patron, & de la Dedicace de l'Eglise. 4. Representer à ceux qui sont là presens, combien cela est de peu d'édification aux autres Paroissiens. 5. Prendre garde si le Calice & les ornemens sont maniez & conseruez auec la reuerence necessaire, si la pierre est entiere, si couuerte de trois nappes &c. Pour en donner auis ou bien à la personne mesme chez qui est la Chapelle, ou aux Superieurs afin d'y donner ordre. 6. Voir qu'il n'y ait dans la Chapelle, si c'est vn iour d'obligation, que ceux en faueur de qui a esté donnée la permission, & que chacun soit dans le respect & la modestie.

Fabricati sunt limen suum iuxta limen meum, & postes suos iuxta postes meos, & murus erat inter me & eos. Ezech. 43. 8.

ia sacros canones sub pœna suspensionis ipso iure incurrendæ celebrare liceat. *Tur. an 582. Conc. Par. temp. Greg. 4. an. 829. l. 1. c. 47. vbi præclara. Trid. sess. 22. decreto de obseruandis, &c.*
S. Carolus in eius vita; qui vsum etiam & facultatem talium capellarum sustulit, *l. 8. c. 4. & l. 7. c. 12.*

Si quis etiam iuxta Parochias, in quibus legitimus est ordinariusque conuentus, oratorium in agro habere voluerit, reliquis festiuitatibus, vt ibi Missas teneat propter fatigationem familiæ iusta ordinatione permittimus: Pascha vero, Natali Domini, Epiphania Domini, Pentecoste, & natali S. Ioan. Baptistæ, & si qui maxima dies in festiuitatibus habentur, nonnisi in ciuitatibus aut Parochiis teneant. Clerici vero, si qui in festiuitatibus quas supra diximus, in oratoriis, nisi iubente Episcopo, Missas facere, aut tenere voluerint, à communione pellantur, *De consec. dist. 1. c. si quis, &c.*

CXLVI. MEDITATION.

Des actions de graces apres la saincte Messe.

1. Combien est importante l'action de graces apres la Messe & combien raisonnable.
2. Pratiques pour la bien faire.
3. Ce que doit faire le Prestre apres les actions de graces.

Edent pauperes & saturabuntur, &c. Reminiscentur & conuertentur ad Dominum. Psalm. 21. 27. & 28.

I. POINT.

CONSIDEREZ suiuant ces paroles & l'explication qu'en font les saints Peres, qu'vne chose des plus importantes en la vie spirituelle, est de sçauoir bien se seruir du temps d'apres la sainte Communion, & en rendre à Dieu les actions de graces qu'il merite. Mais si cela est si important à toute sorte de Chrestiens, il doit estre beaucoup plus recommandable au Prestre apres la sainte Messe, non seulement parce que tout bien-fait merite reconnoissance, & celuy-cy estant infiny, meriteroit par consequent des reconnoissances infinies; mais principalement, parce que ne prenant pas quelque temps pour se recolliger apres la Messe, il fait vn grand des-honneur à ce diuin hoste qu'il a receu, ou le laissant tout seul sans l'entretenir, ou remplissant soudain son cœur, dans lequel il loge, de pensées, d'entretiens ou affections du monde. D'où vient qu'il n'en tire aucun fruict, & qu'apres cinq cent Messes il sera tousiours aussi imparfait que deuant. Dauantage, le Prestre sortant quasi aussi-tost de l'Eglise que de l'Autel, & n'employant que peu de temps aux actions de graces, donne vn tres-mauuais exemple aux Layques, qui prennent l'occasion d'en faire de mesme, & de diminuer l'estime qu'ils auoient de ce diuin Mystere.

Deus non vt nostra gratiarum actione opus habens, sibi vult gratias agi, sed vt quicquid lucri est, iterum ad nos redeat, S. *Chr. Hom.* 26. *in Gen.*
Exceptorium bonitatis & organum clarificationis eius, homo gratus ei, qui eum fecit exceptorium iusti iudicii eius, homo ingratus, S. *Iren. l.* 4. *c.* 24.
Dona Dei debita gratiarum actione non frustrentur, non grandia, non pusilla, nunquid non perit, quod donatur ingrato? *S. Bern. ser.* 51. *in Cont.*
Ex incrdinata & indisciplinata multitudine sacerdotum, hodie datur ostentui nostræ redemptionis venerabile sacramentum *Pet. Bles ad Rich. Ep. Londo.*

II. POINT.

CONSIDEREZ que les pratiques pour faire cette action de graces, sont differentes selon que vous pouuez voir dans les Liures qui en traittent. Les vns apres les prieres déterminées par l'Eglise, retirez à l'écart produisent des actes de toutes sortes de vertus, de Foy, d'Esperance, de Charité, d'humilité, de confusion, d'adoration & semblables. Les autres s'appliquent à considerer la Maiesté de Iesus-Christ residant en eux, qui leur parle, tantost comme vn Maistre dans sa chaire, tantost comme vn Roy en son Throsne, tantost comme Medecin, comme Redempteur, comme Pere, comme Frere, comme amy, comme Espoux, produisans des actes conformes à toutes ces differentes qualitez : D'autres considerent ses diuins attributs, sa Bonté, sa Iustice, sa Sagesse, sa Puissance, son Immensité, sa Sainteté, par comparaison auec les défauts contraires qui sont en eux. *Vnusquisque sicut diuisit Deus.* 1. Cor. 7. 17. Toutes ces façons sont tres-bonnes : Mais au surplus, souuenez-vous que toute l'action de graces se reduit à ces trois mots, Remercier, demander & offrir.

Voyez de quoy vous auez à le remercier. Voyez ce qui vous fait besoin pour le luy demander. Et voyez enfin ce que vous luy voulez offrir. Voila ce qu'il faut faire incontinent apres la sainte Messe : Mais comme ce benefice merite bien vne reconnoissance d'vn iour,

III. POINT.

LE Prestre en veuë de cette faueur receuë, doit tâcher de bien conseruer en toute la iournée son corps & son ame, desquels IESVS en la Messe a pris possession particuliere, se seruant de la memoire du Sacrifice offert, pour s'empêcher du mal, & comme d'vn puissant motif pour se porter au bien & pour employer tout le reste du iour vtilement & saintement.

Vous estonnez-vous à present, si apres tant de Messes, vous estes encor si peu vertueux, n'apportant aucune disposition ny deuant, ny apres, pour en receuoir le fruit ? Faites resolution doresnauant de remedier à vne si énorme ingratitude que vous

Nunquid carnes sanctæ auferent à te imalitias tuas ? *Ier.* 11. 15.

Loquere Domine quia audit ſeruus tuus. Verba vitæ æternæ habes : Dic animæ meæ; ſalus tua ego sú, 1. Reg 3. Ioa. 6. Pſ. 34. 6. 34, 69. c. 3.

auez ſi ſouuent commiſe, laiſſant Noſtre-Seigneur tout ſeul chez vous apres la ſainte Meſſe, & d'employer au moins l'eſpace d'vn quart d'heure, ou enuiron, à l'entretenir en ce temps là ſi pretieux, à l'ouïr parler, à luy découurir vos neceſſitez: Il ne faudroit point de raiſon pour nous porter à vn ſi iuſte deuoir, veu principalement que

Non habet amaritudinem conuerſatio illius, nec tædium conuictus eius, ſed lætitiam & gaudium. Sap. 8. 16.

CXLVII. MEDITATION.

Repetition des Meditations precedentes : Par forme d'Examen ſur les fautes ordinaires qu'on commet en la celebration de la ſainte Meſſe.

1. *Combien les manquemens & les fautes ſont grandes qui ſe commettent en la Meſſe.*
2. *Quelles ſont les fautes plus ordinaires.*
3. *Reſolution en ſuite qu'il faut prendre.*

Maledictus qui facit opus Dei negligenter. Ier. 48. 10.

La commune verſion porte *fraudulenter*.

I. POINT.

In omnibus operibus tuis præcellens eſto, Eccl. 3, 13.

CONSIDEREZ que ſi cette menace oblige vn chacun à bien faire toutes les actions, par leſquelles il traite auec Dieu, ou qui ſe rapportent; à luy c'eſt principalement l'action de la ſainte Meſſe, laquelle à tres-iuſte titre eſt appellée l'œuure de Dieu, puiſque ſon autheur eſt Dieu, ayant eſté inſtituée & pratiquée par vn Dieu, & que ſa matiere eſt Dieu ; car ce qu'on y offre, eſt le Corps & le Sang d vn Dieu, ſa forme eſt diuine, puis qu'elle ſe fait par les ſacrées paroles & diuines du Verbe, & que ſa fin eſt Dieu, à l'honneur duquel elle ſe rapporte.

II. POINT.

CONSIDEREZ qui ſont ceux qui ſe comportent negligemment en cette ſainte & terrible action, c'eſt à dire, quels ſont les mãquemens les plus ordinaires qui ſe commet-

tent en la celebration de la ſainte Meſſe. Il y en a de trois ſortes, les vns deuancent, les autres ſe font pendant le temps du Sacrifice, & les autres ſuiuent. Les manquemens que l'on peut commettre auant la celebration, ſont premierement, d'y venir auec vne conſcience ſoüillée de peché mortel, crime qui paſſe toute l'imagination des hommes & des Anges, qui porte à ſa ſuite vn ſacrilege, vn blaſphême, & vne profanation horrible, & va iuſques au deïcide, rendant celuy qui le commet, pire & mille fois plus coupable que Iudas, que les Iuifs, & que tous les demons enſemble : ou bien y venir auec attache au peché veniel, ce qui empéche, diſent pluſieurs celebres Docteurs, tout le fruit du Sacrement. 2. S'y preſenter, ou ſans aucune intention formée, ou auec des intentions toutes contraires, ſoit pour quelque guain temporel & ſordide, ſoit pour en paroiſtre meilleur, ſoit pour s'acquitter ſimplement de ſon deuoir. 3. Y venir à la haſte ſans reflexion, par couſtume, l'eſprit encore tout embarraſſé des affaires du monde, ſans ſe donner le loiſir de conſiderer où l'on va, ny de rien preuoir de tout ce qu'il y aura à faire ou à dire. 4. Auoir plus de ſoin d'oſter ſon colet par vanité, que de pratiquer auec obeyſſance ce que l'Egliſe ordonne auparauant que ſe veſtir des habits Sacerdotaux, qui eſt de preuoir la Meſſe & diſpoſer le Meſſel, lauer ſes mains, preparer le Calice, & veſtir vn ſurplis : Combien y en a-il de ceux là? Les manquemens qui ſe font d'ordinaire dans l'action de la Meſſe, ſont de n'obſeruer pas aſſez exactement les ceremonies, ſe precipiter en les faiſant pour abreger le temps comme ſi vne demie-heure leur duroit trop, n'auoir point d'attention aux myſteres qu'elles ſignifient, ou meſme ne les ſçauoir pas, regarder le peuple quand on ſe retourne, affecter certaine façon contraire aux Rubriques, auoir la pensée ailleurs, & les autres défauts qui regardent la matiere & la forme, dont il eſt parlé dans le Meſſel. Les manquemens qui ſe commettent apres, ſont de ne s'appliquer pas au moins vn quart-d'heure aux actions de graces, ne prenant pas le temps ſeulement de reciter les prieres ordonnées de l'Egliſe, quoy que courtes pour cette fin ; mais conuerſer & traiter des affaires du monde, comme ſi on venoit d'vn lieu ou d'vne action profane, rire par fois, ſe mettre en colere & choſes ſemblables,

Voyez ſi vous n'eſtes pas de ce nombre. Et pour remede,

Tremenda myſteria. Qui audet ſceleſtas blaſphemias ſuas, neq; enim preces dixerim, ſacris aris inferre eaſque ſuper ſigna illa diuina ad Chriſti ſimilitudinem dicere, non eſt ſacerdos, non eſt, ſed infeſtus, atrox, doloſus, illuſor ſui, & lupus in dominicū gregem, ouina pelle armatus. S. *Dion. Ep. ad Demoph.* 2.

Qui debuerunt eſſe vicarii Apoſtolorum & filii Petri, facti ſunt ſocii Iudæ, & præambuli Antichriſti. Verbum quippe Gregorii eſt: Qui Chriſti corpus indigne cōficit, Chriſtū tradit, vt Chriſtus cum traditur, dicat, Ecce manus tradentis me, mecū eſt in mēſa : *Aug. ſuper illum verſiculum. Dederunt in eſcam meam ſal.* Grauius inquit, peccant offerentes indigne Chriſtum regnantem in cœlis, quam qui eum crucifixerunt ambulātem in terris: magis peccāt qui tradunt Chriſtum peccatoribus mēbris, quam qui tradidit ipſum crucifixoribus Iudæis: *Verbum Hieron. eſt.* Perfidus Iudæus, perfidus Chriſtianus, ille de latere, iſte de calice ſanguinē Chriſti fundit. Repoſitum fuit illud pretioſiſſimū corpus in ſyndone munda, & in monumento nouo; iſte autem in ore adhuc potu heſterno fœtente, & in ſentina ventris, adhuc præcedēnte crapula æſtuante demergit eum quem Angelī proſpicere concupiſcunt, quem proſpiciendo delectationes æternas accipiunt, *Vid. reliqua apud Pet. Bleſ. ep. ad Rich. Lond. Epi.*

Cœlū aperitur, ſumma ſimul in vnum & ima concurrunt, & ſe ſordibus quilibet audacter ingerere non veretur, poteſtates Ang.

gelicæ trementes assistunt, inter offerentiū manus virtus diuina descendit ; donum sancti Spiritus influit, Pontifex ille quem adorant Angeli, à sui corporis & sanguinis hostia non recedit, & adesse non trepidat, quem tartareæ libidinis æstus inflammat, *Pet. Dam. opusc. 8. in Cler. intemp.*

Adhuc escæ eorum, erant in ore ipsorum, & ira Dei ascendit super eos, *Ps. 77. 10.*

III. POINT.

CONSIDEREZ les malediĉtions, dont Dieu menace ceux qui s'y comportent de la sorte, qui vous ont esté cy-deuant cottées ; & les biens au contraire qui reuiennent de s'y bien preparer : Et faites cette resolution en suite. 1. Outre la preparation generale & principale, qui est la pureté de l'ame, de iamais ne vous presenter à l'Autel par habitude, mais au moins vous interroger sur ces trois points : premierement, où vas-tu ? secondement, qui es-tu ? troisiémement, qui est celuy que tu vas receuoir ? comment est-ce que tu t'en approches aujourd'huy? 2. De pratiquer exaĉtement les ceremonies, & pour cela, les apprendre si vous ne les sçauez, auec leurs significations, afin de pouuoir ioindre l'interieur auec l'exterieur. 3. Enfin, ne sortir iamais de l'Eglise sans faire quelque aĉtion de graces, pour vn si signalé bien fait : autrement il vous en arriuera comme à ce peuple rebelle, lequel auoit encore le morceau en la bouche, quand la vengeance de Dieu vint fondre sur sa teste. Souuent nous sommes affligez sans sçauoir d'où, mais si nous auions les yeux assez éclairez, nous verrions peut-estre que c'est en punition de tant de Messes mal dites.

Ideo, dit S. Paul, *inter vos multi infirmi & imbecilles, & dormiunt multi.* 1. Cor. 11. 30.

Encore pleust-il à Dieu de ne nous punir qu'en ce monde temporellement, ou corporellement.

Cum enim iudicamur, adiouste le mesme Apostre, *à Domino corripimur, vt non cum hoc mundo damnemur.* Ibid. 32.

CXLVIII. MEDITATION.

De la seconde fonĉtion Sacerdotale.

L'Administration des Sacremens.

Et premierement de l'administration des Sacremens en general.

1. Combien

1. *Combien cette fonction eſt grande & releuée.*
2. *Les qualitez & les conditions que doit auoir vn Preſtre pour cela.*
3. *Les motifs qui peuuent l'obliger à s'en acquiter dignement.*

Sic nos exiſtimet homo, vt miniſtros Chriſti, & diſpenſatores myſteriorum Dei. 1. Cor. 4. 1.

I. POINT.

CONSIDEREZ combien eſt grande & releuée cette fonction, dont parle icy S. Paul, d'eſtre diſpenſateur des Myſteres diuins, c'eſt à dire, d'adminiſtrer les Sacremens. Cette excellence paroiſt, en ce qu'il n'y a rien de ſi grand en l'Egliſe que les Sacremens, qui contiennent la naiſſance, l'accroiſſement, la gueriſon, la nourriture, la ſanctification, la conuerſation & la perſeuerance du Chreſtien dans ſept canaux admirables inſtituez par la Sageſſe infinie, & inépuiſable miſericorde de IESVS-CHRIST; C'eſt pourquoy, comme en la diſpenſation d'vne choſe de telle conſequence, on ne peut apporter trop de diſpoſitions & de circonſpections, l'Apoſtre adiouſte; *Hic iam quæritur inter diſpenſatores, vt fidelis quis inueniatur.* Maintenant pour connoiſtre les conditions & les marques de ce fidele œconome, c'eſt à dire ce qu'il doit obſeruer dans l'adminiſtration des Sacremens,

Eccleſiæ ſacramenta ſunt, per quæ omnis vera iuſtitia vel incipit, vel cœpta augetur, vel amiſſa reparatur. *Conc, Trid. ſeſſ. in proœm.*

Ab ipſa ſapientia Dei, ſaluberrima ſacramenta conſtituta ſunt, S. *Aug. de ver. Rel. c. 7.*

II. POINT.

CONSIDEREZ que le Preſtre, pour s'acquiter dignement de cette fonction, doit premierement connoiſtre la nature, & ſçauoir les effets des Sacremens qu'il a en ſa diſpoſition, comme ſont le Bapteſme, l'Euchariſtie, la Penitence, l'Extreme-Onction, & le Mariage, auec la maniere de les receuoir dignement, pour en inſtruire le peuple, ſoit aux Proſnes, ſoit aux Catechiſmes, ou meſmes en l'adminiſtration actuelle, comme demaede le Concile de Trente; car comment pourront-ils ſçauoir le reſpect qui leur eſt deu, s'ils n'en connoiſſent aucune choſe? 2. Sçaueir les ceremonies eſſentielles & autres qu'il y faut obſeruer, comme elles ſont preſcrites dans le Rituel. 3. Les pratiquer le plus exactement

Et ſimiles ſint aquæ baptiſmatis, quæ peccata baptizatorum diluens, illos ad regnum cæleſte mittit, & ipſa poſtea in cloacas deſcendit. S. *Greg. hom. de cur. paſtor.*

qu'il eſt impoſſible, prenant garde ſur tout à deux choſes. 1. A l'égard de Dieu, d'auoir la conſcience nette de tout peché, de crainte qu'en ſanctifiant les autres il ne ſe ſoüille luy-meſme. 2. à l'égard du prochain, auoir vne grauité bien-ſeante, vne maieſté reſpectueuſe, bref tout l'exterieur bien composé.

On eſt tres-ponctuel dans la recherche des droicts que l'on pretend, des honneurs, des priuileges qui ſont attachez aux benefices ou à l'Ordre, & on adminiſtrera legerement, ſans deuotion, ſans modeſtie, ſans attention, ſans eſprit interieur, les Sacremens de IESVS-CHRIST? N'eſt-ce pas vn horrible mépris des choſes ſaintes? n'eſt-ce pas vne preuue honteuſe de n'auoir point de foy?

III. POINT.

CONSIDEREZ les motifs qui peuuent obliger les Preſtres à s'acquitter dignement de cette fonction. 1. C'eſt de conſiderer qu'en ces occaſions ils ſeruent de ſpectacle à Dieu, aux Anges & aux hommes. 2. C'eſt de penſer que toutes les fautes, pour petites qu'elles ſoient, ſont importantes en cette matiere; ſoit à l'égard de l'inſtituteur, duquel on viole les volontez; ſoit à l'égard de l'Egliſe, dont on mépriſe les ordonnances; ſoit à l'égard des fideles qui ſouuent en ſont ſcandaliſez; ſoit à l'égard des Miniſtres qui ſe rendent coupables par des fonctions qui leur deuroient apporter des nouuelles graces.

Spectaculum facti ſumus mundo & Angelis & hominibus, 1. *Cor.* 4. 9.

Prenez donc auiourd'huy ces reſolutions. 1. d'eſtudier la doctrine des Sacremens. 2. D'en apprendre les ceremonies. 3. De n'en adminiſtrer iamais aucun, auec quelque reproche ſur la conſcience: mais touſiours auec vne grande pureté, & auec l'exterieur qui donne de ſoy de l'eſtime aux aſſiſtans, de ce que vous traitez pour lors, & ainſi vous meriterez ce double honneur, dont parle S. Paul quand il dit,

Prouidentes bona non tantum coram Deo, ſed etiam coram hominibus. *Rom.* 12. 17. 2. *Cor.* 8. 21.

Qui bene præſunt Presbyteri, duplici honore digni ſunt. 1. Tim. 5. 17. C'eſt à dire, ils ſeront honorez & de Dieu & des hommes.

CXLIX. MEDITATION.

De l'adminiſtration des Sacremens en particulier.

Et premierement, du Sacrement de Penitence, & de l'excellence & merite de cette fonction.

1. *L'excellence & la grandeur de cét office.*	*Preſtre.*
2. *Le merite qu'il y a pour le*	3. *Concluſions & reſolutions à tirer.*

Quorum remiſeritis peccata remittuntur eis; Et quorum retinueritis retenta ſunt. Ioan. 20. 23.

I. POINT.

CONSIDEREZ en ce peu de paroles l'excellence & la grandeur de cet office; car par là Noſtre-Seigneur deſtinant les Preſtres pour remettre les pechez, il les rend participans de ſon authorité de Iuge, de ſa qualité de Sauueur, & de ſa puiſſance & Maieſté diuine. 1. De ſon authorité de Iuge; car le Preſtre dans le Tribunal de la Penitence a pouuoir de lier & de délier, d'abſoudre & de condamner, de retenir ou de pardonner les pechez ſi abſolument que ce qu'il fait icy bas en terre, eſt ratifié au Ciel. 2. De ſa qualité de Sauueur, car c'eſt là que le Preſtre continuë l'œuure de la Redemption du Fils de Dieu, rachetant les ames de la captiuité du peché, du diable & de l'Enfer, leur appliquant le precieux Sang du Redempteur, & le fruict de ſa ſaincte Paſſion. 3. De ſa puiſſance & Maieſté diuine; car le Preſtre eſt là comme reueſtu de la puiſſance de Dieu, & faiſant vne choſe qui n'appartient qu'à Dieu, c'eſt à dire, effaçant les pechez, conferant la grace & communiquant le S. Eſprit aux ames; ouurage ſi admirable & ſi releué qu'apres la ſaincte Meſſe, où l'on conſacre le Corps du Fils de Dieu, il ne ſe fait rien de plus grand en terre, rien où ſa diuine Maieſté ſoit plus glorifiée, où Noſtre-Seigneur ſoit plus honoré, & où les Anges & les Bienheureux eſprits ſoient plus reſiouis.

Sacerdotes Dominus noſter Ieſus Chr. ſui ipſius vicarios reliquit, tanquam præſides ac iudices, ad quos omnia crimina mortalia deferantur. *Conc. Trid. ſeſſ.* 14 *c.* 5.

Quæcumque ſolueritis ſuper terram, erunt ſoluta & in cælo, & quæcunque ligaueritis ſuper terram, erunt ligata & in cœlo. *Mat.* 18.

Vſque adeo vt quæcunq; ſacerdotes confecerint, illa eadem Deus ſuperne rata habeat, ac ſeruorum ſententiam Dominus cõfirmet, S. *Chriſ. l.* 3. *de ſac. c.* 4.

Quænam obſecro poteſtas hac maior eſſe queat? pater omne iudiciũ dedit filio, cęterũ video ipſum omne iudicium à Dei filio illis traditum, nam quaſi iam in cœlum tranſlati ac ſupra naturam humanam poſiti atque noſtris affectibus exẽpti, ſic iſti ad principatum iſtum perducti sũt, Quid multa: Si cui Rex alicui ex ſubditis ſuis hunc honorẽ detulerit, vt po-

Qu'est-ce que Dieu pouuoit faire dauantage pour vous? que vous soyez assis en son Throsne, pour iuger souuerainement, & decider du salut eternel d'vn ame; que vous ayez à départir les merites infinis de sa Mort & Passion, quelle merueille!

testatem habeat quoscumque velit in carcerem coniiciendi, eosdemque rursus laxandi; beatus ille & admirandus iudicio omnium fuerit: at vero qui tanto maiorem à Deo potestatem, quanto cælum terra pretiosius est, quam etiam animæ corporibus præstant, &c. *S. Chrys. l. 3. de sac. c. 4.*

Quis potest dimittere peccata nisi solus, Deus? *Marc. 2. 7.*

Gaudium erit Angelis Dei in cælo super vno peccatore pœnitentiã agente, quam super nonaginta nouem iustis qui non indigent pœnitentia. *Luc. 15. 7.*

Omnia vestra sunt, 1. *Cor. 3. 22.*

II. POINT.

CONSIDEREZ le merite qu'il y a pour le Prestre en cette sainte action; car si Dieu promet tant à ceux qui font misericorde; Il n'y a personne qui exerce plus parfaitement les œuures de misericorde spirituelles & corporelles que le Confesseur, enseignant quand il reçoit les Confessions des ignorans, donnant conseil à ceux qui en ont besoin, consolant les affligez, corrigeant les pecheurs, supportant beaucoup de peine de leur part, & priant Dieu en secret pour eux, & tout cela à petit bruit & sans danger de vanité.

III. POINT.

CONSIDEREZ d'icy quelle estime vous deuez faire de ce ministere, si vous y estes employé, combien vous le deuez affectionner, puis qu'apres le tres auguste Sacrifice de la Messe, vous ne pouuez mettre vostre temps, ny vous occuper en vne action plus sublime & plus profitable. Mais aussi considerez l'obligation que vous auez, de vous en acquiter comme il faut; car estant là pour exercer le Iugement de Dieu, & vn iugement où il y va non pas seulement d'vne chose temporelle, comme de quelque heritage, ou d'vne maison, ou de la vie du corps, mais d'vn Royaume eternel, du salut ou de la damnation des ames; 1. Vous deuez y apporter vn soin tres-particulier, & vne tres-grande application. 2. Estant là comme Sauueur, & pour continuer l'œure de la Redemption du monde, vous deuez agir dans la charité, patience, & humilité, auec laquelle le Fils de Dieu l'a accomplie. 3. Enfin y estant comme Dieu, reuestu de son authorité, agissant en son nom, & parlant de sa part, vous deuez y conseruer les interests de Dieu, ne regarder que Dieu, & ne trauailler qu'à l'establissement de son Royaume dans les Ames.

N'est-il pas bien raisonnable, puisque vous auez grace & caractere pour cela, que vous vous y employez, mais de la meilleure façon que vous pourrez? donnez vous de tout vostre cœur à

Dieu, pour entrer dans ces dispositions, luy disant ces paroles de l'Apostre, & dans vn esprit vrayment Apostolique :

Ego libentissimè impendam & superimpendar ipse pro animabus vestris. 1. Cor. 12. 15.

CL. MEDITATION.

Des qualitez & conditions d'vn bon Confesseur.

1. *La science, la prudence, la patience, la chasteté, la charité.*	2. *Reflexion.*

Quis putas est fidelis seruus & prudens? Matth. 24. 45.

I. POINT.

CONSIDEREZ que comme l'office du Confesseur est extrémement releué, aussi demande-il d'excellentes parties. La premiere qualité c'est la science, qui consiste 1. à connoistre le pouuoir qu'il a. 2. à sçauoir en quelle maniere on peut offenser les Commandemens de Dieu & de l'Eglise, ou les obligations de chaque estat en particulier; quelles sont diuerses especes de pechez, les circonstances changeantes ou aggrauantes, & les remedes qu'il y faut apporter. 3. à sçauoir discerner entre le peché mortel & le peché veniel, & pour cela auoir estudié les cas de conscience.

Si cæcus cæco ducatum præstet, ambo in foueam cadent. *Mat.* 15. 14. Nulla ars doceri præsumitur, nisi prius intenta meditatione discatur. Ab imperitis ergo magisterium suscipitur in magna temeritate, quoniã ars artium est regimen animarum: quis autem cogitationum vulnera occultiora esse nesciat vulneribus viscerum? Et tamen sæpe qui nequaquam spiritu alia præcepta cognouerunt, cordis se medicos profiteri non metuunt. S. *Greg. past. p. 1. c. 1.*

II. POINT.

LA seconde qualité d'vn Confesseur, c'est la prudence, laquelle il doit auoir en vn degré souuerain pour sçauoir traiter diuersement les personnes selon leurs differentes dispositions & necessitez. La 3. c'est la patience; 1. Pour supporter sans émotion ny chagrin les défauts des penitens, pour les écouter auec tranquillité, pour leur parler auec mansuetude, & pour les ayder auec charité. 2. Pour perseuerer nonobstant les dégousts & les ennuis dans vn exercice si penible. La 4. c'est la chasteté, mais vne chasteté Angelique pour pouuoir resister à toutes les tentations qui arriuent, soit

Non enim est maior defectus, quam defectus potestatis. Qui loquitur quod nouit, iudex iustitiæ est. *Prou.* 12. 17.

Bene patientes erunt vt annuncient, *Ps.* 91. 16. Plus erga corrigendos agat beneuolentia quam seueritas, plus cohortatio quàm cõminatio, plus charitas quam potestas; nisi delicti atrocitas maiorem exigeret seueritatem, S. *Leo. Ep.* 28.

dedans, ſoit hors du Tribunal, en ſorte que le Confeſſeur ſoit comme la roſe au milieu des épines, & comme vn autre Loth, qui au milieu de Sodome eſtoit pur des yeux & des oreilles. A la chaſteté ſe rapporte la ſobrieté, pour ne bleſſer en façon quelconque le ſceau du Sacrement, qui court grand riſque en la bouche d'vn yurogne, & pour n'eſtre pas du nombre de ces Impies : *Qui gratiam Dei noſtri in luxuriam transferunt*, dit ſaint Iude, & qui dans l'excez du vin ſe ſeruent de la Confeſſion, comme d'vne occaſion pour pecher eux-meſmes, & pour faire pecher les autres.

Aſpectu & auditu iuſtus erat. 2. *Pet.* 2. 8.

Iudæ. 4.

III. POINT.

LA derniere & principale condition requiſe en vn Confeſſeur, c'eſt la charité qu'il doit auoir pour luy & pour ſes penitens : pour luy, s'en approchant touſiours en eſtat de grace, afin qu'en iugeant les autres, il ne ſe condamne pas ſoy-meſme : & pour ſes Penitens, ſe rendant commun à tous, ſans ſe refuſer aux petits & aux pauures pour ſe donner aux grands & aux riches, & de cette charité naiſtra la compaſſion pour tant d'ames ignorantes ou fautiues, laquelle S. Paul recommande ſi expreſſement.

Medice, cura teipſum, *Luc.* 2. 23.
In quo alterū iudicas, teipſum condemnas. *Rom.* 2. 3.
Non eſt perſonarum acceptio apud Deum, *Col.* 2. 3.
Nulla erit diſtantia perſonarum; ita paruū audietis vt magnum, nec accipietis cuiuſquam perſonam, quia iudicium Dei eſt, *Deut.* 1. 17.
Qui condolere poſſit iis qui ignorant & errant. *Heb.* 3. 2.

Helas! combien y a-t-il de Confeſſeurs qui manquent de plusieurs de ces qualitez ? Faut-il s'eſtonner ſi Noſtre-Seigneur diſoit comme par eſtonnement : *Quis putas eſt fidelis ſeruus & prudens?* Matth. 24. 45. Comme voulant dire ſuiuant l'explication des Peres, qu'il s'en trouue tres-peu.

Conſiderez en cas que vous ſoyez employé dans ce miniſtere, ſi vous auez toutes ces qualitez, la ſcience, la prudence, la patience, la chaſteté, la ſobrieté & la charité; car ce ſont là les qualitez qui ont éclaté au Fils de Dieu, dont vous tenez la place, & à moins de les auoir, vous eſtes en eſtat de vous perdre, car le S. Eſprit nous apprend qu'il ne faut pas entreprendre de charge pardeſſus nos forces,

Noli quærere fieri Iudex, niſi valeas virtute irrumpere iniquitates. Eccl. 7. 6.

CLI. MEDITATION.

La pratique pour bien entendre les Confessions.

1. Deux principaux & tres-importans auis à obseruer, l'vn deuant, l'autre apres auoir oüy les Confessions.

2. Les manquemens que peuuent commettre les Confesseurs contre ces deux auis.

Videte quid faciatis; non enim hominis exerceris iudicium; sed Domini. 2. Par. 11. 6.

I. POINT.

CONSIDEREZ qu'il y a deux importans & principaux auis, que le Confesseur doit obseruer, l'vn deuant, & l'autre apres auoir ouy les confessions. Le 1. deuant que d'aller au Tribunal, c'est qu'il doit considerer l'importance de cette tres-haute action, comme il s'en va ouurir les portes du Ciel, arracher les ames de l'Enfer, appliquer le Sang de Nostre-Seigneur, dispenser les thresors de sa grace, donner des Iugemens qui precedent & qui reglent ceux de Dieu, & prononcer des Arrests irreuocables de vie ou de mort. Et ensuite dresser son intention conforme à celle de Iesus-Christ, qui n'est autre que la gloire de Dieu, & le salut des ames, implorer sa grace pour administrer saintement & selon sa volonté ce diuin Sacrement. Le 2. aduis apres auoir ouy les confessions, est celuy que le S. Concile de Trente donne aux Confesseurs; 1. touchant l'absolution, pour ne la donner pas à toute sorte de personnes indifferemment, puisque les clefs sont aussi bien données pour lier que pour délier. 2. Touchant l'imposition des penitences, lesquelles suiuant le mesme Concile, doiuent auoir trois conditions: La premiere, qu'elles soient proportionnées à la qualité des pechez, & aux facultez du Penitent; la seconde qu'elles seruent de chastiment de la vie passée, & la troisiéme qu'elles soient vn preseruatif au futur.

Nemini cito manus imposueris, 1. *Tim.* 5. 22. Nolite sanctum dare canibus, *Mat.* 7. 6. Nam claues sacerdotum non ad soluendū duntaxat, sed & ad ligandum concessas, etiam antiqui patres credunt & docent, *Trid sess.* 14. c. 8.

II. POINT.

Nonne Deus elegit pauperes in hoc mundo? *Iac. 2. 5.* Euangelizare pauperibus misit me, *Luc. 4. 18.* Pauperes euangelizantur. *Mat. 15. 5.* Beati pauperes, quoniam ipsorum est regnum cælorum, *Mat. 5. 1.* Pudet dicere, sed necesse est non tacere, *S. Leo.*

CONSIDEREZ les manquemens que peuuent commettre les Confesseurs contre ces deux aduis. 1. C'est d'estre porté à ce ministere par vanité, par auarice, ou par curiosité, d'auoir plus d'acceptation des riches que des pauures, contre la maxime & l'exemple du Fils de Dieu, qui a choisi les pauures, ausquels il est principalement venu prescher. 2. De porter enuie aux autres Confesseurs qui ont plus de Penitens, plus nobles, plus riches, ou de trouuer mauuais que ses penitens se confessent à d'autres, ou retirer les Penitens des autres pour venir à soy. 3. C'est de faire cette sainte action laschement, par maniere d'acquit & à la haste. 4. C'est de receuoir ceux qu'il n'a pas le pouuoir d'absoudre, ou pour n'estre pas de sa iurisdiction, ou pour auoir des cas reseruez. 5. Donner l'absolution indifferemment à chacun, sans faire distinction, entre ceux qui sont enuieillis dans les pechez par exemple, d'impureté, de larcin, de iurement, de blasphême, d'inimitié, & semblables : Enfin, ceux qui contre l'ordonnance du Concile, sans aucune necessité, & sans s'estre mesme enquis de ce que peut accomplir leur Penitent, enioignent de legeres peines pour de grands pechez, ou qui tout au contraire n'ayant aucun égard à la qualité, à l'âge au sexe & aux autres dispositions de leur penitent, luy donnent des choses moralement impossibles, ou que l'on preuoit bien qu'il n'accomplira iamais.

Alligant onera importabilia. Si erramus modicam pœnitentiam imponentes; nonne melius est propter misericordiam rationem reddere, quam propter crudelitatem? vbi enim pater familias largus est, dispensator non debet esse tenax : si Deus benignus est, vt quid sacerdos eius austerus est? *Hom. 41. oper. imperf. in Mat.*

Examinez vous, si vous n'auez point commis quelqu'vn de ces manquemens pour les detester deuant Dieu, & les reparer auec sa grace, au mieux que vous pourrez. Et sur tout prenez garde de ne vous rendre pas participant des pechez d'autruy en accordant si facilement l'absolution, & imposant de si legeres penitences.

Facilitas enim veniæ incentiuum tribuit delinquenti. Sess. 14 cap. 8.

CLII. MEDITATION.

De la difficulté qu'il y a de bien confesser.

1. Ce qui cause cette grande difficulté.
2. D'où vient que la plusspart des Confesseurs ne reconnoissent pas cette difficulté & ce peril.
3. Quelles sont les maximes suiuant lesquelles ils se doiuent conduire pour s'acquiter selon Dieu de leur ministere.

Ars artium, regimen animarum. S. Greg. 1. p. Past. cap. 1.

I. POINT.

CONSIDEREZ que ce n'est pas sans raison que S. Gregoire a auancé cette propositiō parce que comme la conduite des ames est le plus excellent, aussi est il le plus difficile de tous les arts; difficulté qui procede 1. à raison des conditions & des qualitez requises dans vn Confesseur, lesquelles se trouuent rarement au degré qu'il faudroit dans vn homme. 2 à raison du danger où il est exposé, soit pour la chasteté, soit autrement. 3. à cau e de la corruption, & de la deprauation des mœurs, qui est venuë au point de ne pouuoir quasi souffrir de remede, chacun se formant vne Religion à sa mode; Et enfin parce qu'entre tous les Sacremens il n'y en a aucun où le Prestre agisse tant par soy mesme, où il soit si absolu, où il puisse commettre tant de fautes, où il ayt tant de pouuoir sur les ames, & où il se presente tant de vices ou de vertus à pratiquer. Ce qui l'oblige de se méfier extrémement de soy-mesme, d'inuoquer souuent l'esprit de sagesse, de conseil, & de prudence d'estre extrémement humble, circonspect, retenu & zelé au dernier point pour les ames.

Quis putas est fidelis dispensator? *Luc.* 12. 42.
Curari tenuit, medelam non sustinet, vlcus pessimum, quod nec summis quidem digitis patitur attrectari, S. *Bern.*
Dicunt videntibus, nolite videre; & aspicientibus, nolite aspicere nobis ea quæ recta sunt; loquimini nobis placentia, videte nobis errores. *Isa.* 50. 30.

II. POINT.

CONSIDEREZ, d'où vient que la plusspart des Confesseurs ne reconnoissent pas cette difficulté & ce peril, &

commettent tant de laschetez en l'administration de ce Sacrement. Cela vient ou bien de ce qu'ils sont dans les maximes du monde, aussi auant que leurs penitens, ou de ce qu'ils ont peur d'en estre disgraciez, parce que leur fortune dépend de ces personnes, ou bien de ce qu'ils n'ont iamais bien examiné l'Euangile, qui leur deuroit neantmoins principalement seruir dans la conduite des consciences; ou parce qu'ils cherchent des inuentions d'accommoder le monde auec Iesus-Christ. Ou bien enfin, c'est parce qu'ils ne comprennent pas assez la griefueté des pechez commis contre Dieu, apres le Baptesme; Et pour remedier à ce mal;

Sacerdotes populorũ iniquitate damnantur, si eos aut ignorantes non erudiant, aut peccantes non arguant. S. *Isid. l. 3. de summo bon. c. 46.*

Quid ei proderit, non puniri suo, qui puniendus est alieno peccato? S. *Prosp. l. 1. de vit. contempl. c.* 20.

Labor iste paucorum est, qui post casũ resurgunt, qui post vulnera conualescunt, S. *Pac. Ep. 3. ad Sympron.*

Faciliùs inueni qui innocentiam seruauerint, quam qui congruè egerint pœnitentiam, S. *Amb. l. 2. de pœnit. c.* 10.

III. POINT.

CONSIDEREZ quelles sont les maximes principales, suiuant lesquelles les Confesseurs doiuent se conduire, pour s'acquiter selon Dieu de leur ministere. Ces maximes ne sont autres 1. Que les regles de l'Euangile : 2. Les Decrets des Conciles : 3. Les oracles des SS. Peres, de qui les sentimens paroissent dans leurs écrits & dans leurs exemples; Et la pratique enfin des hommes Apostoliques experimentez en ces matieres; si bien que pour le veritable Confesseur, il faut ne s'éloigner iamais de ces trois regles que nous prescriuent l'Euangile, les Conciles, & les Peres.

Lucerna pedibus meis verbum tuum, & lumen semitis meis. *Ps.* 118. 105.

Tunc sacerdos irreprehensibiliter graditur, cum exempla patrum præcedentium indesinenter intuetur, cum sanctorum vestigia sine cessatione considerat. S. *Greg. past. p.* 2, *c.* 2.

N'est-il pas vray que si on les suiuoit inuiolablement, on n'auroit garde de flater les pecheurs, ny de les trahir auec vne fausse misericorde, & vne douceur cruelle, en couurant seulement des playes qui ne se peuuent guerir souuent que par le fer & le feu?

Væ qui dicunt, pax, pax & non est pax. Ezech. 13. 10. Ier. 6. 14.

Væ qui consuunt puluillos sub omni cubito manus, & faciunt ceruicalia sub capite vniuersæ ætatis ad capiendas animas. Ezec. 13. 18.

CLIII. MEDITATION.

De la troisiéme fonction Sacerdotale,

La predication de la parole de Dieu.

1. L'obligation qu'ont les Prestres de prescher la parole de Dieu.
2. Ce qu'on entend par prescher la parole de Dieu.
3. Qu'il n'y a point d'excuse qui les en puisse dispenser.

Euntes in mundum docete omnes gentes, baptizantes eos, &c. docentes eos seruare omnia quæcumque mandaui vobis.
Matth. 28. 19. & 20.

I. POINT.

CONSIDEREZ suiuant ces paroles, l'obligation que les Prestres ont d'annoncer la parole de Dieu, car c'est à eux que Nostre-Seigneur parle en ce lieu là, aussi bien que quand il leur dit, qu'il les a appellez, afin qu'ils aillent par le monde pour prouigner son Euangile. Dauantage ils ont receu grace & caractere pour cela, c'est pourquoy plusieurs estiment probablement, qu'il ne suffit point à vn Prestre, de dire simplement son Breuiaire, & celebrer la Messe quand il en a deuotion; mais qu'il est obligé en vertu de son Ordre à quelque chose de plus, & qu'il n'est point en seureté de conscience, s'il ne s'occupe ou à la parole de Dieu, ou aux Confessions, ou à quelqu'autre employ, auquel il peut estre propre. La raison c'est 1. Parce qu'il n'y a point de salut pour ceux, qui ne font point profiter les graces qu'ils ont receuës, comme l'Euangile le declare éuidemment. Or ceux qui ne font pas vsage des graces qu'ils ont receuës dans l'imposition des mains, comme de précher, baptiser, confesser & autres, qui sont autant de graces, de talens & de dons, n'ont garde de les faire profiter, & par consequent; 2. C'est parce que l'intention de l'Eglise semble engager les Ecclesiastiques aux autres fonctions, aussi bien comme à dire la Messe, quand il leur est dit: *Oportet sacerdotem prædicare, baptizare, &c.* Ce qui paroist clairement dans la conduite de tous les siecles. Examinez bien cette verité, & pour

Vt eatis & fructum afferatis, & fructus vester maneat, *Ioan.* 15.16.

Quare non dedisti pecuniam meam ad mensam? *Luc.* 19. 23. Nos talento accepto à Deo ad negotiũ missi sumus. Etenim dicit, *Negotiamini dum venio.* Ecce iam venit, de nostro negotio lucrum requirit. Quale ei animarum lucrum de nostra negotiatione ministrabimus? quot eius conspectui animarum manipulos de predicationis nostræ segete allaturi sumus? S. *Greg. hom.* 4. *de Cur. past.* Serue male & piger, &c. Tollite ab eo talentum & inutilem seruum eiicite in tenebras exteriores, ibi erit fletus, & stridor dentium, *Mat.* 25. 26. *& seq.*

Ordinari non possunt, nisi quos Episcopus iudicauerit assumendos pro necessitate vel commoditate Ecclesiarum suarum, *Conc. Trid sess.* 21. *c.* 21.

II. POINT.

CONSIDEREZ que prescher la parole de Dieu, ce n'est pas seulement l'annoncer en public dans des hautes chai-

res, & auec des discours bien estudiez; mais c'est aussi bien prêcher quand on fait vn Prosne, vne Exhortation, vn Catechisme, vne Instruction familiere à des domestiques, soit publiquement, soit en conference particuliere, soit dans la Confession, ou dehors, soit par lettres ou par écrits, dans vne visite de malades, dans la consolation des prisonniers, des pauures & semblables. Ainsi Possidius dit de saint Augustin: *Prædicabat priuatim & publicè, in domo & in Ecclesia, salutis verbum.* In vita sanct. August. cap. 7.

III. POINT.

CONSIDEREZ en suite combien sont friuoles les excuses de ceux qui disent, pour se dispenser de cette obligation, ou qu'ils n'ont point la capacité de prescher, ou qu'ils n'ont point assez de hardiesse, ou enfin qu'ils ne sont point employez. S'ils n'en sont pas capables, ils doiuent se le rendre, sinon pour prêcher hautement & auec appareil, au moins pour annoncer la parole de Dieu d'vne façon plus commune & plus simple: S'ils ont de l'apprehension, ils doiuent petit à petit se former, & ne point paroistre d'abord dans les chaires si celebres; outre que quand on s'y portera par vn motif de la gloire de Dieu & du salut des ames, il ne manquera pas de donner de la hardiesse, puisque sa parole y est engagée: *Dabit Dominus verbum euangelizantibus virtute multa.* Psalm. 67. 12. S'ils ne sont point employez, aux moins doiuent-ils estre dans la disposition de receuoir l'employ, où ils seront appellez, & doiuent mesme témoigner cette disposition à des personnes, à qui ils ont confiance pour leur salut. Mais il y a bien à craindre, que toutes ces excuses ne soient des pretextes pour couurir souuent nostre paresse.

Voyez ce que vous auez exercé de cette fonction & ce que vous pourrez répondre, quand on vous demandera compte du talent que vous auez receu à ce suiet; car il ne sera plus temps de dire pour lors auec Isaye;

Væ mihi quia tacui. Isa. 6. 5.

Pensemus qui vnquam per linguam nostram conuersi, qui de peruerso opere suo nostra increpatione correpti, pœnitentiam egerint, quis luxuriam ex nostra eruditione deseruit: Quis auaritiam, quis superbiam declinauit? Pensemus quod lucrum fecimus Deo. S. *Greg. vbi supra.*

Prædicatio Christiana non indiget pompa, & cultu sermonis, ne videatur esse ex versutia & calliditate humanę sapientię, non veritate, S. *Amb. in 1. Cor. c. 1.*

Ponamus ante oculos nostros illum tantæ districtionis diem, quo iudex veniet, & rationem eum seruis suis, quibus talenta credidit, ponet. Ecce in maiestate terribili, inter Angelorum choros videbitur, in illo tanto examine, electorum omniũ & reproborum multitudo deducitur, & vnusquisq; quid sit operatus ostenditur. Ibi Petrus cum Iudæa conuersa quam post se traxit apparebit: Ibi Paulus conuersum, vt ita dixerim, mundum ducens, ibi Andræas post se Achaiam, &c. quid nos miseri dicturi sumus, qui ad Dominum nostrum post negotium vacui redimus? *S. Greg. vbi sup.*

CLIV. MEDITATION.

Des qualitez d'vn Predicateur.

1. La bonne vie, l'estude de l'oraison, l'humilité, vser d'vne doctrine asseurée, morale & facile.

2. D'où vient que la pluspart des Predicateurs font si peu de fruit?

Cœpit Iesus facere & docere. Act. 1.

I. POINT.

CONSIDEREZ suiuant ces paroles, que la premiere qualité requise à vn Predicateur, c'est la bonne vie, parce qu'on enseigne bien mieux les choses auec les œuures qu'auec les paroles. C'est ainsi qu'en a vsé le Maistre de tous les Predicateurs : C'est par ce mesme moyen, dit S. Chrysostome, que les Apostres au nombre de douze, si peu aduantagez des dons de nature, ont attiré quasi tout le monde à IESVS-CHRIST. N'entreprenez donc iamais cette charge, que vous ne vouliez pratiquer le 1. ce que vous direz aux autres. La 2. qualité, c'est l'estude de l'oraison, parce que c'est dans l'oraison & aux pieds du Crucifix autant pour le moins que dans les Liures, qu'il doit apprendre les veritez qu'il faut qu'il annonce : Si vous estes sage, dit saint Bernard, vous vous rendrez semblable, non pas au canal, mais au bassin de la fontaine, qui ne se répand que quand il est plein. La 3. c'est l'humilité. 1. pour rapporter à Dieu toute la gloire de ses trauaux. 2. pour ne se point laisser aller à la complaisance, ou aux loüanges qu'on pourroit luy donner, & ne se laisser abbatre par les disgraces & les reuers de quelque part qu'ils luy pourroient arriuer. La 4. & principale qualité, c'est d'vser d'vne doctrine asseurée, morale & facile, qui soit proportionnée à la capacité de ses Auditeurs, laissant les subtilitez trop obscures, les choses douteuses ou trop pointilleuses, pour l'Eschole. Prenant en cela l'exemple de Nostre-Seigneur & de l'Apostre saint Paul, qui dit estre venu pour précher, mais d'vne façon simple & familiere : *Vt non euacuetur crux Christi.*

Omnis sacerdos si vult docere populum, prius seipsum doceat. *S. Chrys. hom. 17. in Matth.*

In diuinis sermonibus, priusquam aliis eos proferas, teipsum require, ne insequens aliorum facta, te deseras, *Greg. past. c. 3.*

Scitis quid fecerim vobis. Vos vocatis me Magister & Domine, & bene dicitis, sum etenim, si ergo ego laui pedes vestros Dominus & Magister, & vos debetis alter alterius lauare pedes. *Ioan. 13. 12. & seqq. Hom. 42. in Mat.* Ex Deo, coram Deo in Christo. Audies de ore meo verbum, & eis annunciabis ex me, *Ezech. 3. 17.*

Hoc igitur dicat sacerdos quod ex diuina lectione didicerit, quod illi Deus inspirauerit, non quod præsumptione humani sensus inuenerit. *Annuntiabis, inquit, eis ex me.* Ex me, non ex te mea verba loqueris, nō est quod in eis, tanquam de tuis infleris. *S. Prosp. l. 1. de vit. cont. c. 20.* Si sapis, concham te exhibebis & non canalem, hic siquidem penè simul & recipit & refundit; illa vero donec impleatur expectat, & sic quod superabundat sine suo

II. POINT.

CONSIDEREZ d'où vient que la pluſpart des Predicateurs font ſi peu de fruit dans leurs Predications, & qu'on voit ſi peu de conuerſions apres des Careſmes, des Aduents, & des années entieres. 1. C'eſt qu'ils détruiſent ſouuent par leur vie les veritez qu'ils annonçent aux peuples. 2. C'eſt que la pluſpart préchent leurs penſées & leurs inuentions, non pas celles de Dieu, qu'ils n'ont point conſulté dans l'oraiſon 3. C'eſt qu'ils ſe ſeruent de la parole de Dieu pour des fins mondaines & intereſſées, comme pour ſe faire eſtimer & connoiſtre des hommes; pour le profit temporel, alterant ſouuent le ſens & la ſimplicité de l'Eſcriture, par leurs diſcours étudiez & releuez, où la troiſiéme partie de l'Auditoire n'entend rien, & qui ne buttent qu'à chatoüiller les oreilles; & non pas à perſuader ny conuertir les cœurs, faiſant ainſi de la chaire de verité vn theatre de vanité.

Voila les fautes dans leſquelles tombent ordinairement ceux qui portent la parole de Dieu, s'ils n'y prennent garde. Priez Dieu qu'il donne des hommes vrayment Apoſtoliques à ſon Egliſe. Et s'il vous a donné ce talent, n'entreprenez point cette fonction legerement; mais attendez que Noſtre Seigneur vous diſe par vos Superieurs:

Duc in altum; car alors vous pourrez dire auec S. Pierre, *In verbo tuo laxabo rete, & concludes multitudinem piſcium copioſam.* Où au contraire vous y portant de vous meſme: vous pourrez bien trauailler long-temps ſans rien faire. Et vous direz auec plus de raiſon, que ce grand peſcheur de Galilée.

Tota nocte laborantes nihil cepimus. Luc. 1. 5.

damno communicat. Verum canales multos hodie habemus in Eccleſia: conchas vero perpaucas: tantæ charitatis ſunt, vt ante effundere quã infundi velint. S. *Bern. ſer.* 18. *in Cant.*

Noli gloriari, non tu radicem portas, ſed radix te, *Rom.* 11. 18.

Prudentibus viris non placent phalerata, ſed fortia, *S. Proſp.*

Talibus multis parabolis loquebatur eis verbum, prout poterãt audire, ſine parabolis autem non loquebatur eis, *Marc.* 4. 33.

Veni non in ſublimitate ſermonis aut ſapientiæ ...... & ſermo meus nõ in perſuaſibilibus humanæ ſapientiæ verbis, ſed in oſtẽſione ſpiritus, & virtutis, 1. *Cor.* 21. *& ſeq.*

Miſit me Chriſtus Euangelizare, non in ſapientia verbi, vt non euacuetur crux Chriſti. *Cor.* 1. 17.

Cuius vita deſpicitur, quid reſtat, niſi vt prædicatio contemnatur? *S. Greg.* Vnus ædificãs & vnus deſtruens, quid prodeſt illis niſi labor? *Eccl.* 34. 28. Tolle hoc vitiũ de Clero, ne velint hominib⁹ placere, & ſine labore omnia vitia reſecantur: ex hoc vitio naſcitur vt Clerici peccantes, difficile pœnitentiam agant: Erubeſcit enim aliquando reus videri qui sẽper fuerat iudex *S. Chryſ.* 43 *hom. Op. Imp.* Adulterantes verbum Dei. 1. *Cor.* 2. 17. Non ſe debet Eccleſiæ doctor de generati ſermonis oſtentatione iactare, ne videatur Eccleſiam Dei non velle ædificare, ſed magis ſe quantæ ſit eruditionis oſtendere: non igitur in verborum ſplendore, ſed in operum virtute totam prædicandi fiduciam ponat, non vocibus delectetur populi acclamantis ſibi, ſed fletibus, nec plauſum à populo ſtudeat expectare, ſed gemitum. Lachrimas quas vult à ſuis auditoribus fundi, ipſe primus fundat. Tam ſimplex & apertus, etiam minus Latinus, diſciplinatus tamẽn, & grauis ſermo eſſe debet, vt ab intelligentia ſua, nullos quamuis imperitos excludat. Denique alia eſt ratio declamatorum, alia debet eſſe doctorum: illi elucubratæ declamationis pompam totis facundiæ ſuæ viribus concupiſcunt, iſti ſobrio vſitatoque ſermone Chriſti gloriam quærunt. *S. Proſp. l.* 1. *de vit. Contemp c.* 23. 24.

De l'obeyſſance des Preſtres à leur Eueſque,

La quelle leur eſt marquée par la derniere ceremonie de l'Ordination.

1. *Raiſons qui les obligent à cette obeyſſance.*
2. *En quoy conſiſte cette obeyſſance.*
3. *Les qualitez que doit auoir cette obeyſſance pour eſtre ſelon Dieu.*

Omnis anima poteſtatibus ſublimioribus ſubdita ſit.

I. POINT.

CONSIDEREZ l'obligation qu'ont les Preſtres d'eſtre obeyſſans à leur Eueſque. 1. Parce qu'ils en ont fait vœu ſolemnel entre ſes mains lors que leur demandant en l'Ordination : *Promittis Pontifici tuo, reuerentiam & obedientiam?* Ils ont dit, *Promitto* : promeſſe ſi authentique, qu'elle ſe ratifioit autrefois par écrit. 2. Parce que les Eueſques ſont les Peres & les Maiſtres des Preſtres, qui ſont par conſequent obligez de leur rendre les meſmes deuoirs, que les enfans ont à leurs parens. 3. Ils doiuent ſouuent inculquer aux peuples l'obeyſſance & la ſoûmiſſion qui eſt deuë aux Eüeſques, & partant il faut qu'ils leur en donnent l'exemple les premiers.

Ne voyla point d'aſſez puiſſans motifs pour nous obliger à vn ſi iuſte deuoir?

Subditus eſto Pontifici tuo, & quaſi parentem animæ eum ſuſcipe. S. *Hier. ad Nepot.* Filii obedite parentibus per omnia, *Col. 1.* Obedite præpoſitis veſtris, & ſubiacete eis, ipſi enim peruigilant, quaſi rationem reddituri pro animabus veſtris, vt cum gaudio hoc faciant & non gementes. *Heb.13.17.* Gemitus iſte quauis vltione deterior eſt. Nam quando ipſe nihil proficit, gemens vocat Dominum. Et quomodò vſuuenit in præceptore & educatore, quando illum puer non audiuerit, vocatur qui in eum gerat ſe auſterius, *S. Chryſ. hom. 34, in Ep. ad Heb.*

II. POINT.

CONSIDEREZ en quoy conſiſte cette obeïſſance, que les Preſtres doiuent à leur Eueſque. C'eſt 1. De faire eſtime & porter honneur à ſa perſonne, reſpecter tout ce qui vient de ſa part, obeïr fidelement à ſes Statuts, deffendre ſa Iuriſdiction contre les vſurpateurs, ne contredire en aucune façon, mais accepter de bon cœur tout ce qu'il nous enjoint, principalement ce qui concerne la diſcipline Eccle-

Paſtores admoneant populos crebro obedire præpoſitis ſuis, quos qui audiunt, Deum remuneratorem audiunt, qui vero contemnunt, Deum ipſum vltorem ſentiunt. *Conc. Trid. ſeſſ. 2.* Et erat ſubditus illis, *Luc. 2.51.* Factus obediens vſque ad mortem. *Phil. 2. 8.* Non ſicut ego volo,

siastique, n'entreprendre rien de consequence sans l'en ad-uertir.

C'est là l'exemple que Nostre-Seigneur nous á donné quand dans sa vie priuée, il s'est rendu obeïssant à Nostre-Dame & à S. Ioseph, & en l'ouurage de nostre salut en qualité de souuerain Pontife; n'ayant point de Superieur que son Pere, il luy a esté parfaitement soûmis, & a mieux aymé perdre la vie que de perdre l'obeyssance.

III. POINT.

CONSIDEREZ les qualitez que doit auoir cette obeyssance pour estre parfaite & selon Dieu. La . qu'elle soit simple, sans replique auec vne grande soûmission, sans vouloir examiner les raisons qu'on a eu de condamner cecy ou cela, ne pas disputer ny chicaner sur l'interpretation de la loy; mais se soûmettre volontiers, & c'est ce qu'on appelle obeyr de iugement, en quoy consiste le merite de l'obeyssance. La 2. qu'elle soit amoureuse & cordiale, c'est à dire auec affection, & non en rechignant, auec chagrin, melancholie, & amertume de cœur. *Obedite præpositis vestris & subiacete eis, ipsi enim peruigilant quasi rationem reddituri pro animabus vestris vt cum gaudio hoc faciant, & non gementes; hoc enim non expedit vobis.* Hebr. 12. 7. Ce qui s'appelle obeyr de volonté. La 3 qu'elle soit vniuerselle, c'est à dire, qu'on soit aussi ponctuel à obeyr aux choses difficiles & repugnantes à nostre nature qu'aux choses plus aisées & conformes à nos sentimens. La 4 & derniere, qu'elle soit pure, c'est à dire pour plaire à Dieu, non pour plaire aux hommes.

Voyez en quoy vous auez contreuenu à cette obeyssance. Si dans la matiere de l'obeyssance, ou dans la façon d'obeyr; & souuenez vous que quand vous honorez ou que vous obeyssez à vos Superieurs, c'est à Iesus-Christ mesme que vous rendez ce respect.

Qui vos audit, me audit. Luc. 10. 16.

Et au contraire, en ne leur rendant point ce que vous leur deuez, c'est Iesus Christ mesme que vous méprisez.

Qui vos spernit, me spernit. Ibid.

sed sicut tu *Mat.* 6. 19. Sane in omnibus quæ à Prælato iubentur, generaliter damnabilis est contemptus: Et sicut charitas commendat obedientiæ meritum, ita rebellio accumulat inobedientiæ malum. Species contumaciæ est de modo mandati inquirere, hæsitare, discernere, aut differre. In contractu enim obedientiæ non habet disputatio aut disceptatio locum. Nam si in discussionem seu suspicionem ea quæ tibi sunt mandata deduxeris, ad lignum scientiæ boni & mali manum præuaricationis extendis. Nimis delicata est hæc obedientia transiens in deliberatiuum genus causæ, non est hoc in auditu auris obedire: non est hæc regularis obedientia sine mora, sed altu tia tergiuersatrix & aperta superbia, *Pet. Bles. Ep.* 13.

Omnia quæcunque dixerint vobis, seruate & facite. *Mat.* 23. 3.

Perfecta obedientia legem nescit, terminis non arctatur, sed ad omne quod iniungitur spontaneo vigore liberalis alacrisque animi modum non considerans, in infinitatem extenditur. S. *Ber. de prac. & dispen.*

Non ad oculum seruientes quasi hominibus placentes, sed vt serui Christi facientes voluntaté Dei ex animo. *Col.* 3. 22

Nescit diiudicare quisquis perfecte didicit obedire, S. *Greg in* 1. *Reg.*

CLVI. MEDITATION.

De certaines choses estimées indifferentes, qui sont ou deffenduës ou tres-dangereuses aux Ecclesiastiques.

Et premierement, de la Chasse, des Comedies, & des Ieux de hazard, à éuiter.

1. Quantité de choses de soy indifferentes sont renduës mauuaises, ou à raison des personnes, ou à cause du scandale.

2. Que les Comedies, la Chasse &c. sont de cette nature.

3. Les moyens de s'en retirer si on y est habitué.

Vsquequo vt paruuli diligitis infantiam ? Prou. 1. 22.

I. POINT.

CONSIDEREZ pour fondement des veritez qui vous seront déduites cy-apres qu'il y a quantité de choses, lesquelles quoy que d'elles mesmes indifferentes, sont neantmoins renduës mauuaises, ou à raison de la dignité des personnes à qui ces actions ne seroient pas seantes, ou à raison du scandale qui en peut arriuer, ou bien enfin parce qu'elles viennent à estre deffenduës. C'est en ce sens que saint Bernard taxe de blasphême, les niaiseries, & les badineries, qui partent de la bouche des Ecclesiastiques. Et que saint Paul deffendoit aux Corinthiens de manger des viandes immolées aux Idoles, non qu'elles fussent de soy deffenduës, mais à raison du scandale.

II. POINT.

CONSIDEREZ en suite de cette verité, combien l'exercice de la chasse, les comedies, & les jeux de hazard doiuent estre fuys des Ecclesiastiques. 1. Pour la chasse, si principalement elle se fait auec cris, bruit, & en danger de tomber en irregularité, parce qu'outre qu'on s'y laisse aisément emporter d'vne passion trop vehemente, outre la grande perte

Vide elegantem Epist. Pet. Blef. de Venar. ad Gualterum Roffensem Episc. inter eius Opera. *Vid de aleis & lusibus, Conc Mogunt. Can. 13. an. 847. Augustan. can. 3. an. 952. Salisburg. an. 1274. Tolet. an. 1473. Can. 11. & innumera alia.* Non enim pariter commissa in omnibus accipienda, potentes enim, ait, potenter tormenta patientur, & qui nouit voluntatem Domini sui & non facit, vapulabit multis. S. *Chrys hom. 27. in Mat.* Princeps, quæ digna sunt principe cogitabit. *Isa.* 32. 8. Quid interesset inter populum & sacerdotem, si iisdem astringerentur legibus? debet præponderare vita sacerdotis sicut præpōderat gratia. S. *Ambr. Ep. 25. ad Vercell.* Propter conscientiam autem dico, non tuam, sed alterius. 1. *Cor.* 10. Placuit vt eas prorsus mundanas vanitates, quas sæculares viri exercere solent, in venationibus scilicet, vel in canticis sæcularibus, aut in resoluta & immoderata licentia, in lyris, & tibiis, & his similibus lusibus, nullus sub Ecclesiastico canone constitutus, ob inanis lætitiæ fluxum audeat præsumendo abuti, *Conc. Feroiuliens can. 6. an. 791.*

Presbyteros, vel aliquem de Clero, canes venandi amore,

de temps qui s'y fait, il faut quasi par force violer la grauité & la modestie si seante aux Clercs, ce qui a donné lieu à quantité de Conciles, de la deffendre aux Ecclesiastiques, mesme sur peine de suspension, & de mettre vn tiltre entier dans le droit Canon, contre les Ecclesiastiques chasseurs. 2. Pour les comedies & les bals publics ou particuliers, à cause des compagnies dangereuses qui s'y rencontrent, des choses souuent deshonnestes qui s'y representent, & des discours lascifs qui s'y tiennent. 3. Pour les jeux de hazard, tels que sont les brelands, les dez, ou semblables, soit dans les Academies, ou ailleurs, à cause des juremens, des blasphêmes, des querelles & semblables mal-heurs qui y arriuent pour l'ordinaire: & enfin à raison du scandale que reçoiuent les Laïcs, de voir les Ecclesiastiques addonnez à ces sortes de diuertissemens. Et pour moyens de s'en retirer plus aisément,

vel accipitres habere non liceat, sicut legitur in Conc. Tolet. Can. 10. Quisquis personarum huiusmodi in hac voluptate delectatus fuerit, quamdiu in illa detestabili voluptate detinetur, ab omni Ecclesiastico officio cesset, *Syn. Aug. can. 2. an. 952. Idem statuitur in Matiscon. 2. 588. Vuormatiens.* 868.

III. POINT.

Considerez que le premier & le plus efficace, c'est de comprendre bien la grandeur du Sacerdoce, & l'excellence de son ministere en la personne du Prestre. Que des mains qui auront touché le matin au Corps de Iesus-Christ, viennent à manier des cartes & des dez, pour ne pas dire pis; que des yeux qui ont eu l'honneur de voir Iesus-Christ, soient attentifs & prennent plaisir à voir des folies, &c. Le 2. c'est de considerer le scandale qui en arriue. Le 3. enfin, c'est de prendre quelqu'autre recreation sortable à leur condition, comme seroit la Musique, ou autres diuertissemens innocens, sans pourtant s'y attacher, ny s'y affectionner par trop.

Examinez-vous, si peut-estre vous n'auez point esté addonné ou à la chasse, ou à voir les bals, ou à frequenter les Academies des joüeurs: Et ne pensez pas vous excuser sur ce que les autres le font bien, & que vous dites que cela est indifferent. Car quand ainsi seroit, l'Apostre nous apprend, qu'il y a plusieurs choses, lesquelles quoy que licites, ne sont pourtant point expedientes, c'est à dire, ou qu'elles sont dangereuses, comme l'expliquent les Interpretes, ou qu'elles sont mauuaises à raison des circonstances.

Omnia mihi licent, sed non omnia expediunt, scilicet ad salutem. 1. Cor. 6. 12.

Et S. Clement apres luy dit plus, que

Ratisbo. 742. Suess. 744. Later. 4. can. 15. Senon 528. & innum. prohibetur penitus vniuersis sacerdotibus ludere cum deciis, & interesse spectaculis vel choræis assistere. *Ordo Paris stat. 13. an.* 1175. Clerici ne in publico ludant pila, aut aliis ludis, maxime cum Laicis, à ludo alearum aliisque qui à sorte pendent abstineant, neque ludentium fautores, spectatores aut testes existant. *Conc. Senon. can. 25. an.* 1528.
Clericalis ordinis hominibus omni genere saltationis & ludi, præsertim vero aleæ ac tesserarum ac talorum interdicimus, prohibemus etiã globos qui ligneis malleis impelluntur, *i. le ieu de Mail*, item follis ludum, i. pilæ maioris, nec solum ludere vetamus, sed eos spectatores ludorum esse nolumus, aut quenquam in ædibus suis ludentem permittere. Si autem valetudinis interdum causa, parua pila, aut alio nõ indecoro exercitationis

Qui faciunt quicquid licet, facile dilabuntur, vt id faciant quod non licet.

genere vti contigerit, nec publicè id faciant nec pecunia intercedat in ludo, *Conc. Med. 4. can. de armis:* Quam enim sit modestia Clericali indignum, qui paulo ante Breuiarium manibus tractabat, & sacræ lectionis studio intendebat, eum publice accipitrem deferre, quique cum Angelis in Ecclesia gratiarum actiones & laudes Deo persoluebat, eum inter canum latratus & multitudinem versari & incompositis obstrepere vocibus, omnes satis intelligunt, *Conc. Aquiles can. de vit. & hon. Cl. an.* 1596. Videte ne forte hæc licentia vestra offendiculum fiat, infirmis peccantes enim in fratres & percutientes conscientiã eorum infirmam, in Christum peccatis, 1. *Cor.* 8. 10. & 11.

CLVII. MEDITATION.

De l'amour dereglé des parens.

1. *Combien cét amour est dangereux aux Ecclesiastiques.*
2. *Les marques pour connoistre cét amour dereglé.*
3. *Les moyens de se dépestrer d'vne affection si dangereuse.*

Qui dixerit patri suo & matri suæ, Nescio vos, & fratribus suis, ignoro vos, ponet thymiama & holocaustum super altare tuum. Deut. 33. 9. & 10.

I. POINT.

CONSIDEREZ combien est dangereux à vn Ecclesiastique l'amour desordonné des parens. Le Concile de Trente le declare en deux mots disant, que de là vient tout le desordre de l'Eglise; car de cette affection naist 1. Vn grand empressement aux Ecclesiastiques pour amasser des richesses à leurs parens, iusques à se priuer eux-mesmes des choses necessaires. 2. Vn desir insatiable de leur faire auoir à quelque prix que ce soit, des honneurs & des charges dans le monde, pour se rendre par ce moyen plus considerables parmy les seculiers, & l'abus souuent qui se fait de l'authorité Sacerdotale à ce suiet. 3. Vne impuissance de donner l'aumosne, ce qui fait que les pauures y souffrent grand interest;

Super patre & matre non contaminabitur: i. neque mundi negotiis, neque mortalis huius vitæ desiderio polluetur, *Pet. Dam. opusc. de dign sac c. 1.* Quam maxime potest eos sancta Synodus admonet, vt omnem humanum hunc erga fratres, nepotes, propinquosq, carnis affectum: vnde multorum malorum in Ecclesia seminarium extat, penitus deponant, *Conc. Tr. sess. 25. c. de ref.*

II. POINT.

CONSIDEREZ les marques, par lesquelles on peut connoistre si vn Ecclesiastique est attaché d'affection trop grande à ses parens. 1. Quand il leur procure ou leur achete

Omnino Episcopis interdicit ne ex reditibus Ecclesiæ consanguineos, familiaresque suos augere stu-

des charges dans le monde & des honneurs. 2. Quand il les enrichit aux dépens des pauures, & au preiudice de sa conscience. 3. Quand il prend trop de part en ce qui les touche, qu'il s'embarasse dans la sollicitation de leurs procez & affaires temporelles. 4. Quand il donne ou procure quelque benefice à quelque parent, qu'il en iuge incapable. 6. Quand il est destourné à leur persuasion de quelque bonne entreprise, ou de faire les fonctions de Prestre, comme peut-estre trop basses à leur sentiment & à leur iugement corrompu. 7. Quand contre les saints Canons, ils disposent par testament en faueur de leurs parens, du bien qui est prouenu de l'Eglise.

Voyez en quoy vous auez manqué en ce suiet, & si vous n'estes pas encore conuaincu des raisons qui vous ont esté alleguées : iugez par les sentimens de l'Eglise, à quel poinct doit aller ce détachement, puis qu'elle ne nous permet pas mesme que nous portions le deüil à la mort de nos proches, comme il paroist par vn Concile de Tolede, qui nomme cette coustume, vn abus. Et certes, si les Religieux ne changent rien de leur habit pour estre morts au monde auant leurs parens : Mais dauantage, si les SS. Peres ne souffrent pas mesme aux simples Chrestiens qui viuent dans le siecle, ce changement d'habit; combien à plus forte raison les Ecclesiastiques qui dés la Tonsure y ont renoncé ? Voila pourquoy dés l'ancien Testament Dieu deffendit à Aaron de faire le deüil de ses enfans : *Oleum quippe sanctæ vnctionis est super vos.*

deant; cum & Apostolorum canones prohibeant, ne res Ecclesiasticas quæ Dei sunt consanguineis donent. *Trid. ibid.* Hæc est vera sacerdotis fuga, abdicatio domesticorum, & quædam alienatio charissimorum, vt suis se abneget qui seruire Deo elegerit *S. Amb. de fuga sæculi.* Absurdum & reprehensibilem quorumdam Clericorum abusum, qui lugubres & luctuosas vestes induunt, & flebiliores, quia ex consanguineis eorum & amicis quidam corruptibilem carnis nostræ molem deponentes, ad æternam patriam de præsentis exilii miseria conuolarunt, penitus abolere volentes, statuimus vt vlterius luctuosas vestes induere Clerici in sacris Ordinibus constituti vel beneficiati nostræ Prouinciæ non audeant, contrarium vero facientes, &c. *Conc. Tol. sub Sixto. P. 4. an. 1473.* Clericus qui amictu Clericali indutus incedit, me ne propinquorum, ne in parentum quidem obitu vestes lugubres more Laïcorum induat gestetque. Neque vero vestis formam, aut panni genus, quo Clerum vniuersum, vti moris est, commutet, *Conc. Med. an. 1578. quæ ad Cler. honest. pertin.*

Fratres nostros non esse lugendos accersitione Dominica de sæculo liberatos cum sciamus, non amitti, sed præmitti, desiderari eos debere, non plangi, nec accipiendas hic esse atras vestes, quando ibi indimenta alba sumpserint, &c *S. Cypr. de Mort.* Capita vestra nolite nudare, & vestimenta vestra nolite scindere, ne forte moriamini, oleum quippe sanctæ vnctionis est super vos, *Leu. 10, 6. & 7.*

III. POINT.

CONSIDEREZ le moyen de se dégager d'vne affection si dangereuse. Le meilleur & le plus efficace, c'est de ietter les yeux sur Nostre Seigneur Iesus-Christ, nostre veritable modele, lequel a voulu estre & se dire Prestre selon l'ordre de Melchisedech, qui n'a eu ny pere ny mere, ny genealogie en la terre, c'est à dire, qu'il n'est point fait de mention de ses parens dans l'Escriture, pour nous apprendre que ceux qui ont part à son Sacerdoce, doiuét estre purifiez de l'affection desor-

Cum propinquitates corporum respicimus, corporis & animæ creatorem offendimus Et multi dum parentibus miserentur animas perdunt, *S. Hier. ep. 128. ad Fab.* Sine patre, sine matre, sine genealogia, neque finem vitæ habés principium neque assimilatus auté filio Dei manet sacerdos in perpetuum, *Heb. 7. 3.*

donnée des leurs, qu'ils appartiennent à vne plus ſublime paternité; que c'eſt par l'eſprit de la grace, & non par celuy de la nature, qu'ils ont à ſe conduire. Figure qu'il a puis apres confirmée par ſes paroles & par ſon exemple.

Prenez donc la reſolution d'imiter Noſtre-Seigneur en ce poinct, vous ſouuenant encore de ce qu'il dit à ce ieune homme dans l'Euangile, lequel eſtant appellé pour le ſuiure, & ayant demandé la permiſſion d'aller ſeulement rendre auparauant les derniers deuoirs à ſon Pere, il luy répondit, *Sine vt mortui ſepeliant mortuos ſuos.* Luc. 9. 6.

CLVIII. MEDITATION.

Que les Eccleſiaſtiques doiuent éuiter les Procez.

1. *Les incommoditez & les inconueniens qui naiſſent des procez.*
2. *Réponſe à certaines obiections que font les Eccleſiaſtiques pour authoriſer les procez.*

Seruum Dei non oportet litigare. 2. Tim. 2. 24.

I. POINT.

CONSIDEREZ les incommoditez & les inconueniens qui naiſſent des procez qu'entreprénent les Eccleſiaſtiques. C'eſt de là qu'il leur arriue vne diſſipation entiere de l'eſprit Eccleſiaſtique, vne malheureuſe neceſſité de quitter les fõctions de leur miniſtere & de courtiſer les Iuges Laïques, vne perte irreparable de temps, vne occaſion d'aigreur contre leurs parties (ſi on ne paſſe à la haine) vne deſpence exceſſiue, & vn grand ſcandale des Seculiers, parce qu'il n'y a rien de plus contraire ny de plus incompatible auec le miniſtere du Preſtre que les procez. Auſſi l'Egliſe demande-t-elle tous les jours à Dieu : *Ne litis horror inſonet. Extingue flammas litium*, & autresfois elle eſtoit ſi rigide qu'elle ne vouloit point qu'õ admiſt de plaideurs à ſon ſeruice, reputant pour irreguliers tous ceux qui eſtoient adonnez aux procez. Et en effet eſtre plaideur, c'eſt auoir en ſoy vn témoignage, ou d'auarice ou de ſuperbe, ou d'opiniatreté, ou de tous les trois. Certes, il faut que l'inte-

Si quis venit ad me & non odit patrem & matrem, & vxorem, & filios, & fratres, & ſorores, non poteſt meus eſſe diſcipulus, *Luc.* 14. 26.

Quid tibi & mihi eſt mulier? *Ioan.* 2. 4.

Quid eſt quod me quærebatis? neſciebatis quia in his quę patris mei ſunt oportet me eſſe? *Luc.* 2. 40.

Qui ſunt fratres mei, & quę eſt mater mea? *Mat.* 12. 48.

Cum factor rerum priuaſſet ſemine Clerum, dæmonis ad votũ ſucceſſit turba nepotum. Scientes tolerabile detrimentum huius erga cognatos affectus, fugiamus illorum curam, tanquã diabolum armaturam aliam ad impugnandũ non habentem. *S. Baſil. in inſtit. monaſt.*

Permitte mihi primũ ire & ſepelire patrem meum. *Luc.* 6. 19.

Abſtine te à lite, & minus peccabis. *Eccl.* 28. 10.

Temporalia potius perdenda ſunt, quam vt nomen Dei propter noſtras actiones blaſphemetur & proximi ſcandalizentur, *Molanus. c.* 12.

Non clamabit, neque contendet, neque audiet aliquis in plateis vocem eius. Pertranſiuit benefaciens. *Act.* 19. 8.

Litigioſus prohibetur ordinari, quia qui ſua poteſtate diſcordantes ad concordiam debet attrahere. qui oblationes diſſidentiũ prohibetur recipere, nequaquam litigandi facilitate, debet alios ad diſſidium prouocare. *Diſt.* 90. Non litigioſum, non cupidũ, 1. *Tim.* 3. 3.

reſt ſoit bien grand, s'il ne peut eſtre contrepeſé par toutes ces conſiderations.

II. POINT.

CONSIDEREZ en ſuite combien ſont foibles les obiections que l'on fait ordinairemẽt pour authoriſer les procez parmy les Eccleſiaſtiques : Il faut, diſent-ils, conſeruer ſes droits, & empécher qu'õ n'vſurpe les biens Eccleſiaſtiques: Il eſt vray ; mais n'y a il point d'autres moyens que les procez? Ne pouuez vous pas conuenir d'vne perſonne qui compoſe voſtre differend? C'eſt l'expedient que donne ſainct Paul, & que vous donnez auec luy à ceux qui plaident enſemble; pourquoy ne leur en baillerez vous pas l'exẽple ? C'eſt bien loin de ſouffrir l'iniure qui vous eſt faite, comme le meſme Apoſtre dit vn peu deuant. Mais ma partie eſt déraiſonnable & éloignée de tout accommodement : En ce cas ſi la choſe litigieuſe n'eſt pas de grand prix, elle ne vaudra ny les frais ny la peine que vous conſommerez ; ſi elle eſt de conſequence, pourſuiuez voſtre differend deuant les Iuges ; mais que ce ſoit ſans aucune alteration, ny de fait ny de parole, qui puiſſe témoigner que le procez a éteint ou refroidy en vous la charité du prochain, ſans vſer ny de ſuppoſition ny de chicane pour prolonger l'affaire & l'embaraſſet, ſans employer des ſollicitations mauuaiſes, priant meſme tous les iours pour la partie aduerſe, afin d'accomplir toute la Iuſtice. Et apres cela, ſi vous venez à perdre, adorez la volonté de Dieu, & ne murmurez point contre les Iuges : Et ſi vous gagnez, vſez en l'execution de toute la courtoiſie qui vous ſera poſſible, & relaſchez meſme quelque choſe de voſtre droit, ſi vous le pouuez ſans grand preiudice.

Voila la façon & les precautions auec leſquelles vous pouuez proceder; mais vous n'en viendriez iamais à cette extremité ſi vous auiez tant ſoit peu de charité & de zele pour voſtre miniſtere, dont l'honneur & la gloire eſt merueilleuſement auilie par la chicane & les procez.

Vnde enim bella & lites, dit S. Iacques, Iac. 4. 1. *niſi ex concupiſcentiis veſtris*? Prenez donc reſolution auec Iſaye, *Non in ſempiternum litigabo.* Iſa. 57. 16.

O diligentiſſimi exactores decimarum, primitiarum, votorũ, & negligentiſſimi datores verbi Dei, omnis cura veſtra vt reditus Eccleſiæ non minuantur, de diminutione vero fidei & charitatis, mi̇nor eſt ſollicitudo. Duces cœci excolantes culicem, & camelum glutientes. *Mat.* 23. 24.

Non eſt ſapiens inter vos quiſquam, qui poſſit iudicare inter fratrem ſuum? 1. *Cor* 6. 5. Iam quidem omnino delictum eſt in vobis, quod iudicia habetis inter vos. Quare non magis iniuriam accipitis? quare non magis iniuriam patimini? *Ib.* 7.

Non noſmetipſos defendentes. *Rom.* 12.

Pro terrena gleba innumeras excitatis lites, S. *Chryſ.*

Secundum indulgentiam dico, non ſecundum imperium 1. *Cor.* 7. 6.

Ad verecundiam veſtram dico. 1. *Cor.* 6. 5.

Orate pro perſequentibus & calumniantibus vos. *Mat.* 5. 44.

Seruum Dei manſuetum eſſe oportet ad omnes. 2. *Tim.* 2. 24.

Nulli malum pro malo reddentes, ſi fieri poteſt, quod ex vobis eſt, cum omnibus hominibus pacem habentes, *Rom.* 12. 17.

CLIX. MEDITATION.

Du ſoin des affaires ſeculieres, & du trafic deffendus aux Eccleſiaſtiques.

1. *Raiſons pourquoy ſaint Paul deffend à Timothée de ſe méler des affaires ſeculieres.*
2. *En quoy giſt cette renonciation aux affaires ſeculieres, que l'Apoſtre demande de nous.*
3. *Les motifs qui peuuent porter les Eccleſiaſtiques à fuyr ces ſortes de trafic.*

Nemo militans Deo, implicat ſe negotiis ſæcularibus. 2. Tim. 2. 4.

I. POINT.

CONSIDEREZ pour quelles raiſons l'Apoſtre défend à ſon diſciple Timothée, & en ſa perſonne à tous les Eccleſiaſtiques, de ſe meſler des affaires ſeculieres. La 1. eſt celle qu'il apporte incontinent apres, *Vt ei placeat, cui ſe probauit*, comme s'il vouloit dire qu'eſtant dédié & conſacré à Dieu, pour luy rendre vn ſeruice qui luy ſoit agreable ; il ne peut iamais plaire à ſa diuine Maieſté, qu'il n'ait abſolument renoncé à tout le ſoin des affaires ſeculieres, ny plus ny moins qu'vn ſoldat d'abord qu'il eſt enroollé ſous la conduite d'vn Capitaine, quitte tout le ſoin de ſa famille, & de ſes affaires domeſtiques, pour ne ſonger qu'au moyen de bien combattre & de remporter la victoire. La 2. raiſon, c'eſt parce qu'il veut faire connoiſtre par là la difference qu'il y a entre la grace Chreſtienne & celle de la Preſtriſe : car quoy que la premiere oblige en effet ceux qui la reçoiuent dans le Baptême, à ſe ſeparer du monde, & à renoncer à toutes ſes pompes quant à l'affection & à l'attachement du cœur, elle laiſſe neantmoins chacun en ſa condition, & dans la liberté de pluſieurs choſes indifferentes de leur nature; mais la grace de l'Ordre porte vne obligatiõ de plus grand dégagement, de mort plus abſoluë, & de renonciation plus ge-

Abſtineant ab omnibus quæ diſtrahunt à Deo, hæc autem ſunt negotia ſæcularia, S. *Tho. in ill. locum.*

Quapropter intueri ſubtilius libet, cuius nos eſſe Regis milites gratulamur, & quia in caſtris dominicis militamus, ſollicite penſare conſtringimur, quibus armis muniti cum tanto aduerſario certaminis bella aggreſſi pugnare valeamus, vt expediti ab omni præſentis ſæculi impedimento intrepidi in prima acie perſiſtentes poſt palmã victoriæ triumphatricis gloriæ coronam ab eo Rege qui de antiquo hoſte triumphauit ſuſcipere mereamur. *Conc. Foroiul. can.* 5. 791.

Vacuum à ſæcularibus oportet eſſe animum. diuinæ ſeruitutis obſequio conſecratũ. Magnis addictus es, noli minimis occupari.

nerale; & c'est à ceux qui ont l'honneur de posseder cette qualité, qu'il est particulierement dit : *Nolite diligere mundum neque ea quæ in mundo sunt.* 1. Ioan. 2. 15. *Nolite solliciti esse in crastinum.* Matt. 6. 34.

Minima & vilia sunt quæcunque ad sæculi quæstus, & nō ad lucra pertinent animarum. *Pet. Bles. de Instit. Episc. c.* 4.

Negotiatorem Clericum, & ex inope diuitem, & ex ignobili gloriosum, quasi quādam pestem fuge. S. *Hier. ad Nep.*

Procuratores & dispensatores domorum alienarum quomodo possunt esse Clerici, qui proprias iubentur contemnere facultates ? *Ib.* Prædicator continentiæ, nuptias ne conciliet. *Ib.* Peruenit ad sanctam Synodum, quod quidam qui in Clero videntur allecti propter lucra turpia, sæcularia negotia sub cura suscipiunt, Dei quidem ministerium paruipédentes, sæcularium vero discurrentes domos, & propter auaritiam, patrimoniorum sollicitudinem sumentes. Decreuit itaque sanctū hoc magnumque Concilium, nullum deinceps Episcopum, Clericum, vel Monachum possessiones cōducere, aut negotiis sæcularibus se immiscere. *Conc. Calced. Act.* 15. *can.* 3. *an.* 451. Nolite facere domum patris mei, domum negotiationis. *Ioan.* 2. 16. Non erit vltra mercator in domo Domini. *Zachar.* 14. 21.

Quoniā non cognoui litteraturam (negotiationes) introibo, in potentias Domini. *Ps.* 70. 16.

Later. 3. *Med.* 1. *Aquil.* 1596. *Arel.* 1. *c. Ministri. Arel.* 2. *c.* 14. *Dist.* 86. *c.* 3. *q.* 1. *c. peruenit, & innumera alia.* 3. *Reg.* 18. 21.

II. POINT.

CONSIDEREZ en quoy consiste cette renonciation aux affaires seculieres que l'Apostre demande de nous : c'est 1. De ne faire aucun commerce sordide, par exemple, acheter du bled, du vin, huile, cheuaux & autres choses pour les reuendre plus cherement. 2. De n'entreprendre aucune affaire pour autruy, comme estre solliciteur de procez, pratiquer des mariages. 3. De n'accepter aucune charge de Tuteur, Procureur, Facteur, Receueur, Fermier, Dépencier, Pourvoyeur ny Commissionaire d'autruy, car toutes ces choses sont des témoignages manifestes d'auarice ou de lascheté. 4. D'éuiter cette bassesse trop seruile de se donner aux grands & puissans du siecle comme leurs domestiques, ou pour les seruir aux choses temporelles, & au ménage de leur famille.

III. POINT.

CONSIDEREZ les motifs qui peuuent porter les Ecclesiastiques à fuyr toutes ces sortes de trafic. 1. Peser ce ce que Nostre-Seigneur répondit à deux freres, qui dans l'Euangile l'auoient pris pour arbitre de leur differend ; *Quis me constituit iudicem super vos* ? Luc. 12. Paroles par lesquelles il a voulu rabattre la chaleur de l'esprit humain qui emporte les plus sages aux affaires du monde, sous pretexte d'exercer la charité. 2. Se souuenir qu'il chassa les vendeurs & acheteurs du Temple, voulant montrer par là, disent les SS. Peres, cómbien le trafic luy estoit vne chose déplaisante, dans ceux qui sont destinez à son seruice. 3. De considerer outre les paroles de l'Apostre, les défenses expresses de l'Eglise à ce suiet, laquelle par ses Canons, en cas de contrauention nous menace de suspension, de nous priuer de tous les priuileges de nostre Clericature, & en vient iusques là dans vn concile d'Arles, que de fulminer anathême contre semblables personnes.

Vsquequo claudicatis in duas partes ? dit vn Prophete. Si nous voulions nous méler des affaires du monde, que ne demeurions-nous dans le monde ? mais si nous voulons aussi nous mesler

méler de seruir Dieu, faisons-le comme il faut.

Nemo mittens manum ad aratrum, & respiciens retro, aptus est regno Dei. Luc. 9. 2.

CLX. MEDITATION.

Des Festins.

Qu'ils sont dangereux aux Ecclesiastiques.

1. Raisons qui obligent les Ecclesiastiques à éuiter les festins.
2. Quand est-ce que les Ecclesiastiques peuuent s'y rencontrer.
3. De quelle façon ils doiuent s'y comporter pour honorer leur ministere.

Sicut in die honestè ambulemus, non in comessationibus aut ebrietatibus. Rom. 13. 13.

I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui obligent les Ecclesiastiques à éuiter les festins. 1. L'honneur de leur ministere, & la bonne estime qu'ils se doiuent procurer & conseruer auprés des peuples, lesquels feront tousiours sans comparaison plus d'état d'vn Ecclesiastique, qui se trouuera rarement dans les festins, y estant mesme inuité, que de celuy qui ne refusera iamais d'y aller. Ce fut l'auis que donna S. Ambroise à S. Augustin pour se conduire en l Episcopat, en cas qu'il y fust appellé, de n'aller iamais manger chez autruy, & que le grand S. Charles son successeur obserua si exactement, qu'en 24. ans qu'il fut Archeuesque, le B. Euesque de Genéve remarque qu'il ne mangea iamais que deux fois chez ses freres, encore estoit-ce pour les consoler dans leurs maladies. 2. C'est parce qu'on se met souuent au hasard de passer les bornes de la sobrieté, à cause de la quantité des viandes & du vin, & du long temps que l'on demeure à table, lesquelles estant prises immoderément, étouffent l'esprit, remplissent le cerueau de fumées, alterent la santé, détournent des fonctions necessaires, & sont suiuies d'autres fâcheux accidens, c'est pour-

Clerici Laïcorum conuiuia non frequentent, quia valde honestatem dedecet Clericalem, ipsorumque Clericorũ facit vilescere authoritaté. *Conc. Rauen.* 3. ann. 1311.
Facile enim contemnitur Clericus qui sæpe vocatus ad prandium, ire non recusat, nunquam petentes, raro accipiamus rogati, nescio enim quomodo ipse qui deprecatur vt tribuat, cum acceperis, viliorem te iudicat; & mirũ in modum si eum rogantem contempseris, plus postea veneratur, *S. Hier. ad Nep.*
Ebrietatem qui habet homo non est, *S. Chrys.*
Eam qui habet, seipsũ non habet, *S. Aug.*

quoy les ministres du Temple ancien ne pouuoient boire de vin, ny de toute autre liqueur capable d'enyurer, tandis qu'ils faisoient leurs fonctions.

II. POINT.

CONSIDEREZ, qu'encores que cela soit vray vniuersellement parlant, il y a neantmoins certaines occasions & certains banquets où les Ecclesiastiques, principalement s'ils sont Curez, peuuent legitimement quelquesfois assister, tels que sont ceux des nopces, ou bien ceux qui se font pour moyenner vne reconciliation, ou pour receuoir vn amy: Ie dis assister, car pour en faire chez eux aux seculiers, c'est ce qui ne se doit faire que rarement, pour de bons suiets & auec grande frugalité, pour en donner exemple aux Laïques, & afin de pouuoir crier contre le luxe de la table auec plus de liberté.

III. POINT

CONSIDEREZ les moyens d'honorer nostre ministere quand on est obligé de se trouuer dans des festins des seculiers & de leur donner bon exemple. Ce qu'il faut faire en semblables compagnies, c'est de s'y comporter 1. auec toute sorte de modestie, ne paroistre pas friand au choix des viandes, ne montrer point qu'on se connoist aux bons morceaux ne prouoquer personne à boire, & estant prouoqué, s'excuser le mieux qu'il sera possible: Y parler peu, & ne pas souffrir que l'on dise ou fasse aucune chose contre l'honneur de Dieu, ou contre la bien seance, & de se retirer incontinent, sans témoigner toutesfois aucun mépris de la compagnie ny mauuaise humeur; mais pour éuiter l'occasion d'entendre ou de voir quelques folies, quand ils ne les peuuent pas empécher

Helas! combien y a-il d'Ecclesiastiques qui manquent en cecy, qui bien loin de refuser, ne cherchent que les occasions de boire & de manger, qui ne sçauroient se tenir seuls, qui de leurs maisons en font des Academies de ieux & de débauches où tous les libertins sont bien venus, qui sont les premiers à dire le bon mot, à porter les santez, qui vont mesme se saouler dans les cabarets à la honte & à la confusion de l'Eglise qui ne sont pas sitost sortis du disner, qu'ils ioüent pour le souper; apres le souper, pour le desieuner du lendemain, q

Ne auditus & obtutus sacris mysteriis deputati turpiũ spectaculorum atque verborum contagione polluantur *Conc. Agath. c.* 29.
Noli esse in conuiuiis potatorum neque in comessationibus eorũ, qui carnes ad vescendum conferunt, quia vacantes potibus & dantes symbola, consumentur. *Prou.* 2. 20. & 21.
Fuge tabernas tanquã officinas dæmonum. *S. Hier.* Diligentes in vino noli prouocare, *Eccl.* 31, 30.
Væ qui potentes estis ad bibendum, & viri fortes ad miscendam ebrietatem. *Isa.* 5. 22.
Similam & mella fastidiunt, norunt & genera omnia piscium, in quo litore concha lecta sit, callent, saporibus auium

portent leur premier pensée le matin à ce qu'ils mangeront ce iour là, qui ne se contentant pas des viandes ordinaires, cherchent les plus exquises, & qui pour extremité de malheur, apres auoir passé la nuict à boire, & peut-estre par de là, s'en vont le lendemain la teste encore toute pleine de fumées, sans se confesser auparauant celebrer la sainte Messe : Ce sont ces gens là que S. Paul a si naifuement dépeint dans son Epistre aux Philipiens, chap. 3. qui tirent de la gloire de ce qui deuroit leur donner de la confusion.

Prenez-garde en quoy vous auez manqué peut-estre en ce point, & faites resolution de fuïr les occasions qui vous auroient peu porter à faire quelque excez par le passé dans les compagnies, & retenez encore ce mot de S. Hierosme: *Consolatores nos potius in mœroribus suis quam conuiuas in prosperis nouerint; numquam petentes, raro accipiamus rogati; beatius enim est magis dare quam accipere.*

discernunt prouinciam. S. *Hier. ep. ad Nep.* Multi sunt quos sæpe dicebam vobis, nunc autem & flens dico, inimicos crucis Christi, quorum finis interitus, quorum Deus venter est & gloria in confusione ipsorum. *Phil.* 3. 18. 19. Domino non seruientes, sed suo ventri. *Rom.* 13. Deus venter, pulmo templum, aqualiculus altare, quibus tota charitas in cacabis feruet, fides in culina, spes tota in ferculis. *Tert.*

CLXI. MEDITATION.

De quelques vertus particulieres requises à vn bon Prestre.

Et premierement, du zele de la gloire de Dieu.

1. *Combien il importe au Prestre d'auoir ce zele.*	3. *Combien Nostre-Seigneur l'a excellemment pratiqué.*
2. *En quoy il consiste.*	*Comparaison de nous auec luy.*

Phinees zelando zelum Dei, accepit testamentum Sacerdotii æterni. 1. Mach. 2. 54.

Elias dum zelat zelum legis, receptus est in cælum. Ibid. 58. Ce sont les recompenses que Dieu donne dans l'ancien Testament, à ceux qui sont zelez pour son honneur.

I. POINT.

CONSIDEREZ combien il est important aux Ecclesiastiques d'auoir du zele pour la gloire de Dieu. La 1. raison

Tu autem homo Dei. 1. *Tim.* 6. 11. Vt perfectus sit homo Dei. 2. *Tim.* 3.

Si quis est Dei, iungatur mihi. *Exod.* 31. 26. Dominus zelotes nomen eius, Deus est æmulator, *Ezech.* 34. 14. Gloriam meam alteri non dabo. *Isa.* 42. 8. Nomen Dei per eos blasphematur in gentibus. *Rom.* 2. 24.

parce qu'ils sont appellez dans l'Escriture les hõmes de Dieu; c'est à dire, qui doiuent prendre la cause & la querelle de Dieu en main, & deffendre son honneur au peril de leur vie, enuers & contre tous: Comme nous appellons les gens du Roy, ceux qui par office sont obligez de maintenir les droits & les interests du Roy. 2. Les ayant fait les depositaires de son honneur, duquel il est extrémement ialoux, & leur ayant comme abandonné ses propres interests, il leur demandera vn compte tres-exact, & ne leur pardonnera aucune negligence.

II. POINT.

Siue manducatis, siue bibitis, omnia in gloriam Dei facite, 1. *Cor.* 10. 31. Peccantes coram omnibus argue, 1. Tim. 5. 20. Sacerdos, qui alium cum potest, ab errore non reuocat, seipsum errare demonstrat. S. *Leo Ep.* 9. *c.* 15. Error cui non resistitur approbatur, & veritas cum minime defensatur, opprimitur. Nihil in sacerdote tã periculosum apud Deum, tam turpe apud homines, quam quod sentiat non libere denuntiare. *S. Amb. ad Theod. l.* 3. *Ep.* 29. Nolite sanctum dare canibus, neque proiiciatis margaritas vestras ante porcos. *Mat.* 7. 6.

CONSIDEREZ en quoy consiste ce zele. 1. à pretendre en tout ce que nous faisons, la pure gloire de Dieu, & terminer en luy tous nos desseins. 2. à reprimer l'insolence des blasphemateurs, des libertins & des autres pecheurs publics, & leur faire voir auec discretion, l'outrage qu'ils font à la diuine Majesté. En effet, que diriez-vous de vostre amy, ou de vostre domestique, qui souffriroit que l'on déchirast vostre reputation dans vne compagnie, sans prendre vostre deffense, ou pour le moins sans déplaisir, s'il ne peut s'y opposer d'autre sorte? 3. à ne communiquer point les choses saintes à ceux que nous en trouuerons indignes, soit pour le Sacrement d'Eucharistie, de Penitence, ou de Mariage.

III. POINT.

Ego non quæro gloriã meam. *Ioan.* 8. 10. Quæro non voluntatẽ meam; sed voluntatem eius qui misit me. *Ioan.* 5. 10. Omnes peccauerunt, & egent gloria Dei. *Rom.* 3. 23. Gloria Domini super te orta est, *Isa.* 60. 12. Et cum fecisset quasi flagellũ de funiculis, omnes eiecit de templo. *Ioan.* 2. 15.

CONSIDEREZ comme Nostre-Seigneur a pratiqué excellemment ce zele. 1. Lors qu'il ordonnoit en son particulier toutes ses actions, ses pensées, ses paroles, sa vie, sa mort, ses ioyes, ses tristesses à la gloire de son pere, d'où il est appellé dans les saintes Lettres, *Gloria Dei.* 2. Quand pour vanger l'outrage fait à son pere dans le Temple, luy qui estoit le plus doux des hommes, qui ne rendit iamais injure pour injure; mais plustost benediction pour malediction, quand il s'agit de l'honneur de son Pere, paroist neantmoins comme vn Lion, & entre dans le Temple le foüet à la main, pour en chasser les vendeurs, qui de la maison de Dieu faisoient vne banque; pour apprendre aux Ecclesiastiques qu'ils ne doiuent pas auoir de langue pour répondre aux injures qui leur sont dites; mais qu'ils doiuent auoir vne voix tonnante, quand il y va de l'honneur de Dieu.

Voyons maintenant sur ce modele combien d'actions nous produisons, où au lieu d'honorer Dieu, nous le deshonorons par nos pechez. 2. Combien où au lieu de prendre pour nostre fin sa gloire & ses interests, nous prenons les nostres ou ceux des creatures. 3. Combien nous sommes lasches à procurer sa gloire parmy les hommes, à reprendre les pecheurs, à nous opposer aux desordres & aux abus qui se commettent, de peur d'irriter quelque particulier, & par considerations humaines. Faites resolution de reparer ces defauts, & préuoyez les moyens qu'il faudra tenir pour n'y plus retomber: demandez à Nostre-Seigneur, qu'il vous fasse la grace de dire auec luy & à son imitation;

Per præuaricationem legis Deum inhonoras *Rom. 2 23.* Omnia opera sua faciunt vt videantur ab hominibus. *Matth. 6. 5.*

Zelus domus tuæ comedit me, & opprobria exprobrantium tibi ceciderunt super me, Psal. 68. 10.

CLXII. MEDITATION.

De l'esprit de pauureté, dans lequel le Prestre doit continuellement viure.

1. *L'importance qu'il y a au Prestre de viure dans cét esprit.*
2. *En quoy consiste cét esprit de pauureté, & quels en sont les actes.*
3. *Les motifs qui peuuent induire les Prestres à entrer dans cét esprit.*

Vide in hanc rem. S. Prosp. l. 2. de vit. Act. c. 14. 15. 16.

Nolite possidere aurum, neque argentum. Matt. 10. 9.

I. POINT.

CONSIDEREZ l'importance qu'il y a aux Prestres de viure dans cét esprit de pauureté, & pourquoy Nostre-Seigneur a voulu que ses Disciples fussent dans vn si grand dépoüillement de toutes les choses de la terre, iusqu'à leur faire deffenses, non seulement de porter ny or ny argent; mais mesmes de rien prendre pour précher sa parole. C'est 1. afin que le Prestre ou l'homme Apostolique estant engagé aux choses de Dieu, & dégagé du soin des choses de la terre, il ayt l'esprit plus libre, & ayt plus de temps pour vacquer à ses fonctions. 2. Afin qu'il puisse par ce dépoüillement, & ce mépris genereux des biens d'icy bas, imprimer dans les ames, vne

Volo vos sine sollicitudine esse. 1. *Cor. 7. 32.* Gratis accepistis, gratis date. *Mat. 10.* Habentes alimenta, & quibus tegamur, his cötenti simus, 1. *Tim. 5. 8.* Dominus ordinauit iis qui Euangelium annunciant, de Euangelio viuere; ego auté nullo horum vsus sú. Non autem scripsi hæc, vt ista fiant in me, bonum est enim mihi magis mori, quam vt gloriam meam quis euacuet. 1. *Cor. 9. 14. 15. & 16.*

forte creance, qu'ils sont veritablement méprisables, & qu'il faut faire incomparablement plus d'état de Dieu & de son salut.

II. POINT.

CONSIDEREZ pour connoistre en quoy consiste cét esprit de pauureté, qu'il y a des actes interieurs & des exterieurs, par lesquels on le doit faire connoistre. Les actes interieurs sont, 1. Vn grand amour de cette vertu, & des pratiques qui nous y conduisent, qui fait qu'vn homme prise incomparablement plus la pauureté que les richesses, qu'il se sert des choses d'icy bas, comme ne s'en seruant point, & comme n'estant pas siennes, & tousiours en disposition de les quitter, & de les perdre, quand & comme il plaira à Dieu. 2. En vertu de cét amour de chercher les occasions d'en pratiquer les actes, nous priuant à cét effet de certaines petites commoditez volontairement, estant bien aises quand quelquefois quelque chose nous manque de ce qui nous est necessaire, bien loin d'en murmurer, nous en plaindre, ou en deuenir chagrins. Les actes exterieurs sont 1. De se seruir dans ses habits, dans ses meubles, dans son viure, des choses les plus communes & ordinaires, en sorte que l'on voye que nous sommes vrayment pauures, au moins de cœur & d'affection. 2. De donner de bon cœur & liberalement aux pauures; car en donnant ce qu'on a, c'est s'appauurir d'autant; prendre plaisir de les voir chez nous, & à les aller visiter chez eux auec autant de soin que les riches, conuerser auec eux, & les seruir de nos propres mains dans les occasions.

Mensulam tuam pauperes & peregrini, & cum illis Christus conuiua nouerit, *S. Hier. ad Nep.* Nihil tã diuinum homo habet, quã de aliis bene mereri: fac calamitosis sis Deus, diuinam misericordiam imitando. *S. Greg. Naz.* Quomodo poteris, ita esto misericors: si multum tibi fuerit, abundanter tribue; si exiguum, etiam exiguum impertiri stude. *Tob.* 4. 8. & 9.

III. POINT.

CONSIDEREZ les motifs qui peuuent induire les Prestres à prendre cét esprit de pauureté. 1. La consideration du Sacrifice qu'ils traitent tous les iours, qui paroist extrémement pauure à l'exterieur, n'y ayant rien de plus chetif que des especes & des accidens, dont il est comme reuestu. 2. L'Euangile qu'ils ont à précher, lequel ne parle que de pauureté, de dépoüillement, & du bon-heur des pauures. 3. L'exemple des Apostres, des Disciples, & de tous les SS. Peres; mais sur tout l'Exemple de Nostre-Seigneur, qui n'a voulu prendre aucune part aux biens du monde, ny aux affaires du monde.

Prenez garde maintenant, si vous estes dans cét esprit de pauureté. Et pour le connoistre, regardez si vous aimez cette vertu, quelle affection vous auez pour les necessiteux, quel soulagement vous leur faites; en quoy vous vous incommodez pour les assister; comment vous comportez vous dans les pertes que Dieu vous enuoye?

Date & dabitur: hæc ars omnium quæstuosissima, qua datis paruis adipiscamur magna. *S. Chrys.*

Qui non renunciat omnibus quæ possidet, non potest meus esse discipulus. Luc. 9. 14. 13.

CLXIII. MEDITATION.

Des grands maux que cause l'auarice des Prestres.

1. *Les grands maux que cause cette auarice.*
2. *En quoy se peut connoistre vn Prestre auaricieux.*
3. *Les motifs pour renoncer absolument à cét esprit d'auarice.*

Radix omnium malorum cupiditas. 1. Tim. 6. 10.

I. POINT.

CONSIDEREZ quels sont les grands maux qui arriuent de cét amour déreglé des richesses dans les Ecclesiastiques: 1. Il les rend sujets aux mépris des Laïcs, cét amour témoignant vn esprit fort bas. 2. Il les engage en plusieurs procez, qui les empeschent de faire leurs fonctions. 3. Il les met en disposition de faire toûjours quelque injustice au prochain, parce qu'il n'y a point de peché qui incline plus l'homme à rauir le bien d'autruy que l'auarice: ce qui est d'autant plus énorme dans les Prestres, qu'ils doiuent plus liberalement donner le leur. Et le pire de tous, c'est que les autres vices se passent auec l'âge, & par le défaut des occasions, l'auarice dure toûjours & s'augmente en vieillissant, & c'est le peché le plus difficile à arracher du cœur. C'est pourquoy les Peres disent, que Nostre-Seigneur se seruit du foüet, & non pas de la simple parole pour chasser les vendeurs du Temple.

Grauius est enim, qui propria dare debuerit, aliena surripere. S. *Greg. hom. 7. in Euang. Matth. 6.*

Auaritiæ nihil satis est, auari animus dum ignescit ad id quod non habet, modicum putat quidquid habet. Crescit amor nummi quantum ipsa pecunia crescit. *Pet. Bles. ser. 7. S. Aug. tra. 10. in Ioan.*

II. POINT.

CONSIDEREZ en quoy se peut connoistre vn homme auaricieux. Les marques de l'auarice sont, 1. faire gran-

In multis notabilis est auaritia sacerdotum, præsertim dum pro quæstu temporali faciunt se ordinari, dũ in spe vilissimæ oblationis sacramenta conficiunt, de cadaueribus litigant, sepulturam & baptismum vendunt, nihil gratis impendentes &c. *Pet. Bles. ser.* 11.

Non ille tantum auarus est qui rapit aliena, sed qui nimis cupide seruat sua, S. *Aug.*

Illæ nobis sunt ambiendæ diuitiæ, quæ nos ornare possint pariter & munire, quas nec acquirere possumus inuiti, nec perdere, quæ nos contra hostiles impetus armant, à mundo disterminant, Deo commendant, ditant animas nostras atque nobilitant, nobiscum sunt, intra nos sunt. Diuitiæ nostræ credendæ sunt pudicitia, quæ nos pudicos; iustitia quæ iustos; pietas quæ pios; humilitas quę humiles; mãsuetudo quæ mansuetos, & charitas quæ nos facit Deo & hominibus charos, virtutum potentes, sæculi contemptores, bonorum omnium sectatores, S. *Prosper. 2 de vit. Act. c.*13.

Augustinus testamentum nullum fecit quia vnde faceret pauper Christi non habuit. *Possid. in eius vita.*

de estime des richesses, desirer ou enuier les biens d'autruy inuenter ou soustenir des procez pour chose de peu de consequence, n'assister point les pauures; se plaindre les choses necessaires, ou bien-seantes à sa condition, afin d'épargner & amasser des thresors, exiger ses droits & ses debtes auec trop de rigueur & de violence, forçant les Fermiers qui sont quelquefois pauures, à se dépoüiller absolument, sans vouloir considerer leurs pertes : Enfin, quand on perd quelque chose par quelque voye que ce soit, le souffrir impatiemment auec murmure, & témoigner en estre extrémement desolé.

III. POINT.

CONSIDEREZ les motifs qui peuuent seruir aux Ecclesiastiques, pour renoncer entierement à cét esprit d'auarice. Le plus puissant motif, est celuy que Nostre Seigneur nous propose dans l'Euangile, quand parlant de la vanité & du danger des biens de la terre, il dit qu'ils sont sujets aux voleurs, & qu'ils ferment la porte du Royaume des Cieux. Et en effet pourquoy est-ce qu'vn Prestre amasse de l'argent? Est-ce pour ses parens? n'est-ce pas assez qu'il leur laisse en mourant son patrimoine, s'il en a? Est-ce pour auoir le plaisir de voir de l'argent amassé? cela est infame pour vn honneste homme, à plus forte raison pour vn Prestre? Est-ce pour estre assisté dans ses maladies, ou en sa vieillesse? on peut mettre quelque somme à part pour subuenir aux accidens de la vie mais il faut qu'elle soit bien moderée, & que cette reserue n'offense en aucune façon la confiance que doit auoir le Prestre en la prouidence de Dieu, qui nourrissant les oyseaux de l'air, à plus forte raison aura soin de ses Ministres.

Examinez-vous sur l'affection que vous auez aux biens, & sur les fautes que l'auarice vous a fait peut estre commettre. Detestez les deuant Iesus-Christ, & vous proposez fermement de retrancher toute occasion de vous entretenir dans vn si sale peché, vous souuenant de cette parole de l'Apostre,

Auari regnum Dei non possidebunt. 1. Cor. 6. 10.

Et ailleurs. *Auaritia nec nominetur in vobis, sicut decet Sanctos* Eph. *5. 3.*

CLXIV. MEDITATION.

De l'esprit de Sacrifice, dans lequel le Prestre doit continuellement viure.

1. *Raisons qui obligent les Prestres à viure dans cét esprit de Sacrifice.*
2. *En quoy il consiste. Les moyens d'y entrer & de s'y entretenir.*

Spiritus est Deus, & eos qui adorant eum, in spiritu & veritate oportet adorare. Ioan. 4. 23. & 24.

I. POINT.

CONSIDEREZ pour connoistre en quoy consiste cét esprit de sacrifice, que sacrifice en general n'estant autre hose qu'vne oblation faite à Dieu en reconnoissance du ouuerain domaine, qu'il a sur ses creatures, comme nous 'auons rien à rendre à Dieu, pour ce que nous luy deuons, & ous attendons de sa bonté, que la vie qu'il nos a donée luy-mesme ; tout ce qu'il nous demande, & le sacrice, que nous luy pouuons rendre, consiste en vn parfaict ıeantissement de tout ce que nous sommes, de toût ce que ous auons, & de tout ce que nous pouuons, en presence de sa laiesté infinie, reconnoissant que tout vient de luy le luy soûettant, & le luy offrant, pour estre entierement consommé à gloire ; comme autrefois on détruisoit par le feu, ou autreent les victimes offertes en sacrifice, ou comme Nostreeigneur a acheué & sacrifié sa vie en la Croix : si bien que t esprit de sacrifice est vn esprit de mort, de renoncation & de dépoüillement vniuersel de toutes les choses ui sont au dehors, & au dedans de nous, & vn certain eat & vne disposition continuelle, dans laquelle nous deuns estre, de nous donner, & de nous offrir à Dieu, nostre crps, nostre ame, pour en disposer comme bon luy sembera, renonçans absolument à nous-mesmes, & nous abandnnant à sa diuine conduite.

> Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi? *Ps.* 115. 12.
>
> Substantia mea tanquam nihilum ante te. *Ps.* 38. 5.
>
> Nullus magno & Deo & sacrific, & Pontifice dignus est, nisi qui prius seipsum viuentem hostiam, sanctam exhibuerit, ac rationabile obsequium gratum atque acceptum ostenderit; denique sacrificium laudis ac spiritum, contribulatum obtulerit, quod solum sacrificium, is, qui omnia dedit, à nobis exposcit : quo tandem modo externum illud sacrificium, illud magnorũ mysteriorum antitypum ipsi offerre audeat? &c. *Greg. Naz. or.* 1.

II. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui obligent les Prestres de viure dans cét esprit de sacrifice. 1. C'est parce que le Sacrifice exterieur qu'ils offrent tous les iours à l'Autel, sans cela est de nul merite deuant Dieu ; car les ceremonies exterieures, dit saint Augustin, qui se pratiquent au Sacrifice de la Messe, ne doiuent estre qu'vne marque du Sacrifice interieur que le Prestre offre dans son cœur, comme la matiere & la forme de nos Sacremens ne sont que des signes sensibles de la grace inuisible que Dieu y donne. 2. Ils doiuent se conformer au premier & souuerain Sacrificateur IESVS-CHRIST Nostre-Seigneur, qui a vescu dans cét esprit continuel, qu'il a témoigné dés son entrée au monde, comme parle S. Paul, qu'il a fait paroistre dans toutes ses actions basses & humbles en apparence, dans sa condition si vile & abiecte aux yeux des hommes, dans les discours qu'il tenoit de sa Passion à ses Apostres & dans les desirs bruslans qu'il en témoignoit.

Sacrificium visibile inuisibilis sacrificii sacramentum, *S. Aug.* Ingrediens mundum, dixit, Hostiam & oblationem noluisti : corpus autem aptasti mihi. *Heb.* 10. 5. Baptismo habeo baptizari, & quomodo coarctor vsque dum perficiatur ? *Heb.* 10. 5.

III. POINT.

CONSIDEREZ les moyens d'entrer & de s'entretenir dans cét esprit de Sacrifice. C'est 1. D'examiner les titres par lesquels nous appartenons à Dieu. Nous sommes à luy comme des creatures à leur Createur, comme des suiets à leur Roy, comme des seruiteurs à leur Maistre ; nous sommes à luy non seulement par titre de vocation generale, & de predestination à la grace & à la gloire ; mais encore de vocation particuliere au Sacerdoce ; sans luy nous ne sommes rien, & ne pouuons rien. Tous ces tiltres de dépendance ne sont-ils pas suffisans pour nous donner tout à luy ? 2. De considerer la Passion de Nostre-Seigneur, nous en souuenant toutes les fois que nous allons à l'Autel, en meditant souuent les Mysteres, puisque c'est pour cela mesme que nos habits Sacerdotaux sont tout chargez de croix, le chasuble, le manipule, l'estole & le reste des ornemens.

Voyez maintenant si vous viuez dans cét esprit de Sacrifice comme vous y estes obligé. Et pour cela souuenez-vous que dans tout le Sacrifice il y doit auoir destruction ou changement ; & ainsi comme la victime de ce Sacrifice interieur,

Sicut lutum in manu figuli, *Ier.* 18. 6.

Ego seruus tuus, ego seruus tuus, & filius ancillæ tuæ, *Ps.* 115. 16. Regenerauit nos in spem viuam. 1. *Pet.* 3.

Fecisti nos Deo nostro sacerdotes. *Apoc.* 5. 10. In ipso viuimus, mouemur & sumus, *Act.* 17. 28.

Signum figuræ crucis impressum, significat omnium simul corporis voluptatum cessationem, Dei imitatricem vitam, consectantem inuiolabiliter humanam Iesu diuinamque vitam ad crucem & mortem vsque cum impeccabilitate, cum diuina subsistentia procedente consistentis, eosq; qui similiter viuunt, &c. *S. Dio. Eccl. Hier. c.* 5. *in Theoria*

Tolle filium tuum vnigenitum & offeres ibi illum in holocaustum. *Gen.* 22. 2.

n'est autre que l'entendement & la volonté, examinez quel changement il y a en vous. N'est-ce pas toûjours vostre propre volonté qui commande? si vous l'auiez sacrifiée elle seroit détruite, elle seroit morte, ou tellement changée & transformée en celle de Dieu, qu'il ne s'en feroit plus qu'vne des deux. C'est-là ce premier nay qu'il demandoit à Abraham: ne le merite il pas bien? N'est-ce pas vne chose glorieuse & auantageuse pour nous? Oüy sans doute, faisons-luy-en donc vne offrande pour aujourd'huy & pour toute nostre vie, & la reïterons plus souuent que tous les iours, disant auec Nostre Seigneur,

Hostiam & oblationem noluisti, corpus autem aptasti mihi. Heb. 10. 5.

Dixi: Ecce venio. Scriptum est de me vt facerem voluntatem tuam, Deus meus volui: & legem tuam in medio cordis mei. Psal. 39. 8. & 9.

CLXV. MEDITATION.

De la conuersation des Ecclesiastiques.

1. *L'importance qu'il y a aux Ecclesiastiques de conuerser saintement.*
2. *Quelles conditions doit auoir la conuersation pour estre bonne.*
3. *L'exemple de Nostre-Seigneur.*

In omni conuersatione sancti sitis. 1. Pet. 1. 15.

I. POINT.

CONSIDEREZ l'importance qu'il y a aux Ecclesiastiques de conuerser saintement, soit entr'eux, soit auec les Laïcs. Cela paroist éuidemment dans les grands biens qu'apporte vne bonne & sainte conuersation, & dans les grands maux que produit au contraire vne conuersation mal reglée; c'est pourquoy le Prince des Apostres écriuant aux fideles, leur commande d'auoir vne bonne conuersation non seulement entr'eux; mais encore auec les Gentils, *Vt in eo*

Conuersationem vestram inter gentes habentes bonam, 1. Pet. 2. 12. Qui sapiens & disciplinatus inter vos, ostendat ex bona conuersatione, &c. Iac. 13.

quod detrectant de vobis, vt ex bonis operibus vos conſiderantes, glorificent Deum.

II. POINT.

Verbum dulce multiplicat amicos & mitigat inimicos. *Eccl.* 6. 5. Sapiens verbis ſeipſum amabilem facit, *Eccl.* 20. 13. Omnis amaritudo & ira, & indignatio, & clamor & blaſphemie tollatur à vobis. *Eph.* 4. 35. Fauus diſtillans labia tua ſponſa, mel & lac ſub lingua tua, *Cant.* 4. 11. Sermo veſter ſemper in gratia ſale ſit conditus, vt ſciatis quemodo oporteat vos vnicuique reſpondere. *Col.* 4. 6. Aliter enim cum potentibus mundi, aliter cum mediocribus, & aliter cum humilibus agendum: eſt aliter iterum cum manſuetis aliter cum iracundis quibus cedi oportet, *S. Amb. in illum locum.* Omnibus omnia factus ſum, vt omnes facerem ſaluos. *1. Cor.* 9. 22. Conſerua tempus, *Eccl.* 4. 23. Homo ſapiens tacebit vſque ad tempus, laſciuus autem, & imprudens, non ſeruabunt tempus *Eccl.* 20. 7. In multiloquio non deerit peccatum, qui autem moderatur labia ſua, prudentiſſimus eſt, *Prou.* 10. 16. Prophana & vaniloquia deuita, multum enim proficiant ad impietatem, *2. Tim.* 2. 16.

CONSIDEREZ quelles conditions & quelles qualitez doit auoir la conuerſation pour eſtre bonne. Il y en a trois principales. La 1. qu'elle ſoit douce, courtoiſe & debonnaire: douceur qui conſiſte à bannir la rudeſſe, la violence, la colere, les aigreurs & les dépits de la conuerſation, & à ſe comporter auec vn certain air de gayeté, non pas legere & éuentée, mais qui ſoit graue & ſerieuſe, c'eſt à dire éloignée de ces humeurs ſombres & melancholiques, qui ſont toûjours dans des penſées noires & des diſcours lugubres. 2. A s'accommoder à ſa condition & à celle des autres, par ce qu'il faut traiter autrement auec les femmes qu'auec les hommes, auec les perſonnes de deuotion, qu'auec celles qui menent vne vie commune, auec les grands & auec les petits, auec les égaux, & auec les inferieurs. 3. A faire & à parler en ſon temps. 4. Enfin à n'eſtre ny trop long dans ſes diſcours, ny trop frequent dans ſes viſites. La 5. qu'elle ſoit vtile, c'eſt à dire, qu'on y parle de choſes bonnes & ſaintes, non pas de nouuelles, ny des affaires d'autruy, ny de choſes profanes & inutiles.

III. POINT.

Viſitauit nos oriens ex alto. *Luc.* 1. 78. In terris viſus eſt, & cum hominibus conuerſatus eſt. *Baruch.* 3. 38. Diſcite à me quia mitis ſum & humilis corde. *Mat* 11. 29. Venite ad me omnes qui laboratis & onerati eſtis, & ego reficiam vos. *Ib.* 24. Prout poterant audire, *Mat* 4. 33. Non habet amaritudinem conuerſatio illius, *Sap.* 8. 16.

CONSIDEREZ comme Noſtre-Seigneur a fait excellemment paroiſtre ces trois qualitez dans ſa conuerſation. 1. Quelle douceur n'a-il pas monſtrée, accueillant ſi gracieuſement les enfans, écoutant chacun auec vne debonnaireté nompareille, receuant courtoiſement les pauures, les miſerables & les pecheurs, les conſolant auec tendreſſe, n'ayant iamais éconduit perſonne? 2. Quelle prudence n'a-il pas témoignée viuant auec tant de circonſpection & tant de condeſcendance auec ſes Apoſtres, s'accommodant ſi iuſtement à la capacité des perſonnes à qui il parloit, prenant ſi adroitement ſujet des occaſions qui ſe preſentoient de leur dire quelque choſe pour leur ſalut, comme il fit à la Samaritaine. 3. Pour l'vtilité, il n'a point fait vn pas qui n'ait eſté infiniment profitable aux hommes: Il alloit par les villes & les villages, il entroit dans les maiſons, il ſe trouuoit aux compagnies, jettant par tout la ſemence du ſalut & parlant du Royaume de Dieu.

Est-ce de la façon que vous conuersez ? vsez-vous de cette douceur, de paroles gracieuses ? Estes-vous discret à parler, ou à vous taire, quand il faut ? taschez-vous d'entremesler quelque bon mot, lors que vous estes auec les Laïcs ? vostre modele c'est Iesus-Christ. Conuersez donc dans son esprit, puis qu'il est venu pour vous en donner l'exemple.

Conuersemur vt templa Dei, vt Deum in nobis constet habitare. S. Cypr. de orat. Domini.

Labia eius, labia distillantia myrrham primam, *Cant.* 5.13. Circuibat omnes ciuitates & castella, docens in synagogis eorum & prædicans Euangeliũ regni, & curans omnem languorem & omnem infirmitatem, *Mat.* 6. 25. Tales conuenit esse Dei cultores, graues, prudētes, pios irreprehensibiles, immaculatos, vt qui viderit eos stupeat, & admiretur & dicat, Hi homines sunt Dei, quorum talis est conuersatio, S. *Aug. de vit. Christ.*

CLXVI. MEDITATION.

Des choses qu'il faut bannir de la conuersation, pour la rendre vtile & exemplaire.

1. *Les médisances, les débats, les paroles mal seantes, les discours de vanité & d'ostentation.*	2. *Motifs pour porter les Ecclesiastiques à retrancher toutes ces sortes de discours.*

Exemplum esto fidelium in verbo & in conuersatione. 1. Tim. 4. 12.

I. POINT.

CONSIDEREZ que comme le principal de la conuersation consiste dans les discours, aussi ce qui est le plus dangereux, & qui doit estre par consequent retranché auec plus de soin, sont les paroles mauuaises ou indecentes. C'est pourquoy l'Apostre recommande à son disciple Timothée qu'il soit l'exemple des fideles, *in verbo.* Et Nostre-Seigneur auoit dit auparauant, que nous serons iustifiez ou condamnez par nos paroles.

II. POINT.

CONSIDEREZ suiuant ce principe, que les discours qu'il faut retrancher dans la conuersation, sont 1. Les médisances par lesquelles on déchire la reputation d'autruy,

Si quis non offendit in verbo, hic perfectus est vir, *Iac.* 5. 2. Si quis putat se religiosum esse, non refrenans linguam suam, huius religio vana est. *Iac.* 1. 26 Ex verbis tuis iustificaberis, & ex verbis tuis condemnaberis, *Mat.* 12. 37. Ex abundantia cordis os loquitur. *Ib.* 34. Mors & vita in manu linguæ, *Prou.* 18. 21. Omnis sermo malus ex ore vestro non procedat, sed si quis bonus ad ędificationem fidei vt det gratiam audientibus. *Eph.* 4. 29. Surdo maledicere, est absenti & non audiētide trahere, *S. Greg.* Detractores Deo odabiles, *Rom.* 1. 30.

ſoit directement, ſoit indirectement. 2. Les débats & les contentions qui ſont opposées directement à la fin de la conuerſation, qui eſt de fomenter l'amitié mutuelle. C'eſt ainſi que Noſtre-Seigneur en a vsé, de qui il eſt dit, *Non erit turbulentus, nec audietur vox eius foris, non clamabit neque contendet*, Iſa. 42. 3. Tous les diſcours deshonneſtes ou mal-ſeants, les paroles à double entente, que quelque Docteur appelle *Sputa diaboli*. Et c'eſt par là que l'Apoſtre veut que les Chreſtiens puiſſent eſtre reconnus & diſtinguez des autres. 4. Les diſcours de vanité & d'oſtentation, à quoy ſe rapportent l'audace, l'inſolence, l'effronterie, les paroles hautaines, les tons imperieux, les accens d'authorité, les geſtes de ſuffiſance qu'il faut éuiter, comme autant d'écueils dangereux, & qui cauſent d'ordinaire des querelles. Mais au contraire eſtre reſpectueux & déferans, parler honorablement de tous, & monſtrer par des témoignages exterieurs qu'on fait eſtat d'vn chacun ſelon ſa condition.

Noli contendere verbis, ad nihilum enim vtile eſt, niſi ad ſubuerſionem audientiũ. 2.*Tim.* 2.14.

Ne litigites cum homine linguat. *Ec.* 8o.4.

Labia ſtulti miſcent ſe rexis, & os eius iurgia prouocat, *Prou.* 18. 6.

Sepulchrum patens eſt guttur eorum. *Pſ.* 13. 5.

Malus homo de malo theſauro profert mala. *Matth.* 12.35.

Fornicatio & omnis immunditia nec nominetur in vobis, ſicut decet ſanctos. *Eph.* 3.5.

Deponite turpem ſermonem de ore. *Col.* 3. 8.

Superbiam in tuo ſermone nunquam dominari permittas. *Tob.* 4. 14.

Laudet te alienus, & non os tuum, extraneus & non labia tua, *Prou.* 27.2.

Qui ſe iactat & dilatat iurgia concitat. *Prou.* 20.25.

Non enim qui ſeipsũ commendat ille probatus eſt, ſed quem Deus commendat, 2. *Cor.* 10 18.

Dixi: cuſtodiam vias meas, vt non delinquam in lingua mea. *Pſ.* 38.2.

Nihil per contentionem, neque per inanem gloriam, *Phil.* 2. 3.

Digne Euangelio Chriſti conuerſamini, *Phil.* 1. 27.

III. POINT.

CONSIDEREZ que le plus puiſſant motif pour porter les Eccleſiaſtiques à retenir leur langue, & retrancher ces ſortes de diſcours, c'eſt la conſideration de l'Amict que l'Eueſque leur met ſur la teſte en les faiſant Souſdiacres, leur diſant : *Accipe amictum per quem deſignatur caſtigatio vocis*, par où l'Eueſque leur fait entendre, que le ſilence leur eſt beaucoup plus ſeant qu'aux Laïques, & qu'au moins quand ils parlent, ils doiuent bien peſer auparauant leurs paroles, pour ne rien dire de leger, & en vn mot, comme dit S. Paul, qui ne ſoit conforme à l'Euangile, qui eſt vn eſprit de pureté, de ſainteté de manſuetude, de mépris des choſes temporelles & d'affection des eternelles, & dreſſée ſur celle que Noſtre-Seigneur Ieſus-Chriſt a tenuë viuant icy bas parmy les hommes.

Examinez-vous maintenant, combien vous commettez de manquemens dans vos diſcours ordinaires, combien de médiſances, combien de debats & de riotes, combien de comptes ridicules, combien de façons de parler bouffonnes & ineptes qui ne reſſentent rien de la grauité d'vn Preſtre. Voyez auquel de tous ces defauts vous tombez plus ſouuent, pour vous en corriger, & demandez luy auec le Prophete,

Pone Domine cuſtodiam ori meo; & oſtium circumſtantiæ labiis meis Pſalm. 140. 3.

CLXVII. MEDITATION.

Des railleries qu'il faut retrancher, pour rendre la conuersation vtile & exemplaire.

1. Pourquoy l'Apostre deffend si expressement les railleries aux Chrestiens.

2. Deux sortes de railleries.

3. Considerations pour les euiter.

Scurrilitas non nominetur in vobis, quæ ad rem non pertinet, sicut decet Sanctos. Ephes. 5. 3.

Si Saint Paul demande cela des simples Chrestiens, combien plus des Ecclesiastiques?

I. POINT.

CONSIDEREZ pourquoy l'Apostre deffend si expressement les bouffonneries & railleries aux Chrestiens. C'est à cause des dommages qu'elles causent parmy les hommes, estant tres-certain que les persecutions sanglantes que les Tyrans ont inuentées, n'ont iamais tant causé de dommage à l'Eglise, que les railleries; puisque celles-là ont fait des Saints, & ont souuent changé les bourreaux en Martyrs; mais celles-cy ont glacé le cœur d'vne infinité de personnes, qui auoient de tres-bons desseins, & ont fait auorter en leur naissance les resolutions les plus saintes. C'est pourquoy saint Thomas interrogé en quoy on pourroit connoistre vn homme spirituel: Si vous voyez, dit-il, vn homme qui raille en ses discours, & qui se plaise en des niaiseries, encore qu il fasse des miracles, ne le prenez pas pour spirituel: Et la raison qu'il en rend, c'est parce que sa vertu est sans liaison: car en effet quelle liaison? vn homme que vous auez veu à l'Autel, au chœur, aux exercices de pieté, auec vn maintien serieux; & vne contenance reformée, & qu'on verra aussi-tost rire à gorge déployée, railler & dire mille sornettes: cette vertu ne tient elle pas plus de l'apparence que de la verité?

Deridetur iusti simplicitas. *Iob.* 12. 4.

Ab huius mundi sapientib⁹ probitas virtutis, fatuitas creditur; & quidquid in opere veritas approbat, carnali sapientiæ fatuum sonat. *S. Greg.* 10. *Mor. c.* 26.

Venenum aspidum sub labiis eorum. *Ps.* 13. 3.

Venerunt filij vsque ad partum, & vires non habet parturiens, 4. *Reg.* 19. 3. Et tu adhuc in simplicitate tua permanes? benedic Deo & morere. *Iob.* 2. 9

Clericum scurrilem & verbis turpibus iocularem, ab officio retrahendum. *Conc. Carth* 4. *c.* 60.

Licet interdum ioca honesta ac suauia sint, tamen ab Ecclesiastica abhorrent regula, quoniam quę in Scripturis sanctis non reperimus, ea quemadmodum vsurpare possumus? *S. Amb. l.* 1. *off c.* 23.

Factus est mihi sermo Domini in opprobriū & in derisum tota die. *Ier.* 20. 8.

II. POINT.

CONSIDEREZ qu'il y a deux sortes de railleries. La 1. est de se railler ou se mocquer de Dieu & des choses saintes, tournant en bouffonneries les choses les plus augustes de nostre Foy & de nostre Religion, comme les Predications, les Confessions, la Messe, les ceremonies de l'Eglise, & les Sentences de la sainte Escriture. La 2. est, de se rire ou se mocquer des autres, ou pour quelques defauts naturels, ou pour quelque defaut, d'esprit d'industrie & de prudence, ou pour le defaut des richesses, ou parce qu'ils sont vertueux, comme souuent on s'est raillé de Iesus-Christ & de ses Apostres, appellant la deuotion bigotterie, les deuots stupides, les patiens poltrons, les conscientieux scrupuleux, les debonnaires niais, & ainsi des autres.

Temeritatem illam reprimere volens, qua ad prophana quæque conuertuntur & torquentur verba & sententiæ sacræ Scripturæ ad scurrilia scil. fabulosa, vana, adulationes detractiones, &c. mandat & præcipit sancta Synodus, ad tollendam huiusmodi irreuerentiam & contemptum, ne de cætero quisquam quomodolibet verba scripturæ sacræ, ad hæc similia audeat vsurpare, vt omnes huius generis homines, temeratores & violatores verbi Dei, iuris arbitrij pœnis per Episcopos coërceantur. *Conc. Tr. sess. 4. Mat. 9. Marc 5. Luc. 23. Act. 2. Act. 17.*

III. POINT.

LEs moyens qui peuuent porter les Ecclesiastiques à euiter autant qu'ils peuuent les railleries dans la conuersation; sont 1. De considerer la grandeur de leur ministere, qui a fait dire à S. Bernard, qu'vne parole de gausserie qui passeroit pour vne bagatelle, sortant de la bouche d'vn homme du monde, arriue iusqu'au blasphême & au sacrilege, quand elle vient d'vne personne consacrée au seruice de Dieu. 2. Que Dieu ne veut ny ne doit estre mocqué, & qu'il menace de se mocquer, & de se railler de ces mocqueurs. 3. Qu'vn des grands déplaisirs qu'ont les damnez en Enfer, est celuy de s'estre mocquez & raillez des personnes vertueuses : *Hi sunt*, disent-ils, *quos aliquando habuimus in derisum & in similitudinem improperij; Nos insensati vitam illorum æstimabamus insaniam & finem illorum sine honore, Ecce quomodo computati sunt inter filios Dei, & inter Sanctos sors illorum est.* Remarquez qu'ils ne disent mot de leurs impuretez, gourmandises, coleres & autres pechez; mais seulement de ce qu'ils se sont mocquez des gens de bien.

Inter sæculares nugæ, sunt in ore sacerdotis blasphemiæ. Consecrasti os tuum Euangelio, talibus iam aperire illicitum, assuescere sacrilegum est. Verbum scurrile quod faceti vrbaniue nomine colorant, non sufficit ab ore peregrinari, procul & ab aure relegandum. *S. Bern. l. 2. de consid. c. 13.*

Deus non irridetur, *Gal. 6. 7.*

Ego in interitu vestro ridebo. *Prou. 1. 26.*

Dominus sub sannabit & irridebit eos. *Ps. 2.*

Sap. 5. 4. & seqq.

Pesez bien toutes ces considerations : Et si iusqu'à present vous auiez esté sujet à railler en quelque façon que ce soit, demandez en pardon à Dieu, & la grace de iamais n'y plus tomber.

Omni.

Omnis enim illusor abominatio Domini est. Prou. 3. 32.

CLXVIII. MEDITATION.

De la difficulté de la conuersion des Prestres.

1. *Ce qui rend cette conuersion si difficile, c'est l'endurcissment de cœur.*
2. *Qu'est-ce que cét endurcissement, comme il se contracte, & ses degrez.*
3. *Trois conclusions importantes à tirer de là.*

Quis vidit Clericum cito pœnitentem ? S. Chrysost.

I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui rendent la conuersion des Prestres si difficile, quand vne fois ils se sont laissez aller à vne vie licentieuse. La 1. est, que leurs pechez se commettent auec plus de connoissance, par consequent auec plus de malice, & dauantage auec plus de scandale; ils se rendent indignes des graces de Dieu, sans lesquelles il est impossible de se conuertir à luy. La 2. Parce qu'estant tousiours parmy les choses saintes, comme à traiter les Sacremens, à celebrer la saincte Messe, à reciter le Breuiaire, à entendre les Predications ; si nonobstant tous ces exercices, par lesquels ils sanctifient les autres, ils viennent à perseuerer dans leurs desordres, & à se rendre insensibles à tant & de si puissans moyens; C'est vne marque toute manifeste, qu'ils sont tombez dans l'endurcissement de cœur, que le mal est passé en nature, & que Dieu pour châtiment de leurs pechez, au lieu de la mort temporelle, qu'il enuoyoit autrefois sur le champ aux Prestres de l'ancienne Loy, mesme pour des fautes legeres, les a abandonnez & liurez, comme parle l'escriture, en vn sens reprouué, *ô le deplorable estat !* où on a des yeux & on ne void pas. On croit quelquefois que Dieu dissimule les pechez des Prestres : mais on ne considere pas, que le plus grand chastiment qu'il peut enuoyer à vn Ecclesiastique, est de le laisser en paix au milieu de ses vices, si stupide & aueuglé, que quoy qu'on luy represente son mise-

Sed etsi deprehensus humiliauerit se, non ideo dolet, quia peccauit, sed quia perdidit gloriam suam. *Oper. imp. hom. 40. in Mat.* Peruersi difficilè corriguntur. *Eccl. 1. 15.* Corruptio optimi pessima. Laïci delinquentes facilè emendantur. Clerici autem si mali fuerint, inemẽdabiles sunt. *Op. imp. hom. 43. in Mat.* Populares quidem vel satiati actibus suis malis, aliquando compuncti conuertũtur ad Deum, & incipiunt operari iustitiam : sacerdotes autem impœnitibiles constituti, numquã desinunt peccare in Deum. *Id hom. 40. Et paulo post.* Sæcularis homo post peccatũ facile ad pœnitentiam venit : nam occupatus negligentia sæculari, dum scripturis non satis attendit semper ei quæ in scripturis posita sunt, noua videntur ideoque cum audit aliquid de gloria Sanctorum, aut de pœna peccatorum, quasi nouum aliquid audiẽs expauescit : dumque aut bona concupiscit, aut mala timet, com-

rable eſtat, il ne le peut voir, & ne ſe peut perſuader qu'il doit, ny qu'il puiſſe viure autrement : *Oculum cordis amiſit, & ei pepercïſſe putatur Deus*, dit S. Auguſtin. Mais afin de vous donner encore plus d'apprehenſion de ce mal heureux eſtat,

II. POINT.

CONSIDEREZ plus particulierement ce que c'eſt que cét endurciſſement de cœur, qui ſert d'obſtacle à la conuerſion de la pluſpart des Eccleſiaſtiques, comment il ſe contracte, & quels ſont ſes degrez. S. Bernard nous apprend pour le premier qu'vn cœur endurcy, eſt celuy proprement, que la componction ne ſçauroit briſer, ny la pieté amollir, ny les peines fléchir aucunement, qui n'a plus de lumieres pour connoiſtre ſes crimes, ny les peines dont il eſt menacé, ny les maux dont il eſt cauſe, ny le tort qu'il fait à ſon eſtat, ny les mépris qu'il encourt dans le monde, & qui n'a point d'horreur de ſoy-meſme, qui ne ſe ſent point, & qui meſme empire par les chaſtimens. Pour le ſecond, il nous apprend que l'accouſtumance eſt vn grand chemin à l'endurciſſement: *Quid enim non inuertat conſuetudo? quid non aſſiduitate duretur? quid non vſui cedat? quantis qui præ amaritudine prius exhorrebant, vſu ipſo, malum in dulce conuerſum eſt?* Pour les degrez il les décrit de cette façon: *Primum tibi importabile videbitur aliquid, proceſſu temporis ſi aſſueſcas, iudicabis non adeo graue;* car on ne vient pas tout d'vn coup à cette extremité, *paulo poſt leue ſenties, paulo poſt nec ſenties, paulo poſt etiam delectabit, ita paulatim in cordis duritiam itur.*

III. POINT.

TIREZ d'icy deux ou trois concluſions importantes : La premiere, puiſque la conuerſion des Preſtres eſt ſi difficile, que vous ne pouuez negliger la grace qui vous eſt maintenant preſentée de vous conuertir, & l'occaſion que vous en auez, ſans vous mettre en hazard de ne la recouurer iamais.

La ſeconde, puiſque cette difficulté vient de l'endurciſſement dans lequel tombent aiſément les Eccleſiaſtiques, cauſé ordinairemét de l'accouſtumance & de la routine, auec laquelle nous nous comportons dans toutes nos actions, meſme les

punctus ad pœnitentiã cito recurrit. Nihil artem impoſſibilius, quam illum corrigere qui omnia ſcit, & tamen contemnens bonum, diligit malum, omnia enim quæcunque ſunt in Scripturis, propter quotidianam meditationem, ante oculos eius inueterata & vilia æſtimantur. Nam quidquid illic terribile eſt, vſu vileſcit, &c. Tradidit eos Deus in deſideria cordis eorum. Tradidit illos Deus in reprobũ ſenſum. *Rom.* 1. 24. & 29.

Tenebris obſcuratum habentes intellectum, alienati à via Dei, per ignorantiam quæ eſt in illis, propter cæcitatem cordis ipſorum, qui deſperantes ſemetipſos tradiderunt impudicitiæ, *Eph.* 4 18. 19. Impius cum in profundum venerit, contemnit, *Prou.* 18. 3. Cor durum malè habebit in nouiſſimo, *Eccl.* 3. 2.

Quid ergo eſt cor durum? Ipſum eſt quod nec compunctione ſcinditur, nec pietate mollitur, nec mouetur precibus, minis non cedit, flagellis duratur. Ingratum ad beneficia eſt, ad conſilia infidum, ad iudicia ſæuum, inuerecundum ad turpia, impauidum ad pericula, inhumanum ad humana, temerarium ad diuina, præteritorum obliuiſcens, præſentium negligens, futura non prouidens, &c. S. *Ber. l.* 1. *de conſid.*

Ne tardes conuerti ad Dominum, *Eccl.* 5. 8. Hodie ſi vocem eius audieritis, nolite obdurare corda veſtra, *Heb.* 3. 7.

plus sainctes ; vous deuez à l'auenir, pour ne point tomber en cét estat deplorable, faire vos exercices auec plus d'attention & de reflexion.

Et pour la derniere, si vous trouuez en vous quelque marque d'endurcissement, comme seroit de connoistre la vertu sans faire estat de la suiure, d'estre sourd aux remonstrances, ou aux inspirations de Dieu, ne pouuoir souffrir la compagnie des gens de bien, & enfin de faire le mal sans scrupule & auec plaisir qui sont les marques de l'endurcissement : Ne desesperez pas encore, car l'endurcissement n'est pas tousiours vne marque infaillible de reprobation : Dieu le permettant quelquesfois, dit S. Augustin, pour le salut de ceux qui en sont affligez : mais ayez recours à la bonté de Dieu, & par vos larmes, vos bonnes œuures & vos penitences, obligez le de dire ce qui est couché dans Zacharie.

Conuertam eos, & miserebor eorum, & erunt sicut fuerunt quando non proieceram eos. Zach. 10. *6.*

MEDITATIONS
DE
LA VIE ECCLESIASTIQVE
SEPTIÉME PARTIE.
QVI TRAITE
DES MOYENS POVR
S'ACQVITER DIGNEMENT DES OBLIGATIONS D'VN Ecclesiastique,
ET POVR ACQVERIR, CONSERVER & augmenter les vertus qui luy sont necessaires.

CLXIX. MEDITATION.
PREMIER MOYEN.
L'ESTIME QV'ON DOIT FAIRE de sa Vocation.

1. *On doit estimer toutes les graces de Dieu, & particulierement sa vocation.*
2. *Combien il est important aux Ecclesiastiques de faire grande estime de leur vocation.*
3. *En quoy consiste cette haute estime.*

Obsecro vos, dit S. Paul, *vt digne ambuletis vocatione, qua vocati estis*. Eph. 4. 1.

I. POINT.

CONSIDEREZ qu'encore que nous soyons obligez à faire grande estime de toutes les faueurs de Dieu, soit que nous considerions le principe d'où elles partent, soit que nous prenions garde combien elles ont cousté au Fils de Dieu qui nous les a meritées, soit que nous iettions les yeux sur la fin où elles nous conduisent, qui n'est autre que nostre beatitude eternelle : Nous deuons neantmoins grandement estimer sur toutes les autres, celle de nostre vocation particuliere, dautant que nous deuons croire, apres auoir fait de nostre part ce que nous auons deu, que le choix de nostre vocation vient de Dieu, lequel sçachant ce qui nous est meilleur, nous a ordonné par sa Sagesse eternelle, auec laquelle il regle les moindres choses du monde, celle-cy plustost que cette autre là. 2. Dautant que les graces necessaires à nostre salut sont attachées à la condition & façon de vie à laquelle nous sommes engagez. Cette verité supposée,

Vnusquisque in qua vocatione vocatus est, in ea permaneat, 1. *Cor. 7. 15.*

Nihil in terra sine causa fit, quamobrem ego deprecabor Dominũ, qui facit magna & inscrutabilia, qui ponit humiles in sublimi, & mœrentes erigit sospitate. *Iob. 5. 6. & seqq.*

Elegisti me, & constituisti me. 1. *Pet. 2. 8.*

III. POINT.

CONSIDEREZ combien il est important aux Ecclesiastiques, qui desirent procurer la gloire de Dieu, & seruir vtilement l'Eglise, de faire grande estime de leur condition. 1. Parce que comme vous auez veu, c'est la plus releuée de celles qui sont dans le monde, laquelle surpasse incomparablement toutes les dignitez des Roys de la terre, & porte vn homme iusqu'au Throsne de Dieu, pour conuerser & pour traiter auec luy.

Præclaram atque insignem esse Sacerdotis dignitatem, ex eo discas, quod nobile atque conspicuum in primis habet initium, atque etiam finem. *S. Cyril. Alex. l. 13. de sac.*

Si les hommes font tant de cas d'estre officiers des Roys, d'approcher de leurs personnes, d'entrer dans leurs cabi-

nets, quelle eſtime ne doit pas faire vn Eccleſiaſtique, qui eſt admis à la connoiſſance & à la diſpenſation des Myſteres plus cachez de la Religion, qui par office eſt obligé d'aſſiſter en la preſence de Dieu, de chanter ſes loüanges, & de procurer ſa gloire en tout & par tout. 2. Parce que cette eſtime ſert comme de fondement à l'affection, au plaiſir & à l'aſſiduité que chacun prend aux exercices de ſa vocation, & ainſi vn Eccleſiaſtique ſans cette eſtime ne fera iamais aucune fonction de ſon Ordre comme il faut : ce qui ne ſera qu'à la haſte, par maniere d'acquit, auec dégouſt, laſcheté, mauuais exemple, au deshonneur de la Religion, & au ſcandale de l'Egliſe. Il negligera tout ce qui eſt de la diſcipline Eccleſiaſtique, mépriſera ce qui luy ſemblera trop bas dans les fonctions de ſon miniſtere, & s'employera à toute autre choſe qu'à ce que Dieu demande de luy. Pour donc remedier à vn ſi grand mal,

III. POINT.

Nulli creaturæ licet ſacerdotes habere ſibi miniſtros, ſolus Deus ſacerdotes habet, *Tol. Inſt. l. 1. c. 1.*
Sacerdotibus & Clericis tuis denunties publice, ne miniſtri Laïcorum fiant, nec in rebus eorum procuratores exiſtant, *Decret: tit. ne Cler. vel Monac. ſecul. neg. ſe immiſc.*
Non ſint conductores, neque Procuratores, neque vllo turpi vel inhoneſto negotio victum quærant, *Conc. Carth. 3. c. 15.*
Nonnulli dum honores Eccleſiaſticos æthnæis vaporibus æſtuantius ambiunt, in clientelam potentium tanquam ſeruos ſe dedunt & ſe illis obſcœnè ſubſternunt. *Pet. Dam. cont. Cler. aulic.*

CONSIDEREZ en quoy conſiſte cette eſtime que doiuent faire les Eccleſiaſtiques de leur condition. 1. C'eſt de la preferer à toutes les autres, ſans toutefois les mépriſer. 2. En parler auec de grands ſentimens, meſme des moindres degrez de l'Egliſe, & témoigner dans les occaſions, que nous nous eſtimons trop heureux d'y eſtre, & que nous tenons meſme la Tonſure au deſſus de nos merites. 3. Auoir vn grand reſpect pour tous les Eccleſiaſtiques, à raiſon de leur caractere, leur donnant la preſeance au deſſus de tous les ſeculiers, de quelque condition qu'ils puiſſent eſtre, faire cas de toutes les ordonnances de l'Egliſe, ne ceder point aux puiſſances temporelles, quand il y va de l'honneur de noſtre miniſtere. 4. Euiter cette baſſeſſe trop ſeruile, de ſe donner aux grands comme leurs domeſtiques, pour s'aſſujettir à eux par vne ſeruitude indigne d'vn Preſtre, dans les choſes ſaintes, comme font ceux, qui dans vne chambre, ou lieu prophane, où ſe commettent ſouuent mille abominations, celebrent la ſainte Meſſe, myſtere le plus ſaint de noſtre Religion, ou, qui reueſtus attendent deux ou trois heures, que Monſieur ou Madame ſoient leuez, poudrez & ayent fait leurs autres affaires, faiſant cependant indignement dépendre d'eux celuy qui leur tient place de Ieſus-Chriſt, & duquel ils reçoiuent tous les iours la paix & la benediction.

Enfin cette estime consiste à faire parfaitement tout ce à quoy nostre vocation nous obligera, sans distinction des petites choses, faisant aussi volontiers les vnes que les autres; parce que c'est en cela que gist l'accomplissement des desseins & des volontez de Dieu sur nous, & si nous entreprenons plus ou moins, que nostre estat n'exige de nous, quoy que nous pensions faire des merueilles, nous ne ferons que des extrauagances.

Vt probetis quæ sit voluntas Dei bona, beneplacens & perfecta, *Rom*, 12, 2.

Examinez-vous sur ces marques pour connoistre si vous auez cette estime de vostre condition, si vous n'auilissez pas vostre caractere par des actions qui en sont indignes; Et pour moyens de l'acquerir à l'aduenir, lisez les Liures qui en traitent, & faites souuent reflexion deuant Dieu sur la grandeur de vostre estat,

Vt dignè ambuletis vocatione qua vocati estis. Eph. 4. 1.

CLXX. MEDITATION.

Second moyen pour acquerir & conseruer les vertus Ecclesiastiques.

L'Oraison Mentale.

1. *Raisons qui obligent les Ecclesiastiques plus particulierement que les autres à faire oraison.*

2. *Les pretextes & excuses de ceux qui s'en dispensent, refutées.*

In meditatione mea exardescet ignis. Psalm. 38. 4.

Le Prophete nous apprend par là que le meilleur moyen d'échauffer nos cœurs en l'amour & en la pratique des vertus, est l'exercice de la Meditation. Et parce que les Ecclesiastiques ont peine de se rendre & d'estre persuadez de cette verité,

I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui les obligent plus particulierement que les autres à faire exercice de la Meditation. La 1. c'est à cause de l'infirmité de nostre nature,

Militia est vita hominis super terram, *Iob*. 7. 1, Spiritus quidem promptus est, caro autem infirma,

& des tentations plus grandes & violentes que le diable a coustume de leur liurer, parce qu'il les void plus esleuez, & qu'il espere dauantage de la ruine d'vn seul que de plusieurs Laïques, contre lesquelles nous n'auons pas de moyen plus puissant de nous munir que l'oraison, ainsi que Nostre-Seigneur nous l'a assuré, & que l'exemple des Saints en fait foy. La 2. C'est à cause de la sainteté que Dieu demande des Prestres, beaucoup plus grande que dans le reste des Chrestiens, qui ne se peut obtenir que par le moyen de l'Oraison, laquelle faisant connoistre à l'homme la laideur du vice, la foiblesse des creatures, sa propre misere, la grandeur de Dieu, la beauté de la vertu, il ne se peut faire qu'aussi-tost il ne se détache de toute autre chose pour s'vnir à Dieu. La 3. C'est à cause de leurs fonctions, comme l'Office, la sainte Messe, la Predication, les Confessions, &c. lesquelles estans toutes diuines & surnaturelles, demandent aussi des graces à proportion, lesquelles nous n'obtiendrons iamais qu'en les demandant.

Mat. 19. 21. Cibus eius electus. *Heb. 1. 16.* Orationi instate vigilantes in ea. *Col. 4. 2.* Vigilate & orate, vt non intretis in tentationem, *Mat. 26. 41.* Videte vigilate & orate. *Mar 13. 33.* Nisi abundauerit iustitia vestra plusquam &c. non intrabitis in regnum cælorum. *Mat 1. 20.* Primum quidem mentem ipsam de qua oritur purificat consideratio: Deinde regit affectus, dirigit actus, corrigit excessus, componit mores, vitam honestat & ordinat: Hæc est quę confusa disterminat, hiantia cogit, sparsa colligit, secreta rimatur, vera vestigat, verisimilia examinat, ficta, & fucata explorat. Hæc est quæ agenda præordinat, acta recogitat, vt nihil in mente resideat aut incorrectum, aut correctione egens. Hęc est quę in prosperis aduersa præsentit, in aduersis quasi non sentit, *S. Ber l. 1. de consid. c. 9.*

II. POINT.

CONSIDEREZ maintenant combien sont vaines les excuses, & les pretextes que prennent d'ordinaire les Ecclesiastiques, pour s'exempter d'vne obligation si legitime. C'est assez, disent-ils, d'auoir sa Messe & son Breuiaire à dire: Il est vray, pourueu qu'on les dise comme il faut. Or le moyen de s'en bien acquiter, c'est l'Oraison. On n'a point le loisir: il faut estudier & vacquer à ses affaires: tant s'en faut que cela y nuise, qu'au contraire, c'est le moyen de les auancer; & de la part de Dieu & de la part des homme; & puis on ne vous demande qu'vne petite demie heure. Helas! combien en perdons nous inutilement? Adioustez qu'il vaut mieux en tout cas que les affaires n'aillent pas si bien, & se sauuer. On n'a point ce semble assez d'esprit ny de capacité? aussi n'en faut-il pas beaucoup c'est pourquoy on void des personnes simples qui y excellen parmy les Laïques. Ioint qu'on peut s'ayder de Liures pou s'y accoustumer.

Porro vnum est necessarium. *Luc. 10. 4.* Quid prodest homini si vniuersum mundum lucretur, animæ vero suę detrimentum patiatur? *Mat. 18 25.* Abscondisti hæc à sapientibus & prudentibus, & reuelasti ea paruulis. *Mat. 11. 23.*

Taschez de vous conuaincre fortement l'esprit de cette verité; Et prenez en suite ces deux ou trois resolutions. 1 De faire tous les iours au moins à quelque heure de la iournée, vne demie-heure d'Oraison Mentale quoy qu'il arriue & pour en apprendre la methode, d'acheter quelqu

Non in solo pane viuit homo, sed in omni verbo, quod procedit de ore Dei, *Mat. 4.*

Liure qui l'enseigne, & qui en fournisse la matiere. Vous donnez tous les iours à manger à vostre corps, & vostre ame qui est la plus noble partie de vous-mesme; vous la laisserez sans nourriture? Vous cultiuez de iour en iour vostre esprit par les études, & pourquoy laisserez-vous vostre volonté seiche & aride faute d'oraison? aurez vous moins de zele pour vostre perfection que les Laïcs, entre lesquels il s'en trouue grand nombre qui n'y manquent pas tous les iours? Vne demie heure est-ce si grande chose parmy tant de temps que l'on perd souuent tres-inutilement? Regrettez ce temps si mal employé: Remerciez Dieu de vous auoir fait connoistre cette verité. Et parce que l'oraison est vn don qui vient de luy, demandez-le luy auec toute instance, disant auec les Apostres, *Domine, doce nos orare.* Luc. 11. 1.

4. Sicut sacerdotũ sanctus ordo is est qui illuminat, procul dubio ille à sacerdotali ordine & virtute omnino prolapsus est, qui illuminans non est multoque magis neque est illuminatus. S. *Dion. Ep. ad Demoph. 1.*

CLXXI. MEDITATION.

Troisiéme moyen pour acquerir & conseruer les vertus Ecclesiastiques, le Reglement de son temps & de sa maison.

1. *Raisons qui obligent les Ecclesiastiques à ce reglement.*
2. *En quoy consiste le reglement de la iournée.*
3. *Qu'il faut auoir soin des domestiques; & comment.*

Ordinatione tua perseuerat dies. Psal. 118. 91.

I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui obligent les Ecclesiastiques à regler leur temps & leur maison. 1. C'est que l'ordre en toutes choses plaist extrémement à Dieu, & nous sert d'vn chemin tres-asseuré pour arriuer à luy, dit saint Augustin: & la raison c'est, parce que comme Dieu fait tout auec ordre, si nous agissons auec trouble & confusion, nous nous éloignons de luy. Voila pourquoy instruisant Moyse en la montagne de Sinaï pour dresser l'ancien Tabernacle, il luy marqua iusques à l'ordre auec lequel on deuoit ordonner & ranger les lampes. 2. C'est que par ce moyen on éuite l'ennuy, l'oysiueté, & on satisfait bien plus aisément à ce que l'on doit

Vidit ordines ministrantium. 3. *Reg.* 10. 5. Ordo ducit ad Deum. S. *Aug.* Omnia fecisti Domine, in pondere numero & mensura. *Sap.* 11. 21. Quæ à Deo sunt, ordinata sunt. *Rom.* 13. 1. Ordinauit in me charitatem. *Cant.* 2. 4. Locatis per ordinem lucernis iuxta præceptum Domini, *Exod.* 40. 23.

à Dieu, au prochain & à ſoy-meſme.

II. POINT.

CONSIDEREZ en quoy conſiſte ce reglement, & cét ordre. 1. A ranger les diuerſes occupations de la iournée, par exemple, l'exercice du matin, l'oraiſon mentale ou vocale, la Meſſe, la lecture ſpirituelle & celle de l'Eſcriture ſainte, les eſtudes, le trauail manuel; l'examen de conſcience, la conuerſation, les viſites des ſains, ou des malades, la refection du corps, la recreation, le ſommeil, la dépenſe meſme de ſa maiſon, ſes aumoſnes à proportion de ſa condition & de ſes reuenus, &c. 2. Faire chaque choſe au temps que l'on ſe ſera preſcrit; ſe rendãt le plus fidele & le plus pōctuel qu'il ſera poſſible, quittant tout quand l'heure nous appelle, comme pour obeyr à la voix de Dieu. 3. A faire parfaitement ce que l'on fait, meſme les plus petites choſes, ſuiuant le conſeil du Sage, *Minimum pro magno placeat tibi.* Eccl. 29. 30.

Quelle conſolation à vne perſonne qui a veſcu dans cét ordre toute ſa vie, qui apres auoir vne fois reglé ſes occupations, les a fait chacune en ſon temps & au mieux qu'il luy a eſté poſſible! Et au contraire, quelle confuſion à ceux qui ont toûjours veſcu dans le deſordre, auiourd'huy prenant vn exercice & le quittant demain pour en prendre vn autre! Pour éuiter ce malheur, faites reſolution de regler doreſnauant vos occupations; & de vous y rendre le plus fidele que vous pourrez.

Nunc lege, nunc ora, nunc cum feruore labora: ſic erit hora breuis, ſic labor ille leuis. Redde conſcientiæ tuæ de quotidianis actibus rationem, vide ſi diem & noctem ſine cuiuſlibet peccati macula transegiſti, ſi minus legiſts, aut oraſti. Et ſcias non modicam eſſe temporis iacturam quod in otio aut fabulis impenditur, Tu te omnibus exhibe, cogitans te omnium ſeruum, nec tibi ſed cunctis genitum te viuere credas; datum indoctis doctorem, afflictis conſolatorem, ſolatium oppreſſorum, patrem orphanorum, defenſorem viduarum, & omnibus debitorem. *Pet. Bleſ. in Inſlit. Ep. c.* 4.

Omnia tempus habent. *Eccl.* 4. 3.

Mala aurea in lectis argentis, qui loquitur verbũ in tempore ſuo, *Prou.* 15. 11. Deus creauit in cœlo Angelos, in terra vermiculos, nec maior in illis nec minor in iſtis. S. *Aug. in Pſ.*

Diſciplina Domini ex moribus familiæ demonſtratur. S. *Chryſ. hom.* 10. *op. imp.*

Quod populo præcepturus es, prius à domeſticis exigas, S. *Hier. in* 1. *Tim.* 3.

Inte eſt tuæ gloriæ, vt quos præ oculis habes, ita ſint informati vt totius honeſtatis & ordinis ipſi ſint ſpeculum, ipſa forma inueniantur: præ cæteris oportet ſint expediti ad officia, idonei ad ſacramenta, circumſpecti, cuſtodientes in omni caſtitate. *S. Bern. l.* 4. *de conſid. c.* 1.

III. POINT.

CONSIDEREZ qu'il ne ſuffit pas pour vn Preſtre d'eſtre reglé en ſa perſonne & en ſes occupations, mais il faut qu'il ayt encore ſoin de regler ſes domeſtiques, ayant ſoin de les inſtruire ſur les choſes neceſſaires au ſalut & aux bonnes mœurs, n'en ſouffrant point qui iurent, qui iouent & qui faſſent quelqu'autre choſe qui puiſſe ſcãdalizer le peuple, lequel a les yeux ſur les domeſtiques des Preſtres, & iuge de la vertu de ceux-cy par la vertu de ceux-là: les porter à communier tous les premiers Dimãches des mois en public pour monſtrer bon exemple, veiller ſur leurs déportemens pour ſçauoir les lieux où ils hantent, leur façons de parler, & de conuerſer; leur faire faire tous les ſoirs l'examen de conſcience, les obli-

ger d'affister au Sermon, enfin que sa famille soit vne Eglise domestique.

Considerez les manquemens que vous auez commis en ce poinct si important. Comment vos domestiques ; (j'entens ceux qui demeurent auec vous) se comportent-ils ? comment sont-ils instruits ? Prenez-y garde. Et pour ne vous point laisser emporter à la negligence, comme la pluspart, ayez toûjours en l'esprit ces paroles de l'Apostre:

Si quis domui suæ præesse nescit, quomodo Ecclesiæ Dei diligentiam habebit ? 1. Tim. 3. 5. Et ailleurs,

Si quis suorum curam non habet, maxime autem domesticorum, fidem negauit ; & infideli est deterior. 1. Tim. 5. 8.

Turpe est te extraneo instruere, & tuos in errore relinquere. S. *Chrys.*

CLXXII. MEDITATION.

Quatriéme moyen pour acquerir & conseruer les vertus Ecclesiastiques.

Le trauail contre l'oysiueté.

1. *Raisons qui obligent les Ecclesiastiques de trauailler.*
2. *D'où vient que nonobstant ces raisons la pluspart des Ecclesiastiques demeurent dans l'oysiueté.*
3. *Les moyens d'y remedier.*

Tu vero in omnibus labora, opus fac Euangelistæ, ministerium tuum imple. 2. Tim. 4. 5.

I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui obligent les Ecclesiastiques de trauailler. 1. En qualité de creatures raisonnables & de pecheurs, ils y sont obligez. 2. Par leur propre condition, ils y sont encore obligez, estant Pasteurs, Capitaines, Iuges, Medecins, & les Peres spirituels des ames, qui sont autant d'offices qui demandent du trauail; encore y a t il cette obligation plus grande aux Ecclesiastiques, que les peres & les meres n'engendrent qu'vne fois leurs enfans ; mais les Ecclesiastiques continuellement, *Filioli, quos iterum parturio:* Gal. 4. 16. Notez cette parole (*iterum*) & celle de (*parturio*)

Homo nascitur ad laborem & auis ad volatum. *Iob.* 5. 7. Jn sudore vultus tui, vesceris pane tuo. *Gen.* 3. Nolite errare, fratres, Deus non irridetur. Huius rei gratia Deus commisit vobis Ecclesiam suã, vt pro omnibus laboretis. *Alex. Pap. Ep* 1. Nos quos in isto loco, de quo periculosa ratio redditur Dominus constituit, habemus duo quædam:

qui marque le trauail & les douleurs de l'enfantement. 3. La charité qu'ils doiuent auoir pour Dieu & le prochain, les y oblige, entant que le propre de cette vertu, dit S. Augustin, c'est d'agir incessamment. C'est ce qui leur est representé par le manipule qu'ils portent à l'Autel, *Per quem designatur fructus bonorum operum.*

II. POINT.

CONSIDEREZ d'où vient que nonobstant toutes ces raisons, la pluspart des Ecclesiastiques demeurent dans l'oisiueté. Ce malheur procede ordinairement de trois ou quatre sources principales. La 1. c'est l'erreur de plusieurs qui croyent que la condition d'vn Prestre est pour viure à soy-mesme. La 2. la pusillanimité qui se rencontre dans quatre sortes de personnes, dont les vns sont timides, les autres melancholiques, les autres delicats, les autres inconstans & legers d'esprit. La 3. l'engagement à quelque passion contraire à son estat, la chasse, le jeu, les compagnies, la bonne chere, les affaires seculieres, la musique, la promenade, &c. La 4. c'est le pretexte de mener vne vie plus retirée & plus exemplaire que le commun des autres, contre lesquels agit fortement S. Gregoire dans son Pastoral.

III. POINT.

CONSIDEREZ les moyens de remedier à ce grand mal de l'oisiueté, si commun parmy les Ecclesiastiques, & dont la plus part font si peu de scrupule. Le 1. c'est de se débarasser entierement de tout ce qui est incompatible auec nostre profession. Le 2. de regler son temps, la priere, l'office, la Messe, le soin de l'Eglise, le soin des ames, l'administration des Sacremens, l'étude, le trauail manuel, les conferences particulieres & autres. Est-il possible qu'vn Prestre ayant tant de choses à faire, puisse demeurer les bras croisez ? Le 3. & qui butte contre la pusillanimité, c'est de ne se relascher iamais, soit qu'on reüssisse ou non, soit qu'on se sente dans la ferueur ou dans la seicheresse.

Ne craignez-vous pas le compte exact & rigoureux que Dieu vous demandera ? Qu'auez vous fait iusques icy dans l'Eglise depuis que vous estes Prestre, mais qu'auez vous enuie d'y faire à l'aduenir ? à quoy voulez-vous trauailler ? Re-

Vnum quod Christiani sumus, alterum quod præpositi sumus: illud quod Christiani sumus, propter nos est, quod autem præpositi sumus, propter vos est. In eo quod Christiani sumus, attenditur vtilitas nostra, in eo quod præpositi sumus, non nisi vestra. Et sunt multi qui Christiani & præpositi perueniunt ad Deum faciliori itinere, & tanto forte expeditius ambulantes, quanto minorem sarcinam portãt. Nos autem excepto quod Christiani sum⁹, vnde reddemus rationem Deo de vita nostra? sumus etiam præpositi, vnde rationem reddemus Deo de dispẽsatione nostra? *Conc. Aquisgr. c. 12. ex S. Aug.*

Sunt nonnulli qui magnis muneribus ditati, dũ solius contemplationis studiis inardescunt, parere vtilitati proximorũ refugiũt, secretum quietis diligunt, secessum speculationis petunt. De quo si districtè iudicentur, ex tantis procul dubio rei sunt, quanti venientes ad publicum prodesse poterunt. Qua enim mente is qui proximis profuturus enitesceret, vtilitati cæterorũ secretum præponit suũ, quando ipse summi Patris vnigenitus, vt multis prodesset, de sinu Patris egressus est ad profectũ nostrum? *S. Greg past. p. 1. c. 5.*

Odium sanctum quærit charitas veritatis, negotium iustum suscipit necessitas charitatis S. *Aug. 19. de Ciu. c. 19.*

Non est in medico semper releuetur vt æger.

Inutilem seruum proiicite in tenebras exteriores, *Mat. 25. 30.* Nunquam fructus ex te nascatur, *Matth. 19. 21.* Succide illam; vt quid etiam terrã occupat? *Luc 13. 7.*

grettez le passé, & prenez resolution de vous mettre doresnauant au trauail. Mais prenez garde de ne point tomber dans l'abus de plusieurs qui ayment le trauail pour vn temps, par exemple, pendant qu'ils sont dans vn Seminaire, mais non pas pour tousiours, ou bien qui aiment le trauail quand il est profitable ou honorable : Mais que cette resolution soit pour toute vostre vie & à l'égard de toute sorte de ttauail, qui ira à la gloire de Dieu, & au salut du prochain.

Itaque fratres mei, stabiles estote & immobiles, abundantes in omni opere bono, scientes quod labor vester non est inanis in Domino. 1. Cor. 15. 58.

Quid statis hic tota die otiosi? *Mat.* 20. 6. Nolite locum dare diabolo, *Eph.* 4. 27. Fac semper aliquid operis, vt te diabolus inueniat occupatum ; S. *Hier.* Temporales sunt, *Marc.* 4. 27.

CLXXIII. MEDITATION.

Cinquiéme moyen pour acquerir & conseruer l'esprit Ecclesiastique.

La hantise auec les bons Ecclesiastiques ; & la direction que l'on doit prendre.

1. *L'importance qu'il y a aux Prestres de conuerser auec de bons Ecclesiastiques.*
2. *Le moyen de rendre cette conuersation vtile.*
3. *Qu'il faut choisir d'entr'eux quelqu'vn pour son Directeur.*

Cum sancto sanctus eris. Psal. 17. 26.

I. POINT.

CONSIDEREZ l'importance qu'il y a aux Prestres de conuerser auec de bons Ecclesiastiques. 1. Parce que l'on deuient d'ordinaire tel, que ceux auec qui l'on conuerse. 2. Parce qu'il reuient de grands auantages des bonnes conuersations ; car si on est vicieux, en considerant les autres qui sont meilleurs, on se corrige, si on est dans la tiedeur ou le refroidissement, on s'enflamme & on s'encourage ; si on a quelque peine d'esprit ou autrement, on la propose, & on s'en releue ; si on a des doutes on s'éclaircit ; si on a besoin de prieres, on est secouru ; si on est malade on est assisté & consolé pour le spirituel. Enfin quelque habitude qu'on ait prise, si on se sé-

Homo homini lupus, homo homini Deus. Qui cum sapientibus graditur, sapiens erit, *Prou.* 13. 23. Respiciet homines & dicet, Peccaui, *Iob.* 33. Væ soli, quia cum ceciderit, non habet sub leuantem se. *Eccl.* 4. 11. Lectio viua, bonorũ vita. S. *Greg.* Dum peccator iustum considerat, seipsum arguit & condemnat. S. *Greg. l.* 15. *Mor. c.* 9. Colloquebamur soli valde dulciter de æterna vita, & cò sermo

producebatur, vt omnis carnalis delectatio, non comparatione, sed ne commemoratione quidem digna videretur. Tu scis Domine, dum talia loqueremur, vt mundus nobis inter verba vilesceret cum omnibus delectationibus suis, *S. Aug. l. 8. Conf. c. 10.* Qui de terra est, de terra loquitur, *Ioan. 3. 31.*

pare des mauuaises compagnies pour frequenter les bonnes on se trouuera insensiblement porté à changer de vie, & à imiter leur façon de viure; car les bons sont comme des Soleils, ou des miroirs qui nous faisant voir nos defauts, nous les font haïr, & nous causent vne salutaire confusion.

II. POINT.

CONSIDEREZ que le moyen de rendre cette conuersation vtile, c'est de s'y entretenir de Dieu, des fonctions de nos charges, des cas de conscience, & autres suiets semblables; non pas d'affaires, soit publiques soit particulieres où ils ne doiuent prendre aucun interest que celuy de la charité, & dont le discours, outre que pour le moins il est inutile les expose au hasard de murmurer & iuger temerairement du prochain. 2. Tâcher quand on est à la campagne, de gagner les Ecclesiastiques voisins pour s'assembler à certains iours afin de conferer par ensemble, ou des choses morales, ou spirituelles, ou des Rubriques & semblables, comme il se fait en plusieurs lieux.

III. POINT.

Hoc remedium à Deo datum est, vt qui sua se prudentia curare non potest, aliena iuuetur; & quamuis contingat eum falli & errare, qui consilium dat, non fallitur tamé qui accipit, quando ex mandato Domini sequitur consilium eius, *Archiep. Bracha. l. de Morib. p. 1.*

CONSIDEREZ qu'vn des points importans pour les Ecclesiastiques, & qui reuient à la conuersation qu'ils doiuent auoir auec les bons, c'est de se soûmettre à la direction de quelqu'vn d'entre ceux qu'ils estimeront les meilleurs plus auisez & plus experimentez dans la vie Ecclesiastique; car quiconque, dit S. Bernard, veut estre gouuerné par sa teste doit estre tout certain qu'il a pour gouuerneur vn fol: Et en effet, encores qu'vn Medecin suffise à beaucoup de malades neantmoins il en a besoin d'vn autre pour soy-mesme, quand il est malade.

Prohibe pedem tuum à semitis eorũ, ne acsuescas eis. Ne ambules cum eis. *Prou. 1. 18.*

Faites-en la resolution, mais parce que ce choix est assez difficile à faire, demandez-le instamment à Dieu: Et sur tout ne vous accostez iamais des Ecclesiastiques scandaleux, yurognes, ioüeurs.

Mais cherchez tousiours les plus modestes, les plus exemplaires, & les plus vertueux.

Amico enim fideli, dit le Sage, *nulla est comparatio, & non est digna ponderatio auri & argenti, contra bonitatem fidei illius* Eccl. 6. 15.

CLXXIV. MEDITATION.

Sixiéme moyen pour acquerir & conſeruer les vertus Eccleſiaſtiques.

La frequente celebration de la ſainte Meſſe.

1. *Raiſons qui obligent les Preſtres à celebrer tous les iours, ou le plus ſouuent qu'ils peuuent.*
2. *Combien les pretextes ſont foibles que l'on prend pour s'en diſpenſer.*
3. *Le moyen de ſe rendre digne de celebrer ſi ſouuent.*

Panem noſtrum quotidianum da nobis hodie Luc. 11. 3.

Si quotidianus eſt, dit ſaint Auguſtin, *cur poſt annum illum ſumis* ?

I. POINT.

CONSIDEREZ les raiſons qui obligent les Preſtres à dire la ſainte Meſſe tous les iours, ou au moins le plus ſouuent qu'il leur ſera poſſible. 1. Parce qu'ils ſe montrent indignes de la puiſſance redoutable qu'ils ont receuë en l'Ordination, n'en faiſant point, ou fort peu d'exercice ; car l'Egliſe ne les a pas fait ſes miniſtres pour n'en retirer aucune aſſiſtance. Dauantage, ou ils ont enuie de viure comme de bons Preſtres, où ils veulent mener vne vie ſeculiere & libertine : s'ils ont ce ſecond deſſein, ne ſe declarent-il pas dignes de tous les foudres du Ciel & de l'Egliſe ? S'ils veulent demeurer dans les termes de leur profeſſion, pourquoy ſe priuer de cét excellent moyen qu'ils ont entre les mains, pour conſeruer vne pureté de corps & d'ame auſſi vigoureuſe, que la dignité de leur caractere demande ? Aiouſtez que de manquer à offrir ce diuin ſacrifice ſans ſuiet raiſonnable, c'eſt priuer la tres-ſainte Trinité d'vne loüange & d'vne gloire infinie, Noſtre-Seigneur d'vn tres grand honneur, les Bien-heureux d'vne ioye nouuelle, les Ames du Purgatoire d'vn rafraiſchiſſement en leurs peines, & ſoy-meſme d'vn profit merueilleux.

Ideo aiebat S. Andr. Quotidie immolo Deo agnum immaculatum. *In eius. Act.* Sacerdotes qui ſacrificiũ Dei quotidie celebramus, S. *Cyp. Ep.* 54. Sic S. Ambr. Greg. & innumeri alii. Quotidie cæleſti pane ſaturati, dicimus fidelibus: guſtate & videte. S. *Hier. l.* 2. *in Iſ. c.* 5. Quotidie in ſacrificiis illius bibimus ſanguinem. *Id. q.* 2. *ad Hebidiam.* Vnicus ſit nobis dolor, hac eſca priuari, *S. Chryſ.* Cœperunt ſimul omnes excuſare : primus dixit, Villam emi, &c. *Luc.* 14. *Mat.* 22.

II. POINT.

CONSIDEREZ combien les pretextes ſont foibles, que l'on prend ordinairement pour s'en diſpenſer : les vns diſent, i'ay autre choſe à faire, cela ſeroit bon à alleguer aux ſeculiers : mais les Preſtres ont-ils plus grande affaire que de ſeruir leur Maiſtre, eux qui doiuent eſtre morts au monde, à tous ſes deſirs & à toutes ſes pompes, & qui ne ſont pas dignes de ce nom, ſi à toute heure ils ne ſont en eſtat de celebrer, au moins quant à leur volonté ? Les autres ſont empéchez par le reſpect : mais ce reſpect eſt ſouuent vn pretexte ſpecieux de leur peu de deuotion. S'il eſt ſincere, il faut l'approuuer pour vn peu de temps, & non pas pour des mois, ny pour des ſemaines entieres. D'autres diſent que quand on s'en approche auec indignité, on boit & on mange ſon iugement : Il eſt vray, mais quand on s'en approche auec pureté & amour, on y trouue l'arreſt de ſa grace, on reçoit vn rayon de lumiere, ou pluſtoſt le Dieu de la lumiere, qui éclaire l'eſprit, & qui échauffe le cœur, qui nous fortifie contre nos ennemis & contre nous meſmes, & vne Meſſe eſt de cette ſorte la preparation pour vne autre.

Hoc ſolum habemus bonum in præſenti ſæculo, ſi veſcamur carne eius, cruoreque potemur, S. *Hier. in c. 3, Eccl.*

III. POINT.

CONSIDEREZ que le moyen pour ſe rendre digne de celebrer ſi ſouuent ; c'eſt de viure de telle ſorte, dit S. Bernard, que nous puiſſions receuoir ce pain celeſte & diuin. Car mal-heur à celuy qui ſe met en vn eſtat où il ne peut en approcher, & encore vn plus grand mal-heur à celuy qui en approche, eſtant dans l'impureté & dans la corruption. Le peril, adiouſte-il, eſt grand en l'vn & en l'autre : c'eſt pourquoy il nous eſt bien important & bien neceſſaire de n'eſtre pas trouuez indignes. Souuenez-vous de ces paroles, afin de ne point manger le corps du Fils de Dieu pour voſtre condamnation, & ne trouuer point la mort où vous penſiez trouuer la vie.

Sic viuendum eſt vt panem illum ſuperſubſtantialem ſemper accipere mereamur, quia væ ei qui ſe alienum fecerit ab eo, & multum væ illi qui ſpurcus & immundus acceſſerit. Vtrobique grāde periculum : ideo magna neceſſitas inſtat, ne indigni inueniamur. *S. Bern. de ord. vitæ.*

Mutet vitam qui vult accipere vitam. Nam ſi non mutat vitam, ad iudicium accipit vitam, & magis ex ipſa corrumpitur quam ſanctur, magis occiditur quam viuificetur. S. Ambr. Ser. Dominic. 4. Aduentus.

CLXXV.

CLXXV. MEDITATION.

Septieſme moyen pour acquerir & conſeruer les vertus Eccleſiaſtiques.

La deuotion à la ſainƈte & ſacrée Vierge.

1. Raiſons qui obligent les Preſtres à luy eſtre particulierement deuots.

2. En quoy conſiſte cette deuotion.

Qui me inuenerit, inueniet vitam & hauriet ſalutem à Domino. Prou. 8. 35.

Ce ſont les paroles que l'Egliſe attribuë à la ſainƈte Vierge, qui ſont de tres grande conſolation à ſes deuots.

I. POINT.

CONSIDEREZ les raiſons qui obligent les Preſtres à eſtre particulierement deuots à la ſainƈte Vierge. La premiere, à cauſe des grandeurs & des excellences dont la diuine bonté a voulu, ce ſemble, l'ennoblir pour la rendre venerable aux Anges & aux hommes, l'ayant aymée iuſques à ce point, que de l'auoir choiſie pour ſa Mere, de luy auoir aſſuietty ſon Fils, & donné par ce moyen vne alliance ſi eſtroite auec les trois Perſonnes adorables de la tres-ſainƈte Trinité. La 2. eſt, à raiſon du pouuoir qu'elle a aupres de ſon Fils; car comme le Pere a tout donné à ſon Fils, il a pareillement tout donné à ſa Mere. Ce qui a fait dire à ſainƈt Anſelme, que perſonne n'eſt ſauué que par ſon moyen. La 3. eſt, à cauſe du grand amour qu'elle a pour les Chreſtiens, comme elle a témoigné en vne infinité de rencontres. Mais la principale raiſon & qui regarde les Preſtres, c'eſt l'affinité qu'ils ont contraƈtée auec elle, au moyen de l'ordre & du caraƈtere Sacerdotal, qui leur donne pouuoir de conſacrer & de produire à l'Autel cette meſme humanité qu'elle a donnée au Fils de Dieu : de porter entre leurs

Sicut omnis, ô beatiſſima, à te auerſus & à te deſpeƈtus, neceſſe eſt vt intereat, ita omnis ad te conuerſus & à te reſpeƈtus, impoſſibile eſt vt pereat, S. *Anſel.*

mains celuyqu'elle a si souuent porté dans les siennes, & de donner aux autres ce qu'elle donne tous les iours au Ciel & à la Terre. Quelle alliance de nous à la Mere d'vn Dieu, quel rapport ? mais quelle confusion ?

II. POINT.

CONSIDEREZ en quoy consiste la deuotion que les Prestres doiuent porter à la sainte Vierge. 1. C'est d'honorer sa personne, & l'auoir en veneration singuliere, parler d'elle auec grand respect, précher sa deuotion, & monstrer en quoy elle consiste, instruire à bien celebrer ses festes, desabuser les peuples qui s'imaginent que pourueu qu'on dise quelques Chapelets, ou qu'on soit enroolé en quelque Confrairie, on sera infailliblement sauué, sans se mettre en peine d'imiter la sainte Vierge en aucune façon, ny de changer de vie, conseiller les pelerinages qui se font en son honneur. 2. C'est de luy porter vne singuliere affection, comme à nostre treschere, & tres honorée Mere, éuitant toute sorte de peché, & sur tout les pechez deshonnestes, & les occasions qui y portent, offrant le S. Sacrifice de la Messe en son honneur, procurant qu'elle soit seruie & honorée par les autres. 3. C'est de l'inuoquer souuent, luy rendant tous les iours quelques hommages particuliers, se mettant sous sa conduite & sa protection, sur tout, auant que d'offrir le S. Sacrifice de la Messe, luy renouuellant souuent les offres de nostre seruice, ayant recours à elle dans les afflictions, les perils, les dangers, & les tentations qui nous assaillent. Enfin, la premiere & derniere pratique de deuotion enuers la sainte Vierge, c'est de l'imiter, considerant quelquefois à ce suiet comme elle se comportoit en ses actions pendant qu'elle estoit au monde, auec quelle humilité elle receut la nouuelle de l'Incarnation, quel amour elle auoit pour son Fils, auec quelle deuotiou elle assistoit au S. Sacrifice de la Messe & ainsi des autres : pour nous conformer à elle, & c'est en cela proprement que consiste la deuotion que nous deuons auoir à la sainte Vierge.

Voyez maintenant si vous estes deuot comme il faut à cette Reyne du Ciel & de la terre; car en voila les marques infaillibles : premierement, quel honneur luy rendez-vous ? Quel amour auez-vous pour elle ? Que faites vous pour auancer sa gloire? Quelles prieres luy presétez-vous tous les iours? Mai

sur tout, en quoy l'imitez vous ; Si vous n'estes dans cette sainte pratique, commencez dés auiourd'huy à l'embrasser, pour honorer le Fils en la personne de la Mere : & ne vous est-ce pas assez d'honneur, voire plus que vous ne meritez, de seruir vne si grande Princesse, & encore plus d'en estre aimé, secouru & assisté ?

Ego enim, dit elle, *diligentes me diligo, & qui manè vigilant ad me, inuenient me.* Prou. 8. 17.

CLXXVI. MEDITATION.

Huitiéme moyen pour acquerir & conseruer les vertus Ecclesiastiques.

La Retraite annuelle.

1. *Combien la retraite de temps en temps est necessaire aux Ecclesiastiques.*
2. *Ce que l'on y doit faire.*
3. *Les motifs pour les y porter.*

Ducam eam in solitudinem, & loquar ad cor eius. Osée. 2. 14.

I. POINT.

CONSIDEREZ combien la retraite de temps en temps est necessaire aux Ecclesiastiques. 1. Parce que dans la vie ordinaire, on ne fait que tres-peu de reflexion sur soy-mesme, & quand on s'examine, ce n'est que superficiellement & en passant, sans approfondir les sources & l'origine de ses défauts & de ses imperfections & sans y apporter les remedes efficaces, ce qui se fait par la retraite. 2. Parce qu'encores que les exercices & les fonctions des Prestres soient toutes saintes & pieuses, neantmoins comme la pluspart sont au dehors, & consistent en action, elles causent souuent quelque froideur en la vie interieure, & détournent de l'application à Dieu, que le Chrestien, & sur tout le Prestre, doit tâcher de conseruer & d'augmenter à toute heure. Mais pour encore mieux conceuoir l'importance de cette retraite,

Bonum est Deo parum sese subducere, vt Moses ille olim ac postea Ieremias, & rursus ad vocantem promptè atque impigrè accurrere, quemadmodum Aaron & Isaias, &c. ideo paulisper secessi vt meipsũ inspicerem, *S. Greg. Naz. or.* 41.

Similis viro consideranti vultum natiuitatis suæ in speculo: considerauit se, & abiit & statim oblitus est qualis fuerit, *Iac.* 1. 23. In solitudine aër purior, cœlum apertius, familiarior Deus, *Orig. hom.* 4.

II. POINT.

Secessi de populo, vnicum mihi negotium est, nec aliud curo quam ne curem, vita meliore magis in secessu fruar, quam in promptu, *Tert. l. de Pallio. c. 5.*

CONSIDEREZ quelle en est la fin principale. Le but de cette renouation annuelle, est vne entiere reforme de nous-mesmes, qui consiste en deux choses. La 1. A arracher de nous toutes les mauuaises affections & inclinations, soit habituelles, soit actuelles, soit naturelles, soit acquises. La 2. A chercher & trouuer la perfection que Dieu demande de nous, afin que nous soyons selon son cœur, & en tout & par tout conformes à sa sainte volonté, qui sont les deux termes que les Philosophes appellent, *à quo & ad quem:* de façon qu'en nous s'accomplissent durant ce temps de la retraite ces paroles, que Dieu dit au Prophete Ieremie: *Ecce constitui te, vt destruas & ædifices, & eradices & plantes.* Ier. 1. 10.

III. POINT.

Sedebit solitarius & tacebit, & leuabit se super se, *Thren 3. 28.* Hæc vox non auditur in foro, non sonat in publico, secretum vult oculum, secretum quærit auditum. *S. Bern. ep. 107.* De mundano puluere, necesse est etiam religiosa corda sordescere, *S. Leo. ser. 4. Quadr.* Solitudo nouit vigilias Iesu, solitudo orationes Iesu audiit, solitudo nascentem, solitudo turbas pascentem, solitudo transfiguratione coruscantem, solitudo morientem, solitudo resurgentem, solitudo ascendentem Dominum conspexit, *Petr. Cellens. l. 4. Ep 12.*

CONSIDEREZ les motifs qui peuuent nous porter à cette sainte entreprise. 1. Nostre profit & auancement spirituel. 2. L'exemple des Saints, lesquels occupez continuellement dans les affaires de Dieu, & à procurer le salut des ames, pour éuiter la contagion presque inéuitable, qui se gagne en traitant auec les hommes du monde, de temps en temps se déroboient aux affaires, & s'enfermoient dans des Monasteres, pour là examiner serieusement l'estat de leur ame, pour voir si en éclairant les autres, ils ne se consommoient point eux-mesmes, si la nourriture qu'ils leur donnoient ne les affoiblissoit pas: enfin si en sanctifiant les autres, ils s'estoient eux-mesmes sanctifiez. Ainsi faisoient S. Ambroise, S. Charles Borromée, & autres, & c'est vne pratique quasi vniuerselle de tous ceux qui veulent conseruer l'esprit Ecclesiastique. Mais le dernier & plus puissant motif, c'est la pratique de Nostre-Seigneur, qui n'ayant aucun besoin de retraite, neantmoins pour nous en donner l'exemple, se retiroit souuent & passoit les nuicts tout seul en prieres.

Vid. c. 5. past. S. Greg. parte 1.

Si, sans parler de l'exemple du Fils de Dieu, ces grands hommes qui viuoient sur la terre comme des Anges, & en qui residoit vne grande plenitude de l'esprit Ecclesiastique, craignoient de perdre l'esprit de pieté, dans les occupations pieuses de leur ministere, que deuons nous faire nous autres, qui

sommes si éloignez de leur vertu, qui trauaillons à l'œuure de Dieu auec tant de negligence, qui sommes souuent si mal appellez à l'Ordre, & qui estudions si mal les deuoirs de la Prestrise ?

Prenez donc auiourd'huy cette resolution sur le modele qui vous est proposé, & en veuë des grands auantages qui en arriuent, de faire tous les ans, à quelque temps plus commode, quelques iours de retraitte. Si vostre santé ou vos occupations ne vous permettent pas d'y donner ny dix, ny huit, ny six iours, au moins donnez-en quatre ou cinq. Mais pour y faire du fruict, congediez toute sorte d'affaires deuant qu'y venir, afin de pouuoir dire à Dieu en cét estat, que vostre cœur est prest de receuoir ses diuines lumieres.

Paratum cor meum Deus, paratum cor meum. Psal. 107. 1.

Ecce ego quia vocasti me. Loquere Domine quia audit seruus suus. 1. Reg. 3. 9.

CLXXVII. MEDITATION.

Neufiéme & dernier moyen pour acquerir & conseruer les vertus Ecclesiastiques.

Demeurer quelque temps dans vn Seminaire.

1. *Les auantages que l'on reçoit de demeurer dans vn Seminaire.*
2. *Comme il faut s'y comporter pour en retirer du fruict.*
3. *Les manquemens qu'on y commet d'ordinaire.*

Melius est duos esse simul, quam vnum; habent enim emolumentum societatis suæ.
Eccl. 4. 9.

C'est ce qui se verifie tres parfaitement dans la compagnie de plusieurs Ecclesiastiques, qui viuent ensemble sous vne mesme discipline. Et pour en voir la verité,

I. POINT.

CONSIDEREZ les auantages que l'on reçoit de demeurer; par exemple, dans vn Seminaire où se ren-

contrent plusieurs Ecclesiastiques. 1. On y prend insensiblement l'esprit de sa profession : on apprend à faire estime de son ministere, & des moindres fonctions qui y sont attachées; on se forme dans l'administration des Sacremens à voir seulement pratiquer les autres : Les Rubriques & les ceremonies, soit de la Messe, soit de l'office, lesquelles sont presque vniuersellement negligées, quoy que d'ailleurs tres-necessaires, s'y apprennent & s'y obseruent exactement, on y prend vn train de vie, tel qu'on peut, & que l'on doit garder le reste de ses iours: Les Conferences qui s'y font, donnent plus de lumieres & échauffent plus la volonté, que quantité de lectures qu'on pourroit faire à son particulier. Enfin pour l'interieur & pour l'exterieur, & pour tous les deuoirs dont vn Ecclesiastique est redeuable, soit à l'égard de Dieu, du prochain, ou de soy-mesme, & qui peuuent le rendre capable de son ministere, il n'y en a point qu'on n'apprenne auec facilité dans cette échole ; & personne n'en sort, qu'on ne le remarque aisément, pour peu qu'il puisse y auoir demeuré. C'est pourquoy la sainte Eglise estimant que la discipline Ecclesiastique ne pouuoit se rétablir que par les Seminaires, en a renouuellé l'institution dans le Concile de Trente en termes si expres & si beaux.

Tolet. Aquisg. Later. Trid. sess. 23. de Refor. c. 8.
Vt nullus Laïcus ad quemlibet gradum Ecclesiasticum repente promoueatur, nisi post muratum habitum secularem diuturna conuersatione inter Clericos fuerit comprobatus
Conc. Rom sub Nicolao 2, P. cân. 14. an. 1059.

N'oubliez-pas icy de remercier Dieu si vous y estes, de vous auoir donné vne commodité si grande, pour vous acheminer à la perfection Ecclesiastique ; & faites resolution d'y porter ceux de vôtre connoissance à y faire seiour pour quelque têps.

II. POINT.

CONSIDEREZ que pour retirer tous ces biens & ces auantages du seiour que l'on fait dans vn Seminaire, ce n'est point assez d'y estre present de corps; mais il faut encore y estre d'esprit, c'est à dire, auoir affection à tous les exercices qu'on y fait, assister volontiers aux conferences ausquelles les Superieurs iugent à propos que l'on assiste, estre ponctuel à tous les reglemens, sans faire distinction des petits ou des grands, sortir tres-rarement du logis, estudier aux heures reglées ; mais faire sur tout grande estime de l'Oraison & autres exercices spirituels, se découurir auec simplicité, confiance & humilité à son Directeur, luy proposant naïfuement ses besoins, ses peines & ses difficultez. Enfin auoir ce desir

vnique de se perfectionner dans sa profession.

III. POINT.

CONCLVEZ d'icy, combien s'abusent ceux qui viennent dans vn Seminaire, comme par force, seulement pour plaire à leurs Superieurs, ou pour solliciter quelque affaire temporelle, ou bien pour quelqu'autre fin encore plus basse, lesquels estant receus dans la maison, bien loin d'y édifier, ne font que scandalizer les autres, s'absentant souuent des exercices, employant le temps inutilement dans leurs études, ne se preparant point aux Conferences, ne se rendant point aux regles communes, faisant mépris de ce qui s'y enseigne, consommans leur temps en visites frequentes, soit actiues, soit passiues, enfin, n'y faisant rien moins que ce pourquoy ils y sont venus.

Examinez-vous sur ces manquemens : car c'est peu de chose de demeurer en vn lieu saint, si on n'y vit saintement. Renouuellez pour cela toutes les bonnes resolutions que vous auez eu en entrant, vous disant à vous mesme auec S. Bernard, *Ad quid venisti*? Et s'il y a quelque chose dans l'assiduité, & la continuation des exercices qui soit difficile à la nature, souuenez-vous de cette sentence de S. Paul:

Non Hierosolymis vixisse, sed Hierosolymis bene vixisse, laudabile est, S. *Hier.*

Omnis disciplina in præsenti quidem videtur non esse gaudij, sed mœroris : posteà autem fructum pacatissimum exercitatis per eam reddet iustitiæ, propter quod remissas manus & soluta genua erigite. Heb. 12. 11. & 12.

MEDITATIONS
DE
LA VIE ECCLESIASTIQVE.
HVICTIÉME PARTIE,
QVI TRAITE
DES DEVOIRS ET DES OBLIGATIONS DV CVRÉ.

CLXXVIII. MEDITATION.

De ce que le Curé doit à Dieu & à soy-mesme.

1. Ce qu'il doit à Dieu. | *2. Ce qu'il Doit à soy mesme.*

Sollicitè cura teipsum probabilem exhibere Deo, operarium inconfusibilem, rectè tractantem verbum veritatis. 2. Tim. 2. 15.

Tous les deuoirs du Curé compris en ces paroles de l'Apostre, se rapportent à trois ou quatre chefs principaux, desquels les premiers regardent Dieu ; les autres le regardent luy-mesme ; & les derniers concernent le prochain.

I. POINT.

I. POINT.

CONSIDEREZ quelles sont les obligations & les deuoirs du Curé enuers Dieu. C'est 1. de conuerser souuent auec luy par l'Oraison : car vn Curé doit estre non seulement enfant d'Oraison comme Samuël ; mais aussi le Pere de l'Oraison. Il la doit apprendre de Dieu, afin de l'enseigner aux autres, il y doit naistre & s'y nourrir, afin d'esleuer & nourrir du laict de l'Oraison, les enfans qu'il engendre à IESVS-CHRIST : les Apostres s'attribuent ce partage comme la premiere, la plus sainte & plus importante de toutes les fonctions Ecclesiastiques : *Nos autem orationi & ministerio verbi instantes erimus.* Act. 6. 4. 2. C'est de glorifier Dieu & l'honorer en toutes les fonctions de son ministere, par vne veuë continuelle de sa diuine presence, par vne grande pureté de cœur & d'intention, obseruant tousiours, soit en l'administration des Sacremens, soit en la recitation des loüanges diuines ou autres, deux circonstances principales. La 1. les Regles, Rubriques, & ceremonies prescrites auec decence, & modestie exterieure. La 2. la deuotion interieure & l'esprit de pieté, auec lequel les choses saintes doiuent estre saintement administrées.

II. POINT.

LES obligations du Curé à l'égard de soy-mesme sont 1. Pour l'interieur, de trauailler à son salut, en procurant celuy du prochain, aspirer à la perfection Ecclesiastique, en rechercher & embrasser fortement les moyens, aimer l'esprit de pauureté, se mortifier, & pour cela faire choix d'vn bon & sage Directeur entre mille, duquel il suiue les auis auec beaucoup de simplicité & d'humilité. 2. Pour l'exterieur porter tousiours sa Sotanne & les cheueux courts éuiter toute superfluité en sa table & en ses meubles. 3. Euiter tout ce qui est contraire à l'esprit Ecclesiastique, comme entre tous les pechez, ceux de gourmandise & d'auarice, & ceux d'impureté, fuyr les mauuaises compagnies, la hantise des femmes, le trafic & le soin des affaires seculieres, les ieux de hazard, la chas-

Exerce teipsum ad pietatem ; pietas enim ad omnia vtilis est, 1. *Tim.* 4. 7. & 8.
Ordo quippe naturalis est, prius purgari deinde purgare, sapiẽtia institui, atque ita demum sapientia alios instruere; lux fieri, & alios illuminare ; ad Deum appropinquare, & ita alios deducere, sanctificari & postea sanctificare. *S. Greg. Naz. or.* 1. Quia stultè egerunt pastores & Dominũ non quęsiuerunt, omnis grex meus dispersus est. *Ier.* 10. 21.

Ministerium meum honorificabo. *Rom.* 11. 13. Prouidebam Dominum in conspectu meo semper, *Ps.* 15. 8. Mundamini qui fertis vasa Domini, *Isa.* 52. Conscientiam habentes bonam, *Heb.* 13. 18. Age quod agis, operare quod operaris, Omnia honeste & secundum ordinem fiãt, 2. *Cor.* 14. 10.
Bibe aquam de cisterna tua, & deriuentur fontes tui foras. *Prou.* 5. Qui sibi nequam, cui bonus? *Eccl.* 14. 5. Magnus quæstus est pietas cum sufficientia, habentes autem alimenta, & quibus tegamur, his contenti simus, 1. *Tim.* 6. & 8.

In te oculi omnium diriguntur, domus tua & cõuersatio tua, quasi in specula cõstituta, magistra est publicæ disciplinæ. *S. Hier.* Tu autem homo Dei hæc age, sectare vero pietatem, iustitiam, mansuetudinem, fidem, charitatem patientiam. 1. *Tim.* 6. 11.
Sic ambulate, sic agite vt semper Ecclesiæ senatus candidus constet seueritas circa fœminas vigeat, authoritas polleat, vigor teneatur, grauitas veneretur, &c. *S. Cyp. de singul. Cler.* Da mihi Domine se-

diarum tuarum assistricem sapientiam, & noli me reprobare à pueris tuis: mitte illã de sede magnitudinis tuæ, vt mecum sit & mecum laboret, & sciam quid acceptum sit coram te omni tempore, *Sap. 9, 4.*

se, la comedie, les festins, les railleries; Enfin distribuer les heures & les exercices de la iournée & les suiure, s'il n'en est diuerty par necessité ou par charité, determinant l'heure de son oraison, de son office, de son estude, de la visite qu'il doit faire des malades, de la lecture ou spirituelle, ou de l'Escriture sainte, du trauail manuel & semblables : En sorte qu'il ne soit iamais oysif.

Examinez-vous sur tous ces points, & considerez tous les manquemens que vous y auez faits iusques à present, ignorant vos obligations ou les negligeant. Humiliez-vous-en deuant Dieu, & luy en demandez pardon, & comme plusieurs ames qui sont maintenant priuées de Dieu à iamais, ont eu de semblables & plus grandes lumieres, & en ont fait vn si mauuais vsage, craignez grandement d'en abuser. Implorez sa misericorde pour en tirer les fruits qu'il demande de vous; disant auec le Prophete,

Non confundas me ab expectatione mea : Fiat cor meum immaculatum in iustificationibus tuis, vt non confundar. Psal. 118.

CLXXIX. MEDITATION,

De ce que le Curé doit au prochain.

C'est à dire, à ses Paroissiens : Et premierement de la residence en sa Parroisse.

1. *Que la residence personnelle des Pasteurs est de droit naturel, diuin & Ecclesiastique.*
2. *Les grands maux qui arriuent de la non residence.*
3. *Les pretextes & excuses refutées.*

Attendite vobis & vniuerso gregi, in quo posuit vos Spiritus sanctus regere Ecclesiam Dei, quam acquisiuit sanguine suo. Actor. 20, 28.

C'est l'argument dont se sert le Concile de Trente, pour obliger les Pasteurs sous peine de peché mortel de resider en leurs Benefices.

I. POINT.

CONSIDEREZ ſuiuant ces paroles de l'Apoſtre, expliquées par le S. Eſprit preſidant au S. Concile de Trente, que la reſidence perſonnelle à ceux qui ont charge d'ames, n'eſt pas ſeulement de droit Eccleſiaſtique; mais encore de droit naturel & diuin. N'eſt-ce pas vne choſe contre nature, qu'vn homme porte le nom de Paſteur, ſans connoiſtre ſeulement ſes brebis? Et comment, dit le meſme Concile, pourroient-ils découurir & pouruoir à ce qui defaut à leur troupeau, s'ils en ſont éloignez? *Væ Paſtoribus Iſraël, qui paſcebant ſemetipſos, gregem autem ſuum non paſcebant; nonne greges à Paſtoribus paſcuntur?* Ezech. 34. 2. Il ne faudroit que ce ſeul paſſage pour nous faire connoiſtre la volonté de Dieu touchant la reſidence, quoy qu'elle nous ſoit manifeſtée en cent autres endroits de l'Eſcriture, comme quand Noſtre-Seigneur ne ſe contenta pas de dire à S. Pierre qu'il fuſt Paſteur; mais il luy dit expreſſement, paiſſez mes brebis. Et quand l'Euangile ne dit pas que le Pere de famille ait enuoyé en ſa vigne des gens ſimplement qui ſceuſſent trauailler, mais nommément des ouuriers, quand dans les Prouerbes il dit: *Diligenter agnoſce vultum pecoris tui, tuoſque greges conſidera.* Prou. 27. 23. Et certes, c'eſt vne choſe déplorable en ces derniers ſiecles d'auoir encore eu beſoin apres toutes ces raiſons de fulminer tant de foudres, pour obliger les Curez à la reſidence, comme ont fait tant de Conciles, & plus clairement que les autres, le Concile de Trente: *Si funiculus triplex difficile rumpitur*, Eccl. 4. 12. quelle plus forte obligation que celle de reſider, qui tire ſa force du droit diuin, naturel & Eccleſiaſtique?

Omnes Patriarchalibus, Metropolitanis & Cathedralibus Eccleſiis quibuſcumque, quouis nomine ac titulo præfectos, monet ſancta Synodus ac monitos eſſe vult, vt attendentes ſibi, & vniuerſo gregi, in quo Spirit. S. poſuit eos regere Eccleſiam Dei, quam acquiſiuit ſanguine ſuo, vigilent ſicut Apoſtolus præcepit, in omnibus laborent & miniſterium ſuum impleant: implere autem illud ſe nequaquam poſſe ſciant, ſi greges ſibi cõmiſſos mercenariorum more deſerant, atque ouium quarum ſanguis de eorum eſt manibus à ſupremo iudice requirendus, cuſtodiæ minimè incumbant, cum certiſſimum ſit, non admitti Paſtoris excuſationem, ſi lupus oues comedit & Paſtor neſcit: Ac nihilominus, quia nonnulli, quod vehementer dolendum eſt, hoc tempore reperiuntur qui propriæ etiam ſalutis immemores, terrenaque cæleſtibus ac diuinis humana præferentes, in diuerſis Curiis vagantur, aut in negotiorũ temporalium ſollicitudine, ouili derelicto atque ouium ſibi commiſſarum cura neglecta, ſe detinent occupatos, placuit ſacroſanctæ Synodo aliquos canones qui temporũ atq; hominum iniuria pene in deſuetudinem abierunt, aduerſus non reſidentes promulgatos innouare. &c. *Conc. Tr. ſeſs. 6. c. 1. de Ref.* Cum præcepto diuino mandatũ ſit omnibus, quibus animarum cura commiſſa eſt, oues ſuas agnoſcere, pro his ſacrificium offerre, verbiq; diuini prædicatione, ſacramentorum adminiſtratione, ac bonorum omnium exẽplo paſcere, pauperum, aliarumq;

II. POINT.

CONSIDEREZ les grands maux qui arriuent à l'Egliſe par le defaut de reſidence de tant de Paſteurs, & principalement à la campagne; le ſeruice diuin y eſt abandonné, les abus & les vſurpations des biens, ou des droits Eccleſiaſtiques s'y introduiſent, les enfans y meurent ſans Bapteſme, les malades ſans Confeſſion & Communion, l'ignorance y regne vniuerſellement, la jeuneſſe eſt nourrie dans le libertinage, les Sacremens y ſont à dégouſt & à mépris, l'hereſie y prend pied

facilement, enfin apres quelque temps d'absence d'vn Pasteur, à peine reconnoistra-on dans vn village quelque vestige de la Religion. *O Pastor & idolum derelinquens gregem!* Zac. 11. 17.

III. POINT.

CONSIDEREZ ensuite combien sont friuoles les pretextes qu'on apporte d'ordinaire, pour se dispenser vainement d'vne obligation si pressante : ils alleguent qu'ils sont de trop bonne maison pour demeurer dans vne petite Paroisse; mais Iesus-Christ a vescu & demeuré 33. ans sur la terre, luy qui estoit Fils du Dieu viuant. Ils ne peuuent souffrir la stupidité des villageois; mais la Sagesse eternelle a souffert trois ans l'ignorance de ses Apostres. Ils ont trop de peine à confesser & communier, prescher, catechiser, ou ils n'ont pas assez de capacité; mais pourquoy ont-ils pris le benefice? Ils y mettent, disent-ils, vn Vicaire; mais qui sera souuent ignorant ou scandaleux. Le reuenu est petit; & quelles rentes auoient les Apostres? & puis il n'a tenu qu'à vous de le refuser. Enfin toutes leurs excuses sont excuses de peché, ou de la nature : que le grand Pasteur des ames ne receura point en ce iour terrible, où il leur demandera ame pour ame, & où ils verront ce que c'est que cette residence qu'ils ont méprisée.

N'estoit-ce point assez de vous faire connoistre la dignité des ames, dont Nostre-Seigneur vous a donné la conduite, & de vous dire qu'il les a rachetées au prix de son Sang, pour vous obliger à en prendre le soin par vous-mesme, sans qu'il fust necessaire d'vser de menaces? Prenez-y garde, car autant de Paroissiens que vous auez, ce sont autant d'accusateurs que vous aurez, & de Iuges en cét épouuantable moment, parce que Dieu vous a dit de chacun en prenant la Cure, ce qui est couché dans les saintes Lettres.

Custodi virum istum, qui si lapsus fuerit, erit anima tua pro anima eius. 3. Reg. 20. 39.

miserabilium personarum curam paternam gerere, & in cætera munia pastoralia incumbere, quę omnia nequaquam ab iis pręstari & impleri possunt, qui gregi suo non inuigilant, neque assistunt, sed mercenariorum more deserunt, sacrosancta Synodus eos admonet & hortatur, vt diuinorum pręceptorum memores, factique forma gregis, in iudicio & veritate pascant & regant, *Id. sess. 23. c. 1.*

Si quis autem contra huius decreti dispositionem abfuerit, statuit sancta Synodus præter alias pœnas aduersus non residentes sub *Paulo* 3. impositas & innouatas, ac mortalis peccati reatum quem incurrit, eum pro rata temporis absentiæ fructus suos non facere, nec tuta conscientia, alia etiam declaratione non secuta, illos sibi detinere posse, sed teneri, aut ipso cessante per superiorem Ecclesiasticum illos fabricæ Ecclesiarum, aut pauperibus loci erogare. *Ib.*

Qui curam suscipiunt animarum, ipsi peragant, vt ipsi proprios manipulos Domino repræsentent: nam ipse ouem perditam diligenter quæsiuit, ipse inuenit, ipse propriis humeris reportauit. Quid nos miseri & desides dicturi sumus, qui etiam pro ouibus nobis commissis curam impendere negligimus & aliis eas educandas tradimus? *Dam. Ep. 5.*

CLXXX. MEDITATION.

Second deuoir ou obligation d'vn Curé vers ses Paroissiens.

L'instruction de parole & d'exemple.

1. L'obligation qu'il y a à vn Curé d'instruire son peuple.
2. L'obligation qu'il a pareillement de donner bon exemple.

Pascite qui in vobis est gregem. 1. Pet. 5. 2.

I. POINT.

CONSIDEREZ, qu'il ne suffit point au Pasteur de resider en sa Paroisse seulement de corps ; mais il doit pour rendre cette residence vtile & profitable, repaistre son troupeau suiuant ce precepte de l'Apostre S. Pierre, *Pascite qui in vobis est gregem.* Or cette pasture selon le Concile de Trente consiste en deux choses, sçauoir en l'instruction & au bon exemple, si bien que

La premiere chose que doit le Curé à ses Paroissiens, c'est de les instruire dans ses Prosnes & dans ses Catechismes, qu'il est au moins obligé de faire tous les Dimanches, de tout ce qu'vn bon Chrestien doit sçauoir, faire, & croire pour estre sauué ; & particulierement la maniere de bien & vtilement receuoir les Sacremens, s'accommodant à la foiblesse & grossiereté de ses Auditeurs, donnant du laict à ceux qui en ont besoin, & vne viande plus solide à ceux qui sont auancez ; sans se rebuter pour les peines, les ennuis & les dégousts, qui arriuent souuent à cause de la rudesse, ou de l'ignorance de ceux qui l'écoutent. Et cette obligation a esté trouuée de telle importance par les Peres du dernier Concile qu'ils veulent qu'vn Curé puisse y estre contraint par censures Ecclesiastiques. Et certes quelle excuse peut alleguer vn Curé pour se dispenser d'vn si iuste deuoir, quand il considere le Fils de Dieu venu au monde pour instruire les

Ne oues Christi esuriant, neve paruuli panem petant & non sit qui frangat eis, mandat sancta Synodus Pastoribus, vt frequenter inter Missarum celebrationem vel per se, vel per alios ex iis quæ in Missa leguntur, aliquid exponant; atq; inter cætera de sãctissimi sacrificii mysterio aliquid declarent, diebus præsertim Dominicis & festis, *Conc. Trid. sess.* 22. *c.* 8. Vt fidelis populus ad suscipienda sacramenta, maiori cum reuerentia & deuotione accedat ; præcipit sancta Synodus omnibus, vt non solum cum hæc per seipsos erunt administranda, prius illorum vim & vsum pro suscipientium captu explicẽt; sed etiam idem à singulis Parochis pie, prudenterq; etiam lingua vernacula seruari studeant, &c. Nec non vt inter Missarum solemnia, aut diuinorum celebrationem sacra eloquia & salutis monita eadem vernacula lingua singulis diebus festis, vel solemni-

hommes, lequel ayant pour Apostres des pescheurs extrémement rudes, stupides, & qui n'auoient aucune lumiere d'esprit, ne s'est iamais neantmoins dégousté, n'a iamais dédaigné de les former peu à peu, mais les a supportez auec toute la douceur & la patience possible.

II. POINT.

La seconde chose que le Pasteur doit à ses Paroissiens, c'est le bon exemple, que Nostre-Seigneur nous marque expressément, quand décriuant l'office du bon Pasteur, il dit qu'il marche deuant ses brebis, *ante eas vadit*, Ioan. 10. 4. Et quand il les compare à la lumiere, *Vos estis lux mundi*, Matt. 5. 14. Sur quoy Sainct Chrysostome dit, *Tenetur lucere quem Dominus voluit habere offficium lucernæ.* Et la raison c'est parce que le Curé est comme l'ame de sa Paroisse, qui se remuë selon son mouuement, qui regle bien ou mal toutes ses actions, qui sert de Patron à tous ceux qu'il a en sa charge. Et que sera-ce si celuy qui est obligé de guerir les autres, vient à les infecter par la contagion de son mauuais exemple?

Quel desespoir pour vn Curé à l'heure de la mort, quand non seulement les clameurs de sa propre conscience pour ses pechez; mais toutes les ames ausquelles il aura seruy d'occasion de peché, demanderont vengeance contre luy? que répondra il à Iesus-Christ, quand il luy demandera ces ames, & qu'il luy fera voir que ses scandales ont damné ceux qu'il vouloit sauuer? Allez au deuant de ce mal-heur: Et voyez en quoy vous pouuez auoir scandalizé vos Paroissiens, pour auec la grace de Dieu vous en donner de garde: Et prenez la resolution de leur précher & les instruire, & de parole & d'exemple.

Qui fecerit & docuerit, hic magnus vocabitur in regno cælorum. Matt. 5. 16.

bus explanent, eademque in omnium cordibus, postpositis inutilibus quæstionibus inserant, atque eos in lege Domini erudire studeant. *Id sess.* 24. Episcopi saltem Dominicis & aliis festiuis diebus, pueros in singulis Parochiis fidei rudimenta, & obedientiam erga Deum, diligenter ab iis ad quos spectabit doceri curabunt, & si opus sit etiam per censuras Ecclesiasticas compellent *Id. sess.* 24. *c.* 4. Integritas præsidentiũ salus est subditorum, *Conc. Trid. sess.* 6. Qui alios doces, teipsum non doces. *Rom.* 2. 21. Qualis est rector ciuitatis, tales & inhabitantes in ea. *Eccl.* 10. 2. Non confundant sermones tuos opera tua, ne cum in Ecclesia loqueris, tacitus quilibet respondeat, cur igitur hæc quę dicis ipse non facis? *S. Hier. Ep. ad Nep.* Vbi est grex qui datus est tibi, pecus inclytum tuum? *Ier.* 23. 20. Quid dices cum visitauerit? tu enim docuisti eos aduersum te, & erudisti in caput tuum. Numquid non dolores apprehendent te, quasi mulierem parturientem? *Ib.* 21. Nemo amplius in Ecclesia nocet quam qui peruerse agens nomen vel ordinem sanctitatis habet. Qui ergo ad sãctitatis speciem deductus, vel verbo cæteros destruit, vel exemplo. melius profectò fuerat vt hunc sub exteriori habitu terrena acta constringerent, quàm sacra officia cæteris in culpa imitabilem demonstrarent, quia nimirum si solus caderet vtcumque hunc tolerabilior inferni pœna cruciaret. *S. Gr. past. p.* 1. *c.* 2. Soli non potestis perire, quia præire debetis docendo & operando. *S. Ber. ser. ad past. in Syn.*

CLXXXI. MEDITATION.

Troisiéme obligation d'vn Curé vers ses Paroissiens. La correction.

1. *Raisons qui obligent les Curez à cette correction.*
2. *Quelles vertus doiuent accompagner la correction pour la rendre vtile, & principalement la douceur.*
3. *Les moyens d'acquerir cette vertu de douceur.*

Argue, obsecra, increpa, opportunè importunè. 2. Tim. 4. 2.

I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui obligent les Curez à faire la correction & la reprimande à leurs Paroissiens, quand ils les voyent faillir. Cette obligation est fondée sur la charité & sur la iustice. 1. Par charité, parce que tous les Chrestiens sont obligez par vn commandement porté en l'ancienne & en la nouuelle Loy, de corriger leur prochain, quand il manque, s'ils le peuuent faire vtilement. 2. Par iustice, dautant qu'estans faits Curez, ils sont constituez de Dieu, leurs Peres & leurs Iuges, & sont obligez par leur charge de maintenir l'ordre dans leur Paroisse, d'en bannir les pechez ou les empeschant, ou les punissant, d'y establir & auancer le Royaume de la vertu & le seruice de Dieu, qui pour ce suiet leur en fera rendre vn compte rigoureux, estant certain que pour manquer à cette obligation plusieurs vieillissent dans les défauts, dont ils se fussent aisément défaits, s'ils en auoient esté aduisez en leurs temps.

Vnicuique mandauit Deus de proximo suo, *Eccl.* 17. 12.
Si peccauerit in te frater tuus, vade & corripe eum inter te & ipsum solum. *Mat.* 18. 15.

Si quis fortè vult saluare charitatem, ante omnia ne putetis abiectam & desidiosam, nec quadam mansuetudine, imo non mansuetudine, sed remissione &c. seruari charitatem, non ita seruatur. S. *Aug in* 1, *Ep. l.* 10. *tract.* 7.

II. POINT.

CONSIDEREZ quelles vertus doiuent accompagner la correction pour la rendre vtile; La 1. C'est la discretion pour pouuoir reprendre selon les differentes occasions, & les differentes personnes, tantost en public, tantost en particulier, tantost dans la chaire, ou dans le confession-

Publicè peccantes coram omnibus argue, 1. *Tim* 5. 20.
Qui condolere possit iis qui ignorant & errant. *Heb.* 5 2.
Necesse est vt rectores à subditis timeantur quando ab eis Deus

nal, pour compatir aux infirmes & aux ignorans, pour ſçauoir vſer de ſeuerité quand la douceur n'y fait rien, pour enfin s'accommoder à tous & petits & grands, & hommes & femmes, afin de les gagner tous à Ieſus-Chriſt. 2. La charité, la manſuetude & la douceur que le Paſteur doit auoir en vn parfait degré, à l'exemple de Dieu, de qui il eſt l'Image & le Lieutenant, & à l'imitation de Noſtre-Seigneur, dont la bonté & la pieté eſt extréme enuers les pecheurs.

minime timere deprehendunt: vt humana ſaltem formidine peccare metuant, qui diuina iudicia non formidant. S. *Greg. paſt.* 2. *c.* 6. Fratres, etſi præoccupatus fuerit homo in aliquo delicto, vos qui ſpirituales eſtis, huiuſmodi inſtruite in ſpiritu lenitatis. Conſiderans teipſum, ne & tu tenteris. *Gal.* 6. 1. Seruum Dei oportet manſuetum eſſe ad omnes, docilem, patientem, cum modeſtia corripientem eos qui reſiſtunt veritati. 1. *Tim.* 2. 24. 25. In omni patientia, 1. *Tim.* 4. 2. Tangat me memoria communis fragilitatis, vt reprehenſionem aut obiurgationem, non odiū, ſed miſericordia præcedat. S. *Aug. l.* 2. *de ſer. Dom. c.* 20. Vt corporum ita animorum vitia molliter tractanda ſunt *Senec.* Noli quærere fieri iudex, niſi valeas virtute irrumpere iniquitates, ne forte extimeſcas faciem potentis & ponas ſcandalum in æquitate tua, noli eſſe puſillanimis in animo tuo, *Eccl.* 7.

III. POINT.

CONSIDEREZ quels ſont les moyens d'acquerir cét eſprit de clemence, & de le conſeruer parmy la correction. Pour cela il faut que le Paſteur faſſe 3. choſes. La 1. Qu'il ſouffre les fautes de ſes ſuiets auec patience; c'eſt à dire, ſans aigreur, ſans ennuy, & ſans ſe troubler, conſiderant que les hommes qu'il a en charge, ſont extrémement fragiles: En quoy manquent ſouuent ceux qui ſont ou d'vn naturel ardent & bilieux, ou nouueaux en ce miniſtere, ou qui s'attriſtent par excez des manquemens de leurs ſuiets. La 2. Il doit reprendre auec grande douceur, c'eſt à dire, ſans colere & ſans émotion d'eſprit, pour imiter la diuine bonté, *Cuius miſerationes ſuper omnia opera eius.* Pſal. 144. 9. car les bleſſures de l'ame veulent eſtre maniées doucement, auſſi bien que celles du corps; Enfin il doit retrancher les fautes auec courage, ne ſe laiſſant iamais éblouïr à l'éclat de qui que ce ſoit, pour le flatter ou diſſimuler, quand il fait mal, ou pour auoir crainte par vne certaine laſcheté & condeſcendance criminelle, de l'auertir de ſon deuoir. Car la charge d'vn Curé donne vn front à l'épreuue de tout cela.

Voyez les manquemens que vous pouuez auoir commis en ce point: Si vous n'auez point obmis de faire la correction à vos Paroiſſiens, quand vous y eſtiez obligé, par negligence, laſcheté, ou conniuence: Si vous ne les auez point flattez, ou ſi vous ne vous eſtes pas priué vous meſme du droict que vous auiez de les reprendre, en faiſant les meſmes choſes dont vous les deuez corriger. Si vous ne vous eſtes point troublé & inquieté par trop: Si vous n'auez pas fait vos remontrances auec trop de colere, & auec vn zele indiſcret, qui aigrit pour l'ordinaire & n'amende point: Demandez cét eſprit de douceur à celuy qui nous a donné de ſi

Miſcenda eſt lenitas cum ſeueritate, faciendum quoq; quoddam ex vtraque temperamentum, vt neque multa aſperitate exulcerentur ſubditi, neque nimia benignitate ſoluantur. S. *Greg. Mor.* 20. *c.* 8. Sit zelus, ſed nō emolliens: ſit rigor, ſed non exaſperans; ſit zelus, ſed non immodice ſæuiens; ſit pietas, ſed non pluſquam expediat parcens. *Id.*

belles leçons. Et ſouuenez-vous pour voſtre conſolation, que vous eſtes ſeulement obligé de planter & d'arrouſer; mais que l'accroiſſement dépend de Dieu.

Neque qui plantat eſt aliquid, neque qui rigat, ſed qui incrementum dat Deus.

CLXXXII. MEDITATION.

Quatriéme obligation d'vn Curé vers ſes Paroiſſiens.

Le ſoin des petites Eſcoles.

1. *Raiſons qui obligent le Curé à ce ſoin.*	2. *En quoy il conſiſte.* 3. *Les obiections refutées.*

Filÿ tibi ſunt? Curua illos à pueritia illorum. Eccl. 7.

Le moyen de dreſſer dés la ieuneſſe les enfans à la ſcience & à la vertu, comme recommande icy le ſaint Eſprit, n'eſt autre que les petites Eſcoles.

I. POINT.

CONSIDEREZ les raiſons qui obligent les Curez de prendre ſoin des petites Eſcoles: La principale c'eſt qu'eſtant pour reparer les breſches faites à la Religion, & pour la maintenir, le deſordre eſtant tout public dans le Chriſtianiſme, il n'y a point d'autre moyen pour y remedier que l'inſtruction des petites Eſcoles faite Chreſtiennement. On ſe plaint tous les iours de voir tant de mal-heurs dans la maiſon de Dieu, & parmy les enfans de l'Egliſe, de voir l'ignorance ſi extréme, & le peu de ſentiment de pieté, touchant la doctrine & les veritez du ſalut dans toutes les conditions des hommes; on y remarque vniuerſellement vn déreglement ſi eſtrange, qu'à peine y peut-on penſer ſans entrer dans le deſeſpoir du mal qui paroiſt incurable; les enfans ſont entretenus dans la faineantiſe & le libertinage; la ieuneſſe s'habituë aux iuremens, aux menſonges & à l'impureté; les perſonnes plus auancées en âge ne s'eſtudient qu'à l'auarice, ou à

A minimis vſque ad magnos declinauerũt; non eſt qui faciat bonum, non eſt vſque ad vnum. Hæc fuit iniquitas Sodomæ, ſaturitas panis & otium filiorum eius. Adulterium, furtum, homicidium, mendacium inundauerunt. Omnis caro corrupit viam ſuam.

Omnis ætas ab adoleſcentia ſua prona eſt in malum. Obliti ſunt Deum factorem ſuũ. Proieciſti me poſt tergum tuum, in iuuentute tua. Qualis rector ciuitatis, tales & inhabitantes in ea. Bonum eſt viro cum portauerit iugum ab adoleſcentia ſua *Thren.* 2. Adeò à teneris aſſueſcere malum eſt. *Virg.*

se donner du bon temps, & tous semblent conspirer en ce point, de mettre Dieu tout à fait en oubly, & de n'auoir de Religion que celle qu'ils se forgent de leur teste, d'où vient ce mal-heur? Il ne faut pas en chercher d'autres causes que celles que nous donne le saint Esprit au commencement de la Meditation, c'est à dire, le manque d'éducation des enfans, les parens n'ayant pas esté instruits & éleuez en la crainte de Dieu, il ne faut pas s'estonner s'ils se rendent negligens à y éleuer les leurs, les parrains qui deuroient suppleer à ce défaut ne connoissant pas leurs obligations, n'en tiennent pas plus de compte; les enfans aussi nourris & croissant dans cette ignorance & impunité, s'y entretiennent toute leur vie: Les Predications estant pour la pluspart au dessus de leurs forces, & ne trouuant pas les sujets disposez à receuoir cette diuine semence, ne produisent aucun fruit. Les remedes à ces maux, sont les petites Escoles, là où les enfans ayans esté éleuez & instruits en la Religion Chrestienne, ayant appris les veritez de salut dés leur bas âge, ayant esté imbibez des principes de la pieté quasi auec le laict, ayant eu de bons exemples continuellement deuant les yeux, ayant assisté assiduëment aux Catechismes, les veritez qu'ils y ont apprises dés leur tendre ieunesse, les choses qu'ils y ont oüy dire, & celles qu'ils y ont veuës, leur demeurent imprimées long-temps, & estans deuenus grands dans la connoissance qu'ils ont, il ne negligent rien pour la conduite de leur famille, & ainsi par succession de temps vne Paroisse s'establit petit à petit, & s'ils se licentient, apres, ils reuiennent plus aisément, parce que cette semence qui a esté cachée, vient enfin à produire son fruict en son temps.

Peut-estre auez-vous esté depuis long-temps en peine de reformer vostre Paroisse: en voila le moyen. Penser que vous redressiez ces vieux arbres qui depuis tant d'années ont pris vn mauuais ply, c'est vne entreprise inutile: de faire remonter vn torrent contre son cours naturel, c'est ce qui ne se peut qu auec grande violence, quelque peine que vous y apportiez, vostre trauail, quoy que necessaire & meritoire pour vous, sera neantmoins de tres-peu de rapport; mais si le principal de vos soins va à bien éleuer la ieunesse, le profit & le contentement que vous en receurez en dix ans, passera toutes les peines sans comparaison, que vous pourriez auoir prises pendant 40. ans à la reformation des anciens, & le bien estant vne fois estably

quand il ne faudra plus que l'entretenir, ce vous sera vn plaisir incroyable de vous reposer à l'ombre des lauriers que vous vous serez acquis à la sueur de vos bras.

II. POINT.

CONSIDEREZ en quoy consiste ce soin que le Curé doit auoir des petites Escoles. Il consiste 1. à choisir deux personnes dans sa Parroisse qui soiët employées à cét exercice; l'vne pour les garçons, & l'autre pour les filles, prenant pour les garçons son Vicaire, ou quelqu'autre Ecclesiastique de la Paroisse, s'il ne peut y vaquer par luy-mesme; ou tout au moins à leur défaut vn homme de probité, d'exemple, & d'authorité d'entre les Laïcs, qui soit au gré des habitans, bien affermy & affectionné pour la Religion Catholique, attaché d'amour à la Paroisse, sçauant dans la lecture & écriture; mais plus encore dans les veritez de la Foy, & dans les maximes de l'Euangile, pour les pouuoir inspirer doucement dans l'esprit de ces ieunes enfans; Et pour les filles quelque honneste Matrône, qui ait les mesmes qualitez, sans permettre iamais (comme il est expressément deffendu dans plusieurs Conciles) que les filles soient éleuées à l'Escole des garçons, ny les garçons à l'Escole des filles, ce mélange ayant esté de tout temps estimé comme chose pernicieuse. 2. Ces deux Escoles estant établies, le soin du Curé doit estre d'y mettre de bons reglemens, tenir la main à leur execution, les visiter au moins vne ou deux fois la semaine, & ne dédaigner point de la faire quelquefois luy-mesme pour en donner l'estime, l'amour & la methode à ceux qui y sont employez, y faire les Catechismes, & pratiquer les actions d'humilité, d'obeyssance, de charité fraternelle, de mortification, & semblables. 3. Auoir soin de procurer auprés des Paroissiens, soit du public, soit des particuliers, soit mesme de la Fabrique, auec permission du Superieur Ecclesiastique, quelque appointement raisonnable pour ceux qui y trauaillent, & y contribuer luy-mesme autant que ses forces le luy pourront permettre. 4. Solliciter les parens d'y enuoyer les enfans, & faire en sorte que les pauures y soiët aussi receus. 5. En remonstrer souuent l'importance, & s'affermir toûjours de plus en plus dans la persuasion de cette necessité si pressante dans l'Eglise. 6. Enfin tascher de porter ses Confreres autant qu'il pourra à vne si sainte entreprise; mais parce que le demon

fait trouuer de la difficulté à tout ce qui ruine son empire & détruit ses maximes.

III. POINT.

CONSIDEREZ les objections que l'on fait d'ordinaire, & voyez combien elles sont vaines & friuoles, à qui les veut considerer comme il faut. 1. Cét employ semble indigne d'vn Curé, oüy bien d'vn superbe, ou d'vn ignorant, qui ne cherchera que les choses éclatantes, ou qui ne connoistra pas la necessité qu'il y a d'instruction, & puis s'il se trouue quelqu'autre, on ne dit pas que vous les fassiez vous-mesme, pourueu que vous ayez soin qu'elles se fassent comme il faut. 2. Le catechisant peut suppléer au defaut des Escoles pour apprendre aux enfans la science de salut; on ne dit pas que le Catechisme ne soit necessaire quand on parle d'établir des petites Escoles; mais on ne peut nier que si la semence que l'on jette dans l'esprit des enfans par les Catechismes qui se font dans l'Eglise, n'est entretenuë & cultiuée par l'assiduité & la perseuerance d'vn Maistre intelligent, elle sera bien-tost étouffée par la corruption de la nature, par les mauuaises compagnies & les pernicieux exemples qu'ils receuront dés qu'ils en seront sortis. 3. Mais il y a du trauail : & quoy vous estes vous chargé d'vne Cure pour demeurer à rien faire? Voyez vous ce que font les parés charnels de ces petits enfãs pour leur amasser des biens temporels & perissables, & vous qui estes leur Pere d'vne façon plus noble & plus sublime, plaindrez vous le temps, le trauail, la peine, ou le bien qu'il vous faudra donner pour leur acquerir des richesses eternelles ? Confondez vous de vos objectiõs mesmes, auoüez que ce sont autant d'excuses de nature & de peché. Regrettez les fautes que vous auez cõmises en ce point par le passé, ayãt laissé vos peuples peut-étre dans le besoin d'vne chose si necessaire comme sont les petites Escoles, ou de ne vous estre pas mis en peine qu'elles fussent faites dans l'esprit du Christianisme : voyez doresnauant ce que vous pourrez faire pour vn si bon ouurage. S'il n'y a point de petites Escoles en vostre Parroisse, voyez comment vous les pouuez établir; s'il y en a déja, voyez comme elles sont gouuernées, si les filles & les garçons ne sont pas sous la conduite d'vne mesme personne, si vous les visitez quelquefois, si vous sçauez ce que l'on y enseigne, & ce qui s'y passe, si les Maistres

Semen cecidit super viam & volucres cæli comederunt illud. Filioli mei quos iterum parturio, donec formetur in vobis Christus.

& les Maistresses sont d'exemple & d'édification, s'il ne s'y trouue pas de mauuais Liures & dangereux, s'il ne s'y introduit pas de nouueauté : si enfin vous pouuez en esperer les biens que l'on doit attendre d'vne institution si vtile, si sainte & si necessaire à l'Eglise.

CLXXXIII. MEDITATION.

Cinquiéme obligation d'vn Curé vers ses Paroissiens.

Le soin des malades.

1. Raisons qui obligent les Curez à ce soin.
2. En quoy il consiste.
3. Le moyen de s'acquiter de ce deuoir comme il faut.

Non te pigeat visitare infirmum : ex hoc enim in dilectione firmaberis. Eccl. 7. 39.

I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui obligent vn Curé à estre fort soigneux de visiter ses Paroissiens malades. La 1. est celle que rapporte icy le Sage, parce, dit-il, que cela concilie l'affection & la bien-veillance des peuples. La 2. parce qu'en cét estat ils sont plus susceptibles de bons aduertissemens, qu'en aucun autre temps, & Dieu fait naistre quelquefois ces occasions, pour les retirer des débauches, & leur faire changer de vie, par l'apprehension du Iugement & de l'Enfer, qui touche alors plus sensiblement. La 3. parce que les malades ont besoin de consolation, & d'estre fortifiez ou pour souffrir auec patience les afflictions du corps, ou pour resister aux tentations que le diable leur liure pour lors au dedans. La 4. enfin, parce que c'est à la mort que le Pasteur, comme dans la moisson, cueille tout le fruict de ses trauaux.

Ex hoc in dilectione firmaberis. Non est opus valentibus medicus, sed male habentibus. *Matth.* 9. 12.

II. POINT.

CONSIDEREZ en quoy consiste ce soin qu'vn Pasteur doit auoir de ses malades. C'est 1. à les visiter de quelque

Pastores dici volumus nec tamen esse intendimus : officii nostri

vitamus laborem ; appetimus vtilitatem & dignitatem. quia præſentis vitæ capti dulcedine, quæ pœna negligentiam noſtram maneat in æternum, nolumus cogitare S. *Proſp. l. 1. de vit. contemp. c. 21.*

condition qu'ils ſoient riches ou pauures ſans aucune diſtinction, auſſi-toſt qu'ils ſont allitez, ſans attendre qu'on ſoit appellé, & ſans craindre de paſſer pour importun. 2. A les preſſer de ſe reconcilier au plutoſt auec Dieu & le prochain. 3. A veiller auec attention ſur le temps qu'il leur faudra porter les Sacremens, ſur tout le ſaint Viatique & l'Extreme Onction, leur en faiſant voir au prealable l'importance, ſi peu connuë de la pluſpart des Chreſtiens. 4. A n'abandonner point ceux qu'il verra tirer à la fin, dans tout le temps de l'agonie, pour chaſſer par ſa preſence le demon, qui dreſſe toutes les embuſches qu'il peut, & reſerue tout ce qu'il a de force & de fineſſe ſur la fin de la vie, pour le fortifier par ſes prieres & par ſes exhortations courtes, frequentes & amoureuſes.

Inſidiatur calcaneo. *Gen. 3. 15.* Deſcendit diabolus habens iram magnam, ſciens quod modicum tempus habet. *Apoc. 12. 12.*

III. POINT.

CONSIDEREZ les moyens de s'acquiter de ce deuoir, comme il faut. C'eſt 1. de recommander aux malades dans les viſites qu'on leur rend, de faire ſouuent des actes de contrition de leurs pechez, de confiance en Dieu, de reſignation & de conformité à ſa ſainte volonté, d'humiliation ſous ſa main toute puiſſante, de patience en ſes douleurs & en ſes neceſſitez, ſi c'eſt vne pauure perſonne, de deſir de ſouffrir dauantage pour l'amour de Ieſus Chriſt, & pour ſatisfaction de ſes pechez, la deuotion à la ſainte Vierge. 2. Si les malades ſont pauures, taſcher de les aſſiſter temporellement par ſoymeſme, & leur procurer des aumoſnes auprés des gens de bien, les recommander aux prieres publiques les Feſtes ou les Dimanches : Et pour cela ſe conſiderer comme Pere, comme amy & comme Medecin du malade, pour luy porter compaſſion, pour prendre vn ſoin paternel de luy, & remedier aux maladies pluſtoſt de ſon ame, qu'à celles de ſon corps.

Qui non dat pro ouibus ſubſtantiam ſuam, quando pro his daturus eſt animam ſuam? *S. Greg. hom. 14. in Euang.*

Voyez les fautes que vous auez peut-eſtre commiſes en ce point. N'auez-vous pas mépriſé de viſiter les pauures? N'eſt-il pas mort quelqu'vn ſans les Sacremens par voſtre faute? N'eſtes vous pas de ceux-là, de qui Dieu ſe plaint en Ezechiel : *Quod infirmum fuit, non conſolidaſtis ; & quod ægrotum, non ſanaſti ; & quod confractum, non alligaſtis ?* Cap. 34. 4. Prenez-y garde; car c'eſt icy que la Loy du Talion s'obſeruera exactement :

Oculum pro oculo, dentem pro dente reſtitues, Leu. 24. 20.

CLXXXIV. MEDITATION.

Des deuoirs du Curé vers son Eglise.

1. Raisons qui obligent à ce soin.
2. En quoy il consiste.
3. Les motifs pour s'y porter.

Quis poterit praeualere, vt ædificet ei dignam domum? 2. Par 26.

I. POINT.

CONSIDEREZ que le Pasteur apres le soin des temples spirituels, qui sont ses Paroissiens, doit estendre ses soins au Temple materiel pour le tenir propre & orné comme il faut. Or les raisons qui l'obligent à cela sont; Premierement, parce qu'en estant l'espoux, il doit par consequent auoir soin de son entretenement, & d'autant plus que c'est de son Eglise qu'il tire toutes ses commoditez & sa substance. Secondement, c'est vne marque d'vne ame soucieuse du seruice Dieu; aussi dit-on qu'à la veuë d'vne Eglise, on peut iuger quel est celuy qui en a la charge; car si l'on la void bien proprement ornée, on iuge aussi-tost que le Curé estant si fidele aux petites choses, il ne s'acquitte pas auec moins de fidelité de celles qui sont plus grandes & plus importantes: où au contraire, si on la void negligée & mal en ordre, c'est vn preiugé contre luy que sa profession ne luy est pas beaucoup à cœur, & qu'il ne se soucie pas tant qu'il deuroit des saints Mysteres. Dauantage le peuple en est edifié, & prend volontiers les motifs de sa deuotion, dans l'exterieur bien agencé, & qui luy frappe les sens.

Carnalis enim populi deuotio, quia spiritualibus non potest, corporalibus saltem excitanda est ornamentis. *S. Ber. Apol. ad Guill. Abb. c. 11.*

II. POINT.

CONSIDEREZ en quoy consiste ce soin; Premierement à faire en sorte que le Tabernacle, les Fonts Baptismaux, & les lieux où on met les saintes Huiles, soient fermez à clef, que luy seul doit tenir. Qu'il y ait des ornemens autant qu'il en faut, qui ne soient ny sales, ny déchirez; que l'E-

glise soit souuent baliée, qu'il n'y ait rien qui puisse blesser la veuë dans les tableaux, ny dans les images, ou exciter la risée & les railleries des heretiques ; que le linge qui y sert, soit en quantité & blanchy fort souuent. 2. Auoir soin qu'on satisfasse aux Obits, fondations & legs pieux, que le temporel de l'Eglise soit fidellement administré, ne permettant point qu'il soit employé aux negoces seculiers, comme à payer les tailles, impositiõs ou leuées de soldats, ou bien en festins, en processions, &c. Et qu'à la fin, les comptes soient fidellement rendus. 3. Tenir bons & fideles registres des Baptesmes, Mariages & Sepultures.

III. POINT.

CONSIDEREZ les motifs pour vous porter à prendre volontiers ce soin. Le premier, c'est de considerer que l'Eglise est la Maison de Dieu, laquelle Nostre-Seigneur a témoigné auoir en si grande veneration, pendant qu'il estoit sur la terre. Le second, c'est de considerer les menaces qu'il fait par son Prophete contre ceux qui en negligent le soin. *Numquid tempus est vobis vt habitetis in domibus laqueatis, & domus mea deserta? Ponite corda vestra super vias vestras, seminastis multum & intulistis parum, respexistis ad amplius, & ecce factum est minus, & intulistis in domum & exsufflaui illud quia domus mea deserta est : propter hoc super vos prohibiti sunt cœli, ne darent rorem, & terra prohibita est ne daret germen suum* Agg. 1. 4. & seqq.

Voyez ce qui manque à vostre Eglise ; & soyez liberal à y faire l'aumosne tout le premier, afin d'y porter les autres, sinon pour l'enrichir, au moins pour la tenir proprement ; Et ce soin que vous aurez du temple materiel, sera vne marque de celuy que vous auez des temples spirituels, qui ont tant de rapport l'vn à l'autre.

Beatus ille seruus, quem cum venerit Dominus, inuenerit sic facientem. Matth. 2. 46.

CLXXXV. MEDITATION.

De ce qu'vn Curé doit faire d'abord qu'il entre dans son Benefice, pour se mettre en estime & credit.

1. *Combien il est important à vn Curé de donner bonne estime de soy dés son entrée.*
2. *Les moyens d'acquerir cette croyance sur l'esprit de ses Paroissiens.*
3. *Que ce n'est point assez d'auoir gagné cette creance; mais qu'il faut s'y maintenir, & les moyens.*

Curam habe de bono nomine. Eccl. 41. 15.

I. POINT.

CONSIDEREZ combien il importe à vn Prestre qui entre dans vne Paroisse pour en prendre la charge, de se mettre de bonne heure en credit, principalement s'il est encore jeune. La raison, c'est parce que les premieres impressions que nous auons d'vne personne, sont tousiours les plus fortes, & ne s'affacent que tres-difficilement, & ainsi la bonne odeur que donnera de soy vn Curé dés son entrée, se fait sentir encore long-temps apres; où au contraire, si d'abord il vient par ses déportemens, ou autrement, à donner mauuaise impression de luy, il pourroit apres cela faire des miracles qu'on ne le croiroit point. C'est pourquoy saint Paul écriuant à Timothée, qu'il auoit estably Euesque d'Ephese, luy recommande de donner si bonne impression de soy au peuple, que sa ieunesse ne portast point de preiudice, ny à son ministere ny à la Religion. *Adolescentiam tuam nemo contemnat.* 1. Tim. 4. 12.

Si ætatis defectum indolis magnitudine, morumque maturitate suppleueris, nullus iam te adolescentiæ causâ contemnet, verum mirabitur magis. *S. Chrys. hom. 13. in 1. ad Tim.*

II. POINT.

CONSIDEREZ quels sont les moyens d'acquerir cette creance sur les peuples & sur l'esprit de ses Paroissiens. C'est 1. de ne familiariser pas du tout auec les Seculiers, & quand par necessité on s'y rencontre, estre fort sobre à parler & se tenir dans vne certaine grauité bien-seante. 2. D'estre moderé au commencement, n'entreprenant pas trop de choses à la fois, & que l'on soit obligé de quitter deux iours apres; tolerer pour quelque temps certains abus, afin de prendre l'occasion à propos de les abolir, sans se bander seul contre vne Paroisse toute entiere; mais sur tout, faire en sorte que les Paroissiens croyent que nous ne sommes pas gens d'interest,

Non suadeo tibi austeritatem, sed grauitatem, quia illa fugit infirmiores, hæc vero reprimit leuiores, illa quidem si adsit, facit odibilem, hæc si desit, facit contemptibilem: in omnibus tamen modus melior: Ergo nec seuerius velim, neque dissolutius: quid hac mediocritate grauius, vt non de seueritate sis oneri, neque de familiaritate contemptui? Ad hoc semper necessaria custodia eris, quæ tamen

& que comme dit l'Apostre, nous ne cherchons que leur salut.
3. Aussi-tost qu'on est en possession, rendre ses premieres visites aux malades, puis aux pauures, & apres indifferemment à tous les Parroissiens, & en dernier lieu aux Curez voisins.

III. POINT.

CONSIDEREZ, que ce n'est point assez d'auoir gagné cette creance sur l'esprit des Parroissiens; mais c'est le tout de s'y maintenir. Or vn bon moyen pour cela, c'est premierement, de penser tous les iours que nous commençons seulement à bien viure, & ainsi ne relascher iamais aucun des exercices que nous aurõs entrepris, sous pretexte ou que nous sommes assez auancez, ou que nous auons acquis assez d'authorité, ou que nous auons tant de vertu, que nous ne sçaurions plus faillir; de crainte qu'on ne nous dise comme à Timothée, lequel nonobstant tous les auertissemens de S. Paul, apres auoir si bien commencé, se relascha sur la fin, & obligea Dieu de luy faire sçauoir de sa part par saint Iean: *Habeo aduersum te pauca, quod charitatem tuam primam reliquisti; memor esto itaque vnde excideris, & age pœnitentiam, & prima opera fac; sin autem, venio tibi & mouebo candelabrum tuum de loco suo.* Il vaut bien mieux donc commencer à petits pas, pour augmenter & auancer puis apres, que de commencer auec beaucoup de ferueur, puis s'attiedir peu à peu, parce que telles personnes deuiennent le mépris & la risée du peuple.

Hic homo cœpit ædificare & non potuit consummare. Luc. 14. 30.

affabilitatis gratiam non excludat. S. *Bern. l. 2. de consid.*
Cum consummauerit homo, tunc incipit. *Eccl.* 18. 6. Natũ aruit quia non habeat humorem. *Luc.* 8. 6.
Non quærimus quæ vestra sunt, sed vos. 2. *Cor.* 12. 14.
Hoc sit primum cunctis in commune mandatum, nullum in accepti propositi vigore lacessere; sed quasi incipientem debere semper augere quod cœperit. S. *Athan. in vit. S. Antonii.*
Angelo Ephesi scribe: Scio opera tua & laborem tuum, & patientiam &c. sed habeo aduersum te pauca, &c. *Apoc.* 3. *& seqq.*
Iustorũ semita, quasi lux splendens procedit & crescit vsque ad perfectum diem. *Prou.* 4. 18.

CLXXXVI MEDITATION.

De la difficulté & du danger qu'il y a dans vne Cure.

1. *Raisons de cette si grande difficulté à gouuerner les ames.*
2. *Qu'il ne faut point pourtant refuser quand Dieu appelle.*
2. *Resolution à prendre en suite.*

Imposuisti homines super capita nostra. Psal. 65. 12.

Le Prophete nous fait aisément connoistre en ce peu de paroles, la difficulté qu'il y a de gouuerner les ames; car disant que Dieu a mis les hommes sur la teste des Pasteurs, & non pa

ſur leurs bras, ny ſur leurs eſpaules; il declare que ce fardeau demande tout le trauail de la teſte, & l'application entiere de l'eſprit.

I. POINT.

CONSIDEREZ les raiſons de cette ſi grande difficulté à gouuerner les ames. S. Paul en rend la raiſon en peu de mots, quand recommandant aux ſuiets l'obeiſſance & la ſoûmiſſion enuers leurs Superieurs, pour les y obliger il leur dit: *Ipſi peruigilant quaſi rationem pro animabus veſtris reddituri.* Heb. 13. 17. Par où il fait connoiſtre aux Curez que leur office les oblige à deux choſes: à veiller & rendre compte; *peruigilant*, voila la premiere, ils veillent, & comme porte le mot, ils veillent beaucoup, & trauaillent grandement, s'ils veulent s'acquiter de leurs charges: *Quaſi pro animabus veſtris rationem reddituri*; voila la ſeconde, ils doiuent répondre des ames qui leur ſont commiſes: *Hoc eſt maximum periculum*, dit S. Thomas, *hominem de factis alterius rationem reddere, qui pro ſuis non ſufficit.* O Dieu quel peril! qu'vn Curé ſoit tenu de rendre raiſon de ſes Paroiſſiens, & non ſeulement de tous en general; mais encore de chacun en particulier, ſur le gouuernement duquel il ſera examiné, iugé & puny, *Erit anima tua pro anima eius.*

Apres cela qui ne fremit & ne tremble à la moindre charge? Et ne faut-il pas inferer que ceux qui les deſirent & les recherchent, ſont bien aueuglez, ou s'ils ont quelque connoiſſance de ces hazards, qu'ils font bon marché de leur ſalut?

II. POINT.

CONSIDEREZ Qu'encores que les difficultez & les perils ſoient grands dans vne Cure, il ne faut pourtant pas que ceux que Dieu y appelle veritablement, s'en retirent; car la refuſant de peur d'y offenſer Dieu, ils l'offenſeroient par ce refus, Dieu ne leur ayant donné certains talens, que pour les employer pour le bien des autres. Mais helas! combien peu y en a-t-il auiourd'huy qui ſoient appellez! Examinez bien voſtre vocation, ſi vous vous y trouuez engagez. Et ſi vous n'y eſtes point encores, faites reſolution, premierement, de n'en rechercher iamais, & ſi on vous en preſente vne, de ne l'accepter qu'apres auoir conſulté l'oracle du Ciel, & en auoir pris l'auis

Res difficilis & ardua eſt miniſtrare in Sacerdotio, animas regere, & iuxta illud Salomonis, mittere ſe in turbam populi, & alligare ſibi peccata duplicia. *Pet. Bleſ. Ep. ad Rich, London.*

Qui regendis ſubditis præeſt, reddẽdæ apud Deum rationis tempore, vt ita dicam, tot ſolus animas habet: quæ nimirum cogitatio, ſi aſſiduè mentem excoquit, omnem ſuperbiæ tumorem premit; *S. Greg. l. Mor. 14. c. 16.*

Quam multa ſupplicia Paſtores manent, cum ex eis vnuſquiſque non ſolum rationem redditurus ſit ſuorũ delictorũ, ſed eorum item omniũ quæ alii commiſerint, ad extremum illos venire oporteat periculum! Nam ſi horremus dum nobis iudicium ſubeundum, in quo peccatorum propriorum rationem reddituri ſumus, vt qui ſentiamus, nos illum ignem æternũ effugere nequaquã poſſe, quid illi expectandum eſt, qui tam multorũ nomine cauſam ſit ipſe dicturus? Quod autem hoc verum ſit, audi B. Paulum, quin potius non Paulum, ſed Chriſtũ Pauli ore loquentem: Ipſi peruigilant pro animabus veſtris rationem redituri. Hiccine exiguus tibi videtur comminationis terror? equidem illũ quantus ſit verbis exprimere non poſſumus. S. *Chryſ. l. 3. de Sac. cap. 15. & ho. 34. in ep. ad Hebr. & hom. 2. ad Tim. S. Greg. Moral. l. 24. c. 16.*

Quid miſeris illis dixeris qui ſe coniiciunt in tantã abyſſum ſuppliciorum? omnium quos regis mulierum

d'vne personne desinteressée. Et s'il n'y a point d'appel diuin, gardez-vous bien de vous ingerer. C'est merueille, dit S. Chrysostome, si vn seul de ceux-là s'y sauue. Car si mesme ceux qui y entrent par la necessité, & comme forcez, courent pourtāt risque de s'y perde : Que deuiendront ceux qui s'y jettent d'eux-mêmes & par la porte de l'ambition ? Aaron y fut estably par l'ordonnance de Dieu, & neantmoins il y fut en peril de son salut, pour auoir conniué à l'idolatrie du veau d'or : Saül fut sacré Roy comme par force, & parce que neantmoins il s'y comporta autrement qu'il ne deuoit, il fut reprouué de Dieu. Helas! c'est tout ce que le plus homme de bien peut faire que de porter ses pechez, sans se charger de ceux des autres.

Souuenez-vous de cette sentence de l'Escriture, *Durissimum iudicium his qui præsunt fiet*, Sap. 6. 6. Et encores de l'Ecclesiastique, *Interdum dominatur homo homini in malum suum*, Eccl. 8. 9. c'est à dire, que plusieurs ne sont damnez qu'à raison de leurs inferieurs, qui se fussent sauuez assurement s'ils n'eussent eu soin que d'eux-mesmes.

Quid prodest homini si vniuersum mundum lucretur, animæ vero suæ detrimentum patiatur ? Matt. 16. 26.

& virorum, & puerorum à te reddenda est ratio, tanto igni caput tuum subiicis. Miror an fieri possit, vt aliquis ex rectoribus sit saluus, cum videat post ruinas & presentem socordiam aliquos adhuc accurrentes & se conjicientes in tantam molem administrationis : Nam si ii qui necessitate trahuntur, non habent quo confugiant, quo se excusent, si rē male administrent, etsi non negligentes ? Nam & Aaron tractus est necessitate, & venit in periculum, & Moyses rursus venit in periculum cum sæpe recusasset, & Saül cui fuerat creditum aliud imperium, post quam recusauit, vocatus est in periculum, quoniā ipsum male administrauit, quantò magis ij, qui in hoc studium suum ponunt & in id irruunt? qui est autem talis, longè magis se omni priuabit venia. Timere enim oportet & contremiscere, propter conscientiam, & propter molē imperij ; & neque qui semel trahantur recusare, neque si non trahantur in ipsum irruere, imo vero fugere, præuidentes magnitudinem dignitatis. Rursus autem eos qui fuerint comprehensi oportet esse cautos & reuerentes. Si priusquam factus sis nullum modum non præsenseris ; secede, tibi persuade, te ea te esse indignum, si rursus fueris comprehensus, similiter cautionem adhibe & reuerentiam, vbique ostendens pium & gratum animum. *S. Chrys. hom. 34. in Ep. ad. Hebr.*

CLXXVII. MEDITATION.

De la double recompense des bons Prestres en cette vie & en l'autre.

1. *Quelle est la recompense que Dieu leur donne dés cette vie.*
2. *Combien cette recompense est grande.*
3. *Quelle est la recompense qui les attend en l'autre vie.*

Qui bene præsunt Præsbyteri, duplici honore digni sunt. 1. Tim. 5. 17.

Ce double honneur, dont parle icy l'Apostre, se peut tres bien entendre de la recompense, qui est attachée aux ministeres Ecclesiastiques en cette vie & en l'autre, qui seruira d'v

dernier motif, pour nous porter à l'exercice de nos fonctions, & à la pratique des vertus qui leur sont annexées.

I. POINT.

CONSIDEREZ quelle est la recompense que Dieu dés cette vie donne d'ordinaire aux bons Prestres. Cette recompense consiste en certains effects de sa prouidence, qu'il leur fait ressentir tant pour l'interieur comme pour l'exterieur, pour le spirituel comme pour le temporel. Et 1. Pour l'interieur, c'est vn certain sentiment de ioye, de voir accroistre le Royaume de Dieu dans les ames par les fonctions de leurs ministeres, & qu'autant d'ames qu'ils tirent de l'ignorance ou du peché par leurs instructions, ou par les Sacremens qu'ils administrent, sont autant de fleurons qui composent leur couronne. C'est ainsi que S. Paul appelle les Philipiens, *Gaudium meum & corona mea.* Philip. 4. 1. En 2. lieu, c'est le témoignage de leur bonne conscience, qui adoucit tous les trauaux, qui leur fait souffrir les rebuts, les iniures & les mépris auec courage, qui les anime tous les iours à de nouuelles conquestes, & qui apres les persecutions les fait attendre auec patience, neantmoins auec crainte, ce iour bien heureux qui n'aura iamais de fin.

Maiorem non habeo gratiam, quam vt audiam filios meos in veritate ambulare. 3. *Ep. Ioan.* 4.

Dum omni modo Christus annuntietur in hoc gaudeo, sed & gaudebo. *Phil.* 1. 18.

Multa mihi fiducia est apud vos, multa mihi gloriatio pro vobis, repletus sum consolatione, superabundo gaudio in omni tribulatione nostra. 1. *Cor.* 7. 4.

Gloria nostra hæc est testimoniũ conscientiæ nostræ. 2. *Cor.* 1. 12.

Dignus est operarius cibo suo, mercede sua, *Mat.* 10. *Luc.* 10. *Tim.* 5. 10. 7. 18. Quærite primum regnum Dei & cætera adiicientur vobis, *Matt.* 6. 33.

Pour l'exterieur, la recompense qu'ils ont, c'est que de toutes les choses qui sont absolument necessaires pour la vie & l'habit, rien ne leur manque iamais; la parole de Dieu y estant engagée, laquelle a fait vne loy expresse en ce point en faueur de ses Ministres, & qui promet mesme de donner aux simples Chrestiens qui le chercheront, toutes les choses temporelles desquelles ils auront besoin. Adioustez à tous ces auantages pour leurs personnes particulieres, qu'ils sont honorez, cheris & respectez de tous.

Quand nous ne serions pas conduits par les lumieres de la foy qui nous enseigne ces veritez, l'experience ne nous l'apprend-elle pas assez tous les iours? Et cela ne deuroit-il pas nous suffire, pour tâcher de correspondre autant que nous pourrons à l'excellence de nostre estat, par vne vie plus reglée? Mais afin que vous voyez encore plus clairement la grandeur de cette recompense, promise dés cette vie aux bons Prestres;

Qui dat lasso virtutem & his qui non sunt fortitudinem & robur multiplicat, &c. *Isa.* 40. 29. Mutabunt fortitudinem, assument pennas sicut aquilæ, current & non laborabunt, ambulabunt & non deficient. *Isa.* 40. 31.

II. POINT.

Tribulatio & angustia in omnem animam hominis operãtis malum, gloria autem & honor, & pax omni operãti bonum, *Rom.* 2. 6. & 10. Ponam in p..ssessionem Ericii. *Psal.* 14. 23.

CONSIDEREZ-la par rapport aux chastimens tres-iustes de ceux qui viuent dans le dereglement. Voyez-les comme ils sont tourmentez pour amasser des biens, pour enrichir & eux & leurs parens : combien ils souffrent pour quelque petit honneur qu'ils attendent, combien de veilles, de peines, d'inquietudes, de seruitudes, de souplesses, de flatteries, pour venir à bout de leurs desseins, & y estant paruenus, combien de craintes, de ialousies, d'enuies, de coleres, &c. Mais combien par dessus tout leur ronge impitoyablement le cœur cette synderese continuelle qu'ils ressentent, pour se voir hors des termes de leur profession, qui leur reproche sans cesse leur incapacité, leur peu de vocation, leur peu d'aptitude, leur ambition, leur auarice, leurs sacrileges & les peines qui les attendent.

O ambitio ambientium crux, quomodo omnes torqués omnibus places; S. *Ber. l.* 1. *de consid.*

Est-ce viure que cela ? ô Dieu comment est il possible que le vice ayant de si funestes suittes, ayt tant de sectateurs parmy les hommes ?

Concluez donc qu'il vaut bien mieux se ranger du costé de premiers. Et pour dernier motif dans le

III. POINT.

Cum apparuerit princeps Pastorum, percipietis immarcessibilé æternæ gloriæ coronam, 1. *Per.* 5. 4. Extendat anima cupiditatem suam, & sinu capaciore quęrat comprehendere quod oculus non vidit, nec auris audiuit, nec in cor hominis ascendit : desiderari potest, concupisci potest, suscitari potest, verbis explicari non potest. *S. Aug. tract.* 34. *in Ioan.*

CONSIDEREZ la recompense qui les attend en l'autre vie. Cette recompense pour le dire en vn mot, n'est autre que la vie eternelle, que S. Pierre appelle vne couronne de gloire qui ne se flestrira iamais, laquelle le Prince des Pasteurs Nostre-Seigneur IESVS-CHRIST donnera à ceux qui luy auront esté conioints de ministere ; *Vbi sum ego illic & minister meus erit.* Ioan. 12. 26. *Pater quos dedisti mihi, volo vt vbi sum & illi sint mecum.* Ioan. 17. 24.

Donnez maintenant l'essor à vostre esprit pour s'imaginer ce que c'est que cette recompense. Et regardez-la par rapport aux chastimens preparez à ceux qui auront esté infideles à leur ministere.

Songez à cette eternité bien-heureuse & mal-heureuse : Et animez vous par cette consideration à entreprendre de bon cœur, & auec fidelité & perseuerance iusques à la fin de vostre

vie, l'exercice de vos fonctions, & la pratique des vertus qui y sont annexées, lesquelles vous ont esté marquées dans les Meditations de toute l'année.

Qui bene ministrauerint, bonum gradum sibi acquirent, & multam fiduciam in fine quæ est in Christo Iesu. 1. Tim 3. 13.

Hæc meditare, in his esto, vt profectus tuus manifestus sit omnibus. Hoc enim faciens & teipsum saluum facies, & eos qui te audiunt. 1. Tim. 4. 15. & 16. *Amen.*

MEDITATIONS
POVR TOVS
LES DIMANCHES
DE L'ANNEE,
PRISES SVR LE SVIET DE
L'EVANGILE DV IOVR.

Par application aux Ecclesiastiques, pour l'vsage desquels elles ont esté specialement dressées.

Par M. MATTHIEV BEVVELET, *Prestre du Seminaire de Saint Nicolas du Chardonnet.*

TOME III.

A PARIS,
Chez GEORGES IOSSE, ruë Saint Iacques, à la Couronne d'Espines.

M. DC. LXIX.

Auec Approbation des Docteurs, & Priuilege du Roy.

TABLE
DES MEDITATIONS
POVR
TOVS LES DIMANCHES
DE L'ANNE'E

Pour le premier Dimanche des Aduents.

DV Iugement dernier. pag. 1

Pour le second Dimanche des Aduents.

Des loüanges que Nostre-Seigneur donne à S. Iean, dont la vie & les vertus doiuent seruir d'exemple aux Ecclesiastiques. 3

Pour le troisiéme Dimanche des Aduents.

De l'honneur qui est fait à S. Iean, & de son humilité à le receuoir. 6

Pour le quatriéme Dimanche des Aduents.

De la Vocation & de la Predication de saint Iean, qui nous dispose à la feste de Noël. 8

Pour le Dimanche dans l'Octaue de la Natiuité de Nostre-Seigneur.

De la Prediction de S. Simeon touchant Nostre-Seigneur, 10

Pour le premier Dimanche apres l'Epiphanie.

Du peu d'attache que doiuent auoir les Ecclesiastiques à leurs parens à l'exemple de Nostre-Seigneur. 13

Pour le second Dimanche apres l'Epiphanie.

De la rencontre du Fils de Dieu aux Nopces de Cana. 15

Pour le troisiéme Dimanche apres l'Epiphanie.

De l'obligation aux Ecclesiastiques d'assister les malades, & les vertus que Nostre-Seigneur nous enseigne d'y pratiquer. 18

Pour le quatriéme Dimanche apres l'Epiphanie.

Du deuoir des Ecclesiastiques dans les afflictions publiques de l'Eglise, 20.

Pour le cinquiéme Dimanche apres l'Epiphanie.

De l'yuraye que l'ennemy seme parmy le bon grain. 23

Pour le sixiéme Dimanche apres l'Epiphanie.

Des maximes Euangeliques & des veritez de la Foy, comparées par les saints Peres au grain de Moutarde, que Nostre-Seigneur procede auiourd'huy en l'Euangile. 25

Pour le Dimanche de la Septuagesime.

De l'obligation qu'ont les Ecclesiastiques de trauailler. 28

Pour le Dimanche de la Sexagesime

Des quatre sortes de terre dont l'Euangile fait mention, adaptées aux personnes differentes qui se trouuent dans les Seminaires. 31

Pour le Dimanche de la Quinquagesime.

Comment il le faut passer & les deux iours suiuans. 34

Pour le premier Dimanche de Caresme.

De la Tentation de Nostre-Seigneur au desert. 36

Pour le second Dimanche de Caresme.

De la transfiguration de Nostre-Seigneur sur le Thabor. 38

Pour le troisiéme Dimanche de Caresme.

Du demon muet que Nostre-Seigneur chassa. 41

Pour le quatriéme Dimanche de Caresme.

Du refus de l'honneur presenté à Nostre-Seigneur par ceux qu'il auoit miraculeusement rassasiez au desert. 43

Pour le Dimanche de la Passion.

De l'innocence du Fils de Dieu. 45

Pour le Dimanche des Rameaux.

De la Royauté de Nostre-Seigneur, & ce que nous luy deuons en cette qualité. 48

Pour le saint iour de PASQVES.

Voyez la page 262. en la troisiéme partie de la vie Chrestienne. Tome I.

Dessein des Meditations pour les six Dimanches depuis Pasques, iusques à la Pentecoste; pris sur six qualitez necessaires pour former vn homme Apostolique, qui nous sont marquées dans les six Dimanches suiuans.

Pour l'Octaue de Pasques.

La premiere condition présupposée necessairement à toutes les autres, pour le ministere Euangelique, 51

Pour le second Dimanche apres Pasques.

La seconde qualité necessaire à vn homme Apostolique, est de repaistre le peuple de parole & d'exemple. 53

Pour le troisiéme dimanche apres Pasques.

La troisiéme qualité necessaire à vn homme Apostolique, l'éloignement des maximes & façons de faire du monde. 56

Pour le quatriéme Dimanche apres Pasques.

La quatriéme qualité necessaire à vn homme Apostolique; La Science. 59

Pour le cinquiéme Dimanche apres Pasques.

Cinquiéme qualité d'vn homme Apostolique; L'esprit d'Oraison. 61

Pour le sixiéme Dimanche apres Pasques, qui est le Dimanche dans l'Octaue de l'Ascension.

Sixiéme qualité d'vn homme Apostolique; La patience dans les persecutions. 64.

Pour le iour de la Pentecoste.

Voyez la 33. Meditation des Festes, en la troisiéme partie de la Vie Chrestienne. Tome I. 280

Pour le premier Dimanche apres la Pentecoste,

Qui concourt tousiours auec la feste de la Tres-sainte Trinité. Voyez la trente-sixiéme Meditation des Festes en la troisiéme partie de la Vie Chrestienne. 287

Pour le second Dimanche apres la Pentecoste,

Qui concourt tousiours auec le Dimanche dans l'Octaue du S. Sacr. Voyez la trente-huitiéme Meditation des Festes en la troisiéme partie de la Vie Chrestienne. 292

Pour le troisiéme Dimanche apres la Pentecoste.

Du soin particulier que doit prendre le Pasteur des brebis égarées, c'est à dire de ramener les pecheurs à leur deuoir. 67

Pour le quatriéme Dimanche apres la Pentecoste.

Comment il se faut comporter en la pesche des ames. 70

Pour le cinquiéme Dimanche apres la Pentecoste.

De l'esprit interieur qui doit animer nos actions. 72

Pour le sixiéme Dimanche apres la Pentecoste.

De la prouidence paternelle de Dieu. 75

Pour le septiéme Dimanche apres la Pentecoste.
Que pour estre sauué, il faut s'acquitter de ses obligations. 78
Pour le huictiéme Dimanche apres la Pentecoste.
Du compte rigoureux qu'il faudra rendre à Dieu à l'heure de la mort. 81
Pour le neufiesme Dimanche apres la Pentecoste.
De trois sortes de personnes qui prophanent la maison de Dieu. 84
Pour le dixiéme Dimanche apres la Pentecoste.
De l'humilité Clericale. 87
Pour le onziéme Dimanche apres la Pentecoste.
De la surdité spirituelle. 90
Pour le douziéme Dimanche apres la Pentecoste.
Des assistances que les Ecclesiastiques doiuent rendre au prochain. 92
Pour le treiziéme Dimanche apres la Pentecoste.
De la gratitude & reconnoissance enuers Dieu. 95
Pour le quatorziéme Dimanche apres la Pentecoste.
De l'obligation que nous auons tous de trauailler à nostre salut. 98
Pour le quinziéme Dimanche apres la Pentecoste.
Du Fils de la veuue de Naïm ressuscité. 101
Pour le seiziesme Dimanche apres la Pentecoste.
Du peu d'estime qu'on doit faire de soy-mesme. 103
Pour le dix-septiéme Dimanche apres la Pentecoste.
De l'amour des Ecclesiastiques enuers Dieu. 106
Pour le dix-huitiéme Dimanche apres la Pentecoste.
Du besoin que nous auons d'estre assistez & d'assister les autres en la vie spirituelle. 109. Pour le dix-neufiéme Dimanche apres la Pentecoste.
Du mal-heur des Prestres, qui s'approchent indignement du S. Autel. 111
Pour le vingtiesme Dimanche apres la Pentecoste.
De l'endurcissement des Ecclesiastiques. 114
Pour le vingt-vniesme Dimanche apres la Pentecoste.
De la patience & douceur que les Ecclesiastiques doiuent auoir enuers le prochain. 117. Pour le vingt-deuxiéme Dimanche apres la Pentecoste
Des parties necessaires pour former vn homme Apostolique sur le modele du Fils de Dieu. 119
Pour le vingt-troisiéme Dimanche apres la Pentecoste.
De la mort que cause le peché dans vne ame, & les moyens de la ressusciter. 122
Pour le dernier Dimanche apres la Pentecoste.
Du scandale abominable que causent les Ecclesiastiques, par le mauuais exemple. 125

Fin de la Table.

TABLE.

DES CINQVANTE-VNE MEDITATIONS sur les Conferences, qui comprennent en abregé toutes les obligations de la vie Chrestienne & Ecclesiastique.

Meditations sur les veritez de la vie Chrestienne.

1. MEDITATION. *Du bon employ du temps.* 128
2. *De la perfection Chrestienne.* 130
3. *De l'obligation aux Chrestiens d'accomplir les promesses faites au Baptesme. Et* 1. *de renoncer aux pompes de Satan.* 132
4. *De l'horreur du peché mortel.* 135
5. *De l'horreur du peché veniel.* 137
6. *De l'obligation aux Chrestiens de viure selon l'esprit de la Foy.* 139
7. *De l'imitation de Nostre Seigneur Iesus-Christ.* 141
8. *De la Confirmation, de sa necessité, & du bon vsage qu'il en faut faire.* 144
9. *De la vertu de Penitence & de sa necessite.* 146
10. *Du Sacrement de Penitence & du bon vsage qu'il en faut faire.* 149
11. *De la douleur qu'on doit auoir de ses pechez & de sa necessité.* 151
12. *Du bon propos, & de sa necessité.* 154
13. *De la satisfaction enjointe au Sacrement de Penitence.* 156
14. *Du frequent vsage de la sainte Communion.* 159

Obseruation sur les Meditations & Conferences suiuantes de l'estat Ecclesiastique.

15. Meditation *De la vocation & de sa necessité.* 162
16. *De l'esprit Ecclesiastique & de sa necessité.* 165
17. *De la Tonsure Ecclesiastique.* 168
18. *De l'habit Ecclesiastique.* 170

Obseruation des Soutannelles.

19. *Du Surplis & de sa signification.* 177
20. *Des Benefices, & du bon vsage qu'il en faut faire.* 179
* *De l'estude du Plein-chant.* 184
21. *De l'Ordre en general.* 185
22. *Des Ordres Mineurs en particulier, &* 1. *du Portier.* 187
23. *Du zele de la Maison de Dieu.* Autrement, *du soin de l'Eglise, qui*

est vne des qualitez principales du Portier. 189
24. *De l'ordre du Lecteur.* 191
25. *De l'ordre d'Exorciste.* 193
26. *De l'ordre d'Acolythe.* 195
27. *Des ordres Maieurs. Et* 1. *du Sousdiaconat.* 197
28. *De l'office Diuin.* 200
29. *Des Ceremonies Ecclesiastiques.* 202
30. *De la Chasteté.* 204
31. *Du Diaconat.* 207
32. *Du Catechisme.* 210
33. *De la Prestrise.* 212
34. *Du saint sacrifice de la Messe, premiere fonction du Prestre.* 215
35. *De l'administration des Sacremens, & principalement de celuy de Penitence.* 217
Des vertus necessaires aux Prestres, & notamment aux Confesseurs.
36. *Du zele des ames necessaire aux Prestres.* 220
37. *De la science des Prestres.* 222
38. *De la prudence Chrestienne & Spirituelle necessaire aux Prestres.* 225
39. *De la sobrieté necessaire aux Prestres.* 228
40. *De l'obeyssance que doiuent rendre les Prestres à leurs Superieurs Ecclesiastiques.* 230
Des principaux Exercices necessaires aux Prestres pour paruenir à la perfection Ecclesiastique,
41. *De l'Oraison Mentale.* 232
42. *De la mortification interieure & spirituelle.* 235
43. *De l'Examen iournalier.* 237
44. *De la fuite des affaires seculieres.* 240
45. *De la bonne & saine conuersation des Prestres, tant entr'eux, comme auec les Layes.* 243
46. *De la retraite annuelle.* 245
47. *De la charge des Curez.* 248
48. *De la residence.* 250
49. *Du soin des malades.* 253
50. *De la perseuerance & de la fidelité dans l'exercice des vertus & des fonctions Ecclesiastiques, chacun selon son degré qu'il a dans l'Eglise, & aux resolutions prises cette année.* 255

FIN.

MEDITATIONS
POVR TOVS LES
DIMANCHES DE L'ANNEE
PRISES SVR LE SVIET
de l'Euangile du Iour.

MEDITATION.

Pour le premier Dimanche des Aduents.

Du Iugement dernier.

2. Pourquoy l'Eglise commence son Année par la consideration du Iugement dernier.
2. Circonstances de ce dernier Iugement.
3. L'Examen qui y sera fait de nos consciences, & les moyens d'en éuiter la rigueur.

Videbunt filium hominis venientem in nube cum potestate magna. & maiestate. Luc. 21. 27.

I. POINT.

CONSIDEREZ pourquoy l'Eglise auiourd'huy nous represente Nostre-Seign. comme vn Iuge redoutable, & nous met deuant les yeux la memoire du Iugement dernier à ce premier Dimanche des Aduents. C'est pour suiure en cela la conduite ordinaire de Dieu qui a coustume de se seruir des motifs de crainte, pour nous retirer de nos pechez, & nous porter à la vertu. 2. C'est pour oster à ses enfans cette vaine cõfiance que la pluspart con-

Timor Domini expellit peccatum. *Eccl.* 1. Dum peccatores se esse intelligentes à diuinæ iustitiæ timore quo vtiliter concutiuntur, ad considerandam Dei misericordiam se conuertendo, in spem eriguntur, fidentes Deum sibi propter Christum propitium fore, illumque tanquam omnis iustitiæ fonté

diligere; incipiunt. *Concil Trid sess.6.c.6.* Misericordia & veritas obuiauerunt sibi. *Ps. 48. 11.* Misericors Dominus & iustus *Ps. 114 5.* Pœnitentiam agite, appropinquauit enim regnum Dei. *Mat.14. 17.* Facite fructus dignos pœnitentiæ iam securis ad radicem arborum posita est. Cuius ventilabrum in manu eius, & permundabit aream suam, paleas autem combure igni inextinguibili. *Mat. 3. 9.* Omnes vbique agant pœnitentiam. *Act.17.* Sic S. *Franciscus præceperat discipulis suis vt de nouissimis præsertim, sermonem populis facerent, hoc est de morte, iudicio, inferno & paradiso.* Erunt signa in sole & luna & stellis, & in terris pressura gentium, præ confusione sonitus maris & fluctuum, arescentibus hominibus præ timore & expectatione quæ superuenient vniuerso orbi. *Luc. 1. 15.* Et tunc videbunt filium hominis venientem in nube. *Ib.* Tunc loquetur ad eos in ira sua, & in furore suo conturbabit eos. *Ps. 2. 5.*

co... de la bonté de Dieu, & leur apprendre que s'il est excessif en ses misericordes, il n'est pas moins seuere en sa iustice. *Misericordia & veritas præcedent faciem tuam.* Ps. 88. 15. Ce sont les deux attributs, dit Dauid, qui marchent tousiours de compagnie deuant luy, afin que comme l'vn nous le rend aymable, l'autre en mesme temps nous le rende redoutable.

Apprenez d'icy que pour conuertir les pecheurs, il faut leur ietter d'abord la crainte & la terreur dans l'esprit, c'est l'exemple que vous en donne l'Eglise, qui commence & finit son année par deux Euangiles du Iugement dernier, c'est l'exemple du Fils de Dieu, des Apostres, des Saincts, & la pratique mesme dont se seruoit le grand S. Hierosme en son particulier, qui s'imaginoit tousiours entendre à ses oreilles cette trompette effroyable qui l'appelloit au tribunal de Dieu. Seruez-vous de cette mesme pensée à vostre égard, & pour entrer plus auant dans l'esprit d'vne crainte salutaire,

II. POINT.

CONSIDEREZ les circonstances de ce dernier Iugement. Helas! que la venuë du Fils de Dieu à ce iour terrible sera bien differente de celle qu'il a faite au iour de sa naissance. Celle-cy s'est faite dans la bassesse & dans l'humilité, & l'autre se fera dans la gloire & dans la maiesté. Il s'est soûmis la premiere fois au iugement des hommes, mais il viendra alors pour les iuger luy-mesme. Sa premiere entrée fut accompagnée d'vne infinité de prodiges de douceur & de bonté : mais celle-cy sera deuancée de seditions, de guerres, de pestilences, de famine & d'alteration des elemens, qui comme auantcoureurs precederont pour donner nouuelle de l'arriuée de ce Iuge effroyable. Là il estoit couché comme vn enfant dans vne creiche, qui n'auoit autre parole que les larmes; icy il sera dans son lit de Iustice, le visage enflammé de colere, qui exigera de tous les hommes vn compte rigoureux.

III. POINT.

Omnes enim nos manifestari oportet ante tribunal Christi. 2. *Cor. 5. 10.* Vsque ad nouissimum quadrantem. *Mat 5. 26.*

PRESENTEZ vous comme vn pauure criminel deuant ce Tribunal, car vous y deuez paroistre. Que pourrez-vous répondre, quand vos hypocrisies, quand vos pechez les plus cachez que vous auez commis en des lieux secrets, que vous

pensiez couuerts à la faueur des tenebres & de la nuict, vous seront mis mis deuant les yeux. Sçauez-vous qu'on vous demandera compte de toute vostre vie, de vos estudes, de vos oraisons, de vos retraites, de vostre office, des fonctions de vos Ordres, de la moindre de vos pensées, d'vne parole oysiuse que vous auez dite en tel lieu, en tel iour, en tel compagnie? Mais qui plus est, quand en qualité d'Ecclesiastique vous vous trouuerez coupable de tous les pechez du peuple; Quelle honte alors & quelle confusion pour vous! O si les pecheurs du monde pensoient souuent à ce iour; mais si les Confesseurs auoient deuant les yeux la rigueur de ce iugement, quand ils iugent les autres, ils ne se comporteroient pas dans leur ministere auec tant de lascheтez, comme ils font. Pensez-y doresnauant quand vous y serez employé, & si vous voulez en éuiter la seuerité: Apprenez que la premiere chose, c'est de vous humilier deuant Dieu. La 2. est, de vous addresser maintenant à la Vierge, pour vous rendre vostre Iuge propice à l'heure de la mort: Car pour lors, dit l'Euangile, le Soleil & la Lune qui vous éclairent iour & nuict, c'est à dire, le Fils de Dieu, ce Soleil de iustice, & sa sainte Mere figurée par la Lune, qui vous prestent à present la main, & qui vous seruent de guide dans cette mer orageuse, seront obscurcis pours vous. Et toutes les creatures qui vous seruent à present s'armeront en faueur de leur Iuge pour vous faire la guerre: La 3. est, de veiller sur nous-mesmes dans l'attente de cette heure effroyable. C'est l'aduis que donne saint Paul dans l'Epitre du iour, quand il dit qu'il est temps de nous leuer du sommeil non pas du sommeil naturel; mais de cét assoupissement & de cét oubly effroyable de la mort & du iugemēt, dans lequel viuent la pluspart des hōmes.

Redde rationem villicationis tuæ. *Luc* 16.
Reuelabo pudenda tua in faciem, & ostendam gentibus nuditatem tuam, & regnis ignominiam tuā *Nahum* 3. 5.
Vtinam homines saperent & intelligerent, & nouissima prouiderent. *Deut.* 32. 29.
Crudelis dies & indignationis plenus, iræ, & furoris. *Isa.* 13. 9.
Dies tenebrarum & caliginis, dies nubis, & turbinis, similis ei non fuit à principio & post eum non erit vsque in annos generationis & generationis. *Ioel* 2. 2.
Quis vobis demonstrauit fugere à ventura ira? *Mat.* 3. 7.
Sol obscurabitur & luna non dabit lumen suum. Pulchra vt Luna. *Cant.* 6. 9.
Pugnabit cum eo orbis terrarum contra insensatos *Sap.* 5. 21.
Qui in cunctis deliquimus, in cunctis ferimur. *S. Greg.*
Euigilate iusti, & nolite peccare. 1. *Cor.* 15. 34.
Apprehendite disciplinam: nequando irascatur Dominus & pereatis de via iusta, *Psal.* 2. 12.

MEDITATION

Pour le second Dimanche des Aduents.

Des loüanges que Nostre-Seigneur donne à saint Iean; dont la vie & les vertus doiuent seruir d'exemple aux Ecclesiastiques.

1. *Pourquoy Nostre-Seigneur loüe saint Iean.*
2. *Dequoy il le loüe.*
3. *Comparaison de nous auec luy.*

Quid existis in desertum videre? arundinem vento agitatam? Matth. 11. 7.

I. POINT.

Herodes misit ac tenuit Ioannem & vinxit eum in carcerem. *Mat. 6. 77.*

CONSIDEREZ pourquoy Nostre-Seigneur loüe S. Iean. Premierement, par ce que la bonne opinion qu'on auoit conceuë de luy, iusqu'à le croire pour le Messie, s'alloit perdre à cause de la prison où Herode l'auoit mis, comme vn mal-faicteur & vn impie.

Apprenez de là vne belle leçon, qui est, quand vous voyez la reputation d'autruy en danger, de publier ses vertus. 2. Il le loüe en son absence, pour monstrer la sincerité de ses affections; tout au contraire des hommes qui vsent de flaterie en presence de leur prochain, mais déchirent leur reputation en derriere. 3. Il le loüe lors qu'il est en prison; pour monstrer qu'il ne ressemble pas à ceux qui nous caressent & témoignent de l'amitié; quand nous sommes dans la prosperité, mais qui nous abandonnent dans la disgrace. O qu'il fait bon souffrir comme saint Iean, ponr la iustice & pour la verité, pour estre ainsi loüé de la bouche du Fils de Dieu.

Dicebat enim Herodi: Non licet tibi habere vxorem fratris sui, *Marc. 6, 18.*

II. POINT.

Quid existis in desertum videre? arundinem vento agitatam? sed quid existis videre? hominem mollibus vestitum? Ecce qui mollibus vestiuntur in domibus Regum sunt. Prophetã? etiam dico vobis & plusquam Prophetã, hic est enim de quo scriptum est. Ecce ego mitto Angelum meum ante faciem tuam, qui præparabit viam tuam ante te, *Mat. 11,*

CONSIDEREZ dequoy Nostre-Segneur loüe particulierement saint Iean. Il le loüe de trois choses, premierement, de sa fermeté, de sa constance, & sa de sainteté de vie, voulant dire qu'il estoit le plus ferme, le plus constant & le plus resolu au seruice de Dieu qui fust au monde, qu'il ne craignoit point pour faire son office, d'encourir la disgrace des Roys, qu'il ne sçauoit ce que c'estoit de plier & de conniuer aux volontez des puissances de la terre, à qui la rigueur & l'obscurité des prisons, les chaisnes & les fers n'estoient point capables de faire changer de langage, au preiudice de la verité. 2. Il le loüe de la rudesse & de l'austerité de ses habits: *Qui mollibus vestiuntur in domibus regum sunt.* Enfin, il dit qu'il est plus que Prophete, parce qu'il en faisoit l'office auec fidelité, pure-

ment pour la gloire de Dieu, & aux déspens de sa vie, voire mesme qu'il est Ange, pource qu'à l'exemple de ces Bienheureux esprits il ne regardoit que l'accomplissemẽt de la volonté de Dieu dans l'exercice de son ministere.

II. POINT.

FAites maintenant comparaison de vous auec saint Iean. Premierement, auez-vous cette fermeté de courage pour perseuerer dans les bonnes resolutions que vous faites tous les iours, & pour vous opposer auec zele aux entreprises des puissances seculieres, & sur tout pour estre ferme dans le Tribunal, & ne les flatter point par vne lasche indulgence, mais leur dire comme faisoit saint Iean à Herodes *Non licet tibi? &c.* Helas! combien estes-vous foible & inconstant au bien que vous proposez de faire? la moindre difficulté vous estonne & vous fait perdre cœur, les prieres & les menaces des hommes vous font fléchir, comme vn roseau au gré des vents: Vous n'osez rien entreprendre de peur de les choquer.

Pour l'austerité des habits, bien loin de porter comme saint Iean la haire & le cilice, vous ne vous contentez pas de vous seruir d'estoffes communes & dans la modestie, vous cherchez pour vos soutannes, & les autres habits mesme qu'on ne void pas, celles qui sont les plus fines & les plus delicates, vous vous habillez à la mode, & vous loüez & estimez ceux qui sont vestus de la sorte, non seulement vous souffrez des personnes entrer dans l'Eglise auec leurs vanitez que vous pourriez peut-estre empescher, & qui meriteroient pour cela qu'on leur en interdist l'entrée, mais vous vous glorifiez de les auoir pour penitentes, leur pompe & leur soye au lieu de vous donner de l'auersion, vous donnent de l'affection pour elles, & vous les font preferer aux autres qui ne sont pas si bien vestuës; tant il est vray que vous estes accepteur, non seulement des personnes, mais mesme de leurs habits. O l'extremité de folie!

> Ipse habitus noster quod & dolens dico, qui humilitatis esse solebat insigne, à Clericis temporis nostri in signum gestatur superbiæ. Vix iam in nostris Prouinciis inuenimus, quo vestiri dignemur Quiuis de sæculo quãtumlibet honoratus etiamsi Rex, etiamsi imperator ille fuerit, non nunc nostra horrebit indumenta, si suo sibi modo præparata fuerint. Mollia indumenta animi mollitiem indicant. S. *Ber. Apol. ad Guill. Abb.* Sit habitus Clericalis simplex, exclusis omnibus sericis ornamẽtis. *Conc. Aquens.* [illegible] 83.

3. Peut-on dire qu'estant obligé de faire la fonction de Prophete en qualité d'Ecclesiastique, qui est d'annoncer les veritez de l'Euangile, vous vous en acquittez auec fidelité? Instruisez vous? catechisez-vous? estudiez-vous au moins pour vous en rẽdre capable? sçauez vous que vous tenez la place des Anges quelle est donc vostre science? quelles sont vos vertus? ne respirez-vous que l'accomplissement de la volonté de Dieu

imitez vous la pureté, l'humilité & le zele de ces Bienheureux Esprits?

Voyez ce qui vous manque de toutes ces qualitez, pour les demander instamment à Dieu par les merites de saint Iean, qu'il a voulu nous proposer auiourd'huy pour exemple.

Quæcumque enim scripta sunt, ad nostram doctrinam scripta sunt. Rom. 15.4.

MEDITATION

Pour le troisiéme Dimanche des Aduents.

De l'honneur qui est fait à saint Iean, & de son humilité à le receuoir.

1. *D'où les Ecclesiastiques à l'exemple de saint Iean; doiuent attendre l'estime & les loüanges des peuples.*
2. *L'humble response de saint Iean à la demande qui luy est faite.*
3. *Comparaison de nous auec luy.*

Miserunt Iudæi ab Ierosolymis, Sacerdotes & Leuitas ad Ioannem vt interrogarent eum, Tu quis es? Ioan. 1.19.

I. POINT.

Moyses fugiendo potentiam, potentior factus est: factus est enim in Deum Regi Pharaoni. Rex erat Pharao, sed Deus non erat, Moyses factus est illi Deus, i. Regi ipsi terribilis, quem Rex metueret & timeret, sed hæc erat potentia sanctitatis. Et si tu vis Deus peccatoribus esse terrori, regibus reuerentiæ vt tanquam Deo tibi videantur esse subiecti, quia operaris in Dei nomine, contemne quæ sæculi sunt, & Dominicæ passionis opprobrium contende omnibus præferre diuitiis, *S. Ambr. in Ps. 118, ser. 8.*

CONSIDEREZ en cette ambassade, d'où les Ecclesiastiques à l'imitation de saint Iean, doiuent attendre l'honneur & l'estime des peuples; si vous demandez aux Iuifs ce qui les a attirez au desert, pour venir auiourd'huy presenter la qualité de Messie à saint Iean, ce n'est ny la noblesse de sa race, ny le nombre de ses miracles, ny l'éclat de ses predications, ny la conuersation auec les Grands du monde, ny son sçauoir éminent, mais il n'y a que la sainteté de sa vie, sa penitence, sa solitude, & ses austeritez qui luy ont acquis ce credit: voila les charmes dont il se sert pour attirer toute la Iudée à soy. O si les Ecclesiastiques pouuoient bien conceuoir cette verité, que tant plus ils seront retirez du monde, tant plus ils seront en honneur parmy le monde: on ne les verroit pas si souuent à la Cour, en la maison des Grands, dans les diuertissemens publics, dans les recreations des seculiers,

dans les intrigues des affaires temporelles.

II. POINT.

CONSIDEREZ l'humilité de S. Iean dans la réponse qu'il fait aux Ambassadeurs qui luy sont enuoyez. Il reconnoist deuant eux ce qu'il n'est pas, & il auoüe ce qu'il est; mais auec des termes si humbles, qu'il ne pouuoit pas en tirer la moindre vanité: Ie ne suis, dit-il, qu'vne voix: *Ego vox clamantis.* Il s'appelle voix, parce que son office estoit de preparer les hommes par ces exhortations à receuoir Iesus-Christ: voix, parce que la voix n'estant comme rien de soy-mesme, mais ayant tout son estre & toute sa force de celuy qui la forme, il n'estimoit auoir aucune valeur en cét office que celle qu'il receuoit de Dieu, dont il estoit la voix, & lequel parloit par sa bouche: voix enfin parce que sa vie, ses paroles, ses exemples, sa doctrine, iusques à ses habits, n'estoient qu'vne voix qui preschoit hautement la grandeur & la sainteté du Verbe de Dieu.

Et confessus est, & nõ negauit & confessus est, quod non sum Christus.

III. POINT.

FAites icy reflexion sur vous-mesme, & interrogez vous auiourd'huy, *Tu quis es*? C'est Samedy prochain le iour de l'Ordinatiõ, uquel peut-estre vous auez receu autresfois quelque Ordre, ou bien vous desirez en receuoir quelqu'vn; permettez que ie vous demande, *Tu quis es?* Vous aspirez au ministere Ecclesiastique, si desia vous n'y estes engagé, mais qui estes vous pour vous approcher de si prés des Autels? *Elias es tu*? Auez-vous le don d'oraison, & le courage pour vous opposer comme luy aux ennemis de Dieu; *Propheta es tu*? Estes-vous assez éclairé pour prescher les veritez Euangeliques aux peuples? Auez-vous consulté si c'estoit la volonté de Dieu? Remarquez-vous en vous les parties necessaires pour vn office si redoutable? Mais si vous estes Prestre, *Tu quis es*? Depuis le temps que vous en auez receu le charactere, quel progrez auez vous fait en la vertu & en la discipline Ecclesiastique? En quoy auez-vous profité? Qui estes vous enuers Dieu, enuers vostre prochain, & enuers vous-mesme? mais au moins, pouuez-vous dire que vous estes vne voix, & que si vous ne parlez en public, vostre vie, vos actions, vostre maintien exterieur, vostre conuersation auec le prochain, vostre assistance, vo-

Omnia in Clerico debent esse vocalia S. *Hier.*

Cuius ego non sum dignus vt soluã corrigiam calceamenti.

ſtre vigilance à l'Egliſe, voſtre éloignement du monde, tout cela parle & donne bon exemple : à la bonne heure, ſi cela eſt. Mais qu'il eſt bien à craindre que cela ne ſoit pas ainſi ; éprouuez vous vous-meſme : Saint Iean ne s'eſtime pas digne de porter ou de délier les ſouliers du Fils de Dieu. Helas, qu'auroit-il fait s'il euſt falu le receuoir, le produire & le donner aux autres, comme vous faites tous les iours ? On pourroit bien iuſtement nous faire le reproche qu'il fait ſi hautement aux Iuifs ; *Medius veſtrum ſtetit quem vos neſcitis*, nous manions tous les iours celuy que nous ne connoiſſons pas en effet ; car ſi nous le connoiſſions, nous en approcherions-nous comme nous faiſons auec ſi peu de deuotion & de ſentiment, de reuerence & d'humilité ?

Demandez pardon à Dieu de tant d'irreuerences, & pour le reſpect de celuy à qui vous auez à parler tous les iours, & qui vous eſt continuellement preſent : entrez dans ces ſentimens de modeſtie que ſaint Paul vous recommande auiourd'huy dans l'Epiſtre, modeſtie dans vos paroles, modeſtie dans vos actions, dans vos habits, dans l'interieur & dans l'exterieur, en l'Egliſe, en la maiſon, en la rüe, en public & en particulier.

Modeſtia veſtra nota ſit omnibus hominibus, Dominus enim prope eſt. Phil. 4. 5.

MEDITATION.

Pour le quatriéme Dimanche des Aduents.

De la vocation & de la predication de S. Iean, qui nous diſpoſe à la feſte de Noël.

1. *Neceſsité qu'il y a d'eſtre appellé au miniſtere de la Predication à l'exemple de S. Iean, pour y faire du fruit.*

2. *Quelle eſt la predication de S. Iean, & comme elle nous diſpoſe à la feſte de Noël.*

Factum eſt verbum Domini ſuper Ioannem in deſerto. Luc. 3. 2.

I. POINT.

I. POINT.

CONSIDEREZ en ce peu de paroles, la vocation admirable de saint Iean Baptiste pour la predication, & la necessité en suite aux Ecclesiastiques d'estre appellez à son exemple pour en faire la fonction : il auoit esté desia désigné à l'office de Precurseur du Messie par la bouche d'vn Prophete longtemps auant que de naistre, vn Ange auoit asseuré qu'il ne naistroit que pour l'accomplissemẽt de cét oracle, il auoit luymesme en sa naissance délié la langue de son pere pour en receuoir vne nouuelle confirmation : & cependant il passe presque toute sa vie dans le silence & dans la retraite, & ne sort du desert pour faire sa charge, à laquelle il sçauoit que Dieu l'auoit desia appellé tant de fois, & d'vne maniere si extraordinaire, que par vne nouuelle mission du saint Esprit, *Factum est verbum Domini super Ioannem in deserto.*

Ecce ego mitto Angelum meum, &c. *Malac.* 3. 1. Ipse præcedet ante illum in spiritu & virtute Eliæ, vt conuertat corda patrum in filios, & incredulos ad prudentiam iustorum, parare Domino plebem perfectam. *Luc.* 1. 17. Puer erat in desertis vsque in diem ostensionis suæ. *Ib.*

Faut-il s'estonner, si ses Predications auoient tant de force & d'effet, & si celles au contraire de tant de Predicateurs d'aujourd'huy produisent si peu de fruit, quand la pluspart vsurpent cét office, & s'ingerent d'eux-mesmes, sans y estre appellez, par vn desir purement de paroistre, de se mettre en credit, d'auoir des Benefices, & semblables ?

II. POINT.

CONSIDEREZ les termes de la Predication de saint Iean; & vous les appliquez pour disposition à la Feste de Noël: *Parate viam Domini, rectas facite semitas eius : Omnis vallis implebitur, & omnis mons & collis humiliabitur.* Par là il nous marque trois dispositions importantes pour receuoir Nostre-Seigneur à cette Feste. La 1. c'est de redresser par la penitence tout ce qu'il y a de déreglé chez nous, & reparer les desordres qu'y a fait peché : *Rectas facite semitas eius*, c'est ce que préche son desert, son cilice, & ses paroles qu'il disoit si souuent aux Iuifs, *Facite fructus dignos pœnitentiæ.* La 2. c'est vn grand desir de receuoir ce souuerain Monarque, afin qu'il regne absolumẽt chez nous, & que nostre cœur vuide de l'amour de la creature, soit remply vniquement de sa sainte dilection : *Omnis vallis implebitur*, c'est dans ce sentiment que l'Eglise par ses

Rorate cœli desuper, &c. Crastina die delebitur iniquitas terræ, & regnabit super nos Saluator mundi: Vt humiliaretur homo, hodie natus est Ioannes : quo incipiunt decrescere dies eo die natus est Christus, quo incipiunt

crescere dies: magnum sacramentum. Ideo celebramus natalem Ioannis sicut & Christi, quia & ipsa natiuitas plena est mysterio: quo mysterio nisi humilitatis nostræ, sicut natiuitas Christi plena est mysterio altitudinis nostræ? *S. Aug. ser. 11. de Sanct.*

soûpirs reïterez tant de fois le prie de venir en nous : *O sapientia, ô Rex gloriæ, veni Domine, & noli tardare.* La 3. enfin, c'est l humilité du cœur, *Omnis mons & collis humiliabitur*, disposition si necessaire, que sans cela il est impossible d'estre fait participant des graces que le Fils de Dieu nous est venu apporter en son Incarnation. C'est pour cela qu'il ne se fait connoistre qu'aux humbles, à la Vierge, à saint Ioseph, à des pauures Pasteurs, & qu'il dédaigne ces gens sourcilleux, les Scribes & les Pharisiens. Qu'il est bien à craindre que plusieurs Ecclesiastiques ne soient du nombre de ceux à qui il se cache en ce iour! Les Docteurs de la Loy sçauoient bien où il estoit né, ils l'enseignoient aux autres, mais ils n'y alloient pas eux-mesmes.

Mon ame! serions-nous si mal-heureux que de montrer le chemin aux autres, & ne le pas suiure? Nous sçauons les routes qu'il faut tenir, les preparatifs qu'il y faut apporter, la penitence, vn desir tres-ardent, & vne humilité profonde : mettons-les donc en pratique, & préchons-les au peuple, & ce sera parfaitement imiter le grand S. Iean Baptiste, dont l'Eglise nous a proposé l'exemple, & la predication pendant tout cét Aduent, & verifier en nous ces paroles de l'Apostre.

Sic nos existimet homo vt ministros Christi, & dispensatores mysteriorum Dei. 1. Cor. 4. 1.

MEDITATION

Pour le Dimanche dans l'Octaue de la Natiuité de Nostre Seigneur.

De la Prediction de S. Simeon touchant Nostre-Seigneur.

1. *Comment Nostre-Seigneur est appellé en l'Escriture vne pierre de scandale.*
2. *En quel sens il est appellé vn signe de contradiction.*
3. *Reflexion sur ces deux qualitez.*

Ecce positus est hic in ruinam, & in resurrectionem multorum.

I. POINT.

POVR entendre le ſens de ces paroles, conſiderez pourquoy l'Euangile appelle Noſtre Seigneur en ce lieu, & en d'autres, vne pierre de ſcandale. Ce n'eſt pas qu'en effet il ſoit cauſe de la ruïne de perſonne; ce ſeroit vn blaſphéme execrable, mais c'eſt dans le meſme ſens que l'Apoſtre S. Paul parlant de la Loy, dit qu'encore que la Loy fuſt tres-ſainte, elle auoit neantmoins ſeruy d'occaſion pour faire connoiſtre & commettre plus de pechez qu'auparauant, à cauſe que depuis ſon eſtabliſſement la concupiſcence eſtant deuenuë plus furieuſe à la veuë des chaînes qu'on luy vouloit donner, s'eſtoit débordée en toutes ſortes de crimes: ainſi les Iuifs prenant occaſion de la vie & des miracles du Fils de Dieu, de le calomnier, ils ſe ſont allez briſer eux-meſmes contre cét écueil, & ſe ſont perdus par leur faute. Il eſt donc vray que Noſtre-Seigneur eſt vne pierre d'achoppement, mais, à qui? aux Iuifs, aux méchans, aux Preſtres de la Loy, à ceux qui ne veulent pas ſe ſoûmetre à ſon Euangile, à ceux qui blâment ſa conduite, qui ſe ſcandaliſent de ſa baſſeſſe, & de ſon humilité, qui tiennent ſa Croix pour folie, & qui ne veulent pas goûter ſes maximes: *Beatus qui non fuerit ſcandalizatus in me.* Mat. 11. 6.

Examinez vn peu ſi vous n'eſtes pas de ceux-là, ſi la vie de Ieſus Chriſt ne vous ſemble pas onereuſe, ſi ſes maximes de ſouffrances, d'humilité, de pauureté ne vous ſont pas à dégouſt: Il n'y a perſonne qui ne les auoüe dans la ſpeculation, mais c'eſt dans la pratique qu'il les faut embraſſer.

Prenez-y garde; car ſi vous venez à chopper contre cette pierre, vous vous briſerez irreparablement, & pour continüer touſiours dans la meſme penſée,

Offenderunt in lapidem offenſionis ſicut ſcriptum eſt: Ecce pono in Sion lapidem offenſionis & petram ſcandali. *Rom.* 9.32.

Erit Dominus in laqueum & in ruinam habitantibus Ieruſalem, & offendent ex eis plurimi, & cadent & conterentur, & irretientur & capientur. *Iſa.* 88.14.

Concupiſcentiã neſciebam, niſi lex diceret, Non concupiſces: occaſione autem accepta peccatum per mãdatum operatum eſt in me omnem concupiſcentiam. Sine lege enim peccatum mortuum erat, ſed cum veniſſet mandatum, peccatum reuixit... Itaque lex quidem ſancta & mandatum ſanctum & iuſtum & bonum. Quod ergo bonum eſt, mihi factũ eſt mors? Abſit, ſed &c. *Rom.* 7.

Perditio tua ex te Iſraël *Oſee.* 13. 9.

Inimicos crucis Chriſti. *Phil.* 3.18.

Deum ſe noſſe confitentur, factis autem negant. *Tit.* 1. 16.

Omnis qui ceciderit ſuper illum lapidem, conquaſſabitur, ſuper quem vero ceciderit, comminuet eum. *Luc* 20.18.

II. POINT.

CONSIDEREZ ces autres paroles de ſaint Simeon, en parlant de Noſtre-Seigneur. Il ne ſe contente pas de dire qu'il ſera la ruïne des vns, & le bon-heur des autres: mais il dit que ce ſera vn prodige, & vn écueil, où beaucoup d'ames viendront mal heureuſement ſe briſer & ſe perdre que ce ſera le but de toutes les médiſances, vn ſigne fatal de cõtradiction, & l'objet de la haine & de la fureur des méchans: *Erit in ſignum*

cui contradicetur. En effet voyons-le pendant toute ſa vie, comme il eſt perſecuté de tout le monde & de toutes ſortes de conditions, par ceux de ſa nation, par ſes proches, par ſes Apoſtres, par les Preſtres, par les Scribes & les Phariſiens, par les Docteurs & les Magiſtrats, par le peuple, les Princes & les Roys.

III. POINT.

O Qu'heureux ſeroient les Eccleſiaſtiques, ſi tenant comme ils font la place de Ieſus-Chriſt, ils pouuoient viure en ſorte que les méchans ne les pûſſent ſouffrir, qu'ils euſſent aſſez de courage & de fermeté pour eſtre en butte ainſi à tout le monde, pour ſoûtenir les traits de la médiſance & de la calomnie, ſans relaſcher pour cela de la ſeuerité de la diſcipline Eccleſiaſtique. C'eſt à quoy vous deuez vous attendre ſi vous voulez viure éloigné des maximes du ſiecle, & dans la regularité qu'exige voſtre eſtat. Le monde s'oppoſera à vos deſſeins, vos proches vous ſuſciteront des difficultez, & quelquesfois meſme Dieu permettra, que des perſonnes les plus regulieres improuueront voſtre façon de viure; mais qu'il eſt glorieux d'eſtre en butte de cette façon, & d'eſtre de ces pierres reprouuées & foulées aux pieds dans le monde, qui ſeront quelque iour éleuées *in caput anguli;* Mais non pas celles qui font chopper les foibles, comme vne grande partie des Eccleſiaſtiques d'aujourd'huy, qui par leurs exemples ſeruent d'achoppement à ceux qu'ils deuroient releuer de leur cheute.

Hoc faciunt, inquis, cum quibus habito, ſi non facio quod cæteri, de ſingularitate notabor. Propterea, inquam, exi de medio eorum, ne aut in vrbe notabiliter viuas, aut exemplo pereas aliorum. S. *Bern. ep.* 2. *ad Fulconem.*

Lapidem quem reprobauerunt, hic factus eſt in caput anguli. *Pſal.* 117 22.

Propheta laqueus ruinæ factus eſt, *Osée* 9. 8.

Laqueus facti eſtis ſpeculationi & ſicut rete expanſum ſuper Thabor, & victimas declinaſtis in profundum. *Osée* 5. 11.

Non recuſo inglorius fieri, vt non irruatur in Dei gloriam, Gloria mihi eſt, conſortem fieri Chriſti cuius illa vox eſt; Opprobria exprobrantium tibi ceciderunt ſuper me. S. *Bern. l.* 2. *de conſid. c.* 1.

Réjouyſſez-vous, ſi l'occaſion ſe rencontre de ſouffrir de ſemblables contradictions: *Bonum mihi*, diſoit ſaint Bernard, *ſi dignetur me Dominus vti pro clypeo, libenter excipio in me detrahentium linguas maledicas, & venenata ſpicula blaſphemorum, vt non ad ipſum perueniãt. Quis mihi det gloriari in voce illa, quoniam propter te ſuſtinui opprobrium, operuit confuſio faciem meam?* Ce doit eſtre là à ſon exemple le ſujet de voſtre gloire, & c'eſt pour cela, dit S. Paul aujourd huy dans l'Epiſtre, qu'il veut que nous l'appellions noſtre Pere, afin de nous apprendre, que comme c'eſt le propre des enfans d'heriter de leur pere, ſi nous voulons eſtre les heritiers de ſa gloire dans le Ciel, il faut que nous le ſoyõs icy bas de ſes confuſions:

Propter quod miſit Deus ſpiritum filiј ſui clamantem Abba Pater, itaque iam non eſt ſeruus, ſed filius; quod ſi filius & hæres per Deum. Gal. 4. 6.

MEDITATION

Pour le premier Dimanche apres l'Epiphanie.

Du peu d'attache que doiuent auoir les Ecclesiastiques à leurs parens, à l'exemple de Nostre-Seigneur.

1. *Pourquoy Nostre-Seigneur laisse aujourd'huy sa sainte Mere dans vn regret si sensible de son absence.*
2. *Ce que signifient ces paroles,* Nesciebatis quoniam in his? &c.
3. *Comparaison de nous auec luy.*

Quid est quod me quærebatis? nesciebatis quia in his quæ Patris mei sunt oportet me esse? Luc. 2. 49.

I. POINT.

CONSIDEREZ pourquoy Nostre-Seigneur laisse aujourd'huy sa sainte Mere dans vn regret si sensible de son absence, & d'où vient qu'il la priue du contentement de le voir paroistre en vn lieu si honorable. Ce n'a point esté seulement pour luy donner occasion de pratiquer la vertu de patience & de conformité, ny pour nous apprendre à supporter ses absences sensibles, quand il se retire de nous pour éprouuer nostre fidelité, mais c'est principalement pour instruire les Ecclesiastiques par son exemple de renoncer aux affections de la nature, quand elles détournent du seruice de Dieu, & nous montrer que d'abord que nous sommes attachez au seruice des Autels, nous deuons nous separer de l'affection des parens, & s'il se pouuoit de leur conuersation: *Egredere de terra tua, & de cognatione tua. Obliuiscere populum tuum, & domum Patris tui; & concupiscet Rex decorem tuum.* Et afin d'entrer plus auant dans ce sentiment,

Qui dicit patri suo, & matri suæ, Nnescio vos, & fratrib' suis, Ignoro vos, & nescierũt filios suos, hi custodierunt eloquium meũ & pactum meum seruauerunt, *Deut.* 33. 9.

II. POINT.

CONSIDEREZ le sens de ces paroles que Nostre-Seigneur dit à sa sainte Mere: *Nesciebatis, quia in his quæ*

Cum factus esset Iesus annorum duodecim. Ego descendi de cælo non vt faciam volun

ratem meam, sed voluntatem eius qui misit me Patris. *Ioan.* 6. 38.
Cibum habeo manducare qué vos nescitis, *Ioan.* 4. 32.
Qui facit voluntatem Patris mei qui in cœlis est, ipse meus frater & soror & mater est. *Matth.* 12. 30.

Patris mei sunt oportet me esse? Iesus est âgé de douze ans, il ne nous paroist encore dans l'Euangile aucune chose qu'il ait dite, & la premiere parole qui sort de sa bouche, c'est vn renoncement d'affection à ses parens, & d'attache à son Pere. *Nesciebatis?* &c. Voulant dire, ie ne suis pas venu en ce monde pour faire ma volonté, ny pour plaire à mes parens, mais pour faire vniquement la volonté de mon Pere celeste; ce n'est pas pour mes affaires que i'y suis; mais pour la gloire de mon Pere, & le salut des ames. C'est là la viande dont ie me nourris, pourquoy me cherchiez vous parmy mes parens, puisque ie ne connois pour freres, pour sœurs & pour mere, autres que ceux qui font la volonté de mon Pere?

O la belle leçon pour les Ecclesiastiques, quand il est question de répondre à leurs parens touchant leur ministere!

III. POINT.

Remansit puer Iesus in Ierusalem, & non cognouerunt parentes eius.

FAITES maintenant comparaison de vous auec luy, & entrez en mesme temps en confusion de vous voir si fort attaché à la chair & au sang, & de voir vos occupations si terrestres, Le Fils de Dieu se soustrait de la presence de sa tres-sainte Mere, quoy qu'il n'en peust souffrir aucun dommage ny aucun obstacle, & vous qui auez renoncé à vos parens dés la Tonsure, & quand vous auez pris Dieu pour vostre partage & vostre heritage, s'il est question de passer six mois ou vn an dans vn lieu separé, pour y apprendre les maximes Ecclesiastiques, c'est auec toutes les peines du monde Il ne luy confie pas ce secret, quoy qu'il l'aime du plus parfait amour, qu'un homme-Dieu puisse porter à sa Mere; Et vous dans des affaires & des entreprises Ecclesiastiques, vous consultez vos parens, & souuent vous n'auez autre vocation que celle que vostre pere, ou vostre mere vous inspirent. Vous vous employez au ministere Ecclesiastique pour les enrichir, & peut-estre ne vous estes vous fait Prestre que pour les tirer de la necessité? Que peuuent-ils vous dire quand vous estes auec eux, sinon de vous parler de leur ménage, de leur trafic, de leurs affaires, pour s'en décharger d'vne partie sur vous? Combien peut-estre de laschetez auez-vous fait pour ne les vouloir pas desobliger, & combien pour les maintenir auez-vous souffert de reproches?

Et ipsi non intellexerunt verbum quod locutus est ad eos.

Examinez-vous sur les manquemens que vous auez pû commettre en ce suiet. Voyez combien ces affections sont preiu-

diciables à l'honneur de voſtre miniſtere ; faites reſolution de les rompre au pluſtoſt, & ne vous étonnez pas des contradictions que vous y ſouffrirez, laiſſez dire le monde, ce ſont des aueugles en fait de diſcipline. Tenez bon contre la couſtume deprauée : Et puis que le monde n'eſt plus voſtre pere, dit l'Epiſtre de ce iour, ne ſuiuez plus ſes maximes.

Nolite conformari huic ſæculo. Rom. 12. 1.

MEDITATION

Pour le ſecond Dimanche apres l'Epiphanie.

De la rencontre du Fils de Dieu aux Nopces de Cana.

1. *L'obligation qu'ont les Paſteurs d'inſtruire le peuple du Sacrement de Mariage.*
2. *Que les Eccleſiaſtiques doiuent éuiter les feſtins.*
3. *Ce qui ſe prouue par l'authorité des Conciles.*

Factæ ſunt nuptiæ in Cana, vocatus eſt autem Ieſus, & diſcipuli eius. Ioan. 2. 1.

I. POINT.

CONSIDEREZ pourquoy l'Egliſe nous propoſe en cette ſaiſon l'Euangile des nopces. On en peut apporter deux raiſons principales. La 1. c'eſt pour donner ſujet aux Paſteurs, & les obliger à l'occaſion de cét Euangile, en ce temps qu'elle permet la ſolemnité des nopces, qu'elle auoit interdite à ſes enfans, depuis le commencement des Aduents, iuſqu'à cette heure, de traiter de la ſainteté du Mariage, de la maniere & des diſpoſitions auec leſquelles les Chreſtiens doiuent l'entreprendre, quelle en doit eſtre la fin, quels en ſont les effets, l'vſage qu'il en faut faire, & les empeſchemens qui mettent obſtacle à cette grace. Combien peu de Paſteurs s'auiſent de parler à leur peuple d'vne matiere ſi importante? faut-il s'étonner de voir tant de deſordres & de malheurs qui ſe rencontrent ſi ſouuent dans les familles Chreſtiennes, quand ſi peu de perſonnes, faute d'en eſtre inſtruites ſe mariét au Seigneur, cõme parle l'Apoſtre, c'eſt à dire, dans la veuë de Dieu & dans

Non tantum, quæſo, myſterium pudore afficiamus. Chriſti præſtantiæ typus eſt matrimonium : tu vero inebriaris? Videntur quidem res eſſe indifferentes, quæ fiunt circa matrimonium, ſunt autem cauſæ magnorum malorum, omnia ſunt plena iniquitate.

Quando facturus es nuptias, ne domos obeas, ſpecula & veſtes commodato accipiés; res enim non fit ad oſtentationem, iis quæ in ea ſunt, domum exhilarans, voca vicinos & amicos & cognatos. Ante alios omnes voca Chriſtum: ſcis per quem vocabis? Qui fecerit, inquit,

vni ex minimis meis, mihi fecit : ne putes rem esse grauem & molestam pauperes vocare propter Christum *Vid. præclara in hanc rem apud S. Chris. hom. 12. in 4. Col.*

Sacramentum hoc magnum est; in Christo dico & in Ecclesia. *Eph. 5. 32.*

l'esprit du Christianisme (comme s'il n'y auoit aucune difference entre les mariages des Chrestiens & vn contract ciuil, ou entre les mariages des Turcs, des Heretiques & des Infidelles) quand on apporte si peu de precautions à vn Sacrement, que S. Paul appelle grand par excellence, quand on en bannit Iesus Christ, & qu'au lieu de la chasteté, de la Priere & de l'aumosne, qui sont les moyens d'y conuier ce diuin hoste, on ne voit qu'impuretez, que crapules, que danses & qu'yurogneries ? D'où est-ce que les fidelles doiuent attendre ces lumieres, sinon des Ecclesiastiques qui leur sont proposez, & à qui se doit-on prendre de tous les maux qui en arriuent, qu'à ceux qui estoient obligez d'en instruire ?

Faites resolution d'éuiter ce malheur, & de n'admettre personne, suiuant qu'il est prescrit dans les Rituels, à ce grand Sacrement, que vous ne l'ayez auparauant examiné sur les choses qu'il doit sçauoir, & que vous ne l'ayez instruit de la sainteté de l'estat qu'il entreprend, des obligations qu'il contracte, & des moyens de s'en acquitter selon Dieu.

II. POINT.

LA seconde raison, pourquoy l'Eglise nous propose aujourd'huy l'Euangile des nopces; c'est pour apprendre aux Ecclesiastiques, par l'exemple de nostre Seigneur, comme ils se doiuent comporter, quand ils se trouuent dans de semblables occasions. La premiere chose à remarquer dans la personnes de Nostre-Seigneur à ce sujet, c'est qu'il y fut inuité, *Vocatus est Iesus*: La seconde, c'est l'authorité que luy donnoit sa vie & sa doctrine, pour en cette rencontre tenir tout le monde en son deuoir, & empescher les desordres qu'on y fait d'ordinaire. La troisiéme, c'est le dessein qu'il auoit de profiter au prochain, de soulager sa necessité, de sanctifier les nouueaux mariez, d'affermir la foy de ses Disciples, de faire son premier miracle, & d'y donner toute sorte de bon exemple. La quatriéme, c'est qu'il ne s'y trouue iamais que cette fois, & encore choisit-il les personnes les plus pauures, chez qui la frugalité est tellement obseruée, qu'il n'y a pas mesme de vin à suffisance pour les conuiez.

Que diront à cela les Ecclesiastiques qui se trouuent tous les iours dans les banquets sans y estre appellez, qui cherchent les viandes les plus exquises, & les vins les plus delicieux, qui

font

ſont des laſchetez horribles pour vn repas, qui prouoquent les autres à boire, qui s'emportent à des diſcours indignes de leur profeſſion, & ſouuent ſcandaleux à ceux qui les entendent, & qui n'y vont que pour prendre leur plaiſir, ou tout au plus pour y paſſer le temps?

III. POINT.

VOyez ſi iuſqu'à preſent vous n'auez point trempé dans ces deſordres, & ne vous flattez point de l'exemple de Noſtre-Seigneur; puis qu'il ne ſe trouue rien en vous qui approche de ſon authorité,, de ſon credit & de ſa ſainteté. Les Conciles ſçauoient auſſi bien que vous, que Noſtre-Seigneur s'eſtoit trouué dans les feſtins, cependant ils deffendent aux Preſtres d'y aller, parce qu'ils courent fortune d'y perdre la ſainteté, & de s'y porter, ou à des legeretez ſcandaleuſes, ou à des excez honteux, ou d'en eſtre témoins ſans les pouuoir empeſcher, eux qui en doiuent eſtre les Cenſeurs & les Iuges. Le Concile de Laodicée leur deffend d'aſſiſter au bal, à la danſe, & ſemblables diuertiſſemens qui ſe rencontrent ordinairement dans les nopces. Celuy d'Agde en Prouence interdit aux Preſtres, aux Diacres, & aux Souſdiacres d'aller aux feſtins qui ſe font à l'occaſion des nopces, de peur que les yeux & les oreilles des Miniſtres de l'Egliſe, qui ſont deſtinez aux ſaints Myſteres, ne ſoient ſoüillez, ou par la veuë de quelques ſpectacles peu honeſtes, ou par des paroles meſſeantes.

Que pouuons nous répondre à tous ces témoignages, ſinon de déplorer l'aueuglement de ceux qui ſont continuellement dans les feſtins, ſoit chez eux ou ailleurs, qui en cherchent les occaſions, qui s'y introduiſent ſans y eſtre appellez, & qui s'y comportent auec ſi peu d'exemple? Voyez comme vous vous eſtes comporté dans ces occaſions iuſqu'à preſent, & pour y pouruoir à l'auenir,

Prenez ces deux reſolutions. La 1. d'éuiter toute ſorte de feſtins autant que vous pourrez, & ſur tout ceux des nopces, conformément à ces Conciles; & en ſecond lieu, de perſuader aux Laïcs d'employer vne partie de la dépenſe qu'ils y font, en aumoſnes vers les pauures; ce ſera le moyen auec l'exẽple que vous leur en donnerez d'accomplir ces belles paroles de l'Epiſtre, par leſquelles S. Paul nous apprend que celuy qui preſide, doit auoir ſoin de ceux qui ſont ſous ſa charge, & ſoulager les

Preſbyter, Diaconus, Subdiaconus, vel deinceps, quibus ducendi vxores licentia non eſt, etiam alienarum nuptiarum euitent conuiuia, nec his cœtibus admiſceantur, vbi amatoria cantantur & turpia, aut obſcœni motus choreis & ſaltibus efformantur, ne auditus & obtutus ſacris myſteriis deputati, turpium iis ſpectaculorum atque verborum contagion polluantur.
Conc. Agat. nu. 106. can. 26. Refertur. Nou. 34. c. Presb.

pauures dans leurs neceſſitez.

Qui præeſt in ſollicitudine. Neceſſitatibus ſanctorum communicantes, hoſpitalitatem ſectantes, &c. Rom. 12. 8.

MEDITATION

Pour le troiſiéme Dimanche apres l'Epiphanie.

De l'obligation aux Eccleſiaſtiques d'aſſiſter les malades; & les vertus que Noſtre-Seigneur nous enſeigne d'y pratiquer.

1. Trois vertus principales que Noſtre-Seigneur pratique en la gueriſon de ces deux malades de l'Euangile.
2. Reflexion & examen.
3. Sur nous-meſmes.

Domine ſi vis, potes me mundare; Volo, mundare. Matth. 8.

I. POINT.

Extendens manum Ieſus tetigit eum dicens, Volo, mundare.

CONSIDEREZ dans la gueriſon de ces deux malades de l'Euangile, trois excellentes vertus que Noſtre Seigneur nous enſeigne de pratiquer vers les malades. La 1. la charité qui le fait approcher de ce pauure Lepreux, dans le deſir qu'il a de le guerir, & n'auoir point d'horreur de ſa maladie, qui rendoit immondes ceux qui l'auoient touché d'entre les Iuifs. La 2. la promptitude & la condeſcendance auec laquelle il accorde liberalement la gueriſon à ceux qui la luy demandent. *Domine ſi vis*, dit le pauure Lepreux, *potes me mundare*, & Noſtre-Seigneur ſans tarder dauantage, luy repart, *Volo, mundare*. Le Centenier ne fait que luy expoſer la maladie de ſon ſeruiteur, & en meſme temps il luy dit; *Ego veniam & curabo eum.* Moy-meſme en propre perſonne, ie le viſiteray, & ie le gueriray. La 3. l'humilité qui paroiſt en deux choſes, 1. dans l'affection particuliere qu'il a pour les pauures, & qui le fait mettre en chemin pour aller auiourd'huy viſiter vn pauure ſeruiteur, & refuſe vne autre fois cette meſme faueur à vne perſonne tres-qualifiée dont le fils eſtoit malade, ne voulant pas, dit ſai

Acceſſit ad eum Centurio rogans eum & dicens, Domine puer meus iacet in domo Paralyticus & male torquetur. Et ait illi Ieſus, Ego veniam & curabo eum.

Gregoire, honorer de sa presence la maison d'vn riche, de peur qu'il ne semblast vouloir honorer l'estat des richesses, & en cela paroistre auoir acceptation des personnes. 2. Dans la deffense qu'il fit à ce Lepreux, apres l'auoir guery, d'en parler à personne, *Vide, nemini dixeris.*

Redemptor noster vt ostenderet, quia quæ alta sunt hominũ despicienda sunt, & quæ despecta sunt hominũ despicienda non sunt, ad filium Reguli ire noluit, ad seruum Centurionis ire paratus fuit. S. *Greg. hom.* 18. *in Euang.*

Pouuez vous douter apres cela que vous ne soyez obligé de visiter les malades, & de les assister quand le Fils de Dieu vous en montre l'exemple, & d'autant plus qu'en ce temps-là tres-souuent les malades ont plus besoin de Medecin spirituel, que de remede corporel, parce qu'ils sont plus malades de l'ame que du corps, & que la maladie du corps est causée souuent par celle de l'ame ? Ie veux croire que vous en estes assez conuaincu. Mais quand vous y allez,

Quod infirmum erat non consolidastis, & quod ægrotum non sanastis, quod confractum non alligastis. *Ezech.* 34. 4.

Infirmus eram & non visitastis me. *Mat.* 25. 43.

II. POINT.

CONSIDEREZ si c'est auec la charité, la promptitude, la douceur, la tendresse, & l'humilité de Nostre Seigneur: Vous auez tant de peine à vous resoudre de les aller voir, vous auez si peur de vous incommoder ou de souffrir quelque chose à leur occasion. Il faut vous prier plusieurs fois pour y aller, on n'oseroit vous importuner la nuit, vous auez horreur de leurs maladies, vous faites dire que vous estes empéché. S'il vous faloit donc exposer vostre vie pendant la contagion, ne croiriez-vous pas y estre obligé? vous faites distinctiõ des personnes pour les visiter, vous enuoyez vostre Vicaire aux pauures, si encores vous y pensez, & vous vous reseruez les riches, ne craignez-vous pas aussi dans ce discernement que le partage & la malédictiõ des riches ne vous arriue? Que cherchez vous en cela que l'honneur, l'estime, ou la retribution ? Est ce là imiter Nostre-Seigneur, qui va luy-mesme en propre personne visiter vn pauure seruiteur; bien loin de vous enquerir des malades de vostre Paroisse, & de les preuenir dans leurs besoins, de les exhorter à la Confession, & leur rendre tous les deuoirs d'vn bon pere à l'égard de ses enfans ?

Nonne Deus elegit pauperes in hoc mundo, diuites in fide, & hæredes regni quod repromisit Deus diligentibus se? Vos autem exhonorastis pauperem. Si legem perficitis regalem secundum scripturas, diliges proximum tuum sicut te ipsum, bene facitis: si autem personas accipitis, peccatum operamini, redarguti à lege quasi transgressores. *Iac.* 2. 5.

III. POINT.

CONSIDEREZ les fautes que vous auez commises en ce point. Entrez en confusion de voir vne infinité de Laïcs de tout sexe, & de toute condition, s'interesser pour les ma-

lades, contribuër liberalement de leurs aufmofnes, hanter les Hofpitaux, fournir de remedes corporels, & s'employer franchement à toutes ces œuures de charité, pendant que vous ne vous en mettez point en peine ; Craignez à leur occafion cette épouuentable parole qui conclud l'Euangile du iour : *Multi ab Oriente & Occidente venient & recumbent cum Abraham in regno cælorum ; filij autem regni*, c'eft à dire les Ecclefiaftiques, *eijcientur foras in tenebras exteriores.* Et pour éuiter qu'elle ne s'accompliffe en vous,

Faites refolution de vous y rendre doresnauant plus fidele pour la gloire de Dieu, pour l'intereft des ames, & pour donner en cela bon exemple aux Laïcs, comme vous eftes obligé, pluftoft que de le receuoir d'eux, & qu'ainfi vous foyez, comme dit l'Apoftre en l'Epiftre du iour, *Prouidentes bona non tantùm coram Deo, fed etiam coram omnibus hominibus.* Rom. 12. 17.

MEDITATION

Pour le quatriéme Dimanche apres l'Epiphanie.

Du deuoir des Ecclefiaftiques dans les afflictions publiques de l'Eglife.

1. *Pourquoy l'Eglife eft comparée à vn Nauire*
2. *Pourquoy Noftre-Seigneur permet que l'Eglife foit agitée de tempeftes & de perfecutions.*
3. *Ce que doiuent faire les Ecclefiaftiques en ces occafions.*

Afcendente Iefu in nauiculam, motus magnus factus eft in mari, ita vt nauicula operiretur fluctibus.
Matth. 8. 24.

Cette barque au fentiment des Peres, n'eft autre que l'Eglife où Noftre-Seigneur prefide.

I. POINT.

CONSIDEREZ, pourquoy l'Eglise est comparée à vn nauire : la raison qu'en apporte saint Clement, c'est parce que comme dans vn nauire se rencontrent diuers officiers pour le conduire, & le mener au port, le Maistre, le Gouuerneur, le Lieutenant du vaisseau, les Matelots, ceux qui dressent les soldats aux armes, & autres qui ont le soin que la discipline militaire soit exactement gardée : Ainsi dans l'Eglise se rencontrent par proportion tous ces officiers, le Maistre ou le Patron du vaisseau, c'est Dieu : le Gouuerneur ou le Capitaine, c'est Iesus-Christ, les Lieutenans sont les Euesques, les Matelots sont les Prestres, ceux qui enseignent la milice sont les Docteurs & les Catechistes, & ceux qui ont soin que la discipline Ecclesiastique soit gardée, ce sont les Diacres. En 2. lieu, c'est que comme vn nauire qui flotte sur la mer, est suiet à mille bourrasques & à mille accidens; tantost par l'impetuosité des vents, tantost par la furie des vagues & des flots, qui mettent à tout moment le vaisseau en danger, par les écueils, les rochers, ou les sables, & enfin par les Pyrates : Ainsi l'Eglise, quoy que protegée de l'assistance particuliere de son Capitaine Nostre-Seigneur Iesus-Christ, ne laisse pas d'estre souuent agitée de diuerses tempestes. Les vents & tourbillons qui s'éleuent, sont les tentations qui affligent l'Eglise, comme les guerres, & les autres fleaux publics, que Dieu souuent enuoye pour l'éprouuer : Les persecutions, les tribulations les dangers sont comparez aux flots qui l'enuironnent : Les pointes de rochers auancez dans la mer, sont les Princes & les Iuges seculiers qui la la menacent : Ces esprits soûterrains qui soufflent pour la renuerser, sont les faux Prophetes, les seducteurs & les heretiques : Et enfin les Pyrates sont les hypocrites & les faux freres.

Iugez de là quelle experience est necessaire aux Euesques & aux Prestres, pour pouuoir conduire ce vaisseau à bon port; quelle connoissance ils doiuét auoir de la Carte marine, c'est à dire, des ennemis de nostre salut & des embusches qu'ils nous dressent, pour en pouuoir éuiter les dangers, quelle priere ils doiuent faire à Dieu, pour obtenir les vents qui leur soient fauorables. Qui seroit, dit S. Chrysostome, celuy qui voudroit se messer de conduire vn vaisseau sans iamais auoir esté sur mer?

Similis est status omnis Ecclesiæ magnæ naui, quæ per vndosum pelagus diuersisè locis & regionibus viros portat, ad vnam potentis regni vrbem properare cupientes. Sit ergo nauis huius Dominus, ipse omnipotens Deus; gubernator vero sit Christus, tum deinde proretæ officium Episcopus impleat, Presbyteri nautarum, Diaconi dispensatorum locum teneant; hi, qui catechizant, nauiologis conferantur, epibatis autem totius fraternitatis multitudo similis sit : ipsum quoque mare hic mũdus habeatur, ventorũ vero varietates, turbinum diuersis tentationibus conferantur; persecutiones, tribulationes & pericula, fluctibus exęquentur: Terreni vero spiritus qui vel de torrentibus, vel de conuallibus spirant, pseudoprophetarum, seductorum, seu prauæ doctrinæ verba ducantur, promontoria vero & loca confragosa, his qui in potestatibus sæculi sunt iudices, & pericula minantur & mortes; hypocritæ autem & dololi, pyratis similes habeantur Restat igitur vt hæc nauis cursu prospero tuta possit portum desideratæ vrbis intrare, ita Deo precem fundere nauigantes, vt mereantur audiri. Ipsi itaque indesinenter supplicetur à cunctis de prosperitate ventorum; vt nauigantes omnem tribulationem & omne periculum superent, tanquam mare profundum mundi istius, & vitæ humanæ pelagus nauigantes, in quo esuriendum sit & sitiendum, nuditas quoque ferenda, morbi etiam corporis & ægritudines tolerandæ, insuper & hominum insidiis ac dolo sæpe laborandum, vomitus quoque &

suggillationes ferendæ, cum ex confusione peccatorum & reiectione criminum velut male congregati in visceribus fellis, iactura facienda est, & abiicienda prorsus è corde omnis intrinsecus quæ latet amaritudo peccati, si quæ forte ex desideriis iniquis congregata est. *S. Clem. ep.* 1. Militia est vita hominis super terram. *Iob.* 7. 1. Ipse probabit me quasi aurum, quod per ignem transit. *Iob.* 23. 10. Vasa figuli probat fornax, & homines iustos tentatio tribulationis. *Eccl.* 17. 6. Merito hæc patimur quia peccauimus in fratrem nostrum (Christum.) *Gen.* 42. 21.

Et vous qui tenez cette place, quel apprentissage en auez-vous fait ?

II. POINT.

CONSIDEREZ pourquoy Nostre-Seigneur permet que ces tempestes arriuent à son Eglise. 1. Pour nous apprendre que cette vie est vne milice perpetuelle, où il faut s'attendre à de continuels assauts, c'est pourquoy l'Eglise où nous viuons s'appelle Militante. 2. Pour faire épreuue de la vertu de ses enfans, & par les exercices que luy donnent les souffrances, l'affermir, la purifier & la perfectionner. 3. Pour prendre vengeance des pechez publics & particuliers qui se font tous les iours: C'est ainsi que nous voyons dans l'Histoire Ecclesiastique, que plusieurs guerres & persecutions se sont éleuées dans l'Eglise pour les pechez des peuples. Quand il n'y auroit que cette seule raison, faudroit-il s'estonner si nous voyons auiourd'huy la guerre allumée de toutes parts, causer tant de ruïnes, & mettre mesme la Religion en danger, quand nous voyons les desordres si publics, & parmy les Laïcs & parmy les Ecclesiastiques?

Faites reflexion sur vous-mesme, pour voir si vous n'estes pas cause en partie de toutes ces calamitez, & si peut-estre ce ne sont pas vos pechez qui ont attiré la colere de Dieu au point qu'elle paroist. Et apres que vous en aurez fait penitence,

III. POINT.

Domine salua nos perimus. *Mat.* 8. 25. Quoniam ego in flagella paratus sum. *Psal.* 37. 18.

VOyez ce que vous deuez aux autres en pareille occasion, pour appaiser la Iustice de Dieu, & luy arracher les armes des mains, & les moyens dont vous deuez vous seruir. Le 1. c'est de recourir à Nostre-Seigneur, mais auec les dispositions contraires à celles des Disciples d'auiourd'huy, c'est à dire, auec grande confiance & grande humilité, employant pour cela ceux que Dieu nous a mis en main pour reconcilier les hommes auec luy, faisant nos fonctions auec vn esprit recueilly, s'offrant souuent en sacrifice, & sur tout à la Messe, pour les pechez du peuple. Le 2. c'est de porter en son cœur vne grande compassion vers tous les affligez, les consoler & les encourager à la patience, & presser vn chacun, comme d'autres Ionas, à faire penitence. *Quoniam vos estis Presbyteri in populo Dei,* disoit Iudith en semblable rencontre, *& ex vobis pendet ani-*

Terrent principes, consolentur sacerdotes. *S. Chrys.*

ma illorum, ad eloquium vestrum corda illorum erigite. Iud. 8. 21.

C'est ce que Dieu demande de nous comme mediateurs. C'est ce que le peuple attend, comme de ses Ambassadeurs, & ce que nostre deuoir nous oblige de faire, & le faisant nous accomplirons cette Loy de perfection recommandée dans l'Epistre du iour, c'est à dire, de la charité & de la dilection, qui ne se fait iamais mieux paroistre que dans l'extremité.

Plenitudo legis est dilectio. Rom. 13. 10.

MEDITATION.

Pour le cinquiéme Dimanche apres l'Epiphanie.

De l'yuroye que l'ennemy seme parmy le bon grain.

1. *Quel est le bon grain dont parle icy Nostre-Seigneur.*
2. *Quel est l'yuroye que nous auons sursemée.*
3. *Les moyens d'arracher cette yuroye.*

Simile factum est regnum cælorum homini qui seminauit bonum semen in agro suo; Cum autem dormirent homines, venit inimicus eius & super seminauit zizania. Matth. 13. 24.

I. POINT.

CONSIDEREZ quel est ce bon grain dont parle Nostre-Seigneur. Il peut estre consideré en deux façons, ou bien entant qu'il part de Dieu immediatement, comme sont tous les talens de nature & de grace que nous auons receus de sa main liberale; tels que sont la santé du corps, la viuacité de l'esprit, la vocation au Christianisme & à l'estat Ecclesiastique, les veritez, les lumieres & les reproches interieures, les inspirations, les Sacremens, & sur tout de la sainte Eucharistie, qui est appellée le froment des Eleus. Ou bien entant qu'il est semé de la main, & par le ministere des autres; comme sont

les instructions publiques & particulieres, la bonne éducation, les estudes, les bonnes compagnies, les bons exemples, les bonnes lectures, & semblables, que les Theologiens appellent graces exterieures.

Reconnoissez icy humblement deuant Dieu les graces qu'il vous a faites en toutes ces deux manieres, les bonnes semences qu'il a iettées dans vostre ame depuis peut-estre vostre tendre ieunesse, les obligations infinies que vous luy auez : De combien de moyens differens il s'est seruy pour vous porter au bien, & ce qu'il n'a pas fait pour vous destourner du mal.

II. POINT.

Modicam habes virtutem. *Apoc.* 3. 8.

MAIS Dieu ! que d'yuroye que vous auez sursemé vous mesme sur ce bon grain ! Combien de pechez, combien de passions dereglées & d'actions scandaleuses ! Combien d'enuies & de ialousies ! Combien de railleries de ceux qui font bien ! Combien de mauuais exemples, par lesquels, au lieu de fomenter & d'entretenir cette bonne semence, vous l'auez estouffée ! Et si vous n'estes pas tombé dans ces grands desordres, combien au moins y-a-il de meslange & d'impureté dans vostre vertu ! Que de distractions dans vos prieres, que d'amour propre en vos actions les plus loüables, que d'impatience dans vos meilleurs desirs ! Helas quel triste spectacle aux yeux d'vn si bon Maistre de voir ses biens gastez & corrompus de la sorte !

Entrez icy dans vn grand ressentiment de toutes ces infidelitez, & parce que vous ne deuez pas seulement empescher cette zizanie à vostre égard ; pour acheuer de vous confondre, voyez combien vous auez souffert par vostre negligence & vostre lascheté, que l'ennemy commun en ait semé encore parmy le peuple, combien d'ignorance, de coustumes deprauées, de pensées, de desirs & d'inclinations au mal, combien d'oubly, d'auersion & de mépris des choses de Dieu & de leur salut, combien de mauuais Liures se sont introduits, combien d'heretiques, d'athées, de libertins parmy vos Paroissiens ? Imputez-vous la cause de tous ces maux, & dans le

Non est scientia Dei in terra, maledictum & mendacium, & homicidium, & furtum, & adulterium inundauerunt, Conticuit populus meus, eo quod non habuerit scientiam, *Osee* 4. 1.

III. POINT.

APprenez les moyens d'arracher cette yuroye, où d'empescher au moins qu'elle ne croisse dauantage. L'vnique moyen & qui nous est marqué dans l'Euangile, c'est d'estre sur nos gardes continuellement, puisque nostre ennemy prend son temps de nuict pour nous surprendre, 1. Veillant sur nous-mesmes par des frequens & serieux examens sur l'estat de nostre conscience, pour ne nous pas laisser endormir ny tomber dans le relaschement en nos fonctions & en nos exercices spirituels, 2. Veillant sur les autres par les instructions, les corrections, les perquisitions soigneuses de l'estat de la Paroisse, empescher auec addresse & generosité qu'aucun heretique, s'il se peut, ne s'y introduise, prendre garde à certains Liures tres-dangereux qui courent quelquesfois parmy les peuples, & qui sont ou contre la doctrine Catholique, ou contre les bonnes mœurs : abolir les profanations qui se font en certains iours de Feste de Patron & autres, comme S. Iean, S. Martin, les Roys, au Carnaual, &c. Que le diable a introduites pour aneantir l'honneur qui se doit rendre aux Saincts en ces iours-là.

Cum dormirent homines, venit inimicus homo, & superseminauit zizania.

Vous estonnez-vous apres cela de voir tant d'yuroye chez vous, & parmy les peuples, quand vous estes si tiede & si assoupy, voire si negligent dans vos fonctions ? Regrettez le passé, & proposez pour l'auenir, de vous rendre plus vigilant. Mais prenez garde que vos instructions & vos corrections soient accompagnées des vertus que demande S. Paul dans l'Epistre du iour, c'est à dire de douceur, de patience & d'humilité.

Speculatores cæci, canes muti non valentes latrare, videntes vana & dormientes. *Isai.* 56. 10.

Induite vos sicut electi Dei, Sancti & dilecti, viscera misericordiæ, benignitatem, humilitatem, modestiam, patientiam, &c. Coloss. 3. 12.

MEDITATION

Pour le sixiéme Dimanche apres l'Epiphanie.

Voyez l'Homelie du iour qui est de S. Hier. où il explique au long cette parabole de la doctrine Euangelique. Et encore S. Ambroise.

Des maximes Euangeliques, & des veritez de la Foy comparées par les Saincts Peres au grain de moutarde, que Nostre Seigneur propose auiourd'huy en l'Euangile.

1. *Pourquoy la doctrine de Nostre-Seigneur, & les maximes de l'Euangile sont comparées au grain de moutarde.*
2. *Les effects que produisent dans vne ame ces maximes, quand elles y sont receuës.*
3. *Trois manquemens qui en empeschent le profit.*

Simile est regnum cælorum grano Sinapis. Matt. 13. 31.

I. POINT.

Quod minimum quidem est omnibus seminibus. Cum autem creuerit, maius est omnibus oleribus & fit arbor, ita vt volucres cœli veniant & habitent in ramis eius. Non multi potentes, non multi sapientes secundum carnem, non multi nobiles. 1. *Cor.* 11. 26.
Erant autem homines fere centum viginti. *Act.* 1. 15.
In omnem terram exiuit sonus eorum. *Ps.* 18.
Numquid non verba mea sunt quasi ignis, dicit Dominus, & quasi malleus conterens petras? *Hier.* 23. 29

CONSIDEREZ pourquoy la doctrine de N. Seigneur est comparée au grain de moutarde. La 1. raison c'est, parce que comme entre toutes les semences, celle-cy est estimée la plus petite quand on la iette en terre, & que neantmois elle paruient à la hauteur d'vn arbre; ainsi la doctrine de l'Euangile, quoy que tres-petite en la substance des veritez qu'elle nous propose, tres-abiecte en son style, tres-vile en la personne, & au nombre de ceux qui du commencement la prescherent & en firent profession; elle est tellement accreuë auiourd'huy qu'il n'y a point de lieux où elle ne soit annoncée. La 2. parce que comme entre tous les grains celuy de moutarde a le plus de pointe & d'acrimonie; de mesme entre toutes les veritez, celles de l'Euangile ont plus de vertu & d'energie pour émouuoir les esprits. Et pour en voir la preuue,

II. POINT.

CONSIDEREZ les effects que produisent dans vne ame ces veritez, quand elles y sont receuës: Nostre-Seigneur les a tout compris, quand il a dit que ses paroles estoient esprit & vie: *Verba quæ ego locutus sum vobis, spiritus & vita sunt.* Ioan. 6. c'est à dire, que si nous nous disposons de les receuoir comme il faut, elles nous feront entreprendre vne vie nouuelle, vne vie solidement interieure, & nous rempliront de l'esprit de

IESVS-CHRIST. C'est ainsi que saint Pierre répondit à son Maistre, que ses paroles estoient des paroles de vie eternelle, & que l'Espouse asseuroit de soy que ces mesmes veritez faisoient vne si puissante impression sur son ame, qu'elle la sentoit se liquefier & se fondre, & luy mesme dit encore ailleurs, que ses paroles produisent en nous vne pureté exquise: *Iam vos mundi estis, propter sermonem, quem locutus sum vobis.* Ioan. 15. 3.

Domine ad quem ibimus? verba vitæ æternæ habes. *Ioan.* 6.69. Anima mea liquefacta est, vt dilectus locutus est.

Concluez d'icy l'estime, le respect, & l'amour que vous deuez auoir pour ces maximes, en qualité de Chrestien, mais beaucoup plus comme Ecclesiastique Car si en cette qualité vous ne les estimez, si vous ne les goustez, si vous ne les aymez, si vous ne les pratiquez, mais si vous en rougissez & que vous en ayez honte, que deuiendront les Chrestiens à qui vous deuez en faire leçon? Faites donc bon vsage d'vn si riche thresor, que vous auez tous les iours entre les mains, quand vous dites vostre Office, quand vous celebrez la sainte Messe, ou que vous lisez les saintes Escritures.

Iustitiæ Domini rectæ, lætificantes corda, præceptum Domini lucidum illuminans oculos, intellectum dat paruulis. *Ps.*18.6.

III. POINT.

MAis donnez-vous de garde de trois manquemens qui rendent les plus puissantes paroles sans effet. La 1. c'est de ne les lire iamais par curiosité, comme faisoient les Scribes. La 2. de ne les pas lire à la haste, & par habitude, mais auec reflexion & meditation; car comme la moutarde n'a point de force si elle n'est brisée & broyée; il en va de mesme des veritez Euangeliques, si nous ne les rompons auec la meditation, elles ne produiront aucun effet; mais si nous les meditons, elles porteront la lumiere, la chaleur, & la force dans nostre ame, elles nous feront pleurer nos pechez, & changer nos mœurs, comme ce petit grain rompu & pilé, & receu dans l'estomach, l'échauffe, le fortifie, consomme les mauuaises humeurs, & enuoye aussi-tost des vapeurs au cerueau, qui le picquent, qui le déchargent, & qui luy font ietter des larmes. La 3. c'est d'éuiter la compagnie de ceux que nous voyons dans des maximes contraires, & qui ne peuuent gouster celles de l'Euangile.

Væ vobis qui tulistis clauem scientiæ & non introistis. *Luc.*11.52. Videte quid audiatis. *Marc.* 4. 24. Qui legit intelligat. *Mat.* 24. 15.

Voulez-vous donc faire profit doresnauant de ces diuines paroles? ne vous contentez pas de les connoistre par l'estude, de les croire par la foy, mais considerez-les, pesez-les, & goustez-

Ponite vos in cordibus vestris sermones istos. *Luc.* 9. 44. Sermo meus non capit in vobis. Ioan. 8. 37. Viuus est sermo Dei & efficax, & penetrabilior omni gladio ancipiti, pertingens vsque ad diuisionem animæ ac spiritus, compagum quoque ac medullarum. *Heb.* 4. 12. Cum viro sancto assiduus esto, quemadmodũ cognoueris obseruantem timorem Dei, cuius anima est secundum animam tuam, & qui cum titubaueris in tenebris condolebit tibi. *Eccl.* 37. 15.

les dans l'oraison, taschez de les sçauoir par cœur, de vous les rendre familieres, & sur tout liez-vous de compagnie auec des personnes qui en fassent mesme estime que vous, & ce sera le moyen que les rompant & distribuant puis apres au peuple, elles pourront trouuer place plus facilement dans leur cœur, dans le desir qu'ils auront de se rendre vos imitateurs : C'est ainsi que saint Paul auiourd'huy se glorifie aupres des Thessaloniciens, que ses paroles n'ont pas esté seulement dites en l'air ; mais qu'elles les ont portées à son imitation, ou plustost à celle de Iesus-Christ.

Gratias agimus Christo, quia Euangelium nostrum non fuit ad vos in sermone tantùm, sed & in virtute & in Spiritu sancto & in plenitudine multa. Et vos imitatores nostri facti estis & Domini. 1. Tess. 5.

MEDITATION

Pour le Dimanche de la Septuagesime.

De l'obligation qu'ont les Ecclesiastiques de trauailler.

1. *Raisons qui obligent les Ecclesiastiques au trauail.*
2. *A quoy ils doiuent trauailler.*
3. *D'ou vient que plusieurs ne trauaillent pas du tout, ou trauaillent auec si peu de fruict.*

Simile est regnum cœlorum homini patri familias, qui exiit summo mane conducere operarios in vineam suam. Matth. 20. 1.

I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui obligent les Ecclesiastiques au trauail. La premiere se tire de la nature de la vigne, que l'Euangile nous propose, laquelle on ne peut cultiuer ny mettre en estat de rapporter aucun fruict, sans beaucoup trauailler : car soit que la vigne se prenne pour vne image de l'Eglise, que Dieu comme ce bon Pere de famille

Ite & vos in vineam meam,

pouruoit de temps en temps de bons ouuriers, soit qu'on la considere comme nous representant l'estat & la condition de chacun en particulier, où il faut trauailler selon l'esprit de sa vocation : En toutes ces deux façons, ils ont obligation de trauailler. La seconde se tire du temps & de la saison où nous sommes, qui est vn temps de penitence, où l'Eglise quittant son *Alleluya*, c'est à dire, son chant de ioye, commence à prendre son grand deüil, & nous inuite à ressentir les douleurs de son Espoux, pour nous preparer par ce moyen à la Feste de Pasques, & à la ioye de la Resurrection : ce qui les oblige à entrer dans ses sentimens, & à se mettre en estat auec elle de faire penitence, & de pleurer les pechez que commettent les Chrestiens. Et c'est encore pour cette mesme fin, & pour nous inculquer plus fortement cette obligation au trauail, qu'elle nous propose les chastimens & les recompenses; les chastimens en la personne de nos premiers parens dans les Leçons du iour, qui furent chassez du Paradis pour y auoir demeuré oysifs, & les recompenses dans l'Epistre, où S. Paul nous met deuant les yeux vne couronne de gloire, qui ne s'acquiert que par le trauail.

Nescitis quod hi qui in stadio currunt, omnes quidem currunt, sed vnus accipit brauium? sic currite vt comprehendatis : omnis autem qui in agone contendit, ab omnibus se abstinet : Et illi quidem vt corruptibilem coronam accipiant, nos autem incorruptam, &c. 1. *Cor.* 9. 24.

Apres cela n'aura-t-on pas suiet de vous dire, si vous demeurez sans rien faire, *Quid hic statis tota die otiosi?* Le temps qui est si court, la multitude des choses que vous auez à faire, vous permettent-ils bien de prendre vos plaisirs? Allez vous en voir, dit S. Bernard, les pauures laboureurs, & les vignerons, *Sudant agricolæ, putant & fodiunt vinitores*: Et les Ecclesiastiques dans le champ & la vigne de Iesus-Christ, comme s'il n'y auoit rien à faire, *torpent otio, madent delicijs, copijs affluunt otiosi.*

II. POINT.

CONSIDEREZ à quoy doiuent trauailler les Ecclesiastiques. A deux choses principalement, 1. à leur propre vigne, c'est à dire, à leur propre perfection. 2. A celle de l'Eglise : à l'vne par les exercices de l'Oraison & par les instructions, les reconciliations & semblables, en ce temps cy particulierement, où les débauches & les insolences vont commencer parmy les peuples, pour ne finir qu'au Caresme.

Cæcus autem si cæco ducatum præstet, ambo in foueam cadunt. *Matth.* 9. 14.

Vous sentez-vous assez fort pour ce double trauail & cette

double obligation ? à peine pensez-vous à vous-mesme, comment penserez-vous aux autres? par quel chemin les pourrez-vous conduire à la perfection, quand vous ne l'auez iamais appris ? que pensez-vous faire, sinon en vous precipitant le premier, de retirer les autres apres vous ?

III. POINT.

CONSIDEREZ, d'où vient que l'obligation estant si estroite, & la necessité si grande de trauailler aux Ecclesiastiques, la pluspart cependant, ou bien ne trauaillent pas du tout, ou bien fort laschement; ou enfin, s'ils le font, c'est auec peu de fruit. Tout ce manquement vient du peu de vocation qui se trouue parmy eux. Si les ouuriers de l'Euangile se fussent ingerez d'eux-mesmes d'aller trauailler en la vigne du Pere de famille, auroient-ils pû pretendre iustement leur salaire, ou qu'on leur fournist des viures & les instrumens necessaires au labour ? C'est au Pere de famille d'appeller ses ouuriers : *Nemo potest venire ad me, nisi Pater meus traxerit eum. Exiit summo mane conducere operarios.* Marquez ce mot d'ouuriers, car pour des mercenaires il y en a tout plein. Vous le sçauez, mon Dieu, combien d'entre vn nombre innombrable d'Ecclesiastiques, il y en a peu qui trauaillent pour vous, & qui soient bien appellez. Il est vray que plusieurs courent auiourd'huy & trauaillent, mais ce n'est pas pour ce prix de gloire immortelle que nous propose saint Paul, *Omnes quidem currunt* : Mais c'est pour des fins bien differentes; les vns pour des honneurs, les autres pour le lucre, les autres pour des Cures, ou d'autres Benefices.

Curritur in Clero passim ab omni ordine; à ætate; & doctis pariter & indoctis ad Ecclesiasticas curas, tanquã sine curis iam quisque victurus sit cum ad curas peruenerit. S. *Ber. ad Henr. Senon.* c. 7.

Laissez les courir, ils sont aueugles, portez leur compassion, sauuez-vous de leur compagnie, rangez-vous du costé de ce petit nombre, dont il est parlé dans l'Euangile; Courez tout à l'opposite sans plus regarder en arriere, & allez droit à cette couronne qui vous attend.

Salua animam tuam, noli respicere post tergum, nec stes in omni circa regione, sed in monte saluum te fac, ne & tu simul pereas. *Gen.* 19.17.

Recedite à tabernaculis hominum impiorum. *Nu.* 16. 26.

Multi vocati, pauci electi.

Sic currite vt comprehendatis. 1. Cor. 9. 24.

MEDITATION

Pour le Dimanche de la Sexageſime.

De quatre ſortes de terres dont l'Euangile fait mention, adaptées aux perſonnes differentes qui ſe trouuent dans les Seminaires.

Quel eſt ce champ de la parabole.

. *Qui ſont ceux dans les Seminaires qui ſont ſemblables à ce ſol pierreux & épineux, à ce grand chemin, ou à la bonne terre.*

3. *Le moyen de rapporter au centuple, comme cette derniere.*

Exiit qui ſeminat ſeminare ſemen ſuum, & dum ſeminat, aliud cecidit ſecus viam, &c. Luc. 8. 5.

Repreſentez-vous Noſtre-Seigneur comme ce Pere de ımille, qui vient luy-meſme pour ietter ſa ſemence. Deıandez-luy grace auec les Apoſtres, pour entrer dans l'inelligence de cette parabole, & pour vous l'appliquer.

I. POINT.

[Maginez-vous que le champ dont il eſt parlé dans la parabole de l'Euangile de ce iour, c'eſt le Seminaire où vous ſtes, dans lequel il ſe trouue autant d'eſprits & de diſpoſitions ifferentes dans les ſuiets, que de terres diuerſes dans l'Euanile. La ſemence ſont les Inſtructions, les Conferences, les bõs xemples, les ſaintes maximes, & les autres exercices qui s'y ont. Cette ſemence, dit N. Seigneur, eſt tombée partie le long u chemin, & a eſté écrasée par les paſſans, partie ſur vn ſol ›ut pierreux, partie ſur vne terre toute couuerte d'épines, & autre partie ſur vn fonds bien preparé qui a rapporté au entuple.

Aliud cecidit ſecus viam & conculcatum eſt, & volucres cœli comederunt illud. Et aliud cecidit ſupra petram, & natum aruit, quia non habebat humorem; & aliud cecidit ſuper ſpinas, & ſimul exortæ ſpinæ ſuffocauerunt illud, & aliud cecidit in terram bonam, & ortum fecit fructum centuplum, *Ib.*

Inferez d'icy d'cy combien cette ſentence du Sauueur, par laıelle il conclud la parabole du Dimanche dernier, eſt veritale, & comme elle s'accorde parfaitement auec l'Euangile de : iour, puis qu'il n'y a que la quatriéme partie de ceux à qui eſt annoncé qui en faſſent profit, & que les trois quarts ſont

perdus, & par consequent damnez. Apprenez-aussi comme il ne faut pas perdre courage dans les instructions que vous faites, pour voir que peu de personnes en fassent leur profit, puisque le mesme arriue à Nostre-Seigneur.

II. POINT.

Qui autem secus viã, hi sunt qui audiũt, deinde venit diabolus & tollit verbum de corde eorum ne credentes salui fiant,

CONSIDEREZ qui sont ceux dans les Seminaires qui sont semblables à ce grand chemin, à cette terre pierreuse & épineuse de l'Euangile. Ceux-là dit N. Seigneur sont semblables a vn grand chemin qui écoutent en effect, & qui reçoiuent la parole de Dieu, mais parce qu'ils n'y font pas reflexion dauãtage, & que ce n'est qu'en passant, le diable qui veille toûjours à nostre ruine, emporte ce bon grain. Combien y en a-t-il dans les Seminaires, lesquels n'estant aucunement preparez par le desir d'y faire du profit, mais plustost endurcis par la longue habitude du peché & de l'oysiueté, portent en effet leurs oreilles à tous les exercices, mais ont l'esprit ailleurs, & le cœur exposé à toutes sortes de pensées & de desirs terrestres? Le moyen qu'vne terre puisse porter du fruict si elle n'est preparée & si ses duretez ne sont abbatuës par le fer de la charruë? Les autres qui sont semblables à cette terre pierreuse, sont ceux qui prennent plaisir d'entendre la parole de Dieu, & qui conçoiuent aysément les desirs de bien faire, mais qui quittent tout à la premiere difficulté qu'ils rencontrent? Helas! combiẽ y a-t-il dans les Seminaires de ces esprits legers & inconstans, qui ne sont pas affermis & enracinez, comme parle S. Paul dans la vertu, qui viennent auec de bons desseins en y entrant, qui forment de bonnes resolutions pour l'auenir, quand ils y sont, qui reçoiuent volontiers & même auec auidité les veritez que l'on y enseigne, mais qui n'ont pas le courage de les mettre en pratique quand ils en sont sortis, à cause de cette dureté qu'ils retiennent encore au fond du cœur, & de ce desir qu'ils ont de plaire au monde? Combien qui au sortir pour vne simple parole de risée, ou vne simple imagination de ce mal-heureux Que dira-on? se tiendront scandalisez de paroistre seruiteurs de Iesus-Christ & dans les termes de leur condition, & qui quitteront plustost l'habit & les maximes Ecclesiastiques qu'ils auront apprises, que de souffrir sur ce suiet des mocqueries qui leur tourneroient à loüange, s'ils les sçauoient bien prendre. C'est pourquoy S. Marc les appelle iournaliers, parce qu'il accom

Nam qui supra petram, hi sunt, qui cum audierint, cum gaudio suscipiunt verbum & hi radices non habent, quia ad tempus credunt & in tempore tentationis recedunt. Temporales sunt. *Marc.* 4.
In charitate non sunt radicati & fundati. *Eph.* 3. 17.

Quod autem in spinas cecidit, hi sunt qui audierunt & à sollicitudinibus & diuitiis, & voluptatibus vitæ euntes suffocantur, & non referunt fructum.

accommodent leur deuotion au temps, *hi temporales sunt.* Ils seront gens de bien tandis qu'ils seront dans vn Seminaire, mais aussi-tost sortis, tout de mesme qu'auparauant. Les autres enfin qui sont semblables à cette terre couuerte d'épines, sont ceux qui écoutent la parole de Dieu, qui la retiennent & la meditent, mais qui la laissent étouffer par le soin inutile & empressé des affaires, des occupations, des richesses & des plaisirs de la vie: Combien s'en trouue-il encore de ceux-cy dans les Seminaires, lesquels connoissant & estimant les veritez Ecclesiastiques, se laissent neantmoins surprendre par le soin superflu des choses temporelles, lesquelles, quoy qu'innocentes en apparence, les empeschent pourtant de produire aucun fruit; cette sollicitude & ces emplois, auec ces anxietez suffoquant peu à peu les bons desirs & les saintes affections qu'on auroit pû conceuoir?

Voyez maintenant desquels vous estes; & pour remedier à l'opposition que vous auriez pû auoir apportée iusqu'à cette heure à cette diuine semence,

III. POINT.

CONSIDEREZ les moyens d'en faire du profit à l'auenir, & d'estre cette bonne terre, qui rapporte au centuple. Le 1. qui sert pour fermer ce grand chemin (apres la docilité & la soûmission de l'esprit) c'est la recollection & la meditation, laquelle bouchant toutes les auenuës à tous les diuertissemés, & aux oppositions que le diable & les habitudes de nostre vie passée pourroient former à nostre conuersion, nous fait entrer bien auant dans l'esprit les veritez que l'on nous enseigne. Le 2. c'est de ne point s'arrester, ny aux sentimens, ny aux discours des hommes, & se premunir contre cét ennemy auant que d'en sortir. Le 3. c'est le dégagement de toutes affections seculieres, & des soins ou empressemens pour les choses de la terre.

Examinez maintenant vostre cœur s'il est bien dans ces dispositions: Voyez celle qui vous manque pour la demander à Dieu pendant que vous estes icy, s'il y a quelque peine à se défaire de ses habitudes, à renoncer au monde, à se détacher de ses soins, & souuenez-vous qu'vne terre, pour bonne qu'elle soit, ne produit point de fruit, si on ne trauaille beaucoup. S. Paul mesme ne pourroit pas se vanter auiourd'huy, comme il

Quod autem in terram bonam, hi sunt qui in corde bone & optimo audientes verbum retinent, & fructum afferunt in patientia.

fait dans l'Epiſtre, de ſes trauaux, ſi pour eſtre veritable Eccleſiaſtique & Paſteur des ames, il ne faloit pas beaucoup ſouffrir: car apres auoir fait le dénombrement de ſes peines, il dit, *Libenter gloriabor in infirmitatibus meis.* 2. Cor. 12. 9.

Liſez-la toute entiere, & vous y apprendrez quelle eſt cette bonne terre qui rapporte au centuple.

MEDITATION

Pour le Dimanche de la Quinquageſime,

A l'occaſion de Careſme-prenant.

1. *Aueuglement épouuentable des Chreſtiens en ce temps.*
2. *Ce que doiuent faire les Chreſtiens, & principalement les Eccleſiaſtiques pendant ces trois iours de Careſme-prenant?*
3. *Motifs qui peuuent porter les Eccleſiaſtiques aux pratiques du point precedent.*

Filius hominis tradetur gentibus & illudetur, & flagellabitur & conſpuetur. Luc. 18. 32.

I. POINT.

Væ qui bibitis vinum in phyalis, & nihil patiebantur ſuper contritione Ioſeph. *Amos. 6. 8.*

CONSIDEREZ ces paroles de l'Euangile, que la ſainte Egliſe nous met auiourd'huy deuant les yeux, déplorez l'aueuglement épouuentable de la pluſpart des Chreſtiens, qui au lieu de mediter dans ces trois iours, la Paſſion du Fils de Dieu, conformément au deſſein de l'Egliſe, les paſſent en jeux, en feſtins, en excez de bouche, & ſemblables. Et pour vous exciter à plus grande compaſſion, Regardez combien ces deſordres & ces débauches en ce temps ſont déraiſonnables, & pleines d'impieté; déraiſonnables, car qui vit iamais ſe diſpoſer à la penitence par la débauche, à la ſobrieté par la gourmandiſe, & à la vertu par le vice? Noſtre-Seigneur ſe diſpoſe à ſon Careſme, par le Bapteſme de penitence, par la pratique de l'humilité, & par la correſpondance aux inſpirations du S. Eſprit. Et les Chreſtiens ſe diſpoſent à leur Careſme,

Sic nos docet implere omnem iuſtitiam. Baptizatus Ieſus, ſtatim aſcendit de aqua, & ductus eſt in deſertum à ſpiritu. *Mat. 3. & 4. v. 15. & 16.*

qui est vne imitation de Iesus-Christ, par les delices, les superfluitez, les dépenses excessiues, & en suiuant les suggestions du malin esprit : y a-t-il rien de plus ridicule?

II. POINT.

CONSIDEREZ ce que doit faire vn bon Ecclesiastique en ces trois iours. 1. c'est de se priuer des compagnies seculieres & mondaines, ne rien relascher de ses exercices ordinaires, assistant volontiers au seruice solemnel qui se fait dans les Eglises, où pendant ce temps le S. Sacrement est exposé, pratiquer quelque mortification, comme quelque ieusne ou abstinénce pour satisfaire aux offenses qu'autresfois il pourroit auoir commises en pareils iours : & appaiser Dieu tandis que les autres l'offensent. 2. C'est d'empescher ces desordres parmy les Laïcs autant qu'il peut, par remonstrances publiques & particulieres, taschant d'introduire où il est, quelque suiet de deuotion extraordinaire, pour les diuertir de leurs débauches, & les porter à la pieté, comme en quantité d'Eglises où se font les prieres de quarante heures, introduites jadis par S. Charles à cette occasion.

Cui væ? cuius patri væ? cui rixæ? cui fouea? cui sine causa vulnera? cui suffusio oculorum? nonne his qui morantur in vino, & qui student calicibus epotandis? *Prou.* 23. 29.

Quoniam vos estis Presbyteri in populo Dei, & ex vobis pendet anima illorum: ad eloquium vestrum corda eorum erigite. *Iud.* 8. 21.

III. POINT.

CONSIDEREZ les motifs qui peuuent porter les Ecclesiastiques à ces saintes pratiques au temps de Caresme-paenant. Le 1. c'est qu'estant les amis & les fauoris de Dieu, ils doiuent luy témoigner leur fidelité, & lüy faire compagnie, tandis que les autres l'abandonnent. Le 2. c'est que n'estant pas du monde, ils doiuent fuïr les maximes & les façons de faire du monde. Le 3. enfin, c'est que quand ils n'auroient rien à satis-faire pour eux-mesmes, ils doiuent appaiser Dieu pour les autres.

Beatus qui non fuerit scandalizatus in me, *Matt.* 11 6.
Vos estis qui permansistis mecum in tentationibus meis. *Luc.* 22. 28.
Nolite conformari huic sæculo. *Rom.* 12,

Prenez donc la resolution auiourd'huy, que vous voulez garder à pareil temps toute vostre vie. Imaginez-vous que Iesus-Christ vous dit comme autresfois à ses Apostres, se voyant abandonné en ces iours, méprisé, & crucifié par la plus part des Chrestiens : *Nunquid & vos vultis abire?* Ioan. 6. Vous qu'il a tant aymé, vous pour qui il est mort : vous qu'il a fait son ayde au salut des ames, & répondez comme fit S. Pierre.

Domine, ad quem ibimus? verba vitæ æternæ habes. Ib. v. 69.

MEDITATION

Pour le premier Dimanche de Caresme.

De la tentation de Noſtre-Seigneur au deſert.

1. Pourquoy Noſtre-Seigneur a voulu eſtre tenté.
2. Pourquoy pluſtoſt de cette façon que d'vne autre.
3. Moyens qu'il nous apprend contre les tentations.

Ductus eſt Ieſus in deſertum vt tentaretur à diabolo. Matth. 4. 1.

I. POINT.

CONSIDEREZ pourquoy Noſtre-Seigneur a voulu eſtre tenté. Entre pluſieurs raiſons qu'en apportent les Peres, ils diſent que ça eſté 1. Pour nous aduertir que nous nous tenions touſiours ſur nos gardes, & que nous veillions continuellement contre cét ennemy ſi puiſſant & ſi infatigable; auec lequel les plus Saints meſme ne doiuent eſperer iamais, ny paix ny treſue. 2. Pour nous apprendre que ce n'eſt pas vn mal de ſentir la tentation, mais ſeulement d'y conſentir. 3. Pour nous donner confiance en ſa miſericorde, & nous apprendre à ſon exemple à ſurmonter les tentations qui nous arriuent.

In ſanctificatis maxime diaboli tentamenta graſſan ur, quia victoria eſt ei magis exoptata de Sanctis S. *Hil.Can.* 3. *in Mat.* In eo in quo paſſus eſt & tentatus, potens eſt & eis qui tentantur auxiliari. *Heb.* 2. 18. Fili accedens ad ſeruitutem Dei, præpara animam tuam ad tentationem. *Eccl.* 2. 1. Non habemus Pontificem qui non poſſit compati infirmitatibus noſtris, tentatum autem per omnia pro ſimilitudine abſque peccato. *Heb.* 4. 15. Igitur diabolo ſe tentandum præbuit, vt ad ſuperandas tentationes eius mediator eſſet, non ſolum per adiutorium, verum ſed etiam per exemplum. S. *Aug.* Eritis ſicut dii. *Gen.* 3.

II. POINT.

ET que c'eſt pour cela qu'il a voulu eſtre tenté de la meſme façon, & attaqué des meſmes armes que le demon a couſtume de ſe ſeruir contre nous; qui ont leurs ſources dans les trois concupiſcences, du plaiſir, de l'honneur & des biens. Ces tentations luy auoient ſi bien reüſſi en la perſonne de nos premiers parens, qu'il nous les propoſe encore tous les iours pour nous faire ſuccomber, & qu'il eſt bien auiourd'huy ſi hardy que de les propoſer au Fils de Dieu meſme, pour voir s'il eſt vn homme comme les autres. *Si filius Dei es, dic vt lapides iſti panes fiant*: Voila la tentation du plaiſir, par où n'ayant pû rien

gagner, il l'emporte au plus haut du Temple, & le deffie de se ietter du haut en bas, afin que ne receuant point de mal de sa cheute, le monde creust qu'il estoit Fils de Dieu : Voila la tentation de l'honneur, & le chatoüillement de la vaine gloire. Mais n'ayant pas eu plus de succez qu'à l'autre, il le porte sur vne haute montagne, d'où luy faisant voir tous les Royaumes du Monde, auec tout ce qu'ils ont de plus éclatant, il luy dit : *Hæc omnia tibi dabo si cadens adoraueris me* : Voila comme il le veut prendre par l'amour des biens de ce monde. Combien de fois auez-vous ressenty ces mêmes tentations, & combien de fois y estes-vous succombé pour ne vous en défier point ? Auez-vous creu que les pensées d'honneur, de biens & de plaisir, qui vous viennent si souuent, fussent les lacets de ce puissant Veneur, qui chasse ainsi aux ames ? O Dieu ! combien d'Ecclesiastiques il enuelope tous les iours dans ses pieges ! Combien y en aura-t-il par exemple qu'il portera Samedy prochain, qui est le iour de l'Ordination, sur ce pinnacle du Temple en les appellant aux Ordres, aux honneurs, & aux dignitez Ecclesiastiques ? Combien au lieu de Ministres de Iesus-Christ, se fera-t-il peut-estre de Ministres & de Prestres de Satan, qu n'auront d'autre Dieu que leur plaisir & leur ventre, qui ne sacrifieront qu'à l'Idole de la vanité & de l'ambition, qui ne reconnoistront autre diuinité que les richesses, & qui par leur vie scandaleuse, immoleront des ames aux Enfers, & seruiront de demons pour tenter les autres & les porter au mal ?

Si Filius Dei es, mitte te deorsum ; scriptum est enim, quia Angelis suis mandauit de te, & in manibus tollent te, &c. Ostendit ei omnia regna mundi, & gloriam eorum. Extolli ad fastigium sanctitatis non acquiescas : quia nemo extollit se ad sanctitatis altitudinem nisi ducente diabolo. Qui magnus & altus fieri festinat, ascendit in montem quem diabolus sibi elegit ad seducendum. S. *Chrys. hom. 6. op. imp. in Matth.*

Quorum Deus venter est, aqualiculus altare, sacerdos coquus, quorum fides in culina calet, charitas in ollis feruet & tota spes in ferculis iacet. *Tert. aduersus Psich.* Rogate Dominum messis, vt mittat operarios suos. *Mat. 9. 38.*

Priez Dieu pendant toute cette semaine, qu'il détourne, s'l luy plaist ces mal-heurs. Voyez si vous n'auez pas esté autresfois de ceux-là. Commencez au moins auiourd'huy de vous en défier. Et dans le

III. POINT.

APprenez les moyens de vous deffendre contre ces tentations à l'auenir : Il y en a deux principaux, que Nostre-Seigneur par son exemple nous marque. Le 1. la mortification, c'est l'exercice que nous propose l'Eglise pendant cette sainte Quarantaine, dans le commandement qu'elle nous fait de ieusner. Agréez le de bon cœur, mais ioignez-y ces trois circonstances. 1. Qu'il soit fait auec pureté de conscience. 2 Auec de bonnes intentions, comme seroit l'obeyssance à l'Eglise, la sa-

Accingite vos & plangite sacerdotes, vlulate ministri altaris. *Ioël. 1. 13.* Conuertimini ad me in ieiunio & fletu & planctu. *Ioël. 2. 12.* Sanctificate ieiunium. *Ioel. 1. 14.* Inter templum & altare plorabunt sacerdotes, & dicent, &c. *Ioel. 2. 17* Qui corporali ieiunio

viria comprimis; mentem eleuas, virtutem largiris & præmia. Vtamur ergo parcius verbis, cibis & potibus, somno, iocis, & arctius perstemus in custodia. Ductus est Iesus in desertum à spiritu. Deus pacis côte at sathanam sub pedibus vestris velo citer. *Rom.* 16. 20. Accipite armaturam Dei, vt possitis resistere in die malo. *Eph.* 6. 13.

tisfaction pour nos pechez, & les pechez des autres, la liberté de l'esprit pour nous appliquer à Dieu, l'imitation de Nostre-Seigneur, & semblables. 3. Auec l'éloignement des compagnies, le silence & la retraite plus grande qu'à l'ordinaire, qui nous sont toutes marquées par le Baptesme que receut Nostre Seigneur & le mouuement qu'il eut du Sainct Esprit de se retirer dans la solitude. Le 2. C'est de se rendre familieres les Sentences de l'Escriture sainte, lesquelles sont des armes deffensiues & excellentes pour nous garantir des traits & des attaques de nostre ennemy.

Faites resolution de vous seruir de ces deux moyens, & taschez d'en faire vn saint vsage pendant ce saint temps de Caresme, afin que la grace qui vous est presentée dans cette saison; ne vous soit pas inutile, comme dit l'Epistre du iour. *Ne in vacuum gratiam Dei recipiatis.* 2. Cor. 6. 1.

MEDITATION

Pour le second Dimanche de Caresme.

De la Transfiguration de Nostre-Seigneur sur le Thabor.

1. *Pourquoy Nostre-Seigneur s'est priué pendant toute sa vie, de la gloire qui estoit deüe naturellement à son corps.*
2. *L'opposition de ces deux mysteres, la Transfiguration & la Passion.*
3. *Plusieurs Ecclesiastiques voudroient tousiours demeurer sur le Thabor, mais iamais n'aller sur le Caluaire.*

Assumpsit Iesus Petrum & Iacobum, & Ioannem in montem excelsum seorsum & transfiguratus est ante eos. Matth. 17. 1.

I. POINT.

CONSIDEREZ pourquoy Nostre-Seigneur s'est priué si long-temps pendant sa vie, de la gloire qui estoit deüe naturellement à son corps: La seule raison de ce

miracle continuel n'a esté que pour souffrir & endurer dauantage pour nous, car si par vn effet de sa toute-puissance & de son amour ensemble, le Fils de Dieu n'eust refusé à son corps les qualitez glorieuses qui luy estoient deuës, à cause de l'vnion qu'il auoit auec son Ame bien-heureuse; il auroit esté impassible, & iamais les Iuifs ne l'auroient mis en Croix, comme ils ont fait. Et c'est pour cela mesme qu'il ne l'a fait auiourd'huy qu'en passant, afin de ne perdre pas vn moment en toute sa vie sans souffrir pour les hommes : encore veut il que dans ce peu de temps qu'il paroist glorieux aux yeux de ses Apostres, on parle de sa mort, comme d'vn iour qu'il attend auec vne impatience & vn desir incroyable. Entrez-icy en admiration de la bonté de Dieu, & en mesme temps soyez confus de voir qu'il fait des miracles, pour se mettre en estat de souffrir pour vous. Et vous au contraire vous voudriez volontiers qu'il en fist pour vous tirer de vos peines & de vos souffrances: N'est-ce pas chose bien estrange, que ce qui nous deuroit estre sujet pour le seruir auec plus de perfection, nous en tirions occasion de lascheté, comme s'il auoit trauaillé, afin que nous nous reposions, & qu'il eust tout enduré, afin qu'il ne nous reste plus rien à faire ny à souffrir ?

Si eum cognouissent, nunquam Dominum gloriæ crucifixissent. *1 Cor. 2. 8.*

Et descendentibus illis de monte, præcepit illis dicens, Nemini dixeritis visionem donec filius hominis à mortuis resurgat. Baptismo habeo baptizari, & quomodo coarctor vsque dum perficiatur? *Luc. 12. 50.*

II. POINT.

CONSIDEREZ l'opposition de ces deux mysteres si differens, la Trãsfiguration & la Passion de Nostre Sauueur, dont l'Euangile fait auiourd'huy memoire : dans le premier, on le voit tout enuironné de gloire, la splendeur de son ame éclate sur son visage, & rejalit iusques sur ses habits: dans le second, il paroist tout nud, & si defiguré, qu'il n'est plus reconnoissable; sur le Thabor le Pere Eternel le reconnoist pour son Fils, sur le Caluaire le Fils se plaint d'estre abandonné de son Pere. Auiourd'huy il se fait adorer par deux des plus remarquables Prophetes, au iour de sa Mort il est exposé entre deux larrons, à la risée & à la mocquerie de tous les spectateurs: auiourd'huy ses Disciples sont si rauis qu'ils ne le voudroient iamais perdre de veuë, mais au iour de sa Mort ils le quittent & l'abandonnent lâchement. Pourquoy ioindre deux choses si contraires, sinon pour nous apprendre que la ioye & l'amertume, la gloire & l'ignominie, l'honneur & le mépris sont inseparables en ce monde?

Et resplenduit facies eius sicut sol. *Mat. 17.*

Et euigilantes viderunt maiestatem eius. *Luc. 9. 32.*

Non est species ei neque decor, quasi absconditus vultus eius, & despectus vnde nec reputauimus eum. *Isa. 53. 2.*

Hic est filius meus dilectus in quo mihi bene complacui.

Deus meus vt quid dereliquisti me? *Mat. 27. 46.*

Erant Moyses & Elias, visi in maiestate *Luc. 9. 30*

Crucifixi sunt cum eo duo latrones. *Mat. 27. 38.*

Bonum est nos hic esse. Discipuli omnes relicto eo fugerunt. *Matth. 27. 38.*

III. POINT.

Faciamus hic tria tabernacula: tibi vnum, Moysi vnum, & Eliæ vnum,

C'Est la Philosophie que saint Pierre n'auoit point encore bien comprise, quand à la veuë de tant de merueilles, il s'écrie: *Bonum est nos hic esse.* Il voudroit demeurer tousiours sur le Thabor, & iamais n'aller sur le Caluaire: la douceur de ce bien l'a tellement charmé, qu'il ne se souuient plus de ses freres, qui sont au bas de la montagne, il ne regarde que son interest, & non pas celuy des autres. Helas! combien d'Ecclesiastiques nous auons auiourd'huy qui voudroient bien estre toûjours sur le Thabor, c'est à dire, dans les occupations qui leur sont agreables, mais qui ne veulent pas entreprédre celles qui sont laborieuses & penibles! les vns, pour ne parler point de ceux qui se plaisent dans l'ordure, dans la faineantise, ou dans les plaisirs & diuertissemens, mais seulemét des plus innocens, sont tellement attachez à l'estude des Lettres qu'ils ne les peuuent quitter, quoy qu'ils soiét quelquefois chargez du soin des ames. Les autres laissant leurs Paroisses, viennent demeurer dans les Villes, & s'y establissent, sous pretexte d'y précher, ou de quelque autre employ qui les y entretienne, ne pouuant, disent-ils, s'accõmoder à la vie de la campagne. Les autres sont tellement charmez par la douceur de l'Oraison & de la conuersation auec Dieu, que toute autre chose, à l'exterieur, leur est à charge, *Bonum est nos hic esse:* Ils demeureront des iournées entieres dans leurs Oratoires & dans les Eglises, où il ne se fait point de bruit; mais pour viure vne heure dans la Paroisse, où ils donneroient bon exemple aux Paroissiens, où ils feroient des fonctions de leur ordre, le bruit, le tracas & l'embarras qui s'y trouue, les détourne de Dieu, & les distrait de leur deuotion. Qui ne voit manifestement que c'est vne pure tentation, plus grande beaucoup que celle de S. Pierre, de chercher le repos dans vne vie penible & laborieuse, de vouloir ne trauailler que pour soy dans vn estat qui n'est à autre fin, que de trauailler pour les autres? Ce n'est pas là que doit estre la vie d'vn Prestre Hierarchique, il faut estudier & prier, mais il ne faut pas en demeurer là, mais communiquer chacun selon son talent les lumieres que nous receuõs en l'estude & en l'Oraison, à ceux qui en ont besoin, & pour qui nous sommes faits Prestres. Voyez comme la vie de Nostre-Seigneur & des Apostres est mélangée. Voila vostre modele.

Prenez resolution de les imiter, *Hæc est enim voluntas Dei*, dit S. Paul, c'est la volonté de Dieu, qui veut toutes choses dans l'ordre, & qui ne veut pas de personnes faineantes, ny qui trauaillent precisément pour soy, au nombre de ses Ministres. Reconnoissez cette obligation, & sousmettez-vous-y de bon cœur.

Rogamus vos & obsecramus vt quemadmodum accepistis à nobis, quomodo oporteat vos ambulare & placere Deo, sic ambuletis vt abundetis magis. 1. Thess. 4. 1.

MEDITATION

Pour le troisiéme Dimanche de Caresme.

Du Demon muet que Nostre Seigneur chassa.

1. *Les deux plus pernicieux effets du demon dans vne ame, sont de la rendre sourde & muette.*
2. *En quelles occasions les Ecclesiastiques peuuent encourir le blasme d'estre sourds & muets.*
3. *Le remede à ce mal.*

Erat Iesus ejiciens dæmonium, & illud erat mutum. Luc. 11. 14.

I. POINT.

CONSIDEREZ que les deux plus pernicieux effets que produit le demon dans l'ame de ceux qu'il tient captifs par le peché, sont de les rendre sourds & muets, c'est à dire, leur fermer la bouche à tous les bons discours, & leur boucher les oreilles à tous les auertissemens interieurs ou exterieurs qu'ils pourroient receuoir, soit de Dieu; soit des hommes: c'est ainsi que saint Luc remarque que le Demon que chasse auiourd'huy Nostre-Seigneur ne rendoit pas seulement muet celuy qu'il auoit en sa possession comme rapporte saint Matthieu, mais qu'il le rendoit encore sourd. En effet, voyez les discours que tiennent les pecheurs, les peines qu'ils ont à declarer leurs pechez, les gehennes qu'ils souffrent en presen-

Ecce obtulerunt ei hominem mutum dæmonium habentem. *Mat.* 9. 32.

Grauis est enim nobis ad videndum, improperat nobis peccata legis, & diffamat in nos peccata disciplinæ nostræ, tanquam nugaces æstimati sumus ab illo, &c. *Sap.* 2. 15.

ce des gens de bien, quand on parle de Dieu, auec quel esprit ils reçoiuent les remontrances : ne diriez vous pas qu'ils nont plus de parole, & qu'ils ont perdu tout le sentiment de l'ouye? O Dieu ! le déplorable estat que celuy-là ; de voir vn homme priué de ces deux facultez si necessaires à l'vsage de la vie ! mais combien dauantage en la personne des Ecclesiastiques, qui doiuent auoir tousiours l'oreille attentiue pour écouter les mouuemens secrets du S. Esprit, & la bouche ouuerte pour annoncer ses mysteres, & publier ses loüanges !

Voyez si vous n'estes pas de ce nombre. Er pour le mieux connoistre,

II. POINT.

CONSIDEREZ en quelles occasions les Ecclesiastiques peuuent encourir ce blasme d'estre sourds & muets ; ils sont muets quand à l'égard de Dieu, ils ne prient pas, quand ils omettent l'exercice de l'oraison, ou quelque partie de l'Office diuin, qu'ils ne parlent pas de luy, qu'ils ne le loüent, ny ne le remercient de ses bien-faits, quand par honte, & par paresse ou mépris, ils demeurent vn temps notable sans frequenter le saint Sacrement de Penitence : ils sont muets quand à l'égard du prochain, ils n'instruisent, ny ne catechisent pas, soit pour n'en sçauoir pas la methode, soit par vne negligence volontaire & affectée, soit qu'on dise des choses qui ne sont pas vtiles : quand dans les occasions ils ne corrigent pas ceux qu'ils sont obligez, & qui profiteroient de leur auertissement, comme les blasphemateurs, les jureurs, les libertins & les médisans, quand des personnes estant en discorde ou en mauuais ménage, ils ne s'interessent point pour pacifier leurs differends, quand faute de parler & de s'opposer, des coustumes mauuaises s'introduisent dans vn lieu, quand ils déguisent les veritez, quand administrant les Sacremens, sur tout de Baptesme, de Penitence & de Mariage, ils ne donnent aucune instruction à ceux qui s'en approchent : en vn mot, quand ils se taisent lors que leur deuoir les oblige de parler ; ce que le Prophete a compris en ces deux paroles, *Canes muti non valentes latrare.* Helas, combien y a-il de ces muets dans l'Eglise ? aumoins, s'ils pouuoient entendre les semonces interieures que Dieu leur fait, & les aduertissemés qu'on leur donneroit, & qu'ils en voulussent faire du profit, le mal ne seroit pas si desesperé, mais ils sont sourds & muets tout ensemble. *Aures habent & non audient*, & comme ces Iuifs endurcis à la

Euangelium ponere nolunt, ponerent vel pro sumptu, vel euangelizarent vt manducarent. S. *Ber. de con. ad Clec. c. vlt.*

Pensandum est quandò ab increpatione quiescitur, quanta culpa sit, si pax cum pessimis tenetur, si Propheta tantus hoc velut in hostiam Deo obtulit, quod contra se pro se Dominus inimicitias excitauit. Hinc est quod tribus Leui assumptis gladiis per castrorum media transiens, quia feriendis noluit peccatoribus parcere, Deo manus

Predication de ſaint Eſtienne : *Obturauerunt aures ſuas* , quel remede donc à vn ſi grand mal ?

III. POINT.

Le remede eſt de s'aller ietter aux pieds de Noſtre-Seigneur : *Qui ſurdos facit audire, & mutos loqui* , afin qu'il nous débouche vne ſeconde fois les oreilles, & nous délie la langue : c'eſt luy qui rend les langues des enfans diſertes & éloquentes, diſons-luy auec Moyſe : *Obſecro Domine, non ſum eloquens, impeditioris & tardioris linguæ ſum*, Seigneur, puiſque vous m'obligez de parler, parlez donc vous-meſme par ma bouche. Auſſi feray-ie, répondit-il à Moyſe, va & ne crains rien : *Ego ero in ore tuo, & docebo te quid loquaris*. C'eſt ce qu'il ne manquera pas de faire à noſtre égard, pourueu que nous n'y apportions point d'oppoſition, & ſuiuant le ſentiment de l'Epiſtre, nous éloignions de nous toutes les paroles ſales, & les diſcours extrauagans & inutiles, & que nous ne les ſouffrions pas dans les autres : car le moyen que noſtre bouche & nos oreilles eſtant pleines de ces diſcours, la parole de Dieu y puiſſe trouuer place ? *Omnis igitur immunditia nec nominetur in vobis, ſicut decet Sanctos, aut turpitudo, aut ſtultiloquium, aut ſcurrilitas quæ ad rem non pertinet ; propter hæc enim venit ira Dei, &c. Noli te ergo effici participes eorum*. Eph. 5. 3.

dicta eſt conſecraſſe. Hinc Phinees peccantium ciuium gratiam ſpernens, coëuntes cũ Madianitis perculit, & iram Domini iratus placauit, Hinc per ſemetipſum veritas dicit. Quid putatis, quia pacem veni mittere in terra : non vtique, ſed gladiũ, malorũ namque cum incaute amicitiis iungimur, culpis ligamur. *S. Greg. paſt. p.* 3. c. 23.

Ephpheta quod eſt adaperire.

Nolite cogitare, quomodo aut quid loquamini : dabitur enim vobis in illa hora quid loqamini, non enim vos eſtis, qui loquimini, ſed ſpiritus patris veſtri qui loquitur in vobis. *Mat* 10. 19.

Turpis ſermo non procedat de ore veſtro. *Eph.* 4. 29.

MEDITATION

Pour le quatriéme Dimanche de Careſme.

Du refus de l'honneur preſenté à Noſtre-Seigneur, par ceux qu'il auoit miraculeuſement raſſaſiez au deſert.

1. *Le zele de ces perſonnes à ſuiure Noſtre-Seigneur dans le deſert.*
2. *Pourquoy Noſtre-Seigneur refuſe la Royauté qu'on luy preſente.*

Ieſus ergo cum cognouiſſet quia venturi eſſent vt raperent eum, & facerent eum Regem, fugit in montem ipſe ſolus.
Ioan. 6. 15.

I. POINT.

Sequebatur eum multitudo magna. Multitudo maxima venit ad eum. Vnde ememus panes vt manducent hi? Et excepit eos & loquebatur eis de regno Dei ; & eos qui cura indigebant sanabat. *Luc. 9. 11.*
Nemo est qui reliquerit patrem & matrem & agros, qui non accipiat centies tantum, nunc in tempore hoc *Marc. 10. 29.*
Quærite primum regnum Dei & cætera adiicientur vobis. *Matth. 6. 33.*

CONSIDEREZ Nostre-Seigneur au milieu de cette grande multitude de peuple qui le suiuent depuis trois iours dans le desert, abandonnans la compagnie de leurs parens, le soin de leur famille, la douceur du repos, iusqu'à perdre le souuenir du boire & du manger. Quel zele ! quelle ardeur de deuotion ! Mais voyez aussi comme Nostre-Seigneur la reconnoist, il entre en compassion de leurs miseres, & non content de les instruire, de leur parler des choses diuines, de guerir leurs maladies, il fait vn miracle pour les nourrir, pour nous apprendre qu'on ne perd rien à suiure Iesus-Christ, & que les choses mesme temporelles ne nous manqueront iamais à sa suite. Comment est-ce que vous suiuez Iesus-Christ ? auec quelle affection écoutez-vous ses paroles ? Auez-vous iamais souffert la faim ou la soif, ou quelqu'autre chose que ce soit à son occasion ? Tant s'en faut, il vous nourrit tous les iours à l'Autel, & fait plusieurs grands miracles pour se donner à vous comme aliment, & tout cela n'est pas capable de vous attendrir. Ces pauures gens furent si reconnoissans d'vn bien-fait temporel, quils voulurent le faire leur Roy sans qu'il voulust l'accepter, & maintenant qu'il demande de regner chez vous, vous dites, si ce n'est de bouche au moins par vos actions auec ces mauuais suiets de l'Euangile, *Nolumus hunc regnare super nos.*

II. POINT.

MAIS pourquoy le Fils de Dieu refuse-t-il cét honneur? La 1. raison c'est à cause de l'inconstance & de l'instabilité de ce peuple qui l'auroit auiourd'huy couronné pour son Roy, & n'auroit pas laissé de le liurer, comme il fit peu apres entre les mains des Iuifs. Combien y a-t-il d'ames qui deuāt & apres la Communiō promettent des merueilles à IesusChrist, qui neantmoins à la premiere rencontre le liurent entre les mains de ses ennemis, à la colere, à vn dépit, à vne enuie, comme si iamais ils n'auoient connu ny receu Iesus-Christ? Vne autre raison, & qui fait plus à nostre instruction, est celle qu'apporte sainct Gregoire quand il dit, que Nostre-Seigneur s'enfuit, pour nous apprendre combien nous deuons ap-

prehender les charges Ecclesiastiques, & les resistances que nous deuons faire quand nous y sommes pressez, bien loin de courir apres, comme font la pluspart : *Quis enim*, dit ce grand Saint, *tam sine culpa principari hominibus potuisset, quam is qui hos nimirum regeret, quos ipse creauerat?* Et cependant parce qu'il estoit venu au monde, non seulement pour nous rachepter par sa Mort, mais pour nous instruire par son exemple; il refuse la dignité de Roy, & autant a-t'il de zele & d'empressement pour les mépris, les souffrances & la mort. Quelle leçon pour ceux qui cherchent auec tant d'auidité les ordres & les dignitez Ecclesiastiques? *Oblatam gloriam culminis fugit, pœnam probrosæ mortis appetit.* Voila l'exemple que Nostre-Seigneur nous a donné. Voyons maintenant sans nous flatter, comme nous le suiuons, les sentimens que nous auons pour les honneurs, pour la gloire, pour les préeminences; pour l'estime & les loüanges des hommes, nous trouuerons qu'ils ne sont pas morts en nous, que nous les desirons, nous les pourchassons auec ardeur. Plût à Dieu que tous ceux qui se presenteront aux Ordres Samedy prochain, eussent cét exemple deuant les yeux: sans doute que l'Ordination ne seroit pas si nombreuse. Patience pour les Iuifs, dit saint Bernard, de chercher les honneurs, qui en attendoient de terrestres, mais auec quel front vn Chrestien, & beaucoup plus vn Ecclesiastique peut-il seulement les desirer, quand il voit son Maistre & la Sagesse mesme, les refuser & les fuir? Nous ne sommes plus seruiteurs comme eux, dit S. Paul, mais nous sommes les enfans de Dieu, & par consequent affranchis de tous les honneurs du monde, à l'exemple de nostre Maistre, qui nous a tirez de cét esclauage. *Ita non iam sumus ancillæ filij, sed liberæ; qua libertate Christus nos donauit.* Gal. 4.

Sed quia idcirco in carne apparuit, vt non solum nos per passionem redimeret, verum etiam per conuersationem doceret, exemplum se sequentibus præbens, Rex fieri noluit, ad crucis vero patibulum sponte peruenit, vt membra eius videl. discerent fauores mundi fugere, terrores minime timere. *S. Greg. past. p. 1. c. 3.*

Non tam alacriter currerent ad honores, si sentirent esse & onera. *S. Bern*

Quærat honores paganus, qui sine Deo viuit, quærat Iudæus qui terrenas promissiones accipit: sed qua fronte magis aut qua mente Christianus: &c. *S. Bern. ser. 1. in fest. omnium Sanct.*

MEDITATION

Pour le Dimanche de la Passion.

De l'Innocence de Nostre-Seigneur.

1. *Pourquoy N. Seigneur propose aujourd'huy son innocence.*
2. *D'où procedoit cette souueraine innocence de Iesus-Christ Nostre-Seigneur.*
3. *Obligation qu'ont les Ecclesiastiques de viure dans l'innocence.*

Quis ex vobis arguet me de peccato? Ioan. 8. 46.

I. POINT.

Nolite ante tempus iudicare quoad vsque veniat Dominus qui & illuminabit abscondita tenebrarum. *1. Cor.* 4. 5

Nonne bene dicimus nos, quia Samaritanus es & dæmonium habes? *Ioan.* 8.

Sic nobis decebat vt esset Pontifex, sanctus innocens, impollutus, segregatus à peccatoribus, & excelsior cœlis factus. *Hebr* 7. 26.

Qui loci sui necessitate exigitur summa dicere, hac eadem necessitate compellitur summa monstrare. *S. Greg. past p. c.* 3.

CONSIDEREZ pourquoy Nostre-Seigneur met auiourd'huy son innocence en auant, & la propose aux Iuifs. 1. Pour nous apprendre à ne pas iuger au desauantage du prochain, quoy que nous le voyons dans l'opprobre & dans la calomnie, comme le Fls de Dieu estoit parmy les Iuifs. Combien de fois auez vous porté iugement sur des legeres apparences, sur des simples rapports, & sur des faux soupçons? Les Iuifs disoient que Nostre-Seigneur estoit vn possedé, vn Samaritain, vn faux Prophete, vn homme ambitieux: Et cependant y auoit-il rien de plus contraire à la verité? Iugez en vous mesme. 2. Pour affermir par là, & prouuer sa doctrine, comme par vn argument irrefragable: *Si veritatem dico vobis, quare non creditis mihi? Si mihi non vultis credere, saltem operibus credite.* 3. Pour faire voir que n'estant sujet à aucun peché, quoy que sujet d'ailleurs aux autres infirmitez humaines, il estoit plus que les autres hommes, & partant qu'il estoit cét Agneau de Dieu, & ce souuerain Pontife qui deuoit rachepter le monde par la force de son innocence, & cette exemption de tout peché. 4. Pour apprendre enfin à ses Ministres à viure de telle sorte, que leur vie soit vne preuue, ou plustost vne pratique de ce qu'ils enseignent aux autres, & que comme ils l'imitent dans leurs fonctions, ils l'imitent aussi en quelque façon dans son innocence & dans son impeccabilité. Le faites-vous?

II. POINT.

Quod nascetur ex te sanctum, vocabitur filius Dei. *Luc.* 1. 35.

In quo omnis plenitudo diuinitatis habitat corporaliter. *Col.* 2. 9.

Vidimus eum plenum gratiæ & veritatis. *Ioan.* 1. 14.

Vnigenitus qui est in sinu Patris, ipse enarrauit. *Ib.* 8.

CONSIDEREZ, d'où procede cette souueraine innocence en Iesus-Christ, qui ne pouuoit souffrir l'ombre du moindre peché. 1. De l'vnion hypostatique de sa nature humaine auec la personne diuine, à qui rien n'est plus repugnant que le peché. 2. De la plenitude de la grace infuse, qui est en luy dés le premier moment de son Incarnation. 3. De la vision beatifique de laquelle son ame estoit iouyssante, & qui est incompatible auec le peché. 4. Enfin de la grace de chef qui estoit en luy, comme au principe de toutes les graces, comm

au souuerain Pontife estably de Dieu pour sanctifier les pecheurs.

Adorez Iesus-Christ en toutes ces qualitez, Remerciez le de ce qu'estant l'innocence & la sainteté mesme, il a voulu neantmoins pour l'amour de nous se charger de nos pechez.

Eum qui non nouerat peccatum, pro nobis peccatum fecit. 2. *Cor.* 5. 21.

III. POINT.

QVelle obligation apres cela au Chrestien de se conseruer dans l'innocence, ou de la reparer lors qu'elle est perduë, quand il considere que c'est Iesus-Christ mesme qui au prix de son sang la luy a meritée ? Mais combien plus à vn Ecclesiastique, qui est pour nettoyer & sanctifier les autres ? Il est vray que tandis que nous sommes en cette vie, nous ne sommes pas impeccables, & que quelque circonspection que nous apportions, il ne nous est pas mesme possible d'éuiter tous les pechez legers; mais nous pouuons au moins par la grace en éuiter la plus grande partie.

Ab immundo quid mundabitur? *Eccl.* 34. Si dixerimus quia peccatum non habemus, mendaces sumus & veritas in nobis non est. 1. *Ioan.* 1. 8.

Voyez donc, si vous estes en cét estat, si tenant la place de Iesus-Christ, vous estes à proportion innocent comme luy? Si vous pouuez dire non pas à Dieu, mais aux hommes, *Quis ex vobis arguet me de peccato?* C'est là l'estat dans lequel vous deuiez estre pour entrer dans l'Eglise, combien en estiez vous éloigné? & auec quel front pourriez-vous vous vanter de vostre innocence quand il y a tant de témoins de vos desordres?

Iniquitatem odio habui, & abominatus sum. *Ps.* 118. 13. Cor mundum crea in me Deus, & spiritum rectum innoua in visceribus meis. *Ps.* 50. 12. Per proprium sanguinem introiuit semel in sancta, æterna redemptione inuenta. *Heb.* 9. 12.

Humiliez-vous deuant Dieu: Detestez le peché comme estant contraire à l'vnion que vous deuez auoir incessamment à cette diuine Maiesté, à la grace que vous deuez posseder en plenitude, à la presence que vous deuez auoir continuellement de sa diuine bonté, & aux fonctions que vous exercez tous les iours. Et pour l'auenir, adressez vous à Iesus-Christ mesme, que saint Paul nous propose auiourd'huy dans l'Epistre, comme ce grand Prestre, lequel va commencer ce sacrifice sanglant qui doit effacer tous les pechez des hommes, le priant tres-instamment qu'il en applique le merite pour vostre sanctification, & pour vous rendre capable de le seruir auec plus de fidelité.

Si enim sanguis hircorum aut taurorum, inquinatos sanctificat ad emundationem carnis, quanto magis sanguis Christi qui per Spiritum sanctum semetipsum obtulit immaculatum, emundabit conscientiam nostram ab operibus mortuis ad seruiendum Deo viuenti? Heb. 6. 13.

MEDITATION.

Pour le Dimanche des Rameaux

De la Royauté de Noſtre-Seigneur, & ce que nous luy deuons en cette qualité.

1. *Comment Noſtre-Seigneur eſt appellé Roy dans l'Ecriture.*
2. *Les deuoirs que nous luy deuons en cette qualité.*
2. *Reflexion.*

Ecce Rex tuus venit tibi manſuetus : Oſanna filiio Dauid. Benedictus qui venit in nomine Domini. Matth. 21. 5.

I. POINT.

CONSIDEREZ que quand Noſtre-Seigneur eſt appellé Roy dans l'Eſcriture, ce n'eſt pas de la maniere qu'on a couſtume d'honorer les Princes du monde de cette qualité : Il eſt vray qu'eſtant Fils de Dieu, & le ſouuerain Monarque du Ciel & de la Terre, il pouuoit paroiſtre auec toute la pompe & la magnificence d'vn Roy, & s'approprier tous les Empires, mais comme tous ces Royaumes ne ſont que des Royaumes de terre, il les mépriſe tous, & proteſte luy-meſme que le ſien eſt bien different de ceux-là, *Regnum meum non eſt ex hoc mundo*, c'eſt à dire, que ce n'eſt pas vn Eſtat politique, gouuerné par des maximes mondaines & temporelles : c'eſt l'Egliſe qu'il gouuerne par des loix eternelles & diuines, c'eſt le corps de tous les fideles en general & en particulier. C'eſt chacune des ames qu'il conduit par ſon eſprit, par ſes inſpirations & par les mouuemens ſecrets de ſes graces. O que ce gouuernement eſt éloigné de celuy du monde ! ô qu'heureuſes ſont les ames qui viuent ſous vn ſi doux Empire !

Dominus Rex noſter ſaluabit nos. *Iſa.* 33. 22.
Dabit illi Dominus Deus ſedem Dauid patris eius, & regnabit in domo Iacob in æternum, & regni eius non erit finis. *Luc.* 1. 32.
Non enim Rex Iſrael Chriſtus ad exigendũ tributum, vel exercitum ferro armandum hoſteſq; viſibiliter debellandos, ſed Rex Iſraël quod mentes regat, quod in æternum conſulat, quod ad regnũ cęlorũ credentes, ſperantes, amanteſque perducat. *S. Aug. tract.* 55. *in Ioan.*

Adorez ce Roy de voſtre cœur, reconnoiſſez le auiourd'huy pour voſtre Seigneur legitime ; Et dans le

II. POINT.

II. POINT.

APprenez les deuoirs que vous luy deuez en cette qualité. Le 1. c'est la fidelité, qui consiste à ne rendre honneur à personne à l'égal de celuy que l'on rend à son Roy, & n'auoir aucune intelligence ou societé auec ses ennemis. Le second c'est le respect & la reuerence, pour ne rien faire iamais d'iniurieux contre luy. Le 3. c'est l'obeyssance & le seruice, qui demande que nous fassions ponctuellement toutes ses volontez, & mesme que nous allions au deuant. Voilà par où vous pourrez connoistre si Iesus-Christ est veritablement le Roy de vostre cœur, & comme vous le deuez faire regner dans celuy des fideles en leur recommandant ces obligations importantes.

Ego Dominus & non est alius præter me. *Exod.* 20.
Non assumes nomen Dei tui in vanum. *Ib.* 7.
Dominum Deum tuũ adorabis & illi soli seruies. *Mat.* 4. 10.
Non tantum obsequi, sed & adulari debemus. *Ter.*

III. POINT.

MAIS que vous estes éloigné de luy faire rendre ces deuoirs par les autres, quand vous-mesme y contreuenez si souuent ! combien de fois l'auez vous laschement trahy & liuré entre les mains de ses ennemis? combien de fois auez-vous rendu aux creatures l'honneur qui n'estoit deu qu'à luy seul? combien de fois en sa presence l'auez vous outragé? combien de fois auez vous secoüé le ioug à ses volontez? *Dixisti, non seruiam*: Combien de fois enfin depuis que vous l'auez reconnu pour vostre Roy au Baptesme, l'auez vous crucifié comme les Iuifs? car autant de fois que vous l'auez offensé, autant de fois luy auez-vous fait souffrir la mort, dit saint Paul, combien sera-t-il encores de fois crucifié dãs cette quinzaine de Pasque, soit par ceux qui s'approcheront indignément des Ordres Samedy prochain, soit par les Communions & les Confessions sacrileges d'vne infinité de Chrestiens? combien d'Herodes & de Caïphes qui le receuront chez eux pour se mocquer de luy, & luy faire iniure? Prenez garde au moins que ces mal-heurs n'arriuent point par vostre faute, par vos absolutions precipitées, ou par vne lascheté trop grande, si vous estes Confesseur, & pour vous y rendre plus soigneux, souuenez-vous qu'il y a beaucoup à craindre que Dieu souuent ne soit bien offensé en la feste de Pasques, & qu'au reste l'Eglise vous donne pouuoir de remettre & differer la Communion

Veni interim Domine Iesu, aufer scandala de regno tuo, quod est anima mea, vt regnes tu qui debes in ea. Venit enim auaritia & vendicat in me sibi sedem, iactantia cupit dominari mihi, superbia mihi vult esse rex, luxuria dicit, ego regnabo: Ambitio, detractio, inuidia & iracundia, certant in meipso de meipso, cuius ego potissimum esse videar. Ego autem quantum valeo resisto renitor quantũ iuuor, Dominũ meum Iesum reclamo, ipse me defendo, quia ipsius me iuris agnosco, ipsum mihi Dominum, ipsum mihi Deum teneo & dico, non habeo Regem, nisi Dominum Iesum, veni ergo Domine & disperge illos in virtute tua, & regnabis in me, quia tu es ipse Rex meus & Deus meus. S. Ber. *ser.* 4. *super Missus est.*

Paſchale pour éprouuer vos penitens, & empeſcher les ſacrileges qui ſe commettent ordinairement par ceux qui ſont dans des pechez d'habitude, & qui ne vont qu'vne fois l'an à confeſſe.

Reueſtez-vous des ſentimens de Ieſus-Chriſt en Croix pendant cette ſemaine, viuez dans vne grande humiliation à ſon exemple : offrez-vous en ſacrifice auec ce diuin Sauueur pour vos pechez, & pour ceux du peuple, conſiderant que ce ſont eux qui l'ont mis en l'eſtat pitoyable où il eſt.

Hoc ſentite in vobis quod & in Chriſto Ieſu, qui cum in forma Dei eſſet, humiliauit ſemetipſum factus obediens vſque ad mortem, mortem autem crucis. Phil. 2. 5.

MEDITATION

Pour le ſaint iour de Paſques.

Voyez la 12. Meditation entre celles des Feſtes en la 3. Partie de la vie Chreſtienne, fol. 246.

DESSEIN DES MEDITATIONS

Pour les ſix Dimanches, depuis Paſques iuſqu'à la Pentecoſte,

LE ſuiet ſera pris ſur ſix qualitez ou diſpoſitions principales neceſſaires pour former vn homme Apoſtolique, que Noſtre-Seigneur nous marque dans les Euangiles des ſix Dimanches ſuiuans, par le moyen deſquelles il prepare ſes Apoſtres à la Predication, & aux autres fonctions de leur miniſtere, apres qu'ils aurõt receu le S. Eſprit. La premiere de ces conditions & la plus fondamentale de toutes, c'eſt la Miſſion : *Sicut miſit me Pater, & ego mitto vos.* La 2. c'eſt la nourriture qu'il faut donner au peuple de parole & d'exemple, compriſe en la parabole du bon Paſteur. *Ego ſum Paſtor bonus.* La 3. l'éloignement des maximes & façons de faire du monde, en ces paroles. *Mundus gaudebit, vos autem contriſtabimini.* La 4. la ſcience des Saints. *Cum venerit Spiritus veritatis, docebit vos omnem veritatem.* La 5. l'eſprit d'oraiſon. *Amen dico vobis, ſi quid petieritis Patrem in nomine meo, dabit vobis.* La derniere,

c'est la patience & le courage dans les persecutions : *Venit hora, vt omnis qui interficit vos, arbitretur obsequium se præstare Deo.*

MEDITATION

Pour le Dimanche de l'Octaue de Pasques.

La premiere condition presupposée necessairement à toutes les autres pour le ministere Euangelique.

LA MISSION.

1. *La necessité qu'il y a d'estre enuoyé pour le ministere Ecclesiastique.*
2. *Le pouuoir que donne Nostre-Seigneur par ces paroles,* Sicut misit me Pater.
3. *Ce que demande de nous vne qualité si éminente de Ministres de Iesus-Christ.*

Sicut misit me Pater, & ego mitto vos. Ioan. 20. 21.

I. POINT.

CONSIDEREZ en ce peu de paroles, la necessité qu'il y a d'estre enuoyé pour les fonctions Ecclesiastiques. Nostre-Seigneur ne pouuoit mieux nous la faire connoistre, qu'en se proposant pour exemple, & disant qu'il n'estoit pas venu de luy-mesme, mais qu'il auoit esté enuoyé de son Pere, & que s'il enuoyoit ses Apostres, ce n'estoit que par l'ordre & le pouuoir qu'il en auoit receu de luy. Car si le Fils de Dieu, auec tous ses droicts & ses qualitez éminentes : auec l'innocence, la science, le zele, la force, l'authorité, & les autres aduantages que luy donnoit sa naissance diuine & temporelle. n'usurpe point cependant le Sacerdoce, & ne s'y appelle pas soy-mesme, que pourra-on dire de ceux, lesquels ayant vécu dans le desordre, n'ayant aucune connoissance des premieres veritez de l'Euangile, & ne sçachans pas se conduire eux-mesmes, s'ingereront d'vn ministere de sainteté, & prendront la conduite des autres, *Quomodo prædicabunt nisi mittantur?*

Faites vn acte de foy sur cette verité si importante, & priez Dieu de la mettre bien auant dans l'esprit de ceux qui se disposent à l'estat Ecclesiastique.

II. POINT.

Venit hora vt transeam ex hoc mundo ad Patrem, & vadam ad eum qui misit me. Non turbetur cor vestrum, sed euntes prædicate Euangelium omni creaturæ : ego enim elegi vos, vt eatis. Sicut mandatum dedit mihi pater, sic facio, quia quæ placita sunt ei, facio semper. A me ipso non veni, sed est verus qui misit me : ad annuntiandum mansuetis misit me, vt mederer contritis corde, & prædicarem captiuis indulgētiam, & clausis apertionem, vt prædicarem annū placabilem Domino, & diem vltionis Deo nostro, vt consolarer omnes lugentes, Ego veni vt vitam habeant & abundantius habeant. Ita & ego mitto vos amicos meos, sicut agnos inter lupos : quod dixi vobis in tenebris, dicite in lumine, quod in aure audistis, prædicate super tecta. Accipite Spiritum sanctum : quorum remiseritis peccata, remittuntur eis. Omnia dedit mihi pater in manus : ecce omnia nota feci vobis : eritis odio omnibus hominibus propter nomen meum, sed ne timueritis eos, ecce enim vobiscum sum vsque ad consummationem sæculi.

CONSIDEREZ le pouuoir que Nostre-Seigneur donne à ses Apostres par ces diuines paroles : *Sicut misit me Pater, & ego mitto vos*, & l'emphase & l'énergie de ce mot, *sicut*. C'est comme s'il leur disoit. Voicy le temps qu'il faut que ie me separe d'auec vous, & que ie retourne à celuy qui m'a enuoyé, ne vous attristez pas de mon absence, mais allez continuer l'ouurage que i'ay commencé. Souuenez-vous que c'est moy qui vous ay choisis pour vn si digne employ, & que comme ie ne suis venu au monde que par l'ordre & le commandement de mon Pere ; pour y faire sa sainte volonté, pour procurer le salut des hommes, pour leur prescher la penitence, pour guerir leurs infirmitez, & les deliurer de leurs pechez, pour leur donner l'exemple, & leur montrer le chemin qu'ils doiuent tenir : Vous autres que i'establis mes Vicaires en terre, qui auez esté témoins de mes actions, que i'ay éleuez depuis trois ans à mon échole, à qui i'ay confié mes plus secrets mysteres, que i'ay associez auec moy à l'ouurage de la Redemption des hommes ; deuez faire le mesme. Allez donc hardiment prescher à tout le monde, & publier à la face de tous, ce que ie vous ay dit à l'oreille. Receuez le S. Esprit pour remettre les pechez, & pour les fonctions de vostre ministere. Tout autant de pouuoir que mon Pere m'a donné, ie vous le communique, & comme il m'a enuoyé, ie vous enuoye.

Ne vous estonnez point pour les persecutions qui vous doiuent arriuer, & soyez assurez que ie ne vous quitteray point, mais que ie seconderay vos entreprises. Souuenez-vous que i'ay donné ma vie pour la vostre. En vn mot, que vous deuez trauailler pour les ames, en la mesme maniere que i'ay fait.

Voila le sommaire de vostre Mission. O Dieu quel ministere qui rend les hommes semblables à Iesus-Christ, qui les fait des Redempteurs en quelque façon auec luy ! Adorez cette souueraine puissance qu'il communique aux Prestres de son Eglise. Receuez ces paroles pour vous auec humilité, & pour correspondre à de si hauts desseins, voyez dans le

III. POINT.

CE que demande de vous vne qualité si éminente. Premierement, c'est vne haute estime que vous deuez faire des ames, qui ont cousté tout le sang & la vie du Fils de Dieu mesme, & pour le salut desquelles il enuoye auiourd'huy les Apostres ; & continuëra iusqu'à la fin des siecles de fournir des Ministres. La 2. c'est l'vnion auec Iesus Christ, *Manete in me & ego in vobis*, c'est à dire nous attacher à luy par imitation, le considerer comme le premier Prestre dans toutes nos fonctions, auoir recours à luy & ne nous en separer iamais pour chose aucune qui luy déplaise.

Sicut enim palmes non potest ferre fructum, nisi manserit in vite, sic & vos nisi in me manseritis. Ego sum vitis, vos palmites, qui manet in me, & ego in eo, hic fert fructum multum, quia sine me nihil potestis facere. *Ioan.* 15. 4.
Qui diligit iniquitatem, odit animam suam. *Ps.* 10. 6.
Qui faciunt iniquitatem, hostes sunt animæ suæ. *Tob.* 12. 10.

Voyez maintenant l'estime que vous auez faite d'vne ame, & pour exemple, prenez celle qui vous doit estre la plus chere, c'est à dire la vostre, car si vous la negligez, à grande peine aurez vous soin des autres. Ne sçauez vous pas que c'est perdre son ame que de pecher mortellement, que c'est la mettre en danger de se perdre que de pecher veniellement ? & neantmoins combien peu vous en souciez vous ? Quelle peine auez vous prise pour le salut des autres ? Qu'auez-vous enduré ? comment vous tenez vous vny à Iesus-Christ ? Pensez-vous souuent à luy ? Sçauez-vous que c'est de sa part que vous estes enuoyé ? Vous comportez-vous en l'exercice de vostre ministere pour l'interest : ou comme il vous a donné l'exemple ? Soyez-y plus soigneux : car c'est cette seule vnion que nous auons auec luy par la foy viue & operante, qui nous donne la force, dit S. Iean, de vaincre la malice du monde, c'est à dire, de conuertir les pecheurs, & nous tous les premiers. *Hæc est victoria quæ vincit mundum, fides nostra.* 1. Ioan. 5. 4.

MEDITATION

Pour le second Dimanche apres Pasques.

La seconde qualité necessaire à vn homme Apostolique, est de repaistre le peuple de parole & d'exemple.

1. Nostre-Seigneur dans l'Euangile nous marque trois sortes de Pasteurs bien differens, le larron, le mercenaire & le bon Pasteur.
2. Marques pour les discerner.
3. Combien peu de bons Pasteurs.

Ego sum Pastor bonus. Ioan. 10. 11.

I. POINT.

Fur non venit, nisi vt furetur, & mactet, & perdat: mercenarius & qui non est Pastor, videt lupum venientem & dimittit oues & fugit. Ego sum Pastor bonus, & animam meam pono pro ouibus meis.

CONSIDEREZ qu'il y a trois sortes de Pasteurs bien differens, que Nostre-Seigneur distingue dans l'Euangile; les vns, dit-il, ne viennent au bercail que pour dérober ou égorger les brebis, & ceux-là sont des larrons; les autres ne voyent pas plustost le loup venir qu'ils s'enfuyent & sont des mercenaires. Il n'y a que celuy qui vient pour conseruer la vie de ses oüailles, & s'exposer pour elles au danger de la mort, qui puisse porter iustement la qualité de bon Pasteur. Demandez lumiere à Nostre-Seigneur pour connoistre desquels vous estes, & pour mieux faire ce discernement.

II. POINT.

Qui non intrat per ostium in ouile ouium, ille fur est & latro. *Ioan.* 10. 1.
Veniunt ad vos in vestimentis ouium, intus autem sunt lupi rapaces. *Mat.* 7. 15.
Mercenarius fugit, quia mercenarius est, & non pertinet ad eum de ouibus. Quærit quæ sua sunt, non quæ Iesu Christi: alioquin vtique non fugeret, sed sua, imo seipsum superimpenderet potius quam gregem suum raptoribus exponeret: multi sunt mercenarii, qui in prosperitate leuiter discerni non possunt à bonis pastoribus: habent enim multa cum ipsis communia: Habuerunt namq; sanam electionem in ingres-

CONSIDEREZ les marques qu'il nous donne pour les pouuoir distinguer. Il y en trois principales. La 1. c'est le chemin qu'ils tiennent tout opposé pour entrer au bercail. La 2. c'est l'intention qu'ils ont en y entrant: Et la troisiéme est, le trauail & les differentes occupations qu'ils entreprennent. Le premier, n'ayant autre intention que de faire du mal: c'est à dire, de dérober, d'égorger, ou de perdre les brebis, ne se met gueres en peine par quelle voye il entre. La porte de la Simonie & de la confidence sont les plus ordinaires, par lesquelles il s'y fourre. Tout son trauail quand il y est, ne tend qu'à corrompre & seduire les oüailles, soit par la fausseté de sa doctrine, soit par la deprauation de ses mœurs, soit enfin par vne hypocrisie & dissimulation affectée. Le mercenaire a cela de commun auec le premier, que son entrée n'est gueres plus legitime, n'ayant d'autre vocation pour l'ordinaire que celle que l'auarice ou l'ambition luy suggere, bien que son intention soit differen-

te ; car il ne trauaille pas pour perdre les brebis comme l'autre : mais il ne cherche qu'à faire son profit. Il n'introduit pas le loup dans la bergerie : mais il s'enfuit quand il le void venir. La gloire de Dieu & le salut des ames ne luy sont en aucune consideration. Tout son trauail ne va qu'à se repaistre soy-mesme, à se mettre en credit, à s'insinuer dans l'amitié des grands, à flatter celuy-cy, à entretenir cét autre là, negligeant cependant le soin de ses oüailles, ou s'il en a du soin, s'il trauaille pour elles, & s'il fait son deuoir, comme il se peut quelquefois rencontrer, ce n'est point par principe de vertu, mais par vne esperance sordide. Il n'en va pas ainsi du bon Pasteur, qui renonce à soy-mesme, & met bas tous ses interests pour ne regarder que la gloire de Dieu & le salut des ames. Il reconnoist ses brebis, dit Nostre-Seigneur, il les nourrit de parole & d'exemple, il les conduit dans de bons pasturages, il les deffend du loup, il les soulage dans leurs necessitez, & les assiste dans leurs maladies, il les cherche quand elles sont égarées, il les rapporte sur ses propres épaules, & il expose sa vie pour la leur conseruer. C'est ainsi que Nostre-Seigneur ce bon Pasteur par excellence, se comporte tous les iours en nostre endroit, nous conduisant, nous nourrissant, & nous donnant sa vie.

su, habent nihilominus mundam conuersationem in progressu, pacem Ecclesiæ amant & quærunt, non recusant grauedines oneris, sed hoc ideo, quia ambiunt gloriam honoris, amant enim primos recubitus in cœnis, &c. Messis multa, & sacerdotes multi & mercenarii multi, sed operarii pauci, pauci & admodum rari inconfusibiles, qui quos instruunt verbo prædicationis non destruant exemplo prauæ operationis, efficacius opere quam verbo prędicantes. *S. Ber. ser. ad past. in Sinod. congreg.*

II. POINT.

Voyez sur ce modele combien peu de bons Pasteurs il y a dans l'Eglise, combien de larrons & de mercenaires elle est obligée de souffrir, combien peu qui y entrent par la porte, combien qui soustrayent les brebis de leur propre Pasteur : combien qui ne trauaillent que pour leur interest, qui ayment les premiers rangs dans les compagnies, qui à la premiere tentation s'absentent aussi-tost, qui endurent à leurs yeux que le mal s'establisse, qui ne peuuent rien faire ny souffrir pour les ames, estant prests cependãt pour leur auarice ou leur ambitiõ, de s'exposer à toutes sortes de perils, d'exciter les scandales, de souffrir les inimitiez, de dissimuler les affronts, & de mépriser les iniures, dit S. Bernard : *Nec enim latere queunt præ multitudine.* La plusspart ne cherchent qu'à paistre leur vanité & leur concupiscence, ils sçauent bien manger le laict des brebis & se vestir de leur laine, mais ils ne se soucient pas si ces brebis se perdent, & si elles s'égarent, si les loups les deuorent, si elles sont sales, si elles sont malades, si elles s'infectent les vnes les

Qui intrat per ostium pastor est ouium, huic ostiarius aperit, & oues vocem eius audiunt, & proprias oues vocat nominatim & educit eas, & cum proprias oues emiserit, ante eas vadit. Et oues illum sequuntur, quia sciunt vocem eius, alienum autem non sequuntur, sed fugiũt ab eo, quia non nouerunt vocem alienorum. Cognosco oues meas & cognoscunt me meæ. Ego sum ostium : per me si quis introierit saluabitur, & ingredietur & egredietur & pascua inueniet, & ego vitam æternam do eis ; & non peribunt in æternum. Vtinam hodie quicumque pastores non sunt mercenarios gregi velle se exhibere, non l pos. vti-

nam ipsi non læderent; vtinam non exponerent gregem, donec lupus videretur. Et post pauca; Beati qui persecutionem patiuntur propter iustitiã. Pastorum hæc beatitudo, non mercenariorum, multo minus latronum est vel luporum, vsque adeo si quidem persecutionem non sustinent, vt persecutionem malint quam iustitiam sustinere. Cæterum propter auaritiam, propter ambitionem paratos eos videas vniuersa pericula subire, suscitare scandala, sustinere odia, dissimulare opprobria, negligere maledicta, &c. *S. Ber. de conu. ad Cler. 23.*

autres, & enfin si elles meurent. Pleust à Dieu, au moins qu'ils agissent vers leur troupeau comme des mercenaires, & non pas comme des loups: Pleust à Dieu, qu'ils ne luy fissent point de mal eux mesmes: Pleust à Dieu qu'ils ne s'enfuïssent pas lors que personne ne les poursuit: Pleust à Dieu qu'ils n'exposassent le troupeau en proye, que quand ils voyent le loup venir, mais ils les troublent & les retirent eux-mesmes par leur vie scandaleuse des pasturages de la iustice & de la verité. Déplorez ce mal-heur, examinez si vous n'estes pas du nombre, & pour y remedier, adressez-vous au grand Pasteur des ames, Nostre-Seigneur Iesus-Christ, de qui l'Epistre nous met aujourd'huy deuant les yeux, les trauaux qu'il luy a falu souffrir pour ramener ses brebis égarées: Animez-vous par vn si bel exemple, puisque toutes ses souffrances n'ont eu d'autre fin que pour vous seruir de modele.

Christus passus est pro nobis, vobis relinquens exemplum: eratis enim aliquando sicut oues errantes, sed conuersi estis nunc ad Pastorem & Episcopum animarum vestrarum. 1. Pet. 2. 21.

MEDITATION

Pour le troisiéme Dimanche apres Pasques.

La troisiéme qualité necessaire à vn homme Apostolique, L'esloignement des maximes & des façons de faire du monde.

1. *Raisons qui obligent les Ecclesiastiques à s'éloigner des façons de faire du monde.*
2. *En quoy consiste cét esloignement.*
3. *Moyens de nous en faire quittes.*

Mundus gaudebit, vos autem contristabimini. Ioan. 16. 20.

I. POINT.

Vos de deorsum estis; ego de supernis sum: vos de mundo hoc

CONSIDEREZ les raisons qui obligent les Ecclesiastiques à s'esloigner des façons de faire du monde. La premiere;

miere, c'est qu'il n'y a rien de plus opposé à l'esprit Ecclesiastique; car si saint Paul a pû dire de tous les Chrestiens, qu'en se reuestant de Iesus-Christ au Baptesme, ils ont dépoüillé l'esprit du monde, *Nos non Spiritum huius mundi accepimus;* Combien plus le doit on dire des Ecclesiastiques qui tiennent la place de Iesus-Christ mesme, lesquels il a tirez & triez d'entre ceux qui le suiuent, pour leur donner d'autres pensées, d'autres affections, d'autres esperances & d'autres maximes, comme il témoigne par ces paroles adressées à son Pere en faueur des Apostres, *Non sunt de mundo:* & parlant à eux mesme, *De mundo non estis, sed ego elegi vos de mundo.* La 2. c'est qu'ils ne peuuent en representer le danger & la vanité aux autres comme ils sont obligez, & encore moins retirer ceux qui y ont quelque engagement, s'ils n'en sont tout à fait esloignez. Qui veut remuer le monde, disoit cét ancien, doit en auoir le pied, c'est à dire l'affection, dehors.

estis, ego non sum de mundo. *Ioan.* 18. Sic debent dicere Clerici Laïcis, Vos effectu terram sapitis, terrenis pascimini, delectamini, inhiatis, sursum cor non habetis, *vt explicat Aug. in illum locum.*

Si creaturis omnibus prodesse cupis, à creaturis omnibus ad Deum te conuerte. *Thaul. ep.* 30.

Ego si exaltatus fuero à terra, omnia traham ad me ipsum. *Ioan.* 12. 32. Nos omnia contemnimus vt veritatem teneamus: ne in in his mihi exhibeas molestiam, Christus enim his me docuit non egere, *inquiebat S. Epiph.*

II. POINT.

CONSIDEREZ en quoy consiste cét esloignement, c'est en vn mot, de faire tout le contraire de ce qui se fait dans le monde, c'est à dire, auoir autant en horreur les pompes, les richesses, les ioyes & les honneurs du monde, & les fuir auec la mesme auersion que les mondains les ayment & les recherchent auec auidité. C'est ainsi que Nostre-Seigneur nous commande auiourd'huy de pleurer quand le monde se resioüit. Quelle plus grande opposition que la ioye & les pleurs? *Mundus gaudebit, vos autem contristabimini.* Ainsi dans certaines saisons & occasions de débauches generales, cõme au Carnaual, & à certaines Festes de l'année, le deuoir des Ecclesiastiques, c'est de pleurer & de faire penitence. Vne seconde pratique de cét esloignement, c'est de n'auoir rien à son vsage à l'exterieur, qu'on puisse dire estre à la mode du monde, par exemple, pour les rabats, le poil, les manchetes, le chapeau, les souliers, les habits: mais suiure en tout cela les regles qui nous sont prescrites, ou bien nous en prescrire vne sur le modele des anciens & des mieux reglez, que nous ne changions iamais. C'est de cette façon que se comportent auiourd'huy vne infinité de bons Ecclesiastiques, à l'exemple mesme des Apostres, qui ne regardoient le monde que comme vn obiet d'abomination, & ses maximes que comme des maximes du diable,

Nec in vestibus, nec in calceamentis decorem quærant. *Conc. Cart.*

Mihi mundus crucifixus est, & ego mundo. *Gal.* 9. 14.

Non potes amare quod æternum est, nisi destiteris amare quod temporale est. Qui amat sæculum, amare Deum non potest, occupatam habet manum. Dicit illi Deus, Tene quod do, non vult dimittere quod tenebat, non potest accipere quod offertur. *S. Aug.*

ce qui en faiſoit faire vn tel mépris à S. Paul, qu'il le mettoit au nombre des excremens, *Omnia arbitror vt ſtercora.* Phil. 3. 8.

Voyez quelle attache vous y auez eu iuſqu'à preſent, deſauouez le de bon cœur, & dans le

III. POINT.

Mulier cum parit triſtitiam habet, quia venit hora eius: cum autem peperit puerum, iam non meminit preſſuræ propter gaudium. Et vos igitur nunc quidem triſtitiam habetis, iterum autem videbo vos, & gaudebit cor veſtrum, & gaudium veſtrum nemo tollet à vobis. Conuerſatio noſtra in cælis eſt. *Phil.* 3. 20. Ciues ſanctorum & domeſtici Dei ſumus, *Eph.* 2, 19.

APprenez les moyens de vous en faire quitte. Le 1. c'eſt de parler touſiours des façons de faire du monde, auec vn grand ſentiment de mépris, bien loin de les approuuer, comme font la pluſpart, conſiderant la fauſſeté, le danger, & la vanité de ſes maximes, leſquelles, pour peu qu'on y ſoit attaché, occupent la memoire, embaraſſent l'eſprit, & ſoüillent la volonté. Le 2. c'eſt de regarder la recompenſe qui nous attend, ſi nous les mépriſons; *Triſtitia veſtra*, dit Noſtre-Seigneur, *vertetur in gaudium.* Là où tout au contraire la ioye des mondains ſe tournera en pleurs: Il ne faut pas s'eſtonner, ſi les pecheurs & les mondains regardant auec vn eſprit terreſtre les biens ſouuerains & infinis que Dieu prepare dans le Ciel, ils n'en tiennent pas grand compte, à cauſe qu'ils leur ſemblent fort petits, mais des perſonnes qui par leur condition ſont demeurans dans le Ciel, comme ſont les Eccleſiaſtiques, quand ils iettent les yeux icy bas, ils voyent tout ce que le monde eſtime ſi petit, qu'il ne leur paroiſt rien. C'eſt dans cette penſée qu'Iſaye diſoit d'eux, *Cernent terram de longe.* Le 3. enfin, c'eſt la penſée que nous met l'Apoſtre deuant les yeux, qui eſt de nous conſiderer comme des pelerins & des eſtrangers en la terre; c'eſt pourquoy, dit ſaint Pierre, ie vous coniure de n'eſtre point attachez au monde par affection, puis que par voſtre condition vous en eſtes ſeparez.

Chariſsimi obſecro vos tanquam aduenas & peregrinos, abſtinere vos à carnalibus deſiderijs, quæ militant aduerſus animam. 1. Pet. 2. 11.

MEDITATION

Pour le quatriéme Dimanche apres Pasques.

La quatriéme qualité necessaire à vn homme Apostolique. La science.

1. *L'obligation qu'ont les Ecclesiastiques d'estre sçauans.*
2. *Quelle doit estre la science requise aux Ecclesiastiques.*
5. *Reflexion sur le peu de science des Ecclesiastiques.*

Cum venerit Spiritus Paraclitus, docebit vos omnem veritatem. Ioan. 16. 13.

I. POINT.

CONSIDEREZ l'obligation qu'ont les Ecclesiastiques d'estre sçauans. La raison c'est, parce que sans la science, ils ne peuuent s'acquiter en aucune façon de leur ministere, qui consiste pour la meilleure partie dans l'instruction du peuple. Et en effet, si les Apostres eussent tousiours demeuré dans leur grossiereté, & que par vne lumiere infuse le saint Esprit ne leur eust communiqué la science necessaire; comment auroient-ils pû instruire les ignorans, confondre les heresies, & establir la Foy? Desia Nostre Seigneur leur auoit donné l'intelligence des Escritures, par l'explication qu'il leur en auoit faite, & cependant il leur promet encore auiourd'huy le saint Esprit, qui leur doit seruir de Pedagogue & de Maistre. Aussi est-ce par le moyen de la parole, comme d'vn sel diuin, que l'homme Apostolique preserue les cœurs des fideles de la corruption du peché: C'est par la doctrine qu'il merite le nom que luy donne Nostre-Seigneur, de lumiere du monde.

Paraclitus quem mittet pater in nomine meo, ille vos docebit & suggeret vobis omnia quæcunque dixero vobis. Vos estis sal terræ: Vos estis lux mundi. *Mat.* 5. 13.

Venite omnes bestiæ agri ad deuorandum, vniuersæ bestiæ saltus, speculatores eius cæci omnes; nescierunt vniuersi, canes muti non valentes latrare, videntes vana, dormientes & amantes somnia. *Isa.* 56. 9.

Admirez icy l'aueuglement de plusieurs, lesquels n'ayant iamais ou tres-peu estudié, ne pouuant pas faire vne exhortation d'vn quart d'heure, osent se presenter quelquefois, mesme

pour la charge des ames. N'est-ce point abuser de la puissance que l'on reçoit en l'Ordination, quand on ne la peut mettre en exercice? N'est-ce pas scandaliser l'Eglise & s'exposer au hazard de laisser perir ses oüailles, & faire des fautes dans sa charge, de donner occasion aux libertins de mépriser les choses saintes, dont il ne peut faire connoistre la sainteté, aux heretiques de destruire la verité qu'il ne peut défendre, & à son troupeau de le mépriser; voyant qu'il ne peut l'enseigner luy-mesme?

II. POINT.

CONSIDEREZ quelle doit estre cette science requise aux Ecclesiastiques: Nostre-Seigneur l'a donné à connoistre par ces paroles, *Spiritus sanctus docebit vos omnem veritatem.* Par où il nous apprend deux choses: 1. quelle doit estre l'estenduë de cette science, *Omnem veritatem.* Et en second lieu, le moyen principal de l'acquerir: mais quand il dit toute verité, il ne l'entend pas des veritez humaines, & de cette science des Philosophes ou des Theologiens qui font connoistre les choses par leurs causes, laquelle ne sert souuent qu'à nous enfler & à nous perdre: mais d'vne science qui édifie, c'est à dire, qui serue à l'instruction du prochain, à l'intelligence des Escritures, & à l'authorité de l'Eglise. Tout de mesme quand il dit, que le saint Esprit leur seruira de Maistre, ce n'est pas qu'il veüille exclure les moyens ordinaires d'acquerir la science, comme sont l'estude & la conference; mais il nous veut apprendre que comme les Apostres tout ignorans qu'ils estoient, furent rendus tres-sçauans en vn moment, & capables de paroistre dans les plus celebres Academies, & de confondre les plus sçauans du siecle, ainsi nous apprendrons souuent à son Escole dans l'oraison, beaucoup plus que nous ne ferions dans nos estudes, & qu'au moins nous deuons tousiours implorer son assistance, auparauant que de nous y mettre. Et qu'vn des plus grands empeschemens aux profits que pourroient faire les doctes, c'est qu'ils se fient trop à eux-mesmes, & ne s'abandonnent pas assez à la conduite de l'Esprit de Dieu, lequel pour ce suiet prend plaisir à faire les plus grands exploits par des personnes moins sçauantes & plus vnies à luy: ainsi que nous voyons en nos temps, qu'il daigne se seruir de personnes Laïques pour combattre l'heresie.

Qui manet in me, & ego in eo, hic fert fructum multum. *Ioan.* 15. 5.

Vanum est vobis ante lucem surgere, surgite postquam sederitis, qui manducatis panem doloris. *Ps.* 126. 2.

III. POINT.

DEplorez icy le peu de conduite d'vne grande partie des Ecclesiastiques, qui sçauent toute autre chose que ce qu'ils deuroient sçauoir, qui negligent les liures qui traittent de l'instruction familiere des choses qu'ils deuroient donner au peuple, pour s'adonner à des hautes & inutiles speculations, & faites en mesme temps reflexion sur vous-mesme, pour voir si vous auez la connoissance de toutes les veritez necessaires à salut que vous puissiez exposer au peuple. Ne vous fiez-vous pas trop à vous-mesme ? commencez-vous & acheuez-vous vos estudes par l'Oraison ? y auez-vous recours dans les difficultez ? Mais vostre science est-ce vne science de pratique ou purement de Theorie ? produit elle en vous premierement ce que vous desirez des autres ? vous sert-elle à la reformation de vostre vie, & à ménager vostre temps, ou si elle sert à vous en faire perdre dauantage par l'application trop grande que vous y auez, au preiudice de vos autres emplois, & principalement des exercices spirituels ? Faites vn serieux examen là dessus : Remarquez les fautes que vous y auez commises. Et demandez à Dieu que par l'onction de son saint Esprit, vostre science soit pareillement onctueuse, c'est à dire, profitable & à vous & aux autres. Adressez-vous pour cela au Pere des lumieres, de qui, comme dit saint Iacques, descendent sur nous toutes les clartez que nous auons, & qui est l'autheur de toutes les sciences, aussi bien comme il est la source de toutes les graces & de toutes les vertus.

Omne datum optimum & omne donum perfectum de sursum est descendens à Patre luminum. Iac. 1. 17.

MEDITATION

Pour le cinquiéme Dimanche apres Pasques.

Cinquiéme qualité d'vn homme Apostolique : L'esprit d'Oraison.

1. L'obligation qu'ont les Ecclesiastiques à estre gens d'Oraison.
2. Conditions necessaires pour rendre nos orailons efficaces.
3. Les defauts que l'on y commet.

Amen dico vobis, si quid petieritis Patrem in nomine meo, dabit vobis. Ioan. 16. 23.

I. POINT.

Manete in me, & ego in vobis. *Ioan.* 15. Accipe sanctum gladium munus à Deo, in quo deicies aduersarios populi mei Israël. 2. *Mach.* 15. 16.

CONSIDEREZ suiuant ces paroles, l'obligation que les Ecclesiastiques ont à la priere. La 1. raison, c'est que cette vertu est absolument necessaire, non seulement pour faire nostre salut, mais pour moyenner celuy des autres; car comme vn instrument pour estre de seruice, doit estre conioint à la main de l'ouurier, les Ecclesiastiques qui sont comme des instrumens en la main de Dieu pour procurer le salut des ames iamais ne pourront seruir à vn si grand dessein, s'ils ne luy sont vnis par la communication qu'ils auront auec luy dans l'Oraison. La 2. c'est parce que dans cét exercice, on apprend la conduite des ames : c'est là que l'homme Apostolique demande cette grande science à Dieu qui la luy baille : c'est là qu'il prend les lumieres pour les éclairer, les flammes pour les échauffer, & les paroles fortes & efficaces pour les toucher : c'est là qu'il puise le discernement des esprits, pour penetrer & voir clair dans le fond des consciences, pour sçauoir distinguer les bonnes voyes d'auec les mauuaises, & reconnoistre les ruses de Satan, quand pour tromper les ames, il se trauestit en Ange de lumiere.

Elias homo erat similis nobis passibilis, & oratione orauit vt non plueret super terram, & non pluit annos tres & menses sex, & rursum orauit, & cælum dedit pluuiam, & terra dedit fructum suum. *Iac.* 5. 7. Si Stephanus non orasset, Ecclesia Paulũ non haberet. *S. Aug.*

Admirez icy la tromperie de plusieurs qui employent tout leur temps, & consomment toute leur vie à parler & à prescher incessamment, sans auoir iamais recours à l'Oraison pour faire fructifier, & donner force à leurs paroles. Desabusez-vous si vous auez esté dans ces sentimens, & apprenez que bien souuent la priere feruente d'vn quart-d'heure impetrera plus de grace & plus de force à vn pecheur pour quitter ses vices, pleurer ses pechez, & se conuertir parfaitement, qu'vn grand discours qu'on aura auec luy, comme il est arriué aux deux plus grands Docteurs de l'Eglise, S. Paul & S. Augustin, qui

n'ont esté conuertis que par la force des prieres, celuy-cy de sa mere, & l'autre de saint Estienne.

II. POINT.

CONSIDEREZ quelles sont les conditions necessaires pour emporter l'effet de nos prieres. Nostre Seigneur nous en marque d'eux en l'Euangile du iour. La 1. c'est la confiance, *Amen dico vobis, petite & accipietis, &c.* Certes, si Dieu n'auoit vne extréme enuie de nous donner, il ne nous presseroit pas tant de luy demander, luy qui est la verité souueraine & la bonté infinie. La 2. & la principale, c'est qu'elle soit faite au Nom de Nostre-Seigneur Iesus-Christ, c'est à dire, 1. qu'elle se fasse de sa part, de sorte que quand nous demandons quelque chose à Dieu, nous la luy demandions, non pas de nostre part, mais de celle de son Fils, qui la demande en nous & par nous à son Pere, & à qui proprement il la donne. Et c'est là proprement la maniere de prier des Ecclesiastiques qui tiennent la place de Iesus Christ, & qui parlent à Dieu en son nom. 2. Qu'elle soit faite par les merites de la Vie & Mort de Nostre-Seigneur ausquelles son Pere ne peut rien refuser, suiuant la pratique que l'Eglise nous enseigne, quand elle conclud toutes ses Oraisons, *Per Dominum nostrum Iesum Christum*, & qu'elle se fasse de chose necessaire ou vtile à nostre salut, & non pas de ce qui luy est dommageable, ou qui peut nous empescher nostre perfection.

Omnia quæ orantes petitis, credite quia accipietis & euenient vobis. *Marc.* 11. 24.
Omnia quæcunq; petieritis in oratione credentes, accipietis. *Mat.* 21. 22.
Si fides deficit, oratio perit. *Aug. de verbis Dom. ser* 36.
Ego sum ostium, pulsate & aperietur: stant Angeli ad ianuam vt introducant, non vt repellant; vt suggerant, non vt terreant: nulla est pompa in ianua mea, si accedit pupillus parua manu pulsare ianuam paternam, nuntiant eum Angeli Domino, &c. hoc amat ianua Saluatoris, vt pulsatoribus semper abundet opportunis, importunis, propterea ipse Dominus videns ianuã suam à petitorum voce, à pulsantium clamore silere, inuitat omnes ad orationem. S. *Aug. ser. 2. in rog. ser.* 1.
Postulet in fide nihil hæsitans, qui enim hæsitat, similis est fluctui maris, qui à vento mouetur & circumfertur. *Iac.* 1. 6.
Adeamus cum fiducia ad thronum gratiæ. *Heb* 4. 16.
Vnus est enim mediator Dei & hominum homo Christus Iesus, ad quem habemus accessum per fidem.
Et non est in aliquo alio salus, nec enim aliud nomen est sub cælo datum hominibus in quo oporteat nos saluos fieri. Hoc est in nomine Christi petendum, si diuinam intelligimus gratiam, si vere beatam poscimus vitam: quidquid autem aliud petitur, nihil, non quia nulla omnino res est, sed quia in tantæ rei comparatione, quidquid

III. POINT.

CONSIDEREZ les defauts que l'on commet dans la priere. Le 1. c'est de prier sans confiance, comme font plusieurs que saint Iacques compare aux vagues de la mer, que le vent pousse tantost d'vn costé, & tantost d'vn autre. *Non æstimet homo ille*, dit-il, *quod accipiat aliquid à Domino.* Le 2. c'est de ne pas vnir ses prieres auec celle de Nostre Seigneur, parce que de cette vnion dépend precisément l'enterinement de nos requestes, n'y ayant qu'vn Mediateur & vn Redempteur, aux merites duquel Dieu accorde nos requestes. Le 3. c'est de demander des choses inutiles, ou qui ne font rien à nostre salut, comme les richesses, les honneurs, &c. *Non enim petitur in nomine Saluatoris*, dit saint Augustin, *quidquid petitur contra*

aliud concupiscitur; nihil est. S. *Aug. tract.* 102. *in Ioan:* Si quis auditor est verbi & non factor, comparabitur viro consideranti vultum natiuitatis suæ in speculo, considerauit enim se & abiit & oblitus est qualis fuerit: qui autem perspexerit in legem perfectam libertatis & permanserit in ea, non auditor obliuiosus factus, sed factor operis, hic beatus in suo facto erit. *Iac.* 1. 23.

rationem salutis. Mais le grand defaut de tous, c'est celuy qui nous est marqué auiourd'huy dans l'Epistre; en la personne de celuy qui se regarde dans vn beau miroir, mais auec tant de negligence, qu'il ne remarque pas les ordures qui sont sur son visage, ou ne se soucie pas de le nettoyer, & en perd incontinent la memoire. Il en arriue tres-souuent de mesme que ceux qui font oraison, s'y comportent auec tant de tiedeur, & ont si peu de soin de s'appliquer les veritez qui sont couchées dans la Meditation, & de mettre en pratique les resolutions que Dieu leur inspire: que ce n'est pas merueille si apres des dix & vingt années ils sont tousiours de mesme.

Voyez si vous n'estes pas de ceux-là, & pour y remedier, suiuez le conseil de l'Apostre saint Iacques auiourd'huy, & ne tenez point captiues les lumieres & les sentimens que vous receuez dans la Meditation, mais faites les paroistre dans vos œuures.

Estote factores verbi, & non auditores tantum, fallentes vosmetipsos. Iac. 1. 22.

MEDITATION

Pour le sixiéme Dimanche apres Pasques, qui est le Dimanche dans l'octaue de l'Ascension.

Sixiéme qualité d'vn homme Apostolique; La patience dans les persecutions.

1. *Raisons qui obligent les Ecclesiastiques à cette vertu.*
2. *Quelles sont les persecutions contre lesquelles nous deuons fortement nous armer de patience.*
3. *Moyens de nous affermir contre les persecutions.*

Venit hora vt omnis qui interficit vos, arbitretur se obsequium præstare Deo. Ioan. 16. 2.

I. POINT.

I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui obligent les Ecclesiastiques à cette vertu. La 1. c'est parce que leurs ministeres sont accompagnez de tant de peines, & trauersez de si grandes & si frequentes difficultez, qu'à moins d'estre armez d'vne patience solide & à l'épreuue, ils ne peuuent iamais rien faire de grand. La 2. parce que toute leur gloire consiste à souffrir pour la querelle de Iesus-Christ, & c'est le témoignage dont parle Nostre-Seigneur, que ses Apostres doiuent luy rendre. *Et vos testimonium perhibebitis*, & ailleurs : *Eritis mihi testes in Hierusalem.* Comment est-ce qu'ils ont rendu ce témoignage, sinon par les souffrances, & par la grandeur de courage qu'ils ont témoigné dans le plus fort de leurs persecutions, & enfin par l'épanchement de leur sang, qui a plus attiré de monde, & conuaincu plus fortement les esprits, que tous les miracles ? Ainsi voyons nous que Nostre-Seigneur ne pût porter le sacré Nom de IESVS, c'est à dire Sauueur, qu'estant circoncis, & perdant vne partie de son Sang, & qu'il n'en pût auoir l'effet qu'en le répandant iusqu'à la derniere goutte, tant il est vray que pour sauuer les hommes il faut souffrir, pratiquer la patience, & mourir à soy-mesme.

Bene patientes erunt vt annuntient. *Ps.* 91. Sed & gloriamur in tribulationibus, scientes quod tribulatio patientiam operatur. *Rom.* 5. 3. Spiritus sanctus per omnes ciuitates mihi protestatur dicens ; quoniam vincula & tribulationes Ierosolymis me manent, sed nihil horum vereor dummodo consummem cursum meum, & ministerium quod accepi à Domino. *Act.* 20. 23. Si posuerit pro peccato animam suam videbit semen longæuum. *Isa.* 53. 10. Hi sunt qui viuentes in carne plantauerunt Ecclesiam sanguine suo.

II. POINT.

CONSIDEREZ quelles sont ces persecutions contre lesquelles nous deuons nous armer de patience : il y en a de deux sortes. Les vnes qui viennent du dedans, comme les tentations que le diable nous suscite, les chagrins, les inquietudes d'esprit, les soucis & les autres peines que saint Paul ressentoit si viuement, comme il témoigne luy-mesme en tant d'endroits de ses Epistres Les autres viennent de dehors, comme toutes les fatigues du corps, les veilles, les rebuts, les mépris, les railleries que font les mondains des maximes Euangeliques, & de la vie des gens de bien : mais par-dessus toutes, les persecutions qui viennent de nos Confreres, qui se mocqueront quelquefois, & nous appelleront des bigots, qui nous decrediteront auprés des autres, qui interpreteront sinistrement nos intentions, qui détruiront d'vn costé ce que nous tascherons d'édifier de l'autre.

In labore & ærumna, in vigiliis multis, in fame & siti, in frigore & nuditate. Præterea quæ extrinsecus sunt, instantia mea quotidiana, sollicitudo omnium Ecclesiarum. Quis infirmatur & ego non infirmor ? &c. Et ne magnitudo reuelanum extollat me, datus est mihi stimulus carnis meæ Angelus Satanæ qui me colaphizet. Propter quod placeo mihi in infirmitatibus, in contumeliis, in necessitatibus, in persecutionibus, in angustiis pro Christo. Periculis in falsis fratribus, &c. 2. *Cor.* 11. 12. 27. & 7.

Voilà à quoy vous deuez-vous resoudre, si vous voulez vous acquitter de vostre deuoir, voyez si desia pareille chose ne vous est point arriuée; & dans le

III. POINT.

Heb. 12. 13. Derident eum Pharisæi, quærunt eum interficere, ducunt eum in supercilium montis vt præcipitent. Non est Propheta sine honore, nisi in patria sua. Signa apostolatus mei super vos facta sunt in omni patientia. 1. *Cor.* 12. 12. Vsque in hanc horam & esurimus & sitimus. &c. 1. *Cor.* 4. 11. Ibant Apostoli gaudentes à conspectu Concilii, quoniam digni habiti sunt pro nomine Iesu contumeliam pati. *Act.* 5. 41. Exhibeamus nosmetipsos, sicut Dei ministros in multa patientia, in tribulationibus, in necessitatibus, &c, 2. *Cor.* 6. 4.

APprenez les moyens pour resister à toutes ces attaques; & de vous affermir contre ces persecutions. Le 1. c'est de considerer l'exemple de Nostre-Seigneur & des Apostres, qui n'ont iamais eu de plus grands ennemis que les Prestres & les Docteurs de la Loy, & qui iamais n'ont esté plus en mépris que dans leur propre patrie. Ainsi saint Paul se vante qu'il a esté dans vn exercice continuel de patience, à souffrir la faim & la soif, la nudité, les iniures, & toutes les imprecations du monde: & saint Luc dans les Actes, dit en parlant de tous les Apostres, qu'ils n'auoient iamais plus de ioye que quand ils sortoient de deuant les Iuges où ils auoient esté mal traittez pour l'Euangile. La 2. c'est de preuoir toutes ces attaques dans l'oraison & deuant Dieu, se persuader que l'estat Ecclesiastique est vn estat de souffrance, & luy demander instamment sur tout quand l'occasion se presente, qu'il nous donne la force d'y resister, & de nous comporter en veritables Disciples & successeurs de tels Maistres, c'est l'auis que nous donne saint Pierre dans l'Epistre du iour.

Estote prudentes & vigilate in orationibus, sicut boni dispensatores, vt in omnibus honorificetur Deus. 1. Pet. 4. 7.

MEDITATION

Pour le iour de la Pentecoste.

Voyez la 28. *Meditation des Festes en la troisiéme Partie de la vie Chrestienne.*

MEDITATION

Pour le premier Dimanche apres la Pentecoste, qui concourre tousiours auec la Feste de la sainte Trinité.

Voyez la 30. Meditation des Festes en la troisiesme Partie de la vie Chrestienne.

MEDITATION

Pour le second Dimanche apres la Pentecoste, qui concourre tousiours auec l'Octaue du saint Sacrement.

Voyez la 32. Meditation des Festes en la troisiéme Partie de la vie Chrestienne.

MEDITATION

Pour le troisiesme Dimanche apres la Pentecoste.

Du soin que doit prendre le Pasteur des brebis égarées, c'est à dire, de ramener les pecheurs à leur deuoir.

1. *Raisons qui l'obligent à ce soin.*
2. *Comme il se doit comporter en la recherche des brebis égarées.*
3. *Comme Nostre-Seigneur a parfaitement accomply tous ces offices du bon Pasteur.*

Quis ex vobis homo qui habet centum oues, & si perdiderit vnam, nonne dimittit nonaginta nouem, & vadit ad illam quæ perierat, donec inueniat eam? Luc. 15. 4.

I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui obligent les Pasteurs à prendre vn soin particulier des brebis égarées, c'est à dire, Neque enim tum testatum volebat, quantum à Petro a-

de ramener les pecheurs à leur deuoir. La 1. c'est la consideration de N. S. à qui nous ne pouuons donner vne preuue plus éuidente de nostre amour, qu'en prenant le soin de ce qu'il a tant aymé, qu'il a cherché auec tant de peine, & qu'il a rachepté au prix de tout son Sang. C'est le témoignage & l'asseurance qu'il exige de sainct Pierre, auant que de luy confier la conduite de son troupeau, *Petre amas me? pasce oues meas.* La seconde c'est la consideration mesme des pecheurs, que nous deuons regarder comme les membres infirmes & malades du corps du Fils de Dieu, comme le suiet de ses combats & de ses peines, comme le prix de ses victoires, & comme le bien qui luy couste la vie, ausquels nous ne pouuons aussi témoigner plus d'amour qu'en les retirant du precipice, & leur prestant la main pour sortir du peché. La 3. enfin, c'est l'obligation que le Pasteur a de rendre compte au prix mesme de sa vie de toutes ses brebis. Il est vray qu'vn berger qui n'a soin que des brebis, c'est à dire, que des animaux sans raison, s'il vient à en perdre quelqu'vne, soit par les loups, par les voleurs, ou par quelque maladie contagieuse, il pourra bien obtenir quelque pardon du maistre du troupeau, dit S. Chrysostome, que s'il est traitté à la rigueur, il en est quitte pour de l'argent, mais si celuy à qui le soin des hommes de ce troupeau raisonnable de Iesus-Christ a esté confié en laisse perdre quelqu'vn, ce ne sera pas son bien, mais son ame qui en répondra : Et c'est la plainte que Dieu forme contre eux dans le Prophete : *Quod abiectum est non reduxistis & quod perierat non quæsistis.*

amaretur; si quidem id multis nobis argumentis constabat, verum hoc tum ille agebat vt & Petrum & cæteros nos edoceret, quanta beneuolentia ac charitate, erga suã ipse Ecclesiam afficeretur : vt hac oratione & nos quoque eiusdem Ecclesiæ studium curamque toto animo susciperemus *S. Chrys. l. 2. de Sac.* Si quis præoccupatus fuerit in aliquo delicto vos qui spirituales estis, huiusmodi hominem instruite. *Gal.* 6. 1. Etenim qui oues perdiderit vel lupis rapientibus, vel latronibus adorientibus, vel lue aliqua, fortassis veniam nonnullam à Domino gregis impetret : sin & pœnas exiget, damnum non nisi pecunia constat, at vero cui homines ipsi rationalis Christi grex, concrediti sunt, hanc primam ex ouibus deperditis non pecuniarum, sed animæ propriæ iacturam facere oportet. S. *Chrys. l. 2. de Sac.* 2.

O Dieu quel peril! qu'vn homme soit responsable des actions d'autruy, qui ne peut rendre bon compte des siennes !

II. POINT.

CONSIDEREZ comme se doit comporter le Pasteur en la recherche de ses pauures oüailles : Nostre-Seigneur nous apprend, que la 1. chose c'est de laisser toute autre affaire, c'est à dire, oublier, pour ainsi dire, le soin des bonnes ames, pour s'appliquer entierement à la conuersion des pecheurs, & faire plus d'estat d'en voir vn seul reprendre le bon chemin, que de voir tous les autres cõtinuer dans leur train ordinaire. Remarquez icy en passant l'abus de plusieurs Ecclesiastiques, qui dõnent tout leur temps à entretenir des personnes deuotes, à leur parler sans cesse, & qui bien loin d'aller chercher les pecheurs

Dimittit nonaginta nouem in deserto, & vadit ad illam quæ perierat donec inueniat eam. Et cum inuenerit eam, imponit in humeros suos gaudens, & veniens domum, conuocat amicos & vicinos, dicens, Congratulamini mihi, quia inueni ouem meam quæ perierat : dico vobis quod ita gaudium erit in cælo super vno peccatore pœnitentiam agente, quam super nonaginta nouem iustis, qui non indiget pœnitentia instruite in spiritu lenitatis. *Gal.* 6. 1.

à peine les veulent ils entendre quand ils se presentent à eux, & leur donner vn quart-d'heure de loisir. La 2. chose c'est qu'il va luy-mesme en propre personne chercher ce que le loup luy a rauy, & ne se repose pas qu'il ne l'ait rencontré, pour monstrer comme le Pasteur doit aller, venir, demander, prier, coniurer, n'épargner ny peine ny industrie, mais employer toute sorte de moyens pour remettre le pecheur dans le droit sentier. La 3. quand il l'a trouuée, c'est de la prendre & la charger sur ses épaules, il ne luy donne pas du baston, il ne la moleste pas, mais il la traite auec toute la douceur possible, pour monstrer comme il ne faut pas rebuter les pecheurs, ny les tancer ou les reprendre auec aigreur, mais leur témoigner vn cœur ouuert, & la ioye que nous ressentons de les voir conuertir.

Seruum Dei mansuetum esse oportet ad omnes, docibilem, patientem, cum modestia corripientem eos qui veritati resistunt. 2. *Tim.* 2. 24. Non percussorem, *Tit.* 7.

III. POINT.

CONSIDEREZ comme Nostre-Seigneur a parfaitement accomply tous ces offices de bon Pasteur, quand il est descendu du Ciel en terre, qu'il a quitté les Anges qui ne l'auoient iamais offensé pour venir chercher cette pauure brebis, c'est à dire, l'homme qui s'estoit si fort égaré du droit chemin, quand il s'est chargé de nos miseres, quand il a trauaillé pour nous 33. ans sans relasche, quand il a pris nos pechez sur ses diuines épaules, & qu'il nous traite encore tous les iours auec tant de douceur, nonobstant toutes nos infidelitez. C'est ainsi que les Saincts à son exemple se sont comportez enuers les pecheurs, c'est le moyen dont se seruit saint Iean l'Euangeliste, pour ramener ce ieune homme qu'il auoit esleué en la crainte de Dieu, & qui du depuis par mal-heur s'estoit rangé auec des voleurs, il alla luy mesme le chercher, tout cassé qu'il estoit de vieillesse, l'ayant trouué, bien loin de s'aigrir contre luy, il le consola, il le caressa iusqu'à luy baiser la main, dont il auoit fait tant de vols, & commis tant d'homicides, & luy parla auec telle douceur, tant de tendresse & si grand témoignage d'affection, qu'il luy toucha le cœur & le retira du precipice.

Erraui sicut ouis quæ periit. *Ps.* 118. 176. Quærens me sedisti lassus, redemisti crucem passus, tantus labor non sit cassus. Fatigatus Iesus ex itinere. *Ioan.* 4. 6. Non frustra fatigatur virtus Dei; non frustra fatigatur per qué fatigati recreantur; nó frustra fatigatur, quo deserente fatigamur, quo præsente firmamur. Fatigatur tamen Iesus, & fatigatur ab itinere, & sedet & iuxta puteum sedet, & hora sexta fatigatus sedet. Tibi fatigatus est ab itinere Iesus. S. *Aug tract. 15. in Ioan.*

Est-ce ainsi que vous en auez vsé iusqu'à cette heure? quel soin auez-vous pris pour ramener les pecheurs publics, & scandaleux qui sont dans vostre Paroisse? qu'y auez vous employé du vostre? Leur auez vous quelquefois parlé en public ou en particulier: de quelle maniere agissez-vous dans le Con-

fessionnal ? auec quelle douceur & quelle tendresse ? Remarquez les defauts que vous y auez commis & proposez amandement. Aurez-vous moins de zele pour gagner des ames que le diable n'en a pour les perdre ? Voila qu'auiourd'huy saint Pierre vous le propose comme vn lion rugissant, qui rode sans cesse à l'entour des fideles, & qui ne cherche qu'à en deuorer quelqu'vn. Le moyen de dormir en repos, & de prendre ses plaisirs, sçachant que nous auons vn si puissant ennemy sur les bras ? Veillez donc afin de n'estre pas surpris, & gardez vne estroite temperance, de peur que le sommeil ne vous accable.

Non est nobis colluctatio aduersus carnem & sanguinem, sed aduersus principes tenebrarum harum, contra spiritualia nequitiæ in cælestibus. *Eph. 6. 12.*

Sobrij estote, & vigilate, quia aduersarius vester diabolus, tanquam leo rugiens, circuit quærens quem deuoret. 1. Pet. 5. 8.

MEDITATION

Pour le IV. Dimanche apres la Pentecoste.

Comme il faut se comporter en la pesche des Ames.

1. *Pourquoy les hommes Apostoliques sont comparez dans l'Escriture à des pescheurs.*
2. *Instructions que les Ecclesiastiques doiuent tirer de l'histoire de l'Euangile.*
3. *Comme Nostre-Seigneur les a parfaitement pratiquées.*

Piscatores descenderant, & lauabant retia. Luc. 5. 2.

I. POINT.

CONSIDEREZ pourquoy les hommes Apostoliques sont comparez en tant d'endroits de l'Escriture à des pescheurs : 1. parce que comme les pescheurs font profession d'estre continuellement sur mer à ietter leurs filets pour tascher de prendre le poisson, ainsi les Ministres Euangeliques doiuent estre tousiours le filet à la main, c'est à dire, la parole à la bouche, pour tascher selon les rencontres de gagner quelque ame à Dieu, & la tirer de cette vie perduë & abominable que

Ecce ego mittam piscatores multos, dicit Dominus, & piscabuntur eos. *Ier. 16. 16.* Et erunt pisces multi satis postquam venerint illuc aquæ istæ & stabunt super illas piscatores. *Ezech. 47.* Leguntur verba piscatorum, & subduntur colla Imperatorum. *S. Aug.*

l'on mene dans le monde, qui eſt, comme dit S. Auguſtin, vne mer toûjours agitée de tempeſtes, fameuſe par les naufrages, & où les hommes comme des poiſſons ſe mangent les vns les autres. 2. Parce que comme le peſcheur, dit S. Chryſoſtome, qui iette les filets, les iette à l'auanture, & ne ſçait quel poiſſon il doit prendre, de meſme ceux qui preſchent l'Euangile ne pouuant pas ſçauoir ceux que Dieu veut attirer à ſoy par leur predication, il leur doit ſuffire de trauailler toûjours & de ietter leurs filets ſans ſe mettre en peine s'ils y reüſſiront. Et partant tout ainſi que le peſcheur quand la peſche luy ſuccede, doit plus en attribuer le ſuccez à la bonne fortune, qui luy en a voulu, ou pluſtoſt à Dieu qui a conduit ſon filet, & qui y a fait entrer les poiſſons, qu'à ſon adreſſe & à ſa dexterité, de meſme quand la predication reüſſit, il faut en rapporter tout le ſuccez à Dieu qui en a diſposé ainſi.

Mare, iſtud ſæculum eſt fluctibus ſeu tentationibus turbulentum tempeſtatibus periculoſum, naufragijs moleſtum, vbi ſe inuicem homines, quaſi piſces deuorant. *S. Aug. ſer. 5. de diuerſ. c. 2.*

Sicut qui retia iactat in aquam, neſcit quos piſces comprehenſurus ſit, ſed quos Deus illis tranſmiſerit, intrant in retia, ſic & doctor, quando diuini ſermonis retia ſuper populum iactat, neſcit qui ſunt acceſſuri ad Deum, ſed quoſcunque Deus excitauerit, illi adhærent doctrinæ. Ergo ſicut in piſcatore labor ſolus requiritur piſcandi, Deus autem tranſmittit capturam, ſic & in doctore nihil requiritur, niſi inſtantia doctrinæ : populum autem non corrigit homo, ſed Deus. *Hom. 7. oper. Imp. in c. 4 Mat.*

Voyez ſi vous eſtes employé dans le miniſtere de la Predication ou des Inſtructions familieres, comme vous vous y comportez, ſi c'eſt auec aſſiduité & auec humilité, referant à Dieu tout le bien qui en pourroit reuenir. Et parce qu'on peut encore faillir en beaucoup d'autres chefs dans ce miniſtere,

II. POINT.

CONSIDEREZ dans la ſuite de l'Euangile d'auiourd'huy les inſtructions que Noſtre-Seigneur donne à ceux qui parlent en public. La 1. dit S. Gregoire, c'eſt de s'accommoder à la portée du peuple, n'entrant pas ſi auant dans les myſteres qu'on ne puiſſe eſtre entendu de ſon auditoire, & ne diſant pas auſſi des choſes trop baſſes & trop raualées, ce que Noſtre-Seigneur a voulu ſignifier quand il pria ſaint Pierre d'éloigner vn peu ſa barque de la terre. La 2. c'eſt de ſe meffier extremement de ſoy-meſme, c'eſt à dire de ſon adreſſe, de ſes eſtudes, & de ſa propre induſtrie, & mettre toute ſa confiance en la force & en l'efficace de la parole de Dieu que nous préchons : *In verbo tuo laxabo rete.* La 3. c'eſt, de faire de temps en temps reflexion ſur ſoy, s'examiner ſur les veritez que l'on annonce aux autres, & ſe purger des ordures que ſouuent on amaſſe dans les diſcours, & la conuerſation auec les ſeculiers, comme les Apoſtres lauoient leurs filets, afin de les rendre plus nets & plus propres à la peſche. La 4. c'eſt, d'auoir vne grande humilité, quelque choſe qui arriue, parce qu'apres tout, noſtre

Rogauit eum à terra reducere puſillum.

Qui turbam erudiunt nec in profundum myſteriorum ſe abripere debent, nec etiam in terra quaſi terrena prædicare, ſed pro captu medium tenere. *S. Greg. 27. Mor. c. 12.*

Doctrina mea, non eſt mea *Ioan. 7. 16.*

Exi à me Domine, quia homo peccator ſum.

doctrine n'est pas de nous, & pour estre ministres de l'Euangile, nous ne cessons pas d'estre pecheurs; Et nous auons autant de suiet de nous estonner que saint Pierre, de ce qu'il daigne se seruir de nous pour vn tel ministere. La 5. & derniere c'est, de trauailler sans cesse, mais de trauailler par l'ordre & en la compagnie de Nostre-Seigneur, c'est à dire, auec vocation, en estat de grace & d'vnion auec luy, autrement nous trauaillerons dans la nuit, & en perdant nostre peine, nous perdrons nostre ame.

Per totam noctem laborantes nihil cepimus.

III. POINT.

Et sine parabolis non loquebatur eis. *Marc.* 4. 34.
Exiit in montem ipse solus. & erat pernoctans in oratione Dei, *Luc.* 6. 12.

CONSIDEREZ comme Nostre Seigneur a exactement pratiqué toutes ces conditions. 1. Quand pouuant dire les choses les plus belles du monde, il s'accommode neantmoins à ses Auditeurs, & ne parle iamais qu'en paraboles, se seruant de comparaisons familieres, prises des simples experiences iournalieres. 2. Quand il ne vient que par l'ordre de son Pere, & apres quarante iours de preparation. 3. Quand pour éuiter les vains applaudissemens du peuple apres qu'il a parlé, il se retire tout seul sur vne montagne pour y prier. Enfin, quand il ne cesse pendant trois années de prescher en tout lieu, à toute personne, en tout rencontre & en tout temps.

Vide ministerium quod accepisti, vt illud impleas. *Col.* 4. 17.

Faites maintenant comparaison de vous auec luy. Regardez le ministere qu'il vous a confié, prenez garde au compte que vous en deuez rendre. Si les difficultez vous estonnent, demandez la grace de les surmonter, & considerez la gloire que vous propose auiourd'huy S. Paul dans l'Epistre, qui adoucira toutes vos peines.

Existimo enim quod non sunt condignæ passiones huius temporis, ad futuram gloriam quæ reuelabitur in nobis. Rom. 8. 18.

MEDITATION

Pour le V. Dimanche apres la Pentecoste.

De l'esprit interieur qui doit animer nos actions.

1. *Qui estoient les Pharisiens, à qui Nostre S. nous compare.*
2. *En quoy nostre iustice doit surpasser celle de Pharisiens.*
3. *Reflexion & comparaison humiliante.*

Niſi abundauerit iuſtitia veſtra plus quàm Scribarum, aut Phariſæorum, non intrabitis in regnum cælorum.
Matth. 5. 20.

I. POINT.

CONSIDEREZ pour mieux entendre à quoy ce precepte nous oblige, qui eſtoient les Phariſiens, auſquels Noſtre-Seigneur nous compare : c'eſtoit vne certaine ſecte parmy les Iuifs de perſonnes ſequeſtrées du monde, qui faiſoient profeſſion d'vne vie plus retirée, qui obſeruoient plus exactement les Commandemens de Dieu, qui paſſoient tres-religieuſement les iours des Feſtes, qui ieuſnoient deux fois la ſemaine, donnoiẽt l'aumône aux pauures, qui payoient tres-fidellement les dixmes de tous leurs biens à Dieu, qui faiſoient de longues & frequentes oraiſons, qui n'épargnoient ny peine ny trauail pour ſe faire des creatures, & s'aſſocier d'autres perſonnes à leur maniere de viure, qui ſe méloient de conduire les ames, de monter en chaire, & d'enſeigner aux peuples les veritez de la Loy, qui pour l'exterieur eſtoient fort exemplaires dans leur habits, leur maintien & leurs paroles, qui eſtoient en veneration & admiration à tout le monde, & que l'on pouuoit appeller les Religieux de ce temps-là.

Phariſæi Hebraicè ſecundum Hieron. in quæſt. ſup. Gen. dicti ſũt, quod diuiſi eſſent à reliquo populo, à quo ſe quaſi iuſtiores ſeparauerant. Ieiuno bis in ſabbato, decimas do omnium quæ poſſideo. *Luc.* 18. 12. Orationes longas orantes. Circuitis mare & aridam, vt faciatis unum proſelytum. *Mat.* 23. 15.

Se peut-il quelque choſe dauantage ? qui en feroit autant paſſeroit auiourd'huy pour vn Saint, & cependant Noſtre-Seigneur nous aſſeure qu'ils ne ſont point en chemin de ſalut, & que ſi noſtre Iuſtice n'eſt plus grande que la leur, c'eſt à dire, ſi nous ne ſommes plus parfaits, nous n'entrerons pas au Royaume des Cieux ? Comment eſt-ce que cela ſe peut entendre? Demandez-en l'intelligence à Noſtre-Seigneur? Et dans le

II. POINT.

APprenez que quãd il nous oblige à vne plus grande perfection que les Scribes & les Phariſiens, ce n'eſt point en la ſubſtance ny en la multiplicité de nos actions ; car qui feroit en effect toutes ces bonnes œuures que faiſoient les Phariſiens comme il faut, il ſeroit ſans doute bien agreable à Dieu, & meriteroit beaucoup ; mais c'eſt en la maniere de les faire qu'il veut que nous les ſurpaſſions, c'eſt à dire, que comme ils les

faisoient toutes pour le respect des hommes, nous fassions les nostres pour le respect & pour la gloire de Dieu, & que comme les leurs estoient purement apparentes & exterieures, les nostres soient au dedans, remplies d'esprit interieur, & auec de bonnes intentions. Voilà la difference principale entre l'esprit des Iuifs & celuy des Chrestiens. Voilà le grand secret du Christianisme, qui distingue encor auiourd'huy les parfaits d'auec les imparfaits, les solidement vertueux d'auec les hypocrites, & que Nostre-Seigneur nous inculque si souuent dans l'Escriture, comme en l'Apocalypse, quand il nous fait entendre qu'il y a deux sortes d'œuures, les vnes pleines, les autres vuides deuant Dieu, *Non inuenio opera tua plena coram Deo meo*, & principalement dans l'exemple des Pharisiens, lesquels auiourd'huy quoy que gens de bien en apparence, & dans l'estime des hommes, Nostre-Seigneur neantmoins taxe d'hypocrisie & de complaisance au monde, qu'il nomme des guides aueugles, des sepulchres blanchis, des engeances de viperes, & dont le cœur estoit plein de rapine, d'auarice, & d'ambition. Cette verité supposée,

Væ vobis duces cæci, serpentes, genimina viperarum, quomodo fugietis à iudicio gehennæ? *Mat.* 23. 33.

III. POINT.

Considerez en quel estat nous en sommes reduits, & iugez combien peu il y aura, ie ne dis pas de Chrestiens, mais d'Ecclesiastiques sauuez, puisque nous en voyons si peu, qui se puissent vanter d'auoir seulement les vertus des Pharisiens; car combien s'en trouuera-il qui se retirent comme eux, des façons de faire du monde, & des maximes du siecle? Mais combien au contraire, lesquels au lieu de donner l'aumosne, ne cherchent qu'à s'enrichir; au lieu de ieusner qui s'enyurent; quand ils deuroient parler qui se taisent; quand ils sont obligez d'instruire, qui n'en sont pas capables, qui ne peuuent souffrir les maximes de l'Euangile, à cause qu'elles sont opposées à leur conuoitise; enfin qui au lieu de donner bon exemple, seruent de scandale au peuple? Au moins les Pharisiens auoient l'exterieur, & s'ils ne tenoient le bon chemin, ils l'enseignoient aux autres: mais bien souuent il se trouue des Ecclesiastiques, qui n'ont pas vne seule marque de leur profession, qui font gloire de paroistre laïcs, & qui laissent le peuple dans vne ignorance effroyable. Et parmy ceux que nous estimons les plus pieux, combien y a-il encore de Pharisiens, ie veux dire d'hypocrites?

que de respects humains, que d'intentions sinistres combien qui sont bien aises de paroistre mortifiez, qui tirent vanité de l'humilité mesme, *Qui dilatant philacteria sua*, par leurs habits mondains & flottans sur la terre : *Qui amant primos recubitus in cœnis, primas, cathedras in Synagogis, & salutationes in foro, & vocari ab hominibus Rabbi*, qui preschent & qui confessent pour cela, qui violent à ce suiet la discipline Ecclesiastique, & font mépris de ceux qui veulent la maintenir, qui sous pretexte de direction, *Penetrant domos & captiuas ducunt mulierculas oneratas peccatis* : Qui adoucissent les veritez de l'Euangile, qui flattent les vices au lieu de les reprendre ? Où sont donc ceux entre les Ecclesiastiques plus parfaits que les Pharisiens ? Qui comedunt domos viduarum, longas orationes orantes. Mat. 23. 24.

Laissez-en le iugement à Dieu, pour ce qui est des autres, mais prenez garde à vous-mesme, examinez-vous sur tous ces chefs, & voyez comme quoy vous auez fait iusqu'à present vos actions, si elles ont esté pleines deuant Dieu, ou seulement deuant les hommes. Demandez cette grace à Nostre-Seigneur, afin, comme dit S. Pierre dans l'Epistre du iour, que vous puissiez par la sainteté veritable de vos mœurs, & non pas apparente, comme les Pharisiens, sanctifier son nom parmy les hommes.

Dominum nostrum Iesum Christum sanctificate in cordibus vestris. 1. Pet. 3. 15.

MEDITATION

Pour le VI. Dimanche apres la Pentecoste.

De la prouidence paternelle de Dieu.

1. *La prouidence paternelle de Nostre-Seigneur à l'endroit de ceux qui se donnent à luy.*
2. *Instruction que Nostre-Seigneur donne en particulier aux Ecclesiastiques dans l'Euangile du iour.*
3. *Reflexion sur ces veritez.*

Misereor super turbam, quia ecce iam triduo sustinent me, &c. Marc. 8. 2.

I. POINT.

Æqualiter cura est illi de omnibus. *Sap.* 6. 8. Non est inopia timentibus eum : diuites eguerunt & esurierunt, inquirentes autem Dominum non minuentur omni bono. *Ps.* 33. 10.

Iacta in Domino curam tuam, & ipse te enutriet. *Ps.* 54. 25. Ad vbera portabimini, & super genua blandientur vobis, quomodo si cui mater blandiatur? *Isa.* 66. 12. Nunquid obliuisci potest mulier infantem suum, vt non misereatur filio vteri sui? etsi illa oblita fuerit, ego tamen non obliuiscar tui. Ecce in manibus meis descripsi te. *Isa.* 49. 15.

CONSIDEREZ en ces paroles de l'Euangile, la prouidence paternelle de Dieu à l'endroit de ceux qui se donnent à luy Nostre Seigneur n'attend pas que ce peuple qui a témoigné tant d'ardeur & tant d'affection à le suiure, demande son assistance. Il preuient son desir, luy qui a plus de soin de nous que nous-mesmes, il entre en compassion de leur misere, & non content de leur auoir donné la nourriture spirituelle, il veut encore les rassasier corporellement, pour nous faire voir que ceux qui sont à sa suite ne se doiuent mettre en peine de rien, & que chose du monde ne leur manquera de ce qui est necessaire, deust-il faire vn miracle comme celuy d'auiourd'huy : Ah quel repos d'esprit, si nous pouuions nous mettre en toutes nos affaires à l'abandon de sa prouidence, comme ces bonnes gens de l'Euangile ! Si nous croyions qu'en tout temps, en tout lieu, & en toutes rencontres Dieu pense à nous, & s'applique à nos besoins, mesme temporels, auec vn soin & vn amour plus que paternel, nous n'aurions garde de nous empresser si fort pour les biens de ce monde.

Pensez vn peu combien de fois vous auez ressenty & reconnu des traits de sa diuine Prouidence en toute vostre vie, dans vostre conduite, & dans toutes vos affaires spirituelles & temporelles.

Remerciez-la du soin qu'elle a voulu prendre de vous jusqu'à present. Soûmettez-vous auec respect à tout ce qu'il luy plaira d'en ordonner à l'auenir, & parce que cela vous est commun auec tous les Chrestiens, dans le

II. POINT.

Dabat discipulis suis vt apponerent & sustulerunt quod superauerat de fragmentis, septem sportas. Quis putas est fidelis dispensator, & prudens? *Luc.* 12. 41. Gratias agens fregit. *Matth.* 15. 36. Paruuli petierunt panem, & non erat qui frangeret eis. *Thre.* 4.

CONSIDEREZ les instructions particulieres que peuuent recueillir les Ecclesiastiques. La 1. c'est d'apprendre qu'ils sont les dispensateurs ordinaires des graces que Dieu fait aux hommes, ainsi que N. S. donne auiourd'huy à ses Disciples à faire la distribution de ses largesses au peuple, ce qui les oblige à vne tres-grande fidelité pour ne laisser rien perdre, & ne prodiguer point les thresors qu'ils ont en maniement, comme nous voyõs qu'ils ont soin de ramasser les restes, de peur qu'ils

ne se perdent. La 2. c'est de rompre au peuple quand ils parlent en public, le pain de l'Escriture & de la doctrine Chrestienne, c'est à dire, en donner l'intelligence, & la rendre facile par des comparaisons familieres, & auec des termes qui ne soient pas tant estudiez. La derniere; c'est de ioindre à l'exemple de Nostre-Seigneur quand ils font l'aumosne, la spirituelle auec la temporelle, s'accoustumant à ne pas donner l'aumosne à vn pauure, ne fust-ce qu'vn denier, qu'on ne luy dise quelque parole de salut quand on a le loisir, qu'on ne l'interroge sur quelqu'vn des principaux Mysteres, s'il prie Dieu soir & matin, s'il sçait son *Pater*, *Aue*, *Credo*, & les Commandemens, s'il va à confesse & semblables; car iamais les pauures ne sont plus susceptibles d'instruction, que dans le temps qu'il nous voyent disposez pour leur faire du bien.

III. POINT.

CONSIDEREZ maintenant auec quelle fidelité vous vous estes comporté en vostre ministere, comment vous vsez des thresors que vous auez en main, la methode dont vous vous seruez dans les Instructions. Et si iamais vous vous estes auisé de faire l'aumosne, comme on vient de dire, mais sur tout quel sentiment vous auez touchant la prouidence de Dieu, si vous ne vous en estes iamais méfié, si vous n'auez pas murmuré contre ses ordres, si vous n'auez pas estimé d'autres plus heureux que vous, pour auoir plus de commoditez temporelles. Taschez de vous bien affermir dans cette verité auiourd'huy, que Dieu veille continuellement sur vous, afin que rien ne vous manque; car il n'y a rien dont vous ne soyez capable auec la foy ferme de cette verité, & au milieu des plus grandes disgraces, vous ioüyrez d'vne paix merueilleuse, & d'vn profond repos, & vos attendrez auec tranquillité & sans apprehension tous les éuenemens futurs.

Dominus regit me, & nihil mihi deerit: in loco pascuæ, ibi me collocauit. *Ps.* 22. 1.

Ego quasi nutritius Ephraim portabam eos in brachiis meis. *Osée* 11. 3.

Si potes credere, omnia possibilia sunt credenti. *Mat.* 9. 22.

Mortui estis & vita vestra abscondita est cum Christo in Deo. *Gal.* 3. 5.

Ce sont-là les veritables sentimens d'vn Chrestien, qui n'a plus de vie qu'en Iesus-Christ, & c'est cét esprit nouueau dans lequel nous deuons marcher, & qui nous a esté donné dés le Baptesme, afin que nous soyons autant esloignez des maximes des Idolâtres, & des Libertins, qui mettent toute leur confiance en leur propre industrie, que nous sommes differens auec eux de Religion.

Quicumque baptizati sumus in Christo Iesu, in morte ipsius

baptizati sumus. Vt quomodo Christus surrexit à mortuis, ita & nos in nouitate vitæ ambulemus. Rom. 6. 3.

MEDITATION

Pour le VII. Dimanche apres la Pentecoste.

Que pour estre sauué il faut s'acquitter de ses obligations.

1. *Trois grandes veritez que N. Seigneur nous enseigne dans l'Euangile touchant nos obligations.*
2. *Trois sortes d'Ecclesiastiques qui font tout au contraire.*
3. *Moyens de remedier à ce mal vniuersel.*

Non omnis qui dicit mihi, Domine, Domine, intrabit in regnum cælorum. Matth. 7. 21.

I. POINT.

CONSIDEREZ en ce peu de paroles trois grandes veritez que Nostre-Seigneur nous enseigne auiourd'huy. La 1. c'est de nous acquiter entierement des deuoirs de nostre condition, sans quoy nous ne deuons pas esperer de salut, quoy que nous fassions d'ailleurs. C'est ce que Nostre-Seigneur entend par, *faire la volonté de son Pere*; car comme cette volonté est manifestée à tous les Chrestiens par les Commandemens de Dieu & de l'Eglise, elle est marquée à chacun en particulier par les deuoirs & les obligations de sa condition, si bien que la volonté de Dieu est que chacun fasse ce à quoy sa profession l'oblige, qu'vn Prestre, par exemple, fasse le deuoir d'vn Prestre, vn Curé le deuoir d'vn Curé, vn Iuge le deuoir de Iuge, vn Marchand le deuoir d'vn Marchand, & ainsi des autres: *Vnicuique prout donauit Deus*, comme le Soleil, disoit cét Ancien, ne fait pas le mestier de la pluye. C'est ce qui nous est dit dans l'Euangile, que l'arbre qui ne produira point de fruit sera coupé: Or quel fruit doit on attendre d'vn arbre que des fruicts de son espece, comme d'vn pommier des pommes, d'vn cerisier des

Sic nos docet implere omnem iustitiam. *Mat.* 3. 15. Rogamus vos, vt ambuletis dignè Deo per omnia placentes. *Col.* 1. 10. In qua vocatione vocati estis, in ea ambuletis. 1. *Cor.* 7. 20.

Omnis arbor quæ non facit fructum bonum, excidetur, & in ignem mittetur. Igitur ex fructibus eorum cognoscetis eos.

Protulit terra herbam virétem, & facientem semen iuxta genus suum, lignumque faciens fructum & habens vnum quodque

cerises, & ainsi des autres? La 2. c'est de s'en acquiter parfaitement : car il n'est pas simplement dit, que l'arbre qui n'apporte pas de fruit sera coupé, mais qui n'apporte pas de bon fruit, comme si on nous vouloit dire que de faire le bien à demy ou imparfaitement, ce n'est rien faire, & mesme, c'est faire du mal, par exemple, dire le Breuiaire auec distraction, dire la sainte Messe sans preparation, faire ses autres actions sans esprit interieur, ce n'est pas quelquefois vn moindre mal que de ne le point faire du tout, parce qu'il faut faire le bien pour estre bien, comme il faut qu'il soit fait. La 3. c'est, de faire nos obligations par preference à toute autre deuotion, parce que l'vn est vn bien necessaire, sur lequel nous serons iugez, & l'autre est vn bien seulement volontaire : En quoy plusieurs s'abusent, qui souuent sous pretexte de bien font tres-souuent du mal caché; & c'est de ce bien apparent que N. S. veut que nous nous donnions de garde, aussi bien que des faux Prophetes qui se deguisent, & qui couurent leur mauuais dessein sous de belles apparences : *Attendite à falsis Prophetis, qui veniunt ad vos in vestimentis ouium, intrinsecus autem sunt lupi rapaces.*

semenrem secundum, speciem suam. *Gen.* 1. 22.

Maledictus qui facit opus Dei fraudulenter, & negligenter. *Ier.* 48. 10.

Iuste quod iustum est persequeris. *Deut.* 16. 20.

Quodcunq; facitis ex animo operamini. *Col.* 3. 23.

II. POINT.

CONSIDEREZ trois sortes d'Ecclesiastiques qui font tout au contraire de ces trois veritez. Les 1. sont ceux que saint Bernard décrit en deux endroits de ses œuures, lesquels font tout autre chose que ce que leur condition demãde d'eux, que vous prendriez plustost pour des soldats, & pour des Marchands, pour des Laboureurs, & pour des Courtisans, que pour des Ecclesiastiques, parce qu'ils en portent l'habit & en font le mestier, ils s'intriguent comme des Courtisans, ils trafiquent comme des Marchands, ils font ménage comme des Laboureurs, ils sont suiuis de chiẽs, de cheuaux, d'armes & d'oyseaux, cõme des soldats. Mais pour les fonctions Ecclesiastiques, c'est ce qu'ils ne connoissent point, que pour en prendre le nom, & en tirer le reuenu. Les 2. sont ces personnes qui trauaillent en effet, & qui s'acquittent de leur deuoir : mais par maniere d'acquit, fort imparfaitement, selon leur deuotion, ou selon leur humeur, qui ne veulent s'attacher ny s'obliger à rien, mais qui veulent tousiours estre independans, qui font ce que bon leur semble, & qui veulent que les Superieurs leur ayent obligation, quand ils font ce qu'ils doiuent. O Dieu que de ce temps il y en a de la sorte! Les 3. & derniers qui sont en plus grand

Clerici aliud esse, aliud videri volunt, nempe habitu milites, quæstu Clericos, actu neutrum exhibent : nã neque pugnant vt milites, neque vt Clerici euangelizant. Cuius ordinis sunt? Cum vtriusque esse cupiunt, vtrumque deserunt, & confundunt. *S. Ber. li.* 3. *de consi. c.* 3.

Cum militibus superbiæ fastus, amplam familiam, & nobiles apparatus, equorum phaleras, accipitres, aleas & similia quæque frequentant. *Id. in hæc verba Ecce nos, c.* 4.

nombre, sont ceux qui font le bien volontaire à l'exclusion du necessaire, c'est à dire, qui preferent la deuotion à l'obligation, qui sous pretexte d'estudier ou de mediter, obmettent l'obligation qu'ils ont, par exemple, d'assister aux offices publics, de seruir la Paroisse, ou de voir les malades, qui s'engagent dans des Confrairies ou des Congregations, dont les deuoirs sont incompatibles auec ceux qu'ils doiuent rendre à l'Eglise, lesquels font oraison quand les autres sont au chœur, qui donnent l'aumosne aux estrangers quand ils ont de pauures parens, qui quand ils sont Pasteurs abandonnent leur troupeau pendant les Aduents & le Caresme, pour aller donner la nourriture à d'autres, qui preschent aux Paroissiens des choses qu'ils n'entendēt pas, & negligent de leur faire le Catechisme, qui embrassent tant d'affaires, que l'vne empesche l'autre, qui font des pelerinages les iours de Festes & Dimanches, qui feront plus de scrupule d'auoir manqué à quelque ieusne de deuotion, qu'à ceux de l'Eglise, d'auoir obmis quelque priere ordinaire que d'auoir mal dit leur Breuiaire. O qu'il y en a qui se trompent en ce point, & qui quoy qu'estimez pour spirituels dans le monde, aux yeux de Dieu en sont éloignez! Voyez si vous n'estes pas de ce nombre pour vous en tirer au plustost. Et dans le

> Pastor & idolum, derelinquens gregem. *Zach.* 11. 17.

> Ordinauit in me charitatem. *Cant.* 2. 4.

III. POINT.

APprenez les moyens de remedier à ce mal si vniuersel. Le 1. c'est de bien connoistre toutes ses obligations, en faire grand estat, voire iusques aux plus petites, les regardant comme les moyens necessaires de nostre salut, & comme autant d'articles dont Dieu nous demandera compte, ne suiuant en cela ny nos inclinations ny l'exemple des autres qui peuuent nous tromper, mais les regles qui nous sont prescrites par les SS. Canons, ou l'instruction que nous en pouuons prendre de persōnes doctes, zelées, & dans la pratique actuelle de ces mémes obligations. Le 2. c'est, de se défier de toute deuotion particuliere, prenant garde de n'en iamais introduire qui soit tant soit peu preiudiciable aux ordres de l'Eglise, à l'assistance du seruice ordinaire de la Paroisse, quelque apparence de pieté qu'elle ayt. Le 3. c'est, de representer cette verité au peuple qui se laisse aller aisément à ces deuotions, d'où suiuent ordinairement de grands desordres, non seulement par l'abandōnement qui se fait des Paroisses, mais pour les querelles qui en arriuent dans

> Vtinam & in me tantillum Dominus Iesus ordinet charitatis, qui dedit, vt sicut mihi curæ sint vniuersa quæ sunt ipsius, vt tamen quod mei potissimum propositi seu officii esse constiterit, ante omnia curem. Quod veritas indicat præponendum id charius amplectendum, ordo postulat charitatis. *S. Ber. ser.* 49. *in Cant.*
> Omnia probate, quod bonum est tenete. Ab omni specie mala abstinete vos. 1. *Thess.* 5. 21. Nolite omni spiritui credere, sed probate spiritus si ex Deo sint, 1. *Ioan.* 4. 1.
> Vbi zelus & contētio, ibi incōstātia & omne opus prauū. *Iac.* 3. 16.

dans les familles, pour la prophanation des Sacremens, & le scandale que causent plusieurs à la deuotion mesme, se trouuant quantité de personnes qui feront grand scrupule d'auoir manqué à quelque point de leur deuotion, de n'auoir pas dit leur Chappellet & semblable, & n'en feront pas du tout de s'absenter de la Paroisse, qui sous pretexte de mediter & faire d'autre bonnes œuures, qu'elles croyent les rendre en quelque façon impeccables, ne font pas de conscience de nourrir des cupiditez pour les biens & les honneurs de ce monde, d'auoir des inimitiez & des querelles dans les ménages, d'abandonner le soin de la famille, d'auoir des priuautez & des haines secretes, que d'autres moins deuotes ne voudroient point garder.

Væ vobis qui decimatis mentham & rutham & anethum, & reliquistis quæ grauiora sunt legis, iudicium & misericordiā. Hæc opportuit facere & illa non omittere: duces cęci excolantes culicem, camelum autem glutientes. *Mat.* 23. 23.

Me etenim de die in diem quærunt, & scire vias meas volunt, dissolue colligationes impietatis, &c. *Is.* 58. 2.

Emundate manus peccatores & purificate corda duplices animo. *Iac.* 4. 8.

Prenez icy les resolutions conformes à ces moyens, & sur tout de connoistre pleinement les deuoirs de vostre condition & vous en acquitter à l'auenir auec plus de perfection & de fidelité; car c'est là tout le fruict que Dieu demande de vous, qui doit estre le suiet de vostre couronne & de vostre recompense eternelle, comme elle sera, dit saint Paul, en cette vie, de vostre sanctification.

Habetis fructum vestrum in sanctificationem, finem vero vitam æternam. 6. 22.

MEDITATION

Pour le VIII. Dimanche apres la Pentecoste.

Du compte rigoureux qu'il faudra rendre à Dieu à l'heure de la mort.

1. *Que tous les biens que nous auons viennent de Dieu, & qu'il faudra vn iour en rendre compte.*
2. *Quels seront les articles de ce compte.*
3. *Moyens d'en adoucir la rigueur.*

Redde rationem villicationis tuæ. Luc. 16. 2.

I. POINT.

Omne datum optimũ desursũ est descendens à Patre luminum. *Iac.* 1. 17.
Manus tuæ fecerunt me. *Iob.* 10. 8.
Et cælo ista possideo. 2. *Mach.* 7. 11.
Bonum nobis bonum nimis, si ad nos illa aptemus singuli, si ad nos ista referamus, qui in terra nos debemus sentire villicos non dominos putare; prorogationis temporariæ ministerium suscepisse, non inuenisse ius perpetuum possidendi. S. *Chrisol. serm.* 126. *de villico.*
Quia ego dedi ei frumentum & oleum, & argentum multiplicaui ei, & aurum quæ fecerunt Baal. *Osée* 2. 8.
Nonne hæc condita sunt apud me, & signata in thesauris meis? *Deu.* 32. 34.
Tu quidem gressus meos dinumerasti. *Iob*, 14. 16.

CONSIDEREZ en ces paroles deux grandes veritez que Nostre-Seigneur nous y enseigne. La 1. que tous les biens que nous auons, viennent de luy, & que nous ne sommes que ses administrateurs ou Oeconomes, *Quid habes quod non accepisti?* Soit que nous considerions les biens temporels, corporels ou spirituels. La 2. qu'il viendra vn iour, qu'il nous faudra rendre compte de tous ces biens à Dieu qui en est le Maistre. Imaginez vous que cette heure est venuë, & que c'est à present qu'il vous faut rendre compte de vostre ferme & de vostre administration, & que Dieu vous dit, *Redde rationem villicationis tuæ*: qu'auez-vous fait de tous les biens que vous auez receus? à quoy les auez-vous employez, à quel vsage, à quelle fin, & de quelle façon? comment auez-vous administré vostre bien temporel? comment auez-vous vsé des biens du corps & de l'ame, de la santé, des forces, des sens, de vos yeux, de vos oreilles, de vostre esprit, de vostre science, de toutes les parties & facultez de vostre ame? Comptez vn peu les allées & venuës que vous auez iamais faites; nombrez les pensées, les paroles, les mouuemens libres & volontaires de vostre corps & de vostre esprit; en vn mot, tout ce qui est émané de vous, depuis l'vsage de discretion iusqu'à cette heure, tout cela est marqué dans les Liures, qui s'ouuriront au Iugement de Dieu pour estre examiné; Passez maintenant aux biens surnaturels, pour voir l'employ que vous en auez fait; quelles benedictions, quelles lumieres, quels sentimens n'auez vous pas receus de Dieu depuis vostre Baptesme ou que vous frequentez les Sacremens, que vous frequentez la meditation, que vous lisez les bons Liures, quel vsage & quel profit en auez-vous fait? Répondez.

II. POINT.

Iudicium incipiet à domo Dei. 1. *Pet.* 4. 17.
Iudicium durissimum his quis præsunt fiet. *Sap.* 6. 6.

MAIS si vous demeurez court, & n'auez rien à repliquer à ce compte, qui vous est commun auec tous les Chrestiens, que sera-ce quand on vous examinera comme vn Ecclesiastique, & quand en premier lieu on vous demandera compte des biens tẽporels Ecclesiastiques; si vous estes Beneficiers

qu'on vous fera voir que vous n'en estes que les dispensateurs, les fermiers, les receueurs & les œconomes, comme parlent tous les saints Peres, & que vous en estes bien moins proprietaires que les seculiers ne sont pas du leur, parce que ce sont le patrimoine des pauures, & le prix des pechez? Oserez-vous mettre pour lors en ligne de compte tout ce que vous auez employé en habits superflus, en excez de ieux, de meubles, de passe-temps, de festins : en vn mot, tout ce que vous aurez depensé au seruice du monde & du diable? Quelle détresse sera-ce pour lors, quand on vous fera voir que vous auez profané les vases du Temple, employant vostre esprit qui est consacré à Dieu par vn triple caractere & toutes ses facultez, à vn vsage qui n'est point à sa fin? Qu'au lieu de faire profiter les graces & les lumieres que vous auiez receuës dans l'estude, dans l'oraison, dans les retraites, dans les lectures, dans les Sacremens, dans les bons exemples, dans les instructions, vous auez dissipé tout cela, n'en faisant point de profit, n'en deuenant pas plus humble, plus charitable, ny plus vertueux? Et si vous auez charge d'ames, quand on vous demandera compte outre cela du soin de vos Eglises, de la visite, assistance & consolation des malades, de la pacification des procez & des differends, de l'instruction de vos Paroissiens, & qu'on vous dira : *Vbi est grex qui datus est tibi, pecus inclytum tuum : Quid dices*, dit le Prophete, *cum visitauerit te? Tu enim docuisti eos aduersum te, & erudisti in caput tuum : nunquid non dolores apprehendent te quasi mulierem parturientem?* Ier. 13. 20.

Humiliez-vous à la veuë de ce Iugement : auoüez que vous auez dissipé les biens de vostre Maistre. Et puisque pour le passé la faute est irreparable, dans le

III. POINT.

VOYEZ ce que vous pourrez faire à l'auenir pour adoucir la rigueur & l'exactitude de ce compte. Le 1. moyen, c'est d'imiter le fermier de l'Euangile, & nous faire comme luy des amis, soit par la deuotion que nous aurõs à Nostre-Dame, à sainct Ioseph, à nos Patrons, ou autres Saincts du Paradis, & par les prieres que nous leur presenterons tous les iours, soit par les aumosnes spirituelles & corporelles que nous pourrons faire aux pauures à proportion de nos commoditez. Le 2. c'est de mieux employer tous les biens que nous auons receus de

Omni cui multum datum est, multum quæretur ab eo; & cui commendauerunt multum, plus petent ab eo. *Luc.* 12. 48.

Sed & Ecclesiarum præpositi administrationis suæ rationem sunt exhibituri, atque hi præ cæteris graue ratiocinium sustinebunt. Cui enim verbi ministerium commissum est, rigide illic examinabitur, si neque segnitie, neque inuidia quidquã prætermisit eorum quæ debuerat dicere, & operibus declarauit, si omnia præceperit, nihilque quod vtile esset auditores celauerit. Rursum cui Episcopatus obtigit quanto altius dignitatis fastigium conscendit, tanto grauius ab eo ratio reposcetur, non doctrinæ solum & circa pauperes curæ, sed & ordinandorum examinis, & aliarum rerum infinitarum. *Hom. 20. S. Chris. vt putatur. in varia loca S. Mat.*

Filii huius sæculi prudentiores filiis lucis in generatione sua sunt: Facite vobis amicos de mammona iniquitatis, vt cum defeceritis recipiant vos in æterna tabernacula. Grandis culpa, si sciente te fidelis egeat. *S. Ambr. 1. off.* 30.

Caue ne intra loculos tuos includas salutem inopum, & tanquam in tumulis sepelias vitam pauperum. *Ib. 2. off.* 16.

Quodcunque facitis in verbo aut in opere, omnia in nomine Domini nostri Iesu Christi. *Col.* 3. 17.

Sicut exhibuistis membra vestra seruire iniquitati, ita nunc exhibete seruire iustitiæ.

Dieu : les temporels en aumoſnes, & ce d'autant plus volontiers s'ils ſont Eccleſiaſtiques; les corporels au ſeruice de Dieu & du prochain, & les ſpirituels à mortifier nos paſſions, à ſoûmettre la chair à l'eſprit, & l'eſprit à la grace. C'eſt l'auis que nous donne ſaint Paul dans l'Epiſtre, quand il dit que nous ſommes obligez de viure non pas ſelon la chair, mais ſelon l'eſprit de Ieſus-Chriſt.

Debitores ſumus non carni, vt ſecundum carnem viuamus, ſi enim ſecundum carnem vixeritis, moriemini; ſi autem ſpiritu facta carnis mortificaueritis, viuetis, &c. Rom. 8. 12.

MEDITATION

Pour le IX. Dimanche apres la Pentecoſte.

De trois ſortes de perſonnes qui prophanent la maiſon de Dieu.

1. *Les premiers ſont ceux qui entrent ou ſe comportent auec inſolence dans les Egliſes.*
2. *Les ſeconds, qui ſoüillent leurs ames par les pechez mortels.*
3. *Les troiſieſmes ſont les Eccleſiaſtiques Simoniaques, Confidentiers, &c.*

Ingreſſus Ieſus in templum cœpit eijcere vendentes in illo, & ementes, dicens illis, Scriptum eſt quia domus mea, domus orationis eſt, vos autem feciſtis illam ſpeluncam latronum. Luc. 19. 45.

Mirantur cęteri quod Lazarus ſuſcitatus eſt, & reuera mirandum eſt mortuo corpori animam reddere. Ego præſens ſignum magis miror, vnus homo qui putabatur filius fabri mendicus, non habens vbi caput reclinaret, non habens exercitum, non erat dux, non erat iudex. Quam itaque habuit poteſtatem vt faceret ſibi flagellum de funibus, & tantam eiiceret multitudinem? vnus inquam homo eiiceret multitudinem? Et quam multitudinem eiiciebat? quæ vendebat, quæ lucra ſua in templo redimebat: nemo contradixit, nemo auſus eſt contradicere, filio enim defendenti patris ſui iniuriam, nemo auſus eſt reſiſtere. *S. Chriſ. hom. 13. in Marcum.*

II. POINT.

Væ qui pompatice ingrediuntur domum Domini. *Amos. 6. 1.* Auferte iſta hinc, & nolite facere domum patris mei, domum negotiationis. Recordati ſunt vero diſcipuli eius, quia ſcriptum eſt, zelus domus tuæ comedit me, *Ion. 2. 17.*

CONSIDEREZ que par ces Marchands & ces Larrons que Noſtre-Seigneur chaſſe auiourd'huy du Temple, on peut entendre trois ſortes de perſonnes qui prophanent la maiſon de Dieu. Les premiers ſont ceux leſquels dans nos Egliſes viennent la teſte leuée, & comme dans vn marché, ou dans vne ſalle de bal, ſeulement pour y voir, ou pour y eſtre veus, qui penſent dans ce temps-là à toute autre choſe

qu'à la priere, qui s'y tiennent dans des postures indecentes, & qui par le luxe de leurs habits, par les deuis & les entretiens qu'ils y font, comme dans vn lieu public, semblent vouloir brauer Dieu iusques dans sa maison. Quel desordre & quelle insolence! Mais à qui la faute? aux Ecclesiastiques qui manquent & de zele & d'adresse pour les empescher comme ils doiuent.

Helas! si le Fils de Dieu s'est transporté de zele contre ceux qui prophanoient le temple de Salomon, par le trafic des choses necessaires au sacrifice, quoy que ce ne fust, suiuant quelques-vns, qu'à la porte du Temple; Comment se deuroit allumer celuy des Ecclesiastiques contre ceux qui se comportent auec irreuerence dans nos Eglises, qui sont bien au dessus en sainteté, & en tout, de ce Temple des Iuifs? Ie m'estonne, dit saint Chrysostome, que la foudre ne nous écrase point auec les coupables, quand nous voyons ces desordres, sans nous en mettre en peine: mais comment le feroient-ils, eux qui sont les premiers à commettre des insolences, à se promener dans ces lieux Saints, à s'y entretenir des nouuelles du siecle, à se scandaliser quand on les auertit?

Alios video stare & nugari, dum preces fiunt, & quidam ex illis adhuc meliores. scil. idem faciunt, non solum dum preces fiunt, sed etiam dum sacerdos benedicit: ô audaciam! non esset mirum, si fulmen demitteretur, non solum in illos, sed etiam in nos. Digna enim fulmine sunt hæc. *S. Chrys. hom. 24. in Act.*

II. POINT.

LA seconde sorte de personnes qui prophanent la maison de Dieu, sont ceux qui par le moyen d'vn peché mortel, vendent leurs ames mal-heureusement au diable, mettent l'idole de leur brutalité sur l'Autel de leur cœur, & dérobent à Dieu l'honneur qui luy est deu pour le rendre au demon. Pesez bien ce mal-heur. Voilà ce qui tire auiourd'huy les larmes & la compassion de Nostre-Seigneur sur la ville de Ierusalem: Car la ruine de cette ville & la mort temporelle de tous ses habitans, estoit trop peu de chose pour des larmes si precieuses, c'est le peché de ces mal heureux qui le touche si sensiblement: Ce sont les vostres en particulier pour lesquels il gemit. Il ne peut souffrir qu'auec vne extrême douleur, de voir que vostre ame qui est son veritable temple, en qui le saint Esprit auoit estably son throsne, où il estoit present intimement par la grace sanctifiante, & par vne prouidence toute particuliere, soit deuenuë le repaire des demons, & en la possession du Prince des tenebres. C'est là cete desolation abominable dans le lieu Saint, pour laquelle Nostre-Seigneur se met si fort en colere,

Proiecisti me post corpus tuũ. *Isa.* 38. 17. Percussimus fœdus cum morte, & cũ inferno fecimus pactũ. *Isa* 28. 15. Possumus regem lugentem nostra vitia, atque peccata eum dicere, qui appropinquans Ierusalem fleuit super illam. *S. Hier.*

Cum videritis abominationem desolationis stantem in loco sancto, erit tunc tribulatio magna, &c. *Mat.* 24. 15.

Infelix qui vendit, infelix est qui emit. *Et mensas nummulariorum.*

& s'il le dissimule, ce n'est que pour vous attendre ou pour vous punir vn iour plus griefuement.

III. POINT.

Mensas vbi debebant esse panes propositionis & gratiarum Dei, ibi auaritiæ victimæ sunt. *Et non sinebat transferri vas per templum.*

Eo tempore in carnali templo non dimittebat ferri vas; & hodie quanta in templo Dei vasa m rantur immunda ? eo tempore transferri non licebat vasa, & non dicit immunda, sed vasa quæcumque simpliciter nuncupauit, nunc vero quanta vasa mundantur in trinsecus ? Scriptum est, inquit, domus mea domus orationis vocabitur, hoc in Propheta legitur, vos autem fecistis eam speluncam latronum. O infelicitatem nostram ! O nos omni lachrymarum fonte plangendos ! In Euangelio Ioan legimus; Vos autem fecistis eam domum negotiationis. Vbicunque latrones sunt ibi domus negotiationis, vtinam de præterito populo esset tantum dictum, vtinam de Iudæis legeretur, non item de Christianis, ploraremur quidem illos, sed de nobis gauderemus, Nunc vero in multis locis domus Dei, domus Patris fit domus negotiationis, videtis quam trepide loquar. Res tam manifesta-ret vt expositione non indigeat. Ego ipse qui loquor & vnusquisque de vobis, siue Presbyter, siue Diaconus, siue Episcopus qui heri pauper, hodie diues & diues in domo Dei, nonne vobis fecisse videtur domum patris domum negotiationis ? de istis loquitur & Apostolus :

LA troisiesme sorte enfin des prophanateurs de la maison de Dieu, sont ceux, dit saint Chrysostome, d'entre les Ecclesiastiques qui font trafic de benefices, qui mettent à prix d'argent les graces du saint Esprit, & qui s'enrichissent & font fortune aux dépens de l'Eglise. Helas ! combien est grand, dit ce saint, le nombre de ces gens là aujourd'huy. *Vsque hodie multi sunt in templo qui vendunt;* mais mal-heur, adiouste-il, à celuy qui vend & à celuy qui achepte. Les Autels, dit-il, ont changé de nature, & la table qui seruoit à mettre les pains de proposition, est deuenuë vn bureau & vn contoir de Marchands, là au lieu d'y sacrifier des victimes à la Diuinité, on n'y immole plus qu'à l'auarice, *Auaritiâ Sacerdotum, altaria non sunt altaria, sed mensæ nummulariorum.* Voila pourquoy Nostre-Seigneur aujourd'huy renuerse toutes ces chaires. O le mal-heur extréme où nous sommes reduits! continuë cette bouche d'or; ie ne voy pas seulement des Marchands dans la maison de Dieu, mais i'y voy encore des voleurs, *Domus Dei facta est spelunca latronum.*

Ioignez vos larmes auec celles de Nostre-Seigneur aujourd'huy pour pleurer ces mal-heurs, elles ne sçauroient iamais estre mieux employées; mais voyez en mesme temps si vous n'estes pas du nombre. Faites reflexion sur ces trois sortes de personnes, vous vous trouuerez peut-estre complice de toutes les trois. N'est-ce pas vous qui au lieu de donner bon exemple dans l'Eglise, & d'y empescher le bruit & les causeurs, vous y comportez auec immodestie, regardant çà & là; vous y promenant, vous y entretenant, y dormant, & y faisant choses semblables ? N'est-ce pas vous qui auez si souuent pollu & profané ce temple du S. Esprit, ie veux dire vostre ame, par des pechez mortels ? N'est-ce pas vous enfin, qui faites vn trafic mal-heureux de vostre ministere ?

Regardez auec quelle rigueur Nostre-Seigneur traitte aujourd'huy ces Marchands du Temple, & souuenez vous que ce n'est qu'vn crayon bien grossier, & vne figure bien imparfaite des chastimens, qu'il vous reserue, si vous venez à prophaner son Temple en quelqu'vne de ces trois manieres. C'est ce que

ous fait entendre saint Paul, quand il dit, que toutes choses eur arriuoient en figure, & que ce nous estoient autant de le-:ons de rigueur.

Existimantes quæstũ esse pietatem, S. *Chris. hom.* 13. *in Marcum vt putatur*,

Hæc enim omnia contingebant illis in figura, scripta autem ad orreptionem nostram. 1. Cor. 10. 11.

MEDITATION

Pour le X. Dimanche apres la Pentecoste.

De l'humilité Clericale.

. Raisons qui obligent les Ecclesiastiques d'estre humbles. *. En quoy consiste l'humilité des*	*Ecclesiastiques.* 3. *Les motifs qui peuuent nous y porter.*

mnis qui se exaltat humiliabitur, & qui se humiliat exaltabitur. Luc. 18. 14.

I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui obligent les Ecclesiastiques plus particulierement que les autres, à estre fon-lez dans l'humilité. La premiere raison se prend de la part de Dieu, à cause du besoin continuel que nous auons de ses gra-es, pour nous acquiter de nos fonctions; lesquelles estant outes surnaturelles, & surpassant toutes les forces & l'industrie des hommes, nous tiennent dans vne dépendance contiuelle de ses dons, & nous obligent dans cét aueu de notre indigence, de les luy demander en toute humilité. La econde se prend de la part du prochain, à qui nous sommes bligez de rendre seruice par nostre condition, l'estat Eccle-iastique estant vn estat de seruitude comme Nostre-Seigneur ous a montré luy-mesme, quand il dit qu'il n'est pas venu our estre seruy, mais pour seruir les autres, quand parlant à es Apostres, il leur asseure que celuy-là sera le plus grand ui sera le plus petit, & que leur lauant les pieds il leur dit, u'à son exemple ils en doiuent faire de mesme. D'où vient

Quanto maiores, humilia teipsum in omnibus. *Eccl.* 3. 20. Quanto humilior, tanto capacior, tanto plenior. *S. Aug. ser.* 74. *de temp.* Deus ab humilibus honoratur. *Eccl.* 3. 21. Sine me nihil potestis facere. *Ioan.* 15. 5.

Principes Ecclesiæ fiunt, vt seruiant minoribus suis, & ministrent eis, quæcunque acceperũt à Christo; vt suas vtilitates negligant & eorum procurent; vt si opus fuerit, neque mortem recusent pro salute inferiorum suorum, sicut Apostolus dicit. Ego autem impendam & superimpendar ipse pro animabus vestris. Ipsi honores in Christo prima quæ

dem facie videntur honores, re vera autem non sunt honores diversi, sed diversa ministeria. *S. Chrys. hom. op. Imp.* 10.
Ea quæ stulta sunt mundi elegit Deus, vt ea quæ sunt destrueret 1. *Cor.* 1 27.
Obediente Domino voci hominis *Iosue.* 10. 14.

que la plus honorable qualité du souuerain Pontife que saint Gregoire a enseigné à ses successeurs de prendre, c'est celle de seruiteur des seruiteurs de Dieu La troisiéme enfin se tire de leur propre indignité, pauureté, nudité, ignorance, impuissance comparée à la grandeur, à la sainteté, à la maiesté, à la toute puissance de celuy dont ils tiennent la place au saint Autel, au nom duquel ils parlent, & qui pour ainsi dire, se met au dessous d'eux. Or pour connoistre en quoy consiste l'humilité des Ecclesiastiques,

II. POINT.

Primatum Ecclesiasticum concupiscere neque ratio est, neque causa, quia neque iustum est neque vtile. Quis enim sapiens vltro se subiicere festinat seruitui, labori, dolori, & quod maius est, periculo tali, vt det rationem pro omni Ecclesia apud iustum iudicem, nisi fortè nec credit iudicium Dei? &c. S. *Chrys. Ibid. supra.*
Vos estis qui iustificatis vos coram hominibus. *Luc.* 16. 15.
Ego non quæro gloriam meã. *Ioan.* 8. 50.

CONSIDEREZ que cette vertu se diuise comme en trois parties, dont la premiere est l humilité de cœur; la seconde l'humilité de paroles, & la troisiéme l'humilité d'actions. L'humilité de cœur aux Ecclesiastiques, consiste à s'estimer indignes du moindre degré qui soit dans l'Eglise, à se défier tousiours de soy-mesme, ou de son propre esprit, pour ce qui regarde sa vocation, n'embrassant cét estat qu'auec bon conseil, & tousiours auec crainte, à bannir toutes les pensées de grandeur, d'ambition, de charges, ou de dignitez Ecclesiastiques, sans les rechercher iamais, fuyr plustost l'ordination que de s'y porter soy-mesme, ou du moins obseruer ses interstices ordonnez de l'Eglise. L'humilité de paroles consiste à ne rien dire à sa loüange, ny au mépris d'autruy, ne raconter point ce qu'il fait, le credit qu'il a, les bons succez de ses emplois, mais reconnoissant que tout ce qu'il a vient de Dieu, luy en rapporter le fruict comme à sa cause, & dire auec saint Iean, quand il a reüssi, *Dominus est*, ou comme il nous apprend ailleurs, *Serui inutiles sumus, quod debuimus facere fecimus.*

In humilitate superiores inuicem arbitrantes. *Phil* 2. 3.
Honore inuicem præuenientes, non alta sapientes, sed humilibus consentientes. *Rom.* 12. 16.
Publicanus à longe stans non audebat nec oculos ad cælum leuare, sed percutiebat pectus suum dicens; Deus propitius esto mihi peccatori,

L'humilité d'actions consiste à ne point supplanter les autres par des tours de souplesse, à se soûmettre à la direction de quelque personne intelligente & éclairée pour nostre interieur, enseigner selon la necessité & les rencontres, les simples; faire les fonctions des petits Ordres, faire Catechisme aux enfans, prescher aux villages, confesser les pauures, visiter les prisons & les hospitaux; pour instruire ceux qui y sont, marcher la veuë baissée, & sur tout dans l'Eglise, à souffrir les iniures & les mépris de quelque part qu'ils nous arriuent. Enfin traiter auec respect tous ceux qui nous sont superieurs en or-

dre, encore qu'ils ne ſoient pas d'auſſi bonne maiſon, auſſi riches, auſſi ſçauans, & peut-eſtre auſſi vertueux que nous; eſtant les premiers à les ſaluër, & leur donnant par tout le lieu le plus honorable. C'eſt là leçon que nous apprenons auiourd'huy du Publicain de l'Euangile, qui fait paroiſtre l'humilité de ſon cœur, en ce qu'il n'oſe leuer les yeux au Ciel, l'humilité de bouche en reconnoiſſant qu'il eſt vn tres-grand pecheur, & l'humilité d'actions en frappant ſa poitrine, en demandant pardon, & ſe tenant à l'écart.

III. POINT.

CONSIDEREZ les motifs qui peuuent nous porter à deſirer cette vertu, il ne s'en peut pas trouuer de plus puiſſant que celuy que Noſtre-Seigneur nous propoſe auiourd'huy, quand il nous met d'vn coſté le chaſtiment de la ſuperbe, & de l'autre la recompenſe de l'humilité : *Omnis qui ſe exaltat humiliabitur*, il ſera humilié, dit Noſtre-Seigneur, ou en la vie ciuile par les hommes meſme, qui ne peuuent ſouffrir vn arrogant, ou en la vie ſpirituelle par la ſubſtraction des graces qui l'abandonneront à des infames pechez, ou en la vie eternelle par vn iuſte iugement de Dieu qui ſe fera contre luy. Et tout au contraire, *Qui ſe humiliat exaltabitur*; Il ſera exalté deuant les hommes qui honorent l'humilité, deuant Dieu qui benit toutes ſes actions, & les fait proſperer, deuant tous les ſaints de Paradis, où l'humble ſera eſleué auſſi haut qu'il ſera humilié icy-bas.

Eleuatum eſt cor eius & facta eſt contra eũ ira, humiliatuſque eſt poſtea, eo quod exaltatum fuiſſet cor eius. 2. *Par.* 26. 16.

Dicentes ſe eſſe ſapientes ſtulti facti ſunt, propter quod tradidit eos Deus in deſideria cordis eorum, in immunditiam, &c. *Rom.* 1. 22.

Quantum glorificauit ſe & in deliciis fuit, tantum date ei tormentum & luctum *Apoc.* 18. 7.

Superbum ſequitur humilitas, & humilem ſpiritu ſuſcipiet gloria. *Prou.* 29.

Humilibus dat gratiam. 1. *Pet.* 5. 5.

Ponit humiles in ſublime. *Iob.* 5. 11.

Paulus primo Saulus, hoc eſt primo ſuperbus, poſtea humilis. Proſtrauit Chriſtus vna voce Saulum, erexit Paulum, hoc eſt proſtrauit ſuperbum, erexit humilem proſtratus eſt perſecutor, erectus eſt prædicator. *Aug. ſer.* 47. *de temp.*

Choiſiſſez l'vn des deux : d'eſtre exalté ou d'eſtre humilié de Dieu, voyez en quoy vous manquez dauantage contre l'humilité, ſi vous l'auez bien auant dans le cœur, ſi elle paroiſt à l'exterieur dans les diſcours que vous tenez, & dans les actions que vous faites, demandez-la inſtamment à celuy qui vous en a donné l'exemple, & qui veut que vous l'appreniez de luy. Car ſi, comme dit ſaint Paul, nous ne pouuons pas auoir de nous-meſmes vne penſée, ny le moindre deſſein d'vne action vertueuſe ſans ſon aſſiſtance : Combien plus en auons nous beſoin pour vne vertu ſi contraire & repugnante à la nature de l'homme, qui n'eſt que ſuperbe?

Nemo poteſt dicere, Dominus Ieſus, niſi in Spiritu ſancto. 1. Cor. 12. 3.

MEDITATION

Pour le XI. Dimanche apres la Pentecoste.

De la surdité spirituelle.

1. Qu'est-ce que la surdité spirituelle.
2. Combien elle est dangereuse, sur tout aux Ecclesiastiques.
3. Remedes à ce mal.

Adducunt ei surdum & mutum & deprecabantur vt imponat illi manum. Marc. 7. 32.

I. POINT.

Surdi audite & cæci intuemini ad videndum : quis cæcus nisi seruus meus, & surdus nisi ad quem nuntios misi? *Isa.* 41. 18. Laboraui rogans, *Ier.* 15. 6.

CONSIDEREZ en la personne de ce pauure sourd & muet, que Nostre-Seigneur guerit auiourd'huy, vne espece de surdité, qui est celle de l'esprit, beaucoup plus dangereuse que n'est pas celle du corps : surdité qui arriue quand nous fermons l'oreille aux inspirations du saint Esprit, parce que nous ne les voulons pas absolument receuoir, ou que nous ne leur voulons pas obeyr : *Noluit intelligere vt benè ageret*, dit le Prophete en parlant des premiers, & ailleurs : *Verterunt terga & non facies.* Ils m'ont tourné le dos, & quand ie les ay instruits & auertis du mal-heur où ils s'alloient précipiter, ils ont fait semblant de ne me pas oüir. Mon Dieu, combien y a-il de ces sourds parmy les Ecclesiastiques, lesquels quand on les auertit de leur deuoir, negligent de le faire, & se mocquent de ces aduis ou les tournent tout en raillerie ? Voyez-le par vostre experience. Combien de fois Dieu vous a-il parlé par le moyen des Liures spirituels, par les Predications, par vos Confesseurs, sans que vous en ayez fait estat ? Combien de fois vous a il dit, qu'il ne faloit pas estre attaché au monde, qu'on ne pouuoit seruir à deux maistres, que pour viure en Clerc, il faloit s'éloigner des compagnies & façons de faire du monde ; il faloit aymer la pauureté, la mortification, l'humilité, l'auez-vous bien oüy?

Quis est Dominus vt audiam vocem eius, & dimittam Israël? Nescio Dominum & Israël non dimittam. *Exod.* 8. 1. Et noluerunt attendere, & auerterunt scapulam recedentem, & aures suas aggrauauerũt ne audirent. Et cor suum posuerunt vt adamantem ne audirent legem, & verba quæ misit Dominus

l'auez vous crû ? l'auez vous fait ? n'eſt il pas vray qu'il eſt bien à craindre que ſi vous n'eſtes deſia dans cét eſtat malheureux, au moins y a-il bien des diſpoſitions ?

in ſpiritu ſuo. *Zac.* 7. 11.
Loquor vobis & non creditis. *Ioan.* 10. 25.

Priez Dieu qu'il vous le faſſe connoiſtre, & pour vous en donner plus d'horreur,

II. POINT.

CONSIDEREZ combien cette ſurdité eſt dangereuſe. 1. Parce qu'elle offenſe Dieu, qui nous parle, quelle indignité de ne pas écouter Dieu, quand il daigne ſe communiquer à nous & qu'il nous fait part de ſes ſecrets ! 2. D'autant que par ce moyen nous nous priuons des connoiſſances neceſſaires à l'affaire de noſtre ſalut, que nous n'apprendrons iamais autrement : mais le plus grand mal de tous, & qui regarde plus particulierement les Eccleſiaſtiques, c'eſt que Dieu fait la ſourde oreille à ſon tour, quand nous auons refusé de l'écouter, c'eſt à dire, qu'il rebute nos prieres & celles que nous luy offrons pour les autres : *Locutus ſum ad vos*, dit Ieremie, *& non audiſtis ; & vocaui vos, & non reſpondiſtis, ecce proÿciam vos à facie mea.* Vous vous preſſerez quelque iour de me parler, dit-il ailleurs, vous crierez apres moy, vous m'appellerez à voſtre ayde, mais ie ne feray pas ſemblant de vous entendre : *Tunc inuocabunt me & non exaudiam, mane conſurgent & non inuenient me.* Quelle extremité de mal-heur, où vne ame eſt reduite, quand Dieu dédaigne ſes prieres ! ſi vous vous reconnoiſſez coupable de ce mal, n'en differez pas la gueriſon, & pour y apporter le remede.

Qui declinat aures ſuas, ne audiat legem, oratio eius erit execrabilis. *Prou.* 28. 9.

III. POINT.

CONSIDEREZ ce que fit Noſtre-Seigneur à ce pauure ſourd ; c'eſt de la que vous apprendrez ce que vous deuez faire pour vous laiſſer guerir, & pour en guerir d'autres 1. Il le tire à l'écart, c'eſt à dire hors de la preſſe, pour montrer que la voix de Dieu ne s'entend point dans le tracas du monde, & que tant que nous ſerons engagez dans ſes maximes corrompuës, dans ſes conuerſations dangereuſes, & dans ſes deſirs & ſes affections dereglées, nous ſerons touſiours ſourds à ſes ſemonces. La voix de Dieu eſt extremement douce, & ne peut eſtre entenduë que dans le ſilence, dans le Tribunal, dans le lict, dans vne maladie,

Apprehendens eum de turba ſeorſum, miſit digitos ſuos in auriculas eius. A turbulentis cogitationibus, actis inordinatis, ſermonibuſque incompoſitis educitur, qui ſanari meretur. *S. Hier.*
Non in commotione Dominus, ſed in ſuſurro auræ tenuis. 3. *Reg.* 19. 12.
Et ſuſpiciens in cælũ ingemuit, & ait illi : Ephpheta quod eſt ad aperire & ſtatim apertę ſunt aures eius
Ipſe ſpiritus poſtulat pro nobis gemitibus inenarrabilibus, *Rom.* 8, 26.

c'est là où nous deuons parler plus fort, là où d'ordinaire nous sommes mieux entendus. 2. Nostre-Seigneur regardant au Ciel, iette vn grand soûpir, ce qui nous marque en premier lieu, l'effet du saint Esprit dans vne ame, quand il l'a touchée dans laquelle il va produisant des remords de conscience, qui luy font ietter les yeux au Ciel, & y demander secours pour se conuertir. En 2. lieu, comme nous deuons nous comporter sur le point de faire quelque bonne œuure, & principalement en la conuersion des pecheurs, pour qui nous deuons leuer les yeux au Ciel, d'où nous en deuons attendre le succez. Enfin, il met ses doigts dans les oreilles du sourd pour les ouurir aux dons du S. Esprit, & les boucher aux vains discours du monde, & aux nouuelles dont on est si auide.

Dominus Deus aperuit mihi aurem, ego autem non contradico, retrorsum non abii. *Isa.*

Presentez-vous aiourd'huy à ce diuin Maistre & Medecin tout ensemble.

Audiam quid loquatur in me Dominus Deus. *Ps.* 84. 6.
Et præcepit illis, ne cui dicerent.

Protestez de vouloir écouter doresnauant tout ce qu'il vous dira : *Loquere Domine, quia audit seruus tuus* : Seruez-vous des mesmes remedes à l'égard de ceux qui en sont affligez, & si vous en sortez ou aydez les autres à en sortir, ne vous attribuez rien, mais supprimez cela dans le silence, comme Nostrre-Seigneur deffend aiourd'huy à celuy qu'il auoit guery, de publier sa guerison, reconnoissant que c'est vn effet de la grace de Dieu qui a operé en vous, comme saint Paul dit de soy dans l'Epistre du iour.

Gratia Dei sum id quod sum, & gratia eius in me vacua non fuit. 1. Cor. 15. 10.

MEDITATION

Pour le XII. Dimanche apres la Pentecoste.

Des assistances que les Ecclesiastiques doiuent rendre au prochain.

1. *Combien les Ecclesiastiques sont obligez d'assister, sur tout les miserables, à l'exemple du Samaritain.*

2. *En quoy ils doiuent témoigner cette assistance.*

3. *L'exemple de Nostre-Seigneur y peut seruir de motif.*

Samaritanus quidam iter faciens venit secus eum, & videns eum, misericordia motus est, & appropians alligauit vulnera eius. Luc. 10. 33.

I. POINT.

CONSIDEREZ combien les Ecclesiastiques sont obligez d'assister le prochain, sur tous les miserables. La principale raison c'est, qu'ils tiennnent la place de ce bon Samaritain, que Nostre-Seigneur nous represente auiourd'huy dans l'Euangile; duquel ils ne peuuent mieux imiter l'exemple, qu'en prenant le soin comme luy de semblables personnes, & c'est vne des principales parties que le Concile de Trente & d'autres deuant luy, demandent d'vn Euesque; *Vt curam agant miserabilium personarum.* En effect, pourquoy tant de reuenus & tant de biens dans l'Eglise, sinon pour assister ceux qui en ont besoin? Et cependant par vn renuersement estrange, on voit que les plus impitoyables enuers les pauures, les malades & les necessiteux sont les Ecclesiastiques, & à present il semble que cét esprit de charité qui a tousiours esté comme essentiel aux Prestres, soit transferé des Ministres de Iesus Christ à la confusion du Clergé, aux personnes seculieres, sans lesquelles vne grande partie de miserables seroit priuée des secours temporels & spirituels bien souuent, qui leur sont necessaires.

Cum præcepto diuino mandatum sit omnibus, quibus animarum cura commissa est, oues suas agnoscere, pro his sacrificium offerre, verbique diuini prædicatione, sacramentorum administratione, ac bonorum omnium operum exemplo pascere, pauperum aliarumque miserabilium personarum curam paternam gerere. *Conc. Trid. sess. 23. c. 1. Item. r. 2. q. 1. de gloria Episcopi.*

Voudriez-vous ceder vostre couronne aux Laïcs, & vous rendre semblable à ce Prestre inhumain, & à ce Leuite, lesquels ont tant d'horreur de voir ce pauure affligé qu'ils s'éloignent de luy & luy tournent le dos?

Auferetur à vobis regnum Dei, & dabitur genti facienti fructus eius. *Mat. 21. 43.*

II. POINT.

CONSIDEREZ en quoy nous deuons assister le prochain. Cette assistance que nous luy deuons rendre, consiste en vn mot, à ne rien épargner de tout ce qui nous est possible pour son soulagement, ainsi que fit ce bon Samaritain, qui ne pouuoit faire dauantage que d'employer tout ce qu'il auoit, son huile & son vin, sa monture, son argent & sa personne pour la guerison de ce miserable. Mais pour descendre plus en particulier, comme il y a trois sortes de miseres, l'vne spirituelle,

Homo quidam descédebat ab Hierusalem in Iericho & incidit in latrones, qui etiam despoliauerunt eum, & plagis impositis abierunt semiuiuo relicto. Accidit autem vt sacerdos descenderet eadem via, & viso illo præterijt: similiter & Leuita cum esset secus locum, & videret eum, pertransijt: Samarit-

...us autem quidam ...ter faciens, venit secus eum, & videns eum misericordia motus est, & appropians alligauit vulnera eius, infundens oleum & vinum, & imponens in iumentum suum, duxit in stabulum & curam eius egit, &c.

l'autre corporelle, & la troisiéme temporelle; Il ne suffit pas à vn Ecclesiastique de s'appliquer au soulagement de l'vne ou de l'autre, mais il faut que sa charité s'estende à toutes les trois, autant que ses forces & ses facultez le luy permettent. Sur tout la spirituelle qui est la plus grande, quoy que ce ne soit pas la plus sensible, à laquelle il faut remedier par les instructions, les corrections, les Sacremens, entre les autres celuy de penitence, où il ne faut iamais porter que l'huile & du vin, & non pas du vinaigre.

N'est-ce pas vne chose pitoyable, qu'en vn temps où nous auons la connoissance si claire des Mysteres, il y ayt encore tant d'ignorance par la faute des Ecclesiastiques, qui n'ont aucun sentiment de compassion de la misere spirituelle de leur prochain, & qui ne trauaillent pas pour l'en tirer? Voyez ce que vous auez fait iusqu'à present pour exterminer l'ignorance, ce que vous auez contribué de vostre bien, de vostre credit, de vos visites vers les malades, les necessiteux, les ignorans & les pecheurs. On ne dit pas que vous les guerissiez absolument, c'est à faire au souuerain Medecin : mais du moins que vous en preniez le soin : *Curam illius habe*, est il dit, non pas, *curationem*.

Faites donc resolution de vous y porter auec plus de zele, & pour vous y seruir de motif.

III. POINT.

Iacebat in malis vel etiam voluebatur, & de malis in mala præcipitabatur totius generis humani massa damnata. S. Aug. in Enchir.

CONSIDEREZ l'exemple de Nostre-Seigneur, qui a parfaitement accomply, & qui fait encore tous les iours cét office du bon Samaritain : Il a trouué le genre humain à son entrée au monde tout couuert de playes, tellement destitué de ses forces, qu'il luy estoit impossible de se releuer de luy-mesme. Il a veu nostre ame & toutes ses facultez dans l'ignorance, dans la malice & dans le déreglement : qu'a-il fait? Il a remedié à l'ignorance de nostre entendement par les lumieres dont il l'a éclairé. O quelles lumieres & quelles veritez dans son Euangile! Il a fortifié nostre volonté par ses paroles, par ses exemples & par sa grace, pour luy faire aymer & embrasser le bien. Y a-il rien de plus puissant que cét exemple & ces graces? Et que fait-il autre chose tous les iours par les Sacremens qu'il a instituez

comme autant de canaux d'huile & de vin, & comme des medicamens precieux qu'il a composez de son Sang pour en guerir nos maladies, que de fortifier nos foiblesses, & nous releuer de nos cheutes?

Voyez sur ce modele ce que vous auez fait, quel soin vous deuez auoir, & quelle peine vous deuez prendre pour le soulagement de ceux pour qui Iesus-Christ a donné son Sang; mais comment est-ce que vous donnerez le vostre pour assister les miserables, dit saint Gregoire, quand vous épargnez vostre bourse? Comment les releuerez-vous, quand vous estes par terre? comment les guerirez-vous, quand vous estes malade & à demy mort par les blessures & les cicatrices de vos pechez?

Qui non dat pro omnibus substantiam suam, quomodo pro his daturus est animam suam? S. Greg.

Reconnoissez que vous estes ce miserable, & qu'au lieu de guerir les autres, vous auez besoin de Medecin vous-mesme. Addressez-vous à ce diuin Samaritain pour cét effet, montrez luy vostre impuissance que saint Paul vous met aujourd'huy deuant les yeux, & demandez luy que s'il veut se seruir de vous pour faire le mesme à l'égard des autres, il vous en rende capable.

Non enim sufficientes sumus cogitare aliquid ex nobis, tanquam ex nobis, sed sufficientia nostra ex Deo est, qui & idoneos nos fecit ministros noui Testamenti. 2. Cor. 3. 5.

MEDITATION

Pour le XIII. Dimanche apres la Pentecoste.

De la gratitude & reconnoissance enuers Dieu.

1. *Raisons qui nous obligent à cette vertu.*
2. *De quoy nous deuons remercier Dieu, & en quoy consiste cette reconnoissance.*
3. *Moyens de la metre en pratique.*

Nonne decem mundati sunt? & nouem vbi sunt? Non est inuentus qui rediret, & daret gloriam Deo, nisi hic alienigena Luc. 17. 17.

I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui nous obligent à estre reconnoissans des graces que nous receuons iournellement de Dieu. La raison c'est, parce que l'ingratitude est l'ennemie de l'ame, qui épuise tous ses merites, qui l'appauurit des biens qu'elle auoit acquis, & l'empesche d'en acquerir de noueaux. Voilà pourquoy Nostre-Seigneur se plaint auiourd'huy de ce qu'ayant guery dix lepreux, il n'y en a qu'vn qui le vient reconnoistre, & qu'il recommande ailleurs à vn qu'il auoit deliuré du demon, de raconter les grands biens qu'il auoit receus : *Vade & aununtia quanta tibi Dominus fecerit.* Et c'est l'exercice que S. Paul nous recommande si souuent, & qui tient occupez tous les Bien-heureux dans le Ciel Mais sans toutes ces raisons l'exemple de Nostre-Seigneur ne doit-il pas suffire pour nous porter à vn si iuste deuoir, lequel au commencement de ses prieres, & deuant que faire quelque miracle, auoit coustume de remercier Dieu son Pere, iusques-là que voulant instituer & establir le plus grand Sacrement qu'il ait laissé à son Eglise; il luy a donné le nom d'Eucharistie, pour montrer que le plus noble caractere de la Religion, dit saint Augustin, & le plus parfait hommage qu'on puisse rendre à Dieu; c'est la reconnoissance.

Paucos admodum nouimus, qui dignas super acceptis beneficiis gratias agere videantur. S. *Bern.* *Deus meus misericordia mea* Non inuenit impletus bonis Dei, quid appellaret Deum suum, nisi misericordiam suam : misericordia mea quid est; Totum quidquid sum, de misericordia tua est. S. *Aug. in Ps. 58.* *Benedic anima mea Domino, & noli obliuisci omnes retributiones eius.* Non ait tributiones aliud enim dabatur, & redditum est quod non debebatur. Vnde & ille, Quid retribuā Domino pro omnibus quæ retribuit mihi; nō ait, quæ tribuit, sed quæ retribuit mihi: retribuisti tu mala pro bonis, & retribuit ipse bona pro malis. S. *Aug. in Ps.* 102. In omnibus gratias agite, hæc est enim voluntas Dei in Christo Iesu in omnibus vobis. 1. *Thess.* 5. 18. Gratias agentes semper pro omnibus vobis. *Eph.* 5. 20. Cultus Dei in hoc maxime constitutus est, quod anima ei non sit ingrata, vnde in ipso verissimo & singulari sacrificio Deo nostro gratias agere admonemur. *S. Aug. l. de spiritu & lit c. 11.* Venite, audite, & narrabo, omnes qui timetis Deum. quanta fecit animæ meæ. *Psal.* 6. 15. Quid melius & animo geramus, & ore promamus, & calamo exprimamus quam Deo gratias, hoc nec dici breuius nec audiri lætius, nec intelligi gratius, nec agi fructuosius potest. *S. Aug ep* 77. Gratiæ tuæ deputo, quæ non commisi crimina, S, *Aug. l, Conf.*

II. POINT.

CONSIDEREZ en quoy consiste cette reconnoissance, & dequoy nous deuons specialement remercier la diuine bonté.

Nous deuons luy rendre graces de tous les benefices, en gros & en particulier, connus ou inconnus, dont la multitude est innombrable, de tous ceux de la nature, comme ceux de la creation, de la conseruation, de la nourriture, du vestement, de la lumiere, des élemens & de tous les seruices que nous rendent les creatures, de tous ceux de la grace, comme de l'Incarnation, du Baptesme, & des autres Sacremens, & en particulier de ceux de la Penitēce & de l'Eucharistie, de l'estat Ecclesiastique, de tous les dangers dont il nous a tirez, de toutes les tentations surmontées, de toutes les bonnes œuures pratiquées, de toutes les graces qu'il nous a données, & de toutes celles qu'il

auoit dessein de nous donner, si nous n'y eussions point apporté d'empeschement, de tous les pechez commis & pardonnez, & de tous ceux que nous pouuions commettre sans son assistãce, de la gloire qu'il nous prepare ; & enfin de tous les benefices passez, presens & auenir. Voila pour ce qui regarde les biens que nous receuons de Dieu : mais la reconnoissance d'vn Chrestien ne se doit point encore arrester là ; il faut qu'elle aille iusques à le remercier des maux qu'il nous enuoye, comme la guerre, les maladies, les pertes de biens : En sorte que nous le remercions en la pauureté, comme aux richesses, en l'infamie aussi bien qu'aux honneurs, & en la maladie, ainsi que dans la santé. Et c'est la vertu particuliere, & le propre charactere des Chrestiens, dit sainct Hierosme, de rendre graces à Dieu, mesme pour les aduersitez.

Christianorum propria virtus est, etiam in iis quæ aduersa putant, referre gratias Creatori. *S. Hier. in c. 5. ad Eph.*
Non est contristatus contra Deum Tobias, quod plaga cæcitatis euenerit ei, sed immobilis in Dei timore permansit, agens gratias Deo omnibus diebus vitæ suæ. *Tob. 2. 13.* Qui libenter beneficium accepit, reddidit; qui gratè beneficium accepit, primam eius pensionem soluit. *Seneca.*

III. POINT.

CONSIDEREZ les moyens de pratiquer cette vertu si importante de la gratitude. Le 1. c'est de conseruer cherement la memoire des bien-faits que nous receuõs de Dieu, les priser & les estimer beaucoup par la consideration de celuy qui nous les donne. Le 2. c'est de le remercier auec les paroles les plus affectueuses qu'vn cœur reconnoissant peut fournir, faisant attention particuliere à celles de nostre office, où il est parlé de loüanges, d'action de graces, de benediction, par exẽple, au *Gloria Patri, & Benedicamus Domino*, & les appliquant pour remercier Dieu au nom de toutes les creatures, comme nous sommes obligez, & offrant le sacrifice tousiours en partie à cette mesme fin. Le 3. c'est de ne l'offenser pas auec ses propres dons : Comment, disoit sainct Polycarpe, que l'on vouloit obliger de renier Iesus-Christ pour s'exempter du martyre, il y a quatre vingt six ans que ie sers Iesus-Christ, & en tout ce temps, il ne m'a fait aucun déplaisir, au contraire il m'a comblé de tous biens, & vous quel mal vous a il iamais fait ? Le 4. c'est de luy presenter (quand certains iours approchent où nous auõs receu des graces plus signalées, comme au iour de nostre Baptesme, de nostre ordination, de nos saincts Patrons, de nostre conuersiõ, & des Festes solemnelles de l'année) toutes les prieres, les aumosnes, ieusnes, communions & autres bonnes œuures que nous ferons quelques iours deuant & apres, comme autant d'hosties & de sacrifices Eucha-

Octoginta & sex annos illi inseruiui, & nullo me hactenus incõmodo affecit ; quomodo igitur regem meum, qui me ad hoc vsque tempus seruauit incolumem, contumeliosis verbis possum afficere? *Bar. an. 167. num. 8.*

Et quam vicem dignè huic Domino referre poterimus in quo & mortui viuimus? Reddamus amorem pro debito, ipsi gratias qui nobis sancti fœnoris remittit vsuras, & obligationis immensę compendiũ pręstat, solam à nobis sui dilectionem repetens: nemo igitur se excuset difficultate soluendi, in nobis est vnde soluamus: Res enim potestatis nostræ est noster affectus, hunc Domino impendamus & soluimus. *S. Paulin Ep. 4. ad Seuer. Sulp.*

ristiques. Le dernier enfin, c'est de ioindre l'amour au remerciement, sur tout auoir de grands sentimens de tendresse vers Nostre-Seigneur Iesus-Christ qui nous a merité tous les biens que nous receuons tous les iours; car c'est par luy que toutes les promesses de Dieu s'accomplissent en nous; voila pourquoy saint Paul remarque auiourd'huy, que quand Dieu promet des benedictions à Abraham, il ne dit pas : *In seminibus quasi in multis, sed quasi in vno, & semini tuo quod est Christus.* Gal. 3. 16.

MEDITATION

Pour le XIV. Dimanche apres la Pentecoste.

De l'obligation que nous auons tous de trauailler à nostre salut.

1. *Raisons qui nous obligent à trauailler vniquement à nostre salut.*
2. *D'où vient qu'on y pense si peu.*
3. *La façon comme il faut y trauailler.*

Quærite primum regnum Dei, & cætera adijcientur vobis, Matth. 6. 33.

I. POINT.

Deum time & mandata eius obserua, hoc est enim omnis homo. *vel vt vertit. S. Hier.* Ad hoc natus est omnis homo. Ergo, *concludit Bern.* sic hoc est omnis homo, vt absque hoc nihil omnis homo. *Eccl.* 12. 16. 26.

Ingressus est Daniel domum suam, Ananiæque & Misaëli, & Azariæ sociis suis, indicauit negotium. *Dan.* c. 2. 24. Rogamus vos fratres, vt operam detis, vt quieti sitis, & vestrum negotium agatis. 1. *Thess.* 4. 1.

CONSIDEREZ suiuant ces paroles les raisons qui nous obligent de trauailler vniquement à nostre salut. La 1, c'est parce que c'est le seul dessein pour lequel Dieu nous tient & nous a mis au monde, qui l'a obligé d'enuoyer son Fils en terre, qui luy fait tous les iours nous donner mille graces, & nous assister de ses Anges afin d'y tauailler. La 2. parce que cette affaire comprend la vie ou la mort eternelle de nos ames & de nos corps, auec l'establissement ou la ruïne totale de nos contentemens, de nos honneurs & de nos biens : D'où vient que l'Escriture l'appelle l'affaire par preciput, *Negotium*, voulant signifier que l'homme n'a proprement que cette seule af-

faire à laquelle il doiue trauailler. En effet y a-il homme au monde si dépourueu d'esprit, qui pour s'occuper à des niaiseries ou à des ieux d'enfant, voulust perdre sa fortune & ruiner sa famille? Si nous sommes sages, dit le S. Esprit, nous le serons premierement pour nous mesmes.

Deplorez icy l'aueuglement de la pluspart des hommes, sur tout des Ecclesiastiques qui ne cherchent qu'à s'agrandir ou s'enrichir dans le monde, à ioüer ou passer le temps, à bastir, trafiquer & choses semblables, negligeant cependant l'affaire de leur salut; entre lesquels les plus innocens trauaillent continuellement à acquerir des sciences pour instruire les autres, dont ils ne se seruent pas eux mesmes: *Optimus rerum æstimator est,* dit sainct Bernard, *qui nihil sibi præferendum putat. Ser. 2. in Cant.*

II. POINT.

SI vous demandez d'où vient vn aueuglement si estrange, il vient de trois sources principales: 1. du peché originel, lequel a remply l'entendement d'ignorance & d'obscurité pour ne point voir les choses qui concernent sa beatitude, & la volonté de foiblesse & d'imbecillité pour ne les point sentir ny embrasser. 2. Des pechez actuels & des passions, qui par le trouble & la confusion qu'elles iettent en l'ame, font que les hõmes qui n'auoient desia la veuë que trop basse par le peché de leur premier Pere, se l'affoiblissent encore dauantage & voyẽt beaucoup moins les choses de leur salut, ne les considerent ne les affectionnent, ny ne les goustent, nõ plus que si elles ne leur touchoient en rien. 3. Il vient du trop grand soin qu'on prend des choses de la terre & de la préuoyance excessiue des necessitez temporelles, qui nous empeschent de nous porter auec liberté aux choses de l'autre vie. Voila pourquoy Nostre-Seigneur employe vn si long discours auiourd'huy, & apporte tant de raisons pour nous en diuertir. En effect, si comme nous le croyons par la foy, la prouidence de Dieu prend le soin des oyseaux, s'il pouruoit aux moindres animaux de la terre, & s'il est nostre Pere qui penetre dans tous nos besoins, qui a le pouuoir & la volonté de nous y assister, comment pouuons-nous entrer dans la moindre défiance touchant ces sortes de biens, sur tout si nous sommes Ecclesiastiques? Veu que dés la Tonsure on nous a fait entendre qu'il faloit renoncer à toutes ces preuoy-

Filii hominum vsquequo graui corde, vt quid diligitis vanitatem & quæritis mendacium? *Ps. 4. 3.*

Cæcum quippe est genus humanum quod à parente primo à paradisi gaudiis expulsum claritatem supernæ lucis ignorans, damnationis suæ tenebras patitur, sed tamen per redemptoris sui præstantiam illuminatur. *Greg. hom. 2. in Euang.*

Dico vobis, ne solliciti sitis animæ vestræ quid manducetis, neque corpori vestro quid induamini: Nonne anima plus est quã esca, & corpus plusquam vestimentum? Respicite volatilia cœli, quoniam non serũt neque metunt, neque congregant in horrea, & pater vester cælestis pascit illa, nonne vos pluris estis illis? Et de vestimento quid solliciti estis? considerate lilia agri quomodo crescunt: non laborant, neque nent: dico autem vobis, quoniam nec Salomon in omni gloria sua, coopertus est sicut vnum existis, si autem fœnum agri quod hodie est & cras in clibanum mittitur, Deus sic vestit, quanto magis vos modicæ fidei; &c.

ances pour l'aduenir, quand on nous a coupé les cheueux sur le deuant de la teste.

Voyez combien peut-estre d'inquietudes & d'anxietez vous auez ressenties, & quels empressemens vous auez eus pour des biens de cette nature. Vit on iamais vn bon seruiteur se mettre en soin qui demain luy donnera du pain, quand il sert vn bon Maistre? Et vn Ecclesiastique peut-il se deffier sans faire iniure à Dieu que rien des choses necessaires luy manque, quand il fait son deuoir? c'est pourquoy affranchissez-vous de ce soin, dit Nostre-Seigneur, pour vacquer à l'vnique affaire que vous auez au monde. *Quærite primum regnum Dei, & cætera adjicientur vobis.* Mais mon Dieu quels en sont les moyens?

III. POINT.

Martha, Martha sollicita es, & turbaris erga plurima, porro vnũ est necessarium. *Luc. 10. 41.*
Quid prodest homini si vniuersum mundum lucretur, animæ vero suæ detrimentum patiatur? aut quã dabit homo commutationem pro anima sua? *Mat.*
Nolite ergo solliciti esse dicentes, quid manducabimus, aut quid bibemus, aut quo operiemur? hæc enim omnia gentes inquirunt: scit enim pater vester cælestis, quia his omnibus indigetis. Primas apud nos curas, quæ prima habentur, obtineant, summasque sibi sollicitudinis partes, salus quæ summa est vendicet, hæc nos occupet in præsidium & tutelam sui, iam non plane prima, sed sola. S. *Eucherius Ep ad Valer*
Dicendum cum sancto, *Anima mea in manibus meis semper.* Eligamus potius ardere quam cedere, & sicat quod in manibus nostris tenemus, non facile obliuiscimur, sic nunquam obliuiscamur negotium animarum, & illa cura principaliter vigeat in cordibus nostris. S. *Ber. ser. 1. in vig. Nat. Domini.*

Le premier, c'est de faire vn singulier estat de nostre salut, & le preferer à tout, par ce qu'il n'y a rien de grand que cela, lequel si nous ne faisons, quoy que nous fassions, nous ne faisons rien. Le second, c'est de nous y appliquer tout à fait, adressant à ce but toutes nos pensées, toutes nos paroles & toutes nos œuures, renouuellant souuent ce ferme propos de nous sauuer quoy qu'il couste, & repoussant genereusement tout ce qui nous y pourroit nuire de quelque part qu'il vienne, & sur tout, ces empressemens pour les necessitez temporelles. Prenons l'exemple des mondains au soin de leurs affaires: que ne font-ils quand ils ont vn procez de consequence? comment se comportent-ils? ils ne pensent, ils ne parlent d'autre suiet. S'ils vont, s'ils viennent, s'ils donnent des presens, s'ils font des prieres, tout tend à ce procez pour le solliciter & gagner. Faisons en de mesme pour vne affaire où il y va de nostre bon-heur ou mal-heur eternel, & non contens d'entrer dans cette pratique pour nostre particulier, taschons d'en instruire les peuples, & leur faire apprehender cette verité. Si les combats qu'il faut attendre pour l'execution de ces bons desseins, & les contradictions de la chair, du monde & du diable nous estonnent, souuenons nous de la leçon que nous donne auiourd'huy l'Apostre.

Qui Christi sunt, carnem suam crucifixerunt cum vitiis & concupiscentiis. Gal. 3.

MEDITATION

Pour le XV. Dimanche apres la Pentecoste.

Du fils de la veuue de Naïm ressuscité.

1. *Deux premieres veritez que Nostre-Seigneur nous enseigne dans l'Euangile du iour touchant la mort.*
2. *Troisiéme verité que Nostre-Seigneur nous enseigne touchant la Resurrection.*
3. *Trois instructions que nous en pouuons tirer.*

Cùm appropinquaret Iesus portæ Ciuitatis, ecce defunctus efferebatur filius vnicus matris suæ, & accedens tetigit loculum & ait, Adolescens tibi dico, surge. Luc. 7. 12.

I. POINT.

CONSIDEREZ en l'histoire de l'Euangile du iour, trois veritez que Nostre-Seigneur nous y enseigne. La 1. c'est l'incertitude de la mort, laquelle emporte sans distinction les ieunes aussi bien que les vieux, pour nous apprendre à nous tenir tousiours sur nos gardes, & à ne nous fier pas sur la ieunesse, la vigueur ou la santé du corps. La 2. la Prouidence admirable de Dieu à prendre ceux dans vne famille qui semblent souuent les plus vtiles & les plus aymez. Comme ce ieune homme qui estoit vnique à sa mere, & de qui elle deuoit attendre du support dans sa vieillesse & dãs son veuuage. Ce qu'il fait quelquefois pour punir les parens qui idolatrent leurs enfans, ou pour couper chemin aux vices, ausquels desia les enfans en cét âge se portent, ou pour empescher que le mal ne s'empare de si belles ames, si la vie leur estoit prolongée.

Nescit homo finem suum. *Eccl.* 14. 12.
Memor esto, quoniam mors non tardat. *Eccl* 14 12.
Estote parati, quia qua hora non putatis, filius hominibus veniet. *Luc.* 12. 40.

Raptus est ne malitia mutaret intellectum eius, aut ne fictio deciperet animam illius. *Sap.* 4. 11.
Sicut in diebus Noë, ita erit aduentus filii hominis: Sicut enim erant ante diluuium comedentes & bibentes, nubentes & nuptui tradentes donec venit diluuium & tulit omnes, ita erit & aduentus filii hominis. *Mat.* 16. 57.

Admirez-icy la stupidité de la plusspart des hommes qui pensent si peu à ce dernier moment décisif de leur eternité, remettant tousiours au lendemain pour s'y preparer, sans se pouuoir persuader qu'ils seront surpris, nonobstant qu'ils en

voyent les experiences tous les iours deuant les yeux. Ne les imitez pas dans cét oubly, mais soyez tousiours en estat de paroistre deuant vostre Iuge, & de perdre cette vie miserable pour en acquerir vne meilleure.

II. POINT.

Vana est fides nostra. 1. *Cor.* 15. 17. Non contristemini sicut & cæteri qui spem non habent. 1. *Thess.* 4. 12.

C'Est la troisiéme verité toute pleine de consolation, que Nostre-Seigneur nous marque dans l'Euangile, quand ressuscitant ce corps mort par son attouchement, il nous asseure de la resurrection de nos corps, qui se fera vn iour par la force de sa parole. C'est pourquoy dit sainct Ambroise, il estoit porté dans vn cercueil de bois: *Quia spem resurgendi habebat, ferebatur in ligno*: Parce que tout ainsi que le bois qui semble mort pendant l'Hyuer, vient à reprendre vne vie nouuelle au Printemps, ainsi l'ame apres auoir esté separée du corps, viendra à se reünir & à prendre vne vie plus parfaite. C'est ce mystere que S. Paul appelle le fondement de toutes nos esperances, qu'il étalle si au long dans sa premiere aux Thessaloniciens où il défend aux Chrestiens cette tristesse immoderée pour la mort de leurs proches, parce que la mort des Chrestiens n'est à vray dire, qu'vn sommeil paisible, dont ils se réueilleront vn iour pour iouïr d'vne vie qui ne sera plus suiette à la necessité de dormir. Et c'est dans cette creance que le lieu de leur sepulture s'appelle Cimetiere, qui veut dire en Grec vn Dortoir. C'est enfin ce que representent presque toutes les ceremonies qui s'obseruent en l'inhumation des deffuncts. Comme d'embaumer les corps, de porter des flambeaux, de ietter de l'eau beniste & semblables.

Formez vn acte de foy sur cette verité, & pour profit de cette histoire, dans le

III. POINT.

Quid enim aliud nisi quasi in quodã pheretro, hoc superni funeris instrumento iacemus exanimes, cum vel ignis immodicæ cupiditatis exæstuat, vel frigidus humor exundat? &c. Hi sunt funeris nostri portitores. S. *Amb. l.* 5. *in Luc.* c. 7.

Quam cum vidisset

CONSIDEREZ trois instructions que nous en pouuons tirer. La 1. c'est d'apprendre que comme il y a vne mort corporelle qui met les corps en terre dãs des cercueils de bois aussi y a il vne mort spirituelle causée par le peché, qui tient l'ame enseuelie dans nos passions, comme dans vn tombeau: *Quis est iste tumulus tuus, nisi mali mores?* dit S. Ambroise: *Tumulus tuus perfidia est; sepulchrum tuum guttur est, sepulchrum enim*

patens est guttur eorum, vnde verba mortua proferuntur. La 2. c'est que comme la mere de ce ieune homme merita par ses pleurs la resurrection de son fils, lequel ne pouuoit prier pour soy; les Ecclesiastiques qui sont les Peres spirituels à l'égard des Chrestiens, voyant leurs enfans tombez dans le peché, incapables de pleurer pour eux mesmes, doiuent recourir à Dieu pour eux, employer leurs larmes, faire penitence, & demander qu'il luy plaise les conuertir & les ressusciter. La 3. enfin c'est que comme il falut que Nostre-Seigneur fist vn miracle pour ressusciter ce ieune homme à la vie corporelle, ainsi faut-il qu'il en fasse tous les iours pour ressusciter vne ame à la vie spirituelle. Miracle qui est d'autant plus grand que l'ordre de la grace surpasse infiniment celuy de la nature. Helas! combien a-il fait de semblables miracles à vostre suiet? autant de fois qu'il vous a pardonné vn peché, & qu'il vous a receu en sa grace, il a fait vn plus grand miracle, que s'il auoit creé mille mondes tout entiers.

Dominus misericordia motus super eam; dixit illi, noli flere. Etsi graue peccatum est, quod pœnitentiæ lachrymis ipse lauare non possis, fleat pro te mater Ecclesia, quæ pro singulis, tanquam pro vnicis filiis vidua mater interuenit. Compatitur enim quodam spirituali dolore naturæ, cum suos liberos lethalibus vitiis ad mortem cernit vrgeri. S. Amb. *Ib.*

Remerciez-le de tant de faueurs qu'il vous a faites, & qu'il fait encore tous les iours aux pecheurs qui se perdent, qu'il veüille les ramener à leur deuoir, en les ramenant à la vie; mais la vie de la grace, qui soit comme vne semence pour les faire tousiours viure. Et pour vostre particulier, puisque la vie d'vn Chrestien & beaucoup plus celle d'vn Ecclesiastique, est vne vie non plus de la chair ny du monde; mais vne vie de l'esprit, faites en sorte de marcher dans les voyes de l'esprit, & de le témoigner par vos œuures.

Si spiritu viuimus, spiritu & ambulemus, bonum facientes non deficiamus, tempore enim suo metemus non deficientes. Gal 5. & 6. 25.

MEDITATION

Pour le XVI. Dimanche apres la Pentecoste.

Du peu d'estime qu'on doit faire de soy-mesme.

1. *Pourquoy l'Eglise nous met si souuent dans nos offices, le suiet de l'humilité deuant les yeux.*
2. *En quoy gist le point principal de l'humilité que nostre-Seigneur nous recommande auiourd'huy.*
3. *En quoy les Ecclesiastiques le doiuent pratiquer.*

Cum inuitatus fueris ad nuptias, vade, recumbe in nouißimo loco. Luc. 14. 8.

I. POINT.

Amen dico vobis, nisi conuersi fueritis, & efficiamini sicut paruuli, non intrabitis in regnum cœlorum. *Matt.* 18.
Qui maior est ve strum erit vester minister. *Matt.* 25.11.
Erunt nouissimi primi. *Mat.* 10. 16.
Quicunque humiliauerit se sicut paruulus iste, hic est maior in regno cœlorum. *Mat.* 10. 16.

CONSIDEREZ pourquoy l'Eglise dans le cours de l'année, nous met si souuent deuant les yeux le suiet de l'humilité. C'est pour imiter en cela N. Seign. Iesus-Christ, qui n'a rien tant eu en recommandation que cette vertu ; comme il paroist en quantité d'endroits de l'Euangile, où tantost il nous menace de nous exclure du Paradis si nous ne deuenons humbles comme des petits enfans, tantost il donne la preference dans son Royaume à celuy qui aura esté icy-bas le dernier, & specialement en la parabole d'auiourd'huy & celle du Publicain, que nous auions il y a cinq semaines, lesquelles il conclud toutes d'eux par cette sentence memorable : *Omnis qui se humiliat exaltabitur, & omnis qui se exaltat humiliabitur.* Où cette parole *omnis* est grandement à peser, pour montrer que c'est vne loy generale qui comprend toutes sortes de personnes, de lieux, d'emplois & d'occasions, qui oblige aussi bien les superieurs comme les inferieurs, chacun en sa façon. Mais parce que l'humilité a plusieurs offices,

II. POINT.

Subiecti estote omni creaturæ, propter Deum. 1. *Pet.* 2. 13.
Christus Iesus venit in hunc mundum peccatores saluos facere, quorum primus ego sum. 1. *Tim.* 1.15.
Id est quia omnibus peior sum, *inquit S. Aug. ser. 9. de verbis Apost.*
Mihi omniũ Sanctorũ minimo, data est gratia hæc. *Eph.* 5. 8.
Ego sum minimus Apostolorum, qui non sum dignus vocari Apostolus. 1. *Cor.* 5, 9.

CONSIDEREZ en quoy gist principalement celle que Nostre-Seigneur nous recommande auiourd'huy. C'est à nous estimer moins que tous les autres, & nous mettre au dessous d'eux dans nostre sentiment, à desirer & procurer en tout & par tout de preferer le prochain à nous-mesmes, à le regarder interieurement comme nostre superieur, & à luy porter exterieurement l'honneur & la reuerence que requiert l'estat d'vn chacun: *In humilitate superiores inuicem arbitrantes.* C'est ainsi qu'ont agy tous les Saints. Saint Paul s'appelle le premier, c'est à dire, le plus méchant de tous les pecheurs, dit saint Augustin, le plus petit de tous les Chrestiens, le moindre de tous les Apostres, & indigne d'en porter le nom, Saint François se disoit le plus grand pecheur qui fust au monde. Sainte Catherine de Sienne attribuoit à ses pechez tous les fleaux que Dieu

enuoye. La raison de ce bas sentiment que nous deuons auoir de nous-mesmes, dit saint Bernard, c'est que comme nous ne sçauons pas en quelle estime nous sommes deuant Dieu; c'est tousiours le plus iuste & le plus asseuré, de prendre le lieu le plus bas, d'où puis apres il nous fasse monter plus haut, que de nous placer au plus honorable, d'où il nous contraigne de descendre auec nostre honte. *Quamobrem*, continuë ce grand Saint, *noli te homo comparare maioribus, noli minoribus, noli aliquibus, noli vni;* non pas à vn seul; car que sçauons-nous si celuy-là que nous iugeons au dessous de nous, ne sera point vn iour par l'operation de la grace meilleur & plus grand que nous, & s'il l'est desia dans le dessein de Dieu? C'est pour cela, dit-il, que Nostre-Seigneur veut que deuant que de nous asseoir, nous ne prenions pas vne place du milieu, ny mesme vne des plus basses & des dernieres: mais absolument la plus-basse & la derniere de toutes, Sied toy, dit-il, au dernier lieu, mets toy apres tous les autres, fais les tous passer deuant toy, & prens bien garde, ie ne diray point de te preferer, mais mesme de t'égaler à qui que ce soit.

Sic in animo non est plane timenda quantalibet humiliatio, horrenda autem nimiumque pauenda, vel minima temerè præsumpta erectio. *Et post. pauca.* Propterea non medio-crem, vel non penultimum, non ipsum saltem inter nouissimos eligere locum, nos Dominus voluit, sed, Recumbe, inquit, in nouissimo loco, vt solus vide, omnium nouissimus sedeas, teque nemini non dico præponas, sed ne comparare præsumas. *S. Ber. ser. 17. in Cant.*

II. POINT.

CONSIDEREZ en quoy les Ecclesiastiques doiuent pratiquer ce point d'humilité, & en quelles occasions ils doiuent témoigner cette petite estime d'eux-mesmes. 1. Dans les compagnies & assemblées publiques, n'y affectant pas les lieux les plus honorables, si leur caractere & leur dignité ne les y oblige; ne disputant, ny ne plaidant iamais pour des preséances mondaines, & preferant les autres interieurement à eux, lors mesme qu'ils sont necessitez de tenir le premier rang, & de les deuancer, 2. Dans le tribunal, se mettant au dessous de tous leurs penitens & les estimant meilleurs qu'eux. 3. Dans la conuersation auec leurs confreres, leur parlant tousiours auec grand respect & vne singuliere deference, & en toute occasion leur donnant le pas deuant, quelque degré qu'ils ayent dans l'Eglise. 4. Dans les fonctions Ecclesiastiques, referant à Dieu tout le succez qui en peut arriuer, & se considerant tousiours, quoy qu'il fasse, comme vn instrument tres-chetif & vn seruiteur inutile, craignant tousiours quand il ne reussit point, que ce ne soient ses pechez qui en soient la cause, & ne parlant iamais du ministere des autres auec mépris, mais les estimant

Tum vero intime atque in corde suo humiliter, ita de se sentia, vt pœnitentes quorum confessiones audit, se meliores putet. *Rit. in Rub. de sacram pœnit.*

Cum feceritis omnia præcepta vobis, dicite, Serui inutiles sumus, quod debuimus facere, fecimus. *Luc. 17. 10.*

Nemini dantes vllam offensionem. *2. Cor. 6.*

tous plus vtiles à l'Eglise que soy. 5. Dans le besoin que les seculiers peuuent auoir de leur personne, se rendant de facile accez, & d'vn abord gracieux aux petits comme aux grands, & aux pauures comme aux riches. 6. Dans les ordres Ecclesiastiques se tenant humblement dans le degré que Dieu leur aura donné dans l'Eglise, & ne s'auançant pas à vn ordre superieur, qu'ils n'ayent oüy la voix du Pere de famille qui les oblige à monter plus haut, *Amice, ascende superius.* Enfin dans toutes les rencontres qui se presenteront de nous humilier, prenant vn plaisir singulier à estre au plus bas lieu, suiuant la force & l'énergie de cette parole, *Recumbe in nouissimo loco*, qui signifie se plaire, & y prendre son repos.

Elegi abiectus esse in domo Dei mei, magis quam, &c. *Ps.* 33. 11.

Voulez-vous sçauoir les moyens d'entrer dans ces pratiques? Ayez tousiours la memoire de vos pechez presente deuant les yeux, considerez vostre foiblesse & vostre inclination au mal, regardez les vertus qui sont en vostre prochain, que vous n'auez pas, & voyez sur toutes choses l'exemple du Fils de Dieu, & prenez auec saint Paul, si vous pouuez, toutes les dimensions de son humilité, sa longueur, qui va depuis le commencement iusqu'à la fin de sa vie; sa largeur qui se fait paroistre en toute l'estenduë de ses actions; sa profondeur, parce que c'est par elle qu'il nous a retirez des abysmes, & enfin sa hauteur qui va le couronner iusques dans le Ciel, & y donner entrée aux hommes qui en estoient bannis.

Nullum est peccatum quod fecit homo, quod non possit facere alter homo, si desit rector à quo factus est homo. *S. Aug. ho.* 23. *&* 50 *Hom.*
Aliquis absque falsitate potest se credere, & pronuntiare omnibus viliorem, secundum defectus occultos quos in se recognoscit, & dona Dei quæ in aliis latent. S. *Tho.* 2.2. q. 161. *a.* 6. *ad* 1.

Vt possitis comprehendere cum omnibus sanctis, quæ sit latitudo, & longitudo & sublimitas & profundum. Eph. 3. 16.

MEDITATION

Pour le XVII. Dimanche apres la Pentecoste.

De l'amour des Ecclesiastiques enuers Dieu.

1. *Motifs qui nous obligent à l'amour de Dieu.*
2. *Comment nous deuons aymer Dieu.*
3. *En quoy les Ecclesiastiques peuuent rendre témoignage de leur amour enuers Dieu.*

Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo. Mat. 22. 37.

I. POINT.

CONSIDEREZ les motifs qui nous obligent à l'amour de Dieu. Sainct Bernard les a tous compris en six paroles, quand il a dit : Que nous deuons aimer Dieu pour luy, & que nous le deuons aimer pour nous-mesmes, *Diligamus Deum propter se, diligamus propter nos.* Pour luy, parce qu'il n'y a rien de plus digne, ny qui merite mieux d'estre aymé; pour nous, à cause des biens que nous en receuons. Pour luy, c'est à dire, pour sa Maiesté infinie, pour sa souueraine puissance, pour sa bonté essentielle, pour sa sainteté, & tous ses autres attributs qui le rendent aymable; pour nous, c'est à dire, pour les graces & faueurs qu'il nous communique tous les iours. Faites dénombrement à par vous de celles qu'il vous a faites, des témoignages d'amour qu'il vous a donnez, des benedictions spirituelles & temporelles, & des seruices qu'il vous a rendus. Si le plus chetif homme du monde, vous en auoit fait la centiéme partie d'autant, vous luy témoigneriez plus de ressentiment, sans comparaison, que vous ne faites pas à Dieu. Est-il possible que nous soyons moins reconnoissans des graces d'vn Dieu, que de celles des hommes, & que pour vne petite esperance, pour vn trait de beauté, pour vn leger plaisir qu'on nous aura fait, nous aymions les creatures, iusqu'à nous oublier nous mesmes; & que pour vn Dieu si bon, si grand, si beau, si liberal, nous n'ayons que des froideurs, & de l'indifference?

Vultis à me audire, quare & quomodo diligendus sit Deus? causa diligendi Deum, Deus est, modus, sine modo diligere, Propter seipsum diligendus, quia nihil fructuosius diligi potest. *S. Ber. tract. de diligendo Deo.*

Factus est eis saluator in omni tribulatione eorum. In dilectione sua ipse redemit eos & portauit & eleuauit eos cunctis diebus sæculi. *Isa.* 63. 8.

Sic Deus dilexit mundum vt Filium suum vnigentum daret, &c. *Ioan.* 3. 16.

Estote imitatores Dei, sicut filij charissimi, & ambulate in dilectione, sicut & Christus dilexit nos, & tradidit semetipsum pro nobis oblationem & hostiam, *Eph.* 5. 1.

Regrettez ce temps que vous auez si mal employé en l'amour des creatures.

Renoncez-y de bon cœur, pour ne plus rien aimer que Dieu; puisque c'est le premier & le plus grand de tous les Commandemens; mais comment faut-il l'aimer?

II. POINT.

IL le faut aymer, dit Nostre-Seigneur, *Ex toto corde*, de toute l'estenduë de nostre cœur & de nos affections, ayant vne tres-haute estime de sa Maiesté, l'honorant, & l'adorant, & le preferant à toute creature; nous complaisant en ses grandeurs, l'en loüãt & l'en remerciant comme de nostre bien propre. *Ex tota mente*, c'est à dire, de toutes nos puissances, referãt toutes nos actions, pensées & paroles à sa gloire. *Ex tota ani-*

ma, c'est dire, par vne entiere adherence & vne vnion la plus parfaite qui se peut en ce monde. Voila ce que fait la charité dans vne ame, elle employe à l'exercice de l'amour, le cœur, la bouche & les mains, qui sont les trois parties ausquelles se rapportent les trois Commandemens de la premiere table : Le cœur pour l'aimer, la bouche pour le glorifier, & les mains pour operer pour luy. Mais dautant que tous ces témoignages d'amour sont communs & d'obligation à tous les Chrestiens,

III. POINT.

CONSIDEREZ en quoy particulierement les Ecclesiastiques doiuent rendre témoignage du leur. La preuue principale de nostre amour enuers Dieu, c'est de prendre le soin du salut de nostre prochain. *Petre amas me?* dit Nostre-Seigneur au Prince des Apostres, *Pasce oues meas.* Il luy pouuoit dire, dit saint Chrysostome ; Pierre, si vous m'aimez, exercez-vous à ieusner, couchez sur la terre, passez les nuits à veiller, protegez les opprimez, monstrez-vous pere des orphelins, & soyez comme le mary des veuues : Il ne luy dit rien de tout cela, il luy dit seulement, Paissez mes brebis, comme s'il luy vouloit dire : Voulez-vous me donner vne preuue infaillible & indubitable de vostre amour, faites estat des ames, comme i'en ay fait estat, prenez le soin du troupeau que i'ay achepté non pas auec de l'argent, ou autre chose semblable ; mais par ma propre mort, & au prix de tout mon sang ; *Pasce oues meas:* Ce qu'il luy recommande & repete par trois fois, pour monstrer comme il le faut repaistre de cœur, de bouche & d'effet: de cœur en l'aimant : de bouche en priant, preschant, consolant & faisant les autres fonctions de la parole : d'effet en assistant les pauures, reconciliant les ennemis, & appaisant les differends, visitant les malades, les prisonniers, les Hospitaux & semblables.

Quodnam hoc vno magis commodum existat, quam si ea nos facta præstare constiterit, quæ quidem dilectionis charitatisque in Christum exempla esse Christus nos docuit? Hic enim cum Apostolorum principe verba faciens, Petre amas me? inquit: Atq; illo id confitente adiũgit, Si amas me, pasce oues meas. Interrogat discipulum magister, num ab eo ametur, non vt id ipse edoceatur, verum vt nos ipse doceat, quantæ sibi curæ sit gregis huius præfectura. *Et paulo post.* Illi quidem licebat huiusmodi verbis Petrum affari; Si me amas Petre, ieiunia exerce, super nudam humum dormi, vigila continenter, iniuria pressis patrocinare, orphanis patrem te exhibe, viduæ item te maritorum loco habeant: Nunc vero prætermissis omnibus his, quidnam ille ait? Pasce oues meas. *S. Chris. l. 2. de sacerd. c. 1.*

Filioli mei non diligamus verbo neque lingua, sed opere & veritate. *1. Ioan. 3. 18.*

Voyez maintenant comme quoy vous aymez Dieu, combien de fois le iour vous souuenez-vous de luy ? combien souuent en parlez-vous, & auec quel respect ? que faites-vous pour luy ? mais si vous auez la conduite des ames, soit en qualité de Pasteur, de Vicaire, de Confesseur, ou de Catechiste, quel amour auez-vous pour elles ? quel soin en prenez vous? quelle assistance leur rendez-vous? C'est la pierre de touche & la marque infaillible pour connoistre si on ayme verita-

blement Iesus-Christ, *In hoc cognouimus*, dit saint Iean, *Charitatem Dei; quoniam ille pro nobis animam suam posuit & nos debemus pro fratribus animas ponere.* 1. Ioan. 3. 16.

Regrettez les fautes que vous auez commises en ce point, & mettez-vous en estat de mener vne vie doresnauant qui réponde à la sainteté de vostre vocation, aux graces que vous auez receuës en ce monde, & aux recompenses qui vous sont promises dans l'autre. C'est saint Paul qui vous en coniure, par les soins que vous deuez auoir de vostre salut.

Obsecro vos in Domino, vt digne ambuletis vocatione qua vocati estis. Eph. 4. 1.

MEDITATION

Pour le XVIII. Dimanche apres la Pentecoste.

Du besoin que nous auons d'estre assistez, & d'assister les autres en la vie spirituelle.

1. Premiere instruction que Nostre-Seigneur nous donne dans l'Euangile.
2. Trois autres instructions que nous tirons du mesme Euangile.
3. Reflexion pour connoistre l'auance qu'on fait en la vertu.

Et ecce offerebant ei Paralyticum iacentem in lecto. Mat. 9. 2.

I. POINT.

CONSIDEREZ quatre excellentes instructions que l'Euangile nous marque dans les circonstances du miracle d'auiourd'huy, décrit plus au long dans saint Luc. La 1. que pour faire progrez en la vie spirituelle, il est necessaire d'auoir quelque personne qui nous rende le mesme office, que l'on rend à ce Paralytique, pour estre presenté à Nostre-Seigneur, c'est à dire, d'vn directeur fidele & éclairé qui nous ayde de ses prieres & de ses conseils, qui nous mene comme par la main, qui nous fasse connoistre la volonté de

Et ecce viri portantes in lecto hominem, qui erat Paralyticus. Luc. 5. 18.

Dieu, & nous découure les pieges de Satan. C'est le conseil de sainct Ambroise, à propos de ce Paralytique. Voulez vous, dit ce grand Saint, empescher les surprises de l'ennemy commun, & faire progrez en la vertu auant toutes choses ? faites choix d'vn homme saintement discret, qui soit capable de vous conduire à la fin où vous appellent les desseins eternels de Dieu : & mettez vostre ame comme le plus cher dépost que vous ayez entre ses mains. C'est pour cela que la Sagesse eternelle a mis vne grace de direction en son Eglise, qui se donne particulierement aux Ecclesiastiques qui ont la conduite des ames, laquelle tient rang parmy les graces gratuites, dont l'vsage & le profit ne regarde pas celuy qui en est gratifié; mais le prochain, parce que Dieu qui luy a confié le gouuernement des autres, ne luy a pas pourtant laissé la conduite de soy-mesme, afin de le tenir en estat de suiettion & de dépendance.

Primum omnium quod ante diximus, vnusquisque æger petendæ salutis precatores debet adhibere, per quos vitæ nostræ compago resoluta actuumque nostrorum clauda vestigia verbi cælestis remedio reformentur. Sint igitur aliqui monitores mentis, qui animum hominis, quamuis exterioris corporis debilitate torpentem ad superiora erigant, quorum rursus adminiculis & attollere, & humiliare se facilis ante Iesum locetur, diuino videri dignus aspectu. *Amb. in Luc.*

II. POINT.

LA seconde instruction, c'est qu'apres auoir pris vn dessein veritable de changer de vie, il faut surmonter tous les obstacles qui nous y peuuent nuire comme ces bonnes gens rompirent le toict de la maison pour y faire passer le Paralytique, c'est à dire, bannir tous les respects & les considerations mondaines; les intrigues du monde, les passions dereglées, la paresse, la curiosité, la vanité & semblables.

Vnicuique datur manifestatio spiritus ad vtilitatem. Alij quidem per spiritum datur sermo scientiæ, alij discretio spirituũ, &c. 1. *Cor.* 12. 7.

Et non inuenientes qua parte eum inferrent præ turba, ascenderunt supra tectum. & per tegulas summiserunt eum cum lecto, in medium ante Iesum. *Luc.* 5. 19.

La 3. c'est de s'affranchir de tout peché par vne bonne Confession generale au commencement de sa conuersion, & prendre de fortes auersions du peché quel qu'il soit, petit ou grand, & de toutes les occasions qui nous y peuuent porter: c'est ainsi que Nostre-Seigneur auant que de guerir parfaitement ce Paralytique, luy dit que ses pechez sont remis, *Remittuntur tibi peccata tua.*

Sub te erit appetitus tuus, & tu dominaberis illius, *Gen.* 4. 7.

La 4. c'est de commander à nostre humeur, à celle de toutes les passions qui predomine chez nous, la mortifier & la gouuerner comme elle nous gouuernoit auparauant : c'est ce qui nous est representé par le lict de ce Paralytique, que Nostre-Seigneur luy commande d'emporter, qui estoit au sentiment des saints Docteurs, vne figure de l'humeur, & de la passion prédominante en nous: *Surge, tolle lectum tuum, & ambula.*

III. POINT.

VOyez maintenant si vous estes bien auancé en la vertu, quel sont les obstacles qui vous font plus de peine à rompre pour y faire profit? Quelle auersion auez-vous du peché & des occasions dangereuses? Quel empire auez-vous sur vos passions? Mais quelle estime faites-vous de la direction? Vous y estes-vous iamais soûmis? Auez-vous quelque personne à qui vous ouuriez vostre cœur auec toute sorte de confiance & de franchise? Suiuez-vous ses auis? Comment conduirez-vous les autres, comme vous estes obligé, si iamais vous n'auez esté conduit? Par quel chemin les menerez-vous? Ne sçauez-vous pas la menace de l'Ecriture, Mal-heur à celuy qui est seul, parce que s'il tombe, il n'a personne qui le releue? Ne dites donc plus, ie n'ay que faire de personne, i'ay assez de suffisance & de discretion pour me gouuerner: Mais soûmettez-vous de bon cœur à la conduite & aux aduis de quelque personne que vous ayez demãdée à Dieu; ce sera le moyen d'attirer les graces & les benedictions du Ciel, qui se communiquent particulierement aux humbles & aux petits, & qu'aucune grace ne vous manque, soit de celles qui sont necessaires à vostre salut, soit de celles qui vous rendent vtile pour profiter aux autres, comme saint Paul nous dit auiourd'huy des Corinthiens;

In omnibus diuites facti estis, ita vt nihil vobis desit in vlla gratia. 1. Cor. 1. 5.

Nisi quisque adiuuetur à superiore, nullo modo sibi est idoneus, vt sese tantis miseriarum implicamentis expediat: Est autem iustum consilium, vt qui se à potentiari adiuuari vult, adiuuet & infirmiorem in quo est ipse potentior. *S. Aug. de ser. Dom.* 3.

Melius est duos esse simul, quam vnum, habent enim emolumentum societatis suæ. Si vnus ceciderit ab altero fulcietur, væ soli quia cum ceciderit nõ habebit subleuantem se. *Eccl.* 4. 9.

Ne dicas, sufficiens mihi sum. *Eccl*, 11. 26.

MEDITATION

Pour le XIX. Dimanche apres la Pentecoste.

Du mal-heur des Prestres qui s'approchent indignement du saint Autel.

1. *C'est aux Ecclesiastiques proprement que N. Seigneur addresse cette parabole,* Amice.
2. *Et qu'il fait reproche,* Quomodo huc intrasti non habens vestem nuptialem?
3. *Chastimens que Dieu tire de ceux qui s'approchent de l'Autel sans cette robe nuptiale.*

Amice quomodo huc intrasti non habens vestem nuptialem? Matt. 22. 12.

I. POINT.

Ita nomen constituit amici, vt auferat serui, vt non in vno vtrûque maneat, sed vt alterum altero decedente succedat. S. *Aug tract. 85. in Ioan.*

Omnia enim cognouistis quæ operatus sum in medio vestri. Ego elegi vos de mundo, & posui vos vt eatis & fructum afferatis *Ioan.* 15. 16.

Sicut misit me Pater, & ego mitto vos. *Ioan.* 15. 16.

Vobis datum est nosse mysterium regni Dei. cæteris autem in parabolis. *Luc* 8. 10.

Seruus nescit quid faciat Dominus eius.

CONSIDEREZ qu'encore que tous les Chrestiens puissent se glorifier par vn excez de la bonté de Dieu quand ils sont en sa grace, d'estre de ses amis, cette qualité neantmoins d'amis, est plus propre & particuliere aux Ecclesiastiques, comme Nostre Seigneur le témoigne luy mesme, quand leur parlant en la personne de ses Apostres, il leur dit: *Iam non dicam vos seruos, sed amicos*, & ailleurs, *Dico vobis amicis meis* La raison pour laquelle il les honore de ce titre d'amis; c'est qu'il a fait pour eux au delà de tout ce qu'on peut faire, ou s'imaginer pour vne personne que l'on aime: non seulement quand il les a créez, racheptez, & baptisez comme le reste des Chrestiens; mais quand il les choisit d'entre tous pour leur donner accés auprés de sa personne, pour estre les Mediateurs & les Ambassadeurs du peuple vers Dieu, quand il les enuoye auec tout autant de pouuoir qu'il en auoit receu de son Pere, quand il leur donne la connoissance de tous ses plus secrets mysteres, quand il se communique à eux si intimement tous les iours dans le saint Sacrifice, & dans l'Oraison, quand enfin il leur confie le soin de son Espouse.

Remerciez Nostre Seigneur de ce titre honorable d'amis qu'il vous a merité. Mais prenez garde si vous correspondez à cét amour. Vous le ferez paroistre en deux choses, Premierement, si vous faites estime de sa personne & de ses volontez, & en second lieu, si vous aymez son Espouse. Voyez donc en passant quel amour vous auez pour luy, & quel sentiment vous vous auez pour l'Eglise.

O miserandam sponsam talibus creditam paranymphis, qui assignata cultui eius proprio retinere quæstui non verentur, non amici profecto sponsi, sed æmuli sunt. S. *Ber, l. 3. de consid. c. 5.*

Helas! dit saint Bernard, *Non sunt omnes amici sponsi, qui hodie sunt sponsi Ecclesiæ.* Voyez comme la plusspart des Beneficiers vsent des biens que leur donne cette Espouse, les vns pour s'enrichir, les autres pour entretenir leur luxe, les autres pour leurs plaisirs: *Non est hoc ornare sponsam, sed spoliare; non est custodire, sed perdere; non est defendere, sed exponere; non est instruere, sed prostituere, &c.* Serm. ad Clerum in Conc. Remens. congreg.

II. POINT.

II. POINT.

CONSIDEREZ ce reproche que Nostre-Seigneur fait auiourd'huy à celuy qui estoit entré en la salle du festin sans la robe nuptiale, & appliquez-le vous à vous mesme. *Amice*, c'est à vous qu'il parle, mon amy, à qui i'ay fait tant de graces, pour qui i'ay tant souffert, & à qui i'ay confié tous mes thresors, *Quomodo huc intrasti non habens vestem nuptialem?* Ie ne parle point de cette robbe d'innocence qu'il auroit falu auoir en entrant en l'estat Ecclesiastique, mais seulement des approches que vous faites tous les iours du saint Autel, comment osez-vous bien y venir sans la robbe nuptiale? c'est à dire, sans l'innocence de la vie, sans la pureté d'intention, sans la deuotion actuelle, & sans les autres preparations necessaires: mais auec l'engagement quelquefois au peché, auec l'attache aux creatures, auec la haine, l'enuie & la ialousie dans le cœur, l'imagination toute pleine de fantosmes indignes de la sainteté du lieu?

Vous auez tant de soin de l'exterieur, de vos habits & de vos ornemens, que tout cela soit propre, qu'il n'y ait rien qui puisse blesser la veuë des hommes, & vous negligez le principal qui est l'interieur, vous ne regardez pas dans vostre ame, s'il y a quelque chose qui puisse déplaire à Dieu. Hypocrite que vous estes, *Munda prius quod intus est calicis, vt fiat id quod deforis est mundum.*

Que vous en semble? n'est-ce pas à vous que s'adressent ces paroles? ne celebrez-vous point quelquesfois en ce mal-heureux estat? Tremblez si vous vous en reconnoissez coupable, Et pour vous en donner plus d'auersion,

III. POINT.

CONSIDEREZ les chastimens que Dieu tire de ceux qui s'en approchent de la sorte. *Ligatis manibus & pedibus proÿcite eum in tenebras exteriores.* Vous sçauez quelles sont ces tenebres. Imaginez-vous maintenant vn Prestre dans les Enfers, voyez ces horribles tourmens qu'on luy fait endurer: écoutez la leçon qu'il vous fait du milieu de ces flammes, touchez vn peu ce feu qui le consomme. Et qui que vous soyez, craignez à la veuë de ces peines. *Multi enim sunt vocati, pauci verò electi.*

Ibi erit fletus & stridor dentium. Crucior in hac flamma. *Luc. 16. 24.*
Exiguo conceditur misericordia, potentes vero potenter tormenta patientur. *Sap. 6. 7.*

Helas ! si d'entre ceux qui sont bien appellez, il y en a peu de choisis, pour ne pas correspondre à l'excellence de leur vocation : Que sera-ce, dit S. Bernard, de ceux qui ne sont pas appellez ? *Quid si non vocati?*

Humiliez-vous à l'éclat de cette foudroyante parole, & taschez de viure en sorte à l'aduenir, que vous obligiez la diuine bonté de faire en vostre personne vn miracle de sa grace.

Renoncez, suiuant l'aduis de saint Paul, dans l'Epistre d'auiourd'huy, à toutes vos inclinations déreglées, & à tous les desordres de vostre vie passée, & reuestez-vous de ce nouuel homme qui est créé selon Dieu, en sainteté, verité & iustice.

Renouamini spiritu mentis vestræ, & induite nouum hominem, qui secundum Deum creatus est, in iustitia & sanctitate veritatis. Eph. 4. 23.

MEDITATION

Pour le XX Dimanche apres la Pentecoste.

De l'endurcissement des Ecclesiastiques.

1. *Nostre-Seigneur attire les hommes à penitence en differentes façons.*
2. *Mais les Ecclesiastiques aussi bien que les Iuifs demeurent obstinez à toutes ces semonces.*
3. *Les sources de cét endurcissement.*

Nisi signa, & prodigia videritis, non creditis. Ioan. 4. 48.

I. POINT.

Sic Magdalenam & latronem traxit interius: Sic Samaritanam, Nicodemum; Sic Centurionem & alios multos; Sic Paulum.

CONSIDEREZ que Nostre-Seigneur estant venu au monde pour attirer les hommes à penitence, il les attire en differentes façons, les vns par les mouuemens interieurs, & les inspirations secretes, les autres par la

predication, les autres par les prodiges, & les miracles, & les autres enfin par les afflictions temporelles. C'est la maniere dont il se comporte auiourd'huy vers ce Seigneur de l'Euangile, enuoyant vne maladie dangereuse à son fils, afin qu'en le guerissant de sa fiévre, il eust occasion de guerir le Pere de l'infidelité. C'est encore le moyen dont il s'estoit seruy pour conuertir les Iuifs, non seulement auant sa venuë, mais pendant mesme qu'il estoit au monde, leur enuoyant des Prophetes de temps en temps, conuersant parmy eux, & faisant à leur veuë des prodiges & des miracles inoüys, sans pourtant que cela pûst fléchir l'opiniastreté de leurs cœurs.

Admirez icy d'vn costé la bonté de Dieu, qui se sert de tant de moyens pour nous attirer à luy: mais estonnez vous aussi de la resistance que les hommes y apportent, & afin que cette pensée puisse faire impression sur vostre esprit, & que vous en puissiez tirer du profit,

II. POINT.

NE considerez point icy seulement l'incredulité & l'endurcissement des Iuifs, qui ne peuuent croire, ny se conuertir, s'ils ne voyent des prodiges, mais faites reflexion sur vous-mesme, & voyez combien Dieu en fait tous les iours à vos yeux, sans que vous sembliez y adiouster foy. Ie ne parle point des inspirations interieures, & des bons desirs que vous sentez à tout moment, des predications & des instructions que vous auez tous les iours, des exemples que vous voyez, des lectures que vous faites: mais les maladies, les guerres, & les autres afflictions publiques & particulieres que vous ressentez; la rigueur de sa Iustice, dont vous auez si souuent des exemples en la personne des Ecclesiastiques, ne sont-ce pas des touches assez puissantes, & comme autant de signes que Dieu vous enuoye pour vous faire rentrer en vous mesme? Et cependant vous demeurez insensible, d'où vient vne si grande dureté de cœur dans des personnes si fauorisées de Dieu? le voulez vous sçauoir?

Nemo venit ad me, nisi Pater meus traxerit eum. *Ioan.* 6 44.
Ecce ego mitto ad vos Prophetas, & sapientes. *Mat.* 23. 34.
Credita sunt illis eloquia Dei. *Rom.* 3. 2.
Multifariam multisque modis olim loquens Deus patribus in Prophetis, nouissime locutus est in filio suo, *Heb* 1.
In terris visus est, & cum hominibus conuersatus est. *Baruch.* 3. 38.
Si opera non fecissem quæ nullus alius fecit, peccatum non haberent. *Ioan.* 15. 24.
Cum tanta signa fecisset coram eis, non credebant in eum. *Ioan.* 12. 37.
Dura ceruice & incircumcisis cordibus, vos semper Spiritui sancto resistitis. *Act.* 7: 51.
Quanta nos eius miracula videmus, quot flagellis affligimur, quãtis minarum asperitatibus deterremur, & tamen vocantem sequi contemnimus? S. *Greg. ho.* 5. *in Euang.*
Dabit metuentibus se significationem, vt fugiant à facie arcus, *Ps.* 58, 6,

III. POINT.

Qui volunt diuites fieri, incidunt in tentationem, & in laqueum diaboli & desideria multa nociua & inutilia, quæ mergunt homines in interitũ: Radix enim omnium malorum est cupiditas, quam quidam appetentes errauerunt à fide, & inseruerunt se doloribus multis. 1. *Tim.* 6. 9.

IL y en a deux sources principales : La premiere vient de la conuoitise, c'est à dire, de l'affection déreglée des biens, des honneurs, des plaisirs, ou des commoditez de la vie, qui possede si absolument vne personne, que tout ce qu'on luy peut dire, ne fait sur elle aucune impression. C'est ainsi que les Iuifs se mocquoient autresfois de Nostre-Seigneur quand il parloit du mépris des richesses : *Quia erant auari*, dit l'Euangile, *deridebant eum.* Luc. 14. L'autre source de cét endurcissement dans les Ecclesiastiques, c'est l'abandonnement que Dieu en fait en punition de leurs pechez passez & des resistances qu'ils ont faites à ses graces, là où quand ils sont arriuez, tous les foudres du monde ne sont pas capables de les éueiller, ils méprisent toutes les remonstrances, ils se rient de la deuotion, ils ne peuuent souffrir la bonne vie de leur prochain : si on leur represente leur miserable estat, ils ne le peuuent voir, & au milieu de leurs crimes, ils ne peuuent se persuader qu'ils doiuent, ou qu'ils puissent viure autrement. *Sinite illos*, dit Nostre-Seigneur, *cæci sunt*, laissez-là ces aueugles, laissez-les tomber dans leurs pechez d'où ils ne se puissent iamais releuer, laissez-les mourir dans leur aueuglement, ils n'ont point voulu se conuertir quand ils l'ont pû, ils ne le pourront pas aussi quand ils le voudront.

Non regnet peccatum in vestro mortali corpore. Non obediatis concupiscentiis eius. *Rom.* 6. 12.

Vous n'en estes pas-là Dieu mercy. Loüez-en la bonté diuine, tirez profit du mal-heur des autres qui sont abandonnez, Vous ne le sçauriez mieux faire, qu'en obseruant ces deux auis que vous donne l'Apostre dans l'Epistre du iour, qui sont premierement, de vous tenir tousiours sur vos gardes, pour ne vous point laisser aller à vos conuoitises, ny à la frequentation des Ecclesiastiques déreglez, & en second lieu, de faire vn ménage du temps à l'aduenir, pour reparation de celuy que vous auez si mal employé.

Videte quomodo cautè ambuletis, non quasi insipientes, sed vt sapientes, redimentes tempus, quoniam dies mali sunt. Eph. 5. 15.

MEDITATION

Pour le XXI. Dimanche aprés la Pentecoste.

De la patience & douceur que les Ecclesiastiques doiuent auoir enuers le prochain.

1. *Raisons qui les obligent à cette douceur & Patience.*
2. *En quoy ils la doiuent témoigner.*
3. *Reflexion.*

Patientiam habe in me, & omnia reddam tibi. Matth. 18. 26.

I. POINT.

CONSIDEREZ les motifs qui peuuent obliger les Ecclesiastiques à exercer cette patience & douceur enuers le prochain. Il n'en faut pas d'autre que la bonté de Dieu, que nous propose auiourd'huy l'Euangile, & son incroyable patience à nous souffrir depuis si long-temps dans nos desordres, & à nous pardonner des dettes infinies. Voulez vous voir combien vous luy estes redeuable ? regardez les bien-faits que vous auez receus, & les pechez que vous auez commis, quand il n'y en auroit qu'vn seul, cette dette est si grosse, qu'elle ne se peut exprimer que par les mille & dix-mille talens. Parcourez maintenant les bien-faits de la nature & de la grace qu'il vous a conferez : Representez vous tous les pechez que vous auez commis, & les accumulez les vns sur les autres, & faites apres si vous pouuez la supputation de vos dettes, encores n'est-ce que pour le passé; mais pour le present, combien faut-il qu'il ait encore de patience, pour le mauuais vsage que vous faites du temps, qu'il ne vous a donné que pour vous amender ? & à l'auenir quel besoin auez-vous de ses graces, pour continuer & perseuerer iusqu'à la fin?

Simile est regnum cœlorum homini Regi qui voluit rationem ponere cum seruis suis. Et cum cœpisset rationem ponere, oblatus est ei vnus, qui debebat ei decem millia talenta. Misertus autē Dominus serui illius, dimisit eum, & debitum dimisit ei. Dimitte nobis debita nostra.

Iniquitates meæ & supergressæ sunt caput meum. *Ps.* 37. 5. Circumdederunt me mala, quorum non est numerus: comprehenderunt me iniquitates meæ & non potui vt viderem. *Ps.* 39. 15. Longanimis Dominus, & multum misericors. *Ps.* 102. 8. Egressus autem seruus ille inuenit vnum de conseruis suis, qui debebat ei centum denarios, & tenens suffocabat eum dicen, Redde quod debes. Et procidens conseruus

Seroit-il bien possible que Dieu ayant tant souffert de vous,

vous ne puissiez rien souffrir de vostre prochain, que vous ayant traité auez tant de douceur, vous voulussiez exiger vos dettes auec tant de seuerité ? & que vous ayant remis de si grandes sommes, vous voulussiez tenir le pied sur la gorge à ceux qui vous en doiuent de tres petites ?

eius rogabat eum dicens: Patientiam habe in me, & omnia reddam tibi. Ille autem noluit, sed abiit & misit eum in carcerem donec redderet debitum. Alter alterius onera portate & sic adimplebitis legem Christi. *Gal.* 6. 2. Estote autem inuicem benigni, misericordes, donantes inuicem, sicut Deus in Christo donauit vobis. *Eph.* 4. 32. Sic pater meus cælestis faciet vobis, si non remiseritis vnusquisque fratri suo, de cordibus vestris.

Seditionarios nunquam ordinandos Clericos, sicut nec vsurarios, nec iniuriarum suarum vltores. *Conc. Agat.*

II. POINT.

CONSIDEREZ en quelles occasions les Ecclesiastiques doiuent témoigner cette patience & douceur à l'égard du prochain. C'est premierement, dans le tribunal de la Penitence, receuant les pecheurs auec grande compassion, ne les rebutant iamais par aucune parole rude ou méprisante, mais les encourageant sur l'esperance de la misericorde de Dieu. 2. Dans la conuersation, souffrant auec patience & benignité, les imperfections spirituelles & corporelles du prochain, sans s'aigrir de leurs humeurs, de leurs importunitez, & de leurs façons lourdes & inciuiles. 3. Dans les iniures qui sont faites à leurs personnes, les pardonnant volontiers & les oubliant en sorte, que nous n'en témoignions aucun ressentiment, allant plutost au deuant de ceux qui nous auroient offensé pour les rappeller à leur deuoir, & leur monstrer l'exemple de faire le mesme enuers ceux de qui ils auroient receu quelque affront. Enfin pour reuenir au suiet de l'Euangile, cette patience & douceur doit paroistre dans les comptes que les Ecclesiastiques ont à faire auec leurs fermiers, ne leur tenant pas la rigueur comme le font la plufpart, pour les faire payer iusques au dernier denier, & aussi-tost que le terme est écheu, sur tout quand ils ont souffert des pertes, encore que quelquefois on pûst les y contraindre en iustice, mais ayant patience, & leur quittant quelquefois vne partie par aumosne.

Sudant agricolæ, putant & fodiunt vinitores, inter hæc qui torpent otio accedente fructuum tempore innouari sibi horrea iubent, viuunt tritico, bibūt sanguinem vuæ meracissimum, par in est, impinguantur & dilatantur adipe frumenti, &c. S. *Bern. in illud, Ecce nos. c.* 4 Væ qui bibitis vinum in phyalis, & nihil patiebantur super contritione Ioseph. *Amos,* 6, 6,

N'est-ce pas chose digne de compassion, dit sainct Bernard, de voir de pauures laboureurs trauailler tout le long de l'année pour des personnes qui viuent souuent dans l'oysiueté, & qui s'engraissent de leurs sueurs, sans entrer en aucun sentiment de leur misere ? Ce sont là les causes qui entretiennent maintenant les bureaux de la Iustice seculiere, ce sont les plaintes qu'on entend dans toute la campagne à la honte & à la confusion du Clergé & des reguliers, c'est ce qui scandalise les Laïcs, & qui décrie si fort la plufpart des personnes deuotes & de plusieurs sainctes Communautez.

Est-ce auoir de la charité que de consommer en frais des pauures gens, qui n'ont pas le moyen de payer, bien moins de soustenir des procés, & se seruir du credit qu'on peut auoir dans le monde pour les ruïner? Si Dieu vous tenoit la mesme rigueur, que seroit-ce de vous? *Serue nequam, omne debitum dimisi tibi, nonne ergo te oportuit misereri serui tui, sicut & ego tui misertus sum?* On ne dit pas que vous abandonniez vos dettes, mais donnez-vous vn peu de patience: Vous la demandez tous les iours à Dieu, pourquoy la refuserez vous aux autres?

Charitas patiens est; benigna est. 1. Cor. 13. 4.
Væ his qui perdiderunt sustinentiam. Eccl. 2. 16.
Quare non magis iniuriam accipitis? 1. Cor. 6. 7.

I. POINT.

CONSIDEREZ comme vous vous estes comporté iusques à cette heure dans ces rencontres, si vous auez pratiqué tous ces auis. Sinon faites resolution pour l'honneur de vostre ministere, pour le bon exemple que vous deuez au prochain, & pour pouuoir gagner vn chacun plus aisément à Dieu, de les mettre en pratique. Vous ne le pouuez pas faire de vous mesme, mais demandez-en la grace à Dieu, qui comme il vous en a donné l'exemple, ne manquera pas de vous en donner aussi les moyens, si vous mettez en luy vostre confiance.

Confortamini in Domino, & in potentia virtutis eius. Eph. 6. 10.

MEDITATION

Pour le XXII. Dimanche apres la Pentecoste.

Des parties necessaires pour former vn homme Apostolique sur le modele du Fils de Dieu, à l'occasion des loüanges que luy donnent auiourd'huy les Iuifs dans l'Euangile.

1. *Quatre qualitez exprimées en ces paroles*, Magister scimus quia verax es, & viam Dei in veritate doces, & non est tibi cura de aliquo, &c.
2. *Quatre sortes d'Ecclesiastiques en qui quelqu'vne de ces qualitez manque.*
3. *Resolutions à prendre sur ce suiet.*

Magister scimus quia verax es, & viam Dei in veritate doces & non est tibi cura de aliquo ; non enim respicis personam hominum. Matth. 22. 16.

I. POINT.

Hic est ordo naturalis, purgari prius, deinde purgare : sapientia instrui, atque ita demum alios sapientia instruere: lux fieri & alios illuminare : ad Deum appropinquare, & ita alios deducere: sanctificari, & postea sanctificare. *S. Greg. Naz. or.* 1.

Dicunt & non faciunt *Matth.* 23. 3.

Ipsi sacerdotes ignorauerunt intelligentiam. *Is.* 56.

Ad docendum, ad corripiendum, ad erudiendum in iustitia. 2. *Tim.* 3. 16.

Habentes alimenta, & quibus tegamur, his contenti simus. 1. *Tim.* 6. 8.

Nolite solliciti esse dicentes, Quid mãducabimus? &c. *Mat* 6. 31.

Blandimenta mundi, respecto intimo terrore despiciat, terrrores autem considerato in internæ dulcedinis blandimento contemnat. *Greg. past. p.* 2. *c.* 35.

CONSIDEREZ en ce peu de paroles (que la verité arrache par force de la bouche des Iuifs, à la loüange de nostre Maistre, quoy que ce fust auec vne intention captieuse) quatre excellentes qualitez, comme autant de parties necessaires pour former vn homme vrayment Apostolique, sur le modele de Nostre-Seigneur Iesus-Christ: La 1. c'est la verité de la vie, c'est à dire, l'innocence & la pureté, *Scimus quia verax es* : Qualité qui marche la premiere en teste, parce que, dit saint Denis, il faut receuoir auant que de communiquer, & c'est vn ordre vniuersellement estably en toutes les choses diuines, que celuy qui les doit distribuër, les participe le premier, & soit remply des dons que Dieu par son entremise veut conferer aux autres : Si donc vous voulez porter les peuples à l'amour de la vertu, il faut que l'estime & le sentiment que vous en auez dans le cœur paroisse dans vos œuures, autrement vous serez de ces mal-heureux que Nostre-Seign. condamne dans l'Euangile, qui disent & qui ne font pas. La 2. c'est la verité de doctrine, *Et viam Dei in veritate doces*, c'est à dire, la science necessaire pour annoncer aux peuples les volontez diuines, & leur expliquer les oracles du Ciel auec sincerité, pour distinguer la lepre d'auec la lepre, pour semer la bonne semence, afin d'en recueillir vne heureuse moisson, & pour auoir la force de confondre l'heresie & l'impieté. La 3. c'est le mépris & le dégagement du monde, auec vn grand amour de la pauureté, *Non est tibi cura de aliquo*, c'est à dire, estre tellement dépoüillé de l'affection de tous les biens de la terre qu'on n'ait rien & ne veüille rien, que ce dont precisément on ne se peut passer, bannissant tous les soins superflus, & les empressemens des choses necessaires à la vie. La 4. & derniere, c'est la grandeur de courage & la generosité, pour éloigner de nous tous les respects humains, pour ne regarder point la personne ny le pouuoir des grands, & ne se rendre pas complaisant à leurs volontez, *Et non respicis personam hominum.*

II. POINT.

II. POINT.

CONSIDEREZ quatre ſortes de perſonnes parmy les Eccleſiaſtiques, en qui quelqu'vne de ces qualitez manque. Les 1. ſont ceux qui viuent dans le deſordre, quoy qu'ils parlent, qu'ils preſchent & qu'ils inſtruiſent: Ceux-là, dit l'Euangile, portent leur condamnation ſur le front, & ſont deſia iugez. Le 2. ſont ceux qui n'enſeignent pas du tout, ou pour n'en eſtre pas capables ou pour ne vouloir pas en prendre la peine, ou s'ils le font, c'eſt d'vne facon eſtudiée, polie & affectée, qui ſurpaſſe d'ordinaire la portée de leurs auditeurs, ou bien auec des accommodemens lâches aux maximes du ſiecle, qui dérogent à la pureté & à la ſincerité de la doctrine de l'Euangile, ou bien enfin pour s'acquerir des loüanges & ſe mettre en reputation, encores que quelquesfois ils viuent en particulier ſans reproche. Les 3. ſont ces perſonnes attachées au monde quelquesfois par vne ſeruitude indigne de leur caractere; ceux qui frequentent les maiſons des grands, qui font trafic & negoce, comme des Marchands, qui s'embaraſſent dans des ménages, qui cherchent à s'enrichir, & à ſe pouruoir de biens pour l'auenir, qui au lieu de donner leur temps à l'eſtude, à l'oraiſon & à la predication, l'employent en d'autres occupations indignes de leur miniſtere, quoy qu'ils ſemblent d'ailleurs en apparence s'acquitter des deux premieres obligations. Les derniers ſont ceux, leſquels ou par vne crainte ſeruile & criminelle, ou par vne eſperance ſordide de quelque faueur ou gratification temporelle, flattant les grands du monde, n'oſent les auertir quand il eſt neceſſaire, de peur de tomber en leur diſgrace, qui s'accommodent à leur fantaiſie pour l'heure de la Meſſe, les Feſtes & Dimanches contre les ordres de l'Egliſe, & au preiudice des autres Paroiſſiens, qui leur donnent place dans le chœur tout auprés des Autels, & leur accordent la ſepulture au lieu le plus apparent de l'Egliſe.

Ex ore tuo, te iudico ſerue nequam. *Luc. 19. 22.*

Qui docet & facit quod docet, vere ille docet; qui autem non facit quod docet, non alium docet, ſed ſeipſum condemnat. Et melius eſt facere & non docere, quam docere & non facere. *S. Chriſ. op. Imp. hom. 10.*

Sacerdos ſi prædicationis eſt neſcius, quam clamori vocem daturus eſt præco mutus? *S Greg. Paſt. p. 2. c. 4.*

Docentes quæ non oportet turpis lucri gratia. *1. Tit. 7.*

Amant vocari Rabbi Martyres ſeculi, mundi profeſſores, diſcipuli curiæ. *Pet. Bleſ.*

Sæpe rectores improuidi humanam amittere gratiam formidantes, loqui libere recta pertimeſcunt, & iuxta veritatis vocem nequaquam iam gregis cuſtodiæ paſtorum ſtudio, ſed mercenariorum vice deſeruiunt, quia veniente lupo fugiunt, dum ſe ſub ſilentio abſcondunt. Hinc rurſum queritur dicens, Non aſcendiſtis ex aduerſo, nec appoſuiſtis murum pro domo Iſraël. Ex aduerſo quippe aſcendere, eſt pro defenſione gregis voce libera huius mundi poteſtatibus contraire. *S. Greg. ib. ſup.*

III. POINT.

VOyez ſi vous n'eſtes pas coupables de quelqu'vn de ces manquemens. Et pour y remedier à l'aduenir, & ne plus tomber dans ces deſordres, prenez ces reſolutions, & demandez au ſouuerain Maiſtre de les pouuoir executer à ſon exem-

ple La 1. d'employer tous les iours quelque temps à l'estude & à l'oraison. La 2. d'éuiter tant que vous pourrez les compagnies seculieres. La 3. de vous affranchir de tous les soins superflus pour les choses de la terre, & de la preuoyance excessiue des necessitez temporelles. La 4. enfin de vous rendre ferme & courageux, pour ne ceder ny aux prieres ny aux menaces des grands, en choses qui iront contre le seruice de Dieu ou de l'Eglise. Peut-estre en auez-vous desia pris le dessein, il ne reste plus que de l'accomplir & y perseuerer. C'est la confiance que vous deuez auoir en la grace de Dieu, si vous la luy demandez comme il faut. *Confidens hoc ipsum, quia qui cœpit in vobis opus bonum, ipse perficiet.* Phil. 1. 6.

MEDITATION

Pour le XXIII. Dimanche apres la Pentecoste.

De la mort que cause le peché dans vne ame, & les moyens de la ressusciter.

1. *Les rapports qu'il y a entre la mort corporelle & la mort spirituelle.*
2. *Trois choses à obseruer sur l'exemple de Nostre-Seigneur, pour ressusciter & conuertir vne ame.*
3. *Reflexion.*

Domine filia mea modo defuncta est, sed veni, impone manum tuam super eam & viuet.
Matth. 9. 18

I. POINT.

Sic describit animam istam Iere. Candidiores Nazaræi eius niue, nitidiores lacte, rubicundiores ebore antiquo, saphiro pulchriores. *Thre. 4. 7* *Paulo post statum peccati describens, ib.* Denigrata est super carbones facies eorum & non sunt cogniti in

CONSIDEREZ les rapports qu'il y a entre la mort spirituelle d'vne ame causée par le peché, & la mort corporelle. La 1. c'est que comme la mort défigure tout à fait vn corps, quelque beau & accomply qu'il eust esté auparauant; ainsi vne ame, qui par la grace estoit doüée d'vne si exquise & si admirable beauté, qu'elle rauissoit les yeux de Dieu & des Anges, est renduë par le peché horriblement difforme, &

en si mal-heureux estat qu'il n'y a corps gasté, pourry, gangrené, ou rongé de lepre qui en approche. Le 2. c'est que comme la mort nous priue entierement de l'vsage de toutes les facultez corporelles, ainsi fait le peché à nostre ame, la rendant aueugle & impuissante à toutes les bonnes œuures, luy fermant l'oreille aux inspirations diuines. Le 3. c'est que comme la mort diuisant l'ame d'auec le corps, luy fait perdre la vie naturelle, ainsi le peché nous separant d'auec Dieu, qui est la vie de nostre ame, nous fait perdre la vie surnaturelle de la grace.

plateis, adhæsit cutis eorum ossibus, aruit & facta est quasi lignum, Obscuratum est aurũ, mutatus est color optimus: & egressus est à filia Sion omnis decor eius. Ambulabunt vt cæci, quia Domino peccauerunt, *Sophon.* 1. 17 Homo comparatus est iumentis. *Ps* 48. 13. & 21. Ecce quomodo de grege facta est egregia creatura. Heu tristis & lachrymosa mutatio: *S. Ber. ser.* 55. *in Cant.* Sicut expirat corpus cum animam emittit, sic expirat anima cum Deum amittit. *S. Aug. ser.* 5. *de verbis Dom.* Cum venisset Iesus in domum principis, & vidisset tibicines & turbam tumultuantẽ, dicebat: Recedite, non est enim mortua puella, sed dormit,

Qui peut apres cela n'auoir point d'horreur du peché qui cause en nous de si funestes & pernicieux effects? seruez vous de ces motifs pour en donner de l'auersion au peuple. Et dans le

II. POINT.

APprenez de ce que fait Nostre-Seigneur auiourd'huy en la resurrection de cette ieune fille, les moyens de ressusciter, c'est à dire, de conuertir vne ame qui est dans le peché. Le 1. c'est d'oster tous les empeschemens, *Recedite*, dit le Fils de Dieu à tous ces joüeurs de flutte, & à tout ce monde qui estoit en trouble dans la maison, Retirez-vous, ostez moy tout cela; les plaisirs, les ieux, les ébats & les tempestes d'vn esprit agité, seruent d'obstacle au pecheur pour se conuertir, il faut les retrancher. C'est ainsi qu'il en vse encore en la resurrection du Lazare, quand il dit, *Tollite lapidem.* Ostez cette pierre, c'est à dire, ostez cette creature, cette attache, cette ambition, cette rancune, & tous ces empeschemens de vostre conuersion & de vostre sortie du sepulchre, où vous estes gisant, comme vn autre Lazare dans la puanteur & dans l'infection. Le 2. c'est, de s'affermir le courage contre les discours, les attaques, & les railleries des hommes, lesquels voyans vne personne changer de vie, ont coustume de la blâmer aussi tost, ou du moins luy ietter des brocards, qui est la ruse la plus fine, & la tentation la plus grande du demon, & celle qui luy reüssit dauantage. Si Nostre-Seigneur eût pris garde aux mocqueries que l'assemblée faisoit de luy, quand il disoit que cette fille n'estoit pas morte, elle ne fust pas retournée en vie. Le 3. Apres que les occasions sont ostées, & que l'on

Quis est tumulus tuus, nisi mali mores? *Amb.* Mihi autem pro minimo est, vt à vobis iudicer, aut ab humano die, qui autem iudicat me? Dominus est.

Et deridebant eum.

Et præcepit eis vehementer, vt nemo id sciret, & iussit dari illi mãducare. *Mat.* 5. 43.

a mis bas tous les respects humains, & ainsi que le penitent par des fortes resolutions, & par quelque temps d'espreuue (s'il en est necessaire) est en quelque façon affermy dans le bien, c'est de luy donner à manger comme Nostre-Seigneur fit faire à cette fille ressuscitée, c'est à dire, luy conseiller le frequent vsage du S. Sacrement de l'Autel, luy enseignant les dispositions requises pour en faire du profit. Voila les trois auis que vous deuez obseruer à l'égard de vos penitens.

III. POINT.

VOyez comme vous vous estes seruy iusqu'à present de ces aduis : n'auez-vous point accordé quelquesfois l'absolution à des personnes qui estoient dans l'occasion prochaine du peché ? Les auez vous tousiours premunis de conseil contre les discours & les tentations qu'ils pourroient souffrir de la part du monde ? Et enfin ne leur auez-vous pas accordé la sainte Communion trop facilement, & sans auoir auparauant veu quelque effort notable qu'ils auroient fait sur eux-mesmes, pour renoncer à leurs mauuaises habitudes ?

Mais vous à vostre égard les auez-vous pratiquez ? Car le moyen que vous enseigniez aux autres ce que vous ne faites pas vous-mesme ? Il faut pouuoir vous proposer pour exemple au peuple, selon que le dit l'Apostre S. Paul en l'Epistre de ce iour, puisque comme il adiouste, vous n'estes pas seulement pour les enseigner, mais que vostre vie doit estre le modele de la leur, *Imitatores mei estote, & obseruate eos qui ita ambulant, sicut habetis formam nostram.* Phil. 3. 17.

ANNOTATION.

Ce liure estant pour les personnes Ecclesiastiques, il n'est pas necessaire de leur dire, que s'il y a plus de 24. Dimanches apres la Pentecoste, il faut reprendre les Dimanches qui auront esté obmis apres l'Epiphanie, reseruant tousiours le 24. pour le dernier. La Rubrique leur enseignera cela.

MEDITATION

Pour le dernier Dimanche apres la Pentecoſte.

Du ſcandale abominable que cauſent les Eccleſiaſtiques par le mauuais exemple.

1. *Combien eſt abominable la vie d'vn mauuais Eccleſiaſtique.*
2. *Quelle deſolation elle cauſe.*
3. *Reflexion ſur ces veritez.*

Cum videritis abominationem deſolationis ſtantem in loco ſancto, erit tunc tribulatio magna, &c
Matth. 24. 15.

I. POINT.

CONSIDEREZ qu'encore que ces paroles puiſſent souffrir pluſieurs explications, elles peuuent eſtre tres-bien entenduës des deſordres que cauſe la vie des mauuais Eccleſiaſtiques : Car qu'y a-il de plus abominable que de voir vn lieu tout remply de ſainteté, comme eſt l'Egliſe, profané & des-honoré par les déreglemens de ſes Miniſtres, de voir leurs ames conſacrées à Dieu par tant de titres, & par vn triple caractere du Bapteſme, de la Confirmation & de l'Ordre, deuenuës la demeure du demon ? de voir que ceux qui ne doiuent pas ſeulement eſtre enfans de Dieu par la grace, mais qui doiuent en engendrer tous les iours des nouueaux, ſoient deuenus les eſclaues de Satan, & au lieu d'eſtre par l'vnion qu'ils deuroient auoir auec Ieſus-Chriſt, comme leurs fonctions & leur miniſtere le demãdent, vn méme eſprit auec luy, c'eſt à dire, vn eſprit noble, tres-pur & tres-parfait, les voir par la liaiſon qu'ils ont auec l'autheur du peché, deuenus méchans, viles, ſales, & abominables comme luy? C'eſt ainſi que les enfans d'Hely ſont appellez pour leur vie débordée & impie, *filij Belial*, les enfans du diable ; & que Iob parlant du pecheur le nomme *abominabilis & inutilis*, ou comme porte vne autre verſion *fæ-*

Ego honorifico Patrem meum, vos autem inhonoraſtis me. *Ioan.* 8. 49.
Vos eſtis templum Dei viui, ſicut dicit Deus, quoniam inhabitabo in illis. 2. *Cor.* 6. 16.
Ego dixi, dii eſtis, & filii excelſi omnes. *Pſ.* 81. 6.
Qui adhæret Domino, vnus ſpiritus eſt. 1. *Cor.* 6. 17.
Vos ex patre diabolo eſtis. *Ioan.* 8. 44.

Vas immundum. *Oſée.* 8.
Tu ſignaculum ſimilitudinis eius, plenus ſapientia & perfectus decore. Omnis lapis precioſus operimentũ

tidus & male olens. Ne peut-on pas appliquer à vn Ecclesiastique viuant en cét estat, les paroles que le Prophete Ezechiel chap. 28. adresse au premier des Anges apres leur cheute, *Quomodo cecidisti de cœlo Lucifer?* Vous estiez l'image parfaite de la Majesté de Dieu, vous estiez plein de sagesse, & accomply en beauté, vous estiez ioüyssant des delices du Paradis, & repeu tous les iours de la viande des Anges, vous n'estiez couuert que d'or & de pierres precieuses, iusqu'à ce que le peché s'est trouué en vous qui vous a dépoüillé de tous ces ornemens & vous a rendu horrible, laid, hideux & miserable. Voila pour l'abomination, mais dans le

tuum, sardias, topazius, & iaspis, aurum opus decoris tui, donec inuenta est in te iniquitas. *Ezech.* 28.12. Qui edebat panes meos magnificauit super me supplantationem. *Ps.* 40. 10.

II. POINT.

CONSIDEREZ la desolation que cause la vie d'vn mauuais Ecclesiastique. De là vient ordinairement le mépris que l'on fait de leur personne & de leur ministere, que l'Eglise Catholique est baffoüée par les heretiques & les libertins, que les seculiers à leur exemple se licentient à toute sorte de mal, s'imaginant aisément qu'ils sont plus excusables, comme estant obligez à moins de perfection: adioustez à cela les fleaux, les calamitez publiques que les saincts Peres attribuent aux pechez des Ecclesiastiques; y a-il desolation pareille à celle là qui ruïne & qui conuertit toute l'œconomie de l'Eglise, qui porte ses enfans au mal, & les engage enfin aux flammes eternelles? y a-il tribulation & affliction plus grande aux gens de bien? & pensez-vous qu'il ne leur est pas plus insupportable de voir vn Prestre constitué en charge ou dignité Ecclesiastique, desoler toute vne ville, & quelquefois vne Prouince par son mauuais exemple, qu'il estoit abominable aux Iuifs, de voir les enseignes Romaines arborées sur le haut de leur Temple, dans lesquelles estoient les images des faux Dieux?

Cuius vita despicitur, quid restat nisi vt prædicatio contemnatur? S. *Greg. l.* 8. *de dign. Sacer.*

Disciplina Domini ex moribus familiæ demonstratur. *S. Chrys. hom.* 10. *op. Imp.*

Heu, heu Domine ipsi sunt in Ecclesia tua primi qui videntur in Ecclesia tua primatum diligere, gerere principatum. Arcem Sion occupauerunt, apprehenderunt munitiones & vniuersam deinceps libere & potestatiue tradunt in cendio ciuitatem: Misera eorum conuersatio, plebis tuæ miserabilis subuersio est. S. *Ber ser* 1. *de con. S. Pauli. Hæc erat scil. abominatio desolationis apud iudæos, videre in templo vexilla Romanorum imaginibus eorum plena.*

III. POINT.

PEnsez maintenant quel abysme de mal-heur & quel desespoir à vn Prestre, sur tout à vn Curé & à l'heure de la mort, quand non seulement les clameurs de sa conscience pour ses propres pechez, mais toutes les ames ausquelles il aura seruy d'occasion de peché, demãderont vengeance cõtre luy: quelle restitution, quelle reparation pourra-il faire? que répondra-il à

Vt in omnibus honorificetis Deum, 1. P. 4.

I. Chriſt, quād il luy redemandera ces ames, & qu'il luy fera voir que ſes ſcandales ont damné ceux qu'il vouloit ſauuer, que ſes débauches ont aneanty la vertu de ſa Croix, & oſté à ſon ſang l'efficace de la redemption ?

Repaſſez dans voſtre eſprit toutes vos actions qui pourroient auoir ſcandalisé le prochain pour petites qu'elles ſoient. Déteſtez les deuant Dieu, renoncez aux occaſions, & demandez à Noſtre-Seigneur qu'il vous faſſe d'oreſnauant connoiſtre ſa volonté, comme vous exhorte S. Paul en l'Epiſtre de ce iour, & qu'il vous faſſe la grace de conuerſer & de viure d'vne façon, qui ne des-honore plus voſtre Maiſtre ny voſtre Miniſtere, mais que vous luy ſoyez agreable en toutes vos actions.

Poſtulantes vt impleamini agnitione voluntatis eius, in omni ſapientia & intellectu ſpirituali, vt ambuletis dignè Deo per omnia placentes, in omni opere bono fructificantes. Col. 1. 9.

MEDITATIONS SVR LES CONFERENCES SPIRITVELLES ET ECCLESIASTIQVES.

Premiere Conference.

MEDITATION

Du bon employ du temps.

Cette Conference doit seruir de fondement à toutes les suiuantes.

1. *Quels sont les motifs qui obligent les Ecclesiastiques de bien employer leur temps, & principalement pendant qu'ils demeurent dans vn Seminaire.*
2. *Quelles sont les choses ausquelles ils doiuent trauailler pour employer leur temps, & quels sont les defauts qu'ils commettent.*
3. *Quels sont les moyens de l'employer vtilement.*

Ambulate dum lucem habetis. Ioan. 3.

I. POINT.

CONSIDEREZ les motifs qui obligent les Ecclesiastiques de bien employer le temps qu'ils ont à demeurer dans vn Seminaire.

La premiere raison est, parce qu'ils n'auront iamais vne occasion si fauorable de trauailler pour eux, & d'apprendre à trauailler vtilement pour les autres, que dans ce lieu & durant cette année.

2. Parce qu'ils sont obligez de correspondre aux desseins de Iesus-Christ, qui n'appelle à l'estat Ecclesiastique, que pour trauail-

trauailler aux desseins de l'Eglise, qui n'a estably les Seminaires à autre fin : & encore aux desseins des parens & autres personnes, qui ont procuré leur entrée dans vn lieu si auantageux pour eux.

3. Parce que l'Eglise n'a iamais eu si grand besoin d'ouuriers qu'elle en a maintenant, où on peut dire auec autant de raison, que Nostre-Seigneur disoit autresfois à ses Apostres, *Messis quidem multa, operarij autem pauci.* Matth. 9.

Taschez de vous conuaincre fortement, & de vous establir bien auant dans cette verité. Et pour cela demandez-en la grace au saint Esprit au commencement de cette année.

II. POINT.

CONSIDEREZ en quoy consiste ce bon employ du temps. Tout l'employ d'vn Clerc dans vn Seminaire se reduit à deux choses.

1. A se rendre parfait en qualité de Chrestien & d'Ecclesiastique. A tascher en 2. lieu de se rendre capable de profiter aux autres, quand il en sera sorty. Qui est la seule fin pour laquelle sont faits les Seminaires.

Concluez d'icy combien sont éloignez de cette fin, ceux premierement qui ne font rien du tout. 2. Ceux qui font toute autre chose que ce qu'ils doiuent, comme font ceux qui perdent tant de temps en visites, en lectures inutiles, &c. 3. Ceux qui empeschent les autres, de faire bon vsage de leur temps, soit en les diuertissant de leurs estudes, soit par le mépris qu'ils font des reglemens de la maison en leur presence.

Examinez vous, si vous n'estes pas de ce nombre. Et pour y remedier,

III. POINT.

CONSIDEREZ quels sont les moyens de faire bon vsage d'vn temps qui nous doit estre si precieux.

Le 1. c'est de retrancher tout employ superflu, comme sont les commissions ou sollicitations de procez & semblables.

Le 2. c'est de se rendre exact & ponctuel à tout ce qui sera prescrit, tant par les reglemens de la maison, que par le Directeur particulier.

Le 3. c'est de se representer qu'ils doiuent rendre compte de

l'employ de leur temps, non seulement au Superieur, dans l'examen qui doit estre fait de temps en temps pour connoistre s'ils profitent : mais principalement à Dieu, qui leur en demandera vn tres-rigoureux, de l'occasion qu'il leur aura donnée de se perfectionner si facilement en ce lieu.

Quelle consolation à ceux qui sortant d'icy au bout de l'année, se trouueront remplis de science & de vertu par le bon ménage qu'ils auront fait du temps ? quel auantage pour l'Eglise, & quelle satisfaction pour ceux qui les y auront enuoyez ? Mais au contraire, quel déplaisir & quel regret à ceux qui se trouueront dépourueus de tous les deux, & qui au lieu de s'édifier eux mesmes auront scandalisé les autres ? que diront-ils aux Superieurs ou à leurs parens ? mais que pourront-ils dire à Dieu, quand il leur fera voir, que s'il auoit fait cette mesme grace à vne infinité d'autres, ils en auroient incomparablement mieux fait leur profit ?

Voyez la 171. & 177. Med de la vie Eccles. Celles de la Sexagesime & de la Septuagesime, & celle de S. Iean Baptiste.

Faisons-nous sages à leurs dépens. Et prenons pour resolutions, les moyens qui viennent de nous estre marquez, pour faire vn saint vsage du temps que Dieu nous donne.

Dum tempus habemus operemur bonum. Ad Gal 6.

Venient enim dies, cum tempus non erit amplius. Apoc. 10.

MEDITATION

Sur la II. Conference.

De la perfection Chrestienne.

Raisons de l'ordre obserué dans les Meditations suiuantes.
Le principal employ d'vn Chrestien, & à plus forte raison d'vn Ecclesiastique, c'est de trauailler à sa perfection.

1. *Quelles sont les raisons qui obligent tous les Chrestiens, & particulierement les Ecclesiastiques, de tendre à la perfection Chrestienne.*
2. *En quoy consiste cette perfection.*
3. *Quels sont les moyens pour s'y acheminer & y paruenir, & d'où vient qu'il y en a si peu qui trauaillent pour y arriuer.*

Estote perfecti, sicut Pater vester cœlestis perfectus est. Mat. 5.

I. POINT.

CONSIDEREZ les raiſons qui obligent les Chreſtiens, & principalement les Eccleſiaſtiques, de tendre à la perfection Chreſtienne.

La 1. ſe tire de l'eſtat du Chriſtianiſme, qui eſt vn eſtat de ſainteté & de perfection, & de la promeſſe que nous en auons faite au Bapteſme, d'où le texte ſacré appelle tous les Chreſtiens, *Gens ſancta*, & ſi ſaints, que l'Apoſtre ſaint Paul les appelle meſme des Ieſus-Chriſt, du nom de celuy qui eſt la ſource de toute ſainteté, *In quibus eſtis & vos vocati Ieſu-Chriſti.* Rom. 1.

La 2. & particuliere pour les Eccleſiaſtiques, ſe prend de l'eſtat Eccleſiaſtique meſme, lequel eſtant eſtably pour ſanctifier & perfectionner les autres, ſuppoſe la ſainteté & la perfection dans ceux qui y ſont appellez.

Qu'auez-vous fait iuſqu'à preſent, pour vous rendre parfait? que diriez-vous ſi on vous confrontoit auec vn million de ſeculiers, qui ſont dans vn degré de perfection incomparablement plus éleué que vous?

Confondez-vous de vous voir ſurmonré de ceux à qui vous deuriez ſeruir de modele, & qui ne ſont pas obligez à vn ſi haut degré de perfection que celle qui appartient à voſtre eſtat.

II. POINT.

CONSIDEREZ en quoy conſiſte cette perfection Chreſtienne. Cette perfection, ſuiuant tous les ſaints Peres, conſiſte en l'vnion & en la reſſemblance auec Dieu : Vnion qui comprend deux choſes, la fuite du mal, & la pratique du bien, ſelon les termes du Prophete, *Declina à malo, & fac bonum. A malo*, c'eſt à dire, de tout peché mortel & veniel, des occaſions prochaines qui y conduiſent, & des affections qui nous y portent. *Fac bonum*, c'eſt à dire, tout le bien qui eſt attaché à la condition d'vn Chreſtien, & à l'eſtat & profeſſion particuliere d'vn chacun, qui ſont deux obligations que nous auons contractées au Bapteſme.

Qu'auez-vous fait iuſques icy pour les accomplir? ſçauez-vous bien qu'en renonçant au diable, à ſes pompes, & à ſes œuures, vous auez renoncé à toute ſorte de peché, d'occaſion

& d'affection qui pouuoient vous seruir d'obstacle à cette vnion auec Dieu ? Et que promettant d'ailleurs de suiure Iesus-Christ, vous auez promis de pratiquer toutes les vertus attachées à vostre estat & condition particuliere ?

III. POINT.

CONSIDEREZ les moyens de paruenir à cette perfection. Le 1. est vne solide & frequente reflexion sur les obligations contractées au Baptesme, qui comprennent cét éloignement de tout peché, & cette vnion parfaite auec Dieu. C'est l'auis que donnoit saint Ambroise aux Chrestiens, *Memor esto sermonis tui, & nunquam tibi excidat tuæ series cautionis.*

Le 2. moyen, c'est la priere feruente à Dieu, de nous détacher par la force de sa grace, des creatures qui nous empeschent de nous vnir parfaitement à luy.

Voulez vous maintenant sçauoir, pourquoy si peu de personnes trauaillent à acquerir la perfection ? Cela vient de ce qu'ils croyent estre assez parfaits ; ou qu'ils ne pensent pas estre obligez à faire dauantage, ou qu'ils s'imaginent qu'il y a trop de difficultez.

Prenez garde si vous n'estes pas dans ces sentimens, pour vous en desabuser au plustost, puis qu'ils ne peuuent partir que d'vn orgueil secret, ou d'vne erreur tres-dangereuse. Et pour arriuer à la perfection que Dieu desire de vous ; Resoluez-vous de faire souuent reflexion, sur ce que vous auez promis dans le Baptesme, & parce que vous ne pouuez pas en accomplir les promesses de vous-mesme, d'en demander instamment la grace à Nostre-Seigneur, sans qui nous ne sommes, & nous ne pouuons rien ; disant souuent auec saint Augustin,

Voyez dans la 1. p. de la vie Chrest, la 16. Med Dans la 2. p. 1. 5. 6. 7. Et le 5. Dim. apres la Pent. En la vie Eccl. Med. 45.

Domine da quod iubes, & iube quod vis.

Notam fac mihi viam in qua ambulem. Psal. 124.

Vias tuas Domine demonstra mihi, & semitas tuas edoce me. Psal. 24.

MEDITATION

Sur la III. Conference.

Le moyen le plus vniuersel pour arriuer à la perfection Chrestienne, c'est de bien accomplir les promesses faites au Baptesme ; entre lesquelles comme la 1. contient

3. renonciations, sçauoir la 1. à Satan, la 2. à ses pompes & la 3. à ses œuures, on traite icy des deux premieres.

De l'obligation aux Chrestiens d'accomplir les promesses faites au Baptesme.

Et premierement de renoncer aux pompes de Satan.

1. Quelles sont les raisons qui les obligent à ces promesses ?
2. Qu'est-ce que les Peres ont entendu par les pompes de Satan?
3. Quels sont les moyens pour y renoncer comme il faut ?

Noli conformari huic sæculo. Rom. 13.

I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui nous obligent d'accomplir ces promesses :

La 1. c'est quelles ont esté faites à Dieu mesme à la face de l'Eglise, & en presence des Anges, qui vous en fera rendre compte au iour du Iugement, & vous condamnera par vostre propre bouche, si vous ne vous en estes acquitté.

La 2. raison & particuliere pour les pompes & vanitez du monde, c'est parce que ces vanitez sont le piege plus ordinaire dont se sert tous les iours le demon pour abbattre les plus fermes & les plus courageux : appas d'autant plus dangereux, qu'il nous est moins connu, estant plus conforme à nostre nature ambitieuse & superbe, & se couurant tousiours du pretexte de necessité.

II. POINT.

CONSIDEREZ, que ce que les Peres de l'Eglise ont entendu par les pompes de Satan, n'est autre chose, que ce que les gens du monde recherchent auec tant de passion, que saint Iean rapporte à trois chefs principaux : *Omne quod in mundo est, aut est concupiscentia carnis, aut est concupiscentia oculorum, aut superbia vitæ.* 1. Ioan. 2.

Par la concupiscence de la chair, on entend tous les plaisirs illicites & dangereux.

Par la conuoitise des yeux, l'auarice & la curiosité. Par la superbe, le faste, les grandeurs, le luxe dans les habits, dans les meubles, dans la table : Et enfin tout ce qui éclate aux yeux

des mondains. Et plût à Dieu encore que cela ne fust en estime que parmy les mondains & non parmy les Ecclesiastiques; mais la recherche de tous ces biens y est plus violente que parmy les seculiers.

Examinez-vous vous-mesme, combien de fois vous vous estes entretenu de Prebendes, de charges & de dignitez Ecclesiastiques : combien les desirez vous de fois le iour? combien de fois les auez vous recherchées? n'auez-vous point vsé de moyens illicites pour y arriuer? N'y a il point de superfluité dans vos maisons, dans vos meubles & dans vostre table?

III. POINT.

CONSIDEREZ les moyens qui peuuent seruir pour nous détacher de tous ces biens apparens.

Le 1. c'est d'en considerer la vanité & le danger que Nostre-Seigneur nous a fait assez connoistre par sa doctrine & par son exemple, & en suite en faire tres peu d'estat.

Le 2. c'est de fuïr la compagnie des mondains, parce qu'on deuient tel ordinairement que ceux auec qui l'on conuerse, & voir en chaque condition comme se comportent les plus exemplaires & les mieux reglez.

Enfin, c'est de s'abstenir de tous les soins superflus des pensées, des paroles, des empressemens, & des plaintes touchant ces sortes de biens.

Et pour les Ecclesiastiques ne se contenter point de cela, mais tâcher par leurs paroles, & par leur exemple à l'imitation de Nostre-Seigneur, d'en imprimer viuement le mépris dans le cœur des Chrestiens, sur tout dans les confessionnaux, se rendant difficiles à accorder l'absolution à ceux qu'ils y trouueroient excessiuement attachez : Et dire auec saint Paul pour leur particulier,

Voyez dans la 1. p. de la vie Chrest. la 12. & 13. Med. En la vie Eccl. la 40.

Mundus mihi crucifixus est, & ego mundo. Omnia arbitratus sum vt stercora. Ad Gal. 6. Phil. 8.

C'est à dire, rien ne me touche de tout ce qui est icy bas : Ie ne me soucie ny des grandeurs, ny des richesses, ny des plaisirs du monde. Ie renonce à toutes ses maximes, comme contraires à l'esprit du Christianisme. Dites-le de cœur & de bouche auec luy. Et apprenez ce petit mot de saint Augustin; *Fuge mundum, si vis esse mundus.*

MEDITATION

Sur la IV. Conference.

De l'horreur du peché mortel,

Que doiuent auoir les Chrestiens, & notamment les Ecclesiastiques.

1. Quelles sont les raisons qui les y obligent : d'où vient que la pluspart des Chrestiens ont si peu de sentiment du peché mortel & si peu d'apprehension de le commettre.

2. Quels sont les pechez plus ordinaires, qu'ils doiuent éuiter auec plus de soin.

3. Quels sont les moyens de s'en faire quitte, si on y est engagé, & de s'affermir de plus en plus dans la resolution que l'on a prise de mourir plustost que d'offenser Dieu mortellement par quelque peché que ce soit.

Qui mortui sumus peccato, quomodo adhuc viuemus in illo? Rom. 6.

I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui obligent les Chrestiens à éuiter tout peché mortel.

La 1. c'est parce que dés le Baptesme nous auons iuré diuorce eternel auec luy, quand nous auons renoncé aux œuures de Satan. C'est la 3. renonciation que nous auons faite au Baptesme en renonçant aux œuures de Satan.

La 2. c'est pource que le peché mortel est l'ennemy capital de Dieu, qui empesche vniquement nostre salut, & qui est le seul mal qui soit au monde.

La 3. & particuliere pour les Ecclesiastiques, c'est en premier lieu l'excellence & la pureté de leur estat & de leurs fonctions. 2. Le scandale qu'ils donnent par leur mauuais exemple.

Affermissez-vous bien dans cette verité ; & taschez de vous en bien conuaincre ; pour auoir plus d'horreur de ce monstre, que vous n'auez peut-estre eu iusques à present.

II. POINT.

CONSIDEREZ quels sont les pechez que les Ecclesiastiques doiuent éuiter plus soigneusement. Ces pechez se peuuent rapporter à trois ou quatre, qui sont comme les sources de tous les autres.

Le 1. c'est l'auarice qui leur fait rechercher auec passion les biens temporels, qui les fait courir le patrimoine du Crucifix pour s'enrichir eux & leurs parens, qui leur fait briguer les benefices par toutes sortes de voyes, & les leur fait changer & permuter selon qu'ils y trouuent plus de profit, *qui lucrum æstimant pietatem*, & qui en viennent iusques à cette extremité, dit S. Bernard, par cette conuoitise insatiable, que de vendre les Sacremens, trahir la iustice, & ne chercher en tout que les retributions.

Le 2. c'est l'oisiueté qui fait que les Ecclesiastiques ne sçachant à quoy s'adonner apres leur office, & peut-estre la Messe bien mal dite; ils sont obligez de chercher les compagnies, dans lesquelles d'ordinaire ils se perdent, & font perdre les autres, employant le temps en jeux, en promenades & visites inutiles, en beuuettes, en excez de bouche, & souuent à quelque chose de pis.

III. POINT.

CONSIDEREZ les moyens d'éuiter tout peché mortel. Entre les moyens qui sont propres & particuliers aux Ecclesiastiques, il y en a trois principaux.

Le 1. c'est la reflexion frequente sur l'énormité de leurs pechez, & sur l'iniure qu'ils font à Dieu, à l'Eglise, & à eux-mesmes.

Le 2. c'est l'oraison mentale, ne fust-ce que d'vn quart d'heure tous les iours, laquelle faite auec perseuerance est capable, pour ainsi parler, de rendre vn Ecclesiastique moralement impeccable, pourueu qu'il obserue ce 3. moyen qui est de fuïr & éuiter toutes les occasions dangereuses, comme sont la compagnie des seculiers, l'intrigue des affaires du monde, & sur tout la familiarité auec les femmes. Et enfin le dernier qui leur est commun auec tous les autres Chrestiens, c'est la presence de Dieu.

Voulez-vous donc sçauoir d'où vient que la plusspart des Chrestiens ont si peu de sentiment du peché mortel, & si peu d'apprehension de le commettre? C'est

1. Qu'ils

1. Qu'ils n'en connoiſſent pas la malice, & en ſecond lieu qu'ils ont donné ſi grande liberté à leurs paſſions, qu'à la ſuite du temps elles ſe ſont renduës maiſtreſſes abſoluës de la raiſon & de la volonté : Et dauantage, qu'ils ne penſent iamais à Dieu.

Si vous eſtes de ce nombre, demandez-luy grace & lumiere pour faire mourir en vous ce monſtre : Et ſi par ſa miſericorde vous en eſtes exempt, priez-le qu'il vous affermiſſe dans cette reſolution, de mourir pluſtoſt mille fois que d'en commettre iamais aucun.

In terra ſanctorum iniqua geſsit, non videbit gloriam Dei. Iſa. 26.

MEDITATION

Sur la V. Conference.

De l'horreur du peché veniel,

Que doiuent auoir tous les Chreſtiens, & notamment les Eccleſiaſtiques.

1. *Combien il importe aux Chreſtiens, & ſur tout aux Eccleſiaſtiques, d'éuiter les moindres pechez veniels, & principalement ceux qui ſe commettent de propos deliberé, par affection & par habitude.*
2. *Quels ſont les principaux pechez veniels qu'ils ſont obligez d'éuiter, & d'où vient qu'on eſt ſi peu ſoigneux de s'en corriger.*
3. *Quels ſont les moyens de remedier à ceux que l'on a commis, & s'en preſeruer à l'aduenir.*

Parce que les pechez veniels diſpoſent aux pechez mortels, & qu'ils ſont contre Dieu auſſi bien que les pechez mortels, ils ſont contenus ſous la renonciation que nous faiſons dans le Bapteſme aux œuures de Satan principalement ceux qui ſont d'attache & d'habitude, ou qui ſe commettent par malice.

Qui timet Deum nihil negligit. Eccleſ. 7.

I. POINT.

CONSIDEREZ les raiſons qui nous obligent à fuïr tout peché veniel.

La 1. c'eſt parce que ſe ſoucier peu de les commettre

est vn témoignage, que nous ne sommes conduits que par vn esprit de crainte & non pas d'amour, & ainsi c'est se comporter en Iuif & non pas en Chrestien : car n'est-il pas vray que si en telle & telle action vous croyez qu'il n'y a point de peché mortel, & par consequent point de peine eternelle attachée, vous le commettriez sans scrupule, & à cause qu'en telle autre rencontre il n'y a que peché veniel, vous le commettez librement?

Voudriez-vous vn seruiteur chez-vous qui fist tout par crainte, & rien par amour?

La 2. raison, c'est parce que souuent où nous pensons qu'il n'y a que peché veniel, il y aura peché mortel, dit S. Augustin. L'vn a tant de sympathie auec l'autre, parce que tous deux sont contre Dieu, que les plus grands Docteurs auoüent qu'ils ont grande peine à les discerner, & combien des vostres, croyez-vous que vostre Confesseur soûmet au iugement de Dieu, n'y connoissant rien luy-mesme, & ne pouuant iuger si à cela il n'y a que peché veniel, ou si cela va iusques au mortel? Il n'y a teste d'homme qui vous le puisse dire.

Voudriez-vous fonder vostre salut sur vne simple imagination? Ne vaut-il pas bien mieux suiure le plus seur en matiere de si grande importance?

II. POINT.

CONSIDEREZ que les principaux pechez veniels que les Ecclesiastiques sont obligez d'éuiter auec plus de soin, & dans lesquels ils tombent plus ordinairement, se peuuent reduire en trois classes.

Les premiers sont contre Dieu, comme certaine paresse enracinée à chasser les distractions en ses prieres, à communier, ou à dire la Messe laschement, sans disposition, ny actions de graces, ou du moins bien froides, à administrer les Sacremens sans reflexion, à la haste, faire des petites railleries des choses saintes, ne tenir point grand compte des ceremonies, rubriques, & semblables. Enfin faire tous ses exercices de deuotion, comme meditation, examen, breuiaire, par routine & sans fruict.

Les seconds sont contr'eux-mesmes, comme vne certaine vanité & secrete estime de soy-mesme, vne recherche de ses commoditez, vn amour propre qui regne en tout ce que l'on

fait, vne multitude de paroles oyſeuſes & inutiles, de menſonges legers, vne negligence à bien employer le temps, & ſemblables. Enfin les autres ſont contre le prochain, comme les iugemens temeraires en choſe legere, les plaintes & mécontentemens qne l'on peut former ſans ſuiet, les railleries, les riottes, les mots pour rire, & vne infinité d'autres.

Examinez-vous ſur ces ſortes de pechez. *Voyez* auſquels vous eſtes plus enclin. Et pour.

III. POINT.

CONSIDEREZ les moyens de les éuiter. Le 1. c'eſt d'en faire plus de cas que nous n'auons fait par le paſsé, pour les raiſons cottées au 1. Point, & pour les grands dégaſts qu'ils cauſent dans noſtre ame.

Le 2. c'eſt de prendre garde à ceux auſquels nous ſommes plus attachez, en examiner les ſources & les occaſions, pour apres y apporter le remede, prenant à tâche pendant quelque temps d'extirper celuy qui prédomine en nous, & cela par de frequens examens, s'impoſant quelque petite penitence quand on remarquera d'y eſtre tombé : Car ſi vous conſiderez bien la ſeule raiſon pourquoy on tombe ſi ſouuent dans ces ſortes de pechez, & qu'on eſt ſi peu ſoigneux de s'en corriger, c'eſt le peu d'eſtat que l'on en fait.

Prenez-y donc garde à l'auenir, & vous reſoluez de les apprehender dauantage, de peur qu'ils ne vous faſſent tomber dans le peché mortel, & ainſi que ce ne ſoit vn acheminement à voſtre perte eternelle, *Voyez en la 1. p. de la vie Chreſt. 27 28. 29. Med.*

Qui enim modica ſpernit, paulatim decidet. Eccl. 19.

MEDITATION

Sur la VI. Conference.

De l'obligation qu'ont les Chreſtiens de viure ſelon l'eſprit de la Foy.

La 1. promesse que l'on fait au Baptesme, estant d'embrasser la foy de Iesus-Christ: on en parle icy apres auoir traité des renonciations.

1. Quelles sont les raisons qui les obligent à viure selon l'esprit & les maximes de la Foy.
2. Qu'est-ce que viure selon l'esprit de la Foy & de l'Euangile.
3. Quels sont les moyens de se conduire dans toutes ses actions par cét esprit, & de le communiquer aux autres.

Iustus ex fide viuit. Rom. 10.

I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui obligent les Chrestiens de se conduire en toutes leurs actions par les maximes & les lumieres de la Loy.

La 1. est, parce qu'ayant l'honneur d'estre Chrestiens, nous portons en suite le nom, non point de raisonnables, ny de sçauans, mais de fideles, à cause de la foy qui nous a esté infuse & communiquée au Baptesme, pour nous seruir de regle, non seulement aux choses que nous deuons croire, mais encore en celles qu'il faut faire, & nous tenir lieu d'vn principe vniuersel, pour toute nostre conduite : *Nos sumus filij fidei*, dit l'Apostre. La 2. & particuliere aux Ecclesiastiques, c'est dautant qu'ils sont obligez, non seulement d'en faire connoistre le merite & l'estime aux Laïcs : mais encor de leur en communiquer l'esprit. Aioustez qu'il se trouue quantité d'occasions où ils sont obligez de deffendre & maintenir ses maximes.

Hebr. 12.

II. POINT.

CONSIDEREZ ce que c'est que viure selon l'esprit de la Foy & de l'Euangile. Agir par la foy, pratiquer, ou viure de la foy, n'est autre chose que regarder tous les objets qui se presentent à nous, les examiner & en iuger selon la lumiere de la Foy, & dans la connoissance que Dieu en a, & que Nostre-Seigneur nous en donne dans l'Euangile, pour y conformer nostre vie : en vn mot, c'est regler sa personne, sa conduite, ses affaires, ses estudes, son bien & tout ce qui dépend de nous, sur les maximes de la Foy, comme sur des principes infaillibles, & ainsi regarder les honneurs, les opprobres, les richesses, la pau-

ureté, & vniuersellement toutes les choses de ce monde, non pas à la lumiere de nostre esprit naturel, ny aux faux iours des maximes du monde, mais à la clarté de la Foy qui nous en fait iuger comme Dieu mesme en iuge.

Comment les auez vous regardez iusques à present, & quel iugement en auez vous fait ? Nostre-Seigneur en son Euangile parle des richesses, des plaisirs, & des honneurs comme de grands empeschemens au salut, & la chair tout au contraire, Et vous qu'en iugez vous ?

III. POINT.

CONSIDEREZ les moyens de se conduire dans toutes ses actions par cét esprit, & de le communiquer aux autres.

Le 1. c'est de mediter souuent sur les maximes de l'Euangile, & ce par comparaison à celles du monde, pour mieux connoistre l'excellence & la sainteté des vnes, & la malice & la vanité des autres, lisant tous les iours à ce suiet quelque chose du Nouueau Testament.

Le 2. c'est de frequenter la compagnie de ceux qui sont dans les sentimens & dans la pratique de ces maximes, & éuiter la compagnie de ceux qui n'y sont pas.

Et enfin bien loin d'en rougir, en parler quelquefois dans les rencontres, mais tousiours auec grand respect, sans iamais prendre à contre-sens aucun mot de l'Escriture sainte. Que ces trois moyens nous seruent de resolutions auiourd'huy, afin que par là, nous puissions entrer en connoissance & en affection des maximes de l'Euangile, & des veritez que la foy nous enseigne, pour apres en faire exercice & les mettre fidelement en pratique.

Voiez dans la 1. p. de la vie Chrest. la 14. En la 2. p. 28. 29. 30. Et le 6. Dim. apres l'Epiph.

Non enim auditores legis iusti sunt apud Deum, sed factores. Rom. 4.

MEDITATION

Sur la VII. Conference.

De l'imitation de Nostre-Seigneur Iesus-Christ.

La 3. promesse que l'on fait au Baptéme, est de suiure & imiter Iesus-Christ.

1. *Pourquoy les Chrestiens sont obligez d'imiter Nostre-Seigneur sous peine de damnation eternelle : Et à plus forte raison les Ecclesiastiques.*
2. *En quoy particulierement les Ecclesiastiques sont tenus de l'imiter, soit à raison de leur Baptesme, soit à raison de l'estat où il les a appellez.*
3. *Quels sont les moyens de se rendre parfaits imitateurs de la vie de Nostre-Seigneur* Iesus-Christ. *Et d'où vient qu'il y en a si peu qui y trauaillent.*

Qui dicit se in Christo manere, debet sicut ille ambulauit, & ipse ambulare. 1. Ioan. 2.

I. POINT.

CONSIDEREZ suiuant ces paroles, que ce n'est pas vn simple conseil, ou vne chose purement de bienseance d'imiter Nostre-Seigneur Iesus Christ, mais que c'est vne necessité de deuoir, à peine de n'estre pas saué. Et

La 1. raison c'est, parce qu'en receuant le nom de Chrestien dans le Baptême, on nous a imposé en mesme temps cette obligation. Car estre Chrestien, ce n'est pas seulement embrasser la foy de Iesus-Christ ; mais c'est, dit saint Augustin, suiure en sa foy & en ses mœurs la doctrine & la vie de Iesus-Christ.

La 2. & particuliere aux Ecclesiastiques, c'est parce qu'encores que Nostre-Seigneur soit venu au monde pour seruir d'exemple à tous les hommes, il semble neantmoins desirer plus particulierement cette imitation des Ecclesiastiques, quand leur parlant en la personne de ses Apostres, il dit :
Ioan. 12. *Qui mihi ministrat, me sequatur.* Et quand la veille de sa mort il la leur recommanda si expressement par ces paroles : *Exemplum dedi vobis, vt sicut ego feci, ita & vos faciatis.* Ioan. 3.

Auiez-vous crû iusqu'à present que vous fussiez si estroitement obligé d'imiter la vie & les actions de Nostre-Seigneur & qu'il y alloit de l'enfer à vn Chrestien, & bien plus à vn Ecclesiastique ?

II. POINT.

CONSIDEREZ en quoy les Ecclesiastiques sont tenus particulierement d'imiter Nostre Seigneur.

1. A raison de leur Baptesme ils doiuent l'imiter en tout & par tout, en la pratique de toutes les vertus Chrestiennes compatibles à leur estat & condition, pour l'interieur & pour l'exterieur. Pour l'interieur faisant d'vne façon excellente les actes interieurs de foy, d'esperance, & de charité, d'humiliations, de remerciemens, en quoy Nostre-Seigneur estoit continuellement occupé. Et pour l'exterieur, faisant toutes leurs actions auec esprit, comme parler, marcher, boire, manger, iusques aux plus petites, pour les mesmes motifs & intentions qu'il faisoit les siennes, lesquelles estoient toutes tres-éminentes, & pour procurer tousiours de la gloire à Dieu son Pere.

2. A raison de l'estat où ils sont appellez, ils doiuent l'imiter en deux choses principales, qui sont le zele de la gloire de Dieu, & le zele du salut des ames, employant pour cela toutes leurs prieres & sacrifices, tous leurs soins, leurs estudes, & en vn mot y consommant toute leur vie.

Est-ce ainsi que vous auez vécu iusques à present? Qu'auez-vous fait pour l'auancement de la gloire de Dieu, & le salut des ames, à l'exemple de vostre Maistre? mais seulement en qualité de Chrestien, quel soin auez-vous eu de l'imiter.

Soyez confus de ce que iusques à cette heure vous auez agy en toutes vos actions auec si peu d'esprit interieur. Regrettez cette perte, & pour y remedier,

III. POINT.

APprenez les moyens de vous rendre parfait imitateur de Nostre-Seigneur à l'auenir.

Le 1. est, de lire & de mediter souuent sa vie & ses actions contenuës dans l Euangile, pour nous en former de fortes & profondes idées, & pour seruir de modele aux nostres.

Le 2. est d'auoir perpetuellement ce noble Patron deuant nos yeux.

Le 3. eſt, de le regarder dans la perſonne des plus parfaits & des plus exemplaires d'entre les Chreſtiens & les Eccleſiaſtiques, dans leſquels il continuë les actions de ſa vee.

Voyez en la 1. p de la vie. Chr. la 15. En la 2. p. depuis la 8. iuſques à la 13.

Prenez donc la reſolution auiourd'huy de vous vnir par reſſemblance & par l'imitation de voſtre vie à cét original parfait. Donnez-vous à luy pour cela, afin qu'il vous faſſe part de ſon eſprit, ſans lequel il n'y eut iamais de veritable Chreſtien.

Qui enim ſpiritum Chriſti non habet, hic non eſt eius. Rom. 8.

MEDITATION

Sur la VIII. Conference.

De la Confirmation.

De ſa neceſſité, & du bon vſage qu'il en faut faire.

Vn autre moyen pour arriuer à la perfection Chreſtienne, apres l'accompliſſement des promeſſes faites au Bapteſme, c'eſt de receuoir le Sacrement de Confirmation, & en faire bon vſage.

1. *Qu'eſt-ce que les Eccleſiaſtiques doiuent ſçauoir du Sacrement de Confirmation, tant pour ce qui eſt de ſa nature, de ſes effets & de la ſignification des ceremonies, que pour ce qui regarde ſa neceſsité & les diſpoſitions requiſes pour le bien receuoir.*
2. *En quoy conſiſte le bon vſage de ce Sacrement & à quoy oblige-t'il ceux qui l'ont receu.*
3. *Quels ſont les motifs pour nous porter à en faire vn bon vſage.*

Ipſe eſt qui confirmat nos Deus, & vnxit nos, & ſignauit nos. 2. Cor. 1.

I. POINT.

CONSIDEREZ que les Eccleſiaſtiques eſtant obligez d'inſtruire les peuples du Sacrement de Confirmation, & de les porter à le receuoir comme vn des grands moyens qui ſoit en l'Egliſe pour fortifier les hommes dans le chemin de la vertu, ils doiuent en ſçauoir 1. la nature. 2. les

les effets, 3. les ceremonies & les significations, & en dernier lieu les dispositions qui sont requises pour le bien receuoir.

Voyez en passant, si ayant à parler au peuple de ce Sacrement, vous pourriez bien l'instruire de toutes ces choses, leur déduire l'excellence de la Confirmation; leur faire connoistre sa necessité. Mais parce que cela demande vne estude particuliere, qui n'est point à present de saison; Voyez seulement aujourd'huy pour vostre édification, à quoy ce Sacremeut vous oblige, sans lequel, disent les Peres, il n'y a point de parfait Chrestien.

II. POINT.

LA 1. chose à quoy la Confirmation oblige tous ceux qui l'ont receu, c'est de ne pas rougir lors qu'il faut faire quelque action Chrestienne en la presence des hommes, mais la faire hardiment & la teste leuée.

N'est-il pas vray, si vous voulez iuger par vostre experience, que souuent vous auriez fait certaines bonnes actions, que vous n'auez osé faire, de peur que le monde ne parlast de vous?

La 2. c'est, de n'auoir aucune apprehension des maux de cette vie, ny de la difficulté qui se trouue dans l'exercice de certaines vertus Chrestiennes. C'est pour cela qu'on vous fait vne onction en forme de croix au front, qui est le lieu de la pudeur, & qu'on vous donne vn soufflet sur la ioüe, pour vous apprendre à souffrir les affronts mesme les plus signalez.

D'où vient donc auiourd'huy que le monde trouue la vertu si aspre & si difficile? sinon, ou parce qu'ils n'ont pas encore receu ce Sacrement, ou qu'ils ne l'ont pas receu comme il faut, ou qu'ils negligent la grace qu'il y ont receuë?

III. POINT.

CONSIDEREZ quels sont les motifs & les moyens pour nous porter à en faire bon vsage.

Le 1. c'est de considerer, que s'il y eut iamais temps où la grace de la Confirmation soit necessaire: c'est en ce siecle où nous sommes enuironnez de toutes parts d'heretiques,

de faux Chreſtiens, d'athées & de libertins.

Le 2. c'eſt de conſiderer ces paroles redoutables de Noſtre-Seigneur : *Qui me erubuerit, & ſermones meos, hunc filius hominis erubeſcet ;* & ainſi ſe ſoucier dauantage de ce qu'on dira au Ciel, que de ce qu'on dira au monde : car ſi vous rougiſſez de bien faire & de ſeruir Dieu deuant les hommes, que pouuez-vous attendre, ſinon qu'il vous rougiſſe deuant les Anges ?

Voyez maintenant, ſi pour complaire aux hommes, vous n'auez rien fait au preiudice de voſtre deuoir. Par exemple, ſi dans les compagnies vous n'auez pas ſouffert quelque parole iniurieuſe à Dieu & au prochain, quelque diſcours de libertinage, ou ſi vous n'auez pas negligé par quelque reſpect humain, de faire la correction quand vous y eſtiez obligé.

Voyez dans la 1. p. de la vie Chreſt, la 14. & 15.

Regrettez ces fautes, & propoſez aux occaſions de ne plus trahir ſi laſchement la Iuſtice, au deshonneur du Chriſtianiſme & de voſtre profeſſion, diſant auec S. Paul, *Mihi autem pro minimo eſt vt à vobis iudicer, qui autem iudicat me Dominus eſt.* 1. Cor. 4.

Si hominibus placerem, ſeruus Chriſti non eſſem. Gal. 1.

MEDITATION

Sur la IX. Conference.

De la vertu de penitence & de ſa neceſſité.

Vn 3. moyen pour arriuer à la perfection Chreſtienne, & pour s'y conſeruer, c'eſt l'eſprit de penitence neceſſaire meſme à ceux qui n'ont pas offenſé Dieu mortellement.

1. *Pourquoy tous les Chreſtiens, & ſur tout les Eccleſiaſtiques, ſont obligez de viure & mourir dans l'eſprit de penitence, quand meſme ils n'auroient iamais offensé Dieu mortellement, & à plus forte raiſon ayant perdu la grace par le peché mortel.*
2. *En quoy conſiſte le vray eſprit de penitence, & quelles ſont les marques pour connoiſtre ſi nous l'auons.*
3. *Quels ſont les moyens pour l'acquerir & le conſeruer.*

Niſi pœnitentiam habueritis, omnes ſimiliter peribitis. Luc. 13.

I. POINT.

CONSIDEREZ conformément à cét oracle du Fils de Dieu, la necessité qu'ont tous les Chrestiens de viure & de mourir en esprit de penitence, quand mesme ils n'auroient iamais offensé Dieu mortellement. Certes il ne pouuoit mieux le faire connoistre que par ces paroles qui sont si absoluës que nous ne croyons point autrement le Baptesme & l'Eucharistie : Car comme il a dit du Baptesme : *Nisi quis renatus fuerit ex aqua & Spiritu Sancto, &c.* & de l'Eucharistie : *Nisi manducaueritis carnem, &c.* ainsi il a dit de la Penitence, *Nisi pœnitentiam habueritis, omnes similiter peribitis.* Et la raison c'est, parce que comme il n'y a que deux voyes pour aller au Ciel, l'innocence & la penitence, estant décheus de la premiere innocence, Nostre-Seigneur venant apporter le remede à cette cheute si déplorable, a estably la grace de son Euangile & de la nouuelle Loy sur le fondement de la penitence, ce qu'il marque par les paroles qu'il employe au commencement de ses Predications, *Pœnitentiam agite, appropinquauit enim regnum cœlorum.* Matt. 3. *Ioan. 3.*

Si seulement en qualité de Chrestiens nous sommes obligez à la penitence, à cause de la saincteté de la grace de Iesus-Christ, que nous ne pouuons acquerir sans cela, combien plus si nous sommes tombez dans le peché mortel, qui ne se peut absolument effacer que par le remede de la penitence estably de Nostre-Seigneur dans son Eglise? Mais combien plus les Ecclesiastiques y seront-ils obligez, qui en font vne profession plus particuliere que les autres, qui la doiuent prescher aux peuples à l'exemple de Nostre-Seigneur & des Apostres, & qui doiuent suppléer au defaut des Chrestiens qui y pensent si peu?

Faites vn acte de foy de cette verité si importante, si peu connuë, & encore moins pratiquée.

II. POINT.

CONSIDEREZ en quoy consiste le vray esprit de penitence. Cet esprit consiste en trois actes interieurs principaux

que la grace de Dieu produit en nous, qui tous composent ce don & cette vertu de penitence.

Le 1. est vne auersion & vne horreur du peché, & des occasions qui nous y portent, plus que de toutes les choses du monde.

Le 2. est vne grande douleur d'auoir offensé Dieu, par le pur motif de son saint amour sur toute chose, auec vne égale volonté de plustost mourir que de iamais l'offenser.

Le 3. est vn zele pour la iustice de Dieu interessée, qui imprime vn ardent desir de luy satisfaire, par des fruicts dignes de penitence, & vanger sur nous ses iniures.

Voyez donc maintenant en quelle disposition vous estes : si vous auez cette haine du peché telle que son énormité merite ; si vous sentez ce regret en vostre cœur d'auoir offensé vne si redoutable Maiesté, quelle satisfaction vous faites à sa Iustice, non seulement pour vos propres pechez, mais encore pour les pechez des autres : car voila les marques de cét esprit de penitence.

III. POINT.

CONSIDEREZ les moyens d'acquerir, & de conseruer cét esprit de penitence.

Le 1. moyen pour l'acquerir, c'est de le demander à Dieu instamment qui seul nous le peut donner, *Postquam conuertisti me, egi pœnitentiam.*

Le 2. c'est de faire souuent reflexion sur le nombre effroyable & l'énormité de nos pechez. C'est pour cela qu'on dit que les mesmes yeux qui nous ont esté donnez pour voir, nous seruent aussi pour pleurer.

Le 3. & qui sert beaucoup à le conseruer, c'est d'entrer dans la pratique des exercices exterieurs de penitence, ne laissant passer aucun jour sans en produire quelque acte.

Faut-il apres cela s'estonner, si on voit si peu de personnes viure dans cét esprit, puisque bien loin de prier pour l'obtenir, & d'entrer dans la consideration de ce qui le peut exciter en nous, on n'apprehende rien tant que d'oüir parler de penitence ; on ne pense à ses pechez, que quand il faut aller à confesse, & on fuit tant que l'on peut les moindres exercices de mortification exterieure?

Soyez confus d'auoir vécu dans cét estat iusques à present,

& prenez resolution puis qu'il y va du salut, de viure & de mourir dans ces affections & ces dispositions de cœur qui vous ont esté marquées, c'est à dire dans cette auersion, dans cette douleur, & dans ce ferme propos de ne iamais commettre aucun peché, vous remettant deuant les yeux ceux que vous auez commis, pour prendre de la suiet de vous humilier & d'en demander pardon à Dieu. *Recogitabo tibi omnes annos meos, in amaritudine animæ meæ.* Isa. 38.

Voyez en la 1. p. de la vie Chrest. la 48. & 59. En la vie Eccles. la 38. 39. & 42.

MEDITATION

Sur la X. Conference.

Du Sacrement de Penitence, & du bon vsage qu'il en faut faire.

1. *Combien le frequent vsage du Sacrement de Penitence est profitable aux Chrestiens & aux Ecclesiastiques, quand ils s'en approchent auec les dispositions requises.*
2. *Qu'est-ce qui fait que les vns & les autres s'en approchent souuent sans aucun profit, & quelquefois à leur dommage.*
3. *Quelles dispositions doiuent preceder, accompagner & suiure la confession de ceux qui se confessent souuent. Et quelle regle se peuuent prescrire les Ecclesiastiques pour le temps de leurs confessions.*

D'autant qu'il arriue que peu de Chrestiens gardent l'innocence de leur Baptesme, qui seroit requise pour arriuer à la perfection: On traitte icy du remede que Nostre-Seigneur nous a laissé pour la recouurer, & du moyen de se purger & preseruer des pechez qui y seruent d'obstacle.

Qui iustus est, iustificetur adhuc. Apoc. 22.

I. POINT.

CONSIDEREZ combien le frequent vsage du Sacrement de Penitence est profitable aux Chrestiens, quand ils en approchent auec les dispositions requises.

1. Outre la remission que l'on y reçoit de ses pechez auec la seule attrition, chaque confession nous confere vn nouueau degré de grace, de charité & de toutes les vertus surnaturelles, nous acquitte, ou de tout, ou d'vne partie de la

peine que nous auons meritée, nous donne des forces nouuelles, pour ne les plus commettre, pour resister aux tentations, pour pratiquer les bonnes œuures, & mener vne vie innocente.

2. Parce que les Confessions frequentes asseurent moralement le salut d'vn homme, contre les dangers de la mort subite, elles donnent vn grand repos de conscience, & seruent singulierement à maintenir vne ame dans vne pureté extrême.

Si donc le frequent vsage de ce Sacrement est si important aux simples Chrestiens, combien plus aux Ecclesiastiques qui doiuent estre dans vn estat de sainteté permanente, & tousiours en disposition de se presenter deuant la face de la diuine Majesté, qui ne peut souffrir aucune tache en ses ministres?

II. POINT.

CONSIDEREZ les defauts que l'on peut commettre en s'approchant du Sacrement de Penitence. Ces defauts se rapportent à trois principaux.

Le 1. deuant la confession, lors qu'en s'examinant on s'attache plus à chercher le nombre de ses pechez, qu'à en découurir la malice & l'énormité; ce qui fait qu'on manque à la principale partie de la penitence, qui est la contrition.

Le 2. dans la Confession mesme, lors qu'on declare ses pechez auec certaines formules ordinaires, disant tousiours les mesmes choses, plustost pour la décharge de la memoire qu'autrement, & auec des termes par lesquels on semble plustost s'excuser que s'accuser.

Le 3. enfin apres la Confession, ce qui arriue lors qu'on neglige les auis des Confesseurs, ou que l'on n'apporte aucun soin pour se corriger des fautes, dont on se sera mille fois confessé, & se faire quitte des habitudes & des inclinations qui nous y sont des occasions prochaines, estimant tout cela fort leger.

Examinez vous auquel de ces trois defauts vous estes plus suiet, & pour y apporter le remede conuenable,

III. POINT.

CONSIDEREZ les diſpoſitions opposées à ces trois manquemens, qu'il faut apporter quand on s'approche du Sacrement de Penitence.

La 1. eſt, de s'examiner auparauant la Confeſſion ſoigneuſement ſur tous les pechez mortels, s'il y en a, & s'ils ne ſont que veniels, ſur tout ſur ceux auſquels nous ſommes plus enclins, ou qui nous peſent le plus, qui ſe commettent auec plus d'attache, qui ſont ſcandaleux au prochain : bref, qui nous détournent dauantage d'arriuer à la perfection où Dieu nous appelle : Et puis en conceuoir vn veritable regret, & former vn deſſein determiné de nous en corriger,

La 2. qui doit accompagner la Confeſſion, conſiſte à declarer ſes pechez le plus clairement, nettement, briéuement & auec le moins de confuſion qu'il eſt poſſible.

La 3. diſpoſition qui doit ſuiure la Confeſſion, eſt de faire proteſtation de nouueau de s'amender des pechez qu'on vient de confeſſer, veiller pour ce ſuiet plus ſoigneuſement ſur nous qu'auparauant, en entreprenant vn particulierement pour le combattre, & ne le point laiſſer que nous ne l'ayons exterminé s'il ſe peut.

Prenez donc auiourd'huy la reſolution, ſi deſia vous n'en eſtes dans la pratique, de frequenter ce Sacrement, puiſque c'eſt vn remede ſi vtile, ſi aisé, & ſi puiſſant contre les fautes que nous commettons tous les iours, vous ſouuenant que la regle pour les Preſtres, hors les cas de neceſſité extraordinaire, eſt d'y aller au moins vne fois la ſemaine, & pour les Clercs autant de fois qu'ils ſe diſpoſent à la ſainte Communion: *Semper confitere*, dit ſaint Auguſtin, *quia ſemper habes quod confitearis; difficile enim eſt in hac vita, vt ſic homo mundetur, vt nihil inueniatur in eo, quod reprehendatur.*

Voyez dans la 1. p. de la vie Chreſt. la 49. Et en la 2. p. la 68. S. Aug. in Pſ. 99.

MEDITATION

Sur la XI. Conference.

De la douleur qu'on doit auoir de ses pechez & de sa necessité.

Dautant que l'on commet quantité de defauts dans les Confessions, afin de les mieux découurir : on traite icy des parties du Sacrement de Penitence en particulier. Et 1. de la contrition, laquelle comme elle compréd encore deux choses, le regret du passé, & le bon propos pour l'auenir : on traitte en 1. lieu du regret, laissant à parler du bon propos en la suiuante.

1. *Combien il importe aux Chrestiens, principalement aux Ecclesiastiques, d'auoir de la douleur de leurs pechez.*
2. *Quelles proprietez ou conditions doit-elle auoir pour estre veritable & sincere deuant Dieu.*
3. *Quels sont les moyens pour obtenir cette douleur, & quels sont les motifs principaux pour la pratiquer.*

Scindite corda vestra, & non vestimenta vestra. Ioël. 2.

I. POINT.

CONSIDEREZ combien il importe à toute personne qui s'approche du Sacrement de Penitence, d'auoir de la douleur de ses pechez.

1. Parce que cette douleur est comme l'ame & l'esprit de la vraye penitence, sans laquelle nous ne pouuons nous conuertir parfaitement à Dieu, dautant que comme le peché est entré dans nostre cœur par vn mauuais plaisir, il faut necessairement qu'il en soit chassé par son contraire, qui est la douleur ; necessité qui est si absoluë, qu'encore que les autres parties de la Penitence puissent estre quelquefois supplées, iamais celle-cy ne le peut estre.

2. Parce que cette douleur est la source, d'où principalement découle tout le fruit de nos Confessions, lesquelles seront plus ou moins parfaites, & produiront du changement en nos mœurs, à mesure que nostre douleur sera plus ou moins sincere & veritable.

Voudriez vous perdre le fruit de toutes vos Confessions par le defaut d'vn peu de larmes, qui vous causera plus de plaisir, que les pechez dans lesquels vous cherchez vos satisfactions ? Mais d'autant que plusieurs s'abusent, pensant auoir vne veritable douleur qui n'en ont que l'apparence,

II. POINT.

CONSIDEREZ quelles sont les proprietez ou conditions qu'elle doit auoir, pour estre sincere & legitime deuant Dieu.

La 1. quelle soit interieure & cordiale, c'est à dire, que ce ne soit pas seulement du bout des leures que nous protestions à Dieu d'auoir regret de l'auoir offensé, mais que ce regret soit conceu au fond de nostre cœur.

La 2. qu'elle soit de tous nos pechez, au moins mortels, sans reserue d'aucun.

La 3. qu'elle soit excitée par vn mouuement du S. Esprit, & des considerations que la foy nous enseigne.

La 4. qu'elle soit souueraine, c'est à dire, plus que de toutes les pertes du monde imaginables.

Examinez-vous sur vos contritions : car si elles ont manqué d'vne seule de ces quatre conditions, elles ont esté fausses, & vos penitences par consequent ont esté inutiles. Et pour y remedier,

III. POINT.

CONSIDEREZ que les moyens pour obtenir cette douleur, sont

1. De la demander à Dieu instamment, puisque c'est vn mouuement de son S. Esprit : *Qui pro nobis orat gemitibus inenarrabilibus*. Rom. 8.

2. De considerer souuent les motifs plus puissans qui peuuent nous porter à cette douleur, comme sont la grandeur & la bonté de Dieu, nostre bassesse, nostre indignité, & nostre ingratitude extrême.

Enfin c'est d'en produire tous les iours à certains temps les actes, comme en l'Oraison du matin, aux examens du midy & du soir, auant la Messe, & l'Office diuin, aussi-tost qu'on s'apperçoit d'auoir offensé Dieu, & s'il se peut auant tout autre employ d'importance, à ce que rien n'empesche que Dieu y donne sa benediction. Certes, comme nous tombons si souuent, il n'y a rien qui nous doiue estre plus familier que les actes de contrition. Et cependant,

Combien se passe-il de iours, sans en produire vn seul, ou

sans le produire comme il faut? Faites reflexion sur vous mesme, & iugez en par vostre experience. Qu'auez-vous fait iusques à present pour vous rendre cette douleur facile & toute familiere? N'est-ce pas souuent par routine que vous en produisez les actes? est-ce tousiours auec les circonstances qui vous sont icy marquées? Prenez-y garde, de peur que la parole du Prophete ne se verifie en vous.

Voiez dans la 1. p. de la vie Chrest. la 51. 52. 53.

Destruxisti eum ab emundatione. Psal. 87.

MEDITATION

Sur la XII. Conference.

Du bon propos & de sa necessité.

Suite de la Conference precedente, où il est traité de la Contrition.

1. *Quels sont les motifs qui doiuent porter les Chrestiens en general, & les Ecclesiastiques en particulier à garder inuiolablement le bon propos qu'ils font de s'amender toutes les fois qu'ils vont à confesse.*
2. *En quoy consiste ce bon propos, & quelles en sont les marques, & ce qui rend la pluspart de ceux que nous faisons, sans effet.*
3. *Quels sont les moyens de s'y affermir & de les rendre efficaces.*

Vade & iam amplius noli peccare. Ioan. 8.

I. POINT.

CONSIDEREZ les motifs qui doiuent porter les Chrestiens en general, & les Ecclesiastiques en particulier à s'affermir fortement dans le bon propos qu'ils font de s'amender toutes les fois qu'ils s'approchent du Sacrement de Penitence, & de le garder inuiolablement.

Le 1. c'est parce que Dieu demande la conuersion parfaite de nostre cœur qui ne peut estre telle, si nous n'auons autant d'horreur des pechez que nous pouuons commettre, que de douleur de ceux qui sont desia commis, parce que les vns & les autres offensent également la diuine bonté. Le 2. est, dau-

tant que la recidiue emporte auec soy vne ingratitude extréme, laquelle bouchant toutes les auenuës aux faueurs de Dieu, l'oblige de nous soustraire ses graces, & nous conduit ainsi au dernier de tous les mal-heurs, qui est l'endurcissement de cœur. C'est dequoy Nostre-Seigneur menace dans l'Euangile, quand il recommande à celuy qu'il auoit guery aupres de la piscine : *Noli amplius peccare, ne deterius tibi aliquid contingat.* Ioan: 5.

Ne tremblez-vous pas à ce seul mot d'endurcissement ? *Si non expauisti*, dit sainct Bernard, *tuum hoc est.* Helas, combien d'ames sont perduës eternellement pour vne seule recheute ! faites-vous sage à leurs dépens ; & pour connoistre en quoy consiste ce bon propos, *L. 1. de Consid. ad Eug. c. 8.*

II. POINT.

CONSIDEREZ que ce bon propos n'est autre chose qu'vne ferme resolution de ne iamais plus offenser Dieu par aucun peché moyennant sa grace, & d'éuiter toutes les occasions qui nous y pourroient porter, comme aussi de satisfaire pour ceux que nous auons cy-deuant commis, de sorte que pour reconnoistre si toutes les fois que nous allons à confesse nous auons ce bon propos, il faut voir

1. Que la resolution que nous faisons de ne plus offenser Dieu, ne soit point vne simple velleité, ou vn desir inefficace, mais vne volonté ferme & déliberée.

2. Qu'elle s'estende à tous les pechez, & à toutes les occasions prochaines & dangereuses, pour les éuiter également.

3. Qu'elle soit appuyée sur la grace de Dieu, & non pas sur nous mesmes.

4. Qu'elle nous porte à satisfaire à Dieu & au prochain, à Dieu par la Penitence & les bonnes œuures : & au prochain en nous reconciliant de cœur auec luy, & luy restituant l'honneur & le bien, si nous luy auons fait quelque tort.

Examinez-vous maintenant, si vos Confessions passées ont esté accompagnées de toutes ces circonstances : & si consequemment vous auez eu ce bon propos : car en voila les marques.

III. POINT.

CONSIDEREZ les moyens de s'affermir dans ces bonnes resolutions & de les rendre efficaces.

Le 1 c'est d'enuisager les dangers & les mal-heurs effroyables de la recidiue, considerant que peut-estre le premier peché que nous commettrons, est celuy qui doit combler nostre mesure, & nous mettre en estat de l'impenitence finale.

Le 2. c'est de renouueller souuent ces mesmes resolutions, principalement à l'égard des pechez ausquels nous sommes plus enclins, & ce dans le temps de l'Oraison, le soir & le matin, demandant à Dieu la force & le courage pour surmonter toutes les difficultez qui pourroient s'opposer à l'execution d'vne si sainte entreprise. N attendez pas à demain, mais tout dés maintenant, mettez ce second moyen en pratique. Et au regard du premier, demandez à Dieu de viure toute vostre vie dans cette sainte frayeur, qui doit nous accompagner en tout lieu & en toutes nos actions, & sans laquelle il n'y eut iamais de veritable conuersion, ou qui fut tant soit peu de durée. Ce qui faisoit dire au saint homme Iob, qu'il auoit tousiours vécu dans la crainte, *Verebar omnia opera mea, sciens quia non parceres delinquenti.* Helas, si vn homme declaré innocent par la bouche de Dieu mesme, vit dans cét estat; que doiuent faire des pecheurs si ingrats & si infideles à la grace?

Iob. 9.

Cum metu igitur & tremore salutem vestram operamini, de peur qu'il ne vous arriue le mesme qu'à celuy de l'Euangile, duquel, parce qu'il estoit retombé, Nostre-Seigneur dit en parlant de sa recheute.

Phil. 2.

Voyez en la 1. p. de la vie Chrest. la 54.

Facta sunt nouissima hominis istius peiora prioribus. Luc. 11.

MEDITATION

Sur la XIII. Conference.

De la satisfaction enjointe au Sacrement de Penitence.

1. Quelles sont les raisons, qui nous obligent d'accepter humblement les satisfactions qui nous sont enioinctes par le Prestre au Sacrement de Penitence, selon la proportion de nos pechez, encores qu'elles soient quelquefois contraires à nos inclinations, ou à nos desirs.

2. Quels auantages ont les satisfactions sacramentales sur celles que nous faisons volontairement, ou que Dieu nous impose luy-mesme en ce monde, ou en l'autre.

3. Quelles sont les satisfactions que les Ecclesiastiques se doiuent imposer eux-mesmes, pour suppléer aux defauts de celles qui leur sont enioinctes par leurs Confesseurs.

Laissant la Confession qui est la 2. partie du Sacrement de Penitence, de laquelle on a parlé en la 10 Conference, On traite icy de la 3. partie, qui est la satisfaction.

Facite fructus dignos pœnitentiæ.

I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui nous obligent d'accepter humblement les satisfactions qui nous sont enioinctes par le Prestre au Sacrement de Penitence, encores qu'elles soient par fois contraires à nos inclinations, ou à nostre desir.

La 1. c'est parce que la satisfaction est vne partie tellement requise au Sacrement de Penitence, que sans elle, c'est à dire, si nous ne sommes du moins dans le dessein de l'accepter & de l'accomplir, nous ne pouuons obtenir le pardon de nos pechez.

La 2. c'est parce que telle satisfaction que le Prestre nous puisse enioindre, elle sera tousiours bien au dessous des peines de Purgatoire, qui restent souuent à payer apres la coulpe de nos pechez remise, & tousiours incomparablement plus douce, que celle qu'on imposoit dans la primitiue Eglise.

La 3. c'est parce que nous ne pouuons mieux témoigner à l'exterieur le regret que nous auons d'auoir offensé Dieu, qu'en acceptant volontiers tout ce qu'on nous peut imposer de penible & de repugnant mesme à nostre nature, pour reparation de l'iniure que nous luy auons faite par nos pechez.

Si nous auions tant soit peu de sentiment de nos offenses, nous n'aurions garde de nous rendre difficiles à accepter

les penitences; nous demanderions d'estre traitez comme nos pechez le meritent, & dans la rigueur des Canons anciens. Et certes s'il faut faire penitence en ce monde icy, ou en l'autre, comme dit saint Augustin, ne vaut-il pas bien mieux la faire en celuy-cy, où elles sont si aisées & si efficaces, que d'attendre en l'autre, où elles seront infiniment plus dures & absolument inutiles?

II. POINT.

CONSIDEREZ les aduantages qu'ont les satisfactions sacramentelles, sur celles que nous faisons volontairement, ou que Dieu nous impose luy-mesme.

1. Estant de leur nature & de leur institution ordonnées, pour rachepter les peines deuës aux pechez, & tirant d'ailleurs leur force & leur vertu des satisfactions de Iesus-Christ, dont le prix & la valeur est appliquée dans ce Sacrement, elles sont beaucoup plus satisfactoires que les autres, qui ne le peuuent estre que par accident.

2. Parce qu'au lieu que toutes les autres ne sont que des moyens generaux, celles-cy sont des remedes specifiques & singuliers contre les pechez, ausquels nous sommes plus enclins dont nous nous sommes confessez, & nous seruent beaucoup plus à conseruer l'esprit de penitence, dans lequel nous deuons viure continuellement. Enfin elles sont beaucoup plus meritoires, parce qu'elles sont fondées sur l'obeïssance, laquelle aux termes de l'Escriture vaut mieux que sacrifice.

Voyez donc quelle estime vous auez faite iusqu'à present des satisfactions qui vous ont esté enioinctes. Comment vous vous en estes acquité, & si vous n'auez pas quelquefois preferé vos prieres ou deuotions particulieres à ce que vous estiez obligé de faire par penitence. Mais dautant que ce qui nous est imposé pour l'ordinaire n'est encores gueres proportionné au nombre & à l'enormité de nos pechez;

III. POINT.

CONSIDEREZ quelles satisfactions les Ecclesiastiques doiuent faire pour suppléer au defaut de celles qui sont enioinctes par le Confesseur. C'est 1. d'offrir à Dieu les merites &

les satisfactions de nostre Seigneur, de la Vierge, & de tous les Bien-heureux.

2. De produire souuent des actes de contrition.

3. De s'imposer quelque satisfaction particuliere chaque fois qu'on va à confesse, quelque priere, quelque ieusne, quelque aumosne, accepter volontiers les peines annexées à leurs fonctions & à l'exercice de leur charge, pour honorer la Iustice de Dieu, & luy satisfaire pour leurs pechez & pour ceux du peuple.

A vostre aduis, n'est-il pas bien raisonnable de vanger sur nous par toute sorte de moyens, les iniures que nous auons faites à sa diuine Maiesté? Et si nous auons tant soit peu d'amour, la mort que nous auons causée à Nostre Seigneur, le mépris que nous auons fait de ses graces, l'Enfer que nous auons merité, & dont il nous a retirez, ne merite-t-il pas bien que nous exigions de nous des peines, sinon proportionnées à la grandeur de nos crimes, au moins les plus grandes qu'il nous sera possible? Voyez quelle penitence ont fait les Saints depuis leur conuersion. Vn Dauid, vn saint Pierre, vn saint Paul, vne Magdelaine, apres mesme auoir eu reuelation que leurs pechez leur estoient pardonnez Et iugez de là ce que vous deuez faire pour les vostres.

Voyez dans la 1. p. de la vie Chrest. la 55. & 57. 58.

Ecce ego in flagella paratus sum, & dolor meus in conspectu meo semper. Psalm. 37.

MEDITATION

Sur la XIV. Conference.

Du frequent vsage de la sainte Communion.

Quatriesme moyen pour s'entretenir & croistre dans la vertu, & auancer au chemin de la perfection Chrestienne.

1. *Quels sont les motifs pour porter les Chrestiens, & sur tout les Ecclesiastiques à communier souuent.*
2. *D'où vient que l'on fait si peu de profit des frequentes Communions.*
3. *Quelles sont les regles & pratiques pour frequenter dignement & auec profit la sainte Communion.*

Niſi manducaueritis carnem filii hominis, non habebitis vitam in vobis. Ioan. 6.

I. POINT.

CONSIDEREZ les motifs principaux qui peuuent animer les Chreſtiens, & particulierement les Eccleſiaſtiques à s'approcher ſouuent de la ſainte Communion.

Le 1. ſe tire de noſtre propre intereſt; car les vns & les autres eſtant obligez de tendre à la perfection, conformement chacun à ſon eſtat; Il n'y a point de moyen plus puiſſant ny plus efficace pour y arriuer, que de communier ſouuent, parce que comme la perfection conſiſte dans l'vnion auec Dieu, Noſtre-Seigneur vray Dieu & vray Homme dans cét adorable Myſtere s'vniſſant à nous en qualité de viande, & l'vnion qui ſe fait de la viande auec la perſonne qui la prend, eſtant la plus grande, la plus intime & la plus parfaite qui ſe produiſe dans la nature: Il s'enſuit que par la ſainte Communion nous ſommes vnis à Dieu le plus parfaitement & le plus intimement qu'vne creature le peut eſtre en ce monde.

Le 2. ſe tire de la part de Noſtre-Seigneur meſme, & de l'amour qu'il a témoigné dans l'inſtitution de ce diuin Sacrement, & ſur tout aux Eccleſiaſtiques, à qui il fit particulierement paroiſtre cette ardeur, quand la veille de ſa Paſſion il dit à ſes Apoſtres, *Deſiderio deſideraui hoc Paſcha manducare vobiſcum.* Luc. 22.

Si Noſtre-Seigneur nous a tant honorez, que de vouloir ſi amoureuſement ſe communiquer à nous, n'eſt-ce pas à deſſein que de noſtre part, nous entrions dans vn deſir pareil de le receuoir, non pas vne fois ou deux ſeulement: mais tous les iours s'il eſtoit poſſible, à l'exemple des Apoſtres & des premiers Chreſtiens? Mais dautant que par vn long vſage il arriue ſouuent que l'on s'approche des choſes les plus ſaintes, ſans ſentiment & ſans aucun profit,

II. POINT.

CONSIDEREZ que ce mal-heur, pour vous en donner de garde, vient de trois ſources principales.

1. Des

1. Des atttaches secretes aux creatures, & de l'affection que nous retenons aux pechez veniels, qui fait qu'ayant moins d'vnion auec Dieu par la charité : nous remportons sans doute moins de fruit de la Communion.

2. Du trop grand soin des affaires exterieures, qui nous dérobe toute l'attention d'esprit, & la deuotion de cœur que nous deurions auoir.

3. De ce que l'on s'en approche souuent, plustost par coustume que par les motifs d'amour & de religion, ce qui arriue assez ordinairement à ceux qui par deuoir ou par engagement, sont obligez de celebrer tous les iours, s'ils n'ont grand soin de purifier leurs intentions.

Vous estonnez-vous maintenant, si tant de personnes remportent si peu de fruit de leurs Communions, où la pluspart y apportent si peu de preparation, y allant par routine, auec des attaches à leurs pechez, & auec tant de tiedeur & de nonchalance Examinez auquel de tous ces defauts vous estes plus suiet : Et pour y remedier,

III. POINT.

CONSIDEREZ quelles sont les dispositions & les pratiques pour frequenter dignement & auec fruit la sainte Communion. Ces dispositions se rapportent à trois principales : les vnes qui deuancent, les autres qui accompagnent & d'autres qui suiuent. Celles qui doiuent preceder sont vne souueraine netteté de cœur & vne grande pureté d'intention, afin de ne faire cette action pour autre motif, que pour plaire à Nostre-Seigneur, pour luy donner du contentement, & pour correspondre à l'amour qu'il nous témoigne en ce diuin Sacrement.

Celles qui l'accompagnent, sont la deuotion du cœur, faute de laquelle nous sommes priuez, non seulement de la douceur spirituelle qui luy est annexée, mais encore des graces actuelles qui luy sont propres, à sçauoir les bonnes pensées, les affections saintes aux occasions pour surmonter les tentations & exercer les bonnes œuures.

Celles qui suiuent, sont le remerciement, & l'action de graces pour vn si grand bien-fait. *Voyez en la 2. p. de la Vie Chrestienne, la 69. & 70.*

Affectionnez-vous donc à ces dispositions, si vous voulez remporter quelque fruit de la sainte Communion. Et souue-

nez-vous que s'il faut trauailler pour le pain materiel, beaucoup plus le faut-il pour le spirituel. Et qu'il vaudroit bien mieux enfin, ne s'en point du tout approcher, que de communier sans ces dispositions.

Qui non vult operari, non manducet. 2. Thess. 4.

OBSERVATION,

Sur les Meditations suiuantes;

APRES que dans les conferences precedentes, on a tasché de rendre les Clercs parfaits, en qualité de Chrestiens; On leur propose dans les suiuantes, les moyens de deuenir parfaits Ecclesiastiques, leur faisant connoistre en quoy consiste leur perfection comme tels, & les conduisant selon le dessein de l'Eglise, depuis la Tonsure iusques à l'Ordre de Prestrise, & à la charge de Curé.

D'où vient qu'encore que les precedentes soient communes aux simples Chrestiens, aussi bien qu'aux Ecclesiastiques: Celles qui suiuent, regardent purement les Ecclesiastiques.

Or comme pour entrer legitimement en l'estat Ecclesiastique, la 1. & principale disposition est la vocation; on a crû qu'il estoit à propos de commencer par là.

MEDITATION

Sur la XV. Conference.

De la vocation & de sa necessité.

1. *Quelles sont les raisons qui prouuent la necessité de la vocation à l'estat Ecclesiastique.*
2. *Qu'est-ce que vocation, & quelles sont les marques d'vne vocation legitime.*
3. *Quelles sont les defauts qui arriuent plus ordinairement en la vocation: & les moyens pour les reparer: Et qu'est-ce qui empesche la pluspart de connoistre & iuger sainement de leur vocation à l'estat Ecclesiastique.*

Nemo sumit sibi honorem, sed qui vocatur à Deo tanquam Aaron; sic nec Christus semetipsum clarificauit vt Pontifex fieret. Hebr. 5.

I. POINT.

CONSIDEREZ pour quelles raisons il faut estre appellé de Dieu necessairement à l'estat Ecclesiastique.

La 1. parce que cét estat estant d'institution diuine, les hommes ne peuuent pas sans vsurpation & temerité s'y ingerer d'eux mesmes, c'est pourquoy l'Apostre dit que personne ne s'en doit approcher qu'il n'y soit appellé, par cette fameuse sentence que vous venez d'entendre, qu'il confirme apres par les exemples des deux premiers chefs, & des deux grands Prestres du Vieil & du nouueau Testament, Aaron & Iesus-Christ.

La 2. c'est parce que les fonctions de cét estat estant toutes surnaturelles & diuines, & demandant à cét effet des vertus & vne sainteté éminente en ceux qui y sont engagez, & des graces toutes particulieres pour s'en acquiter comme il faut, Dieu ne les accordant pas d'ordinaire à ceux qui y entrent sans vocation; Ils sont par ce moyen dans vne impossibilité morale de se sauuer. Parce qu'ils se sont ingerez d'eux mesmes, dit Dieu par vn Prophete, & que ie ne les ay point appellez, ie suis entré en colere contr'eux, *Ipsi regnauerunt & non ex me, principes extiterunt & ego non vocaui eos, ideo iratus est furor meus in eis :* fureur qui emporte vn abandonnement general, vne priuation absoluë de toutes les lumieres, secours, & assistances necessaires pour bien faire ses fonctions.

Ne tremblez-vous point à ces paroles? n'auez-vous pas bien du sujet d'examiner vostre vocation, pour voir si vous n'estes pas du nombre de ces mal-heureux? Faites en l'experience sur le champ: Et pour voir si vous estes veritablement appellé,

II. POINT.

CONSIDEREZ que les marques de la vocation ordinaire & legitime sont,

1. D'y estre appellé de nostre Euesque en veuë de nos merites, & de nostre capacité, & sans aucun interest de la chair ny du sang.

2. Quand nous auons inclination à cét estat dés la ieunesse, mais vne inclination constante, douce, soûmise au conseil de quelque homme sage, experimenté & des-interessé, que l'on

doit consulter à ce dessein, & accompagnée d'vne grande pureté d'intention.

3. Quand nous auons vne haute estime de cét estat, qui produise en nos cœurs vne sainte frayeur de son excellence, & vne forte resolution d'en porter les marques exterieures, & d'acquerir les vertus que son merite & sa sainteté requierent de tous les veritables Ecclesiastiques.

N'est-il pas vray que le chemin que tiennent auiourd'huy la pluspart pour aller aux Ordres, est bien éloigné de ces regles? Les vns y vont pour auoir dequoy viure, les autres pour y viure à leur aise, pour mener vne vie oysiue & faineante: Mais vous comment y estes vous entré? quelle intention auez vous euë? quelle inclination & quelle estime auez-vous pour les fonctions Ecclesiastiques? Pensez y bien. Et pour connoistre en quoy peut-estre vous auez manqué,

III. POINT.

CONSIDEREZ que les defauts que l'on peut commettre embrassant l'estat Ecclesiastique, sont trois principaux.

Le 1. c'est d'y entrer sans les conditions & les qualitez necessaires à ceux de cét estat, comme la vertu, l'innocence, la science, ou du moins l'aptitude & le desir de deuenir sçauant.

Le 2. c'est d'y entrer pour des fins & des intentions temporelles ou interessées, ou bien indignes de l'Estat Ecclesiastique, comme pour l'honneur, le lucre, ou choses semblables.

Le 3. c'est d'embrasser cét estat par des voyes purement humaines, sans regarder ny consulter la volonté de Dieu: Helas! combien y a-il peu d'Ecclesiastiques, en qui quelqu'vn de ces manquemens ne se trouue? faut-il s'estonner s'il y a tant de desordres parmy eux? *Errauerunt ab vtero.* Ps. 57.

Voyez auquel des trois vous pourriez estre tombé. Et pour y remedier, si vous estes entré dans l'estat Ecclesiastique sans les conditions requises, taschez au moins de les acquerir à l'auenir. Si vous auez croupy iusques icy dans l'ignorance, taschez par tout moyen d'acquerir la science qui vous est necessaire; & vous abstenez cependant des fonctions qui demandent la science que vous n'auez pas encore. Si vous y estes entré par des motifs purement temporels, renoncez y presente-

ment & taschez de purifier & redresser vostre intention auec la grace. Demandez pardon de ce desordre. Enfin ne vous approchez iamais de vos ministeres qu'auec grande confusion & humiliation dans la veuë de vostre indignité. Et pour satisfaction de vostre faute, puis qu'elle est irreparable en vostre personne; taschez de faire en sorte que d'autres qui pourroient vous consulter sur ces matieres, n'entrent iamais en l'estat Ecclesiastique sans marque de vocation, & de leur en faire apprehender viuement la necessité, que vous ne connoissiez pas lors que vous vous y estes engagé. Et du reste faites le conseil de l'Apostre, & priez la souueraine bonté, que puisque vous estes dans vn estat que vous ne pouuez quitter; il luy plaise accorder à vos larmes, ce qu'il auoit iustement refusé à vostre ambition.

Voyez en la vie Eccl. depuis la 15. iusques à la 26. Med. Le Dim. de la Sept. & le 2. Dim. apres Pasques.

Orate semper, vt dignetur vos vocatione sua Deus noster, 2. Thess. 2.

MEDITATION

Sur la XVI. Conference.

De l'esprit Ecclesiastique & de sa necessité.

1. *Combien il est necessaire & quelles sont les raisons qui obligent les Ecclesiastiques iusques aux simples Clercs, d'auoir & conseruer l'esprit Ecclesiastique.*
2. *En quoy consiste cét esprit, & quelles en sont les marques.*
3. *Quelles sont les moyens pour l'acquerir & conseruer, & comment on se doit conduire auec ceux qui ne l'ont pas.*

La marque plus infaillible d'vne veritable vocation, c'est d'auoir l'esprit Ecclesiastique.

Qui spiritu Dei aguntur, ij sunt filij Dei. Rom. 8.

Comme on ne peut estre enfant de Dieu suiuant cét oracle de saint Paul, que l'on ne soit animé de son Esprit: Aussi ne peut-on estre bon Ecclesiastique, qu'on ne soit plein de l'esprit Ecclesiastique.

I. POINT.

CONSIDEREZ combien il est necessaire aux Ecclesiastiques d'auoir en plenitude l'esprit de leur estat.

1. Sans cét esprit, ils ne sont que des ombres & des fantosmes d'Ecclesiastiques, que l'Escriture pour ce suiet compare à des Idoles, tout ce qui se rencontre dans leur condition, leur est à dégoust, les entreprises en cette matiere leur semblent difficiles & insurmontables, les moindres peines leur semblent tres-ameres, ils n'ont aucune ouuerture pour les choses de Dieu & de l'Eglise, si on leur en parle, ce n'est qu'auec peine qu'ils le souffrent, ils sont comme des eaux croupissantes qui ne se remuent point, ou s'ils trauaillent c'est auec lascheté, inquietude, dépit, d'vne façon déplaisante, auec impatience & à regret : en vn mot, toutes leurs actions sont mortes, & quoy qu'ils fassent dans leur condition, sans cela iamais ils ne peuuent reüssir. Là où tout au contraire, celuy qui est possedé de cét esprit ne trouue rien de difficile, il entreprend tout, il est tranquille, adroit, paisible au milieu de l'action, il a tout plein de lumieres pour les matieres Ecclesiastiques, il ne se plaist qu'à penser, & à s'entretenir des choses qui concernent son estat, cét esprit est en luy comme vn feu qui l'anime, & qui le viuifie: c'est comme vne aisle qui le porte d'vn bout du monde à l'autre, pour la gloire de son Maistre & le salut des peuples, & comme ce vin nouueau dont le saint Esprit remplit le cœur des Apostres au iour de la Pentecoste, qui le fait parler à tout rencontre pour l'interest de Dieu & de l'Eglise, sans considerer si le monde le tient pour vn fol, ou pour vne personne yure.

Vne autre raison, c'est pour ce que si vn Clerc n'a l'esprit Ecclesiastique, c'est vne marque infaillible qu'il est encore tout remply de celuy du monde, & qu'il n'y a point renoncé comme il deuoit dés la Tonsure; & partant que viuant dans les maximes du monde contraires à celles de Iesus-Christ, il est dans le grand chemin de se perdre.

II. POINT.

CONSIDEREZ que l'esprit Clerical ou Ecclesiastique n'est autre chose qu'vne grace abondante, ou vne certaine vertu de l'Esprit de Dieu, receuë en plenitude dans l'Ordination,

au moyen de laquelle nous faisons auec affection, suauité, vigueur, adresse & perseuerance les fonctions de l'estat Ecclesiastique. Esprit qui ne se peut mieux conceuoir que par la comparaison de l'ame à l'égard du corps, de la lumiere à l'égard des couleurs, ou de la séve à l'égard des plantes : car tout ainsi que l'ame donne le mouuement à vn corps, & luy fait produire des actions qui sont conformes à sa nature, & comme pour connoistre & iuger des couleurs, il faut y appliquer la lumiere, qui viuifie toutes choses ; & enfin comme la séve d'vn arbre produit des fruits de son espece propre & particuliere, & differente de tous les autres arbres : de mesme pour iuger de la vocation d'vne personne à l'estat Ecclesiastique il faut voir s'il en a l'esprit, & s'il en fait les actions, s'il agit par ce mouuement, si ses pensées, ses paroles, ses estudes & ses emplois vont aux choses Ecclesiastiques, s'il fait plus d'estime de son estat, voire des moindres degrez que des plus hautes dignitez du monde, s'il en porte les marques, s'il en fait volontiers les fonctions sans en dédaigner aucune ; si enfin il a vn grand zele de la discipline Ecclesiastique & de son establissement, & s'il y contribuë de son costé ce qu'il peut, par le bon exemple, les exhortations & les autres moyens, s'il ne peut souffrir les irreuerences qui se font dans l'Eglise.

Examinez-vous maintenant sur ces marques, & si vous les reconnoissez en vous, remerciez en Dieu : car c'est vn témoignage que vous estes bien appellé, mais si vous ne les auez pas, il y a bien à craindre pour vous, car comme il est vray de dire de tous les Chrestiens : *Qui Spiritum Christi non habet, hic non est eius*; Si vous n'auez l'esprit Ecclesiastique qui consiste en ces marques, c'est en vain que vous en portez le nom.

III. POINT.

CONSIDEREZ que les moyens d'acquerir & conseruer l'esprit Ecclesiastique, sont,

1. La priere pour obtenir de Dieu le dégagement absolu de l'esprit du siecle : & la possession de ce bon esprit qu'il promet à ceux qui le demandent auec instance, rapportant à cette fin celles que nous faisons d'obligation ou de deuotion.

2. L'exercice frequent de nos fonctions.

3. La conuersation auec les bons Ecclesiastiques, & la lecture des vies de ceux qui ont paru dans ces derniers temps estre plus remplis de cét esprit.

4. La demeure pour quelque temps dans vn Seminaire, où cét esprit est répandu d'vne façon toute particuliere, & se conserue comme dans vne source qui ne tarit point : mais qui demeure tousiours pleine par l'ordre de Dieu, afin que ces eaux diuines coulent sans cesse dans les Dioceses, par ceux qui les y ont puisées, pour les répandre sur les peuples. Mais la principale, c'est l'vnion auec Nostre-Seigneur Iesus-Christ, comme le corps est vny à son ame, comme le sarment est vny à la vigne.

Voyéz en la vie Eccl. la 22, 123, & 177, Med.

Sicut enim palmes non potest ferre fructum à semetipso, nisi manserit in vite, dit Nostre-Seigneur en l'Euangile, *sic nec vos nisi in me manseritis.* Ioan. 16.

MEDITATION

Sur la XVII. Conference.

De la tonsure Ecclesiastique.

La porte pour entrer en l'estat Ecclesiastique, c'est la Tonsure.

1. *Qu'est-ce qu'vn Ecclesiastique est obligé de sçauoir de la Tonsure, tant pour ce qui est du nom, & de son institution, que pour ce qui regarde les dispositions qu'il faut apporter pour la receuoir.*

2. *Quelles sont les ceremonies qui s'obseruent en donnant la Tonsure, & quelles en sont les significations.*

3. *Quels sont les fruits que l'on peut tirer de cette doctrine.*

Hæc est generatio quærentium Dominum. Psal. 23.

I. POINT.

CONSIDEREZ que la Tonsure n'est autre chose qu'vne ceremonie sainte & sacrée, qui vient de la tradition & de l'institution des Apostres par laquelle vn Chrestien est consacré à Dieu d'vne façon speciale, pour luy rendre seruice dans l'estat Ecclesiastique & se disposer à receuoir les saints Ordres. On l'appelle

Ceremonie, parce que ce n'est pas vn Ordre ny vn Sacrement; mais seulement vne preparation pour les receuoir vn iour.

Par

Par laquelle vn Chreſtien eſt conſacré à Dieu d'vne façon ſpeciale, &c. pour montrer que le Tonſuré n'appartient pas ſeulement à Dieu par les titres de ſa creation, redemption, & de ſon bapteſme, comme le reſte des Chreſtiens : mais encore par le titre de ſa vocation, & de ſon eſlection à l'eſtat Eccleſiaſtique, en vertu de laquelle il eſt obligé de s'employer vniquement aux actions de religion, & de s'appliquer aux fonctions Eccleſiaſtiques. Et pour cela de renoncer abſolument aux autres conditions ſeculieres, menant vne vie autant éloignée de celle des laïques, que le Ciel eſt diſtant de la terre. C'eſt pourquoy il eſt appellé autrement du nom de Clerc, qui vaut autant à dire, que celuy qui a Dieu pour ſon partage & ſon heritage, & qui reciproquement eſt le partage, l'heritage & le peculium de Dieu.

O altitudo Clericalis perfectionis, quæ toti mundo renunciat vt ſolum Deum poſsideat, & viciſsim à ſolo Deo poſsideatur!

Remerciez-le de cette faueur. Et pour fruict de cette conſideration,

II. POINT.

TIrez d'icy deux inſtructions importantes. La 1. combien grande eſt l'eſtime que nous deuons faire de l'eſtat Eccleſiaſtique, puiſque ſeulement la Tonſure qui n'en eſt que la porte, eſt ſi ſainte & ſi venerable dans ſon antiquité, ſi precieuſe dans ſes ceremonies, & ſi releuée dans ſa fin, qui n'eſt autre que de nous tirer du commun des hommes, pour nous aſſuiettir & nous dedier particulierement au ſeruice de Dieu.

Quel cas en auez vous fait iuſques à cette heure? quel ſentiment en auez-vous à preſent? Ne l'auez-vous pas eſtimée comme vne ſimple puerilité? faites vous plus d'eſtat de voſtre condition que de toutes les grandeurs, les honneurs & les dignitez ſeculieres? Si vous n'eſtes conuaincu de cette verité, vous ne meritez pas de porter le nom de Clerc, & vous ne ferez iamais rien qui vaille dans l'Egliſe.

III. POINT.

LA ſeconde choſe que nous deuons tirer de la doctrine de la Tonſure; c'eſt vn grand mépris & détachement des choſes de la terre, c'eſt à dire, des honneurs, des dignitez, de la reputation, des plaiſirs, & des richeſſes du monde. C'eſt ce qui nous eſt marqué preſque dans toutes les ceremonies de la

Tonſure, par l'habit Eccleſiaſtique, par la coupure des cheueux, par la couronne; mais principalement par la promeſſe que nous faiſons entre les mains de l'Eueſque en face du S. Autel, en preſence des Anges & des hommes, en diſant; *Dominus pars hæreditatis meæ, &c.* paroles par leſquelles nous proteſtons à Dieu ſuiuant l'explication des ſaints Peres, que nous renonçons à toutes les richeſſes, negoces, trafics, vanitez, plaiſirs, & pretentions du monde, pour prendre Ieſus-Chriſt pour noſtre part & portion.

N'eſt-ce pas là vn heureux échange & bien glorieux pour nous? qu'en penſez vous? auez-vous bien memoire d'auoir dit autrefois ces paroles? y auez-vous fait quelque reflexion? à voſtre aduis, n'eſt ce pas vn aueuglement épouuentable, de voir des perſonnes receuoir la Tonſure, ſeulement pour amaſſer des richeſſes & viure plus à leur aiſe, au moyen de quelque benefice qu'ils y attendent?

Pleurez ſur ces mal-heurs. Et renouuellant la promeſſe que vous auez faite à Ieſus-Chriſt entre les Mains de l'Eueſque, proteſtez de l'accomplir doreſnauant auec fidelité. Et pour cela que vous ne voulez plus auoir aucun commerce auec le monde ny la chair: que vous voulez viure éloigné de ſes maximes, pour pouuoir dire auec le Prophete à plus iuſte titre.

Voyez en la vie Eccl. depuis la 29. iuſques à la 34. Med. Et le 3. Dim. d'apres Paſques.

Quid mihi eſt in cælo, & à te quid volui ſuper terram? Deus cordis mei & pars mea Deus in æternum. Pſal. 71.

MEDITATION

Sur la XVIII. Conference.

Les obligations contractées à la Tonſure, ſont 1. de porter touſiours l'habit Eccleſiaſtique, c'eſt à dire, la ſoutanne & les cheueux courts.

De l'habit Eccleſiaſtique, c'eſt à dire, de la ſoutanne, & de la Tonſure, & de l'obligation de porter l'vne & l'autre.

1. *D'où eſt venu l'vſage qui eſt maintenant parmy les Eccleſiaſtiques de porter la ſoutanne & couper les cheueux? Et ce que ſignifient l'vne & l'autre de ces ceremonies.*
2. *Quelles raiſons on peut mettre en auant pour montrer qu'ils ſont tenus en conſcience & ſous peine de peché, de ſatisfaire à ces deux obligations contractées par la Tonſure.*
3. *Quels ſont les pretextes de ceux qui s'en veulent diſpenſer: & quelle reſponſe on y doit faire*

Exui me tunica mea, quomodo adhuc induar ea? Cant. 5.

I. POINT.

CONSIDEREZ d'abord pour vous faire entrer dans l'estime de l'habit Ecclesiastique, c'est à dire, de la soutanne & de la Tonsure, que tous les Ecclesiastiques sont obligez de porter comme des marques exterieures de leur profession, quelles sont les significations de ces deux ceremonies.

La soutanne qui est appellée dans le Pontifical, habit de Religion, par sa simplicité nous marque, que nous deuons renoncer à tous les ajustemens, les dépences & superfluitez dans les habits; par la qualité de l'estoffe qui estant de laine commune marque la pauureté & la modestie; par sa couleur la mortification & la penitence, par sa longueur la perseuerance.

La Tonsure qui se fait en forme de couronne, nous represente 1. la couronne d'épines de Nostre-Seigneur, & celle qui fut faite à saint Pierre par derision. 2. Que nous sommes les Nazareens du Seigneur, comme parle l'Escriture, c'est à dire, separez, sanctifiez & consacrez à la diuine Majesté 3. Que nous deuons attendre en l'autre vie vne couronne de gloire, si nous menons vne vie conforme à la perfection & à la sainteté de nostre estat, dont celle-cy est vne figure.

Concluez de là l'obligation que vous auez d'estimer cét habit, & de ne le quitter iamais. Et pour vous en conuaincre encore dauantage,

II. POINT.

CONSIDEREZ 1. Que plusieurs Conciles, iusques au nombre de plus de LXX. entre lesquels il y en a nombre de generaux, vous y obligent, & il s'en rencontre plusieurs qui fulminent anathême contre les transgresseurs, dont le dernier Concile Oecumenique a renouuellé toutes les peines & les Constitutions.

2. Qu'il y va de nostre interest, estant certain que cét habit donne de la retenuë à nous-mesmes & aux autres, il empesche beaucoup de desordres, & fait que l'on nous en estime dauantage; où au contraire quand on s'en dispense, c'est vn suiet de scandale aux laiques, de mauuais exemple à nos confreres,

& vn témoignage du mépris que l'on fait des loix Ecclesiastiques, & de la volonté qu'on a de se licentier au mal.

III. POINT.

CONSIDEREZ en suite combien sont vaines & friuoles les obiections qu'ont fait d'ordinaire en cette matiere. L'habit, dit-on, ne fait pas le moine. A cela S. Concile de Trente répond: *Quia vero etsi habitus non facit Monachum; oportet tamen, Clericos vestes proprio congruentes Ordini semper deferre*, marquez ces deux mots, *oportes & semper*. La coustume est contraire. Il est vray, parmy les libertins, les mondains, les chasseurs, les joüeurs, & semblables; mais est-ce d'eux que nous deuons prendre la regle des habits non plus que des mœurs?

Cela est bon dans la ville, mais aux champs vne soutanne est trop incommode. Comment dites-vous cela sans l'auoir éprouué? demandez à ceux qui la portent par tout. Et puis, posé qu'il y ait quelque petite incommodité, vn Religieux se plaint-il de son habit? quelle vergogne pour les Ecclesiastiques, de chercher à se dispenser d'vne chose qui leur est si glorieuse, de se forger des raisons imaginaires pour détruire les loix de l'Eglise: eux qui les deuroient proteger au peril mesme de leur vie; *Faites mieux doresnauant*: Et si vous n'estes point suffisamment conuaincu de cette verité, faites vous-en instruire, n'en croyez point si vous voulez ce qui en est icy rapporté des Canons, mais voyez-les dans leur source: & prenez en suite ces deux resolutions.

1. De porter tousiours, en tout temps, & en tout lieu la soutanne & les cheueux courts, qui est nostre habit Ecclesiastique.

2. De souffrir volontiers toutes les confusions qui vous seroient faites pour ce suiet, de crainte que Dieu, au iour de sa fureur, comme parle le Prophete, vous trouuant reuestu d'habits estrangers, ne vous extermine pour iamais.

Et erit, in die hostiæ Domini, visitabo super omnes qui induti sunt veste peregrina. Sophon. 1.

OBSERVATION SVR LES SOVTANELLES.

CONTRE cette obligation de porter la soutanne, plusieurs alleguent que les saints Canons, & mesme S. Charles,

permettent de porter la ſoutanelle, & de là prennent pretexte de ſe diſpenſer de porter la ſoutanne; mais c'eſt à tort; car ſans conſiderer la qualité de cette ſoutanelle, & en quelle maniere elle eſt tolerée, ils détournent la permiſſion des ſaints Cõciles en vſage qui ruïne la diſcipline, qui détruit l'habit Eccleſiaſtique, qui abolit les marques de noſtre condition, & qui choque toute ſorte d'honneſteté & de bien-ſeance. Pour connoiſtre la verité de cette réponſe: Premierement, il faut remarquer que les Conciles qui ont parlé de la ſoutanelle, ſe ſeruent ordinairement de ces termes, *vti liceat permittimus*, par leſquels ils font aſſez voir, que ce n'eſt qu'vn accommodement & vne condeſcendance au libertinage de quelques vns, qui eſtoient venus à ce point de déreglement, que de porter des habits laïcs: ce qui auoit donné ſujet à ces meſmes Conciles peu auparauant, de menacer des peines d'interdit, ſuſpenſion, ou autres, ceux qui ne ſeroient point veſtus clericalement, & d'y obliger meſme les eſtudians dans les Colleges; d'où on peut conclure que c'eſt ſeulement vne indulgence, qui marque pluſtoſt vn deſir tacite que ces Conciles auoient, que nous portaſſions toûjours noſtre habit, comme les Religieux font le leur, que non pas vne conceſſion, vn aueu, & vne approbation veritable.

En 2. lieu, il faut faire vne reflexion ſerieuſe ſur ces meſmes Conciles qui adioutent, *in itinere; ſi iter faciendum ſit.* Ce n'eſt donc pas en tous lieux, ce n'eſt pas dans la ville, ce n'eſt pas dans le lieu de la reſidence, ou du ſeiour, ce n'eſt pas dans vne petite promenade de la campagne, qu'il eſt permis de porter la ſoutanelle; mais ſeulement dans les voyages à cauſe de la difficulté des chemins, à cauſe des incommoditez de pluſieurs lieux, dans leſquels il faut marcher.

En troiſiéme lieu, il faut examiner diligemment la qualité de cét habit, diſent ces Conciles, *habitu contractiore vtantur.* Or quel eſt cét habit plus court? De s'imaginer que ce ſoient ces ſortes d'habits, qui ſont indifferemment & ordinairement portez par des perſonnes de toute ſorte de condition, ſoit Magiſtrats, ſoit gens de guerre, à l'exception de la couleur De ſe perſuader, par exemple, qu'vne ſoutanelle ſoit vn iuſte-au-corps, ſoit vne caſaque ou vn habit de ſemblable forme, ouuert derriere, qui ayt des manches retrouſſées, ou autre aiuſtement propre aux habits ſeculiers, c'eſt donner, non ſeulement vne in-

terpretation fausse, mais encore iniurieuse à la sainteté des Canons de ces sacrez Conciles.

1. Parce que ces Conciles veulent, que cette sorte d'habits descende au dessous des genoux.

In quo decorum & honestas Ordinis eluceat.

2. Parce que cela ne nous distingue point des Laïcs, qui en portent de même façon, quand ils vont à la campagne.

3. Parce qu'vne personne qui auroit frappé vn Clerc en cét habit, sans le connoistre pour tel, ne seroit iamais tenu pour excommunié.

Enfin, parce que tel habit ne sent point la grauité, l'honnesteté, ny la bien-seance de l'ordre Ecclesiastique, comme veut le Concile de Milan.

D'où ie conclus, que tant s'en faut, que les Clercs qui portent des habits de la sorte, qu'ils appellent soutanelles, puissent s'excuser sur les Conciles, qu'au contraire ils ne leur sçauroient faire plus d'iniure, que de les interpreter dans ce sens corrompu, & d'abuser ainsi de leur Indulgence. Et la raison est, parce qu'ils n'ont pretendu innouer aucune chose touchant la matiere & la forme de l'habit Ecclesiastique, mais le rendre seulement vn peu plus commode pour aller par la campagne en voyage: en sorte pourtant qu'vn Clerc reuestu de cét habit parust tousiours Ecclesiastique. Or ce qu'on appelle auiourd'huy soutannelle, peut-il tenir lieu d'habit Ecclesiastique? qui diroit iamais qu'vn iuste-au-corps, ou vne casaque fût vne petite soutanne? qui diroit qu'vn habit ouuert par derriere, auec de gros boutons, ou autrement aiusté, fust habit Ecclesiastique, puisque nous voyons les soldats en porter de semblables? & qui oseroit sans faire iniure à la memoire de saint Charles, lequel a permis ces soutannelles, dire qu'il auroit approuué vn Clerc qui se seroit presenté à luy en cét estat, & qu'il auroit auoüé cét habit purement seculier, pour vn habit Ecclesiastique? luy qui dans ses constitutions ne recommande rien si rigoureusement que la bien-seance de l'habit Ecclesiastique, & qui l'a tellement establie dans son Diocese, qu'il ne s'y voit point de Prestres encore à present dans les champs, qui portent les soutannes plus courtes, qu'enuiron à demy-pied de terre. C'est de cette sorte qu'il a permis seulement de porter les soutannelles dans les voyages.

Clericus coniugatus, qui gaudere voluerit priuilegio supradicto, vestem superiorem deferat, non virgatam aut bipertitam, quæ tamen ad medietatem vsque tibiæ, vel vltra in longitudinem protendatur.
Conc. Palent. ann. 1388 sub. Vrb. 6. Rubr. 3.

Certes, si on pouuoit souffrir dans les Clercs des habits si peu conformes à leur professiõ, ce seroit plûtost aux Clercs mariez qu'à tout autre, & cependant pour pouuoir iouyr du priuilege

Ecclesiastique, les Conciles veulent qu'ils portent la soutanne, *vsque ad medietatem tibiæ.*

Il est donc vray, & i'auoüe auec vous, que quelques Conciles permettent les soutannelles : mais remarquez 1. que ce n'est que *ad duritiem cordis*, & pour empescher l'abus de n'en point porter du tout, ainsi qu'autrefois Moyse auoit permis le libelle de repudiatiõ aux Iuifs, pour éuiter vn plus grand mal, qu'ils ne conspirassent contre la vie de leurs femmes : *ab initio autem non fuit sic.* 2. Ce n'est que dans le chemin, lors que l'on fait voyage. 3. Auec cette condition, qu'il n'y aura aucune difference d'auec vne soutanne entiere, sinon qu'elle sera plus courte enuiron d'vn demy-pied, battante au moins iusques à my-iambe, tout le reste de la mesme forme & dans la mesme simplicité pour l'estoffe, les boutons & tout le reste. Mais qui est-ce qui les porte de la sorte ? voyez à quel excez & à quelle extremité nous porte le moindre relasche dans la discipline Ecclesiastique, chacun interpretant sa facilité selon son caprice, & faisant dire des choses aux Conciles, ausquelles ils n'ont iamais pensé, tant il est vray que nous auons peu d'Esprit Ecclesiastique.

On prend auantage des Canons, & on se met à l'abry de leur authorité, quand ils semblent fauoriser le libertinage, & on se mocque des décisions faites & renouuellées continuellement par tous les Conciles generaux, touchant les articles les plus essentiels de la discipline. On ne permet ces habits que quand on est en chemin, & on s'en sert sans scrupule dans le lieu de sa residence, non seulement pour aller & venir dans les ruës : mais même pour celebrer, contre la rubrique toute expresse, qui demande que l'habit sur lequel on se reuest des ornemens, aille pour le moins iusques aux talons. On ne les souffre que pour la commodité, & on s'en sert pour la vanité, pour paroistre, pour aller à la chasse. A Dieu ne plaise, que nous interpretions les Canons de la sorte, & que nous fassions cette iniure à saint Charles, que Dieu a suscité en ces derniers siecles pour reformer le Clergé, de dire qu'il ayt voulu introduire en l'Eglise vn habit si peu conuenable à la grandeur & à la sainteté de l'estat Ecclesiastique, qui traisne apres soy tant de mauuais exemples, tant de suites dangereuses, & qui aille à la destruction de la discipline de l'Eglise. Si vous voulez vser de l'indulgence des Conciles, à la bonne heure, mais que ce soit dans les termes que l'on vous vient de dire, & que vostre habit que

Sacerdos celebret calceatus pedibus & indutus vestibus sibi conuenientibus, quarum exterior saltem talum pedibus attingat, *Miss. de præpar. Sacerdotis celebraturi.*

vous appellez ſoutannelle, ſoit vrayement vne ſoutanne, en cela ſeulement differente de celle que vous portez d'ordinaire, qu'elle ſera vn peu plus courte, & que vous ne vous en ſeruiez que quand vous eſtes en voyage, & iamais pour vous approcher des Autels. Mais cette façon d'habit ſeroit trop difforme à voſtre aduis, s'il eſtoit ſi different, & ſi eſloigné de celuy des laïcs. Vous voudriez plaire & à Dieu & au monde, mais le moyen d'accorder deux choſes ſi differentes. *Vtroque nemo Cæſar, aut cælo, aut ſolo, vno carendum eſt : Si mundo vis placere,* dit S. Bernard, *cur ſacerdos? ſi Deo, cur qualis populus talis & ſacerdos? nam ſi placere vis mundo, quid tibi prodeſt ſacerdotium? nec enim potes duobus Dominis ſeruire.*

Iugez à preſent par cette expoſition ſi manifeſte des Canons des Conciles, ſi cette permiſſion qu'ils ont accordée de porter dans les voyages vne ſoutanne vn peu plus courte, que vous appellez ſoutanelle, fauoriſe voſtre abus de quitter ſi librement voſtre ſoutãne, & de vous ſeruir d'habits qui ne different point de ceux des Laïcs. Si vous auiez vn peu de zele & d'affection pour voſtre eſtat, vous penſeriez que cét habit vn peu plus court, dans toute la forme que nous auons repreſentée, n'a eſté permis que pour la dureté du cœur de quelques-vns, pour reprimer vn plus grand deſordre, que ces Conciles n'vſent de cette condeſcendance qu'à regret, & qu'ils ſemblent en meſme temps accuſer la laſcheté de ceux, auſquels ils accordent cette permiſſion; vous feriez reflexion que voſtre habit merite pour le moins autant d'eſtime que celuy d'vn Religieux, & cependant vous meſme ne blaſmeriez-vous pas vn regulier, ſi pour ſa commodité particuliere il changeoit ſi facilement la forme de ſes habits? mais enfin, & ce qui doit eſtre la conſideration la plus preſſante, & ſeule capable de vous empeſcher de porter la ſoutanelle, vous cõnoiſtriez que cét habit plus court, vous oſte la liberté de celebrer la ſainte Meſſe, de faire les fonctions Eccleſiaſtiques, & de paroiſtre dans l'Egliſe dans les exercices de voſtre miniſtere, puiſque la rubrique, comme nous auons dit, porte expreſſement, que le Preſtre qui va à l'Autel ayt vn habit qui aille du moins iuſques aux talons; & il eſt certain qu'vn homme qui pretendroit monter en chaire, & ſeulement porter vn ſurplis auec telle ſoutanelle, exciteroit la riſée des aſſiſtans. Si donc vous voulez viure en Preſtre de Ieſus-Chriſt, ne ſoyez point à luy à moitié, ſi vous luy auez donné, comme vous auez deu, la principale partie de vous-

mesme qui est l'interieur, ne luy refusez pas la moindre qui est l'exterieur, que les exemples des autres ne vous estonnent point, ils n'ont peut-estre iamais fait de telles reflexions.

Nolite effici participes eorum, magis autem redarguite.

MEDITATION

Sur la XIX. Conference.

Du Surplis & de sa signification.

La 1. obligation de Clerc Tonsuré, c'est de porter le surplis dans l'Eglise.

1. *Combien le surplis est vn habit honorable.*
2. *Quel vsage en doiuent faire les Clercs : & auec quelle reuerence ils le doiuent porter,*
3. *Quelles sont les significations du surplis, & les instructions que nous en deuons tirer.*

Omni tempore sint vestimenta tua candida. Eccles. 9.

I. POINT.

CONSIDEREZ combien le surplis est vn habit honorable & digne de veneration, tant à cause de son antiquité que pour les significations mysterieuses qu'il contient. Son antiquité se voit clairement dés le commencement de l'Eglise, là où les Apostres, à l'exemple des Prestres & des Leuites de l'ancienne Loy (qui se seruoient de certain vestement de lin, qu'ils appelloient *Ephod lineum*) introduisirent parmy les Ecclesiastiques l'vsage d'vn semblable vestement, comme tres-conforme à leur profession & à la sainteté de leur ministere, ainsi que nous voyons qu'il fut pratiqué par saint Iacques Apostre Euesque de Ierusalem, & par saint Marc Euesque d'Alexandrie, lequel vestement, parce qu'il estoit fait de lin, tout pur & sans meslange, est appellé chez les anciens, *Tunica bissina, Tunica linea,* & quelquefois simplement, *linea* : vsage qui a tousiours continué iusqu'à maintenant sans autre difference que de la forme, les vns ayans porté les manches de cét habit closes &

serrées comme les rochets des Euesques, les autres plus larges, les autres tout ouuertes & estenduës comme des aisles, & les autres sans aucunes manches.

II. POINT.

CONSIDEREZ maintenant quelles sont les significations du surplis.

1. Cét habit se donne au Tonsuré pour marquer le nouueau genre de vie qu'il entreprend, suiuant ces paroles de l'Euesque: *Induat te Dominus nouum hominem*, ainsi qu'il se fait à celuy qui est baptisé.

2. Il se donne pour montrer par la blancheur de cét habit, la pureté de cœur & de corps, que doit auoir celuy qui s'approche de la Tonsure.

3. Il marque le soin & la diligence, auec laquelle il la doit conseruer, n'y ayant rien plus susceptible d'ordure que la blancheur; d'où vient que suiuant la pratique de saint Charles, il s'en doit déuestir lors qu'il va à confesse, comme s'auoüant indigne de le porter pour lors.

Enfin, c'est pour marquer l'honneur & la gloire, dont le Tonsuré sera reuestu dans le Ciel, si l'innocence de sa vie répond à la sainteté de sa profession.

C'est ainsi que l'Escriture asseure que ceux qui suiuent l'Agneau, *amicti sunt stolis albis*. C'est en cét habit que Nostre-Seigneur parut en sa Transfiguration, & à saint Iean dans l'Apocal. Et c'est encore l'habit ordinaire, auec lequel les Anges ont apparu aux hommes.

Auez-vous conserué cette pureté depuis vostre Tonsure? Que pourrez-vous répondre quand Dieu vous demandera compte au Iugement de cét habit blanc, si vous l'auez saly par vos crimes, & qu'il vous dira: *Amice quomodo huc intrasti non habens vestem nuptialem*? Prenez y garde.

III. POINT.

CONSIDEREZ quel vsage doiuent faire les Clercs du surplis, puisque c'est vn habit si saint & si venerable en l'Eglise.

1. C'est de ne s'en seruir iamais en lieu ny en chose profane, mais seulement en l'Eglise, & dans les fonctions &

miniſteres Eccleſiaſtiques, tels que ſont, dire la ſainte Meſſe, conformément à la rubrique, ou bien y ſeruir, ſoit en qualité de Diacre, de Souſdiacre, d'Acolythe, ou de Tonſuré, pour adminiſtrer les Sacremens, preſcher la parole de Dieu, confeſſer, catechiſer, voire meſme pour orner & balayer les Egliſes, parce que ce ſont autant de fonctions d'Ordre.

2. C'eſt de le prendre & de le porter auec reuerence, ſe ſouuenant de ſes ſignifications, & prononçant ces paroles que luy a dit l'Eueſque en le luy donnant : *Induat me Dominus, &c.* par où nous demandons, que comme nous ſommes reueſtus des liurées de Ieſus-Chriſt, nous puiſſions auſſi participer à ſon eſprit & imiter ſon innocence à l'interieur, dont nous portons les marques à l'exterieur.

Voyez en la vie Eccl. la 49, 50, 51, Med.

MEDITATION

Sur la XX. Conference.

Des Benefices & du bon vſage qu'il en faut faire.

1. *Combien il importe aux Clercs d'entrer legitimement dans les benefices, & quels ſont les abus que l'on commet plus ordinairement en y entrant.*
2. *Quelles ſont les obligations tant generales que particulieres qu'ont les Beneficiers, à raiſon de leurs benefices.*
3. *Quelles ſont les raiſons qui obligent les Clercs de faire vn bon vſage des reuenus de leurs benefices; & quels ſont les meſvſages plus ordinaires qu'on en fait.*

Entr'autres auantages & priuileges de la Tonſure, c'eſt de rendre vne perſonne capable de tenir des benefices. Et parce que c'eſt celuy duquel on abuſe dauantage, obmettant les autres, on en traite en ce lieu.

Qui intrat per oſtium, huic oſtiarius aperit. Ioan. 10.

I. POINT.

CONSIDEREZ combien il importe aux Clercs d'entrer legitimement dans les benefices, & comme on dit, par la bonne porte.

La 1. raiſon, c'eſt parce que faire autrement, c'eſt aller contre l'intention de Ieſus-Chriſt, de l'Egliſe, & des Fondateurs, &

en suite attirer sur soy les maledictions du Ciel, & sur tous ceux qui ont contribué à nous y faire entrer, & boucher toutes les auenuës aux graces de Dieu, comme l'experience iournaliere le témoigne.

La 2. c'est parce que la faute qu'on commet à l'entrée d'vn benefice est pour l'ordinaire irreparable, à cause de la difficulté qu'on a de quitter la possession d'vne chose qui semble si douce, quand mesme on reconnoistroit y estre obligé.

Or entre tous les abus qu'on peut commettre à l'entrée d'vn benefice, les vns regardent la maniere & les moyens d'y entrer, les autres la fin qu'on se propose en y entrant.

Au 1. se rapportent la confidence & la symonie.

Au 2. se rapportent l'ambition & l'auarice.

Examinez-vous si vous auez des benefices, de quelle façon vous y estes entré. Car ceux qui s'y fourrent par l'ambition, ou l'auarice, par la symonie, ou la confidence, ne doiuent point esperer que le portier, c'est à dire Nostre-Seigneur leur ouure la porte du Ciel, parce qu'il ne connoist que ceux qu'il appelle. Mais parce qu'il ne suffit pas encore d'y estre bien entré, si on ne s'acquite de ses obligations,

II. POINT.

CONSIDEREZ quelles sont les obligations des Beneficiers en general.

La 1. c'est de se contenter d'vn seul benefice suffisant pour son entretien.

La 2. c'est de n'en auoir point d'incompatibles, & qui obligent à residence en mesme temps.

La 3. c'est de dire le Breuiaire conuenable tous les iours.

La 4. de satisfaire tres-fidelement à toutes les charges & fondations, celebrations de Messes & Office diuin, reparations des Eglises, aumosnes publiques, pensions congruës, &c.

La 5. & derniere, d'employer le surplus de ses reuenus en aumosnes & œuures de pieté, sur les lieux où sont assis les benefices.

Et parce que cette derniere obligation est souuent la plus difficile, & la plus mal acquittée, pour vous y comporter plus fidelement à l'auenir.

III. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui obligent les Beneficiers à faire bon employ des biens Ecclesiastiques.

La 1. c'est, parce que suiuant le sentiment constant & vniuersel de tous les Peres de l'Eglise, ils ne sont qu'administrateurs, dispensateurs, procureurs, ou œconomes de ces biens, & non pas les proprietaires & les maistres.

La 2. c'est, parce que tous ces biens sont au dire de ces mesmes Peres : *Vota fidelium, pretia peccatorum & patrimonium pauperum :* Qualitez qui marquent assez la fin pour laquelle ils doiuent estre possedez.

Voyez maintenant comme quoy vous vous estes comporté dans l'administration des biens Ecclesiastiques, si vous ne les auez point employez en des dépenses superfluës pour vous ou pour autruy ? si vous en auez assisté les pauures ; car si vous n'auez pas esté fidele dans la dispensation des biens temporels, qui pourra vous confier la dispensation des thresors spirituels, des graces & des merites du Sang du Fils de Dieu, dont l'administration est beaucoup plus difficile & plus dangereuse que celle des choses temporelles & perissables ?

Voyez en la vie Eccl. depuis la 56. Med. iusqu'à la 62.

Qui in modico iniquus est, in maiori iniquus erit. Et si in alieno fideles non fuistis, quod vestrum est quis dabit vobis ?

MEDITATION

De l'obligation qu'ont les Clercs de s'adonner à l'estude du Plein-chant.

1. *Les Raisons qui obligent les Tonsurez & les Beneficiers principalement, de s'adonner à l'estude du Plein-chant.*
2. *Les moyens de reüssir en cette estude.*
3. *Reflexions.*

Bene psallite ei in vociferatione. Psal. 32. 3.

II. POINT.

Ratione ſtatus ad Religionem pertinentis. *Suar. de Rel. tit. 51.*
Videat igitur Epiſcopus, vt quidquid de iis, capitibus, &c. in illis initiandis, quam diligentiſſimè ab ipſo ſeruetur, &c. Litterarum ſcientia & cantus peritia, & . *Conc. Med. 5. c. de initiandis Ord. ſacramento.*
Moneanturque omnes cum in poſterum Ordines ſacros ſuſcepturi fuerint, etiam de peritia cantus ſibi examen eſſe ſubeundum. *Act. Eccl. Med. p. 3. c. c. de cantu & ſcriptione.*
Vt de ſcholis tam diuinæ quam humanæ litteraturæ, nec non Eccleſiaſticæ cantilenæ, iuxta exemplum prædeceſſorum noſtrorum aliquid inter nos tractetur & ſi poteſt fieri, ſtatuatur atq; ordinetur, &c. *Conc. Val. ſub Leone 4.*
Docere teneantur, Cancellarij ſcil. quod puncta & accentus legendo, vel cantando debitè obſeruent, & hoc munus ſub pœna priuationis fructuum ſuorum officiorum arbitrio Capituli vel Epiſcopi ſollicitè exequi præcipimus. *Conc. Turo vlt. c. de capit. & dig. & Canonicis.*
Octaua cauſa qua nonnulli ſe excuſant à cantando in choro & in ſupplicationibus, eſt ignorantia cantus; aut vocis ad id aptæ defectus, vel prælatio qua nobilitate, ſcientia & gradu aliis præcellunt. Quæ tamen cauſa non eſt iuſta, tum quia qui non callet cantum aut aliquid aliud officio ſuo exercendo neceſſarium, non debet illud ſuſcipere, & ſi ſuſcepit, tenetur requiſita illi diſcere, quod ſi nequeat, vel nolit addiſcere, priuandus eſt huiuſmodi beneficio vel

CONSIDEREZ ſuiuant les principales obligations dont il eſt parlé dans la Meditation precedente, la neceſſité que les Clercs ont de s'étudier, ſelon leur poſſible à ſçauoir le Plein-chant, pour ſe pouuoir acquitter de l'Office public de l'Egliſe, d'vne maniere digne de Dieu, & qui ſoit d'édification aux peuples. 1. Elle eſt fondée dans la nature de leur condition, puiſque l'Egliſe les deſtinant à cette fonction ſuppoſe la capacité ſuffiſante pour s'en acquitter. C'eſt ſur ce fondement que les ſouuerains Pontifes ſainct Gregoire, Leon II. Benoiſt ſon ſucceſſeur, & Innocent III. ont ordonné, comme il eſt remarqué dedans leurs Actes, *vt ſcienter & ex artis Eccleſiaſticæ ratione ab omnibus caneretur.* Et que le Concile V. de Milan eſtroitement obſerué en ce point par quelques Egliſes de France, comme Roüen, Sees, Lizieux, &c. iuge de la capacité des perſonnes qui ſe preſentent à l'Ordination, non ſeulement par la vertu & ſcience des bonnes lettres, mais encore par celle du Plein-chant. Et celuy de Valence tenu ſous Leon IV. en ordonne l'eſtude, alleguant pour raiſon le deſordre qui ſe voit dans les Egliſes par l'ignorance des Eccleſiaſtiques. Le Concile de Tours ordonne auſſi, ſous de griefues peines, qu'on l'enſeigne ſi exactement, qu'on y obſerue iuſques aux poincts & aux accents, & dans les Capitulaires de Charlemagne long-temps auparauant il auoit eſté ordonné, *vt lectiones in Eccleſia diſtinctè legantur, vt cantus diſcatur, &c.* D'où il faut inferer qu'il y a obligation de l'apprendre, iuſques là meſme que ſelon le ſentiment de quelques Docteurs, celuy qui ne peut ou ne veut apprendre les choſes requiſes & neceſſaires à ſon eſtat & au benefice qu'il a, doit eſtre priué de tel benefice ou office.

Mais en ce ſecond lieu, quand l'Egliſe n'auroit fait aucune ordonnance ſur ce ſuiet, la choſe parle d'elle-meſme : peut-on entendre ſans douleur, ſi on a tant ſoit peu de ſentiment de l'honneur de Dieu, vn Office ſi mal chanté, comme on ne voit que trop ſouuent, expoſant par vne ignorance du chant de l'Egliſe, auſſi bien que par mille autres defauts de precipitation, & de manifeſte indeuotion, les ſacrez myſteres, & les perſonnes qui y ſont deſtinées à vn mépris éuident de tant de peuples, qui ne iugent ordinairement de la capacité & pro-

bité d'vn Clerc, ou d'vn Prestre, que par les qualitez qui leur donnent quelque relief à l'exterieur pour officier decemment dans vne Eglise ? n'est-ce pas vne chose déplorable de voir des Clercs ou autres Ecclesiastiques dans vn Chœur, en surplis, sans sçauoir (par leur negligence) éleuer vne Antienne, ou entonner vn Psalme, & estre obligez, de peur de paroistre ignorans, de s'absenter de l'Office diuin, ou de substituer en leurs places des personnes à gages, ou mesme de souffrir que les laïques & gens mariez portent la chpape, chantent l'Epistre, &c. contre l'Ordonnance des saints Conciles, qui veulent que les Ecclesiastiques chantent eux-mesmes les diuins Offices, & ne s'acquittent par substituts d'vne obligation personnelle, pour laquelle ils iouyssent personnellement des biens de l'Eglise.

Adioustez à cela pour troisiéme raison la difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité de chanter les diuins Offices auec vne application d'esprit à Dieu, & au sens des paroles, selon que l'Eglise le commande, lors qu'on est tout occupé à suiure la notte, sans y reüssir neatmoins ; de sorte que, ny pour l'exterieur, ny pour l'interieur on ne s'acquitte de cette obligation, principalement si tels manquemens arriuent par vne ignorance affectée, ou mépris tacite des choses de Dieu.

O Dieu qui estes-vous, que vos Clers ont si peu de zele pour vostre seruice ! Que diroit vn Roy qui seroit si laschement seruy, ou que ses Gentils-hommes feroient seruir par des villageois subitituez en leurs places ?

II. POINT.

CONSIDEREZ les moyens de reüssir en cette estude 1. Il faut regarder la science du Plein-chant, non par vn esprit de curiosité, de vanité, d'auarice, ou satisfaction propre, mais bien par les yeux de la foy, comme celle qui nous dispose à vn ministere Angelique, l'estimer en cette consideration, & l'entreprendre comme chose importante par vn desir de se rendre capable de louër Dieu dans son Eglise à la face des Anges. 2. Il faut se resoudre de faire son possible pour ne se rebuter des difficultez que plusieurs experimentent, ou à raison de leur voix qui n'est pas bien flexible, & ne la peut estre que par vn exercice frequent, & animé d'vn grand desir

officio ; &c. *Nauar. Enchir. de orat & horis Canon. c. 11. Conc Lat. sub Innoc. 3. c. 17.*

Omnes vero diuina per se & non per substitutos compellantur obire officia, &c. atq; in choro ad psallendũ instituto, hymnis & canticis Dei nomen reuerenter, distincte deuoteque laudare. *Conc. Tr. sess. 24. c. 12.*

Cum psallendi gratia conueniant, clerici videl. muta aut clausa labia tenere non debent, sed omnes, præsertim qui magno funguntur honore, in psalmis, hymnis & canticis Deo alacriter modulentur. *Statut. Eccl. Gallic. c. Quomodo diuinum offic. sit celer.*

Ad lucrandas distributiones quotidianas non sufficit, vt quis præsens sit quocumq; modo choro, sed requiritur vt in choro vbi illæ lucrifiunt, dicantur horæ, canendo cum aliis, & communicando in recitatione. *Binsfeld. part. 4. de iust. & iniust. Clerc. in ord. ad ben. c. 7. concl. 11. vbi citantur Cal. Nau. & Sotus.*

Distincte præcipientes in virtute obedientiæ, vt diuinum officium nocturnum pariter & diurnum, quantum eis Deus dederit, studiosè celebrẽt pariter & deuotè. Studiosè quoad officium oris, *adiouste la glose* : deuotè quoad officium cordis. *Decr. c. dolentes.*

Ad vsus exercitium sunt tria necessaria ; vt canter frequenter, diligenter, fortiter. *D. Th. ser. in festo S S. Innoc.*

Bene cane, frequenta canticum, vt memoria tui sit. *Isa. 23.*

Lectionem cantus qui firmus dicitur. i. planus, omnes quotidie adeant, &c. *Act. Eccl. Med. p. 5. c. 4. de cantu & scriptione*

Omnes prouinciæ eumdem in psallendo teneant modum, quem Metropolitanam sedẽ habere cognouerint: In

d'apprendre; ou par l'impatience de ceux qui voudroient aussi-tost en sçauoir la pratique comme la theorie, qui se peut apprendre en peu de temps. Les mondains ne s'estonnent des oppositions & difficultez tres-grandes qui se rencontrent à la poursuite d'vne petite satisfaction, & ne se plaignent iamais, quoy qu'ils souffrent pour le seruice du demon; aurons-nous moins de constance & de fermeté pour Dieu que ces miserables? 3. Enfin celuy qui veut reüssir en cette estude, doit toûjours preferer le chant qui est plus conforme à l'vsage des Eglises mieux reglées du Diocese, tel qu'est pour l'ordinaire celuy de la Metropolitaine ou de la Cathedrale, à tout autre qui tient de la corruption du siecle, comme sont certaines delicatesses qui flattent les oreilles des assistans sans échauffer le cœur à la deuotion, ne chanter mesme en son particulier que des choses appartenantes à l'Office diuin; ce qui seruira, tant pour en acquerir vne plus grande habitude, que pour éuiter quantité de fautes, de surprises, ou plûtost de negligences, que commettent souuent ceux qui chantent les airs du monde auec facilité, & ne preuoient iamais ce qui est de l'Office diuin, témoignans en cela qu'ils font plus de cas de plaire aux hommes qu'à Dieu.

diuinis officiis aut omnino in Ecclesiis, nec profana cantica soniue, nec in sacris canticis molles flexiones vocis magis gutture oppressæ quam ore expressæ, aut denique lasciua canendi ratio adhibeatur, cantus & soni graues sint, pii ac distincti & domui Dei ac diuinis laudibus accommodati, vt simul & verba intelligantur & ad pietatem auditores excitentur. *Conc. Med. c. de musica & cantoribus.*

Curent ergo sacerdotes & clerici sic suos cãtus instituere, vt modesta honestaque psallendi grauitate placidaq; & grata modulatione sic aures deliniãt, vt prouocent excitentque ad deuotionem, compunctionemque, non ad lasciuiam, cordisue aut animi titillationem.
Conc. Senon. c. 17.

III. POINT.

REFLEXIONS.

DE tout ce que dessus apprenez par vne serieuse reflexion sur vous-même, quel regret vous deuez conceuoir du peu d'estime que vous auez fait iusques à maintenant de cette science, & du peu de diligence à vous y appliquer, selon le deuoir de vostre profession. Voyez en gros le grand nombre d'omissions & d'autres defauts commis par l'ignorance du chant, pesez les au poids du Sanctuaire, iugez en selon les lumieres de Iesus-Christ, qui est la verité mesme; condamnez tous les abus contraires à ses maximes, & concluez par vne resolution, de n'épargner ny le temps, ny la peine, pour vous rendre capable d'apprendre à loüer Dieu dans le temps, afin de le benir dans l'eternité du Paradis.

(Vbi) *cantabunt* (Sancti) *canticum nouum ante sedem* (Dei & agni.) Apoc. 14. 3.

Medita-

MEDITATION

Sur la XXI. Conference.

De l'Ordre en general.

Apres la Tonsure qui est vne disposition au Sacrement de l'Ordre, suit de parler de l'Ordre mesme. Et 1. de l'Ordre en general.

1. *Qu'est-ce que les Ecclesiastiques sont obligez de sçauoir de l'Ordre, tant pour ce qui regarde son nom, sa nature, son institution, & ses effects, que pour ce qui concerne le nombre & la diuersité des Ordres.*

2. *Quelles sont les raisons qui obligent les Clers à se bien preparer à la reception des Ordres.*

3. *Quelles sont les dispositions pour les receuoir comme il faut.*

Quæ à Deo sunt, ordinata sunt. Rom. 13.

I. POINT.

REPRESENTEZ-vous d'abord l'éclat & la magnificence de l'Eglise dans la distinction de ses Ordres differens, dans la diuersité de ses Ministres, & de leur pouuoir.

Admirez la sagesse & la prouidence diuine qui a rangé & disposé toutes ces choses dans vn ordre si parfait & si rauissant.

Considerez la subordination merueilleuse, & la dépendance que les Ecclesiastiques ont les vns des autres, les inferieurs des superieurs, les Prestres des Euesques, les Diacres des Prestres, & ainsi des autres.

Voyez le rapport admirable qui se trouue entre la Hierarchie celeste & Ecclesiastique: l'vnité qui se rencontre dans toutes leurs fonctions, & leur ministere à vne mesme fin, qui est le tres-saint Sacrifice de la Messe.

Regardez les effets prodigieux, & le pouuoir redoutable qu'ils reçoiuent tant sur le corps naturel, que sur le corps mystique de Iesus Chr. Et tout rauy dans la consideration de ces

merueilles, écriez-vous auec cette Reine de Saba, *Beati viri tui, & beati serui tui qui stant coram te semper, & audiunt sapientiam tuam.* 3. Reg. 10.

Et de là tirez la necessité & l'obligation que l'on a, de se disposer pour entrer dans les Ordres. Et pour vous persuader plus fortement cette necessité,

II. POINT.

CONSIDEREZ les motifs, qui obligent les Clercs à se bien disposer auant la reception des Ordres. Le 1. c'est, parce que ce Sacrement ne se donne pas pour l'vtilité particuliere de celuy qui le reçoit, mais pour le bien de toute l Eglise. D'où saint Leon conclud, qu'il n'y en a pas qui se doiue donner ou receuoir auec plus de precautions. Le 2. c'est, parce que ne se pouuant receuoir qu'vne seule fois, ce seroit vne profanation horrible & vn sacrilege detestable de les receuoir indignement.

Certes, si Nostre-Seigneur luy mesme a employé trois ans entiers pour preparer ses Apostres aux fonctions ausquelles il les destinoit, deuons nous plaindre le temps que l'Eglise demande de nous, pour nous y disposer?

III. POINT.

OR pour sçauoir en quoy consistent ces dispositions, il y en a de deux sortes: les vnes sont éloignées, & les autres prochaines: les dispositions esloignées sont la vocation, la pureté d'intention, estre en estat de grace, l'obseruation des interstices ordonnez de l'Eglise, & enfin estre instruit de l'Ordre que l'on va receuoir. Les dispositions prochaines sont celles qui precedent ou qui accompagnent l'Ordination. Ce qu'il faut faire auparauant, c'est, 1. de lire soigneusement le Pontifical quelques iours, plus en esprit d'oraison que d'estude, touchant l'Ordre auquel on se dispose. 2. Considerer la vie qu'on a menée depuis le Baptême, & depuis le dernier Ordre receu, & se confondre en la veuë de ses crimes & de ses infidelitez. 3. Peser l'excellence de ce que l'on va receuoir, par comparaison à nostre indignité: Et demander en suite à Nostre-Seigneur la grace de le bien receuoir.

Pendant l'Ordination il faut, 1. dresser son intention à rece-

uoir l'Ordre pour la fin que Nostre-Seigneur l'a institué, & reietter toute autre mauuaise intention que l'on pourroit auoir : 2. Estre tres-modeste à l'exterieur & fort attentif aux prieres, aduertissemens, & ceremonies que fait l'Euesque, specialement à celles, par la vertu desquelles l'Ordre est donné & conferé.

Si vous n'auez pas apporté ces dispositions quand vous auez esté ordonné, il ne vous reste que le regret ou la resolution, en cas que vous ayez encore quelque Ordre à receuoir, de vous y rendre plus fidele. Vous y auez interest : car à proportion que vous serez bien disposé, vous receurez aussi plus de graces. *Voyez en la vie Eccl. la 63. 64. 65. & 66.*

Dabit enim Deus, dit Nostre-Seigneur, *vnicuique secundum propriam virtutem*. Mat. 25.

MEDITATION

Sur la XXII. Conference.

Des Ordres Mineurs en particulier.

Et premierement du Portier.

1. *Qu'est-ce qu'vn Ecclesiastique doit sçauoir de l'ordre du Portier, tant pour ce qui regarde son origine, son institution & sa nature, que pour ce qui regarde sa matiere & sa forme. Et quels sont les motifs pour le porter à en faire les fonctions & acquerir les vertus qui luy sont annexées.* Des Ordres en particulier. Et 1 des Ordres Mineurs, entre lesquels le 1. est le Portier.
2. *Qu'elles sont les fonctions de cét Ordre.*
3. *Quelles sont les vertus qui luy sont propres.*

Sic agite quasi reddituri rationem pro his rebus quæ his clauibus recluduntur. Pont in ordin. Ostiar.

I. POINT.

CONSIDEREZ combien il importe à ceux qui ont receu l'ordre de Portier dans l'Eglise, de s'affectionner

aux fonctions qui luy sont propres, & d'en acquerir les vertus.

1. C'est le dessein de l'Eglise, qui ne les ordonne à autre fin, d'où vient qu'elle demande à Dieu pour eux, *vt cura sit illis fidelissima diebus ac noctibus in domo Domini*, & qu'elle leur declare qu'ils en doiuent rendre compte, par ces paroles, *Sic agite quasi rationem reddituri, &c.* C'est l'excellence mesme de cét Ordre, qui paroist en ce que Nostre Seigneur l'a non seulement institué, mais en a voulu faire luy mesme l'office, lors qu'il chassa les vendeurs & acheteurs du Temple.

II. POINT.

CONSIDEREZ quelles sont les fonctions de cét Ordre. Le Pontifical en marque six principales : La 1. ouurir & fermer les portes de l'Eglise. La 2. sonner les cloches aux heures conuenables pour appeller le Clergé & le peuple fidele aux diuins Offices. La 3. auoir soin de la Sacristie, & de parer l'Autel. La 4. empescher les immodesties & irreuerences qui se commettent dans l'Eglise, principalement au temps de la sainte Messe. La 5. faire sortir tous ceux qui sont indignes & incapables d'y assister, comme les infideles, les heretiques, les energumenes, les excommuniez, & les pecheurs publics. Et la 6. d'ouurir le Liure à l'Euesque, quand il presche la parole de Dieu.

Auiez-vous dessein de faire ces fonctions quand vous auez receu l'ordre de Portier ? si vous ne pouuez les exercer toutes, taschez au moins d'en faire quelques vnes. Est-ce quelque chose de trop bas pour vous, de parer vn Autel, de sonner vne cloche, d'orner vne Eglise ? si vous auiez tant soit peu de foy, vous en iugeriez bien autrement.

III. POINT.

CONSIDEREZ maintenant quelles sont les vertus recommandées au Portier, & signifiées par ces fonctions. Ces vertus sont, 1. la vigilance, que l'Euesque luy insinuë par ces paroles, *vt sit illis fidelissima cura, &c.* & le soin par consequent de la maison de Dieu. 2. Le bon exemple marqué par ces autres paroles; *Studete vt sicut materialibus clauibus Ecclesiam visibilem aperitis & clauditis, sic & inuisibilem*

Dei domum, corda scilicet fidelium, dictis & exemplis claudatis semper diabolo, & aperiatis Deo. 3. La douceur & la mansuetude pour n'aigrir personne par ses aduertissemens. 4. L'humilité qui est la principale, pour estimer toutes les fonctions de cét Ordre, & les preferer à toutes les grandeurs de la terre.

Où est donc cette vigilance sur vous-mesme, & sur la maison de Dieu ? où est cette humilité qui vous fait estimer les moindres choses de l'Eglise, qui vous les fait embrasser auec ioye, qui vous fait boire les petites confusions qui sont quelquefois attachées à ces ministeres, qui vous fait mépriser vous mesme & auoir bonne estime de vostre prochain ? si cette vertu vous manque, vous n'auez rien, & sans elle vous ne pouuez rien. *Reconnoissez* le besoin que vous en auez. *Demandez-la* instamment à Nostre-Seigneur : par le merite de la sienne, qu'il vous donne pour modele en ces paroles : *Voyez en la vie Eccl. depuis la 67. iusqu'à la 74.*

Discite à me, quia mitis sum, & humilis corde. Matt. 11.

MEDITATION

Sur la XXIII. Conference.

Du zele de la maison de Dieu.

Autrement, du soin de l'Eglise, qui est vne des qualitez principales du Portier.

Vertu principale du Portier.

1. *Quelles raisons obligent tous les Ecclesiastiques, & principalement le Portier, à auoir vn grand zele de la maison de Dieu.*
2. *En quoy consiste ce zele, & quelles en sont les marques.*
3. *Quels sont les moyens pour l'obtenir & le mettre en pratique.*

Zelus domus tuæ comedit me. Psal. 68. Ioan. 2.

I. POINT.

CONSIDEREZ les motifs qui peuuent allumer ce zele dans les Ecclesiastiques. Le 1. c'est l'exemple de Nostre-Seigneur, qui estoit si curieux de l'honneur & du respect de la maison de son Pere, que l'Euangeliste remarque en vn endroit, qu'il ne vouloit pas permettre qu'on portast ny arme, ny meuble, ny vaisseau, ny chose aucune à trauers du Temple, & ailleurs, que quand il y entroit, il regardoit soigneusement par tout, comme pour examiner si tout y estoit dans l'ordre : Ce que saint Marc exprime par ces paroles, *circumspectis omnibus*; mais qu'il fit particulierement paroistre, quand auec colere il chassa par deux fois ceux qui le prophanoient. Le 2. c'est dautant que ce zele est comme l'esprit qui nous anime, & nous excite à remedier à tous les desordres que nous voyons commettre dans l'Eglise, & qui fait que nous ne pouuons souffrir que la Majesté de Dieu y soit des-honorée en aucune façon.

Auez-vous honte à present, de vous employer au soin des Eglises, & à procurer l'honneur qui est deu aux lieux saints ?

II. POINT.

CONSIDEREZ en quoy consiste ce zele de la maison de Dieu, & quelles en sont les marques. La 1. c'est à n'y souffrir pas les insolences & les immodesties qui s'y commettent : Par exemple, les ris, les caquets, les promenades, les postures indecentes, le bruit que causent les pauures & les enfans; empescher que les Laïcs, sur tout que les femmes n'approchent si prés des Autels, ny qu'elles entrent dans le Chœur : procurer le silence pendant le seruice diuin, ne permettre à personne d'y entrer auec armes ny oyseaux de chasse; enfin auoir soin, *Vt omnia ritè, religiosè atque ex ordine fiant.* La 2. c'est vne grande affection pour la decoration & netteté de l'Eglise, qui consiste à parer les Autels, conformément aux iours, procurer qu'il y ait des ornemens, y contribuer selon son pouuoir, oster soigneusement les araignées & toutes les autres ordures, tenir les Images & les tableaux biens nets, ballayer fort souuent le paué, empescher qu'on ne mette des placards aux portes :

enfin, estre tres-curieux de tout ce qui peut contribuer à son ornement exterieur.

III. POINT.

CONSIDEREZ quels sont les moyens d'acquerir ce zele. C'est 1 de le demander à Nostre-Seigneur, puisque c'est vne participation de celuy, qu'il a fait paroistre estant au monde. 2. De conceuoir vne plus haute estime que l'on ne fait d'ordinaire des fonctions du Portier. 3. De considerer que nous ne sommes ordonnez à autre fin, que nous auons promis en l'ordination de faire ces ministeres selon nostre possible & que nous serons responsables au Iugement de Dieu, de n'auoir point fait profiter les graces qu'il nous auoit données à cét effet. 4. C'est de porter nous-mesmes les premiers l'honneur & le respect aux Eglises que que nous voulons intimer aux autres. Enfin, c'est de se faire instruire & apprendre de personnes experimentées la façon de se gouuerner par exemple dans l'ornement des Autels, dans l'œconomie d'vne Sacristie, & semblables.

Vous estes en partie pour cela dans le Seminaire, ne negligez point cette occasion. Prenez-en auiourd'huy la resolution, & demandez-en la grace à Dieu, afin de luy pouuoir dire en verité auec le Prophete;

Voyez en la vie Eccl. la 75 76. & 183. Et le 9. Dim. apres la Pent.

Domine dilexi decorem domus tuæ, & locum habitationis gloriæ tuæ. Psalm. 108.

MEDITATION

Sur la XXIV. Conference.

De l'Ordre du Lecteur.

Second. des Ordres Mineurs.

1. *Qu'est-ce qu'vn Ecclesiastique doit sçauoir de l'ordre de Lecteur, tant pour ce qui regarde son origine, son institution & sa nature, que pour ce qui regarde sa matiere & sa forme.*
2. *Quelles sont les fonctions du Lecteur.*
3. *Quelles sont les vertus annexées à cét Ordre.*

Accipe, & esto zelator verbi Dei.

Pont. in ordin. Lect.

I. POINT.

CONSIDEREZ combien il importe à ceux qui ont receu l'Ordre de Lecteur, d'en faire les fonctions, & d'en acquerir les vertus. 1. Parce que nous l'auons promis dans nostre Ordination : car quand l'Euesque en nous conferant cét Ordre, nous en a marqué les fonctions en particulier; ç'a esté à dessein de nous y obliger, & nous y auons suffisamment consenty & acquiescé par nostre silence. 2. Parce que N. Seigneur n'a point méprisé, dit saint Ambroise, d'en faire luy-mesme l'exercice; quand prenant en main les propheties d'Isaye en la ville de Nazareth, il en fit la lecture & l'explication au peuple. Et cét Ordre a esté en telle veneration dans l'Eglise, que saint Cyprian nous asseure qu'il se donnoit autresfois pour recompense du Martyre. Et si tous ces motifs-là ne sont assez puissans, l'Euesque nous en fournit vn dernier, quand il nous promet la mesme couronne qu'aux premiers Predicateurs de l'Euangile, si nous nous en acquittons comme il faut, *Habituri, si fideliter & vtiliter impleueritis ministerium vestrum, partem cum his qui verbum Dei rite administrauerunt ab initio.*

Mais dautant qu'on ne se porte pas d'ordinaire à vne chose inconnuë,

II. POINT.

CONSIDEREZ quelles sont les fonctions du Lecteur. La 1. c'est de chanter les Leçons & les Antiennes, soit à la Messe soit à l'Office diuin. La 2. lire les Actes des Martyrs, reciter quelque chose de la vie des Saints, les Homelies des Peres, les Lettres circulaires enuoyées aux Eglises, le Symbole & l'Oraison Dominicale. La 3. instruire le simple peuple des elemens de la doctrine Chrestienne. La 4. de benir les fruits nouueaux, laquelle seule des quatre semble n'estre plus en pratique, dautant que cette benediction, qui pour lors se faisoit dans les maisons, ne se fait plus maintenant que dans l'Eglise, où il n'appartient qu'au Prestre de la donner.

Agnoscite ergo ministerium vestrum & implete. Le connoistre c'est quelque chose : mais le principal, c'est de le mettre en pratique. Et pour le faire comme il faut,

III.

III. POINT.

CONSIDEREZ les vertus & les qualitez que doit auoir vn Lecteur,& qui doiuent accompagner sa vie. La 1. c'est la studiosité, c'est à dire l'affection à l'estude & à sçauoir les choses necessaires à vn Ecclesiastique, La 2. vne foy viue des veritez de l'Euangile & de toutes les maximes de Iesus Christ, conformément à ce que l'Eglise demande de luy dans l'Ordination, par ces paroles : *Quod ore legitis, corde credatis.* La 3. vn zele ardent du salut des hommes, lesquels il doit amener à Iesus-Christ par les instructions familieres, par les petits Catechismes & le bon exemple. La 4. & derniere, la lecture iournaliere par forme d'oraison, de l'Escriture sainte, & sur tout du Nouueau Testament.

Laquelle est-ce de ces vertus qui vous manque dauantage? Examinez-le serieusement deuant Dieu, on ne vous demande pas l'impossible, dit saint Gregoire : c'est pourqu'oy ne dites pas : *Admonere non sufficio, exhortari idoneus non sum, quantum potes exhibe.* Il n'y a personne qui ne puisse donner bon exemple, & faire vn petit Catechisme : si vostre talent est petit, Dieu se contentera de peu, & vous recompensera autant à proportion que celuy auquel il en auoit beaucoup donné, vous disant aussi bien qu'à luy;

Voyez en la vie Eccl. 78. 79. 80.

Euge serue bone & fidelis, quia super pauca fuisti fidelis, supra multa te constituam, intra in gaudium Domini tui. Matth. 25.

MEDITATION

Sur la XXV. Conference.

De l'Ordre d'Exorciste.

Troisiéme des Ordres Mineurs.

1. *Qu'est-ce qu'vn Ecclesiastique est obligé de sçauoir de l'ordre d'Exorciste, tant pour ce qui regarde son origine, son institution & sa nature, que pour ce qui concerne sa matiere & sa forme.*
2. *Quelles sont les fonctions de cét Ordre.*
3. *Quelles sont les vertus qui luy sont annexées.*

Pont. in ordi. Exor. *Accipe & commenda memoriæ, & habeto poteſtatem imponendi manus ſuper energumenos, ſiue baptizatos, ſiue catechumenos,*

I. POINT.

CONSIDEREZ combien ſont excellentes les fonctions de l'Exorciſte, & combien grande eſt enſuite l'obligation à ceux qui l'ont receu, de pratiquer les vertus qui y ſont annexées. Cette excellence paroiſt en ce que l'Exorciſte par la force de ſes paroles, & en vertu de ſon caractere donne la chaſſe aux demons, leur commandant imperieuſement, office ſi releué, que Noſtre-Seigneur ſembloit n'eſtre venu au monde que pour en faire l'exercice au dire de ſaint Iean, *In hoc apparuit filius Dei, vt diſſoluat opera diaboli.*

Admirez la bonté de Dieu; & remerciez-le du pouuoir qu'il a donné à ſon Egliſe.

II. POINT.

CONSIDEREZ quelles ſont les fonctions de cét Ordre. La 1. c'eſt de chaſſer les demons, encore que pour le refroidiſſement de la charité, & le peu de ſainteté des Clercs, ce pouuoir ſoit maintenant déuolu & reſerué au Preſtre auec approbation de l'Eueſque. La 2. c'eſt de faire retirer de l'Autel ceux qui ne communient pas, afin que les autres qui communient s'en puiſſent approcher. La 3. c'eſt de preparer l'eau que l'Egliſe a couſtume de benir tous les Dimanches, & d'employer contre les eſprits immondes: & aſſiſter au Preſtre dans tous les Exorciſmes, luy répondant, & tenant le Liure ouuert deuant luy: Et enfin, auoir ſoin que l'eau beniſte ne manque pas dans les beniſtiers.

Examinez-vous comme vous auez pratiqué le reſte des fonctions de cét Ordre, qui ne vous ſont pas interdites, & ſur celles qu'à l'auenir vous pouuez commodement pratiquer; Et ſouuenez-vous que pour ne pouuoir pas les faire toutes, vous n'eſtes pas exempt neantmoins de l'obligation d'acquerir & pratiquer les vertus qui y ſont attachées. Et pour connoiſtre ſi vous les auez,

III. POINT.

CONSIDEREZ que les vertus d'vne Exorciste sont, 1. vne grande mortification, *hoc enim genus dæmoniorum non ejcitur nisi in oratione & ieiunio.* 2. Vne humilité profonde, parce que le demon qui est le plus superbe esprit du monde, ne peut estre dompté que par là ; ainsi voyons nous que rien n'a plus puissamment détruit son Royaume, que l'aneantissement du Fils de Dieu. 3. Vne grande pureté de cœur, car comment sçaurez-vous guerir les autres, si vous estes malade vous mesme ? & d'autant plus malade que la possession spirituelle est incomparablement plus dangereuse & plus à craindre que celle du corps ? C'est ce que l'Eglise vous recommande, & que vous auez promis à l'Euesque, quand il vous a dit : *Studete ergo, vt sicut à corporibus aliorum dæmones expellitis, ita à mentibus & corporibus vestris omnem immunditiam & nequitiam ejciatis, ne illis succumbatis quos ab aliјs vestro ministerio effugatis. Discite per officium vestrum vitijs imperare, &c.*

Et pour cela *prenez-garde*, quels sont les vices ausquels vous estes plus suiet, quelle est la passion qui domine en vous, afin d'y mettre ordre : car autant de vices dans lesquels vous tombez, ce sont autant de demons qui vous possedent : Et quand vous en serez deuenu maistre auec la grace de Dieu, tenez vous sur vos gardes, *Voyez en la vie Eccl. la 81. 82*

Ne deterius tibi aliquid contingat. Matth. 22.

MEDITATION

Sur la XXVI. Conference.

De l'Ordre d'Acolythe.

Quatriéme & dernier des Ordres Mineurs.

1. *Qu'est-ce qu'vn Ecclesiastique doit sçauoir de l'ordre d'Acolythe, tant pour ce qui regarde son institution, son origine & sa nature, que pour ce qui concerne sa matiere & sa forme.*
2. *Quelles sont les fonctions de cét Ordre.*
3. *Quelles sont les vertus qui luy sont annexées.*

Sciatis vos ad accendenda Ecclesiæ luminaria mancipari: Et ad suggerendum aquam & vinum in Eucharistiam sanguinis Christi. Pont.

I. POINT.

CONSIDEREZ combien il importe à ceux qui ont receu l'ordre d'Acolythe d'en faire les fonctions, & d'en pratiquer les vertus. 1. Nostre-Seigneur ne l'a institué à autre fin que pour en faire l'exercice, afin que par ce moyen il en soit glorifié. C'est le dessein de l'Eglise en l'Ordination, & celuy que nous auons deu auoir pour n'estre pas coupables d'vn peché tres-énorme. Dauantage, cét Ordre est le plus noble & le plus excellent de tous les petits, en ce qu'il regarde plus immediatement le saint sacrifice de la Messe, & qu'en vertu de son caractere, il peut approcher de l'Autel, ce qui n'est pas permis aux autres.

Voudriez-vous donc priuer Dieu de la gloire qu'il pretend retirer de vostre ministere, vous qui estes obligé de la luy procurer par toutes sortes de voyes? Voudriez-vous frustrer Nostre-Seigneur & l'Eglise de son attente, & vous rendre pariure allant contre la promesse que vous auez faite en le receuant?

II. POINT.

CONSIDEREZ quelles sont les fonctions de l'Acolythe. La 1. c'est d'allumer les cierges au temps du Sacrifice & de l'Office diuin, preparer du feu & de l'encens, quand il est necessaire de faire office de Thuriferaire. La 2. c'est de porter les chandeliers à la Messe solemnelle, deuant l'Euangile, aux Processions, à l'Eleuation, à la Communion des malades, aux Conuois & semblables. La 3. preparer l'eau & le vin des burettes La 4. & la principale de toutes, c'est de seruir solemnellement & en surplis à la sainte Messe, & en l'administration de tous les Sacremens, suiure le Prestre, comme porte l'éthymologie de son nom, si on le tire du Grec ἀκολουθέω, qui signifie *sequor*.

N'est-ce pas vn grand bon-heur pour nous, de faire en cette fonction l'office des Anges, qui assistent auec des frayeurs & des tremblemens indicibles à cét épouuantable mystere?

III. POINT.

CONSIDEREZ quelles ſont les vertus de l'Acolythe. La 1. c'eſt la deuotion au ſaint Sacrement de l'Autel, qui conſiſte à le viſiter le plus ſouuent qu'il eſt poſſible, à ſe comporter auec grandiſſime reuerence tout le temps qu'on demeure dans l'Egliſe, & à ſeruir volontiers à la ſainte Meſſe. La 2. vne grande modeſtie qui doit paroiſtre en tout lieu, mais particulierement quand nous ſeruons à l'Autel, parce qu'en ce rencontre comme dit l'Apoſtre, *Spectaculum facti ſumus mundo, & Angelis & hominibus*. La 3. c'eſt le bon exemple, auquel les Acolythes ſont obligez par toute ſorte de droict, naturel, diuin & Eccleſiaſtique. Obligation qui leur eſt marquée par le cierge allumé qu'ils portent en main, par les paroles que leur dit l'Eueſque en les ordonnant, & celles du Fils de Dieu qui les appelle la lumiere du monde.

1. Cor. 4. Voiez en la vie Eccl. depuis la 84. iuſqu'à la 88. & la 180. & la 144. Et le Dim apres Paſques, & le dernier apres la Pent.

Examinez vous ſur ces vertus, mais principalement ſur le bon exemple. Voyez en quoy vous auez peut-eſtré donné du ſcandale. Demandez en pardon à Dieu, & propoſez amandement pour l'auenir ; de crainte que les mal-heurs dont Dieu menace par ſon Prophete, ne viennent à tomber ſur vous.

Quia ſcandalizaſtis plurimos in lege, propterea dedi ego vos contemptibiles & humiles omnibus populis, mittam in vos egeſtatem, & maledicam benedictionibus veſtris & maledicam illis. Malach. 2.

MEDITATION

Sur la XXVII. Conference.

Des Ordres Majeurs.

Et premierement, du Souſdiaconat.

1. Qu'eſt-ce qu'vn Eccleſiaſtique eſt obligé de ſçauoir de l'Ordre de Soûdiacre, tant pour ce qui regarde ſon origine, ſon inſtitution & ſa nature, que pour ce qui eſt de ſa matiere & de ſa forme.

2. Quelles ſont les fonctions, obligations & vertus annexées au Soûdiaconat.

3. Quelles ſont les diſpoſitions requiſes pour receuoir l'Ordre de Soûdiacre.

Apres auoir traité des Ordres Mineurs, ſuit à parler des Ordres Majeurs & ſacrez: entre leſquels le 1. eſt le Soûdiaconat.

Videte cuius ministerium vobis traditur; ideo vos admoneo, vt ita vos exhibeatis, vt Deo placere possitis.
Pont. in Ordin. Subd.

I. POINT.

CONSIDEREZ combien l'Ordre du Soûdiacre surpasse les Ordres Mineurs en grandeur & en excellence. L'aduantage de cét Ordre au dessus des Mineurs paroist 1. dans les ceremonies qui s'obseruent en l'Ordination du Soûdiacre: car auant que d'y proceder, toute l'Eglise se met en prieres, afin qu'il plaise à Dieu d'en faire, comme parle saint Paul: *Ministros idoneos Noui Testamenti.* Ce qui ne se fait pas dans les Mineurs. 2. Parce qu'ils approchent plus prés des Autels, qu'ils touchent les vaisseaux sacrez & sont en quelque façon consacrificateurs auec le Prestre. 3. Parce que les Soûdiacres, en vertu de leur Ordre, sont absolument sequestrez de toute autre condition seculiere, pour estre irreuocablement appliquez aux choses de Dieu, au seruice duquel ils sont consacrez tout entiers, quant au corps & quant à l'ame, au moyen du vœu de chasteté qui y est annexé.

II. POINT.

CONSIDEREZ que comme le Soûdiacre reçoit deux puissances differentes dans son Ordination: l'vne sur le corps naturel, l'autre sur le corps mystique de Iesus-Christ, aussi y a-il deux sortes de fonctions, les vnes qui ont rapport immediatement au Sacrifice, les autres à l'instruction ou à l'édification des fideles. Celles qui ont rapport au Sacrifice sont, 1. Lauer les palles & les corporaux, toucher les vaisseaux sacrez, auoir soin de les tenir propres & nets, & les porter quand il faut à l'Autel. 2. Seruir & contribuër au Sacrifice de la Messe au dessous du Diacre, luy presentant la patene & le calice, versant de l'eau dans le calice, receuant les oblations des fideles, & mettant autant d'hosties qu'il en est besoin pour ceux qui doiuent communier. Celles qui regardent le corps mystique, sont 1. de chanter l'Epistre solemnellement à la Messe. 2. De porter la Croix aux Processions.

Conclueз d'icy combien il importe à vn Soûdiacre d'estre

pourueu de ces trois vertus; de pureté, d'humilité & de mortification. De la pureté qui luy est signifiée par la blancheur des corporaux, par l'éclat & le brillant des vaisseaux sacrez qu'il a en maniment, & par l'eau qu'il verse dans le calice. De l'humilité, que luy marque l'éthymologie de son nom mesme, & de la mortification representée par la croix qu'il porte en Procession. C'est pour ce suiet, & pour conseruer plus soigneusement ces trois excellentes vertus que l'Eglise l'oblige à deux choses principales. 1. A reciter tous les iours l'Office diuin. 2. A garder toute sa vie la continence. Comment est ce que vous vous estes acquitté de ces obligations? combien souuent & dans quel esprit auez vous exercé vos fonctions? où sont les vertns qui doiuent accompagner de si excellens ministeres, la pureté, l'humilité & la mortification?

III. POINT.

CONSIDEREZ en suite les conditions necessaires à celuy qui veut receuoir l'Ordre de Soûdiacre. La 1. dit le saint Concile de Trente, c'est d'estre irreprochable, *vt habeant bonum vitæ testimonium.* La 2. qu'ils ayent vn titre, c'est à dire, vn reuenu temporel suffisant, soit en benefice, soit en patrimoine, pour se nourrir & entretenir. La 3. qu'ils ayent gardé les interstices. La 4. qu'ils ayent l'âge, c'est à dire, 22. ans commencez. La 5. qu'ils se soient éprouuez eux-mesmes s'ils peuuent viure en continence. La 6. & derniere, qu'ils ayent la science & la capacité que l'Eglise demande d'eux.

Prenez-bien garde à toutes ces conditions, car elles ne sont pas seulement necessaires pour le Soûdiaconat, mais encor pour les autres Ordres Majeurs. Comment y estes-vous entré? pensez-y serieusement, car si vous auez imposé aux Examinateurs, ou en leur faisant voir vn titre falsifié, ou vn témoignage de vie & mœurs qui soit mendié, vous y seriez le premier trompé, parce qu'ils vous tiennent la place de Dieu, qui sçaura bien tirer la vengeance de cette effronterie. *Deus non irridetur.*

Voyez en la vie Eccl. la 4. partie toute entiere.

MEDITATION

Sur la XXVIII. Conference.

De l'Office Diuin.

De son excellence, & de la maniere de le bien dire.

Le Sousdiacre contracte deux obligations dans son ordination. La 1. à l'égard de Dieu. La 2. à l'égard de soy mesme. Celle qui regarde Dieu, c'est l'Office diuin & le ministere qu'il doit rendre à l'Autel au Prestre celebrant, dont on traitte la 1. partie en cette Conference, & l'autre qui est des ceremonies en la suiuante.

1. *Qu'est-ce qu'on entend par ces mots de Breuiaire, Office diuin, Heures Canoniales, & d'où est-ce qu'ils tirent leur origine.*
2. *Qui sont ceux qui sont obligez à reciter l'Office diuin, & combien il importe de s'acquitter comme il faut de ce deuoir.*
3. *Quels sont les moyens de reciter son Office dignement & fructueusement.*

Immola Deo sacrificium laudis, & redde Altissimo vota tua. Psalm. 49.

I. POINT.

CONSIDEREZ que le Breuiaire ou l'Office diuin, que sont obligez de reciter tous les iours les Sousdiacres & Beneficiers, à proprement parler, est vne priere & oraison publique, ou vn abregé de tout ce qu'il y a de plus beau & de plus choisi dans tous les Liures de l'Escriture sainte, de plus remarquable dans les écrits des Peres, & de plus instructif dans la Vie des Saints, instituée de l'Eglise pour estre recitée par ses Ministres à certaines heures du iour & de la nuit, afin de rendre à la diuine Majesté l'honneur qui luy est deu, & se sanctifier elle mesme par ce moyen. Inferez d'icy combien cette priere vous doit estre agreable & delicieuse, puisque c'est vne action toute Celeste, toute Angelique, & toute diuine; non seulement parce qu'elle s'adresse à Dieu, & qu'elle doit estre faite par des creatures toutes diuinisées par la sainteté de leur vie, en l'honneur de la Diuinité mesme, mais encores parce qu'elle se fait auec des paroles & des affections toutes diuines, estant les mesmes qui ont esté autresfois dictées du saint Esprit. Et dauantage, parce que c'est l'vnique & continuel employ de Dieu mesme, qui ne sera dans toute l'eternité occupé qu'à se loüer soy-même & à se glorifier.

Auez-vous iamais fait reflexion comme il faut, sur l'excellence

lence de cette action ? Helas ! combien de fois vous estes vous plaint & ennuyé de la longueur de vostre Breuiaire, comme si ce vous eust esté vne charge insupportable ? Reconnoissez le tort que vous auez eu. Et pour

II. POINT.

CONSIDEREZ l'obligation que vous auez de vous en acquitter, non seulement quant à la substance, mais encore quant à la maniere de le bien dire. C'est à quoy vous peuuent seruir de motifs, 1. Le Commandement de Dieu & de l'Eglise, laquelle en vertu de sainte obedience commande, *vt diuinum officium tam diurnum quàm nocturnum studiose ac deuote persoluatur.* 2. Les auantages qui en arriuent quand on le dit bien, ou le detriment quand on ne le dit point du tout, ou quand on s'en acquitte mal. Et afin que vous sçachiez les moyens pour le reciter comme il faut & auec profit,

Conc. Later. sub. Innoc. 3. c. dolentes.

III. POINT.

CONSIDEREZ qu'il y a trois sortes de dispositions necessaires : celles qui deuancent, celles qui accompagnent & celles qui suiuent.

La 1. est la preparation qui consiste 1. à obseruer le temps ordonné de l'Eglise autant que faire se peut 2. A choisir vn lieu propre tel que l'Eglise, son Oratoire, ou quelque lieu honneste. 3. A chercher & preuoir l'Office. 4. A recueillir son interieur & son exterieur, bannissant de son cœur les pensées vaines & inutiles, & rappellant à soy tous ses sens, & mesme se mettant en vne posture de corps bien-seante & respectueuse. 5. A dresser son intention pour la pure gloire de Dieu. A quoy on peut adiouster quelqu'autre bonne fin subordonnée.

La 2. disposition qui doit accompagner la recitation de l'Office, consiste 1. dans vne grande attention d'esprit, principalement au sens des paroles. 2. Dans vne grande ferueur & deuotion de cœur. 3. A ne rien omettre de ce qui est prescrit.

La 3. disposition qui doit suiure la recitation de l'Office, est l'action de grace, où nous deuons remercier Dieu de l'honneur qu'il nous a fait de nous appliquer à vne si excellente

fonction, & d'auoir souffert les fautes que nous y auons commises par les distractions d'esprit, desquelles il faut luy demander pardon par cette priere ordonnée à cét effet, qui commence, *Sacrosanctæ.*

Prenez garde si iusques à present vous auez obserué toutes ces conditions ; & faites resolution de vous y rendre plus fidelle à l'auenir, de peur qu'on ne dise de vous comme Nostre-Seigneur disoit aux Pharisiens qui faisoient de longues oraisons, mais sans esprit.

Voyez en la vie Eccl. depuis la 97. iusqu'à la 101.

Populus hic labiis me honorat, cor autem eorum longè est à me. Matth. 15.

MEDITATION

Sur la XXIX. Conference.

Des ceremonies Ecclesiastiques.

Vne autre partie des obligations du Soûdiacre à l'égard de Dieu, estant de seruir à l'Autel, il ne peut s'en acquitter comme il faut, qu'il ne sçache les ceremonies.

1. *Qu'est-ce que les Ecclesiastiques sont obligez de sçauoir des ceremonies Ecclesiastiques, tant pour ce qui regarde leur nom, leur origine, leur institution, que pour ce qui concerne les fins pour lesquelles elles ont esté instituées.*
2. *Combien il importe aux Ecclesiastiques de sçauoir celles qui sont annexées à leurs fonctions; non seulement quant à la substance, mais encore quant aux mysteres qu'elles signifient.*
3. *Quels sont les moyens de s'y appliquer, & de les faire tousiours en esprit de religion & de pieté, & de les rendre venerables aux peuples, à la veüe de qui elles sont exposées.*

Omnia honeste & secundum ordinem fiant. 1. Cor. 14.

I. POINT.

CONSIDEREZ pour quelles fins les ceremonies ont esté instituées dans le saint Sacrifice de la Messe, dans l'administration des Sacremens, & la celebration de l'Office diuin.

1. Elles ont esté instituées pour seruir de marques exterieures de la Religion que nous professons ; car il n'y eut iamais de

Religion sans ceremonies, & ainsi comme la fausse en a d'impies & de superstitieuses, la Iudaïque en auoit de charnelles, l'Euangelique en a de spirituelles & de saintes sur toutes les autres.

2. Pour s'accommoder à la foiblesse des hommes, qui ne peuuent venir en connoissance des choses interieures & spirituelles, que par celles qui sont exterieures & nous sont sensibles.

3. Pour exciter la deuotion du peuple, lequel voyant dans nos ceremonies comme dans vn tableau les plus grands mysteres de nostre Religion representez, prend de là occasion de produire des actes plus parfaits de Religion interieure.

II. POINT.

CONSIDEREZ d'icy, 1. l'obligation qu'ont les Ecclesiastiques de sçauoir & de pratiquer exactement les ceremonies, puisque ce sont comme autant d'actes exterieurs de religion, par lesquels nous protestons la grandeur de Dieu, & luy rendons l'honneur & la reuerence qui luy est deuë.

2. Auec quelle grauité & bien-seance elles doiuent estre faites, puis qu'estant establies pour representer de tres-hauts mysteres, & pour éleuer les esprits à des affections saintes & aux actes de latrie, dont nous honorons immediatement la diuinité, si elles ne sont faites auec decence & maturité, tant s'en faut qu'elles doiuent seruir d'instrument de pieté & de religion, qu'au contraire elles seront plûtost occasion d'impieté & de scandale.

Mais sur tout, auec quelle circonspection & quelle exactitude elles doiuent estre obseruées au saint sacrifice de la Messe, où les ceremonies sont plus éleuées en leur signification, plus anciennes en leur establissement, plus venerables par leurs autheurs, plus authorisées par les Canons, reglées auec plus de soin, & commandées auec plus de rigueur.

Quelle estime en auez-vous fait iusqu'à present? Examinez-vous la dessus: Et pour vous induire à les pratiquer ponctuellement, & faire en sorte de les rendre venerables au peuple, à la veuë duquel elles son exposées, & à vous mesme vtiles & profitables,

III. POINT.

CONSIDEREZ qu'vn excellent moyen, recommandé mesme dans les Conciles, c'est de ne s'engager à aucun Ordre, ny à aucune charge, qu'on n'en sçache auparauant les ceremonies, & si par mal-heur on s'y estoit engagé sans les auoir apprises, reparer au plustost cette faute. N'estce pas vne chose déplorable de voir des Prestres de deux & trois ans, ne sçauoir pas, ny les rubriques du Breuiaire, ny les ceremonies de la Messe : mais qui plus est, les negliger, & les mépriser comme des choses de neant ?

Vn 2. moyen, c'est d'en apprendre les significations & les mysteres, pour pouuoir 1. les enseigner au peuple 2. Former à mesme temps qu'on les fait, les affections dans le cœur qui y doiuent estre conformes.

Quel soin auez vous iamais pris pour apprendre vos rubriques & vos ceremonies par le passé ? depuis que vous estes Soûdiacre, auez-vous iamais leu les rubriques de vostre Breuiaire? N'est-ce pas vne chose que vous deuez sçauoir? en auez vous iamais fait l'office ? sçauez-vous bien en quoy il consiste ? Mais n'est-ce point par mépris que vous auez negligé de les apprendre, croyant que Dieu n'exigera pas de vous vne si grande ponctualité dans vos fonctions ? Si cela est, pour vous desabuser, lisez dans l'ancien Testament, auec quel soin Dieu les commande, quelles menaces il fait, & quelles punitions il tira de ceux qui ne les pratiquerent pas exactement. Vous estes icy en lieu où vous les pouuez aysément apprendre, faites resolution de n'en sortir pas que vous ne les sçachiez bien. Et ce sera le moyen de faire vos fonctions, comme dit saint Paul,

Voyez en la vie Eccl. la III.

Deut. 7. Ib. 8. Ibid. 18. Ib. 21, &c. 28.

Honestè, & secundum ordinem. 1. Cor. 14.

MEDITATION

Sur la XXX. Conference.

De la chasteté des Ecclesiastiques.

1. *Combien il importe de s'éprouuer soy mesme vn espace de temps raisonnable en ce qui est de la chasteté, auant que de s'engager dans le Soûdiaconat.*
2. *Quels sont les motifs pour s'affectionner de plus en plus à cette vertu estant Sousdiacre.*
3. *Quels sont les moyens d'acquerir cette vertu, de la conseruer & perfectionner.*

La 1. obligation que contracte le Soûdiacre en son Ordination, & qui est à l'égard de soy mesme, est la chasteté dont il faiç vœu.

Probet seipsum homo. 1. Cor. 11.

I. POINT.

CONSIDEREZ l'importance qu'il y a de s'éprouuer soy-mesme vn espace de temps raisonnable en ce qui est de la chasteté, auant que de s'engager au Soûdiaconat.

La 1. raison est, parce que, entre toutes les vertus la chasteté est la plus difficile à conseruer, & c'est celle où il est besoin d'vne assistance de Dieu plus particuliere, & d'vne plus grande precaution sur nous-mesmes, tant à cause de la corruption de la nature, que pour les occasions frequentes de la perdre ou de la flestrir, qui se trouuent parmy le monde.

La 2. c'est l'intention de l'Eglise, declarée dans quantité de Conciles, & particulierement dans celuy de Trente, qui demande pour disposition de celuy qui se presente au Sousdiaconat cette épreuue sur soy-mesme, qui luy fasse conceuoir l'esperance auec la grace de Dieu, de pouuoir garder la continence, *qui sperent Deo auctore se continere posse*, conformément à ce que d'autres precedens auoient ordonné, & à ce qui leur est encore plus clairement declaré dans leur Ordination par l'Euesque.

Quelle épreuue auez vous faite sur vous-mesme, si desia vous y estes engagé? si vous ne vous sentez pas assez fort, il vaudroit bien-mieux suiure le conseil de l'Apostre, *Qui se non continent, nubant.*

Pensez-y plus d'vne fois, si vous estes encore libre, pour ne vous repentir pas toute vostre vie, d'vne chose faite en vn moment.

II. POINT.

CONSIDEREZ quels sont les motifs qui peuuent porter les Soûdiacres à s'affectionner de plus en plus à cette vertu.

1. C'est de considerer qu'ils y sont obligez par le vœu qu'ils ont fait en leur Ordination, qui ne peut-estre violé sans commettre vn effroyable sacrilege.

2. Que cette vertu est vn tres-puissant moyen pour vacquer plus librement & plus vtilemét aux emplois de leur profession. *Qui enim sine vxore est, cogitat quæ sunt Dei, quomodo placeat Deo.* 1. Cor. 7.

3. L'amour singulier que Nostre-Seigneur porte à la pureté, & l'horreur qu'il a tousiours témoignée auoir de tout ce qui luy est contraire.

Si ces considerations ne peuuent rien sur vostre esprit, au moins que l'exemple de ceux là vous touche, qui pour des fautes legeres contre la chasteté ont esté rigoureusement punis dans l'Escriture : Et que ces paroles de l'Apostre vous fassent rentrer en vous-mesme. *Quicumque templum Dei violauerit, disperdet illum Deus.* 1. Cor. 7.

III. POINT.

CONSIDEREZ les moyens principaux pour acquerir & conseruer cette vertu Angelique.

Le 1. c'est la priere, *Nemo enim continens esse potest, nisi Deus det, & hoc ipsum scire, donum Dei est.*

Le 2. c'est de fuïr tres-soigneusement la compagnie des femmes & des filles : auoir en horreur tous les discours lascifs & des-honnestes, éuiter les festins, l'oysiueté, & autres occasions dangereuses.

Le 3. c'est la temperance & la sobrieté, dautant que l'abondance des viandes & du vin, est la source ordinaire de toutes les impuretez qui se commettent : *Hæc fuit iniquitas Sodomæ, abundantia panis, & otium filiarum eius.* Si bien que qui veut estre chaste, il faut necessairement qu'il soit sobre.

Le 4. vne grande modestie dans la veuë & dans le parler, pour inspirer par ce moyen cét esprit de pureté aux autres, & éloigner par là ceux qui voudroient s'émáciper en nostre presence,

comme on dit de saint Bernard, que son maintien donnoit de la retenuë aux plus effrontez.

Auez-vous assez de force & de courage pour vous separer de toutes les occasions qu'on vient de vous cotter ? Combien estes-vous mortifié de la langue & des yeux ? auez vous cette auersion que vous deuez auoir de la compagnie des femmes ? n'en retenez-vous pas chez-vous ? au moins des ieunes, ou des suspectes contre les Ordonnances des Conciles? Voyez lequel de tous ces moyens vous est plus necessaire pour acquerir cette vertu.

Demandez-la instamment à Dieu, afin qu'en estant reuestu vous puissiez suiure Iesus-Christ dans le Ciel aussi-bien qu'à l'Autel ; car c'est le priuilege des Vierges.

Voyez en la vie Eccl. depuis 104. iusques à 111. & la 51 & le iour de S. Iean. l'Eu.

Hi sunt, dit le saint Esprit, *qui cum mulieribus non sunt coinquinati, Virgines enim sunt, ipsum sequuntur Agnum quocunque ierit.* Apoc. 14.

MEDITATION

Sur la XXXI. Conference.

Du Diaconat.

Le second des Ordres Maieurs, & le premier Hierarchique.

1. *Qu'est ce qu'vn Ecclesiastique doit sçauoir de l'Ordre de Diacre, tant pour ce qui regarde son origine, son institution, sa nature, que pour ce qui concerne sa matiere & sa forme?*
2. *Quelles sont les fonctions du Diacre, & les raisons qui l'obligent à les pratiquer.*
3. *Quelles sont les vertus annexées à cét Ordre?*

Accipe Spiritum sanctum ad robur, ad resistendum diabolo & tentationibus eius. Pont. in Ord. Diacon.

I. POINT.

CONSIDEREZ l'excellence & la grandeur du Diaconat dans l'Eglise : La preuue de cette grandeur des Diacres se tire, 1. des noms qui luy sont attribuez : car l'Euesque au nom de toute l'Eglise, les appelle les Ministres de Iesus-

Christ, les dispensateurs des mysteres de Dieu, l'heritage du Seigneur, & la Tribu d'élite & bien aymée, consacrificateurs & cooperateurs du corps & du sang du Fils de Dieu. S. Denis les appelle, *selecti Liturgiæ ministri.* Saint Ignace, les colomnes de l'Autel & les puissances Angeliques. 2. De l'imposition des mains de l Euesque, parce que celuy qui est ordonné, reçoit le S. Esprit reellement & substantiellement, non pas à la façon seulement qu'il se trouue en tout lieu par son immensité, ou en l'ame du Iuste par sa grace, mais d'vne maniere toute speciale pour operer en luy, & produire les actions qu'il luy a donné pouuoir d'exercer, pour le fortifier dans les rencontres, où il s'agira de la gloire de Dieu, de l'honneur de l'Egli se, ou du salut des ames, ce qui est exprimé par ce peu de paroles, *Accipe Spiritum sanctum ad robur.* Que peut-on adiouster à tous ces titres d'honneur?

II. POINT.

CONSIDEREZ quelles sont les fonctions du Diacre, tant à l'égard du corps mystique, qu'à l'égard du corps naturel de Iesus Christ. Ses fonctions à l'égard du corps mystique, sont 1. d'instruire par les Predications, ou du moins par les Catechismes. 2. De baptiser solemnellement en cas de necessité. Les autres fonctions qui regardent le sacrifice & le corps naturel, sont 1. de conuoquer le peuple au sacrifice, placer chacun en son rang, le contenir en son deuoir, & le congedier à la fin de la Messe. 2. Annoncer la priere publique, & y exciter les fidéles. 3. Conduire le celebrant à l'Autel, luy seruir & offrir auec luy. 4. Benir le peuple. 5. Chanter l'Euangile. 6. Offrir à l'Autel le pain & le vin qui est à consacrer 7. Reciter les noms de ceux qui offrent. 8. Distribuer le corps & le sang du Fils de Dieu. 9. Chasser les indignes, à raison dequoy il crioit, *Sancta sanctis.* 10. Faire la distribution du pain beny. 11. Donner la paix qu'il a receuë du Prestre. Toutes lesquelles fonctions luy sont marquées par ces paroles de l'Euesque en son Ordination: *Oportet Diaconum ministrare ad altare, baptizare, & prædicare.*

S'il est vray que le pouuoir ne se donne que pour en faire l'exercice; Regardez ce que vous deuez faire pour ne pas porter le nom de Diacre en vain; Et pour en faire les fonctions comme il faut,

III. POINT.

CONSIDEREZ quelles sont les vertus annexées à cét Ordre : Saint Paul en marque quelques-vnes, quand il dit, qu'il faut que les Diacres soient chastes & sinceres, que leurs paroles s'accordent tousiours auec leurs pensées, qu'ils ne s'adonnent point au vin, ny à des trafics deshonnestes & indignes de leur profession, & qu'ils songent à s'acquitter de leur office auec toute sorte de pureté, Mais outre cela il faut encore,

1. Que le Diacre ait vn grand zele des ames qu'il doit instruire & amener à Iesus Christ par ses instructions familieres.

2. Vne grande estime des pauures, & vne affection particuliere pour leur faire l'aumosne, & la leur procurer auprés des autres.

3. Vne force & vn courage inuincible, à l'exemple du grand S. Estienne, pour supporter tout ce qu'il y a de fascheux dans les fonctions Ecclesiastiques, pour s'opposer courageusement aux abus & aux vsurpations des puissances de la terre, pour ne se soucier point de tout ce que pourroient dire les libertins, ou les moins reglez dans l'estat Ecclesiastique, & pour se faire vn peu de violence & executer auec vigueur, constance & fermeté d'esprit, les bonnes resolutions qu'il aura prises.

Helas! quelle lascheté apportons-nous à toutes nos actions: combien peu de ferueur & de courage à executer ce que nous auons promis à Dieu, *Vsquequo marcetis ignauia?* dit le saint Esprit. Esueillons nous à ces paroles : & pour nous releuer de nostre paresse, & obtenir cette force si necessaire, demandons-la à Dieu, & taschons de nous surmonter nous-mesmes.

Vos ergo confortamini, & non dissoluantur manus vestræ; nondum enim vsque ad sanguinem restitistis. Heb. 12.

N'est-il pas vray que vous ne vous auez pas fait grande violence pour la vertu? Commencez auiourd'huy, & si vous voulez vn dernier motif, le S. Esprit adiouste, *Erit merces operi tuo.* 2. Par. 15.

Voyez en la vie Eccl. depuis la 112. iusqu'à la 116.

MEDITATION

Snr la XXXII. Conference.

De l'instruction familiere, ou du Catechisme.

Entre les fonctions du Diacre, la principale est de faire le Catechisme.

1. *Combien il importe aux Ecclesiastiques, & sur tout au Diacre de s'appliquer aux instructions familieres & Catechistiques ?*
2. *D'où vient qu'il y en a si peu qui s'acquittent d'vne obligation si importante ?*
3. *Quelles sont les qualitez necessaires à vn Catechiste, pour s'acquiter vtilement pour les autres & pour soy de cette fonction.*

I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui obligent les Ecclesiastiques à faire le Catechisme.

La 1. se tire de l'excellence de cét exercice, qui paroist en ce que c'est Dieu luy-mesme qui en est autheur, c'est sa parole qui y est annoncée, rompuë & distribuée pour seruir de nourriture à nos ames.

La 2. se tire de ses vtilitez : car si on le considere de la part du Catechiste; il est de tres-grand merite, si de la part des auditeurs, ils apprennent à croire, à esperer, à prier Dieu, à l'aymer actuellement, à s'affectionner à son seruice, & à frequenter les Sacremens comme il faut; si de la part des familles, cela fait que chacun y vit dans la crainte de Dieu, que les domestiques se maintiennnent dans leur deuoir,& s'entretiennent en paix par ensemble.

La 3. se tire de la necessité:car comme l'Eglise n'a esté obscurcie que par le defaut d'instructions, son lustre ne peut luy estre rendu par autre moyen. Adioustez que l'ignorance dans les Chrestiens est presque vniuerselle, & qu'il y a tres peu de personnes qui trauaillent solidement à la déraciner.

N'y-a-il pas dequoy s'estonner apres cela,qu'il y ait si peu de persõnes qui s'acquittent d'vne obligation si importãte ? Vou-

lez-vous sçauoir les sources de cette negligence?

II. POINT.

IL y en a trois principales : l'ambition, la paresse, ou l'ignorance. 1. L'ambition, quand on estime cette fonction trop basse & trop raualée, quand on ne veut paroistre que dans les villes & dans les grandes chaires pour y estaller vn discours bien poly. 2. La paresse, quand le pouuant faire on ne veut pas s'en donner la peine, à cause du trauail, des difficultez, de l'assiduité qu'il faut prendre, & semblables, quand on se rebute, à cause que ce sont des enfans, des gens rudes & grossiers, seruiteurs & seruantes, & en petit nombre, ou que l'on croit que c'est chose inutile, parce que les auditeurs n'en font pas de profit. 3. L'ignorance, quand on ne penetre pas assez auant dans les besoins des peuples, dans la necessité qu'il y a d'ouuriers, dans la valeur des ames, dans l'inutilité de la pluspart des predications, ou que l'on est incapable de les faire, pour ne sçauoir pas les principaux mysteres de nostre Religion qu'il faut enseigner.

Voyez lequel de tous ces empeschemens vous a iusques à present retardé d'vn exercice si auantageux à toute l'Eglise. Si ç'a esté l'ambition; Voyez l'exemple du Fils de Dieu, & comme il a tancé par trois fois ses Apostres dans l'Euangile, parce qu'ils empeschoient les enfans de s'approcher de luy. Si le peu de profit qu'en font les auditeurs, *curam exigeris, non curationem.* Si l'ignorance, tâchez de vous en rendre au plustost capable, car vous le pouuez. Et afin de le faire auec auantage, & pour vous & pour les autres,

III. POINT.

CONSIDEREZ quelles doiuent estre les qualitez ou les vertus d'vn bon Catechiste.

1. A l'égard de Dieu, c'est l'oraison & la meditation des veritez & des mysteres qu'il doit enseigner, parce que sans ces lumieres diuines il ne fera rien qui vaille.

2. A l'égard de soy-mesme, il doit auoir grande estime du Catechisme fondée sur sa necessité, & son excellence; & ensuite auoir vne grande humilité, & vne chasteté à l'épreuue, comme aussi vne grande prudence pour n'aigrir personne.

3. A l'égard du prochain, les qualitez que doit auoir le Catechiste, sont le bon exemple, la ioye & l'allegresse spirituelle, & le desinteressement.

Que reste-il donc maintenant que d'en faire la resolution, & en apprendre les moyens pendant que vous estes icy ? *Ad hoc vocati estis.* Iesus-Christ le demande de vous, voudriez vous luy refuser ?

Mais si tout cela ne vous touche pas, regardez au moins la couronne qui vous attend, si vous l'entreprenez : *Qui enim ad iustitiam multos erudiunt*, dit le saint Esprit par le Prophete, *fulgebunt quasi stellæ in perpetuas æternitates.* Et d'vn autre costé les chastimens que vous ne pouuez éuiter si vous les negligez, car c'est aussi bien de l'aumosne spirituelle que de l'aumosne corporelle que se doiuent entendre ces paroles :

Dan. 12. *Voyez en la vie Eccl. fo 118. 119. 120.*

Ite maledicti in ignem æternum : Esuriui enim & non dedistis mihi manducare, sitiui & non dedistis mihi bibere, &c. Matth. 25.

MEDITATION

Sur la XXXIII. Conference.

De la Prestrise.

Troisiéme & dernier Ordre Majeur.

1. *Qu'est-ce que les Ecclesiastiques sont obligez de sçauoir de l'ordre de Prestrise, tant pour ce qui regarde son autheur & son institution, sa matiere & sa forme, que pour ce qui regarde la signification des ceremonies.*

2. *Combien cét Ordre surpasse tous les autres en grandeur & en excellence : Et quelles obligations on contracte en le receuant.*

2. *Quelles dispositions doit auoir celuy qui le reçoit.*

Omnis pontifex ex hominibus assumptus, pro hominibus constituitur in ijs quæ sunt ad Deum, vt offerat dona & sacrificia pro peccatis, &c. Hebr. 5.

I. POINT.

CONSIDEREZ combien l'Ordre de Prestrise surpasse tous les autres : L'aduantage de la Prestrise paroist 1. En ce que les autres ne sont que des dispositions & des degrez pour monter à celuy-cy, qui en est comme la fin & la consommation, & sont seulement instituez à dessein de luy rendre seruice. 2. En ce que dans l'Ordination le Prestre reçoit les deux plus grands pouuoirs qui soient en l'Vniuers, l'vn sur le corps naturel de Iesus-Christ par la consecration, & l'autre sur le corps mystique, par la remission des pechez & la predication. C'est pourquoy saint Ignace dit, que la Prestrise est la cime de toute la gloire & de tous les biens que l'on peut posseder en terre.

Concluez de là quelle estime vous deuez faire du Sacerdoce: Et en suite combien se rendent coupables ceux, ou qui l'estant desia, negligent d'en faire les fonctions, ou qui ne l'estant pas encore, s'en approchent sans aucune disposition prealable. Et afin que vous ne tombiez pas dans ce mal-heur,

II. POINT.

CONSIDEREZ quelles dispositions doit auoir vn Diacre pour receuoir l'Ordre de Prestrise. Ces dispositions sont, où esloignées, ou prochaines. Les dispositions esloignées sont,

1. La sainteté qui consiste non seulement dans vne exemption & vn éloignement de tout peché mortel : mais à auoir mené vne vie innocente pendant vn espace de temps notable.

2. La science pour n'estre pas reprouué de Dieu, comme il menace par son Prophete : *Quia tu scientiam repulisti, repellam te, ne sacerdotio fungaris mihi.*

3. Vne vocation toute particuliere, laquelle ne se peut mieux connoistre que par la communication d'vn sage & prudent Directeur en quelque retraite, où l'on examinera à loisir la grandeur de cette dignité, le danger qui s'y trouue, & les motifs qui nous y portent.

Les dispositions prochaines sont, de se consacrer pendant l'Ordination totalement à Dieu selon l'intention de l Eglise, &

se presenter à luy, non seulement en Sacrificateur, mais mesme en sacrifice auec Nostre-Seigneur, pour mourir à nostre corps par le vœu de chasteté, à nostre ame par le vœu d'obeyssance que l'on a fait à l'Euesque, au monde, c'est à dire, à ses desirs & conuoitises dereglées, & à nos biens mesme de fortune par la pauureté, au moins en affection.

Voyez maintenant, si quand vous auez esté fait Prestre vous auiez ces dispositions. Helas, il est bien à craindre que depuis tant de temps que vous estes Prestre vous en soyez encore bien esloigné! Où est cette sainteté, qui comprend toute sorte de vertus? où est cette innocence de vie? où est cette science des Saints? Tremblez en faisant cét examen, humiliez-vous deuant Dieu. Demandez-luy pardon de vostre temerité & de vostre presomption.

Et si vous n'y estes pas encore engagé, faites resolution de ne vous en approcher iamais que vous ne soyez dans ces dispositions: Et pour vous y porter encore dauantage,

III. POINT.

CONSIDEREZ les obligations que l'on contracte en receuant cét Ordre, combien elles sont grandes & sublimes.

La 1. c'est d'offrir des sacrifices à Dieu pour les pechez du peuple, *vt offerat dona & sacrificia pro peccatis.*

La 2. d'administrer les Sacremens, & sur tout celuy de Penitence, dequoy il reçoit la puissance par l'imposition des mains de l'Euesque.

La 3. c'est de prescher la parole de Dieu. Obligations qui nous engagent toutes à vne vie angelique & diuine, c'est pourquoy mesmes en cette qualité nous sommes appellez des Anges & des Dieux dans l'Escriture.

Si vous estes Prestre, voyez comme vous vous estes acquitté de ces obligations, & comme vous vous y estes comporté dans l'exercice actuel que vous en auez fait; si ç'a esté sur tout auec la pureté requise: si vous auez mené vne vie conforme à la grandeur de vostre estat; à faute dequoy asseurez-vous que vostre chastiment sera beaucoup plus rigoureux que celuy des autres.

Voyez en la vie Eccl. depuis la Med. 127. iusques à la 138.

Potentes enim potenter tormenta patientur. Sap. 6.

MEDITATION

Sur la XXXIV. Conference.

Du S. Sacrifice de la Messe.

Premiere fonction du Prestre.

1. Qu'est-ce qu'vn Prestre est obligé de sçauoir du sainct sacrifice de la Messe, tant pour ce qui est du nom, de l'autheur, de l'institution & de l'excellence, que pour ce qui regarde de la nature, les effets, les parties, les ceremonies, & les fins generales de ce Mystere?

2. Quels sont les motifs qui doiuent porter les Prestres à celebrer souuent, & auec deuotion la sainte Messe?

3. Quelles sont les dispositions pour la celebrer souuent & auec fruict.

Toutes les fonctions du Prestre se reduisent à 2. principales: entre lesquels la 1. est d'offrir sacrifice.

Sacerdotes Dei inter sanctum & profanum non habuerunt distantiam, & inter pollutum & mundum non intellexerunt. Ezech. 22.

I. POINT.

CONSIDEREZ pour éuiter ce reproche de Dieu, combien il est important au Prestre de sçauoir tout ce qui concerne le saint sacrifice de la Messe, tant pour ce qui est du nom, de l'autheur, de l'institution, de la nature, & des ceremonies qui s'y obseruent, que pour ce qui regarde les effects, & les fins generales de ce mystere.

1. Parce qu'il ne peut sans cela s'acquiter de cette fonction redoutable, ny traiter ce mystere auec le respect qu'il merite, n'y l'estimer comme il doit.

2. Parce qu'il doit en instruire le peuple, & luy en imprimer de tres-grands sentimens, & estre prest à satisfaire à toutes les questions qu'on luy pourroit faire sur ce suiet plus particulierement que sur tout autre : Et en effect, que diroit-

on d'vn homme qui voudroit se mesler d'vne profession sans sçauoir ce que c'est, ny à quoy elle oblige? *Væ vobis duces cæci.*

II. POINT.

CONSIDEREZ les motifs qui doiuent porter les Prestres à celebrer souuent & auec deuotion la sainte Messe.

Le . c'est parce que cette puissance ne leur a esté donnée que pour en faire l'exercice.

Le 2. parce que de manquer à offrir ce diuin Sacrificé sans suiet raisonnable, c'est priuer la tres-sainte Trinité d'vne loüange & d'vne gloire infinie, Nostre-Seigneur d'vn tres-grand honneur, les Bien heureux d'vne ioye nouuelle, les ames de Purgatoire d'vn rafraïschissement en leurs peines, & soy-mesme d'vn profit nompareil.

Mais d'autant qu'il ne suffit pas d'offrir ce Sacrifice tous les iours, si on ne le fait comme il faut;

III. POINT.

CONSIDEREZ quelles sont les dispositions requises pour le faire dignement & fructueusement. Ces dispositions sont de trois sortes, les 1. qui precedent le Sacrifice, les 2. qui l'accompagnent, & les 3 qui le suiuent.

Les dispositions precedentes comprennent deux choses: 1. la preparation esloignée, & celle qu'on appelle prochaine. L'vne qui consiste dans vne grande innocence de vie & de conuersation, taschant de se preparer au Sacrifice non sanglant comme Nostre-Seigneur s'est preparé à celuy de la Croix. L'autre qui consiste en vne grande pureté de conscience & d'intention, & en la deuotion la plus grande qu'il se peut.

Les dispositions qui doiuent accompagner, sont encore de deux sortes. Les 1. regardent le corps, qu'il faut tenir dans vne composition tres-modeste & recueillie. Les 2. regardent l'esprit qu'il faut rendre extremement attentif aux paroles & aux ceremonies, non seulement pour les faire auec bien-seance, mais pour en sauourer encore les mysteres & les significations.

Les dispositions qui suiuent le Sacrifice, consistent dans l'action de graces, qui se peut faire en plusieurs manieres, soit en

s'entretenant auec Nostre-Seigneur, le remerciant humblement de bouche ou de cœur, & dans cét entretien produisant diuers actes de foy, d'esperance, de charité, de religion, d'adoration, d'humiliation, d'offrande, de sacrifice, de petition, & semblables; soit en considerant quelques-vnes des perfections diuines dont Nostre-Seigneur nous a faits participans en se donnant entierement à nous au sacrifice de la Messe, afin que par l'vn ou l'autre de ces moyens nous ne perdions pas si-tost le goust de cette viande si delicieuse, angelique & diuine, laquelle estant bien mangée auec preparation, seruira non seulement de nourriture, mais encore de medicament à nos corps & à nos ames.

Hic est enim panis qui de cælo descendit: si quis manducauerit ex hoc pane, viuet in æternum. Ioannis. 6.

Ce qui s'entend, si on la prend comme il faut, car autrement au lieu de la vie, comme dit l'Apostre, on y trouuera la mort.

Voyez en la vie Eccl: depuis la Med. 139. iusqu'à 147.

Qui enim manducat & bibit indignè, iudicium sibi manducat & bibit. 1. Cor. 11.

MEDITATION

Sur la XXXV. Conference.

De l'administration des Sacremens.

Et principalement de celuy de Penitence.

1. *Quelles sont les raisons pour obliger les Prestres à se porter à cette administration.*
2. *Quelles sont les qualitez ou vertus necessaires aux Confesseurs.*
3. *Quelles sont les dispositions qu'il faut apporter pour faire comme il faut, & se bien acquitter de cette fonction.*

La 2. fonction du Prestre est de remettre les pechez. La 3. est la predication de la parole de Dieu. Voyez-la au Diacre quand il est parlé du Catechisme.

Accipite Spiritum sanctum, quorum remiseritis peccata, remittuntur eis, & quorum retinueritis retenta sunt. Ioan. 20.

I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui obligent les Prestres de s'employer auec grand soin à entendre les Confessions.

La 1. parce qu'ils ont receu grace, pouuoir & caractere pour cela; pouuoir qui ne leur estant donné que pour agir, s'ils viennent à le laisser oysif, & n'en faire point d'vsage, ils en rendront compte tres-exact à Dieu, & ne seront pas moins punis que s'ils en auoient abusé

La 2. se tire de la necessité que l'on a dans l'Eglise de personnes qui s'acquittent comme il faut du deuoir de Confesseur: necessité 1. de la part des peuples, qui peuuent dire pour la pluspart à la campagne comme celuy de l'Euangile, *Hominem non habeo.* 2. de la part des Confesseurs, entre lesquels il s'en trouue tres-peu qui trauaillent fortement à destruire le Royaume du peché pour establir celuy de Iesus-Christ dans les ames: Les vns flattent le mal au lieu de le guerir, les autres se contentent de prester l'oreille sans donner les auis necessaires. Les autres, dit S. Bernard, *student auaritiæ, sequuntur retributiones;* Enfin la pluspart, *quærunt quæ sua sunt, non quæ Iesu Christi.*

La Charité de Iesus-Christ ne vous presse-elle point quand vous considerez ce besoin? Et le compte tres-estroit que vous deuez rendre à Dieu du talent receu en l'Ordination, ne vous oblige-t-il pas de vous employer auec grand zele vn à si saint & si excellent ministere? Mais dautant que cét employ est trés-dangereux, s'il n'est fait de la façon qu'il faut,

II. POINT.

CONSIDEREZ quelles sont les qualitez d'vn bon Confesseur.

La 1. c'est la science, pour pouuoir discerner entre ce qui est peché, ou qui ne l'est pas, entre le peché mortel & veniel.

La 2. c'est la prudence pour sçauoir traiter les personnes selon leurs differentes dispositions & necessitez.

La 3. c'est la patience, pour supporter sans émotion les defauts & les infirmitez des penitens, & pour perseuerer nonobstant les dégousts dans vn exercice si penible.

La 4. c'est vne grande chasteté.

Et la 5. & derniere, c'est la charité, pour receuoir indifferemment les pauures & les riches, les grands pecheurs autant que les personnes deuotes.

Examinez, en cas que vous soyez employé dans ce ministere, si vous auez toutes ces qualitez, la science, la prudence, la patience, la chasteté & la charité : mais ne vous flattez pas: car pour estre approuué des Examinateurs, on n'est pas toûjours approuué de Dieu qui connoist le fond du cœur, & qui voit vostre insuffisance.

III. POINT.

CONSIDEREZ pour la pratique d'oüir les Confessions, que les dispositions que doit apporter le Confesseur, sont trois :

La 1. auant que d'entrer au Tribunal, consiste à se mettre en estat de grace, inuoquer l'assistance du saint Esprit pour soy & pour le penitent, & former son intention.

La 2. c'est pendant l'accusation du penitent, de l'ayder à declarer nettement ses pechez, sans pourtant l'interrompre par des interrogations trop frequentes, éleuer de temps en temps son cœur à Dieu, sur tout quand on declare des matieres difficiles ou dangereuses.

La 3. apres la Confession, consiste à faire connoistre au penitent l'estat de sa conscience, pour luy faire conceuoir l'énormité de ses pechez, & le porter à vne viue douleur de les auoir commis, luy donner les auis & conseils necessaires, luy enioindre suiuant le Concile de Trente, des satisfactions salutaires & proportionnées, qui seruent de chastiment, non seulement à la vie passée, mais soient encores des preseruatifs pour l'aduenir: Et luy accorder en suite, ou luy differer l'absolution, selon les dispositions qu'il trouuera en luy.

Auez-vous tousiours apporté ces dispositions dans les Confessions que vous auez oüy? Vous faites l'office de Iuge & de Medecin tout ensemble dans le Tribunal, comment vous en estes vous acquitté? Vous auez les interests de Dieu en main, auez-vous eu soin de les conseruer? *Videte quid agatis, non enim hominis iudicium exercetis, sed Dei*: c'est l'aduertissemẽt que vous donne le S. Esprit, prenez-y donc garde, & voyez sur tout si vous auez la capacité: car autant que vous deuez vous y porter

Voyez en la vie Eccl. depuis la Med. 148. iusqu'à 152.

2. Par. 19.

si vous en estes capables, autant deuez-vous vous en éloigner, si vous ne l'estes pas.

Noli quærere fieri iudex, nisi valeas virtute irrumpere iniquitates. Eccl. 7.

MEDITATION

Sur la XXXVI. Conference.

Des vertus necessaires aux Prestres, & notamment aux Confesseurs.

1. Le zele du salut des ames.

Apres auoir parlé des fonctions du Prestre, suit de parler des vertus & des qualitez qui luy sont necessaires pour s'en bien acquitter.

1. *Quels sont les motifs pour obliger les Prestres, & notamment les Confesseurs, d'auoir vn grand Zele du salut des ames.*
2. *En quoy consiste ce Zele, & quelles qualitez & circonstances il doit auoir pour estre bien reglé.*
3. *Quels sont les moyens d'acquerir & d'accroistre ce zele.*

Ignem veni mittere in terram, & quid volo nisi vt accendatur? Lucæ. 12.

I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui peuuent allumer ce feu dans les cœurs des Ecclesiastiques, & les obliger à procurer le salut des ames.

La 1. est, parce que l'estat Ecclesiastique n'est institué à autre fin. C'est pourquoy Nostre-Seigneur appellant à soy ses Apostres, leur inspire tout d'abord cét esprit, & leur declare que s'il les retire de la pesche des poissons, & de leur trafic, ce n'est que pour les employer à la pesche & au gain des ames: *Venite, faciam vos fieri piscatores hominum.*

La 2. c'est l'extrême besoin qu'ont les ames d'estre secouruës dans ce siecle si corrompu, & le peu d'ouuriers qui trauaillent à les retirer de leurs pechez, & à s'opposer au diable qui en entraisne la pluspart dans les enfers, *Cadit asina & est qui subleuet eam*, dit S. Bernard, *cadit anima, & nemo est qui reputet.*

En faut-il dauantage pour vous conuaincre de cette obligation? L'exemple de Nostre-Seigneur qui ne vous a appellé où vous estes, que pour acheuer l'ouurage qu'il est venu commencer icy bas, la valeur des ames qui luy coustent tout son sang, le mal-heur eternel dont elles sont menacées, le compte que vous en deuez rendre, ne sont-ce pas d'assez puissans motifs pour allumer ce zele dans vostre cœur?

II. POINT.

CONSIDEREZ en quoy consiste le zele du salut des ames: ce zele, qui est vn des plus grands effets de l'amour, & comme la flamme de son feu, n'est autre chose qu'vne affection ardente pour moyenner aux ames par toutes les façons possibles les vrays biens, qui sont ceux de la grace & de la gloire; & de les déliurer du peché, & de l'enfer. Affection, qui pour estre bien reglée, & selon l'esprit de Dieu, doit estre assortie de trois circonstances principales.

La 1. est vne grande pureté, & sincerité pour ne pretendre que la gloire de Dieu & le salut du prochain.

La 2. vne grande discretion pour ne pas s'embarquer en des affaires, d'où l'on ne puisse apres se retirer & faire ou dire des choses, qui nuisent plustost qu'elles ne profitent.

La 3. vne grande indifference à l'égard de toutes sortes de personnes, leurs ames estant toutes également precieuses deuant Dieu, & ayant cousté à Nostre-Seigneur aussi cher les vnes que les autres.

Pesez bien ces trois qualitez dans le zele, sans lesquelles il est tousiours plus nuisible que profitable.

III. POINT.

CONSIDEREZ les moyens d'acquerir & d'accroistre ce zele.

Le 1. c'est, outre la priere que nous deuons faire à ce suiet, de se rendre capable par l'estude & autres exercices, de seruir au prochain.

Le 2. c'est d'en faire souuent les actes qui se rapportent à trois ou quatre chefs: Sçauoir, 1. les Sermons, les exhortations, les Catechismes, les Conferences, & l'administration des Sacremens. 2. Les aduertissemens & les corrections des fautes, rem-

plies de charité. 3. Les ſacrifices & oraiſons pour le ſalut des ames & ceux qui y trauaillent. 4. Les bonnes conuerſations pleines de condeſcendance, qui font prendre les moyens auec ſaint Paul, de s'accommoder à tous pour les gagner tous.

Le 3. moyen ſeroit, de temps en temps de s'engager en quelque employ qui viſe à cette fin, autant que la liberté du temps, du lieu & de la ſanté pourront le permettre.

Qu'auez-vous fait iuſques à preſent de toutes ces choſes, pour procurer le ſalut des ames? où ſont les prieres que vous auez faites? où ſont les ſeruices que vous auez rendus à l'Egliſe? qu'auez vous ſouffert pour elles à l'exemple de Noſtre-Seigneur, ou ſi vous vous y eſtes employé, a-ce eſté auec pureté d'intention, auec prudence & indifference? Voyez les manquemens que vous y auez commis. Regrettez-les deuant Dieu, & entrez pour l'aduenir dans les ſentimens & dans les effets de ces paroles de ſaint Paul:

Voyez en la vie Eccl. la 121. 122. & le 2. Dim. apres la Pent.

Ego libentiſsimè impendam, & ſuperimpendar ipſe pro animabus veſtris. 1. Cor. 12.

MEDITATION

Sur la XXXVII. Conference.

De la ſcience des Preſtres.

1. Quelles ſont les raiſons qui obligent les Preſtres d'eſtre ſçauans, & de ne point abuſer de la ſcience que Dieu leur a donnée.

2. Quelle doit eſtre la ſcience des Preſtres, & en quoy conſiſte l'abus qu'ils en peuuent faire.

3. Quels ſont les moyens pour l'acquerir & pour la ſanctifier, ou en faire bon vſage.

Labia ſacerdotis cuſtodiunt ſcientiam. Malach. 2.

I. POINT.

CONSIDEREZ ſuiuant ces paroles l'obligation qu'ont les Eccleſiaſtiques d'eſtre ſçauans.

La 1. raiſon ſe tire du Prophete Malachie en ce meſme lieu,

parce que, dit-il, les peuples doiuent receuoir les instructions de leur bouche, tant pour ce qui est de la doctrine, comme pour ce qui regarde la conduite des mœurs : *Legem requirent de ore eius.* Ibid.

La 2. se tire encore d'vn autre Prophete, qui met l'ignorance des Prestres comme vne marque de reprobation & vne irregularité indispensable : *Quia tu scientiam repulisti, repellam te, ne sacerdotio fungaris mihi*, paroles qui emportent vne suspension generale de toutes les fonctions du Sacerdoce. Osée. 4. v. 6.

Eussiez-vous crû estre obligé si estroitement sous peine de malediction eternelle à auoir de la science ? Certes vous auez bien du suiet de craindre, si vous en estes dépourueu. Mais si vous en auez aussi, prenez garde d'en faire bon vsage, car vous ne seriez pas moins coupable estant sçauant, d'abuser de vostre science, ou de ne l'employer pas pour les fins que Dieu veut, que si vous estiez tout à fait ignorant.

II. POINT.

CONSIDEREZ quelle doit estre la science de Prestres. Cette sciense requise en vn Prestre se reduit à 3. chefs principaux.

1. A sçauoir les choses necessaires pour sa propre perfection, & les moyens d'y arriuer. Par exemple, la maniere de faire l'oraison, l'examen & autres exercices spirituels.

2. A tout ce ce qui concerne le saint sacrifice de la Messe & l'Office diuin, soit pour les ceremonies ou les rubriques, soit pour les significations, & la façon de bien faire ces deux importantes fonctions.

3. A sçauoir tout ce qui est necessaire pour s'acquitter comme il faut de l'administration des Sacremens & de l'instruction qu'ils doiuent au prochain, s'adonnant pour ce suiet à la lecture, & à la meditation de l'Escriture sainte, sur tout du Noueau Testament, & des Liures qui expliquent les mysteres de nostre Religion, à l'estude des saints Peres, à celle du Manuel, & des cas de conscience, & autres Liures qui traittent de la pratique & de la doctrine des Sacremens.

Examinez, quel soin vous auez pris iusques à present pour acquerir cette science qui vous est necessaire. Sçauez vous bien ce que vous deuez à Dieu à vostre prochain, & à vous mesme ? Sçauez-vous quelles sont vos obligations en qualité de Chre-

stien & en qualité d'Ecclesiastique ? Prenez-y garde, *nam si quis ignorat*, dit l'Apostre, *ignorabitur*; mais aussi si Dieu vous a donné de la science, n'en auez-vous point abusé, ou n'en faisant aucun exercice, ou bien en la tenant iniustement captiue pour les respects humains & les maximes du monde, que vous n'auez osé choquer, ou en ne vous accommodant pas à la portée de vos auditeurs, ou en ne conformant pas vostre vie aux lumieres & aux connoissances que vous auez ?

III. POINT.

CONSIDEREZ les moyens à vn Prestre d'acquerir la science qui luy est necessaire.

Le 1. c'est la priere, à l'exemple des Saints qui ont plus appris aux pieds du Crucifix que dans tous les Liures.

Le 2. c'est la lecture & l'estude des Liures, qui sont precisément necessaires pour s'acquitter de leurs obligations, y donnant tous les iours quelque espace de temps.

Le 3. c'est la conference auec personnes capables, telles que sont celles qui se font dans vn Seminaire ou ailleurs.

Mais le moyen de la sanctifier & d'en faire vn bon vsage, c'est de l'employer pour la gloire de Dieu, pour nous édifier les premiers, & pour instruire les autres, non pour en acquerir de l'estime auprés des hommes, moins encores pour en faire trafic.

Faut-il s'estonner, si l'on voit tant d'ignorance parmy les Prestres, principalement ceux de la campagne, quand on les void fuïr l'estude, & les conferences comme vne gehenne ?

Les seculiers nous deuroient faire honte, qui passent les iours & les nuits à l'estude, sans autre engagement bien souuent que d'vn peu d'honneur, ou de leur propre satisfaction, au lieu que nous autres y sommes obligez par nostre profession, & sous peine de peché, deuant estre les lumieres du monde.

Voyez en la vie Eccl. la Med 11. 12. 13. & 15. Le 4. Dim apres Pasques. Et en la 1. partie de la vie Chrest. 33.

Prenez-en donc la resolution : & demandez la grace à Dieu de l'executer, vous souuenant que si les aueugles, c'est à dire les ignorans, estoient autresfois reiettez du Sacerdoce legal, ils le doiuent estre à bien plus forte raison du Sacerdoce Euangelique.

Non accedet ad ministerium si cæcus fuerit. Leu. 21.

MEDITATION

Sur la XXXVIII. Conference.

De la Prudence Chrestienne & spirituelle, necessaire aux Prestres.

Troisiéme vertu necessaire à vn Prestre, sur tout à vn Confesseur,

1. *Quelles sont les raisons qui obligent les Prestres d'auoir cette vertu.*
2. *En quoy elle consiste, & quelles en sont les marques.*
3. *Quels sont les moyens pour l'acquerir & l'accroistre.*

Estote prudentes sicut serpentes. Matth. 10.

I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui obligent les Prestres d'auoir cette vertu. La 1. parce que sans la prudence toutes les autres bonnes qualitez d'vn Prestre demeurent inutiles ou tres-dangereuses pour luy & pour le prochain. Sans elle nous faisons passer nos indiscretions pour vn zele, & nos empressemens pour des mouuemens de l'esprit de Dieu : Et en effet, combien de corrections inutiles, combien de confessions mal faites par le defaut de cette vertu en la personne des Prestres ? combien de ieunes gens feroient merueille dans l'Eglise, qui se perdent quelquefois, & qui perdent les autres, faute de se conduire par ses regles ? *Æmulationem Dei quidam habent*, dit l'Apostre, *sed non secundum scientiam.* Rom. 10.

Voyez si vous n'estes pas de ce nombre : Et pour le mieux connoistre,

II. POINT.

CONSIDEREZ en quoy consiste cette vertu, & quelles en sont les marques. La prudence, comme on la prend icy, entant qu'elle est opposée à la prudence mondai-

ne & charnelle, est vn don de Dieu, & vne lumiere surnaturelle, dont le saint Esprit éclaire l'entendement, pour apporter vn certain temperament en toutes nos actions, les regler selon les desseins & les volontez de Dieu, & nous empescher principalement d'agir par precipitation, par boutade & legereté d'esprit. Or encore que toutes les actions d'vn Prestre doiuent estre assaisonnées de cette vertu, il la doit neantmoins faire paroistre en trois ou quatre choses principales.

1. Dans le zele & dans les entreprises où il croit procurer la gloire de Dieu & le salut des ames, en n'entreprenant rien au dessus de ses forces, en preferant le soin de son salut à celuy des autres, en s'appliquant à ce à quoy il est propre, & tâchant de se perfectionner dans la grace qu'il a receuë de Dieu, soit pour la Predication, pour le Catechisme, pour les Confessions, &c. car tous ne sont pas également capables des mesmes ministeres.

2. Dans l'administration du Sacrement de Penitence, pour accueillir indifferemment les pauures & les riches, pour ne point faire d'interrogations impertinentes, inutiles & hors de temps, & particulierement sur le sixiéme Commandement, pour tirer adroitement quelque peché caché des personnes honteuses, pour auoir égard à la condition des personnes, & à la qualité de leurs pechez, pour leur imposer les penitences conuenables, & les obliger à restitution quand il le faut, & pour refuser ou differer l'absolution en certains cas.

3. Dans les corrections, pour auoir égard au temps, aux lieux, aux personnes, & à la maniere de les faire.

4. Dans la conuersation, pour faire choix des compagnies & du temps qu'on y doit employer, pour n'y estre pas ennuyeux dans ses discours, & ne permettre iamais que rien s'y fasse contre Dieu.

Voulez-vous donc voir si vous auez cette prudence spirituelle & Chrestienne? Voyez comme vous vous comportez dans les occasions qu'on vous vient de marquer: car en voila les marques les plus asseurées que vous puissiez auoir.

III. POINT.

CONSIDEREZ les moyens d'acquerir & d'accroistre cette vertu si importante.

Le 1. est la priere, à l'exemple du plus sage & du plus auisé des hommes : *Inuocaui, & venit in me spiritus sapientiæ.* 3. Reg. 3.

Le 2. est vne grande simplicité, qui consiste à se défaire entierement & à renoncer aux maximes de la prudence de la chair, qui ne peut aucunement compatir auec celle de Dieu ; *quoniam sapientia carnis inimica est Deo, legi enim Dei subiecta non est, nec enim potest*, dit l'Apostre, c'est pourquoy apres ces paroles, *Estote prudentes sicut serpentes*, Nostre-Seigneur adiouste aussi-tost, *& simplices sicut columbæ.* Rom. 8.

Le 3. c'est la temperance & la sobrieté, comme Dieu le recommande expressément aux Prestres de l'ancienne Loy, *vt habeatis scientiam discernendi inter sanctum & profanum, &c.* Leu. 10.

Le 4. & dernier, est vne consideration attentiue de la conduite des gens experimentez dans les affaires importantes & difficiles, que l'on rencontre tous les iours dans les fonctions Ecclesiastiques.

Mettez-vous donc en estat de demander ce don tres instamment à Dieu puis qu'il vient de luy : Et pour luy faire place vuidez vostre cœur de toutes les maximes de la prudence de la chair, que saint Iacques appelle terrestre, animale, & diabolique, qui ne cherche que ses interests, qui flatte les vices, & qui ne sert qu'à contenter l'auarice, la volupté & l'orgueil, & qui donne enfin la mort à ceux qui la suiuent, *Prudentia carnis mors est.* Rom. 8. *Voyez en la vie Eccl. 128. 150. & 151.*

MEDITATION

Sur la XXXIX. Conference.

De la Sobrieté qui est necessaire aux Prestres.

Quatriéme vertu recommendable au Prestre,

1. Quelles sont les raisons qui obligent les Prestres à cette vertu.
2. En quoy elle consiste, & quels sont les pechez plus ordinaires qu'ils commettent contre cette vertu.
3. Quels sont les moyens pour l'acquerir.

Sobrij estote, & vigilate. 1. Petri.

I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui obligent les Prestres à cette vertu.

La 1. c'est parce que sans elle il est impossible de conseruer la liberté d'esprit requise en vn Prestre pour s'acquitter comme il faut de ses fonctions. C'est pourquoy l'vsage du vin fut absolument deffendu à ceux de l'ancienne Loy, lors qu'ils deuoient faire office.

La 2. parce qu'estant obligez par vœu à la continence, ils ne la peuuent conseruer, ordinairement parlant, sans pratiquer la sobrieté, c'est pourquoy l'Apostre ioint tousiours ces deux vertus ensemble comme inseparables : *Sobrium castum, sobrium continentem, sobrium pudicum.* Et le Sage deuant luy auoit dit, *Luxuriosa res vinum.*

1. Ad Tim. 3. Ad Tit, 1. Prou. 20.

En effet, si vous y prenez garde, la plusspart des mal-heurs des Prestres de la campagne ne vient que par l'yurognerie, qu'vn Concile a pour ce suiet appellée, *Omnium vitiorum fomes & nutrix.* De là viennent les railleries, les discours ineptes, les impuretez, le violemens du secret, les profanations des Sacremens, &c.

Agath. Conc. 41.

II. POINT.

CONSIDEREZ en quoy consiste la sobrieté, & quels sont les pechez plus ordinaires que l'on commet contre cette vertu. La sobrieté n'est autre chose qu'vne vertu qui modere l'vsage du vin & de toute autre boisson capable d'enyurer, & porte l'homme à ne boire que ce qui luy est necessaire: de sorte que ceux-là pechent contre cette vertu, non seulement qui s'enyurent comme des bestes, & qui perdent l'vsage de la raison: mais encores qui en prennent au de là de ce que la necessité ou la santé requiert: Ceux qui cherchent les vins exquis & delicieux, & qui font mestier de s'y connoistre, ceux qui inuitent les autres, & les pressent à exceder pour peu que ce soit, ceux qui vont dans les cabarets, & semblables.

Examinez-vous en quoy vous auez peut-estre blessé & contreuenu à cette vertu; quels defauts vous y auez commis, *Væ qui consurgitis mane ad ebrietatem sectandam & vsque ad vesperam, vt vino æstuetis.*

III. POINT.

CONSIDEREZ les moyens d'acquerir cette vertu. C'est

1. De fuïr la compagnie des yurognes: *Si is qui frater nominatur inter vos, ebriosus est, cum eiusmodi nec commisceri, nec cibum sumere*, dit l'Apostre.

2. D'éuiter les festins, *Noli esse in conuiuiis potatorum, nec in comessationibus eorum.* Prou. 25.

3. De regler sa boisson pour la quantité & pour la qualité, soit dans le particulier, soit dans les compagnies, eu égard à la necessité que nous en pourrions auoir, craignant plustost d'en prendre plus que moins, & s'accoustumer de bonne heure à bien tremper son vin: Et quand on y a manqué ou excedé, s'en abstenir vn temps par penitence.

4. Enfin, de considerer les mal-heurs & les scandales que cause l'yurognerie des Prestres.

Vous estõnez-vous de voir cette vertu si peu en pratique parmy les Ecclesiastiques, qui ne cherchent pour la pluspart que les lieux & les occasions de pouuoir contenter leur appetit, qui feront des laschetez intolerables pour vn repas qui sont gloi- *Voyez en la vie Eccl. l'a 106. & 160. Et le 2. Dim. apres l'Epip.*

re d'auoir tenu teste à plusieurs, qui cherchent des ragousts pour entretenir & augmenter la soif. *Expergiscimini ebrij, & flete; & vlulate omnes qui bibitis vinum in dulcedine, quoniam periit de ore vestro.* Pleurez sur les mal-heurs de ceux qui y sont engagez, & faites-vous sages à leurs dépens, vous souuenat de cette menace du Prophete.

Væ qui potentes estis ad bibendum vinum, & viri fortes ad miscendam ebrietatem. Isa. 5.

MEDITATION

Sur la XL. Conference.

De l'Obeyssance que doiuent rendre les Prestres à leurs Superieurs Ecclesiastiques.

Apres auoir traité des obligations que le Prestre contracte dans son Ordination, & des qualitez requises pour y satisfaire, suit de parler de l'obligation qu'il contracte par la promesse qu'il fait entre les mains de l'Euesque d'obeyr à ses Superieurs Ecclesiastiques.

1. *Quelles sont les raisons qui obligent les Prestres d'obeyr exactement à tous Superieurs Ecclesiastiques, & notamment aux Euesques.*
2. *Quelles sont les pratiques de cette obeyssance; & quelles conditions elle doit auoir pour estre parfaite.*
3. *Quels sont les moyens pour la pratiquer auec promptitude, facilité, & plaisir.*

Omnis anima potestatibus sublimioribus subdita sit. Rom. 13.

I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui obligent les Prestres d'obeïr exactement à tous Superieurs Ecclesiastiques, & notamment aux Euesques.

La 1 c'est parce qu'ils en ont fait vœu solemnel entre leurs mains, lors qu'en leur demandant en l'Ordination: *Promittis Pontifici tuo reuerentiam & obedientiam?* ils ont répondu, *Promitto*; promesse si authentique, qu'autrefois elle se ratifioit par écrit.

La 2. c'est parce que sans cette obeyssance l'Eglise ne peut subsister, que comme sa beauté & son establissement consiste

dans l'ordre & la dépendance des inferieurs aux superieurs, là où cette dépendance ne se trouuera point, il faut par necessité que tout aille en desordre & en confusion.

Ne voila pas d'assez puissans motifs pour vous obliger à vn si iuste deuoir?

II. POINT.

CONSIDEREZ en quoy consiste cette obeïssance que les Prestres doiuent à leurs Euesques.

1. C'est de faire estat & porter honneur à sa personne, respecter tout ce qui vient de sa part, obeïr fidelement à ses statuts, deffendre sa iurisdiction contre les vsurpateurs.

2. Ne contredire en aucune façon, mais accepter de bon cœur tout ce qu'il vous enioint, principalement tout ce qui concerne la discipline Ecclesiastique, se seruir des ceremonies, Breuiaire, Rituel, & autres Liures qui nous sont prescrits de sa part, de n'entreprendre rien de consequence sans l'en aduertir. Or pour rendre cette obeyssance parfaite & selon Dieu, il faut qu'elle soit accompagnée de trois ou quatre conditions, dont

La 1. est la simplicité, c'est à dire, qu'il faut obeyr sans replique, auec vne grande soûmission, & sans vouloir examiner les raisons qu'on a eu de commander ou deffendre telle chose.

La 2. qu'elle soit amoureuse & cordiale, c'est à dire, auec affection, & non en rechignant, auec chagrin, melancholie & amertume de cœur.

La 3. qu'elle soit vniuerselle.

La 4. enfin qu'elle soit pure, c'est à dire, pour plaire à Dieu & non pas aux hommes, *Non ad oculum seruientes quasi hominibus placentes, sed vt serui Iesu-Christi facientes voluntatem Dei ex animo.*

III. POINT.

CONSIDEREZ quels sont les moyens qui peuuent nous porter à la pratique de cette vertu.

Le 1. c'est de considerer l'exemple de Nostre-Seigneur dans sa vie priuée, lequel s'est rendu si obeïssant à Nostre-Dame & à S. Ioseph: Et en l'ouurage de nostre salut en qualité de souue-

rain Pontife, n'ayant point d'autre superieur que son Pere, il luy a esté si parfaitement soûmis, qu'il a mieux aimé perdre la vie que de perdre l'obeyssance.

Le 2. c'est de regarder Dieu en la personne des Superieurs, dans lesquels en effect il est caché, *Verè tu es Deus absconditus.* Isaiæ. 45.

Le 3. c'est de s'establir fortement dans la pratique des vertus qui peuuent nous ayder, comme sont la mortification, l'humilité, & le desir de faire en tout la volonté de Dieu.

Voyez en quoy vous auez contreuenu à cette obeyssance, si dans la matiere, ou dans la façon d'obeyr, & vous souuenez que quand vous honorez, ou que vous obeyssez à vos Superieurs, c'est à Iesus-Christ mesme que vous rendez ce respect,

Qui vos audit, me audit. Luc. 10.

Et au contraire, en ne leur rendant point ce que vous leur deuez, c'est Iesus-Christ mesme que vous méprisez. *Qui vos spernit me spernit.*

MEDITATION

Sur la XLI. Conference.

Des principaux moyens ou exercices necessaires aux Ecclesiastiques en general, pour paruenir à la perfection que Dieu demande d'eux, dont le premier est l'Oraison Mentale.

On a choisi entre tous les moyens propres pour acquerir & conseruer les vertus Ecclesiastiques, ceux qui sont les plus familiers & d'vne necessité plus pressante, desquels sans contredit l'Oraison doit estre le premier.

1. *Qu'est-ce qu'vn Ecclesiastique doit sçauoir de l'Oraison, tant pour ce qui regarde sa nature, ses parties, ses effects & sa fin, que pour ce qui regarde les moyens de la bien-faire.*
2. *Quelles sont les raisons & les motifs pour porter les Ecclesiastiques à cét exercice ou vertu d'oraison.*
3. *Quels sont les pretextes plus ordinaires de ceux qui s'en dispensent, & la response qu'il y faut faire.*

Effundam

Effundam ſuper domum Dauid, & ſuper habitatores Hieruſalem, ſpiritum gratiæ & precum. Zach. 12.

I. POINT.

CONSIDEREZ que l'Oraiſon Mentale n'eſt autre choſe qu'vne application d'eſprit à la conſideration des vertus Chreſtiennes & des veritez Euangeliques, qui nous porte au ſoin de noſtre ſalut, à la fuite des pechez, & à l'exercice des bonnes œuures. Dans cette oraiſon nous beniſſons Dieu, nous le loüons, nous le glorifions, nous le remercions, nous luy demandons, & nous nous vniſſons à luy : Et par ce même moyen il nous éclaire, nous fortifie, nous conſole & nous enrichit de toute ſorte de biens.

Certes, nous ſommes bien coupables ſi ayant de ſi excellens moyens pour negocier noſtre ſalut, nous venons à les negliger : car quel entretien peut-il y auoir plus doux, plus vtile, plus honorable, & plus excellent en toutes façons que celuy de Dieu ? mais parce que ces raiſons ſont communes à tous les Chreſtiens,

II. POINT.

CONSIDEREZ celles qui obligent particulierement les Eccleſiaſtiques à cét exercice de la Meditation.

La 1. eſt à raiſon de l'infirmité de noſtre nature & des tentations plus violentes, que le diable a couſtume de leur liurer, à cauſe qu'il les voit plus éleuez, & qu'il eſpere dauantage de la ruine d'vn ſeul, que de celle de pluſieurs laïques.

La 2. eſt à raiſon de la ſainteté que Dieu demande des Preſtres, beaucoup plus grande que dans le reſte des Chreſtiens, qui ne ſe peut obtenir que par le moyen de l'Oraiſon, laquelle faiſant connoiſtre à l'homme la laideur du vice, la foibleſſe des creatures, ſa propre miſere, la grandeur de Dieu, la beauté de la vertu, il ne ſe peut qu'auſſi-toſt il ne ſe deſtache de toute autre choſe pour s'vnir à Dieu.

La 3. enfin eſt à raiſon de leurs fonctions, leſquelles eſtant toutes diuines & ſurnaturelles, demandent auſſi des graces à proportion, leſquelles nous n'obtiendrons iamais qu'en les demandant.

III. POINT.

CONSIDEREZ maintenant combien ſont vaines les excuſes & les pretextes que prennent d'ordinaire les Eccleſiaſtiques pour s'exempter d'vne obligation ſi legitime. C'eſt bien aſſez, diſent-ils, d'auoir la Meſſe & ſon Breuiaire à dire : Il eſt vray, pourueu qu'on les diſe comme il faut. Or le moyen de s'en bien acquitter, c'eſt l'oraiſon. On n'a point le loiſir, il faut eſtudier & vacquer à ſes affaires : Tant s'en faut que cela y nuiſe, qu'au contraire c'eſt le moyen de les auancer, & de la part de Dieu, & de la part des hommes. Et puis on ne vous demande qu'vne petite demie heure. Helas ! combien en perdons nous inutilement ? On n'a point ce ſemble aſſez d'eſprit ny de capacité: auſſi n'en faut-il pas beaucoup, c'eſt pourquoy on voit des perſonnes ſimples, qui y excellent parmy les Laïques, ioint qu'on peut s'ayder des Liures pour s'y accouſtumer.

Taſchez de vous conuaincre fortement l'eſprit de cette verité : Et prenez en ſuite ces deux ou trois reſolutions.

1. De faire tous les iours à quelque temps de la iournée, au moins vne demie heure d'oraiſon mentale, quoy qu'il arriue. Et pour cela,

2. D'en apprendre la methode tandis que vous eſtes en ce Seminaire.

3. D'en achepter quelque liure, qui l'enſeigne & qui en fourniſſe la matiere.

Vous donnez tous les iours à manger à voſtre corps, Et voſtre ame, qui eſt la plus noble partie de vous-meſme, vous la laiſſerez ſans nourriture ? Vous cultiuez de iour en iour voſtre eſprit par l'eſtude, & pourquoy laiſſerez-vous voſtre volonté ſeiche & aride faute d'oraiſon ? Aurez-vous moins de zele pour voſtre perfection que les laïques, entre leſquels il s'en trouue grand nombre qui n'y manquent pas tous les iours ? Vne demie heure, eſt-ce grande choſe parmy tant de temps que l'on perd ſouuent inutilement ?

Regrettez ce temps si mal employé. Remerciez Dieu de vous auoir fait connoistre cette verité. Et parce que l'Oraison est vn don qui vient de luy, demandez-le luy auec toute instance, disant auec les Apostres, *Domine doce nos orare.* Luc. 11.

Voyez en la 2. partie de la vie Chr. la 72. En la vie Eccl. la 17. Et le 5. Dim apres Pasque.

MEDITATION

Sur la XII. Conference.

De la Mortification interieure & spirituelle.

Second moyen, ou exercice pour acquerir la perfection Ecclesiastique.

1. *Quelles sont les raisons qui obligent les Prestres de pratiquer la mortification, & principalement celle qui est interieure.*
2. *En quoy consiste, & quelles sont les pratiques de cette mortification.*
3. *Quels sont les moyens pour acquerir cette vertu, & la fortifier.*

Si quis vult venire post me, abneget semetipsum, tollat crucem suam & sequatur me. Luc. 9.

I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui obligent les Ecclesiastiques à pratiquer la mortification interieure.

La 1. c'est parce qu'ils sont les Peres & les Maistres de la loy, & de la doctrine Euangelique, laquelle consiste toute en mortification, & ne donne grace que par elle, comme Nostre-Seigneur nous l'enseigne en vne infinité d'endroits de l'Escriture, & plus clairement en ce texte allegué qu'en tout autre, *Si quis vult venire, &c.*

La 2. c'est, parce que sans cela il est impossible d'entretenir l'esprit d'oraison, qui leur est absolument necessaire, ny de bien faire la meditation.

Priez Nostre-Seigneur qu'il vous fasse bien connoistre cette verité de foy, à laquelle la nature fait tant de resistance. Et pour voir en quoy elle consiste,

II. POINT.

CONSIDEREZ que cette mortification interieure n'eſt autre choſe, qu'vne vertu qui reforme toutes les inclinations & les affections dereglées de nos puiſſances interieures, à ſçauoir de l'appetit ſenſitif, de la volonté & de l'entendement.

Dans l'appetit ſenſitif, elle y retranche tous les mouuemens deſordonnez des paſſions, s'attachant particulierement à celles qui ſont plus violentes.

Dans la volonté, elle trauaille principalement à trois choſes : à ſçauoir, à la nettoyer des ordures de l'amour propre, à la déprendre de l'attache qu'elle a à ſes ſentimens, & à retrancher vne multitude de ſes deſirs ou d'affections mauuaiſes, vaines ou ſuperfluës.

Dans l'entendement, elle reforme l'ignorance, & fait apprendre ſoigneuſement ce qui concerne noſtre deuoir, elle arreſte cette auidité exceſſiue & inſatiable de ſçauoir, elle bannit la multitude des pensées non neceſſaires, & arreſte les fantaiſies, les libertinages & les groteſques de noſtre imagination, elle corrige la precipitation, nous rendant plus aduiſez ; & enfin elle remedie à l'opiniaſtreté, nous apprenant à renoncer à noſtre propre iugement, & à n'eſtre point paſſionnez pour nos opinions, & nous rend par ce moyen tres-obeyſſans à nos Superieurs.

Voulez-vous connoiſtre maintenant ſi vous auez cette vertu ? Regardez quel empire vous auez ſur vos paſſions : comment vous renoncez à voſtre amour propre, comment vous reglez vos deſirs, vos ſciences, vos eſtudes, voſtre imagination. Si vous n'agiſſez point par boutade, ſi vous n'eſtes point attaché à vos ſentimens.

III. POINT.

CONSIDEREZ les moyens d'acquerir cette vertu.

Le 1. eſt la meditation frequente des paroles & de l'exemple de Noſtre-Seigneur, de qui toute la vie n'a eſté qu'vn exercice continuel de mortification.

Le 2. eſt la pratique de la mortification exterieure faite auec diſcretion, particulierement celle des ſens, qui ſont comme au-

tant de fenestres, par lesquelles les obiets entrant chez nous causent les blessures que doit guerir la mortification interieure.

Le troisiéme est la haine de soy-mesme, c'est à dire, le renoncement à son esprit, à ses volontez, & à tout ce qui en dépend.

Auez-vous desia commencé à vous hayr de la sorte, à mourir à vous-mesme, à vous dépoüiller de vos sentimens, à renoncer à tout desir d'honneur, de plaisir, de richesses? Et c'est pourtant là le premier pas du Christianisme. Quelle confusion pour nous, d'estre encore aux élemens & aux principes? *Vos qui deberetis magistri esse propter tempus.* Heb. 10.

Souuenez-vous de ces paroles du Fils de Dieu. *Qui voluerit animam suam saluam facere, perdet eam, qui autem perdiderit animam suam propter me, inueniet eam.* Et ailleurs: *Qui odit animam suam in hoc mundo, in vitam æternam custodit eam: Qui amat animam suam perdet eam.* Sauuer son ame, ou aymer son ame au sens de Nostre-Seigneur, c'est consentir à ses concupiscences, & se laisser aller à ses passions: Et la perdre ou la hayr, c'est luy resister fortement, & dompter ses mouuemens dereglez, Choisissez.

Matt. 16. Ioan. 12. Voyez en la vie Eccl. la 38. 42. 162. & 164.

Felices qui oderunt custodiendo, ne perdant amando, dit saint Augustin.

MEDITATION

Sur la XLIII. Conference.

De l'Examen iournalier.

Troisiéme moyen pour acquerir & conseruer les vertus Ecclesiastiques.

1. *Quelles sont les raisons qui obligent les Prestres à cét exercice de l'examen iournalier.*
2. *Sur quoy les Prestres se doiuent principalement examiner.*
3. *Quelles sont les regles que l'on doit obseruer, tant pour ce qui regarde le temps, que pour ce qui concerne la maniere de le bien faire.*

Scrutemur vias nostras, & quæramus, & reuertamur ad Dominum. Thren. 3.

I. POINT.

CONSIDEREZ les motifs qui peuuent porter les Ecclesiastiques à cét exercice frequent de l'examen de conscience.

Le 1. se tire de sa necessité, dautant qu'il est impossible de connoistre ses pechez, de les detester, ny de s'en corriger, si on ne les recherche auparauant.

Le 2. se tire de son vtilité, dautant que cét examen frequent sert beaucoup pour extirper & connoistre les vices ausquels nous sommes enclins, pour acquerir la prudence necessaire pour la conduite de toute nostre vie, pour preuenir le Iugement de Dieu, & nous donner enfin vn grand repos de conscience.

C'est pourquoy les Saints ont esté si exacts dans cette pratique, & l'ont recommandée auec tant d'instance : *Opus suum probet vnusquisque*, dit S. Paul.

Auez-vous fait iusques icy l'estime que vous auez deu, de cét important exercice, que tous les Peres de la vie spirituelle estiment si necessaire, que sans cela ils tiennent comme impossible qu'vn homme puisse se sauuer : ou au contraire le pratiquant comme il faut, il est tres-difficile qu'il se damne ?

II. POINT.

CONSIDEREZ sur quoy les Prestres doiuent particulierement s'examiner. Il y a deux sortes de pechez sur lesquels ils doiuent faire cét examen : Les vns qui leur sont communs auec tous les Chrestiens, & les autres qui sont particuliers à leur estat & condition, & qui se commettent contre Dieu, contre eux-mesmes, ou contre le prochain. A l'égard de Dieu, ils doiuent s'examiner comme ils se sont comportez dans l'vsage de leurs Ordres, & dans l'exercice de leurs fonctions.

A l'égard d'eux mesmes, comme ils ont fait leurs exercices spirituels & autres.

A l'égard du prochain, comme ils ont obey à leurs Superieurs, & comme ils se sont comportez auec leurs égaux & leurs inferieurs : Par exemple, si leur conuersation a esté bien reglée, s'ils n'ont pas donné de scandale, &c.

N'est-il pas vray qu'on ne pense gueres à ces pechez-là? Vous estonnez-vous de voir tant de defauts que vous commettez tous les iours, de vous voir si peu attentif & si distrait, soit en la Messe, soit à l'Office diuin, si tiede au seruice de Dieu, si lasche à bien faire vos fonctions, si precipité quand vous les faites, si peu obeïssant à vos Superieurs, si peu retenu en vos paroles : en vn mot, si panchant vers le mal, & si languissant pour le bien? C'est que vous ne faites iamais d'examen bien serieux sur toutes choses particulieres.

Prenez-donc resolution à l'aduenir de rechercher vos pechez plus curieusement : sur tout, ceux de vostre condition, & pour en venir à la pratique,

III. POINT.

CONSIDEREZ que pour le bien faire, il faut y obseruer trois points, qui sont les trois parties de l'examen.

1. La preparation, qui consiste à remercier Dieu des benefices tant generaux que particuliers qu'on a receus de luy, du bien qu'on a fait par sa grace, & à demander la lumiere pour bien connoistre, & ne nous flatter pas dans nos pechez.

Secondement la discussion, qui consiste en la reueuë sur les manquemens commis en la iournée, & particulierement sur ceux ausquels on est plus enclin, ou qui sont les plus énormes.

3. La conclusion, qui consiste dans le regret d'auoir offensé Dieu, dans le ferme propos de s'amender, & dans l'imposition de quelque penitence.

Est-ce ainsi que vous en auez vsé iusques à present? combien de fois y auez-vous peut-estre manqué, & quand vous l'auez fait, auec combien de haste, combien d'ennuy, combien d'inquietude, pour en voir vistement la fin? Regrettez ces manquemens qui vous ont priué de tant de biens que vous deuiez attendre de vos examens : Et prenez resolution auiourd'huy,

Voyez en la vi Chr. la 50. En la vie Eccl. la 171.

1. D'y eftre plus fidele, & de le faire au moins deux fois le iour, le foir fur toute la iournée, & à midy fur quelque vice ou vertu particuliere.

2. D'y employer le temps fuffifant & autres chofes requifes pour le bien faire, vous fouuenant que c'eft vn moyen pour paruenir bien-toft à vne haute perfection. Ce que nous apprenons par ces paroles du Pfalmifte,

Cogitaui vias meas, & conuerti pedes meos in teftimonia tua. Pfalm. 118.

MEDITATION

Sur la XLIV. Conference.

De la fuite des affaires feculieres.

Quatriefme moyen pour conferuer les vertus Ecclefiaftiques.

1. *Quelles font les raifons pour lefquelles il importe aux Preftres de fuir les affaires feculieres.*
2. *Qu'eft-ce que l'on doit entendre par les affaires feculieres: & quels font les cas aufquels il leur eft loifible d'en prendre connoiffance.*
3. *Quels font les moyens pour les fuyr, ou pour n'en receuoir aucun dommage, s'il arriue qu'on foit obligé de s'en méler.*

Nemo militans Deo implicat fe negotiis fæcularibus.
2. ad Tim. 2.

I. POINT.

CONSIDEREZ les raifons pour lefquelles l'Apoftre à deffendu fi expreffément à fon difciple & en fa perfonne à tous les Ecclefiaftiques, de fe mefler des affaires feculieres.

La 1. eft, parce que ce foin eft incompatible auec les obligations de leur eftat, n'eftant pas poffible de traiter les affaires de Dieu & celles du monde en mefme temps, qui font fi contraires & fi opposées.

La 2. eft, parce que le foin des affaires feculieres fait perdre

dre entierement à vn Preftre l'efprit Ecclefiaftique, & le met dans vn certain dégouft des exercices abfolument neceffaires pour s'acquitter comme il faut de fes fonctions, telles que font l'oraifon, l'examen, la recollection & autres qu'il omet fouuent, ou ne les fait que par maniere d'acquit.

Auez-vous crû iufques à prefent qu'il y euft tant de danger à vn Ecclefiaftique de fe méler des affaires feculieres ? N'attendez pas d'en faire l'experience à vos dépens.

II. POINT.

CONSIDEREZ que ce qu'on entend par les affaires feculieres, fe peut rapporter, ou au commerce & trafic fordide que font certains Ecclefiaftiques, d'accepter pour reuendre plus cherement, ou à la follicitation des procez, & à l'intrigue des chofes du monde, ou bien à d'autres charges de Tuteur, Procureur, Facteur, Pouruoyeur, Commiffionaire & femblables, indignes de leur eftat ; ou bien enfin au feruice que quelques-vns rendent aux Grands, comme domeftiques en leurs affaires temporelles, ou au mefnage de leur famille, au grand fcandale de l'Eglife, & au deshonneur de leur miniftere.

Si vous eftes engagé en ces fortes d'affaires, fortez-en au plûtoft, & ne differez point dauantage : demandez pardon à Dieu de n'auoir pas connu cette verité. Et fouuenez-vous que s'il vous eft permis quelquefois de traiter des affaires temporelles, ce n'eft iamais que dans l'vn de ces deux cas. 1. De neceffité. 2. De charité. De neceffité, quand vous ne pouuez par autre que par vous-mefme donner ordre à voftre temporel. De charité, quand il s'agit de mettre la paix dans vne famille, & que vous auez grace & vocation pour cela. Examinez, fi tout ce que vous auez entrepris a efté reglé & accompagné de l'vne ou de l'autre de ces circonftances. Mais ne vous flattez pas : car fouuent on fe couure du pretexte du charité pour couurir l'attache & l'affection qu'on a de manier les affaires feculieres. Et afin de vous porter plus aysément à renoncer à toutes ces chofes indignes de voftre eftat,

III. POINT.

CONSIDEREZ les moyens pour se destacher de tous ces soins d'affaires & occupations seculieres.

Le 1. c'est de considerer d'vne part leur bassesse, & le danger qui s'y rencontre; & de l'autre la qualité des Ecclesiastiques, qui ne sont plus du monde.

Le 2. c'est de se donner entierement à quelque employ Ecclesiastique, pour n'estre importuné par les seculiers de trauailler à leurs affaires, ou bien se ranger en quelque lieu où l'on ne puisse rien entreprendre que par l'ordre & l'aueu de quelque Superieur.

Le troisiéme, c'est de considerer les deffenses expresses de l'Eglise.

Mais pour n'en point tirer de dommage, quand par necessité ou par charité on est obligé de s'en mesler, il faut

1. Se bien donner de garde de s'y engager sans auoir bien prié Dieu là dessus.

Secondement, ne les entreprendre qu'auec vne tres-pure intention, & auec l'aduis de quelque personne prudente & auisée.

Voyez en la vie Eccl. la 158. 152, & 169.

3. Y donner le moins de temps que l'on peut, & tousiours sans preiudice aux deuoirs de nostre charge.

4. Se recueillir aussi-tost qu'on les a faite.

Voyez en laquelle de toutes ces circonstances vous auez manqué, & pesez vne bonne fois combien le maniment des affaires seculieres, est indigne de vostre estat, combien scandaleux à l'Eglise, combien dangereux pour vostre particulier. Et faites resolution pour l'honneur de vostre ministere, & pour estre plus attaché à Dieu, de vous dégager de toutes les occasions qui pourroient vous y embarasser.

Vos enim de mundo non estis; Nolite ergo diligere mundum, neque ea quæ in mundo sunt. 1. Ioan. 2.

MEDITATION

Sur la XLV. Conference.

De la bonne & sainte conuersation des Prestres, tant entr'eux comme auec les laïcs.

Cinquiesme moyen pour acquerir & conseruer les vertus Ecclesiastiques.

1. *Combien il est important aux Ecclesiastiques de conuerser saintement, soit entr'eux, soit auec les laïques, & de rendre leur conuersation vtile.*
2. *Quelles qualitez ou conditions doit auoir cette conuersation pour estre bonne & vtile.*
3. *Quels sont les moyens de la rendre telle.*

In omni conuersatione sancti sitis. 1. Pet. 1.

I. POINT.

CONSIDEREZ l'importance qu'il y a aux Ecclesiastiques de conuerser saintement, soit entr'eux, soit auec les laïques.

1. Parce que par la condition de leur estat ils doiuent estre Saints, non seulement pour eux, mais encore pour porter les autres à la sainteté, autant par l'exemple de leur vie, que par la force de leurs paroles. C'est pour cela que Nostre Seigneur les appelle le sel de la terre, & saint Paul la bonne odeur de Iesus-Christ.

2. Parce que comme il n'y a point de biens pareils à ceux que produit vne conuersation sainte & bien reglée, aussi n'y a-il point de plus grands maux au contraire que ceux qui arriuent des conuersations mal reglées : car c'est là où les laïcs obseruent particulierement les Ecclesiastiques: c'est là où ils voyent ce qu'ils doiuent faire, ou ce qu'ils doiuent fuyr, croyant que tout ce que fait vn Prestre, leur doit estre permis à plus forte raison.

Helas ! combien peu d'Ecclesiastiques apprehendent cette verité comme il faut, s'imaginans que dans la conuersation ils

ont toute liberté de dire ou de faire ce qu'ils veulent, ſans prendre garde à en tirer profit pour eux ny pour les autres.

II. POINT.

CONSIDEREZ quelles conditions & qualitez doit auoir la conuerſation pour eſtre bonne & loüable. il y en a trois principales auſquelles toutes les autres ſe rapportent.

La 1. eſt, qu'elle ſoit douce, affable, & gracieuſe, accompagnée d'humilité, d'honneſteté, de courtoiſie, de modeſtie & de gayeté.

La 2. qu'elle ſoit vtile par de bons diſcours & de bons effets à ceux auec qui l'on conuerſe.

Et la 3. qu'elle ſoit prudente & auiſée, 1. pour le choix des perſonnes. 2. pour l'heure & le temps qu'il y faut employer. 3. pour les diſcours qu'il y faut traiter, eu égard à la qualité, aux humeurs, & à la condition des perſonnes.

Examinez-vous maintenant, ſi vous obſeruez toutes ces circonſtances en vos conuerſations ordinaires : quelles ſont les compagnies que vous frequentez ? quels diſcours y tenez-vous ? comment vous y comportez-vous ? Helas ! combien pour peu de choſes ſommes-nous rudes, picquans querelleux, deſobligeans ? combien au lieu de bons propos paſſons-nous de temps en diſcours de choſes friuoles, mondaines ou inutiles ? & combien faute de prudence commettons-nous d'impertinences & d'indiſcretions ? Regrettez ces deſordres, & dans le

III. POINT.

CONSIDEREZ les moyens de rendre voſtre conuerſation vtile & exemplaire.

Le 1. c'eſt de regarder touſiours Noſtre-Seigneur preſent, qui a paru en terre reueſtu de noſtre chair, & a conuersé auec les hommes, pour nous apprendre à conuerſer à ſon exemple.

Le 2. c'eſt d'eſloigner tout ce qui pourroit empeſcher de la rendre vtile, & principalement les diſcours mauuais ou indecens, tels que ſont les médiſances, les débats & les contẽtions, les paroles deshonneſtes ou à double entente, les diſcours de vanité & d'oſtentation, & ſur tout les railleries quelles qu'el-

les soient, lesquelles, au dire de S. Bernard, arriuent iusqu'au blasphême & au sacrilege, quand elles partent d'vne personne consacrée au seruice de Dieu.

Que ce soit donc là vostre resolution pour l'auenir, de regler tellement vostre conuersation sur le modele de Nostre-Seigneur, qu'elle soit vtile à vous & à ceux auec qui vous vous rencontrerez. Et pour cela d'en bannir & retrancher tous les discours mauuais ou indecens, & entremesler tousiours quelque bon mot.

Voyez en la 2. partie de la vie Chr. la 12. En la vie Eccl. la 165. 166. 167.

Conuersatio nostra in cœlis est, dit l'Apostre : c'est à dire, comme l'explique saint Iustin, que nos discours, nos entretiens, nos façons de faire, de parler, d'écrire, de salüer, doiuent tenir du Ciel.

Exemplum esto Fidelium in verbo & conuersatione. 1. Tim. 4.

MEDITATION

Sur la XLVI. Conference.

De la Retraite annuelle.

Sixiesme moyen pour acquerir & conseruer les vertus Ecclesiastiques.

1. *Quels sont les motifs pour nous porter à faire tous les ans quelques iours de retraite.*
2. *Quelles sont les dispositions qu'il faut y apporter pour la bien faire.*
3. *De quoy on doit traiter en la retraite : Et quelles sont les resolutions principales qu'on y doit prendre auant que d'en sortir pour en remporter quelque fruict.*

Ducam eam in solitudinem, & loquar ad cor eius. Ose. 2.

I. POINT.

CONSIDEREZ les motifs qui peuuent porter les Ecclesiastiques à faire tous les ans quelques iours de retraite.

Le 1. c'est parce que dans la vie ordinaire on ne fait que tres-peu ou point de reflexion sur soy-mesme, & quand on s'examine, ce n'est que superficiellement & en passant, sans approfon-

dir les sources & les origines de ses defauts & de ses imperfections, & sans y apporter les remedes efficaces, ce qui se fait par la retraitte.

Le 2. & plus puissant motif, c'est l'exemple de Nostre-Seigneur & la pratique des Saints, lesquels se retiroient de temps en temps, & se déroboient aux affaires pour examiner l'estat de leur ame.

Si sans parler de l'exemple du Fils de Dieu, ces grands Saints qui viuoient sur la terre comme des Anges, & en qui residoit vne si grande plenitude de l'esprit Ecclesiastique, craignoient de perdre l'esprit de pieté dans les occupations pieuses de leur ministere;

Que deuons-nous faire nous autres qui sommes si éloignez de leur vertu? qui trauaillons à l'œuure de Dieu auec tant de negligence? qui sommes si souuent mal appellez à l'Ordre? & qui estudions si mal les deuoirs de la Prestrise?

II. POINT.

CONSIDEREZ quelles sont les dispositions qu'il faut apporter pour bien faire la retraitte.

La 1. c'est de se retirer entierement, & congedier toute affaire ou occupation, quoy que licite, & hors cela mesme quelquefois necessaire, comme seroit l'estude, l'assistance aux offices diuins & semblables.

La seconde, c'est de recommander instamment cette affaire à Dieu & ne l'entreprendre qu'à dessein de reformer sa vie, & de chercher la perfection que Nostre-Seigneur demande de nous.

La 3 c'est d'auoir vne grande confiance au Directeur, pour luy declarer entierement son cœur auec simplicité.

La 4. vne grande docilité & soûmission d'esprit pour faire auec plaisir toutes les choses qui seront marquées & ordonnées.

La 5. enfin, vne grande exactitude, fidelité, & diligence, pour les bien faire en temps & lieu, auec vn grand courage pour surmonter les ennuis, les dégousts & autres difficultez qui pourroient s'y trouuer.

Mais comme le fruit de la retraite consiste à y traiter les choses qu'il faut, & aux resolutions qu'on y doit prendre pour la reforme de toute sa vie;

III. POINT.

IL faut pour arriuer à cette fin dans la retraite, examiner & traiter de deux choses principales auec son Directeur, lesquelles forment la vie spirituelle.

1. De ses pechez & de la source d'iceux, pour en apprendre de luy les remedes.

2. Des defauts que l'on commet dans ses actions ordinaires, & dans la pratique des vertus, pour les faire auec plus de perfection à l'auenir.

Et pour ce qui regarde les resolutions que l'on y doit prendre : Celles qui sont plus propres aux Ecclesiastiques, seroient, par exemple, de porter tousiours l'habit Ecclesiastique, auoir les cheueux modestes : éuiter les superfluitez & les curiositez dans les habillemens & autres meubles : fuyr les compagnies, les festins, & les affaires seculieres, & toute autre occasion qui nous porte au peché : Euiter sur tout la compagnie des femmes, & n'en tenir iamais auec soy sous quelque pretexte que ce soit, ne point frequenter auec des Ecclesiastiques scandaleux ou peu reglez : s'abstenir de ieux, de la chasse, &c. Porter le surplis à l'Eglise faire des Catechismes, s'appliquer aux fonctions de son Ordre au lieu de sa residence auec la permission des Superieurs : Donner l'aumosne selon son pouuoir : Faire tous les ans sa retraite : Ne chercher, ny plaider iamais de benefice, ou du moins n'en auoir aucun par voye tant soit peu suspecte, & s'il en arriue, se contenter d'vn suffisant pour son entretien, & en tout cas n'en auoir point d'incompatibles, & qui obligent à residence en mesme temps.

Pour le spirituel, auoir vn Directeur, regler son temps, en sorte que l'on ne manque pas chaque iour à faire la Meditation, au moins d'vne demie heure, l'examen, & la lecture du Noueau Testament, & de donner quelque temps à l'estude. Et s'il nous vient quelquesfois des Prestres à confesse, leur donner ces choses-là mesmes pour aduis, ou pour penitence.

Ce n'est pas à former ces resolutions, direz-vous, qu'est la difficulté, mais à les pratiquer. Aussi ne vous dit-on pas que vous le puissiez de vous-mesme : mais si vous en demandez à Dieu la grace auec vne volonté ferme de les accomplir, & non

pas des ſimples deſirs, & que vous vouliez apporter de voſtre part ce qui eſt neceſſaire pour les executer : à ſçauoir, vn peu de vigilance, vn peu de force & de violence ſur vous meſme, auec vn peu de fidelité, vous en viendrez aisément à bout, & il n'y aura difficulté, ny empeſchement quelconque qui puiſſe vous arreſter;

Qui cœpit in vobis opus bonum, perficiet, confirmabit, ſolidabitque. 1. Pet. 5.

Voyez la 176. Med. de la vie Eccl. & la 71. de la 2. partie de la vie Chreſtienne.

Car encores que la nature ſoit extremément foible & corrompuë, neantmoins, auec la grace de Dieu, dit l'Apoſtre, nous ſommes tout-puiſſans.

Omnia poſſum in eo qui me confortat. Ad Phil. 4.

MEDITATION

Sur la XLVII. Conference.

De la charge des Curez.

Apres auoir parlé de tous les Ordres Majeurs & Mineurs, reſte ſuiuant le proiet, de traiter des Curez, & de leurs obligations briefuement.

1. *D'où eſt venuë l'inſtitution des Paroiſſes ; & pour quelles raiſons elles ont eſté inſtituées.*
2. *Quelles ſont les obligations d'vn Curé.*
3. *Quelles ſont les vertus, qui luy ſont neceſſaires pour ſe dignement acquitter de ſes fonctions.*

Ego ſum Paſtor bonus, bonus Paſtor animam ſuam dat pro ouibus ſuis. Ioan. 10.

I. POINT.

CONSIDEREZ pourquoy le ſaint Eſprit a voulu que dans l'Egliſe, il y euſt pluſieurs Paroiſſes, qui euſſent chacune leur Paſteur.

1. Afin que les fideles en chaque lieu euſſent vne perſonne à qui s'adreſſer plus aysément dans tous leurs beſoins ſpirituels, tant pour les Sacremens, que pour l'adminiſtration de la parole de Dieu, & qu'ils euſſent vne regle viuante, laquelle ils pûſſent ſuiure pour la doctrine, & pour les mœurs

en

en la personne du Pasteur qui leur est donné.

2. Afin que les Curez en ayant moins à conduire, pûssent veiller auec plus de soin sur le salut des oüailles qui leur sont commises, les repaistre de paroles & d'exemple, les retirer de leurs pechez, & les conduire au chemin du Ciel: c'est pourquoy ils sont appellez dans l'Escriture, surueillans, sentinelles, Capitaines.

Concluez d'icy l'excellence de cette charge, qui a pour instituteur le saint Esprit, qui a pour fin la mesme que le Fils de Dieu s'estoit proposée en venant au monde, & a sous sa conduite les ames qu'il est venu rachepter au prix de son sang.

II. POINT.

CONSIDEREZ quelles sont les obligations d'vn Pasteur enuers ses Paroissiens. Le saint Concile de Trente les a reduites à sept principales; dont Sess. 23. c. 1. de refor.

La 1. est de connoistre ses oüailles. *Voyez en la page. 406.*

La 2. est de faire office de mediateur pour elles enuers Dieu par ses sacrifices & prieres.

La 3. est de les instruire des choses necessaires à salut, & auoir soin que la ieunesse soit instruite dans les maximes Chrestiennes aux petites écholes.

La 4. est de leur administrer les Sacremens.

La 5. est de leur seruir d'exemple.

La 6. est de prendre vn soin paternel des pauures & des malades. Et la derniere enfin, sans laquelle on ne peut faire aucune de toutes ces autres, c'est la residence.

Si vous n'y estes point encore engagé, *Remerciez Dieu*, de vous faire connoistre à present cette verité. Et ne vous y engagez iamais que vous n'y soyez appellé, & dans la resolution de vous acquiter de tous ces deuoirs: mais si desia vous y estes, voyez comme vous vous acquittez de toutes ces obligations: Connoissez-vous assez vos oüailles pour en répondre à Dieu cõme vous deuez? quelles prieres faites-vous pour leur salut? quelle instruction leur procurez-vous? pouuez-vous leur dire, comme saint Paul: *Imitatores mei estote, sicut & ego Christi?* Quel soin auez-vous des pauures? enfin quelle residence faites vous? Tremblez à la veuë d'vn si pesant fardeau, vous croyant obligé de rendre compte de tous vos Paroissiens en particulier & de mettre vostre ame pour la leur, si elle vient à se perdre par

voſtre faute : helas ! c'eſt tout ce que le plus homme de bien peut faire que porter ſes pechez, ſans ſe charger de ceux des autres. Demandez-la grace à Dieu de n'y point ſuccomber ; Et pour cela,

III. POINT.

CONSIDEREZ les moyens pour ſe bien acquitter de ces grandes & importantes obligations.

Le 1. c'eſt en veuë de la grandeur du danger & de l'importance de ce miniſtere, auoir vne grande méfiance de ſoy-meſme, & ſouuent recourir à l'oraiſon : *Ipſi enim peruigilant quaſi rationem pro animabus veſtris reddituri.* Hebr. 13.

Le 2. c'eſt vn grand zele de Dieu & du ſalut des ames.

Le 3. c'eſt la ſcience & la prudence.

Le 4. c'eſt vne grande force.

Le 5. & dernier, c'eſt la vigilance, qui leur eſt recommandée en vne infinité d'endroits de l'Eſcriture.

Helas! combien peu de Curez ſont pourueus de toutes ces parties ? faut il s'eſtonner de voir tant de deſordres parmy les peuples ? tant d'ignorance, tant de libertinages, quand il n'y a perſonne qui les reprenne, qui les exhorte, qui les inſtruiſe ? *Ipſi enim paſtores ignorauerunt intelligentiam, omnes in viam ſuam declinauerunt, vnuſquiſque ad auaritiam ſuam, à ſummo vſque ad nouiſsimum.* Iſa. 56.

Voyez la 178. & 185. de la vie Eccl.

Ce ſeroit bien-loin de donner voſtre ſang & voſtre vie pour la leur. Si vous vous ſentez coupable de ce crime, n'attendez pas que les menaces fulminées dans les Prophetes tombent ſur vous : mais pluſtoſt ſuiuez le conſeil que S. Pierre donnoit à ce premier ſimoniaque ;

Pœnitentiam age ab hac nequitia tua, & roga Deum ſi fortè dimittat tibi. Act. 8.

MEDITATION

Sur la XLVIII. Conference.

De la Reſidence.

1. *Qu'elles sont les raisons qui obligent les Pasteurs de resider en leurs Cures.*
2. *Quelles sont les excuses & vaines pretextes de ceux qui n'y veulent pas resider, & quelle response on y doit faire.*
3. *Quels sont les moyens pour rendre cette residence vtile & fructueuse.*

Attendite vobis & vniuerso gregi, in quo Spiritus sanctus posuit vos regere Ecclesiam Dei, quam acquisiuit sanguine suo. Act. 20.

I. POINT.

Entre les obligations du Curé la 1. & principale est la residence personnelle sur le lieu de son benefice.

CONSIDEREZ combien il est important aux Curez de resider personnellement en leurs benefices, puis qu'ils y sont obligez par toutes sortes de droits, naturel, Ecclesiastique & diuin.

De droit naturel, parce qu'ils doiuent connoistre leurs oüailles, & les nourrir en qualité de peres.

De droit Ecclesiastique, ce qui paroist dans les Conciles qui en ont parlé, & plus clairement qu'en tout autre, dans le Concile de Trente.

De droit diuin, comme il se voit dans quantité de lieux, tant du Vieil que du Nouueau Testament.

Mais cette necessité paroist encore plus dans les grands maux qui arriuent par le defaut de residence, & principalement à la campagne, là où si les Curez sont absens, le seruice y est abandonné, les enfans y meurent sans Baptesme, les malades sans Confession ny Communion, l'ignorance y regne vniuersellement, la ieunesse est nourrie dans le libertinage, les Sacremens y sont à dégoust & à mépris l'heresie y prend pied facilement : Enfin apres quelque temps d'absence d'vn Pasteur, à peine reconnoistra-on dans vn village quelque vestige de Religion.

II. POINT.

CONSIDEREZ en suite combien sont friuoles les pretextes qu'on apporte d'ordinaire pour se dispenser vainement d'vne obligation si pressante. Ils alleguent

1. Qu'ils sont de trop bonne maison pour demeurer dans vne petite Paroisse. Mais Iesus-Christ a vécu 33. ans sur la terre, luy qui estoit le Fils du Dieu viuant.

2. Qu'ils ne peuuent souffrir la stupidité des villageois: Mais la Sagesse éternelle a souffert trois ans l ignorance de ses Apostres.

3. Qu'ils ont trop de peine à confesser, communier, prescher, ou bien qu'ils n'ont pas assez de capacité : Mais pourquoy se sont-ils chargez du benefice?

4. Qu'ils y mettent vn Vicaire : Mais souuent, ou ignorant, ou scandaleux.

5. Que le reuenu est petit, il ne tient qu'à vous de ne le point accepter : Enfin toutes leurs excuses sont des excuses du peché & de la nature, que le grand Pasteur des ames ne receura point en ce iour terrible, où il leur demandera ame pour ame, & où ils verront ce que c'est que cette residence qu'ils ont méprisée.

Prenez-y garde : car autant de Paroissiens que vous auez, ce sont autant d'accusateurs & de Iuges que vous aurez en cét épouuentable moment, parce que Dieu vous a dit de chacun en vous chargeant de la Cure, ce qui est couché dans les saintes Lettres : *Custodi virum istum, qui si lapsus fuerit, erit anima tua pro anima eius.* 3. Reg 20.

Mais comme il ne suffit pas au Curé d'estre present de corps dans sa Paroisse pour satisfaire à son obligation, dautant que sa presence est quelquefois autant & plus nuisible aux Paroissiens que profitable,

III. POINT.

CONSIDEREZ les moyens pour faire que la residence soit vtile aux vns & aux autres.

La . c'est la vie exemplaire & irreprochable en toutes choses, ne conuersant point auec les femmes, éuitant mesme la familiarité trop grande auec ses Paroissiens.

Le 2. c'est de s'occuper le long de la iournée, selon le reglement qu'il se sera prescrit, tantost à la visite des malades, à la decoration de son Eglise, au soin des pauures, à l'instruction de la ieunesse, & semblables.

En effet, à quoy sert vn Pasteur, si ce n'est pour veiller &

repaistre son troupeau ? pourquoy receuez-vous la nourriture corporelle, si ce n'est pour leur donner la spirituelle ? pourquoy tous les autres trauaillent-ils dans vne Paroisse, & vous demeurerez oisif ? Faut-il vser de menaces pour vous obliger à vn si iuste deuoir ? la dignité des ames, l'amour de Nostre-Seigneur & son exemple, ne sont-ce pas d'assez puissans motifs pour vous y obliger ?

Pascite ergo qui in vobis est gregem Dei, prouidentes non coacte, sed spontaneè secundum Deum, neque turpis lucri gratia, sed voluntariè, neque vt dominantes in cleris, sed vt forma facta gregis. 1. Pet. 5.

Voyez la 179. de la vie Eccl.

MEDITATION

Sur la XLIX. Conference.

Du soin des Malades.

Autre obligation du Pasteur.

1. *Quelles sont les raisons qui obligent les Curez d'auoir grand soin des malades de leur Paroisse ?*
2. *En quoy consiste ce soin ?*
3. *Quels sont les moyens de s'en bien acquitter.*

Non te pigeat visitare infirmum, ex hoc enim in dilectione firmaberis. Eccl. 7.

I. POINT.

CONSIDEREZ les raisons qui obligent les Curez à estre fort soigneux de visiter leurs Paroissiens malades.

La 1. est celle que rapporte icy le Sage ; parce, dit-il, que cela concilie l'affection & la bien-veillance des peuples : *ex hoc enim in dilectione firmaberis*, à l'exemple de Nostre Seigneur, qui dit : *Non est opus valentibus medicus, sed male habentibus.* Matt. 9.

La 2. parce qu'en cét estat les Paroissiens sont plus susceptibles de bons aduertissemens, qu'en aucun autre temps : & Dieu fait naistre quelquefois ces occasions-là pour les retirer des débauches, & leur faire changer de vie par l'apprehen-

sion du Iugement & de l'Enfer, qui touche alors plus sensiblement.

La 3. parce que les malades ont besoin de consolation, & d'estre fortifiez, ou pour souffrir auec patience les afflictions du corps, ou pour resister aux tentations que le diable liure pour lors au dedans.

La 4. enfin, parce que c'est à la mort que le Pasteur, comme dans la moissou, cueille tout le fruit de ses trauaux.

II. POINT.

CONSIDEREZ en quoy consiste ce soin qu'vn Pasteur doit auoir de ses malades.

1. C'est à les visiter, de quelque condition qu'ils soient, riches, ou pauures, sans aucune distinction, aussi-tost qu'ils sont allitez, sans attendre qu'on soit appellé, & sans craindre de passer pour importun.

2. C'est à les presser de se reconcilier au plustost auec Dieu & auec le prochain.

3. C'est à veiller auec attention, sur le temps qu'il faudra leur porter les Sacremens, sur tout le saint Viatique, & l'Extreme-Onction, leur en faisant voir au prealable l'importance si peu connuë de la pluspart des Chrestiens de ce temps.

Enfin, c'est de n'abandonner point ceux qu'il verra tirer à la fin dans tout le temps de l'agonie, pour chasser par sa presence le demon, qui dresse toutes les embuches, & reserue tout ce qu'il a de force & de finesse sur la fin de la vie, & pour les fortifier par ses prieres, & par ses exhortations, courtes, frequentes, & amoureuses.

III. POINT.

CONSIDEREZ les moyens de s'acquiter de ce deuoir comme il faut.

1. C'est de recommander aux malades dans les visites qu'on leur rend, de faire souuent des actes de contrition de leurs pechez, de confiance en Dieu, de resignation & de conformité à sa sainte volonté, d'humiliation sous sa main toute puissante, de patiéce en leurs douleurs & en leurs necessitez: si c'est vne pauure personne, de desir de souffrir dauantage pour l'amour de Iesus-Christ, & pour satisfaction de ses pechez, la

deuotion à la sainte Vierge.

2. Si les malades sont pauures, tascher de les assister temporellement par soy-mesme, & leur procurer des aumosnes auprés des gens de bien : les recommander aux prieres publiques les Festes ou les Dimanches. Et pour cela se considerer comme pere, comme amy, & comme medecin du malade pour luy porter compassion pour prendre vn soin paternel de luy, & remedier aux maladies plustost de son ame qu'à celles de son corps.

Voyez les fautes que vous auez peut-estre commises en ce point. N'auez vous pas méprisé de visiter les pauures ? N'est-il pas mort quelqu'vn sans Sacrement par vostre faute ? N'estes-vous pas de ceux-là de qui Dieu se plaint en Ezech. 34. *Quod infirmum fuit non consolidastis, & quod ægrotum non sanastis, & quod confractum non alligastis.* Prenez-y garde : car c'est icy que la loy du Talion s'obseruera exactement.

Voyez la 84. de la vie Eccl. Et le 1. Dim. apres l'Epiphanie.

Ezech. 34.

Oculum pro oculo, dentem pro dente restitues. Leuit. 24. Matt. 5.

MEDITATION

Sur la L. Conference.

De la perseuerance & de la fidelité

Dans l'exercice des vertus & des fonctions Ecclesiastiques, chacun selon le degré qu'il a dans l'Eglise : Et aux resolutions prises cette année dans le Seminaire.

1. *Quels sont les motifs pour lesquels il importe grandement aux Ecclesiastiques d'estre fideles aux resolutions prises durãt cette année dans le Seminaire.*
2. *Quels sont les empeschemens plus ordinaires, qui font que plusieurs Ecclesiastiques ne perseuerent pas dans leurs bonnes resolutions.*
3. *Quels sont les moyens d'y perseuerer iusques à la mort ?*

Cette derniere Conference, répond à la premiere.

Qui perseuerauerit vsque in finem, hic saluus erit. Matth. 10.

I. POINT.

CONSIDEREZ les motifs pour lesquels il importe grandement aux Ecclesiastiques d'estre fideles aux bonnes & saintes resolutions prises durant cette année dans le Seminaire.

Le 1. c'est parce que la perseuerance est celle qui gagne le prix, suiuant ces paroles de Nostre-Seigneur, & qui couronne la vertu.

Le 2. c'est parce que s'ils viennent à tomber apres auoir demeuré dans vn Seminaire, leur perte est comme irreparable, & vne marque quasi toute manifeste de reprobation : Et la raison c'est, parce que si au sentiment des Peres la cheute d'vn Ecclesiastique en quelque estat qu'il soit, est tousiours dangereuse : Que sera-ce, si apres tant de graces, & d'auantages qu'on reçoit dans vn Seminaire, apres tant d'instructions, tant de lumieres, tant de bons exemples, tant de saints mouuemens, tant de bons auis, tant de bons propos, il vient à retomber? *Si sal infatuatum fuerit, ad nihilum valet vltra nisi vt mittatur foras*, dit N. Seigneur, c'est à dire, si les Ecclesiastiques qui sont comparez au sel, viennent à pecher, leur mal est irremediable, iamais ils ne feront penitence, dit saint Chrysostome : car qui les conuertiroit, puisque c'est eux qui doiuent conuertir les autres? *Matth. 5.*

Si vous ne tremblez point à ces paroles, ioignez-y encore celles de saint Paul, qui menace de malediction la terre qui estant souuent arrousée ne produit pas de fruict. Quelle est cette terre, sinon vostre ame, qui a esté si souuent arrousée des graces du saint Esprit, & cultiuée par tant de bonnes & saintes instructions? Prenez donc garde qu'elle produise d'oresnauant de bons fruits pour éuiter cette malediction. Et afin que vous puissiez éloigner tout ce qui pourroit s'opposer à vn si generenx dessein, *Hebr. 6.*

II. POINT.

CONSIDEREZ quels sont les empeschemens plus ordinaires, qui font que plusieurs Ecclesiastiques ne perseuerent pas dans leurs bonnes resolutions.

Le 1.

Le 1. c'est parce qu'au sortir du Seminaire & de la retraite, ils abandonnent l'exercice de l'Oraison Mentale, ils s'emportent librement dans les affaires & les compagnies seculieres. Le 2. c'est parce qu'ils se découragent trop aisément apres quelque faute legere qu'ils ont commise. Le 3. ils s'imaginent que dans le monde on n'est pas obligé, ou on ne peut pas viure comme dans vn Seminaire, & que tout ce qui s'y fait, n'est que de pieté & non d'obligation. Le 4. ils se laissent aller à l'exemple des autres Ecclesiastiques, & se rebuttent des moindres choses qu'on leur dit. Le dernier, c'est qu'ils sont honteux de bien faire deuant les hommes, & ne peuuent souffrir qu'on les appelle bigots, reformez, &c.

Voyez de tous ces empeschemens ceux qui vous peuuent nuire dauantage, conformément à vostre naturel & à vostre inclination, pour vous affermir à l'encontre auec la grace de Dieu. Et dans le

III. POINT.

CONSIDEREZ les moyens de perseuerer iusques à la mort dans les bonnes resolutions que Dieu vous a inspirées depuis que vous estes icy. Le premier, c'est vne grande crainte & vne viue apprehension de iamais plus tomber dans vos pechez passez, fondée sur la cheute de tant de signalez Personnages, qui apres auoir commencé ont si mal finy, & sur ces paroles de S. Paul: *Voluntariè peccantibus nobis, non relinquitur hostia pro peccato.* Hebr. 10. Car qui est-ce qui peche auec vne volonté plus déterminée, & auec plus de malice que les Ecclesiastiques, en qui l'ignorance ne peut point auoir d'excuse? Le second, la priere instante par l'exercice iournalier de l'Oraison mentale. Le troisiéme, la frequentation des Sacremens, & la conuersation des bons Ecclesiastiques. Le quatriéme, la reflexion frequente sur les plus puissans motifs qui nous ont porté à faire ces resolutions. Le cinquiesme & dernier, la modestie Ecclesiastique, c'est à dire, estre tousiours dans l'exterieur que l'Eglise demande de nous.

Si desia vous n'auez fait ces resolutions, prenez-les auiourd'huy auãt que vous départir d'icy: pour vous en souuenir, écriuez-les & les lisez souuẽt: faites-en le suiet de vos meditatiõs. *Hæc meditare*, vous dit l'Apostre, *in his esto, vt profectus tuus manifestus sit omnibus. Attende tibi & doctrinæ, insta in illis: hoc enim faciens, & teipsum saluum facies, & eos qui te audiunt.* 1. Tim. 4.

Voyez en la 73. de la 2. partie de la vie Chrestienne, & la derniere de la vie Eccl. & celle du iour de l'Epiphanie.

FIN.

TABLE

GENERALE ALPHABETIQVE DES MATIERES, pour les trois Tomes des Meditations.

I. marque le premier Tome.
II. marque le second Tome.
III. marque le troisiesme Tome.

A

Abaissement.

ABAISSEMENT. V. Humilité.

Absence.

Absence de Nostre-Seigneur de sa sainte Mere. III. 13.14

Acolyte.

De l'ordre de l'Acolyte. II. 166. 167 III. 195. 196.

Son excellence. II. 166. Ses fonctions II. 167. Auec quel sentiment il les doit faire. II. 167. III. 196 Des vertus recommandables à l'Acolyte. II. 168. 169

D'vne autre vertu recommandable a l'Acolyte. II. 171. 172

De la troisiéme vertu necessaire à l'Acolyte. II. 173. 174. III. 197

Les raisons qui l'obligent a la deuotion du saint Sacrement de l'Autel. II. 173. 174

Action.

Combien la vanité est à craindre dans les bonnes Actions. I. 49

Motif pour faire ses Actions. I. 70

Quelle est la regle de nos Actions. I. 107

Ce qu'il faut pour rendre vne Action chrestienne. I. 107

Ce qu'on entend par les Actions du Chrestien I. 119

Faire nos Actions par conseil. I. 131

Merite des Actions de charité. I. 166. 167.

Pureté d'intention dans nos Actions I. 203. 104.

Faire toutes ses Actions à dessein de plaire à Dieu. I. 324

De l'esprit interieur qui doit animer nos Actions. III. 72. 73

Conduire nos Actions par l'esprit de la Foy. III. 141. 142. 143

Action. V. Oeuure.

Adoption.

Combien est grand ce titre d'enfans Adoptifs. I. 15

Les Aduantages qui nous en arriuent. I. 15,

Ce que nous deuons à Dieu en cette qualité. I. 16

Aduent.

Meditation des Aduents. I. 216

Pourquoy l'Eglise a institué le saint Temps des Aduents. I. 216

Motifs pour porter les Ecclesiastiques à bien passer ce temps, & à se renouueller en ce commencement de l'année Ecclesiastique. I. 217

Aduent.

Meditations pour tous les Dimanches de l'Année. III. 1. 2. 3

Affaire.

Du soin des Affaires seculieres, & du trafic deffendu aux Ecclesiastiques. II. 139. 32●

De la fuitte des affaires seculieres. III. 240. 241.

Ce que l'on entend par les Affaires seculieres. III. 241

Moyens pour les fuïr. III. 242

Affection.

Affection dominante pardessus les autres. I. 67

Faut se purger des affections au peché & pourquoy. I. 90

Ce que l'on entend par ces affections. I. 90.

Moyen de s'en faire quite. I. 91

Affection. V. Inclination.

Affliction.
Ce qui nous porte a endurer les Afflictions. I. 180
Du deuoir des Ecclesiastiques dans les Afflictions publiques de l'Eglise. III. 20. 21
Affligé.
Consolation pour les Affligez I. 266. 267
Agilité.
De l'Agilité. I. 266. 267
Ayde.
Aide. V. Assistance.
Aimer.
Motifs pour aimer Dieu. III. 107
En quoy consiste le commandement d'Aimer Dieu. I. 149
Que nous deuons Aimer nos ennemis. I. 160. 161.
Comment nous deuons Aymer nostre prochain. I. 164. 165
Ambition.
De l'Ambition qui est à fuïr & ce que c'est. I. 46
Moyens de remedier à cette commodité. I. 47.
De l'Ambition d'entrer dans les Benefices. II. 117. 118
Ame.
Du tort que le peché fait à l'Ame. I. 39. 40. 42. 43.
Obligation des Ecclesiastiques de trauailler pour les Ames. II. 141. 142
De la grande difficulté au gouuernement des Ames. II. 378. 379
Trois choses pour connoistre vne Ame. III. 123.
Comment il faut se comporter à la pesche des Ames. III. 70. 71
Amour.
Amour de Dieu enuers l'homme. I. 31
De l'Amour des richesses. I. 53
De l'Amour des plaisirs. 54
En quoy consiste le commandement de l'Amour de Dieu. I. 149
Deux sortes d'Amour, pretensif & appretiatif. I. 150
La pratique de cet Amour. I. 150
Amour de preference. I. 150
Quelles doiuent estre les qualitez du vray Amour de Dieu. I. 151
L'Amour doit estre souuerain. I. 151
Il doit estre temperant. I. 152
Il doit estre courageux. I. 152. 153
Il doit estre perseuerant. I. 153
Motifs pour nous porter à la pratique de l'Amour de Dieu. I. 154
L'Amour de Nostre-Seigneur consiste aux effets. I. 157. 158
En quoy specialement nous deuons témoigner cet Amour. I. 158
Amour du prochain.
De l'Amour du prochain, & sa necessité. I. 159.
De la marque de cét Amour. I. 159
La recommandation de ce precepte. I. 159. 160.
Comment nous deuons le pratiquer. I. 160.
Marque de nostre Amour enuers Dieu. I. 214.
De l'Amour de la Croix. I. 218. 219
Que cét Amour doit estre perseuerant. I. 220.
Amour du prochain. I. 164. 165
Cinq marques du veritable amour. I. 285. 286.
Les moyens de l'acquerir. I. 286
De l'Amour penitent. I. 310. 311. 312
Combien l'Amour des parens est dangereux aux Ecclesiastiques. II. 315. 316
Les marques pour connoistre cét Amour dereglé. II. 315. 316
De l'Amour des Ecclesiastiques enuers Dieu. III. 106. 107. 108
Motifs qui nous obligent à l'Amour de Dieu. III. 106. 107
S. André.
Meditation pour la feste de S. André. I. 216.
L'ardeur auec laquelle S. André se porte à la Croix, & pourquoy. I. 218. 219
Ange.
Le rachapt des hommes preferé à celuy des Anges. I. 31
Chastiment du peché en la personne des Anges. I. 36. 37
Difference de la connoissance des Anges & des Demons. I. 275
De la deuotion à nos Anges gardiens. I. 332.
De la bonté de Dieu à nous pouruoir d'vn Ange tutelaire, & les bons offices qu'il nous rend. I. 332
Ce que nous luy deuons en reconnoissance de tant de biens. I. 333
En quoy les Diacres doiuent imiter & ressembler aux Anges. II. 251
Animaux.
Description des Animaux du Prophete Ezechiel. I. 336. 337
S. Anne.
Pour la feste de S. Anne. I. 314. 315
Des priuileges de S. Anne & des graces que Dieu luy a faites. I. 314. 315
Ce que nous deuons à cette sainte. I. 315

Année.

Pourquoy l'Eglise commence son année par la consideration du Iugement dernier. III. 1. 2

Annonciation.

Pour la feste de l'Annonciation I. 270. 271

Apostre.

Pourquoy Nostre-Seigneur a choisi pour ses Apostres, des hommes de fatigue, & leur a inspiré l'Amour de la Croix. I. 219

De la décente du S. Esprit sur les Apostres. I. 283

De la prudence & simplicité Apostolique. I. 298

Pourquoy Nostre-Seigneur demande-t-il à ses Apostres la vertu de prudence? I. 298

Pourquoy Nostre-Seigneur, pour ses Apostres, a choisi des Pescheurs? I. 313

Raisons pour lesquelles nous deuons particulierement honorer les Apostres. I. 334

Des qualitez des hommes Apostoliques. I. 336.

Pourquoy les hommes Apostoliques sont comparez a la lumiere. I. 351. 352

Vocation des Apostres. II. 34

Du pouuoir que Nostre-Seigneur donne à ses Apostres. III. 52

Des qualitez requises à vn homme Apostolique. III. 53. 54. 56. 59. 61. 62. 64

Pourquoy les hommes Apostoliques sont comparez aux pescheurs III. 70

Des parties necessaires pour former vn homme Apostolique. III. 119. 120. 121

Appeller.

Appeller. V. Vocation.

Apprendre.

Du desir commode d'apprendre. I. 51

Appuy.

Nostre appuy de Dieu. I. 143. 144

Ascension.

De la feste de l'Ascension. I. 278. 279

Pour l'octaue de l'Ascension I. 280. 281

Meditation pour le Dimanche dans l'Octaue de l'Ascension III. 64. 65

Assemblée.

Assemblée. V Communauté.

Assistance.

Comment se donnent les Assistances du salut. I. 212

Des Assistances que les Ecclesiastiques doiuent rendre au prochain III. 92. 93. 94

Assister.

Des besoins que nous auons d'estre Assistez, & d'assister les autres en la vie spirituelle. III. 109. 110

Assomption.

Meditation pour la feste de l Assomption de Nostre-Dame. I. 318. 319. 320

Attache.

Attache qui prédomine. I. 67

Attention.

De l'Attention dans l'Office diuin, & les moyens de la preuenir. II. 198. 199

Auarice.

De l'Auarice & amour des richesses. I. 53. 54.

Qu'est-ce qu'Auarice. I. 53

Remede à ce mal I. 54

De l'Auarice d'entrer dans les Benefices II. 118.

Des grands maux que cause l'Auarice des Prestres. II. 327. 328

Aumosne.

De l'Aumosne enuers les pauures I. 167

Faire l'Aumosne enuers les pauures I. 188

Les raisons qui obligent les Ecclesiastiques à faire l'Aumosne. II. 247

Les malheurs dont Dieu menace ceux qui ne la font pas. II. 248

B.

Banny.

Nous sommes en ce monde comme des Bannis. I. 183

Baptesme.

L'excellence du Christianisme se connoist par le Baptesme. I. 11. 12

De la vie nouuelle & diuine qu'on reçoit au Baptesme. I. 12. 13

Effets du Baptesme. I. 13. 15 16

Des promesses & obligations contractés au Baptesme. I. 17. 18. 19. 20. 21 22

Les Chrestiens sont obligez par le Baptesme, de fuïr tout peché. I. 26

Au Baptesme nous sommes faits membres de IESVS-CHRIST. I. 111

Des rapports entre les effets du Baptesme & de la Tonsure II. 65. 66. 67

Difference entre la puissance spirituelle donnée au Baptesme & en l'Ordre. II. 128. 129.

De l'obligation d'accomplir les promesses faites au Baptesme. III. 133. 134

S. Barnabé.

Meditation pour la feste de saint Barnabé. I. 298. 299

S. Barthelemy.

Meditation pour le iour de saint Barthelemy, Apostre. I 320. 321. 322

Beatitude.

Des huit beatitudes I. 168. 169. 170. 171

Pourquoy Nostre-Seigneur commence son Sermon par la Beatitude. I. 169

Voyez differentes voyes que tiennent les hommes pour y arriuer. I. 169

Quelle est la recompense promise dans les Beatitudes. I. 196. 197
Combien cette recompense est grande. I. 197.
D'où vient qu'elle est ainsi appellée. I. 178
Benefice.
De l'engagement dans vn Benefice ou l'esperance d'en auoir II. 48
De la nature, de la fin & institution des Benefices. II. 103. 104
Des voyes & des moyens pour entrer dans les Benefices. II. 114. 115. 117. 118
Des voyes illegitimes. II. 114. 115. 116. 117. 118.
De la voye legitime pour entrer dans les Benefices. II. 119. 120
Ce qu'on doit faire quand on y est appellé. II. 119. 120
De l'obligation des Beneficiers à l'égard de leurs Benefices. II. 121. 122. 123. 124
Ce que doit faire vn Curé d'abord qu'il entre dans son Benefice pour se mettre en credit. II. 376. 377. 378
Des Benefices & du bon vsage qu'il en faut faire. III. 179. 180
Beneficier.
De l'obligation des Beneficiers, a raison de leurs Benefices. II. 121. 122. 123. 124
Des obligations qu'ont les Beneficiers à faire bon vsage de leurs Benefices. III. 179. 180. 181.
Bien-heureux.
Pourquoy les fameliques sont dits Bien-heureux. I. 185. 186
De la gloire des Bien-heureux. I. 341. 342
Biens.
Combien le desir des Biens est contraire au Christianisme. I. 53
Nous deuons attendre de Dieu les Biens du corps & de l'ame. I. 147
N'auoir aucune affection aux Biens. I. 324.
Du bon employ & vsage des Biens Ecclesiastiques. II. 123. 124
Des Biens Ecclesiastiques. II. 113. 114. 123
Bon.
De la mort des Bons, pourquoy leur mort est pretieuse. I. 72
Bon-heur.
D'où depend nostre bon-heur. I. 70
Bouche.
Des excés de Bouche. II. 210
Brebis.
Brebis. V. Pasteur.
Breuiare.
Ce que c'est que le Breuiaire. II. 192

C.

Caractere.
Difference entre les Caracteres de l'Ordre & du Baptesme. II. 129
Caresme.
Des dispositions au Caresme. I. 249. 250
Importance aux Ecclesiastiques de bien prescher le S. Temps de Caresme. I. 249. 250.
Pour quelles raisons l'Eglise l'a institué. I. 250.
Les pratiques pour le bien passer. I. 251
Meditations pour les Dimanches du Caresme. III. 36. 37
Caresme-prenant.
Du temps de Caresme-prenant. III. 34. 35
Aueuglement des Chrestiens en ce temps. III. 34
Ce que doiuent faire les Chrestiens & Ecclesiastiques en ces trois iours. III. 35
Les motifs qui peuuent porter les Ecclesiastiques à de saintes pratiques. III. 35
Catechisme.
Des obligations du Diacre à faire le Catechisme. II. 235
Ce que c'est que Catechisme. II. 236
La necessité & vtilité des Catechismes. II. 236.
De l'excellence du Catechisme. II. 237. 238.
L'estime qu'en ont fait tous les saints personnages II. 237. 238
La façon plus vtile pour le faire. II. 238
Des qualitez requises au Catechisme à l'égard de Dieu, à l'égard de soy-mesme, & a l'égard du prochain. II. 239
Du Catechisme, combien il importe aux Ecclesiastiques de s'y appliquer. III. 210. 211
Catechiste.
Quelles sont les qualitez necessaires à vn Catechiste. III. 211. 212
S. Catherine.
Meditation pour la feste de sainte Catherine. I. 355
De la triple Couronne qu'elle possede dans le Ciel. I. 355
Comme S. Catherine a merité les trois aureoles, de Vierge, de Martyre, & de Docteur. I. 356
Cendre.
Meditation pour le Mercredy des Cendres. I. 249. 250
Censure.
Qui sont les irregularitez & les Censures. II. 17. 18. 19
Centuple.
Qu'est-ce que le Centuple de la vertu. I. 98.

Les moyens de rapporter au Centuple. III. 33.

Ceremonie.

Qu'est-ce que Ceremonie dans l'Eglise. II. 71.

Pour quelle fin ont esté instituées les Ceremonies. II. 233

Obligation qu'ont les Ecclesiastiques de les sçauoir. II. 233. 234

Les moyens de les rendre venerables au peuple, & à nous vtiles & profitables. II. 234.

Des Ceremonies qui font reconnoistre l'excellence du Prestre. II. 257

Des Ceremonies Ecclesiastiques. III. 202. 203. 205.

De l'obligation qu'ont les Ecclesiastiques de les sçauoir. III. 202. 203

Les moyens de s'y appliquer. III. 204

Champ.

Quel est le Champ de la parabole. III. 31. 32.

Chant.

Chant. V. Plein-chant.

Chanter.

De l'obligation qu'ont les Ecclesiastiques de Chanter & Psalmodier. II. 107. 108

Chapelle.

Contre les Chapelles domestiques. II. 289. 290.

Raisons qui obligent les Prestres de les empescher. II. 289

Les sentimens de l'Eglise touchant cette matiere. II. 290

Charité.

De la Charité. I. 148

Pourquoy la Charité est la plus excellente de toutes les vertus. I. 148

Dieu est la mesme Charité. I. 149

Charité. V. Amour de Dieu.

Effets de la Charité, la conformité de nostre volonté auec celle de Dieu I. 155. 156.

En quoy consiste la Charité, & quelle est sa marque la plus infaillible. I. 157. 158

De la Charité du prochain. I. 159

En quoy nous deuons exercer la Charité du prochain. I. 166 167

Quelles sont les principales actions de Charité. I. 166. 167

De la Charité que produit le S. Esprit par sa venuë dans vne ame. I. 285. 286

S. Charles Borromé.

Meditation pour la feste de S. Charles Borromée. I. 345. 346

Des grands biens que Dieu a operez par S. Charles. 345. 346. 347

Chasse.

Quelle Chasse est defenduë aux Ecclesiastiques. II. 313. 314

Chasteté.

De l'amour de la chasteté, combien elle est agreable à Dieu. I. 233

Combien elle est necessaire aux Ecclesiastiques & les moyens de la conseruer. I. 233. 234.

De la Chasteté. II. 102. 103

L'Oysiueté est vne peste de la Chasteté. II. 104.

La Chasteté à quoy est obligé le Soûdiacre. II. 204

Du premier acte de Chasteté. II. 206

Du second degré de Chasteté & les raisons qui obligent les Ecclesiastiques à l'acquerir & conseruer. II. 216. 217

Quelles sont les marques pour connoistre si nous l'auons en affection II. 117

Des moyens pour acquerir & conseruer la Chasteté. II. 218. 219. 220. 221

De la Chasteté des Ecclesiastiques. III. 204. 205. 206.

De l'affection a cette vertu. III. 205.

Chef.

Iesus-Christ est nostre chef. I. 111. 112.

Cheueux.

De la coupure des Cheueux qui se fait en la tonsure. II. 79

Pourquoy on les coupe à celuy qui entre dans l'Eglise. II. 79

Obligation des Tonsurez à porter les Cheueux courts II. 80

Ce qui est marqué pour la coupure des Cheueux aux Tonsurez. II. 131. 132

Promesse du Clerc tandis que l'Euesque luy coupe les Cheueux. II. 93. 94.

Cheute.

De la Cheute des plus grands personnages. I. 125. 126

Choisir.

Pourquoy Nostre-Seigneur, pour ses Apostres, a choisi des pescheurs. I. 313

Chrestien.

Tout le mal des Chrestiens vient de ne pas connoistre l'excellence du Christianisme. I. 11. 12

En quoy consiste l'esprit du Chrestien. I 23.

Combien il y a peu de veritables Chrestiens. I. 23. 24

De la sainteté des Chrestiens qui resulte du Baptesme. I. 24

Pourquoy les Chrestiens sont appellez saints. I. 24

Les Chrestiens sont obligez par le Baptesme de fuïr tout peché. I. 26

Des conuoitises que le Chrestient doit euiter. I. 45.47.49.54.55.56. 57.59.60. 62.
Quelle doit estre l'occupation d'vn Chrestien. I. 62. 63
De la vertu des Chrestiens. I. 102
Combien doit estre grande la vertu des Chrestiens. I. 102. 103
Iesus-Christ est le modele des Chrestiens. I. 106
Celuy-là n'agit pas en Chrestien, qui n'agit pas par l'esprit de Iesus-Christ. I. 107
Qu'est-ce qu'on entend par les œuures d'vn vray Chrestien. I. 119
En quoy consiste la force du Chrestien, I. 127.
Caractere du Chrestien. I. 160. 161
Où se rapportent tous les deuoirs du Chrestien. I. 154
De l'esprit du martyre dans lequel les Chrestiens sont obligez de viure & mourir. I. 316. 317
Ce que c'est qu'vn Chrestien. I. 326

Christianisme.

De l'excellence du Christianisme. I. 11. 12.
Combien le desir des biens est contraire au Christianisme. I. 53
Des principes du Christianisme. I. 199
Des loix fondamentales du Christianisme. I. 323. 324
Les aduantages que produit la grace du Christianisme en vne ame. II. 261

Cicatrice.

Cicatrice. V. Playe.

Cierge.

Ceremonie du Cierge ardent qui est donné au Tonsuré. III. 87. 88
Significations du Cierge du Tonsuré. II. 89. 90

Ciel.

Du droit des enfans adoptifs au royaume des Cieux. I. 16
Qu'est-ce que le Royaume du Ciel. I. 99
Pourquoy Nostre Seigneur monte au Ciel. I. 278. 279
Qu'est-ce que le Ciel. I. 180

Circoncision.

Meditation pour la feste de la Circoncision. I. 237. 238
Pourquoy nostre-Seigneur s'est assuiety à la foy de la Circoncision I, 237. 238. 239

Clarté.

De la Clarté. I. 266. 267

Clerc.

Du nom de Clerc. II. 63. 64
Deux importantes instructions que fournit le nom de Clerc. II. 64
Obligation des Clercs d'éuiter toutes superfluitez. II. 81. 82
Obligation des Clercs de porter leurs croix, & se mortifier. II. 85. 86
Obligation des Clercs à donner bon exemple. II. 89. 90
De la promesse que fait le Clerc à la Tonsure. II. 92. 93
Obligation des Clercs au mépris du monde. II. 94. 95
Du surplis des Clercs. II. 98. 100
De la vie que doit mener le Clerc tonsuré. II. 103. 104
Qu'il est obligé à vne plus grande perfection que les simples Chrestiens. II. 103. 104
De l'obligation des Clercs à raison de la tonsure. II. 105. 106
Ce qu'il doit faire assistant au seruice diuin. II. 107. 108
Que les Clercs sont obligez de donner bon exemple. II. 168 169. 170
Raisons qui obligent les Clercs à la modestie. II. 171 172
De l'humilité Clericale. III 87
Obligation des Clercs de porter la Tonsure. III. 168. 170. 171
De l'obligation qu'ont les Clercs de s'adonner à l'estude du Plein-Chant. III. 181. 182. 183.
Obligation des Clercs de se bien preparer à la reception des Ordres. III. 185. 186
Clerc. V. Ecclesiastique.

Clergé.

Du miserable estat du Clergé à la naissance de saint Charles. I. 345. 346
Sa reformation I. 346. 347

Cœur.

Qu'est-ce que l'humilité de Cœur. I. 178
De la pureté de Coeur. I. 188. 189
De la pureté de Cœur. II. 99. 100
De la deuotion de Cœur, en quoy elle consiste, & les moyens de s'y exciter. 287. 288.
De l'endurcissement de Cœur. II. 337. 338

Colere.

De la Colere. I. 60. 61
Qu'est-ce que la Colere. I. 61
Remede a ce mal. I. 61
Fuïr la Colere. I. 175

Comedie.

Des Comedies deffendues aux Ecclesiastiques. II. 313. 314

Communeauté.

Du bien des Communeautez Ecclesiastiques. I. 287. 288
Les moyens de plaire & d'estre vtile dans vne Communeauté. I. 287

Communion.

Effet de la sainte Communion. I. 128

Importance de la frequente Communion prouuée par ses effets & par son authorité. I. 206. 207
Dispositions necessaires pour s'approcher de la sainte Communion. I. 208. 209
De la venuë de Iesus-Christ dans les ames par la Communion. I. 227. 228
Des irreuerences à la sainte Communion. I. 275
Du bon vsage de la sainte Communion. I. 292.
D'où vient que si peu en profitent. I. 293
Les manquemens que l'on y commet. I. 293.
Effets de la sainte Communion. I. 377. 374. 376. 377. 378. 380. 382. 383. 384. 385
Du mal-heur & des chastimens de ceux qui s'approchent indignement de la sainte Communion. III. 112. 114
Du frequent vsage de la sainte Communion. III. 159. 160. 161
Les motifs de Communier souuent. III. 159. 160.
D'où vient si peu de profit des frequentes Communions. III. 160. 161
Regles pour faire la Communion auec profit. III. 161

Compagnie.

Combien les mauuaises compagnies sont dangereuses. I. 67
Trois sortes de personnes de qui on doit fuïr la Compagnie. I. 68
Ce qu'il faut faire quand on est obligé par necessité de s'y trouuer I. 68
Fuite de la Compagnie des hommes. I. 302.

Compte.

Du Compte rigoureux qu'il faudra rendre à Dieu à l'heure de la mort. III. 81. 82
Quels seront les articles de ce Compte. III. 82. 83.

Conception.

Pour la feste de la Conception. I. 213

Concorde.

De la paix & Concorde auec le prochain. I. 191. 192. 193

Condition.

De l'importance de la vocation en toute Condition. II. 27. 28

Conducteur.

Conducteur V. Directeur.

Conduite.

Conduite spirituelle. I. 130
De la Conduite de Dieu. I. 355
De la grande difficulté en la Conduite des ames. II. 378. 379
Conduite. V. Directeur.

Conference.

Conferences Ecclesiastiques. III. 128. 129

Confesser.

De la difficulté qu'il y a de se bien Confesser. II. 305
La cause de cette grande difficulté. II. 305

Confesseur.

Des qualitez & conditions d'vn bon Confesseur. II. 301. 302
D'où vient que la plusspart des Confesseurs ne reconnoissent point la grande difficulté de confesser. II. 305. 306
Quelles sont les maximes, suiuant lesquelles ils se doiuent conduire en ce Ministere. II. 306
Des qualitez necessaires aux Confesseurs. III. 218
Des dispositions qu'ils doiuent auoir. III. 219.
Des vertus necessaires aux Confesseurs. III. 220. 221.
Du zele qu'ils doiuent auoir des ames. III. 220. 221.
En quoy consiste ce zele, & le moyen de l'acquerir. III. 221

Confession.

Pour faire vne bonne Confession I. 79
Necessité de l'examen auant la Confession I. 79. 80
La Confession generale est quelquefois necessaire. & à qui? I. 88. 89
Elle est tousiours tres-vtile. I. 89
Qu'il se faut purger des affections au peché, qui restent apres la Confession sacramentale. I. 99
Effets de la frequente Confession. I. 205
La pratique pour bien entendre les Confessions. II. 303
Les manquemens qui s'y peuuent commettre. II. 303
Des dispositions qui doiuent preceder, accompagner & suiure la Confession. III. 151.
De la pratique d'ouïr les Confessions. III. 219.

Confiance.

Confiance & esperance. I. 143
De la Confiance en Dieu. I. 143
Moyens d'arriuer à cette Confiance? I. 144. 145.

Confidence.

De la Confidence dans les Benefices. II. 115. 116.

Confirmation.

De la Confirmation. I. 116
De l'excellence & necessité de ce Sacrement I. 116. 117
Le Sacrement de Confirmation est vn moyen

moyen pour donner la force d'imiter Nostre-Seigneur, I. 116
Pourquoy ce Sacrement est appellé Confirmation. I. 116. 117
Effets de la Confirmation. I. 118
Des aduantages de la Confirmation. I. 119 120
Les dons du S. Esprit donnez principalement en la Confirmation, I. 120
Pourquoy la force nous est donnée dans la Confirmation, I. 127
Du bon vsage qu'il faut faire de la Confirmation, III. 144. 145
En quoy consiste le bon vsage de ce Sacrement, III. 145
Quels sont les motifs pour nous y porter, III. 145. 146

Conformité.

De la Conformité à la volonté de Dieu, I. 155. 156.
En quoy elle consiste & comment Nostre-Seigneur l'a pratiquée, I. 156. 157

Connoissance.

Connoissance de soy mesme, I. 80
De la Connoissance amoureuse de Iesus-Christ, I. 274. 275
Prerogatiues de cette connoissance, I. 276.

Connoistre.

Qu'est-ce que connoistre Iesus-Christ, I. 274.

Conscience.

Necessité de l'examen de Conscience, I. 79. 80
Pureté de Conscience, II. 99. 101 102
De la pureté de Conscience requise aux Prestres, II. 281. 282
De l'examen des Consciences au dernier Iugement. III. 2. 3
De l'examen de Conscience iournalier, III. 237. 238. 239

Conseil.

Du don de Conseil, I. 129
Qu'est ce que ce don de Conseil, & pourquoy il nous est donné, I. 129. 130
Comme Nostre-Seigneur l'a fait paroistre dans toute la conduite de sa vie, I. 130
Les manquemens que l'on y commet, I. 130.

Consolation.

Que le S. Sacrement nous sert de Consolation dans les souffrances. I. 380. 381

Continence.

L'oysiueté est vne peste de la Continence, II. 114. 115

Contradiction.

Iesus-Christ appellé signe de contradiction, III. 11. 12

Contrition.

De la Contrition, I. 81
Sa necessité, I. 81
Conditions necessaires pour la rendre bonne, I. 82
Moyens d'en produire des actes, I. 82
Motifs de la Contrition, tirez de la personne offensée & qui offense, I. 83
Motifs de contrition tirez de la grieueté des pechez des Ecclesiastiques, I. 84
Deux visages de la Contrition, I. 86
De la Contrition, III. 152. 153

Conuersation.

De la mauuaise Conuersation. I. 68
Du retranchement des Conuersations, I 303
De la Conuersation des Ecclesiastiques, II. 331. 332
Quelles conditions elle doit auoir pour estre bonne, II. 332
L'exemple de Nostre-Seigneur, II. 332
Des choses qu'il faut bannir de la Conuersation, II 333
Des railleries qu'il faut éuiter dans la Conuersation, II. 335 336
De la Conuersation auec les bons Ecclesiastiques, II. 349. 350
Le moyen de rendre cette conuersation vtile, II. 349. 350
De la bonne & sainte Conuersation des Prestres, III. 243. 244
Conditions quelle doit auoir pour estre bonne, III. 244
Les moyens de la rendre telle, III. 244. 245.

Conuersion.

L'amour de sainte Magdelene en sa conuersion, I. 311
Que Nostre-Seigneur doit operer nostre Conuersion au S. Sacrement, I. 373. 374
De la difficulté de la Conuersion des Prestres, II. 337. 338
Ce qui rend vne Conuersion difficile, II. 237. 238.
Trois choses pour conuertir vne ame, III. 123.

Corps.

Quatre qualitez des corps glorieux, I. 266. 267.
De la pureté de corps, II. 102

Correction.

Le Curé est obligé à la Correction de ses Paroissiens, II. 367. 368
Quelles vertus doiuent accompagner la Correction, 367. 368
Les moyens d'acquerir cette vertu de Douceur, II. 368

Correspondre.

Correspondre à sa vocation. II. 56. 57

Courage.

Courage. V. Force.

Couronne.

De la Couronne du Tonsuré. II. 83

Quelles sont les significations de cette Couronne. II. 84

Des obligations de la porter, II. 84. 85

Ce que signifie la Couronne, II. 85. 86

Crainte.

La honte & la Crainte sont compagnes inseparables, I. 118. 119

Du don de Crainte, I. 121

Effets de la Crainte, I. 121. 122

Des motifs de la Crainte, I. 122. 123. 124. 125.

La Crainte est le premier effet de la Foy, I. 159.

De la Crainte de Dieu, II. 154

Creance.

Creance. V. Foy,

Creation.

De la Creation en general, I. 1. 2.

L'estat du monde auant la Creation, I. 1. 2.

De la Creation de l'homme, I. 2. 3

Creature.

Combien l'homme est esleué audessus des autres Creatures, I. 2. 3

Les esperances des Creatures sont trompeuses, I. 146

Credit.

Du Credit que se doit acquerir vn Curé, II. 377. 378.

Creche.

De la Creche de Iesus Christ, I. 229. 230.

Croix.

Comment il faut former le signe de la Croix, I. 141

L'ardeur auec laquelle saint André se porte à la Croix, & pourquoy, I. 218. 219

De l'amour de la Croix. I. 219. 220

L'estat pitoyable de Nostre-Seigneur en Croix, I. 260

Le fruit que nous deuons tirer de ce mystere douloureux. I. 261

Meditation pour la feste de l'Exaltation de sainte Croix. I. 327. 328

Le dessein de l'Eglise en la feste de ce iour, I. 328

Du chemin royal de la Croix, I. 327. 328

Parabole de Nostre-Seigneur en Croix, I. 328.

Comment il nous appelle de la Croix, I. 329.

De diuers signes de Croix, II. 66. 67

Pourquoy on coupe les cheueux en forme de Croix à la Tonsure, II. 80

Obligation des Clercs de porter leur Croix. II. 85. 86

L'exemple de Nostre-Seigneur. II. 86

Qui doit porter la Croix aux Processions, II. 189

Croire.

Croire. V. Foy,

Cruauté.

De la Cruauté d'Herodes, I. 235

Cure.

De la difficulté & danger qu'il y a dans vne Cure, II. 378. 379

Curé.

Des deuoirs & obligations du Curé, II. 360.

Ce qu'il doit à Dieu & à soy mesme, II. 360. 361.

Ce que le Curé doit au prochain, II. 362. 363.

De la residence personnelle à laquelle il est obligé, II. 363. 364. 365

Deuoir d'vn Curé enuers ses Paroissiens, II. 365. 366.

Son obligation à instruire le peuple, II. 365.

L'obligation qu'il a de donner bon exemple, II. 366

L'obligation qu'il à de la correction de ses Paroissiens, II. 367. 368

Du soin qu'il doit auoir des petites Escholes, II. 369. 370

Des deuoirs du Curé vers son Eglise, II. 375. 376.

En quoy consiste ce soin II. 375. 376

Ce que doit faire le Curé, d'abord qu'il entre dans son Benefice, pour se mettre en credit, II. 376. 377. 378

Des difficultez & dangers que le Curé trouue dans vne Cure, II. 378 379

De la charge des Curez, III. 248. 249

Quelles sont ses obligations, III. 249

Quelles sont les vertus qui luy sont necessaires, III. 250

De la residence des Curez. III. 250. 251. 252.

Les raisons qui les obligent à la residence, III. 251. 252

Raisons qui obligent les Curez d'auoir soin des malades, III. 253. 254

Curiosité.

Le dommage qu'apporte la curiosité dans les sciences. I. 51. 52

D.

Debonnaire.

POurquoy les Debonnaires sont bien-heureux. I. 174

Debonnaireté

De la douceur & debonnaireté. I. 174
Enquoy elle consiste. I. 175

Dedicace.

Meditation pour la Vigile de la Dedicace. I. 357. 358
Des dispositions à cette feste. I. 357. 358
Qu'est-ce que Dedicace. I. 357
Pourquoy en renouuelle-tons les ans la memoire de la Dedicace. I. 358
Que doiuent faire les Ecclesiastiques en cette solemnité. I. 358
Meditation pour la feste de la Dedicace. I. 359. 360. 361.

Defaut.

Raisons pour supporter les defauts du prochain. I. 167. 168

Demon.

Difference de la connoissance des Anges & des Demons I. 275
Du Demon que nostre Seigneur chassa. III. 41. 41
Deux pernicieux effets du Demon dans vne ame, de la rendre sourde & muette. III. 41. 42.
Le remede à ce mal. III. 42
Demon V. Diable.

S. Denis.

Meditation pour la feste de S. Denis. I. 333. 334.
Ce que S. Denis a souffert pour planter la Foy de dans Paris I. 334
Qu'elle reconnoissance nous luy deuons. I. 334.

Desert.

S. Iean Baptiste dans le desert. I. 302. 303. 304.
Iesus tenté au Desert. III. 36. 37
Du zele des peuples à suiure nostre Seigneur dans le Desert. III 43. 44

Desordre.

La cause de plusieurs desordres. II, 50. 52. 53.

Detraction.

Detraction V. Medisance.

Deuotion.

La deuotion est insipide sans le don de Sapience. I. 134
De la deuotion requise à l'office diuin. II. 198. 199.
De la deuotion de cœur & en quoy elle consiste. II. 187, 188

Diable.

Triomphe de nostre Seigneur sur le Diable. I. 262. 263
Diable V. Demon.

Diaconat.

De l'ordre du Diaconat. II. 222
Son excellence, sa matiere & sa forme. II. 222. 223. 224.
De quelles ceremonies se sert l'Euesque au Diaconat. II. 222. 223
De l'excellence du Diaconat en ce que c'est vn ordre hierarchique. II. 226
Des fonctions principales du Diaconat. II. 229. 230.
Les fonctions qui regardent le corps naturel & mystique II. 229. 230
Conditions que demandent ceux qui se presentent au Diaconat. II. 231. 232
Du Diaconat. III. 207. 208

Diacre.

Institution du Diacre. I. 259
De l'ordre du Diacre. II. 222. III 207.
Pourquoy les Diacres appellez successeurs des Leuites. II. 225
De ses fonctions. II. 229. 230. III. 208
Des conditions requises peur receuoir l'ordre de Diacre. II. 230
Des obligations du Diacre. II. 233. 235. 237
Des vertus principales du Diacre. II. 241 242.
Les raisons qui l'obligent au zele des ames. II. 241
Du soin des pauures qui est propre au Diacre. II. 245
Les raisons qui les obligent à ce soin, & en quoy il consiste. II. 245. 246
De la vertu de la force qui est propre au Diacre. II 249
Quel doit estre le modelle des Diacres dans leurs fonctions. II. 251.
Enquoy les Diacres doiuent imiter & ressambler aux Anges. II 251
Ses autres vertus. III 209

Dieu.

Dieu estant la fin de l'homme, toute nostre étude doit estre de le seruir. I. 5. 6
Raisons qui obligent à ne viure que pour Dieu. I. 7
Dieu a donné deux sortes de moyens pour arriuer à luy. I. 10
La misericorde de Dieu à nous retirer du peché. I. 17
De l'injure que fait à Dieu le peché. I. 29. 30. 4 . 42
Combien Dieu a aimé l'homme. I. 31
Marque de la colere de Dieu. I. 38
Nostre appuy en Dieu. I. 145
Nous deuons attendre de Dieu les biens

du corps & de l'ame. I. 147
Dieu est la mesme charité. I. 149
Enquoy consiste le Commandement de l'amour de Dieu. I. 149 150
Les qualitez du vray amour de Dieu I. 151
Motifs pour nous porter à la pratique de l'amour de Dieu. I. 154
De l'amour que Dieu nous porte. I. 155
De la conformité à la volonté de Dieu. I. 155. 156.
Marque pour connoistre qu'on aime Dieu. I. 159
Qu'il fait bon s'entretenir de Dieu. I. 268
De l'exercice de la presence de Dieu. I. 201. 202
Que Dieu est particulierement appellé Saint 982. 290
La conduite de Dieu dans ses plus grands ouurages. I. 355
Effet de la colere de Dieu. II. 50. 51
Du zele de la gloire de Dieu, que doit auoir vn bon Prestre. II. 323. 324
De la gratitude & reconnoissance enuers Dieu. III. 95. 96
Motifs qui obligent à aimer Dieu. III, 106. 107

Dimanche.

Meditation pour le premier Dimanche des Aduents. III 1. 2
Pour le second Dimanche des Aduents. III. 3. 4. 5.
Pour le troisiéme Dimanche des Aduents. III. 6. 7
Pour le quatriéme Dimanche des Aduents. III. 8. 9. 10
Pour le Dimanche dans l'Octaue de la Natiuité de nostre Seigneur. III 10 11. 12
Pour le premier Dimanche d'apres l'Epiphanie. III. 13 14
Pour le second Dimanche d'apres l'Epiphanie. III. 15. 16
Pour le troisiéme Dimanche d'apres l'Epiphanie. III. 18. 19
Pour le quatriéme Dimanche d'apres l'Epiphanie. III. 20. 21. 22
Pour le cinquiéme Dimanche d'apres l'Epiphanie. III. 23. 24
Pour le sixiéme Dimanche d'apres l'Epiphanie. III 25. 27
Pour le Dimanche de la Septuagesime. III. 28. 29. 30.
Pour le Diman. de la Sexagesime. III. 31. 32
Pour le Dimanche de la Quinquagesime. III 34. 35.
Pour le premier Dimanche de Caréme. III. 36. 37
Pour le second Dimanche de Caréme. III. 38 39.
Pour le troisiéme Dimanche de Caréme. III. 4. 42.
Pour le quatriéme Dimanche de Caréme III. 43. 44
Pour le Dimanche de la Passion. III. 45. 46
Pour le Diman. des Rameaux. III. 48. 49
Pour le Dimanche de Pasques. I. 264. 265
Pour le Dimanche de l'Octaue de Pasques. III. 51. 52
Pour le second Dimanche d'apres Pasques. III. 53. 54 55
Pour le troisiéme Dimanche d'apres Pasques III 56. 57
Pour le quatriéme Dimanche d'apres Pasques. III. 59. 60
Pour le cinquiéme Dimanche d'apres Pasques. III. 61 62
Pour le sixiéme Dimanche d'apres Pasques. III. 64. 65
Meditation pour le Dimanche de la Pentecoste. I. 282. 283
Pour le premier Dimanche d'apres la Pentecoste I. 289. 290. 291
Pour le second Dimanche d'apres la Pentecoste I. 294. 295
Pour le troisiéme Dimanche d'apres la Pentecoste. III. 67. 68
Pour le quatriéme Dimanche apres la Pentecoste. III 70. 71
Pour le cinquiéme Dimanche apres la Pentecoste III. 72. 73
Pour le sixiéme Dimanche d'apres la Pentecoste. III 75. 76
Pour le septiéme Dimanche apres la Pentecoste III. 78. 79
Pour le huictiéme Dimanche apres la Pentecoste. III. 81 82
Pour le IX Dimanche apres la Pentecoste. III 84. 85
Pour le X. Dimanche apres la Pentecoste. III 87 88
Pour le XI. Dimanche apres la Pentecoste III 90. 91
Pour le XII. Dimanche apres la Pentecoste. III. 92 93.
Pour le XIII. Dimanche apres la Pentecoste. III. 95. 96
Pour le XIV. Dimanche apres la Pentecoste. III. 98. 99
Pour le XV. Dimanche apres la Pentecoste III. 101. 102
Pour le XVI. Dimanche apres la Pentecoste. III. 103
Pour le XVII. Dimanche apres la Pentecoste III. 106. 107 108
Pour le XVIII. Dimanche apres la Pentecoste. III. 109 110
Pour le XIX. Dimanche apres la Pen-

tecoste. III. 111 112. 113
Pour le XX. Dimanche apres la Pentecoste, III 114 115
Pour le XXI. Dimanche apres la Pentecoste, III. 117. 118
Pour le XXII. Dimanche apres la Pentecoste, III. 119. 120
Pour le XXIII. Dimanche apres la Pentecoste, III 122. 123
Pour le dernier Dimanche apres la Pentecoste, III. 125. 126

Directeur.

De la necessité d'vn Directeur, I. 210
Maniere de traiter auec luy, I. 211
Du choix d'vn Directeur, II. 350

Docte.

Docte V. Sçauant.

Doctrine.

Quelle est la Doctrine de Iesus-Christ, & le moyen de la mettre en pratique, I. 110

Domestique.

Du soin qu'il faut auoir des domestiques, II. 346

Don.

Dons du S. Esprit donnez en la Confirmation, I. 120
Le grand besoin que nous auons de ces dons, I. 121

Douceur.

De la Douceur & debonnaireté, I. 174
La douceur est le propre esprit de Iesus-Christ, I. 175
En quoy elle consiste, I. 175
De l'humilité compagne de la Douceur, I. 176
Pourquoy Nostre-Seigneur joint-il l'humilité à la Douceur, I. 176
De la Douceur & mansuetude, II. 154
De la Douceur dans la correction, II. 367. 368.
De la douceur des Ecclesiastiques enuers le prochain, III. 117. 118

Douleur.

Douleur de la contrition, I. 82
Des Douleurs de Iesus-Christ en croix, I. 260 261.
Douleur. V. Contrition.

E.

Ecclesiastique.

Preuue de la grieflueté des pechez des Ecclesiastiques, I. 84. 85
Motifs pour porter les Ecclesiastiques à se renouueller au temps de l'Aduent, I. 216. 217.
Combien doit estre grande la pureté des Ecclesiastiques, I. 223. 224
Combien l'endurcissement est à craindre aux Ecclesiastiques, I. 231. 232
Combien la chasteté est necessaire aux Ecclesiastiques, I. 233. 234
De la vocation à l'estat Ecclesiastique, I. 244.
De la vocation à l'estat Ecclesiastique, I. 247. 248. 249.
En quoy les Ecclesiastiques doiuent imiter S. Ioseph, I. 252. 253
Ce que doiuent faire les Ecclesiastiques aux processions, I. 273
Ce que les Ecclesiastiques doiuent faire au temps des rogations, I. 276. 277
Comparaison de la retraite des Ecclesiastiques dans les Seminaires, I. 303
De la vocation des Ecclesiastiques, I. 321. 322.
Ce que c'est qu'vn Ecclesiastique, I. 326
De la reformation des Ecclesiastiques, I. 345. 346. 347.
Du respect que doiuent auoir les Ecclesiastiques pour l'Eglise Romaine. I. 365. 366. 367.
Excellence de l'estat Ecclesiastique tirée de son ethymologie, II. 1. 2
Le fils de Dieu a estably l'estat Ecclesiastique pour gouuerner & defendre son Eglise, II. 1. 2
Quel honneur aux Ecclesiastiques, II. 2
Les parties necessaires à vn Ecclesiastique, II. 2. 3
De l'excellence de l'estat Ecclesiastique tirée de son Autheur, qui est Iesus-Christ, II. 3. 4.
De l'excellence de l'estat Ecclesiastique prise de la fin, à l'égard de Dieu, II. 5. 6
Tout l'employ des Ecclesiastiques doit estre aux actes de religion, II. 6
De l'excellence de l'estat Eclesiastique tirée de sa fin à l'égard des hommes, II. 7. 8
Les Ecclesiastiques sont cooperateurs auec Dieu, au salut des ames, II. 7. 8
La grande difference qui s'ensuit de la, d'entre la grace des simples Chrestiens & celle des Ecclesiastiques, II. 8
Ce qu'ils doiuent au prochain en cette qualité, II 8
De l'excellence de l'estat Ecclesiastique, par comparaison à l'estat Laïque, II. 9
Les auantages de l'estat Ecclesiastique au dessus des laïcs, II. 9. 10
Pourquoy Dieu les a ainsi separez, II 10
De l'excellence de l'estat Ecclesiastique, par rapport à l'ordre Leuitique, II. 11. 12
De l'excellence de l'estat Ecclesiastique par rapport à celuy des simples Religieux, II. 13.
Conclusions pour les Ecclesiastiques, sur l'estime de leur condition, II. 15 16

Les moyens de nourrir & entretenir cette estime, II. 16. Des empeschemens canoniques, qui rendent vne personne inhabile d'entrer en l'estat Ecclesiastique, II. 16. Des dispositions requises pour entrer dignement dans l'estat Ecclesiastique, II. 19. 20. 21. 27. De la vie innocente requise pour entrer dans l'estat Ecclesiastique, II. 20. 25. Raisons qui obligent les Ecclesiastiques d'estre sçauans, II. 22

D'où vient qu'vne bonne partie des Ecclesiastiques, sur tout de la campagne, sont ignorans, II. 23. Des grands maux que cause l'ignorance des Ecclesiastiques, II. 24. 25. Quelle doit estre la science requise aux Ecclesiastiques, II. 26. 27. Les liures qu'vn Ecclesiastique ne doit pas lire ny estudier, II. 26. Ce qu'vn Ecclesiastique doit sçauoir, II. 26. Les Autheurs & les liures où il doit puiser sa science, II. 27.

De la vocation pour entrer en l'estat Ecclesiastique, II. 28. 29. 31. 33. 35. En quoy consiste la pureté d'intention pour entrer dans l'estat Ecclesiastique, II. 42. 43. Combien il est necessaire d'auoir l'esprit Ecclesiastique, II. 44. Qu'est ce que cét esprit Ecclesiastique? II. 45. Les marques de cét esprit II. 45. Des empeschemens de l'esprit Ecclesiastique, II. 46. 47. Moyens d'acquerir & de conseruer l'esprit Ecclesiastique, II. 47. Ce qui empesche de connoistre & de bien juger de nostre vocation à l'estat Ecclesiastique, II. 47. 48. Le desir violent d'estre Ecclesiastique à quelque prix que ce soit, II. 48

L'indignation de Dieu pour les pechez des Ecclesiastiques, II. 48. Des mal'heurs qui arriuent à ceux qui entrent sans vocation à l'Estat Ecclesiastique, II. 50. Des mal-heurs qui arriuent au peuple par l'intrusion des Ecclesiastiques, II 52. 53

Quel remede à ceux qui sont entrez dans l'estat Ecclesiastique, sans marque de vocation, II. 54. 55. Ce qu'est la Tonsure à l'estat Ecclesiastique, II. 59

Comment l'habit Ecclesiastique est appellé dans le Pontifical, II. 71. 72. Ses mysterieuses significations, II. 72

Raisons qui obligent les Ecclesiastiques à mener vne vie penitente, II. 75. 76 De la mortification exterieure en laquelle doiuent viure les Ecclesiastiques, II. 77. 78. Raisons qui obligent les Ecclesiastiques à euiter toute superfluité, II. 81. 82. En quoy les Ecclesiastiques doiuent euiter la superfluité, 81. 82. 83

L'obligation qu'ont tous les Ecclesiastiques, de porter la couronne, II. 84. 885. Obligation des Ecclesiastiques de porter leurs croix, & se mortifier, II. 86. 87

Raisons qui obligent les Ecclesiastiques au bon exemple, 89. 90

Raisons qui obligent les Ecclesiastiques au zele, 91. 92

Raisons qui obligent les Ecclesiastiques de faire mpris du monde, II. 94 95. 96. 97.

Du surplis des Ecclesiastiques, II. 98 100

Raisons qui obliligent les Ecclesiastiques à trauailler pour acquerir & conseruer la pureté de cœur, II. 100. 101. De la vie que doit mener vn Ecclesiastique, II. 103. 104. De son obligation d'assister au seruice diuin. II. 105. 106. De son obligation de chanter & psalmodier, II. 107. 108. De l'estude necessaire aux Ecclesiastiques, II. 108. 109. 110.

Ce qui nous fait Ecclesiastiques, II. 111

Des immunitez Ecclesiastiques, II. 111. 112

Pour quelle raison l'Eglise a assigné des reuenus aux Ecclesiastiques, II. 103. 104. Du bon employ des biens Ecclesiastiques, II. 123.

Que les Ecclesiastiques doiuent fuïr la frequentation des femmes, II. 112. 113. De l'oysiueté que doiuent fuïr les Ecclesiastiques, II. 114. 115. Raisons qui obligent les Ecclesiastiques à la chasteté, II. 216. 217. Necessité aux Ecclesiastiques de se mortifier, II. 220. 221. Obligation aux Ecclesiastiques de sçauoir les ceremonies, II. 233. 234. Obligation des Ecclesiastiques de faire le Catechisme, II. 235. 236. Les raisons qui peuuent allumer le zele des ames, dans les Ecclesiastiques, II. 241. 242

Du soin que les Ecclesiastiques doiuent auoir des pauures, II 245. 246 Obligation qu'ils ont de faire l'aumosne. II. 247. De la vertu de la force qui est necessaire aux Ecclesiastiques, II 249. De l'obligation qu'ont les Ecclesiastiques de vacquer aux fonctions exterieures de leurs ordres, II. 134. 135.

Les grands maux qui arriuent de la negligence aux fonctions Ecclesiastiques, II. 135 136. Des pretextes & excuses des Ecclesiastiques, pour s'exempter de leurs fonctions, II. 137 138. 139 Des conditions requises aux Ecclesiastiques pour s'acquiter dignement de leurs ministeres, II. 139. 140. De l'obligation des Ecclesiastiques de vacquer aux fonctions spirituelles & interieures de leurs ordres, II. 141. 142. Que les Ecclesiastiques sont obligez de donner bon exemple, II. 168. 169 Du mauuais exemple des Ecclesiastiques & des mal-heurs qui en arriuent, II. 170. 171

Les menaces effroyables que Dieu fulmine contre eux, II. 170. Raisons qui obli-

gent les Ecclesiastiques à la modestie, II. 171. 172.

Pourquoy les Ecclesiastiques sont obligez à l'Office diuin, II. 194. 195. L'obligation qu'ont les Ecclesiastiques de bien reciter l'Office diuin, II. 200. 201

Des occasions que doiuent fuïr les Ecclesiastiques, II. 210 211. De certaines choses estimées indifferentes, qui sont dangereuses ou deffendues aux Ecclesiastiques, II. 313.

Combien l'amour des parens est dangereux aux Ecclesiastiques, II 315. 316

Qu'ils doiuent éuiter les procés, II. 317

Le soin des affaires seculieres est defendu aux Ecclesiastiques, II. 319. 320

Des festins dangereux aux Ecclesiastiques, II. 321. 322

De la conuersation des ecclesiastiques, II. 331. 332. 333. 335.

Des moyens pour s'acquiter dignement des obligations Ecclesiastiques, II. 340. 341. 342.

Moyens pour acquerir les vertus ecclesiastiques, II. 343. 344. 345 347. 349. 351. 353. 355. 357. Du trauail à quoy sont obligez les Ecclesiastiques, II. 347. 348. De la hantise auec les bons Ecclesiastiques, II. 349. 350. Ils doiuent demeurer quelque temps dans vn Seminaire, II. 357

Les vertus de S. Iean Baptiste doiuent seruir d'exemple aux Ecclesiastiques, III. 4. 5. 6. 7.

Du peu d'attache que doiuent auoir les Ecclesiastiques à leurs parens, III. 13. 14. Que les Ecclesiastiques doiuent euiter les festins des nopces, III. 16. 17

Obligation des Ecclesiastiques d'assister les malades, III. 18. 19

Du deuoir des Ecclesiastiques, dans les afflictions publiques de l'Eglise, III. 20 21

De l'obligation qu'ont les Ecclesiastiques de trauailler, III. 28. 29. A quoy ils doiuent trauailler, III. 29

Diuerses affections des Ecclesiastiques, III. 40.

L'obligation qu'ont les Ecclesiastiques de viure dans l'innocence III. 47

La necessité qu'il y a d'estre enuoyé pour le ministere Ecclesiastique, III. 51. 52

Raisons qui obligent les Ecclesiastiques à s'éloigner des affaires du monde, III. 56. 57.

L'obligation des Ecclesiastiques d'estre sçauans, III. 59. Quelle doit estre leur science, III. 60

L'obligation qu'ont les Ecclesiastiques d'estre gens d'oraison, III. 62. Raisons qui obligent les Ecclesiastiques à la patience contre les persecutions, III. 64. 65

Trois sortes d'Ecclesiastiques qui font contre leurs obligations, III. 78. 79

Raisons qui obligent les Ecclesiastiques d'estre humbles, III. 37. En quoy consiste l'humlité des Ecclesiastiques, III. 88

Des assistances que les Ecclesiastiques doiuent rendre au prochain, II. 92. 93 De l'amour des Ecclesiastiques enuers Dieu. III. 106. 107.

Les motifs, & en quoy les Ecclesiastiques doiuent rendre témoignage de leur amour enuers Dieu, III. 107. 108

Du mal-heur des Ecclesiastiques qui s'approchent indignement du S. Autel, III. 111. 112. 141.

De l'endurcissement des Ecclesiastiques, III 114. 115. 116.

De la douceur & patience des Ecclesiastiques enuers le prochain, III. 117. 118

Des parties necessaites pour former vn bon Ecclesiastique, III. 119 120. 121

Du scandale que causent les Ecclesiastiques par le mauuais exemple, III 115. 126

Combien est abominable la vie d'vn mauuais Ecclesiastique, III. 125. 126

Qu'ils sont obligez de bien employer le temps, III. 128. 129

Des principaux exercices necessaires aux Ecclesiastiques, III. 232. 235. 237. 240 243. 245.

Les raisons pourquoy les Ecclesiastiques doiuent s'adonner à l'oraison mentale, III. 132. 133 134.

Les Ecclesiastiques sont obligez d'imiter Iesus Christ, III. 1. 43 144

Necessité de la vocation à l'estat Ecclesiastique, III. 162. 163

De l'esprit Ecclesiastique & de sa necessité, III. 165. 166. Raisons qui obligent à conseruer l'esprit Ecclesiastique, III. 165. 166. En quoy consiste cét esprit & quelles sont ses marques, III. 166. 167. Les moyens pour acquerir l'esprit Ecclesiastique, III. 167. 168.

De la tonsure des Ecclesiastiques, III. 168. 169. 170

De l'habit Ecclesiastique & de l'obligation de porter la soutanne III. 170. 171

Obligation des Ecclesiastiques de s'adonner à l'estude du Plein chant, III. 181. 182. 183.

Ce que les Ecclesiastiques sont obligez de sçauoir de l'Ordre, III 185. 186

Obligation des Ecclesiastiques de sçauoir les ceremonies, III. 202

De la chasteté des Ecclesiastiques, III. 204. 205. 206.

Ecclesiastique. V. Prestre.

Eglise.

Iesus-Christ chef de l'Eglise, I. 111
De la dedicace des Eglises, I. 357. 358
De la sainteté des Eglises, I. 360 361
Pourquoy les Eglises sont appellées maison & Tabernacle, I. 360 361
Pourquoy toutes les Eglises sont dediées à Dieu sous l'inuocation de quelque Saint, I. 362.
Du respect deu à l'Eglise Romaine, I 366
En quoy consiste ce respect, I. 367
Institution de l'Eglise, II. 2
Prouidence de l'Eglise à l'égard de ses Ministres, II 113. 114
Pourquoy Nostre-Seigneur a voulu qu'il y eust vn ordre dans l'Eglise, II. 126. 127
Pourquoy nostre-Seigneur à voulu qu'il y eust plusieurs Ordres dans l'Eglise, II. 143 144.
Du zele contre les immodesties qui se commettent dans l'Eglise, II. 149
De la reuerence & modestie dans les Eglises, II. 151
Des defauts qui s'y commettent, II. 151. 152.
Les moyens d'y remedier, II. 152
Raisons pourquoy l'Eglise a institué l'Office diuin, II. 194
Des deuoirs du Curé vers son Eglise, II. 375. 376.
Du deuoir des Ecclesiastiques dans les afflictions publiques de l'Eglise, III. 20. 21
Pourquoy l'Eglise comparée à vn Nauire, III. 21
Trois sortes de personnes qui profanent les Eglises, III. 84. 85. 86
Du soin que doiuent auoir les Ecclesiastiques de l'Eglise, III. 189. 190

Eleu.

Du petit nombre des Eleus, I. 123

Endurcissement.

De l'Endurcissement, I. 231
Combien cét estat est à craindre aux Ecclesiastiques, I. 232
De l'Endurcissement de cœur, II. 337
De l'Endurcissement des Ecclesiastiques, III. 114. 115.
Les sources de cét Endurcissement, III. 116.

Endurer.

Endurer. V. Souffrir,

Enfant.

Des Enfans adoptifs, I. 15
Amour des peres enuers leurs Enfans, I. 150.
Du soin de l'instruction des Enfans, II. 369. 370. 371. 372.

Enfer.

Du lieu de l'Enfer, I. 75
Des peines qu'on y endure, I. 75. 76
Triomphe de Nostre-Seigneur sur l'Enfer, I. 262. 263

Ennemy.

Quels sont nos plus grands ennemis, I. 63. 64.
Des grands Ennemis que nous auons, I. 125.
Que nous deuons aymer nos ennemis, I. 160. 161.
Que c'est le precepte du Chrestien, I. 161
Que Nostre-Seigneur nous l'a enseigné par ses exemples, I. 161
Motifs pour nous y porter, I 162
Comment se doit entendre le commandement d'aimer nos ennemis, & à quoy il nous oblige, I. 162 163
L'exemple que Nostre-Seigneur nous en donne, I. 163

Entendement.

Du don d'entendement & d'intelligence, I. 132.
Ce que c'est, combien il est necessaire, & les moyens de l'obtenir, I. 133

Entretien.

De l'Entretien auec Dieu, I. 268

Enuie.

De l'Enuie, I. 56
Combien elle est indigne du Chrestien, I. 56.
Ce que c'est que l'enuie, I. 56
Remede à ce mal, I. 57

Enuoyer.

La necessité qu'il y a d'estre enuoyé pour le ministere Ecclesiastique, III. 51. 52

Epiphanie.

Meditation pour la vigile de l'Epiphanie, I. 241. 242.
Les motifs qui obligent les Chrestiens à celebrer cette feste, I. 242
Les moyens de la bien celebrer, & les fruits qu'il en faut tirer, I. 241. 243
Meditation pour le premier Dimanche d'apres l'Epiphanie, III. 13. 14

Epistre.

A qui est-ce de chanter l'Epistre à la Messe, II. 186.

Escole.

Du soin que le Curé doit auoir des petites Escoles, II. 369. 370
Les raisons qui l'y obligent, II. 369
En quoy consiste ce soin, II. 370
Les obiections refutées, II. 372

Escriture.

Escriture sainte, V. Euangile,

Esperance.
De l'Esperance, I 142
Qu'est-ce que l'Esperance, I. 142
Deux sortes d'Esperance, I. 143
Motifs d'Esperance, I. 143
Des qualitez & marques de l'Esperance, I. 144.
Quelle soit ferme & nous porte au mépris des creatures, I. 144
Moyens d'arriuer à cette Esperance, I. 144. 145.
Les grands biens que produit en nous la vertu de l'Esperance, I. 145
Des Esperances des hommes qui sont fort trompeuses, I. 146
En quoy nous deuons exercer l'Esperance, I. 146 147
Objet de l'Esperance, I. 147
Esprit.
De la pauureté d'Esprit, I. 170 171
De l'humilité d'Esprit, I 178
Necessité d'auoir l'esprit Ecclesiastique & ses marques, II. 44. 45
Des empeschemens de l'esprit Ecclesiastique, II. 46. 47
En quoy consiste l'esprit du monde, II. 46
Qu'est-ce que l'Esprit de la foy? II. 140
De l'Esprit Ecclesiastique. V. Ecclesiastique.
S. Esprit.
Des proprietez du S Esprit, I. 283
Le S. Esprit descend en forme de vent & de feu, & pourquoy, I. 283
Marques pour connoistre si nous auons receu le S. Esprit, I. 283
Des dons du S. Esprit en la Confirmation, I 119. 120
Le grand besoin que nous auons des dons du S. Esprit, I. 121
Dispositions pour se disposer a receuoir le S. Esprit, I. 280. 281. 282
De la charité que produit le S Esprit dans vne ame, I. 285. 286
Le S. Esprit, pour se donner, demande qu'on soit assemblé dans vn lieu, I. 287
Reception du S. Esprit au Diaconat, II. 224.
Ce qui est signifié par le S. Esprit donné au peuple, II. 259
Estat.
Meditations de l'Estat Ecclesiastique, II. 1. 2. 3. 4. 5 59 60.
Estat. V. Condition.
S. Estienne.
Meditatiõ pour la feste de S Estienne, I. 231
Estime.
De la bonne Estime que se doit acquerir vn Curé, II. 377. 378
Comment il faut receuoir l'Estime, III. 6. 7
Du peu d'estime qu'on doit faire de soymesme, III. 103. 104
Estude.
Raisons qui obligent les Ecclesiastiques d'estre affectionez à l'Estude, II. 108. 109
Quelles conditions sont requises pour rendre les estudes des Ecclesiastiques vtiles & agreables à Dieu, II. 109
D'où vient que si peu d'Ecclesiastiques s'adonnent à l'Estude, II. 109. 110
Euangile.
Raisons pour lesquelles nous deuons honorer les SS. qui ont les premiers annoncé l'Euangile, I. 334
Des maximes de l'Euangile comparées au grain de moutarde, III. 26
Les effets que produisent ces maximes dans vne ame, III. 26. 27
Trois manquemens qui en empeschent le profit, III. 27
La premiere condition pour le mystere Euangelique, III. 51. 52
Instruction que les Ecclesiastiques doiuent tirer de l'histoire de l'Euangile, III. 71
Des dispensateurs des graces de l'Euangile, III. 76
Euesque.
De la vocation par l'Euesque, II. 37 40
Institution de l'Euesque, I. 259
De l'obeïssance des Prestres à leur Euesque, II. 311
De l'obeïssance des Prestres aux Euesques, III 230. 231
Eucharistie.
De la frequentation du S. Sacrement de l'Euscharistie, I. 206. 207. 208
Du bon vsage de la sainte Euscharistie, I 292. 293. 294. 296.
De l'institution de la sainte Eucharistie, I. 257. 258.
Circonstances de cette Institution, I. 257. 258.
Du saint Sacrement de l'Eucharistie, I. 371. 3 3. 376. 380. 382 384. 385. 386.
Admirable vnité qui se trouue dans la sainte Eucharistie, II. 144. 145
De la deuotion au S. Sacrement de l'Eucharistie, II. 173. 174
En quoy elle consiste, & les moyens de la pratiquer, II. 174. 175
Exalter.
De l'humilité exaltée, I. 240
Examen.
Necessité de l'examen de conscience, I. 79. 80.
Deux sortes de pechez sur lesquels il faut s'Examiner, I. 80

Moyens pour bien faire cét Examen, I. 80
De l'Examen des consciences au dernier jugement, III. 2. 3
De l'Examen de conscience journalier, III. 237.
Obligation & les regles de cét Examen, III. 238. 239.

Excés.

Combien les Excés de bouche sont indignes d'vn Ecclesiastique, II. 210

Exemple.

Raisons qui obligent les Ecclesiastiques au bon Exemple, II 89. 90
En quoy consiste le bon exemple, II. 168. 169.
Du mauuais Exemple des Ecclesiastiques, & des mal-heurs qui en arriuent, II. 170. 171.
Du bon Exemple du Curé, II. 365. 366
Prescher de parole & d'Exemple, III. 54

Exorciser.

De la façon d'Exorciser, les possedez, II. 164. 165.

Exorciste.

De l'ordre de l'Exorciste, II 160. 161
Ses exemples, ses fonctions, & ses vertus en suite, II. 161
De la vertu d'humilité recommandable à l'Exorciste, II. 162
Les raisons qui l'obligent à l'humilité, & les marques, II. 162. 163
Quelle precaution doit apporter l'Exorciste pour exorciser les possedez, II. 164. 165
De l'ordre de l'Exorciste, III. 193
Quelles sont les fonctions de cét Ordre, III. 194.
Quelles sont les vertus qui luy sont annexées, III. 195

F

Faillir.

Hommes sujets à Faillir, I. 108

Faim.

De la Faim & de la soif de la justice, I 185

Famelique.

Pourquoy les Fameliques sont dits bienheureux, I. 185. 186

Fardeau.

Ce qu'on entend par les Fardeaux du prochain, I. 167

Femme.

Que les Ecclesiastiques doiuent fuïr la la frequentation des Femmes, II. 112, 113

Festin.

Raisons pourquoy les Ecclesiastiques doiuent éuiter les Festins, II 321 322
Quand est-ce qu'ils peuuent s'y rencontrer, II. 322
De quelle façon ils s'y doiuent comporter pour honorer leur ministere, II 322
Que les Ecclesiastiques doiuent euiter les festins, III. 16. 17

Feu.

Le S. Esprit décend en forme de Feu, I. 283.

Fidele.

L'importance d'estre Fidelle à Dieu en toutes choses, I. 213. 214. 215

Fidelité.

De la Fidelité que nous deuons auoir dans les petites choses, aussi bien que dans les grandes, I. 213. 214
En quoy consiste cette fidelité, I. 214
Les moyens de la pratiquer, I. 215
De la fidelité à correspondre aux inspirations diuines, I. 243. 244. 245
De la Fidelité & perseuerance, III. 255. 256. 257.

Filiation.

De la Filiation adoptiue, I. 15

Fin.

Ce qu'on entend par la Fin d'vne chose, I. 4.
De la Fin de l'homme, I. 5. 8
Des moyens que Dieu a donnez à l'homme pour arriuer à sa Fin. I. 10

Foiblesse.

De nostre grande Foiblesse, I. 126

Fonction.

Deux sortes de Fonctions, exterieures & interieures, II. 141

Force.

Du don de Force, I. 126
Pourquoy la Force nous est donnée dans la Confirmation, I. 127
En quoy gist cette Force, I. 127
Les moyens de l'acquerir, I. 128
De la vertu de la Force qui est propre aux Ecclesiastiques, II. 249
Les raisons pourquoy elle leur est necessaire, II. 249. 250
Quand il faut faire paroistre cette Force, II. 250.

Foy.

L'obligation que nous auons de viure & nous conformer à la Foy, I. 21, 22
Ce que c'est que viure de la Foy, juger par la Foy, I. 21
Cette pratique en particulier, I. 22
Combien la Foy est necessaire, I. 136
Deux sortes de Foy, I. 136
Qualitez de la Foy, I. 137
De la Foy viue & efficace, I. 137
L'obligation que nous auons de rendre

noſtre Foy effectiue, I. 137
Deux ſortes de veritez de la Foy, ſpeculatiues & pratiques, I. 138
Combien peu de Foy parmy les Chreſtiens, I. 138
Des effets de la Foy, I. 139
Le premier effet de la Foy, c'eſt la crainte, I. 139.
Second effet de la Foy, de purifier les cœurs, I. 139. 140
De la Foy par forme d'examen, I. 140 141
Sur quoy particulierement nous deuons exercer noſtre Foy, I. 141
Vne Foy viue pour les maximes de l'Euangile, II. 159
L'obligation qu'ont les Chreſtiens de viure ſelon l'eſprit de la Foy, III. 139. 140. 141
Qu'eſt-ce que viure ſelon l'eſprit de la Foy, III. 140
Les moyens de ſe conduire par cét eſprit, III. 141.

Front.

Le Front eſt le lieu de la pudeur, I. 118

G

S. Geneuiéue.

Meditation pour la feſte de S. Geneuiéue, I. 239. 240
L'humilité de S. Geneuiéue durant ſa vie, I. 240
Comme cette humilité eſt releuée & recompenſée apres ſa mort, I. 240
Belle leçon quelle fait aux ſçauans, I. 241.

Gloire.

De la vaine Gloire, I. 47
Qu'eſt-ce que vaine Gloire & d'où elle ſe tire, I. 47. 48
Qu'il n'y a rien de plus ridicule, I. 48
Remede à ce mal, I. 48
De la vaine Gloire dans les bonnes actions, I. 49. 50
De la Gloire des bien-heureux, I. 341. 342
Du zele de la Gloire de Dieu, II. 323. 324

Glorieux.

Quatre qualitez du corps Clorieux, I. 266. 267.

Gourmandiſe.

Des excés de bouche & Gourmandiſe, II. 210. 211.

Grace.

Nous pouuons deuenir ſaints auec la Grace, I. 25
Le peché veniel empeſche les Graces efficaces, I. 42. 43
Nombre des Graces determiné, I. 124
Ce qui diſpoſe à la Grace, I. 177
Neceſſité de la Grace, I. 182
Du bon vſage des Graces & talens que Dieu nous a donnez, II. 221. 222
Comment ſe donne la Grace du ſalut, I. 222.
Que Noſtre Seigneur, au ſaint Sacrement, nous fait croiſtre en Grace, I. 376. 377.
Des Graces de la vocation, II. 341

Grain.

Quel eſt le bon Grain dont parle Noſtre-Seigneur, III. 23. 24
Pourquoy les maximes de l'Euangile ſont comparées au grain de moûtarde, III. 26.

Gratitude.

De la Gratitude & reconnoiſſance enuers Dieu, III. 95. 96

H

Habit.

De l'Habit Eccleſiaſtique, II. 71
Des obligations du Tonſuré en receuant l'Habit Eccleſiaſtique, II. 73
Les obiections refutées, II. 74. 75. 76
De l'Habit Eccleſiaſtique, III. 170. 171. 173. 174. 175. 176.

Habitude.

Habitude, V. Affection.

Haine.

De la Haine des ennemis, I. 161. 162

Hantiſe.

De la Hantiſe auec les bons Eccleſiaſtiques, II. 349. 350
Hantiſe. V. Conuerſation.

Herodes.

De la cruauté d'Herodes. I. 235

Hierarchie.

Ce que c'eſt qu'Hierarchie celeſte ou Eccleſiaſtique, II. 226. 227
Les rapports entre l'vne & l'autre, II. 227. 228.

Homme.

Combien l'Homme eſt eſleué audeſſus des autres creatures, I. 2. 3
L'excellence de l'Homme en ce qu'il eſt l'image de Dieu, & a quoy ce titre l'oblige, I. 3
De la fin de l'Homme, & ce qu'il eſt en ce point, I. 4
L'Homme n'a point eſté fait pour les honneurs, richeſſes & plaiſirs, I. 4. 5
Aueuglement des Hommes en ce point, I. 5.
De la fin de l'Homme en cette vie, I. 5. 6
Dieu eſt la fin de l'Homme, I. 5. 6
De la fin de l'Homme en cette vie, I. 8
De la fin de l'Homme apres cette vie, I. 8. 9.
Des moyens que Dieu a donnez à l'Hom-

me pour arriuer à sa fin, I. 10
Meditation de l'Homme Chrestien, I. 11. 12.
Du mal'heureux estat où l'homme estoit reduit par le peché du premier Pere, I. 16. 17
L'aueuglement des Hommes qui ont si peu de reconnoissance de Dieu, I. 17
Amour de Dieu enuers l'Homme, I. 31
La reparation de l'Homme preferée à celle des Anges, I. 31
La grieueté du peché prise de la part de l'Homme, I. 32
La dependance que l'Homme a de Dieu au temps mesme qu'il l'offence, I. 32
Hommes suiets à faillir, I. 108
Des esperances des Hommes qui sont fort trompeuses, I. 146

Honneur.

Comment il faut receuoir l'Honneur, III. 6. 7.
Du refus des Honneurs, III. 44. 45

Honte.

De la Honte & respect humain, I. 118

Humilité.

De l'humilité compagne de la douceur, I. 176.
Pourquoy Nostre-Seigneur ioint-il l'humilité à la douceur, I. 176
Combien cette vertu est necessaire, I. 176
Des aduantages de l'humilité, I 177
Des degrez de l'humilité, I. 178
Deux sortes d'humilité, d'esprit & de cœur, I. 178
Qu'elle est l'humilité d'esprit, I. 178
Qu'est-ce que l'humilité de cœur & ses pratiques, I. 179
Effets de l'humilité, I. 179
L'humilité de cœur git en effets, I. 180
Ses effets à l'égard de Dieu & du prochain, I. 180. 181
Marques de l'humilité, I 181
Motifs de l'humiliié & sa necessité, I. 181.
Moyens de l'acquerir, I. 182. 183
Necessité de l'humilité, I. 133
Humilité sincere, I. 193
De l'humilité exaltée en S. Geneuiéue, I. 239. 240. 241.
L'humilité paroist au mystere de l'Incarnation, I. 270
Comme nous deuons nous humilier à l'exemple de Iesus-Christ, I. 270
Marques d'humilité, II. 163
L'Humilité necessaire pour acquerir & conseruer la chasteté, II. 218. 219
De l'humilité auec laquelle il faut receuoir l'honneur. III. 6. 7
De l'humilité clericale, III. 87
En quoy consiste l'humilité des Ecclesiastiques, III. 87
Les motifs qui peuuent nous y porter, III. 88.
Pourquoy l'Eglise nous met si souuent l'humilité deuant les yeux, III. 103. 104
En quoy git le point principal de l'humilité, III. 105
En quoy on la doit pratiquer, III. 105 106.

Hypocrisie.

Hypocrisie. V. Gloire, vanité.

I

S. Iacques.

Meditation pour la feste de S. Iacques & de S. Philippe, Apostres, I. 274. 275.
Meditation pour la feste de S. Iacques Apostre, I 315
Comme S. Iacques a obey promptement à la voix de Iesus-Christ, I. 313

S. Iean Baptiste.

Meditation pour la Vigile de saint Iean Baptiste, I. 300. 301
Pourquoy il est dit que plusieurs se réjouiront en sa naissance, I. 300
Quelle doit estre la joye de cette naissance, I 300. 301
Ce que doiuent faire les Ecclesiastiques pour honorer S. Iean Baptiste, I. 301
Meditation pour la feste de S. Iean Baptiste, I. 302. 303
Pourquoy S. Iean se retire-il de si bonne heure dans la solitude, I. 302
Des loüanges que Nostre-Seigneur donne à S. Iean, III. 3. 4. 5
Pourquoy Nostre-Seigneur loüe S. Iean, III. 4.
De quoy il le loue, III. 4
Comparaison de nous auec luy, III. 5
De l'honneur qui est fait a saint Iean, & de son humilité à le receuoir, III. 6. 7
De la vocation & predication de S. Iean Baptiste, III. 8. 9. 10

S. Iean Euangeliste.

Meditation pour la feste de saint Iean l'Euangeliste, I. 233
Exemple de chasteté en saint Iean l'Euangeliste, I. 233
Combien cette vertu est necessaire aux Ecclesiastiques, & les moyens de la conseruer, I. 233. 134

Iesus-Christ.

Que nous deuons viure de la vie de Iesus-Christ. I. 22
Qu'est-ce que viure de la vie de Iesus-

Christ, I. 23
Chastiment du peché en la personne de Iesus-Christ, I. 38. 39
De l'obligation que nous auons d'imiter Nostre-Seigneur Iesus-Christ, I. 106
Le modele des Chrestiens n'est autre que Iesus-Christ, I. 106
Celuy-la n'agit pas en Chrestien, qui n'agit pas par l'esprit de Iesus-Christ, I. 107.
Iesus-Christ est nostre original, I. 108.
Nous deuons estre ses copies, I. 08
En quoy git la ressemblance auec Iesus-Christ, I. 109
Iesus-Christ est nostre maistre, I. 109
Quelle est sa doctrine, & le moyen de la mettre en pratique, I. 110
Iesus-Christ est nostre chef, I. 111
Ce que nous deuons à Iesus-Christ en cette qualité, I. 111
Iesus-Christ est nostre Pasteur, I. 112. 113
Qualitez de l'Imitation de Iesus-Christ, I. 114. 115.
Le moyen d'imiter Iesus-Christ, I. 116
Iesus-Christ remply de l'esprit de conseil, I. 130
De la consideration des playes de Iesus-Christ, I. 225. 226
De la Natiuité de Iesus-Christ, I. 227 228. 229. 230.
De l'amour des souffrances de Iesus-Christ, I. 253. 254 255
Quand est-ce que Iesus-Christ a ordonné les Prestres, I. 258
Ce que nous luy deuons en reconnoissance. I. 259
Des fruits que nous deuons tirer de la mort & Passion de Iesus-Christ, I. 260. 261.
De la victoire de Iesus-Christ, sur la Mort, l'Enfer, & le Diable, I. 262. 263
De la Resurrection de Iesus Christ, I. 264. 265.
Humilité de Iesus-Christ, I. 270
De la connoissance de Iesus-Christ, I. 274. 275. 276.
L'energie de la parole de Iesus-Christ, I. 313.
Comment Nostre-Seigneur Iesus-Christ est appelé vne pierre de scandale, III. 11. 12.
En quel sens il est appellé vn signe de contradiction, III. 11. 12
Pourquoy Iesus-Christ laisse sa sainte Mere dans vn regret sensible de son absence, III. 13. 14
Trois vertus de Iesus-Christ en sa guerison des malades, III. 18. 19
Pourquoy Iesus-Christ a voulu estre tenté au desert, III. 36
De la Transfiguration de Iesus-Christ, III 38. 39.
Iesus-Chasse le Demon sourd & muet, III. 41. 42.
Iesus-Christ suiuy dans le desert, III. 43. 44.
De l'innocence de Iesus-Christ, III. 45. 46.
De la Mission de Iesus Christ, III. 51. 52
Comme Iesus-Christ a parfaitement accomply l'office de Pasteur, III. 69
De l'Imitation de Iesus-Christ, III. 141. 142.

Ieu.

Quels Ieux sont défendus aux Ecclesiastiques, II. 313. 314

Ieudy-Saint.

Meditation pour le Ieudy de la Semaine sainte, I. 255. 256. 257. 258

Ieunesse.

Du soin de l'instruction de la Ieunesse, II. 369. 370. 371. 372.

Ieusne.

Du Ieusne du fils de Dieu, I. 250 251

Ignorance.

Moyens de remedier à l'ignorance, II. 23.
Des grands maux que cause l'Ignorance des Ecclesiastiques, II. 24. 25

Imitation.

En quoy consiste l'Imitation de Iesus-Christ, I. 23
Imitation de Iesus-Christ, I. 113
Qualitez de l'Imitation de Iesus-Christ, I. 114. 115.
En quoy consiste cette Imitation, I. 115
Imitation de Nostre-Seigneur Iesus-Christ, III. 141. 142. 143
Quels sont les moyens de l'Imiter, III. 143.

Imiter.

Les obligations que nous auons d'Imiter Nostre-Seigneur Iesus-Christ, I. 106
Motifs pour Imiter Iesus-Christ, I. 108 109. 110.

Immunité.

Des Immunitez Ecclesiastiques, II. 111. 112.

Impossibilité.

De l'Impossibilité, I. 226. 227

Imperfection.

Nous deuons attendre de Dieu la victoire de nos Imperfections, I. 147

Impureté.

Pour quelles raisons l'Impureté doit estre si fort en horreur aux Ecclesiastiques, II. 306.

Combien elle est desagreable a Dieu en leurs personnes, & quelles menaces & punitions en suiuent, II. 207

Incarnation.

Memoire de l'Incarnation du Fils de Dieu, I. 216. 217

L'estat miserable du monde auant l'Incarnation du Verbe diuin, I. 270

L'humilité paroist particulierement en ce mystere, I. 270. 271

Inclination.

Du danger de nostre propre Inclination, I. 63. 64.

Le danger qu'il y a de suiure nostre propre Inclination, I. 64

Incontinence.

Des Incontinences secrettes, II. 208

Motifs pour s'en retirer, II. 208. 209

Infirme.

Infirme. V. Malade.

Ingratitude.

Ingratitude du pecheur. I. 84

Iniure.

Du pardon des Iniures, I. 163

Innocence.

De l'Innocence requise pour entrer dans l'estat Ecclesiastique & en quoy elle consiste, II. 20. 21

De l'Innocence de Iesus Christ, III. 45. 46

D'où procede cette Innocence, III. 46. 47

SS. Innocens.

Meditation pour la feste des SS. Innocens. I. 235.

La cruauté d'Herodes dans le massacre des SS. Innocens, I. 235. 236

Pourquoy Nostre-Seigneur permet la mort de ces enfans, I. 336

Inspiration.

De la fidelité à correspondre aux Inspirations diuines, I. 243. 244

Raisons qui nous obligent à cette fidelité I. 243. 244.

En quoy consiste cette fidelité, & ses motifs, I 244. 245

Surdité aux Inspirations, III. 90. 91

Instruction.

Zele pour l'Instruction du peuple, II. 159. 160.

Du soin que le Curé doit auoir de l'Instruction de la ieunesse, I. 369. 370. 371. 372

Quelles doiuent estre les Instructions, III. 76. 77.

Des Instructions que nous deuons donner III. 109. 110

De l'Instruction familiere ou catechisme, combien elles sont importantes, III. 210. 211

Intelligence.

Du don d'Intelligence, I. 132

Qu'est ce que ce don d'Intelligence, I. 132

Combien ce don est necessaire, & les moyens de l'obtenir, I. 133

Intention.

De la pureté d'intention, I. 202. 203

En quoy consiste la pureté d'Intention pour entrer dans l'estat Ecclesiastique, II. 42 43.

Quelles doiuent estre les bonnes intentions, II. 43

Deux sortes d'intentions, principale & moins principale, II. 285. 286

Les defauts qui se commettent dans l'Intention, II. 286

Les moyens à ces manquemens, II. 286

Interieur.

La vertu consiste dans l'Interieur, I. 105

Interstice.

Pour receuoir les Ordres il faut auoir gardé les Interstices, II. 180. 181

Pour quelles raisons l'Eglise a voulu cét interualle, II. 180. 181

De l'empressement & precipitation à receuoir les Ordres, sans auoir gardé les Interstices, II. 182. 183

Les grands maux qui arriuent de cette precipitation, II. 183

S. Ioseph.

Meditation pour la feste de S. Ioseph, I. 251 252.

Des priuileges de S. Ioseph, I. 251. 253

Ce que nous luy deuons en veuë de ses faueurs, I. 252

En quoy les Ecclesiastiques doiuent l'imiter, I. 252. 253

Ioye.

Quelle est la Ioye solide, I. 89

En quoy consiste la vraye Ioye, I. 184

Que le S Sacrement donne la Ioye à l'ame, I. 382. 383.

Irregularité.

Qui sont les Irregularitez & les censures, II. 17. 18. 19.

S. Iude.

Meditation pour la feste de S. Iude, I. 338 339.

Iuge.

Du Iuge dernier, I. 74

Iugement.

Du Iugement temeraire, I. 57. 58

Comment on peut pecher par le Iuge-

ment temeraire, I. 58
Remedes à ce mal, I. 58
Du Iugement particulier, I. 73
Le Iugement ſuit apres la mort, I. 73. 74
Combien ce Iugement eſt rigoureux, I. 74.
Combien il eſt à craindre, *Ibid.*
Du Iugement dernier, III. 1
Pourquoy l'Egliſe commence ſon année par la conſideration du Iugement dernier, III. 1. 2.
Circonſtances de ce dernier Iugement, III 2.
L'examen qui ſe fera de nos conſciences & les moyens d'en éuiter la rigueur, III. 2. 3.

Iuſte.

De la mort des Iuſtes, I. 72
Neceſſité de la penitence aux Iuſtes, I. 77

Iuſtice.

De la Iuſtice des Chreſtiens, I. 101. 103
De la faim & de la ſoif de la Iuſtice, I. 185. 186.
En quoy noſtre Iuſtice doit ſurpaſſer celle des Phariſiens, III. 73. 74

L

Laïque.

DE l'excellence de l'eſtat Eccleſiaſtique audeſſus des Laïcs, II. 9. 10

Larme.

Des Larmes, I. 193
Quatre cauſes des Larmes, I. 194
En quoy conſiſte la beatitude des Larmes. I. 183.

S. Laurent.

Meditation pour la feſte de S. Laurent, I. 316. 317.

Lecteur.

De l'ordre du Lecteur, II. 155
Son excellence, ſes fonctions & le moyen de s'en bien acquiter, II. 155. 156
De la premiere vertu plus recommandable au Lecteur, II. 157. 158
De quelques antres vertus neceſſaires au Lecteur, II. 158. 159
De l'ordre du Lecteur, III. 191. 192
Quelles ſont les fonctions du Lecteur, III. 192.
Quelles ſont les vertus du Lecteur, III. 193.

Lecture.

Les moyens de tirer profit de la Lecture. II. 158.
De la Lecture de l'Euangile, III. 27

Leuite.

Aduantage de la clericature audeſſus de la condition des Leuites de l'ancienne Loy, II. 11. 12.
Combien cét ordre des Leuites eſtoit venerable parmy les Iuifs, II. 12
Des Leuites de l'ancien Teſtament auxquels ont ſuccedé les Diacres, II 224. 225
Difference qu'il y a entre leurs miniſteres. II. 225.

Lire.

Les moyens de bien Lire l'Eſcriture, II. 158.
La maniere de Lire l'Euangile, III. 27

Liure.

Des Liures que doit lire ou eſtudier vn Eccleſiaſtique, II. 26. 27

Loüange.

Comment il faut attendre la Loüange, III. 6.

Loüer.

Comment il faut loüer autruy, III. 4

S. Louys.

Meditation pour le iour de S. Louys, Roy de France, I. 323. 324

Loy.

La Loy nouuelle s'eſtudie en l'interieur, I. 105.
Loix du Chriſtianiſme, I. 323
Difference de l'ancienne Loy d'auec la nouuelle, II. 11. 12

S. Luc.

Meditation pour la feſte de S. Luc, I. 335 336.

Lumiere.

Pourquoy les hommes Apoſtoliques ſont comparez à la lumiere, I. 351. 352

Lundy.

Meditation pour le Lundy des Rogations, I. 276
Meditation pour le Lundy de la Pentecoſte, I. 285. 286

M

S. Magdelaine.

PEnitence de S. Magdelaine, I. 91
Meditation pour le iour de S Marie Magdelaine, I. 310 311
Elle a beaucoup aimé au commencement ſa conuerſion & en la ſuite de ſa vie, I. 311
Elle a fait paroiſtre ſpecialement ſon amour dans ſa ſolitude, I. 312

Mage.

De l'adoration des Mages, I. 243 244. 245

Main.

Impoſition des mains, I. 120
Ce que ſignifie l'impoſition des Mains. II 223.
Que ſignifie l'onction des mains, II. 256 257. 258.
De l'impoſition des mains, II. 258

Maistre.
Iesus Christ est nostre Maistre, I. 109
Mal.
Le peché est la cause de tous les Maux, I. 39. 40.
Mal. V. Peché.
Malade.
Consolation pour les Malades, I. 267
Du soin que le Curé doit auoir des Malades, II. 373
En quoy ce soin consiste, & le moyen de s'en acquiter, II. 373. 374
De l'obligation aux Ecclesiastiques d'assister les Malades, III. 18. 19
Trois vertus de Nostre-Seigneur, en la guerison des Malades, III. 18. 19
Du soin des Malades, III. 253 254
En quoy consiste ce soin, III. 254
Les moyens de s'en bien acquiter, III. 254. 255.
Mal'heur.
D'où depend nostre Mal-heur, I. 70
Les Mal-heurs qui arriuent par l'intrusion des Ecclesiastiques, II. 40. 52. 53
S. Marc.
Meditation pour la feste de S. Marc, I. 272.
Mardy de la Pentecoste.
Meditation pour le Mardy de la Pentecoste, I. 287
Mariage.
L'obligation qu'ont les Pasteurs d'instruire le peuple du Sacrement de Mariage, III. 15.
Que les Ecclesiastiques doiuent euiter les festins des Mariages, III. 16
Marie.
Ce que signifie Marie, & comment Nostre-Dame a parfaitement remply ce nom, I. 325. 326.
S. Martin.
Meditation pour la Vigile de saint Martin, I. 348. 349
Aueuglement déplorable du monde, en ce iour là, I 348. 349. 350
Meditation pour la feste de saint Martin, I. 350. 351
Comme il a esté veritablement la lumiere de l Eglise, I. 350. 351
Comme saint Martin a parfaitement accomply l'Office d'homme Apostolique en toute sa vie, I. 352
En quoy nous deuons l'imiter, I. 352
Martyre.
Le Martyre se trouue partout, I 220
De l'esprit de Martyre dans lequel les Chrestiens sont obligez de viure & de mourir, I. 316
En quoy il consiste, & ce que c'est, I. 317
Quelles en sont les pratiques, I. 317
S. Mathias.
Meditation pour la feste de S. Mathias, I. 247. 248.
Trois veritez qui nous sont enseignés dans la vocation de S. Mathias, I. 247
S. Matthieu.
Meditation pour la feste de saint Matthieu, I. 329. 330
Promptitude de S. Matthieu à suiure Iesus-Christ, I. 330
Sa vocation extraordinaire & sa correspondance à la vocation, I. 330. 331
Meschant.
De la mort des Méchans, & des choses qui la rendent mauuaise, I. 70. 71
Médisance.
De la Médisance, I. 59
En combien de façons elle se peut commettre, I. 59
Remede à ce mal, I. 60
Mépris.
Du Mépris du monde, II. 94. 95. 96. 97
Messe.
Des mal-heurs qui arriuent à ceux qui celebrent la Messe en l'estat de peché, II. 283 284.
Des preparations prochaines pour celebrer la Messe, II. 285. 286. 287. 288
Du lieu ou il faut celebrer la sainte Messe, II. 289 290
Des actions de grace apres la sainte Messe, II. 292. 293
Pratiques pour les bien faite, II. 293
De l'examen sur les fautes de la sainte Messe, II. 294
Combien ces fautes sont grandes, & quelles sont les principales, II. 294. 295
Du saint Sacrifice de la Messe, I. 294 295
De la grandeur & excellence de ce Sacrifice, II. 294. 295
Ce qu'il faut faire pour correspondre aux desseins de Nostre-Seigneur, dans l'institution de ce diuin Sacrifice, I 295
De la frequente celebration de la Messe, II. 351.
Raisons qui obligent les Ecclesiastiques à celebrer tous les iours, II. 351
Des pretextes pour s'en dispenser, II. 352
Le moyen de se rendre digne de celebrer si souuent, II. 352
Du Sacrifice de la Messe, III. 215. 216
De son institution, de son excellence, de sa nature, ceremonie, & esprit, III. 215. 216.
Les motifs pour la celebrer souuent, III. 216.
Dispoſi-

Dispositions pour la bien celebrer, III. 216 217.

S. Michel.

Meditation pour la feste de S. michel, I. 332. 333.

Ministre.

Du ministre Ecclesiastique, II. 2. 3. 4

Misericorde.

De la misericorde, I. 187

En quoy consiste la misericorde, I. 187. 188

Misericordieux.

Pourquoy les misericordieux sont dits bien-heureux, I. 187

Mission.

De la Mission, III. 51. 52

Le pouuoir que donne Nostre-Seigneur par ces paroles, *Sicut misit me Pater,* III. 52

Missionnaire.

Des qualitez requises à vn missionnaire, III. 51. 52. 53. 56. 59. 61. 62. 64.

Modestie.

Ce que c'est que la modestie, en quel lieu il la faut pratiquer, & les moyens de l'acquerir, II. 171. 172. 173

Monde.

L'estat du monde auant la creation, I. 1. 2

Ce qu'on entend par le Monde; I. 19

Pourquoy Nostre-Seigneur nous oblige à renoncer au monde. I. 20

Nous sommes en ce monde comme des bannis, I 183

En quoy consiste l'esprit du monde, II. 46

Obligation des Ecclesiastiques de mépriser le monde, II. 94. 95. 96. 97

Ce que l'on entend par le mépris du monde, II 94

Raisons qui obligent les ecclesiastiques à s'éloigner des affaires du monde, III. 56. 57. 58.

Monter.

Pourquoy Nostre-Seigneur Monte au Ciel, I. 278. 279

Mort.

Du souuenir de la Mort, I. 69

Ce que c'est que la mort, I. 69

Quatre veritez épouuentables, que la foy nous enseigne de la mort, I. 69. 70

Aueuglement des hommes qui n'y songent point, I 70

De la mort des méchans, I. 70

Trois choses qui rendent la mort des méchans tres-mauuaise, I. 71

Il est trop tard d'attendre l'heure de la mort a estre vertueux, I. 72

De la mort des bons, pourquoy elle est pretieuse, I. 72

Moyens d'obtenir vne bonne mort, I. 73

Du Iugement apres la mort, II. 73. 74

Du compte rigoureux qu'il faudra rendre rendre à l'heure de la mort, III. 81. 82 83

Nostre Seigneur par sa mort triomphe de la mort, I. 262. 263

De la mort de la Vierge, I. 318. 319

Que le saint Sacrement cause vne bonne mort, I. 185. 386

Trois veritez touchant la mort, III. 101

De la mort que cause le peché, III. 122. 123

Les rapports qu'il y a entre la mort corporelle & la mort spirituelle, III. 122. 123

De la mort de Iesus-Christ. V. Passion.

Iour des Morts.

Meditation pour le iour des morts, I. 343. 344.

Mortification.

Exemple de la mortification dans la Circoncision, I. 237. 238. 239

De la mortification comparée au martyre, I. 317

De la mortification exterieure, en laquelle doiuent viure les Ecclesiastiques, II. 77

Qu'est-ce que la mortification exterieure, II. 77.

Comme Nostre-Seigneur a esté en cela vn parfait modele aux Ecclesiastiques, II. 78

Obligation des Clercs de se mortifier, II. 85. 86. 87.

La mortification est necessaire aux Ecclesiastiques, II. 220. 221

Raisons de pratiquer la mortification, III. 235. 236.

En quoy elle consiste & quelles en sont les pratiques, III. 236

Quels sont les moyens pour l'acquerir. III. 236. 237.

Mourir.

Moyens de bien mourir, I. 73

Moutarde.

Pourquoy les maximes de l'Euangile sont comparées au grain de moutarde, III. 26.

Mouuement.

Des bons mouuemens. V. Inspiration.

Mouuement. V. Inspiration.

Muet.

Du Demon sourd & muet, III. 41. 42

N

Naissance.

DE la Naissance de S. Iean Baptiste, I. 300. 301. 302

Natiuité.

De la Natiuité de Iesus-Christ, I. 227. 228. 229. 230.

Meditation pour la feste de la Natiuité de la S. Vierge, I. 325. 326

Neant.

Comme Dieu a tiré le Monde du Neant, I. 1. 2.

Ce que nous estions dans ce Neant, I. 2.

Necessiteux.

Necessiteux. V. Pauure.

S. Nicolas.

Meditation pour la feste de S. Nicolas, I. 221.

Trois grands & principaux talens de S. Nicolas, I. 221

Le bon vsage qu'il en a fait, & comment à son exemple nous deuons faire profiter les nostres, I. 222

Meditation pour la feste de la Translation des Reliques de saint Nicolas, I. 366. 367 368.

Motifs d'honorer les Reliques de saint Nicolas, I. 367. 368

Noël.

Meditation pour seruir de disposition à la feste de Noël, I. 227. 228

L'importance qu'il y a de se bien disposer à cette feste, I. 227

Comment Nostre-Seigneur entre dans les ames, & les moyens de le receuoir comme il faut, I. 228

Meditation pour le iour de Noël, I. 229

De la Creche où Nostre-Seigneur nous fait leçon de toutes les vertus, I 229

Son extrême pauureté en cét estat, & pourquoy il a voulu naistre dans cette pauureté; & l'instruction que nous en deuons tirer, I. 230.

Comment S. Iean nous dispose à la feste de Noël, III. 9

Nopces.

Que les Ecclesiastiques doiuent euiter les festins des Nopces, III. 16. 17

O

Obeïssance.

DE l'Obeïssance des Prestres à leur Euesque, II. 311

En quoy consiste cette Obeïssance, II. 311. 312.

Les qualitez que doit auoir cette Obeïssance, II. 312

De l'Obeïssance des Prestres aux superieurs Eclesiastiques, III 230

Quelles sont les pratiques de cette obeïssance, & les conditions quelle doit auoir, III. 231.

Les moyens de la pratiquer auec promptitude, III. 231. 232

Obligation.

Pour estre sauué il faut s'acquiter de ses obligations, III. 78

Trois veritez touchant nos Obligations, III. 78

Moyens de remedier à ce mal, III. 80

Obstination.

Obstination V. Endurcissement.

Oraison.

De l'exercice de l'Oraison, I. 211 212. 213

Deux sortes d'Oraison, l'vne publique, l'autre particuliere, II. 192. 193

Occasion.

Euiter les Occasions du peché, I. 27

Euiter les Occasions du peché, I 92

Ce qu'il faut faire dans l'Occasion du peché, I. 150

Des Occasions que doiuent fuïr les Ecclesiastiques, II. 210. 211

Occupation.

Quelle doit estre l'occupation d'vn Chrestien, I. 62

Oeuure.

Qu'est ce qu'on entend par les Oeuures d'vn vray Chrestien, I. 119

La foy se montre par les Oeuures, I. 141

Oeuure. V Action

Offense.

Qu'est-ce qu'Offence. I. 32

Offense. V. Peché.

Offenser.

Griefueté du peché de la personne qui Offense, I. 83. 84

Office diuin.

De l'obligation des Clercs tonsurez d'assister à l'Office diuin, II. 105. 106. 107. 108

De l'institution de l'Office diuin, II. 194

Raisons pourquoy l'Eglise a institué l'Office diuin, 194. 195

Les conditions necessaires pour bien dire l'Office diuin tant en public qu'en particulier, II. 196. 197

L'importance qu'il y a de se bien acquiter de cét Office, II. 196

Moyens pour s'exciter à la reuerence, II. 197.

Autres conditions pour bien dire l'Office diuin, II. 198

L'obligation que nous auons de bien reciter nostre Office, II. 200. 201

Les defauts plus ordinaires qu'on y commet, II. 201

Les moyens d'y remedier, II. 201

Le respect deu à l'Office diuin, II. 202. 203

De l'Office diuin, III. 200. 201

Qu'est-ce qu'on entend par ces mots, Office diuin, III. 200

Quels sont les moyens de le reciter dignement? III. 201

Qui sont ceux qui sont obligez à reciter

l'Office diuin? III. 201

Officier.

Difference entre les Officiers de Iesus-Christ, & d'vn Roy, II. 4
Qu'elle estime on en doit faire, II. 4. 5

Offrande.

De l'Offrande que nous deuons faire de nous mesmes à Dieu, à l'exemple de la sainte Vierge, I. 353
Conditions auec lesquelles elle fait cette Offrande, I. 354

Onction.

Onction de Iesus-Christ, I. 116
Que signifie l'Onction des mains, II. 256. 257.

Oraison.

De l'Oraison mentale à laquelle se doiuent appliquer les Ecclesiastiques, III. 231. 233. 234.
De l'Oraison mentale, II. 343
Raisons qui obligent les Ecclesiastiques à faire l'Oraison mentale, II. 343. 344
Les pretextes de ceux qui s'en dispensent, II. 344.
De l'esprit de l'Oraison, III. 61
L'obligation qu'ont les Ecclesiastiques à estre gens d'Oraison, III. 62
Conditions necessaires pour rendre nos Oraisons efficaces, III. 63
Les defauts qu'on y commet, III. 63

Ordination.

Ce qu'il faut faire pendant l'Ordination, II. 131.
Ce qu'il faut faire apres l'Ordination, II. 132. 133.
L'importance qu'il y a de reconnoistre ce benefice, II. 132
En quoy consiste cette reconnoissance, II 132 133.
Quelles sont les pratiques de renouueller tous les ans la memoire de ce benefice, II. 133.

Ordination.

Ordination des Prestres, I. 258
De l'Ordination du Prestre, II. 255

Ordre.

Des bonnes intentions pour entrer aux SS. Ordres, II. 42. 43
Du Sacrement de l'Ordre en general, II. 126. 127
De l'excellence de ce Sacrement, II. 126 127. 128.
Pour quelles raisons Nostre-Seigneur a voulu qu'il y eust vn Ordre dans l'Eglise, II 126. 127.
Des effets du Sacrement de l'Ordre, II. 128.
Difference entre la puissance spirituelle donnée au Baptesme & en l'Ordre, II. 129
Des dispositions generales pour receuoir les Ordres, II. 130. 131
L'importance qu'il y a de s'y bien disposer, II. 130. 131
En quoy consistent ces dispositions, & le moyen de les auoir, II. 131. 132
Ce qu'il faut faire apres auoir receu les Ordres, II 132. 133
De l'obligation qu'ont les Ecclesiastiques de vacquer aux fonctions exterieures de leurs Ordres, II. 134
Les grands biens qui arriuent de l'exercice des Ordres, II. 135
Les grands maux qui arriuent de ne le pas faire, II. 136. 137
Des excuses des Ecclesiastiques pour s'exempter des fonctions de leurs Ordres, II. 138. 139.
Des conditions requises aux Ecclesiastiques pour s'acquitter dignement de leurs ministeres, & des fonctions de leurs Ordres, II. 139. 140
De l'obligation qu'ont tous les Ecclesiastiques de vacquer aux fonctions spirituelles & interieures de leurs Ordres, II. 141. 142.
Du nombre & de la distinction des Ordres, II. 143. 144
Pourquoy Nostre-Seigneur a voulu qu'il y eust plusieurs Ordres dans l'Eglise, II. 143 144.
Que tous ces Ordres ne font qu'vn Sacrement, II. 144
Des Ordres mineurs en general, II. 145 146
Pourquoy ces Ordres sont appellez mineurs, II. 145
Pourquoy ils sont appellez sacrez, II. 146
Des Ordres mineurs en particulier, II. 147. 148. 149.
Des Ordres maieurs en general, II. 176
Du merite & de l'excellence des Ordres qu'on appelle maieurs, II 176 177
Pourquoy ils sont appellez sacrez, II. 176. 177.
Des effets qu'ils produisent, II. 177
Des conditions necessaires pour receuoir les Ordres maieurs, II. 178 179 180 181
Du témoignage de vie & du titre suffisant, II 179
Qu'il faut garder les Interstices, II. 180. 181.
De l'empressement & precipitation à receuoir les Ordres sans auoir gardé les interstices, II. 182. 183
Les grands maux qui arriuent de cette precipitation, II. 183

De l'Ordre du Soûdiacre, II. 183.
De l'Ordre du Diaconat, II. 222
Quelles sont proprement les Ordres Hierarchiques, II. 226. 227. 228
De l'Ordre de la Prestrise, II. 232

Messe.

De l'excellence du Sacrifice de la Messe, II. 277. 278.
Combien ce mystere est auguste, II. 278
Des fins pour lesquelles le saint Sacrifice de la Messe a esté institué, II. 279. 280
Des preparations necessaires auant la Messe, II. 281. 282. 284. 285. 287
Auant que de receuoir les Ordres, III. 7
De l'Ordre en general, III. 185
Ce que les Ecclesiastiques sont obligez de sçauoir de l'Ordre, III. 185. 186
Obligation des Clercs de se bien preparer à la reception des Ordres, III. 185
Quelles sont les dispositions pour les receuoir comme il faut, III 186
Des Ordres mineurs en particulier, III. 187. 188.
Des Ordres Maieurs, III. 197

Oüaille.

Nous sommes les Oüailles de Iesus-Christ, I. 113
Oüaille. V. Pasteur.

Oüir.

Comment il faut Oüir la parole de Dieu, I. 113

Oysiueté.

De l'Oysiueté que doiuent fuir les Ecclesiastiques, II. 114 115
Trois sortes d'Oysiueté & les moyens de la fuïr, II. 114. 115
D'où vient que la pluspart des Ecclesiastiques demeurent dans l'Oysiueté, II. 348.
Les moyens d'y remedier, II. 348

P

Pacifique.

Pourquoy les Pacifiques sont dits bienheureux, I 190

Paix.

De la Paix, I. 190
Trois sortes de Paix, I 190
Difference entre la paix du monde & celle des Chrestiens, I. 190. 191
De la Paix & concorde auec le prochain, I. 192.
Moyen de la conseruer & entretenir, I. 192. 193.
De la Paix & concorde auec le prochain & les moyens de la conseruer & entretenir, I. 191. 192. 193.
De la Paix que nous deuons auoir auec Dieu, auec nous mesmes, & auec le prochain, I. 268
Nostre-Seigneur donne la paix à ses Apostres, I 268
Trois sortes de Paix, I. 268. 269
Les moyens de les acquerir, I. 269

Paradis.

Paradis. V. Ciel.

Pardon.

Du Pardon des iniures, I. 163

Parens.

De l'amour dereglé des Parens, II. 315
Combien il est dangereux aux Ecclesiastiques, II. 315 316
Du peu d'attache que doiuent auoir les Ecclesiastiques à leurs parens, III. 13. 14

Paresse.

Combien la Paresse est indigne d'vn homme, I. 62
Qu'est-ce que paresse, I. 62. 63

Parroisse.

De la grande difficulté qu'il y a au gouuernement d'vne parroisse, II. 378. 379.
D'où est venuë l'institution des parroisses, III. 248.

Parole.

L'energie de la Parole de Iesus-Christ. I. 313.
De la predication de la parole de Dieu, II. 307. 308

Pasques.

Meditation pour le Dimanche de Pasques, I 264. 265
Meditation pour le iour de Pasques, I. 264. 265.
Pourquoy la feste de pasques est la plus grande de toutes parmy les Chrestiens, I. 264. 265.
Meditation pour le Lundy de Pasques, I. 266.
Meditation pour le Mardy, I. 268
Des processions au temps de pasques, I. 272.
Meditations pour les Dimanches d'apres Pasques, III. 51. 52. 53. 56. 59 61. 64.

Passion.

Circonstances de la passion de Iesus-Christ, I. 38. 39
Meditation pour le temps de la passion, I. 253. 254.
L'importance aux Chrestiens de mediter la mort & passion de Nostre-Seigneur, I. 253. 254.

Ce que Nostre-Seigneur a souffert en sa Passion & comme il l'a souffert, I. 254
Comparaison de nous auec luy, I. 255
Des fruits que nous deuons tirer de la Mort & Passion de Iesus Christ, I. 260. 261.

Pasteur.

Nostre-Seigneur a dignement fait l'office de Pasteur, I. 112. 113
De la residence des Pasteurs, II. 362. 363.
Trois sortes de Pasteurs dans l'Eglise, III. 54.
Marques pour les discerner, III. 54
Combien peu de bons Pasteurs, III. 55
Du soin que doit prendre le Pasteur des brebis égarées, III. 67
Raisons qui l'obligent à ce soin, III. 67. 68.
Comment il se doit comporter a la recherche des brebis, III. 68
Comment Nostre-Seigneur a parfaitement accomply les offices de Pasteur, III. 67.
De la residence des Pasteurs, III. 250. 251. 252.

Patience.

De la Patience dans les persecutions, III. 64. 65.
De la douceur & patience des Ecclesiastiques enuers le prochain, III. 117. 118

Patir.

Patir V. Souffrir,

Patron.

Patron parfait, I. 108
Meditation pour la feste des saints Patrons en general, I. 362
Combien il importe d'estre deuot aux saints Patrons, I. 363
Les deuoirs que nous leur deuons rendre, I. 363

S. Paul.

Meditation pour la feste de S. Pierre & de S. Paul, I. 365
Pourquoy Nostre-Seigneur à choisi saint Pierre & saint Paul pour Princes de son Eglise, I. 365

Pauure.

De la charité enuers les Pauures, I. 167
Faire l'aumosne enuers les Pauures, I. 188.
Du soin des Pauures, II. 245 246

Pauureté.

De la Pauureté d'esprit, I. 170. 171
Trois sortes de Pauureté, I. 171
La seule Pauureté d'esprit est commandée, I. 171
Marques pour connoistre si on l'a, I. 172.
De la recompense & du merite de la pauureté dés cette vie, I. 172. 173
L'exemple de Nostre Seigneur pour nous porter à la Pauureté, I. 173
De la Pauureté que le fils de Dieu nous enseigne en la Creiche, I. 229
Pourquoy il a voulu naistre en cét estat, & l'instruction que nous en deuons tirer, I. 229 230.
De la Pauureté dans laquelle le Prestre doit continuellement viure, II. 325. 326
En quoy consiste l'esprit de Pauureté & quels en sont les actes, II. 326

Peché.

L'estat où estoit reduit l'homme par le Peché du premier Pere, I. 16. 17
Les Chrestiens sont obligez par le Baptesme, de fuïr tout Peché, I 26
Euiter les occasions du Peché, I. 27
De la grieueté du peché, prise de sa nature, I. 28. 29
Le Peché est vn neant, I. 28
C'est le plus grand mal qui soit & qui puisse estre, I. 28
De la grieueté du peché prise de la part de Dieu, I. 29
Pourquoy il est appellé l'ennemy capital de Dieu, I 29
Qu'vn seul Peché déplaist plus à Dieu que ne luy plaisent toutes les bonnes œuures, I. 30
De la grieueté du Peché prise du benefice de la Redemption, I. 30 31
La grieueté du Peché prise de la part de l'homme, I. 32
Des effets du Peché, I. 33 34. 35
Le Peché soüille l'homme, I. 35
Il luy fait perdre l'amitié de Dieu & le rend esclaue du Diable, I. 34
Des maux qu'il cause a l'ame, I. 34. 35. 36
Chastiment du Peché, I. 36. 37
Chastiment du Peché en la personne des Anges, I. 36
En la personne des premiers peres, I. 37
Chastiment du Peché en la personne de Nostre-Seigneur, I 38. 39
L'horreur qu'vn Chrestien doit auoir du Peché, I. 39
Le Peché est la cause de tous les maux, I. 39. 40.
Des Pechez en particulier que doiuent éuiter les Chrestiens, I. 45. 46
Moyens de ne pas tomber dans le peché, I. 63 64
Necessité de la Penitence pour effacer les Pechez, I. 77
Remede pour remettre les Pechez, I. 78

Motifs de contrition tirez de la grieueté du peché en soy, I. 82. 83
La grieueté du Peché se tire de la personne offensée & qui offense, I. 83
Ingratitude de celuy qui offense, I. 84
Deux sortes de pechez sur lesquels il faut faire l'examen de conscience, I. 80
Source de nos pechez, I. 80
Grieueté des pechez des Ecclesiastiques, I. 84. 85
Qu'il se faut purger des affections au Peché qui restent encore apres la Confession sacramentale, I. 90
Second moyen pour éuiter le Peché, I. 67.
Le moyen dont le diable se sert pour nous faire tomber dans le Peché, I. 68
Troisiéme moyen pour éuiter le Peché, I. 69.
Le premier fruit de la penitence est vne haîne souueraine au Peché, I. 92
Reliquats du Peché, I. 94
Le nombre des Pechez & des graces determiné, I. 124
Nous deuons attendre de Dieu la victoire de nos pechez, I. 147
Ce qu'il faut faire dans l'occasion du Peché, I. 150
La premiere loy du Christianisme, ne commettre iamais aucun Peché mortel, & fuïr le veniel autant qu'on peut, I. 323
Les mal-heurs de ceux qui celebrent la Messe en l'estat de Peché, II. 283. 284
La mort que cause le Peché, III. 122. 123. 124.
De la douleur qu'on doit auoir de ses Pechez, III. 152. 153
Quelles proprietez & conditions doit auoir cette douleur, III. 153

Peché mortel.

De l'horreur du Peché mortel, III. 135. 136
Quels sont les Pechez plus ordinaires que les Chrestiens doiuent éuiter, III. 136
Quels sont les moyens de s'en déliurer, III. 136.

Peché veniel.

Pourquoy le Peché veniel est contraire à Dieu, I. 41
Deux sortes de Pechez veniels, I 42
Des effets du Peché veniel, I. 42 43
C'est vn obstacle aux graces efficaces, & il conduit au Peché mortel, I. 43
Chastiment du Peché, veniel, I. 44
Moyens d'effacer le Peché veniel, I. 45
De l'horreur du Peché veniel, III. 137
Combien il est important d'euiter les Pechez veniels de propos deliberé, d'affection & d'habitude, III. 137. 138
Quels sont les principaux qu'on doit éuiter, III. 138
Les moyens de remedier à ceux qu'on à commis, III. 139

Pecheur.

Ce qui nous fait connoistre que nous sommes Pecheurs. I. 180
De la recherche des Pecheurs & brebis égarées, III. 67. 68 69
Comme il faut se comporter pour attirer les Pecheurs, III. 70

Peine.

Des Peines de l'Enfer, I. 75 76
De leur eternité, I. 76

Penitence vertu.

De la vertu de Penitence, & sa necessité, III. 146. 147. 148.
Pourquoy est-on obligé à faire Penitence, III. 146. 147.
En quoy consiste le vray esprit de Penitence, III 147. 148
Quels sont les moyens pour l'acquerir & conseruer, III. 149

Penitence.

De la necessité de la Penitence, I. 76. 77
La bonté de Dieu de nous pouruoir du remede de la Penitence, pour effacer nos pechez, I. 77
Sa necessité à ceux qui ont offensé Dieu par le peché mortel, I. 77
Sa necessité à ceux qui sont iustes, I. 77
Du Sacrement de Penitence, I. 78
Necessité du Sacrement de Penitence, I. 78.
Conditions necessaires pour la rendre bonne, I. 79
Combien il importe d'en instruire le peuple, I 79
Fondement de la Penitence, I. 80
Du bon propos necessaire pour vne vraye Penitence, I. 85. 86
De la satisfaction, troisiéme partie de la Penitence,
Nous deuons tousiours adiouster quelque Penitence volontaire à celle qu'on nous enjoint au Sacrement, I 88
Quelles sont ces Penitences volontaires, I. 88.
Des fruits de la vraye Penitence, I 91. 92
Le premier fruit de la Penitence est vne haîne souueraine au peché, I. 92
Le second fruit, vne disposition à souffrir tout ce qu'il plaira à Dieu, I. 92
Le troisiéme fruit, vne grande apprehensio de ne plus iamais retomber, I. 92
Que le Chrestien ne doit iamais quitter l'esprit de Penitence, mais le conseruer, I. 93.

Quels sont les actes de Penitence, I. 94
Necessité de faire Penitence, I. 94
Des aduantages de frequenter le Sacrement de Penitence, I 204. 205
Dispositions auec lesquelles il faut s'en approcher, I. 205
Raisons qui obligent les Ecclesiastiques à faire Penitence, II. 76
Du Sacrement de Penitence, l'excellence de cét office, II. 299. 300
Nostre-Seigneur attire les hommes à Penitence en diuerses façons, III. 114. 115
Du Sacrement de Penitence & du bon vsage qu'il en faut faire, III 149 150
Combien le frequent vsage de ce Sacrement est vtile aux Chrestiens, III. 149. 150
D'où vient que quelques vns ny font aucun profit, III. 150
Quelles dispositions faut-il auoir, III 151
De l'administration du Sacrement de Penitence, III. 217. 218
Penitence. V. Satisfaction,

Pentecoste.

Des dispositions à la feste de la Pentecoste, I. 280. 281. 282
Meditation pour le jour de la Pentecoste. I. 282. 283.

Pere.

Amour des Peres enuers leurs enfans, I. 150.

Perfection.

Le peché veniel empesche l'ame d'arriuer à la Perfection, I. 42. 43
Du zele de la propre Perfection, II. 91. 92
De la Perfection Chrestienne, III. 130. 131. 132.
Ce qui oblige les Chrestiens de tendre à la Perfection Chrestienne, III. 130. 131
En quoy consiste cette Perfection, III. 131
Quels sont les moyens pour y paruenir, III. 132.

Persecution.

De la Persecution & de la souffrance, I. 193. 194.
Que la Persecution est vtile, I. 194. 195. 196.
Pourquoy Nostre-Seigneur permet la Persecution de l'Eglise, III. 22
De la patience dans les Persecutions, III. 64. 65.
Quelles sont les Persecutions contre lesquelles nous deuons fortement nous armer de patience, III. 65
Moyens de nous affermir contre les Persecutions, III. 66

Perseuerance.

Ce n'est qu'à la Perseuerance que la couronne est deuë, I. 153
Que le S. Sacrement donne la Perseuerance, I. 383. 384
Perseuerance dans les bonnes resolutions, III 5
De la Perseuerance & de la fidelité, III. 255. 256.
Quels sont les empeschemens de ces vertus, III. 256. 257
Les moyens de perseuerer iusques à la mort, III. 257. 258

Pesche.

Comment il faut se comporter à la Pesche des ames, III. 70

Pescheur.

Pourquoy Nostre-Seigneur pour ses Apostres a choisi des Pescheurs, I 313
Pourquoy les hommes Apostoliques sont comparez a des Pescheurs, III. 70. 71

Plaire.

Faire toutes ses actions à dessein de plaire à Dieu, 324

Plaisir.

N'auoir aucune affection aux Plaisirs, I. 324.
Pourquoy le Chrestien doit éuiter toute sorte de plaisirs, I. 54
En quoy consiste l'amour des Plaisirs, I 55
Remede a ce mal, I. 55

Playe.

De la consideration des Playes de Iesus-Christ, I. 225
Pourquoy Nostre Seigneur a voulu conseruer ses playes apres sa resurrection, I. 225.
Qu'il faut entrer dedans ces Playes, I. 226.
Ce que nous deuons faire y estant entrez. I. 226. 227.

Plein-chant.

De l'obligation qu'ont les Clercs de s'adonner à l'estude du Plein-chant, III. 181. 182.
Les moyens de reussir en cette estude, III. 183. 184.

Pleurs.

Pleurs, V. Larmes,

Predicateur.

Des qualitez des Predicateurs I. 336
Des qualitez d'vn Predicateur, II. 309. 310.
D'où vient que la plusspart des Predicateurs font si peu de fruit, II. 310
Des Predicateurs de l'Euangile, III. 76
Predicateur. V. Apostre. Missionnaire.

Predication.

De la Predication de la parole de Dieu. II. 306. 307. 308.

Necessité qu'il y a d'estre appellé au ministere de la Predication, à l'exemple de S. Iean pour y faire du fruit, III. 8. 9
Quelle est la Predication de S. Iean, III. 9

Presence.

De l'exercice de la Presence de Dieu, I. 201.
Effets de la Presence de Dieu, I. 201
Moyens de la pratiquer, I. 201. 202
Occasions où il la faut pratiquer, 202

Presentation.

Meditation pour la feste de la Presentation de la sainte Vierge, I. 353

Prescher.

Ce qu'on entend par Prescher la parole de Dieu, II. 307. 308
Prescher. V. Mission.

Prestre.

Quand est-ce que Nostre-Seigneur a ordonné les Prestres & autres ministres Ecclesiastiques, I. 258. 259
De la dignité des Prestres, I. 296
Pour quelle fin Dieu vous à choisy pour estre Prestre, I. 297
Les moyens qu'il vous donne pour arriuer à cette fin, I. 297
Raisons qui obligent les Prestres d'estre sçauans, II. 22
Des grands maux que cause l'Ignorance des Prestres. II. 24. 25
Quelle doit estre leur science, II. 26
De l'obligation qu'ont les Prestres de s'adonner à l'estude, II. 109. 110
De l'ordination du Prestre, II. 255
Du pouuoir donné au Prestre, II. 258. 259
Comparaison des Prestres du vieil & nouueau Testament, II. 260
Les rapports qu'il y a entre les fonctions de Prestre & l'office de Mere de Dieu, II. 263.
Les circonstances qui rendent la dignité des Prestres admirable, II. 263
Quel rapport il doit y auoir entre la vie des Prestres & la Mere de Dieu, II. 264. 265.
Comparaison entre la dignité Royale & les Prestres, II. 265. 266
De l'authorité des Prestres, II. 266
Du Royaume des Prestres, II 267
Excellence des Prestres tirée de l'écriture sainte, II. 267. 268
Diuers noms donnez aux Prestres, II. 267. 268 269.
Excellence des Prestres tirée des saints Peres, II. 269. 270. 271
Raisons qui obligent les Prestres à la sainteté, II. 271. 272
En quoy consiste cette sainteté, II. 272
Des dispositions pour estre Prestre, II. 273. 274.
Du petit nombre des Prestres qui seront sauuez, II. 275. 276
Sentiment des Peres à ce suiet, II. 276
Des fonctions du Prestre, II. 277
De la pureté de consciençe requise aux Prestres, II 281. 282
Raisons qui obligent les Prestres d'empescher les chapelles domestiques, II. 289. 290. 291.
Ce que doiuent faire les prestres apres la sainte Messe, II. 293
Seconde fonction des prestres qui est l'administration des Sacremens, II. 294. 295.
Des qualitez & conditions que doit auoir vn prestre pour l'administration des Sacremens, II. 297. 298
Les motifs qui peuuent l'obliger à s'en acquiter dignement, II. 298. 299. 300
Obligation qu'ont les prestres de prescher la parole de Dieu, II. 307 308
De l'obeïssance des Prestres à leur Euesque, II. 311
Quelques vertus requises à vn bon prestre. II. 321. 325. 327. 329. 331. 333. 335. 337.
Du zele de la gloire de Dieu que doit auoir vn bon Prestre, II. 323. 324
De l'esprit de pauureté dans lequel le Prestre doit viure, II. 325. 326
Des grands maux que cause l'auarice des Prestres, II. 327. 328
De l'esprit de sacrifice dans lequel le Prestre doit viure, II. 329. 330
De la conuersation des Prestres, II. 331. 333. 335.
De la difficulté de la conuersion des Prestres, II. 337
En quoy se connoist vn Prestre auaritieux, II. 327. 328.
Raisons qui obligent les Prestres de celebrer souuent, II. 351. 352
De la recompense des bons Prestres en cette vie & en l'autre, II. 380. 381. 382
Combien leur recompense est grande. II. 381. 382
Du mal-heur & chastiment des Prestres qui s'approchent indignement de la sainte communion, III. 111. 112. 114
De l'ordre du Prestre, III. 212. 213
Combien cét ordre surpasse les autres, ses obligations & dispositions, III. 213. 214
Des vertus necessaire aux Prestres, III. 220 221
De la science des Prestres, III. 222. 223
Qu'ils doiuent estre sçauans, III. 222. 223
Quelle doit estre leur science, III. 223
Les moyens pour l'acquerir & en faire bon

bon vsage, III. 223
De la prudence spirituelle necessaire aux Prestres, III. 225
De la sobrieté necessaire aux Prestres, III. 228 229.
De l'obeïssance des Prestres aux superieurs Ecclesiastiques, III. 230. 231
Des principaux exercices necessaires aux Prestres, III. 232. 235. 237. 240. 243. 245
De la bonne conuersation des Prestres, III. 243.
Prestre. V. Ecclesiastique.

Prestrise.

De la Prestrise, III. 212
De l'excellence de la Prestrise, II. 253. 254.
Son Ethimologie, & ce que signifie ce mot, Sacerdoce, II. 214
Son excellence prise des ceremonies, II. 255. 256. 257
Son excellence par comparaison auec les Prestres du vieil Testament, II. 260
Son excellence par comparaison à la grace du Christianisme, II. 261 262
Son excellence par le rapport de la dignité de Mere de Dieu, II. 263. 264
Son excellence par comparaison auec la dignité royalle, II. 265. 266
Son excellence tirée des écritures saintes, II. 267. 268
Son excellence tirée des sentimens des SS. Peres, II. 269 270
Des dispositions à la Prestrise, II. 273. 274.

Priere.

Necessité de la Priere, I. 211 212
De quelles conditions doit estre accompagnée la Priere, I. 212. 213
Priere publique & particuliere, II 192
L'excellence de la Priere publique, II. 193.
La Priere necessaire pour acquerir & conseruer la chasteté, II. 218
Priere V. Oraison.

Priuer.

Pourquoy Nostre-Seigneur s'est priué pendant toute sa vie, de la gloire deuë naturellement à son corps, III. 38. 39. 40

Priuilege.

Des Priuileges Ecclesiastiques, II. 111 112

Procession.

Raisons pourquoy on a institué des Processions au temps Paschal, I. 272. 273
L'obligation que nous auons d'y assister auec deuotion, I. 273
Ce que doiuent faire les Ecclesiastiques en cette occasion, I. 273
Qu'est-ce que les Ecclesiastiques doiuent faire au temps des Processions, I. 277
Qui doit porter la croix aux Processions, II. 189.

Procés.

Les Ecclesiastiques doiuent éuiter les Procés, II. 317. 318
Les incommoditez qui en naissent, II. 317

Prochain.

Des assistances que les Ecclesiastiques doiuent rendre au Prochain, III. 92. 93. 94
Comment & combien nous deuons aimer nostre Prochain, I. 164
Qui est nostre Prochain, I. 164
Deux mesures pour aimer nostre Prochain, I. 164. 165
En quoy nous deuons exercer la charité du Prochain, I. 166. 167
La charité du Prochain doit regner en nostre entendement, en nostre volonté, en nostre bouche & en nos mains, I. 166. 167
Effet de la charité du Prochain, I. 167. 168.
Raisons pour supporter les defauts du Prochain, I. 168
De la charité du Prochain & de sa necessité, I. 159
De la paix & concorde auec le Prochain, I. 191. 192. 193.
Ce que les Ecclesiastiques doiuent au Prochain, II. 8
De la douceur & patience des Ecclesiastiques enuers le Prochain, III. 117. 118

Profit.

Pour connoistre le profit que l'on fait en la vertu, III. 111

Promesse.

Des Promesses faites au Baptesme, I. 18 19. 20.
Obligation des Chrestiens d'accomplir les Promesses faites au Baptesme, III. 133. 134.

Propos.

Du bon Propos necessaire pour vne vraye penitence, I 85. 86
Necessité du bon propos, & ce que c'est que ce bon Propos, I. 86
Moyen de le rendre efficace, I. 86
Du bon Propos & de sa necessité, III. 154. 155.
Motifs qui nous obligent à garder le bon Propos, III. 154
En quoy consiste ce bon propos, III. 155
Moyens de le rendre efficace, III. 156

Prouidence.

Nostre appuy en la diuine Prouidence, I. 143. 147
De la Prouidence paternelle de Dieu, III. 75.

Prudence.

Pourquoy Nostre-Seigneur demande-t-il à ses Apostres la vertu de Prudence, I 298
Pourquoy, à la Prudence adiouste-il la simplicité, I. 299
De la Prudence des prestres, III. 225
En quoy consiste cette vertu,& les moyens de l'acquerir, III. 226. 227

Pompe.

Qu'est-ce qu'on entend par les Pompes de Satan, III. 133
Quels sont les moyens pour y renoncer, III. 134.

Portier.

De l'Ordre du Portier, II 147. 148
Son excellence & ses fonctions, II. 147. 148.
De la premiere vertu qui est necessaire & recommandable au Portier, II. 148. 149
Du respect & de la reuerence que le portier doit porter aux lieux saints, II. 151
De quelques autres vertus conuenables au Portier, la vigilance, la crainte de Dieu, & la douceur, II. 153. 154
Quest ce que les Ecclesiastiques doiuent sçauoir de l'ordre du Portier, III. 187
Quelles sont les fonctions de cet Ordre, III. 188.
Quelles sont les vertus qui luy sont propres, III. 188. 189
Du zele que doit auoir le Portier de la maison de Dieu, III. 189. 190

Possedé.

De la façon d'exorciser les possedez, II. 164. 165.
Cette fonction est dangereux, II. 164
Les precautions qu'il y faut apporter, II. 165.

Possession.

Comment se peut connoistre vne veritable Possession, II. 165

Psalmodier.

Psalmodier. V. Chanter.

Pudeur.

Le front est le lieu de la Pudeur, I. 118

Pureté.

De la pureté de cœur, I, 188. 189
Combien cette Pureté est necessaire, en quoy elle consiste, I. 189
De la pureté d'intention, I. 202. 203
La pureté est necessaire aux Ecclesiastiques, I. 223. 224
De la Pureté de cœur, II. 99. 100
En quoy elle consiste, II. 101
Les moyens de l'acquerir, II. 101
De la Pureté de corps requise au tonsuré, II. 102.
De la Pureté requise aux prestres, II. 281. 282.
Pureté V. Chasteté.

Purgatoire.

Punition des pechez dans le Purgatoire, I. 44.
Des tourmens extrêmes que souffrent les ames dans le Purgatoire, I. 343. 344
Les moyens de les soulager, I. 343
Ce qu'il faut faire pour éuiter ces tourmens, I. 344

Purification.

Meditation pour la feste de la Purification, I. 245 246

Purifier.

Que nous deuons continuellement nous purifier, I. 189

Q

Quarantaine.

POur quelles raisons l'Eglise a institué la sainte Quarantaine, I. 249. 250. 251

Quatre-Temps.

Meditation pour les Quatre-Temps, I. 364. 365.
Pourquoy l'Eglise les a instituez, & de l'importance de les bien employer, I. 365. 366.

R

Raillerie.

DEs Railleries qu'il faut éuiter dans la conuersation, II. 335
Deux sortes de railleries, II. 336

Raison.

Que la Raison n'est pas la regle de nos actions en tant que Chrestiens, I. 107

Rameaux.

Meditation pour le Dimanche des Rameaux, III. 48. 49

Recompense.

Quelle est la recompense promise dans les beatitudes, I. 197

Reconciliation.

Du precepte de reconciliation, I. 162. 163.

Reconnoissance.

De la Reconnoissance enuers Dieu, III. 95. 96.
En quoy elle consiste, & les moyens de la pratiquer, III. 36. 37

Redemption.

De la grieueté du peché prise du benefice de la Redemption, I. 30. 31

Religieux.

De l'excellence de l'estat Ecclesiastique par repport à celuy des Religieux, II. 13

Religion.
Institution de la Religion, II. 2
Tout l'employ des Ecclesiastiques doit estre aux actes de Religion, II. 6
Quels sont ces actes, II. 6. 7
Reliques.
Pour la feste de la translation des Reliques de S. Nicolas, I. 366. 367
Motifs pour les honorer, I. 367
Reputation.
Conseruer la Reputation d'autruy, III. 4
Residence.
De la Residence personnelle des pasteurs, II. 362.
Des grands maux qui arriuent de la non Residence, II. 363
Les pretextes & excuses refutez, II. 364. 365.
De la Residence des pasteurs, III 250. 251. 252.
Les raisons qui obligent de Resider, III. 251.
Les excuses vaines de ceux qui ne veulent Resider, III. 251. 252
Resignation.
Resignation de la sainte Vierge a Dieu, I. 354.
Resolution.
Perseuerance dans les bonnes Resolutions, III. 5
Resolution. V. propos.
Respect.
Combien le mal du Respect humain est vniuersel, I. 118
Ressemblance.
Ressemblance que nous deuons auoir auec Iesus-Christ, I. 108. 109. 110
Ressembler.
Qu'est-ce que Ressembler à Iesus-Christ, I. 14.
Resurrection.
Pourquoy Nostre-Seigneur a voulu conseruer ses playes apres sa Resurrection, I. 225 226.
De la Resurrection spirituelle, I. 264. 265
Marques de la Resurrection veritable, I. 266. 267.
Verité touchant la Resurrection, III. 102
Resusciter.
Du fils de la veuve de Naïm Resuscité, 101.
Comment il faut ressusciter auec Nostre-Seigneur, I. 264. 265
Marques pour connoistre si nous sommes vrayement Ressuscitez, I. 265
Retraite.
De la retraite & éloignement du monde, I. 302.
Comparaison de la retraite des Ecclesiastiques dans les Seminaires, I. 303
De la Retraite annuelle, II. 355. 356
Combien elle est necessaire aux Ecclesiastiques, II. 355
Ce qu'on y doit faire, II. 356
Les motifs pour la faire, II. 356
De la Retraite annuelle, III. 245. 246
Motifs de cette Retraite, III. 245
Dispositions qu'on y doit apporter, III. 246.
De quoy on doit traiter en la Retraite, III. 247.
Reuenu.
Des Reuenus Ecclesiastiques, II. 113. 114. 123.
Richesses.
De l'amour des Richesses, I. 53
Rogations.
Meditation pour le iour des Rogations, I. 276. 277.
Pourquoy ont esté instituez les Rogations, I. 276. 277
Roy.
Meditation pour la veille & le iour des Roys, I. 242. 243. 244
Comment Nostre-Seigneur est appellé Roy dans l'Escriture, III 48
Les deuoirs que nous luy deuons en cette qualité, III. 49
Royaume.
Qu'el est le Royaume des Cieux en cette vie, I 173
Du Royaume des Prestres, II. 267
Royauté.
Pourquoy Nostre-Seigneur refuse la Royauté, III. 44. 45
De la Royauté de Nostre-Seigneur, & ce que nous luy deuons en cette qualité, III. 48. 49.

S

Sacerdoce.
DU Sacerdoce Euangelique, I 296
Sacerdoce V. Prestrise. Prestre.
Sacrement.
Que tous les Ordres ne font qu'vn Sacrement, II. 144
De l'administration des Sacremens, II. 296. 297.
Des qualitez & des conditions que doit auoir vn Prestre pour cela, II. 297 298
Les motifs qui peuuent l'obliger à s'en acquiter dignement, II. 298

De l'administration des Sacremens en particulier, II. 199
De l'administration des Sacremens, III. 217.

S. Sacrement.

De la frequentation du saint Sacrement. I. 206
Pour la feste du saint Sacrement, I. 291. 292.
De sa grandeur & de son excellence, I. 292. 294.
Du bon vsage de ce diuin Sacrement, I. 292.
Meditation pour le Dimanche de l'Octaue du saint Sacrement, I 294
Meditation pour le iour de l'Octaue du saint Sacrement, I. 296
Meditation pour l'Octaue du saint Sacrement, I. 371. 372
Que Nostre-Seigneur doit operer nostre conuersiou au saint Sacrement, I. 373. 374
Que Nostre Seigneur au saint Sacrement nous fait croistre en grace, I. 376 377
Que le saint Sacrement sert pour surmonter les tentations, I. 378. 379
Que le saint Sacrement nous sert de consolation dans nos souffrances, I. 380. 381
Que le saint Sacrement donne ioye & suauité à l'ame qui le reçoit, I 382. 383
Que Nostre-Seigneur au saint Sacrement nous donne la perseuerance, I. 383. 384
Que le saint Sacrement cause vne bonne mort, I. 385. 386

Sacrifice.

Du saint Sacrifice de la Messe, I. 294. 295
Difference entre les Sacrifices du vieil & du nouueau Testament, II. 260
De l'excellence du Sacrifice de la Messe, II. 277. 278.
Quatre sortes de Sacrifices en l'ancienne Loy, II. 279 280
De l'esprit de Sacrifice dans lequel le Prestre doit viure, II. 329. 330
En quoy consiste cét esprit & les moyens de l'entretenir, II. 330. 331

Saint.

Pourquoy les Chrestiens sont appellez Saints, I. 24
Nous pouuons deuenir Saints auec la grace, I. 25
Saints suiets à faillir, I 108
Les moyens de deuenir Saints, I. 236. 237
Que Dieu est particulierement appellé Saint, I 289 90
Meditation pour la Vigile de tous les Saints, I. 339. 340
Pourquoy l'Eglise a institué la feste de tous les Saints, I. 340
Moyens de sanctifier cette feste, I. 340. 341
Meditation pour la feste de tous les Saints, I. 341
Combien est grand le bon-heur des Saints, I. 341. 342
Quelles circonstances de cette gloire, I. 342.
Les moyens d'y arriuer, I. 342
Difference entre les Saints pour leurs couronnes, I. 356
Pourquoy toutes les Eglises sont dédiées à Dieu sous l'inuocation de quelque Saint, I. 362.
Motifs pour honorer les Reliques des Saints, I. 367 368. 369
De la vocation des Saints, II. 33. 34. 35. 38. 39.

Sainteté.

Qu'est-ce que la Sainteté & en quoy elle consiste, I. 25
De la Sainteté des Prestres, II. 271. 272
De la Sainteté que nous deuons imiter en Dieu, I. 289 290
En quoy consiste cette imitation de la Sainteté de Dieu, I. 290 291
Difference de la Sainteté des Prestres de l'ancien & nouueau Testament, II. 261

Salut.

En quoy gist nostre Salut, I. 109
Marque pour arriuer au Salut, I. 189
Comment se donne la grace du Salut, I. 212.
Les Ecclesiastiques sont cooperateurs auec Dieu au salut des hommes, II. 7. 8
Des obligarions que nous auons de trauailler à nostre Salut, III. 98. 99
Les raisons que nous en auons, III 98
D'où vient que si peu y pensent, III. 99
Comment il faut y trauailler, III. 100
Du zele du salut des ames, III. 220. 221

Samedy-Saint.

Meditation pour le Samedy-Saint, I. 262. 263.

Sanctification.

En quoy consiste la Sanctification, I. 290

Sapience.

Du don de Sapience, I. 134
Qu'est-ce que ce don, & combien il est necessaire, I. 134
Les moyens de l'acquerir, I. 135

Satan.

Qu'est-ce que les Peres entendent par les pompes de Satan, III. 133. 134

Satisfaction.

De la satisfaction Sacramentale, I. 87
Trois sortes de Satisfactions, I. 87

Satisfaction temporelle, I. 88
Satisfaction volontaire, I. 88
De la satisfaction au Sacremenr de Penitence, III. 156. 157. 158
Les raisons qui obligent à receuoir les satisfactions imposées par le Prestre, III. 157.
Quels aduantages ont les satisfactions Saramentales sur les volontaires, III 158
Quelles sont les satisfactions que les Ecclesiastiques se doiuent imposer eux-mesmes, III. 158. 159

Sauué.

Peu de Sauuez, I. 125

Sauuer.

Pour estre Sauué, il faut s'acquiter de ses obligations, III. 78

Scandale.

Iesus-Christ appellé Pierre de Scandale, III. 11. 12.
Du Scandale du mauuais exemple, III. 125. 126.

Sçauant.

Raisons qui obligent les Ecclesiastiques d'estre Sçauans, II. 22
Belle leçon que sainte Geneuiéve fait aux Sçauans, I. 241

Sçauoir.

Du desir immoderé de Sçauoir, I. 51. 52

Science.

De la curiosité dans les Sciences, I. 51
Le dommage quelle apporte, I. 51. 52
Remede à ce mal, I. 51
Du don de Science, quel il est, & les moyens de l'obtenir, I. 132
Quelle doit estre la Science des Ecclesiastiques, II. 26. 27
La Science requise à vn homme Apostolique, III. 59. 60
Quelle doit estre la Science requise aux Ecclesiastiques, III. 60
De la Science des Prestres, III. 222

Secours.

Secours. V. Assistance.

Sel.

Pourquoy le Sel au Baptesme dans la bouche de l'enfant, I. 134

Semaine.

La maniere de bien passer la Semaine Sainte, I. 255. 257
Pratiques pour la bien passer, I. 256. 257.

Seminaire.

Comparaison de la retraite des Ecclesiastiques dans les Seminaires, I 303. 304
Les Ecclesiastiques doiuent demeurer quelque temps dans vn Seminaire, II. 357
Les aduantages que l'on en retire, II. 357. 358.
Comment il faut s'y comporter, II. 358
Les manquemens qu'on y commet d'ordinaire, II. 359
Qui sont ceux dans les Seminaires qui sont semblables au sel pierreux & épineux, à ce grand chemin & à la bonne terre, III. 32

Sermon.

Sermon V. Predication.

Seruice diuin.

Seruice diuin. V Office diuin.

Seruir.

Toute nostre estude doit estre de seruir Dieu, I 6
Qu'est-ce que seruir Dieu, I. 7

S. Simeon.

De la prediction de saint Simeon touchant Nostre-Seigneur, III. 10. 11. 12

S. Simon.

Meditation pour la feste de saint Simon & saint Iude, I. 338

Simonie.

De la Simonie & comme elle se commet, II, 116.

Simplicité.

Pourquoy Nostre-Seigneur demande-t-il la simplicité à ses Apostres, I. 299

Sobrieté

De la Sobrieté necessaire aux Prestres, III. 228.
En quoy elle consiste, III. 229
Les moyens pour l'acquerir, III. 229

Soif.

De la faim & de la Soif de la Iustice, I. 185

Solitude.

Pourquoy saint Iean Baptiste se retire de si bonne heure dans la Solitude, I. 302
Solitude de sainte Marie Magdelaine, I. 312.

Soufflet.

Du Soufflet au Sacrement de Confirmation, I. 127

Souffrance.

De la persecution & de la Souffrance, I. 193. 194.
Combien la Souffrance est vtile, I. 194
De l'amour des Souffrances à l'exemple de Nostre-Seigneur, I. 253. 254
Que le saint Sacrement nous sert de consolation dans les Souffrances, I. 380. 381

Souffrir.

Il faut Souffrir pour la Iustice, I. 194. 195. 196.
Il faut souffrir de tous, I. 196

Ce que Nostre-Seigneur a Souffert en sa Passion & comme il l'a Souffert, I. 254
Pourquoy Nostre-Seigneur Souffre tant de peines en la Croix, I. 260. 261

Soulagement.

Soulagement, V Assistance.

Soumission.

Exemple de Soumission en Iesus-Christ, I. 237. 238
Soûmission, V. Obeïssance,

Sourd.

Du Demon Sourd & muet, III. 41. 42
Du Sourd de l'Euangile, III. 90. 91

Soûdiacre.

Institution du Soûdiacre, I. 259
De l'Ordre du Soûdiacre en particulier, II. 176. 177. 178.
De son excellence, II. 184
La grandeur de cét Ordre se tire des ceremonies & du changement qui s'y fait, II. 184.
Du pouuoir qu'il donne, II. 185
La premiere vertu correspondante à son Office, II. 186
Des fonctions du Soûdiacre, II. 186
Deux vertus correspondantes à ces fonctions, II. 186. 187
Des fonctions du Soûdiacre qui regardent l'instruction des fideles, II. 188
Des conditions requises pour receuoir l'Ordre de Soûdiacre, II. 190
Des obligations du Soûdiacre à l'égard de Dieu, II. 191. 192
Des obligations du Soûdiacre à l'égard de l'Eglise, II. 202. 203
Il doit le respect, l'amour & le seruice, II. 202 203.
Des obligations du Soûdiacre à l'égard de soy-mesme, II. 204
Qu'il est obligé a la chasteté & continence & pourquoy, II. 194. 195
De l'Ordre du Soûdiacre, III. 197. 198
Quelles sont les fonctions & obligations du Soûdiacre, III. 198
Quelles sont les dispositions pour receuoir cét Ordre, III. 199
De la chasteté que doit auoir le Soûdiacre, III. 205 206

Soutanelle.

Obseruation sur les Soutanelles, III. 172. 173. 174. 175. 176.

Soutanne.

Obligation des Ecclesiastiques à porter la Soutannne, III. 170 171
Quels sont les pretextes de ceux qui s'en veulent dispenser, III. 172

Spirituel.

Des principes de la vie Spirituelle, I. 199. 200.

Studiosité.

De la Studiosité necessaire aux Ecclesiastiques, II. 108. 109

Subtilité.

De la Subtilité, I. 266. 267

Suiure.

Du desir de Suiure Iesus-Christ, I. 279
Promptitude de saint Matthias à suiure Iesus Christ, I. 330. 331
Du zele des peuples à suiure Iesus-Christ, III. 43. 44.

Superfluité.

En quoy les Ecclesiastiques doiuent éuiter les Superfluitez, II. 81. 82

Superieur.

De l'obeïssance des Prestres aux Superieurs Ecclesiastiques, III. 230. 231

Supporter.

Supporter les defauts du prochain, I. 167. 168.

Surdité.

De la Surdité spirituelle, III. 90 91
Qu'est-ce que la Surdité spirituelle, III. 90
Combien elle est dangereuse aux Ecclesiastiques, III. 91
Remedes à ce mal, III. 9. 92

Surplis.

Que signifie le Surplis blanc, II. 67
De la ceremonie du Surplis qui se donne par l'Euesque à la tonsure, II. 98
Combien le Surplis est vn habit honneste, II. 98
Quelles sont les significations du Surplis, II. 99.
Quel vsage en doiuent faire les Clercs, II. 99.
De la pureté de conscience requise aux Ecclesiastiques marquée par le Surplis, II. 100. 101.
Du Surplis & de sa signification, III. 177
Combien le Surplis est vn habit honorable, III. 177
Quel vsage en doiuent faire les Clercs, III 178.
Quelles sont ses significations, III. 178. 179.

T

Tabernacle.

Tabernacle. V. Eglise.

Talent.

Du bon vsage des Talents que Dieu nous a donnez. I. 221. 222

Temple.

Temple. V. Eglise.

Temps.

Meditation pour les Quatre-Temps, I. 364. 365. 366.

Du reglement de son Temps, II. 345. 346

Raisons qui obligent à ce reglement, II. 345.

En quoy consiste ce reglement, II. 346

Du bon employ du Temps, III. 128. 129

Les moyens de le bien employer, III. 129. 130.

Tentation.

Ce qu'il faut faire dans la tentation, I. 150.

Que le S. Sacrement sert pour surmonter les Tentations, I. 378. 379

De la Tentation de Iesus-Christ au desert, III. 36.

Pourquoy il a voulu estre Tenté en cette façon, III. 36. 37

Les moyens qu'il nous apprend contre les Tentations, III. 37

Terre.

Quatre sortes de Terre dont l'Euangile fait mention, III. 31. 32

S. Thomas.

Meditation pour le iour de saint Thomas Apostre, I. 225. 226

Titre.

Du Titre necessaire aux Ordres Maieurs, II. 179.

Tonsure.

De la Tonsure, II. 59. 60

De l'excellence de la Tonsure tirée de quelques comparaisons, II. 59. 60

Ce qu'est la Tonsure à l'estat Ecclesiastique, II. 59. 60

La confusion de ceux qui estiment si peu la Tonsure, II. 61

De l'excellence de la Tonsure, II. 61

Qu'est-ce que la Tonsure, II. 61. 62

Combien authentique & digne de veneration pour les autheurs de son institution, II. 62.

Combien sa fin est noble, II. 62. 63

De l'excellence de la Tonsure prise du nom de Clerc, II. 65

De son excellence prise du rapport qu'elle a auec le Baptesme, II. 65

Rapport des effets du Baptesme & de la Tonsure, II. 65. 66

Des conditions de celuy qui se presente à la Tonsure, II. 67. 68. 69

Motifs pour ceux qui prennent la Tonsure, II. 68

Des despositions pour bien receuoir la Tonsure, II. 69. 70

Des ceremonies de la Tonsure, II. 71. 72. 73.

De la coupure des cheueux qui se fait en la Tonsure, II. 79. 80

Pourquoy on donne vn cierge ardent à celuy qui reçoit la Tonsure, 87. 88

De la promesse que fait le Clerc à la Tonsure, II. 92 93

De la ceremonie du Surplis qui se donne par l'Euesque à la Tonsure, II. 98. 99

De la pureté de conscience requise aux Ecclesiastiques marquée par le Surplis, II. 100. 101.

De l'obligation des Clercs à raison de la Tonsure, II. 105. 106

Des effets de la Tonsure, II. 110. 111

Tonsuré.

Les raisons qui obligent les Tonsurez à porter l'habit de leur profession. II. 73

Les obiections refutées & la resolution à prendre sur ce suiet, II. 74

De la vie penitente que doit mener le Tonsuré, II 75. 76

Obligation des Tonsurez à porter les cheueux courts, II 80

De l'obligation des Tonsurez d'éuiter toutes superfluitez, II. 91

De la couronne du Tonsuré, II. 83. 84

Obligation des Tonsurez de porter leurs croix & se mortifier, II. 85. 86

De la ceremonie du cierge ardent qui est donné au Tonsuré, II. 87. 88

Obligation du Tonsuré de donner bon exemple au prochain, II. 89. 90

Pourquoy le surplis donné au Tonsuré, II. 99.

De la pureté de cœur requise au Tonsuré, II. 99. 100

De la pureté de corps requise au Tonsuré, II. 102

De la chasteté que doiuent auoir les Tonsurez, II. 102

De la vie que doit mener le Tonsuré, II. 103.

De l'obligation qu'ils ont d'assister aux offices publics, II. 105. 106

Ce qu'il doit faire assistant au seruice diuin, II. 107 108

De son obligation pour chanter & psalmodier, II. 107

De la Tonsure Ecclesiastique, III. 168

Qu'est-ce qu'vn Ecclesiastique est obligé de sçauoir de la Tonsure, III 168. 169 170

Quelles sont les ceremonies qui s'obseruent en donnant la Tonsure, & quelles en sont les significations, III 169

Quels sont les fruits de cette doctrine, III. 169.

Des obligations de porter la Tonsure, III 171.

Obligation des Tonsurez de s'adonner à l'estude du Plein-chant, III. 181. 182. 183

Toussaints.

Meditation pour la Vigile de la Toussaints, I. 339. 340

Trafic.

Du Trafic défendu aux Ecclesiastiques, II. 319. 320.

Transfiguration.

De la Transfiguration de Nostre-Seigneur sur le Thabor, III. 38. 39

De l'opposition de la Transfiguration & Passion, III. 39

Trauail.

Du Trauail contre l'oysiueté, II. 347. 348

Raisons qui obligent les Ecclesiastiques au Trauail, II. 347

Obligation des Ecclesiastiques au Trauail, III. 28. 29. 30

Trauailler.

Des obligations que nous auons de Trauailler à nostre salut, III. 98. 99. 100

De l'obligation qu'ont les Ecclesiastiques de Trauailler, III. 28. 29. 30

Trépassé.

Meditation pour le iour des Trépassez, I. 343 344.

S. Trinité.

Pour le Dimanche de la sainte Trinité, I. 289. 290.

Triomphe.

Triomphe de Nostre-Seigneur sur la Mort & l'Enfer, I. 262. 263

Tristesse.

Tristesse dans ce monde, I, 184

V

Vanité.

Combien la Vanité est à craindre dans les bonnes actions, I. 49

Vanité. V. Gloire.

Vendredy-Saint.

Meditation pour le Vendredy-Saint, I. 260.

Vengeance.

Du desir de Vengeance, I. 61

Verité.

Veritez speculatiues, I. 138

Des Veritez Chrestiennes, I. 199. 200

Vent.

Le saint Esprit décend en forme de Vent, I. 282. 283.

Vertu.

Obligation des Chrestiens à la Vertu, I. 95

Il faut qu'vn Chrestien pratique la Vertu, I. 95.

L'abus de la plus-part des hommes en ce point, I. 95. 96

Des aduantages de la Vertu en cette vie, I. 97.

La Vertu est honorable en cette vie, I. 97

Elle est profitable, produisant le Centuple, I. 97. 98

Le Ciel est la recompense pour la Vertu en l'autre vie, I. 98. 99

L'vnique chemin pour arriuer à l'autre vie est la Vertu, I. 99

Motifs pour embrasser la Vertu, I. 100

Pourquoy la Vertu est aisée & ce qui la rend aisée, I. 100

S'il y a de la difficulté, & en quoy, I. 101

Quelle doit estre la Vertu des Chrestiens, & sa difference d'auec la Vertu morale, I. 101. 102.

Il y a peu de Vertus Chrestiennes, I 101. 102

Difference d'entre les Vertus des Philosophe & celle des Chrestiens, I. 102

Difference entre les Vertus morales & infuses, I 102

Combien grande doit estre la Vertu des Chrestiens, I. 103. 104

Iusques à quel point de perfection va la Vertu des Chrestiens, I. 104

En quoy consiste particulierement la Vertu, I. 105

La Vertu consiste audedans, I. 105

Des Vertus les plus necessaires au Chrestien, I. 135 136

Des Vertus Theologales, Foy, Esperance, Charité, I. 135. 136

Les Vertus Theologales sont les plus excellentes de toutes, I. 13[illegible]. 136

Pourquoy la charité est la plus excellente de toutes les Vertus, I 148

Fondement de toutes les Vertus, I. 177

Des moyens pour acquerir & perseuerer dans la pratique des Vertus Chrestiennes, I. 198. 199.

Second moyen pour faire progrés en la Vertu, I. 202. 203

Troisiéme moyen pour faire progrés en la Vertu, I. 204

Quatriéme moyen pour faire progrés en la vertu, I. 210. 211

Cinquiéme moyen pour acquerir les Vertus Chrestiennes, I. 211. 212

Sixiéme & dernier moyen pour acquerir & conseruer les Vertus Chrestiennes, I. 21[illegible]. 214

Moyen pour acquerir les Vertus Ecclesiastiquez, II. 341. 343. 345. 347. 349. 351. 353. 355. 357.

Pour connoistre l'auance que l'on fait en la Vertu, III. 111

Vertueux.

Vertueux.

Il n'est pas temps d'attendre à l'heure de la mort, à estre vertueux, I. 72

Les marques pour discerner vn homme vertueux d'auec celuy qui ne l'est pas, I. 105. 106.

Vestement.

Vestement V. Habit.

Victoire.

Victoire de Iesus-Christ sur la Mort, l'Enfer & le Diable, I. 262. 263

Vice.

La difficulté de la vertu se trouue dans le vice, I. 101

Vie.

Meditations de la Vie Chrestienne, I. 1. 2. 3

De la fin de l'homme en cette vie, I. 5

Apres cette vie, I. 8. 9

D'où vient le desordre dans la Vie des Chrestiens, I. 12

De la Vie nouuelle & diuine qu'on reçoit au Baptesme, I. 13. 14

En quoy consiste cette Vie nouuelle, I 13 14

Fondement de la Vie Chrestienne, I 17. 18

Que nous deuons viure de la Vie de Iesus-Christ, I. 22. 23

Les veritez de la Vie illuminatiue, I. 95

La vertu est honorable en cette vie, I. 97

Le Ciel est la recompense de la Vertu pour l'autre Vie, I. 98. 99

Quelle est cette recompense, I. 99

Le chemin pour y arriuer est la Vertu, I. 99

La Vie Chrestienne fondée sur Iesus-Christ, I. 107

En quoy consiste le bon-heur de cette Vie, I. 170

Des principes de la Vie spirituelle, I. 199

De la force de ces principes, I. 199

Moyens de les rendre efficaces, I 200

Se prescrire vn reglement de Vie, I 215

Meditation de la Vie Chrestienne, I. 216

Quatre principales qualitez de la Vie glorieuse, I. 266. 267

De la Vie commune, I. 287

Meditations de la Vie Ecclesiastique, II. 1. 2. 3. 59. 60.

De la Vie innocente requise pour entrer dans l'estat Ecclesiastique, II. 20. 21

De la Vie penitente que doit mener le Tonsuré, II. 75. 76

En quoy consiste cette Vie Penitente, II. 76.

S. Vierge

De la Conception de la Vierge, I. 223. 224

Les raisons qui nous obligent de nous offrir & consacrer à la sainte Vierge, I. 245 246.

Quels sont les deuoirs que nous sommes obligez de luy rendre, I. 246. 247

Meditation pour la Visitation de la sainte Vierge, I. 308. 309

De l'Assomption de la sainte Vierge & des faueurs quelle reçoit en ce iour-là, I. 318 319. 320.

Meditation pour la Natiuité de la sainte Vierge, I. 325. 326

Meditation pour la Presentation de la sainte Vierge, I. 353. 354.

De la deuotion à la sainte Vierge II. 353

En quoy consiste cette deuotion, II. 354

Vigilance.

De la Vigilance, II. 155

Visitation.

Meditation pour le iour de la Visitation de la sainte Vierge, I. 308

Visite.

Trois vertus que nous enseigne la sainte Vierge à pratiquer dans nos Visites, I. 308 309.

Des regles à obseruer dans nos Visites, I. 308. 309.

Viure.

Raisons qui obligent à ne viure que pour Dieu, I. 7

Vocation.

De la vocation à l'estat Ecclesiastique, I. 244.

De la Vocation à l'estat Ecclesiastique, I. 247. 248

De la Vocation, I. 313. 314

De la Vocation, I. 320

Pourquoy l'Eglise si souuent nous met deuant les yeux la necessité de la Vocation, I. 321.

Marques pour discerner les veritables d'auec les fausses Vocations, I. 321. 322

De l'importance de la Vocation en toute sorte d'estat & de condition, II. 27. 28

Qu'est-ce qu'on entend par ce mot de Vocation, II. 28. 29

De la necessité de la Vocation prouuée par l'authorité de l'Escriture, II. 29. 30

Preuues dans l'ancien & nouueau Testament, II. 30. 31

De la necessité de la Vocation prise de l'exemple de Nostre-Seigneur, II. 31 32

De la necessité de la Vocation prise de l'exemple des Saints, II. 33. 34. 35

Des marques de la Vocation, II 35. 36

De la fausse & vraye Vocation, II. 35. 36

Des marques de la veritable & legitime Vocation, II. 37. 38 42

De la Vocation ordinaire & extraordinaire, II. 3 39. 40

Autre marque fondamentale de la Voca-

tion, II. 44. 45

Ce qui empesche de connoistre & de bien iuger de nostre vocation à l'estat Ecclesiastique, II. 47. 48. 49

Des mal-heurs qui arriuent à ceux qui entrent sans vocation à l'estat Ecclesiastique, II. 50

Quel remede à ceux qui sont entrez dans l'estat Ecclesiastique, sans marque de Vocation, II. 54. 55

Qu'il ne suffit pas d'estre appellé legitimement, si on ne correspond à sa vocation, II. 56. 57.

Quelque marque de Vocation que nous reconnoissions en nous, il faut apprehender & correspondre, II. 56. 57

La Vocation diuine necessaire à la Tonsure, II. 69. 70

De la Vocation aux benefices, II. 119 120

De la Vocation à la Prestrise, II. 255

De la Vocation de saint Matthieu & de sa correspondance à la grace, I. 330. 331

L'estime qu'on doit faire de sa Vocation, II. 340. 341.

On doit estimer toutes les graces de sa Vocation, II. 341

En quoy consiste l'estime que les Ecclesiastiques doiuent faire de leur Vocation, II. 341. 342.

De la Vocation de saint Iean Baptiste, III. 8. 9.

La Vocation se fait en diuerses façons, III. 114. 115.

De la Vocation & de sa necessité, III. 162. 163. 164.

Raisons qui prouuent la necessité de la Vocation à l'estat Ecclesiastique, III. 163

Quels sont les defauts que l'on commet ordinairement en la Vocation, III. 163. 164

Quest-ce que Vocation & qu'elles sont les marques d'vne Vocation legitime, III. 193. 194.

Vœu.

Du Vœu des Chrestiens au Baptesme, I. 18.

Voix.

Voix. V. Parole.

Volonté.

De la conformité à la Volonté de Dieu, I. 155. 156.

En quoy elle consiste & comment Nostre-Seigneur l'a pratiquée, I. 156. 157

Y

Yuroye.

De l'Yuroye que l'ennemy seme parmy le bon grain, III. 23 24

Quelle est cette Yuroye, & les moyens de l'arracher, III. 25. 26. 27

Z

Zele.

Raisons qui obligent les Ecclesiastiques au Zele, II. 91. 92

En quoy consiste ce Zele, II. 91. 92

Les moyens de l'acquerir, II. 92

Du Zele de la maison de Dieu, II. 149

Zele pour l'instruction du peuple, II. 159 160.

Du Zele du salut des ames, III. 220. 221

Ce que c'est que le Zele & ses actes principaux, II. 241

Des qualitez qui doiuent accompagner le Zele pour le rendre legitime & profitable, II. 243

L'exemple de Nostre-Seigneur, II. 244

Du Zele de la gloire de Dieu & en quoy il consiste, II. 323. 324

Du Zele des peuples à suiure Iesus-Christ, III. 43. 44

Du Zele de la maison de Dieu, III. 188. 189. 190.

Quelles sont les marques de ce Zele, III. 190.

FIN.

PRIVILEGE DV ROY.

LOVIS PAR LA GRACE DE DIEV ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos amez & feaux Conſeillers les Gens tenans nos Cours de Parlement de Paris, Thoulouſe, Roüen, Bordeaux, Rennes, Dauphiné, Prouence, Pau, Mets; Maiſtres des Requeſtes ordinaires de noſtre Hoſtel; Preuoſt de Paris; Seneſchaux ou leurs Lieutenans; Baillifs & tous autres nos Iuſticiers ou Officiers qu'il appartiendra, Salut Noſtre cher & bien amé GEORGES IOSSE Marchand Libraire en noſtre bonne Ville de Paris, Nous a fait remontrer qu'il a cy-deuant fait imprimer, en vertu des Lettres de Priuilege que nous luy auons accordées, les Oeuures de feu M. MATTHIEV BEVVELET Preſtre du Seminaire de S. Nicolas du Chardonnet, contenant cinq Liures, ſçauoir le premier, *Meditations ſur les principales veritez Chreſtiennes & Eccleſiaſtiques, &c.* Le ſecond, *Inſtruction ſur le Manuel en forme de Demandes & Reſponſes familieres, &c.* Le troiſiéme *La vraye & ſolide Deuotion des Chreſtiens, &c.* Le quatriéme, *Conduites pour les Exercices qui ſe font dans les Seminaires, &c.* Le cinquiéme, *Retraite Eccleſiaſtique, &c.* Deſquels Ouurages les Priuileges ſont preſts à expirer, ſans que ledit Expoſant ait encore, à preſent, pû ſe rembourſer de ſes frais, à cauſe que nonobſtant noſdites Lettres à luy accordées, quelques Libraires & Imprimeurs de Lyon & de Roüen luy ont fait contrefaire vne partie deſdits Ouurages: Conſiderant d'ailleurs que leſdits Ouurages ſont tres-neceſſaires aux Seminaires Eccleſiaſtiques, au ſuiet de quoy il a recours à Nous, à ce qu'il nous plaiſe luy accorder vn nouueau Priuilege, afin que durant le temps d'iceluy il ſe puiſſe ſauuer des grands frais & dépenſes par luy faits & de ceux qu'il luy faudra faire pour la reimpreſſion deſdits Liures, & faire défenſes pendant le temps qui luy ſera accordé, à tous Libraires, Imprimeurs & autres, tant de noſtre bonne Ville de Paris, que de celle de Lyon, Roüen & autres, où ont deſia eſté contrefaits quelques-vns deſdits Liures, de faire Imprimer, vendre & debiter aucuns deſdits Liures, autres que de l'impreſſion dudit Expoſant; à ces fins requerant humblement nos Lettres. A CES CAVSES, mettant en conſideration les merites deſdits Liures qui ſont tres-neceſſaires aux Seminaires Eccleſiaſtiques, & tres-vtiles & propres pour le ſalut des Ames; voulant auſſi donner moyen à l'Expoſant de ſe pouuoir rembourſer des grands frais qu'il a faits & qu'il ſera obligé de faire pour la reimpreſſion deſdits Liures, Nous luy auons permis & permettons de grace ſpeciale par ces preſentes d'imprimer, faire imprimer, vendre & debiter en tous les lieux & Terres de noſtre obeïſſance leſdits Oeuures de feu M. MATTHIEV BEVVELET Preſtre du Seminaire de S. Nicolas du Chardonnet, qui ſont, 1 *Meditations ſur les principales Veritez Chreſtiennes & Eccleſiaſtiques.* 2. *Inſtruction ſur le Manuel par forme de demandes & réponſes familieres, pour ſeruir à ceux qui dans les Seminaires ſe preparent à l'adminiſtration des Sacremens.* 3. *La vraye & ſolide Deuotion des Chreſtiens dans l'accompliſſement des promeſſes & obligations contractées aux SS. Fonts de Bapteſme, &c.* 4. *Conduite pour les principaux Exercices qui ſe font dans les Seminaires Eccleſiaſtiques, &c* & 5. *Addreſſe tres-vtile pour ſe preparer à bien faire vne Retraite.* Et ce conioniement ou ſeparément, chacun en vn ou pluſieurs volumes, en telles marges, caracteres & autant de fois qu'il voudra, durant le temps & eſpace de quinze années, à compter du iour que chaque Liure ſera acheué d'imprimer pour la premiere fois, en vertu de nôtre preſente Permiſſion. Faiſons tres-expreſſes defenſes tant à tous Libraires & Imprimeurs de noſtre Royaume, qu'autres perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'imprimer, faire imprimer, vendre & diſtribuer aucun deſdits Liures ſous pretexte d'augmentation, correction, changement de titres, fauſſes marques ou autres déguiſemens, en quelque maniere que ce ſoit, ny meſme de ceux qui ont eſté contrefaits à Lyon, Roüen & autres lieux, ſi ce n'eſt de ceux qu'aura fait imprimer ledit IOSSE, ou de ceux qui auront droict de luy, à peine de ſix mil liures d'amende payable ſans deport par chacun des contreuenans, applicable vn tiers à Nous, vn tiers à l'Hoſpital General de noſtre bonne Ville de Paris & l'autre tiers à l'Expoſant, confiſ-

cation des exemplaires contrefaits & de tous dépens dommages & interests, à la charge qu'il en sera mis deux exemplaires en nostre Bibliotheque publique, vn en celle du Chasteau du Louure seruant prés nostre Personne, & vn autre en celle de nostre tres-cher & feal le Sieur Seguier Cheualier, Chancelier de France, auant que de les exposer en vente, & que cesdites presentes seront registrées dans le Liure de la Communauté des Librairez de nostredite Ville de Paris, suiuant les Arrests de nostre Cour de Parlement de Paris, à peine de nullité des presentes, du contenu ausquelles Nous voulons & vous mandons que vous fassiez ioüir pleinement & paisiblement durant ledit temps ledit Exposant ou ceux qui auront droict de luy, sans souffrir qu'il luy soit donné aucun empeschement. Voulons aussi qu'en mettant au commencement ou à la fin de chacun volume vn extrait des presentes, elles soient tenuës pour bien & deuëment signifiées, & que foy y soit adioustée & aux copies collationnées par vn de nos amez & feaux Conseillers & Secretaires de nos Maison & Couronne de France & de nos Finances, comme à l'Original : Mandons au premier nostre Huissier ou Sergent sur ce requis de faire pour l'execution des presentes tous Exploits necessaires sans demander autre permission : CAR tel est nostre plaisir ; nonobstant oppositions ou appellations quelconques & sans preiudice d'icelles, pour lesquelles Nous ne voulons qu'il soit differé, en retenant la connoissance à Nous & à nostre, Conseil & qui ne pourront nuire audit Exposant, en faueur duquel & du merite desdits Ouurages seulement, Nous dérogeons aussi à toutes Lettres à ce contraires, comme Clameur de Haro, Chartre Normande, Edits, Declarations, Arrests, Reglemens, Status & confirmation d'iceux, Priuileges obtenus & à obtenir, soit que le temps de ceux qui ont esté obtenus soit expiré ou non. En témoin de quoy Nous auons fait mettre nostre Scel à cesdites presentes DONNE' à Paris le cinquiéme iour d'Octobre, l'an de grace mil six cens soixante-deux ; Et de nostre Regne le vingtiéme. Signé, Par le Roy en son Conseil, MABOVL, Et scellé.

Registré sur le Liure de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de cette Ville le 20. Octobre 1662. suiuant l'Arrest de la Conr de Parlement du 8. Avril 1653.

Signé, I. DVBRAY. Syndic.

Acheué d'imprimer pour la 1. fois en vertu du present Priuilege, le 2 Septembre 1664.

EXTRAIT DES REGISTRES DV CONSEIL *Priué du Roy.*

ENTRE Georges Iosse Marchand Libraire demeurant en la Ville de Paris demandeur en Lettres par luy obtenuës au grand Sceau le dernier Mars 1664. & en Requeste par écrit & verbale des 30. May & 9. Iuillet audit an, & defendeur, d'vne Part, & Pierre de la Motte Maistre Imprimeur de la Ville de Roüen & Clement Malassis Marchand Libraire de ladite Ville, tant en son nom que comme prenant le fait & cause dudit de la Motte defendeur, & demandeur en Requeste verbale inserée dans l'appointement de Reglement rendu en l'instance d'entre les parties le 5. Iuin audit an 1664. d'autre : & les Maistres & Gardes de l'Art de Libraires & Imprimeurs de la Ville de Roüen receus parties interuenantes en l'instance d'entre lesdites parties, suiuant l'Ordonnance du Conseil du 16. dudit mois de Iuin audit an d'autre part, sans que les qualitez puissent nuire ny preiudicier aux parties. VEV au Conseil du Roy lesdites Lettres obtenuës au grand Sceau par ledit Iosse ledit iour dernier Mars 1664. aux fins de faire assigner audit Conseil ledit Malassis & tous autres Marchands Libraires & Imprimeurs contreuenans à la Permission d'imprimer obtenuë par ledit demandeur le 5 Octobre 1662. qu'il pourroit découurir cy-apres, pour respondre aux fins & conclusions y mentionnées, & pour se voir condamner aux peines & amandes portées par ladite Permission d'imprimer : Appointement de Reglement à communiquer, écrire & produire sur lesdites Lettres, rendu entre les parties le 5. Iuin 1664. contenant ladite Requeste verbale dudit Malassis, à ce que sans auoir égard aux pretenduës Lettres de continuation de Priuilege surprises par ledit Iosse le 5. Octobre 1662. qui seroient rapportées comme nulles & renduës au preiudice des Statuts & Reglemens concernant les Communautez des Libraires du Royaume, & conformément à l'Arrest contradictoire de Reglement du Parlement de Paris du 7. Septembre 1657. faire iteratiues defenses audit Iosse & tous autres de troubler ny inquieter ledit de la Motte en l'impression ny ledit Malassis en la vente & debit du Liure en question, & condamner ledit Iosse aux dépens : Copie dudit Arrest du Conseil dudit iour 30. May 1664. rendu sur la Requeste dudit Iosse, tendante à ce qu'il pleust à sa Maiesté en consequence des saisies des exemplaires contrefaits y mentionnez & de l'Instance pendante au Conseil pour raison de ce, pour empescher ladite continuation d'impression, ordonner que lesdits exemplaires contrefaits & autres choses seruans à l'impression d'iceux, seroient derechef saisis & enleuez & mis en vne autre main tierce & tous autres exemplaires qu'on pourroit trouuer, suiuant ladite Permission d'imprimer, & Commission du grand Sceau, à l'effet dequoy que ledit Iosse pourroit faire visiter en tous Magasins & Imprimeries où il sçaura que ledit Malassis & autres feront contrefaire lesdits Liures, soit en ladite Ville de Roüen qu'autres lieux auec defenses à tous Iuges d'en connoistre, & audit Malassis & tous autres de plus contrefaire lesdits Liures à peine de dix mil liures de nouuelle amande applicable la moitié à l'Hospital General, & pour l'auoir fait qu'il seroit derechef condamné en tous les dépens, dommages & interests dudit Iosse, par lequel Arrest sa Maiesté auroit ordonné que sur les fins de ladite Requeste les parties seroient sommairement oüies pardeuant le sieur Rapporteur de l'instance & ioint à icelle, & cependant permis audit Iosse de faire derechef saisir & enleuer les exemplaires desdits Liures qui se trouueront contrefaits & autres choses seruans à l'impression d'iceux, & à cét effet entrer & faire visiter en toutes Imprimeries & autres lieux pour en faire recherche, auec defenses audit Malassis & tous autres de continuer l'impression desdits Liures pendant le temps à luy accordé par ledit Priuilege, ny de faire aucunes poursuites ailleurs qu'au Conseil pour raison de ce, à peine de deux mil liures d'amande, dépens, dommages & interests, & à tous Iuges d'en prendre connoissance à peine d'en répondre en leur propre & priué nom, & en tous les dépens, dommages & interests dudit Iosse : Exploit de signification dudit Arrest à l'Aduocat dudit Malassis du 9. Iuillet audit an 1664. Ordonnance obtenuë par ledit

Ioſſe leſdits iour & an, aux fins de faire aſſigner les Aduocats des parties pardeuant le ſieur de Caumartin Maiſtre des Requeſtes, Rapporteur de ladite Inſtance, pour eſtre oüis & reglez ſur les fins dudit Arreſt du 30. May 1664. enſemble ſur la Requeſte verbale dudit Ioſſe, à ce qu'en conſequence des Lettres de continuation de Priuilege accordées audit Ioſſe le 5. Octobre 1662. d'imprimer ſeul les Liures intitulez *Meditations Chreſtiennes & Eccleſiaſtiques, &c. La vraye & ſolide Deuotion, &c. Conduite pour les Exercices pour les Seminaires, & l'Inſtruction ſur le Manuel, compoſez par Maiſtre* MATTHIEV BEVVELET *Preſtre de S. Nicolas du Chardonnet à Paris*, tous & chacuns les exemplaires deſdits Liures qui ont eſté contrefaits par leſdits Malaſſis & la Motte Libraires & Imprimeurs, dont il a eſté ſaiſi vn pacquet contenant enuiron ſix cens feüilles & pluſieurs autres, par le procés verbal du nommé le Duc Sergent du 9. Avril 1664. ſeroient & demeureroient acquis & confiſquez au profit dudit Ioſſe, en quelque lieu qu'il les pourroit rencontrer, & leſdits Malaſſis & la Motte contraints par corps repreſenter & mettre és mains dudit Ioſſe les impreſſions entieres par eux faites deſdits Liures, qu'ils ont paracheuez d'imprimer depuis & au preiudice de ladite ſaiſie, & en contrauention des défenſes du Conſeil, & ſignification d'icelles, & pour ladite contrauention l'amande de ſix mil liures portée par ladite continuation de Priuilege, declarée encouruë contre chacun d'eux, au payement de laquelle ils ſeroient pareillement contraints par toutes voyes deuës & raiſonnables, meſme par empriſonnement de leurs perſonnes, leſdits Malaſſis & la Motte en outre ſolidairement condamnez aux dommages & intereſts ſoufferts & à ſouffrir par ledit Ioſſe, auec iteratiues defenſes à tous autres Libraires & Imprimeurs du Royaume, Pays, Terres & Seigneuries de l'obeïſſance de ſa Maieſté, d'y récidiuer ny contreuenir à pareilles Lettres de continuation de Priuilege miſes par copie au commencement ou à la fin des Liures pour leſquels elles auroient eſté accordées & regiſtrées ſur le Liure de la Communauté des Libraires de Paris ſeulement, ſans qu'il ſoit beſoin d'autre enregiſtrement ny ſignification deſdits Priuileges, nonobſtant tous Statuts, Arreſts & Reglemens & autres choſes à ce contraires, ſuiuant & conformément à l'Arreſt contradictoire du Conſeil du 14 Aouſt 1663. qui ſeroit executé ſelon ſa forme & teneur, nonobſtant auſſi tout ce qui ſeroit dit par leſdits Malaſſis & la Motte, dont ils ſeroient deboutez & condamnez aux dépens: Deffaut & reaſſignation donné en conſequence de ladite Ordonnance pardeuant ledit ſieur Commiſſaire: Procés verbal dudit Commiſſaire du 12. dudit mois de Iuillet 1664. contenant les dires & conteſtations des Aduocats des parties, dont leur auroit eſté donné acte, & les parties ſommairement reglées à écrire & produire ſur les fins de ladite Requeſte verbale & par écrit, & ioint ledit Reglement au principal, & ſignifié le 12. Iuillet audit an 1664 Requeſte preſentée au Conſeil par leſdits Maiſtres & Gardes de l'Art des Libraires & Imprimeurs de ladite Ville de Roüen ledit iour 16. Iuin 1664. tendante à ce qu'il pleuſt à ſa Maieſté les receuoir parties interuenantes en l'inſtance pendante audit Conſeil entre les parties, en faiſant droit ſur ladite interuention les maitenir & garder en la poſſeſſion & ioüiſſance de leurs Statuts de l'Art des Libraires & Reglemens des Cours Souueraines, & ſans auoir égard à la continuation du Priuilege ſurpris par ledit Ioſſe, qui ſeroit rapporté, auec défenſes de s'en ayder à peine de faux, ordonner que l'Arreſt du Parlement de Paris du 7. Septembre 1667. ſeroit executé, & en conſequence faire tres expreſſes & iteratiues inhibitions & defenſes, tant audit Ioſſe que tous autres d'obtenir des continuations d'Imprimer aucuns Liures s'ils ne ſont augmentez des feüilles portées par leſdits Reglemens, & leur donner acte de ce que pour toutes écritures & productions ils employent tout ce qui ſeroit écrit & produit de la part dudit Malaſſis, & le contenu en ladite Requeſte ſur laquelle eſt l'Ordonnance dudit iour 16 Iuin 1664. par laquelle leſdits Maiſtres & Gardes de l'Art des Libraires & Imprimeurs de la Ville de Roüen ont eſté receus parties interuenantes en ladite Inſtance: Acte de l'employ & au ſurplus en iugeant, ſignifié le 18. dud. mois de Iuin. 1664. Copie imprimée deſd Lettres de continuation d'imprimer les Liures cy-deſſus dudit iour 5. Octobre 1662 contenant les defenſes à tous Libraires & Imprimeurs du Royaume d'imprimer, faire imprimer, vendre & diſtribuer aucun deſdits Liures à peine d'amande: Procés verbal de ſignification deſdites Lettres à la Requeſte dudit Ioſſe, tant audit Malaſſis qu'à tous autres Libraires & Imprimeurs de ladite Ville de Roüen, à ce qu'ils n'en puiſſent ignorer, du 7. Nouembre 1662. Quatre-vingt dix-ſept copies imprimées de Lettres de continuation de Priuilege accordées tant par le feu Roy que par ſa Maieſté à pluſieurs Libraires, pour reimprimer tous les Liures mentionnez eſdites Lettres de continuation de Priui-

lege depuis l'année 1640 iusques en la presente année 1664. par toutes lesquelles Lettres défenses sont faites à tous autres Libraires de faire pareille impression sous peine de confiscation & autres peines & amandes portées par lesdites Lettres de continuation de Priuilege, au bas desquelles sont les significations qui en ont esté faites: Copie imprimée des Lettres patentes de sa Maiesté en forme de Declaration du 20. Decembre 1649. portant que les Lettres de Permission d'imprimer vn mesme Liure qui seroit de plus ancienne datte seroient preferées & que celuy au nom duquel elles auroient esté accordées, en ioüiroit par preference à tous autres: Imprimé d'Arrest du Conseil du 14. Aoust 1663. contradictoirement rendu entre Maistre Sebastien Cramoisy marchand Libraire Iuré en l'Vniuersité de Paris, & marc Antoine Rauaud & Iean Antoine Huguetan marchands Libraires Imprimeurs à Lyon, par lequel entr'autres choses defenses sont faites ausdits Huguetan & Rauaud & tous autres Imprimeurs & Libraires & autres du Royaume de recidiuer ny contreuenir à pareilles Lettres de continuation de Priuilege mises par copie au commencement ou à la fin des Liures pour lesquels elles auront esté accordées, & registrées sur le Liure de la Communauté des Libraires de Paris seulement, sans qu'il fust besoin d'autre enregistrement ny signification desdits Priuileges, & que ledit Arrest seruiroit de Reglement general, nonobstant tous autres Arrests & Reglemens à ce contraires: Copie imprimée de deux autres Arrests du Conseil donnez au profit dudit Cramoisy contre Iean Berthelin & Hierosme de la Garde & consorts des 2. Decembre 16 9. & 18. Iuin 1660. par lesquels les exemplaires des Liures y mentionnez, contrefaits par lesdits Berthelin, la Garde & consorts ont esté declarez confisquez au profit dudit Cramoisy, lesdits Berthelin & la Garde condamnez aux dépens, dommages & interests, auec defenses de recidiuer ny contreuenir à pareils Priuileges sur les peines portées par lesdits Arrests: Quittance de la somme de huit cens cinquante liures douze sols, receuë par lesdits Cramoisy & ses associez, dudit Hierosme de la Garde & Consorts pour lesdits dommages & interests, du premier Iuillet 1660. autre Quittance dudit Cramoisy & Associez du 10. Ianuier 1664. par laquelle ils ont receu tous les Liures contrefaits & saisis, & les dépens, dommages, & interests, suiuant ledit Arrest du 14. Aoust 1663. Trois feüilles imprimées d'vn Liure contrefait par ledit Malassis, saisies entre les mains dudit de la Motte Imprimeur à Roüen, signées & paraphées par le Duc Sergent: Procés verbal de ladite saisie faite par ledit le Duc le 9. Avril 1664. Forclusions faute de produire par lesdits Malassis & la Motte, des 23. & 28. Iuillet & premier Aoust 1664 Certificat du Greffier Garde des sacs & productions du Conseil de ce iour que de l'autre part il n'a esté aucune chose produite en ses mains; Inuentaire, Escritures & production dudit Iosse, & tout ce qui a esté mis & produit pardeuers le sieur le Febvre de Caumartin Conseiller de sa Maiesté en ses Conseils, Maistre des Requestes ordinaire de son Hostel, Commissaire à ce deputé & continué suiuant l'Ordonnance du Conseil du 14. Iuillet dernier; oüy son rapport & tout consideré. LE ROY EN SON CONSEIL, faisant droit sur l'Instance, sans auoir égard à la Requeste verbale lesdits Malassis & la Motte du 5. Iuin 1664. ny à l'interuention desdits Maistres & Gardes de l'Art des Libraires & Imprimeurs de Roüen du 16 du mesme mois, & ayant égard aux Lettres & Requestes par écrit & verbales dudit Iosse des derniers Mars 30 May & 9. Iuillet audit an, & en consequence desdites Lettres de continuation de Priuilege accordées audit Iosse le 5. Octobre 1662. A ordonné & ordonne que tous & chacuns les exemplaires desdits Liures contrefairs par lesdits Malassis & la Motte, saisis par ledit le Du[c] Sergent le 9. Avril dernier, seront & demeureront acquis & confisquez au profit d[udit] Iosse en quelques lieux qu'il les pourra rencontrer & lesdits Malassis & la Motte contraints par corps à representer & mettre és mains dudit Iosse les impressions enti[eres] par eux faites desdits Liures qu'ils ont paracheuez d'imprimer depuis & au prej[udi]ce de ladite saisie & en contrauention des défenses du Conseil & de la significati[on] d'icelles. & pour lesdites contrauentions sa Maiesté a declaré & declare l'a[m]ande de six mil liures portée par ladite continuation de Priuilege encouruë con[tre] chacun d'eux, au payement de laquelle ils seront pareillement contraints par toutes voyes deuës & raisonnables, mesme par corps; & a condãné & condamne lesd Malassis & la Motte solidairement aux dommages & interests soufferts & à souffrir pour raison de ce, par ledit Iosse; a fait & fait sa Maiesté iteratiues defenses tant ausdits Malassis & la Motte qu'à tous autres Libraires & Imprimeurs du Royaume d'y recidiuer ny de contreuenir à pareilles Lettres de continuation de Priuilege, mises par copie au commencement ou à la [fin] des Liures pour lesquels elles auront esté accordées & registrées sur le Liure de la

munauté des Libraires de Paris seulement, sans qu'il soit besoin d'autre enregistrement ny signification desdits Priuileges, nonobstant tous Statuts, Arrests, Reglemens & autres choses contraires, suiuant & conformément audit Arrest contradictoire du 14. Aoust 1663. qui sera executé selon sa forme & teneur, & a condamné & condamne lesdits la Motte & Malassis aux dépens de l'Instance enuers ledit Iosse. FAIT au Conseil Priué du Roy, tenu à Fontainebleau le neufiéme iour d'Aoust mil six cens soixante-quatre. Collationné & Signé, LA GVILLAVMYE.

LOVIS par la grace de Dieu Roy de France & de Nauarre : Au premier des Huissiers de nos Conseils, ou autre nostre Huissier ou Sergent sur ce requis : Nous te mandons & enioignons que l'Arrest dont l'extrait est cy-attaché sous le contrescel de nostre Chancelerie, ce iourd'huy donné entre Georges Iosse Marchand Libraire demeurant en la Ville de Paris demandeur & defendeur d'vne part : Et Pierre de la Motte Maistre Imprimeur de la Ville de Roüen & Clement Malassis Marchand Libraire de ladite Ville, tant en son nom que comme prenant le fait & cause dudit de la Motte, defendeurs & demandeurs, & les Maistres & Gardes de l'Art des Libraires & Imprimeurs de la Ville de Roüen interueuans : tu signifies ausdits Malassis & la Motte & à tous autres Libraires & Imprimeurs du Royaume, à ce qu'ils n'en pretendent cause d'ignorance, leur faisant de par Nous les défenses y contenuës sur les peines portées par nostredit Arrest, & pour son entiere execution & de celuy y énoncé, faits tous exploits de contraintes & autres actes requis & necessaires à la Requeste dudit Georges Iosse, sans pour ce demander autre permission ny pareatis : CAR tel est nostre plaisir, nonobstant Clameur de Haro, Chartre Normande, Prise à partie & autres Lettres à ce contraires. DONNE' à Fontainebleau le neufiéme iour d'Aoust, l'an de grace mil six cens soixante-quatre ; Et de nostre regne le vingt-deuxiéme Signé, par le Roy en son Conseil, LA GVILLAVMYE. Et scellé.

Collationné aux Originaux par moy Conseiller Secretaire du Roy, Maison & Couronne de France & de ses Finances.

Je suis ton Dieu, ton [illegible]

[illegible] Diacre

J. Doublet Prêtre

Poruoda. 123
25. VII. 07
A R ki

virtus fortitudo nostra
Deus